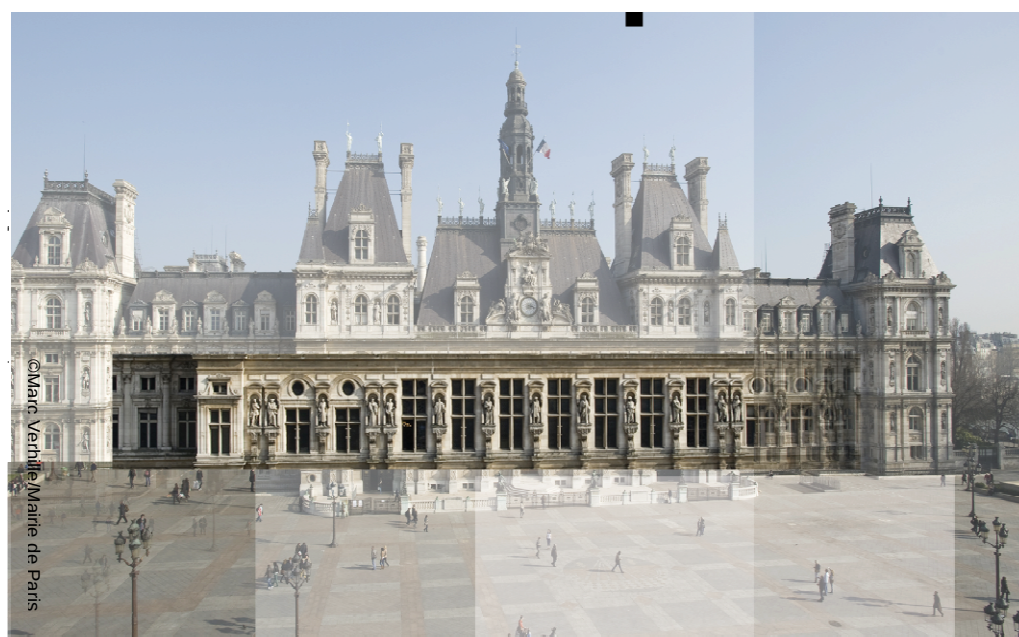


Conseil municipal et général



**Séance des lundi 9, mardi 10 et mercredi
11 février 2015**

<http://www.paris.fr>

Vendredi 13 mars 2015

Table des matières

Ouverture de la séance.....	3	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'interdiction permanente des véhicules les plus polluants.....	7
Condoléances.....	3	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'organisation d'un Grenelle de l'air métropolitain.....	7
Adoption de comptes rendus.....	6	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'autorisation pour les cyclomoteurs électriques d'emprunter les couloirs de bus.....	7
2015 DAJ 16 Délibération requérant l'engagement par la Maire de Paris, au nom et pour le compte de la Commune de Paris, d'une plainte avec constitution de partie civile contre X du chef de diffamation publique à l'égard d'un corps constitué suite aux propos tenus les 8, 9 et 10 janvier 2015 sur le site internet "http://www.foxnews.com/" associés à des images représentant une carte de Paris classant huit quartiers (cerclés de rouge et de blanc) qualifiés de "no-go zones" c'est-à-dire de "zones interdites".	6	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'étude d'une aide municipale pour l'achat de véhicules propres.....	7
2015 SG 19 - Communication - Lutte contre la pollution atmosphérique liée au trafic routier.....	7	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la gratuité des transports en commun et à différentes aides aux particuliers.....	7
2015 DVD 106 - Plan d'actions contre la pollution atmosphérique. Mesures d'accompagnement.....	7	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'impact écologique du transport par autocar.....	7
2015 DEVE 14 - DASES - Subvention (424.501 euros) et renouvellement de la convention cadre et de la convention annuelle avec l'association AIRPARIF. ..	7	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à une tarification du stationnement en fonction de la pollution des véhicules.....	8
Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la création d'une zone à trafic limité dans le 4e.....	7	Rappel au règlement.....	9
Vœu déposé par le GEP relatif aux pics de pollution de l'air liés au trafic routier.....	7	Suspension de la séance.....	10
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à une nouvelle charte des bonnes pratiques des 2 roues motorisés.....	7	Reprise de la séance.....	12
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à une aide à l'achat pour les VTC.....	7	2015 SG 19 - Communication - Lutte contre la pollution atmosphérique liée au trafic routier.....	13
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif aux véhicules de tourisme avec chauffeurs.....	7	2015 DVD 106 - Plan d'actions contre la pollution atmosphérique. Mesures d'accompagnement.....	13
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à une campagne d'information.....	7	2015 DEVE 14 - DASES - Subvention (424.501 euros) et renouvellement de la convention cadre et de la convention annuelle avec l'association AIRPARIF. 13	
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la mise en place de scooters électriques en libre service.....	7	Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la création d'une zone à trafic limité dans le 4e.....	13
Vœu déposé par le groupe UMP relatif au périmètre de la zone à basses émissions.....	7	Vœu déposé par le GEP relatif aux pics de pollution de l'air liés au trafic routier.....	13
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la flotte municipale.....	7	Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à une nouvelle charte des bonnes pratiques des 2 roues motorisés.....	13
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mise en oeuvre de l'écotaxe sur la périphérie.....	7	Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à une aide à l'achat pour les VTC.....	13
Vœu déposé par l'Exécutif.....	7	Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif aux véhicules de tourisme avec chauffeurs.....	13
		Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à une campagne d'information.....	13

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la mise en place de scooters électriques en libre service.	13
Vœu déposé par le groupe UMP relatif au périmètre de la zone à basses émissions.....	13
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la flotte municipale.	13
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mise en oeuvre de l'écotaxe sur le périphérique.....	13
Vœu déposé par l'Exécutif.....	13
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'interdiction permanente des véhicules les plus polluants.....	13
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'organisation d'un Grenelle de l'air métropolitain.	13
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'autorisation pour les cyclomoteurs électriques d'emprunter les couloirs de bus.....	13
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'étude d'une aide municipale pour l'achat de véhicules propres.	13
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la gratuité des transports en commun et à différentes aides aux particuliers.....	13
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'impact écologique du transport par autocar.	13
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à une tarification du stationnement en fonction de la pollution des véhicules (suite de la discussion).	14
Compte rendu de la 2e Commission.....	48
2015 DAC 56 - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association "Paris culture 20" (20e).49	
2015 DAC 87 - Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Louxor-Palais du cinéma (10e).....	50
2015 DAC 91 - Subventions (33.019.455 euros) pour l'Etablissement public "Paris Musées".....	51
2015 DAJ 9 - Approbation du principe de création d'un fonds de dotation par la Ville de Paris et des statuts de celui-ci.....	57
Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et UMP relatif aux financements participatifs.....	57
Suspension et reprise de la séance.....	63
2015 DDCT 24 - Rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation sur le travail dominical et nocturne à Paris.	63
Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'ouverture dominicale du BHV.	63

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au pouvoir de la Mairie sur les dates et périmètres d'ouverture.....	63
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la création d'une puce exceptionnelle sur le périmètre du quartier dit asiatique du 13e.	63
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la création d'une puce sur le périmètre de "Bercy Village".	63
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'ouverture dominicale et nocturne des commerces parisiens.	63
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'extension de la zone de la rue d'Arcole (4e).	63
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'extension de la zone Faubourg Saint-Honoré-Champs Elysées (1er et 8e).	63
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'extension de la zone de la rue des Francs-Bourgeois (3e et 4e).	64
Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la suppression de la zone du Viaduc des Arts (12e).	64
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'extension de la zone touristique dans le 1er.	64
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la qualification en zone touristique d'une partie du 13e..	64
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la qualification en zone touristique du secteur BHV.	64
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la qualification en zone touristique du secteur Saint-Lazare-Haussmann-Richelieu-Drouot.	64
Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à la reconnaissance de Paris comme "Commune d'intérêt touristique".	64
Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à la qualification en zone touristique du secteur Ternes - Porte Maillot.....	64
Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à l'extension de la zone touristique du secteur Saint-Germain-des-Prés.	64
Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à l'ouverture des commerces le dimanche à Bercy village.....	64
Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à l'extension de la zone touristique Montmartre.	64
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'ouverture des commerces le dimanche dans le secteur Grands magasins-Haussmann.....	64
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'ouverture des commerces le dimanche d'une partie du 13e.....	64

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au travail dominical et nocturne.....	64
Vœu déposé par l'Exécutif.....	64
Suspension et reprise de la séance.....	88
Suspension et reprise la séance.....	88
2015 DLH 19 - Adoption du Programme Local de L'habitat modifié.....	96
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au logement intermédiaire.....	96
Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une expérimentation de l'extension (DPUR) dans le 3e.....	96
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au plan 1000 immeubles.....	96
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux audits énergétiques dans le cadre du plan 1000 immeubles.....	96
Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la baisse des coûts de constructions.....	96
Vœux déposés par l'Exécutif.....	96
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à un baromètre du logement social.....	96
Vœu déposé par l'Exécutif.....	96
Vœu déposé par le groupe UMP relatif au logement intermédiaire.....	96
Vœu déposé par l'Exécutif.....	96
2015 DICOM 2 - Spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2015 de la Ville de Paris (article 30) et assurance annulation du spectacle (article 27-III) - Marchés de service - Modalités de passation.....	121
Vœu déposé par l'Exécutif.....	121
2015 DPA 1 - ESPCI (5e) - Restructuration et extension - Principe opération - Marché de maîtrise d'œuvre - Modalités de passation prestations intellectuelles.....	123
Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et UMP relatif à la destination de la réserve foncière (ESPCI).....	123
Vœu déposé par l'Exécutif.....	123
2015 DPA 12 - Institut des Cultures d'Islam (18e) - avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre.....	126
2015 DPA 28 - Théâtre de la Ville - Rénovation partielle - Marché de maîtrise d'œuvre - Modalités de passation et demandes d'urbanisme.....	130
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'information du public concernant les travaux.....	133

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et UMP relatif aux recommandations de la Cour des comptes sur la Philharmonie/Cité de la Musique.....	134
Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et UMP relatif à l'expérimentation par "Paris Musées" d'une tarification par une contribution volontaire.....	135
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la formation du personnel des bibliothèques à l'éducation à l'image.....	136
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au renforcement de l'action de la Ville en faveur des associations laïques.....	137
Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au respect de la laïcité dans les financements octroyés.....	139
2015 DAC 72 - Plaque commémorative en hommage à Georges Dudach et Charlotte Delbo 93 rue de la Faisanderie (16e).....	140
2015 DAC 98 - Subvention (100.000 euros) et convention avec le Mémorial de la Shoah (4e).....	141
2015 DAC 112 - Plaque commémorative en hommage au Comité d'Action Militaire (COMAC) 8 avenue René Coty (14e).....	144
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Léon Zyguel.....	145
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'apposition d'une plaque (8e).....	146
Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et UMP relatif à la dénomination d'une place Jacques Duhamel dans le 5e.....	147
2015 DAC 83 - Cent rosiers pour les 100 ans du génocide des Arméniens - Hommage aux femmes arméniennes jardin d'Erevan (8e).....	148
Suspension et reprise de la séance.....	152
Vœu relatif à l'hommage aux victimes des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015.....	152
2015 SG 18 - Communication - Avec les États Généraux, le développement de l'économie circulaire à Paris.....	156
2015 DEVE 52 - DASES - Adhésions (15.500 euros) à deux associations œuvrant dans le domaine de l'économie circulaire.....	156
Compte rendu de la 3e Commission.....	171
2015 DPE 45 - DFA - Nouveau contrat d'objectifs du service public de l'eau de Paris.....	171
2015 DVD 77 - Parc de Port-aux-Perches à Silly-la-Poterie (Aisne). Convention d'occupation du domaine public fluvial relative à des activités de croisières fluviales et de restauration.....	179
Dépôt de questions d'actualité.....	180

Suspension et reprise de la séance.....	180	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite.	219
I - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés relative aux jardins dans les écoles et à la participation des enfants.....	180	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la sensibilisation et la verbalisation des comportements dangereux des 2 roues.....	220
II - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au projet de candidature des Jeux olympiques 2024 à Paris.	182	Vœu déposé par le groupe UMP relatif au développement de la pratique du vélo.....	222
III - Question d'actualité déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative aux conditions d'une réussite des Jeux olympiques à Paris en 2024.	182	Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux chaises publiques.	223
IV - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au service civique universel et à la réserve citoyenne.	186	Suspension et reprise de la séance.	226
V - Question d'actualité posée par le groupe UMP à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux risques liés aux comportements prosélytes et fanatiques au sein des services municipaux.	187	Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à la modulation des tarifs de stationnement en fonction de la composition du foyer.....	226
VII - Question d'actualité posée par M. Dominique TIBERI relative à l'ouverture des équipements sportifs en fin de soirée.....	191	Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à la modulation des tarifs de stationnement pour les véhicules des professionnels.....	228
VI - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM relative à la nuit à Paris.....	192	Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au changement du montant nominal de crédit de stationnement sur les cartes prépayées.	229
2015 PCF-FG 1 - Femmes victimes de violences : hébergement et accès au logement.	195	Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux éboueurs de l'entreprise SITA.	230
Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au concours d'agents de surveillance.....	205	Compte rendu de la 4e Commission.....	231
Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la qualité de vie dans le quartier Porte Montmartre.	207	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Elisa Lemonnier.....	232
Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif au renforcement du plan de vidéoprotection du 16e.	210	2015 DASES 133 G - Participation (750.000 euros) et convention avec l'association Mission Locale de Paris pour la gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens. ...	233
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux moyens consacrés à la B.S.P.P.....	211	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'accompagnement sociolinguistique des adultes.	235
Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'intégrité de la Petite Ceinture.	212	2015 DFPE 9 G - Dotation (122.477 euros) et convention pour le fonctionnement du C.P.E.F. du G.O.S.B.	236
Vœu déposé par l'Exécutif.....	212	Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux Ateliers Santé Ville.....	238
Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux horaires d'ouverture du square de l'ancienne école polytechnique.	214	Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au futur hôpital Lariboisière-Fernand Widal.....	240
Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'augmentation du nombre de points de collecte de sapins de Noël.....	215	Vœu déposé par l'Exécutif.	240
2015 DVD 6 G - Extension du Tramway T3 à la Porte Maillot. Convention de financement avec la RIF, l'Etat et le S.T.I.F. pour le dossier d'orientations principales et la concertation préalable.	216	Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création de centres d'accueil sur les infections au VIH.....	243
		Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'attribution d'une dénomination Jean Loygue.....	244
		Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'attribution d'une dénomination René Küss.....	245

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et UMP relatif à la création d'une maison du polyhandicap et de l'autisme. 246

2015 DASES 3 G - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché à prix unitaires pour la fourniture et la livraison de produits frais pour les EDASE..... 247

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap..... 248

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à la halte-garderie du Ranelagh. 250

2015 DASES 38 G - Marchés à bons de commandes pour l'accompagnement d'allocataires parisiens du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.), en vue de leur insertion socio-professionnelle (article 30).251

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la situation de la place de la Chapelle. 252

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la situation des lycéens sans-papiers..... 256

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la mise à l'abri des lycéens sans domicile fixe..... 256

Vœu déposé par les Groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif à la mise à l'abri des jeunes isolés étrangers. 256

Vœu déposé par Mme SIMONNET et le groupe Ecologiste de Paris relatif aux jeunes mineurs isolés.256

Vœu déposé par l'Exécutif. 256

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création d'une maraude d'intervention sociale dans le 5e. 261

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au choix du lieu du déjeuner réveillon annuel. 262

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création de structures d'aide aux aidants..... 263

2015 DASES 202 G - Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements sociaux et médico-sociaux pour l'exercice 2015. 264

Compte rendu de la 5e Commission..... 264

2015 DFA 22 - DLH - Majoration de la cotisation de taxe d'habitation des logements meublés non affectés à l'habitation principale..... 265

2015 DLH 14 - Location de l'immeuble 3, rue Collette (17e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique. 269

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la taxe annuelle sur les loyers élevés des logements de petite surface..... 271

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mise en œuvre d'un bail de solidarité active. 271

Vœu déposé par l'Exécutif. 271

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mobilité dans le parc locatif social. 273

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au dispositif "Louez solidaire"..... 274

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la prévention des incendies dans les immeubles d'habitation. 275

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un seuil-plancher intangible du nombre de logements du parc locatif intermédiaire..... 276

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux droits des locataires en cas de congé pour vente..... 277

Vœu déposé par l'Exécutif. 277

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'ex hôtel des Balladins (14e). 279

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au relogement des locataires du 73, rue du Faubourg Saint-Antoine. 280

Vœu déposé par l'Exécutif. 280

Suspension et reprise de la séance. 282

2015 DU 41 - Vente d'un garage dans l'immeuble 16, rue Visconti (6e). 282

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création d'un local à vélos. 282

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au projet "Europa City"..... 284

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au pôle de compétitivité mondial "Finance Innovation". 285

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'hôpital du Val-de-Grâce. 287

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à une autorisation tacite de changement de destination d'une surface de bureaux. 290

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la consultation des citoyens sur les projets d'aménagement. 291

2015 DU 43 - GPRU Joseph Bédier - Porte d'Ivry (13e). Avenant de clôture à la convention financière avec l'ANRU. 292

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la rénovation urbaine du secteur Joseph Bédier (13e). 292

Vœu déposé par l'Exécutif. 292

2015 DU 44 - Restructuration de l'ensemble immobilier Gaité-Vandamme (14e) - Protocole d'accord relatif aux modalités foncières et réglementaires de mise en œuvre du projet 294

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à des principes d'aménagement. 294

2015 DDCT 29 - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux : quelles filières industrielles d'avenir ?" 298

Compte rendu de la 6e Commission..... 303

2015 DASCO 6 G - Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2015-2016. 304

2015 DASCO 36 G - Réévaluation du forfait d'externat personnel TOS versé aux collèges privés sous contrat d'association. 313

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'espaces pour les associations. 313

2015 DASCO 37 G - Subventions (110.000 euros) avec conventions avec 3 organismes gestionnaires d'établissements scolaires privés sous contrat du second degré..... 314

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'agrandissement de l'école Saint-Germain l'Auxerrois. 315

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'installation de visiophones dans certaines écoles publiques. 317

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création d'une section internationale de langue russe au collège Raymond Queneau (5e)..... 318

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'inscription dans les centres de loisirs parisiens. 319

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la sécurisation des collèges par la vidéo-protection. 320

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la participation des élus à l'animation des débats sur la citoyenneté dans des écoles..... 322

2015 DDEEES 43 - DU - Cité internationale universitaire de Paris (14e) - Approbation du principe de déclassement du domaine public routier d'un terrain pour l'opération d'aménagement paysager.... 324

2015 DGRI 3 - Subvention (140.000 euros) et convention avec l'Institut Français (15e)..... 325

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'hébergement d'urgence de Mohammed Abdalnabe Allagabo Omer..... 326

2015 DDEEES 3 - Subvention (6.640.000 euros) et convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris..... 328

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la dénomination de la salle de boxe du stade Jules Noël. 329

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux installations sportives Descartes. 329

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif aux travaux dans les équipements sportifs..... 331

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la publicité dans les stades..... 333

2015 DDCT 5 - Subvention Fonds du Maire (3.000 euros) à l'association "Web 7 Média" (7e)..... 334

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'affichage associatif..... 335

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au lancement d'une application permettant la consultation participative des Parisiens..... 336

2015 DFA 21 - Mise en œuvre des évolutions législatives de la taxe de séjour à compter du 1er mars 2015..... 337

2015 DGRI 7 - DDEEES - Accord de coopération avec la Ville de Mexico et projet de coopération dans le domaine du tourisme et de l'innovation..... 344

2015 DJS 179 - Transport en autocar des enfants scolarisés dans les 8e, 9e, 10e, 12e, 18e et 19e arrondissements dans le cadre des activités sportives, scolaires et périscolaires. 347

Suspension et reprise de la séance. 349

Compte rendu de la 1ère Commission..... 350

2015 DFA 44 - Groupement de commandes pour l'acquisition et la livraison de fournitures de consommables d'impression - Modalités de passation..... 350

2015 DFA 48 - Graphisme des éditions Paris-Plages 2015 à 2017 pour la DICOM et animations sportives des éditions Paris-Plages 2015 à 2018 pour la DJS (article 30) - Marchés de services - Modalités de passation. 350

2015 DFA 49 - Lancement et signature d'un accord-cadre relatif à l'impression papier pour les besoins de communication et d'information de la Ville de Paris, en six lots. 351

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à un bilan de la mise en œuvre des clauses d'insertion. 351

2015 DFA 50 - Marché à bons de commande pour la mise à disposition et maintenance de fontaines de nettoyage pour les ateliers et garages de la ville - Marché de service - Modalités de passation et d'attribution. 351

2015 SG 17 - Communication - Rapport d'observations définitives et sa réponse sur la gestion de l'espace d'animation des Blancs-Manteaux. 355

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux conditions de travail chez les délégataires de service public. 360

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux structures du 12e habilitées à percevoir des fonds de la taxe d'apprentissage. 361

2015 DAJ 10 - Octroi de la protection fonctionnelle à une ancienne maire d'arrondissement. 363

2015 DAJ 16 - Délibération requérant l'engagement par la Maire de Paris, au nom et pour le compte de la Commune de Paris, d'une plainte avec constitution de partie civile contre X du chef de diffamation publique à l'égard d'un corps constitué suite aux propos tenus les 8, 9 et 10 janvier 2015 sur le site internet "http://www.foxnews.com/" associés à des images représentant une carte de Paris classant huit quartiers (cerclés de rouge et de blanc) qualifiés de "no-go zones" c'est-à-dire de "zones interdites".. 367

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux allégations mensongères de Fox News. 367

2015 DILT 2 - Fourniture d'articles vestimentaires destinés aux agents de la Ville de Paris, en 4 lots distincts - Marché de fournitures - Modalités de passation - Autorisation. 374

2015 DSTI 12 - Association "APRIL". - Adhésion et cotisation (10.000 euros). 375

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la prévention et la lutte contre le fanatisme religieux dans les services de la Ville. 376

Vœu déposé par l'Exécutif. 376

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la carte du citoyen de Paris. 377

2015 DDEES 53 - Subvention (250.000 euros) et convention avec le Comité des Champs-Élysées pour les festivités du Nouvel An (8e). 378

2015 DDEES 60 - Principe de consultation pour un marché de conception, fourniture, entretien, maintenance, exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage et de gestion des kiosquiers. 379

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au cahier des charges. 379

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la création de halle alimentaire. 389

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à une charte qualité avenue de Clichy. 390

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la situation des coiffeurs et manucures 57, boulevard de Strasbourg (10e). 392

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au Service civique volontaire parisien. 394

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'ordonnance de transposition de la directive européenne "marchés publics". 396

2015 SG 1 G - Délégation de gestion des crédits du volet inclusion sociale du Fonds social européen au titre du Programme opérationnel national de 2014-2020. 397

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes. 399

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription. 403

Clôture de la séance. 403

Liste des questions posées à Mme la Maire de Paris. 403

QE 2015-1 Question de Mme Julie BOILLOT et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative à la consultation préalable au plan vélo 2015-2020. 403

QE 2015-2 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Geoffroy BOULARD et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative aux dénominations. 403

Réponse à une question écrite posée à M. le Préfet de police. 404

Votes spécifiques. 404

Votes spécifiés. 405

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée. 405

Comptes rendus des Commissions. 411

Listes des membres présents. 420

Annexe n° 1 - Détail des votes des scrutins. 425

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission. 489

Tableau des votes des groupes politiques. 506

La séance est ouverte à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris, assistée de Mmes Anne-Charlotte BUFFETEAU, Fanny GAILLANNE, Marie-Laure HAREL et M. Alexandre VESPERINI, secrétaires de séance.

M. le Préfet de police est présent en séance.

Ouverture de la séance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, la séance est ouverte.

Condoléances.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le 9 janvier dernier, notre Assemblée, réunie dans des circonstances particulièrement douloureuses, a rendu hommage aux douze personnes ayant perdu la vie sous le feu d'un fanatisme aveugle et meurtrier. Cinq personnes devaient être victimes de la barbarie quelques heures plus tard : Philippe Braham, Yohan Cohen, Yoav Hattab, Clarissa Jean-Philippe, François-Michel Saada.

L'histoire de Paris se souviendra de leur courage et de leur dignité comme elle se souviendra de l'élan de paix et de fraternité qu'a entraîné leur terrible disparition. Je pense aujourd'hui à chacun d'entre eux, et c'est avec une très vive émotion que j'adresse à leurs familles, à leurs proches, à leurs collègues, les condoléances de notre Assemblée. En leur mémoire, je vous invite à présent à observer une minute de silence.

(L'Assemblée, debout, observe une minute de silence).

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le Conseil de Paris a appris avec tristesse la disparition, survenue le 14 décembre 2014, de M. Yves Lancien, ancien Député, ancien Conseiller de Paris, ancien Conseiller régional d'Ile-de-France. En juin 1940, âgé seulement de 16 ans, Yves Lancien a fait le choix de rejoindre le Général de Gaulle à Londres, afin d'y poursuivre la lutte contre le fascisme. Il a alors été formé pendant deux ans à l'Ecole des cadets de la France Libre avant de participer activement au combat de libération au sein de la deuxième division blindée du Général Leclerc. Après la guerre, il a poursuivi sa carrière militaire, prenant notamment part aux conflits d'Indochine et d'Algérie. Il a atteint le grade de lieutenant-colonel.

La volonté de servir la collectivité d'Yves Lancien a également pris la forme d'un engagement politique. En 1977, il est devenu membre du comité central du RPR, où il s'est spécialisé dans les questions de défense. L'année suivante, en 1978, il a été élu Député dans le 15e arrondissement de Paris. Réélu après la dissolution de 1981, il a aussi occupé pendant quatre ans, de 1981 à 1985, le mandat de Conseiller régional d'Ile-de-France. À partir de 1983, il a également été élu du 14e arrondissement au Conseil de Paris. Officier de la Légion d'Honneur et honoré de nombreuses distinctions militaires, Yves Lancien est resté toute sa vie fidèle aux valeurs exigeantes de la Résistance et du Gaullisme, qui donnaient sens à son engagement public.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à sa famille et à ses proches les condoléances de notre Assemblée.

(Une minute de silence est observée).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous poursuivons les hommages car le Conseil de Paris a aussi appris avec tristesse la disparition de M. Daniel Méraud, ancien Conseiller de Paris et Adjoint au Maire de Paris, survenue le 4 janvier 2015. Ancien élève de l'E.N.A., également professeur, Daniel Méraud a commencé par travailler au Ministère de l'Éducation nationale et au sein de grandes entreprises publiques. C'est alors qu'il a fait le choix de l'engagement politique à Paris. En 1983, il a été élu pour la première fois Conseiller de Paris sur la liste de M. Jacques TOUBON, dans le 13e arrondissement. Il a alors été nommé Conseiller délégué auprès de l'Adjoint chargé de la propreté puis, un an plus tard, en 1984, Adjoint au Maire chargé des services industriels et commerciaux. De 1985 à 1995, il a également été élu à la présidence du Syndicat interdépartemental pour l'Assainissement de l'agglomération parisienne, le S.I.A.A.P., Chevalier des Palmes académiques, Daniel Méraud a voué toute sa carrière à la chose publique, et plus particulièrement aux questions d'éducation et de transmission du savoir, qui le passionnaient.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à sa famille et à ses proches les condoléances de notre Assemblée.

(Une minute de silence est observée).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons aussi appris avec tristesse la disparition de M. Michel Férygnac, ancien Conseiller de Paris, survenue le 24 décembre 2014. Il s'est d'abord engagé très jeune dans le combat syndical, avant d'adhérer au Parti Communiste. A seulement 27 ans, il a été élu pour la première fois au Conseil municipal de Paris dans le 20^e arrondissement, réélu en 1971, puis en 1977. Il a également été à deux reprises Député suppléant dans le même arrondissement. Passionné d'aménagement et d'urbanisme, il a notamment exercé ses talents au sein des cabinets ministériels de Georges SARRE et de Paul QUILÈS. Profondément attaché à son arrondissement, le 20^e, auquel il est resté fidèle toute sa vie, Michel Férygnac laisse le souvenir d'un homme accessible et généreux, toujours soucieux de défendre l'intérêt général qui motivait son engagement.

Ses obsèques ont été célébrées le vendredi 2 janvier 2015 au cimetière du Père-Lachaise. En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à sa famille et à ses proches les condoléances de notre Assemblée.

Le 9 janvier 2015, nous avons appris la disparition de M. Pierre Mialet, ancien Conseiller municipal de Paris et ancien Conseiller général de la Seine. Diplômé de droit, Pierre Mialet a adhéré dès l'âge de 18 ans, en 1932, au Parti Communiste. Démobilisé après la défaite de 40, il a alors fait le choix de s'engager dans la Résistance et de participer avec beaucoup de courage aux combats de la Libération. Après la guerre, il a exercé d'importantes responsabilités au sein du Parti Communiste parisien.

Maire du 3^e arrondissement de 1947 à 1950, il a été élu en 1953 Conseiller municipal de Paris et Conseiller général de la Seine dans le Centre de la Capitale. Réélu en 1959 et en 1965, il a notamment siégé dans les Commissions du budget, du règlement et des Halles de Paris. Titulaire de la Croix de guerre 1939-1945, et de la médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris, il laisse le souvenir d'un homme intègre, soucieux de la vie de la cité et profondément attaché à l'idéal de justice sociale.

En mon nom et au nom du Conseil de Paris, j'exprime à sa famille et à ses proches les condoléances de notre Assemblée.

(Une minute de silence est observée).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons appris aussi avec tristesse la disparition, survenue le 22 janvier 2015, de Mme Hélène Missoffe, ancienne Conseillère de Paris, ancienne Conseillère régionale, ancienne parlementaire, ancienne Secrétaire d'Etat et Officier de la Légion d'Honneur. Née dans une famille nombreuse, Hélène Missoffe s'est engagée dans les années 70, suppléante de son mari, François Missoffe, dans le 17^e arrondissement de Paris, puis Députée UDR. Elle a alors pris publiquement position en faveur de l'I.V.G. défendue par Simone VEIL, dont nous avons récemment fêté le quarantième anniversaire.

En 1977, elle a été nommée Secrétaire d'Etat auprès du Ministre de la Santé et de la Sécurité sociale du Gouvernement de Raymond Barre, faisant valoir ses vues progressistes en matière sociétale. Parallèlement à son mandat de députée, que les électeurs lui ont renouvelé sans discontinuer de 1978 à 1986, elle s'est engagée au service des Parisiens et des Franciliens. Elue pendant deux ans, de 1977 à 1979, au Conseil de Paris, elle a également siégé au Conseil régional d'Ile-de-France, dont elle a assuré la vice-présidence en 1982. Elue Sénatrice du Val-d'Oise en 1986, elle a continué d'œuvrer avec beaucoup de conviction à l'émancipation des femmes, qui allait pour elle de pair avec la défense de la famille.

Toujours très attentive à l'expression de tous les points de vue, elle laisse le souvenir d'une femme moderne, exigeante, mais accessible, désireuse de préserver certaines valeurs essentielles à ses yeux, mais aussi de dépasser les conservatismes de tous bords.

Ses obsèques ont été célébrées le mardi 27 janvier à Paris, en l'église Notre-Dame d'Auteuil. A sa fille Françoise de PANAFIEU, notre collègue, à toute sa famille, à ses proches, j'adresse au nom de notre Assemblée l'expression de nos condoléances les plus sincères.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Les groupes ont demandé à pouvoir s'exprimer. Madame KUSTER, vous avez la parole.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire. Je m'exprimerai ici en tant que maire du 17^e arrondissement.

Avec le décès d'Hélène Missoffe, c'est une grande dame de la vie politique qui nous a quittés. Je veux d'abord avoir une pensée pour ses huit enfants, et plus particulièrement pour Françoise de PANAFIEU, dont je salue la présence ici dans la tribune ; une pensée aussi pour ses 37 petits-enfants et 30 arrière-petits-enfants, dont chacun

était unique pour elle. Cette incroyable famille, qui était au cœur de sa vie, elle l'avait construite avec une autre grande figure de notre vie politique, François Missoffe. Tous les deux d'ailleurs ont été successivement députés des Épinettes, quartier populaire si cher à leur cœur et dont les habitants gardent, encore émus, le souvenir de leur gentillesse, de leur simplicité et de leur investissement pour le bien commun. De Guy Môquet à la rue de La Jonquière, du boulevard Bessières à la Porte de Clichy, combien de fois Hélène Missoffe a-t-elle marqué de sa présence les habitants, pour qui elle était le visage d'une élue proche d'eux et sachant répondre à leurs attentes.

Hélène Missoffe était par ailleurs une femme libre humainement, socialement et intellectuellement. Anticonformiste et indépendante d'esprit, elle était ouverte, bienveillante et tolérante, se méfiant des idées reçues et des préjugés. Engagée et passionnée, elle conjugait la gaieté et l'humour. Elle avait cette élégance du cœur, qui sait écouter et reconforter.

Au nom de la majorité des élus du 17^e et de mes collègues du groupe UMP, je veux dire notre attachement à sa mémoire, que nous souhaiterions voir honorée dans les prochaines années par un lieu portant son nom dans le 17^e arrondissement, et auquel nous pourrions associer celui de son époux, François Missoffe.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous. Bien sûr, je crois que nos services peuvent travailler ensemble à cette hypothèse. Elle n'est que justifiée et méritée.

Quel autre groupe souhaite prendre la parole ? Pierre AIDENBAUM.

M. Pierre AIDENBAUM, maire du 3^e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est en tant que maire du 3^e arrondissement que je souhaite m'associer à l'hommage rendu aujourd'hui par le Conseil de Paris à Pierre Mialet, qui avait été maire du 3^e arrondissement de 1947 à 1950. C'était une personnalité du 3^e arrondissement, il est arrivé jeune dans le 3^e, mobilisé en 39 et démobilisé en août 40, il est aussitôt entré dans la Résistance, d'abord dans l'organisation spéciale, qui deviendra ensuite le F.T.P. (Francs-tireurs et Partisans français).

Le 1^{er} juin 1941, il échappe à la police de Vichy en son domicile de la cité Dupetit-Thouars, juste derrière la mairie du 3^e arrondissement, et devient clandestin, d'abord caché dans le 3^e arrondissement, puis en province. Il réapparaît à la Libération et marquera le 3^e arrondissement par son engagement citoyen, et notamment, comme je vous l'ai dit, par le fait qu'il a été maire de cet arrondissement pendant trois années.

Pour terminer, un souvenir personnel : c'était il y a sept mois, le 1^{er} juillet 2014, où, avec l'ensemble de l'équipe municipale et des camarades communistes du 3^e arrondissement, nous avons fait une petite fête à la mairie pour fêter son centenaire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Maire.

Nicolas BONNET.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, au nom du groupe Communiste et Front de Gauche, je m'inscris dans l'hommage que vous venez de rendre et que le maire du 3^e arrondissement vient de rendre à Pierre Mialet. Je transmets toutes mes condoléances à sa famille, à ses amis, à ses camarades. Pour nous, cet hommage est rempli d'émotion et de tristesse.

Bien sûr, vous l'avez dit, Pierre a, il y a quelque temps, été décoré de la médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris par Bertrand DELANOË et Catherine VIEU-CHARIER. C'était l'occasion aussi de rappeler tout son parcours au moment du discours qui a été prononcé. Pierre était issu d'un milieu modeste. Il a fait des études universitaires de droit, ce qui n'est pas si courant à l'époque. Pierre fait partie de la génération de la lutte contre le fascisme. Il a 18 ans quand Mussolini fête les 10 ans du fascisme et quand les nazis dépassent les 30 % aux élections en Allemagne. Il s'engage alors au Parti Communiste. Pour la paix et la liberté, il s'enthousiasme pour la victoire du Front populaire. Il est mobilisé en 1939 et combattra l'invasion allemande en 1940.

Contrairement à la légende tenace qui veut que les communistes n'entrent en résistance qu'en 1941, un an auparavant comme Guy Moquet, comme Langevin, il participe aux premières mobilisations contre l'occupation. Il est arrêté en 1941, 20 jours avant l'invasion des troupes hitlériennes en Union soviétique, au motif de propagande communiste. Il s'évade et reprend ses activités dans la Résistance. Par chance, il échappe à nouveau aux arrestations. Il sera décoré de la Croix de guerre.

Le Comité parisien de libération, présidé à l'époque par André Tollet, au sortir de la guerre, le nommera maire du 3e arrondissement. En 1950, en pleine guerre froide, c'est le renversement des alliances qui désignent les élus communistes comme ennemis et il sera révoqué. De 1953 à 1971, Pierre Mialet sera Conseiller de Paris. Il assistera à la transformation de Paris et à l'éviction des classes populaires vers la banlieue.

Actif au sein des différentes Commissions que vous avez nommées, c'est un homme qui sera engagé pour les Parisiennes et pour les Parisiens. C'est à cet homme aux 90 printemps qui nous a quittés, qui, au crépuscule de sa vie, croyait toujours aux lendemains qui chantent, que je souhaite rendre hommage. Un immense respect et reconnaissance à l'égard d'une génération de femmes et d'hommes engagés, militants syndicaux et progressistes qui ont marqué profondément l'histoire de notre Ville. Une action politique fondée sur la solidarité et empreinte de l'histoire du Conseil national de la Résistance.

Merci à Pierre qui n'avait pour ambition que de rendre au peuple de Paris une vie meilleure. Nous ne faisons pas autre chose aujourd'hui. C'est le sens de notre engagement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président du groupe Communiste et Front de Gauche.

Adoption de comptes rendus.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous passons à présent aux comptes rendus de séance de la séance précédente.

Le compte rendu sommaire de la séance des 15, 16 et 17 décembre 2014 a été affiché.

Le compte rendu intégral de cette même séance a été publié au Bulletin municipal et général officiel.

Y a-t-il des observations sur ces documents ?

Il n'y en a pas, ils sont donc adoptés.

Je vous remercie.

2015 DAJ 16 Délibération requérant l'engagement par la Maire de Paris, au nom et pour le compte de la Commune de Paris, d'une plainte avec constitution de partie civile contre X du chef de diffamation publique à l'égard d'un corps constitué suite aux propos tenus les 8, 9 et 10 janvier 2015 sur le site internet "<http://www.foxnews.com/>" associés à des images représentant une carte de Paris classant huit quartiers (cerclés de rouge et de blanc) qualifiés de "no-go zones" c'est-à-dire de "zones interdites".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément aux dispositions de l'article L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales et de l'article 1er du Règlement du Conseil de Paris, je souhaite vous demander de vous prononcer maintenant sur l'urgence concernant un projet de délibération 2015 DAJ 16. Il s'agit du projet de délibération requérant l'engagement par la Maire de Paris, au nom et pour le compte de la Commune de Paris, d'une plainte avec constitution de partie civile contre X du chef de diffamation publique.

Je vous propose donc de voter, que nous décidions de mettre ce projet de délibération à l'ordre du jour de la présente séance. Il sera examiné dans le cadre de l'ordre du jour de notre Conseil.

Je mets aux voix, à main levée, l'inscription en urgence de ce projet de délibération.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Qui ne prend pas part au vote ?

L'inscription en urgence est adoptée sur le projet de délibération DAJ 16.

Il sera inscrit en 1ère Commission.

2015 SG 19 - Communication - Lutte contre la pollution atmosphérique liée au trafic routier.

2015 DVD 106 - Plan d'actions contre la pollution atmosphérique. Mesures d'accompagnement.

2015 DEVE 14 - DASES - Subvention (424.501 euros) et renouvellement de la convention cadre et de la convention annuelle avec l'association AIRPARIF.

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la création d'une zone à trafic limité dans le 4e.

Vœu déposé par le GEP relatif aux pics de pollution de l'air liés au trafic routier.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à une nouvelle charte des bonnes pratiques des 2 roues motorisés.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à une aide à l'achat pour les VTC.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif aux véhicules de tourisme avec chauffeurs.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à une campagne d'information.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la mise en place de scooters électriques en libre service.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au périmètre de la zone à basses émissions.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la flotte municipale.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mise en oeuvre de l'écotaxe sur le périphérique.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'interdiction permanente des véhicules les plus polluants.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'organisation d'un Grenelle de l'air métropolitain.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'autorisation pour les cyclomoteurs électriques d'emprunter les couloirs de bus.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'étude d'une aide municipale pour l'achat de véhicules propres.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la gratuité des transports en commun et à différentes aides aux particuliers.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'impact écologique du transport par autocar.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à une tarification du stationnement en fonction de la pollution des véhicules.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à présent à la communication sur la pollution.

Mes chers collègues, l'amélioration de la qualité de l'air que respirent les Parisiens est l'un des plus importants défis que nous devons aujourd'hui relever. En effet, une métropole d'ambition internationale comme Paris doit avant tout être capable de garantir un habitat de qualité pour les millions de gens qui y vivent, y travaillent et entendent s'y épanouir pleinement. Or, selon l'Organisation mondiale de la santé, la pollution atmosphérique essentiellement liée aux transports à Paris, et plus spécifiquement aux particules fines émises par les moteurs diesel, cause chaque année la mort prématurée de quelques 42.000 personnes en France.

Plusieurs actions d'envergure ont été votées par le Conseil de Paris depuis 2001 afin de résorber cette pollution et promouvoir une ville plus saine. Une impulsion politique salubre a ainsi été donnée pour réduire l'usage de la voiture qui congestionne nos rues et pollue notre territoire. C'est ainsi qu'en 12 ans, une réduction de près d'un tiers des pollutions aux particules fines a été observée par AIRPARIF, dont un tiers est directement dû à des choix d'aménagement public affirmés et à un rééquilibrage de l'espace public au profit des mobilités alternatives à la voiture individuelle.

Ainsi, la circulation automobile a baissé de 25 % depuis 2001. Cette politique a pu porter ses fruits parce qu'elle a aussi assuré aux usagers des alternatives crédibles et attrayantes en matière de transport public. Plusieurs innovations ont ainsi vu le jour, tels que les prolongements de lignes de métro, la création du tramway des Maréchaux ou la mise en service de Vélib' puis d'Autolib', dont les succès dépassent aujourd'hui largement le cadre parisien.

Cette politique, nous entendons la poursuivre au cours de l'année prochaine à travers de nouvelles extensions du métro, du tramway, de nouvelles lignes de transport en site propre, la mise en place de nouvelles bornes de recharge pour les véhicules électriques ou le développement des services à la demande, toujours plus proches des besoins des usagers.

Paris entend pleinement assumer sa participation au développement d'un réseau métropolitain de transport public, dense, diversifié, fiable, dont le bénéfice est partagé par tous les Franciliens. Cependant, nous devons aller encore plus loin pour faire baisser la pollution atmosphérique. A l'automne dernier, une étude inédite d'AIRPARIF, cofinancée par la Ville, nous a en effet alertés sur la nocivité de la pollution aux particules ultrafines de la Capitale.

Face à un tel enjeu de santé publique, nous n'avons pas le droit de nous cantonner à une attitude d'attente. Nous devons dès aujourd'hui prendre les mesures qui s'imposent pour réduire la circulation des voitures thermiques dans Paris, principales émettrices de pollution, notamment aux particules et aux oxydes d'azote. Dès le mois de mai, notre Assemblée a unanimement affirmé sa volonté de renforcer ses actions pour faire face à l'urgence, avec davantage d'ampleur et de réactivité, en votant un vœu de l'Exécutif parisien.

Je remercie, bien sûr, Christophe NAJDOVSKI d'avoir porté et de continuer à porter avec beaucoup d'énergie cette politique ambitieuse, ici, au sein de l'Exécutif.

Dorénavant, plusieurs mesures sont automatiquement prises lors d'épisodes de pollution : la gratuité immédiate du stationnement résidentiel dès le dépassement du seuil d'information, la gratuité de Vélib' et d'Autolib' dès le dépassement du seuil d'alerte, la demande de circulation alternée et la gratuité dans les transports en commun lors d'épisodes de pollution prolongés.

Ces mesures de court terme - j'espère qu'elles intéressent tout le monde, y compris ceux qui ont d'autres conversations en marge de notre Conseil et qui s'inscriront certainement dans le débat tout à l'heure pour expliquer qu'ils sont d'accord avec ce que je viens de dire - s'articulent pleinement au plan d'action que nous déployons à Paris à moyen et long termes. C'est le sens de la démarche inédite que nous avons initiée à l'automne et qui traduit la volonté exprimée par les Parisiens lors des élections de mars 2014, de faire de Paris à l'horizon 2020 une zone libérée des véhicules polluants, où la circulation sera réservée aux véhicules propres et de sortir du diesel.

Nous avons pour cela mené une consultation approfondie, avec un panel de citoyens qui nous a permis de constater la détermination des Parisiens à agir contre la pollution. Ainsi, je suis persuadée que l'action résolue conduite par le Conseil de Paris trouvera, et trouve déjà, un écho positif auprès de la population.

Je vous propose donc de franchir un nouveau pas aujourd'hui et de traduire notre engagement par des actes. En utilisant le cadre créé par la loi sur la transition énergétique, je vous propose ainsi de créer une zone à basse émission dans Paris, à l'instar de celle qui existe déjà dans plus de 200 villes européennes.

Dès le 1er juillet 2016, nous pourrions interdire l'accès aux voies parisiennes à tous les véhicules les plus polluants. Sans attendre que la nouvelle loi ne soit opérationnelle, je souhaite expérimenter, dès le mois de juillet prochain, une interdiction pour les véhicules lourds les plus polluants (camions, autobus, autocars).

Les Parisiens sont prêts. Un sondage, révélé ce week-end par l'IFOP, établit en effet que 85 % d'entre eux se prononcent en faveur de l'interdiction de la circulation des véhicules lourds les plus polluants dès l'été 2015, et c'est 78 % des Franciliens.

Pour être efficaces, ces mesures devront être prises sans jamais rompre le fil de la concertation que nous menons, que Christophe NAJDOVSKI et d'autres adjoints mènent autour de lui, avec l'ensemble des professionnels du secteur, notamment des secteurs de la logistique, mais aussi les artisans et les commerçants qui sont au cœur de la vitalité économique de Paris.

Le dialogue avec les Parisiens doit être constant. La lutte contre la pollution nous concerne tous et ne pourra être gagnée que par la prise en compte de tous les points de vue et de tous les intérêts.

C'est pourquoi nous présentons aujourd'hui des mesures ambitieuses de soutien aux différentes formes de mobilité alternative à l'usage d'un véhicule individuel polluant, avec la poursuite et le développement de mesures incitant soit à l'abandon d'un véhicule personnel au profit de mobilités alternatives, soit au remplacement des véhicules polluants par des véhicules propres.

L'accompagnement de chacun dans la transition vers une mobilité propre est essentiel. Il ne s'agit nullement d'empêcher de circuler, mais de permettre de circuler sans polluer.

De la même façon, un tel combat ne peut sérieusement s'envisager qu'à l'échelle de toute la métropole. C'est la raison pour laquelle nous avons réuni, au début de l'année, les élus franciliens lors d'une grande Conférence pollution, afin de leur proposer de s'associer librement à notre démarche.

Un comité d'animation sur cette question de lutte contre la pollution a d'ores et déjà été lancé avec le concours positif - j'insiste sur le mot positif - des grandes communautés d'agglomération de première couronne, Plaine commune, Val de Bièvre, Est Ensemble et G.P.S.O., qui représentent toutes les sensibilités politiques de notre métropole.

Mes chers collègues, soyons-en convaincus, sur un dossier aussi sérieux que la lutte contre la pollution de l'air, il serait illusoire d'espérer progresser sans une démarche résolument volontaire.

Je tiens à nouveau à remercier mon adjoint aux transports et déplacements, Christophe NAJDOVSKI, pour la détermination qu'il met à conduire un dossier qui nécessite autant de souplesse que d'ambition et de détermination.

Face aux quelques défis majeurs de son siècle, Paris doit agir et montrer sa capacité à prendre les initiatives que réclame aujourd'hui une majorité de nos concitoyens. Paris doit incarner une perspective de changement durable et tenable, a fortiori pendant cette année où Paris va accueillir la COP21 sur le climat.

C'est tout l'objet des débats que nous allons avoir maintenant et qui témoigneront, j'en suis sûre, de notre envie commune de progresser avec patience - ce n'est pourtant pas ma qualité première -, pédagogie mais aussi résolution et caractère.

Je vous remercie.

La Conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème. Ce débat inclura, bien évidemment dans les temps de parole définis, la présentation des amendements et des vœux. La séance est suspendue et je donne la parole à deux membres du panel citoyen.

Rappel au règlement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Après le panel citoyen ? Avant ? D'accord. Avant de donner la parole au panel citoyen, Madame la Présidente du groupe UMP, vous avez la parole.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame la Maire.

C'est pour un rappel au règlement sur la base de l'article 2 de notre règlement intérieur.

Vous venez de citer la Conférence d'organisation. Je voudrais signaler plusieurs dysfonctionnements pour notre session du Conseil de Paris qui me semblent devoir être relevés pour ne pas être réitérés.

En Conférence d'organisation, nous n'avons pas évoqué cette suspension de séance et cette intervention des membres du panel citoyen. Loin de nous l'idée de nous y opposer sur le fond, c'est une bonne chose que le Panel citoyen puisse intervenir. Est-ce parce que vous n'y aviez pas pensé que cela n'a pas été évoqué en Conférence d'organisation ? Est-ce finalement un rattrapage ou est-ce pour une autre raison ? En tout cas, nous aimerions que ces choses puissent tout simplement, comme il est prévu dans le règlement, être annoncées en temps et en heure.

C'est un peu la même chose pour la minute de silence du début de notre séance qui, là aussi, est une chose tout à fait naturelle, et nous en soutenons évidemment et plus encore le principe, mais elle n'avait pas non plus été annoncée en Conférence d'organisation. Il est normal que tous les Conseillers de Paris soient très à l'heure. Ceci dit, on leur aurait signalé d'être encore plus à l'heure et encore plus ponctuels. Et les présidents de groupe auraient pu prendre la parole, me signale Jean-François LEGARET, ce qui n'est pas faux.

Un troisième point de règlement nous semble devoir être relevé : nous avons reçu hier soir tardivement la proposition d'un vœu pourtant conjoint, qui a vocation à être cosigné par l'ensemble des groupes, sur le sujet dramatique des attentats et de l'hommage à rendre aux victimes. L'urgence ou l'actualité n'est pas telle sur ce sujet que ce vœu n'ait pas pu être déposé ou n'ait pas pu nous être soumis plusieurs jours auparavant. Le recevoir hier soir, alors même que sa formulation est problématique et que nous sommes pourtant supposés en être cosignataires, n'est tout de même pas la meilleure organisation.

Je suis sûre que vous en conviendrez.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame la Présidente de l'UMP.

Je prends note de ce que vous dites. J'ajoute qu'en tant que Maire de Paris, je peux avoir aussi cette capacité, et en étant la responsable de la police de séance, d'introduire un certain nombre de textes ou de précisions.

Cependant je suis d'accord avec vous, c'est mieux si tout cela est débattu en amont au sein de la Conférence d'organisation. Donc, je demanderai que l'on puisse aller bien sûr dans ce sens.

Je suspends la séance, puisque nous donnons la parole à deux membres du Panel citoyen qui ne sont pas membres de notre Assemblée mais qui vont ici pouvoir prendre la parole.

Tout d'abord Mme Leila MARIE.

Suspension de la séance.

(La séance est suspendue à neuf heures quarante minutes).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame Leila MARIE, vous avez la parole.

Mme Leila MARIE. - Bonjour.

Nous représentons un groupe de dix-neuf citoyens habitant Paris et les départements de la petite couronne. Nous reflétons la diversité de la population de l'agglomération parisienne.

Nous avons été amenés, pendant deux week-ends, à réfléchir sur la question de la pollution de l'air en auditionnant une douzaine de personnalités. Ce que nous présentons aujourd'hui est un condensé de l'avis citoyen, non exhaustif, présentant les enseignements les plus marquants et les principales mesures souhaitées. Aucune idée n'a été écartée dans le débat lors de la conférence et tous les points cités ont fait l'objet de véritables discussions au sein de notre groupe.

Avant de commencer notre processus de formation lié à la conférence de citoyens, nous avons, sur le sujet de la pollution de l'air à Paris, une connaissance très parcellaire. De ce fait, si nous éprouvions parfois le sentiment d'être victimes de la pollution, nous avons pas nous-mêmes conscience d'être, à travers nos actes quotidiens, des pollueurs.

A l'issue de ce temps de formation, deux constats se sont imposés à notre groupe : d'une part, le déficit patent d'information sur la pollution quotidienne de l'air et, d'autre part, l'individualisme, voire l'égoïsme, de nos comportements en premier lieu centrés sur la préservation de notre confort personnel.

Au-delà de ces premiers constats, cette période de formation a mis en lumière plusieurs éléments qui nous ont particulièrement alertés. C'est en premier lieu l'impact sanitaire de la pollution chronique à Paris, en opposition avec le phénomène de pics, qui a cristallisé nos inquiétudes.

Parallèlement, nous constatons que la fréquence des pics tend à s'accroître. A cet égard, nous avons été particulièrement frappés par le chiffre estimé de 42.000 décès annuels en France pouvant être liés à la pollution de l'air. Sur ce point, comme sur d'autres plus généraux, nous constatons un manque absolu d'exactitude des chiffres et de statistiques probantes en la matière.

Enfin, nous avons constaté que la représentation d'un millefeuille territorial n'était pas un mythe au regard de l'enchevêtrement des compétences. La multiplicité des acteurs en présence entraîne une complexité accrue et sans doute une lenteur de la prise de décision sur le sujet de la pollution atmosphérique.

Pour autant, nous avons bien conscience de la difficulté à mettre en place des actions efficaces contre la pollution, dans l'agglomération parisienne notamment, car 70 % de la pollution de l'air parisien est importée des régions et pays adjacents.

Dans ce contexte, est-il légitime de faire porter uniquement les efforts sur les Parisiens et est-il seulement possible, à la seule échelle de l'agglomération, de définir des mesures qui puissent porter leurs fruits ?

A l'inverse, divers éléments portés à notre connaissance nous ont plutôt rassurés s'agissant de la situation de l'air à Paris. En premier lieu, figure la diminution tendancielle de la pollution atmosphérique dans l'agglomération parisienne, ne serait-ce qu'au travers de la baisse historique de la pollution industrielle. Ce mouvement de fond s'explique par des avancées de toutes sortes mêlant progrès technologiques, modifications comportementales et actions volontaristes de divers acteurs : Ville de Paris, Etat et Europe.

S'agissant des mesures que nous préconisons en matière d'amélioration de la qualité de l'air, nous fixons un principe : la lutte contre la pollution étant une question d'intérêt général, nous souhaitons des mesures collectives s'appliquant de la même manière à tous les habitants de l'agglomération parisienne, sans discrimination d'aucune sorte.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame MARIE ; merci pour cette intervention.

Je demande à nos collègues - c'est une innovation que d'avoir des citoyens qui ont travaillé dans le cadre d'une conférence de citoyens - d'avoir la courtoisie de les écouter en restant assis à vos places et en y prêtant toute l'attention nécessaire. Je demande aussi aux collaborateurs des groupes de regagner leur place et de cesser les mouvements dans l'Assemblée.

C'est valable pour les collaborateurs que je vois là.

S'il vous plaît, c'est sérieux ! On écoute, on s'écoute.

Je donne la parole à M. Timothée JOLIVET.

M. Timothée JOLIVET. - Nous proposons les dispositions suivantes au sein de l'agglomération parisienne.

Nous préconisons de diminuer les vitesses dans l'hypercentre, 1er, 2e, 3e, 4e, 5e, 6e arrondissements de Paris, afin de la ramener à 30 kilomètres/heure maximum, pour définir les contours d'une zone de circulation automobile plus douce et donc moins émettrice de particules.

En dehors des pics de pollution, il conviendrait de généraliser l'interdiction de circulation sur le périphérique aux poids lourds en transit dans l'agglomération. Au sein de notre groupe, une moitié s'est prononcée en faveur de cette proposition. L'autre moitié appelle plutôt de ses vœux, sur le principe du pollueur-payeur, la mise en place d'un péage pour les poids lourds aux entrées du périphérique.

Dès l'atteinte du seuil d'alerte défini par AIRPARIF, zone critique précédant le pic de pollution, il nous semble judicieux d'anticiper la mise en place de la circulation alternée, afin d'alléger la pollution.

Nous appelons de nos vœux la création d'un ticket de transport unique autorisant la correspondance entre les différents modes de transports collectifs, métro, bus, tramway, comme cela existe dans de grandes métropoles françaises et européennes.

Il nous paraît également souhaitable de mettre en place de vrais axes de circulation cycliste dédiés, séparés de la chaussée. Il s'agit ici de permettre de traverser l'agglomération sans rupture.

Nous souhaitons que soit instaurée une identification des véhicules utilisés pour le covoiturage et autoriser les voitures labellisées à utiliser la voie des bus lorsqu'elles sont en situation de covoiturage.

Nous encourageons la Ville de Paris à continuer ses efforts en matière de développement des transports multimodaux, favoriser le fret sur la Seine, l'implantation des zones de stockage au cœur de Paris.

Nous sommes très favorables au fait d'encourager dans les écoles parisiennes, dès l'échelon du primaire, des programmes de sensibilisation des enfants aux dangers et risques liés à la pollution. Informer et sensibiliser ce public dès le plus jeune âge sur ce sujet nous semble un moyen efficace pour faire évoluer à court et moyen terme les comportements : dimension incitative sur les parents.

Plus largement, en matière d'information du grand public, AIRPARIF nous est apparu comme l'acteur indépendant de référence auprès des parties prenantes sur l'enjeu de la pollution. Aussi, nous paraît-il essentiel que cette association dispose de moyens financiers lui permettant, au travers de campagnes publicitaires ou d'événements dédiés, de porter à la connaissance des habitants de l'agglomération parisienne les éléments les plus marquants liés à la pollution de l'air.

Nous souhaitons le rétablissement, à l'échelle de l'agglomération parisienne, de la mesure obligatoire de la qualité de l'air dans les lieux accueillant des enfants, afin de préserver les plus jeunes de la pollution intérieure. Les résultats devront être affichés à la porte des lieux concernés, afin d'informer les parents.

Sans attendre la Métropole du Grand Paris, il importe que tous les départements et communes amenés à la constituer participent de manière obligatoire au budget de fonctionnement d'AIRPARIF. Nous recommandons qu'un seul acteur soit décisionnaire lorsqu'il s'agit des mesures à mettre en place. Dans un premier temps, cette responsabilité devra incomber à la Métropole du Grand Paris. Dans ce cadre, il s'agira de transférer les compétences actuellement partagées entre la Ville de Paris, la Préfecture de police, la Préfecture de région et la Région Île-de-France à cette autorité unique, afin d'éviter la dilution des prérogatives et donc des actes.

L'ensemble de ces mesures devraient permettre, selon nous, de conserver la vitalité et le dynamisme de Paris, tout en garantissant le droit à la mobilité individuelle, sans opposer caricaturalement intérêt économique et préservation de l'environnement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je voudrais vraiment, avant que vous ne quittiez la tribune, vous remercier et remercier, à travers vous, les 19 citoyens parisiens et franciliens qui ont investi beaucoup de leur temps, plusieurs week-ends, un travail à la fois de formation et d'auditions extrêmement poussé dans le cadre de la conférence citoyenne qui s'est tenue à notre initiative ; Christophe NAJDOVSKI a été une des personnes auditionnées et a pu ainsi apporter des éléments de compréhension dans ce sujet.

Je veux dire que cette méthode est une bonne méthode. C'est une méthode de concertation qui s'appuie sur un panel de citoyens à qui l'on donne les moyens de pouvoir avoir un jugement critique mais un jugement à partir des réalités et pas simplement à partir des fantasmes ou des raccourcis que peut prendre parfois le débat public, notamment sur ces grands sujets et sur la question de la qualité de l'air à Paris.

Le fait que vous puissiez venir ici, dans cette Assemblée, exprimer ce point de vue est une innovation. Vous êtes les premiers à l'avoir fait. Je pense que, dans d'autres domaines, nous envisageons d'avoir des conférences de citoyens.

Je pense que la méthode est la bonne : que les citoyens puissent venir rapporter l'avis qu'ils ont rendu, y compris devant la représentation politique du Conseil de Paris, je crois que c'est une belle innovation et une belle façon de travailler en élargissant, d'être dans une gouvernance qui implique les élus, bien évidemment, mais qui implique aussi les citoyens, à travers des modalités extrêmement intéressantes, comme celles de la conférence de citoyens.

N'en doutez pas : ce que vous nous avez dit a, en partie, été pris en considération, en grande partie, et va faire l'objet des débats de ce débat organisé que nous avons à présent.

Je vous remercie infiniment.

Reprise de la séance.

(Reprise de la séance à neuf heures cinquante-deux minutes.)

2015 SG 19 - Communication - Lutte contre la pollution atmosphérique liée au trafic routier.

2015 DVD 106 - Plan d'actions contre la pollution atmosphérique. Mesures d'accompagnement.

2015 DEVE 14 - DASES - Subvention (424.501 euros) et renouvellement de la convention cadre et de la convention annuelle avec l'association AIRPARIF.

Vœu déposé par le groupe SOCA relatif à la création d'une zone à trafic limité dans le 4e.

Vœu déposé par le GEP relatif aux pics de pollution de l'air liés au trafic routier.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à une nouvelle charte des bonnes pratiques des 2 roues motorisés.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à une aide à l'achat pour les VTC.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif aux véhicules de tourisme avec chauffeurs.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à une campagne d'information.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la mise en place de scooters électriques en libre service.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au périmètre de la zone à basses émissions.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la flotte municipale.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mise en oeuvre de l'écotaxe sur le périphérique.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'interdiction permanente des véhicules les plus polluants.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'organisation d'un Grenelle de l'air métropolitain.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'autorisation pour les cyclomoteurs électriques d'emprunter les couloirs de bus.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'étude d'une aide municipale pour l'achat de véhicules propres.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la gratuité des transports en commun et à différentes aides aux particuliers.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'impact écologique du transport par autocar.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à une tarification du stationnement en fonction de la pollution des véhicules (suite de la discussion).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La séance est reprise et je donne la parole, conformément à ce qui a été décidé en Conférence d'organisation, à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, la communication que vous nous présentez aujourd'hui est cruciale à plus d'un titre.

D'abord parce qu'elle traite d'une des préoccupations majeures de nos concitoyens qui doit constituer désormais une priorité de santé publique. La lutte contre la pollution représente, en effet, un enjeu de société, reconnu dorénavant par tous les scientifiques, à court et moyen terme. Les particules fines sont classées comme des cancérigènes certains par l'O.M.S. et l'oxyde d'azote est responsable d'irritations et de difficultés respiratoires.

Or, à Paris, selon les chiffres d'AIRPARIF, le trafic routier est responsable des deux tiers des émissions d'oxyde d'azote et de plus de la moitié des particules fines. Les Parisiens, comme les Franciliens, ont exprimé à plusieurs reprises leur inquiétude sur un phénomène à la fois nuisible et insidieux aux graves conséquences sanitaires.

La conférence citoyenne réunie cet automne, et dont nous venons d'entendre les représentants, a permis de confirmer le degré de vigilance de nos concitoyens, à Paris comme en banlieue, ainsi que leur attente forte de mesures qui marquent une vraie rupture.

De même, le Conseil parisien de la jeunesse a récemment rendu un avis très éclairé sur le sujet confirmant toute l'acuité des décisions à prendre.

Cette communication est également cruciale parce que les mesures que vous nous annoncez correspondent à nos engagements de campagne et que le respect de ces engagements nous guide. En responsabilité, vous nous livrez des solutions à la fois extrêmement fortes, graduées dans le temps et incitatives, davantage que punitives.

Il ne s'agit pas en effet de punir les utilisateurs de véhicules mais de les accompagner dans le cadre d'une transition écologique indispensable à la santé publique, préparée avec les communes métropolitaines, assortie de mesures d'accompagnement financier pour les particuliers comme pour les professionnels et s'appuyant sur la loi de transition énergétique actuellement discutée au Parlement. Les propositions que vous nous soumettez au Conseil de Paris marquent un progrès déterminant dans la lutte contre la pollution, accentuant la transition entamée par Bertrand DELANOË dès 2001.

Car c'est dès 2001 que la gauche et les écologistes de Paris ont commencé à agir, ce qui a permis d'inverser la tendance à l'embolisation de Paris par l'automobile. En diversifiant et améliorant l'offre de transports en commun, en rééquilibrant la place des véhicules motorisés et des piétons, en privilégiant les modes de circulation douce, nous avons fait baisser de 40 % les particules fines en 10 ans et de 30 % le dioxyde d'azote.

Oui, il faut désormais faire encore plus car la santé des usagers de Paris, et en particulier des plus fragiles, demande une baisse beaucoup plus sensible des polluants. En annonçant votre volonté d'éradiquer le diesel dans Paris en 2020, vous avez d'ailleurs créé, Madame la Maire, une dynamique vertueuse qui porte déjà ses fruits. Si l'on en croit les professionnels du secteur, les ventes de véhicules diesel n'ont jamais été aussi basses, les acheteurs anticipant l'obsolescence rapide des véhicules diesel. C'est un pas décisif qui est en train d'être franchi.

À entendre les déclarations émanant de l'opposition ces derniers jours, il semblerait que le sujet fasse maintenant consensus et que la lutte contre la pollution soit désormais partagée par tous. Tant mieux ! Mais de grâce, si la droite nous rejoint sur ce sujet, qu'elle évite de réécrire l'histoire : c'est nous qui avons un temps d'avance. Il est très instructif de revoir les différentes prises de position du groupe UMP depuis 2001, que ce soit sur le tramway, sur Vélib' ou encore sur les reconquêtes des voies sur berges, ou de la place de la République. Les élus UMP se sont aussi abstenus sur Autolib', ne croyant pas en la réussite du projet. Avec les 100.000 abonnements vendus depuis la fin 2011 et ses 3,5 millions de locations, Autolib' est pourtant un grand succès. Mais comme pour le tramway des Maréchaux, comme pour les berges, que n'avons-nous pas entendu de la droite parisienne à l'époque !

De même, si l'on en croit la présidente actuelle du groupe UMP, elle réclamerait l'éradication du diesel depuis longtemps... elle a visiblement oublié ses responsabilités en tant que Ministre, pas nous !

Le Gouvernement auquel elle a appartenu a mis en place, en 2007, un dispositif de bonus-malus encourageant fortement l'achat de véhicules diesel. Ils ont représenté plus des trois quarts des nouvelles immatriculations en 2008. Cette politique du tout-diesel a considérablement ralenti la recherche de l'industrie automobile vers d'autres motorisations, hybrides et électriques. Une étude d'AIRPARIF de juillet 2013 démontre d'ailleurs que c'est la

diésélisation du parc qui a freiné les effets positifs de la politique menée à Paris en matière de lutte contre la pollution. Les responsabilités de Mme KOSCIUSKO-MORIZET sont donc importantes, et les propos du style : "Vous auriez dû nous écouter depuis longtemps" sont tellement déplacés...

Alors, vous répétez : "Z.A.P.A., Z.A.P.A., Z.A.P.A.". Je ne doute pas que ce sera le cas dans un instant. Mais ces Z.A.P.A., si elles étaient si formidables, il y aurait bien une ville en France qui s'en serait saisie. Pas une seule, même pas une ville UMP, ne s'est saisie de cet outil certainement génial mais resté incompris car en réalité, ses modalités s'apparentent à une usine à gaz ingérable.

De même, l'abandon du projet d'écotaxe doit beaucoup à la manière dont il a été conçu par la Ministre compétente à l'époque, c'est-à-dire beaucoup trop complexe pour être opérant, malheureusement.

Et que dire de la récente baisse de vitesse maximale autorisée sur le périphérique ? Elle a diminué les accidents et la pollution tout en augmentant la vitesse moyenne de circulation. À l'époque, la candidate de la droite à la Mairie de Paris avait critiqué la mesure dès le lendemain de son annonce, dénonçant l'absence d'étude d'impact de cette décision, elle avait promis le rétablissement de la vitesse initiale si elle était élue.

Alors la présidente du groupe UMP aimerait se parer de toutes les vertus. Je tenais à rétablir quelques vérités : c'est nous qui avons commencé à faire reculer la voiture à Paris.

Aujourd'hui, Anne HIDALGO, Christophe NAJDOVSKI, et la majorité municipale parisienne mettent en œuvre leur engagement de faire de la lutte contre la pollution une priorité absolue d'ici 2020 et en commençant sans attendre, dès 2015. Accompagnée par le Gouvernement, qui vient d'annoncer des aides financières pour les échanges de véhicules polluants contre des véhicules électriques, notre municipalité va continuer à convaincre sans relâche ses partenaires de la nécessité d'une montée en charge concertée et métropolitaine des actions contre la pollution.

Le groupe socialiste et apparentés salue et soutient des mesures concrètes qui marquent un volontarisme politique. En cette matière comme en beaucoup d'autres, il y a ceux qui parlent et ceux qui agissent. Comme le prônait le Mahatma Gandhi : "Soyez le changement que vous voulez voir dans le monde".

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS, présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Anne SOUYRIS. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous le savons et nous l'avons dit et répété, terriblement soutenus par la réalité de faits : la lutte contre la pollution de l'air est un enjeu de santé publique majeur partout en France, et plus particulièrement dans les grandes métropoles.

À Paris, où cohabitent 2 millions de résidents et plusieurs millions de visiteurs et où, chaque jour, 28 millions de déplacements quotidiens se font, cette lutte contre la pollution revêt même un caractère d'urgence. Ce plan courageux constitue ainsi un pas de géant pour Paris.

En Île-de-France, AIRPARIF estime que 3 millions de personnes sont exposées à des niveaux de pollution dangereux, principalement le long du trafic et dans le cœur de notre agglomération. Cette situation catastrophique est le résultat de politiques qui pendant des années ont mis au cœur de notre modèle de développement la voiture individuelle. Pire, ces mêmes politiques ont favorisé par des incitations fiscales les motorisations diesel. Ces choix ont non seulement enfermé les fabricants français dans une impasse industrielle et stratégique mais ils ont surtout considérablement augmenté la concentration de microparticules dans l'air, responsable à Paris d'une baisse moyenne de neuf mois d'espérance de vie.

Nous payons aujourd'hui les conséquences dramatiques de ces politiques dans le domaine des transports, bien entendu, mais aussi dans celui de l'organisation de la ville.

Nous le savons : sortir de ce modèle est difficile ; les blocages sont nombreux : culturels, politiques mais aussi financiers avec le poids des lobbies qui tous, nous racontent que changer nous coûterait cher.

Et pourtant, nous n'avons plus le choix. Il nous faut inventer une nouvelle ville, une ville de la qualité de vie préservée, une ville moins polluée.

En réduisant progressivement l'accès des véhicules les plus polluants, le plan antipollution qui est aujourd'hui présenté au Conseil est une étape majeure vers cette ville à laquelle nous aspirons.

Est-il encore besoin de rappeler qu'à Paris et en Île-de-France, les sources de pollution atmosphérique proviennent essentiellement du trafic routier à l'origine des concentrations de dioxyde d'azote et de particules en suspension ? Le parc automobile est l'un des principaux émetteurs de particules fines qui se concentrent surtout dans le cœur de l'agglomération parisienne. Cette démarche doit bien entendu être accompagnée et c'est, nous le pensons, une qualité de ce plan que de penser la transition pour ne pénaliser ni les usagers ni les professionnels. La gratuité des transports publics et d'Autolib' pour les Parisiennes et les Parisiens qui abandonnent leur voiture ou encore l'aide proposée aux professionnels pour l'achat de véhicules plus propres vont dans ce sens.

Parallèlement, il faut organiser de manière encore plus volontariste la circulation. C'est d'ailleurs cet objectif qui a présidé à la décision de diminuer la vitesse dans plusieurs quartiers de Paris pour aller jusqu'à la généralisation du 30 km/heure, hors grands axes circulés. La création notamment de zones à basse émission et le développement de zones "Paris Respirer" vont dans le même sens, celui de réduire durablement la pollution de fond.

Enfin, ce plan s'inscrit dans une démarche globale entamée depuis déjà de nombreuses années par la Ville. Il ne peut être en effet compris sans prendre en compte l'amélioration de l'offre de transports en commun, amélioration qui va d'ailleurs s'accroître sous cette mandature avec des projets d'aménagement des quais hauts de la Seine et de la rocade des gares.

A cet investissement dans l'amélioration de l'offre de transports en commun, s'ajoute le développement de modes de circulation douce. Continuer à installer des pistes cyclables, ouvrir plus largement des sites protégés pour toutes les générations, offrir des espaces sécurisés pour garer les vélos, développer du matériel à assistance électrique dans le parc Vélib', seront de grands chantiers auxquels nous veillerons, nous l'espérons, ensemble.

100 millions d'euros sont prévus pour le Plan Vélo dans le plan d'investissement de la mandature. Cette somme, comme les 150 prévus pour le développement de nouveaux transports en commun, sont autant d'investissements pour lutter contre la pollution de l'air et améliorer notre qualité de vie.

Je vous remercie et laisserai David BELLIARD compléter mon propos.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Anne SOUYRIS.

La parole est à M. Nicolas BONNET pour le groupe Communiste et Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, nous nous engageons résolument à vos côtés dans la lutte contre la pollution. Il y a urgence : c'est de la santé de nos enfants, des Parisiens et des Parisiennes et de notre espérance de vie dont il est question.

Les premières mesures que vous nous proposez au débat ont pour objectif d'accompagner celles et ceux qui veulent renoncer à leur voiture, en favorisant les alternatives non polluantes. Nous soutenons pleinement vos intentions mais, après les félicitations, permettez-moi de pointer certains aspects.

Ce débat ne peut pas aborder l'évolution des usages sans tenir compte de la dimension économique du problème. Les Parisiens ne peuvent pas être les seuls à payer les frais de la pollution. Nous avons fait le choix de nous engager dans un programme d'investissement ambitieux avec un milliard pour développer les transports collectifs et 850 millions pour la transition écologique.

Or, nous le savons tous ici, la pollution n'a pas de frontières. Nous n'aboutirons à des résultats efficaces et partagés par le plus grand nombre que si nous nous battons sérieusement sur le plan de l'agglomération, de la région et même du pays. Chacun à son échelle doit mettre l'investissement nécessaire.

D'abord, nous ne pouvons pas inciter les usagers à prendre les transports en commun sans que les conditions d'investissement soient réunies. Notre réseau de transports collectifs est déjà saturé. Je pense à la ligne 13 ou à la ligne B du R.E.R. Le réseau souffre d'un manque d'investissements chroniques pour la maintenance, cause de nombreux dysfonctionnements et, même pire, comme nous l'avons vu avec la catastrophe de Brétigny-sur-Orge, qui a coûté la vie à 7 personnes en 2013.

Deuxièmement, au-delà de l'usage personnel du véhicule, le principal problème est l'acheminement de marchandises par poids lourds et par camionnettes polluantes. Interdire ces véhicules doit s'accompagner d'un investissement massif pour le fret par le rail et par voie fluviale. Or, nous ne voyons rien venir de concret du côté de l'Etat, ni de la S.N.C.F., ni de R.F.F.

Prochainement, le Conseil régional examinera le projet de contrat de plan Etat-Région qui va structurer les investissements de l'Île-de-France pour les six ans à venir. Ce contrat de plan est offensif en matière de transports collectifs et nous nous en réjouissons. C'est une avancée majeure, historique et décisive. Nous l'avons obtenue grâce à la mise en place de recettes dédiées très conséquentes, comme l'augmentation de la taxe locale sur les

bureaux ou la création de la contribution des parkings, des grandes entreprises et des centres commerciaux. Des propositions portées depuis 2005 par les élus communistes.

Très récemment encore, une nouvelle recette a été affectée suite à un vœu défendu au Conseil d'administration du S.T.I.F. par notre collègue Jacques BAUDRIER. Mais, malheureusement, nous constatons qu'à ce stade il n'y a pas un centime pour le fret ferroviaire, alors que nous portons un projet emblématique avec Chapelle-International qui doit, pour nous, être le premier d'une longue liste. Je pense par exemple à la Z.A.C. "Bercy-Charenton", dont nous pourrions faire un pôle multimodal alliant le rail, le fleuve et la route pour les derniers kilomètres.

Madame la Maire, Paris ne réussira pas seule. Il faut des moyens, de nouvelles recettes dédiées pour que ces politiques essentielles aboutissent. Nous pensons que les recettes indûment perçues par les sociétés d'autoroute devraient être affectées à ces objectifs. La lutte contre la pollution ne peut se conduire dans le carcan d'une politique d'austérité. Bien au contraire, c'est dans une politique d'investissements et de relance économique que nous devons nous inscrire.

Lutter contre la pollution, c'est d'abord investir pour créer des emplois et développer de nouvelles filières. C'est d'ailleurs en ce sens, Madame la Maire, que je vous propose la création d'une Mission d'information et d'évaluation sur "Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux : quelles nouvelles filières industrielles d'avenir ?"

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Madame la Maire, mes chers collègues, le plan de lutte contre la pollution et les premiers projets de délibération qui en impulsent la dynamique arrivent donc au Conseil de Paris. Ce qui est en jeu, c'est une évolution notoire de nos comportements et de nos habitudes, notamment en termes de déplacements.

Ce cadre global, posé par la Maire de Paris, réaffirmé par l'Exécutif parisien, nous le partageons, car il fixe un cap qui s'inscrit dans le sens de l'histoire et dans le sens de ce que doit être une grande métropole tournée vers le futur. La lutte contre la pollution est un enjeu de société qui nous oblige à des décisions ambitieuses et efficaces s'inscrivant dans une vision à long terme, voire à très long terme.

L'un des enjeux est que les choix qui seront faits par notre Conseil soient compris des Parisiennes, des Parisiens et, au-delà, des Franciliens. Si les citoyens, parfois démunis ou en manque d'informations sur la question, ne nous accompagnent pas dès le début dans cette démarche, nous aurons manqué une étape importante de ce combat qui s'inscrit pour les décennies à venir. Cette prise de conscience est la seule manière de conduire une politique durable.

La pédagogie autour de la lutte contre la pollution est essentielle. Nous ne devons pas en faire l'économie car, d'ailleurs, c'est le sens de l'un des vœux que nous déposons.

Madame la Maire, la fin du diesel à Paris à l'horizon 2020 est un cap que le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants soutient. La graduation dans le temps et selon les émissions des véhicules nous paraît être la bonne méthode, en réalité, la seule qui vaille.

Nous nous réjouissons de ne pas voir apparaître dans ce plan certaines idées qui avaient tendance à inquiéter, car discriminatoires. Je pense par exemple à la réservation unilatérale de certaines rues et ce, dès l'été 2015. En tout cas, l'avis des Parisiennes et des Parisiens semble pour le moment sans appel. 78 % d'entre eux approuvent l'interdiction d'une circulation des poids lourds et des autocars les plus polluants à partir de juillet 2015. 54 % des Franciliens sont favorables à l'interdiction de circulation des véhicules diesel d'ici 2020 et même 65 % des Parisiens.

Puis, plus concrètement, la réalité est que les comportements évoluent. Les chiffres l'attestent : la part du diesel dans les ventes en France passe de 73 % en 2012 à 59 % début 2015. Ce n'est pas rien. Tout ceci doit nous conforter dans la démarche que nous engageons.

Madame la Maire, nous l'avons toujours défendu, l'augmentation de l'offre et la qualité du transport public doit constituer l'axe central de notre action, car c'est par des mesures fonctionnelles que nous pourrions influencer sur les habitudes de déplacement des Parisiens.

En ce sens, et même si nous n'avons pas déposé de vœu à ce sujet, nous réitérons notre attente forte en faveur de la circulation du métro la nuit sur certaines lignes. Je sais que c'est une démarche défendue par Paris au sein du S.T.I.F. C'est une démarche qu'il faut absolument continuer de porter car elle est décisive et attendue par les Parisiens, qu'ils soient professionnels, travailleurs, noctambules ou visiteurs de notre ville.

Ensuite quelques mots sur les vœux que nous présentons.

Pas un mot n'est dit dans cette communication sur la question des véhicules de tourisme avec chauffeur, les V.T.C. Je sais que c'est un sujet compliqué, mais tout de même, les V.T.C. sont utiles et répondent à un besoin.

De plus, avec leur développement, c'est à la fois une amélioration de l'offre de transport et aussi des emplois qui sont créés, que nous devons prendre en compte. Nos demandes sont simples : pourquoi ne pas soutenir financièrement la reconversion de la flotte actuelle de V.T.C. en véhicules propres comme la Ville le fait avec les taxis ?

Ces mesures seraient un soutien direct aux conducteurs, et non à UBER, comme certains s'amuse à le laisser penser. Nous pensons que la Ville doit sérieusement se pencher sur cette opportunité.

Ensuite, pourquoi ne pas porter l'exigence, à compter par exemple de l'année prochaine, de n'attribuer des autorisations de travail qu'aux conducteurs de V.T.C. détenteurs de véhicules propres ? Cette demande pourrait également être valable pour les taxis parisiens qui renouvellent trop doucement encore leur parc automobile.

Ce sont des propositions de bon sens et qui s'inscrivent dans une vision à long terme, en accompagnant ce service en plein développement à adopter une démarche écologique et environnementale.

L'une de nos autres propositions porte sur les deux-roues motorisés qui sont les grands absents de cette communication. Ces véhicules sont souvent plus polluants que les voitures et leur nombre ne cesse de grandir à Paris. Quelles sont les mesures d'accompagnement proposées pour que leur utilisation évolue ?

Nous n'en voyons aucune pour le moment. Nous remettons donc sur la table la proposition de scooters électriques en libre-service, qui constitue selon nous une opportunité exceptionnelle pour Paris et au-delà, une nécessité environnementale. Nous avons demandé une étude sur la question, principe voté en septembre 2014. Nous demandons ainsi qu'elle soit présentée rapidement au Conseil de Paris et qu'elle puisse faire l'objet d'un débat.

Toujours dans cette démarche d'ajouter des mesures incitatives à ce plan, nous proposons un coup de pouce aux jeunes actifs, avec un amendement pour que l'abonnement Autolib' soit offert aux nouveaux conducteurs de moins de 30 ans. Je crois d'ailleurs que l'Exécutif est sensible à cette demande.

Le parc roulant n'est pas le seul levier sur lequel nous devons agir pour aller vers davantage d'écoresponsabilité : les espaces logistiques en ville doivent être développés afin de réduire les kilomètres parcourus par les marchandises ; mieux encadrer la circulation des flux de marchandises dans Paris ; et utiliser des véhicules adaptés à la ville pour la distribution, permettant de réduire les émissions de CO2. D'autres moyens d'acheminement que la route doivent être envisagés plus amplement : le fret ferroviaire et fluvial a quasiment disparu aujourd'hui, mais les infrastructures sont là. Notre groupe portera d'ailleurs prochainement des propositions.

Et puis, avec tous les efforts menés par notre collectivité, il nous faut construire une démarche métropolitaine forte et indiscutable. En Ile-de-France, et c'est bien normal, il y a beaucoup d'appréhension par rapport aux décisions prises par le Conseil de Paris. Il est vrai que le maillage des transports publics n'est pas aussi dense dans le reste de l'Ile-de-France. A certains endroits, ne pas utiliser la voiture s'avère difficile, voire impossible, notamment pour les familles et les professionnels. Nous devons donc agir dans une démarche globale, sans nier cette réalité.

Je sais l'Exécutif déterminé à lever les craintes et mener une concertation en profondeur avec les communes limitrophes pour amplifier cet effort. C'est, je crois, une absolue nécessité. Le mois prochain, nous étudierons les mesures proposées pour les artisans et les professionnels parisiens et franciliens. Soyez assurés que notre groupe sera attentif à ne pas nuire au développement économique et à l'attractivité de notre territoire, mais au contraire, à l'encourager sur la voie d'une éco-responsabilité pragmatique et ambitieuse.

J'en termine, mes chers collègues : la démarche que l'Exécutif initie est courageuse et s'inscrit - c'est notre conviction - dans le sens de l'histoire. Il reste beaucoup de choses à faire, des compléments à apporter, une concertation fine à mener, mais le chemin emprunté est définitivement le bon, et nous nous réjouissons de l'ambition portée par la Maire de Paris. Les membres de mon groupe apportent unanimement leur soutien à la demande de l'Exécutif et aux premières mesures proposées pour lutter contre la pollution atmosphérique.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président, pour ces propos.

La parole est à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, présidente du groupe UMP.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame la Maire.

Enfin, nous voilà bientôt au terme de la première année de votre mandat, et ce que vous avez dénommé "priorité absolue de la mandature" semble prendre le chemin d'une concrétisation. Annoncé pour novembre, ce plan de lutte contre la pollution est finalement débattu trois mois plus tard. Ceux d'entre nous qui attendaient un texte normatif en sont pour leurs frais. Après le vœu du mois de mai 2014, qui n'apportait que des mesures palliatives en cas de pic de pollution, nous devons aujourd'hui nous contenter d'une communication. Ce manque d'empressement n'est pas vraiment surprenant. Ce n'est seulement qu'à l'occasion d'un pic de pollution, une semaine avant le premier tour, que les Parisiens ont pu connaître vos vagues engagements de campagne sur le sujet. Une fois en responsabilité, il est finalement assez logique que cette improvisation perdure.

L'urgence s'impose pourtant comme une évidence : les pics de pollution se multiplient. Mais ce n'est pas le plus grave pour la santé des Parisiens : c'est la pollution du quotidien, la pollution chronique, qui vient chaque jour diminuer l'espérance de vie de chaque Parisien. En 2014, près d'un jour sur quatre, la qualité de l'air n'a pas été jugée bonne selon AIRPARIF. Et pourtant, alors que les Parisiens suffoquaient, vous aviez préféré la polémique stérile. Après avoir pourfendu la notion de zones d'action prioritaire pour l'air, les Z.A.P.A., pendant dix mois, vous faites finalement vôtre son principe.

Par pur sectarisme, vous n'avez pas voulu mettre en œuvre cette mesure, simplement parce qu'elle était le fruit du Grenelle de l'Environnement, un temps, mes chers collègues, où le Gouvernement avait une conscience écologique. Que de temps perdu ! Parce que nous croyons intimement qu'il était urgent de prendre des mesures fortes dès le début du mandat, nous vous avons proposé de mettre en place une Z.A.P.A. avec nos collègues du groupe UDI-MODEM, au premier Conseil de la mandature. Votre adjoint nous avait alors répondu qu'il ne s'agissait pas d'un instrument efficace. Têtus, parce que convaincus, nous avons réitéré notre demande au mois de décembre, sans davantage de succès. Vous-même déclariez qu'il fallait zapper les Z.A.P.A. Vous étiez sans doute contre parce que nous étions pour.

Votre prédécesseur était, sur ce point au moins, moins sectaire. Il déclarait en novembre 2012 - je le cite : "le projet de Z.A.P.A. forme un instrument précieux, dont Paris espère la mise en œuvre concertée dès 2013". Si l'appellation change, le principe reste le même. Pour preuve, vous vous appuyez sur la classification des véhicules établie début 2012, dans le cadre de l'expérimentation des Z.A.P.A. par le Gouvernement d'alors. On pourrait se dire que cette attente - pour ne pas dire ces atermoiements - a été mise à profit pour créer un dispositif ambitieux, en cette année de COP21 et dans notre métropole, mais là encore, nos espoirs sont déçus.

Le dispositif que vous nous proposez est d'une complexité rare. Certaines catégories de véhicules sont interdites de manière permanente, d'autres auront un permis de polluer pour le week-end. Vous proposez d'expérimenter des rues où un sens de circulation sera réservé aux véhicules à ultrabasse émission, tandis qu'en sens inverse, les véhicules polluants circuleront, sans compter les multiples dérogations esquissées, sans doute des concessions accordées à l'extrême gauche de votre majorité. En somme, vous nous présentez du jus de crâne technocratique. Or, en matière de lutte contre la pollution, il n'est pas de bonne mesure qui ne soit pas pleinement compréhensible.

En plus d'être tortueux, votre plan manque singulièrement d'ambition écologique. Nous sommes en 2015, et vous nous proposez d'interdire les poids lourds et autocars mis en service avant octobre 2001, là où le Grand Londres interdit déjà la circulation des poids lourds antérieurs au 1er octobre 2006. En 2016, vous allez interdire la circulation de véhicules qui auront été mis en circulation avant 97 ou 98, selon les catégories, c'est-à-dire des véhicules qui auront près de 20 ans. Ce n'est pas sérieux, et ce n'est surtout pas à la hauteur de l'enjeu. Il est difficile, du coup, de mesurer l'impact de ce plan, puisque de votre propre aveu, les études ne seront disponibles que début 2016.

Toutefois, on peut déjà douter d'un choc d'amélioration de la qualité de l'air : 5 % des voitures seulement, 11 % des utilitaires seront concernés dans un premier temps. AIRPARIF et l'A.D.E.M.E. avaient pourtant travaillé sur des "scenarii" dans le cadre de l'expérimentation des Z.A.P.A. Ils étaient rapidement convenus que le seul moyen de baisser significativement les émissions de polluants était d'interdire les véhicules qui ne respectent pas la classe trois étoiles, c'est-à-dire les voitures particulières et les utilitaires diesels antérieurs à 2006. Cette mesure ne sera prévue qu'en 2017.

L'étendue de la zone à basse émission est la clé de son succès, et là encore, les organismes AIRPARIF et l'A.D.E.M.E. recommandaient de mettre en œuvre une Z.A.P.A. sur le territoire délimité par l'A86. Alors que la métropole sera compétente pour la lutte contre la pollution de l'air au 1er janvier 2016, vous n'avez pas dénié recueillir l'avis du conseil des élus. Non, il ne suffit pas de convoquer quelques maires riverains à l'Hôtel de ville pour présenter le plan une fois ficelé. Cela ne s'appelle pas une concertation. Et d'ailleurs, le résultat est immédiat : nombre d'élus de petite et de grande couronne dénoncent votre passage en force. Opposant Parisiens et Franciliens, cette brutalité met en péril la construction d'une large zone à basse émission à l'échelle de la métropole.

Si la modestie des mesures annoncées nous laisse sceptique, si la méthode montre déjà ses limites, leurs modalités de mise en œuvre nous inquiètent véritablement. Les décrets d'application de la loi de transition énergétique, nécessaires à la mise en œuvre de la Z.A.P.A. rebaptisée, ne sont attendus qu'en 2016, avec une mise en application au mieux en 2017, et l'inconstance de Ségolène ROYAL sur ces sujets environnementaux ne peut que susciter des craintes. Cédra-t-elle une nouvelle fois au lobby ?

Son renoncement à appliquer le principe "pollueur-payeur" à travers l'écotaxe en a échaudé plus d'un. Je rappelle que les recettes de l'écotaxe dans la version du Grenelle, c'étaient 18 millions d'euros de recettes nettes pour la Ville de Paris, simplement au titre du périphérique. La version remaniée par votre majorité, nettement moins ambitieuse, ne rapportait plus que 6 millions d'euros de recettes. Aujourd'hui privée de ressources, ni les 18 millions d'euros, ni les 6 millions d'euros, la Ville de Paris, à travers une délibération, ne prévoit qu'une enveloppe de 5 millions, pour toute la mandature, pour les nouvelles mesures d'accompagnement. C'est largement insuffisant. L'aide est plafonnée à 500 euros. Elle consiste en un choix plus ou moins complexe entre les abonnements Vélib', Autolib' ou une subvention pour l'achat d'un vélo à assistance électrique. Ce n'est pas incitatif pour permettre aux Parisiens les plus modestes de trouver une alternative à leur voiture individuelle polluante. Avec 18 millions de recettes annuelles, vous auriez pu bonifier le système "bonus-malus" gouvernemental pour inciter véritablement à changer de véhicule.

Cette communication enfin souffre d'un écueil indépasseable. Comment la Ville de Paris peut-elle demander aux Parisiens des efforts qu'elle ne consent pas elle-même à réaliser ?

Vous nous annoncez mettre au rebut 300 fourgonnettes diesel du parc municipal cette année. Est-ce que ce sont les fourgonnettes diesel acquises en 2013 qui seront concernées ? Nous aurons les chiffres pour 2014 d'ici quelques mois, mais il est incontestable que les achats de véhicules diesel ont continué à la Ville de Paris en 2013, contribuant à la poursuite de la pollution.

Je le précise, pour des véhicules de constructeurs français, dont la version électrique existe et existait en 2013, on se retrouve aujourd'hui avec un diesel qui représente presque 50 % des consommations de carburant de la Ville, alors qu'en 2006 il ne représentait, et c'était déjà trop, presque 27 %.

Comment les Parisiens peuvent-ils accepter des leçons d'un acteur public qui, jusqu'à présent, a fait davantage preuve de passivité que d'action pour sa propre flotte ?

Sur tous ces sujets, nous avons déposé des vœux et, à défaut d'entendre mon intervention, vous pourrez en avoir la lecture, Madame la Maire.

Cette communication réalise la prouesse de paraître à la fois improvisée et tardive. En cela, elle trahit probablement au mieux une fibre écologique peu affirmée - c'est le moins que l'on puisse dire -, au pire une caution donnée à une partie de votre majorité. Dans tous les cas, cette dévotion nouvelle pour l'écologie laissera les convaincus de longue date bien perplexes.

Et puisque depuis ce matin vous semblez jouer une pièce de Molière, nous ferons nôtre cette réplique de Dorine : "Vous ne vouliez point croire et l'on ne vous croit pas".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Yann WEHRLING, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Yann WEHRLING. - Madame la Maire, depuis plus de dix ans, une très bonne idée se développe dans la plupart des villes européennes qui souffrent de pollution de l'air. Cette idée simple consiste à agir sur le parc automobile en circulation sur une zone touchée par la pollution de l'air et à mettre en place des mesures incitatives et réglementaires pour être de plus en plus sélectifs sur les véhicules en circulation et favoriser les motorisations peu polluantes.

Quelques cent quatre-vingts villes en Europe n'ont pas attendu et ont des "low emission zone". Ce terme anglais que nous avons traduit par Z.A.P.A. en France, n'a pas trouvé d'application dans notre pays pour des raisons bien souvent politiciennes. La France a tergiversé et Paris n'a pas su agir à temps.

Profitons des retours d'expérience dans le reste de l'Europe pour faire en sorte que ces mesures soient efficaces. En l'occurrence, nous savons au moins une chose qui est que, pour être efficaces, ces mesures doivent être menées avec anticipation et progressivité. Car évidemment, si la circulation automobile ne se régule pas naturellement, c'est qu'il y a des raisons à cela et des besoins auxquels il faut répondre. Le changement de comportements, d'habitudes et d'outils ne se fait pas du jour au lendemain et, pour quiconque veut mener des politiques avec l'objectif de les réussir, il doit évidemment en discuter et planifier les choses avec soin.

Est-ce le sentiment que donne votre plan de lutte contre la pollution de l'air ? Pas vraiment. Depuis que votre équipe est aux affaires, à savoir depuis treize ans, vous avez perdu quelques années précieuses pour avancer plus paisiblement vers une solution qui, prise trop rapidement, je le crains, risque d'être pour le moins mal perçue par de nombreux habitants.

Bien sûr, il y a urgence à agir. Je n'ignore pas qu'à l'échelle de Paris, vous pourrez peut-être vous rassurer avec quelques récents sondages, que vous avez d'ailleurs cités et qui vous donnent raison. Évidemment, quand on sait que la moitié des ménages parisiens n'a plus de voiture et que, dans l'autre moitié, ceux qui en ont une, ont un revenu suffisant pour avoir une voiture récente, ou sont non concernés par vos mesures, ou ont les moyens de s'en procurer une neuve assez rapidement, on peut comprendre évidemment que les Parisiens suivent votre plan.

Si je soutiens l'objectif, je souhaite avant tout qu'il réussisse. En avril ou en juin dernier, voire durant la campagne électorale, ce qui eut été honnête vis-à-vis des Parisiens, au lieu de dire que la Z.A.P.A. devait être zappée, vous auriez dû annoncer ces mesures en annonçant dans le même temps que vous vous donneriez l'année qui vient pour mener les études d'impact, négocier avec le Gouvernement les mesures d'accompagnement nécessaires, réglementaires et incitatives, communiquer pour faire de la pédagogie et, le plus important, construire une véritable concertation métropolitaine avec vos voisins pour faire en sorte que, d'ici cinq à dix ans, les véhicules en circulation soient effectivement sur un large périmètre métropolitain parmi les moins polluants des gammes existantes.

Ceux qui ne vous suivent pas, ce ne sont pas des lobbies, ce ne sont finalement que des Franciliens non Parisiens, aux revenus moins élevés en moyenne que ceux qui habitent Paris, aux offres en transports en commun moins développées que les Parisiens, plus éloignés de leur lieu de travail que les Parisiens. Mais voilà, ce ne sont pas des Parisiens. Je n'oserais imaginer que c'est une raison suffisante à vos yeux, et aux yeux de cette Assemblée, pour ne pas les considérer.

Paris doit cesser de se penser isolée du reste du monde et encore plus de ce qui dépasse le périphérique. C'est vrai que, dans bien des domaines et encore plus dans celui de la pollution de l'air, même sans citer les études multiples qui le détaillent longuement, c'est du bon sens que de dire que l'air que nous respirons à Paris est le même que celui qui est respiré dans la première couronne, que les vents font circuler cet air et exportent et importent en dehors de la ville les nombreux polluants, qu'ils soient issus du trafic routier, du chauffage urbain, de l'industrie, voire de l'agriculture.

J'ai entendu dire qu'à ces griefs que je formule ici, également émis par des élus de votre propre famille politique - je ne citerais que le député Olivier FAURE ou le président socialiste du Conseil régional -, vous répondiez que Paris devait donner l'exemple et que les autres villes suivront. J'ai quelque peu de mal à vous suivre dans cette méthode. Non, Paris ne peut pas imposer ses vues à ses voisins. S'ils devaient s'en formaliser, je n'en serais pas étonné. Quand on veut partager son point de vue, on l'expose avant. Et s'il y avait des désaccords à la fin du processus, alors il faut savoir avancer seul parfois ou à quelques-uns. Qui vous dit que ces mesures, à l'issue d'un vrai processus de discussion métropolitain, n'auraient pas été partagées par de nombreuses autres communes ?

Et puis je veux vous faire part d'un autre aspect des choses qui me tient à cœur quand on parle d'écologie et que l'on veut en faire. Vous regretterez comme moi que trop de nos concitoyens reprochent à l'écologie son caractère trop punitif, développant autour de cette indispensable cause une image négative qui nous fait perdre un temps précieux. L'idée que l'écologie freine le développement économique, qu'elle serait opposée à l'économie, est catastrophique. A chaque fois que nous envisageons des mesures réglementaires dans le domaine de l'écologie, la question de leur acceptabilité sociale par le plus grand nombre est un aspect fondamental pour réussir, car c'est un véritable enjeu de société que de rendre l'écologie plus attractive.

Après plus de trente ans, si ce n'est plus, de mesures écologiques qui ont objectivement amélioré la situation, nous devons bien plus qu'avant, crise aidant, nous poser la question des mécanismes et cercles vertueux que nous pouvons mettre en place. Ces mécanismes et cercles vertueux passent par des accompagnements au changement de longue durée, des mécanismes fiscaux et incitatifs, des mesures publiques facilitant les gestes et les comportements vertueux.

Ce panel de mesures, c'est ce qui fait en quelques années que le réglementaire que nous mettons en place s'accepte aisément. Distribuez largement des sacs de courses réutilisables et non jetables, et habituez les gens à ne pas en manquer quand ils font leurs courses et, le jour où vous interdirez les sacs jetables, plus personne ou presque ne le contestera.

Encore une fois, Madame la Maire, je souhaite la réussite des actions indispensables de la Ville pour réduire cette pollution de l'air à Paris qui nous empoisonne tous tant. Et pour la réussite, il faut changer de méthode. Le Grenelle de l'air que nous proposons dans notre vœu peut y contribuer, si l'on en fait un processus sincère de concertation avec nos voisins, la Région, l'Etat, les entreprises et les représentants des employés en Ile-de-France.

Enfin, Madame la Maire, je voudrais vous inviter à profiter des années qui viennent pour ne pas nous limiter à ces mesures que j'oserais presque qualifier de conjoncturelles. Pensons les mobilités de demain et les besoins profonds de mobilité qui explosent en Ile-de-France.

Il manque, dans toutes ces batteries de mesures, une vision de long terme que l'on aurait pu dessiner dès le début des années 2000, celle d'une ville dans sa métropole et sa région qui se projette dans un avenir où l'air sera à nouveau respirable et compatible avec un rayonnement économique et culturel propre à son statut de région-capitale.

Une vision de long terme, au-delà de la fin du mandat de l'équipe municipale à 2020, qui réfléchit à l'aménagement du territoire que nous imaginons, un aménagement où nous aurons réduit grandement le zonage de notre territoire, si gourmand en transports et en mobilité, où les Franciliens pourront se loger plus près de leur lieu de travail, où les entreprises et l'activité économique seront mieux réparties sur le territoire, où les activités de nos commerces, de loisirs, de culture seront elles aussi mieux réparties.

Tout cela mérite un travail prospectif et une vision à faire partager aux habitants, une impulsion qui manque cruellement aujourd'hui dans nos débats.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur WEHRLING.

Mme SIMONNET pour 3 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Nous sommes d'accord sur le constat : la pollution liée au trafic routier est une question de santé publique majeure. Nous sommes d'accord sur un objectif : réduire et assumer des interdictions pour les véhicules les plus polluants, mais je suis en total désaccord avec vous sur la méthode pour y arriver. La réponse principale de la majorité pour accompagner l'abandon des véhicules polluants dans Paris, est d'engager des aides, sans aucuns critères sociaux et qui vont générer une profonde injustice sociale.

Pourquoi quelqu'un qui aurait déjà renoncé à sa voiture polluante ne pourrait-il pas bénéficier de la gratuité pour un an sur le pass Navigo ou l'abonnement Vélib' ? Qui aura les moyens de s'acheter d'une voiture électrique et de bénéficier de l'aide ? Pas celles et ceux qui, aujourd'hui, ont des voitures polluantes anciennes et diesel, les mêmes qui n'ont d'ailleurs pas eu les moyens de se payer un parking souterrain et qui subissent les hausses de tarifs de stationnement.

Votre politique, à cet égard-là, est vraiment antisociale. Comment se peut-il que vous n'entendiez pas le ras-le-bol qui monte depuis janvier ?

A juste titre, beaucoup d'autres élus franciliens, y compris PS, dénoncent une aggravation de la fracture territoriale. La lutte contre la pollution ne doit pas se traduire par l'instauration d'une "no-go zone" parisienne aux classes populaires qui n'ont pas choisi d'habiter loin de Paris ou loin de leur lieu de travail. Je vous passe tous les aspects aberrants des nomenclatures relatives aux voitures polluantes, qui ne prennent pas en compte l'année de fabrication mais l'année d'immatriculation : il y aurait de quoi dire.

Mais quand donc prendrez-vous conscience que le problème numéro un est celui de l'aménagement du territoire pour réduire les distances domicile-travail, réduire ces distances subies, en créant dans chaque bassin de vie une mixité d'activités entre le logement, l'emploi et les services publics ?

Votre réponse, mes chers collègues, s'accompagne, qui plus est, de l'illusion du tout-électrique, de l'illusion de la voiture individuelle.

La voiture électrique n'est ni sociale ni écologique. Il n'existe pas de "voiture verte", tout comme le "capitalisme vert" est un mensonge, est une arnaque. La voiture électrique se fait au lithium, qui est très polluant : par exemple, les batteries.

Après des années où les gouvernements PS et UMP se sont bien plantés dans le lobbying du pro-diesel, vous voilà jouer les V.R.P. de Bolloré et des voitures électriques ! On sait pourtant que la recherche, si on l'émancipait des intérêts privés, à la fois des lobbies pétroliers mais aussi pronucléaires, cela pourrait nous amener à d'autres réponses conformes à l'impératif de sobriété énergétique, mais il faut réellement s'attaquer à réduire le trafic routier, en permettant concrètement les alternatives à la voiture individuelle.

La gratuité des transports en commun, selon moi, est bien plus opérante que l'illusion de la voiture soi-disant verte individuelle.

Je défends, dans mon vœu rattaché, l'extension progressive de la gratuité des transports en commun, l'instauration de critères sociaux aux aides pour l'achat d'un véhicule électrique et la mise en place d'un dispositif sécurité-mobilité permettant, de façon transitoire, aux personnes aux faibles revenus ne pouvant acquérir un véhicule électrique à la place de leur véhicule ancien et polluant, d'avoir accès à un parc...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET...

Mme Danielle SIMONNET. - Je termine !

... et de véhicules en prêt gratuit.

En cohérence, je demande, dans un autre vœu, d'exiger le retrait de la loi Macron qui, lui, par exemple, développe la question des cars.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Danielle SIMONNET. - Je termine, Madame la Maire, par une phrase.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, votre temps est épuisé, Madame SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Il faut sortir de l'écologie punitive pour les bas revenus et du mirage des voitures "écologiques" qui n'existent pas.

Vous ne faites ni l'un ni l'autre, je n'approuverai pas votre plan d'action.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous appelle, ainsi que tous vos collègues, à respecter les temps de parole. C'est une règle essentielle dans une assemblée démocratique, Madame SIMONNET.

Je suis pour que l'on respecte cela de façon très stricte. Ce n'est pas une question de sujet ni de personne : c'est applicable à chacun des conseillers de cette Assemblée.

Monsieur DARGENT, vous avez la parole pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Claude DARGENT. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues.

Madame la Maire, votre communication, comme le projet de délibération qui nous est soumis aujourd'hui et qui propose plusieurs mesures visant à lutter contre la pollution atmosphérique, ces deux documents sont d'une importance évidente.

Etude après étude, l'impact négatif sur la santé publique du transport routier se fait de plus en plus certain et ses modalités se précisent davantage. Le constat que l'usage de certains véhicules, les plus anciens ou bien ceux qui utilisent le diesel, aboutit à faire mourir plus tôt nos concitoyens, car c'est bien de cela qu'il s'agit, ce constat est désormais établi.

Pendant longtemps, cet état de fait n'a été que pressenti ; il est aujourd'hui démontré.

Il faut donc saluer la politique engagée par la Ville de Paris dès 2001 dans ce domaine et se féliciter des nouveaux développements qui nous sont proposés aujourd'hui.

La multiplication des travaux scientifiques fait qu'il n'est plus possible désormais de contester le principe de ces mesures antipollution.

Au groupe Socialiste, nous ne pouvons que nous en réjouir et nous féliciter de voir les mêmes élus de Droite, qui critiquaient tellement la politique municipale de diversification des modes de déplacements pendant 15 ans, demander aujourd'hui à l'actuelle Municipalité de faire plus et plus vite dans ce domaine.

Quelques rappels au passage, tout de même : les critiques de l'UMP sur le tramway sur les Maréchaux.

Deuxième épisode que je souhaite mentionner : l'opposition physique à la construction de la piste cyclable boulevard de Grenelle. C'était la version UMP parisienne, je suppose, du Grenelle de l'environnement.

On peut citer également, évidemment, l'abstention sur Autolib' ou bien, il y a à peine quelques mois tout de même, chers collègues, l'opposition à la piétonisation des voies sur berges rive gauche qui nous amenait, paraît-il, à la thrombose du trafic dans Paris.

Aujourd'hui, la Droite a changé de position... et pas qu'un peu : à 180 degrés !

Au prix, d'ailleurs, d'initiatives un peu brouillonnes, mais l'essentiel est que le bon sens ait fini par prévaloir et nous accueillons volontiers les ouvriers de la onzième heure.

Les Parisiens, quant à eux, ont été plus précoces. Ils ne s'y sont pas trompés et ont entamé, depuis une quinzaine d'années, un mouvement vers une mobilité plus propre, en abandonnant leur véhicule personnel, pour ceux qui le pouvaient ; seule une minorité de Parisiens détient aujourd'hui une voiture individuelle. Ce nouvel usage de la ville est possible grâce à l'extension des lignes de transports publics et de leurs horaires, réalisée depuis 15 ans, et par la mise en place tant décriée de Vélib' puis d'Autolib'.

Heureusement pour les élus locaux que nous sommes, en même temps que progresse la connaissance des dégâts que cause l'usage excessif de la voiture à la santé de nos concitoyens, la législation met à la disposition de nos collectivités de nouveaux instruments. Précédée par la classification des véhicules en fonction de leur degré de pollution, la loi relative à la transition énergétique pour la croissance verte va permettre à notre Ville de prendre des mesures d'interdiction de nature à continuer l'amélioration de la qualité de l'air, bien engagée depuis 15 ans. Par anticipation, le Code général des collectivités territoriales va permettre d'interdire, dès le 1er juillet prochain, les poids lourds, autocars et bus les plus polluants.

Ces mesures, chers collègues, sont décisives dans la lutte contre les particules fines, dont les effets ont récemment été mis en évidence.

Au-delà de ces mesures portant sur tout Paris, il est prévu de créer, dans certains quartiers, des zones à trafic limité et des voies à ultrabasse émission.

Tout cela est très positif. La limite de cet effort, c'est évidemment que la circulation automobile dans Paris ne met pas en jeu que les Parisiens ; il s'en faut de beaucoup. C'est pourquoi il faut se féliciter que la communication opère soigneusement l'articulation avec Paris Métropole qui constitue le niveau complémentaire indispensable de cette action.

Chers collègues, élaborée sous la responsabilité de la Maire de Paris et de Christophe NAJDOVSKI, ce projet de délibération contribue à dessiner le Paris de demain.

C'est pourquoi le groupe Socialiste auquel j'appartiens et, comme on l'a vu, l'ensemble de la Majorité municipale, le soutient avec un enthousiasme évident.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur DARGENT.

La parole est à M. David BELLIARD, président du groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le plan de lutte contre la pollution qui nous est présenté est, comme l'a rappelé ma collègue Anne SOUYRIS, une étape importante et essentielle pour que Paris ne soit plus synonyme d'asthme et de toutes ces maladies liées à la pollution de l'air, notamment pour les enfants.

Mais, pour qu'elle soit efficace, véritablement efficace, la prévention des pics de pollution doit être nettement plus prise au sérieux.

Comme vous, nous estimons qu'à ce plan, doit impérativement s'adosser un renforcement des mesures d'urgence lors de pics de pollution, afin d'en limiter l'impact sanitaire.

C'est d'ailleurs l'objet du vœu que nous présentons aujourd'hui. L'arrêté interpréfectoral du 7 juillet 2014 définit les conditions d'information et d'alerte en cas d'épisode de pollution atmosphérique, ainsi que les mesures à mettre en œuvre dans cette situation ; et l'arrêté interpréfectoral du 27 octobre 2011 incite les poids lourds de plus de 3,5 tonnes en transit dans la Région Ile-de-France à contourner l'agglomération parisienne en empruntant la Francilienne.

Ces mesures sont mises en place bien trop tardivement, sans que les autorités préfectorales ne consultent la Ville de Paris. Il est primordial, et c'est ce que demande notre vœu, que toutes les mesures d'urgence prévues par arrêtés préfectoraux, dont le contournement de l'agglomération parisienne par les poids lourds de plus de 3,5 tonnes en transit, ainsi que la réduction de la vitesse maximale autorisée sur certaines voies, la restriction de la circulation de transit poids-lourds, la circulation alternée, la gratuité des transports en commun de voyageurs puissent être déclenchées dès que le seuil d'information d'un des quatre polluants est atteint.

Par ailleurs, dans l'esprit du plan qui nous est présenté, il nous apparaît essentiel que dès le dépassement du seuil d'information, et pendant toute la durée de l'épisode de pollution, il faille élargir les restrictions de circulation aux véhicules les plus polluants suivant la classification des véhicules et le calendrier adopté dans le plan de lutte contre la pollution dont nous débattons aujourd'hui.

En outre, je ne peux évoquer ce plan de lutte contre la pollution sans vous parler du projet de délibération que nous sommes appelés à voter, qui concerne la subvention annuelle à AIRPARIF, association dont le but est la surveillance de la qualité de l'air en Île-de-France. Association d'importance, et les représentants de la conférence citoyenne ont d'ailleurs rappelé à juste titre la nécessité de disposer de chiffres fiables sur la pollution.

Si nous pouvons nous féliciter que notre Assemblée vote une subvention stable depuis plusieurs années, il n'en est pas de même pour tous les contributeurs, et non des moindres. En effet, fin janvier, le Ministère a annoncé brutalement une baisse de 15 % des montants des subventions allouées à AIRPARIF. Cette annonce intervient dans une période où AIRPARIF doit faire face à un désengagement de certaines collectivités et à des incertitudes sur l'implication future du Grand Paris.

Si nous voulons faire de la qualité de l'air une priorité nationale, les actes doivent se joindre aux déclarations et en cette année de COP21, plus que jamais, nous devons préserver les outils de mesure et d'évaluation indépendante.

Enfin, il s'agit de penser la question de l'articulation du plan antipollution avec les communes avoisinantes. La pollution ne s'arrête pas au périphérique, et dans le cadre d'une concertation approfondie, nous devons entendre et intégrer les contraintes de celles et ceux qui n'habitent pas dans la capitale mais qui y travaillent, y transitent et y viennent profiter de la ville.

L'aménagement d'axes de circulation pour les vélos qui traversent le périphérique ou encore l'aménagement d'axes de transport comme le tramway, en cohérence avec les besoins de l'ensemble de la population métropolitaine doit s'accroître. À ce titre, le travail de concertation au sein de la future métropole et de la région doit s'approfondir.

Si nous sommes heureux de voir que Paris donne l'impulsion, ce mouvement ne pourra être bénéfique que si l'ensemble des acteurs concernés sont parties prenantes de cette démarche.

De la même manière, nous devons penser la question du périphérique, dont l'usage a cette particularité d'être gratuit, avec une conséquence douloureuse en termes de pollution de l'air. Aujourd'hui, les autoroutes franciliennes et le périphérique non payants sont empruntés en grande partie par du trafic national ou international de transit, avec leur cortège de nuisances. Cette distorsion de traitement selon les axes empruntés incite naturellement les acteurs les plus polluants à chercher l'optimisation de leurs coûts au détriment de la qualité de l'air et de la santé des habitantes et des habitants de Paris et de sa proche couronne.

Comme l'a rappelé ma collègue Anne SOUYRIS, celles et ceux qui souffrent de la pollution, avant tout, ce sont d'abord les 100.000 riverains du périphérique qui subissent bruits et microparticules. Comble de l'ironie, ce sont aussi leurs impôts qui entretiennent ce même périphérique, et c'est loin d'être marginal : près de 90 millions d'euros ont été consacrés à son entretien sur la précédente mandature.

Pour éviter les comportements opportunistes, nous voulons que l'usage des autoroutes franciliennes et du périphérique devienne payant pour le trafic des poids-lourds selon le principe pollueur-payeur. C'est en ce sens que nous avons posé une question orale en automne dernier, et que s'inscrit le travail des élus écologiques à Paris et à la Région.

Les ressources ainsi dégagées serviraient à financer le développement des transports collectifs et des mesures d'accompagnement pour aider tous les Franciliens, professionnels ou non, à bénéficier de moyens de transport moins dégradants pour notre environnement et notre santé. Nous souhaitons que cette démarche soit évidemment aussi soutenue par Paris.

Ainsi, Madame la Maire, nous applaudissons des deux mains ce plan que vous nous présentez aujourd'hui avec Christophe NAJDOVSKI. Nous sommes heureux que ces mesures fassent aujourd'hui l'unanimité et que l'ensemble des groupes se retrouvent aujourd'hui sur des positions défendues par les écologistes depuis 20 ans. Et

parce que nous sommes écologistes, donc particulièrement soucieux des écosystèmes et surtout de l'efficacité au long cours, nous serons aussi un soutien efficace pour qu'une seconde phase voie le jour dans le cadre, nous l'espérons, de lois plus propices, et dans une perspective métropolitaine et régionale.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur BELLIARD.

La parole est à M. Jean-Noël AQUA, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Jean-Noël AQUA. - Vous le savez, les communistes sont engagés pour un environnement de qualité pour tous. Donner à tous un environnement sain est une mesure de justice sociale et de santé publique. Nous soutenons donc l'action de la ville en ce domaine, et les mesures présentées vont dans l'ensemble dans la bonne direction : réduction de la vitesse autorisée, amélioration du parc de la Ville et de la R.A.T.P., développement des transports en commun, du vélo, promotion de la voiture électrique, mesures d'urgence, dont la gratuité des transports.

Mais l'enjeu social reste dans l'angle mort de la communication qui nous est présentée. Il devra être mieux pris en compte pour que nous puissions à l'avenir approuver certains projets comme l'interdiction de circulation de certains véhicules. Cette interdiction va dans le bon sens mais nécessite un accompagnement pour l'ensemble des Parisiens, et pas seulement pour les professionnels.

Les pauvres font déjà les frais de la pollution ; ils ne doivent pas en payer le prix. Ils en font les frais car ils habitent souvent à proximité des zones les plus polluées, comme à proximité du périphérique. Ils risquent d'en payer le prix si nous ne les aidons pas car ils sont souvent captifs de leur ancien véhicule.

Plusieurs mesures incitatives sont prévues en direction des professionnels : subventions, aides au crédit. Pour ceux dont le véhicule est un outil de travail, c'est indispensable. Mais la voiture est aussi un outil indispensable au travail pour de nombreux salariés. Que l'on pense à un ouvrier commençant à l'aube en lointaine banlieue, un salarié de Rungis ou d'"Aéroport de Paris". Elle peut être aussi indispensable pour les moins mobiles : des personnes âgées ou des familles. Nous devons accompagner les Parisiens qui ont besoin de leur véhicule mais qui ne peuvent pas en changer.

Le coût d'un véhicule hybride, électrique, et même des nouveaux véhicules de catégorie 5 n'est pas à la portée de tous. Les plus modestes risquent de faire les frais de notre politique. Nous devons les aider dans notre démarche. Cela pourrait passer par une aide financière pour les particuliers ou des dérogations en fonction de l'usage du véhicule.

Nous veillerons ainsi au calendrier des mesures d'interdiction. Il nous semble opportun de procéder par expérimentation, évaluation, prise de décision. Nous devons analyser les résultats de l'interdiction des catégories "une étoile" avant de passer à l'interdiction des catégories "deux étoiles" et ainsi de suite. Il serait précipité de prévoir un calendrier fixe. L'objectif est le bon mais le tempo sera décisif pour concilier transition énergétique et justice sociale, notamment pour l'ensemble des Franciliens.

Alors, j'entends Mme KOSCIUSKO-MORIZET, qui ne suit pas tous les débats, faire la leçon sur la lutte contre le diesel, c'est-à-dire pour défaire ce qu'elle a fait avec d'autres. Il s'agit encore de responsabiliser les responsables. Nous n'oublions pas que Mme KOSCIUSKO-MORIZET a été la Ministre du diesel et que le Grenelle de l'environnement s'est conclu de son temps par une incitation nouvelle au diesel, 20 ans après que l'O.M.S. eut alerté sur les effets cancérigènes du diesel sur le poumon. Madame KOSCIUSKO-MORIZET, vous avez poussé au diesel. Seuls les plus naïfs croiront à votre fibre verte qui pousse en fonction des circonstances. Être jusqu'au-boutiste sur les interdictions, c'est bien ; aider les Parisiens à les respecter, c'est mieux ! Cela s'appelle de la justice sociale.

En matière sociale, nous nous interrogeons à nouveau sur les tarifs de stationnement. Nous approuvons la gratuité du stationnement résidentiel en cas de pic de pollution. Mais si cette mesure est efficace en temps de pic, pourquoi ne le serait-elle pas en temps normal ? Il nous semble opportun de réfléchir à nouveau au tarif du stationnement résident. À l'inverse, nous pourrions économiser sur les mesures envisagées, par exemple sur les véhicules hybrides rechargeables : gratuité de stationnement et de recharge. Ces véhicules sont des véhicules de luxe ; leur entrée de gamme, le moins cher, c'est 38.000 euros. Seuls les plus riches pourront se les offrir : l'incitation financière est inutile.

Si nous partageons donc l'objectif de l'éradication du diesel, nous sommes soucieux que le cadre législatif ne le permette pas aujourd'hui en fait. La communication présentée vise à interdire les véhicules de catégorie Euro 4, mais il existe déjà des diesel Euro 5, et bientôt 6 l'année prochaine. En lieu et place de l'éradication du diesel, nous risquons de faire la promotion du diesel dit propre. Mais le diesel propre, c'est comme l'amiante propre : cela n'existe pas. L'OMS est très claire : il faut supprimer le diesel. Les constructeurs vantent leurs filtres à particules. En plus

d'être insuffisants, ils sont inadaptés à la conduite en ville. De nombreux automobilistes les enlèvent, et la loi sur la transition énergétique n'y changera rien. Nous devons utiliser d'autres moyens contre le diesel, comme la modulation des tarifs de stationnement ou la non-délivrance d'une carte résident pour les nouveaux diesels.

Nous serons aussi sensibles à la prise en compte de l'ensemble des origines de la pollution aux particules fines et aux gaz toxiques. Les mesures du "Sirta" ont montré que le pic de pollution de l'année dernière, de mars 2014, était dû à 51 % à l'activité agricole, à 15 % à la biomasse, brûlage du bois et des végétaux, et seulement pour 11 % aux véhicules.

Agir sur l'ensemble des leviers est incontournable pour avoir une politique publique juste et efficace, une politique qui cible l'ensemble des causes et traite l'ensemble des problèmes.

Les particules fines émises lors du freinage des métros, qui se concentrent dans les couloirs peu ventilés du métro, mériteraient notre attention. L'inhomogénéité de la pollution en fonction de la proximité du périphérique ou de la géométrie de certaines rues, mériterait aussi une cartographie plus directe.

Enfin, permettez-moi en cette année de COP21, de souligner qu'il est important de parler de la pollution au dioxyde de carbone qui impacte si fortement le climat. Certes, grâce à son système de production d'électricité, la France produit peu de gaz à effet de serre par rapport à des pays comme l'Allemagne, mais nous devons encore diminuer nos émissions de CO2.

Les transports en constituent la principale source et la promotion de la voiture électrique permet de répondre à cet enjeu. Mais pour rouler à l'électrique, encore faut-il produire assez d'électricité. Nous devrions donc estimer la consommation d'énergie supplémentaire qui sera induite par notre politique et valoriser les modes de production d'énergie capables d'y répondre.

Nous pourrions aussi promouvoir l'usage du bus électrique par la R.A.T.P. Nous voterons donc aujourd'hui le projet de délibération DVD 106 pour les mesures incitatives qu'il comporte. Mais ce vote positif n'est pas un chèque en blanc. Nous attendons la prise en compte des enjeux sociaux avant d'approuver les interdictions progressives. Différents chemins mènent à différentes transitions énergétiques.

L'enfer de la pollution est pavé de bonnes intentions. Sachons concilier qualité de l'environnement et justice sociale.

Je vous remercie.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17^e arrondissement. - Merci Monsieur le Maire, même si j'aurais préféré que ce soit Mme la Maire qui soit présente dans l'hémicycle.

La défense de la santé et de la qualité de vie des Parisiens doivent faire consensus. Mais pour qu'il existe, le consensus doit non seulement se fonder sur des propositions concrètes, mais également sur un constat partagé. Nous pouvons nous retrouver sur certaines de vos propositions. Evidemment, celles que nous avons portées préalablement, mais celles également qui incitent les Parisiens à adopter de meilleurs comportements. Rien n'est pire, en effet, qu'une approche exclusivement punitive de l'écologie qui éloigne nos citoyens de cette cause majeure.

Mais je le redis : un consensus se bâtit aussi sur la base d'un constat partagé. C'est là que le bât blesse. Vous nous dites, je vous cite : "En novembre 2014, une étude basée sur les mesures d'AIRPARIF nous a, pour la première fois, alertés sur la gravité de la pollution aux particules ultrafines à Paris". Vous voudriez sérieusement nous faire croire que vous ignoriez la situation ?

L'Organisation mondiale de la santé a classé dans un rapport, dès 2012, les particules PM10 et PM2-5, c'est-à-dire les particules fines, comme facteurs cancérigènes certains. Et vous ne le saviez pas ? Le Ministère de l'Environnement a, pour sa part, estimé dans un rapport rendu public en 2010, à 42.000 le nombre de décès prématurés liés à la pollution de l'air. Et vous ne le saviez pas là aussi ?

Je reconnais qu'il est difficile d'admettre l'échec d'une politique que l'on conduit depuis 14 ans, mais de là à plaider l'ignorance ! Pourtant, les lanceurs d'alerte n'ont pas manqué sur les bancs de cet hémicycle et particulièrement au sein du groupe U.M.P. et de notre présidente. Pour ma part, j'ai demandé dès 2008 que soit lancé un plan Marshall de l'air à Paris. Sans aucun écho de votre part.

Mais maintenant que l'urgence saute aux yeux, comment expliquez-vous qu'il ait fallu des mois pour convertir un vœu en plan d'action ? Nous n'avons manifestement pas la même définition du mot "urgence". Mais passons.

J'observe en revanche - j'allais dire "avec satisfaction" - que vous inscrivez le développement des transports en commun au titre de vos priorités. Vous évoquez à cette occasion le prolongement de lignes de métro, mais problème, sans dire où, quand, comment et quelles lignes de métro. Ainsi, nous voilà, ici comme ailleurs, dans l'incantation.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Alors, Madame la Maire, dites-nous : quid du prolongement de la ligne 14 ? Voilà à peine 10 mois que les travaux ont débuté et la R.A.T.P. nous annonce un retard de deux ans, retard qui ne se justifie absolument pas au regard des engagements pris officiellement devant la population et votés par ailleurs au S.T.I.F.

Vous le savez, je me bats depuis pour obtenir de la R.A.T.P. qu'elle honore ses engagements, et je dois dire, Madame la Maire, que je me sens bien seule dans ce combat. C'est à peine si votre adjoint a daigné publier un communiqué de presse tardif quelques jours après pour déplorer la situation. Dès lors, je m'interroge. Comment pouvez-vous qualifier la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" d'écoquartier si la desserte en transports en commun n'est pas au rendez-vous ? Et comment soulager la ligne 13 qui, vous le savez, est déjà à saturation ?

Ce retard n'est tout simplement pas acceptable. Aussi, je vous propose de vous associer à ma demande de phasage du chantier. Engagez-vous, Madame la Maire, sur du concret. Puisque les difficultés expliquant ce retard se situent toutes à l'extérieur de Paris, rien ne s'oppose à ce que le tronçon Saint-Lazare Porte de Clichy soit réalisé dans les temps.

De la même façon, j'attends que vous vous engagiez clairement sur le projet du prolongement du RER E, Eole. L'engagement financier de la mairie de Paris sur ce projet est aujourd'hui sujet à caution, et c'est peu de le dire. Je ne voudrais pas que la gare de la Porte Maillot en fasse les frais. Cette incertitude doit être levée au plus vite et au grand jour.

J'attends, là aussi, que vous réaffirmiez clairement l'ambition de l'interconnexion du tramway T3 et du RER E en 2020. C'était notre engagement commun et il doit être tenu.

Alors, Madame la Maire, si votre plan antipollution présente de nombreuses avancées, cette nouvelle approche n'a de sens que si elle s'accompagne d'une politique volontariste en matière de transports en commun. Nous n'avons aucune opposition à voter 5 millions d'euros de crédit pour offrir un abonnement Autolib' aux jeunes conducteurs. Mais soyons réalistes : ce n'est qu'en investissant dans les infrastructures de transports que nous ferons avancer les choses durablement.

Votre plan présente une variété de mesures, mais les plus petites d'entre elles ne doivent pas prendre le pas sur les plus importantes. Vous l'aurez compris : nous attendons de vous plus d'ambition et la tenue de vos engagements.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Edith GALLOIS, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Edith GALLOIS. - Merci, Madame la Maire.

Depuis 2001, c'est-à-dire depuis 13 ans que vous êtes dans l'Exécutif, la lutte contre la pollution est annoncée comme la priorité des priorités. Aujourd'hui, après que Paris ait subi des pics de pollution record, ce plan que vous nous présentez résonne malheureusement comme un aveu d'échec.

Le dispositif que vous présentez ne fait que devancer la loi sur la transition énergétique. Celle-ci introduit les zones à basse émission, une autre appellation pour les Z.A.P.A., prévues dès juillet 2010 par le Grenelle 2 de l'environnement, ces Z.A.P.A. que vous aviez déclaré vouloir zapper.

Depuis 2001, vous avez laissé circuler partout et tous les jours dans Paris les plus gros pollueurs : les camions, les cars et les bus fonctionnant au diesel. Pendant tout ce temps, 194 autres villes dans 9 pays européens mettaient en place ces zones à basse émission. Paris est donc dans ce domaine, oui, très en retard. Il y a donc effectivement urgence, mais urgence ne doit pas signifier "précipitation". Au contraire, il est urgent de bien faire, avec pragmatisme, dans la concertation et surtout, avec une vision métropolitaine.

Ce plan de lutte contre la pollution doit être le bon. Nous en sommes tous convaincus parce qu'il y va de notre santé et, en particulier, de celle de très jeunes enfants qui souffrent aujourd'hui de plus en plus d'asthme et de bronchiolite aiguë, des maladies qui se développent très dangereusement.

Son efficacité est donc liée à deux obligations.

La première vient d'être développée par Yann WEHRLING. Il faut agir à la bonne échelle. Selon AIRPARIF, l'échelle métropolitaine est la seule pertinente. L'ADEME, dans son étude comparative sur les zones à basse émission de juin 2014, tire des retours d'expérience qu'elle a pu analyser la nécessité d'appliquer ce dispositif sur un périmètre métropolitain. Le constat est simple : si l'on ne dépasse pas le petit Paris, il n'y a pas de plan de lutte contre la pollution qui vaille.

Cette dimension implique évidemment un travail en commun avec la région et une concertation avec les élus franciliens. C'est précisément ce que vous a recommandé la Ministre de l'Ecologie, si j'en crois son interview dans "Le Parisien" de la semaine dernière. Jean-Paul HUCHON, président de la Région, qui a compétence pour les transports en Île-de-France, lui aussi s'étonne de ne pas être associé.

La seconde obligation, c'est son accompagnement par des mesures pratiques, matérielles, progressives, permettant aux Franciliens de s'adapter aux nouvelles exigences introduites par ce plan. C'est donc ce volet que je vais développer. Pour ce faire, je vais vous lire le vœu qui sera soutenu cette semaine à la Région par vos collègues Conseillers régionaux socialistes. Je les cite :

"Les élus régionaux demandent que le président du Conseil régional prenne attache avec Mme la Maire de Paris pour travailler collectivement à la mise en œuvre d'un programme d'actions coordonnées et de mesures incitatives ou d'accompagnement à l'échelle du territoire francilien, et de veiller à ce que ce programme d'actions prenne en compte la réalité du pouvoir d'achat et des contraintes de l'ensemble des Franciliens, quel que soit le lieu de leur résidence ou de leur activité." Fermez les guillemets !

C'est à peu près la même chose, Madame, que je formulerai au nom du groupe Centriste à la Région jeudi prochain.

Concernant ces mesures d'incitation et d'accompagnement, nous avons ici déposé trois vœux.

Nous souhaiterions, premièrement, que soit étudiée la mise en œuvre d'une tarification du stationnement modulée en fonction du caractère polluant du véhicule. Cette mesure permettrait d'opérer une modulation en fonction du type de pastille associée au véhicule et accompagnerait logiquement l'objectif annoncé de lutte contre la pollution attachée à la tarification du stationnement.

Avec notre deuxième vœu, nous souhaiterions que soit mise en place une aide municipale à l'achat d'un véhicule propre pour les particuliers dont les véhicules se verront interdits en fonction de critères sociaux. Nous considérons, en effet, qu'il s'agit là d'une question majeure de justice sociale. Il faut un accompagnement des jeunes familles et des moins riches pour ne pas tomber dans la ségrégation par l'argent. Pourquoi ne pas reprendre le même modèle que celui que vous avez prévu pour les professionnels ? C'est une question.

Avec notre troisième vœu, nous souhaitons vous alerter sur la dimension très polluante des deux-roues motorisés. Il est impossible d'envisager sérieusement un plan antipollution sans prendre en compte que 9 % des déplacements parisiens se font en deux-roues motorisés et que ceux-ci émettent cinq fois plus d'hydrocarbures au kilomètre parcouru qu'un véhicule à essence. L'enjeu écologique est donc considérable mais la question n'est pas suffisamment traitée. Les lobbys sont forts mais tant pis ! C'est là aussi une question d'égalité de traitement.

Alors, commençons par inciter à l'achat de scooters électriques. L'aide financière qui est prévue par la Ville est une bonne chose mais elle ne me paraît pas suffisamment incitative puisque, finalement, elle est très peu utilisée.

Nous proposons donc que les deux-roues motorisés électriques puissent circuler dans les couloirs de bus. Compte tenu de leur faible volume et de leur capacité de vitesse très limitée, ils seraient ainsi traités comme des vélos électriques.

Je rappelle que la Ville de Londres a fait des tests pendant trois ans sur des carrefours expérimentaux prouvant que les collisions qui impliquaient les deux-roues motorisés avaient chuté de 42 %. Elle leur a donc ouvert ses couloirs de bus.

Cette mesure pourrait rendre plus attractifs les scooters électriques dont le succès est, pour l'instant, très médiocre. Ils pourraient être utilisés tant par des professionnels que par des particuliers.

Je dois conclure, mais je souhaite évoquer en un mot notre regret que la question de la pollution dans le métro ne soit pas sérieusement abordée, alors même, je le rappelle, que les usagers du R.E.R. sont souvent beaucoup plus exposés à la pollution que des automobilistes coincés dans leur voiture sur le périphérique à une heure de pointe.

Si la pollution par les transports est vraiment considérée comme un enjeu de santé publique, alors elle doit être traitée dans sa globalité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Depuis 2001, les élus parisiens de Gauche et Ecologistes ont pris des décisions ambitieuses, courageuses et responsables pour améliorer la qualité de l'air et, plus généralement, l'environnement et le cadre de vie de notre Capitale.

La gravité de la pollution aux particules fines en particulier a guidé une série de mesures visant à développer des alternatives aux transports polluants. Il y a eu des étapes importantes : le tramway, Vélib', Autolib', la reconquête des voies sur berges, la mise en place d'itinéraires cyclables ou encore la diminution de la vitesse sur le périphérique. Tous ces projets importants n'ont pas toujours rassemblé l'ensemble du Conseil de Paris. Il y a eu des désaccords assumés et des débats très durs.

Ici, au Conseil de Paris, comme dans nos arrondissements, certains semblent les avoir oubliés aujourd'hui.

Pourtant, aujourd'hui, Madame la Maire, je tiens à saluer l'importance du plan antipollution que vous portez avec votre adjoint mais aussi avec l'ensemble de l'Exécutif parisien, mobilisé pour les mesures d'accompagnement en particulier. C'est une nouvelle étape majeure, historique, à la hauteur des enjeux de la ville du XXI^e siècle et du combat sanitaire que nous devons mener pour tous les habitants de la métropole, en particulier les plus fragiles, les personnes âgées, les enfants. Les Parisiens comme les Franciliens soutiennent notre action.

Les habitants attendent réellement de nous que nous poursuivions les transformations de notre ville par la création d'espaces de respiration, l'aménagement d'espaces publics apaisés et libérés des circulations automobiles.

Le projet de délibération proposé concerne l'ensemble des circulations. Il considère l'ensemble des usagers et prend en compte les spécificités d'usage de tous les publics. Il cible en particulier le cœur des émissions, en limitant la circulation des véhicules les plus polluants et l'usage du diesel à Paris. Il s'inscrit dans les particularités des différents quartiers en proposant des zonages spécifiques.

Cette transition générale s'appuie sur une démarche forte d'accompagnement par la collectivité de tous les publics, par des dispositifs spécifiques, incitatifs, en particulier pour les professionnels, les particuliers et les jeunes conducteurs.

Au premier rang des actions, la Ville entend amplifier ses propres efforts de modernisation de la flotte de véhicules municipaux, contrairement à ce qui a pu être annoncé tout à l'heure, et je tiens ici à saluer votre adjoint Mao PENINOU pour l'expérimentation engagée début février d'un modèle novateur de bennes de collecte à motorisation électrique.

Je me réjouis aujourd'hui de voir l'unanimité de notre Assemblée autour de cette question fondamentale pour la santé des Parisiens. Nous aurions pu aller plus vite, certes, mais le calendrier que vous avez choisi a permis la pédagogie et l'accompagnement. Elle se poursuivra.

Madame la Maire, vous avez choisi que le boulevard périphérique et les deux bois fassent l'objet d'une concertation métropolitaine. Je salue cette démarche.

Comme maire du 12^e arrondissement, je suis, en effet, attentive à la préservation du bois de Vincennes, comme à la qualité de vie des riverains du boulevard périphérique. Je ne doute pas que les élus parisiens de Droite auront à cœur, comme nous, d'obtenir l'adhésion d'une majorité d'élus franciliens de leur parti, au moins sur cette question-là.

Connaissant un peu les riverains du bois de Vincennes, permettez-moi de leur souhaiter bon courage !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Monsieur Didier LE RESTE, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Les mesures proposées par ce plan de lutte contre la pollution sont ambitieuses, en particulier en matière de transports.

Les nouveaux projets de ligne, comme l'extension du tramway T3, les nouvelles liaisons entre les gares parisiennes et le développement des circulations douces, apportent leur pierre à la construction d'une réelle alternative à la voiture à Paris et en Ile-de-France. Ces avancées sont à mettre également au compte de la Région qui, dans le contrat de plan Etat-Région, s'est battue pour obtenir 7,5 milliards d'euros investis en faveur des transports en commun qui, s'ajoutant à ceux levés par la Société du Grand Paris, permettront d'engager, dans les six ans à venir, environ 15 milliards d'euros pour la construction de nouvelles infrastructures.

On peut d'ailleurs ajouter à cela la mise en place de la zone unique en Ile-de-France, incitant encore davantage les habitants de notre Région à faire le choix des transports publics pour se rendre à Paris.

Ces moyens déployés sont indispensables pour améliorer la qualité de l'air sur notre territoire.

Un front conjoint des collectivités, de l'Etat, des citoyens doit s'organiser pour muter ensemble vers un modèle plus écologique, plus durable et économiquement viable.

La pollution est le fruit d'une production. Le triste record du premier producteur français de gaz à effet de serre, que notre Ville détient, ne réjouit personne dans cette Assemblée, tant ses effets sur l'environnement comme la santé publique, fort bien décrits dans l'exposé du projet, sont dramatiques, mais il est le corollaire de l'activité économique de la ville et de nos modes de vie. Les gaz à effet de serre et les particules sont autant le fruit de notre modèle économique dépassé que de notre dynamisme économique et de nos emplois. C'est là que réside une grande partie du problème : le projet du Paris que nous voulons, ce Paris pour toutes et tous, actif, culturel, accueillant, se doit de réduire sa production de pollution, mais cela ne peut se réaliser sans dynamisme économique et sans emplois.

À l'inverse, nous ne pourrions pas durablement lutter contre la pollution sans proposer des alternatives non polluantes dans l'activité économique francilienne, en particulier dans le transport des marchandises.

Le principal point noir ou regret du nouveau Contrat de plan Etat-Région est le manque d'intérêt pour le développement du fret fluvial et ferroviaire. Ce n'est ni compréhensible ni acceptable.

Rappelons qu'aujourd'hui 88 % des transports de marchandises se font par la route en Ile-de-France, avec entre autres 40.000 poids lourd de plus de 3,5 tonnes, que 60 % du trafic routier dans Paris est un trafic de transit et que les axes parisiens sont utilisés en grande partie pour faire fonctionner l'économie de notre ville mais aussi celle de notre région. Réduire ce recours au fret routier par la mise en place d'alternatives viables par le fleuve et le rail, favorisant le dynamisme économique de notre territoire, sera une des clés majeures du projet parisien.

Les actions parisiennes doivent s'inscrire dans une stratégie régionale. L'optimisation de la chaîne logistique urbaine dans son ensemble ne peut être pensée qu'à l'échelle de la région. Cela passe par la mise en place d'une organisation en amont, par la massification et la mutualisation du transport de fret vers des plateformes logistiques qui permettent les dessertes finales avec des véhicules propres.

Ainsi, les projets structurants comme celui d'un hôtel logistique à Chapelle-International dans le 18e, doivent être encouragés, et ce, dans une conception de multimodalité. Cela dit, ce projet porté de bonne façon par la SOGARIS semble plombé dans son volet environnemental puisque la société via la filiale du groupe S.N.C.F. a annoncé en octobre dernier ne plus être en mesure d'assurer la navette ferroviaire entre le Val-d'Oise et Paris.

Nous demandons une intervention ferme de la Ville de Paris vis-à-vis de l'entreprise publique S.N.C.F., qui pose là des actes contraires aux enjeux environnementaux, comme le fait d'ailleurs aujourd'hui la loi Macron visant à développer les relations en grande distance par autocar au détriment du rail public.

On le voit, nous ne pourrions pas tout faire tout seuls. L'Etat devra déployer des moyens considérables pour assumer la planification écologique et ceux-ci nécessiteront forcément de nouvelles recettes pour les financer. L'élargissement et l'harmonisation du versement transports, en le rendant obligatoire dès le premier salarié, pourrait rapporter 800 millions d'euros. Faire contribuer également les réels bénéficiaires des transports en commun que sont les grands centres commerciaux et les parcs de loisirs, et la réactivation d'une taxe poids lourd, font partie des pistes de mesures à prendre pour réaliser nos objectifs.

Même si les causes et pollutions sont diverses et variées, il y a des chantiers qu'il y a lieu d'investir comme la création d'une filière française de bus électriques pour doter de véhicules propres le parc de bus de la R.A.T.P. fort de 4.300 bus, ainsi que le réseau Optile, sans parler des 80 % des taxis parisiens qui fonctionnent au diesel.

Pour se donner les moyens de nos objectifs politiques en matière de désaturation des axes routiers et de mise en œuvre des solutions alternatives à la route, il convient, comme le recommande l'I.A.U.R.I.F., de préserver les sites et infrastructures de transports, ce qui permettrait après travaux de modernisation de réutiliser, comme nous le demandons avec la Fédération nationale des associations des transports en Ile-de-France, quelques tronçons de la Petite Ceinture ferroviaire à des fins d'activité de transport.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure, Monsieur LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Tout en restant mobilisés pour obtenir les moyens nécessaires d'une vraie transition écologique, nous accompagnerons ce plan de lutte contre la pollution.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Mme Julie BOILLLOT pour l'UMP.

Mme Julie BOILLLOT. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, enfin, enfin le Conseil de Paris est saisi du plan antipollution.

Après dix mois de tergiversation, de revirements et de renoncements, l'Exécutif nous présente enfin ses propositions pour qu'AIRPARIF ne nous annonce plus que la qualité de l'air est mauvaise un jour sur quatre, pour que les pics de pollution ne reviennent pas plus souvent que les saisons, pour que les parents ne culpabilisent plus d'exposer leur enfant à l'équivalent d'un tabagisme passif lors des sorties dans les rues parisiennes.

Vos propositions étaient donc attendues par tous. Et nous, les élus du groupe UMP, nous nous attendions à un plan ambitieux et efficace à la hauteur des enjeux de santé publique, tant toutes nos propositions pour contribuer au sujet dans cet hémicycle ces derniers mois étaient restées lettre morte.

Je pense à notre vœu de mai 2014 pour créer une zone d'action prioritaire pour l'air, une Z.A.P.A., mais je prononce là un gros mot pour votre majorité. Je pense aussi au vœu, présenté en décembre dernier, pour interdire la circulation des autocars et des poids lourds les plus polluants. Et je ne boude pas le plaisir de citer la réponse que vous m'aviez formulée, Monsieur NAJDOVSKI : "cette proposition est dangereuse pour l'économie touristique et inapplicable dans un délai court ; vous faites de la surenchère pour exister médiatiquement".

Alors autant vous dire quelle ne fut pas notre surprise de lire dans "Le Monde" la conversion d'Anne HIDALGO à notre surenchère en reprenant notre idée de Z.A.P.A. au 1er juillet 2015 pour les autocars, bus et poids lourds, et au 1er juillet 2016 pour les autres véhicules.

Enfin, ce n'est pas exactement notre Z.A.P.A. Vous avez dû en créer un ersatz plus complexe et moins ambitieux, car à force de refuser l'évidence, de nier l'intérêt à Paris de la Z.A.P.A. défendue par notre présidente Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, il vous est maintenant impossible de vous en saisir pour agir sans vous renier.

Plutôt que d'utiliser l'article 228-3 du Code de l'environnement disposant des Z.A.P.A. et toujours en vigueur, vous créez une zone à basse émission, appelée zone à circulation restreinte, en anticipant la mise en œuvre de la loi de transition énergétique encore en débat au Parlement.

Ce choix nous paraît politiquement et juridiquement très discutable.

D'abord, le retrait sine die de l'écotaxe aurait dû vous résoudre à vous méfier de l'inconstance de Ségolène ROYAL dans ses prises de position. On n'est pas à l'abri que la loi soit moins ambitieuse que le projet de loi.

Ensuite et surtout, cela vous oblige en attendant la publication des décrets d'application de la loi Royal prévue pour 2017, à créer cette Z.C.R. à partir de deux articles du Code général des collectivités territoriales, dont l'interprétation que vous faites nous semble très incertaine.

Ces articles disposent que la Maire peut interdire l'accès à certaines heures et sur certaines voies. Il s'agit donc de mesures d'exception limitées dans le temps et l'espace. Or la Z.C.R. proposée dans la présente communication est générale. Elle s'étend sur l'ensemble du territoire parisien et est permanente 7 jours sur 7 et 24 heures sur 24 à partir du 1er juillet 2015.

Ne soyons donc pas étonnés, si nous votons en l'état la zone à basse émission, à ce qu'un recours en annulation aboutisse devant le Tribunal administratif. Il faudra que vous tiriez toutes les conséquences politiques de votre acharnement à ne pas vouloir utiliser le dispositif légal existant, la Z.A.P.A., et priver de fait Paris d'une zone à basse émission, le dispositif le plus efficace pour lutter contre la pollution.

Enfin, je terminerai en regrettant votre méthode de travail pour faire partager l'urgence de la mobilisation.

Vous nous dites que les dix mois écoulés étaient nécessaires pour concerter. Pourquoi pas ? Mais je constate que nous n'avons pas la même exigence en la matière. Vous avez d'abord choisi dix-neuf habitants de Paris et de la petite couronne, qui se sont réunis deux week-ends en septembre et octobre pour remettre les préconisations au nom de la Conférence citoyenne.

Lorsque l'on sait que la métropole, c'est 7 millions d'habitants, le nombre de 19 laisse perplexe et l'expression Conférence citoyenne est quelque peu pompeuse pour décrire une démarche si réduite.

Vous avez aussi invité à participer à une conférence métropolitaine le 9 janvier dernier des élus de "Paris Métropole", comité syndical d'adhésion volontaire. Sur cette question métropolitaine, il y a deux manquements manifestes. D'abord attendre janvier pour réunir des élus franciliens et discuter d'un plan d'action qui sera voté en février, ce n'est pas de la concertation, c'est juste une présentation. Ensuite, discuter avec les élus de "Paris Métropole", pourquoi pas, mais cela ne pouvait se faire qu'en complément d'une discussion avec le Conseil des élus de la mission de préfiguration de la métropole du Grand Paris, seule instance légitime pour discuter au nom de la métropole.

Vous avez pris la liberté de choisir vos interlocuteurs, de mettre les autres élus dos au mur en leur faisant découvrir vos propositions dans la presse. La sentence a été immédiate et surtout dans vos rangs. Le plan antipollution, au lieu d'être un projet moteur de la métropole est un sujet de discorde qui oppose Paris et la banlieue, et c'est bien regrettable.

Nous avons une obligation de résultat en la matière. La pollution ne connaît pas les frontières locales et nous avons donc besoin de la coopération de nos élus franciliens, et tout laisse à penser que cela, vous l'avez oublié.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Christophe GIRARD pour le groupe Socialiste et Apparentés. Monsieur le Maire du 4e arrondissement...

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Je souhaite tout d'abord remercier la Maire de Paris, Mme HIDALGO, et son adjoint M. NAJDOVSKI, pour la définition d'un cap clair, courageux, audacieux, conforme à nos engagements pris devant les Parisiens et qui nous engage pour les années à venir, et au moins jusqu'en 2020.

Ce plan d'action nécessaire et ambitieux fait de Paris une ville de progrès permanent pour la protection de l'environnement. Il représente un grand défi pour la collectivité et pour les Parisiennes et les Parisiens. C'est une chance pour nous, maires d'arrondissement, pour agir mieux et plus vite.

La Ville de Paris mène depuis quatorze ans des efforts importants pour réduire la pollution liée au trafic automobile, notamment au travers du développement de l'offre de transports publics et alternatifs, tel que Vélib', Autolib', comme le rappelait ma collègue Catherine BARATTI-ELBAZ, mais sans oublier bien entendu les voies sur berges tant décriées et aujourd'hui tant plébiscitées.

La mairie du 4e est au diapason de ces efforts et agit résolument pour la réduction de la circulation de transit et la sécurisation des abords des crèches, des écoles, des collèges, des lycées et des maisons de retraite, en travaillant sur les plans de circulation et la réfection des rues, comme c'est le cas rue Saint-Merri, rue des Rosiers et rue de Jouy.

Néanmoins, le Marais, passé en zone de rencontre en 2013, est un espace encore trop circulé, désordonné et encombré, notamment sur ses artères principales que sont les rues du Temple, des Archives et Vieille-du-Temple. Ainsi, les données recueillies par AIRPARIF dans le 4e sont supérieures au seuil de 50 microgrammes de particules PM10 par mètre cube d'air, à partir duquel l'Organisation mondiale de la santé estime que ces particules deviennent nocives pour notre santé et porteuses d'une augmentation de la mortalité.

Il est donc important de mettre en place des mesures fortes et d'agir résolument dans le cadre élaboré et énoncé par la Maire de Paris.

Dans cette optique, je souhaite que soit étudiée la création d'une zone à trafic limitée dans le 4e, au sein du périmètre compris entre la rue de Rivoli, le boulevard Sébastopol et le boulevard Beaumarchais. Cette mesure fait

l'objet d'un consensus politique local. Le vœu que j'avais déposé au Conseil d'arrondissement en ce sens avait été adopté à l'unanimité. Elle est surtout à même de répondre à l'objectif premier du plan de lutte contre la pollution, à savoir, la préservation de la santé des habitants de nos quartiers.

En réponse à la présidente du groupe UMP qui a cité Molière, je souhaiterais citer Goethe : "l'audace a du génie, du pouvoir, de la magie", Madame, et Voltaire : "le succès fut toujours un enfant de l'audace".

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Et je souhaite un bon anniversaire à tous les enfants de l'audace nés le 9 février ; comprenez qui pourra, mais il y en a dans cette salle.

La parole est à Marie-Laure HAREL pour le groupe UMP.

Mme Marie-Laure HAREL. - Voilà enfin - enfin ! - la Mairie de Paris qui s'occupe de la question de la pollution et des particules fines dans notre ville, peut-être un peu pressée par la COP21, cette grande conférence sur le climat que nous devons accueillir ici en fin d'année, mais peu importe les circonstances, pourvu que l'on traite cette question prioritaire de santé publique.

Rappelons-le, la pollution, ce sont des particules fines mortelles, comme vous venez de le dire, Monsieur GIRARD, à l'origine de 42.000 décès par an en France, qu'il s'agisse de cancers, de maladies cardiovasculaires ou respiratoires, et à cet égard, nous ne pouvons qu'aller dans le sens de votre initiative. Surtout après avoir laissé la situation se dégrader pendant si longtemps, puisque comme l'a signalé Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, le nombre de jours où la qualité de l'air est considérée comme mauvaise par AIRPARIF a quasiment doublé en 15 ans, atteignant environ un jour sur quatre à l'heure actuelle. Et surtout, nous ne pouvons que saluer cette initiative dans un contexte où les pics de pollution majeurs sont de plus en plus fréquents, notamment ces derniers mois : en mars, en septembre, en décembre et il y a encore 15 jours.

Permettez-moi d'énumérer quelques raisons pour lesquelles il est toutefois permis de douter de votre plan antipollution. D'abord, il est incomplet. La part de l'automobile où des véhicules à moteur dans les rejets de particules est plus faible que ce que vous imaginez sans doute : on l'estime autour de 20 %, ce qui signifie que 80 % des émissions de particules fines sont liées à d'autres sources auxquelles vous ne vous intéressez pas. La problématique des véhicules à moteur est importante, mais ce n'était sans doute pas la seule sur laquelle il fallait se focaliser. Je vous rappelle à cet égard, puisqu'on parle de pollution, qu'on peut aussi parler de la pollution de l'air intérieur. L'air intérieur est cinq à dix fois plus pollué que l'air extérieur, notamment à cause des produits de nettoyage, mais c'est une question que vous ne traitez pas. Pourtant, là aussi, on aurait pu trouver un intérêt à insérer ce sujet dans le plan.

Ensuite, ce plan est incomplet, mais il n'a aussi fait l'objet d'aucune concertation, et cela a été dit plusieurs fois. Vous n'avez pas consulté les élus d'Ile-de-France et un certain nombre de personnes directement impactées par votre plan antipollution, qu'il s'agisse des autocaristes, si on peut les appeler ainsi, ou des motards, qui ne se cachent pas pour vous manifester leur fort mécontentement ces derniers jours.

Pourtant, il y a par exemple des logiques économiques que l'on ne peut ignorer. On peut interdire, comme vous le faites, on peut contraindre, comme vous le faites, mais il est préférable de ne pas le faire brutalement, et il est toujours utile en tout cas de discuter intelligemment et de réfléchir à des mesures d'accompagnement.

S'agissant par exemple des livraisons à domicile, qui augmentent fortement - pour le seul e-commerce, c'est plus 20 à plus 30 % de livraisons de colis par an à Paris -, vous avez totalement évincé la fameuse question du dernier kilomètre : comment voulez-vous encourager les transporteurs à se tourner vers des solutions alternatives si elles n'existent pas ? Vous savez bien que notre ville manque cruellement de bornes de recharge pour véhicules électriques et n'offre aucune logistique fluviale crédible à l'image du port des Champs-Élysées, qui est une emprise largement sous-estimée.

Enfin, je regrette, comme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, le temps que vous avez perdu pour des raisons purement politiques. Ce que vous nous servez ici, mais vous refuserez de l'admettre, et même d'en reprendre le nom, c'est clairement le principe de Z.A.P.A., zones d'actions prioritaires pour l'air, instauré par la loi Grenelle 2 en 2012, qui permet d'interdire la circulation des véhicules les plus polluants sur un territoire donné, sur la base d'une classification établie par notre Gouvernement, et en premier lieu par Mme KOSCIUSKO-MORIZET. Donc trois ans de perdus, alors qu'AIRPARIF, l'A.P.U.R. et l'A.D.E.M.E. ont tout de suite pourtant démontré l'impact conséquent d'une telle mesure sur les émissions parisiennes.

Contrairement à votre prédécesseur M. DELANOË, vous disiez, Madame la Maire de Paris - et cette formule a été plusieurs fois répétée dans cet hémicycle : "les Z.A.P.A., il faut les zapper". Bon, il faut dire que cela a le mérite

de ne pas être oublié, quand même. Il semble que vous ayez changé d'avis, et tant mieux. Il semble aussi que vous preniez enfin la question de la pollution au sérieux, vous qui n'aviez formulé des propositions à ce sujet qu'une semaine avant le premier tour, faisant face à un pic de pollution qui avait duré plus de dix jours.

Pour terminer, je voudrais vous mettre face à vos contradictions : comment la Ville de Paris peut-elle dicter à ses administrés leur conduite quand elle-même ne fait pas preuve d'exemplarité ? Vous aviez promis, lors de votre élection, de bannir le diesel de la flotte municipale dès la fin de l'année, or, qu'en est-il ?

Un tiers de la flotte municipale roule toujours au diesel. Le budget que vous aviez prévu en juillet, d'environ 8 millions d'euros, a été amputé de 75 % quatre mois plus tard pour le renouvellement de la flotte municipale. Le S.T.I.F., avec l'approbation de l'Exécutif municipal, Verts compris, a décrété l'achat de 286 bus diesel qui seront en exploitation jusqu'à 2028. Soulignons que notre Ville compte 50 bus hybrides contre 600 à Londres, et que même la Ministre de l'Ecologie socialiste Ségolène ROYAL s'offusque publiquement de la très lente mutation de notre parc de bus vers l'électrique.

De même, 25 % des bennes à ordures de la Ville de Paris roulent au diesel, alors que les prestataires privés, qui agissent sous délégation de service public, se sont, eux, quasi intégralement équipés en véhicules propres.

Madame HIDALGO, nous avons beaucoup apprécié que votre adjoint, M. NAJDOVSKI, vienne faire le tour des groupes pour nous exposer son plan antipollution la semaine dernière, et d'ailleurs, nous avons trouvé beaucoup de points d'accord avec lui. Des idées, nous en avons beaucoup. Je vous invite d'ailleurs à relire minutieusement le programme de Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, qu'il s'agisse des modes de transport alternatifs, de la piétonisation, de l'exemplarité de la Ville, des livraisons propres, de la logistique. Nous serons ravis que vous vous en inspiriez davantage pour le prochain coup, et nous serons très heureux de continuer à développer toutes ces idées avec vous, mais peut-être en amont, le coup prochain, puisque c'est dans l'intérêt des Parisiens et de leur santé et qu'il nous revient collectivement d'agir dans cet intérêt.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien.

Mme Karen TAÏEB pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Karen TAÏEB. - Merci.

Madame la Maire, mes chers collègues, lutter contre la pollution atmosphérique est une véritable question de santé publique. Un très grand nombre d'études épidémiologiques médicales, publiées dans les plus grandes revues scientifiques, sont unanimes : cancers, asthme, allergies de l'enfant, bronchiolites du nourrisson, risques de retard de croissance intra-utérin, sont directement liés à la pollution atmosphérique. C'est dit, répété, ressassé. On sait également que le diesel est cancérogène. Il est classé ainsi par l'Organisation mondiale de la santé depuis 2012.

Mais je crois que l'annonce récente de l'Institut de veille sanitaire a eu un écho particulier : dire que la pollution réduit de six mois l'espérance de vie des Parisiens a de quoi faire trembler les mortels que nous sommes. Même les plus récalcitrants de nos concitoyens, les sceptiques, les dubitatifs de la lutte contre la pollution tendent l'oreille.

Alors que tous les scientifiques parlent de l'allongement de la durée de vie, voilà que cette pollution, que nous pouvons réduire, et nous l'avons prouvé depuis 2001, peut à elle seule barrer la route au progrès de la médecine. Ce même air, qui constitue l'un des éléments essentiels à la vie, nous tuerait ainsi à petit feu. Le calcul est simple : chaque jour, environ 15.000 litres d'air transitent vers les voies respiratoires, du nez jusqu'aux alvéoles pulmonaires. Si l'on prend en compte les mesures du ballon qui plane au-dessus de Paris, au cours d'une journée normale, les Parisiens respirent environ 200.000 particules par litre d'air, parmi lesquelles de très nombreuses particules comprises entre 0,2 et 1 micromètre, particulièrement nocives, car plus les particules sont fines, plus elles atteignent facilement les voies respiratoires et la circulation sanguine.

Ajoutons à cela les jours de grand froid, d'absence de vent ou d'anticyclone, le non-renouvellement de l'air et, par conséquent, l'augmentation des taux de particules en suspension. Aujourd'hui, il nous est proposé de poursuivre cette lutte, entamée dès 2001, contre un fléau dont on connaît avec précision le caractère délétère pour la santé de nos concitoyens. Et toutes ces mesures qui nous sont proposées dans ce Conseil feront date. Je pense notamment à l'éradication programmée du diesel d'ici à 2020, et c'est cela être des élus responsables. J'ose espérer que cela inspirera d'autres villes, et surtout celles du Grand Paris, car cela ira dans le sens d'une plus grande efficacité.

Je veux, au nom des élues républicaines et socialistes, vous féliciter, Anne HIDALGO et votre adjoint, Christophe NAJDOVSKI, pour votre volonté inébranlable de tout faire pour que l'air devienne enfin plus respirable à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame TAÏEB.

Madame MONTANDON, vous avez la parole, pour le groupe UMP.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Les bois de Vincennes et de Boulogne représentent deux véritables poumons de Paris. Ils doivent être préservés, je dirai même sanctuarisés.

Monsieur NAJDOVSKI, vous nous expliquez souvent que le bois de Vincennes doit voir une réduction des voitures, certes. Aujourd'hui, que faut-il comprendre ?

Vous êtes contre les voitures en général, mais pas forcément pour les plus polluantes.

Lorsqu'on parle du bois de Vincennes comme le "Central Park" de l'est parisien et je vous cite, je ne peux concevoir que le bois de Vincennes soit écarté du dispositif antipollution, plus précisément de la zone à basse émission.

De même, ne pas inclure le périphérique à ce dispositif est incompréhensible. La pollution, pour les riverains proches du périphérique, est souvent insupportable, et je pense notamment aux habitants du quartier de Lagny, que vous connaissez, que nous avons eu l'occasion de rencontrer notamment lors des ateliers de concertation sur le G.P.R.U. Vous savez que là-bas, l'air est souvent irrespirable certains jours, et les riverains qui attendaient du G.P.R.U. une couverture partielle du périphérique ont déjà été très déçus.

Comment leur expliquer désormais qu'ils seront aussi exclus du dispositif antipollution alors que ce sont eux qui en ont le plus besoin ?

Toujours pour exemple de ce G.P.R.U., à la porte de Vincennes, l'un des rares équipements publics, le projet d'une crèche proche du périphérique, s'est vu menacé en raison d'une qualité de l'air insuffisante.

Ainsi, inclure les bois de Vincennes, les bois de Boulogne ainsi que le périphérique dans le dispositif à basse émission est une priorité, c'est même une nécessité.

Nous avons déposé un vœu en ce sens et nous espérons que vous y apporterez un avis favorable.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Thomas LAURET, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Thomas LAURET. - Madame le Maire, mes chers collègues, la lutte contre la pollution et l'ensemble des mesures que nous allons adopter est un acte politique majeur, visionnaire et courageux.

D'abord, c'est une décision qui a été annoncée pendant la campagne. Certains n'y croyaient manifestement pas. Aujourd'hui, on constate que nous y sommes.

D'autres, à droite, et on l'a entendu dans les interventions aujourd'hui, ne savent pas trop si les mesures ne sont pas assez ou trop ambitieuses, trop rapides ou trop tardives. En fait, que constate-t-on dans les interventions aujourd'hui ? On constate qu'il n'y a plus de défenseurs du diesel, plus de défenseurs des lobbies et que, mis à part certains qui disent que les mesures ne sont pas assez "zapatisées" ou qu'il y a un peu de retard sur tels ou tels grands travaux de tramways, il semble que l'on a un relatif consensus, et c'est un signe que la bataille politique est en voie d'être gagnée.

Deuxièmement, c'est un enjeu de santé publique, cela a été rappelé par pratiquement tous les orateurs : espérance de vie, problèmes respiratoires allergiques, cancers... en fait, ce qu'il faut dire, c'est que ce sont à chaque fois des maladies à évolution lente et à bas bruit et que donc, elles ont été contestées largement jusqu'aux dernières études.

Troisièmement, c'est un enjeu de qualité de vie. On a parlé évidemment des nuisances sonores et de leur réduction liée à ce plan, ainsi que du désencombrement de la voirie et donc aussi de l'esthétique de notre ville.

Quatrièmement, et je voudrais insister un peu plus sur ce point, c'est un enjeu économique. Un enjeu économique par rapport au développement des énergies nouvelles. Certains préfèrent continuer à importer du pétrole et du gaz et à laisser abîmer notre planète avec des pétroles issus des sables bitumineux et des gaz de schiste.

Rappelons que l'on produit l'essentiel de notre électricité en France.

Rappelons aussi que le coût de la production électrique par photovoltaïque est en voie de devenir inférieur au coût de la production électrique liée au nucléaire, ce qui promet la poursuite du développement des énergies nouvelles, même avec la diminution des aides publiques. Par ailleurs, on recharge la nuit, à un moment où on consomme moins d'électricité. Ainsi, on favorise et on développe une énergie française.

Ensuite, on impulse la mutation de l'industrie automobile.

Depuis 20 ans que l'on parle de pollution, les industriels répondent toujours : "Vous n'avez qu'à changer votre voiture et prendre un modèle plus récent : il sera moins polluant". Et puis ils répondent aussi : "Nous avons de formidables filtres à particules" et on s'aperçoit au fur et à mesure des enquêtes qu'ils n'arrêtent pas les particules les plus fines et l'oxyde d'azote.

C'est de bonne guerre, certes, mais depuis 10 ans que l'on parle de l'électricité, les constructeurs nous disent aussi que les clients n'en veulent pas alors que 80 % des trajets font moins de 50 kilomètres.

Eh bien, notre décision politique change la donne car d'une part, elle crée les infrastructures et d'autre part, elle montre le chemin avec volontarisme.

Cinquièmement, c'est un plan qui permet à chacun d'anticiper. Depuis quelques semaines, on entend les Parisiens se demander comment se débarrasser de leur diesel et qu'acheter ?

La Ville s'engage, avec tout un panel d'aides, y compris l'installation de bornes électriques dans les parkings que nous avons votée lors du dernier Conseil et une aide de 500 euros à donner à mon sens à tous les payeurs : les copropriétés ou les individuels quand ce sont eux qui les prennent en charge. C'est un point sur lequel je vous appelle à préciser notre dispositif.

Alors, aux constructeurs français, et j'espère qu'il y en a quelques-uns qui écoutent ce débat aujourd'hui, disons clairement : "Continuez à investir massivement sur les petites citadines électriques et continuez à investir massivement sur les hybrides rechargeables ainsi que sur les scooters électriques".

Car, et c'est le sixième point, nous avons ici un enjeu de société. Les Parisiens l'ont compris d'ailleurs, favorables à 65 %, selon l'enquête Ifop-Le Parisien de la semaine dernière.

Responsabilité, innovation, écologie, les élus de tous bords accompagnent le dispositif aujourd'hui. C'est une chance, à part peut-être dans mon cher 16e, où la droite sort un tract pour s'offusquer que le tarif résident retrouve le niveau de l'ère TIBERI tout en se gardant bien d'informer les habitants sur la gratuité du stationnement rotatif pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables et sur la recharge gratuite la nuit.

Mais c'est aussi un enjeu national et international. Paris crée un effet d'entraînement ; entraînement de toute la région, entraînement des grandes villes de province et des capitales étrangères. Paris influe sur la politique gouvernementale, notamment d'aide à l'acquisition de véhicule électrique (10.000 euros pour les voitures électriques ou 6.500 euros pour les hybrides rechargeables) et d'aide au rééquilibrage de la fiscalité sur les énergies et sur le diesel.

Je suis donc heureux et fier de participer à une majorité qui fera de Paris la première capitale des mobilités propres, qui résiste aux lobbies, aux conservatismes, aux intérêts particuliers, qui impulse une vision nouvelle de la ville et des mobilités, une ville qui bouge et qui respire, une ville dont "les enfants de l'audace", s'occupent avec génie de l'avenir de nos enfants.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Thomas LAURET.

Dernière intervention...

Monsieur TIBERI, dites-nous ce que vous avez sur le cœur et ensuite, nous concluons avec Mme BÜRKLI.

M. Dominique TIBERI. - Je profite de ce grand plaisir pour rappeler, puisque tout le monde parle du tramway ici, que l'idée du tramway a été lancée dans cette salle, à l'unanimité, par Jean TIBERI, et que le S.T.I.F., à la Région, s'est prononcé sur ce texte.

C'était un petit oubli. J'espère l'avoir rappelé.

Merci, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI, dernière oratrice.

3 minutes 35 de bonheur.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire. Vous annoncez l'interdiction des autocars les plus polluants dès le 1^{er} juillet 2015.

Cette décision sonne comme une évidence et comme il n'est jamais trop tard pour prendre les bonnes décisions, je salue l'engagement que vous prenez aujourd'hui devant nous.

Je souhaite toutefois vous rappeler qu'en décembre dernier, il y a à peine deux mois, avec mon groupe, nous vous avons déjà proposé d'interdire les autocars de tourisme les plus polluants et d'appliquer le principe du pollueur-payeur. Surenchère, avait alors répondu votre adjoint aux transports ; comme s'il pouvait être question de surenchère quand on parle de santé publique et d'années de vie perdues à cause des particules fines notamment.

Alors, je vous demande d'aller plus loin sur les cars de tourisme : que la circulation et le stationnement de ces véhicules, quel que soit leur âge, soient circonscrits aux grands axes avec l'interdiction d'emprunter les rues résidentielles car au-delà de la pollution atmosphérique, il y a les dommages générés pour les riverains à travers la pollution de proximité et les nuisances sonores particulièrement fortes.

Il y a en effet des rues à Paris qui ne sont pas du tout adaptées à la circulation des autocars de tourisme. Ce sont des rues résidentielles où les gaz d'échappement et les bruits des autocars ont des conséquences importantes sur la qualité de vie des riverains. C'est le cas dans le 9^e arrondissement, qui est en première ligne sur ce sujet, dans le secteur des grands magasins, bien sûr, mais aussi aux abords du Moulin Rouge ou encore d'Anvers. Ce sont les rues Mogador, Provence, Chaussée-d'Antin, Blanche et des Martyrs qui sont particulièrement touchées.

Dans cette perspective, je souhaite que ces rues puissent être classées en zone à trafic limité. Cette demande, je vous l'ai adressée à plusieurs reprises depuis un an, sans succès. En novembre dernier, je recevais encore une fin de non-recevoir.

Au terme de ce débat, ce matin, j'attends de votre part des mesures concrètes sur la pollution de proximité : d'abord, circonscrire la circulation des cars de tourisme aux grands axes et engager parallèlement une nécessaire réflexion sur le stationnement et la mise en place rapidement de navettes électriques et fluviales, dans le cadre d'une politique touristique qui doit être volontariste et ambitieuse dans ce domaine.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame.

Nous avons terminé les expressions des groupes.

Je vais à présent donner la parole à l'Exécutif puis à M. le Préfet de police pour répondre à ce débat qui a été un débat sérieux, de bonne tenue.

Christophe NAJDOVSKI va démarrer dans les réponses, puis Célia BLAUDEL, puis M. le Préfet de police.

Christophe ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

"La pollution tue !" : c'est par ce titre choc qu'un grand quotidien populaire ouvrait sa une il y a quelques mois, à l'occasion d'un pic de pollution particulièrement sévère que connaissait notre capitale, ainsi que notre région.

La pollution tue et la France, aujourd'hui, est en retard.

Elle est en retard par rapport aux valeurs et aux normes fixées par l'Union européenne, sachant que la France aujourd'hui est malheureusement aussi sous la menace d'une sanction européenne pour dépassement de ces valeurs limite.

Il faut rappeler également qu'un récent jugement de la Cour européenne de justice enjoint les Etats à une obligation de résultat en matière de pollution atmosphérique.

La pollution de l'air est un enjeu de santé publique, je ne reviendrai pas sur les nombreux constats qui ont été faits ici : sur le nombre de morts prématurées, sur les maladies cardiovasculaires et autres, asthme et bronchiolite chroniques, provoquées par la pollution de l'air au quotidien.

On peut rappeler également qu'une étude du C.N.R.S., rendue publique au Ballon de Paris début décembre, a montré aussi la nocivité des particules ultrafines, qui étaient peu mesurées ou pas du tout mesurées jusqu'à présent, et qui a montré notamment qu'en pic de pollution, l'air que nous respirons équivaut à faire du tabagisme passif.

On peut rappeler aussi l'aspect économique de la pollution atmosphérique peu mis en avant mais le coût annuel de la pollution de l'air, aujourd'hui, est estimé à 30 milliards d'euros, c'est-à-dire l'équivalent du trou annuel de la Sécurité Sociale.

Face à cette situation, nous devons agir, d'autant que, à Paris, la pollution de l'air est majoritairement liée au trafic routier. Elle représente à Paris 66 % des émissions d'oxyde d'azote et 56 % des particules PM10 qui sont notamment émises par les véhicules diesel.

Pour dire les choses clairement, les Parisiens sont aujourd'hui les Franciliens les plus touchés par la pollution, que ce soit par la pollution de fond ou par la pollution exceptionnelle lors des pics de pollution. C'est à Paris, et notamment le long des axes les plus circulés, que la pollution est la plus importante.

C'est la raison pour laquelle, face à cette situation, nous devons prendre nos responsabilités.

Nous ne partons pas de rien.

Depuis 2002, et c'est l'organisme AIRPARIF qui le dit, la qualité de l'air s'est globalement améliorée à Paris. Il y a eu une réduction des émissions d'oxyde d'azote qui a été de l'ordre de 32 %. On peut aussi citer la réduction des émissions de gaz à effet de serre, même si ce n'est pas de la pollution atmosphérique à proprement parler, et c'est le résultat aussi de la politique qui a été menée depuis 2001, d'abord par Bertrand DELANOË et maintenant sous votre égide.

Malheureusement, cette amélioration de la pollution est freinée par la diésélisation du parc automobile.

Je voudrais dire à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, qui a évoqué la question de l'exemplarité de la flotte automobile parisienne : bien entendu, nous nous sommes engagés dans une politique de dédiésélisation de l'ensemble de la flotte municipale. Cela a commencé dès l'année 2014 par l'ensemble des berlines et citadines de la Ville de Paris. En 2015, ce seront 300 fourgonnettes diesel qui disparaîtront du parc municipal, mais il ne faudrait pas oublier que, face à ces 300 véhicules qui vont disparaître, il y a 300.000 véhicules diesel qui circulent au quotidien dans les rues de Paris.

Il ne faudrait pas que ces 300 véhicules de la Ville de Paris soient l'arbre qui cache la forêt des 300.000 véhicules diesel qui circulent dans Paris et qui représentent aujourd'hui l'essentiel des émissions de polluants que nous connaissons dans la Capitale.

C'est la raison pour laquelle, donc, il y a, face à cette situation, une urgence à agir. D'ailleurs, nos concitoyens nous le réclament. Une très grande majorité d'entre eux aujourd'hui, plus de 84 %, jugent que la pollution de l'air est un enjeu prioritaire. C'est une majorité silencieuse aujourd'hui qui est, certes, moins bruyante et peut-être moins manifestante que d'autres, mais toujours est-il que nos concitoyens aujourd'hui nous demandent d'agir et l'objectif de ce plan est justement d'engager un changement important, une transition avec le souci à la fois de l'efficacité mais aussi celui de l'équité et de l'accompagnement des particuliers comme des professionnels, non seulement parisiens mais aussi franciliens.

Notre méthode, celle que nous avons retenue, c'est d'avancer progressivement mais en échelonnant dans le temps les mesures, en concertant avec les usagers.

Alors, oui, concerter, cela prend du temps et c'est la raison pour laquelle ce plan arrive dix mois après l'annonce du plan et le vote d'un vœu en mai dernier. Nous avons concerté avec les professionnels, avec les communes de la métropole, en informant, en donnant de la visibilité aux acteurs, en aidant financièrement mais sans renoncer à avancer.

Et puis, nous avons concerté aussi avec les citoyens. Tout à l'heure, les membres de cette Conférence citoyenne, en tout cas deux de ses membres, sont venus exposer le travail qu'ils ont réalisé et qui pourra aussi nous inspirer dans les propositions et les préconisations que nous aurons à faire.

Nous avons aussi concerté avec les jeunes et le Conseil Parisien de la Jeunesse qui a été consulté sur ce point et qui a, en quelques semaines, et je tiens à l'en remercier, donné un avis, qui est annexé d'ailleurs à cette communication et pour lequel nous pourrions aussi tenir compte évidemment d'un certain nombre de propositions.

Enfin, comment ne pas dire aussi que lutter contre la pollution, c'est aussi une vision globale ? Dans les 10 milliards d'euros d'investissements qui sont annoncés dans le plan d'investissement de la mandature, il y a 1,7 milliard d'euros qui seront investis pour le secteur des transports à Paris. Chaque euro investi dans les transports à Paris servira au plan antipollution, car il y a bien deux piliers dans ce que nous faisons : il y a bien le développement de l'offre de transports collectifs et de toutes les alternatives à l'usage de la voiture individuelle et, deuxièmement, bien évidemment, accompagner les usagers vers des mobilités non polluantes, tout en agissant aussi sur la qualité des déplacements et sur la qualité du parc roulant.

Nous faisons déjà beaucoup pour aider nos concitoyens à se déplacer autrement. On pourrait citer évidemment tous les projets de transports. Je ne pourrai pas le faire car je n'aurai pas le temps, mais je peux parler de l'extension du tramway T3, de projets de nouvelles liaisons de bus à haut niveau de service, du renfort de l'offre et de la qualité de service du réseau de bus mais aussi de l'extension de l'amplitude nocturne du métro, la création d'un "pass unique mobilité", des plus de 100 millions d'euros qui seront investis dans le vélo, des premières 200 places de stationnement en voirie en autopartage dès le printemps 2015. On pourrait citer également le transport de marchandises avec la création de nombreux espaces de logistique urbaine dans Paris, dans le cadre de la modification du Plan local d'urbanisme, pour favoriser le transport fluvial et ferroviaire.

Et puis, ce sont aussi toutes les mesures d'accompagnement que nous allons poursuivre, et développer d'ailleurs, sous un ensemble de mesures labellisées "Paris Atmosphère" avec l'offre découverte Autolib' pour tous les Parisiens non seulement de moins de 25 ans mais que nous proposons d'étendre aux Parisiens de moins de 30 ans. C'est également l'offre découverte Autolib' et le remboursement du Pass Navigo aux Parisiens qui renonceront à leur véhicule particulier. C'est l'accompagnement des copropriétés pour s'équiper en bornes de recharge électrique et en abris vélo sécurisés. C'est l'aide à l'acquisition de véhicules électriques ou au gaz pour les professionnels mobiles. C'est la création d'un crédit à taux préférentiel pour l'acquisition par un professionnel d'un véhicule propre. C'est la mise en place d'un centre de conseil en mobilité pour l'ensemble des Parisiens et des Franciliens qui souhaitent passer à une mobilité propre.

Et puis, enfin, c'est aussi - et cela, c'est une nouveauté et Paris est pionnière en la matière - la création d'une zone à basse émission pour polluer moins. Il s'agit de faire en sorte de limiter la circulation des véhicules les plus polluants, de favoriser celle des véhicules les plus propres. Ces zones à basse émission existent aujourd'hui dans près de 200 villes en Europe. Elles ont fait leurs preuves.

Nous souhaitons, avec la Maire de Paris, mettre en place dès 2015 les premières restrictions de circulation qui porteront d'abord, dans un premier temps, sur les cars et sur les poids lourds, pour ensuite généraliser ces mesures à l'ensemble des véhicules à moteur en 2016.

Comme cela a été rappelé, il ne s'agit pas d'empêcher de circuler mais, au contraire, de permettre de circuler sans polluer.

Alors, face à ces mesures et pour conclure, je vous dirai que pour retravailler sur ces questions, nous devons essayer d'avancer tous ensemble.

Je veux remercier l'ensemble des élus et des groupes qui, toutes tendances confondues, ont contribué positivement au débat, qui ont formulé des propositions qui étaient constructives et dont certaines ont pu être intégrées dans un vœu de l'Exécutif que nous allons proposer et qui reprend certaines de ces propositions qui viennent enrichir le plan. Pour vous dire également que la solution à la question de la pollution de l'air ne peut être qu'une solution collective.

Je veux remercier aussi l'ensemble des personnes qui ont travaillé à la mobilisation pour l'élaboration de ce plan, des collaborateurs, des collaboratrices des cabinets concernés, les services de la direction de la voirie et des déplacements qui ont fourni un travail remarquable ces derniers mois, mais aussi le travail partenarial qui a été mené avec des instances que sont l'APUR, mais aussi AIRPARIF ou encore l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie.

En conclusion, je vous dirai que, oui, nous devons être fiers d'être pionniers à Paris. Je le dis aussi à nos collègues de l'opposition : nous sommes pionnier à Paris puisque nous sommes la première ville qui, en France, s'attaque de front à la question de la pollution atmosphérique de fond, en mettant en œuvre une zone à basse émission.

Je ne doute pas, d'ailleurs, que ce que nous faisons à Paris sera regardé très attentivement par les autres métropoles en France, quelle que soit leur orientation politique.

Sans attendre, et parce que nous avons un impératif de santé publique, nous vous proposons ensemble de prendre nos responsabilités face à cet enjeu majeur pour retrouver durablement un air de qualité à Paris et en Ile-de-France.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Christophe, pour ces réponses très précises, très engagées et pour cette détermination aussi à rassembler très largement autour de la proposition qui est la nôtre.

Je vais donner la parole à Célia BLAUDEL.

Je veux vous dire que ce que nous sommes en train de faire aujourd'hui, d'abord c'est une chose très importante. Chacun l'a dit ici sur les bancs de cette Assemblée. C'est regardé de très, très près par beaucoup de villes françaises et étrangères, européennes ou non, parce que ce que nous faisons peut aussi inspirer d'autres villes. Ce sont les maires, assez nombreux, que j'ai vus ces derniers temps et que j'ai reçus ici, qui me le disent eux-mêmes.

Il y aura aussi un travail, comme le disait tout à l'heure Thomas LAURET, pour engager avec nous l'ensemble des maires et servir de levier sur une offre industrielle, notamment en matière de transports publics. Je réunirai ici, le 26 mars prochain, les maires européens pour travailler sur la commande publique groupée. Cette proposition recueille déjà un assentiment très large. Nous allons travailler en binôme avec le Maire de Rome pour faire cette proposition ensemble à la Commission européenne et à nos collègues maires français et européens.

La parole est à Célia BLAUDEL pour compléter la réponse.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je ne peux évidemment que m'associer à tout ce qui a été dit par mon collègue Christophe NAJDOVSKI. Comme il l'a dit aujourd'hui, nous pouvons être fiers de ce plan de lutte contre la pollution.

Si, depuis plusieurs années, beaucoup nous expliquent et disent ce que nous devons faire en matière de lutte contre la pollution, force est de constater qu'aujourd'hui Paris passe à l'action et va agir très concrètement.

Je reviendrai plus particulièrement sur le vœu n° 12 relatif à l'organisation d'un Grenelle de l'air à l'échelle métropolitaine, déposé par Yann WEHRLING et le groupe UDI. Cette question du changement d'échelle a été évoquée par différents orateurs.

Je crois que nous sommes ici tous conscients qu'il y a une nécessité de poursuivre la réflexion et la mise en œuvre d'un plan d'action à l'échelle métropolitaine et ce, en concertation avec toutes les parties prenantes du territoire.

C'est d'ailleurs une démarche dans laquelle l'Exécutif s'est d'ores et déjà engagé en intégrant cette dimension dès la tenue de la conférence citoyenne, puisque nous avons des habitants venus d'au-delà du périphérique. Egalement, en multipliant les échanges avec nos voisins, ce que nous faisons d'ailleurs sur différents projets à vocation environnementale, par l'organisation d'une conférence métropolitaine le 9 janvier dernier qui a donné lieu à la création d'un comité de suivi du plan antipollution qui rassemblera toutes les collectivités volontaires et qui se réunira pour la première fois dès ce vendredi.

Cette démarche nous permettra d'évoquer toutes les questions des pollutions, qu'elles soient liées au trafic automobile - c'est vrai que cela nous concerne tout particulièrement à Paris - mais aussi les autres sources de pollution. Je pense aux systèmes de chauffe, à l'agriculture. Comme j'ai déjà pu l'évoquer au sein de cette Assemblée, ce sont effectivement toutes ces questions qu'il faudra adresser à long terme pour trouver des solutions durables à la question des pollutions.

Nous sommes donc bien engagés dans cette démarche. Le plan qui vous est présenté aujourd'hui n'est qu'une première étape dans une démarche de plus long terme.

Pour revenir plus spécifiquement à votre vœu, Monsieur WEHRLING, je suis presque en accord avec celui-ci. Je vous proposerai simplement de reformuler un certain nombre de considérants. Si cela vous convenait, je pourrais donner un avis favorable.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Célia BLAUDEL, pour avoir rappelé ce travail à l'échelle métropolitaine. C'est peut-être de bonne guerre de dire qu'il faut toujours concerter, etc. Vous savez : on y avait pensé et même, on l'a fait. C'est bien de se le rappeler, mais c'est ainsi que l'on travaille depuis déjà pas mal de temps.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, j'ai pris beaucoup d'intérêt à assister à ces échanges de grande qualité sur un sujet majeur. Je vous remercie de me permettre d'y apporter à mon tour ma contribution.

Le plan de lutte contre la pollution que vous avez présenté ce matin, Madame la Maire, est de nature à relever les défis qui s'attachent à l'amélioration de la qualité de l'air et il rejoint ainsi les objectifs du gouvernement.

Votre plan propose, en effet, un ensemble d'actions intégrées qui utilisent tous les leviers disponibles, aussi bien en régulation qu'en incitation et, parmi les projets de la Ville qui nous intéressent tout particulièrement, compte tenu de nos compétences, il est envisagé de restreindre l'accès des véhicules les plus polluants à la Capitale.

La Préfecture de police a été très tôt associée aux travaux préparatoires que vous avez lancés et y participe activement. Nous partageons, en effet, le pouvoir de police en matière de circulation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pardon, Monsieur le Préfet, je vais demander aux collaborateurs des groupes et aux élus de cesser de perturber la séance.

S'il vous plaît, vous allez rejoindre votre place. Si vous voulez parler, c'est à l'extérieur. On écoute, là.

Merci, Monsieur le Préfet.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Donc, nous partageons le pouvoir de police en matière de stationnement et de circulation. Nous savons aussi que ce sont les agents de la Préfecture de police qui seront amenés à verbaliser les éventuels contrevenants.

Le Premier Ministre a salué l'initiative prise par la Ville de Paris pour appliquer les futures dispositions de la loi de transition énergétique pour la croissance verte, qui offriront un cadre juridique solide aux zones de circulation restreinte.

Ces zones de circulation restreinte pour les véhicules polluants seront applicables sur une zone étendue et non plus seulement, comme le droit actuel le prévoit, sur certaines voies. Elles seront les outils pertinents pour lutter contre la pollution de fond qui, je le rappelle, est plus nocive au plan sanitaire que celle apparue lors des pics de pollution, dont on parle beaucoup.

Je remercie d'ailleurs Madame la Maire, l'un des membres du panel citoyen, d'avoir rappelé ce fait.

Le Premier Ministre a, en outre, précisé lors de la conférence environnementale de novembre dernier, que l'Etat mettrait en place en 2015 un système d'identification des véhicules en fonction de leur niveau de pollution. Celui-ci permettra un contrôle sanction efficace des contrevenants par les forces de l'ordre.

Mais, dès à présent, nous devons collectivement réfléchir à des méthodes de contrôle sanction plus automatisées. Je pense, par exemple, aux caméras de vidéo verbalisation. En effet, derrière cette question, se profile l'enjeu de la disponibilité des effectifs de police et de la hiérarchisation nécessaire de la mission dans un contexte que nous connaissons de plan Vigipirate alerte attentat.

Je crois que Paris a la capacité de jouer un rôle de pionnier en la matière par cette automatisation des contrôles.

Enfin, des questions très pratiques doivent également trouver une solution, à commencer par celle de la signalisation routière. Pour être opposables aux usagers, les dispositions prises par les autorités détentrices du pouvoir de police, doivent en effet être accompagnées de mesures de signalisation.

La Préfecture de police participe à ce sujet à la réflexion conduite par la délégation à la circulation à la sécurité routière du Ministère de l'Intérieur. Le Premier Ministre a également souligné l'importance de la concertation, tant avec les collectivités locales limitrophes qu'avec les milieux professionnels impactés. La qualité de cette concertation est en effet la condition de l'acceptabilité de cette mesure et donc de son efficacité. C'est dans cet esprit que la Ville a travaillé, en multipliant les réunions de concertation sur ces projets.

Alors que Paris accueillera la prochaine conférence des parties des Nations Unies pour le climat en novembre 2015, nous avons bien sûr le devoir d'être exemplaires.

Vous pouvez compter sur la mobilisation de la Préfecture de police pour relever ce défi collectif.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Préfet.

Je voudrais moi aussi vous remercier pour le travail engagé avec vous, avec vos équipes, avec le Ministère de l'Environnement également, parce que cette politique nécessite cette mobilisation, cette conviction de tous. Sans l'apport de la Préfecture de police à la mise en œuvre de ce plan, ce plan n'existerait pas.

Et je crois que ce qui est démontré aussi dans cette discussion, c'est que nous avons voulu, au-delà de l'engagement sur une question de santé publique, parler de façon concrète et travailler de façon très concrète. C'est le plan qui est proposé aujourd'hui. Dans ce plan, il y a les incitations ; il y a des interdictions ; et il y a le concours de l'ensemble des forces, y compris des forces de police, qui seront nécessaires pour arriver à une qualité de l'air que nous appelons tous de nos vœux. Mais ce vœu ne doit pas être un vœu pieux, c'est pourquoi aujourd'hui, nous posons ensemble des actes conséquents. Je voulais aussi vous remercier et dire combien le fait de travailler sérieusement, à l'écoute les uns des autres et aussi avec nos collègues de la métropole du Grand Paris, cela va nous permettre d'avancer. Au-delà des paroles, nous passons aux actes.

Et nous allons maintenant procéder au vote des amendements, des vœux et des projets de délibération DVD 106 et DEVE 14 - DASES.

D'abord, j'informe que le vœu n° 1 déposé par le groupe Socialiste et Apparentés est retiré.

Et donc, je vais à présent mettre aux voix un vœu n° 2, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, je crois Christophe NAJDOVSKI, avec un léger amendement qui a été demandé, c'est cela ?

Sur le vœu n° 2, du groupe Ecologiste de Paris.

J'ai un avis favorable avec un léger amendement mais je me tourne...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Il est effectivement proposé un amendement de l'Exécutif.

Il est proposé de préciser la formulation "dès le dépassement du seuil d'information" au troisième alinéa, pour la remplacer par "En cas de deux jours consécutifs de prévision de dépassement du seuil d'information".

C'est une procédure qui devra d'ailleurs être mise en œuvre en lien avec la Préfecture de police.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Je crois que le groupe est favorable.

Merci, Monsieur et Madame les coprésidents.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 2 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 1).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 3 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 2).

Le vœu n° 4, déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Avis ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, ce vœu assorti d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 5, déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, avec un avis ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 5 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 3).

Le vœu n° 6, déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, avec un avis ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 6 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 4).

Le vœu n° 7, déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

Il y a un léger amendement, c'est cela, Monsieur NAJDOVSKI, qui est proposé par l'Exécutif ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Oui, un léger amendement.

Il s'agit d'une étude sur la question d'un réseau de scooters électriques en libre-service.

Cette étude sera réalisée comme nous nous y sommes engagés.

En revanche, on ne peut pas s'engager sur une livraison d'étude en 2015 mais plutôt en 2016. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons de la communiquer plutôt en 2016, et non pas au premier semestre de l'année 2015. Nous proposons également de la communiquer à l'occasion d'une réunion de la 3e Commission du Conseil de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Parfait. Je crois que M. le Président du groupe est d'accord.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 7 ainsi amendé, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 5).

En réponse aux vœux n^{os} 8, 10, 11, du groupe UMP, l'Exécutif a déposé un vœu n° 11 bis.

Est-ce que le vœu n° 8 est maintenu, Madame la Présidente du groupe UMP ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Oui, Madame la Maire. Le vœu n° 11 bis ne manque pas d'intérêt mais sauf erreur, à moins que l'on n'ait pas le bon, il ne répond pas du tout aux vœux n^{os} 8, 9, 10 et 11.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 8 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 10 est-il maintenu ?

(Approbation dans la salle).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 10 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 11 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 6).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 9, déposé par le groupe UMP, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 12, déposé par le groupe UDI-MODEM. Je crois qu'il y a une proposition d'amendement de l'Exécutif.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Il y a effectivement plusieurs propositions de modification dans les considérants pour rappeler la démarche engagée à l'échelle métropolitaine.

Je vais laisser M. WEHLING répondre.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur WEHLING, pour reprendre la réalité, c'est-à-dire que la démarche est déjà engagée...

M. Yann WEHLING. - Pas tout à fait à mon sens, sinon je n'aurais pas déposé ce vœu. D'ailleurs, en politique, vous savez, il faut persévérer. Ce vœu avait été rejeté il y a quelques mois ; il est accepté aujourd'hui par l'Exécutif : je m'en félicite. Bien évidemment, vu les amendements, qui sont acceptables, nous sommes ravis que l'Exécutif reprenne ce vœu à son compte.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu n° 12 ainsi amendé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 7).

Le vœu n° 13, pareil. Il y a une proposition d'amendement. C'est la même chose ?

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Il est proposé de saisir la Préfecture de police de cette demande afin d'en étudier la faisabilité, et en concertation avec les acteurs concernés.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On va vous voir souvent, Monsieur le Préfet.

Vous êtes d'accord, Madame ?

Mme Édith GALLOIS. - Bien entendu, je suis d'accord parce que je pense que c'est la bonne démarche, mais je voudrais bien savoir s'il y a un...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On ne reprend pas le débat, Madame.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 13 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 8).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 14, déposé par le groupe UDI-MODEM, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 15, déposé par Mme Danielle SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 16, déposé par Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 17 déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 17 est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 17 A déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 17 A est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 18, déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement n° 18 est adopté.

Le vœu n° 19, déposé par le groupe UDI-MODEM, avec un avis favorable moyennant un amendement de l'Exécutif...

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Il est proposé effectivement un amendement de l'Exécutif, puisqu'il est proposé une modulation tarifaire en fonction des caractéristiques environnementales des véhicules. Il nous reste à définir évidemment les critères. Nous proposons que la tarification du stationnement soit modulée en fonction de critères environnementaux et que ce soit étudié dans le cadre de la dépénalisation du stationnement. Voilà ce que précise l'amendement de l'Exécutif.

À condition que cet amendement soit intégré, bien évidemment on peut donner un avis favorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Très bien.

Et vous êtes ?

Mme Edith GALLOIS. - Je suis pour, en rappelant la dimension sociale de notre vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - D'accord. On pourrait rappeler aussi que c'est gratuit pour les véhicules électriques et hybrides rechargeables, puisqu'on oublie souvent de le dire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 19 ainsi amendé avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 9).

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 106 ainsi amendé qui prévoit l'ensemble de ces mesures dont nous avons discuté ce matin.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

D'après ce que j'ai vu, il y a un vote favorable de l'UMP, c'est cela ?

Une abstention de l'UDI ? Non. Vous êtes pour aussi. Et une abstention de Mme SIMONNET. C'est donc unanimité sauf une abstention. C'est cela ?

Attendez, j'ai pris le soin de poser la question.

Que se passe-t-il, Madame la Présidente de l'UMP ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Il se passe, Madame le Maire, que compte tenu de votre rejet de tous nos vœux pour pouvoir avoir une Z.A.P.A. ambitieuse et cohérente, nous nous abstenons sur ce dernier vote.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - C'est très ennuyeux, mais comme je ne voudrais pas qu'il y ait des incidents de procédure et que chacun se retrouve dans ce vote, je vais, dans la fonction qui est la mienne de police de séance, vous demander de refaire ce vote. Nous recommençons un vote qui a déjà eu lieu.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 106 amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'UMP et Mme SIMONNET s'abstiennent et le projet de délibération amendé est adopté par le reste de l'Assemblée. On peut applaudir quand même. (2015, DVD 106).

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 14 - DASES qui concerne AIRPARIF.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DEVE 14 - DASES).

Merci pour ce débat, merci chers collègues et cher Christophe pour l'adoption de ces mesures. Merci à vous et nous poursuivons notre débat.

Compte rendu de la 2e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je vais donner la parole à Mme Fadila MÉHAL, présidente de la 2e Commission, pour 3 minutes, puisque nous entrons dans la 2e Commission.

Merci.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Madame la Maire, chers collègues, je vais aller assez rapidement, puisque cette commission qui s'est tenue le 2 février a permis d'avoir onze présents. Il y a eu, comme de coutume, la distribution du programme des événements culturels pour le calendrier de février et aussi l'information sur la réunion qui devait avoir lieu le 3 février concernant la présentation du travail dominical et nocturne à Paris, par M. GAUDILLÈRE, le président et Jean-Baptiste de FROMENT, le rapporteur.

Il y a eu 38 projets de délibération à l'ordre du jour qui ont fait l'objet de discussions. Je ne vais pas tous les énoncer mais quelques-uns.

En ce qui concerne le domaine culture, patrimoine et métiers de l'art, le DAC 02 et l'intervention de M. HODENT, de M. GIRARD et M. DUCLOUX sur le marché de fourniture et les modalités de passation sur les pianos neufs.

Sur la question de la mémoire et les anciens combattants, il faut rappeler l'intervention importante de M. DUCLOUX, que je salue aujourd'hui puisqu'il a présidé cette commission du fait que j'avais été grippée et qui a donc remercié Mme VIEU-CHARIER pour la cérémonie en hommage aux déportés survivants de la Shoah à l'occasion du 70e anniversaire de la libération des camps.

Il y a eu aussi des vœux et des amendements : un amendement, un vœu rattaché et huit vœux non rattachés ont été déposés. Je ne vais pas tous les citer mais simplement quelques-uns.

Celui présenté par M. CRAVENNE pour les groupes UDI - UMP est relatif au mécénat.

M. HODENT a présenté aussi un vœu relatif aux recommandations de la Cour des comptes sur la Philharmonie.

Je vais aller assez vite pour parler aussi du vœu que Mme VIEU-CHARIER a présenté et qui a été déposé par le groupe Communiste - Front de gauche relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Léon Zyguel.

Enfin M. DUCLOUX, qui présidait la Commission, s'est interrogé à savoir si une nouvelle visite de la Philharmonie était envisagée et je crois que des dates sont prévues.

Je voudrais simplement, pour conclure par ailleurs, rendre un hommage aujourd'hui à l'académicienne franco-algérienne, Mme Assia Djébar, qui vient de nous quitter ce week-end.

Mme Assia Djébar, dont l'œuvre constitue une contribution majeure à la littérature maghrébine d'expression française, a été parmi les femmes musulmanes, la première qui a intégré l'Ecole normale supérieure de Paris en 1955 et la première femme d'origine maghrébine à entrer à l'Académie française en 2005.

Mme Assia Djébar était parisienne depuis 1980 et c'est vrai que c'est une vraie voix de l'émancipation des femmes musulmanes et du dialogue interculturel. Je ne doute pas qu'elle mériterait en effet de voir une place ou un lieu dédié à sa mémoire.

Je vous remercie.

(M. Mao PENINO, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

2015 DAC 56 - Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association "Paris culture 20" (20e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 56 : subvention et convention avec l'association "Paris culture 20".

La parole est à Nathalie MAQUOI pour 5 minutes maximum.

Bruno JULLIARD lui répondra.

Mme Nathalie MAQUOI. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

"Paris culture 20" est une association à but culturel très active dans le 20e arrondissement. Animée par des habitants soucieux de promouvoir la culture du territoire, elle œuvre pour la rendre accessible à tous.

Tout d'abord, elle est à l'origine du festival d'art dans la rue "Et 20 l'été".

La prochaine édition se déroulera mi-juin prochain et, pendant cinq jours, les rues du 20e vont surprendre habitants et passants. Une dizaine de compagnies d'art dans la rue se produiront dans l'espace public et dans des formes variées, danse, musique, arts graphique et théâtre.

Tous les spectacles sont gratuits permettant à chacun de pouvoir assister ainsi à une forme nouvelle. Les formes déambulatoires sont préférées aux formes fixes car, dans l'espace public, il ne s'agit pas de reproduire ce qu'il se passe dans une salle mais de créer avec l'urbain.

Des bénévoles aident le festival et assurent la médiation pour impliquer encore plus d'habitants. L'association a pour souci de proposer un spectacle par quartier avec une attention particulière aux quartiers populaires de la politique de la ville.

Cette année, le festival prend une dimension nouvelle. Quelques compagnies seront accueillies en résidence dans les centres d'animation et à la M.P.A.A. pour créer in situ en amont le spectacle proposé. Des amateurs pourront parfois y participer, voire être les acteurs à part entière de la représentation. Ainsi, celle-ci sera attendue des familles, des amis, plus insérée encore dans la ville.

Si "Et 20 l'été" est l'activité principale de "Paris culture 20", l'association œuvre aussi dans l'année pour rapprocher les projets culturels et l'accès à la connaissance des habitants du 20e. Ainsi propose-t-elle "Invitations aux arts et aux savoirs", des cycles de conférences en musique, photographie, littérature, cinéma, architecture, là encore tous gratuits.

En 2015, l'association propose une nouvelle médiation autour des expositions du pavillon Carré de Baudoin. Ainsi elle met en place des visites commentées, des ateliers avec des artistes, des dossiers pédagogiques pour les scolaires.

Parce que son activité est de qualité et essentielle au 20e arrondissement, je vous invite à voter le projet de délibération et la subvention de "Paris culture 20" qui marque ainsi le soutien de la Ville à cette association.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, et merci à Nathalie MAQUOI pour cette intervention qui très justement souligne la qualité du travail de l'association "Paris culture 20" qui mène trois actions dans le 20e arrondissement : le festival "Et 20 l'été", comme vous l'avez souligné, Nathalie MAQUOI, mais également une programmation au Carré de Baudoin ou encore des conférences dédiées aux arts et aux savoirs qui abordent diverses disciplines, musicales, historiques, littéraires, dans un esprit d'éducation populaire.

Je profite de ces quelques moments également pour vous féliciter, féliciter l'action de la mairie du 20e qui intervient et soutient - je vous en prie, Madame la Maire - l'association "Paris culture 20". Cette conjugaison d'actions entre l'association et la mairie du 20e fait que le festival est aujourd'hui très identifié par les professionnels comme un temps de repérage de la jeune création et, je le crois aussi, très apprécié par la population.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 56.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 56).

2015 DAC 87 - Avenant n° 1 à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Louxor-Palais du cinéma (10e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 87 est un avenant à la convention de délégation de service public pour l'exploitation du Louxor-Palais du cinéma.

La parole est à Fadila MÉHAL, pour 5 minutes maximum.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voudrais simplement saluer le travail remarquable réalisé à la fois par l'association mais aussi par la Mairie de Paris lors de la réhabilitation du Palais du cinéma Louxor, édifice Art Déco inspiré des arts égyptiens qui a été réalisé, rappelons-le, en 1920 par le groupe Lutetia-Wagram et ses architectes Zipcy et Tiberti.

Cet élément remarquable du patrimoine parisien était à l'abandon, rappelons-le, depuis 1987 et a été racheté en 2013 par la Ville, qui a réhabilité les trois salles de cinéma dédiées au cinéma d'art et essai.

Nous avons approuvé en décembre 2012 la convention de délégation de service public avec la société "Ciné-Louxor" qui, normalement, travaillait sur le fonctionnement pour une durée de sept ans.

Pour l'avoir constaté moi-même depuis cette ouverture, en 2013, le Louxor présente un bilan très positif avec 253.000 entrées en 2014, ce qui est quand même assez remarquable. Le Louxor, de ce fait, a ouvert un compte au C.N.C. pour percevoir la taxe sur les billets de cinéma, la T.S.A.

Pour maintenir la qualité et le confort du public, tout en assurant une bonne maintenance de ce bâtiment complexe, "Ciné-Louxor" souhaite utiliser 100 % de ses recettes à la poursuite de ses investissements de maintenance et surtout pour investir dans des travaux dans l'exploitation du bar.

Je signale que le groupe UDI-MODEM est favorable à cette nouvelle délégation, et souhaite que les travaux pour rendre cet espace de convivialité plus opérationnel puissent être réalisés au plus vite.

Pour avoir plusieurs fois participé à ces soirées au Louxor, il est impératif, en effet, que ce lieu, que cet espace de convivialité et d'échanges, avec la terrasse que je vous invite à découvrir, permette de consolider une fréquentation importante qui s'appuie sur un tissu associatif extrêmement divers et, surtout, sur une programmation cinématographique ambitieuse.

Pour toutes ces raisons, nous sommes très favorables à cette nouvelle délégation.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

Bruno JULLIARD ?

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire et merci, Madame la Présidente.

Je ne reviens pas sur l'amendement technique qui est soumis à vos votes, vous venez d'en faire mention, à savoir le déplaçonnement de l'utilisation du fonds de soutien financier de l'Etat à l'industrie cinématographique.

J'en profite en revanche pour saluer la qualité de la rénovation architecturale du Louxor. C'est, en effet, une très grande réussite. Il y a encore quelques petites adaptations à réaliser. D'ailleurs, elles pourront se faire grâce à ce déplaçonnement du fonds de soutien financier de l'Etat.

Par ailleurs, le cinéma bénéficie d'une fréquentation absolument exceptionnelle, en tout cas bien au-delà et bien au-dessus de nos prévisions et des prévisions de l'équipe qui exploite le Louxor. C'est un cinéma de quartier, avec une politique tarifaire très attractive, puisque la carte d'abonnement de 10 places du Louxor permet d'acheter des places au tarif de 5 euros.

Enfin, je salue aussi le fort travail d'animation de l'équipe du Louxor. Des matinées sur le temps scolaire sont, par exemple, réservées à l'organisation de séances pour les classes des écoles du quartier et à d'autres dispositifs d'éducation à l'image. C'est donc un travail d'une remarquable qualité qui est réalisé au Louxor.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 87.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 87).

2015 DAC 91 - Subventions (33.019.455 euros) pour l'Etablissement public "Paris Musées".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 91 concerne des subventions pour l'Etablissement public "Paris Musées". Nous avons cinq inscrits.

Je vais donc donner la parole successivement à Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Raphaëlle PRIMET, Fadila MÉHAL et Danielle SIMONNET : 5 minutes chacun grand maximum.

M. Philippe DUCLOUX. - Je ferai court, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, ce projet de délibération concerne le complément de la subvention de fonctionnement 2015 pour l'Etablissement public "Paris Musées", suite à l'acompte de 29 millions.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Excuse-moi, Philippe, une seconde !

Excusez-moi, mais on a, parvenant de la droite de la tribune, vraiment un brouhaha permanent qui est assez pénible...

Sûrement, oui, c'est sympathique, agréable, enfin, vraiment, un vrai plaisir !

Merci, Monsieur BOURNAZEL, à la hauteur de votre réputation !

Je vous assure, vraiment.

M. Philippe DUCLOUX. - M. BOURNAZEL n'est pas intéressé par la culture, peut-être !

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur DUCLOUX ?

M. Philippe DUCLOUX. - Ce projet de délibération, comme je le disais à l'instant, concerne le complément de subvention de fonctionnement 2015 pour l'Etablissement public...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Vous avez un problème, Monsieur BOURNAZEL ?

... Non, l'égalité de traitement, vous savez, c'est assez simple : c'est, quand on est ici, on entend les choses. Il y a un brouhaha qui monte en permanence d'ici, pas de l'autre côté. C'est la vie.

M. Philippe DUCLOUX. - Même moi, je l'entends et c'est assez insupportable.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je demande que le brouhaha s'arrête. Merci que ce soit le cas !

M. Philippe DUCLOUX. - Je reprends, pour la troisième fois !

Donc, comme vous l'aurez compris, je vais parler de l'Etablissement public "Paris Musées", suite à la subvention que nous avons déjà votée en décembre dernier.

Aujourd'hui, le montant total s'élève à plus de 56 millions d'euros pour une subvention d'investissement d'un montant de 5,925 millions d'euros, destinée au financement des activités 2015, selon les missions confiées à cette structure qui intègre une dotation de 1 million d'euros destinée à l'acquisition d'œuvres d'art.

Cette subvention d'investissement permettra notamment en 2015 de continuer à réaliser les travaux d'accessibilité dans certains musées, de poursuivre les travaux de sortie des catacombes et d'avancer sur les études pour la rénovation globale du musée Carnavalet et la modernisation des installations du musée d'Art moderne.

Mais, au-delà d'une description de ces montants considérables que nous consacrons au fonctionnement et à l'investissement de nos musées municipaux, je voudrais profiter de cette intervention pour saluer la réussite du travail engagé ces deux dernières années afin de faire vivre ce nouvel établissement public. En effet, le regroupement de l'ensemble des musées de la Ville et des services qui concourent à leur activité, décidé par le Conseil de Paris de juin 2012, a donné une nouvelle impulsion à ces institutions si importantes pour la vie culturelle de notre cité.

Opérationnels depuis le 1er janvier 2013, nous pouvons dire que les objectifs de "Paris Musées", consistant à donner plus de cohérence et de dynamisme à la gestion de ces institutions, afin d'obtenir des améliorations qualitatives en termes de programmation et d'accueil et quantitatives en termes de hausse et de diversification de la fréquentation, sont déjà atteints.

Un premier bilan, mes chers collègues, réalisé et présenté à l'occasion de la 2e Commission, avec notre présidente, par Delphine LÉVY, la directrice générale, qui pilote brillamment cet établissement - et que je tenais à saluer à l'occasion de mon propos -, indique que la fréquentation a augmenté de 27 % en 2013, 3.037.766 visiteurs, et a continué de progresser en 2014 avec cette fois une hausse de 11 %.

Même si le financement global de "Paris Musées" est assuré par la Ville de Paris, notre collectivité de tutelle, il est devenu autonome financièrement et a réussi d'ores et déjà à développer ses ressources propres qui constituent

une part croissante de ses ressources. Leur part, d'ailleurs, dans le budget de fonctionnement de l'établissement a été portée de 16 à 20 % entre 2013 et 2014.

Cette progression de l'autofinancement, liée notamment à la hausse des recettes de billetterie, permet une augmentation du budget de fonctionnement, rendant possible en 2015 :

- d'accélérer le chantier d'inventaire et recollement des collections des musées ne l'ayant pas encore achevé ; notamment, j'ai évoqué le musée Carnavalet ;
- de produire plus d'une vingtaine d'expositions ; j'en citerai quelques-unes : Andy Warhol au musée d'Art moderne, Jeanne LANVIN au Palais Galliera, "Napoléon et Paris" à Carnavalet ;
- et d'assurer, en année pleine, la maintenance multitechnique de l'intégralité des musées parisiens et de leurs réserves.

Les musées de la Ville continuent ainsi leur rénovation et la diversité de la programmation proposée ne fera que conforter la hausse de la fréquentation que nous observons ces deux dernières années.

Je salue, mes chers collègues, pour finir, leur implication dans l'aménagement des rythmes éducatifs et les actions développées dans le cadre du programme "l'art pour grandir" que nous avons lancé à l'époque dans le 11^e arrondissement, qui permettent aux enfants de découvrir les collections et les expositions de manière ludique, tout en étant encadrés désormais par un personnel formé.

D'autres actions de "Paris Musées" en direction des jeunes, du public en situation de handicap, du public des quartiers populaires de la ville, du public touristique en termes de modernisation de leur outil Internet, la carte d'abonnement "Paris Musées", etc., méritaient ainsi d'être mieux connues par nous, en tant qu'élus, et l'ensemble des Parisiens.

C'est donc, mes chers collègues, pour toutes ces raisons et bien d'autres concernant l'action de l'ensemble de nos musées municipaux que mon groupe politique votera ce projet de délibération, qui fixe les subventions de fonctionnement et d'investissement qui permettront à "Paris Musées" de bien réaliser son programme d'activités en 2015, avec une volonté à la hauteur de ses ambitions.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, maire du 4^e arrondissement. - Philippe DUCLOUX a dit une partie des choses que j'allais dire, donc je vais raccourcir grandement mon intervention. Je tiens à apporter tout mon soutien à ce projet de délibération et saluer le travail sérieux effectué par Delphine LEVY, la directrice de Paris Musées, mais j'ajouterai en bonne intelligence avec M. CORBIN, le directeur des Affaires culturelles.

La création de cet établissement public il y a deux ans a permis de valoriser le réseau des 14 musées municipaux. L'autonomie juridique et financière conférée par le statut d'établissement public a amélioré et optimisé incontestablement la gestion de ces musées. Depuis deux ans, les musées parisiens municipaux continuent de voir, comme l'a dit Philippe DUCLOUX, leur fréquentation augmenter. C'est donc un bon choix qui fut fait.

Bien entendu, la programmation de qualité a contribué en grande partie à ce bilan excellent. J'espère que vous avez eu le plaisir comme moi de voir les expositions de Sonia DELAUNAY ou de FONTANA, et en 2015, en effet, de nouvelles expositions audacieuses sont attendues, comme Andy Warhol ou Carol RAMA, au musée d'art moderne.

Il me tenait donc par conséquent à cœur de rappeler, en tant que vice-président du Conseil d'administration de Paris Musées, auprès de Bruno JULLIARD, président de Paris Musées, la qualité du travail engagé par toute l'équipe pendant les deux dernières années et l'orientation tournée vers l'avenir qu'a pris cette institution, et je le redis, en très bonne intelligence aujourd'hui avec la Direction des Affaires culturelles et son directeur, M. CORBIN.

Merci beaucoup.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Mes chers collègues, les musées de Paris sont réputés dans le monde entier pour la richesse de leurs collections et la qualité de leurs expositions. Paris est l'une des villes les plus touristiques du monde, et l'art et la culture en sont les attraits principaux. Nous nous devons donc de leur faire partager ce patrimoine dans des conditions optimales d'accueil, et cela figure logiquement au cœur de nos préoccupations. Il est important d'être à la hauteur des standards internationaux, de regarder les musées berlinois, londoniens ou newyorkais et de se distinguer à leurs côtés. Cela nous permet une autre exigence et ainsi d'offrir le meilleur aux touristes, mais aussi et surtout aux habitants de Paris et de l'Ile-de-France.

Les élus communistes portent une attention particulière à la politique menée en direction des publics. La connaissance et le plaisir que procure la découverte d'une exposition contribue à l'ouverture d'esprit si nécessaire au vivre ensemble. Pour nous, la culture est un droit, et la question de l'accessibilité des collections est prépondérante, particulièrement envers les enfants et les jeunes.

Comment attirer toujours plus de Parisiens, mais aussi les centaines de milliers de salariés qui travaillent à Paris ? Les chiffres de fréquentation avancés dans les rapports d'activité sont encourageants : 300 actions menées sur le champ social, 4.000 visiteurs en groupes, plus de 15.000 demandeurs d'emploi ou bénéficiaires de minima sociaux l'ont fréquenté en 2013, mais comparé aux 3 millions de visiteurs de l'année, force est de reconnaître qu'il faut continuer à redoubler d'efforts pour élargir les publics et faire connaître les musées de la Ville au plus grand nombre.

La construction métropolitaine nous amène également à nous tourner de plus en plus vers la banlieue. Avant de rayonner à l'international, n'oublions pas que les musées de la Ville ont un rayonnement métropolitain. Il faut multiplier les actions en direction des écoles des nombreuses villes du Grand Paris.

Pour conclure mon intervention, je vais revenir sur les conditions de travail des salariés de l'établissement public. Nous considérons évidemment que le développement des musées parisiens ne sera satisfaisant qu'avec le soutien et la mobilisation des agents du service public. Nous sommes d'ailleurs inquiets quand nous voyons que la volonté d'élargir les horaires d'ouverture risque de se faire au détriment du statut des fonctionnaires, comme c'est le cas avec l'expérimentation des catacombes, pour laquelle l'E.P.P.M. a fait appel à des vacataires. Sans revenir sur le fond du sujet des catacombes, nous souhaitons que cette expérimentation ne soit pas le prélude d'une généralisation sur l'ensemble des musées de l'E.P.P.M.

Madame la Directrice de l'E.P.P.M., Delphine LEVY, nous l'a assuré lors de son audition à la 2e Commission : l'extension des horaires en soirée devrait concerner très peu d'établissements et pour de grandes expositions. Il nous a été aussi dit que les jours d'ouverture devraient rester les mêmes, les musées ayant besoin de temps de fermeture et de respiration pour leur maintenance. Dont acte. Mais quoi qu'il en soit, la Ville doit garantir que ces changements se réalisent dans le dialogue avec les salariés et leur organisation syndicale, en créant des postes de titulaires et sans avoir recours à des travailleurs précaires.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues de la majorité, je souhaite vous décerner finalement un prix : je trouve que c'est le prix de l'enfumage ; de l'enfumage, parce que vous osez parler, concernant le budget de l'établissement administratif des musées, d'un budget en augmentation. Habile, mais les moyens alloués par la Ville, eux, sont en baisse !

Petit rappel sur le budget de décembre, contre lequel j'ai voté : il diminuait de 1,9 millions d'euros - 1,9 millions d'euros en moins ! - les moyens accordés aux musées municipaux. Et le déploiement, c'était écrit, de la réforme tarifaire des musées adoptée en juin 2014 en année pleine permettra en effet d'accroître les ressources propres de l'établissement public, et donc son autonomie financière, limitant la contribution de la Ville à son financement.

Revenons donc sur cette réforme tarifaire de juin dernier. Certes, vous n'avez pas remis en cause la gratuité des expositions permanentes, mais vous avez décidé d'augmenter les tarifs des expositions temporaires et des audioguides, et vous instaurez ainsi une culture à deux vitesses : l'accès des collections permanentes pour les uns, les expositions temporaires pour les autres. Au moment où le Premier Ministre dénonce l'apartheid territorial, sur un même territoire, une inégalité d'accès à la culture se pérennise, s'aggrave avec ces augmentations.

Bien sûr, la question des tarifs est loin d'être le seul problème dans l'accès à la diversification des publics, dans la pratique de nos beaux musées parisiens, mais la gratuité a bien été instaurée comme un des leviers pour y remédier. Et surtout, elle n'a pas à être réduite à certaines salles. Autant je peux comprendre qu'en début de

mandature - en 2001 j'entends -, on devait procéder par étape, autant il est déplorable que pour cette troisième mandature, on ait l'impression d'un renoncement, d'un abandon à faire progresser cette notion de gratuité.

Mes chers collègues, la culture est un bien universel et non marchand réservé à celles et ceux qui en ont les moyens. On est toujours, par ailleurs, face au même problème de l'accompagnement de l'austérité. Elle fait reporter sur les citoyens usagers le coût des services publics, quels que soient leurs revenus, au lieu que les citoyens y participent par le biais de leur contribution à l'impôt, progressif, en fonction de l'ensemble de leurs revenus, à leur financement, pour permettre l'usage par toutes et tous au service public.

Et cette augmentation des tarifs, qui ne vise qu'à diminuer les subventions de la Ville, est un renoncement libéral à engager plus fortement une politique de diversification des publics et d'amélioration du service public, au service de l'appropriation sociale de la culture par toutes et par tous. Là où les moyens publics alloués à une démarche d'éducation populaire devraient être centraux, vous n'installez qu'une logique gestionnaire pour un établissement devant être autonome et qui devrait tendre à l'autonomie budgétaire. Mais il faut sortir des logiques de rentabilité. Un musée, mes chers collègues, n'est pas une entreprise, et la culture n'est pas une marchandise, comme je l'ai dit.

Et surtout, concrètement, c'est la dégradation des conditions de travail des fonctionnaires dans ce service public, avec un sous-effectif, avec de la précarité, avec aussi de l'externalisation de certaines tâches qui va croissant, et j'estime cela totalement contraire à ce que devraient faire des élus se disant de gauche. Mais le recours aux augmentations tarifaires n'est pas le seul renoncement libéral à dénoncer, et je le redis ici : la course effrénée au mécénat de l'E.P.A. des musées est une course folle à la marchandisation de la culture. Accepter de privatiser temporairement des salles au bénéfice de vos mécènes que sont les banques, les grandes enseignes, les grandes marques de téléphonie mobile, et j'en passe, eh bien, on privatise la culture. Vous la "marchandisez". Acceptez tous ces logos qui se multiplient sur les catalogues, sur les cartels des œuvres, sur les panneaux dans les salles : vous rendez la culture dépendante de la publicité et de l'hyper consumérisme. Quelle négation même de la culture qui émancipe que de l'aliéner au financement publicitaire !

Dorénavant, même dans un musée, nos regards vont subir le "kidnapping" du matraquage du logo et de son mécanisme de conditionnement, de manipulation. Car ne nous leurrons pas : pourquoi les mécènes des grandes entreprises et banques financent nos collections ? Par avantage fiscal, première raison. Ensuite, parce qu'en même temps, cela rentre dans leur stratégie de marketing, soit de capter et fidéliser des clients, soit d'améliorer l'image de leur entreprise.

Alors, une fois n'est pas coutume : je terminerai mon propos en citant un membre du P.S., ancien Ministre de la Culture, qui dénonçait récemment dans un petit opuscule l'envahissement publicitaire sur nos villes, sur nos vies. Il s'agit de Jack LANG, qui disait : "impossible à l'heure actuelle d'échapper à la publicité, elle a pris possession de l'espace public comme de notre intimité". Et à Paris, vous la laissez envahir nos musées.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Jack LANG. Jack LANG.

La parole est à M. Bruno JULLIARD.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci à l'ensemble des intervenants.

Je m'associe évidemment à toutes ces interventions pour saluer la qualité de l'action menée par l'ensemble des équipes de Paris Musées. Evidemment, je félicite la directrice générale de Paris Musées, Delphine LEVY, ainsi que l'ensemble des directeurs et directrices des 14 musées municipaux, l'ensemble des professionnels qui font fonctionner ces musées et de très belle manière.

Le bilan de l'année 2014 est extrêmement positif. D'abord, une fréquentation en très nette hausse avec près de 3,4 millions de visiteurs, à la fois dans les expositions temporaires et dans les collections permanentes.

Des expositions temporaires qui, justement, ont particulièrement bien fonctionné en 2014. La nette hausse de fréquentation est également significative pour les collections permanentes, ce qui est un très bon signal puisque ces collections permanentes sont l'ADN de nos musées. Ce sont celles que nous voulons le plus valoriser.

Vous le savez, il y a quelques mois nous avons mis en place une carte d'abonnement à Paris Musées. C'est un succès puisque nous avons près de 10.000 abonnés à Paris Musées. Ce sera un outil de fidélisation du public.

Je veux également saluer la qualité du travail scientifique qui est réalisé par nos directeurs et directrices, mais également nos commissaires d'exposition, unanimement salués, commissaires qui sont soit des conservateurs de

nos musées, soit des conservateurs travaillant dans d'autres structures. La qualité de la totalité de la programmation de nos musées, encore une fois, est unanimement saluée. C'est une spécificité à laquelle nous tenons beaucoup.

Enfin, je veux souligner les événements de plus en plus fréquents et nombreux pour conquérir de nouveaux publics et favoriser l'accès du plus grand nombre à nos musées, à nos collections.

Je reviens sur cette question de la tarification et de la gratuité. La gratuité est nécessaire pour garantir que le coût d'entrée dans une exposition ou dans les expositions permanentes, ne soit pas un frein. Ce qui est certain également, c'est qu'elle n'est en aucun cas suffisante pour garantir l'accès de tous à ces collections et aux expositions. Ce qui est au moins aussi important - je pense même que c'est largement déterminant - c'est la qualité de nos interventions culturelles, de notre politique culturelle pour aller conquérir et chercher des publics aujourd'hui éloignés de la culture et de nos musées. C'est grâce à ces actions concrètes, précises, dans les quartiers populaires, que nous arriverons à diversifier la fréquentation de nos musées.

Je salue, tout comme l'essentiel des intervenants, le niveau d'autofinancement important de Paris Musées qui progresse et lui permet d'avoir en 2015 un budget en hausse, tout en participant à l'effort global de la Ville en matière d'économies et de maîtrise des dépenses de fonctionnement.

Cela dit, il serait faux de considérer qu'il y a là un désengagement de la Ville pour plusieurs raisons.

D'abord, sans rentrer dans des détails techniques et budgétaires, il se trouve que Paris Musées bénéficie d'un boni de liquidation, c'est-à-dire d'un solde de liquidation du statut précédent qui permet que la subvention de la Ville puisse diminuer, non pas parce qu'il y a une hausse de l'autofinancement, mais parce qu'il y a bien des recettes supplémentaires particulières en 2015. Ce n'est pas un jeu de vase communicant avec l'augmentation de l'autofinancement.

Le deuxième élément, c'est que jamais nous n'aurons investi autant d'argent dans Paris Musées sur la mandature en investissement. Nous allons refaire la totalité du musée Carnavalet. Nous allons déplacer, et donc refaire, le musée de la Libération. Nous avons de très nombreux travaux prévus dans la plupart de nos musées, notamment le Musée d'Art Moderne et beaucoup d'autres, tant en termes de sécurité qu'en termes d'accessibilité. Jamais nous n'avons investi en l'espace de six ans autant d'argent que ce que nous allons faire pour nos 14 musées durant cette mandature.

J'ajoute enfin, pour terminer sur la question de la tarification et de la gratuité, que vous avez dû mal prendre connaissance, Madame SIMONNET, de la réforme tarifaire qui, en effet, a permis une augmentation des recettes. Il se trouve que cette réforme est plus juste. Nous avons étendu la gratuité, notamment de l'accès aux expositions temporaires, pour les publics les plus jeunes et les plus défavorisés. Vous pourrez regarder les grandes lignes de cette réforme tarifaire : la gratuité est étendue pour ces publics-là. En revanche, en effet, nous avons supprimé le principe de gratuité pour les publics les plus âgés qui ne bénéficient pas de minima sociaux ou de tarifs préférentiels. C'est une réforme qui est tout simplement plus juste et plus efficace, y compris pour le budget de Paris Musées.

Les chantiers sont importants dans les mois à venir. Je pense aux horaires d'ouverture de certains musées. Nous souhaiterions que certains musées puissent pouvoir accueillir des visiteurs plus tardivement le soir, notamment lorsqu'il y a des expositions temporaires qui fonctionnent très bien. Il y a encore du travail à réaliser dans la tarification. Il y a trop d'effet d'aubaine et il faut nous permettre d'avoir une politique culturelle plus ambitieuse encore pour aller conquérir des publics nouveaux.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 91.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 91).

2015 DAJ 9 - Approbation du principe de création d'un fonds de dotation par la Ville de Paris et des statuts de celui-ci.

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et UMP relatif aux financements participatifs.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons maintenant au projet de délibération DAJ 9, au vœu n° 64 et aux amendements n°s 64-1 à 64-7 qui y sont rattachés. Il s'agit de l'approbation du principe de création d'un fonds de dotation par la Ville de Paris et des statuts de celui-ci.

Je vais donner la parole successivement à Jérôme GLEIZES, Danielle SIMONNET, Raphaëlle PRIMET, Catherine DUMAS et Fadila MÉHAL.

M. Jérôme GLEIZES. - Monsieur le Maire, chers collègues, dans ce projet de délibération, la Ville souhaite mieux contrôler les dons qu'elle reçoit, se dotant d'un outil permettant également des co-financements privés et publics, et soient développés des modes de financement innovants en faisant notamment appel au mécénat. Elle décide donc de créer un fonds de dotation qui aura pour vocation de rechercher et de mieux contrôler les financements en faveur de la Ville de Paris.

L'objet du fonds défini dans les articles 2 de ses statuts consiste à recevoir puis à gérer, en les redistribuant ou en les capitalisant, dans le respect des volontés du donateur, des biens et des droits de toutes natures qui lui sont apportés en vue de redistribuer à la Ville ou au département de Paris les revenus de ces capitalisations ou les sommes collectées, afin de l'assister dans l'accomplissement de ses missions de service public. C'est plutôt positif pour organiser et cadrer le mécénat qui auparavant se faisait au cas par cas, de façon non coordonnée et, surtout, de façon peu visible.

Une charte d'éthique est prévue, mais nous n'en connaissons pas encore la teneur. Nous espérons qu'elle passera devant le Conseil. De même, nous espérons qu'un bilan des choix du conseil d'administration du fonds, ainsi que les choix du placement du conseil d'investissement du fonds, seront présentés chaque année devant le Conseil de Paris. En plus du conseil d'administration, il y a un conseil d'investissement qui est défini dans les statuts et, donc, on manque de détails.

La question majeure reste l'accomplissement du conseil d'administration. Le fonds sera administré par un conseil d'administration composé de 7 personnes : 3 représentants de la Ville désignés par le Conseil de Paris et 4 personnalités qualifiées désignées par la Maire de Paris. Le président du fonds sera l'une de ces personnalités qualifiées. Le conseil d'administration du fonds sera désigné lors du Conseil de Paris de mars prochain.

A ce jour, nous aimerions être rassurés sur le pluralisme et la neutralité du conseil d'administration.

Cela étant, ce projet de délibération est une amélioration de l'existant. Nous voterons ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Décidément, vous n'en finissez pas de me surprendre.

Je trouve qu'à travers ce projet de délibération, au contraire, c'est vraiment la réalité de votre libéralisme qui dépasse mes propres projections. En fait, dans ce projet de délibération, vous nommez "financement innovant" le retour à la Rome antique, à Caïus - désolée si mes restes de Latin ne me permettent pas une bonne prononciation - au mécénat des princesses médiévales ou à son âge d'or avec la Renaissance italienne et Laurent de Médicis.

A votre bon cœur les riches ! On en appelle à votre générosité pour financer nos politiques publiques ! Quelle modernité ! Et c'est une belle aubaine parce que les sommes sont déduites de vos impôts car, au vu des dispositions fiscales, le mécénat, mes chers collègues, n'est pas si désintéressé que cela. La loi AILLAGON de 2003 - je vous rappelle - permet 60 % de déductibilité fiscale des dons effectués pour le mécénat, voire 90 % dans le cas d'une aide à l'acquisition d'un trésor national.

Il y avait aussi la loi TEPA qui avait augmenté la déductibilité de l'ISF des dons. Les entreprises mécènes peuvent bénéficier, en outre, de contreparties valorisées à hauteur de 25 % de la valeur des dons. J'attends donc d'ailleurs avec impatience de savoir ce que pourront être les contreparties parisiennes dans ce cadre.

Mais surtout, arrêtez-vous deux secondes sur l'absurdité de la logique. Vous encouragez le développement du mécénat pour financer nos politiques publiques dans tous les domaines. Forcément, vu les baisses des dotations de

l'Etat imposées, il manque des sous. Mais, en retour, l'argent qui sera accordé par les mécènes amoureux de Paris, riches particuliers et grosses entreprises, va faire l'objet d'une défiscalisation qui va contribuer à nouveau à appauvrir l'Etat. Par effet de ricochet, il faudra donc recourir plus encore au mécénat, car l'Etat appauvri justifiera de nouvelles baisses. Vous vous rendez compte de la logique ?

Le comble, c'est que vous assumez que vous allez placer ces ressources du mécénat. Mais à quel niveau du risque raisonnable ? Quelle va donc être la logique de placements financiers ? Parce que c'est une logique libérale sans fin. J'aimerais bien avoir des précisions parce que j'ai beau ouvrir tous les documents liés à ce projet de délibération, je ne trouve pas de précision sur ce placement financier.

Mes chers collègues, c'est par l'impôt, l'impôt progressif sur les revenus, l'ensemble des revenus, l'impôt sur le patrimoine, l'impôt qui devrait taxer autant, et si ce n'est plus, le capital que le travail, l'impôt sur la rente que nous devons financer nos politiques publiques, qui relèvent de l'intérêt général, social et écologique. L'impôt, c'est une base de la République. Alors je vais vous faire un petit cadeau, mes chers collègues, une jolie citation de Robespierre : "En matière de contribution publique, est-il un principe plus évidemment puisé dans la nature des choses et dans l'éternelle justice que celui qui impose aux citoyens l'obligation de contribuer aux dépenses publiques progressivement, selon l'étendue de leur fortune, c'est-à-dire selon les avantages qu'ils retirent de la société". Il n'y a pas une virgule à modifier à cette belle phrase de Robespierre.

Je souhaite profiter de mon propos pour vous demander ce qu'il en est d'ailleurs des assises de la fiscalité locale que vous deviez organiser. Je vous le redis : collègues socialistes, vous gouvernez encore, quasiment à tous les étages, qu'attendez-vous pour mettre en place une grande réforme fiscale. Parce qu'à ne pas revendiquer une révolution fiscale et accepter l'austérité, voilà donc Paris, capitale de la République, réduite à quémander des riches leur bienveillante contribution.

Alors non, Madame la Maire, mes chers collègues, ne nommez pas cela en plus "innovation".

Ceux qui innovent, ce sont les Grecs de Syriza, qui ont refusé le mémorandum de la Troïka, qui refusent le chantage à la dette, qui refusent donc d'imposer le transfert aux intérêts privés de tout ce qui relève de l'intérêt général et qui, au contraire, engagent la Grèce dans une réforme fiscale en profondeur pour remettre en cause les avantages fiscaux, s'attaquer à l'évasion fiscale, taxer les riches et le capital pour financer les politiques publiques en réponse aux besoins sociaux et impératifs écologiques.

Cela s'appelle tout simplement la redistribution des richesses.

Alors, mes chers collègues, ne courez pas derrière les recettes libérales, inspirez-vous de TSÍPRAS plus que de HOLLANDE, exigez que les richesses cumulées par la rente soient enfin réellement taxées. Comme vous avez su par exemple exiger l'augmentation sur la taxe de séjour - on en reparlera aujourd'hui ou demain - ou l'instauration de la taxe sur les résidences secondaires et surtout, refusez enfin réellement les baisses des dotations de l'État plutôt que d'en appeler à la charité des riches. Car à ne pas résister, on se résigne à se soumettre.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Et donc, interdiction des dons pour le Parthénon, nous avons bien compris.

Je vais donc donner la parole à Raphaëlle PRIMET.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Je ne reviendrai pas sur tous les termes du débat, qui ont été posés par les précédents intervenants.

Le groupe Communiste - Front de Gauche votera ce projet de délibération mais nous restons extrêmement critiques sur le fond.

Je souhaite réagir sur deux points qui ont retenu mon attention.

D'abord, sur l'exposé des motifs, qui qualifie le mécénat comme de financement innovant. Loin d'être nouveau, le mécénat est une pratique vieille de plusieurs siècles. S'il y a eu une innovation depuis les Médicis, nous parlons sûrement des déductions fiscales qui ont fait naître bien des vocations chez les sociétés et autres grandes fortunes de notre pays.

Nous ne pouvons pas dire en 2015 que le recours au mécénat est un progrès. Nous le considérons plutôt comme un retour en arrière, une régression après plusieurs décennies durant lesquelles la France avait au contraire réussi à développer d'importants financements publics pour la culture et la création.

Certains me répondront que le financement public permet d'exercer un contrôle sur la création. À cela je réponds qu'il en est de même pour les financements privés et qu'à choisir, nous préférons toujours que l'art continue à être financé par l'impôt.

Attention à la dépendance que peut provoquer une part trop grande de ce type de financement, car ce ne sont pas des financements pérennes, de long terme, et ils peuvent varier au gré de la bonne volonté de ces mécènes.

Il faut aussi penser que les mécènes ne s'intéressent généralement qu'au financement de ce qui est visible et leur fait de la publicité. En cela, l'exemple de Versailles est éclairant. Tous veulent intervenir sur les parties glorieuses, comme la Galerie des glaces, mais personne n'investit pour restaurer les cabinets de toilette sous les toits.

Ces remarques ne nous empêchent pas d'être lucides. Comment continuer à assumer une politique culturelle et patrimoniale ambitieuse à l'heure de l'austérité imposée par le gouvernement ? Nous n'accepterions pas de réduction du budget culturel de la Ville mais avec une dotation de fonctionnement réduite en trois ans, la Ville doit forcément trouver des solutions pour continuer à agir sur cette compétence facultative.

Partant de là, le choix qui est fait de créer un fonds de dotation piloté par la Ville nous paraît être un moindre mal. Malgré notre opposition de fond, nous reconnaissons qu'il est nécessaire d'encadrer les pratiques de mécénat, de les réguler, et non pas de les laisser se développer sans que nous ayons notre mot à dire. Il est déterminant que nous puissions canaliser ces fonds privés afin de les redistribuer en fonction des priorités politiques que nous nous sommes fixées, et ce, dans la transparence la plus totale.

Voilà pourquoi nous voterons ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Catherine DUMAS.

Mme Catherine DUMAS. - Mes chers collègues, le fonds de dotation Paris est pour nous une bonne initiative.

Alors, un regret : que les documents qui sont liés au projet de délibération ne soient pas arrivés plus tôt pour que nous puissions peut-être en discuter un peu plus en amont.

Cela dit, c'est un sujet que nous aurions pu aborder lors du séminaire organisé par la présidente de la Commission culture et l'adjoint au Maire chargé de la culture et donc, nous avons abordé ces sujets.

Alors, quelques remarques.

Nous trouvons que les statuts que vous proposez, en revanche, ne répondent pas assez aux exigences d'aujourd'hui.

Pour preuve, la non prise en compte de certains articles de loi, dont certains d'ailleurs votés par votre majorité à l'Assemblée, et qui permettent aujourd'hui une plus grande flexibilité dans le mécénat en général et les financements participatifs en particulier.

En effet, contrairement à ce que nous nous sommes entendus dire pendant des années par vos majorités municipales ou nationales, vous trouvez aujourd'hui le mécénat utile au financement de la culture.

Nous souhaitons donc que vous acceptiez d'aller plus loin que le simple et déjà ancien mécénat des entreprises et d'ouvrir ce fonds au mécénat local, au mécénat individuel, notamment d'une part en favorisant des mécanismes participatifs et d'autre part, des mécanismes incitatifs.

Voici donc les points que nous aimerions ajouter au statut d'un tel fonds pour le moderniser et le rendre utile au financement culturel en 2015.

Au niveau participatif, nous passons à des partenariats avec des plateformes de mécénat et de financement qui sont dédiées à la culture comme le site culture-time.fr, qui cherche des financements individuels sur les projets des collectivités ou des établissements publics culturels.

Au niveau incitatif, nous pensons que les responsabilités des acteurs privés pourraient s'accroître si les responsabilités des acteurs publics étaient clairement posées et assumées, notamment dans un mécanisme de "un euro pour un euro".

C'est le sens de ce vœu et des amendements au statut du fonds de dotation, notamment la prise en compte d'un article de loi qui permet ces financements participatifs que vous nous proposez.

Je laisse donc ma collègue Fadila MÉHAL compléter ce propos avec les autres amendements qui sont proposés.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Et justement, la parole est à Mme Fadila MÉHAL.

Mme Fadila MÉHAL. - Je ne peux que soutenir la proposition qui a été faite de la création de ce fonds et avec le groupe UMP, en effet, nous avons fait des amendements qui vont dans le sens d'un approfondissement, un peu, de ce fonds.

Pour être assez rapide puisque le temps nous est un peu compté, sur les amendements, j'aimerais porter votre attention sur le fait qu'il est souhaitable que le conseil d'administration dont, aujourd'hui, la composition prévue est de trois représentants de la Ville et de quatre personnalités qualifiées, voie les élus tenir une place plus importante, et nous proposons que leur nombre passe à cinq et qu'il y ait de façon parallèle six personnes qualifiées. Sur ce premier amendement, nous souhaiterions en effet qu'il y ait une délibération.

Dans un autre amendement, nous souhaitons qu'à l'article 11 qui approuve la décision de faire appel à la générosité publique selon l'article 140 de la loi de modernisation de l'économie, soit adossé un additif qui dit que nous approuvons la décision de faire appel à la générosité et ajoutons : "et de la charte éthique en matière d'acceptation de mécénat".

C'est un élément très important pour le groupe centriste concernant notamment la transparence des fonds et donc, c'est une chose qui nous tient beaucoup à cœur.

En dernier lieu, il y a les autres amendements, dont peut-être Catherine pourrait dire un mot.

Mais il y a celui-ci, le sixième, qui dit en l'occurrence que quatre personnes qualifiées désignées par arrêté du Maire de Paris, dont le président entretenant un lien particulier avec la Ville de Paris ou ayant une compétence particulière dans le domaine d'activité du fonds ou des questions de mécénat, nous trouvons que la terminologie est peut-être un peu trop vague et nous voulons la remplacer par le texte suivant : "Le conseil d'administration du fonds élit le président parmi les personnalités qualifiées. Le Conseil de Paris détermine les modalités de calcul et approuve le montant de la rémunération du directeur, de manière à tenir compte des résultats obtenus et de l'atteinte de ses objectifs" et les représentants de la Ville de Paris sont nommés pour la durée de la mandature et donc, du coup, pour ceux qui ont lu attentivement les statuts, en conséquence, le paragraphe suivant de l'article 11 est supprimé, qui disait : "Il détermine les modalités de calcul et approuve le montant de la rémunération du directeur".

Nous souhaitons que ce soit le Conseil de Paris qui en effet approuve et détermine les modalités de calcul et le montant de la rémunération, et non le conseil d'administration du Conseil.

Voilà pour ces éléments assez techniques mais qui méritaient d'être soulignés.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Madame la Présidente.

La parole est à Bruno JULLIARD, pour la réponse, y compris au vœu et aux 7 amendements.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Exactement, Monsieur le Maire. Merci à l'ensemble des intervenants.

La création de ce fonds de dotation répond à un engagement de mandature. Nous travaillons depuis plusieurs mois, nous en avons discuté et avons échangé en effet, notamment lors du séminaire organisé par la présidente de la 2e Commission, Fadila MÉHAL.

Il répond à plusieurs objectifs. D'abord celui de mieux encadrer le recours au mécénat qui existe déjà aujourd'hui dans bon nombre de structures. Mais nous avons une difficulté à avoir une vision globale et ce sera le cas avec ce fonds de dotation.

L'autre objectif est d'intensifier cette recherche de financement par le mécénat et le financement alternatif, dans ce cadre, une fois que nous aurons défini les projets qui seront mécénables.

Le fonctionnement sera le suivant : une liste de projets sera arrêtée chaque année et, in fine, une décision de la Ville de Paris, à partir d'un recensement établi par les directions, permettra d'établir cette liste de projets mécénables.

Ce sera donc plus transparent. L'existence d'une charte permettra également des critères restrictifs. Si nous souhaitons intensifier cet appel au mécénat, cela se fera dans un cadre à la fois plus transparent et plus restrictif.

Je pense d'ailleurs qu'il y a un désaccord, mais qui n'est pas nouveau avec Danielle SIMONNET. Nous ne considérons pas que, par nature, le mécénat se traduise par un désengagement de l'investissement public.

Il faut simplement que le mécénat - ce n'est pas toujours simple d'ailleurs et je l'admets - soit bien encadré pour garantir d'abord l'indépendance totale de l'acteur public qui bénéficie du mécénat, et l'indépendance évidemment des artistes et des créateurs lorsqu'il s'agit d'un projet de mécénat culturel.

Il faut garantir que cela ne se traduit pas par un désengagement public lorsqu'il y a un appel au mécénat, mais bien des financements supplémentaires pour faire mieux avec plus, mais aussi avec de l'argent privé.

Et le dernier élément, qui sera présent dans la charte, est qu'il faut évidemment que les contreparties attendues par les entreprises privées, ou d'ailleurs les personnes individuelles, ne soient pas exorbitantes. Là aussi, dans la charte, il faudra un certain nombre de principes qui devront s'appliquer à tous et auxquels devront se soumettre les mécènes éventuels.

Concernant le vœu et les amendements, la volonté de développer le mécénat est réaffirmée dans ce vœu. Je pense que le souhait que vous réaffirmez, qui était un engagement, je crois d'ailleurs, de votre campagne, à savoir un cofinancement à hauteur de 1 euro public pour 1 euro privé, constitue une fausse bonne idée. Notamment parce que cela contrevient totalement à ce que je viens d'expliquer sur les garanties qui ne doivent pas être exorbitantes pour les partenaires privés, et surtout cela se traduit par une remise en cause majeure de l'indépendance et de la liberté des acteurs publics. Dans une structure culturelle, par exemple, il est inenvisageable que des acteurs publics, qui décident de financer telle ou telle création ou tel ou tel artiste, soient mécaniquement dans l'obligation d'apporter un financement public équivalent pour un choix artistique qui ne relèverait pas d'un commissariat d'exposition, par exemple.

C'est peut-être un bon slogan de campagne, mais ce n'est pas une méthode opérationnelle que nous souhaitons retenir. En revanche, sur la partie de développement des financements participatifs avec des modalités de mise en œuvre qui doivent être examinées, nous y sommes favorables. Cependant, sur la globalité du vœu, ce sera un avis défavorable.

Concernant les nombreux amendements, il y en a sept et je fais très brièvement parce que je vous propose de les accepter tous, à l'exception de deux d'entre eux pour des raisons juridiques.

Pour le premier amendement, qui satisfera, je crois, plusieurs groupes, passer le Conseil d'administration de 7 à 11, si je ne me trompe pas - comme vous avez déposé des amendements très tardivement, je n'ai pas trop eu le temps de vérifier -, c'est un avis favorable.

Concernant l'amendement n° 2, c'est un avis défavorable car le fonds est constitué par et pour la Ville de Paris, et les sommes recueillies par le fonds ne peuvent juridiquement qu'être orientées vers la Ville et ce, même si les projets d'organismes extérieurs étaient sélectionnés par la Ville. Juridiquement, ce n'est pas acceptable et c'est un avis défavorable.

Sur l'amendement n° 3, ce sera un avis favorable pour que l'on soumette le fonds à la charte éthique en matière d'acceptation du mécénat, ce qui constitue une sécurité supplémentaire tout à fait intéressante.

C'est un avis favorable à l'amendement n° 4 qui propose de se conformer à un article supplémentaire du code civil pour plus de sécurité juridique.

C'est un avis favorable à l'amendement n° 5 qui propose le recours potentiel aux plateformes de financement participatif. Je l'ai dit en réponse au vœu à l'instant et d'ailleurs c'est un avis défavorable au vœu puisqu'on reprend ce point dans l'amendement.

En revanche, c'est un avis défavorable pour l'amendement n° 6 parce que le fonds de dotation dispose d'une personnalité propre distincte de celle de la Ville de Paris. Le statut des fonds de dotation est proche de celui des associations et relève donc du droit privé. Par conséquent, la rémunération du directeur ne peut juridiquement que dépendre du conseil d'administration et, en aucun cas, du Conseil de Paris. C'est donc un avis défavorable mais pour des raisons tout à fait juridiques.

Enfin, c'est un avis favorable sur l'amendement n° 7. Cet amendement est tout à fait formel mais juste puisqu'il rectifie le projet de délibération, et je vous en remercie.

Comme vous le voyez, Monsieur le Maire, ce sont beaucoup d'avis favorables pour ces amendements.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Tout à fait, je le note.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 64 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 64-1 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 64-2 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 64-3 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 64-4 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 64-5 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 64-6 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 64-7 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 9 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DAJ 9).

Je vous remercie et vous souhaite un bon appétit.

Retour ici à 14 heures 45 et nous reprendrons le débat avec l'examen du rapport de la M.I.E. sur le travail dominical et nocturne.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures dix minutes, est reprise à quatorze heures quarante-cinq minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous reprenons cet après-midi nos débats avec l'examen du rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation du Conseil de Paris sur le repos dominical.

2015 DDCT 24 - Rapport de la Mission d'Information et d'Evaluation sur le travail dominical et nocturne à Paris.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif à l'ouverture dominicale du BHV.

Vœu déposé par le groupe PCF-FG relatif au pouvoir de la Mairie sur les dates et périmètres d'ouverture.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la création d'une puce exceptionnelle sur le périmètre du quartier dit asiatique du 13e.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la création d'une puce sur le périmètre de "Bercy Village".

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'ouverture dominicale et nocturne des commerces parisiens.

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'extension de la zone de la rue d'Arcole (4e).

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'extension de la zone Faubourg Saint-Honoré-Champs Élysées (1er et 8e).

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à l'extension de la zone de la rue des Francs-Bourgeois (3e et 4e).

Vœu déposé par le groupe RG-CI relatif à la suppression de la zone du Viaduc des Arts (12e).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'extension de la zone touristique dans le 1er.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la qualification en zone touristique d'une partie du 13e.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la qualification en zone touristique du secteur BHV.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la qualification en zone touristique du secteur Saint-Lazare-Haussmann-Richelieu-Drouot.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à la reconnaissance de Paris comme "Commune d'intérêt touristique".

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à la qualification en zone touristique du secteur Ternes - Porte Maillot.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à l'extension de la zone touristique du secteur Saint-Germain-des-Prés.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à l'ouverture des commerces le dimanche à Bercy village.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à l'extension de la zone touristique Montmartre.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'ouverture des commerces le dimanche dans le secteur Grands magasins-Haussmann.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'ouverture des commerces le dimanche d'une partie du 13e.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au travail dominical et nocturne.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, conformément au calendrier démocratique que nous nous sommes donné, nous débattons aujourd'hui de l'extension du travail dominical dans notre ville. Il s'agit d'une question qui touche directement et concrètement à la vie quotidienne de chacun de nos concitoyens. Il est donc fondamental, à mes yeux, qu'à travers chacune de nos prises de position, nous respectons la complexité de la société parisienne.

Il me semble, par exemple, à la fois absurde et dangereux de réduire la discussion à une alternative qui n'existe pas plus aujourd'hui qu'elle n'a existé hier : celle entre le "tout-chômer" et le "tout-travailler".

Pour nous éviter le ridicule d'un débat hors sol, je nous suggère de revenir inlassablement à la réalité actuelle des dimanches parisiens, la stricte réalité de ceux qui s'y reposent et de ceux qui y travaillent, car 25 % des

commerces parisiens sont déjà ouverts le dimanche, de ceux qui le vivent comme un jour différent et de ceux qui le vivent comme un jour semblable aux autres, de ceux qui y habitent et de ceux qui sont de passage dans notre ville.

C'est en partant de ces réalités qu'il nous faut réfléchir et réagir. Nous disposons pour cela de plusieurs états des lieux objectifs :

- à l'échelle nationale, d'abord, avec le rapport Bailly qui trace des perspectives d'évolution respectueuse des différents équilibres économiques et sociaux sur lesquels notre pays s'est construit ;

- à l'échelle parisienne, ensuite, avec le rapport de la M.I.E. dont les conclusions vont nous être présentées dans un instant.

Je voudrais, à ce stade, remercier très chaleureusement le président de la M.I.E., M. Bernard GAUDILLÈRE, pour le travail qu'il a conduit et animé, et le rapporteur, M. Jean-Baptiste de FROMENT, pour le travail qu'il a effectué lui aussi au sein de cette mission.

Merci à vous deux et à toutes celles et ceux qui ont pris du temps, beaucoup de temps, pour y travailler.

Dans les deux cas, il apparaît très clairement qu'il est impossible, quelles que soient les positions et les propositions politiques sur la table, de faire l'économie d'un vrai pragmatisme. C'est au nom de ce pragmatisme que nous avons récusé à Paris toute réponse immédiate, nécessairement politicienne, aux questions soulevées par le projet de loi du Gouvernement. Alors que ce projet de loi est en discussion, le débat d'aujourd'hui permet à notre Ville, après consultation de l'ensemble des acteurs concernés, soit 132 personnes et 80 organismes auditionnés par la M.I.E., d'étudier les perspectives qui s'offrent à elle.

Au seuil de ce débat, je souhaite redire mon opposition à la généralisation mais également à toute extension sauvage du travail du dimanche. Il m'apparaît, en effet, plus que jamais que le dimanche n'est pas et ne peut pas être et ne doit pas être un jour comme les autres. Il suffit, pour s'en convaincre, de regarder ce que les Parisiens font le dimanche ; je pense, évidemment, aux familles qui peuvent prendre le temps de se retrouver et de passer un moment ensemble ; je pense plus largement à toutes les rencontres que procurent ces heures dégagées des contraintes du salariat ; je pense enfin à la vie associative, notamment la vie sportive et culturelle qui repose en partie sur la gratuité commune et le temps partagé de cette journée.

Cette liste n'est pas exhaustive. Chacun peut la compléter en fonction de l'usage particulier qu'il fait de sa liberté le dimanche.

Ce qui me semble fondamental dans une période où l'on questionne le vivre-ensemble, c'est que le repos dominical joue un rôle clé dans la cohésion de la société.

Revenir sur cette exception contribuerait donc mécaniquement à un recul à la fois des droits sociaux et à une dégradation de la cohésion sociale.

Le motif invoqué à l'appui de cette prise de risque est connu : la création d'emplois et la promotion de l'attractivité de Paris.

Ce raisonnement est pourtant à nuancer, d'abord parce que les milliers d'emplois créés attendus par les plus optimistes doivent être tempérés par le risque de destructions d'emplois dans les petits commerces. Je rappelle sur ce sujet, comme sur d'autres, ma ferme volonté de défendre le commerce de proximité à Paris qui constitue un atout indéniable d'attractivité, y compris internationale, de Paris.

Nous porterions également atteinte à un tissu commercial adapté à chaque quartier et incapable de résister à terme à la concurrence des grands magasins. Sous prétexte de servir l'attractivité de Paris, nous risquons donc d'y uniformiser l'offre commerciale, donc de ravalier la ville que nous aimons au statut d'une capitale comme les autres, une capitale qui proposerait aux touristes exactement ce qu'ils peuvent trouver ailleurs, mais pas nécessairement ce qu'ils sont venus chercher en particulier à Paris.

Mes chers collègues, il m'apparaît assez clairement aujourd'hui que la généralisation du travail dominical n'est ni possible, ni souhaitable pour Paris. Si notre dispositif doit évoluer, car la majorité des zones actuelles ont été définies il y a plus de 15 ans, cela ne peut donc être qu'au terme d'aménagements pesés et mesurés, en lien avec les acteurs politiques, économiques et sociaux des territoires concernés. C'est la raison pour laquelle je ne conçois d'étendre les zones existantes ou d'en créer de nouvelles qu'après examen de chaque situation particulière, en vérifiant qu'elles répondent à des critères stricts.

Ces conditions "sine qua non" apparaissent en filigrane du rapport Bailly et me semblent devoir être rappelées. Il y a d'abord évidemment le respect des critères touristiques et commerciaux. Il ne saurait en effet être question

d'aménagements que dans des zones situées à grande proximité d'un lieu touristique, de notoriété internationale, au sein desquelles les commerces réaliseraient leur chiffre d'affaires grâce à la vente de produits détaxés à une clientèle internationale avérée. Même dans ce cas, je ne conçois aucune extension en dehors d'un consensus local entre les mairies d'arrondissement, les habitants, les associations, les riverains, les professionnels, les salariés et les administrations.

A ces conditions s'ajoute la prise d'engagements fermes par les grandes enseignes concernées, aussi bien en matière de compensation pour les salariés qu'en matière de création d'emplois. Il est évident à mes yeux que les unes et les autres de ces compensations devront faire l'objet d'accords avec les instances représentatives des entreprises concernées et de la branche professionnelle de laquelle elles relèvent. Enfin, il est de notre devoir de veiller à ce que les entreprises bénéficiaires de dérogations participent au financement des coûts induits pour la Ville par l'ouverture dominicale, comme par exemple en matière de propreté ou de prévention.

Mes chers collègues, quelle que soit l'issue des discussions actuellement en cours à l'Assemblée nationale, il est fondamental que ce soit le Maire et non le Représentant de l'Etat qui juge et décide de l'opportunité des modalités d'extensions de ces zones, sur la base de critères objectifs. Je me battraï donc pour que cette compétence, y compris dans les zones touristiques internationales, c'est évident... Comment des élus de Paris pourraient-ils souhaiter que d'autres qu'eux décident à leur place ? Je me battraï donc pour que cette compétence relève bien de la démocratie locale, seule capable d'évaluer, et le cas échéant, de réévaluer les dérogations au principe du repos dominical.

Mes chers collègues, le travail mené par la M.I.E. a permis de faire apparaître la complexité et la réalité de la situation parisienne, la fragilité des équilibres socioéconomiques qui la réagissent. Au vu du rapport qui nous a été remis, il me semble aussi peu souhaitable de balayer ces équilibres d'un revers de main que de les statuer, sans intégrer les impératifs liés à l'attractivité des grandes capitales. C'est en préservant l'esprit du repos dominical et les droits des salariés que je souhaite trouver au cas par cas des perspectives d'évolution motivées et maîtrisées. Dans la continuité de la réflexion menée par la M.I.E., c'est à ce travail éclairé et nuancé qu'il nous faut nous attaquer dans les prochaines semaines et débattre dès à présent.

Je remercie à nouveau le président, le rapporteur et l'ensemble des membres de cette M.I.E., les personnes qui ont été auditionnées, qui ont permis d'aboutir à un travail d'une très grande qualité qui, je crois, honore notre Assemblée. Travailler sur un sujet aussi complexe, c'est partir de la complexité ; ce n'est pas la nier, mais c'est partir d'elle pour trouver les pistes d'amélioration.

Je vous remercie.

La Conférence d'organisation a donc convenu d'un débat organisé sur ce thème et ce débat inclura bien sûr dans les temps de parole définis la présentation des vœux.

Je donne au préalable la parole au président de la M.I.E., M. Bernard GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Avant de synthétiser six mois de travail en cinq minutes, je formulerai deux remerciements : d'abord à mes 14 collègues pour le climat de collaboration qui a permis l'adoption à l'unanimité de trois parties du rapport, et ensuite aux fonctionnaires du Conseil de Paris pour leur travail intelligent et dévoué. Cette somme de 200 pages est une contribution au débat parisien, national et parlementaire, qui servira à mon avis à tous ceux qui sont plus attachés à l'examen des faits qu'aux "a priori" doctrinaux.

Je vous présenterai le point de vue de la majorité, et Jean-Baptiste de FROMENT celui de l'opposition.

Première constatation : Paris est très largement ouvert le dimanche : 25 % des commerces et des services publics culturels, sportifs ou de nécessité. Beaucoup de capitales en sont bien loin, et il n'y a pas un seul quartier qui ne dispose pas le dimanche de ce qui est indispensable à la qualité de vie des Parisiens.

Deuxième constatation : le travail dominical a des implications sociales lourdes sur la vie des employés de commerce, qui travaillent déjà le samedi, sur la vie des femmes, qui constituent 80 % d'entre eux...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Pardon, Monsieur le Président.

S'il vous plaît !

Je pense que tout à l'heure, lorsque notre collègue M. de FROMENT s'exprimera, vous demanderez aussi qu'il y ait le silence.

Je demande aux huissiers de faire attention.

Très bien. Mais on écoute et je redonne la parole à M. GAUDILLÈRE.

M. Bernard GAUDILLÈRE. - Je disais que le travail dominical a des implications sociales lourdes sur la vie des employés de commerce, qui travaillent déjà le samedi, sur la vie des femmes, qui constituent 80 % d'entre eux, habitent souvent loin de Paris et parfois élèvent seules des enfants, sur la vie des familles et sur la vie sociale en général. Ce ne sont pas là des détails secondaires, ce sont des réalités que des élus n'ont pas le droit d'ignorer.

Troisième constatation : une ouverture généralisée le dimanche transformerait notre tissu commercial. Le grand commerce peut seul en assumer les surcoûts et donc, en espérer une extension de ses parts de marché. Ce n'est pas par hasard que les organisations de commerçants, à l'exception de celles du grand commerce, sont quasi unanimes dans leur refus d'un bouleversement des règles actuelles.

Quatrième constatation : l'unanimité ne règne pas sur les avantages d'une extension large du travail dominical en termes de croissance et d'emploi. Les experts nous disent que la consommation dépend d'abord du pouvoir d'achat et du taux d'épargne, c'est-à-dire de facteurs déconnectés de l'ouverture dominicale. Ils s'interrogent certes sur les touristes, mais la M.I.E. a découvert qu'un touriste restait en moyenne à Paris quatre jours s'il vient d'Europe et six jours s'il vient d'ailleurs. Qui peut soutenir qu'en six jours, un Américain ou un Chinois n'a pas le temps de se consacrer au "shopping" ? Le lien entre travail dominical et économie est d'ailleurs si loin d'être univoque que le pays le plus strict en la matière est aussi celui dont l'économie est de loin la plus solide : c'est l'Allemagne.

Que refusons-nous ? Premier refus : celui de la généralisation que nous propose l'opposition. D'abord pour des raisons pratiques. Paris, on l'a vu, est déjà très ouvert le dimanche et on ne voit pas où serait le besoin d'ouvrir tout, partout et tous les dimanches. Ensuite, pour des raisons plus profondes, les rythmes de la vie urbaine sont un problème central de société. Que le rythme de Paris ne soit pas celui d'une sous-préfecture, personne ne le conteste, mais le dimanche est le jour de respiration d'une ville trépidante et stressante, et ne doit pas disparaître. Enfin, pour des raisons de prudence, un problème aussi complexe appelle des réponses nuancées, et non pas brutales. On peut envisager de déplacer le curseur sur certains points, mais il faut ne le faire que si l'utilité en est incontestable.

Deuxième refus : celui d'un dessaisissement des élus parisiens de leur rôle régulateur. Sans régulation, c'est toujours la loi du plus fort qui s'impose. Au contraire, la régulation, c'est la synthèse des intérêts de tous : habitants, salariés, grands commerces, commerces de proximité, touristes, services publics. Qui mieux que nous peut y réussir ? Une étatisation de ces décisions romprait avec les 40 années précédentes, où les majorités nationales de droite comme de gauche ont rapproché le statut de Paris de celui des autres villes.

Maintenant que souhaitons-nous ?

Premièrement, que le travail dominical soit toujours réellement volontaire et bénéficie de compensations sociales substantielles. Sur ce point capital, le projet de loi contient des avancées. Nous espérons que le débat parlementaire l'améliorera encore.

Deuxièmement, nous sommes ouverts à une réflexion sur les limites des actuelles zones touristiques conduite sur la base de critères objectifs et soumise à un consensus.

Troisièmement, nous ne sommes pas opposés à une ouverture dominicale des commerces des gares internationales, si elle est un facteur de vie et de sécurité et le résultat d'un accord social.

Quatrièmement, le nombre de dimanches de la Mairie - et non plus du Préfet - pourrait évoluer à condition d'échapper à l'automatisme et d'être un moyen de régulation parmi d'autres.

Je conclus.

Sur ce sujet comme sur d'autres, gardons-nous du manichéisme qui est une paresse intellectuelle, mais certainement pas un guide d'action. Nos positions très pragmatiques sont la synthèse de nos observations, de notre vision de la société et de notre conception des intérêts des Parisiens. J'espère que cet équilibre réaliste sera la conclusion de nos débats.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur GAUDILLÈRE.

Monsieur Jean-Baptiste de FROMENT, rapporteur de la M.I.E., vous avez la parole.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

En 1994, il y a de cela plus de 20 ans, un jeune patron dit "de gauche" dénonçait dans un article resté célèbre ce qu'il appelait la *"préférence française pour le chômage"*. La préférence française pour le chômage, c'est le fait que pour des raisons idéologiques, au nom de l'idée que certains se font de ce que doit être un "bon emploi", notre pays a fait le choix d'exclure une partie de plus en plus nombreuse de nos compatriotes du marché du travail.

Madame la Maire, il y a aujourd'hui peu de domaines où cette préférence française pour le chômage s'exprime et s'illustre de façon aussi flagrante, aussi immédiate que sur cette question de l'ouverture dominicale des commerces à Paris.

L'objection contre l'ouverture dominicale sur le plan économique est connue. Le pouvoir d'achat des gens, dit-on, n'étant pas extensible, ce que les gens achèteront le dimanche, ils ne l'achèteront pas le reste de la semaine. Mais l'argument ne vaut pas pour une ville aussi touristique que Paris qui, je le rappelle, accueille plus de 30 millions de visiteurs par an.

Si notre mission a pu établir une chose sur ce point, c'est bien que quand un commerce est fréquenté par des touristes présents dans la ville pour une durée, par définition limitée, fut-elle de six jours, comme l'a dit mon collègue GAUDILLÈRE, l'argument du report d'achat ne joue pas. Dans ces conditions, obliger les commerces à rester fermés représente une perte nette pour l'économie locale en chiffre d'affaires et en emplois.

Une telle vérité, Madame la Maire, aujourd'hui n'est plus contestée par personne. Mes chers collègues, même Martine Aubry dans son récent plaidoyer contre la généralisation du travail du dimanche dans "Le Monde", a pris soin de souligner qu'à ses yeux les zones touristiques - je la cite : "font exception et méritent une approche particulière, car elles peuvent apporter du pouvoir d'achat supplémentaire et donc, créer des emplois".

Aujourd'hui, Madame la Maire, 99,9 % du territoire de la Ville que vous dirigez, la plus touristique du monde, a l'obligation, sauf dérogation sectorielle, de fermer le dimanche et seuls sept bouts de rues ou d'avenues pompeusement appelés "zones touristiques" échappent à un tel sort. Restent notamment fermés le dimanche l'avenue Montaigne, la rue du Faubourg-Saint-Honoré et, bien sûr, le boulevard Haussmann soit des secteurs qui emploient près de 20.000 personnes pour un chiffre d'affaires de plus de 5 milliards d'euros et dont la clientèle est internationale à plus de 50 %.

Une augmentation, même relativement modeste de ce chiffre d'affaires grâce à l'autorisation d'ouverture le dimanche aurait, à l'échelle de l'économie parisienne un impact très significatif sur l'emploi. Les grands magasins sont loin d'être les seuls concernés puisqu'une récente étude a montré que la moitié des petits commerces, hors grands magasins, réalisent plus de 20 % de leur chiffre d'affaires avec le tourisme et qu'un quart d'entre eux réalisent plus de 40 % de ce chiffre d'affaires avec des étrangers.

Un autre facteur, moins propre à Paris, plaide - vous le savez - pour davantage d'ouvertures. Tous nos interlocuteurs s'en sont fait l'écho : c'est la pression de plus en plus forte exercée par le e-commerce qui, lui, est ouvert 24 heures sur 24 et 7 jours sur 7. Savez-vous, Madame la Maire, que 25 % des achats effectués sur le fameux site Amazon se réalisent le dimanche ?

Enfin, au-delà des aspects économiques, il n'est pas tout à fait indifférent de rappeler que la très grande majorité des Parisiens se déclarent personnellement favorables à l'ouverture des magasins le dimanche. Ils le sont parce que leur rythme de vie a profondément évolué et qu'il est naturel qu'ils souhaitent que les horaires de la ville, comme c'est le cas dans toutes les grandes métropoles comparables à Paris, s'adaptent à leur propre vie, et non pas l'inverse.

Ces constats faits, que proposons-nous ? Au groupe UMP, mais aussi au groupe UDI-MODEM, il est apparu progressivement que la solution la plus simple, la plus efficace, la plus juste, mais aussi la plus pragmatique, était de déclarer l'ensemble du territoire parisien "zone touristique d'affluence exceptionnelle". Dans cette hypothèse, que la loi Macron intervienne ou non, tous les commerces auront la liberté d'ouvrir le dimanche s'ils le souhaitent. Ceux qui voudront, ouvriront. Ceux qui ne le voudront pas, n'ouvriront pas. C'est le sens du premier vœu que nous proposerons tout à l'heure et que je ne peux pas détailler plus avant.

Comme nous nous doutons qu'une telle proposition peut paraître audacieuse à certains, nous avons aussi une position de repli qui consiste à proposer l'ouverture sectorielle chaque fois qu'un maire d'arrondissement le demande. C'est porté par les maires d'arrondissements de zones touristiques dans les 1er, 3e, 4e, 5e, 6e, 8e et 9e, etc. arrondissements. Vous avez la liste.

Je conclus, Madame.

Je ne peux pas croire qu'en 2015, alors que toutes les grandes villes du monde comparables à Paris ont donné à leurs habitants cette liberté nouvelle...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous dépassez beaucoup votre temps de parole !

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Non, de 20 secondes.

La majorité a eu 25 minutes !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Avec Danielle SIMONNET, j'ai interrompu pour 30 secondes.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Je vais conclure en une phrase, Madame la Maire.

Je ne peux pas croire, alors que notre pays est dans une situation économique dramatique, alors que Paris, comme le reste de la France, n'a jamais connu autant de demandeurs d'emplois, que l'une de vos premières décisions de Maire soit d'attacher votre nom à la lamentable histoire de cette préférence française pour le chômage.

Nous vous demandons solennellement, Madame la Maire, d'oser le dimanche.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je sais bien que l'on parle de temps de travail, mais respectez vos temps de parole, ce ne serait pas mal !

Mme Anne TACHÈNE pour l'UDI-MODEM.

C'est réaliste. Si l'on ne respecte pas les temps de parole dans cette Assemblée, c'est l'équilibre même démocratique des débats qui est en cause.

C'est ainsi.

Madame TACHÈNE, vous avez la parole.

Mme Anne TACHÈNE. - Madame la Maire, mes chers collègues, voici le rapport de la mission d'information et d'évaluation sur le travail dominical et nocturne : état des lieux et perspectives.

Voilà ce que je fais de ce beau rapport de 200 pages : je le dépose sur la pile des rapports, sur la pile des études, sur la pile des sondages, sur la pile des interventions, sur la pile des propositions. Ce rapport, Madame la Maire, va donc rejoindre les rapports dont nous débattons depuis 10 ans à Paris sans que la situation évolue.

Alors, Madame la Maire, je dois vous avouer que, pour une fois, j'étais bien en peine de rédiger l'intervention de mon groupe sur la sempiternelle question de l'ouverture des magasins le dimanche et en soirée à Paris, mais je vais peut-être attendre que vous m'écoutez...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Oui, Madame TACHÈNE.

Mme Anne TACHÈNE. - Je vous disais que j'étais bien en peine d'intervenir à nouveau sur ce sujet si finalement j'avais fini par me convaincre qu'en passant par une nouvelle séquence de plusieurs mois d'audition et d'analyse de la situation parisienne, il me semblait que nous saurions, à l'issue de nos travaux, trouver des propositions qui nous rassembleraient pour faire évoluer la situation de Paris. Aussi je ne vous cache mon immense perplexité et ma grande lassitude devant l'absence totale de décision de l'Exécutif et pire encore, en découvrant pendant l'heure du déjeuner que c'est sur la base du vœu de Mme SIMONNET - quel symbole ! - que vous vous appuyez pour prendre une part sur ce débat.

Pourtant, ce rapport remarquable aurait pu faire date parce que contrairement au rapport Bailly de décembre 2013 auquel on se réfère régulièrement, il est spécifique à notre capitale, spécifique à une situation sans égale sur le territoire national. C'est ainsi qu'en juin dernier, et vous l'avez rappelé, nous avons établi un programme ambitieux et colossal permettant la consultation de plus de 132 acteurs concernés et d'environ 80 organismes émanant des horizons les plus divers, programme qui nous a mobilisés les uns et les autres plus de six mois.

À cet instant, je voudrais en profiter pour remercier tout spécialement et féliciter le secrétariat de la Ville de Paris, le secrétariat de la DDCT et tous les personnels de la Ville qui ont consacré avec nous un temps considérable à l'organisation, à la réalisation des travaux et à l'élaboration de ce rapport. Je voudrais également saluer la façon dont son président, Bernard GAUDILLÈRE, et son rapporteur, Jean-Baptiste de FROMENT, ont œuvré pour garantir une tonalité constructive et le sérieux de la mission dans nos échanges et la constitution du rapport.

Alors, à l'issue de ce long travail d'expertise, la M.I.E. s'est ainsi posée deux questions : était-il nécessaire de conserver en l'état les sept zones touristiques ? Quelles sont les contributions que nous pourrions proposer pour enrichir le travail parlementaire ? Les préconisations que nous avons formulées en commun, et Jean-Baptiste de

FROMENT les a rappelées, les membres du groupe UDI-MODEM et du groupe UMP y répondent, sont simples et de bon sens.

Elles rappellent tout d'abord notre attachement au principe du repos dominical. Elles demandent par ailleurs que Paris soit reconnue comme commune d'intérêt touristique. Elles réitèrent notre demande de contrepartie salariale et de repos compensateur dans le cadre d'un dialogue ouvert entre les employeurs et les salariés, et sur la base du volontariat.

Enfin, elles souhaitent l'évolution du dispositif d'accompagnement du commerce de proximité.

En fait, elles s'appuient sur un constat simple et sans appel : si Paris reste la première destination touristique du monde, elle n'est seulement qu'en huitième position sur le panier moyen de dépenses alors que se situent à Paris les deux premières gares d'Europe en termes de fréquentation, alors que le secteur Haussmann-Opéra accueille pas moins de 40 millions de touristes par an.

Si nos préoccupations diffèrent des propositions de la majorité municipale, je constate pourtant que sur les bancs de cette Assemblée, des propositions existent et resurgissent de la part de nos collègues de gauche, de la part de maires ou de la part de groupes de la majorité. Ainsi, les propositions du groupe radical de gauche, que nous voterons, à l'exception de celle du Viaduc des Arts. Je voudrais également souligner, comme nous l'avions fait au dernier Conseil de Paris, les propos du maire du 13e, M. COUMET, ou de M. MISSIKA, de M. le Préfet de police de Paris et de bien d'autres encore.

Malheureusement, nous sommes dans le pays de la parole où décidément, il ne se passe pas grand-chose, ou si peu, où la loi de Macron, que l'on nous présentait comme révolutionnaire, s'étiole peu à peu, à tel point que nous ne savons plus vraiment ce qu'il en restera.

Madame la Maire, mes chers collègues, le général de Gaulle aimait rappeler que gouverner, c'est rendre possible ce qui est nécessaire. Alors, inlassablement, nous chercherons au groupe UDI-MODEM, à rendre possible ce qui est nécessaire pour Paris, à son statut de métropole mondiale, à son évolution sociologique, à sa situation économique, à son attractivité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame TACHÈNE.

La parole est à M. Rémi FÉRAUD, président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Madame la Maire, chers collègues, si mon groupe vous a demandé la création d'une mission d'information et d'évaluation sur le travail dominical et nocturne à Paris, c'est parce que le sujet, tant de fois rebattu, est complexe et mérite de l'honnêteté intellectuelle pour ne pas tomber dans la facilité, céder aux pressions nombreuses et de toutes natures.

Je voudrais d'abord saluer la qualité du rapport, reflet de la qualité des travaux de la mission présidée par Bernard GAUDILLÈRE avec Jean-Baptiste de FROMENT comme rapporteur.

On évolue toujours dans le cadre d'une M.I.E. sur ses conceptions, et sur un sujet comme le travail du dimanche, cette mission a bien montré qu'aucune position manichéenne ne peut être tenable. J'invite d'ailleurs chacun à lire le rapport avant d'en déformer les conclusions : il est consultable par tous.

Le travail de la mission s'est fondé sur l'audition de 132 personnes, 80 organismes, a permis de dégager un consensus sur l'état des lieux parisiens, et les trois premières parties du rapport ont ainsi été adoptées à l'unanimité, même si la dernière partie a bien sûr fait l'objet de différences politiques.

Ouverts aux évolutions lorsqu'elles permettent une amélioration économique et sociale, nous ne refusons pas, pour ce qui est des élus socialistes et apparentés, la modification de certaines zones touristiques ou l'augmentation du nombre de dimanches ouverts sur dérogation.

Mais le rapport a également montré que des modifications substantielles entraîneraient un changement social profond engageant notre mode de vie, le rythme de la ville, l'identité des quartiers de Paris.

Un des mérites de ce rapport est donc d'offrir un outil précieux à ceux qui réfléchissent aux évolutions de notre droit, en l'occurrence le Parlement actuellement. Notre débat s'inscrit en effet, à l'heure où l'Assemblée débat de la fameuse loi Macron, sans qu'il nous revienne de nous substituer nous-mêmes au Parlement.

Nous serons donc vigilants aux évolutions que la loi apportera pour Paris tout en rappelant, notamment grâce aux parlementaires parisiens, qu'il serait inacceptable que la loi revienne sur la décentralisation, qui tend depuis plusieurs décennies à faire de notre capitale une ville qui soit traitée comme les autres, même si ce n'est pas tout à fait une ville comme les autres.

Il ne serait pas acceptable que les élus locaux soient dépossédés de leur pouvoir de décision en matière de zones touristiques à Paris alors qu'ils sont, à l'évidence, les mieux à même de juger de leur pertinence, comme bien souvent de l'ensemble des sujets qui tiennent à l'attractivité de Paris.

Un autre mérite, et non des moindres, est de montrer que l'on ne peut pas opposer sur ce sujet, et de manière manichéenne, la gauche dinosaure et la droite shopping. Au sein de la M.I.E., les positions raisonnables se sont dégagées. Il peut parfois en être autrement lorsqu'il s'agit d'occuper le débat médiatique. Je passe sur la tribune de M. VESPERINI, qui estimait que tout cela avait pour but de revaloriser la messe du samedi soir. Je sais bien que Paris vaut bien une messe, même du samedi soir.

Plus sérieusement, en réclamant une libéralisation du travail dominical dans toute la capitale, l'UMP propose une réponse simpliste à un problème complexe, nous fait une petite crise d'ultralibéralisme et le coup du renard libre dans le poulailler libre. Ce n'est pas la bonne façon d'aborder le sujet, et la mission l'a démontré.

C'est là la profonde différence entre nos positions : vous pensez qu'en laissant à la main invisible du marché le soin de la régulation, l'équilibre entre les différents commerces va s'établir naturellement. Nous pensons tout le contraire et nous vous invitons à écouter aussi les commerçants parisiens sur ce sujet qui, bien souvent, nous disent : "Élus de Paris, tenez bon, tenez bon pour nous protéger".

Car l'équilibre commercial doit être une priorité : c'est lui qui constitue un des secrets de l'attractivité de Paris, notamment pour les touristes. Or, il est fragile, cet équilibre. Si personne ne peut précisément calculer le nombre d'emplois qu'entraînerait la généralisation du travail du dimanche, tous les experts entendus par la mission s'accordent à dire qu'elle générerait des conséquences dramatiques pour les petits commerces parisiens.

Paris est fort de la diversité incomparable de ses artisans et commerçants, de leur présence dans tous les arrondissements et dans tous les quartiers. Notre responsabilité est de préserver cette spécificité qui fait la richesse de notre ville.

C'est pour cela que nous approuvons sans hésitation le vœu présenté par l'Exécutif, qui pose des exigences et offre un cadre aux évolutions futures, un vœu qui défend les intérêts de Paris et des Parisiens.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur Rémi FÉRAUD.

Monsieur Yves CONTASSOT, vous avez la parole pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Yves CONTASSOT. - Madame la Maire, sur la question du travail dominical, la Droite est tellement idéologique dans sa défense du marché et du gavage libre et non faussé des consommateurs qu'elle va au-delà des attentes des citoyens, des touristes, des salariés et même de beaucoup d'employeurs.

Aujourd'hui, plus de 28 % des salariés déclarent travailler le dimanche, dont près de la moitié de manière habituelle, ce qui place la France sensiblement au-dessus de la moyenne observée au sein de l'Union européenne. C'est déjà une réalité, nous refusons que cela devienne une banalité.

Et ce, pour plusieurs raisons.

D'abord et avant tout, parce que nous ne pensons pas que la consommation effrénée, tous les jours de la semaine et donc tous les jours de l'année, constitue un modèle de société en soi, ni même que ce soit tout simplement possible. A l'heure du dérèglement climatique, laisser croire que l'on peut encore et toujours produire plus pour consommer plus est en contradiction flagrante avec les conclusions de tous les experts qui ont pointé la responsabilité de l'activité humaine dans ce dérèglement et les limites physiques de la planète.

La prospérité sans croissance, la sobriété dans la consommation, la lutte contre l'obsolescence programmée, l'être plutôt que l'avoir, le partage et l'usage plutôt que la propriété : voilà des objectifs et des perspectives possibles et crédibles ; voilà un projet de société qui garantit au maximum un bien-être réel et une capacité à vivre ensemble durablement.

Depuis des années, les partisans du laisser-faire concernant le travail du dimanche font miroiter un gain pour la croissance ; ils raisonnent comme si le chiffre d'affaires en plus qui serait réalisé par certains commerces le

dimanche viendrait en addition du chiffre d'affaires réalisés les autres jours de la semaine, mais étant donné le climat économique entre chômage record et pouvoir d'achat en berne, on ne voit pas ce qui pousserait les Parisiens et Parisiennes, et plus généralement les Françaises et Français, à dépenser plus. Ils ne manquent pas de temps pour dépenser, ils manquent d'argent !

Les indicateurs corroborent tous cette analyse : la consommation des ménages stagne totalement, quand elle ne fléchit pas, et ce n'est pas un hasard. Les dépenses pré-engagées, notamment le logement et l'énergie, représentent 20 % des revenus, alors qu'elles n'atteignaient que 10 % il y a quelques années.

Alors, certes, l'épargne des ménages est considérable, plus de 3.500 milliards d'euros, mais cette épargne est elle-même en baisse pour la plupart des ménages et seuls les plus riches voient leur patrimoine s'envoler jour après jour.

L'I.A.U. vient d'ailleurs de publier une note très intéressante qui souligne la diminution constante du chiffre d'affaires des centres commerciaux depuis de nombreuses années, soulignant les changements de comportement des consommateurs, qu'il s'agisse du recours à l'achat par Internet ou de la préférence pour les commerces de proximité. Les grands groupes, qui sont les principaux demandeurs d'une dérégulation du Code du travail, font miroiter des milliers d'emplois, sans qu'aucun chiffre précis ne soit donné, et pour cause : les grands magasins, pour ne citer qu'eux, annoncent des recrutements qui ne dépendent pas d'eux. En effet, la part des salariés directement recrutés par les grands magasins ne dépasse pas 30 %. Les salariés des "corners" connaissent parfaitement le système qui consiste à les déplacer ici ou là, d'un magasin à l'autre, pour pallier les absences ou les surcharges de travail, sans recrutement supplémentaire.

La seule étude que ces prédateurs avancent est confondante d'incompétence : il y est affirmé comme une évidence que l'ouverture du dimanche créera des emplois, mais rien, pas la moindre étude quantitative, par nature d'emploi ou par évolution du chiffre d'affaires, ne vient étayer cette stupéfiante affirmation. Cela fait penser aux études financées par les grands groupes pétroliers qui nient le dérèglement climatique.

De fait, les grands magasins cherchent avant tout et exclusivement à accroître leurs parts de marché, au détriment des autres commerces qui n'auraient pas la possibilité d'ouvrir tous les jours. L'impact sur les commerces de détail est évidemment oublié, voire nié ; l'impact pour la collectivité, qui devrait supporter les coûts induits, n'existe pas ; l'impact sur le pouvoir d'achat des salariés, qui devront faire garder leurs enfants, est également ignoré. Quant à l'intérêt économique réel, il est démenti par les déclarations, sans doute involontaires, effectuées lors des auditions.

Il nous a été affirmé, en effet, que l'ouverture du dimanche se traduirait par une augmentation du chiffre d'affaires d'environ 5 %, soit une rentabilité assez faible puisqu'un jour de plus représente 14 % de temps d'ouverture supplémentaire. Dans le même temps, les mêmes gestionnaires affirment que cela créerait 10 % d'emplois supplémentaires. Sachant qu'il est envisagé une compensation financière pour les dimanches travaillés, on voit bien que l'enjeu n'est pas l'amélioration de la rentabilité, bien au contraire : une preuve de plus que le seul objectif est de réduire la concurrence, quitte à perdre de l'argent dans un premier temps. A moins que cela ne se traduise par une augmentation générale des prix pour compenser cette faible rentabilité du dimanche !

Bref, les études sont d'une médiocrité tragique et n'honorent pas ceux qui ont accepté de les signer.

Quant à l'argument de la fuite supposée des touristes qui seraient légion à quitter Paris pour faire du shopping à Londres le dimanche, aucun chiffre ne l'étaye. La S.N.C.F. ne corrobore pas cette fuite des touristes outre-Manche le dimanche.

Et puis, si c'était vrai, n'aurait-on pas un phénomène identique le mardi, jour de fermeture des musées nationaux ? Ne verrait-on pas une horde de touristes se ruer à Londres pour profiter de la Tate Gallery ? Cet argument n'est vraiment pas sérieux !

Une étude du Comité régional pour le tourisme conclut, en revanche, que seuls 20 % des touristes qui viennent à Paris y ont effectivement fait des achats. En outre, l'étude pointe aussi que le séjour moyen des touristes étrangers à Paris est supérieur à cinq jours, ce qui permet de faire des achats un autre jour que le dimanche.

De plus, quelle ville nous dessine-t-on en voulant que ce soient les touristes qui déterminent le fonctionnement de notre capitale ? N'a-t-on pas des exemples malheureux de ce type de choix dans des pays voisins ? Ne voit-on pas à nos portes les risques énormes que cela comporte ?

Le comité d'entreprise du Printemps a également publié l'étude du Cabinet 3E qui met en évidence le recul des clients touristes dès 2013. Ce phénomène ne pourra que s'accroître avec les projets de lutte contre la corruption et le blanchiment que la Chine prend actuellement vis-à-vis des touristes chinois à l'étranger.

Parier sur le tourisme est donc parier sur une impasse à moyen terme et il n'est pas convenable d'en supporter par avance les conséquences.

Pour nous, écologistes, il est très dangereux de vouloir toucher aux zones touristiques actuelles pour les agrandir ou pour en augmenter le nombre : mettre le doigt dans cet engrenage, c'est accepter la logique de concurrence non seulement des quartiers parisiens mais aussi de Paris par rapport aux autres lieux touristiques en France et entrer dans une logique de dumping social des territoires.

Et dans toutes ces promesses, on oublie l'impact d'un tel dérèglement sur la situation de milliers de salariés, majoritairement des femmes, souvent mères célibataires. On oublie les grèves très dures des syndicats de ces grands magasins notamment, on oublie les petits commerces qui pâtiront d'une telle décision.

Que la Gauche dans toutes ses composantes ne se trompe pas de boussole : l'ouverture nocturne et dominicale des commerces n'est pas une mesure de bon sens pour essayer de créer des emplois et s'adapter aux évolutions de notre manière de consommer.

Où est passée toute la réflexion sociale sur l'aliénation, le temps choisi, les cycles du travail, de la formation tout au long de la vie et du repos, sur l'utile et l'inutile, le mode de vie et de conservation que l'on souhaite, sur tout ce que le socialisme avait hérité à travers le travail comme outil d'émancipation, le juste salaire, la coopération ?

Certains prétendent que, lorsque le bateau coule, il n'est plus temps de rêver à sa peinture, que la promesse de milliers d'emplois suffit ou suffirait à elle seule à tout justifier mais, justement, la panique, l'urgence risquent de faire oublier à certains ce qui caractérise la Gauche par rapport au libéralisme : le futur, la durée, l'investissement.

Pour toutes ces raisons, il n'est pas envisageable de démanteler encore plus notre vivre-ensemble, notre vision de la ville ouverte à l'art, la culture, les loisirs. Il n'est pas question que le profit de quelques-uns soit la seule mesure qui règle la vie de la cité.

Dire "non" à l'ouverture dominicale généralisée, c'est dire "oui" à la ville, à la vie.

Entre les deux, les écologistes n'hésitent pas.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Madame Danièle PREMEL, vous avez la parole pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

Mme Danièle PREMEL. - Madame la Maire, chers collègues, je voudrais tout d'abord souligner, en tant que participante aux travaux de la M.I.E., le bilan et le regard positif que nous portons sur le fonctionnement et le travail réalisé par celle-ci. La M.I.E. a démontré concrètement, et à partir de ses auditions et de dossiers chiffrés, que cette offensive pour la libéralisation du travail du dimanche ne repose sur aucun argument sérieux et sur aucune avancée sociale.

Oui, Monsieur de FROMENT, contrairement à ce que vous avancez !

Faux, la création d'emplois : tous les chiffres avancés par les partisans de l'ouverture ne reposent sur aucune donnée fiable. Les seuls éléments tangibles ont été fournis par les syndicats du commerce. Par exemple, au Printemps-Haussmann, malgré l'élargissement des heures d'ouverture, l'effectif est passé, entre 2007 et 2014, de 1.306 emplois temps plein à 800 !

Les représentants des commerces indépendants ont alerté sur la disparition des petits commerces face à une libéralisation de l'ouverture des centres commerciaux et grandes enseignes.

Faux, l'augmentation du chiffre d'affaires des commerces. Pour les résidents français et Franciliens, ce qui limite les achats, c'est le pouvoir d'achat. Pour les touristes étrangers, notamment chinois, ils sont majoritairement dépendants des circuits organisés par les tours opérateurs qui les amènent aux heures d'ouverture. On verra que, malgré l'ouverture du dimanche, les samedis et les lundis sont les jours où le chiffre d'affaires est le plus important.

Faux, les avantages pour les salariés, la compensation salariale. Celles-ci sont très relatives, notamment parce qu'elles sont négociées par les syndicats de l'entreprise, alors qu'une grande partie du personnel présent dans les grands magasins, comme le BHV, le Printemps, les Galeries Lafayette, sont employés en CDD, comme les démonstrateurs de marques, le personnel de ménage et de sécurité. Ils ne sont pas protégés par les conventions collectives et pas concernés par les accords d'entreprise.

Faux, le volontariat. Par essence, le contrat de travail est un contrat de subordination : il n'y a pas d'égalité entre un salarié et un employeur qui décide de son avancement, de sa promotion et de ses congés. Mieux, à Virgin, le contrat d'embauche stipulait que le salarié accepte de travailler le dimanche et cette clause n'a pas empêché Virgin de fermer.

Les Communistes ont toujours souligné que le débat sur le travail du dimanche ne devait pas se réduire au seul champ économique, mais prendre en compte l'ensemble des conséquences du travail dominical et nocturne sur l'organisation sociale. Le travail du dimanche n'est pas qu'un problème de choix ou de liberté individuelle, mais a des effets sur l'organisation sociale.

Qui peut croire que, dans les grandes enseignes du commerce, où deux tiers des salariés habitent en banlieue et en grande banlieue, où le temps de transport est considérablement augmenté par les horaires décalés, qu'il n'y ait pas un affaiblissement des relations dû à un rythme de vie différent ?

Qui peut croire que, sur une population majoritairement féminine, travaillant dans les grands magasins - plus de 80 % dont les deux tiers sont chefs de famille - la pression du chômage n'amène pas les femmes à accepter, à subir un type d'emplois précaires mal payés et souvent en horaires flexibles malgré la course entre leur rôle de mère, de femme, de salariée et de chef de famille le plus souvent ?

Qui peut croire que cette libéralisation du travail ne perturbe pas l'équilibre familial à travers les rites comme le repas, le suivi scolaire et la difficulté de solutions pour la garde d'enfants ?

Qui peut croire que vivre sur des temps qui ne sont pas ceux de la famille, des amis, de la société, n'est pas un facteur d'anomie sociale, de désaffiliation et d'une distanciation de la place du rôle social vis-à-vis de la vie civile, sportive et culturelle ? Au moment où il est de bon ton de se plaindre du délitement du lien social, de l'autorité parentale, de l'individualisme, ne soyons pas avec ceux qui font tout pour les déstructurer.

Paris est la première ville touristique pour son patrimoine urbain et culturel. Elle doit garder son originalité de ville humaine, son charme, son art de vivre, ses petits commerces et même ses grands magasins, tels que le BHV qui doit rester le Bazar de l'Hôtel de Ville historique et non devenir une ville de supermarchés de luxe. Défendre ce Paris, c'est aussi défendre les Parisiens dans leur besoin de respiration, d'imaginaire, de temps libre commun et partagé.

Ce temps est une des conditions du vivre ensemble. Dans une période de crise, de tension sociale, de recherche identitaire et de repli sur soi, le vivre ensemble questionne le lien social dans le respect et la tolérance de l'autre, et permet de s'engager dans la co-construction du bien commun et d'une société plus juste et plus égalitaire.

En refusant l'extension du travail dominical et de nuit, on ne s'oppose pas simplement à une société consumériste et de profit, mais on défend une conception de l'homme et de la société.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame PREMEL.

M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de gauche, Centre et Indépendants, a la parole.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la question du travail dominical et nocturne est un sujet qui, nous le voyons, fait débat et passionne notre Conseil.

Depuis que je suis élu au Conseil de Paris, ce sujet revient chaque année et nous en dissertons inlassablement. Alors, en 2014, a été décidé la création d'une M.I.E. Cette Mission d'Information et d'Evaluation marquait l'ambition d'un travail de fond. Nous nous étions donné l'objectif de rechercher et d'analyser des éléments chiffrés, des données statistiques, des avis et des témoignages.

Pour nous aider à prendre des décisions qui allaient dans le sens de l'intérêt général, le travail de cette mission a été solide et constant. L'engagement de chacun de ses membres, tous groupes confondus, a été important et nous avons réussi à nous accorder sur un constat commun, l'état des lieux de ce qu'est la réalité aujourd'hui à Paris du travail dominical et nocturne.

Nous avons entendu de nombreux acteurs du dossier, représentants d'entreprises, de salariés et des experts aux avis très divers. Au niveau du groupe R.G.C.I., nous avons abordé et suivi cette M.I.E. sans tabou, avec le seul objectif d'avancer là où cela aurait du sens.

Le constat, nous sommes beaucoup à le partager, est qu'une dérégulation absolue ne serait pas opportune, ni économiquement ni socialement. Rien ne garantit un développement significatif de richesses pour la Capitale et le

risque de mettre en difficulté nos petits commerces est réel. D'un autre côté, le constat est que le format actuel n'est pas satisfaisant, qu'il pourrait être économiquement plus efficace, sans créer le renversement de l'équilibre social auquel nous sommes tous attachés.

Notre groupe porte des propositions pour protéger à la fois les salariés et les commerçants, tout en permettant un meilleur développement économique sur certaines zones où existe un contexte particulier. Ainsi, nous proposons la modification de certaines zones touristiques actuelles.

La plupart auraient été créées et définies, je vous le rappelle en 1994, soit il y a plus de vingt ans. Outre la suppression de la zone Viaduc des Arts, nous proposons l'extension de la zone de la rue d'Arcole, de celle des Francs-Bourgeois, ainsi que les Champs-Élysées et le Faubourg Saint-Honoré.

Ces propositions qui feront l'objet de plusieurs vœux s'appuient notamment sur la volonté des maires d'arrondissement concernés et auditionnés dans le cadre de la M.I.E. De par la connaissance de leur territoire, du tissu commercial, de l'équilibre de leurs quartiers et des attentes de leurs administrés, je pense leur avis fondé et important dans ce débat.

D'autres zones, si elles correspondent moins aux critères de définition des zones actuelles, entrent en revanche tout à fait dans le cadre des P.U.C.E. ou futures zones commerciales. C'est pourquoi nous proposons un zonage de ce type dans le périmètre de Bercy Village - c'est l'affaire de quelques magasins - et dans le quartier asiatique du 13e arrondissement, afin de revenir à la situation qui prévalait par le passé.

Nous l'avons dit, nous sommes contre toute idée de généralisation, mais voulons réaffirmer que la Ville doit avancer concrètement sur les prérogatives qui sont les siennes et où cela est de sa responsabilité.

Nous proposons de conserver notre vigilance en étudiant périodiquement, par exemple tous les trois ans, les impacts des nouvelles délimitations en termes de dynamisme commercial et la situation de l'espace public des quartiers concernés.

Sur la question des grands magasins, nous ne les intégrons pas à nos demandes. Nous savons tous que ce sont des lieux où la venue des touristes est organisée et ne relève pas réellement de critères précis de zones touristiques. De plus, si le nombre de dimanches ouvrables évolue, comme nous le souhaitons, les demandes des Galeries Lafayette, du Printemps, du BHV ou du Bon Marché seront en partie satisfaites, le classement en zone touristique n'apparaissant plus comme nécessaire.

Nous avons aussi posé la question de l'ouverture de certaines grandes gares qui est un sujet majeur qui ne doit pas être contourné. Le vœu de l'Exécutif renvoie à un diagnostic spécifique. Nous assumons, de notre côté, la proposition que les gares internationales puissent ouvrir.

Enfin, les contrôles des commerçants ne respectant pas la loi doivent être renforcés et l'Inspection du travail doit avoir les moyens de véritablement agir. Sur ce point, nous sommes en accord avec les propositions du groupe Communiste et je pense que beaucoup les partagent.

Mes chers collègues, après l'audition de 132 personnes, de 80 organismes, sur un sujet discuté depuis des années, nous ne pouvons pas en responsabilité ne rien décider et ne pas a minima proposer des pistes d'avancement. C'est le sentiment profond de notre groupe et de beaucoup de membres de notre Conseil. Nous ne pouvons pas tout renvoyer au débat parlementaire et notre sentiment est que nous devons, tout en rappelant des fondamentaux, engager des pistes pour avancer.

Le vœu proposé par l'Exécutif rappelle un certain nombre de principes auxquels nous sommes attachés, mais demeurent encore trop timides à nos yeux. Aussi, nous nous abstiendrons.

Comme nous trouvons important que notre Conseil aille plus loin, nous maintenons nos six vœux localisés relatif aux P.U.C.E., aux zones commerciales dans les 12 et 13e arrondissements, et un ajustement des zones touristiques dans les 1er, 3e, 4e et 8e arrondissements.

J'espère que ces propositions seront soutenues par un nombre important d'élus. C'est là notre demande. Comme je n'ai que 5 minutes, je vais conclure pour vous dire que c'est là notre démarche depuis le début de la M.I.E. que nous vous proposons de soutenir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur Jean-Bernard BROS.

M. de FROMENT pour l'UMP.

M. Jean-Baptiste de FROMENT. - Merci, Madame la Maire.

Quelques mots supplémentaires.

Il est manifestement difficile de parler avec une certaine partie de cet hémicycle qui n'hésite pas à qualifier des grands directeurs de commerces parisiens de "prédateurs". J'ai entendu cela dans le débat, et cela montre qu'il y a du chemin à parcourir.

Je voudrais m'interroger sur l'utilité qu'a eue réellement cette M.I.E. pour la majorité municipale à ce stade. Quelle était la question très concrète ? La question très concrète, c'était d'identifier précisément les zones dans lesquelles une plus grande ouverture des commerces le dimanche se justifiait.

Dans le vœu 40 bis qui nous est présenté par l'Exécutif, qui m'a été transmis à 13 heures 22 tout à l'heure... C'est dire un peu le degré d'anticipation des choses de la part de l'Exécutif municipal. Dans ce vœu 40 bis, il n'est absolument pas répondu à cette question. Il n'y a pas la moindre indication des zones réelles dans lesquelles l'ouverture est envisagée !

Est-ce que, oui ou non, le secteur du Marais, selon l'Exécutif municipal, doit être agrandi en incluant par exemple le BHV ? Est-ce que, oui ou non, le 5e arrondissement doit faire l'objet de l'ouverture d'une zone touristique ? Est-ce que, oui ou non, le 6e et le 7e arrondissement doivent inclure une zone touristique avec le "Bon Marché" ? Est-ce que vous envisagez l'extension des Champs-Élysées avec l'inclusion de l'avenue Montaigne et de la rue du Faubourg Saint-Honoré ? Est-ce que, oui ou non, vous envisagez d'ouvrir le boulevard Haussmann ? Eh bien, il faut répondre clairement à ces questions, étant rappelé que dans tous les exemples que j'ai mentionnés, les maires concernés, qu'ils soient de droite ou de gauche, sont favorables à de telles évolutions.

Nous attendons donc une réponse claire de l'Exécutif sur ce point, et pas que l'on nous explique qu'il faut faire une nouvelle M.I.E. sur les résultats de la première M.I.E.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame SIMONNET, deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Alors, non. A toutes vos questions, la réponse est simple : c'est non. Alors enfin, voilà le débat, et sans surprise, l'UMP nous vante la transformation de tout Paris en grandes zones touristiques. On peut retrouver là le projet de Mme NKM, qui voulait instaurer des zones franches en droit du travail. Pas de doute, les meilleurs défenseurs de la loi Macron avec le M.E.D.E.F., eh bien, c'est la droite, et c'est normal : c'est une loi de droite.

Alors, Madame la Maire, vous nous avez présenté le lancement de la M.I.E. sur le travail dominical et nocturne comme devant peser sur le Gouvernement et le Parlement, dans ce que la presse nommait d'ailleurs le bras de fer : quel suspens ! Et finalement, mise à part l'exigence légitime et que je partage - elle est importante - sur le fait que c'est à Paris et pas au Gouvernement, ni au Préfet de décider des zones touristiques, ni du nombre de dérogations dominicales à accorder, mais dans le cadre actuel de la loi.

Finalement, en dehors de cela, Madame la Maire, à quoi vous opposez-vous ? Sur les principes, on se retrouve, mais sur la loi Macron, à quoi vous opposez-vous ? Le vœu de l'Exécutif est en effet très ambigu. Si seulement Mme TACHÈNE avait raison et que le vœu de l'Exécutif courait après le mien, mais vous prétendez vous opposer à toute nouvelle zone touristique, mais les maires P.S. d'arrondissement, confirmé dans la presse par les propos de M. JULLIARD, veulent étendre ces zones au BHV, aux Halles, à Bercy Village, aux Olympiades-Choisy, à la Villette, et j'en passe.

Et finalement, vous n'êtes hostile ni à l'ouverture des commerces dans les gares, ni à l'augmentation des dérogations dominicales. Pire : dans le rapport de la M.I.E., dans vos conclusions, vous laissez même entendre que l'arrêté préfectoral imposant la fermeture du dimanche après 13 heures jusqu'au lundi inclus pourrait être négocié. Les groupes PCF et EELV et les socialistes de gauche - il doit bien en rester dans cette Assemblée - ne cautionnaient pas ces ambiguïtés. Je vous donne l'occasion d'en sortir en votant pour mon vœu et en essayant de convaincre vos parlementaires de s'y opposer à l'Assemblée et au Sénat.

En Grèce, je vous le redis, le Gouvernement de Syriza vient de prendre la décision de revenir justement sur le travail du dimanche. Justement ! Alors, on ne va pas laisser les parlementaires en France à rebours de l'histoire voter cette loi, et à Paris, on doit être l'avant-garde. Étendre le travail du dimanche est une aberration économique, une mesure antisociale, antiféministe, anti-écologique. Je vous dis, et je termine, préservons le dimanche pour se retrouver, pour se reposer, pour se cultiver, pour manifester, pour s'aimer. Pas pour travailler ni consommer ! Faites l'amour et pas les commerces, mes chers collègues !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Après cette belle invitation à l'amour, chère Danielle, j'espère que votre carnet de bal ne sera pas trop rempli.

Je donne la parole à Mme Afaf GABELOTAUD pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Afaf GABELOTAUD. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, il faut rappeler qu'avant toute émulation récente sur cette question du travail dominical et nocturne, avant le tourbillon médiatique il y avait une volonté claire et affirmée de la Maire de Paris de poser la question et d'ouvrir sincèrement le débat. C'est sur cette base que la Mission d'Information et d'Evaluation sur le travail dominical et nocturne a été proposée par Anne HIDALGO. Cette étape est la preuve d'un positionnement intellectuel honnête de la majorité municipale.

Le travail de la M.I.E. fut long, dense, riche. Il a obligé chacun de ses membres, qui ont été exemplaires, à prendre ses responsabilités quant aux informations récoltées. A ce titre, il a fallu répondre à quatre grands axes.

Le premier, sur la création d'emplois. Pourquoi frustrer ou empêcher un potentiel d'embauches évident aux yeux des grands magasins ?

Nous avons obtenu assez peu de réponses précises sur ces créations. En revanche, nous avons eu la preuve concrète que les emplois de ces grands magasins sont en grande partie des postes en sous-traitance, des emplois indirects. Nous savons également que, depuis 10 ans, la part des salariés magasins a diminué, alors même que les amplitudes horaires ont augmenté.

La deuxième porte sur l'offre aux touristes. Paris est la ville la plus visitée au monde. Ne doit-on pas revoir l'ouverture des magasins le dimanche pour permettre aux touristes d'assouvir leur désir d'achat et capter ainsi une ressource financière supplémentaire ?

En réalité, Paris est une ville largement ouverte le dimanche et les touristes sont satisfaits de l'offre de shopping. Il y a absolument tout ce qu'il faut le dimanche à Paris, permettant ainsi à chacune et chacun de flâner, de se cultiver, d'acheter et même de travailler.

Le troisième axe porte sur le travail salarié le dimanche. Nous sommes tous d'accord sur le fait que ce travail doit être compensé financièrement parce que le dimanche n'est pas un jour comme les autres, sauf que certains le voient ouvert au shopping et pas d'autres.

Le travail largement généralisé le dimanche est forcément désorganisateur de vie sociale, parce que ce moment commun à un grand nombre de personnes permet de partager avec sa famille, ses enfants, ses collègues, ses amis, des moments sportifs, musicaux, culturels, culinaires, des moments simples, des moments de vie ensemble.

Le quatrième axe est celui de notre modèle de vie. Ce modèle attire des millions de touristes qui aiment à flâner et vivre Paris. Une expérience à nulle autre pareille. Paris, ce sont des musées, des perspectives esthétiques, mais Paris n'est pas une ville musée. Paris est avant tout aux Parisiens et Parisiennes de tous âges dans leur quartier. Ce sont également des commerces de proximité uniques et spécifiques à Paris. Il s'agit d'une richesse rare et fragile qu'il nous faut protéger sans concession contre l'uniformisation.

La question du travail dominical et nocturne est complexe et nous oblige à une réflexion fine. Eh oui, il s'agit d'une question sociétale importante parce qu'elle impacte nos vies et ce que l'on peut avoir à partager avec autrui. Le prisme de réflexion, qui est l'économie, ne peut à lui seul justifier des prises de risques sociétaux. Les propositions de la majorité municipale, à l'issue de cette M.I.E., sont justes puisqu'elles admettent que des ajustements peuvent se justifier sur les zones touristiques, qu'une réflexion doit être menée sur les grandes gares parisiennes, que le nombre des dimanches autorisés peut être augmenté si nécessaire.

En effet, les équilibres existants ne tiennent plus si l'ouverture du dimanche et nocturne est trop large. C'est loin d'être une position figée ou frileuse. C'est loin d'être une position surannée au regard d'un libéralisme de principe faussement moderne. Bien au contraire, c'est une position responsable vis-à-vis de nos vies.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame GABELOTAUD.

M. Didier LE RESTE pour le groupe Communiste et Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

D'entrée, je voudrais dire que j'ai été stupéfait par la première intervention de M. de FROMENT. J'ai eu l'impression qu'il a réécrit un rapport cette nuit dans la foulée du Conseil national de l'U.M.P. Sa déclaration est d'ailleurs, pour moi, irrespectueuse du travail qualitatif fourni par la M.I.E.

En revanche, M. de FROMENT n'a pas oublié de défendre les intérêts des propriétaires des grandes enseignes. Il n'en parle pas et pour cause : il s'assoit allègrement sur les conditions de vie et de travail des salariés du commerce.

Le groupe Communiste et Front de Gauche est dans l'ensemble satisfait de la réponse apportée par les représentants de la majorité à la Mission d'Information et d'Evaluation sur ce travail dominical et nocturne. Le dimanche, cela a été dit, n'est pas un jour comme les autres. Pour les salariés, c'est l'assurance de bénéficier d'un temps libéré commun à la grande majorité des personnes résidant en France.

Comme l'a exposé ma camarade Danièle PREMEL, nous réaffirmons dans ce débat notre opposition à la déréglementation du dispositif actuel sur le travail dominical et de nuit. Les promesses du patronat sur la libéralisation du dimanche et l'extension des amplitudes horaires d'ouverture, comme porteurs de chiffre d'affaires et d'emplois, est un leurre. Cette marotte du MEDEF est infirmée par de nombreux cas concrets.

On peut prendre l'exemple parisien du Printemps qui, depuis 2007, a élargi les horaires d'ouverture et n'a jamais eu aussi peu de personnel. Pire, plus de 1.300 emplois ont été détruits sur cette période. Ou encore, celui de Virgin Megastore qui, après un grand chantage dans les années 1990, avait obtenu le droit d'ouvrir 7 jours sur 7 et a mis la clé sous la porte et tous les salariés au chômage.

Nous ne voulons pas céder au lobbying des grandes enseignes qui veulent avant tout augmenter leurs marges sur le dos de la concurrence. En libéralisant les jours et horaires d'ouverture, elles fragilisent le petit commerce indépendant de proximité qui n'a pas les moyens de tenir les amplitudes horaires imposées par les grandes surfaces et menacent les emplois stables qui le font vivre.

La suppression du dimanche comme jour de vivre ensemble et l'extension des amplitudes horaires pèsent lourd sur la vie personnelle et familiale des employés. De plus en plus de cadres sont en arrêt maladie, longue durée, par épuisement ou "burnout", et les personnes embauchées pour les remplacer ne restent pas car, à 25 ans, elles se rendent compte qu'elles n'auront plus de vie normale.

La position quasi unanime des syndicats de salariés quant au travail dominical, nous conforte dans nos positions. Vendredi dernier, les employés du BHV et leurs représentants se sont mobilisés pour protester contre le projet d'ouverture du Bazar de l'hôtel de ville le dimanche. C'est une action que nous soutenons au Conseil de Paris, comme dans le 4e arrondissement, par le biais du vœu que nous déposons aujourd'hui.

Le détricotage du Code du travail voulu par le MEDEF en échange de promesse de créations d'emplois qui, jamais réalisée, devient exaspérante. Les cadeaux au patronat sans contrepartie réelle concédés sous Nicolas SARKOZY, comme sous François HOLLANDE, sont contre-productifs.

La loi sur la croissance et l'activité, dite loi MACRON, actuellement en débat au Parlement, évoquant le travail dominical, notamment à Paris, fait partie de ces cadeaux. Elle risque d'ailleurs de poser un vrai problème démocratique si le Gouvernement décide, derrière l'excuse de l'exception parisienne, de fixer lui-même les zones où le travail le dimanche est autorisé. A l'encontre des préconisations du Conseil de Paris, nous nous trouverons dans un cadre de déni complet de notre Assemblée locale élue par les Parisiennes et les Parisiens.

Nous serons donc extrêmement mobilisés sur l'évolution de cette loi à laquelle nous nous opposons, prenant sur tout un ensemble d'aspects une direction politique préoccupante.

Nous nous battons pour préserver les droits et les conditions de protection des salariés pour qu'ils soient réellement appliqués, notamment par le recrutement d'inspecteurs du travail.

Je vous remercie.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Monsieur Didier LE RESTE.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, qui n'est plus là, chers collègues, rarement objet de Mission d'Information et d'Evaluation n'aura été autant entouré de polémiques, de dissensions et surtout, d'incompréhension.

C'est que le travail dominical et nocturne, de sujet de société, s'est vite transformé en un totem d'indépendance dont chacun, au sein de la majorité plurielle de cette Assemblée, a essayé de s'emparer et il a révélé de profondes lignes de désaccord au sein de votre majorité. Nous le voyons à travers les amendements qui ont été déposés par certains d'entre vous.

Après l'urgence qu'il y avait, selon vous, à ne pas agir au motif qu'il y avait une loi, nous avons eu le droit à l'urgence qu'il y avait toujours, selon vous, d'agir, au motif précisément qu'il y avait une loi.

Et les travaux de la M.I.E. ont été menés au pas de course les derniers jours - je peux en témoigner comme membre - au prix de la transformation des dernières séances de concertation en véritable séances d'enregistrement.

Je salue l'acuité de la réflexion, n'en déplaise à certains, de notre rapporteur, Jean-Baptiste de FROMENT, et les efforts et la constance du président GAUDILLÈRE pour assurer à la M.I.E. un semblant de sérénité.

Cet empressement est le fruit de la volonté de la Maire de Paris d'apporter en urgence un avis, un point de vue à ses partenaires du Gouvernement, c'est cela le début de l'histoire.

La situation était en effet terrible. Je le rappelle pour mémoire : les Ministres des Affaires étrangères, du Développement international et de l'Économie, excusez du peu, s'étaient mis en tête de faire souffler un vent de liberté sur l'état sclérosé de la réglementation du travail dominical à Paris.

Horreur ! Cela ne pouvait être ! Au point d'ailleurs de brandir la menace d'un recours devant le Conseil constitutionnel contre le Gouvernement de votre propre majorité, du jamais vu !

La rapidité à dégainer n'a eu d'égale que l'indécision et la timidité au moment de passer des paroles aux actes. Tel le renard de La Fontaine, après avoir tout essayé pour grappiller quelques fruits dans ce débat essentiel de l'ouverture du travail dominical et nocturne, Mme la Maire s'est éloignée avec une certaine dignité : "Ils sont trop verts", dit-elle, "et bons pour des gougats" - rassurez-vous : je cite toujours La Fontaine.

Le résultat de cette indécision, chers collègues, nous le connaissons. Un rapport supplémentaire qui conduit à des propositions qui n'en sont pas et qui laisse soigneusement, irrémédiablement de côté celles de votre opposition, de toute votre opposition, selon le sacrosaint principe du centralisme démocratique qui est trop souvent un mode d'organisation de nos débats ces derniers mois.

Cette mise en contexte préalable, je voudrais juste rappeler deux faits.

N'en déplaise à messieurs les présidents des groupes de la majorité, le premier principe est celui de la liberté. Pour nourrir la réflexion de la M.I.E., j'ai lancé dans le 5e arrondissement un sondage auprès de petits commerçants. 300 ont répondu. 85 % d'entre eux étaient favorables à une extension du travail le dimanche, je ne l'invente pas, 85 % !

Certain, je dois l'avouer, étaient persuadés que cette extension aurait un caractère obligatoire.

Il y a là manifestement un défaut de pédagogie citoyenne sur la véritable teneur de ce que pourrait être une extension du travail dominical et nocturne. Ce défaut de pédagogie, vous l'avez savamment entretenu dans vos écrits et dans vos discours.

Le deuxième principe est celui de l'égalité, l'égalité républicaine. L'introduction, au sein d'unités territoriales cohérentes, de disparités dans les réglementations ouvrent hélas un risque de spéculation, je le reconnais bien volontiers, sur l'immobilier commercial.

Or, tous les commerces ne sont pas armés de la même manière pour lutter contre le renchérissement du foncier car cette lutte tourne irrémédiablement au détriment du plus faible.

Il est donc de mon point de vue souhaitable de ne pas induire de distorsion, non seulement de la concurrence, mais aussi et surtout d'attractivité dans nos quartiers, dans nos rues.

C'est pourquoi, oui, le classement de tout Paris en tant que commune d'intérêt touristique me paraît être la solution la plus équitable, et notre collègue Jean-Baptiste de FROMENT l'a bien démontré. À défaut, il faut s'assurer que les zones touristiques retenues présentent bien une cohérence, à l'exemple d'un certain nombre de propositions qui sont faites par nos collègues, et en particulier nos collègues maires.

La conséquence de cette double exigence de liberté et d'égalité, c'est l'accent qu'il faut placer sur les contreparties. Bien évidemment, il faut des contreparties salariales ; bien évidemment, il faut des contreparties sociales, mais elles sont plutôt le fait de votre majorité qui est en train de légiférer sur ce sujet.

Il est absolument essentiel d'obtenir des contreparties territoriales pour soutenir les commerces qui peuvent souffrir d'évolutions du marché de l'immobilier, et nous avons concernant ce sujet un dispositif dont on n'a pas parlé jusqu'à présent, mais le dispositif Vital'Quartier peut nous permettre de remédier à cet état de fait.

Des milliers d'emploi sont en jeu dans un contexte d'activité économique, je devrais dire de chômage absolument dramatique.

En voulant doper l'activité par la faculté, et non l'obligation, comme certains d'entre vous font semblant de l'oublier, du travail dominical et nocturne, ce ne sont pas les grandes enseignes, Monsieur CONTASSOT, que l'on vise, mais bien l'activité, et toute l'activité sur tout le territoire parisien.

Le dogmatisme, ce n'est pas d'ouvrir le champ des possibles. Le dogmatisme, c'est de réduire résolument, irrémédiablement le champ des possibles et sur ce sujet, vous avez l'oscar !

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il reste trois orateurs au groupe UMP avec très peu de temps. Donc, arrangez-vous : il vous reste sept minutes pour trois orateurs. Que l'on ne vienne pas rallonger les débats ; je vous en informe tout de suite.

La parole est à Mme Léa FILOCHE, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Léa FILOCHE. - Merci, Madame la Maire.

Je vais essayer de ne pas reproduire ou redonner quelques arguments qui ont déjà été dits sous divers formats, mais je suis assez frappée par le fait que les arguments de l'UMP en revanche, eux, n'utilisent jamais un point de vue et ne font jamais référence à un des éléments qui était quand même essentiel dans nos échanges pendant la M.I.E., qui est celui du droit des salariés et de leur statut, et en l'occurrence de leur précarité.

Évidemment, ce n'est pas un argument de la droite alors qu'il est vrai que pour nous, cela a été l'objet essentiel de longues et très longues séances, et de très longs échanges. Nous avons constaté qu'aujourd'hui, il existait dans le régime de ceux qui sont amenés à travailler le dimanche - les chiffres ont déjà été données - six régimes qui pouvaient couvrir les différents salariés qui étaient amenés à travailler le dimanche.

Cela participe, et c'est certain, très sérieusement au fait que pour les salariés, c'est du coup évidemment très difficile de pouvoir s'opposer et de rester volontaire à travailler le dimanche. Là aussi, cela concerne forcément les publics salariés les plus précaires, les plus fragiles. Cela a été dit mais je tiens à le redire : particulièrement, 70 % des salariés qui travaillent le dimanche sont des femmes. La grande majorité d'entre elles n'habite pas à Paris, mais en banlieue lointaine pour la plupart, et deux tiers d'entre elles sont chef de foyer monoparental.

Je vous laisse imaginer les incidences que cela peut avoir sur la vie de famille pour ces femmes qui n'ont ni les moyens de refuser de travailler le dimanche ni les moyens de se payer une garde le week-end pour en l'occurrence s'occuper de leurs enfants.

Je suis aussi assez choquée par les arguments de la droite en ce qui concerne la question de la diversité commerciale de Paris.

On a réussi à Paris à maintenir un équilibre fragile, et on l'a tous constaté dans nos travaux de la M.I.E., entre des grandes enseignes qui coexistent très bien aujourd'hui - en tout cas, c'est constaté par les différents chiffres - avec des commerces de proximité, des petits commerces, comme on peut les appeler plus fréquemment, qui à la fois répondent aujourd'hui aux besoins et aux attentes des Parisiens - là aussi, cela a été très bien dit - et permettent de pouvoir avoir un choix assez large, assez assumé pour que les Parisiens puissent faire leurs courses le dimanche quand ils en ont envie, besoin, etc.

Il n'y a pas besoin aujourd'hui, en tout cas cela ne fait pas partie des demandes à la fois et surtout des petits commerces, des salariés évidemment et cela ne fait pas forcément partie non plus des demandes des représentants - je ne sais pas comment on peut le dire - des cars de touristes qui aujourd'hui s'organisent très bien dans la manière dont la ville est organisée, dont la ville est structurée et l'équilibre est respecté.

Je ne vais pas aller beaucoup plus loin mais pour moi, aujourd'hui, les quelques arguments qui nous sont donnés sur notre côté archaïque de vouloir à la fois respecter l'équilibre actuel, à la fois respecter les droits des salariés, pour moi, c'est ceux aujourd'hui qui défendent la généralisation du travail du dimanche, qui valorisent des parts de marché qui sont tout à fait imaginables mais pas concrètes, qui eux aujourd'hui sont archaïques parce qu'eux reviennent sur des avancées historiques du droit du travail et qui remettent en cause les droits des salariés.

C'est donc à mon sens dans ces arguments-là qu'il faut qu'on reste.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour le groupe UMP.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Madame le Maire.

La Mission d'information et d'évaluation consacrée au travail dominical et nocturne à Paris s'est soldée en décembre dernier sur un constat de désaccord entre les différents membres de cette mission dont j'étais, sans même que l'occasion nous ait été donnée de débattre après six mois d'audition.

Donner la liberté d'ouvrir aux magasins parisiens le dimanche, une question somme toute assez simple du point de vue économique tout du moins.

La règle du marché est claire : si les consommateurs parisiens ou étrangers sont en nombre suffisant pour faire vivre le commerce le dimanche, alors ouvrons les magasins le dimanche.

La vision que nous défendons ne vise pas une remise en cause générale du repos dominical ni à Paris ni ailleurs.

Nous croyons à la nécessité d'une respiration collective, mais nous reconnaissons, dans le même temps, qu'il est parfaitement absurde de fermer tous les magasins le dimanche dans une ville aussi touristique que Paris.

Certes, la loi Mallié a permis de desserrer l'étau de l'interdiction générale mais il faut maintenant aller plus loin et rendre le système plus flexible, en élargissant avec ambition les zones touristiques : c'est la proposition que nous faisons avec Brigitte KUSTER dans le 17^e arrondissement, afin que le périmètre Ternes-Maillet-Grande Armée intègre la zone touristique parisienne en respectant la liberté des entreprises, la volonté des salariés de travailler ou non le dimanche et une majoration substantielle de leur rémunération. Dans le même temps, nous proposons des mesures de soutien renforcé pour les petits commerçants parisiens, au travers de la S.E.M.A.-EST, afin qu'ils s'adaptent aux exigences du e-commerce qui a crû de plus de 11 % en 2014. On ne résiste pas à un tel phénomène, on s'adapte pour le tourner à son avantage.

Madame le Maire, quand le chômage atteint des sommets et que la croissance est atone, votre décision d'un statu quo est lourde de conséquences sur le plan économique et social et, plus généralement, pour l'attractivité de Paris. Renoncer à donner de la liberté aux commerçants, c'est pénaliser les Parisiens, les touristes, l'emploi, la croissance. Renoncer à prendre ses responsabilités sur ce sujet majeur, contre l'avis de ses alliés, c'est préjudiciable pour l'avenir et l'image de la capitale. Renoncer à toute évolution, c'est laisser l'Etat dicter sa propre vision au peuple de Paris et à ses élus issus du suffrage universel.

En un mot, osez enfin être la Maire de tous les Parisiens !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Heureusement que vous avez fini par dire "la Maire" ; sinon, je vous aurais... voilà !

Mais merci !

La parole est à M. Christophe GIRARD, pour 2 minutes 30.

M. Christophe GIRARD, maire du 4^e arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, je tiens tout d'abord à saluer la méthode employée sur ce dossier du travail dominical et la manière dont le président Bernard GAUDILLÈRE et le rapporteur Jean-Baptiste de FROMENT ont mené les auditions. Ces travaux ont été réalisés dans un souci permanent d'écoute et de dialogue avec l'ensemble des acteurs, prenant en compte toute la diversité des points de vue, et ont débouché sur la publication de ce rapport très complet.

Je souhaite témoigner au sein de notre Conseil car le 4^e est un concentré de toute la complexité du sujet. Des millions de touristes français et étrangers viennent chaque année visiter la cathédrale Notre-Dame, le centre Pompidou, la place des Vosges ou l'île Saint-Louis et contribuent de manière substantielle à l'activité économique parisienne, de manière directe ou indirecte.

Paris est l'une des dernières grandes capitales qui a su préserver en son cœur un tissu commercial d'une grande richesse, fait de petits commerces et de la dernière grande enseigne de proximité.

La dernière grande enseigne de proximité !

C'est aussi cela que ces millions de touristes viennent chercher à Paris.

Bon nombre de commerçants de l'arrondissement bénéficient de cette opportunité économique et souhaitent en jouir davantage, le nombre de touristes à Paris étant en constante augmentation. Ils seront ainsi de plus en plus nombreux dans les années à venir, et dans le 4e en particulier, notamment grâce à des aménagements visant la reconquête d'espaces exceptionnels tels que les berges de Seine.

Dans certains quartiers, l'économie touristique est un état de fait. Sur l'île Saint-Louis, la vie locale, en particulier la vie commerciale, est organisée depuis longtemps autour du tourisme. Les petits commerçants alimentaires et les artisans de l'île ont d'ailleurs développé une offre commerciale tournée vers les visiteurs.

C'est à cette délicate équation que nous sommes confrontés, une équation rendue plus complexe encore par les nombreuses ouvertures dominicales illégales, particulièrement des petits commerces.

Ça vous ennuie de... ?

Déjà que je n'ai que 2 minutes 30, donc il faut que j'accélère !

Dans ce quartier, le périmètre de la zone touristique actuelle, dont la création remonte à 1994, crée inévitablement un sentiment d'inégalité face à la loi et engendre les frustrations qui mènent à l'illégalité. Nous nous devons de l'analyser.

D'aucuns évoquent la nécessaire modernisation de notre vieille économie. A mes yeux, la modernité, c'est la recherche active d'un consensus autour d'une adaptation nécessaire des règles à la réalité.

C'est dans cette optique que je soutiens totalement la proposition de la Majorité municipale, que je cite : "L'extension modérée de certaines zones touristiques actuellement existantes pourrait intervenir, sous réserve d'étude d'impact et à condition de respecter les critères législatifs et de recueillir un fort consensus local."

Nous attendons du projet de loi pour la croissance et l'activité qu'il fixe des compensations salariales pour toute ouverture dominicale.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Maire.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - J'ai juste deux phrases !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Allez-y !

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Le volontariat doit aussi être une condition majeure d'autorisation, notamment pour protéger les femmes seules avec enfants, qui représentent plus de 50 % des salariés du commerce et dont la vie familiale serait gravement mise en péril.

J'ajoute, pour aller plus loin, que le dimanche étant un jour extraordinaire, les horaires d'ouverture doivent l'être également et aussi restreints. Toute entorse à la légalité doit être sévèrement punie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GIRARD. Merci d'avoir tenu dans un temps record.

Mme Valérie MONTANDON a la parole.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, s'il y a bien un dossier qui devrait faire consensus, c'est celui de Bercy Village. Pourquoi ?

Parce que l'ouverture des commerces le dimanche à Bercy Village représente 25 % du chiffre d'affaires non reportables et une centaine d'emplois, et que ces chiffres sont réels ; ce ne sont pas des projections, ils sont réels parce que c'est ce qui a été enregistré lorsque Bercy Village pouvait ouvrir pendant dix ans, avant 2012.

Parce qu'il y a aussi des contreparties salariales qui ont été garanties et établies entre les salariés et les entreprises, lors de la demande de classement P.U.C.E. En effet, les négociations se sont faites sur un doublement de salaire, sur un repos compensateur, et tout ceci sur la base du volontariat.

Enfin et toujours à Bercy Village, il n'y a pas de problème de délimitation de périmètre ; il n'y a pas de problème de concurrence déloyale avec les commerces environnants et il n'y a pas non plus de gêne identifiée pour les riverains.

Il y a une offre culturelle de qualité, grâce à des enseignes comme la Fnac, Arteum ou encore Nature et Découvertes, et qui ne coûte rien à la collectivité parisienne.

Enfin, à la réponse à l'argument qui nous est revenu plusieurs fois lors de la M.I.E., à savoir que, si les commerces ouvraient le dimanche, il y aurait un surplus de coûts pour la collectivité parisienne. Eh bien, non ! Pas à Bercy Village, puisque les coûts de nettoyage sont entièrement pris en compte par les associations de Bercy Village, donc par le secteur privé.

Il faut savoir que de plus en plus d'enseignes sont fragilisées, leur équilibre financier est menacé et je tiens à signaler que des élus de la Majorité socialiste, comme M. MISSIKA, adjoint à la Maire de Paris, a pris favorablement position pour une ouverture des commerces le dimanche à Bercy Village et je remercie Jean-Bernard BROS, président du Parti radical, pour avoir soutenu l'ouverture des commerces à Bercy Village et pour s'être abstenu lors du rapport pour, justement, dire à quel point il était déçu que Bercy Village ne soit pas préconisé.

Mes chers collègues, vous avez le pouvoir et le devoir d'agir pour créer des emplois et pour sauver les entreprises de Bercy Village.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à M. Alexandre VESPERINI, pour 2 minutes 50 : dernier orateur.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Madame la Maire.

Avec le nom dont j'ai hérité, je suis habitué à fermer la marche et, en général, cela se passe bien !

Deux questions très simples, pour conclure.

Qui demande l'ouverture des commerces le dimanche ? Alors, on a bien compris, c'est le "grand capital" et le "social traître" comme le camarade FABIUS et le camarade MACRON.

Mais qui refuse véritablement l'ouverture le dimanche ? Qui refuse cette ouverture dominicale ?

D'abord, les régisseurs du dimanche, ceux qui veulent nous imposer à tout prix notre emploi du temps ; je veux faire référence, par exemple, à la campagne de publicité de la Ville de Paris aux frais du contribuable qui nous oblige à dire : "Eh bien voilà, le dimanche, je fais mon marché", "le dimanche, je vais au cinéma", "le dimanche, je reste chez moi devant la télévision".

Ensuite, qui refuse ?

- les nostalgiques du communisme municipal ;
- les idéologues de l'écologie décroissante, qui ne représentent qu'eux-mêmes ;
- les amis de Georges Marchais ;
- les cyniques qui récupèrent la question du dimanche à des fins politiques et qui préparent le congrès du Parti Socialiste ;
- nos chers experts, qui ne voient l'économie qu'au travers de leurs laboratoires de recherche ; ils nous parlaient déjà des 35 heures il y a quelques années ;
- nos amis britanniques et américains qui sont les champions du e-commerce et du commerce ouvert le dimanche à Londres.
- et enfin, aussi, ne les oublions pas, les craintifs légitimes, les conservateurs sincères, ceux qui vont à la messe le dimanche matin et non pas le samedi soir, et qu'il faut comprendre et auxquels il faut expliquer qu'une ville comme Paris doit être en mouvement.

Alors, nous savons bien que, quand la Gauche gouverne, elle gouverne sur deux pieds. A Paris, c'est un peu comme chez M. HOLLANDE : il y a d'un côté M. BROSSAT qui vient nous parler de soviétisation du logement social,

mais il y a aussi M. MISSIKA qui nous parle des startups innovantes et qui va à Mexico pour faire des jumelages ; et c'est très bien. D'ailleurs, dans ce rôle de pro-business, on a eu M. JULLIARD qui nous a dit la semaine dernière qu'il était favorable éventuellement à ce que l'on fasse une nouvelle mission ou une nouvelle réflexion sur de nouvelles zones.

Moi, je vais être très clair cette fois-ci, avec un peu moins d'humour et pas plus de gravité. Avec le maire du 6^e arrondissement, avec les élus du 7^e et les autres élus de la majorité du 6^e arrondissement, nous le disons très clairement, nous ne pouvons pas accepter qu'un certain nombre de magasins soient exclus de ces futures zones touristiques décidées par la Ville. C'est une affaire de concurrence et d'égalité entre les différents salariés.

Pour être clair, si vous permettez aux grands magasins de la rive droite d'ouvrir le nombre de dimanches qu'ils veulent, eh bien, nous souhaitons que, pour le "Bon Marché" Rive Gauche, ce soit exactement la même chose.

Pour terminer et pour conclure, je dirai que ce débat et cette attitude de la Maire me fait penser un peu à une allégorie. L'allégorie, c'est qu'avec Mme HIDALGO, c'est un petit peu comme la plus belle jeune fille du lycée qui se prépare pour son grand gala, et à laquelle la mère refuse la permission de minuit et la plus belle robe pour aller draguer les copains.

Et oui, rassurons-nous pour la jeune fille qu'est Paris...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Elle peut draguer les copines, aussi.

M. Alexandre VESPERINI. - Et les copines, pourquoi pas, bien sûr.

Laissez-moi finir, deux minutes. Vous allez pouvoir dire plus tard que je suis un gros macho. Ne vous inquiétez pas.

Rassurons-nous pour la jeune fille qu'est Paris, que sa maman sévère entende finalement raison ou que M. Macron joue le rôle du parrain compréhensif en lui offrant une très belle zone touristique, cette évolution vers plus de liberté, c'est une réalité et elle se fera, que vous le vouliez ou non.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On pourrait dire que jusque-là, tout allait bien. Mais bon.

Nous avons conclu ce débat et je vais maintenant donner la parole à l'Exécutif. Plusieurs adjoints vont se succéder pour répondre à ce rapport et à ce débat de bonne qualité. J'avoue que je n'ai pas tout compris à la fin, mais vous me ferez l'explication de texte un autre jour.

Je vais donc donner d'abord la parole à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vous remercie.

Madame la Maire, mes chers collègues, les hasards du calendrier font que nous examinons le rapport de la mission d'information et d'évaluation en plein examen parlementaire de la même question. Il n'est donc pas étonnant que les débats en cours influent sur nos réflexions, d'autant que la suspension des travaux de l'Assemblée nationale nous laisse dans l'incertitude quant au futur cadre d'action des collectivités locales.

Je souhaite faire remarquer, puisque cela a déjà été dit, que la Ville de Paris n'a pas attendu que le débat soit mis sur l'agenda parlementaire, puisque le groupe Socialiste - Radical de Gauche avait demandé cette M.I.E. déjà depuis le mois de juin.

Avant de répondre aux différents vœux qu'a suscité le rapport, je souhaite d'abord, comme cela a été fait précédemment, m'associer aux remerciements, à son président Bernard GAUDILLÈRE, à son rapporteur Jean-Baptiste de FROMENT, aux 14 membres de la M.I.E. et aux fonctionnaires qui ont participé à cet immense travail. Grâce à eux, c'est sur un travail remarquable, inédit par sa précision, dans l'appréhension du commerce, du tourisme et du travail à Paris, que nous pouvons aujourd'hui fonder nos réflexions.

C'est également un diagnostic qui a été partagé et qui n'empêche pas maintenant, dans ses conclusions, les débats partisans - on l'a vu -, mais qui permet au moins d'avoir une première base pour travailler sur des préconisations et des éléments objectifs.

Alors que disent les faits dans ce rapport ? Ce rapport dit que Paris, le dimanche, est une ville vivante, dans laquelle 20 à 25 % des commerces sont ouverts pour accueillir les Parisiens et les visiteurs. Les touristes consacrent déjà une part importante de leurs dépenses parisiennes au "shopping" et la durée de leur séjour ne rend pas

forcément déterminante l'ouverture le dimanche. Certes, Paris doit évoluer pour s'adapter aux mutations du tourisme et des rythmes de vie, mais elle doit le faire en conservant ses atouts et de manière à ce que cette ouverture soit réellement créatrice de croissance et d'emplois.

Malheureusement, sur le fond de ce constat commun, l'opposition municipale hésite dans ses vœux, en proposant à la fois un grand traitement de choc par la généralisation de l'ouverture dominicale sur tout Paris et des applications localisées.

Autre paradoxe de l'opposition : elle nous propose, dans le même vœu, le venin, c'est-à-dire la généralisation du travail dominical sur tout Paris, et l'antidote que serait un Vital'quartier. Ce Vital'quartier viendraient réparer le tort fait par la généralisation aux artisans et aux indépendants. Cette posture repose sur la même escroquerie intellectuelle...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - "Intellectuelle" n'est pas une insulte, donc, Madame POLSKI, vous pouvez poursuivre. Mme POLSKI s'adressait à l'intelligence que chacun d'entre nous se sente insulté, peut-être, mais...

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Je vais reprendre. Je disais donc que cette posture de la droite parisienne repose sur la même escroquerie intellectuelle que celle qui fondait le slogan sarkozyste de travailler plus pour gagner plus.

Mais oui : faire croire, comme M. de FROMENT ou M. BOULARD, que la généralisation du travail dominical va créer massivement de l'emploi n'a aucun fondement. Par contre, cette généralisation viendra profondément bouleverser notre tissu commercial, au détriment des artisans et indépendants, et je pense que ce n'est pas un hasard si vous proposez une action de la S.E.M.A.-EST en même lieu.

Je vous demande donc un peu de cohérence. La Ville de Paris mène en effet depuis 2003 une politique ambitieuse et pionnière de préemption de locaux commerciaux et de soutien à l'installation, soutenue d'ailleurs par tous ici. Je le reconnais. Cela nous a permis de lutter contre la vacance et la mono-activité, d'encourager le développement de commerces indépendants et de soutenir nos artisans et une vie commerçante partout dans Paris, avec d'ailleurs des effets directs sur l'emploi, la qualité de vie des habitants et l'intérêt des visiteurs.

Cette politique, nous allons la poursuivre, car les efforts engagés depuis 12 ans n'auront de sens que s'ils s'inscrivent dans la durée. Mais ces efforts ne doivent pas venir pallier les effets désastreux d'une généralisation de l'ouverture dominicale des commerces à Paris. Soyez-en sûrs, ce n'est pas notre objectif, en tout cas.

La diversité de notre tissu commercial fait partie du patrimoine économique, social et culturel de Paris et sa richesse. Il y a quelques semaines d'ailleurs, un article du "New York Times" incitait ainsi ses électeurs à sortir des itinéraires classiques pour aller à la rencontre du Paris multiculturel et en mutation. Mais un tel tissu est fragile et nous devons donc être attentifs à ce que les modifications de la réglementation du travail dominical n'entraînent pas un transfert massif de consommation, qui condamnerait à terme nos artisans, nos indépendants.

Voyez-vous, Madame KOSCIUSKO-MORIZET - mais elle n'est plus là non plus, tant pis, dommage -, nous préférons la cohérence des actions à l'incohérence des effets d'annonce. Cependant, au-delà de ces contradictions et pour être positive aussi, je retiens de votre vœu que personne ne conteste la nécessité de préserver la qualité et la diversité de nos commerces.

Monsieur LEGARET, pour répondre à... Eh bien, lui non plus. Bon. Je lui parlerai donc de ces commerces dans le 1er arrondissement sous les arcades de la rue de Rivoli, j'aurais voulu pouvoir échanger avec lui, lui dire que nous avons prévu une réunion le 5 mars avec lui, mais tant pis, je lui en reparlerai plus tard.

Et je crois, juste pour dire que ce n'est pas le travail dominical qui pourra répondre... Non, j'ai un peu plus. Il y a 17 vœux auquel il faut répondre. Si le cadre réglementaire du travail dominical doit évoluer, sa complexité ayant été notamment, d'ailleurs, mise en évidence par le rapport Bailly, il doit laisser à l'autorité municipale la capacité de déterminer l'équilibre territorial et économique qui en naîtra.

Nous ne sommes pas de simples spectateurs du débat en cours à l'Assemblée, et ce d'autant moins que le texte du Gouvernement dessaisit les collectivités de manière étonnante, dangereuse, voire inutile, au travers des fameuses Z.T.I. fixées par les Ministres.

Etonnante, car la création de zones touristiques internationales sans associer la municipalité irait à rebours du profond mouvement décentralisateur que connaît notre pays depuis plus de 30 ans. Il n'est pas acceptable que les collectivités soient dessaisies de sujets qui les concernent directement.

Dangereuse, car en éloignant ainsi la prise de décision de ceux qui en vivent quotidiennement les conséquences, on risquerait de rendre celle-ci moins adaptée et donc, moins légitime.

Inutile enfin, car contrairement à ce que prétend l'opposition municipale, la Ville de Paris n'est pas opposée à des évolutions, dès lors que celles-ci se font dans un cadre protecteur pour tous les commerces, et particulièrement pour tous leurs salariés.

Des amendements parlementaires au projet de loi pour la croissance vont d'ailleurs dans le bon sens en faisant de l'autorité municipale le pilote de la réforme de ces zones. Nous restons donc très attentifs à la suite du débat, et je sais d'ailleurs que Madame la Maire, vous êtes très mobilisée sur cette question.

En revanche, il nous semble pour le moins prématuré de discuter de telle ou telle zone, alors que le cadre juridique n'est pas clairement défini.

Sur les vœux de l'Exécutif... Ou on en parlera à la fin ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous solliciterai au fur et à mesure.

En fait, pour ne pas prendre trop de temps, parce que nous avons encore beaucoup de vœux à examiner, je vais demander à Jean-François MARTINS de terminer les réponses de l'Exécutif et ensuite, nous passerons au vote.

La parole est à M. Jean-François MARTINS, avec la double-casquette tourisme et sport.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire, mais je vais essentiellement parler du tourisme, puisqu'il a été l'un des arguments majeurs invoqués par les uns et par les autres sur ce sujet du travail le dimanche. Dire en un mot que la stratégie touristique de Paris ne se résume évidemment pas au travail le dimanche, sans quoi nous ne serions pas, si je vous écoute, la première destination touristique mondiale.

Vous rappelez, cher collègue, que 15 % seulement des touristes déclarent venir à Paris pour le shopping et que l'activité de visite culturelle, patrimoniale, de découverte de la ville arrive bien au-delà. C'est le modèle parisien. Un modèle parisien sur lequel je suis d'accord avec vous : oui, le commerce est un élément d'attractivité touristique de Paris, oui mais pas que et pas n'importe lequel.

C'est 400 commerces par kilomètre carré à Paris contre 180 par kilomètre carré à Londres, puisque l'Office du tourisme le résume assez bien : à Londres, le touriste se verra offrir un confort d'achat dans de grands magasins situés en centre-ville, majoritairement des enseignes de marque, à Paris en revanche, il pourra flâner de petite boutique en petite boutique dans plusieurs quartiers différents de Paris.

C'est ainsi que nous nous sommes construits comme première destination touristique mondiale, parce que notre marché touristique, dont je veux vous rappeler, chers collègues, qu'il est composé à 80 % de visiteurs européens, ces visiteurs européens ne veulent pas venir trouver à Paris les grandes enseignes qu'ils trouvent ouvertes chez eux le reste de la semaine, et à Paris également le reste de la semaine.

Cependant, évidemment, nous pouvons et nous devons faire plus pour que la dépense moyenne des touristes à Paris soit plus importante mais cela, ne le résumons pas au travail le dimanche, engageons le travail que nous avons déjà engagé sur un plan hôtelier pour augmenter les capacités à Paris et pour faire baisser les coûts des chambres qui permettront aux touristes notamment de dépenser plus dans le shopping.

J'aurais l'occasion, très bientôt en Conseil de Paris, de revenir devant vous sur ces questions, rassurez-vous donc, même si 50 % des touristes, Monsieur de FROMENT, font leurs achats sur les Champs-Élysées qui resteront bien ouverts le dimanche.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup. Merci à l'Exécutif pour ces réponses.

Nous allons maintenant procéder au vote des vœux et du projet de délibération DDCT 24.

Je rappelle, mais il sera voté à la fin de l'ensemble de ces vœux que je vais présenter, qu'il y a un vœu de l'Exécutif déposé : il s'agit du vœu n° 40 bis qui se substitue aux vœux numérotés de 20 à 40.

Je commence par le vœu n° 20 du groupe Communiste - Front de Gauche.

Est-il maintenu ?

Il est retiré.

Le vœu n° 21 du groupe Communiste - Front de Gauche.

Est-il maintenu ?

Retiré.

Le vœu n° 22 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants est-il maintenu ?

Il est maintenu.

Avis de l'Exécutif ?

Avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 22 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 23 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants est-il maintenu ?

Avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 23 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Donnez-moi le résultat du vote.

Qui est pour ? 46 pour.

Qui est contre ? 60 contre.

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Le vœu n° 24 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants est-il maintenu ?

Il est retiré.

Le vœu n° 25 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants est-il maintenu ?

Avis défavorable.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 25 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est donc rejeté.

Le vœu n° 26 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants est-il maintenu ?

Même vote que le précédent ?

On lève la main à nouveau ? Pas de problème.

Le vœu n°26, qui est pour ?

Un scrutin public ? Bien. Nous allons organiser un scrutin public, il n'y a pas de problème. C'est une intervention puissante après un vote qui a donné 60 contre 46, je rappelle. Mais on va faire un scrutin public. Très bien.

Donc une minute de suspension.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à seize heures trente-trois minutes, est reprise à seize heures trente-huit minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais déclarer le scrutin ouvert.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 26.

Ah ! Mais il faut être prêt, il faut être organisé !

Quand on demande des scrutins publics, il faut être organisé.

La suspension de séance a été donnée par moi.

Il y a un peu d'inorganisation dans les groupes.

Je donne une minute pour le groupe UMP, qui doit s'organiser.

Suspension et reprise la séance.

(La séance, suspendue à seize heures trente-huit minutes, est reprise à seize heures quarante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Est-ce que le groupe UMP est prêt puisqu'on attend le groupe UMP ?

Le groupe UMP n'est pas prêt ?

...

Est-ce que le groupe UMP est prêt ?

Toujours pas !

...

Je signale que tous les autres groupes sont prêts.

Est-ce que le groupe UMP est prêt ?

Toujours pas !

...

À nouveau, la même question puisque tous les autres groupes sont prêts depuis un moment : est-ce que le groupe UMP est prêt ?

Madame la Présidente du groupe UMP, vous avez la parole.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Madame la Maire, je voudrais d'abord mettre les choses un peu au point.

Si nous demandons le scrutin public, c'est parce que sur un vœu précédent, vous avez fait voter deux fois sous prétexte que Mme LANG, semble-t-il, s'était d'abord exprimée avec nous puis, sous votre pression, a pris finalement une option de vote différente. C'est la réalité... M. GIRARD aussi, et c'est sur ce motif qu'est demandé un scrutin public. Et les scrutins publics, cela prend forcément un peu de temps !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame la Présidente du groupe UMP, vous pourriez même demander un vote à bulletin secret, vous savez, ce ne serait pas mal... et si 30 % d'entre vous l'approuvaient je l'accepterais aussi.

Mais toujours est-il que nous avons procédé à des votes à main levée. J'ai demandé à recompter parce que je voulais que l'on ait le chiffre précis : 60 contre 46.

Mais vous avez demandé un scrutin public et donc le scrutin public va être ouvert.

Je rappelle ce sur quoi nous allons voter : sur le vœu n° 26, déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Donc, je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 26 du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté ?

Est-ce qu'on peut aller aider ceux qui disent que cela ne marche pas parce qu'en fait, cela marche.

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Donc, je peux déclarer le scrutin clos.

Très bien, on va avoir les résultats.

Je demande à tous les collaborateurs des groupes de sortir. Vous n'avez pas le droit d'être aussi nombreux dans l'hémicycle. Tous ceux qui n'ont rien à faire dans l'hémicycle sortent de l'hémicycle.

Je demande à ceux qui n'ont rien à faire ici de sortir.

J'assure la police de séance, que cela plaise ou non. Et les autres s'assoient. Je ne veux pas voir les collaborateurs debout, à proximité des travées. Soit vous vous asseyez, soit vous sortez.

Cela s'adresse à vous, Madame. Si vous l'avez compris, appliquez-le.

Le scrutin est clos.

J'annonce les résultats :

Votants : 161

Pour : 74

Contre : 83

Abstention : 1

NPPV : 3

Le vœu est donc rejeté.

Nous continuons, mais je crains que cela ne soit le même vote.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Compte tenu du désordre manifeste dans lequel s'organise cette séance, nous demandons un scrutin public sur l'ensemble des vœux liés au projet de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Aucun problème. C'est ainsi que j'avais prévu le reste de cette séance.

Je pense que cela va être répétitif, mais maintenant que tout le monde sait comment voter, nous passons au vœu n° 27 déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants. Il est maintenu, Monsieur, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je demande à tous les collaborateurs des groupes de s'asseoir. Je souhaite que tout le monde soit assis.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n°27 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Ne vous énervez pas, gardez votre calme. Si vous vous énervez comme cela pour un vœu qui va être rejeté puisque l'on connaît le résultat, cela va être difficile pour vous.

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

J'annonce les résultats :

Votants : 161

Pour : 75

Contre : 82

Abstentions : 2

NPPV : 2

Le vœu est donc rejeté.

On continue puisque l'on a tellement de plaisir à être ensemble et à appuyer sur les petits boutons.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 28, déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

On ne s'en lasse pas.

Est-ce que tout le monde a voté ?

J'ai donné l'avis de l'Exécutif sur le vœu n° 28. J'ai dit : "un avis défavorable de l'Exécutif". Ouvrez vos oreilles, ne rajoutez pas de la confusion à la confusion.

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est donc clos.

J'annonce les résultats :

Votants : 160

Pour : 14

Contre : 140

Abstentions : 2

NPPV : 4

Le vœu est rejeté.

A présent, je demande le silence puisque visiblement l'information a du mal à remonter au cerveau.

Le vœu n° 29 déposé par le groupe UMP est-il maintenu ? Oui. Je vous propose donc de voter avec un avis défavorable de l'Exécutif le vœu n° 29 déposé par l'UMP.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 29.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Si tout le monde a voté, le scrutin est clos.

J'annonce les résultats :

Votants : 157

Pour : 69

Contre : 86

Abstentions : 2

NPPV : 0

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 30 déposé par le groupe UMP avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est donc clos.

J'annonce les résultats :

Votants : 152

Pour : 75

Contre : 77

Abstention : 0

NPPV : 0

Le vœu est rejeté.

Nous attendons que la machine nous suive.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 31, déposé par le groupe UMP, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

J'annonce les résultats :

Votants : 158

Pour : 70

Contre : 86

Abstentions : 2

NPPV : 0

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 32, déposé par le groupe UMP, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

J'annonce les résultats :

Votants : 156

Pour : 70

Contre : 85

Abstention : 1

NPPV : 0

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 33, déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

J'annonce les résultats :

Votants : 157

Pour : 68

Contre : 87

Abstentions : 2

NPPV : 0

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 34, déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

J'annonce les résultats :

Votants : 157

Pour : 69

Contre : 86

Abstentions : 2

NPPV : 0

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 35, déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

J'annonce les résultats :

Votants : 156

Pour : 68

Contre : 87

Abstention : 1

NPPV : 0

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 36, déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Je pense que tout le monde a trouvé le bouton...

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

J'annonce les résultats :

Votants : 155

Pour : 70

Contre : 83

Abstention : 1

NPPV : 1

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 37, déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

J'annonce les résultats :

Votants : 157

Pour : 73

Contre : 84

Abstention : 0

NPPV : 0

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 38, déposé par le groupe UDI-MODEM, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

J'annonce les résultats :

Votants : 154

Pour : 69

Contre : 85

Abstention : 0

NPPV : 0

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 39, déposé par le groupe UDI-MODEM, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

J'annonce les résultats :

Votants : 156

Pour : 73

Contre : 83

Abstention : 0

NPPV : 0

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, au scrutin public, le vœu n° 40, déposé par Mme SIMONNET, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

J'annonce les résultats :

Votants : 152

Pour : 2

Contre : 145

Abstentions : 5

NPPV : 0

Le vœu est rejeté.

On est presque au bout alors attention, je demande votre attention.

Je mets maintenant aux voix, au scrutin public, le vœu n° 40 bis de l'Exécutif, donc avec un avis favorable.

Le scrutin est ouvert.

(Il est procédé au vote).

Est-ce que tout le monde a voté ?

(Les votes sont recueillis électroniquement).

Le scrutin est clos.

J'annonce les résultats :

Votants : 153

Pour : 83

Contre : 67

Abstentions : 3

NPPV : 0

Le vœu est adopté. (2015, V. 10).

(Voir annexe n° 1 détail des votes des scrutins).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Chers collègues, merci. Merci pour les prolongations : c'est le bonheur d'être ensemble qui nous a valu sans doute ce mode de scrutin original et avec beaucoup de suspense. En tout état de cause, je voudrais vous dire, sur le débat que nous venons d'avoir, que ce débat a été de bonne qualité. Des arguments ont été échangés. Maintenant, le pouvoir parlementaire doit statuer sur ce que sera le régime du travail du dimanche partout en France, et notamment dans notre Capitale.

J'ai fait valoir un certain nombre d'observations : elles sont dans le vœu de l'Exécutif.

J'ai par ailleurs demandé qu'il y ait - c'est aussi dans le vœu de l'Exécutif - des critères objectifs qui nous permettent de savoir à quoi nous devons répondre avec l'évolution législative attendue et bien sûr, la demande qui a été faite et qui est reprise dans le vœu de l'Exécutif concernant les pouvoirs du Maire pour pouvoir statuer sur le régime juridique qui sera celui issu de la loi actuellement discutée au Parlement.

2015 DLH 19 - Adoption du Programme Local de L'habitat modifié.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au logement intermédiaire.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à une expérimentation de l'extension (DPUR) dans le 3e.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif au plan 1000 immeubles.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux audits énergétiques dans le cadre du plan 1000 immeubles.

Vœu déposé par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la baisse des coûts de constructions.

Vœux déposés par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à un baromètre du logement social.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au logement intermédiaire.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie, et nous passons au sujet suivant, sujet très important. Il s'agit du débat organisé sur l'adoption du Programme Local de l'Habitat, que nous allons modifier.

Je demande aux collaborateurs des groupes, aux collaborateurs autorisés à être en séance à prendre la place qui est la leur, rapidement parce que nous avons pris beaucoup de retard.

Et je demande aux Conseillers qui sont en train de discuter dans l'hémicycle de sortir ou de rejoindre leur place. Cela s'adresse à tous les Conseillers et aux collaborateurs des groupes.

Mes chers collègues...

J'attends que nous puissions reprendre sereinement le cours de nos travaux !

Mes chers collègues, en consacrant le logement comme pierre d'angle de notre politique parisienne, nous avons affirmé une ambition très claire : faire de Paris une ville qui permette à toutes les classes sociales de travailler, de vivre et d'enrichir de leur différence l'ensemble de notre territoire.

Pour s'accomplir pleinement, ce projet, évident mais difficile, nécessite des outils adaptés à la réalité très contrastée de Paris. C'est la raison pour laquelle nous allons aujourd'hui débattre de la modification de notre Programme Local de l'Habitat.

Une telle modification est nécessaire pour traduire en actes les engagements que nous avons pris devant les Parisiens et auxquels ils ont majoritairement souscrit. Après celui de 2011, ce nouveau plan stratégique de l'habitat, dont l'ambition accrue est déclinée en fiches-actions précises, est rendu possible grâce au travail nourri de concertations qui a été engagé par mon adjoint Ian BROSSAT.

Je voudrais le remercier de l'engagement qui est le sien, de la détermination, de toute cette énergie qu'il déploie avec aussi la Direction du Logement et de l'Habitat de la Ville de Paris et avec l'ensemble des fonctionnaires et des élus qui contribuent à porter cette nouvelle ambition en matière de logement à Paris.

Cher Ian BROSSAT, merci.

D'ailleurs, le Conseil de Paris avait approuvé à l'automne le principe de cette modification ; vous l'aviez présentée ici même dans ce Conseil.

Le projet actuel a été soumis pour avis à l'Etat, aux maires d'arrondissement, aux communes concernées et à l'ensemble des parties prenantes.

Je remercie sincèrement toutes celles et ceux qui ont participé à cette élaboration.

Ce travail ouvre des perspectives tangibles dans la vie des Parisiens ; je pense, évidemment, à la modification concomitante du PLU qui nous permettra d'étayer notre stratégie foncière en vue de créer du logement social.

Cette stratégie, je la revendique plus que jamais. Grâce à un investissement de 3 milliards d'euros inscrits au programme d'investissement de la mandature pour financer les aides à la pierre et les préemptions, nous atteindrons le taux des 25 % de logements sociaux en 2025. Chaque année, nous produirons ainsi entre 7.000 et 7.500 logements sociaux.

Je l'ai redit, avec mon adjoint, lors de la remise du rapport de la Fondation Abbé Pierre : les aides à la pierre sont indispensables pour permettre à chaque Parisien d'accéder à un toit mais aussi pour soutenir un pan entier de l'économie parisienne, pourvoyeuse de très nombreux emplois.

Je serai, en ce sens, très vigilante sur l'accompagnement budgétaire de l'Etat pour atteindre ces grandes ambitions.

Notre démarche, menée en faveur d'une majorité de Parisiens, appelle le consensus de la part de notre Assemblée.

A titre d'exemple, le Maire de Bordeaux consacre actuellement la moitié de son effort de construction de logements au logement social, dont 30 % au P.L.A.-I. Je souhaite que, sur ce sujet majeur, nous sachions dépasser les querelles stériles, afin d'œuvrer dans le seul intérêt de nos concitoyens car, nous le savons, le développement du logement social est l'outil de la mixité sociale, sans laquelle aucune ville du rang de Paris ne pourrait exister.

Il revient, par conséquent, à la maîtrise d'ouvrage publique de veiller à la composition d'ensemble de ses programmes de construction. La répartition actuelle est ainsi de 30 % de P.L.A.-I., 40 % de PLUS, 30 % de P.L.S.

Par souci d'équilibre également, nous voulons faire porter l'effort sur le logement familial qui représentera jusqu'à 75 % de notre production, avec une attention spécifique aux P.L.A.-I. familiaux. La modification du P.L.H. permettra de hisser cette production de 2.600 à 3.600 logements sur la période 2014-2016.

Ce choix fait l'objet d'un vœu spécifique de l'Exécutif.

Les classes moyennes ne sont pas oubliées de ce P.L.H., bien au contraire. Avec 30 % de la production de logement social en P.L.S. et 20 % de la production de logement intermédiaire, et même 30 % dans les opérations de plus de 800 mètres carrés en zones suffisamment pourvues, avec le lancement annoncé de l'agence public-privé "Multiloc" et la mise en œuvre attendue de l'encadrement des loyer, nous entendons poursuivre notre politique résolue en direction des classes moyennes.

La situation des demandeurs de logements sociaux retient également notre attention ; je souhaite notamment instaurer encore plus de transparence dans les processus d'attribution.

Après l'expérimentation très concluante que nous conduisons depuis l'automne, le système de cotation sera généralisé. Dans la même veine, nous lancerons dans un mois le dispositif "Loc-annonces", pour faciliter la demande de l'usager, et nous signerons prochainement avec les bailleurs des contrats d'objectif, ainsi qu'une charte de mutation, dans le but d'améliorer toujours plus la qualité de la gestion locative qui fonde l'indispensable confiance entre les locataires et les bailleurs.

Dans une perspective plus large, enfin, la modification du P.L.H. nous donne l'occasion d'accélérer le chantier de la transition énergétique. En cette année 2015, année de la COP21, nous initierons un plan "1000 immeubles" pour inciter les copropriétés privées les plus énergivores à davantage de sobriété.

Cet effort s'ajoutera à celui que mènent actuellement les bailleurs sociaux sur leur propre parc : quelque 4.500 logements seront ainsi rénovés chaque année, engageant notre ville sur la voie d'un développement plus vertueux.

Mes chers collègues, l'adaptation de nos outils d'action en matière de logement est plus que jamais nécessaire, car elle sert un objectif simple : permettre à chacun d'accéder dans de bonnes conditions à un habitat conforme à ses besoins et à ses aspirations.

De la réussite de notre action, dépend aujourd'hui toute la vitalité socioéconomique de Paris.

Je tiens à nouveau à remercier le travail très important fait par Ian BROSSAT, mon adjoint, la constance de ses convictions, l'engagement qu'il déploie aujourd'hui pour permettre à chaque Parisien de se loger convenablement et de concrétiser par les actes notre idéal de solidarité.

Je veux dire aussi que je suis très fière que ce travail engagé reçoive aussi l'approbation du secteur privé et que le dialogue se fasse sur l'ensemble de la chaîne du logement.

Je remercie Ian BROSSAT de tenir ses engagements de campagne, cruciaux pour Paris : toute la chaîne du logement, du secteur privé au logement social. C'est ce que nous proposons aussi avec ces évolutions du P.L.H.

Je vous remercie.

La Conférence d'organisation a convenu d'un débat organisé sur ce thème. Ce débat va inclure, comme pour les autres débats, dans le temps de parole défini, la présentation des amendements et des vœux.

Nous commençons par M. Jean-François LEGARET, pour le groupe UMP.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, mes chers collègues, avec mes collègues élus du groupe UMP, nous avons présenté l'amendement n° 56. Pourquoi ? Pour redonner espoir aux Parisiens qui ne peuvent accéder au logement ni comme locataires, ni comme propriétaires. On voit bien que ce projet de PLH modifié est aux antipodes de tout dispositif adapté à la demande des Parisiens qui appartiennent aux classes moyennes.

A cet égard, je vous décerne un certificat de parfaite constance dans la politique que vous menez depuis 2001, qui se traduit par l'éviction programmée des classes moyennes de la capitale et une politique de construction qui stagne. Dois-je vous rappeler le rapport révélateur de la MIE sur la politique immobilière de la Ville montrant clairement - je cite les chiffres - que sur la période 2001-2011, les dépenses foncières d'investissements en logements et en équipements publics se montaient à 1,7 milliard sur 10 ans, et que les recettes foncières pour la même période étaient de 1,3 milliard ? Cherchez l'erreur.

La réalité est donc que vous avez peu et très mal investi pour le logement des Parisiens, préférant gaspiller les milliards des recettes de droits de mutation dans le dérapage du train de vie de la Ville.

Aujourd'hui, vous voulez absolument faire valider ce bilan accablant. Pire, vous l'amplifiez par des mesures déséquilibrées, dogmatiques, antiéconomiques. En fait, vous nous imposez une mixité à sens unique dans le logement parisien. Il s'agit vraisemblablement du prix à payer - cher, très cher - de l'alliance qui fait tenir "votre majorité municipale", celle qui vous lie à M. BROSSAT pour le meilleur et pour le pire, à travers cette politique de logement qui est totalement déraisonnable.

Ainsi, pour servir vos objectifs, vous utilisez - comme vous aimez à le rappeler - tous les leviers possibles actés dans ce PLH modifié et en préparation pour le prochain PLU. Vous préemptez à tout va, notamment dans le diffus. 8.000 logements sont dans le viseur dès 2015 grâce aux impôts des contribuables parisiens qui doivent savoir que 850 millions sont prévus pour la mandature, afin de financer des opérations aussi coûteuses qu'improductives, tels que des achats d'immeubles occupés dans les arrondissements les plus chers de Paris. Bel affichage pour la mixité sociale !

Vous mettez fin au parc de logements libres et intermédiaires par des vagues de reconventionnement massif pour accélérer l'éviction des classes moyennes. Vous fixez le pourcentage de logements sociaux à 30 %, alors que la loi ALUR l'établit déjà à 25 %. Vous répartissez ces logements en 70 % de logements PLA-I et plus, et seulement 30 % de P.L.S. Vous ne respectez pas les plafonds de ressources dans les attributions de logements sociaux, ce qui pénalise encore davantage les demandes des classes moyennes.

Vous faites du logement intermédiaire le parent pauvre de votre politique, tout juste un élément de langage de votre communication sans traduction dans les faits ou très à la marge. Vous traitez de manière marginale la production de logements étudiants qui manquent cruellement à notre capitale universitaire.

Vous ne vous intéressez pas, ou très insuffisamment, à l'accession sociale à la propriété. M. BROSSAT n'a-t-il d'ailleurs pas déclaré qu'il voulait une ville de locataires et non de propriétaires ?

Vous empilez les créations de taxes pour alourdir l'addition des contribuables parisiens : taxe foncière départementale, taxe sur les résidences secondaires, pour ne citer que celles-ci.

Pour toutes ces raisons, nous vous proposons par cet amendement de changer de politique, d'adopter une autre stratégie immobilière, celle qui rétablit la vraie mixité sociale et qui donne une juste place aux classes moyennes, caractérisé par trois idées fortes.

D'abord, une nouvelle répartition équilibrée des catégories de financement des logements sociaux, soit 25 % de P.L.A.-I., 25 % de PLUS, 50 % de P.L.S. pour permettre enfin aux classes moyennes de rester à Paris et d'y revenir.

Deuxièmement, l'augmentation significative de l'offre de logements étudiants. Il en va aussi de l'avenir métropolitain de Paris.

Troisièmement, la relance de l'accession sociale à la propriété par un dispositif indispensable pour débloquer le parcours résidentiel car, pour vous, le logement social n'est pas une étape, mais une finalité.

Madame la Maire, soyez aussi constructive que nous le sommes. Adoptez notre amendement et adaptez votre politique au service de tous les Parisiens et des classes intermédiaires qui contribuent pleinement à l'attractivité de Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. AZIÈRE pour le groupe UDI-MODEM.

M. Eric AZIÈRE. - Madame la Maire, mes chers collègues, si la crise du logement que nous vivons à Paris actuellement, si la situation d'urgence dans laquelle se trouvent de plus en plus de ménages parisiens, n'est pas sur l'ensemble des bancs de ce Conseil de Paris une priorité absolue, alors je me demande quel niveau de dégradation de ce secteur il faudrait atteindre pour qu'une mobilisation générale de toutes les forces politiques ait lieu.

D'ailleurs, j'appelle au nom du groupe UDI-MODEM une mobilisation générale pour le logement à Paris. Quel est le constat aujourd'hui ? Dans notre Ville, 80 % de nos concitoyens, locataires ou propriétaires, sont fragilisés face à un logement qui dévore progressivement leur pouvoir d'achat et aggrave les effets d'une conjoncture déjà très mauvaise. A plus de 8.000 euros le mètre carré à l'achat et à 29 euros le mètre carré par mois à la location, Paris est la zone la plus chère de France.

Le budget logement est devenu le premier poste de dépenses des Parisiens captant en moyenne entre un quart et un tiers de leurs revenus. C'est dire la responsabilité qui est la nôtre aujourd'hui, car si nous ne sommes pas directement responsables de l'inflation naturelle de la demande de logements, nous sommes néanmoins élus pour tenter d'y apporter une réponse. Ce qui caractérise la situation immobilière à Paris, c'est une offre de logements socialement totalement déséquilibrée et inégale face à une demande diversifiée et parfaitement identifiable.

En effet, à Paris, on pourrait dire que la chandelle du logement brûle par les deux bouts. A ce sujet, je regrette que le PLH que vous nous soumettez aujourd'hui ne parte pas d'une analyse plus rigoureuse de la démographie socio-économique des Parisiennes et des Parisiens, des 1,165 million de ménages qui vivent à Paris. Il y a en fait quatre catégories de ménages parisiens.

Les plus modestes : ils sont 25 % de l'ensemble, soit près de 290.000 ménages éligibles aux logements du parc P.L.A.I. D'ailleurs, ils représentent près des deux tiers de la demande de logement social : 100.000 demandeurs sur les 140.000 ou 150.000 aujourd'hui. Paradoxalement, il se trouve que c'est le parc P.L.A.I., le plus petit du parc le SRU, à peine 5 % de l'ensemble existant, un très faible taux de rotation. C'est l'immobilité et l'échec résidentiel assuré.

Cette offre de logement est largement sous dimensionnée. Or, l'attribution prioritaire à certains publics que prévoit la loi épuise rapidement l'offre disponible et crée un phénomène de déport sur les autres segments du parc afin de ventiler cette demande. Dès lors, il y a donc un glissement de cette demande sur les deux autres catégories de logements sociaux : le PLUS et le P.L.S.

Ensuite, il y a les ménages dits fragiles. 22 % des ménages parisiens, 280.000 ménages éligibles au mieux au PLUS. D'ailleurs, ils représentent 22 % de la demande de logements sociaux mais, cette fois, c'est 88 % du parc de logements qui répond potentiellement à cette demande pour tout juste 4.000 attributions par an.

Viennent ensuite les oubliés, le cœur de cible de notre intervention, les obscurs, les sans-grades, les négligés de votre politique du logement, soit les 336.000 ménages à revenus moyens : 30 % des ménages parisiens. Appelons-les les "MARMO" : ménages à revenus moyens. Pour moitié, ils sont éligibles au P.L.S. L'autre moitié est éligible au parc de logements intermédiaires, le PLI. Eux, pour la plupart, ont renoncé à demander quoi que ce soit. La preuve, c'est que, bien qu'ils y aient droit pleinement, ils représentent, en étant éligibles, 6 % seulement de la demande de PLS et 3 % de la demande de PLI, en étant souvent évincés par l'effet de glissement que j'ai déjà évoqué par des ménages plus défavorisés.

Car même si la demande exprimée d'un logement social est importante à prendre en compte, il me semble au moins aussi important de mesurer la demande potentielle : celle qui est inhibée par l'absence de toute solution apparente à leurs problèmes. Eux, ces ménages à revenus moyens, n'ont plus d'espoir. Tout autant qu'ils sont exclus de fait du parc social et du parc privé, c'est l'autre bout de la chandelle qui brûle.

Si l'on rajoute à ce constat inquiétant pour les ménages à revenus moyens l'érosion régulière du parc PLI conventionné, l'absence de constructions suffisantes de logements sociaux, si l'on rajoute la diminution drastique des programmes privés à Paris et une hausse des prix des loyers libres qui ont augmenté entre 1995 et 2015 de 80 %, on comprend que la seule solution de cette catégorie de ménages parisiens soit : soit je m'entasse, soit je me casse.

Résultat : un tiers des ménages parisiens sont en situation de sur-occupation de leur logement. Il manque une pièce. Près de 10 % sont en situation de sur-occupation accentuée. Il manque deux pièces au ménage.

La quatrième catégorie de ménages, ce sont les ménages dits aisés : soit propriétaires, soit locataires du marché libre, dont le taux d'effort logement ne cesse d'augmenter et à qui, d'ailleurs, pas plus qu'aux autres, on n'offre le moindre programme d'accession à la propriété.

Au bout du compte, l'offre de logements à Paris ne permet de répondre qu'à 8 % de la demande de logements, car l'écart croissant entre les loyers du secteur libre et ceux du parc social achève de bloquer la mobilité résidentielle. Alors qu'il devrait être une étape dans un parcours résidentiel, le parc social devient une aubaine, une niche immobilière dont on ne veut plus sortir, avec un taux de rotation exceptionnellement bas.

En conclusion de ce constat objectif, on voit bien qu'il y a une inadéquation énorme de l'offre, d'ailleurs insuffisante de logements à Paris, par rapport à une demande qui repose sur les quatre équilibres sociaux de plus en plus fragilisés et déstabilisés par la crise, bien que parfaitement identifiables.

Aujourd'hui, l'escalier du logement social est constitué de paliers totalement inégaux. D'ailleurs, afin de bien comprendre, et comme j'ai noté que M. BROSSAT appréciait les infographies, je vais en remettre un jeu pour être encore plus pédagogique. J'ai ajouté trois illustrations, trois schémas qui montrent bien l'inadéquation de l'offre de logement par rapport à la demande.

Le vrai problème au cœur de ce P.L.H. est celui-ci : comment mettre en œuvre une répartition équilibrée et diversifiée de l'offre de logements à Paris, dans le respect des équilibres sociaux, le logement pour tous ?

Dans ce P.L.H., il y a des réponses intéressantes en termes de priorité. C'est par exemple renforcer l'offre de logements, à destination des classes moyennes mais souvent insuffisante, avec des objectifs flous, des surenchères inutiles et pas de garantie.

Certes, nous ne pouvons noter qu'avec intérêt dans les grandes lignes les objectifs de production de 10.000 logements, dont 7.000 à 7.500 logements sociaux financés et 2.500 à 3.000 logements privés autorisés. Malheureusement, en ce qui concerne les ménages à revenus moyens, les doutes qu'une voie de sortie soit apportée à l'impasse résidentielle dans laquelle ils se trouvent me paraissent toujours présents.

Tous les autres objectifs concernant les classes moyennes - je passe sur le dispositif d'encadrement des loyers qui ne me semble ni réaliste ni réalisable à Paris - nous paraissent, bien que nettement insuffisants, devoir être encouragés pour quelques-uns et observés. C'est d'ailleurs sur le bilan des nouvelles réserves inscrites au P.L.U. et vouées au logement intermédiaire que nous jugerons. C'est sur le bilan de la part de 30 % de toutes les opérations SHON, intégrant elles aussi du logement intermédiaire, que nous jugerons. C'est sur le bilan des 20 % prévus dans les nouvelles opérations d'aménagement, sur le bilan du résultat en nombre de baux signés grâce au dispositif "Multiloc", sur le bilan de la protection des locataires touchés par une vente à la découpe.

Mais je dois vous faire part d'un certain nombre de réserves que suscite votre P.L.H.

La première réserve, c'est sa sincérité dans votre promesse d'augmenter le parc de logements intermédiaires à Paris. Nous ne sommes pas dupes, pour produire autant de logements sociaux par an, et à défaut de foncier disponible pour la construction neuve, vous pourriez, comme vous n'avez cessé de le faire ces dernières années, être tentés de conventionner des P.L.I. en P.L.S., PLUS ou P.L.A.-I.

Ainsi dans ces deux dernières mandatures, ce sont plus de 12.000 P.L.I. qui ont été retirés du parc et, en 2014, la moitié de la probation S.R.U. s'est faite sur le dos du logement intermédiaire pour 3.500 d'entre eux. Aujourd'hui, dans ce P.L.H., la Ville ne donne aucune garantie sur l'intangibilité du parc de logements intermédiaires.

C'est la raison pour laquelle nous avons déposé un vœu, pour rendre le parc intermédiaire intangible en volume à partir d'aujourd'hui en garantissant le nombre de logements. Nous serions heureux de voir la Ville prendre un engagement dans ce sens et mettre fin au bonneteau immobilier du conventionnement.

La deuxième réserve concerne cette surenchère permanente en matière de pourcentage de logements sociaux à réaliser au-delà de ce que la loi S.R.U. propose. Elle fixe un objectif de 25 % de logement sociaux dans notre parc immobilier à horizon 2025. C'est la loi, elle est juste par nature, elle porte une exigence considérable d'augmentation de notre effort de production de logements et de développement de notre parc. Mais pourquoi voulez-vous charger la barque parisienne dans ce vœu, en faisant naître des espérances que vous n'êtes pas sûrs de combler ? 2030, c'est loin et beaucoup d'eau coulera sous les ponts, puissions-nous renouveler le Conseil de Paris d'ici là. Atteignons déjà les objectifs que nous fixe la loi en publiant chaque année un rapport d'étapes décliné par arrondissement.

Enfin la troisième réserve, c'est l'absence de toute référence à une politique, une mesure ou un programme d'accession à la propriété.

Pour toutes ces raisons, le groupe UDI-MODEM attend votre réponse sur l'intangibilité du parc P.L.I. avant de se prononcer sur le P.L.H. Si vous en garantissiez maintenant l'intangibilité, le gel et la progressivité régulière, nous nous abstenons. Si ce n'est pas le cas, c'est alors toute la sincérité de ce Plan Local d'Habitat qui sera mis en doute et voterions contre.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

M. François DAGNAUD pour le groupe Socialiste et apparentés, maire du 19e arrondissement.

M. François DAGNAUD, maire du 19e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Nous en sommes convaincus, ce P.L.H. modifié sera un levier puissant pour tenir nos ambitions en faveur du logement et pour respecter le mandat que nous ont confié les Parisiens, celui de réussir une ville qui fasse place à toutes les mixités.

Naturellement, ce projet d'une ville, qui fait de la mixité son grand dessein, doit se décliner différemment, selon les quartiers de Paris, selon que la pauvreté s'y concentre où que la richesse y prospère. C'est ce qui m'amène à

soutenir le choix assumé et revendiqué de ne pas appliquer le surloyer de solidarité dans les quartiers prioritaires et à présenter, avec ma collègue, maire du 20e arrondissement, un amendement visant à aménager les dispositifs accords collectifs départementaux (A.C.D.) dans ces deux arrondissements.

La réforme de la politique de la ville introduit une nouveauté majeure : les nouveaux quartiers prioritaires sont exemptés de droit de S.L.S. et, à Paris, cette disposition concerne vingt et un quartiers repris dans le P.L.H. Cela très concrètement se traduit par une forte augmentation des périmètres couverts, par les exemptions de S.L.S., environ 42.000 logements sociaux à Paris, quand le P.L.H. précédent n'en couvrait que moins de 20.000. Le nombre de logements concernés par l'exonération de S.L.S. fait donc plus que doubler à Paris.

Au-delà des exemptions de surloyer de solidarité qui s'appliquent de droit, la loi permet au P.L.H. de proposer d'autres secteurs d'exemption du S.L.S. Il est ainsi prévu que le S.L.S. ne s'appliquera ni dans les quartiers prioritaires ni dans les quartiers de veille active et pas davantage sur les anciennes Z.U.S. non incluses en quartiers de veille active.

Le soutien à la mixité sociale est donc nettement élargi à Paris. Il l'est très clairement en faveur des classes moyennes dans les quartiers populaires, car nous voulons, nous, préserver leur apport à la dynamique de Paris et conforter les équilibres que nous savons fragiles, notamment dans les quartiers les plus confrontés aux difficultés économiques et sociales. J'avoue ne pas comprendre à quelle logique font appel ceux de nos collègues qui s'y opposent, car il s'agit en priorité de protéger les quartiers les plus fragiles d'une spirale de paupérisation.

C'est le même état d'esprit qui me conduit à présenter un amendement - je remercie Ian BROSSAT de l'avoir pris en compte - qui propose que, dans les arrondissements qui dépassent l'objectif de 25 % de logements sociaux, les relogements de droit et ceux effectués au titre de l'accord collectif départemental, le soient en priorité au bénéfice des résidents de ces arrondissements et, dans tous les cas, après avis systématique des maires d'arrondissement.

Tenir nos engagements en faveur du logement de tous les Parisiens, sans délégitimer le logement social, exige à la fois de la volonté et du doigté pour préserver et renforcer le mélange, la mixité et les équilibres toujours instables qui rendent possibles nos ambitions. Je crois que ce projet de P.L.H. relève ce défi.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Maire.

Mme Galla BRIDIER pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le vote de ce projet de délibération, vous l'avez dit, est un moment extrêmement important de la mandature. Trouver des réponses à la crise du logement est un engagement commun de notre majorité et vous en avez fait la priorité, parce que c'est la première préoccupation des Parisiens et des Parisiennes.

La fondation Abbé Pierre, qui a rendu son rapport sur l'état du mal logement en France mardi dernier, a pour la 20e année consécutive montré que, loin de se résorber, la crise du logement s'amplifie.

Malgré des efforts importants qui seront encore plus conséquents dans les années à venir, la situation parisienne est inquiétante. Les loyers dans le privé y ont doublé depuis dix ans et le nombre de personnes en attente d'un logement social a atteint 185.000.

Je souhaite tout d'abord au nom de mon groupe remercier les services de la Direction du Logement et de l'Habitat pour la qualité du document qui nous est présenté.

Nous soutenons bien sûr les principales orientations du texte, car nous y retrouvons de nombreux combats écologistes enfin traduits dans la programmation stratégique de la Ville.

Produire plus de logements et notamment de logements sociaux est une obligation légale, une promesse de notre majorité et une nécessité pour répondre à la demande sans cesse croissante.

Produire mieux est également un objectif notable de ce document, puisqu'une des quatre parties du P.L.H. est consacrée à la qualité énergétique et environnementale des logements. Nous nous en félicitons.

Pour aller encore plus loin dans ce domaine, nous avons déposé plusieurs amendements pour favoriser le développement des énergies renouvelables et de la végétalisation dans le parc social. Vivre mieux, c'est aussi améliorer son environnement immédiat.

Nous avons également déposé un amendement pour que les immeubles choisis par les bailleurs sociaux pour les rénovations thermiques soient prioritairement ceux où la précarité énergétique des familles est importante. Il en va d'une question de justice sociale et d'efficacité des politiques publiques.

S'il faut faire plus et mieux, il faut également permettre à tous de vivre à Paris. Nous le savons, si les réponses sont multiples, c'est surtout dans le parc privé que se trouvent les plus grandes inégalités et les plus grosses problématiques. À cet égard, je tiens à exprimer notre satisfaction de voir apparaître enfin dans le P.L.H. une fiche consacrée à l'encadrement des loyers qui, nous l'espérons, sera enfin une réalité concrète en 2015.

Cela ne résoudra pas tout, mais c'est un pas supplémentaire pour contraindre la flambée des loyers qui, en dehors de toute réalité économique et de manière complètement artificielle, ont, je le redis, doublé depuis 10 ans.

Pour continuer dans la même dynamique, nous avons déposé un vœu pour diminuer les coûts de construction des logements et empêcher des prix à la revente exorbitants, comme nous pouvons connaître aux Batignolles, et qui contribuent à alimenter la spéculation immobilière à Paris.

Cela doit aussi passer par une charte avec les promoteurs, comme vous l'envisagez dans le cadre du Pacte priorité logement.

Nous demandons aussi, comme nous l'avons déjà fait à plusieurs reprises, à ce que soit envisagées de nouvelles formules de partage du foncier public qui permettraient non seulement de limiter la spéculation mais aussi d'engager un mouvement pour envisager différemment la notion de propriété privée.

Par ailleurs, la métropole du Grand Paris, qui sera créée au 1er janvier 2016, implique que nous devons travailler d'ores et déjà avec les maires des communes qui nous entourent. Paris a une responsabilité vis-à-vis de ses voisins. C'est pour cela que nous avons déposé un amendement permettant aux maires des communes où les bailleurs de la Ville de Paris possèdent des logements de pouvoir désigner, sur le contingent de la Ville de Paris, la moitié des logements, à l'instar des maires d'arrondissement. C'est pour nous un principe de démocratie et de respect que nous appelons de nos vœux depuis longtemps.

Permettre à tous de vivre à Paris passe aussi par une offre de logements sociaux qui correspond à la demande de logement social. Vous ne vous en étonnerez pas car notre exigence n'est pas nouvelle : nous avons déposé deux amendements dans ce domaine afin qu'un rééquilibrage soit opéré vers la production et le conventionnement de 50 % de logements très sociaux, et encore plus de logements familiaux très sociaux pour permettre à toute la diversité de notre population de rester à Paris.

Car nous pensons que les auxiliaires de vie, les caissiers, les conducteurs de métro, les infirmiers, les artisans, les petits commerçants participent au dynamisme de notre ville bien mieux que l'ouverture des commerces le dimanche. Voilà autant de métiers qui sont exercés par des personnes qui doivent pouvoir vivre à Paris et dont les revenus correspondent au plafond des P.L.A.-I.

Nous voulons aussi que 50 % des logements sociaux créés dans le diffus soient des P.L.A.-I. afin de créer du logement social dans les arrondissements qui en manquent tant.

Comment comprendre par exemple qu'en 2013, sur seulement 245 logements sociaux créés dans le 16e, qui ne compte que 3,7 % de logements sociaux, seuls 38 aient été des P.L.A.-I. ?

La mixité sociale que nous appelons de nos vœux doit aller dans les deux sens. Favoriser la diversité à Paris, c'est aussi permettre aux ménages modestes de se loger partout dans Paris à des prix accessibles. Vous l'aurez compris, nous pensons que créer 30 % du logement social en P.L.S. pour des couples avec deux enfants gagnant au plus 8.000 euros par mois ne relève pas à nos yeux de la mixité que nous souhaitons instiller à Paris. Cette catégorie de logement social devrait d'ailleurs en sortir, comme l'a rappelé encore la Fondation Abbé Pierre.

Vous le voyez, Madame la Maire, nous avons travaillé sur ce document de manière constructive et avons fait de nombreuses propositions afin d'améliorer encore un peu plus ce texte. Nous avons abouti à un accord sur de nombreux éléments, même si nous ne sommes pas parfaitement satisfaits.

Sur la typologie de logements sociaux, nous avons donc convenu qu'un objectif de 30 % de P.L.A.-I. serait recherché dans les conventionnements et que 40 % de P.L.A.-I. seraient programmés dans les constructions neuves, dans les arrondissements déficitaires en logement social.

Nous voterons donc néanmoins ce document, qui permet de nous fixer une ligne de conduite en matière de logement pour les deux prochaines années, mais soyez certaine que nous reviendrons, chaque fois que nous le pourrons, sur les différents éléments qui font encore discussion entre nous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, et je n'en doute pas.

Mme Fanny GAILLANNE, pour le groupe Communiste et Front de Gauche.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, je voudrais tout d'abord dire que ce projet de délibération n'est pas à isoler de l'ensemble des projets qui ont été portés par la Municipalité, et singulièrement par notre ami Ian BROSSAT.

La boussole est là : mobiliser une part importante des ressources de la Ville dans la création de logements sociaux - 3 milliards sur la mandature.

Lutter contre la spéculation en utilisant tous les moyens à notre disposition, comme la préemption dans le diffus.

Corriger des inégalités comme le sort réservé aux propriétaires de résidences secondaires, qui devrait les inciter à mettre en location pérenne ou à la vente des appartements occupés au maximum quelques semaines par an.

Augmenter la taxe sur les logements vides et les bureaux vacants.

Transformer un nombre plus important de bureaux vétustes en logements.

S'engager dans la construction de logements sociaux de manière plus importante dans cette mandature que dans les précédentes.

Voilà en quelques mots le bilan de l'adjoint au logement en quelques mois à peine.

Détaillons quelque peu ce que je viens de résumer.

Il était prévu dans le P.L.H. initial 4.000 logements par an jusqu'en 2016. Ce sont 7.000 logements qui sont désormais programmés. Dans un souci d'équilibre social de notre ville, il est proposé de passer d'un objectif de 25 à 30 % de logements sociaux en zone déficitaire.

Nous le savons bien : le choix que fait Paris de produire du logement social est à l'image de celui fait par un certain nombre de maires de France, particulièrement en banlieue parisienne, car ils sont confrontés eux aussi à une pénurie grave. Ils sont ce que l'on appelle les maires bâtisseurs.

Dans le même temps, tous, mêmes ceux qui en ont la volonté, n'ont pas nos capacités d'investissement, et si certains maires de gauche ont réduit la voilure, c'est que le plan VALLS d'économies imposées aux collectivités locales les empêche d'atteindre les objectifs qu'ils s'étaient fixés.

En revanche, telle n'est pas la position de certains maires de droite, en particulier ceux élus l'année dernière, qui se sont empressés d'annuler des opérations de construction prévues par leur prédécesseur : 8.000 logements sociaux en Ile-de-France ont ainsi été rayés d'un trait de plume par ces édiles qui ne veulent en rien jouer la carte de la solidarité territoriale. Dans l'ensemble du territoire français, ce sont 20.000 logements qui ont ainsi été supprimés, et je ne parle pas des 240 communes qui ne respectent pas la loi S.R.U.

La pénurie est bel et bien organisée par certains, mettant ainsi la pression des demandeurs sur les villes qui ont décidé de maintenir cette politique essentielle de solidarité.

Dans ce P.L.H., ce sont désormais les trois quarts des logements construits qui concerneront les familles. Ce choix d'augmenter la part des logements familiaux vaudra pour toutes les catégories de logements aidés ainsi que pour les projets d'accession à la propriété.

Pour autant, les étudiants ne seront pas oubliés, et 1.000 logements par an leur seront dédiés. Je sais que les critiques continuent d'être portées sur les pourcentages attribués à chaque catégorie de logements sociaux. Les Communistes parisiens se sont toujours battus pour que le nombre de P.L.A.-I. construits ne diminue pas. Nous remarquons que si leur nombre est en augmentation dans le P.L.H., il reste que leur localisation doit être principalement dans les quartiers qui sont aujourd'hui totalement ou partiellement privés.

Nous sommes à Paris dans l'obligation de répondre à une grande diversité de demandes. Il y aura donc aussi des engagements précis en matière de logement intermédiaire avec l'objectif de 30 % en dehors de la zone de déficit. Il y aura aussi un pourcentage pour des logements intermédiaires dans les Z.A.C. et il est fixé à 20 %. Ceci se

fera en complément du logement social et non à son détriment. C'est l'ensemble de l'offre qui progresse : sachons ne pas l'oublier.

Il en est de même pour la transformation de bureaux en logements. Nous sommes favorables à aller au maximum de nos possibilités en matière de transformation ; encore faut-il que les entreprises aient une offre de bureaux neufs dans Paris. Sinon, ceci ne serait qu'un vœu pieux. Chaque bureau libéré doit pouvoir être transformé en logement. L'emploi dans le tertiaire est très important dans notre Capitale. Créer du logement social neuf ou dans des bureaux transformés ne doit pas se faire au détriment de l'emploi dans notre ville. L'avenir de Paris est dans une offre d'emplois diversifiée et pas seulement de promouvoir l'activité commerciale ou touristique.

Il est aussi de bonne politique d'étendre les zones "hors surloyer" pour l'ensemble des quartiers en politique de la ville, mais aussi dans les quartiers en veille active, dans les anciennes zones urbaines sensibles qui ne sont pas incluses dans les quartiers en veille active et enfin, dans les quartiers touchés par le périmètre de rénovation urbaine.

Oui, nous voulons du logement social partout dans Paris. Nous avons déjà eu l'occasion de le dire. Nous ne voulons plus de ce Paris avec des zones où des poches de pauvreté côtoient des zones où le nombre de contribuables à l'I.S.F. est supérieur à la moyenne nationale.

Paris est à toutes et tous : ouvriers, employés, retraités, chômeurs, étudiants et catégories aisées, mais ils ne doivent plus être ce puzzle où les pièces s'emboîtent mais où il est impossible de changer le montage. C'est la vision de Paris qui est la nôtre, et si Paris se doit d'apporter sa pierre à la résolution de la question du logement, j'aimerais que recule l'égoïsme de certains, qui veulent bien des gens modestes, mais à leur place, c'est-à-dire toujours la même ; pour être clair, pas dans leur voisinage immédiat. J'ai tout de même l'impression, en lisant un certain nombre d'amendements de la droite, qu'ils appliquent la maxime de Lampedusa dans "Le guépard" : il faut que tout change pour que rien ne change. Eh bien, non, Mesdames et Messieurs de l'opposition. Nous avons été élus, non pas seulement pour maintenir les politiques antérieures, mais bien pour bouger les lignes et répondre aux attentes des Parisiennes et des Parisiens.

Nous savons que le chantier est immense, qu'il faut, dans le même temps où la ville se construit, que la ville préempte, transforme des bureaux en logements, conventionne, qu'elle veille à ce que les organismes de logement social qu'elle a créés soient irréprochables en matière de gestion locative. Nous sommes globalement très satisfaits de ce résultat. Il est la traduction d'engagement de campagne. Il est sans comparaison avec ce que font des villes importantes sur le territoire national, et il est porteur d'espoir, car derrière chaque logement neuf construit, chaque bureau transformé, chaque chantier d'amélioration et d'isolation ou de solution plus économe en matière d'énergie, il y a de l'emploi pérenne, de l'emploi non délocalisable et de l'emploi pour la catégorie des Parisiens qui souffrent actuellement le plus du chômage, c'est-à-dire les ouvriers et les personnes à faible qualification. Nous apporterons donc notre soutien à cette modification du P.L.H.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

M. Jean-Bernard BROS, président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, depuis que notre majorité est aux responsabilités, le logement constitue la priorité des priorités. Nous l'avons dit et répété, et confirmé en décembre dernier avec le plan d'investissement pour la mandature, qui donne un cap historique au logement à Paris.

Produire des logements, améliorer l'offre existante, la décupler, trouver des mécanismes qui permettent de nous dégager des marges de manœuvre : voilà ce que l'Exécutif met en place depuis bientôt un an. Je dois reconnaître que depuis ce début de mandature, nous avons le réel sentiment que les propositions que nous portons, les suggestions que nous émettons, sont entendues et prises en considération par l'adjoint en charge du logement. C'est un échange franc et constructif qui s'est installé, et jusqu'à présent, ce format nous convient.

Le P.L.H. qui nous est proposé reprend et développe ce que nous mettons en place depuis avril. Il est en ce sens cohérent avec nos engagements et les objectifs de la mandature. Ce P.L.H. permet une remise à niveau, au regard des évolutions comprises dans la loi Duflot, et permettra d'atteindre 25 % de résidences principales en logement social à l'horizon 2025, et non plus 20 comme c'était le cas précédemment. Des leviers puissants vont être utilisés, comme par exemple l'acquisition d'immeubles privés. Ce type de logements produits va également évoluer. Les trois-quarts seront des logements familiaux, preuve s'il en est que notre majorité aime ses familles, et qu'elles sont essentielles à l'équilibre d'une ville qui vit.

Une de nos satisfactions est la place faite aux actions en faveur du logement des classes moyennes. Le dispositif "Multiloc" permettra de capter des logements privés pour développer l'offre intermédiaire tout en sécurisant les propriétaires. Cet outil constitue vraiment un dispositif à développer, valoriser et faire connaître. C'est un service qui sera très utile et sûrement apprécié des Parisiennes et des Parisiens, sans trop peser dans le budget de la Ville, ce qui n'est pas anodin.

Nous avons encore quelques craintes sur la préemption dans le diffus à grande ampleur, et préférons la prudence du cas par cas, au regard de l'opportunité économique des opérations proposées. J'avais d'ailleurs personnellement fait part de ce point de prudence à Ian BROSSAT, en marge du précédent débat.

Sur les conditions d'accès au logement social, nous avons déjà beaucoup évoqué le sujet, mais je crois que le système de cotation est un dispositif dont Paris avait vraiment besoin. Peut-être qu'il sera nécessaire d'ici quelques mois d'avoir un retour sur la grille des critères, peut-être, et de revoir selon les pertinences, après quelques mois d'expérimentation. Monsieur l'adjoint, c'est une suggestion que je vous fais.

Concernant la mutation au sein de notre parc social, nous avons une vraie marge de progression, car les résultats ne sont pas encore satisfaisants. Vous connaissez les alertes que nous avons régulièrement remontées à ce sujet.

Enfin, un point très important à Paris, plus qu'ailleurs, vu l'âge de nos immeubles : la question des mises aux normes énergétiques de leurs nouveaux objectifs, afin d'adapter le parc de logements aux exigences du plan Energie Climat. La Ville ne peut pas passer outre l'accompagnement des copropriétés privées. Il y a une prise en compte indiscutable, mais peut-être encore des pistes à explorer. Mon groupe portera prochainement des propositions à ce sujet.

Un dernier point, pour finir mon propos, sur la question métropolitaine, qui n'est à notre goût pas assez visible et explicite sur ce point. Certes, nous parlons d'un plan parisien, mais il eut été judicieux d'étoffer et de préciser les initiatives que la Ville compte porter. Nous sommes regardés, notre action est saluée, ce qui nous donne une responsabilité énorme au regard de nos voisins.

Mes chers collègues, à un moment où nombre de municipalités, notamment franciliennes, traînent des pieds pour étoffer l'offre du logement social, la Ville de Paris répond présente. Soyons modestes car au fond, nous ne faisons que mettre en place des dispositifs qui nous permettront de respecter la loi. Mais je crois que c'est déjà beaucoup et il faudra assurément maintenir ce volontarisme. Investir sur le logement est de notre devoir en tant que première ville de France, en tant que ville dirigée par la gauche et qui regarde l'avenir avec ambition de répondre au défi du logement.

Mes chers collègues, les élus du groupe RGCI voteront donc le Plan Local de l'Habitat qui nous est proposé, car il constitue une avancée et fixe un cap dans lequel nous nous retrouvons.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

Mme Danielle SIMONNET a la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Dans ce P.L.H., vous favorisez l'accès au logement social des classes moyennes, via les P.L.S. Mais de qui et quoi on parle ? 70 % des demandeurs de logements sociaux à Paris ont des revenus inférieurs à la catégorie P.L.A.-I. Il s'agit donc des classes populaires. 20 % ont des revenus correspondant au plafond des PLUS. Il s'agit donc des couches moyennes du salariat, que d'autres - et vous avez bien le droit - peuvent nommer classes moyennes. 10 % ont des revenus correspondant au plafond des P.L.S. Il s'agit par exemple d'un couple avec deux enfants qui a 7.000 euros par mois. Il s'agit ici des couches aisées du salariat. Pourquoi donc voulez-vous imposer 30 % de P.L.S. ?

Alors, j'ai essayé de faire mes hypothèses : soit parce que vous êtes nul en maths, soit parce que vous vous dites que cela fera bien rentrer plus d'argent de faire 30 % de P.L.S., puisque les loyers sont plus élevés, donc logique d'autofinancement du logement social oblige, soit parce que vous vous dites que de toute façon, les classes populaires ne votent plus, alors, autant faire plaisir aux couches aisées qui, elles, votent. Mais prenez conscience des conséquences.

Les classes populaires, ce sont celles et ceux qui sont sans logement, mal logés, en situation de précarité ou avec des bas salaires, et ce sont elles qui vont subir des discriminations, car elles sont bien plus nombreuses sur moins d'offres. Les couches moyennes vont se voir affectées à des logements P.L.S., certes moins chers que le prix du marché, mais dont les loyers sont plus élevés que ceux auxquels ils ont droit. Et ce déséquilibre entre l'offre et la

demande en faveur des revenus aisés va de fait aggraver l'éviction hors de Paris des couches populaires et moyennes au profit des plus aisées, qui ne cesse de se poursuivre malgré les deux mandatures précédentes.

Cette politique correspond exactement à ce que critique sans concession le rapport de la Fondation Abbé Pierre, qui considère les P.L.S. comme une offre inabordable, basée sur une erreur d'appréciation du vrai revenu des classes moyennes.

Une autre politique est possible : assumer le recours à l'emprunt à hauteur équivalente de Lille ou Marseille pour produire 12.000 logements sociaux par an et atteindre les 25 % de logements sociaux d'ici la fin de la mandature, et non dans 17 ans, adapter l'offre à la demande avec seulement 10 % de P.L.S., encadrer la baisse des loyers et appliquer la réquisition des logements vides.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame BERTHOUT, pour l'UMP.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Oui, Madame la Maire, le Programme local de l'Habitat de Paris 2011-2016 avait pour ambition de répondre aux besoins de logements, d'hébergement et de favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale à Paris.

Vous dites que le logement est une priorité, mais le bilan des deux dernières mandatures est en tout cas bien médiocre : deux fois moins de constructions de logements sociaux ou très sociaux, comparé aux précédentes mandatures. Ce sont les chiffres. Une augmentation vertigineuse des demandes de logement social sur la même période, au moins 35.000 demandeurs de logements sociaux supplémentaires, et pour habiller cette indigence, une politique d'acquisition-re-conventionnement à prix d'or, qui a entretenu, de l'avis même des professionnels, la spéculation immobilière, mais il est vrai - je le reconnais - a permis dans le même temps d'améliorer les statistiques S.R.U.

Toute cette politique s'est faite au détriment quasi exclusif des classes moyennes, sans améliorer pour autant notablement la situation des populations les plus fragiles. Et je voudrais axer mon propos sur ces classes intermédiaires, que vous paraissez aimer si peu, même si M. l'adjoint au logement a découvert sur son chemin de Damas une espèce de Parisiens en voie d'extinction : les classes moyennes.

Mais si vous prêchez, cher Ian BROSSAT, avec une ardeur toute évangélique la bonne parole dans les médias, le contenu du P.L.H. est sur ce point tout autre. Alors, vous prétendez ainsi - et pourquoi pas, je dis "chiche" - intensifier les actions en faveur des classes moyennes, avec des mesures qui peuvent paraître louables à première vue : augmenter la création de logements P.L.S., identifier de nouvelles réserves dans le P.L.U., réserver 30 % des surfaces pour du logement intermédiaire, dans le cadre - je vous cite - des opérations supérieures à 800 mètres carrés de S.H.O.N., ou 20 % des surfaces dans les nouvelles opérations. Sur le papier, cela va dans le bon sens, mais vous reprenez, je dois dire d'ailleurs avec beaucoup de dextérité, d'une main ce que vous paraissez donner de l'autre.

Ainsi, je lis, page 20 de votre document, que dans les arrondissements déficitaires en logement social, la réalisation de logements PLUS et P.L.A.-I. sera privilégiée. Autrement dit, il n'y aura pas de logement intermédiaire. Je lis également dans l'exposé des motifs que la règle d'intégrer une part de 30 % de logements locatifs intermédiaires dans les opérations de plus de 800 mètres carrés de S.H.O.N. s'appliquera - je vous cite - hors zone de déficit en logement social. Alors, cela veut dire quoi ? Cela veut dire que dans un arrondissement comme le 5e, où il y a moins de 5 % du parc social - je dis bien moins de 5 % du parc social - qui est aujourd'hui en P.L.S. eh bien, vous proposez ni plus ni moins de ne rien changer. Exit les commerçants, exit les professeurs et tant d'autres cadres moyens, qui sont trop pauvres pour accéder au parc privé mais à qui nous devons continuer à expliquer dans nos permanences que la Ville de Paris considère qu'ils sont beaucoup trop riches pour accéder au parc social.

Je vous assure que je pense qu'il n'est pas contradictoire de soutenir les classes moyennes et de faire des efforts pour augmenter notablement - je dis bien notablement - les logements conventionnés S.R.U., y compris dans les arrondissements du Centre et de l'Ouest que vous aimez si peu. Encore faudrait-il de la logique et de la constance dans votre politique.

Je voudrais juste vous donner un exemple. Dans le 5e, qui a la première place des arrondissements centraux du 1er au 9e, au nombre absolu de logements sociaux, mais qui est très loin - je vous l'accorde - des statistiques S.R.U., je propose avec une égale constance, depuis que je suis maire, que l'on fasse des logements étudiants. Prochainement, dans quelques heures, je vais proposer par exemple, dans le cadre d'un débat sur la libération d'une emprise, d'une opération de restructuration-extension de l'ESPCI, que 12.000 mètres carrés libérés soient dévolus à

des logements étudiants, la vocation évidemment de cluster et de campus universitaire étant préservée pour l'ESPCI sur le reste de l'opération. Eh bien, l'Exécutif parisien m'a annoncé que mon vœu ne serait pas retenu.

Non, les maires d'arrondissement n'ont pas été associés à l'élaboration de ce projet, comme vous le dites dans l'exposé des motifs.

Je vous ai ainsi proposé d'intégrer dans le projet de modification du P.L.U. des secteurs au sein desquels la réalisation de logements intermédiaires bénéficierait d'une majoration de constructibilité, jusqu'à 30 %. Cela, c'est du positif, c'est constructif.

Je vous ai également proposé de favoriser la création par les bailleurs sociaux de filiales dédiées à la gestion de logements intermédiaires et capables de faire appel à des capitaux extérieurs pour financer ce genre d'opérations. Je réitérerai, parce que je suis constante, mes demandes à travers des vœux. J'espère que vous ferez preuve d'esprit de conciliation.

Au-delà de la construction de logements, il nous faut mobiliser les logements privés aujourd'hui vacants, mais le faire autrement que par une politique d'achat qui coûte très, très cher aux contribuables. Nous savons qu'à Paris, la réserve la plus importante pour loger les classes moyennes est celle du logement vacant : 120.000 logements, selon l'I.N.S.E.E.

Mais pensez-vous sérieusement que le dispositif "Multiloc" va permettre de régler ce problème ?

Pour ma part, je vous ai proposé un dispositif nouveau à Paris, qui est déjà expérimenté avec succès dans d'autres villes comme Grenoble : un bail de solidarité active. Ce dernier vise à mettre en place des déductions fiscales pour les propriétaires qui louent leur logement de 20 à 30 % en dessous des prix du marché ; c'est gagnant-gagnant et cela coûterait beaucoup, beaucoup moins cher à la Ville.

J'ajouterai, enfin, que le Premier ministre Manuel VALLS ne rejette pas cette idée, puisqu'il reconnaissait, lors du 68ème Congrès de l'immobilier en décembre dernier, que pallier la pénurie du parc social passait aussi par des logements privés qui pouvaient être loués moins cher, avec des dispositifs fiscaux avantageux.

Alors, soyons pragmatiques en nous retrouvant sur des mécanismes incitatifs aussi pour les propriétaires.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à Mme Annick LEPETIT, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Annick LEPETIT. - Merci, Madame la Maire.

La modification du Programme Local de l'Habitat est une excellente chose ; elle marque la volonté de la Ville de Paris de saisir toutes les opportunités, afin de poursuivre et d'amplifier la production de logements : de logements diversifiés, de logements pour tous, tel que s'y est engagée la Maire de Paris, Anne HIDALGO.

L'objectif, cela a été dit, d'ici à 2020, est d'atteindre 10.000 nouveaux logements par an dont 7.000 à 7.500 logements sociaux. Ainsi, Paris est l'une des premières villes à s'engager si fortement pour atteindre l'obligation de 25 % de logements sociaux d'ici 2025, obligation créée par l'une des premières lois votées par la nouvelle majorité de l'Assemblée nationale et promulguée en janvier 2013.

Paris est aussi l'une des premières villes à s'emparer du dispositif qui permet de créer du logement intermédiaire, c'est-à-dire du logement accessible aux classes moyennes, grâce à des loyers situés entre le prix du marché et celui d'un logement social. Et c'est l'autre objectif très important de cette modification du P.L.H.

L'ordonnance du 20 février 2014, rédigée par le Gouvernement et signé par la Ministre du Logement de l'époque, Cécile DUFLLOT, créait le régime du logement intermédiaire. Dans les zones déjà pourvues en logements sociaux, 30 % de nouvelles constructions seront du logement intermédiaire. En revanche, dans les zones peu pourvues en logement social, le retard devra être rattrapé avant d'accueillir du logement intermédiaire. C'est, me semble-t-il, un bon équilibre sur lequel l'ensemble des groupes ici devraient se rejoindre.

A Paris, vous le savez, le foncier est le poste de dépenses le plus important dans le montage d'une opération immobilière. Pouvoir dissocier le foncier du bâti permettra de promouvoir des programmes immobiliers avec des coûts du foncier maîtrisés. Cette possibilité est dorénavant d'actualité, grâce, là encore, à l'ordonnance de février 2014, pour favoriser la production de logements intermédiaires et grâce à la volonté de la Maire de Paris et de son adjoint Ian BROSSAT.

Paris est donc toujours à l'avant-garde en mettant en œuvre ces nouveaux dispositifs votés au Parlement pour adapter notre Programme Local de l'Habitat au logement de demain.

Alors, mes chers collègues, vous comprendrez bien que notre groupe votera avec plaisir.

(M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci beaucoup, Madame LEPETIT.

Pour le groupe Ecologiste de Paris, la parole est à Mme Fatoumata KONÉ.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, je vais maintenant aborder un sujet qui paraîtra peut-être anecdotique à certaines et certains d'entre vous mais qui s'inscrit dans notre volonté de permettre à toutes et à tous de se loger à Paris.

La politique menée actuellement en faveur de la réhabilitation des foyers de travailleurs migrants n'est pas satisfaisante.

Nous travaillons régulièrement avec Colombe BROSSEL, votre adjointe en charge de ce dossier, pour tenter de trouver des solutions. Néanmoins, nous nous inquiétons des éléments inscrits dans le P.L.H. sur le sujet.

Pour rappel, les foyers de travailleurs migrants ont été construits dans les années 1950 à 1970 pour accueillir une population d'hommes seuls venus en France pour travailler. Depuis 1995, ils sont réhabilités et transformés en résidences sociales, avec de nombreuses conséquences. En effet, la volonté affichée n'est pas seulement une simple résorption de l'habitat insalubre mais bien celle de transformer les foyers de travailleurs migrants en résidences sociales comme les autres. Sous couvert de vouloir les faire entrer dans le moule, nous risquons de remettre en cause la spécificité de leur histoire en supprimant les espaces de vie communs qui sont, en fait, des salles polyvalentes, à la fois espaces de réunion, d'activités associatives, d'accès au droit, lieu de culte, de discussion, de restauration, de formation, des lieux d'échanges et de convivialité.

Nous savons aujourd'hui que ces espaces sont des outils en faveur du lien social, de l'insertion professionnelle et de l'intégration de ces populations migrantes et, par conséquent, nous devons les préserver.

Or, le constat sur le terrain est qu'une limitation stricte des pratiques et des modes de vie collectifs et solidaires a été opérée mais, dans une période où nous essayons de recourir davantage à des formes de solidarité, ce mode de vie collectif constitue peut-être un modèle d'organisation sociale qui donne à réfléchir à la manière dont nous pourrions recourir à des pratiques visant le collectif au lieu de prioriser l'individu.

Notre groupe a donc déposé deux amendements sur le sujet, pour tenter de conserver les cuisines collectives auxquelles les travailleurs migrants sont particulièrement attachés et maintenir des salles collectives dans les nouvelles résidences sociales. Ils ont été accueillis favorablement par l'Exécutif.

Nous nous réjouissons donc de ce dialogue qui rassemble notre Majorité municipale autour d'un objectif commun : le vivre-ensemble à Paris.

Merci.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame KONÉ.

Pour le groupe Socialiste, la parole est à Mme Sandrine CHARNOZ.

Mme Sandrine CHARNOZ. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le logement est la première préoccupation des Parisiens et nous avons pris l'engagement, pour cette mandature, de créer 10.000 logements répondant à la diversité de la demande. Le P.L.H. qui nous est présenté ici décline cette ambition.

Malgré des contraintes financières sur un territoire restreint, Paris se bat pour maintenir au centre de l'agglomération les catégories modestes et les classes moyennes qui ont légitimement choisi d'y vivre et nous travaillons à une répartition équilibrée de l'offre de logements, notamment sociaux.

Le P.L.H. initial prévoyait le financement de 4.000 logements sociaux et nous allons le rehausser à 7.000 logements sociaux par an, pour atteindre un taux de 25 % de logements sociaux au sens de la loi S.R.U. en 2025 et

30 % en 2030. Un effort particulier sera porté au développement de logements neufs, avec un objectif de construction supérieur à celui de 4.500 logements par an fixé par le S.D.R.I.F. Jamais Paris n'en aura fait autant !

Au moment où beaucoup de collectivités revoient leurs ambitions à la baisse pour des raisons politiques et financières, nous faisons le choix de les revoir à la hausse.

Le développement de l'offre doit se concevoir autour de principes clairs et c'est ce que nous faisons : principe d'équilibre entre les différentes catégories de logement et mixité sociale. Nous souhaitons ainsi financer plus de P.L.A.-I.

Depuis 2014, 1.000 P.L.A.-I. supplémentaires, accueillant des familles populaires, seront produits par rapport au P.L.H. initial. De même, le conventionnement, indispensable outil au service de la moralisation, se fera au bénéfice du P.L.A.-I. Au total, sur les 40.500 logements sociaux financés au cours de la période 2011 à 2016, 30 % seront en P.L.A.-I., 40 % en PLUS et 30 % en P.L.S.

Le P.L.H. vise aussi un rééquilibrage territorial, avec au moins un tiers de ces logements dans la zone de déficit. Tous les leviers seront mobilisés, comme lors de la prochaine modification du PLU, avec l'augmentation de la part destinée au logement social qui passera de 25 à 30 % dans les opérations de plus de 800 mètres carrés de S.H.O.N. ou encore l'application stricte et vigilante de la réglementation relative au changement d'usage du parc de logements.

C'est le sens également du droit de préemption urbain renforcé que nous avons voté lors du dernier Conseil de Paris.

Je présente ainsi le vœu de Pierre AIDENBAUM et du 3e arrondissement, qui souhaite profiter de ce nouvel outil pour renforcer le logement social dans le 3e arrondissement, qui est un arrondissement déficitaire, et souhaite que ce droit de préemption urbain soit étudié sur des adresses du 3e arrondissement qui seront à définir avec la DLH et l'APUR pour produire du logement social dans les copropriétés dont les locaux d'activité situés en étage ne sont plus utilisés comme ateliers.

Le P.L.H. vise également plus de logements familiaux. Deux tiers de l'offre nouvelle sont des appartements familiaux. Nous visons un objectif de trois-quarts. En effet, après des décennies de déclin démographique, Paris regagne des habitants et notamment plus de 15.000 familles en 10 ans. Cet accroissement des familles doit être encouragé et l'accueil de toutes les familles est une de nos priorités.

Dans un parc privé ancien, comportant des appartements relativement de petite taille ou encore un centre d'agglomération trop cher, le nouveau P.L.H. intègre pleinement ces contraintes afin de favoriser le développement de logements sociaux dans les programmes de constructions neuves, dans les programmes de logements intermédiaires ou encore en accession, soit environ 3.000 logements par an.

Notre politique ambitieuse de logement se caractérise également par des logements de qualité, avec des opérations de réhabilitation pour répondre aux exigences du plan climat, soit 4.500 logements sociaux par an et le plan des 1.000 immeubles dans le parc privé.

Qualité également dans l'accès avec la mise en place de la cotation et qualité de la gestion locative, enfin, avec un comité inter-bailleurs qui est à l'œuvre tous les mois.

Je voudrais dire un mot pour terminer sur le plan d'éradication de l'habitat indigne conduit entre 2002 et 2010 qui a permis de traiter, à fin 2010, plus d'un millier d'immeubles privés insalubres. La lutte contre l'habitat indigne demeure néanmoins un combat permanent. Le traitement des situations les plus délicates sera réalisé grâce à l'opération d'amélioration de l'habitat dégradé pour les immeubles en mesure de conserver leur statut privé. Pour les cas les plus critiques, une appropriation publique sera engagée dans le cadre de la concession passée en 2010 avec la SOREQA.

Ces actions doivent être maintenues et améliorées. Il s'agit là également d'une orientation forte du PLH.

Notre objectif est donc d'agir sur l'ensemble de la chaîne du logement pour répondre aux besoins en logement et en hébergement, favoriser le renouvellement urbain et la mixité sociale à Paris. Les actions prévues dans ce PLH sont, comme vous avez pu le voir, vraiment ambitieuses.

Je vous invite à le voter.

Je vous remercie.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint, président. - Merci, Madame CHARNOZ.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur JULLIARD.

Monsieur BROSSAT, j'ai été très surprise de ne pas vous accueillir à la mairie du 9e pour une réunion de concertation sur la modification du P.L.H. Sur un document aussi technique et complexe que le P.L.U., M. MISSIKA, l'adjoint à la Maire de Paris, a engagé une modification générale à grand renfort de concertation, avec une exposition, des réunions, une plateforme sur Internet. Sur ce document stratégique, à partir duquel la politique du logement de Paris sera mise en œuvre, rien.

Sur un sujet aussi important que le logement et l'habitat, ni les élus d'arrondissements, ni les habitants, n'ont eu voix au chapitre. A croire, Monsieur BROSSAT, que vous craignez de savoir ce que les Parisiens auraient à dire sur vos choix en matière de logement.

Concrètement, je vous ai proposé quelques aménagements au programme d'action du PLH pour le 9e arrondissement pour gommer les décalages entre le document général du P.L.H. et la déclinaison par arrondissement.

Précisément, si M. Bruno JULLIARD et M. Ian BROSSAT veulent m'écouter, dans le document général, vous vous engagez sur une production équilibrée entre les différents types de logements. Mais pour le 9e arrondissement, l'objectif est de produire des logements P.L.A.-I et PLUS. Pourquoi ce choix, Monsieur BROSSAT ?

Les classes intermédiaires du 9e arrondissement auraient-elles moins de difficultés que les autres ? Je ne le crois pas au contraire. L'un de mes amendements a pour objet d'inscrire un objectif de production équilibrée de logements sociaux, même dans le 9e arrondissement.

Dans le document général, vous vous engagez à produire des logements familiaux de grande taille. C'est un engagement cohérent, car les difficultés locatives augmentent avec la taille des familles et, surtout, le taux de rotation est bien plus faible pour les grands logements.

Mais quand on lit attentivement cette partie du document, on comprend que cet engagement n'est valable que sur les programmes neufs. Résultat : pour un arrondissement comme le 9e, où les logements sociaux ne sont issus que de conventionnement de logements privés, il n'y aura aucun effort pour créer des grands logements. C'est pourtant tout à fait possible sur les réhabilitations. L'un de mes amendements a donc pour objet d'intégrer cet objectif.

Enfin, et contrairement à ce que vous semblez penser, les attentes des habitants ne sont pas uniquement tournées vers le logement social. Ils aspirent aussi à l'accession à la propriété ou encore à un meilleur accès au parc locatif privé. Pour cette raison, je souhaite que la politique du logement ait également pour objet de développer l'offre de logements privés et l'accession à la propriété. C'est l'objet de mon troisième amendement car, là encore, il y a une incohérence entre le P.L.H. et le programme d'action pour le 9e arrondissement de Paris.

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence.)

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BÜRKLI.

La parole est à Mme Rachida DATI pour le groupe UMP.

Mme Rachida DATI, maire du 7e arrondissement. - Merci Madame la Maire, mes chers collègues, l'objectif principal affiché du programme local de l'habitat modifié est l'augmentation de l'offre de logements sociaux, notamment dans les arrondissements dits déficitaires. Qui dit arrondissements déficitaires... Le regard se porte sur le 7e arrondissement.

Contrairement à ce qui peut être dit, nous comprenons la nécessité du logement social. Nous avons d'ailleurs des habitants, notamment de nombreuses familles, puisque nous avons plus de 300 familles en attente d'un logement social dans notre arrondissement.

Ce que nous demandons en matière de logement social, c'est une politique de cohérence, ni plus ni moins. Le logement social ne doit pas se résumer à une politique de chiffres, mais il faut aussi une politique globale réfléchie, adaptée aux spécificités et aux caractéristiques de chaque arrondissement.

Comme nous le savons, les logements sociaux sont en majorité accordés à des familles. Les familles qui sont éligibles au logement social ont également besoin d'équipements de proximité nécessaires à leur quotidien, comme les crèches par exemple.

Et le 7^e arrondissement, comme vous le savez, connaît déjà un grand déficit en matière d'équipements de petite enfance, mais aussi culturels et sportifs. C'est pourquoi tout projet de création de logements - je l'avais déjà demandé lors de la mandature précédente - doit obligatoirement inclure la création des infrastructures nécessaires et des équipements essentiels aux nouveaux occupants.

Nous souhaitons également qu'une plus grande priorité soit accordée aux logements intermédiaires, alors que de plus en plus de Parisiens issus de la classe moyenne sont contraints de quitter l'arrondissement, voire même la capitale.

Madame la Maire, Monsieur BROSSAT, vous connaissez mes positions sur ce sujet puisque nous en avons largement discuté. Nous avons d'ailleurs eu une réunion très constructive avec Ian BROSSAT à la mairie du 7^e arrondissement récemment.

Nous avons inauguré ensemble, vendredi dernier, un immeuble de 20 logements sociaux situé rue Cler, dont trois - c'est un effort qui doit être poursuivi - de type intermédiaire. Sur ce sujet, nous souhaitons travailler avec vous en bonne intelligence dans l'intérêt des habitants de nos arrondissements et pour l'ensemble des Parisiens.

Si nous insistons sur la nécessité d'avoir une politique de logement plus cohérente, c'est parce que nous connaissons également nos habitants, leurs attentes, leurs besoins au quotidien.

J'ajouterai un dernier point avant de conclure. Ma priorité, celle des habitants du 7^e arrondissement, est la préservation du patrimoine et du cadre de vie de notre arrondissement.

L'installation de logements sociaux doit donc se faire dans le respect de notre patrimoine et tout particulièrement dans le secteur régi par le plan de sauvegarde et de mise en valeur du 7^e arrondissement qui est en cours d'examen et d'enquête publique.

Il est aussi important de rappeler aux locataires, comme aux bailleurs, la nécessité de faire respecter les lieux, car nous connaissons, pour les logements sociaux ou intermédiaires que nous avons eus dans l'arrondissement, des dégradations par les locataires qui ne sont absolument pas sanctionnées.

J'aimerais que l'on rappelle, Madame la Maire, les responsabilités des bailleurs à faire respecter les lieux qui sont mis à disposition de familles ou de personnes, qui ont aussi cette possibilité et cette chance de pouvoir accéder au logement social ou intermédiaire.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame la Maire.

Madame MONTANDON pour l'UMP. Il vous reste 4 minutes 30.

Il y a encore M. DUBUS après.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Madame la Maire.

Ce nouveau P.L.H. montre de nouveau la divergence sur les moyens de mener une politique de logement. Permettez-moi de douter, lorsque vous dites dans ce P.L.H. que vous voulez loger la classe moyenne et que vous voulez aussi développer les logements dits intermédiaires, les P.L.I., notamment dans l'Est. Pourquoi en doutons-nous ? Parce que depuis 2001, vous n'avez cessé de reconventionner des logements dits intermédiaires, 23.000 exactement, que vous avez passé du logement intermédiaire principalement dans du logement prêt social, c'est-à-dire P.L.A.-I et PLUS.

De même, lorsque l'on regarde dans les programmes logements sociaux du 12^e arrondissement : par exemple, les derniers logements, les derniers programmes, montrent qu'il y a principalement des logements dits encore prêts sociaux, P.L.A.-I et PLUS. Lorsque l'on vous demande de rééquilibrer en P.L.S., vous refusez systématiquement.

Dans les futurs programmes annoncés, comme celui de Léo Lagrange, c'est pareil. Lorsque l'on vous fait un amendement en vous demandant simplement de bien vouloir prévoir quelques logements intermédiaires, vous le refusez.

Un tel décalage entre ce qui figure dans le P.L.H. et dans les actes, nous laisse penser que ce n'est qu'un coup de "pub", de "com" supplémentaire. Lorsque l'on regarde le P.L.H. de plus près, il manque deux notions essentielles. La première est une approche métropolitaine parce que, justement, l'une des priorités de la métropole est bien de réduire les tensions sur le marché du logement. Enfin, une approche de ce que l'on appelle la "gestion du parcours résidentiel". Et là, c'est totalement absent.

Pourtant, il y a besoin de favoriser cette mobilité au niveau du parc social, notamment celui des contingents de la Ville de Paris, dont le taux de rotation est simplement de 3 %, je le rappelle. Donc, là encore, pas de propositions, et lorsqu'on vous fait un vœu sur les différentes préconisations que nous voulons faire pour enrichir ce P.L.H., vous ne le rattachez pas à ce débat et je trouve cela bien dommage.

J'aurai l'occasion de développer ce vœu prochainement en 5e Commission, mais je pense qu'il aurait dû être rattaché à ce débat.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur DUBUS, il vous reste 3 minutes.

Allez-y.

M. Jérôme DUBUS. - Merci, Madame la Maire.

Ce P.L.H., finalement, est le fruit d'une alliance à l'ancienne entre le PS et le PC et il en porte les gènes.

Au moins y apprend-on une chose : c'est que concocter un document de planification n'est pas très compliqué.

Muni d'un correcteur, vous remplacez 20 % de logement social à échéance 2014 ou 25 % à échéance 2015 par 30 % à horizon 2030, vous modifiez ici et là différents pourcentages, vous agitez bien les leviers du P.L.U. sans oublier d'en appeler évidemment aux finances de l'État et autres partenaires, et le tour est joué !

Le tout ne fait pas une politique raisonnée de l'habitat, mais livre à M. BROSSAT l'illusion d'œuvrer pour le bien commun.

Et pourtant, ce P.L.H. - j'insisterai sur ce point -, c'est la mixité sociale mode attrape-nigaud. Ce P.L.H. est la condamnation définitive de la diversité sociologique de la capitale. L'exécutif peut bien brandir l'étendard des classes moyennes pour justifier son action. Paris ne peut être la ville des plus aisés et des plus aidés, certifiez main sur le cœur Bertrand DELANOË. Trop tard, c'est fait ! Et même amplifié par les acteurs du logement social.

Je vous invite rapidement à lire la dernière publication de l'APUR : "Accès au logement social", qui note et déplore le très grand décalage existant entre les très bénéficiaires de logements sociaux et les plafonds de ressources applicables. Près de 56 % des ménages ayant obtenu en 2013 une attribution ont des ressources inférieures au P.L.A. -I., 56 % des attributions !

Quant au P.L.S. et au P.L.I., ils ne servent que très minoritairement ceux auxquels ils sont destinés et qui pourtant, ne peuvent prétendre à un logement de catégorie inférieure. Les candidats relevant du P.L.S. et du PLUS n'ont plus qu'à attendre ou malheureusement, à partir !

Aussi, dès lors que la segmentation P.L.A. -I., PLUS et P.L.S. n'a de réalité que dans les annonces, que l'affectation des logements répond aux besoins d'un seul profil social de demandeurs, le P.L.H. ancien ou nouveau peut toujours invoquer la mixité sociale : il participe en fait de sa disparition.

Quant à la promesse de réaliser du logement intermédiaire, j'aimerais rappeler que sous le vocable "logement privé à loyer maîtrisé", il prenait déjà dans le PLH ancienne formule 20 % de la surface des logements à déduire de la portion appelée à se contracter du segment privé.

Pour ce qui est de son intégration dans les constructions de 800 mètres carrés en zone non déficitaire, dans la mesure où ce zonage est appelé à se réduire, la mesure restera parfaitement marginale et Paris continuera sa cassure sociale, les demandeurs à s'inscrire et à attendre.

Mes chers collègues, n'étant pas des nigauds, nous ne nous laisserons pas attraper.

N'étant pas des nigauds, nous ne voterons pas ce P.L.H.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur DUBUS.

Après ce débat, je vais donner la parole à l'excellent Ian BROSSAT pour vous répondre.

À vous, Ian.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Il s'agit, comme l'ont relevé plusieurs orateurs depuis le début de ce débat, d'un moment important parce que le logement est la priorité de cette mandature, la priorité des six prochaines années, la principale préoccupation des Parisiennes et des Parisiens également. C'est aussi une priorité budgétaire, avec 3 milliards d'euros, comme vous l'avez dit tout à l'heure, Madame la Maire, qui seront investis en matière de logement.

Et donc, il est logique que nous ayons un document qui nous permette de résumer l'ensemble de notre politique en matière de logement et que nous ayons ici, dans cette enceinte, un débat qui nous permette de caler l'ensemble de ces éléments.

J'ajoute d'ailleurs que ce programme local de l'habitat modifié a fait l'objet en amont de nombreuses discussions, d'un certain nombre de réunions de concertation. Je me tourne vers vous, Madame BÜRKLI. J'ai eu le grand plaisir par exemple, à l'invitation de Philippe GOUJON, de participer à une réunion publique sur le P.L.H. dans le 15^e arrondissement et croyez bien, Madame la Maire du 9^e, que si vous m'aviez invité dans votre arrondissement, j'y serai venu avec grand, grand plaisir.

Il s'agit donc ici de dire quelles sont les grandes orientations de notre politique en matière de logement.

Il s'agit au fond d'apporter une réponse, une réponse concrète à l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens qui, aujourd'hui, ne trouvent pas de solution dans le parc privé tel qu'il fonctionne actuellement.

J'insiste sur ce point : notre P.L.H. s'adresse aux classes populaires et aux classes moyennes, aux classes moyennes et aux classes populaires ! Et vous ne m'entendrez jamais opposer les unes aux autres parce que cette logique qui consiste en permanence à jouer les uns contre les autres, à expliquer que les uns sont privilégiés et tantôt, que ce sont les autres qui sont privilégiés, cette logique est une logique délétère dont personne ne sort gagnant !

Nous avons plus que jamais besoin, surtout dans le moment politique qui est le nôtre, de rassemblement, de vivre ensemble, et notre P.L.H. s'adresse bien à l'ensemble des catégories de la population parisienne qui ont aujourd'hui besoin de réponses à leurs problèmes de logements : classes populaires, familles modestes et classes moyennes, les unes et les autres !

C'est la raison pour laquelle nous avons défini trois axes prioritaires.

Le premier, cela a été relevé par plusieurs intervenants, c'est le développement du logement social à Paris, et je suis très heureux de constater à l'occasion d'une enquête réalisée par un journal du soir que Paris est identifié comme l'un des bons élèves de la loi S.R.U., cette loi qui prévoit maintenant 25 % de logements sociaux. J'en suis très fier. Et au moment où beaucoup d'autres collectivités, notamment en Île-de-France suite aux dernières élections municipales, font le choix de revoir à la baisse leurs objectifs de production de logements sociaux, notre P.L.H. prévoit effectivement d'augmenter nos efforts en matière de logement social puisque nous allons réaliser 7.000 à 7.500 nouveaux logements sociaux chaque année.

C'est pour nous un motif de fierté. C'est surtout une manière de répondre aux Parisiennes et aux Parisiens demandeurs de logement social et qui, jusqu'à présent, n'ont pas trouvé de solution.

C'est la raison pour laquelle, dans le cadre de ce programme local de l'habitat, plusieurs dispositions vont nous permettre de réaliser plus de logements sociaux puisque notamment, dans la zone de déficit en logement social, toute construction de plus de 800 mètres carrés devra désormais compter 30 % de logements sociaux.

Et nous aurons donc dans les immeubles que nous allons construire à la fois des logements privés et du logement social parce que c'est notre conception de la mixité sociale. D'ailleurs, les immeubles que nous avons inaugurés dans le 7^e arrondissement vendredi dernier, en portaient témoignage de manière tout à fait éclatante - Mme la Maire du 7^e l'a dit tout à l'heure.

Et c'est donc comme cela, par ces objectifs-là, que nous allons parvenir à rehausser notre production de logement social. Je note d'ailleurs la très grande satisfaction d'un certain nombre d'associations. Je pense à la Fondation Abbé Pierre, qui relève qu'aujourd'hui, la politique du logement à Paris est une référence à l'échelle du pays, et je crois que cela doit être pour nous tous un motif de satisfaction.

La deuxième priorité pour nous est la priorité aux familles parisiennes. Nous souhaitons apporter des réponses aux familles en matière de logement.

Avoir un enfant, voir un enfant naître, c'est évidemment un bonheur. Cela ne doit pas être une source de galère parce qu'on ne trouve pas de solutions de logement adéquates et donc, nous allons mettre l'accent sur le logement familial. Trois quarts des logements sociaux qui seront produits seront des logements à destination des familles parisiennes, notamment des grands logements pour les grandes familles : c'est pour nous un objectif absolument prioritaire.

D'ailleurs, je note que depuis 2001, Paris a gagné 15.000 familles après en avoir perdu 50.000 entre 1960 et 2000. Eh bien, nous allons produire une offre de logement supplémentaire afin de répondre à ce besoin.

Désolé, Madame BERTHOUT, de rappeler le bilan qui était le vôtre lorsque la droite était aux manettes, oui, 50.000 familles en moins entre 1960 et 2000 ; 15.000 familles en plus à Paris - pas uniquement le vôtre, Madame BERTHOUT, mais enfin, celui de votre famille politique -, eh bien nous allons mettre le paquet sur le logement familial parce que nous considérons que c'est une priorité absolue.

Troisième priorité, troisième axe majeur pour nous, c'est la question des classes moyennes. Oui, Monsieur AZIÈRE, vous en parliez tout à l'heure, nous souhaitons que les familles de la classe moyenne retrouvent espoir et nous sommes déterminés à fournir une offre de logement dédiée aux classes moyennes. C'est au nom de la défense des classes moyennes que nous allons produire chaque année, comme le prévoit ce P.L.H., 1.000 à 1.500 logements intermédiaires. C'est au nom de la défense des classes moyennes que nous allons lancer l'agence publique-privée "Multiloc" dont vous avez parlé, Madame la Maire, et qui nous permettra de capter des logements qui relèvent du parc privé pour les mettre au service des classes moyennes et pour créer une offre locative à destination des classes moyennes.

C'est au nom de la défense des classes moyennes que, effectivement, nous allons poursuivre l'exonération des surloyers en quartier politique de la ville, parce que nous souhaitons que les classes moyennes continuent à vivre dans les quartiers populaires de notre Capitale, parce qu'elles sont une source de mixité sociale et que nous y tenons résolument.

Et donc, nous allons poursuivre dans cette voie.

Alors, évidemment, il y a l'ensemble de ces éléments, il y a aussi un certain nombre de critiques qui ont été avancées. Je suis d'ailleurs assez surpris que l'UMP n'ait pas présenté explicitement le vœu qu'elle propose dans le cadre de ce débat sur le P.L.H.

Le vœu que propose l'UMP, qui n'a pas été réellement présenté par les différents intervenants de l'opposition qui pourtant sont intervenus en grand nombre, ce vœu propose purement et simplement de vendre 10 % du parc H.L.M. de Paris. Ce que vous nous proposez, c'est de refaire ce que la droite parisienne faisait avant 2001, c'est de faire ce que d'ailleurs Margaret Thatcher a fait en Angleterre dans les années 1980, qui a conduit à la vente d'un million de logements H.L.M. et qui a conduit tout droit au développement de copropriétés dégradées parce que, vous le savez bien, les locataires qui se sont portés acquéreurs sont bien souvent dans l'incapacité de payer les charges de copropriété. Donc, ce que vous nous proposez, c'est purement et simplement de mettre en œuvre cette politique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Allez voir à Clichy-sous-Bois si ce n'est pas le problème.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Et à Clichy-sous-Bois également.

Il n'est donc pas question pour nous, je l'assume très clairement, de mettre le doigt dans cet engrenage-là.

En revanche, il y a une vraie question qui a été posée, notamment par M. AZIÈRE tout à l'heure, c'est la question de l'accession à la propriété. Pour nous, l'accession à la propriété n'est absolument pas un sujet tabou et il nous faut avancer des solutions nouvelles.

Je pense qu'aujourd'hui la réalité est que l'accession à la propriété à Paris, telle qu'elle fonctionne dans les règles actuelles, n'est pas accessible aux classes moyennes. Nous devons donc trouver de nouvelles formules.

Nous souhaitons, par exemple, avec la Maire de Paris, travailler sur une charte Promoteurs, qui nous permettra de faire en sorte que nous ayons des prix d'accession maîtrisés dans un certain nombre de nos actes. Et c'est comme cela que nous aurons des Parisiens de la classe moyenne qui seront en capacité d'accéder à la propriété.

Voyez qu'il n'y a pas de notre part une posture idéologique, il y a simplement la volonté d'avancer concrètement pour trouver des solutions concrètes aux problèmes des Parisiens.

J'en viens aux différents vœux et amendements qui ont été présentés.

Il y en a beaucoup, vous avez été prolixes, c'est le moins que l'on puisse dire, et vous verrez que bon nombre de vœux et amendements qui ont été proposés trouveront un accueil favorable de l'Exécutif.

D'abord, l'amendement n° 41 qui est proposé par François DAGNAUD et Frédérique CALANDRA, relatif aux contraintes géographiques des relogements, nous y sommes favorables.

Il y a également l'amendement n° 42 présenté par le groupe Ecologiste de Paris qui est relatif à la typologie des logements sociaux financés. Nous avons souhaité, de même que pour l'amendement n° 43, faire une réponse globale qui notamment prévoit 1.000 logements P.L.A.-I. familiaux de plus que ce que prévoyait le P.L.H. initial adopté en 2001.

Il y a ensuite l'amendement n° 44 présenté par le groupe Ecologiste de Paris relatif à la transformation de bureaux en logements. Nous vous proposons un amendement à votre amendement. Nous proposons que nous nous fixions un objectif de 250.000 mètres carrés de bureaux transformés en logements avec une clause de revoyure d'ici deux ans.

Il y a ensuite l'amendement n° 46 déposé toujours par le groupe Ecologiste de Paris relatif aux foyers de travailleurs migrants. Nous vous avons proposé un léger amendement mais qui correspond à l'esprit de ce que vous nous proposiez initialement.

Il y a ensuite quatre amendements, n°^{os} 47, 48, 49 et 50, du groupe Ecologiste de Paris qui sont relatifs à la végétalisation et au Plan 1.000 immeubles, nous y sommes favorables.

L'amendement n° 51 relatif au supplément de loyer de solidarité, au surloyer, qui est proposé par le groupe Ecologiste de Paris, nous y sommes défavorables puisque nous souhaitons maintenir l'exonération de surloyer dans les quartiers politique de la ville.

Il y a ensuite l'amendement n° 52 proposé par les Ecologistes de Paris qui est relatif à la mise en place d'une politique métropolitaine en matière d'attribution de logements sociaux. Nous vous avons proposé une formulation un peu différente, mais qui je crois vous convient.

Ensuite les amendements n° 53 et n° 54 déposés par le groupe UMP, nous y sommes défavorables puisqu'ils visent à mettre le paquet sur les produits de type P.L.S. dans le 9^e arrondissement. Nous souhaitons, nous, prioritairement faire du P.L.S. dans les arrondissements qui, à l'inverse, comptent beaucoup de logements sociaux dans un objectif de rééquilibrage géographique.

L'amendement n° 55 du groupe UMP est relatif aux logements sociaux pour les familles et nous y sommes favorables, Madame BÜRKLI.

L'amendement n° 56 est relatif au taux de P.L.A.-I., PLUS et P.L.S. Il est déposé par l'UMP et nous n'y sommes pas favorables.

De même que l'amendement n° 57 déposé par Danielle SIMONNET.

Il y a ensuite plusieurs vœux et vous voyez que vous avez été particulièrement productifs sur ce P.L.H.

Le vœu n° 58 déposé par Pierre AIDENBAUM, avec un avis favorable et une modification de style.

Le vœu n° 59 est relatif au Plan 1.000 immeubles déposé par les Ecologistes de Paris, avec un avis favorable.

De même que pour le vœu n° 60 avec un léger amendement et également pour le vœu n° 61.

Quant aux vœux n° 62 et n° 63 déposés par le groupe UMP, et Florence BERTHOUT en particulier, nous avons proposé des vœux bis.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT, pour ces réponses.

Vous avez donné des indications sur les vœux et amendements. Je vais maintenant les mettre aux voix et vous les proposer concrètement.

Pour les vœux et amendements du projet de délibération DLH 19, je mets d'abord aux voix, à main levée, l'amendement n° 41 qui a été déposé par le groupe Socialiste et Apparentés avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Comme vous l'a dit Ian BROSSAT, en réponse aux amendements n° 42 et n° 43, n° 53, n° 54, n° 56, n° 57 et au vœu n° 115, l'Exécutif a déposé un vœu n° 57 bis.

Est-ce que l'amendement n° 42 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est maintenu ?

Il est retiré.

L'amendement n° 43 : pareil ?

Le groupe Ecologiste de Paris ? Oui.

Il est donc retiré.

L'amendement n° 53 du groupe UMP est maintenu.

Donc, je mets aux voix, à main levée, cet amendement avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 54 du groupe UMP avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 56 de l'UMP avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 57 de Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 115 de Mme SIMONNET avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 57 bis déposé par l'Exécutif, bien sûr avec un avis favorable de son auteur.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté.

L'UMP le vote aussi ? Non ? Je vous ai vu voter pour.

Je reprends.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 57 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 11).

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 44 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, avec un amendement de forme qui a été proposé par l'Exécutif, donc avec un avis favorable si amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement amendé est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 45 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, pareil avec un amendement proposé par l'Exécutif, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement amendé est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 46 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, pareil, avec un amendement fait par l'Exécutif et donc un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement amendé est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 47 déposé par le groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ? Abstention de l'UMP.

Et UDI ? Pour, d'accord.

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 48 déposé par le groupe Ecologiste de Paris avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

L'amendement est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 49, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Là, l'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 50, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 51, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 52, déposé par le groupe Ecologiste de Paris : avis favorable moyennant l'amendement qui a été proposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement amendé est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, l'amendement n° 55, déposé par le groupe UMP, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 58, déposé par le groupe Socialiste et Apparentés, avec un avis favorable, avec un amendement qui a été proposé au groupe Socialiste et Apparentés.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 12).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 59 du groupe Ecologiste de Paris, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2015, V. 13).

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 60, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, avec une proposition d'amendement de l'Exécutif, donc avec un avis favorable.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu amendé est adopté. (2015, V. 14).

Le vœu n° 61 déposé par le groupe Ecologiste de Paris est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 61 bis de l'Exécutif, avec l'avis favorable de son auteur.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 15).

En réponse au vœu n° 62 du groupe UMP, l'Exécutif a déposé le vœu n° 62 bis.

Vous maintenez le vœu n° 62 ? Très bien, donc le vœu n° 62 est donc retiré. Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 62 bis de l'Exécutif, avec un avis favorable de tout le monde.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 16).

En réponse au vœu n° 63 du groupe UMP, l'Exécutif a déposé un vœu n° 63 bis.

Le vœu n° 63 est-il maintenu ?

Oui, d'accord.

Je mets alors aux voix, à main levée, le vœu n° 63, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 63 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 17).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 19 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ? Une partie de l'UDI.

Le projet de délibération amendé est donc adopté. (2015, DLH 19).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vous remercie et, vraiment, je salue chaleureusement mon adjoint Ian BROSSAT et les groupes de l'Exécutif qui ont pris part à ce travail collectif qui nous engage, pour Paris, pour permettre aux Parisiens de pouvoir mieux se loger dans Paris.

Je vous remercie.

2015 DICOM 2 - Spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2015 de la Ville de Paris (article 30) et assurance annulation du spectacle (article 27-III) - Marchés de service - Modalités de passation.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons, parce que nous continuons, le projet de délibération DICOM 2, l'amendement n° 65 et le vœu n° 65 bis : il s'agit du spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2015 de la Ville de Paris, article 30, et une assurance d'annulation du spectacle, si besoin est - marchés de service, modalités de passation.

La parole est à Ann-Katrin JÉGO.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Madame le Maire.

Je souhaite vous proposer un amendement au projet de délibération concernant le spectacle pyrotechnique offert le 14 juillet par la Mairie de Paris.

Il s'agit d'un événement dont le succès est incontestable et qui est attendu par tous. Malheureusement, on mesure mal encore les effets potentiellement néfastes des feux d'artifice en termes de pollution de l'air ou de l'eau. On sait que des métaux lourds, comme le plomb et le mercure, peuvent faire partie de leur composition.

Le thème du spectacle retenu pour cette édition est celui de "Paris, ville monde" et s'inscrit dans le cadre de la Conférence Climat prévue à l'automne.

Aussi, à l'aube de ce rendez-vous majeur, nous vous demandons d'être particulièrement exigeants concernant les impacts en matière d'environnement aux propositions innovantes qui permettent de réduire les risques de

pollution : utilisation d'air comprimé pour la propulsion des fusées ou encore remplacement des perchlorates par des composés riches en azote.

Pour cela, en plus des deux critères de sélection proposés dans le projet de délibération, à savoir la qualité et l'organisation du projet, je propose d'ajouter un troisième critère : la qualité environnementale du projet.

En acceptant cet amendement, la Ville de Paris encouragerait les professionnels de la pyrotechnie à faire un effort sur leurs pratiques et à s'adapter aux exigences environnementales qui sont un devoir universel que nous partageons tous, j'en suis sûre, au sein de ce Conseil.

Je ne suis pas sûre de passionner les foules !

(M. Mao PENINOÛ, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Bruno JULLIARD est extrêmement attentif et moi aussi.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Je vous remercie.

D'une manière plus générale, je souhaiterais que cette exigence soit présente dans tous les appels d'offres de la Ville et que l'Exécutif donne des consignes à tous les services municipaux pour que le volet environnemental soit systématiquement présent dans toutes nos pratiques.

Je suis certaine qu'en l'espèce, il ne peut s'agir que d'un oubli et que la suggestion d'amendement que je porte au nom du groupe UDI-MODEM sera adoptée par l'ensemble de notre Assemblée, afin que Paris puisse se réjouir que son spectacle pyrotechnique 2015 soit conforme aux meilleures pratiques environnementales. Il en va de la santé des Parisiens mais aussi de l'image de notre ville, car je ne doute pas que vous saurez alors communiquer sur les qualités écologiques de ce spectacle.

Je vous en remercie.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Bruno JULLIARD, sur les feux d'artifices électriques !

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Oh oui !

Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Merci à Ann-Katrin JÉGO : je partage évidemment l'ensemble de son intervention.

D'abord, je salue, comme elle le spectacle pyrotechnique exceptionnel qui est offert chaque année par la Ville de Paris. C'est devenu l'un des événements majeurs de l'été dans la Capitale. Il fait la fierté de notre ville et bénéficie d'ailleurs d'une aura internationale puisque, l'année dernière, 3 millions de téléspectateurs ont pu l'apprécier et 400.000 personnes sur site ont également assisté à ce feu d'artifice, enfin à ce spectacle pyrotechnique pour être précis. En 2015, le thème du spectacle sera "Paris, ville monde".

Concernant les questions environnementales, je précise d'abord que contrairement à ce qui est indiqué dans l'amendement que vous proposez, je me suis depuis renseigné, et je peux vous dire, heureusement d'ailleurs, que le plomb et le mercure sont deux éléments chimiques aujourd'hui totalement interdits et absents des produits autorisés en France dans le domaine pyrotechnique depuis un certain nombre d'années maintenant, et c'est évidemment très heureux.

L'impact du spectacle pyrotechnique du 14 juillet en matière de pollution atmosphérique est très certainement marginal, mais il n'est certainement pas inexistant, très probablement, et la Ville de Paris souhaite, dans tous les domaines, prendre en considération la question environnementale et faire œuvre d'exemplarité. D'ailleurs, nous avons voté un vœu du groupe Ecologiste de Paris, il n'y a pas longtemps, pour que l'ensemble des manifestations festives dans l'espace public puissent également être contraintes à des obligations de respect de l'environnement.

Cependant, parce qu'il y a un mais, pour des raisons techniques il n'est pas possible de modifier à ce stade le cahier des charges du marché sous peine d'en retarder la date d'attribution et de ne laisser à l'attributaire qu'un temps trop court pour préparer le feu d'artifice que nous ne pouvons pas retarder, en tout cas pas après le 14 juillet : ce serait dommage ! Compte tenu des procédures réglementaires, l'attribution ne pourrait pas avoir lieu avant la première semaine de juillet, et donc trop tardivement.

En revanche, comme je partage la quasi-totalité de votre vœu, je vous propose un vœu de l'Exécutif qui prévoit que les demandes de prise en compte de ces critères environnementaux portées par votre amendement soient intégrées au cahier des charges de l'ensemble des feux d'artifice à venir, évidemment dès le 14 juillet 2016, mais je

regrette que nous ne puissions pas le faire dès cette année. Ce serait préférable, mais pour des questions de calendrier, ce serait tout de même trop risqué. Évidemment, je m'engage à ce que ce soit le cas - sous la forme exacte de ce que vous proposez là, c'est ce que je reprends dans l'amendement - dès l'année prochaine.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame JÉGO, pour éviter de faire le feu d'artifice le 15 août, acceptez-vous de retirer votre amendement ?

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Bien entendu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

L'amendement n° 65 est retiré.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 65 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 18).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DICOM 2.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DICOM 2).

2015 DPA 1 - ESPCI (5e) - Restructuration et extension - Principe opération - Marché de maîtrise d'œuvre - Modalités de passation prestations intellectuelles.

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et UMP relatif à la destination de la réserve foncière (ESPCI).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DPA 1 et les vœux n^{os} 66 et 66 bis qui y sont rattachées portent sur l'ESPCI, sa restructuration et ses extensions.

Je donne la parole successivement à Annick OLIVIER, Béatrice LECOUTURIER et Florence BERTHOUT, pour 5 minutes maximum chacune.

Annick OLIVIER n'est pas là !

Béatrice LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Monsieur le Maire, la Ville de Paris peut s'enorgueillir d'avoir une école d'ingénieur telle que l'ESPCI, créée en 1882 à Paris et originale par son statut unique en France d'être sous la tutelle unique de la Ville de Paris. L'Ecole supérieure de physique et de chimie industrielles est centrée sur l'excellence scientifique et a fait sortir sept prix Nobel, dont Pierre et Marie Curie, pour leurs travaux sur la radioactivité, Pierre-Gilles de Gennes ou encore Georges Charpak.

La force de cet établissement repose sur la recherche et compte en son sein 561 chercheurs et enseignants-chercheurs qui travaillent dans 17 laboratoires scientifiques sur des projets de grande innovation donnant naissance à de nombreuses entreprises de très haute technologie.

École prestigieuse de renommée mondiale, ouverte sur le monde moderne, elle recrute des étudiants de haut niveau et figure, dans le classement Shanghai, en tête des écoles d'ingénieurs françaises. Elle accueille 39 % de

filles, soit 10 % de plus que la moyenne nationale des écoles d'ingénieurs en France, 38 % d'étudiants boursiers et 14 % d'étudiants internationaux.

Rappelons que cette école se situe au cœur du quartier latin, dans le 5e arrondissement, et qu'elle fait partie du campus scientifique de la Montagne-Sainte-Geneviève.

L'EPSCI est un campus dans la ville qui s'étend sur 30.000 mètres carrés dans un tissu urbain dense.

Mais les locaux, devenus vétustes, ne sont plus en rapport avec l'ambition que s'est donnée cette école, et la délégation des Conseillers de Paris dont je faisais partie, qui a visité l'école le 30 janvier dernier, peut témoigner devant cette Assemblée de l'exiguïté des locaux, mais qui n'empêche en rien ni l'enthousiasme ni l'inventivité des équipes de chercheurs-enseignants et de leurs étudiants.

Vous nous soumettez donc aujourd'hui ce projet de démolition-reconstruction afin de répondre et d'accompagner l'excellence de cette école. Cet important projet figure d'ailleurs dans la lettre de mission adressée par la Maire de Paris à son adjointe, Mme LEMARDELEY, je la cite : "Ce projet doit être au cœur de ses priorités et d'ici à 2020, l'EPSCI entièrement rénovée doit devenir un Centre mondial de recherche et de formation pluridisciplinaire".

Le coût total de l'opération a été estimé à 176 millions d'euros. Une enveloppe de 75 millions d'euros a déjà été identifiée dans le programme d'investissement de la mandature.

Notre groupe votera bien évidemment ce projet de rénovation. Cependant une interrogation demeure. En effet, ce projet de restructuration va permettre d'augmenter significativement les surfaces dont dispose l'école. Ce sont 12.000 mètres carrés qui vont être libérés mais dont la destination n'est pas évoquée dans le projet que vous nous soumettez aujourd'hui.

Je dépose donc un vœu cosigné par ma collègue Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement, dans lequel se situe cette école, pour que la Mairie de Paris nous précise d'une part la destination foncière des 12.000 mètres carrés libérés et nous donne l'assurance que cette surface gardera sa vocation liée au cluster scientifique et industriel.

D'autre part, que la Ville de Paris, souffrant d'un manque criant de logements étudiants, s'engage à ce que cette emprise foncière, tout ou partie, soit consacrée à la construction de logements étudiants. Nous voulons effectivement avoir la certitude que cette parcelle ne sera pas détournée de sa vocation ni utilisée à d'autre fin que l'enseignement supérieur et ses étudiants pour donner une véritable dimension de campus international à cette école.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Florence BERTHOUT.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Évidemment, je m'associe comme maire du 5e arrondissement à ma collègue Béatrice LECOUTURIER. Je ne reviendrai pas sur ce qu'elle a excellemment rappelé, à savoir que l'EPSCI était un symbole de l'excellence scientifique au cœur du Quartier latin et du 5e, au même titre que d'autres grands et illustres établissements comme AgroParisTech, les Mines, l'Institut Poincaré et tant d'autres, qui sont dans le 5e arrondissement.

Les travaux de restructuration et de démolition-extension, parce que c'est de cela qu'il s'agit, doivent être conduits de manière à faire de l'EPSCI un véritable campus, et un vrai campus du XXIe siècle. Les surfaces vont passer de 29.000 à 38.000 mètres carrés mais à côté de cela, mes chers collègues, il y a une emprise foncière de 12.000 mètres carrés qui va être libérée et qui elle, va faire l'objet d'une opération ultérieure et distincte de l'opération de valorisation sur laquelle nous délibérons aujourd'hui.

Et avec ma collègue, ce que je souhaite que l'on réaffirme sur cette emprise de 12.000 mètres carrés, c'est la vocation liée au cluster scientifique et industriel de l'EPSCI, mais c'est aussi et surtout autre chose, qui est singulièrement laissé de côté aujourd'hui, c'est-à-dire l'obligation ardente de créer des logements étudiants dans un arrondissement du Centre de Paris dont, dans le P.L.H. sur lequel nous venons de délibérer, on dit qu'il faudrait qu'on augmente les quotas S.R.U.

Je rappelle qu'en affirmant la vocation de cette parcelle pour faire notamment du logement étudiant, nous permettons évidemment de progresser en matière de logement social.

Donc je ne doute pas notamment que pour ces objectifs, évidemment, notre vœu va être retenu par l'Exécutif.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Pour vous répondre...

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire, sans transition avec le feu d'artifice.

Merci pour les deux interventions. Il m'appartient de répondre au nom de l'Exécutif pour rapporter ce très beau projet de délibération relatif à la restructuration, démolition et extension de l'ESPCI. Beau projet de délibération parce que l'enseignement supérieur et la recherche sont des facteurs majeurs de l'attractivité de notre ville. Et évidemment, le projet de restructuration du campus de l'ESPCI qui vous est présenté aujourd'hui est un élément majeur de cette politique de valorisation et de développement de l'enseignement supérieur ainsi que de la recherche, et ce projet vise à offrir à l'école les moyens d'être plus compétitive au plus haut niveau international et de contribuer au rayonnement du pôle universitaire et de recherche de Paris.

En effet, malgré le fait que l'ESPCI, école de la Ville qui a été créée en 1882, soit reconnue et saluée pour son excellence scientifique et pédagogique, ses locaux aujourd'hui ne lui permettent plus d'exercer son activité dans des conditions satisfaisantes et à la hauteur de ses capacités. C'est pourquoi la Maire de Paris, Anne HIDALGO, a confié à Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe chargée de l'enseignement supérieur, de la recherche et de la vie étudiante, mais également présidente de l'école concernée, la mission de piloter ce projet de restructuration et d'extension du campus de l'ESPCI.

La Ville de Paris a décidé d'investir massivement dans son école afin de lui donner les vrais moyens de son ambition, et il s'agit d'un investissement majeur dans la recherche publique, qui bénéficiera à plus de 500 chercheurs hébergés sur le site au sein de 17 laboratoires. Je profite d'ailleurs pour dire qu'une optimisation foncière du projet a été menée afin de mieux utiliser les mètres carrés disponibles sur la parcelle, ce qui permettra notamment aux 300 élèves et 400 étudiants de "master" de disposer de nouveaux espaces de vie, ou encore de restituer 3.900 mètres carrés d'espaces verts protégés existants inscrits au P.L.U., comme vous en avez parlé, je crois, Madame la Maire, et comme aurait pu me le demander Annick OLIVIER dans son intervention, je vous confirme qu'une réflexion va être lancée afin d'étudier la faisabilité d'ouvrir une partie des espaces verts aux Parisiens, sous réserve évidemment de la prise en compte des impératifs de sécurité de l'école.

J'en viens à la question de l'insertion du futur campus dans le quartier, qui sera évidemment primordiale. D'abord, une communication importante, en priorité à l'égard des riverains, sera mise en place autour du projet. L'Exécutif partage sur le fond la préoccupation exprimée dans le vœu de l'UDI et de l'UMP qui vient de nous être présenté, notamment quant à la cohérence du programme de la parcelle. Dans la mesure où une grande partie de la parcelle sera dédiée à l'enseignement supérieur et à la recherche, il est logique de garantir une cohérence d'ensemble en valorisant cette réserve foncière autour de thématiques communes à celles de l'ESPCI, et plus généralement de la Montagne Sainte-Geneviève.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle l'exposé des motifs du projet de délibération précise que les 12.000 mètres carrés qui seront libérés sur l'îlot feront l'objet - je cite - d'une opération distincte et ultérieure de valorisation qui pourra venir renforcer ce cluster scientifique et industriel. C'est-à-dire que dans le projet de délibération qui vous est soumis au vote, ces garanties existent déjà.

Néanmoins, il convient de rappeler un point important : c'est la raison pour laquelle je vous propose un vœu de l'Exécutif, Madame BERTHOUT et Madame LECOUTURIER. Il convient de rappeler ce point important : ces surfaces ne seront disponibles par le jeu du phasage des opérations qu'en 2022, c'est-à-dire lors de la prochaine mandature. Nous aurons l'occasion donc de revenir devant ce Conseil, peut-être même dans une disposition politique différente. Il paraît donc difficile, en tout état de cause prématuré, dans le 5e notamment, de prendre à ce stade des engagements et d'indiquer une destination précise de ces surfaces.

En résumé, je partage, nous partageons la préoccupation exprimée par le vœu de Mme BERTHOUT et de Mme LECOUTURIER, mais la méthode n'apparaît pas tout à fait appropriée, d'où notre proposition de vœu de l'Exécutif, pour affirmer clairement notre volonté tout de même commune, le moment venu, de garantir la cohérence de la parcelle.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets... Non ? Le n° 66, que lui arrive-t-il ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je souhaite, en tant que maire, reprendre la parole.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Non, en tant que maire, normalement, vous pouvez prendre la parole quand vous n'êtes pas inscrite. Vous l'avez déjà prise, mais allez-y, je vous en prie.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Juste deux choses : d'abord, je note, Monsieur JULLIARD, que vous répondez à une partie du vœu qui n'est pas dans celui-là, que j'ai déposé en Conseil d'arrondissement, notamment sur la végétalisation, mais d'accord.

Je voudrais juste quand même réveiller un peu l'hémicycle, parce qu'on est en train de parler de logements étudiants, et vous êtes en train de me répondre, alors que l'on vient d'avoir un débat sur le P.L.H. : "circulez, il n'y a rien à voir". J'ai écrit simplement... Attendez. Le vœu de l'Exécutif ne voit absolument aucune malice à reprendre une partie de mon vœu, qui dit : "la Mairie de Paris précise les destinations de la réserve foncière constituée par les 12.000 mètres carrés et garantisse l'assurance d'une vocation liée au cluster scientifique et industriel". En revanche, pour la partie qui concerne le logement étudiant, où nous nous contentons avec ma collègue d'écrire que la création de logements étudiants puisse être envisagée - vous voyez ce risque phénoménal que prend l'Exécutif ! -, eh bien là, vous dites non.

Donc, merci la tartufferie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame LECOUTURIER, je crois que c'est vous qui avez déposé le vœu. Le maintenez-vous ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci de me donner la paternité ou la maternité de ce vœu. Je maintiens effectivement ce vœu. Je suis tout à fait d'accord avec Florence BERTHOUT : vous désincarne complètement la matière du vœu que nous avons déposé. Vous ne nous parlez absolument pas du logement étudiant, même si je comprends que vous ayez une préoccupation qui s'inscrit plus tard dans le temps. Mais voilà : nous maintenons notre vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 66 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est repoussé.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 66 bis de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 19).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 1.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPA 1).

2015 DPA 12 - Institut des Cultures d'Islam (18e) - avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DPA 12 : l'Institut des Cultures d'Islam, l'avenant n° 2 au marché de maîtrise d'œuvre.

La parole est à Mme Fadila MÉHAL, puis Mme Danielle SIMONNET, puis M. Pascal JULIEN.

Mme Fadila MÉHAL. - Monsieur le Maire, chers collègues, comme vous le savez, le groupe UDI-MODEM soutient depuis sa création l'Institut des Cultures d'Islam voulu par Bertrand DELANOË, compte tenu bien évidemment de son symbole à la fois au plan local, mais aussi au plan national. Et vous le savez, ce soutien prend une valeur particulière dans le contexte, dirons-nous, d'union nationale, où chaque Parisien, je pense, a le droit légitime de mieux faire connaître son altérité et de pratiquer son culte dans des conditions de sécurité et d'hygiène. Dans ce contexte particulier, où les religions sont questionnées sur le champ de la laïcité, le groupe UDI-MODEM souhaite que la gestion de l'Institut des Cultures d'Islam ne soit entachée d'aucun questionnement, d'aucune suspicion de bonne gestion qui pourrait fragiliser son image et son rayonnement.

C'est pourquoi, comme vous le savez, chers collègues, le groupe UDI-MODEM, comme beaucoup d'entre vous, je le sais, a été traumatisé par les dérives financières intervenues ici et là dans les travaux d'investissement de grandes structures culturelles. Tout cela est derrière nous, certes, mais nous ne voudrions pas voir revenir de tels dérapages à la faveur d'un avenant de convention au marché de maîtrise d'œuvre. En effet, dans le budget 2015 très contraint, nous savons que chaque euro compte, notamment en matière culturelle.

C'est pourquoi nous voulons poser quelques questions à M. l'Adjoint à la Culture pour l'appeler à la vigilance sur ce dossier. En effet, au regard des réponses qui nous seront apportées par M. l'Adjoint, nous examinerons notre vote à ce projet de délibération. D'abord, pour faire un peu rapidement l'historique, il a été noté qu'un premier avenant au marché de maîtrise d'œuvre nous a déjà été proposé et a été notifié le 5 juillet 2011 pour un montant quand même important de 300.000 euros. Je ne reviendrai pas sur ce point, mais aujourd'hui, on nous propose un deuxième avenant qui, d'une certaine façon - et c'est écrit dans le projet de délibération -, fera en sorte qu'il y aura une augmentation de 15,60 % par rapport au marché de base.

A la lecture - j'ai lu très attentivement tous les éléments -, il semble que l'essentiel, quand même, de ces coûts supplémentaires de l'avenant porte sur des rémunérations pour des prestations d'étude et de suivi des travaux non prévues à l'origine, mais dont il semblerait que beaucoup auraient pu être anticipées et incluses dans les marchés de base.

Je vais donner quelques exemples. C'est assez technique, mais par exemple, l'aménagement intérieur des espaces de culte pour ne pas nuire aux activités culturelles - vous savez que c'était le défi architectural qui consistait à mettre une étanchéité entre les activités culturelles et culturelles -, pourquoi ne l'a-t-on pas prévu ? La mise en place, par exemple aussi, du système de vidéosurveillance, compte tenu, chacun le sait, de la sensibilité de l'activité, aurait pu être intégrée. Alors, on parle maintenant de salles d'eau et de sanitaires, parce que visiblement, il y aurait des modifications, mais je ne vais pas citer tous les points qui me paraissent importants, parce qu'on parle même de modifications nécessitées par l'intégration d'un coffret gaz fourni par GRDF. Comment n'a-t-on pas prévu ces travaux ? C'est la question que je me pose.

Je ne vais pas m'attarder sur ces points techniques, mais il me semble qu'ils sont nombreux. N'auraient-ils pas pu être anticipés et intégrés à moindre coût au marché de base ? J'attends avec beaucoup d'attention votre réponse, Monsieur l'Adjoint.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Sans surprise pour vous, je ne voterai pas ce projet de délibération. Votre politique en définitive applique les préconisations du rapport Machelon de 2006, commandé par SARKOZY et qui visait à remettre en cause la loi de 1905 afin de permettre aux communes de financer les cultes en s'appuyant sur la confusion entre le culturel et le cultuel.

Vous refusez de prendre conscience des contestations actuelles des politiques clientélistes communautariste menées par nombre d'élus. Au contraire, vous vous y complaisez, tout en prétendant défendre la laïcité.

Vous justifiez la création de l'Institut des Cultures de l'Islam dans le secteur de la Goutte d'Or, considérant le quartier comme emblématique d'une présence musulmane désormais inscrite dans l'histoire de Paris. Vous assignez ainsi les habitants d'un quartier à une communauté religieuse.

Je récusé la réduction et l'amalgame entre immigration et religion. Nous n'avons ni à trier entre Français et résidents étrangers, ni à trier en fonction des croyances. Les croyances ou non croyances des habitants d'un quartier, comme les vôtres, chers collègues, ne concernent que la sphère privée. Ensemble, avec nos histoires, nous devons faire France de tout bois.

Vous semblez par ailleurs ignorer que l'on peut venir d'un pays non laïque, où une religion d'Etat est imposée, et être aussi bien athée que croyant. Quel paradoxe, alors que la Ville s'apprête si justement à attaquer Fox News pour ses déclarations relatives à certains de nos quartiers qui seraient des "no go zones" pour les non musulmans que de déclarer certains quartiers comme emblématiques d'une présence musulmane.

Je pense à mes amis du front populaire tunisien, qui ont perdu deux de leurs dirigeants, comme Mohamed Brahmi et Chokri Belaïd, assassinés par la même bande que ceux de "Charlie Hebdo" et de l'hyper Cacher en Tunisie, parce qu'ils se battaient pour une constitution laïque dans le processus de la révolution tunisienne. A quelle communauté voulez-vous donc assigner les résidents tunisiens à Paris ? Est-ce ainsi que vous honorez le combat laïc pour lequel nos amis ont été assassinés le mois dernier ?

Ni Paris, ni la République n'ont à être transformées en mosaïque pluriconfessionnelle. Quelle horreur de croire qu'on serait plus efficace dans le combat contre le racisme antimusulman, qui se développe de façon inquiétante dans notre pays, en remettant en cause la laïcité. C'est l'inverse, la laïcité nous protège, elle nous émancipe, elle est garante de nos libertés de croire ou de ne pas croire, et nous permet de vivre ensemble.

La laïcité, c'est le principe d'organisation de notre République. Il établit, par la séparation des églises et de l'Etat, que le religieux relève de la sphère privée et n'a pas à régenter l'espace public. La laïcité, ce n'est pas une arme contre les religions. Elle reconnaît tous les citoyens sans assignation et les traite à égalité. Pas de privilèges publics pour les religions ni pour l'athéisme : c'est la condition de l'exercice de la citoyenneté qui ne doit souffrir d'aucun dogme, d'aucune vérité révélée. C'est d'ailleurs ce qui permet d'exclure tout délit de blasphème.

Chers collègues, la République ne reconnaît ni ne finance aucun culte. C'est à la communauté de croyants de financer leurs lieux de culte. Le projet de délibération revendique carrément, je cite : l'enjeu déterminant du projet et la juxtaposition des activités culturelles et cultuelles. Je dénonce la ruse qui consiste à financer le culte en finançant la culture. Oui, je dénonce l'usage du mot culture comme soumission statique à la tradition, alors que la culture dynamique, c'est le dépassement critique de cette tradition au vu de l'émancipation. Et je dénonce l'amalgame entre culture et religion.

Dommage que Mme HIDALGO ne soit pas là, parce que j'aurais pu lui rappeler que l'Espagne nationale catholique brimait les athées au nom de la culture espagnole et, tout récemment, qu'elle a voulu remettre en question le droit à l'I.V.G. au nom de cette même culture.

Votre clientélisme électoral vous fait fouler au pied la laïcité comme émancipation, reproduire honteusement les ruses de Nicolas SARKOZY pour contourner la loi de 1905. Vous détournez l'argent public pour des religions qui n'engagent que leurs fidèles, alors même que nombre de services d'intérêt général sont en souffrance, faute de crédits. Bref, vous sacrifiez l'intérêt général sur l'hôtel d'intérêts particuliers.

Vous deviez relire le décret de Ventôse An II : "Nul citoyen ne doit être contraint de financer un culte." Arrêtez donc de contredire vos beaux discours laïques pour des pratiques anti-laïques.

La Goutte d'Or gagnerait, pour son vivre ensemble, à bénéficier d'un institut transculturel, un lieu d'éducation populaire culturelle, parce que la culture s'est faite d'échanges. Elle est l'échange et c'est en cela qu'elle nous émancipe. L'assigner à une résidence communautaire, qui plus est religieuse, c'est l'enfermer et nous enfermer. C'est tuer notre vivre ensemble ou le condamner à la guerre civile. C'est là tout l'objectif des tenants du choc de civilisations que je ne cesserai de combattre.

Voilà pourquoi je voterai contre, avec en plus des sommes complètement folles, mais je ne m'arrêterai même pas à cela.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Pascal JULIEN. Bon courage !

M. Pascal JULIEN. - Au Conseil du 18^e arrondissement, le groupe des Ecologistes s'est abstenu sur ce projet de délibération pour justement alerter sur l'augmentation de 15 % du prix des travaux initiaux. C'était presque 2,5 millions initialement, plus deux avenants, plus 15 %, et je suis intervenu pour dire que nous sommes extrêmement vigilants évidemment quand on voit de grands projets inutiles atteindre des coûts pharamineux par dépassements successifs, mais notre vigilance en bon gestionnaire s'exerce aussi pour les grands projets très utiles. Là, on a bien affaire à un grand projet très utile.

En même temps, nous avons bien dit que c'était une abstention locale pour marquer le coup et il n'est pas question pour nous de bloquer en quoi que ce soit le fonctionnement de l'I.C.I. et nous avons bien laissé entendre que nous voterions pour au Conseil de Paris, ce que nous ferons tout à l'heure.

Puisqu'il me reste quelques minutes, je vais tout de même te répondre, Danielle, parce que les bras m'en sont tombés quand j'ai écouté tout ce qui a été dit. On a vu arriver Franco, l'I.V.G., l'église catholique d'Espagne. Il manquait la Grèce, tu as oublié ! Je le dis avec une gentille et amicale ironie, parce que nous sommes d'accord sur beaucoup de choses mais, franchement, je souhaiterais que Danielle SIMONNET vienne refaire l'intervention, à laquelle on vient d'avoir droit, à la Goutte d'Or devant le public populaire qui fréquente l'I.C.I., qu'ils soient croyants, pas croyants, musulmans, catholiques, tout ce que tu veux.

Franchement, je peux te dire que j'étais, parmi les écologistes, un de ceux qui à l'origine, au tout début, lorsqu'il en était question, étaient les plus méfiants, parce que justement je suis extrêmement vigilant sur la laïcité et la loi de 1905.

Mais excuse-moi, tu as énoncé plusieurs contrevérités, dont une : il n'y a pas un centime public qui a été donné à l'espace culturel. L'espace culturel a été vendu à une association : c'est une vente. Il y a donc une étanchéité totale. L'espace culturel, avec un R, relève bien effectivement de l'argent public, mais l'espace culturel, l'espace de prière, a été vendu et il y a une étanchéité financière totale. Tu penses bien que si tel n'avait pas été le cas, on aurait été les premiers à monter au créneau et ne pas laisser faire.

Justement, une solution a été trouvée, qui respecte à la lettre la loi de 1905 mais qui la respecte aussi dans l'esprit, parce que tu as une définition de la laïcité qui n'est pas la mienne. La laïcité, ce n'est pas simplement une affaire privée, c'est plus compliqué que cela. Ce n'est pas si simple. La Laïcité, c'est le droit à chaque, à chaque ensemble, à chaque groupe religieux d'exercer ses convictions, dans l'harmonie et dans le respect.

Je suis très content de voir qu'il y a des croyants qui, quand ils vont à la prière à l'I.C.I., en profitent pour passer devant des expositions culturelles et que cela leur attire l'œil, cela éveille l'esprit, cela ouvre. Je trouve cela très bien.

Je t'invite, allons-y ensemble, comme je l'ai fait, à venir un vendredi midi à la grande prière pour voir comment cela se passe. Danielle FOURNIER, qui suivait cela de très près dans la mandature précédente, avait été très tatillonne et elle regardait, quasiment au mètre carré, pour voir si cela se passait bien. J'y suis allé, oui, cela se passe bien.

Moi, je trouve que cet esprit de tolérance est effectivement dans l'esprit de la laïcité tel qu'on en a reparlé depuis le mois de janvier 2015. Je suis extrêmement surpris, pour ne pas dire déçu, par le discours que tu viens de tenir, qui est un discours - excuse-moi de te le dire - d'intolérance. Et pour l'I.C.I., je reste extrêmement vigilant. C'est bien pour cela que mon groupe m'a mandaté pour aller dans le conseil d'administration : pour surveiller les choses de près. J'en suis un défenseur.

S'il y a une dérive, je le dirai. C'est moi, d'ailleurs, qui allumait le feu au Conseil d'arrondissement en signalant la dérive financière qui a été reprise - c'est de bonne guerre - par nos collègues, parce que cela a le mérite d'être dit. Maintenant, on vote pour et avec enthousiasme.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Bruno JULLIARD pour tenter de compléter la réponse.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Je n'aurai pas grand-chose à ajouter à ce que vient de dire Pascal JULIEN, si ce n'est pour dire qu'en effet, l'I.C.I., depuis son origine, a nécessité l'investissement, l'engagement et beaucoup de travail de beaucoup d'élus, d'ailleurs de différents groupes politiques, de beaucoup de personnels de la Ville, d'un certain nombre d'entreprises. C'est le sujet qui nous anime aujourd'hui.

Ce travail n'est pas terminé. L'I.C.I. existe aujourd'hui. La programmation culturelle existe aujourd'hui. Elle s'améliore d'ailleurs de mois en mois. Je vous invite, Madame SIMONNET, à vous rendre à l'Institut des Cultures d'Islam pour vérifier par vous-même la qualité et le contenu des expositions et des activités culturelles. Vous verrez à quel point il est pertinent qu'un site existe pour valoriser les cultures d'Islam et que nous puissions nous-mêmes renvoyer une image positive des cultures d'Islam qui sont, par ailleurs, magnifiquement représentées par les artistes.

En l'occurrence, il s'agit en ce moment de plusieurs femmes photographes du monde arabe qui présentent une exposition magnifique et qui, je le crois, est utile pour l'intérêt général et pas uniquement pour les fidèles qui viennent à la salle de prière à l'étage supérieur.

Je le disais : ce travail n'est pas terminé parce qu'en effet, il nécessite aussi une vigilance de tous les jours, d'abord pour garantir le strict respect de la loi de 1905 sur la laïcité. Je ne reprécise pas ce que j'ai dit des dizaines de fois dans cet hémicycle mais, de bout en bout, la construction de l'Institut des Cultures d'Islam, la naissance de l'I.C.I. s'est faite dans le strict respect de la loi de 1905 et son fonctionnement actuel, les subventions publiques de la Ville de Paris, respectent toutes cette loi de 1905.

Concernant les coûts de construction, puisque je ne refais pas le développement auquel j'adhère dans sa quasi-totalité et que vient de nous faire Pascal JULIEN, il faut être vigilant sur ce chantier comme sur l'ensemble des chantiers de la Ville, qu'ils soient culturels ou pas. On parle beaucoup de dépassements de coûts pour des établissements culturels, mais il faut regarder l'ensemble des équipements et des constructions. Il peut arriver qu'il y en ait d'autres dans d'autres secteurs.

Je remarque qu'on l'excuse parfois un peu moins aux établissements culturels et je le regrette. Cela dit, il faut, en effet, que nous soyons extrêmement vigilants comme pour l'ensemble des autres. Evidemment, nous avons vérifié le contenu de ces augmentations de coûts. Toutes sont justifiées. Je pense notamment à la question de la mise en place de la vidéosurveillance. Il ne s'agit pas de combler un vide ou un manque à l'origine, mais d'une redéfinition d'un programme de sécurité qui, tel qu'il avait été élaboré à l'origine, n'apparaît pas adapté à la situation actuelle. Il faut donc l'améliorer et l'amplifier par un système de vidéosurveillance.

Il s'agit de quelques adaptations techniques du projet. Je ne rentre pas dans les détails, mais en effet il y avait eu quelques erreurs. Pour un projet très innovant à l'origine, il y avait eu quelques erreurs par exemple sur la préfiguration de l'ensemble des espaces de toilettes ou de salles d'eau qui n'étaient pas appropriés à cette particularité du lieu. C'est tout à fait regrettable, mais en tout cas ce ne sont pas des erreurs d'entreprises ou des erreurs d'ingénieurs, mais bien une difficulté d'appréhension à l'origine du projet.

Concernant les études, c'est le sujet qui attire en général le plus mon attention lorsqu'il y a des augmentations de coûts. Pour le coup, ces compléments d'études sont vraiment justifiés pour cette raison simple : dans le second site de Polonceau, il y a des difficultés majeures et juridiques, avec un mur mitoyen qui nécessite une réadaptation du projet, auxquelles nous sommes obligés de faire face. Aujourd'hui, un avenant se traduit malheureusement par une augmentation, qui reste raisonnable, mais il faut être vigilant à ce type d'augmentation.

Cela dit, nous serons amenés à revenir devant le Conseil de Paris parce que dans la suite de la construction du site Polonceau, en tout état de cause, il faudra probablement revoir à la baisse le coût de construction d'origine qui, dans le contexte actuel de cette mandature, m'apparaît trop élevé. Ce souci, nous l'avons en commun. On peut construire des choses magnifiques, des équipements culturels magnifiques, mais à des coûts qui peuvent être moins importants que ceux que nous avons connus jusqu'à aujourd'hui.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 12.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPA 12).

2015 DPA 28 - Théâtre de la Ville - Rénovation partielle - Marché de maîtrise d'œuvre - Modalités de passation et demandes d'urbanisme.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le projet de délibération DPA 28 concerne le Théâtre de la Ville : une rénovation partielle.

La parole est à Philippe DUCLOUX, puis David BELLARD.

M. Philippe DUCLOUX. - Mes chers collègues, je tenais à intervenir pour saluer le démarrage du processus de rénovation de la salle et des dépendances du Théâtre de la Ville que tout le monde connaît, place du Châtelet.

Ce théâtre dédié à la danse contemporaine ainsi qu'aux musiques du monde, cette véritable institution est l'un des joyaux de notre patrimoine culturel municipal qui est devenu, depuis les 30 dernières années, un vecteur incontournable de la diffusion de ces formes artistiques auprès du grand public, reconnu dans le monde entier.

Avec le système de coproduction mis en place, ce théâtre a fait émerger de nombreux courants de la danse européenne contemporaine. Dirigé par Emmanuel DEMARCY-MOTA depuis 2008, à la suite du directeur historique Gérard Violette, cette institution va donc connaître un toilettage complet, dont elle avait bien besoin, étant donné que sa dernière rénovation remontait à 1968.

Le programme de l'opération comprend : la mise aux normes réglementaires de la sécurité des installations techniques, la mise en accessibilité pour tous les locaux recevant du public et la mise en adaptabilité des locaux du personnel, l'amélioration de l'accueil du public, la rénovation partielle de la salle de spectacle, l'amélioration de l'accueil des artistes, l'amélioration des conditions de travail des personnels techniques, la rénovation partielle de la scénographie, la reprise ponctuelle pour remise en état des locaux impactés par les reprises de réseaux.

D'un coût global estimé à 26 millions d'euros, cette opération nécessitera la libération complète du site et les travaux sont envisagés, tels qu'indiqués dans le projet de délibération, de décembre 2016 à mars 2018. Un délai très important, vous l'aurez compris.

J'ai totale confiance dans les capacités de la direction de ce théâtre, de trouver, avec le soutien des services de la Ville, de la direction des affaires culturelles et de vous-même, Bruno JULLIARD, les modalités qui permettront un fonctionnement satisfaisant de l'institution pendant cette période de fermeture de plus d'un an.

Avant de permettre à ce théâtre de retrouver un véritable théâtre du XXI^e siècle, vous l'aurez compris, mon groupe politique votera ce projet de délibération avec beaucoup d'enthousiasme et avec la volonté de faire que, durant cette période, tout soit fait pour que tout fonctionne sous les meilleurs auspices. Comme tout le monde y va de sa citation, je terminerai mon propos par une citation de celle qui a dirigé le Théâtre de la Ville à partir de 1898, à savoir Sarah Bernhardt qui disait : "Rien n'est impossible. Il faut le risquer".

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci de rappeler Sarah Bernhardt dans cette Assemblée.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais être beaucoup plus terre à terre. Nous sommes appelés à voter un projet de délibération important puisqu'il concerne l'un des grands équipements culturels parisiens et qu'il engage financièrement la Ville sur un montant non négligeable de 26 millions d'euros. Ce projet de délibération nécessite pour notre groupe quelques éclaircissements. D'abord, nous souhaiterions connaître la raison pour laquelle pendant un an et demi les Parisiens seront privés des deux grands théâtres en même temps, puisque le Théâtre de la Ville fermera entre septembre 2016 et l'été 2018 et son voisin, le Théâtre du Châtelet, entre janvier 2017 et l'été 2019. Les deux fermetures simultanées semblent bien incompréhensibles pour les spectateurs de ces deux salles majeures parisiennes qui comptent 580.000 spectateurs.

Pourriez-vous nous éclairer sur ce premier point ? Est-il prévu des espaces éphémères de substitution ?

Ensuite, nous nous interrogeons sur le personnel de ces deux institutions, plus de 200 personnes. Quel est leur sort pendant les fermetures des deux théâtres ?

Enfin, nous souhaitons revenir sur le budget alloué à la rénovation partielle du Théâtre de la Ville, 26 millions d'euros, budget annoncé il y a quelques mois. Les écologistes se sont déjà interrogés devant cette Assemblée à propos de la sous-évaluation des budgets des grands chantiers, qui tend à se systématiser, les plus récents exemples étant celui de la Philharmonie de Paris et celui de la Canopée des Halles. Est-il normal que les pouvoirs publics s'habituent à de tels dépassements ? Comment juger les offres initiales, puisqu'il apparaît que celles-ci sont sous-estimées de façon délibérée afin d'obtenir le marché ? Et verrons-nous, au fil du chantier du Théâtre de la Ville, des délibérations additionnelles nous annonçant des dépassements de coûts et/ou de calendrier ?

La Cour des comptes, dans un rapport il y a quelques années, dressait un constat sévère sur les conditions de réalisation des grands projets culturels, lancés à partir d'estimations financières souvent sommaires et avec une programmation des travaux insuffisante, entraînant des réorientations coûteuses et des dépassements importants de délai.

Monsieur le Maire, quelle assurance nous donnez-vous que le budget annoncé de 26 millions d'euros ne sera pas dépassé et que cette Assemblée est bien appelée à se prononcer sur le coût réel de ces travaux de rénovation ?

Enfin, quelle procédure de suivi administratif et de contrôle financier comptez-vous mettre en place afin d'éviter ces dépassements ?

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Monsieur le Maire, le projet de délibération aujourd'hui est, en effet, très important et nous l'attendions depuis un certain temps maintenant. Les équipes du Théâtre de la Ville l'attendent depuis longtemps, tout comme les spectateurs, qui souhaitent être accueillis dans de meilleures conditions, même si, il est vrai, cela devra se traduire par une fermeture conséquente du Théâtre de la Ville Sarah Bernhardt - de son nom complet - de septembre 2016 à l'été 2018.

Concernant les quelques questions que vous avez posées, sur l'ampleur du montant des travaux, 26 millions d'euros, je dois vous rappeler qu'il n'y a pas eu de travaux d'envergure depuis 47 ans dans ce théâtre. Il est peu de spectacles pour lesquels les équipes techniques n'ont pas des craintes sur les pannes très régulières qui ont lieu dans ce théâtre. C'est tout à fait regrettable, y compris pour l'accueil, d'ailleurs, notamment de compagnies internationales et de grands artistes qui commencent à être inquiets lorsqu'ils viennent se produire au Théâtre de la Ville, sans parler de considérations de pure sécurité, notamment des personnels techniques. Évidemment, nous ne souhaitons prendre aucun risque.

C'est d'ailleurs la même situation dans les deux théâtres. Vous pensez bien que nous aurions de loin préféré ne pas avoir à fermer les deux théâtres en même temps.

Le plus probable est que, si nous n'engageons pas les travaux au plus vite dans les deux théâtres, en réalité, ils seront contraints d'être fermés, non pas pour travaux mais pour une absence d'autorisation d'ouverture faute de satisfaire les conditions de sécurité.

Alors, on a essayé de trouver un phasage qui fasse qu'il y ait quand même des temps où les deux théâtres ne sont pas fermés, pour que l'un puisse accueillir l'autre, avec quelques saisons croisées, ce que nous pourrions faire notamment pour la fin de l'année 2016-début 2017, mais il y aura un temps de fermeture commun d'un peu plus d'un an, qui est assez conséquent.

D'abord, pour garantir qu'il n'y aura pas de dépassements de coûts, le travail a été très conséquent ces derniers mois entre la DAC, la DPA et les équipes du théâtre pour essayer de viser au plus juste. Il y aura un comité de suivi administratif et technique très régulier. Je suis d'ailleurs tout à fait disposé à ce que, dans la 2e Commission, nous puissions faire des points réguliers sur l'avancement des travaux. C'est tout à fait envisageable, mais nous allons regarder cela, évidemment, de très près et, dans le P.I.M., le plan d'investissement, nous avons bien prévu 26 millions et pas 1 million, ni un demi-million de plus. Donc, vous en serez, de toute façon, informés.

Ensuite, concernant les personnels et la programmation pendant la fermeture, nous sommes très favorables, avec la direction du théâtre, à ce qu'il puisse y avoir une programmation hors les murs pour le Théâtre de la Ville. Le modèle économique et les particularités de la salle du Théâtre de la Ville permettent qu'il y ait une programmation hors les murs. Je pense que ce sera une programmation au fil des longs mois de fermeture, presque deux années, qui sera une programmation itinérante. Nous n'allons pas déplacer ou accueillir le Théâtre de la Ville dans un lieu - tout simplement parce que nous n'avons pas de jauge - libre sur une période aussi longue, mais nous travaillons à ce qu'il puisse y avoir des spectacles à la fin de l'année 2016 au Châtelet, puisque lui sera encore ouvert, puis d'autres lieux de la Ville. Pourquoi pas d'ailleurs des lieux culturels qui ne relèvent pas de la tutelle de la Ville ? Mais nous travaillons à des modalités innovantes qui, par ailleurs, pourraient permettre des conjugaisons et des mariages culturels un peu nouveaux, avec des partenaires culturels.

Je pense que, finalement, cela pourrait être, certes, une épreuve parce que c'est plus compliqué de programmer en dehors de ses murs mais, en même temps, une expérience tout à fait enrichissante.

En tout cas, cela n'aura aucune conséquence négative pour les personnels puisqu'il y aura une programmation hors les murs, donc il n'y aura pas de chômage technique ; il n'y aura donc pas de conséquences négatives pour les personnels. Leurs modalités de travail vont être modifiées, puisqu'ils ne seront pas sur le site, sauf peut-être une petite partie pour suivre les travaux, mais il n'y aura pas de licenciements, ni économiques ni d'aucune sorte que ce soit, pendant la fermeture puisque, pour le Théâtre de la Ville, il y aura une programmation hors les murs.

Sans prendre trop d'avance sur nos débats, c'est plus complexe pour le Théâtre du Châtelet parce que le modèle de production nécessite la jauge du Châtelet qui n'a pas d'équivalent à Paris. On peut essayer de travailler à quelques programmations particulières, mais il est très peu probable que nous puissions y arriver, donc là, ce sera une construction tout à fait différente. On est en train de travailler sur ce sujet. Heureusement, nous avons quelques mois supplémentaires pour préparer cela.

Je ne crois pas avoir oublié d'éléments dans vos questions.

J'ai terminé, Monsieur le Maire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DPA 28.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPA 28).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'information du public concernant les travaux.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés, en commençant par le vœu n° 67 qui est relatif à l'information du public concernant les travaux.

La parole est à Geoffroy BOULARD, pour 2 minutes maximum.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous le savez, ou vous ne le savez sans doute pas, les Parisiens ne sont pas toujours informés du fait que leur mairie d'arrondissement arbitre certains projets locaux et participe, le cas échéant, à leur financement. Le seul logo de la Mairie de Paris est apposé sur les supports d'information lorsque de tels travaux, chantiers ou projets sont réalisés.

Sur proposition de Brigitte KUSTER et des élus du groupe UMP, nous émettons le vœu qu'a minima le logo de la mairie d'arrondissement soit apposé sur les supports d'information relatifs aux travaux ayant fait l'objet d'une participation financière prise sur l'enveloppe ou les crédits de ladite mairie.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - C'est une demande tout à fait légitime qui mérite d'être regardée. D'ailleurs, j'en avais parlé à plusieurs maires d'arrondissement, dont je crois Mme KUSTER.

J'ai proposé que nous étudions cette demande, encore une fois, légitime dans le cadre d'un groupe de travail que j'ai créé, suite au dernier comité des arrondissements, pour faire le bilan de la déconcentration et échanger sur la question relative aux relations entre la mairie centrale et les mairies d'arrondissement ; je réunis d'ailleurs la première réunion de ce groupe de travail lundi 16 février.

J'avais proposé qu'à l'ordre du jour de cette réunion avec les maires d'arrondissement, nous puissions notamment discuter de ce point-là. Je note que le 16 février a l'air trop éloigné pour Mme KUSTER et le groupe UMP.

Cela dit, comme sur le fond, cela ne m'apparaît pas poser de problème et que ce sera, de toute façon, dans les conclusions du groupe de travail, j'accepte que nous prenions quelque avance. Donc, c'est un avis favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 67, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 20).

A la séance prochaine, nous examinerons les photos des maires d'arrondissement !

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et UMP relatif aux recommandations de la Cour des comptes sur la Philharmonie/Cité de la Musique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 68 est relatif aux recommandations de la Cour des comptes sur la Philharmonie/Cité de la Musique.

La parole est à Thierry HODENT, pour 2 minutes.

M. Thierry HODENT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous souhaitons par ce vœu que l'Exécutif suive les recommandations de la Cour des comptes et principalement constitue un nouvel ensemble fusionné des trois entités et lever les incertitudes concernant la programmation. Ensuite :

- poser les règles et responsabilités concernant la programmation des concerts donnés à la Philharmonie ;
- étudier juridiquement et financièrement les différentes options possibles, surtout en ce qui concerne la concession de la salle Pleyel ;
- fixer des objectifs ciblés liant fréquentation et financement, et mettre en place des indicateurs de performance ;
- enfin, définir et arrêter les modalités de financement public de la Philharmonie.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci de votre concision.

Bruno JULLIARD ?

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Monsieur le Maire, d'abord, la Ville de Paris n'a pas été destinataire du rapport de la Cour des comptes ; elle n'est donc pas officiellement tenue d'apporter une réponse officielle à la Cour.

Néanmoins, comme je l'ai dit à de nombreuses reprises, y compris devant les principaux signataires de ce vœu, à de nombreuses reprises en séance du Conseil de Paris ou en 2e Commission, nous sommes très engagés, et depuis de nombreux mois avec l'Etat, dans le traitement de l'ensemble des questions soulevées par la Cour, qu'il s'agisse du mode de gouvernance, de la détermination des nouveaux statuts, des modalités de financement ou encore des objectifs de politique publique liés à ces financements.

C'est notamment à travers ce travail collaboratif que le budget de fonctionnement 2015 a été déterminé, permettant d'ailleurs une participation financière au plus juste des tutelles.

Sauf que, dans les éléments que vous avez choisi de reprendre des recommandations de la Cour des comptes, certaines concernent la Ville, encore que systématiquement, c'est en lien avec l'Etat. Je veux dire que la Ville ne peut pas seule décider des nouveaux statuts de la Philharmonie. Cela n'aurait pas de sens car nous n'en avons pas le pouvoir. De la même manière, nous pouvons encore moins décider pour la Cité de la Musique, dont la tutelle relève exclusivement de l'Etat. C'est encore pire, je dirais, concernant ce que vous proposez vis-à-vis de la concession de la salle Pleyel, c'est-à-dire que nous procédions à une étude juridique et financière comparative des différentes options possibles.

Outre notre désaccord total sur le fond et sur le devenir de la salle Pleyel mais surtout, sur la gestion même de la salle Pleyel, juridiquement, nous n'avons aucune tutelle sur la salle Pleyel. Nous ne pouvons pas nous-mêmes prendre une initiative qui ne relève que de la responsabilité de l'Etat.

Ce sera une demande de retrait ou un avis défavorable.

Cela dit, ce que je comprends de l'esprit de ce vœu, Madame MÉHAL, et si j'ai bien compris, vous êtes la première signataire de ce vœu, c'est que nous continuions, comme nous l'avons fait depuis de nombreux mois, je crois, maintenant, à travailler ensemble sur l'ensemble de ces objectifs-là. Comme je l'ai fait à de nombreuses reprises, je vous propose que l'on puisse faire un point, dans la prochaine 2e Commission, sur l'état actuel de l'avancement de ces travaux, sur tous les points du rapport de la Cour des comptes qui relèvent d'abord de la Ville et pourquoi pas, des informations que j'ai de l'Etat, mais nous n'en sommes pas responsables.

Et je vous propose que par ailleurs, nous puissions prévoir un prochain comité de suivi, comme nous en avons fait un à votre demande, qui permettrait de poursuivre nos réflexions communes. Mais il m'apparaît préférable de

continuer à travailler comme cela plutôt que des vœux qui n'apparaissent pas appropriés ni sur la forme et encore moins sur l'aspect juridique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur HODENT, maintenez-vous votre vœu ?

M. Thierry HODENT. - On est plusieurs : c'est pour ça que je regarde Fadila. Cela concerne plusieurs groupes : il faut que l'on se concerte par rapport à ce que vient de dire le premier adjoint.

Mme Fadila MÉHAL. - Concernant le groupe UDI-MODEM, nous sommes très attentifs à ce que vous venez de dire, et vous avez raison de signaler que beaucoup de préconisations et de vœux qui ont été mis en lumière par les groupes UMP et UDI ont été pris en compte dans ce cadre et d'ailleurs rejoints par la Cour des comptes. En effet, cette articulation doit se faire dans le comité de suivi.

Ce que nous souhaitons ardemment, c'est qu'au-delà du comité de suivi puisse être mis en place un calendrier plus précis qui nous permettra en effet d'avoir une visibilité par rapport...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame MÉHAL, ce n'est pas une deuxième intervention.

Mme Fadila MÉHAL. - Dans ce cadre-là, nous voulons bien retirer, en effet...

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci. Le vœu est donc retiré et je vous en remercie.

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et UMP relatif à l'expérimentation par "Paris Musées" d'une tarification par une contribution volontaire.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au vœu n° 69 relatif à l'expérimentation par "Paris Musées" d'une tarification par contribution volontaire et Fadila MÉHAL, vous avez la parole.

Mme Fadila MÉHAL. - Ce sera assez rapide, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

"Paris Musées" connaît depuis sa création une hausse de fréquentation de ses établissements ; je souhaitais au nom du groupe de l'UDI-MODEM et du MODEM, faire des propositions parce qu'il nous semble que "Paris Musées" doit réfléchir à la nécessité de diversification de ses ressources afin de pérenniser et d'augmenter sa notoriété et la qualité de ses collections permanentes d'ailleurs comme il doit aussi financer sa politique d'acquisition et de rénovation.

S'il est vrai que la gratuité des collections permanentes des musées de la Ville de Paris a permis de mettre en place un symbole fort, à destination des Parisiens, pour l'accès à la culture pour tous, cela peut représenter toutefois un manque à gagner pour une structure en voie d'autonomie financière.

On sait par ailleurs en regardant un peu à l'étranger, que de nombreux musées, tels le British Museum et la National Gallery de Londres, ainsi que le Metropolitan Museum de New York, ou encore le musée des Beaux-Arts de Montréal, ont mis en place depuis de nombreuses années des politiques tarifaires alternatives tel que le don d'entrée ou la contribution volontaire obligatoire.

Je ne voudrais pas être longue mais je souhaiterais que puisse être mis en place un tel type de dispositif de paiement du droit d'entrée par le don, et il est de nature à pouvoir donner un rôle plus actif aux visiteurs.

C'est pour cela que les élus demandent que la Ville de Paris suggère de mettre à l'ordre du jour d'un des prochains Conseils d'administration de "Paris Musées" la possibilité d'expérimenter dans l'un de ses établissements, pendant une durée déterminée, la mise en place d'une contribution d'un montant libre comme droit d'entrée à son exposition permanente. Vous avez vu : nous avons des termes extrêmement précis qui permettent de répondre favorablement à notre demande.

Nous souhaitons que cette expérimentation fasse l'objet d'un suivi et d'un compte rendu détaillé permettant de pouvoir éventuellement, par la suite, envisager une généralisation, Monsieur le Maire, c'est le sens du vœu proposé par le groupe UDI-MODEM et l'UMP.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Bruno JULLIARD, pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Nous avons déjà eu l'occasion à plusieurs reprises, avec Mme la Présidente de la 2e Commission, d'échanger sur ce sujet, tant d'ailleurs pendant le Conseil d'administration de "Paris Musées", mais également en 2e Commission, et même lors du séminaire que vous avez bien voulu organiser il y a quelques semaines de cela.

Je suis très favorable à ce que nous expérimentions en effet des modalités de ticket-donation à l'entrée des musées ou en tout cas tout dispositif qui permettrait que la volonté de contribuer à l'entretien, à l'enrichissement des collections, à la valorisation de nos collections puisse se traduire par des donations.

J'ai déjà annoncé l'essentiel de votre vœu, en réalité - mais j'imagine que c'est la raison pour laquelle vous le déposez -, l'essentiel du contenu de votre vœu, j'ai déjà donné une réponse favorable en 2e Commission comme au prochain Conseil d'administration de "Paris Musées".

En toute logique, c'est donc un avis favorable à votre vœu. Je veux même vous dire que je proposerai que lors du prochain Conseil d'administration de "Paris Musées", en terme d'expérimentation, nous allions un peu plus loin que le ticket-donation ; il y a d'autres exemples à l'étranger dont nous pouvons nous inspirer, qui peuvent conjuguer la gratuité des collections permanentes pour les publics les plus fragiles socialement et en même temps, que ceux qui peuvent contribuer puissent contribuer et éviter ainsi un certain nombre d'effets d'aubaine.

Le bon cadre pour en discuter, c'est le Conseil d'administration de "Paris Musées", mais c'est aujourd'hui avec enthousiasme un avis favorable que j'adresse à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 69 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 21).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la formation du personnel des bibliothèques à l'éducation à l'image.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 70 est relatif à la formation du personnel des bibliothèques à l'éducation à l'image.

Fadila MÉHAL, pour deux minutes maximum.

Mme Fadila MÉHAL. - Merci, Monsieur le Maire. Je tiendrai les deux minutes.

C'est un vœu déposé par notre groupe et par l'UMP, qui considère que la première pratique culturelle des jeunes est celle de l'image. Quand je dis image, c'est bien évidemment le cinéma, la photographie, la télévision, les jeux vidéo et même Internet. Vous savez comme moi que l'activité récente met en lumière la prolifération d'images, de films et de sites Internet dangereux appelant à la haine de l'autre et surtout à la mise en cause du vivre ensemble.

Considérant l'urgence, dans ce contexte, de favoriser une appréhension et une maîtrise des images, et notamment des films de fiction et des documentaires ainsi que des médias, et vous le savez comme moi, l'État, en lien avec la Mairie de Paris, élabore et met en œuvre différents programmes de sensibilisation à l'audiovisuel et aux médias.

C'est pour cela qu'il nous semble important, considérant le nombre important des bibliothèques, 58 bibliothèques de prêt, de la Ville de Paris, compte tenu de leur maillage territorial, nous pensons que ce réseau peut jouer un rôle essentiel dans l'éducation critique à l'image et à l'interprétation.

C'est pour cela que nous souhaitons que la Ville de Paris mette en place un partenariat avec les organismes disposant d'un dispositif de formation à l'éducation à l'image, à destination notamment des enseignants, afin d'en faire bénéficier, sur la base du volontariat, le personnel des bibliothèques de la Ville de Paris.

En effet ce sont des relais extrêmement importants et il nous semble que les bibliothèques doivent intensifier, dans ce contexte particulier et très troublé, des actions d'éducation à l'image surtout menées auprès d'un jeune public très vulnérable.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Bruno JULLIARD, pour vous répondre, deux minutes lui aussi.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Présidente.

Merci de cette occasion de rappeler à quel point nous sommes fiers de notre réseau de lecture publique et des 58 bibliothèques de prêt. C'est un formidable outil de démocratisation culturelle. Vous avez parlé du succès conséquent de ces 58 bibliothèques de prêt. Plus de 8 millions de visiteurs par an ; près de 10 millions de documents dans les bibliothèques ; dans mon souvenir, plus de 13 ou 14 millions, je crois, de prêts chaque année dans ce même réseau de bibliothèques, c'est un immense succès, notamment dans les quartiers populaires de Paris, où de nombreuses nouvelles bibliothèques ont vu le jour ces toutes dernières années. Ce n'est pas fini, d'ailleurs, puisque nous allons ouvrir de nouveaux équipements dans les prochains mois : la bibliothèque Françoise Sagan dans le 10e, la grande bibliothèque-médiathèque de la Canopée fin 2015 - les deux d'ailleurs seront ouvertes le dimanche, ce qui est une bonne chose -, et je ne parle pas de la diversification de l'offre avec la création d'une bibliothèque numérique d'ici la fin 2015.

L'action culturelle... "Enfin !" me dit mon collègue adjoint MISSIKA. Il a raison, mais ce qui compte, c'est d'y arriver, et nous allons y arriver d'ici la fin de l'année ensemble, d'ailleurs, je crois. L'action culturelle est un levier majeur de développement pour les bibliothèques, puisque 2.500 manifestations sont organisées chaque année pour le public adulte, mais aussi pour le plus jeune public, et 67.000 personnes y ont participé en 2014, en dehors des activités traditionnelles de prêt.

L'éducation à l'image est en effet un axe majeur des politiques éducatives municipales et les bibliothèques peuvent tout à fait constituer des lieux de médiation adaptés. Et des formations pourraient effectivement s'avérer nécessaires pour conduire ces projets, à côté de tous les dispositifs existant : Mon premier cinéma, Ecole et cinéma, Collège au cinéma, les ateliers de pratique cinématographiques dans le cadre de l'aménagement des rythmes éducatifs, la cinémathèque Robert Lynen ou encore, la Maison du geste et de l'image. Mais à côté de toutes ces initiatives et équipements, les bibliothèques de prêts pourraient elles aussi contribuer à cette éducation à l'image et donc également contribuer à la formation de ces personnels professionnels.

C'est donc à nouveau un avis favorable, Monsieur le Maire, à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le vœu n° 70 avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 22).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous aurez tous noté, dans l'intervention de M. JULLIARD, que la bibliothèque des Halles n'a toujours pas de nom, donc le concours est lancé.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au renforcement de l'action de la Ville en faveur des associations laïques.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 71 est relatif au renforcement de l'action de la Ville en faveur des associations laïques.

La parole est à Danielle SIMONNET. Deux minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Et Robespierre n'a toujours pas de lieu à son nom.

Je vous présente un vœu, si vous voulez bien vous calmer. J'attends que vous fassiez le silence. On recommence, il me manque six secondes.

Donc, c'est surtout un vœu contre le principe de la conférence de partage, mais visiblement, ce titre-là, cela ne vous plaisait pas de le mettre à l'ordre du jour.

La Maire de Paris, le 21 janvier dernier, a dit vouloir réunir chaque année à l'Hôtel de Ville une conférence de partage, réunissant les autorités religieuses et les associations du mouvement laïc, et la première édition est censée se tenir le 12 mars prochain. Ecoutez, franchement, les bras m'en tombent. Ce n'est pas cela, la laïcité. La laïcité, ce n'est pas de rassembler une fois par an les représentants des autorités religieuses. Nous n'avons pas à assigner les citoyens parisiens à une quelconque appartenance religieuse de croyance ou de non croyance. Cela relève de la sphère privée, comme je le disais tout à l'heure.

Ici, dans cette Assemblée, on n'a pas à savoir quelles sont les croyances et les non croyances des uns et des autres. Et vous savez qu'il y a beaucoup de croyants qui ne souhaitent pas être représentés par les dignitaires de leur propre communauté religieuse. Et d'ailleurs, personne ne peut représenter les agnostiques ou les athées, donc cela n'a pas lieu d'être, une telle conférence de partage. C'est juste un non-sens. Je le dis et je le redis : les élus de la République ne doivent pas contribuer à assigner certains de leurs concitoyens à une communauté religieuse supposée ou réelle. Le rôle d'un élu de la République n'est pas de dialoguer avec les représentants des diverses communautés religieuses, mais de souder l'ensemble des citoyens autour du triptyque "liberté, égalité, fraternité" garanti par le principe de laïcité.

Il est par contre nécessaire de contribuer à défendre la laïcité et renforcer l'adhésion des citoyens et des citoyennes à ce principe essentiel qui garantit la liberté de conscience, la liberté d'exercice du culte, comme son absence d'exercice, l'égalité de toutes et de tous, quelles que soient les orientations religieuses, philosophiques ou spirituelles. Et il est urgent de lutter contre la montée des actes racistes, des actes antisémites, comme antimusulmans, qui alimentent la théorie du choc des civilisations, et c'est notre tâche, et ce n'est pas la même chose !

Et je terminerai sur ce point. La Mairie de Paris doit renoncer à ce projet de conférence de partage et doit renforcer son action en faveur des associations laïques, de la laïcité et de la lutte contre tous les racismes et l'antisémitisme, et toutes les formes de discriminations. C'est cela, Charlie Hebdo, pas la conférence de partage.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Il m'apparaît inopportun de s'arroger la capacité de savoir qui représente à soi seul l'esprit de Charlie Hebdo, en tout cas, personnellement, et je doute, Madame SIMONNET, que vous puissiez également à vous seule vous arroger le droit de pouvoir définir qui représente l'esprit Charlie Hebdo, qui dépasse largement nos simples personnes.

Concernant le deuxième point et votre conclusion, permettez-moi d'abord de noter que la Ville de Paris est active dans la lutte contre toutes les discriminations, et en particulier contre le racisme et l'antisémitisme. Elle soutient de nombreuses associations qui mènent cette lutte au quotidien. Elle doit être proactive, elle le sera encore plus dans les années à venir et elle ajoutera au contrat de ville des éléments permettant de renforcer les moyens de cette lutte. Colombe BROSSEL y travaille activement. La Ville va également renforcer l'Observatoire parisien de la laïcité, qui nous aidera à faire face aux problématiques les plus diverses.

Concernant la conférence de partage, d'abord, la Maire de Paris ne souhaite pas réunir les autorités religieuses, mais elle réunit à la fois les autorités religieuses et l'ensemble des mouvements laïcs dans le cadre de cette conférence de partage, et en aucun cas l'objectif de cette conférence de partage n'est d'assigner les citoyens à leur appartenance religieuse, encore moins de contester que la laïcité est le seul principe à même de permettre à tous les citoyens, quelles que soient leurs différences, quelles que soient leurs convictions, quelle que soit leur appartenance, de vivre sous le même toit républicain. C'est même exactement l'inverse que nous souhaitons faire.

Nous sommes convaincus qu'après les événements d'une violence inouïe qui ont frappé Paris et les Parisiens, il apparaît urgent que tous soient amenés à dialoguer et puissent partager leurs convictions. La laïcité, elle se cultive, elle se nourrit, elle se défend et elle a besoin que l'on s'occupe d'elle. La laïcité, elle n'est pas l'injonction d'effacer la religion en toutes circonstances, mais à l'inverse, elle doit permettre à tous de vivre ensemble, et c'est uniquement par le dialogue et la bienveillance que nous pourrions y parvenir. C'est l'esprit de cette conférence de partage, bien loin de la caricature que vous avez voulu nous présenter.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

J'imagine donc que le vœu est maintenu.

Je mets donc aux voix, à main levée, ce vœu avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est rejeté.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au respect de la laïcité dans les financements octroyés.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 72 est relatif au respect de la laïcité dans les financements octroyés, et la parole est à Danielle SIMONNET. Deux minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Je suis bien évidemment en total désaccord avec votre conception de la laïcité, qui se voudrait être le dialogue avec les religions. La laïcité, elle, considère que le fait religieux relève de la sphère privée et que la République et l'Etat ne reconnaissent et ne financent aucun culte. C'est une définition claire. On l'a inscrite dans une loi en 1905. Par contre, bien sûr, beaucoup veulent la remettre en cause, et beaucoup de politiques locales la remettent en cause.

Eh bien, je considère qu'à Paris, quand on décide, dans tel quartier, de financer des crèches confessionnelles Loubavitch, dans tel autre quartier, de financer des crèches des associations familiales catholiques, quand on décide de financer au-delà de l'obligation, à travers des subventions facultatives, les collèges privés catholiques, quand on décide de financer des bâtiments religieux comme les travaux du Temple protestant, qui ne sont pas propriétés de la Ville, on outrepassse, on foule au pied les principes mêmes de la laïcité et de la séparation stricte entre les églises et l'Etat.

Et donc, il faut que cela cesse. Il faut que cela cesse et qu'enfin, Paris, quand même capitale des lumières, capitale de la Révolution française, de tout cet héritage, respecte cet héritage et respecte la laïcité. Et oui, je demande à travers ce vœu que la Ville et le Département de Paris renoncent définitivement à accorder ces financements tels que les subventions facultatives à toutes les structures confessionnelles que j'ai citées précédemment, qu'il s'agisse des crèches confessionnelles, des collèges privés, des lieux de culte, quand ils ne sont ni propriété publique, ni monument historique, et qu'enfin, on s'y tienne. On a vraiment le sentiment que l'Observatoire de la laïcité dans cette Municipalité, aujourd'hui, ne sert pas à grand-chose sur ces fondamentaux, et je le regrette vivement.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Bruno JULLIARD pour vous répondre.

M. Bruno JULLIARD, premier adjoint. - Parfois, quand je vous écoute, Madame SIMONNET, je me dis qu'il doit être agréable de vivre dans votre monde où tout n'est que certitudes. Vos opinions sont systématiquement tranchées. Vous ne vous posez pas de question et j'ai l'impression qu'en toutes circonstances, il pourrait bien se passer n'importe quoi autour de vous, de toute façon, on ne vous fera jamais entendre raison. En tout cas, on ne vous fera jamais changer d'opinion.

Mais le problème, Madame SIMONNET, c'est quand, pour justifier ces mêmes certitudes absolues, vous êtes obligée de travestir la réalité une fois, deux fois, trois fois, et là, sur la totalité de votre intervention, il n'y a quasiment plus rien d'exact, puisqu'elle ne vise qu'à justifier une position qui, dès l'origine, est biaisée.

La Ville de Paris respecte bien entendu la loi de 1905 et en aucune manière ne subventionne ni ne salarie un culte. Les financements visés par votre vœu concernent des établissements dits à caractère propre, qui ne pratiquent pas le culte, mais qui ont un attachement statutaire à une confession. Les subventions viennent financer des missions d'intérêt général exercées par ces associations comme, pour les crèches, l'encadrement de la petite enfance par exemple.

D'ailleurs, l'Observatoire parisien de la laïcité s'est déjà saisi de cette question et a rappelé dans un rapport de 2013 - je vous renvoie d'ailleurs à la lecture de ce rapport - qu'il n'était pas possible légalement de refuser une subvention pour le seul motif de l'appartenance religieuse d'une association, car cela s'apparente à une discrimination, qui serait regrettable dès lors que vous nous demandez dans le vœu précédent de lutter contre toutes les discriminations.

Faudrait-il ainsi renoncer à financer la CIMADE, le Secours catholique, le Centre d'action sociale protestant ou encore l'association "Une chorba pour tous", au prétexte qu'ils sont, de façon revendiquée et prévue dans leurs statuts, attachés à une religion ?

J'ajoute enfin, concernant les travaux des monuments historiques, que bien évidemment nous ne finançons que ce qui relève soit de notre compétence, soit d'établissements évidemment classés et en aucun cas de lieux culturels ne relevant pas de notre compétence.

C'est donc un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Quelques lieux de culte républicains quand même.

Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 72 avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est repoussé.

2015 DAC 72 - Plaque commémorative en hommage à Georges Dudach et Charlotte Delbo 93 rue de la Faisanderie (16e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 72.

Plaque commémorative en hommage à Georges Dudach et Charlotte Delbo.

La parole est à Raphaëlle PRIMET, pour 5 minutes maximum.

Mme Raphaëlle PRIMET.- Monsieur le Maire, chers collègues.

Née en 1913 et décédée en 1985, Charlotte Delbo a mêlé sa vie à celle d'un siècle. Résistante communiste, elle est arrêtée en 1942. Après le fort de Romainville, Charlotte Delbo et ses compagnes sont déportées le 23 janvier 1943 à Auschwitz. Elles sont 230. Cinq mois plus tard, la faim, le typhus, le froid et les travaux forcés en auront tué 180. Puis elles sont transférées à Ravensbrück en avril 1945 et elles seront 49 à revenir.

A son retour, elle écrit, en forme de thérapie "Aucun de nous ne reviendra" mais ne le publie que vingt ans plus tard. Ce sont les biographies des 235 du convoi de janvier et le récit des jours passés à Auschwitz. Elle leur rend hommage avec ses mots précis et implacables, et assume le rôle qu'elles lui avaient fixé : témoigner.

Après la parution de ce livre, elle ne cessera plus d'écrire. L'écriture comme ultime moyen de résistance. Elle dit : "Je n'écris pas pour écrire, je me sers de la littérature comme d'une arme, car la menace est trop grande." Elle témoignera jusqu'au bout, enchaînant les conférences dans le monde entier où paradoxalement son œuvre est plus connue qu'en France. Nous espérons que cette plaque contribuera à la faire mieux connaître.

Le même jour, où vous pénétriez sur le territoire du camp d'Auschwitz entourée d'élus de notre Conseil et de lycéens parisiens, des élus de Seine-Saint-Denis commémoraient le 70e anniversaire du départ du fort de Romainville du convoi de femmes résistantes, communistes pour bon nombre, dans lesquelles figuraient entre autres Marie-Claude Vaillant-Couturier, Danielle Casanova, Madeleine Odru et Charlotte Delbo. Ce sont ces femmes, après des jours d'un voyage terrible, qui trouvèrent la force et le courage d'entonner La Marseillaise en passant sous le sinistre portail du camp de la mort. Ce jour-là, comme aurait pu le dire André Malraux, elles avaient le visage de la France.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je remercie beaucoup Raphaëlle PRIMET de mettre l'accent sur ce projet de délibération, parce que Charlotte Delbo évidemment est une très grande écrivaine et très grande intellectuelle, une très grande résistante.

Comme vous l'avez dit, Madame PRIMET, elle est beaucoup plus connue, hélas, à l'étranger que chez nous, ce qui est bien dommage. Je n'oublie pas non plus que, sur cette plaque, figure aussi le nom de son mari qui fut résistant et qui est mort pour la France, et qui avait été aussi très oublié malheureusement dans l'Histoire. Nous sommes donc très heureux de pouvoir rendre hommage à la fois à Charlotte Delbo et à Georges Dudach.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 72.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAC 72).

2015 DAC 98 - Subvention (100.000 euros) et convention avec le Mémorial de la Shoah (4e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 98 : subvention et convention avec le Mémorial de la Shoah.

Je vais donner successivement la parole à Patrick BLOCHE, Nicolas BONNET-OULALDJ et David BELLARD.

M. Patrick BLOCHE a la parole.

M. Patrick BLOCHE. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Ce n'est évidemment pas la première fois que notre Assemblée délibère sur le partenariat, sur le soutien que la Ville de Paris apporte au Mémorial de la Shoah, mais il est peut-être nécessaire d'y insister cette année, pour deux raisons au moins.

Tout d'abord parce que nous avons commémoré, il y a à peine deux semaines, le 70e anniversaire de la libération du camp d'Auschwitz Birkenau. C'est ainsi rappeler le travail remarquable que le Mémorial effectue pour évidemment rappeler le souvenir des 76.000 femmes, hommes et enfant déportés, assassinés dans les camps de la mort, tout simplement parce qu'ils étaient nés juifs.

C'est également rappeler que le Mémorial de la Shoah ne se limite pas non plus à rappeler ce qu'a été le génocide des juifs, mais fait tout un travail mémoriel tout à fait essentiel sur tous les génocides que l'on a connus au XXe siècle, consacrant l'année dernière une exposition au génocide rwandais et évidemment commémorant cette année le centenaire du génocide arménien.

Puis je souhaiterais également que l'on n'oublie pas qu'au-delà de ce travail mémoriel, patrimonial, le Mémorial de la Shoah joue un rôle déterminant dans le domaine éducatif. Il est amené à recevoir chaque année plusieurs milliers d'élèves, d'enseignants qui trouvent en ce lieu les moyens de comprendre ce qu'a été le génocide des juifs, la Shoah, et à partir de là contribue à un travail tout à fait remarquable qui vise, à partir de la rue Geoffroy-l'Asnier, à s'étendre évidemment sur tous les territoires.

Il faut savoir aussi que le Mémorial de la Shoah reçoit des fonctionnaires de l'Etat, je pense notamment à des magistrats, à des policiers, pour participer de ce même travail et de cette même démarche de formation.

C'est la raison pour laquelle évidemment ce projet de délibération prend un sens tout particulier, compte tenu des événements terribles que nous avons vécus à Paris en ce début du mois de janvier, et pour contribuer évidemment à faire vivre plus que jamais ce que l'on appelle l'esprit du 11 janvier.

Je souhaiterais d'ailleurs à cette occasion, et pour conclure, me féliciter que la Ville de Paris, dans le soutien évidemment financier qu'elle apporte au Mémorial de la Shoah, ait voulu aller plus loin, par l'engagement de la Maire de Paris, à permettre au Mémorial de la Shoah de pouvoir prochainement s'étendre, avec la possibilité de développer ses activités dans un hôtel particulier appartenant à la Ville de Paris et se trouvant à proximité immédiate du Mémorial.

Voilà toutes les raisons de cette intervention en cette année du 70e anniversaire de la Libération des camps, mais aussi à la lueur des événements tragiques que notre pays a connus au début du mois de janvier.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Je m'inscris dans ce que viennent de dire mes deux collègues, à la fois Raphaëlle PRIMET quand elle a évoqué Charlotte Delbo, et Patrick BLOCHE qui vient d'intervenir.

Je voudrais rappeler aussi notre déplacement à Auschwitz avec le Mémorial de la Shoah ces derniers jours. On a touché de près ce qui a été l'inhumanité de la déportation et des camps d'extermination et c'est ce que fait aussi le Mémorial de la Shoah avec les lycéens et les collégiens de Paris régulièrement.

Je tiens ici à féliciter le travail qu'a conduit et que conduit toujours Jacques FREDJ, le directeur, et Eric de ROTHCHILD, le président du Mémorial.

Je voudrais aussi féliciter le travail que conduisent Catherine VIEU-CHARIER et Patrick KLUGMAN, qui ont notamment animé les cérémonies récentes, à la fois la remise des médailles de la Ville à 185 déportés survivants sur les 250, puis la journée que l'on a animée avec l'Union des déportés la semaine dernière.

Bien sûr, nous soutiendrons ce projet de délibération. La période que nous traversons est trouble, et les attentats qui ont frappé notre ville ont tenté de fragiliser deux piliers importants dans notre République, la liberté de la presse et la lutte contre l'antisémitisme et tous les racismes. Ces valeurs sont celles d'un pays qui a connu l'affaire Dreyfus mais aussi d'un pays qui a connu quatre années durant un régime de collaboration avec l'Allemagne nazie et qui a édicté un statut des Juifs dès octobre 1940, alors que l'occupant ne lui en demandait pas autant.

La France s'est rangée au côté de la Norvège, de la Slovaquie, de la Croatie, pays aux régimes pro nazis, que n'a pas suivi malheureusement l'exemple d'autres pays comme le Danemark.

Le Président Jacques CHIRAC a, en 1995, reconnu la responsabilité de la France, rompant la tradition qui voulait que Vichy ne soit pas la France. Le mémorial de la Shoah est un lieu unique en Europe de par sa richesse, ses archives et sa documentation. Il mène un travail indispensable au devoir de mémoire et à l'explication aux nouvelles générations de l'origine de l'antisémitisme et de son atrocité, réalité en France entre 1940 et 1944.

Des jeunes scolarisés, mais aussi des chercheurs, des familles de déportés, fréquentent ce lieu. Le mémorial organise des voyages pédagogiques sur le lieu de la Shoah et des conférences en direction des enseignants, mais aussi des policiers en formation.

C'est d'ailleurs dans cet esprit que j'ai déposé un vœu en hommage à Léon Zyguel, juif déporté et témoin à charge du procès Papon.

Nous voulons que ce travail sur la Shoah se développe car connaître son histoire, c'est se préparer à l'avenir. J'ajouterai surtout pour que ne se répètent pas les horreurs du passé. D'autres génocides, d'autres épurations ethniques ont d'ailleurs eu lieu depuis, y compris sur notre continent.

Et je sais que mes collègues, Catherine VIEU-CHARIER et Patrick KLUGMAN, travaillent actuellement au centenaire du génocide arménien. Un projet de délibération sera évoqué tout à l'heure sur ce sujet.

Le procès de Nuremberg et celui de Eichmann, comme celui plus proche de Papon, ont eu des vertus pédagogiques, mais il convient régulièrement, et je dirai perpétuellement, de raconter, de dire ce que fut cette histoire à nulle autre pareille.

La triste page d'histoire que nous venons de vivre à Paris nous renforce encore plus dans cette conviction qu'il ne faut plus que le racisme et l'antisémitisme soient traités autrement que comme un délit, et non une opinion.

Encourageons donc le travail du mémorial de la Shoah et soutenons, comme l'a évoqué mon collègue tout à l'heure, aussi en termes de moyens et de locaux pour que ce travail continue et ne cesse dans les années à venir.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci Monsieur le Maire.

Chers collègues, dans le même esprit de ce qui vient d'être dit, ce projet de délibération qui vise à accorder une subvention de 100.000 euros au mémorial de la Shoah est l'occasion de rappeler l'importance des missions que cette structure exerce.

Comme l'a rappelé mon collègue Nicolas BONNET-OULALDJ, avec de nombreux élus de notre Assemblée, nous nous sommes rendus le 25 janvier dernier, à l'occasion des commémorations de leur libération, aux camps d'Auschwitz-Birkenau. Ce moment de recueillement éprouvant et émouvant a été l'occasion de nous rappeler l'importance de la mémoire de la Shoah et le devoir de ne pas oublier.

Par ces activités, notamment les outils de pédagogie destinés aux professeurs pour en parler avec les enfants, de l'école primaire au lycée, ainsi que l'ensemble des expositions et conférences organisées sur ce sujet, le mémorial de la Shoah, lieu unique, joue un rôle essentiel dans la transmission de ces événements abominables.

A l'heure où des attentats ont frappé la France en son cœur et où la tentation de certains d'opposer les uns aux autres est grande, nous souhaitons rappeler que notre combat commun doit être celui de la lutte contre toutes les discriminations. L'antisémitisme, pas plus que le racisme, l'islamophobie ou l'homophobie, n'ont leur place dans la République.

Les écologistes, comme l'ensemble de notre Assemblée, sont mobilisés à tous les instants pour que le vivre ensemble ne soit pas simplement un slogan, mais une réalité. Il en va de notre responsabilité d'élus.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Catherine VIEU-CHARIER.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Tant de choses ont été dites que je ne redirai pas, puisque j'adhère complètement.

Simplement, je voudrais dire que l'antisémitisme n'a jamais quitté le sol national, même si on l'a oublié ces dernières années. La recrudescence des actes antisémites est là pour nous le rappeler cruellement, bien sûr, avec les événements tragiques qui ont eu lieu les 7, 8 et 9 janvier.

C'est aussi parce que nous devons lutter aujourd'hui contre cette forme tout à fait particulière de racisme, que le mémorial de la Shoah est là pour nous accompagner et nous aider. Je voudrais remercier particulièrement toutes les équipes du mémorial de la Shoah qui sont absolument remarquables, tellement disponibles, et avec lesquelles nous travaillons depuis de nombreuses années. Je pense notamment à Jacky FREDJ, que tout le monde connaît ici.

Simplement, je voudrais aussi rajouter, pour que vous le sachiez de façon très technique, que cette subvention est le complément de l'avance que nous avons votée en décembre 2014. C'était avant les événements tragiques et, donc, on avait peut-être fait moins attention. Mais là, je vois que tout le monde est très mobilisé. Cette subvention permet d'accompagner le mémorial dans le développement de ses activités, comme vous les avez décrites tout à l'heure.

Je voudrais aussi dire que c'est extrêmement important pour le mémorial d'avoir l'hôtel de Chalon-Luxembourg pour pouvoir continuer et même étendre toutes les actions pédagogiques et toutes les actions envers ce travail de compréhension de la Shoah, et aussi ce travail de décortiquer comment se construit une politique génocidaire, comment se construit l'antisémitisme pour arriver à défaire ces choses. C'est extrêmement important, d'où cette importance de donner des mètres carrés supplémentaires au mémorial de la Shoah, qui permettront d'accueillir de plus en plus d'enfants et de fonctionnaires, comme cela a été dit tout à l'heure.

Encore merci au mémorial de la Shoah. Encourageons-les et remercions-les parce que nous leur sommes tous redevables aujourd'hui face à ce qui se passe dans notre pays.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 98.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DAC 98).

2015 DAC 112 - Plaque commémorative en hommage au Comité d'Action Militaire (COMAC) 8 avenue René Coty (14e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le projet de délibération DAC 112 concerne une plaque commémorative en hommage au comité d'action militaire, COMAC.

La parole est à M. Yves CONTASSOT, pour 5 minutes maximum.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Enfin, je commence par ce mot car il souligne le temps qu'il a fallu pour que nous arrivions à prendre cette décision de souligner le rôle éminent qu'a joué le COMAC dans la Libération de Paris.

En cette période difficile que nous connaissons, force est de reconnaître que les Parisiennes et les Parisiens savent s'unir quand l'essentiel est en jeu. Ainsi, en avril 1944, les Parisiennes et les Parisiens n'attendent pas l'arrivée des forces alliées pour se libérer de l'occupant nazi.

Il faut, pour comprendre, rappeler que les représentants du gouvernement provisoire décident d'une trêve sans en prévenir tous les membres du C.N.R., le COMAC, l'état-major des FFI. Lors de la réunion qui entend les différents protagonistes, le 21 août 1944, au 8, avenue du parc Montsouris, la trêve est définitivement repoussée, malgré les alliés qui auraient aimé être les seuls libérateurs de Paris.

Les barricades s'installent, empêchant les chars allemands de circuler dans Paris. Le Général de Gaulle aurait-il pu prononcer son discours : "Paris martyrisé, mais Paris libéré par lui-même", si la trêve avait été acceptée ?

Le rôle central du COMAC a été en partie occulté afin que l'histoire officielle soit plus conforme à la volonté de certains partis politiques, désireux de se prévaloir de la Libération de Paris comme de leur rôle éminent dans la Résistance.

Or, le C.N.R. a été extrêmement attentif à la représentation de la diversité politique, sa vigilance s'exerçant en particulier dans le choix de la nomination des responsables. Sous l'égide du C.N.R., les trois V, Villon, Valrimont et Vogüe, qui représentent la diversité sociale et politique, étaient quotidiennement en contact avec le terrain.

Ils ont mis en œuvre les comités départementaux de libération, les C.D.L., constitués de représentants des mouvements, partis et syndicats, en fonction des situations locales. Ces comités départementaux ont assuré provisoirement la représentation, c'est-à-dire la permanence de l'Etat républicain. Ce sont eux qui ont permis, avec l'insurrection de Paris, au Général de Gaulle d'affirmer l'indépendance de la France et d'éviter l'administration directe par les Américains, l'AMGOT, gouvernement militaire allié des territoires occupés.

Pendant la période décisive de l'insurrection parisienne, le COMAC sera présent dans les différents centres de commandement parisiens et d'Ile-de-France. C'est d'ailleurs cette présence au plus près des combattants qui lui permettra de jouer un rôle capital dans l'épisode de la trêve et donc, dans la Libération de Paris.

Merci donc, Madame la Maire, de rendre hommage au COMAC.

Cependant, pour être exact, je voudrais également préciser quelques points à propos des considérants de ce projet de délibération. Dans ce texte, il est inexact d'écrire que Maurice Kriegel-Valrimont était communiste en 1944. Il ne l'était pas et, s'il l'avait été, il n'aurait jamais été nommé et choisi par le C.N.R.

En octobre 1945, il est d'ailleurs élu député de Meurthe et Moselle à la Première Assemblée nationale constituante sur la liste d'Union républicaine de la Résistance. Il ne sera inscrit au Parti Communiste qu'en 1947, sur la demande appuyée de Maurice Thorez, et sera plus tard, comme de nombreux résistants, une victime du stalinisme.

Il est d'ailleurs un peu curieux que les seules appartenances politiques évoquées renvoient au seul Parti Communiste. Il aurait été de bon aloi d'indiquer toutes les appartenances politiques, afin de ne pas créer un sentiment qu'une seule composante était représentée.

Le "8 avenue du Parc Montsouris" a été bien décrit par les trois "V". Leurs descendants, dont certains sont ici présents, en ont gardé la mémoire. Jacques Debu-Bridel ou encore Jacques Chaban-Delmas également au-delà des trois "V".

L'action immédiate portée par le COMAC contre l'attentisme a permis le soulèvement des Parisiennes et des Parisiens, et cette histoire, qui est d'abord la leur, nous la devons aux Parisiennes et aux Parisiens.

L'apposition de cette plaque est une bonne façon de leur rendre hommage.

J'espère maintenant que cela pourra se faire très rapidement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Mme Catherine VIEU-CHARIER a la parole.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je suis assez d'accord avec le "enfin" parce qu'il était temps effectivement que l'on s'intéressât au COMAC qui est assez peu connu dans l'histoire parisienne. Je suppose que nombre de collégiens et de lycéens ignorent complètement le rôle du COMAC et c'est bien dommage.

Donc, je trouve que vous avez tout à fait raison d'insister sur cet épisode, que vous avez d'ailleurs explicité de façon extrêmement complète.

Je pense que ce sera peut-être le départ pour une meilleure compréhension, une meilleure connaissance du COMAC.

Quant à la longueur, cela a été tout un tas de péripéties pour cette plaque, puisqu'il a fallu des validations à n'en plus finir, tant du syndic que du Comité d'histoire. Le projet de délibération, j'en suis désolée, ce sont les services de la DAC qui l'ont... mais, bon, pour deux ans, je pense que l'on peut...

Mais c'est intéressant que vous fassiez la remarque et, justement, cela permettra à tout le monde d'aller s'intéresser à l'œuvre du COMAC et à son rôle.

Je vous remercie, moi, d'avoir été aussi exigeant sur cette plaque.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci à vous deux.

Et je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 112.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté l'unanimité. (2015, DAC 112).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Léon Zyguel.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons aux vœux non rattachés.

Le vœu n° 73 est relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Léon Zyguel.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Léon Zyguel s'est éteint, malheureusement, à Paris le 30 janvier 2015 dernier.

Il a été arrêté, avec ses frères et sœurs, en 1942 dans les Landes ; il avait 16 ans. Il avait pour seul crime d'être juif et il fut plongé dans l'enfer du système concentrationnaire et de la barbarie nazie.

Dans ce camp, à Auschwitz, il est accueilli et soutenu par des résistants, des déportés qui lui proposent de s'engager à leur côté. Léon, tout jeune homme encore, y est devenu un combattant et participe avec les prisonniers à la libération du camp de Buchenwald le 11 avril 1945. Il fait preuve, lors de cette action libératrice, avec les autres prisonniers d'une humanité rare, cette même humanité qu'il garda chevillée au corps tout au long de sa vie, choisissant de faire prisonniers ses geôliers pour qu'ils soient jugés plutôt que de se faire justice eux-mêmes.

Il s'engage à la Libération au Parti Communiste - et seulement à la Libération, mon cher Yves CONTASSOT - et à l'Union des Jeunesses Républicaines de France (UJRF) où sa rencontre avec Henri Krasucki sera déterminante. Dans ces mêmes années, il participe à toutes les manifestations contre les guerres coloniales et pour l'indépendance

de l'Indochine, de l'Algérie et du Viêtnam. Il milite activement aux côtés de la Fédération nationale des Déportés, Internés, Résistants et Patriotes, dont il a été président du comité montreuillois.

C'est cet attachement à ce que la justice rendue qui le poussera à apporter un témoignage essentiel en 1997 au procès de Maurice Papon, étant entendu de longues heures par la cour d'assises de Bordeaux. C'est aussi en 1997 qu'il cofonde, avec Jacques Grynberg, Jo Nissenman et Henri Malberg, le Comité "Ecole de la rue Tlemcen", afin que soient gravés, à partir des listes de Serge KLARSFELD, au sein même de chaque école, les noms et prénoms des petits Parisiens déportés.

Tout au long de sa vie, Léon a cherché à témoigner et à transmettre à la jeunesse aux quatre coins du monde, de l'Ile-de-France et à travers l'Hexagone, la mémoire de la déportation pour que "jamais plus ne surgisse la bête immonde".

Pour l'ensemble de ses activités militantes et son travail de mémoire, Léon Zyguel a reçu en 2010, des mains de Simone Veil, l'insigne de Chevalier dans l'Ordre national de la Légion d'honneur.

L'hommage que lui a rendu la Ville de Paris en lui remettant la médaille Grand Vermeil de la Ville de Paris est plus que jamais d'actualité.

Avec lui et pour honorer son combat, nous refuserons toujours toute injustice.

C'est pour cette raison que nous proposons ce vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Mme Catherine VIEU-CHARIER a la parole.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Oui, Léon Zyguel est vraiment une figure parisienne. D'abord, c'est un grand témoin puisque, au fond, il est devenu célèbre quand il est devenu témoin au procès Papon. C'est là que la France a découvert cet homme qui a regardé droit dans les yeux son bourreau en lui reparlant de l'univers concentrationnaire.

Et puis, c'est aussi quelqu'un qui s'est mis vraiment à la disposition de cette lutte contre l'antisémitisme et pour la reconnaissance et l'explication de la Shoah, puisque c'est grâce à lui, en partie, que vous voyez à l'extérieur de toutes les écoles parisiennes et à l'intérieur des écoles parisiennes ces fameuses plaques noires qui portent l'inscription de la responsabilité du Gouvernement de Vichy et de la barbarie nazie sur la déportation des enfants parisiens et, à l'intérieur de l'école, la liste des noms des enfants qui ont été déportés à partir de ces écoles.

Léon Zyguel, dernièrement, a été acteur, il a joué son propre rôle dans le film "Les héritiers". Lorsqu'il y a eu un hommage à la mairie de Montreuil lors de ses obsèques, Ariane ASCARIDE a fait un témoignage très émouvant sur la figure de Léon Zyguel. C'était extrêmement touchant.

Je n'ajouterai pas plus, puisque Nicolas BONNET a été tout à fait complet.

J'émetts évidemment un avis favorable à ce vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 73, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2015, V. 23).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'apposition d'une plaque (8e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu n° 74 est relatif à l'apposition d'une plaque dans le 8e arrondissement.

La parole est à M. Atanase PÉRIFAN, pour 2 minutes maximum.

M. Atanase PÉRIFAN. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le vœu que je viens de rapporter, au nom du maire du 8e arrondissement, nous rappelle que nous avons tous un devoir de mémoire et les récents événements tragiques qui ont frappé notre pays nous invitent à nous le rappeler.

Pendant la Seconde Guerre mondiale, des milliers de Français et Européens ont été déportés par les nazis parce qu'ils étaient juifs. Des années après, nous mesurons encore l'horreur de ces actes.

Le 30 juillet 1943, 67 personnes ont été arrêtées par la police au 29 rue de la Bienfaisance dans le 8e arrondissement et 50 d'entre elles ont été déportées. Seules 2 reviendront des camps de la mort.

Le 29 rue de la Bienfaisance abritait les bureaux de l'U.G.I.F. (l'Union Générale des Israélites de France) et l'association venait en aide aux juifs français et étrangers.

M. RACHEL, que nous avons rencontré avec Serge KLARSFELD, travaillait dans cette association et a réussi à fuir le jour où la police est arrivée. Depuis, il n'a jamais oublié ce jour et a consacré toute sa vie à faire vivre la mémoire de toutes celles et de tous ceux qui n'ont pas, comme lui, survécu à cette rafle pour témoigner.

Au-delà de la communauté juive, ces événements nous renvoient à notre propre histoire, à notre identité collective.

C'est la raison pour laquelle je vous invite à voter ce vœu.

Je vous remercie, chers collègues.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Mme Catherine VIEU-CHARIER a la parole.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Monsieur le Conseiller, je vous remercie et je remercie aussi Mme la Maire Jeanne d'HAUTESERRE pour avoir justement présenté ce très beau vœu.

Vous avez été tout à fait complet, donc je n'ajouterai pas grand-chose, sinon que, effectivement, c'est encore en résonance avec les événements derniers et cela prend toute cette valeur.

Bien évidemment, c'est un avis favorable que nous allons émettre.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 74, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2015, V. 24).

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et UMP relatif à la dénomination d'une place Jacques Duhamel dans le 5e.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu n° 75 est relatif à la dénomination d'une place Jacques Duhamel dans le 5e arrondissement.

La parole est à M. Yves POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, considérant l'engagement de Jacques Duhamel dans la Seconde Guerre mondiale, résistant à 17 ans, il fêtera, en 1942, ses 18 ans en cellule à Fresnes. Toute sa résistance et le travail de résistance qu'il a fait lui vaudra à la Libération la croix de guerre, la médaille de la Résistance, ainsi que la Légion d'honneur, tout jeune.

À la suite de cela, il s'engage au service de l'Etat, puisqu'il fait partie de la première promotion de l'ENA. Puis, il se lance en politique. Il sera élu député dans le Jura ; c'est un député centriste, de différentes étiquettes centristes.

Profondément humaniste et européen, il a eu un très grand rôle, notamment lorsqu'il fut devenu Ministre des Affaires culturelles de 1969 à 1971, puis Ministre de l'Agriculture de 1971 à 1973.

Je crois que pour nous, Parisiens, son action au Ministère de la Culture, par un développement accentué en région via les D.R.A.C., Directions des Affaires culturelles, une gestion rationalisée permettant de pérenniser ce qu'André Malraux avait initié, laisse un héritage qui est unanimement salué.

C'est lui qui est à la base, qui a conçu et a poussé la gare d'Orsay. C'est lui également qui a joué un très grand rôle dans la création de Beaubourg, et c'est vrai que nous pouvons, en tant que Parisiens, le remercier.

C'est moi, en tant que centriste qui défends ce projet, mais il y a eu un vœu du 5e arrondissement, et la maire du 5e arrondissement aurait pu également défendre ce vœu, qui a été adopté, je crois, à l'unanimité le 26 janvier 2015 pour demander une place, dans le 5e arrondissement, à l'angle du quai des Tournelles et de la rue Maître-Albert.

C'est ce que demande la maire du 5e arrondissement.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Mme Catherine VIEU-CHARIER a la parole.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Je ne reviendrai pas sur la personnalité de Jacques Duhamel. Il suffit de lire le projet de délibération pour être convaincu que ce fut un grand homme, humaniste, européen, et qu'il a joué un rôle très important dans la vie politique française.

Simplement, je voudrais rappeler que pour ce qui concerne les dénominations des places et des rues, nous avons un peu de difficulté, vous le savez. J'émettrai donc un avis favorable pour instruction par la Commission d'attribution des noms des rues, des places, etc., parce qu'on ne peut pas ainsi attribuer un nom à une rue par un vœu au Conseil de Paris, donc, c'est une instruction qui va avoir lieu et bien évidemment, c'est un avis favorable pour cette instruction.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le vœu n° 75 dans ce sens, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le vœu est adopté. (2015, V. 25).

2015 DAC 83 - Cent rosiers pour les 100 ans du génocide des Arméniens - Hommage aux femmes arméniennes jardin d'Erevan (8e).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAC 83, "100 rosiers pour les 100 ans du génocide des Arméniens".

Je vais donner la parole à Pascal JULIEN, puis Raphaëlle PRIMET, cinq minutes chacun maximum.

M. Pascal JULIEN. - C'est avec émotion que nous voterons pour ce projet de délibération qui prévoit d'apposer une plaque commémorative en souvenir des femmes rescapées et victimes du génocide des Arméniens.

Dans son bref historique, l'exposé des motifs distingue trois catégories de femmes.

D'abord, celles qui ont péri au cours des massacres et des marches à travers le plateau anatolien : faim, froid, coups, blessures, épidémies, épuisement et viols.

Puis celles qui, enlevées, contraintes, obligées de se marier, ont dû malgré elles dissimuler ou nier leur identité arménienne.

Enfin, celles qui ont survécu et transmettent la mémoire.

C'est le cas, d'ailleurs, de la Croix bleue des Arméniens, l'association fondée par des femmes au lendemain de la Première guerre, et qui est aujourd'hui à l'origine de ce projet de délibération.

Cette typologie est réaliste. Toutefois, si une nouvelle initiative devait être prise sur le sujet à l'avenir, il serait souhaitable que soit aussi mentionné le rôle spécifique des femmes dans les actes de résistance qui furent opposés aux génocidaires.

Or, cette page d'histoire n'est pas encore vraiment écrite, ne serait-ce que parce que les archives turques, 100 ans après, restent hélas difficile d'accès aux chercheurs qui veulent travailler sur ce sujet, le Gouvernement turc ayant encore du mal et de la peine à qualifier le massacre de génocide... même si en Turquie il y a quand même des évolutions positives à la reconnaissance des faits, la reconnaissance du génocide, car chacun le sait ici, cette reconnaissance n'est pas faite encore en Turquie.

Alors, en matière de résistance au génocide arménien, à défaut d'avoir une histoire écrite complète, on a au moins des exemples qui auraient mérité à mon avis d'être mentionnés parce que les femmes s'y sont illustrées.

Tel que, par exemple, le village de Musa Dagh qui, 40 jours durant, résista aux nationalistes turcs avant que la population, essentiellement composée de femmes et d'enfants, trouve refuge sur un vaisseau français, le Jeanne-d-Arc.

Ou encore, la manière dont les mères salissaient délibérément le visage et le corps de leur fille afin de les rendre repoussantes, dans l'espoir que cela leur éviterait le viol.

Alors, voyez, parler de la place et du rôle des femmes dans l'histoire du génocide contribue aussi à renforcer aujourd'hui le mouvement d'émancipation des femmes dans l'Arménie contemporaine car, dans une société encore marquée par son passé patriarcal, les préjugés sexistes restent fort.

Pour toutes ces raisons, et parce que le passé doit éclairer l'avenir, nous saluons très chaleureusement ce projet de délibération.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mme Raphaëlle PRIMET a la parole.

Mme Raphaëlle PRIMET. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, il y a 100 ans, le premier génocide du XXe siècle s'est déroulé aux portes de l'Orient. Un peuple multimillénaire qui avait défendu sa foi et ses traditions était voué à la mort, la déportation et l'esclavage.

En cette année 1915, des femmes, des hommes, des enfants, des vieillards vont mourir de faim, de soif, d'épuisement.

Ceux qui parviennent au bout du voyage sont vendus comme esclaves ou comme épouses forcées à se convertir.

C'est sur une logique d'épuration ethnique que le Gouvernement turc a décidé, je cite le Ministre de l'Intérieur d'alors "de détruire tous les Arméniens résidant en Turquie. Il faut mettre fin à leur existence, aussi criminelles que soient les mesures à prendre. Il ne faut tenir compte ni de l'âge ni du sexe. Les scrupules de conscience n'ont pas leur place ici".

Les gouvernements européens, il est vrai confrontés au premier conflit mondial, se taisent ou protestent mollement.

Combien d'années faudra-t-il ? Combien d'interventions d'associations arméniennes, de parlementaires singulièrement communistes, puis gaullistes et socialistes, pour que soit reconnu le génocide ? Combien de fois faudra-t-il rappeler la nécessité de condamner la négation de ce génocide avant que la France ne vote la loi de 2002 ?

La France a une relation particulière avec l'Arménie et les Arméniens. De nombreux rescapés du génocide ont débarqué à Marseille. Ils marqueront durablement l'histoire de cette ville et de notre pays.

Tant d'Arméniens d'origine ont contribué à enrichir notre patrimoine culturel mais aussi économique ; tant d'Arméniens sont tombés pour la France au cours de la Seconde guerre mondiale, dont l'un des plus célèbres d'entre eux, Missak Manouchian, immortalisé à jamais par les vers de Louis Aragon dans l'Affiche rouge.

Permettez-moi ici de vous lire une seule strophe :

"Adieu la peine et le plaisir Adieu les roses

Adieu la vie adieu la lumière et le vent

Marie-toi sois heureuse et pense à moi souvent

Toi qui vas demeurer dans la beauté des choses

Quand tout sera fini plus tard en Erivan".

Ce sont bien de roses dont parle Aragon, et ce sont 100 rosiers que nous allons planter au jardin d'Erevan, dans le 8e arrondissement.

Bel hommage que nous décidons aujourd'hui, mais que serait la beauté des roses si ce travail n'était accompagné d'un travail pédagogique en direction des plus jeunes. Oui, nous devons nous poser, déconstruire le processus génocidaire pour comprendre et expliquer ce dont l'immédiateté de l'information parfois nous empêche.

Voilà pourquoi le travail de mémoire, la transmission de cette mémoire par les témoins, quand il en reste, ou par les historiens, est indispensable.

Je citerai pour conclure ce très joli proverbe arménien : "Si mon cœur est étroit, à quoi me sert que le monde soit si vaste ?"

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, merci à Pascal JULIEN et à Raphaëlle PRIMET pour leur intervention et leur soutien à ce projet de délibération.

Je tiens à remercier mes collègues Pénélope KOMITÈS, Patrick KLUGMAN, Catherine VIEU-CHARIER et Hélène BIDARD, car le travail a été mené de façon collégiale.

Ce projet est l'aboutissement d'un travail important réalisé avec l'association "La Croix bleue des Arméniens de France", dont je tiens à saluer les membres, et notamment la présidente, Mme Béatrice ANANIAN.

À partir de 1918, notre pays, notre ville, et en particulier le 9e arrondissement a vu arriver sur son territoire les familles des rescapés du génocide des Arméniens de l'Empire ottoman perpétré entre 1915 et 1917.

Leur installation se fait dans des conditions matérielles et morales extrêmement difficiles.

Face à ces difficultés et au traumatisme du génocide, des femmes se rassemblent et s'organisent. Dès 1919, dans ce contexte, naît l'association "La Croix bleue des Arméniens de France", toujours située dans le 9e arrondissement.

Par la plantation de 100 rosiers au jardin d'Erevan, place du Canada, dans le 8e arrondissement, nous souhaitons rendre hommage à ces femmes victimes ou rescapées qui ont su faire preuve de solidarité et de générosité.

En effet, dès les premières années, la protection et l'éducation de l'enfant, l'évolution du statut de la femme, la préservation de l'identité arménienne par la transmission de la langue, de la culture, des coutumes, et la solidarité communautaire et internationale sont au cœur de leurs préoccupations.

Cette association, qui n'a jamais cessé d'agir auprès de la communauté arménienne et au-delà, est un acteur importants et historique de la vie associative parisienne.

Alors que nous commémorons cette année le centenaire du génocide des Arméniens, premier génocide du XXe siècle, Paris souhaite rendre hommage à ces femmes et, à travers elles, à toutes les victimes de cette terrible barbarie qui a coûté la vie à des centaines de milliers d'Arméniens.

Par ce projet de délibération, Paris s'associe au travail de mémoire que "La Croix bleue des Arméniens de France" réalise au quotidien, notamment auprès des jeunes générations, grâce à des femmes qui, génération après génération, transmettent toujours identité et mémoire. Je me rappelle avoir remis le Bac arménien à la mairie du 9e arrondissement à de nombreux jeunes Parisiens qui continuent à prendre l'option arménien au Bac et à perpétuer cette langue et la tradition qui va avec, et c'était avec une certaine émotion.

Ainsi, avant l'hommage national qui sera rendu le 25 avril prochain à l'occasion du centenaire du génocide des Arméniens à l'ensemble des victimes, nous planterons, avec "La Croix bleue des Arméniens", le 8 mars prochain, derrière la statue du Père Komitas, cent rosiers en hommage à ces femmes arméniennes, à celles qui ont disparu et aussi à celles qui ont survécu et transmis la mémoire. Nous apposerons une plaque d'hommage.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Mme Catherine VIEU-CHARIER a la parole.

Mme Catherine VIEU-CHARIER, adjointe. - Comme vous avez été tous extrêmement complets, je voudrais simplement vous dire, et d'abord remercier évidemment Raphaëlle PRIMET, Pascal JULIEN et Pauline VÉRON, sur le rôle des femmes justement, ce projet de délibération met vraiment les femmes arméniennes au cœur de notre hommage, et cela me paraît extrêmement important.

Je veux dire aussi, mais Pauline VÉRON l'a dit, que ce projet est porté par quatre adjoints : Pénélope KOMITÈS, Hélène BIDARD, Patrick KLUGMAN et Pauline VÉRON, en plus de moi-même. Ce qui montre bien que là, on a un vrai travail transversal qui me paraît extrêmement important.

Cela me permet aussi de vous dire tout ce qui sera fait pour commémorer le centenaire du génocide arménien. D'abord cet événement, le fait que nous plantions cent rosiers pour les 100 ans du génocide arménien, qui sera fait le 8 mars 2015, jour du droit des femmes, cela va ouvrir tous les événements qui auront lieu pour le centenaire du génocide arménien.

Le 21 avril, il y aura un concert au Châtelet. Le 24 avril, ce sera une soirée associative à la statue du Père Komitas. Le 24 avril, à Erevan, ce sont les commémorations internationales du centenaire du génocide. Le 28 avril, ce sont les cérémonies municipales annuelles en salle des fêtes avec le vernissage d'une très grande exposition à l'Hôtel de Ville début juillet, où nous aurons l'occasion de voir le musée d'Erevan qui prendra sa place à l'intérieur de l'Hôtel de Ville de Paris. Puis du 3 au 31 mai, une exposition à la mairie du 9e qui s'appelle "Le Golgotha des femmes" est proposée justement par l'association "La Croix bleue des Arméniens". Vous trouverez tous ces événements sur paris.fr.

Je rappelle aussi qu'en octobre aura lieu un déplacement de la Maire de Paris à Erevan, son voyage évidemment aura une portée tout à fait particulière en cette année du centenaire.

Par ailleurs, je voudrais vous indiquer que la Ville de Paris a décidé de mener un travail éducatif en direction des jeunes générations pour expliquer ce qu'est une politique génocidaire et comment s'en prémunir. Une brochure, qui s'appelle "Marta, témoin d'un génocide et héroïne de la paix", sera distribuée dans tous les CM2 de Paris et permettra de travailler autour des trois génocides, c'est-à-dire le génocide arménien, puis la Shoah et enfin le génocide Tutsi pour que les élèves soient bien à même de comprendre comment une telle horreur peut arriver et comment surtout l'éviter.

C'est tout ce que je voulais rajouter à ce que vous avez très bien dit tout à l'heure, les uns et les autres, autour de cette commémoration qui me paraît extrêmement importante, puisque comme l'a rappelé M. JULIEN, le génocide arménien n'est toujours pas reconnu en Turquie et c'est extrêmement grave. Il nous faut vraiment travailler pour que ce génocide soit reconnu de tous à travers le monde entier.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAC 83.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DAC 83).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous allons maintenant suspendre la séance, puisque nous sommes arrivés au bout des travaux de la 2e Commission.

Les débats reprendront demain à 11 heures, avec le débat relatif au vœu concernant les événements des 7, 8 et 9 janvier. J'informe l'ensemble des groupes qu'une explication de vote de 3 minutes sera autorisée par groupe sur ce vœu qui est présenté conjointement par l'ensemble des groupes du Conseil de Paris.

Nous aurons ensuite la communication sur l'économie circulaire. D'ici là, bonne nuit.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le lundi 9 février 2015 à vingt heures quarante minutes, est reprise le mardi 10 février 2015 à onze heures cinq minutes, sous la présidence de Mme Anne HIDALGO, Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous démarrons nos travaux.

Vœu relatif à l'hommage aux victimes des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Conformément à l'avis émis par l'ensemble des présidents de groupe de notre Assemblée, je vous propose d'examiner un vœu non rattaché, le vœu n° 159 A, relatif à l'hommage aux victimes des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015.

Tous les groupes se sont exprimés pour que nous puissions, ensemble, faire des propositions quant à la commémoration de ces attentats notamment.

Nous avons ensemble, les présidents de groupe et l'Exécutif, rédigé un vœu.

Je ne vais pas vous lire l'ensemble du vœu que vous avez sur vos tables, mais ce vœu, bien sûr, rappelle les circonstances dramatiques que nous avons connues à Paris avec les différents attentats ; l'attentat qui a coûté la vie aux journalistes, rédacteurs, directeur de festival, agents de maintenance, policiers, dessinateurs de Charlie Hebdo, l'attentat perpétré contre une policière municipale de Montrouge et l'attentat perpétré dans les locaux du magasin Hyper Cacher, qui a aussi coûté la vie à quatre personnes parce qu'elles étaient de confession juive.

Nous avons rendu hommage à toutes ces victimes lors de deux séances du Conseil de Paris, l'une le 9 janvier, et hier matin, nous avons également rendu hommage.

Je vous rappelle que parmi les actions entreprises, nous avons fait de Charlie Hebdo un Citoyen d'honneur de la Ville de Paris.

Nous avons aussi voté à l'unanimité, dès le 9 janvier, une subvention exceptionnelle à la Fondation Louis Lépine pour l'aide aux familles des policiers morts dans l'accomplissement de leur mission.

Et nous avons rappelé notre engagement pour lutter contre l'antisémitisme.

Mais au-delà de ces actes qui ont déjà été posés, la proposition unanime de l'ensemble des présidents de groupe et de l'Exécutif est la suivante : je vous propose d'apposer une plaque commémorative portant les noms des victimes au 10, rue Nicolas-Appert, dans le 11^e arrondissement, d'apposer une plaque commémorative portant les noms des victimes au 23, avenue de la Porte de Vincennes, dans le 20^e arrondissement, et d'engager une réflexion en vue de la création d'un espace commémoratif dans la Capitale associant bien évidemment l'ensemble des familles de toutes les victimes de ces attentats perpétrés à Paris.

Ce sont les propositions qui sont les propositions de l'ensemble de notre Assemblée.

Je veux bien sûr donner la parole à chacun des présidents de groupe avant de procéder au vote de ce vœu de notre Conseil de Paris.

Il a été décidé en Conférence d'organisation de commencer par le groupe Ecologiste de Paris. Je donne donc la parole à Anne SOUYRIS, pour trois minutes.

Mme Anne SOUYRIS. - Madame la Maire, mes chers collègues, un mois après les tragiques attentats qui ont coûté la vie à 17 personnes, dont 12 dans l'attaque contre le journal Charlie Hebdo, le temps du deuil n'est pas terminé.

Ces événements nous ont toutes et tous profondément émus et choqués, et la tragédie et la mobilisation qui s'en est suivie font désormais partie de notre mémoire collective.

La pose de plaques commémoratives que vous nous proposez par ce vœu est un pas pour nous, pour nous permettre de penser l'après. Il est bien entendu nécessaire de disposer d'un lieu de mémoire pour ne jamais oublier ce qui s'est passé, et nous soutenons bien sûr la proposition d'apposer des plaques là où sont tombées les victimes gardiennes de nos libertés, qu'ils soient journalistes, policiers ou simples citoyens, tués parce qu'ils étaient juifs dans un supermarché de la Porte de Vincennes.

Toutefois, ce temps du deuil et de la mémoire est nécessaire mais bien sûr pas suffisant.

Penser l'après, c'est aussi chercher toujours l'injustice qui est cause de désordres ; c'est notre responsabilité d'élus de la République.

Ce n'est évidemment pas en réduisant les libertés publiques, en cherchant à contrôler à tout prix les réseaux sociaux qui seraient la raison de la radicalisation de certains de nos concitoyens car ne l'oublions pas, les trois tueurs étaient des enfants de la République, que nous répondrons à ces désordres.

Ces actes violents sont la conséquence des inégalités et du peu de perspectives qui sont offertes aux jeunes des quartiers populaires.

Nous ne cherchons pas d'excuses, mais nous ne pouvons nous exempter de nos propres responsabilités, toutes et tous autour de ces bancs. Après le temps du deuil vient donc celui de l'action que nous savons que vous avez engagée, Madame la Maire, car c'est par des politiques publiques ambitieuses en matière d'éducation, de lutte contre les inégalités, contre les discriminations que nous répondrons à ces actes odieux.

Nous sommes prêts à nous engager avec vous, Madame la Maire, ainsi qu'avec l'ensemble de ce Conseil de Paris pour plus d'égalité, plus de liberté, et plus de fraternité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous, Madame la Présidente du groupe Ecologiste de Paris.

Le groupe Communiste et Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues.

Bien évidemment, comme tous les présidents de groupe de cet hémicycle, nous nous félicitons de ce vœu, de la volonté à la fois d'apposer une plaque sur les lieux de l'assassinat des victimes de l'Hyper Cacher et des victimes de Charlie Hebdo, mais aussi d'avoir un lieu commémoratif pour perdurer à la fois ce que porte cet assassinat, ce qu'il porte en lui, perdurer aussi ce que portaient les dessinateurs de Charlie Hebdo, perdurer aussi, et on en a parlé hier longuement autour d'un projet de délibération sur le mémorial de la Shoah, la question de l'antisémitisme.

Je me réjouis parce que le premier jour où nous avons fait ce Conseil extraordinaire, le vendredi, j'avais dans mon intervention justement incité à ce que l'on prenne cette décision d'apposer des plaques et de commémorer la mémoire des victimes.

Je voudrais aussi, Madame la Maire, au nom de mon groupe, vous féliciter pour la manière, ainsi que les maires d'arrondissement, dont les événements ont été traités par notre Municipalité, nos élus.

Vous féliciter aussi d'avoir conduit le débat nécessaire avec les présidents de groupe, avec les maires d'arrondissement, et nous avoir sollicités pour vous faire des propositions pour l'après.

Je vous ai fait un courrier de plusieurs pages dans lequel nous avons fait des propositions, à la fois sur comment travailler la laïcité, comment travailler la prévention, notamment auprès des plus jeunes, comment travailler aussi à la réparation des peines, l'alternative à la prison.

Enfin, une série de propositions et je pense qu'au-delà de la question de la mémoire, au-delà de la question du travail sur ce qui s'est passé et comment on travaille avec les futures générations, il y a aussi des politiques publiques incontournables que l'on doit mettre en œuvre dès maintenant, et c'était l'esprit de mon courrier auprès de vous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président du groupe Communiste et Front de Gauche.

Le Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Madame la Maire, mes chers collègues, nous sommes bien sûr tout à fait satisfaits de cette disposition.

Une plaque, cela peut paraître insuffisant ou dérisoire, mais je crois qu'une plaque, c'est s'inscrire dans le futur pour les générations qui passeront après nous, pour que, répétant inlassablement cette phrase, pour que "plus jamais ça", pour que "plus jamais ça !".

Oui, déjà on a souvent dit cela dans d'autres occasions en dévoilant d'autres plaques en mémoire de la Shoah, notamment, et de tous ceux qui ont été déportés.

Et puis, eh bien, en 2015, encore ça !

Oui, encore ça !

Alors pour que "plus jamais ça", je pense qu'une plaque, en complément de ce que viennent de dire mes deux collègues, le devoir de mémoire s'impose.

Merci, Madame la Maire, d'avoir réagi fortement pour les générations futures.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

La Présidente du groupe UMP, Madame KOSCIUSKO-MORIZET.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame la Maire.

Les 7, 8 et 9 janvier, une rédaction a donc été assassinée pour avoir exercé sa liberté d'expression. Des policiers ont été assassinés pour être représentants de l'autorité. Des juifs ont été assassinés parce qu'ils étaient juifs.

Nous nous devons d'être les porteurs de la mémoire de ces événements et de ne jamais oublier ces dates des 7, 8 et 9 janvier 2015, mais il ne s'agit pas seulement de rendre hommage aux victimes, il ne s'agit pas seulement de se souvenir : il s'agit aussi de transmettre les valeurs de cette France du 11 janvier, une France debout, qui a su se rassembler pour dire "non" à la barbarie et pour affirmer ses valeurs.

Nous souhaitons donc, au-delà des plaques utiles et nécessaires, un espace commémoratif qui permette à chacun de se rappeler mais qui soit aussi porteur de ce message. Il s'agirait du même mouvement de commémorer les dates des 7, 8 et 9 janvier mais aussi de faire vivre l'esprit du 11 janvier. Ceci supposera d'associer toutes les parties prenantes et pas seulement la rédaction de Charlie Hebdo.

La nouvelle rédaction du vœu, telle qu'elle a été suggérée sur notre interpellation, nous semble, à cet égard, plus appropriée que celle qui a été initialement proposée et qui introduisait une dissymétrie malvenue entre les victimes de Charlie Hebdo et les autres.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur le Président du groupe UDI-MODEM, vous avez la parole.

M. Eric AZIÈRE. - Madame la Maire, mes chers collègues, bien sûr, au nom du groupe UDI-MODEM, je veux, ce matin, dire avec vous tous notre volonté de nous associer à ce vœu et à ce projet de mémoire qu'il faut maintenant graver, je crois, pour toujours dans le cœur et les esprits des Parisiennes et des Parisiens ainsi qu'au fronton de notre ville.

On ne peut pas laisser ces tragiques attentats d'il y a un mois se transformer en Histoire et perdre ainsi leur insupportable réalité. Ce devoir de mémoire incombe donc à chacun d'entre nous, témoins que nous sommes, mais aussi à la Ville de Paris.

Tous ces événements nous ont remplis d'incrédulité, d'horreur, d'une infinie tristesse mais, dans le même temps, ils ont provoqué la colère silencieuse et digne de tout un peuple rassemblé à Paris autour de la République, avec une volonté inébranlable de se souvenir. L'oubli serait donc pour tous une grave insulte.

Par ce vœu, cette blessure de l'Humanité ressentie si vivement par Paris ne se refermera plus. Il faut la rendre inoubliable et présente à jamais. On ne peut pas faire le deuil de l'Humanité, se résigner. Il faut se rassembler, résister et combattre.

C'est ce que ce vœu traduit pour nous.

En commémorant, par ces plaques et un lieu de mémoire, les disparus de l'Hyper Casher et de Charlie Hebdo, nous forgerons, nous puiserons dans leur souvenir, dans leurs visages disparus, dans la souffrance de ceux, leurs proches, qu'ils ont laissés, la vigilance et la mobilisation plus que jamais nécessaire pour combattre et repousser l'antisémitisme, le racisme, la xénophobie, toute haine, toute barbarie, toute violence sanguinaire.

C'est le sens et la volonté partagée de ce vœu.

Nous le voterons solidairement avec tous les membres de ce Conseil.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président du groupe UDI-MODEM.

La parole est à M. le Président du groupe Socialiste et Apparentés.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Un mois après les attentats, nous sommes... et Paris est encore sous le choc. Le deuil n'est pas encore fait, mais nous savons que ces attaques des terroristes des 7, 8 et 9 janvier, ainsi d'ailleurs que la mobilisation historique et exceptionnelle du 11 janvier, resteront à la fois dans les mémoires et dans l'Histoire de notre pays et de notre ville. Il est important que nous soyons à la hauteur de cette Histoire et que nous le soyons ensemble, sans récupération.

Je vous remercie de la méthode de travail que nous avons adoptée ensemble et sans concurrence des mémoires parce qu'il s'agit, en effet, d'attaques coordonnées et simultanées contre la liberté de la presse, contre l'autorité de l'Etat et contre les juifs. Il est nécessaire que nous soyons clairs sur le message que nous envoyons, en effet, aux générations futures.

Donc, nous avons un devoir de mémoire et un devoir de transmission. Il s'exerce aujourd'hui très spontanément sur la place de la République depuis un mois et nous le voyons encore.

Nous avons, et je vous remercie, et je remercie les services de la Ville, d'ailleurs, de prendre en compte ce besoin de recueillement, ce besoin d'honorer les victimes place de la République, mais il faut que nous puissions organiser la pérennité de cet hommage. Des plaques sur les lieux des attentats, c'est évidemment indispensable et cela permet d'inscrire dans l'espace la mémoire. Mais il faut aussi que nous lui donnions toute la valeur que cela prend dans l'Histoire de notre ville et que nous y réfléchissions un peu, sans vouloir chacun tirer la couverture à nous, et en y associant aussi la sensibilité des Parisiens qui s'expriment spontanément, comme cela a toujours été le cas lorsque les choses étaient essentielles dans notre ville.

Evidemment, ce vœu, nous l'adopterons, je pense, à l'unanimité.

Encore une fois, merci pour cette méthode de travail.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président du groupe Socialiste et Apparentés.

Les élus non-inscrits : Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Je ne savais pas que je pourrai intervenir sur ce vœu.

Evidemment, je m'associe à ce qui a pu être dit par l'ensemble des collègues sur la nécessité de ne jamais oublier.

Jamais oublier que ces assassinats politiques - moi, je préfère parler d'assassinats politiques que d'attentats - contre celles et ceux qui étaient dans l'équipe de Charlie Hebdo étaient donc des assassinats politiques pour les faire taire, faire taire ceux qui exprimaient leur liberté de conscience et le droit d'avoir la possibilité de critiquer toutes les religions, cette exigence laïque de refuser toute instauration de délit de blasphème.

Les assassinats antisémites de la porte de Vincennes à l'Hyper Casher nécessitent de notre part la conscience terrible qu'ils voulaient nous diviser et organiser la division entre les Françaises et les Français et les assassinats contre les forces de l'ordre voulaient nous faire peur.

Il est important, il est essentiel que nous soyons toutes et tous unanimes, à la hauteur, comme l'a pu être la réaction du peuple ce dimanche 11 janvier, pour réaffirmer les fondamentaux de la République : "Liberté, égalité, fraternité".

Je m'associe, bien évidemment, à ces vœux-là et j'espère que nous poursuivrons par ailleurs les débats sur "comment on entend faire vivre la laïcité", car il ne faut pas non plus, à travers cette nécessité d'unité du peuple autour de ces fondamentaux, faire taire, par ailleurs, les débats qui nous traversent sur la façon dont nous voulons faire vivre pleinement la laïcité pour le vivre-ensemble et l'émancipation de toutes et tous.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame SIMONNET.

Parmi les non-inscrits, y a-t-il une demande de parole ?

S'il n'y en a pas d'autres, je veux insister aussi sur cette méthode que j'ai proposée à l'issue des premiers attentats, qui a réuni de façon inédite l'ensemble de l'Exécutif, les maires d'arrondissement, les présidents de groupe

de la majorité et de l'opposition, à la fois pour faire le point mais travailler aussi ensemble sur des mesures, notamment celles qui vont nous permettre de travailler sur la lutte contre le racisme et l'antisémitisme, sur la transmission.

J'ai proposé cette méthode. Nous nous sommes encore réunis récemment dans cette configuration, je le redis, "inédite" puisque c'est une formule nouvelle avec, bien sûr, l'administration représentée par le Secrétariat général. Je souhaite, pour la mise en œuvre des mesures que nous allons conduire, à la suite notamment de ces attentats, que cette équipe parisienne d'élus représentant l'ensemble de nos sensibilités politiques, et les maires d'arrondissement et les présidents de groupe, soit maintenue.

Donc, je souhaite vraiment, sur l'accompagnement de ces mesures, continuer à réunir cette équipe-là parce qu'il me semble que c'est la bonne façon, pour tous les élus républicains que nous sommes, ici, de pouvoir aussi marquer notre unité sur les valeurs de la République, sur leur transmission. Donc, nous poursuivrons dans ce sens ; je m'en fais ici la garante.

Je vous propose à présent de voter ce vœu qui, je le rappelle, a été préparé avec l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris et l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, ce vœu.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le vœu est adopté à l'unanimité. (2015, V. 54).

2015 SG 18 - Communication - Avec les États Généraux, le développement de l'économie circulaire à Paris.

2015 DEVE 52 - DASES - Adhésions (15.500 euros) à deux associations œuvrant dans le domaine de l'économie circulaire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous abordons à présent un débat organisé. Il s'agit de la communication concernant les Etats généraux du développement de l'économie circulaire à Paris, et deux projets de délibération sont associés à cette communication, le SG 18 et le DEVE 52.

Mes chers collègues, dans la lutte pour la sauvegarde de notre environnement, l'heure n'est plus aux concessions, ni aux compromis. Le moment est venu de balayer sans hésitation les faux-fuyants, dénonçons les mesures cosmétiques, mais n'ayons pas peur du vrai changement. Mettons fin aux tergiversations, mais réhabilitons le débat. Réunissons-nous, discutons, décidons et faisons-le dès aujourd'hui.

Nous ne pouvons plus laisser notre environnement, notre santé, notre avenir se dégrader, en attendant que d'autres prennent des décisions à notre place, ou que tout le monde considère qu'il est temps d'agir. Il est temps d'agir. Ne rien faire, c'est consentir à payer le prix fort sur le plan social, humain, économique. Nous n'avons plus les moyens d'attendre, mais nous avons les moyens d'agir.

C'est pour cette raison que Paris s'engage sur la voie de l'économie circulaire. L'économie circulaire vise à mettre fin au découplage entre économie et écologie, marchandises et ressources, valeurs d'échange et valeurs d'usage. En substituant la logique du réemploi à celle du remplacement, elle met chacun en situation de retisser avec son environnement, pris dans le sens le plus large possible, les liens sensibles, à défaut desquels toutes créations de richesses s'accompagnent d'une dilapidation de ressources.

J'ai souhaité d'ailleurs que, dans mon Exécutif, ce sujet de l'économie circulaire soit porté, avec l'économie sociale et solidaire, mais aussi l'économie circulaire, par Antoinette GUHL, mon adjointe, que je remercie pour son implication et son investissement dans ce sujet. C'est une transformation de la notion même de propriété, et donc une remise en cause de la structure du capital et de sa répartition. J'ose la formule : économie du moindre impact environnemental et social, elle instaure des échanges au sein desquels la culture du "prêt à jeter" cède la place à celle nécessairement plus mesurée de progrès, dans l'espérance de vie de chaque objet.

Un tel changement de paradigme s'accompagne évidemment d'une redécouverte des richesses inhibées dans nos sociétés totalement conditionnées par l'impératif de consommation. Il refait ainsi émerger des formes de

sociabilité, de convivialité, capables de restaurer la cohésion sociale mise à mal par la concurrence qu'impose partout et pour tous l'économie de l'obsolescence et de la rareté. L'économie circulaire est donc nécessairement sociale et solidaire.

Dans un contexte d'érosion massive de la convivialité et de la biodiversité, oui, cela va ensemble, de la santé des hommes et de la capacité à survivre des espèces, l'économie circulaire crée les conditions d'un nouvel équilibre entre la société et la nature, mais également entre le présent et l'avenir. Elle permet de réorienter nos sociétés vers l'horizon d'égalité et de partage, dont l'économie de prédation les éloigne chaque jour davantage.

Pour atteindre cette égalité, elle ne mise pas sur le nivellement par le bas, auquel conduirait inexorablement une économie du rationnement étatique et de la contrition individuelle. Elle fait au contraire le pari d'une réappropriation joyeuse - j'ose le mot ! - par l'humanité de sa capacité oubliée à prendre des initiatives pour créer les richesses dont elle a besoin. Dans un monde au sein duquel le chômage endémique et le travail aliéné ne cessent de progresser, elle offre la promesse d'activités compatibles à la fois avec la dignité humaine et le respect de l'environnement.

Nous nous y engageons, parce que la protection de l'environnement, la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, l'amélioration de la qualité de l'air et la lutte contre le dérèglement climatique ne constituent pas des enjeux parmi d'autres. Ces défis sont au fondement de tous les autres. Ils forment la question précédant toutes les questions. Les nier, c'est nous priver collectivement d'avenir et compromettre nos chances de progrès. Nous faisons ce travail en permanence dans notre Assemblée et sur chacune de nos délibérations. Hier, de quoi parlions-nous d'autre, lorsque nous parlions de la pollution de l'air ou encore du travail du dimanche ?

Nous nous engageons dans ce débat avec une détermination d'autant plus grande que l'économie circulaire, nous le savons, peut répondre à un autre grand défi de notre époque, qui est celui de l'emploi. Nous nous y engageons, parce que nous savons que c'est bien dans les villes, premier investisseur public, pionnières de l'expérimentation, moteur de l'innovation sociale et technologique, que doivent s'inventer les solutions durables au défi de notre temps.

L'économie circulaire rompt avec le schéma destructeur de la production linéaire : extraire, fabriquer consommer, jeter. Elle construit au contraire une logique de boucle vertueuse : répondre aux besoins de consommation humains en limitant l'impact sur l'environnement, tout en recherchant, à chaque étape de la vie d'un produit, l'apparition de bénéfices sociaux.

A Paris, nous avons déjà fait beaucoup en ce sens. Le Plan climat a posé un premier jalon sur notre parcours d'engagement dans la lutte contre le dérèglement climatique. La Conférence internationale sur le climat que nous accueillerons fin 2015 constituera une nouvelle étape déterminante au cours de laquelle nous prendrons des décisions fortes, assorties de moyens conséquents. L'ensemble de ce Conseil est impliqué, l'ensemble des arrondissements à travers leur maire et leurs habitants sont impliqués.

Nous avons par ailleurs organisé activement la transition des pratiques de l'administration parisienne vers un fonctionnement plus sobre en carbone. Cher Yves CONTASSOT, vous allez nous aider à aller plus loin.

Nous avons entrepris des mesures audacieuses en faveur de la réduction des volumes de déchets produits, du réemploi et du recyclage, en limitant les déchets à la source, en promouvant le réemploi des biens et en encourageant les pratiques de tri. Mais d'autres étapes nous attendent.

En 2015, les Etats généraux de l'économie circulaire du Grand Paris réuniront l'ensemble des acteurs du territoire public, privé, professionnel, associatif, citoyen pour faire émerger des propositions concrètes en stimulant l'intelligence collective.

Antoinette GUHL, avec l'ensemble de notre équipe, a lancé ce processus participatif, ici à l'Hôtel de Ville, avec une première réunion impliquant les maires de la métropole du Grand Paris. Mais le 11 mars prochain, ici à l'Hôtel de Ville, dans le cadre d'une rencontre associant les partenaires, le président du comité scientifique des Etats généraux, Dominique BOURG, nous lancerons les Etats généraux de l'économie sociale et circulaire.

D'avril à juillet, dix groupes de travail thématiques seront chargés de présenter des propositions concrètes et ambitieuses. Elles seront restituées sous la forme d'un livre blanc, qui constituera la base du plan d'action que la Ville de Paris et que les collectivités associées mettront en œuvre dès 2016. En lien avec tous les acteurs du territoire, ce livre blanc sera présenté à l'Hôtel de Ville les 14, 15 et 16 septembre, journées consacrées à promouvoir l'économie circulaire auprès du grand public.

D'ailleurs, cette méthode, c'est la méthode que nous avons suivie ensemble pour le premier Plan climat de la Ville de Paris. On était ensemble, Yves. Je cite deux fois Yves CONTASSOT. Cela va me valoir je ne sais pas quoi, mais en tous les cas, on était ensemble et on a porté cette méthode avec ce livre blanc.

L'économie circulaire investira aussi le quotidien, en même temps qu'elle devra conquérir une plus grande visibilité au cœur de la ville. 150 sites municipaux comme les cantines, les marchés seront équipés d'une collecte sélective des bio-déchets en 2016, actant le lancement d'une démarche globale sur la valorisation des bio-déchets à Paris.

En plus de 250 sites actuellement équipés, au moins cent immeubles ou équipements publics seront équipés chaque année de composteurs collectifs de déchets organiques, certains d'entre eux trouvant un débouché in situ dans les potagers des écoles, chère Alexandra CORDEBARD et chère Pénélope KOMITÈS.

Notre volontarisme sur le compostage de proximité se traduira aussi par un changement d'échelle avec l'installation d'au moins un composteur de quartier par arrondissement. 8 millions d'euros seront investis pour développer l'agriculture urbaine.

Le renforcement des infrastructures de tri des matériaux recyclables s'inscrira dans la vie quotidienne des Parisiennes et des Parisiens, depuis l'optimisation des bacs dans les parties privatives jusqu'à la création de nouvelles déchetteries et de recycleries de proximité, en passant par le déploiement dans l'espace public d'espaces dédiés au tri et au réemploi. Nous utiliserons tous ces leviers pour que le tri devienne un réflexe généralisé.

Plus globalement, nous continuerons à promouvoir des pratiques innovantes portées par nos agents, à nous montrer proactifs auprès de nos partenaires pour privilégier les démarches d'écoconception, d'écologie industrielle et d'économie de la fonctionnalité.

Nous avons besoin des entreprises pour créer de nouvelles filières qui n'existent pas aujourd'hui. Le corollaire essentiel de ce constat est le suivant : le déploiement de l'économie circulaire pourrait créer des dizaines de milliers d'emplois locaux. D'ailleurs, comme l'économie sociale et solidaire en a créé aussi, puisqu'aujourd'hui 10 % de l'emploi salarié à Paris est dans le secteur de l'économie sociale et solidaire.

Mes chers collègues, les enjeux qui nous réunissent ont vocation à nous mobiliser autant qu'à nous fédérer. Ils appellent, de notre part, courage et persévérance, car c'est bien l'avenir qui aujourd'hui nous intime de nous montrer à sa hauteur. Ensemble, je sais que nous sommes capables. Paris s'engage fermement dans la décroissance du gaspillage que nous a imposé une civilisation du jetable. Ensemble, nous passons à la civilisation du durable.

Je veux remercier, bien sûr Antoinette GUHL et je l'ai fait, mais Mao PENINO, Célia BLAUDEL, Pénélope KOMITÈS, Alexandra CORDEBARD qui fournissent, avec leurs équipes et en lien avec leur direction respective, un travail remarquable pour que l'économie circulaire grandisse à Paris et devienne à terme une démarche systématique.

Cette économie, qui s'inscrit dans l'après-capitalisme, est indissociable d'une société apaisée et de confiance, connectée, intelligente, résiliente. Je sais que cette vision, défendue par l'ensemble de l'Exécutif au sein de chaque délégation, est là et que nous la portons. Nous continuerons à avancer ensemble, sans peur et sans trêve, pour que Paris devienne chaque jour une ville plus humaine, plus juste, plus respectueuse de son environnement et de ses ressources.

Je vous remercie.

Nous avons un beau programme et je vous donne la parole en commençant par Jean-Bernard BROS, Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, la communication qui nous est faite aujourd'hui sur l'économie circulaire est essentielle, car elle pose les pistes de travail pour l'avenir de Paris. Et l'avenir, c'est de faire de Paris une ville respectueuse de l'environnement, innovante, exemplaire et participative.

Ces quatre exigences sont bien présentes dans les axes d'actions qui nous sont présentés.

La réduction de l'empreinte écologique est une nécessité pour le bien vivre et la santé des Parisiens, et notre responsabilité est d'inciter à des comportements éco-reponsables, aussi bien de la part des acteurs économiques que des consommateurs et citoyens.

Dans un contexte de raréfaction générale des ressources, lutter contre le gaspillage et les déchets inutiles est un impératif. Il nous faut participer à la préservation et à l'optimisation des ressources. En outre, les filières d'économie circulaire ont un intérêt économique important et peuvent constituer une source d'économie considérable si nous arrivons à les mettre utilement à profit.

Depuis la précédente mandature, la Ville de Paris a développé des projets via l'économie circulaire à ces problématiques. Je pense à l'auto-partage, à l'installation des recycleries, à l'encouragement et à la pratique du tri.

Avec cette ambition forte de convertir l'ensemble des acteurs à l'économie circulaire, notre majorité fait preuve de responsabilité. Elle doit aussi être exemplaire pour mieux convertir l'ensemble de la chaîne, de la production à la consommation, en passant notamment d'une économie de possession à une économie d'usage. L'ensemble des actions au sein de notre administration doit véritablement être un modèle vertueux.

Encore une fois, la démarche participative ne doit pas être oubliée. La tenue annoncée d'états généraux est une démarche que nous saluons. Intégrer des solutions concertées avec des partenaires associatifs, institutionnels mais également des acteurs économiques, est assurément indispensable pour construire des solutions réalistes et durables.

Nous saluons également le fait que cette démarche se fasse au-delà du périphérique parisien. Pour la création d'une politique cohérente et efficace, nous ne pourrions pas rester uniquement au niveau de la ville mais bel et bien engager une démarche métropolitaine.

Chers collègues, il y a urgence à s'engager dans la voie de la lutte contre le gaspillage et la pollution. L'Exécutif nous montre ici le sérieux de sa démarche, nous espérons des réalisations rapides.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à Mme Déborah PAWLIK, pour le groupe UMP.

Mme Déborah PAWLIK. - Madame la Maire, chers collègues, vous annoncez à grand renfort de communication vouloir faire de l'économie circulaire une ligne politique. Nous avons pu voir que vous vouliez effectivement en faire un sujet politique, c'est certain, mais nous n'avons toujours pas compris quelle ligne vous comptez suivre.

Vous nous présentez en effet une méthode, des états généraux, très bien. Mais avec quels objectifs ? Tout cela demeure bien flou, alors qu'il est urgent qu'un cadre et un calendrier véritablement opérationnels soient fixés.

Il y a en effet urgence car Paris a un temps de retard dans le développement de l'économie circulaire. L'autosatisfaction, qui se dégage de près de la moitié de votre communication, quant aux actions engagées par la Ville, ne résiste pas en effet à l'analyse.

Vous indiquez tout d'abord que le Plan climat-énergie territorial de Paris, adopté en 2007, a fixé un cadre d'objectifs ambitieux, visant à réduire de 25 % les émissions de gaz à effet de serre et les consommations énergétiques à l'horizon 2020. Très bien. Mais ces objectifs pourront-ils véritablement être atteints ? Vous n'en dites rien, et pour cause : si l'on extrapole la tendance actuelle, ce ne sera pas le cas, puisque les émissions de gaz à effet de serre, notamment de l'administration parisienne, sont en légère augmentation.

La modification des comportements et des modes de consommation étant également l'un des fondamentaux de l'économie circulaire, l'administration parisienne devrait être exemplaire en la matière. Là encore, nous sommes loin du compte. Si on regarde par exemple la consommation de papier, elle aurait dû baisser des deux tiers entre 2007 et 2013, mais n'a au final reculé que de 25 %.

De la même manière, la modification des comportements nécessite des mesures fortes pour inciter les Parisiens à s'engager dans un mode de consommation plus civique et plus durable. Des mesures fortes loin de la demi-mesure que vous avancez aujourd'hui.

Vous proposez, par exemple, l'interdiction des sacs plastiques dans les 71 marchés couverts parisiens. C'est un premier pas, certes, mais un pas bien léger. Le Bangladesh, par exemple, a totalement interdit les sacs plastiques. Alors, si eux ont pu le faire, pourquoi pas Paris ?

Le secteur du BTP, qui devrait être un acteur important de l'économie circulaire à Paris, est lui aussi le grand oublié de votre communication. Pourtant le béton, le métal, le bois peuvent être largement recyclés. Qu'est-il proposé alors pour inciter ces acteurs ? Nous n'en savons rien.

Il serait également temps d'afficher des objectifs ambitieux pour l'alimentation durable et l'approvisionnement en circuit court. Les cantines scolaires pourraient, par exemple, devenir des acteurs modèles en la matière et ce, au bénéfice des jeunes Parisiennes et Parisiens. Mais encore faudrait-il pour cela que les caisses des écoles aient les moyens financiers nécessaires pour engager une telle démarche, ce qui n'est pas le cas aujourd'hui.

Concernant la gestion des déchets, alors même que la question occupe une large place de votre communication, Paris est loin de figurer parmi les bons élèves, notamment européens. Les chiffres parlent d'eux-mêmes : alors que la directive sur les déchets a fixé un objectif de 50 % de recyclage des déchets ménagers d'ici à 2020, et que des objectifs plus ambitieux encore devraient être présentés prochainement par la Commission européenne, le taux de recyclage des déchets à Paris est de 15 %. 15 % ! Si on sort un peu de nos frontières, on se rend pourtant compte qu'avec un peu de volonté politique, on est capable de faire véritablement avancer les choses en la matière.

Une ville comme San Francisco, par exemple, atteint 80 % de réemploi ou de recyclage des déchets et vise le zéro déchet non recyclé ou non réemployé d'ici à 2020. Pendant ce temps, Paris mène une politique de petits pas et n'incite pas vraiment les Parisiens à devenir les premiers acteurs de l'économie circulaire.

Des outils efficaces existent pourtant. La loi Grenelle, portée par Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, permet ainsi de mettre en place une redevance incitative pour l'enlèvement des ordures ménagères. Une redevance qui applique le principe du pollueur-payeur au financement de la collecte et du traitement des déchets ménagers et assimilés. Malheureusement, vous avez ici privilégié le budget à l'économie circulaire, en préférant à une redevance incitative une taxe d'enlèvement des ordures qui assure à la Ville plus de ressources que ne coûte l'enlèvement et l'élimination des déchets. Rien d'étonnant quand on sait que vous avez dû chercher à boucler votre budget à tout prix, y compris au prix du sacrifice d'une politique parisienne ambitieuse en matière de gestion des déchets.

Vous indiquez également que la valorisation des bio-déchets sera une priorité. Je m'en réjouis, mais je dois dire: "il était temps", car, là encore, la Ville n'a pas franchement montré le chemin. Vous annoncez que 150 sites municipaux, parmi lesquels des cantines scolaires, des restaurants administratifs, seront équipés d'une collecte sélective de bio-déchets en 2016.

Le tri et la collecte de déchets pour les établissements de restauration est pourtant rendue obligatoire depuis la loi Grenelle 2. Cela fait donc cinq ans, mais vous attendez la date limite, presque la date de péremption, pour vous mettre en conformité.

Concernant le réemploi et le recyclage des déchets, on cherche encore vos ambitions, voire même parfois vos actions passées, car les initiatives décrites ne sont malheureusement pour la plupart pas de votre fait. Ainsi, vous reprenez à votre compte l'action menée par les associations, tel Emmaüs, qui œuvrent à la récupération et à la revalorisation des objets abandonnés.

Vous indiquez également avoir développé le réemploi des textiles sur le territoire parisien en autorisant le relais Val-de-Seine, le relais 75 et Ecotextile à équiper la voie publique de conteneurs à textile, linge de maison et chaussures.

Là encore, il s'agit donc d'une action par procuration, sans parler du fait que ces structures se heurtent qu'aujourd'hui à une problématique inquiétante, mais bien réelle. J'ai moi-même pu le constater dans le 10^e arrondissement, à savoir que ces conteneurs font régulièrement l'objet de pillage, ce qui n'incite évidemment pas les Parisiens à les approvisionner.

Il faudra également diversifier les initiatives en la matière en installant, par exemple, des bornes pour le recyclage des déchets infectieux de soins des professionnels de santé.

Rien ne figure, par ailleurs, concernant les nouvelles formes de récupération des énergies telles que, par exemple, la récupération de la chaleur des serveurs informatiques ou encore des eaux usées, alors même qu'il s'agit pourtant de pistes intéressantes à explorer.

Pour une ville qui se dit innovante, il n'y a, au final, pas grande place qui est faite à l'innovation.

Je m'interroge également sur la question de la sensibilisation des Parisiens au recyclage et au réemploi. La communication valorise l'exposition sur la matière grise du pavillon de l'Arsenal, ce qui est quand même bien léger. Est-ce que, par exemple, des actions ont été engagées ou en tout cas le seront dans les écoles parisiennes pour sensibiliser à l'économie circulaire ? Vous n'en dites rien.

Enfin, concernant les Etats généraux à venir, si les objectifs et le cadre demeurent flous, comme je l'ai indiqué, une chose est au moins claire : alors que de nombreuses capitales mondiales accélèrent la cadence pour rompre le

schéma classique de la production linéaire, Paris en est encore aux balbutiements, à la réflexion, alors qu'il est devenu urgent de passer à l'action.

En matière d'économie circulaire, Paris doit donner l'exemple et le tempo, et vite. Le livre blanc sera présenté à l'hôtel de ville les 14, 15 et 16 septembre prochains, comme vous l'avez indiqué, Madame la Maire. Nous serons donc déjà fin 2015.

Il s'agira alors d'engager un véritable plan de bataille, car Paris ne peut plus se contenter d'une politique molle en la matière, mais doit afficher et, surtout, décliner son ambition.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Bien ! La tempête fait partie aussi de l'économie circulaire.

Yann WEHRLING, pour le groupe UDI-MODEM.

M. Yann WEHRLING. - Madame la Maire, l'économie circulaire : voilà un terme qui, dans bien des oreilles, sonne étrangement. Je ne sais pas si j'oserais comme vous le définir comme un "après-capitalisme", mais c'est assurément une nouveauté dans le paysage sémantique qui mérite quelques éclairages, dont la portée est aussi fondamentale que sa compréhension est faible.

A tel point que, tel le développement durable, je crains que l'on finisse par y mettre tout et n'importe quoi jusqu'à, excusez-moi, la pollution de l'air, le climat, tout ceci risquant de créer de la confusion dans les esprits au moment où l'on en est encore au b.a.-ba d'une définition si peu partagée.

Votre communication, à ce titre, n'apporte pas en préambule la définition que l'on pourrait attendre. Dire par exemple que l'économie circulaire s'oppose à l'économie linéaire, comme vous l'avez fait - il faudrait l'écrire - qu'elle se conçoit en faisant en sorte qu'un produit ait un cycle de sa conception, de son utilisation jusqu'à sa fin de vie où ses composants sont réutilisés pour en faire un nouveau produit, voilà quelques éléments de base que l'on attendrait dans une communication grand public.

Bref, c'est le zéro déchet dont on parle effectivement. Autrement dit, l'économie circulaire ne fait plus du déchet un problème, mais une solution.

A quoi j'ajouterai que si nous devons aller vers une économie plus circulaire, c'est pour des raisons écologiques, bien entendu, mais aussi pour des raisons économiques. Les clés de réussite de la démarche seront parce que les raisons écologiques rejoignent ou rejoindront - nous n'en sommes pas encore là malheureusement - des raisons économiques :

Les matières premières sont de plus en plus rares, cuivre, zinc, sable, or, seront épuisés dans des délais extrêmement courts en réalité, qui sont de l'ordre de quelques dizaines d'années - autant dire : rien. Avec des coûts qui deviendront exponentiels pour les industries qui en dépendent : le BTP, le verre, les hautes technologies de l'informatique et de la communication, d'où l'impérieuse nécessité économique de faire de nos déchets les mines de matière première de demain.

En attendant - et j'en reviendrai à des choses essentielles et de base - même si l'économie circulaire est un sujet qui dépasse la question des déchets et pour lequel on donne un développement infiniment plus intéressant que celui que nous avons jusqu'à présent, à savoir d'en gérer l'élimination, je dois reconnaître qu'il reste encore du chemin à faire vis-à-vis des Parisiennes et des Parisiens.

Nous avons, de toute évidence, nécessité de rappeler aux Parisiens l'intérêt du tri. Il faut donc rappeler à tous que, parmi nos déchets, un grand nombre sont avant tout des matériaux réutilisables qui peuvent avoir une seconde vie. Le zéro déchet est possible, à condition de comprendre de quoi l'on parle.

En résumé, Madame la Maire, je vous invite à faire de cette démarche d'économie circulaire un chantier dont l'étape n° 1 sera de faire de la pédagogie sur la notion même de déchet.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur WEHRLING.

Mme Véronique LEVIEUX pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, après le plan majeur de lutte contre la pollution liée au trafic routier largement voté hier, vous nous invitez aujourd'hui à donner corps à une autre ambition de votre engagement en faveur du bien-être des Parisiens avec cette communication portant sur les Etats généraux et le développement de l'économie circulaire à Paris et ce, dans sa dimension métropolitaine. Mais qu'est-ce que l'économie circulaire ?

De connotation sympathique, l'expression peut inciter à la moquerie : une économie de bout de ficelle ou de semelle de pneu qui viendrait, par défaut, investir des activités non rentables et qui ne serait défendue que par celles et ceux qui pourraient avoir la nostalgie de la vie de nos paysans de campagne.

Et puis, il y a celles et ceux aussi qui, peut-être, ne savent pas du tout ce que c'est que l'économie circulaire. Si l'on se réfère à l'Institut de l'économie circulaire auquel la Ville s'apprête à adhérer, ce qui est une bonne chose - c'est une association nationale - l'économie circulaire doit permettre l'émergence d'une nouvelle économie qui, après la prise de conscience globale de la raréfaction des ressources naturelles et les premières recherches de réduction de l'impact environnemental de nos modèles de production et de consommation, doit nous amener à concevoir un modèle de création de valeur positive sur un plan social, économique et environnemental.

En d'autres termes, cette économie doit repenser les flux de matière première et d'énergie, et ce, en permettant la création d'emplois de diverses catégories, des métiers d'ingénieurs à des emplois peu qualifiés, et ce, à l'échelle des territoires, car la notion de territoire est importante pour l'économie circulaire.

Madame la Maire, conformément à vos engagements de campagne et avec cette communication que vous portez avec Antoinette GUHL, votre adjointe en charge de l'économie sociale et solidaire et de l'économie circulaire, vous avez voulu poser les premières bases des Etats généraux à l'échelle du Grand Paris qui se tiendront donc à compter du 11 mars.

Dans cette perspective, la communication combine un rappel de ce qui est déjà fait par les Parisiens, les associations, les entreprises, les commerces, comme par la Ville de Paris et ses agents qui sont déjà beaucoup impliqués dans un certain nombre de secteurs.

La communication présente aussi votre ambition pour l'avenir, afin que nous passions à une autre échelle, à un traitement transversal et métropolitain, pour atteindre un niveau d'efficacité et entraîner davantage d'acteurs. Car l'économie circulaire ne doit plus être l'affaire de spécialistes ou d'experts, mais doit rechercher des changements de comportement durable de nos concitoyens, des acteurs économiques.

Il faut pour cela passer à des actes épars et espacés dans le temps, à une prise de conscience globale permettant l'émergence d'un modèle qui intègre les enjeux de consommation, comme ceux de production, avec ses composantes environnementales, sociales, économiques au sens de "filières", voire juridiques. Mais sur cette base, la communication rappelle effectivement un certain nombre de secteurs sur lesquels la Ville a déjà travaillé.

L'engagement, par exemple, existant pour la trajectoire du zéro déchet par la réduction drastique des déchets, la prévention, l'information, la limitation à la source en luttant notamment contre le gaspillage alimentaire, la valorisation des déchets, l'exploitation des bio-déchets. Il faut souligner les 150 sites municipaux de collecte sélective qui seront mis en œuvre en 2016 et ce, conformément à la loi et au dispositif progressif de tonnage. Il faut saluer l'implication forte de la DPE en la matière.

Le réemploi, naturellement, la réparation, le soutien de la Ville au tissu associatif, qui n'est pas un travail par procuration mais qui est un choix politique de soutenir l'ensemble de ces structures, et notamment à titre d'exemple l'ensemble des recycleries.

Enfin, la promotion de l'usage collectif et de l'économie de la fonctionnalité. On en a beaucoup parlé hier, notamment en matière de transports.

Je tiens à souligner l'importance de la formation, qui est indiquée dans la communication, et je pense par exemple à ce que propose l'École des ingénieurs de la Ville de Paris, qui a su développer au fil des ans une forte dimension de développement durable dans ses formations et qui dispose dès lors d'un master, par exemple, spécialisé de gestion des eaux usées et pluviales depuis peu et qui porte ce savoir en développement durable, notamment en répondant à des appels à projets. La communication rappelle aussi celui que la Ville de Paris, avec Paris Région Lab, a lancé en matière d'amélioration du métabolisme urbain.

L'E.I.V.P. a pu répondre à cet appel à projets sur des dispositifs... c'est très technique, mais les systèmes d'avaloir permettant de valoriser les eaux de ruissellement urbain ou encore un dispositif de filtration des eaux de fontaines monumentales.

Car l'économie circulaire a plusieurs facettes, et il n'y a pas que la problématique des déchets, mêmes si elle est très importante.

En parlant de l'eau, je ne peux m'empêcher d'évoquer ce que fait "Eau de Paris", et je parle là sous le contrôle de Célia BLAUDEL. La régie municipale, et nous aurons l'occasion au cours de cette séance de parler de son nouveau contrat d'objectifs, s'est aussi résolument engagée dans la recherche de nouveaux débouchés économiques, de solutions innovantes, et a pu porter des projets novateurs. Je souhaiterais en souligner quelques-uns :

- L'un basé sur la valorisation énergétique des ressources en eau non potable, avec un projet qui porte notamment sur la refondation de la climatisation de l'Hôtel de Ville, et en particulier son système de refroidissement.

C'est pour la régie, et je reprends la présentation qu'elle en fait elle-même, une occasion unique d'expérimenter techniquement et économiquement un usage industriel à partir de l'eau non potable traditionnellement réservée aux usages urbains.

- L'autre projet porté par "Eau de Paris" porte sur la géothermie visant à l'approvisionnement en chaleur, grâce à un système de double puits, de l'écoquartier de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles". C'est un projet mené avec la C.P.C.U.

Il me semble important et donc, il est à nous de nous tenir informés, et je fais référence aux propos de notre collègue UMP qui ne savait pas ce que l'on faisait en matière d'eau : eh bien, "Eau de Paris" est très impliquée en la matière.

Ces projets sont à valoriser car ils peuvent apporter des solutions à forte capacité de changement dans nos organisations. Ils constituent également des défis techniques et économiques de réelle ampleur.

On le voit, les enjeux économiques, voire industriels, sont prégnants.

J'ajoute que là également, notre Assemblée va être amenée à approuver, je l'espère, la création d'une M.I.E. sur le thème "Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux, quelles filières industrielles d'avenir ?" présentée à l'initiative du groupe Communiste et Front de Gauche.

On devine bien toute la place que pourra prendre l'économie sociale et circulaire compte tenu de ses potentiels dans divers secteurs, et je ne peux m'empêcher par exemple, à titre d'illustration, de rappeler ce qu'Antoinette GUHL disait dans la presse il y a peu concernant l'absence de filière parisienne de revalorisation des textiles collectés.

La majorité du textile collecté - il y a beaucoup de points à Paris - mais à l'échelle nationale, tout ceci est globalement envoyé en Asie. On voit bien les débouchés potentiels dès lors que cela est porté par une volonté politique, ce qui est le cas à Paris. Cela l'est en France - on l'a vu récemment par le projet de loi de transition énergétique.

Au niveau européen, cela l'est, mais on a cru comprendre qu'au niveau de la Commission européenne, il y avait eu quelques hésitations puisqu'un paquet législatif a été récemment retiré de l'ordre du jour alors qu'il visait à mettre en œuvre des objectifs majeurs de tri des déchets et de recyclage.

Alors, Madame la Maire, au-delà de la préparation de la COP21, nous savons que vous avez l'intention de donner corps de manière très concrète à l'engagement européen de Paris et que vous avez invité en mars prochain des maires européens pour parler de commande publique et d'achat responsable.

C'est un des leviers pour soutenir l'économie circulaire et l'enjeu est grand.

J'espère que la Commission européenne saura apprécier l'ensemble de ces éléments et de ces initiatives et pourra prendre pleinement en compte et avec justesse les enjeux pour une collectivité comme Paris à l'échelle de sa métropole.

En conclusion, vous nous demandez de prendre l'économie circulaire au sérieux, et ce, dans toutes ses composantes et vous avez raison. Les Etats généraux devront pouvoir s'adresser et être accessibles au plus grand nombre, contribuer à ce que chacun puisse se projeter et agir à son niveau grâce à une perception concrète de ces enjeux environnementaux et économiques pour Paris.

C'est une belle occasion de décroisonner nos façons de penser, tant en termes de secteurs que d'espaces géographiques.

Le programme de travail et de réflexion que vous nous proposez jusqu'au mois de septembre, avec le livre blanc présentant les conclusions du groupe de travail puis la création d'un comité de suivi qui nous permettra de voir le niveau de mise en œuvre des projets, nous donne des éléments pour aboutir à des résultats.

Vous pouvez donc compter, Madame la Maire, Madame l'Adjointe et l'ensemble des adjoints concernés, car c'est un sujet extrêmement transversal, sur le plein soutien du groupe Socialiste et Apparentés.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame Véronique LEVIEUX.

Jérôme GLEIZES, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Cette communication est très importante pour les écologistes car elle est au cœur de la construction de la résilience de la Ville.

D'ailleurs, j'en profite pour saluer l'adhésion de Paris au Club international des villes résilientes. Ce concept issu de la physique a été appliqué aux villes par Rob HOPKINS, qui a par ailleurs développé le concept très important de ville en transition.

La résilience urbaine est la capacité à encaisser...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - S'il vous plaît, les mouvements dans l'Assemblée cessent ! Celles et ceux qui doivent discuter entre eux le font à l'extérieur.

Un peu d'ordre dans la discussion.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Je reviens sur la notion de résilience, très importante. La résilience urbaine, c'est la capacité à encaisser les crises sociales, économiques et écologiques.

Aujourd'hui, c'est une nécessité de construire cette résilience urbaine pour répondre aux chocs : raréfaction du pétrole, extinction de la biodiversité, changement climatique.

Des structures, des pratiques, des projets que l'on peut qualifier de solidaires, sociaux, respectueux de l'environnement sont déjà soutenus par la collectivité parisienne. Mais face aux enjeux, le travail est encore long.

La vision traditionnelle de l'économie, cela a été dit, fonctionne de manière linéaire. Or, les ressources ne sont pas illimitées et le fait de jeter génère des déchets qui impactent notre environnement et sont coûteux à gérer pour les collectivités et l'humanité.

Ainsi, l'O.C.D.E. estime que l'économie mondiale consomme plus de 60 milliards de tonnes de ressources naturelles, soit 65 % de plus qu'en 1980, et cette tendance continue à la hausse avec la croissance économique et l'accroissement démographique.

L'empreinte écologique, le nombre de planètes qu'il faudrait pour généraliser le mode de vie des Franciliens et des Franciliennes est de plus de trois.

L'économie circulaire, en proposant de repenser ce schéma linéaire pour le transformer en cycle, de l'extraction des matières premières aux déchets, en passant par toute la chaîne de production et la consommation, est une avancée.

L'économie circulaire repose sur une analyse des flux circulant sur un territoire, d'où l'importance du métabolisme urbain cité dans la communication, et que la droite semble rejeter.

Il n'y a pas d'économie circulaire sans des analyses scientifiques préalables.

Le métabolisme urbain, c'est l'ensemble des processus par lesquels les villes mobilisent, consomment et transforment ces ressources naturelles.

Nos productions et consommations ont des conséquences en amont et en aval en termes de prélèvements et de rejets d'énergie et de matières premières.

Je rappellerai à ce titre le rapport de 2004 de Sabine BARLES, du laboratoire CNRS-TMU, pour le compte de la Ville de Paris, déjà : "Mesurer la performance écologique des villes et des territoires : le métabolisme de Paris et de l'Ile-de-France", il y a déjà 10 ans !

Que de temps perdu alors que les rapports du GIEC s'accumulent et que la situation s'aggrave.

L'économie circulaire met notamment l'accent sur de nouveaux modes de conception, de production et de consommation, de gestion des déchets, de prolongement de la durée d'usage des produits, de l'économie à la fonctionnalité, de la réutilisation et le recyclage des composants.

L'optimisation et l'utilisation des ressources par éco-conception pensée en amont transforme la gestion des déchets en une simple étape de la boucle matière.

Il y a cependant un manque dans cette communication, mais la Mission d'Information et d'Evaluation déjà citée, "Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux, quelles filières industrielles d'avenir ?" devrait le combler.

En effet, il n'y a pas de résilience possible sans tenir compte de la production, de sa territorialisation, de sa consommation de matières premières. Trop souvent, nous délocalisons nos consommations de gaz à effet de serre.

À la veille de la COP21 en France, il est temps que nous assumions notre réelle responsabilité sur les changements climatiques.

De la possession à l'usage, de l'avoir au partage, du pillage au respect, du jetable au durable, du lointain au local : c'est tout l'apport de l'économie circulaire, qui s'inspire du fonctionnement des écosystèmes en rajoutant l'activité humaine.

Mais si l'économie circulaire apparaît comme intrinsèquement solidaire, son caractère social ou équitable n'est pas systématique. L'économie circulaire n'est pas soluble dans l'économie sociale et solidaire, et inversement.

Si je pointe cette distinction, c'est à dessein. La confusion des concepts est encore trop à l'œuvre au plus haut niveau de responsabilité et cette confusion ne participe pas, bien au contraire, à l'émergence d'acteurs de l'E.S.S. dans leur diversité.

C'est bien notre double objectif en tant qu'élus écologistes : soutenir à Paris ces deux secteurs afin qu'à Paris, on produise de la richesse en la répartissant équitablement sur notre territoire en créant des emplois qualifiés non délocalisables, des produits et des services innovants, sans détruire l'environnement.

L'exemple de "Eau de Paris" déjà cité est là pour illustrer cette volonté mais j'y reviendrai dans le contrat d'objectifs.

Il va falloir s'habituer à changer de monde productif, celui où "mieux produire" est synonyme de "mieux consommer", donc de "mieux vivre ensemble".

Enfin, pour terminer, depuis le rapport Brundtland de 1987, qui a popularisé la notion de développement soutenable, nous savons qu'il y a trois piliers : écologique, économique et social. Il ne peut y avoir de développement soutenable sans démocratie participative et la Droite semble oublier cette dimension.

Cette communication nous en montre toute une palette, des Etats généraux à la publication d'un Livre blanc, en impliquant tous les acteurs, les associations, les entreprises, les citoyennes et les citoyens, les syndicalistes, les élus.

Une révolution douce est en route, soutenons-la et soutenons Antoinette GUHL et toute son équipe dans cette tâche.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup.

Monsieur le Président du groupe Communiste - Front de Gauche, Nicolas BONNET ?

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Tout d'abord, je tenais à vous saluer pour l'excellente communication que vous avez prononcée. Si Mme PAWLIK n'a pas lu entre les lignes les objectifs de cette communication, moi, je m'y retrouve bien parce qu'on y retrouve les fondements marxistes.

Je voudrais dire à Mme PAWLIK, qui a cité l'exemple du Bangladesh, que j'espère qu'elle ne prend pas cet exemple pour les questions de salaire et les conditions des travailleurs. Je voudrais lui dire qu'il faudrait qu'elle passe peut-être plus de temps à Paris qu'au Bangladesh pour voir ce qu'il s'y passe !

Madame la Maire, l'heure est, bien sûr, aux solutions nouvelles à Paris pour réinventer notre modèle de société. Le développement de l'économie circulaire annonce un rivage de circuits courts, d'écologie industrielle, d'usage raisonné des ressources et de respiration humaine. Elle nous amène vers la fin du gaspillage, du jetable, de l'obsolescence programmée, de la surexploitation des hommes et de la nature, des pillages néocoloniaux et de la mondialisation libérale.

Penser l'économie en réduisant son impact sur l'environnement, organiser la réutilisation des produits usagés pour faire émerger le nouveau, privilégier l'économie du partage à celle de la possession, et vous avez dit d'ailleurs "de la propriété", font partie de ces tournants que notre société doit prendre pour être durable. De nouvelles filières économiques et écologiques doivent éclore pour préserver notre environnement.

L'économie circulaire aura, bien évidemment, chère Véronique LEVIEUX, toute sa place dans la Mission d'Information et d'Évaluation "Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux" que nous proposons.

Cette économie met en lumière un ensemble de nouvelles perspectives. Le recyclage et la valorisation des déchets ménagers ou industriels dans le nouveau cycle de production font des grandes villes, comme Paris et sa métropole, des viviers de matières premières réutilisables en circuits courts.

L'exposé des motifs rejoint bien la démarche que nous souhaitons adopter pour avancer sur ce sujet. Ce mouvement doit concerner l'ensemble des acteurs, aussi bien les citoyens et le service public que les entreprises.

Nous mettons, d'ailleurs, un accent plus prononcé sur la participation des entreprises au développement de l'économie circulaire.

Si la responsabilisation des citoyens est, bien entendu, indispensable pour construire ce nouveau modèle, nous devons à très court terme poser la question de la manière dont on incite les industriels à faire plus en matière d'économie circulaire. Comment les obliger à valoriser ce qu'ils ne valorisent pas spontanément ? Comment les surplus et les produits périmés dans les magasins ou les déchets industriels sont utilisés ? Comment développer l'écoconception des produits, afin qu'ils soient conçus dès le départ comme entièrement recyclables ?

Nous pensons que la démarche de sensibilisation des entreprises est indispensable, car des initiatives porteuses d'emplois en faveur de l'environnement, notamment en matière d'écoconception, nécessitent un peu de bonne volonté.

Nous pouvons parler aussi de la responsabilité de ces grandes entreprises chargées du recyclage qui se contentent de ne répondre qu'aux obligations imposées par la loi en pourcentage de la masse du produit de départ. Nous pouvons, par exemple, parler d'une voiture qui doit être recyclée à 90 % de sa masse : les entreprises font fondre le métal, les plastiques, mais laissent les circuits électriques où sont pourtant les matériaux les plus durables et les plus dangereux à manipuler. Obliger ces entreprises à recycler les 10 % restants permettrait de créer de nouveaux emplois pour un travail qui est aujourd'hui assuré dans des pays bien peu regardants sur les conditions de travail.

Peut-être le Bangladesh, d'ailleurs !

Toutes ces pistes sont des éléments essentiels à prendre en compte, si nous voulons avancer sur la thématique de l'économie circulaire. Les lois du marché n'assurent ni l'intérêt général ni l'emploi, car les logiques de rentabilité à court terme prennent le pas sur le long terme et négligent l'intérêt général.

L'intervention de l'Etat et des collectivités est indispensable, si nous voulons une économie circulaire en action.

Nous devons y répondre tout d'abord par l'exemplarité en développant à notre échelle des dispositifs allant dans ce sens, comme le fait de favoriser l'agriculture urbaine ou ayant recours, dans la restauration collective, à des produits de proximité à Paris, ou encore par la mise en place de dispositifs locaux de collecte de nos déchets industriels.

Enfin, je terminerai en disant qu'en tant que communiste et marxiste, l'économie circulaire fait partie de notre projet politique.

Eh oui, c'est le contraire et l'alternative au capitalisme qui nous permet de sortir du modèle de l'économie linéaire du type "extraire pour produire, consommer pour jeter", en favorisant l'économie sociale et solidaire pour ces nouvelles filières économiques que nous souhaitons.

Nous soutenons donc votre initiative et nous serons très attentifs à sa mise en place. Nous apprécions d'ailleurs la dimension de coopération et de coopérative, de partage avec les collectivités de notre métropole.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur Nicolas BONNET.

Madame SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Développer l'économie circulaire, c'est repenser notre mode de développement, en prenant conscience que nos ressources naturelles sont limitées et que nous évoluons dans un monde fini. La condition même de notre vie dans l'écosystème est en jeu.

Il ne s'agit pas de limiter nos empreintes écologiques pour exploiter plus durablement les ressources naturelles. Non, il est urgent de passer du paradigme du développement durable à celui de la décroissance d'un grand nombre de nos activités, selon la règle verte. Cessons de prendre à la terre chaque année plus qu'elle n'est capable de recréer. Engageons nos villes dans la transition nécessaire à cette bifurcation.

Sobriété énergétique, renouvelable, agriculture paysanne ou urbaine saine et bio, relocalisation, trajectoire "zéro gaspillage, zéro déchet", recyclage, réparation, écoconstruction, éco-industrie, réemploi, usage collectif et non propriété privée et individuelle, coopération et non compétition, bien commun : derrière ce catalogue de mots, peuvent se construire autant de radicalités concrètes, alternatives aux logiques mêmes capitalistes et productivistes de notre système pour le dépasser, dans une perspective joyeuse de la vie douce pour tous.

Mais je regrette une chose dans ce projet de délibération, c'est un grand absent : les chiffonniers et les biffins, les premiers acteurs de l'économie circulaire depuis au moins la Commune de Paris. Ce sont les grands invisibles du document. Cachez ces pauvres que je ne saurais voir ! Pourtant, l'innovation sociale de l'économie circulaire vient souvent du système D face à la crise, du peuple qui crée en coopération et non en concurrence, avec la conscience de l'intérêt général humain écologique.

Alors, Madame la Maire, n'oubliez donc pas les biffins dans ces Etats généraux.

Et je vous invite également, pour que ces Etats généraux soient vraiment source de propositions, source de débats, source d'implication citoyenne, eh bien, qu'on fasse appel aux acteurs et aux coopératives de l'éducation populaire politique pour pouvoir animer les débats.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame SIMONNET.

Madame Ann-Katrin JÉGO, dernière oratrice pour l'UDI-MODEM, vous avez un peu plus de 2 minutes.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Madame le Maire.

Le sujet abordé dans cette communication est majeur pour notre avenir. Je me réjouis que la notion d'économie circulaire, apparue pour la première fois juridiquement dans le Grenelle de l'environnement, soit au cœur de cette présentation.

La démarche engagée par la Mairie de Paris, visant à organiser les Etats généraux de l'économie circulaire du Grand Paris en 2015, va dans le bon sens et je me félicite que vous ayez proposé à la Région Ile-de-France, ainsi qu'à l'ensemble des collectivités de la métropole, de travailler main dans la main sur ce sujet. En effet, la transition écologique ne s'arrête pas aux frontières du périphérique et, à la lecture de cette communication, je ne peux que m'interroger sur les raisons qui vous ont empêchée d'agir avec le même esprit de concertation concernant le plan antipollution. Quand Paris décide seule et veut imposer son modèle, elle est à rebours de tous les principes qui doivent guider l'évolution vers une société plus sobre et plus saine.

Permettez-moi, à cette occasion, de souhaiter que les Etats généraux de la pollution proposés par la sénatrice JOUANNO trouvent un écho au sein de cette Assemblée, Chantal JOUANNO étant d'ailleurs cofondatrice, avec le Député d'Europe Ecologie - Les Verts François-Michel LAMBERT, de l'Institut de l'économie circulaire. Voilà qui nous ramène à notre sujet.

Cette ambition rencontre en réalité deux embûches majeures.

Tout d'abord, la difficulté d'appréhension de la notion même d'économie circulaire : pour réussir, il est indispensable que notre action soit fondée sur une pédagogie beaucoup plus forte qu'elle ne l'est aujourd'hui.

Comme l'a très bien dit mon collègue Yann WEHRLING, interrogez les Parisiens et peu d'entre eux pourront vous donner une définition simple de l'économie circulaire. C'est donc par la diffusion des bonnes pratiques que la Mairie réussira à mobiliser tous les acteurs concernés sur ce sujet, les consommateurs comme les entreprises.

Il s'agit en réalité très souvent de bon sens, mais l'ampleur de la tâche est vaste. Aussi faut-il éviter de se disperser et fixer quelques grands objectifs municipaux, compréhensibles et lisibles par le plus grand nombre. A ce titre, la communication qui nous est faite manque cruellement de priorisation.

Par ailleurs, compte tenu des montants qui semblent vouloir être investis par l'Exécutif, 40 millions d'euros, il est indispensable d'évaluer l'efficacité des politiques que vous nous proposez. A l'occasion de ce débat, vous donnez quelques chiffres : 2.750 tonnes de textiles réemployés, 15 tonnes de fruits et légumes sauvés, 6 millions de lombrics travaillant au compostage des déchets des Parisiens. C'est sans doute très spectaculaire en matière de communication, mais comment savoir si ce bilan médiatique est performant ou ridicule ?

En conclusion, je souhaite qu'à l'occasion des Etats généraux, vous annonciez la mise en œuvre d'un processus d'évaluation des politiques municipales extérieures à la Mairie, afin de mesurer non seulement l'efficacité des actions entreprises, mais aussi de comparer nos résultats avec ceux des autres collectivités engagées dans cette transition.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Merci à l'ensemble des orateurs et oratrices.

Monsieur TIBERI, ce n'était pas prévu, mais allez !

M. Dominique TIBERI. - Très brièvement, juste pour dire que je regrette que l'on ait eu un peu, en dehors des propos de ma voisine, une politisation de ce thème qui ne devrait pas l'être. Je m'oppose à suffisamment de points de votre politique - et lorsque je trouve des effets néfastes, je le dis - pour que là, je trouve que même si c'est insuffisant, c'est une vraie avancée.

D'autre part, je voudrais dire que concernant le point précis des caisses des écoles, j'ai entendu dire que l'on ne pouvait pas avancer dans l'économie circulaire et dans les préoccupations environnementales. Ce n'est pas vrai. La preuve en est que nous l'avons fait, et je l'ai fait, puisque j'avais celle-ci en charge sous l'ancienne mandature, dans le 5e arrondissement, et j'invite les 19 autres arrondissements à venir dans le 5e voir que l'on peut le faire. Il suffit d'avoir une volonté politique et de ne pas confier et se décharger sur les grands groupes industriels évidemment. C'est sûr que l'on n'avancera pas. Mais si on prend ce dossier en charge, on peut le faire et c'est tout à fait possible.

Merci beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour votre contribution engagée. C'est très bien. Je pense que c'est un sujet sur lequel on doit tous pouvoir travailler et apporter nos expériences et nos convictions.

Et pour vous répondre, je donne la parole à Antoinette GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, tout d'abord, permettez-moi d'adresser une remarque et une réponse à Mme PAWLIK, qui nous explique que notre ambition est faible en matière d'économie circulaire, et que notre ambition est faible parce que nos résultats seraient mauvais. Madame PAWLIK, je vous le dis : nous avons atteint nos objectifs en matière de réduction de déchets qui nous sont donnés et qui vous ont été présentés dans le cadre du P.L.P.D.

Alors, vous allez me dire : "c'est que ces objectifs n'étaient sans doute pas assez ambitieux", si je suis votre raisonnement. Eh bien, il se trouve que ces objectifs avaient été fixés au niveau national en 2009 par la Ministre de l'Ecologie, à laquelle vous pouvez sans aucun doute faire immédiatement état de cette contestation d'ambition, portée haut et fort au niveau national sur une politique de déchet. Je vous laisse le faire directement, puisqu'elle est dans votre groupe politique, mais surtout ne nous demandez pas, à nous, à Paris, de rendre des comptes sur cette politique nationale qui avait été mise en place en 2009, en 2010, en 2011 et en 2012.

Et puisque vous évoquez, Madame PAWLIK, le Grenelle de l'environnement, alors oui, moi, le Grenelle de l'environnement, j'en tire quelques conclusions. Et la première conclusion que je tirerai du Grenelle de

l'environnement, c'est qu'il faut se méfier des effets d'annonce. Il y en a eu, des effets d'annonce, pour ce Grenelle de l'environnement qui a été organisé.

Effectivement, vous trouvez que notre communication manque d'effets d'annonce, qu'elle manque effectivement, et vous l'avez dit, d'objectifs à la fois chiffrés sur lesquels vous pourriez vous reposer, eh bien oui, je le dis, nous allons faire une politique participative, nous allons co-construire une politique avec les parties prenantes, et cela ne nous permet pas aujourd'hui de vous dire quel sera le résultat de ces débats avec les parties prenantes. Eh oui, c'est le respect même d'une démocratie participative. C'est le respect même d'une démocratie participative, car nous avons voulu - et j'y tiens tout particulièrement dans le cadre de cette politique d'économie circulaire -, non pas l'imposer de manière descendante et dire : "voilà nos objectifs, et tous au garde-à-vous pour pouvoir les atteindre", parce que cela ne fonctionne pas. Dans "économie circulaire", il y a le terme "économie", et lorsqu'on parle d'économie, vous devriez le savoir, nous parlons aux entreprises, nous parlons aux entreprises qui elles-mêmes ont cet objectif de création d'emplois et de création de richesse sur notre territoire.

Alors non, nous n'allons pas imposer une politique, nous allons co-construire cette politique pour pouvoir en assurer la plus grande efficacité. Donc oui, aujourd'hui, nous allons la co-construire avec les entreprises, nous allons la co-construire avec les O.N.G., et en particulier les O.N.G. environnementales qui auront pour objectif d'être vigilantes sur le plan environnemental des politiques qui émaneront de ces Etats généraux, nous la co-construirons également avec les acteurs de l'université et de la recherche, car - vous l'avez dit, Madame LEVIEUX, mais également M. BONNET - il s'agit là aussi d'une économie qui est une économie technologique, qui est une économie de recherche et d'innovation.

Jean-Louis MISSIKA n'est pas là, mais nous pourrions nous baser sur l'ensemble des "start-up", sur les 100.000 mètres carrés de "start-up" innovantes qui ont été créées lors de l'ancienne mandature, et qui sont des start-up innovantes, pour pouvoir créer ces Etats généraux et cette politique partagée. Et nous pouvons également, grâce à Mme LEMARDELEY, nous appuyer sur le réseau des universités et de la recherche, que nous réunissons très bientôt, pour pouvoir là aussi, dans le domaine de la formation, répondre à cet objectif de co-construction. Alors oui, vous avez raison, nous avons choisi la participation, nous avons choisi la co-construction plutôt que les effets d'annonce.

Vous vous interrogez, Monsieur BONNET, et j'avoue que j'ai été assez surprise de voir à quel point l'économie circulaire peut effectivement être appropriée par tous les groupes politiques, bon, à l'exception de l'UMP, certes, mais par tous les autres groupes politiques, tant elle est vertueuse. Elle est vertueuse - vous avez raison - de deux manières : d'une part sur le plan environnemental, vous l'avez dit, Yann WEHRLING, mais également sur le plan de l'emploi.

Vous nous interrogez sur le lien avec la M.I.E., "Fabriquer à Paris", eh bien oui, l'économie circulaire est une réponse à cette question, "Fabriquer à Paris", pour dépasser effectivement les contraintes à la fois sociales et environnementales qui se posent à nous en ce moment, parce que l'économie circulaire est un véritable gisement d'emplois, et c'est un gisement d'emplois qui est reconnu au niveau national. C'est l'A.D.E.M.E. qui nous dit aujourd'hui que si l'économie circulaire est mise en place, c'est entre 200 et 400.000 emplois qui seront créés au niveau national. Une projection au niveau de notre appareil productif et de nos entreprises nous amène à pouvoir chiffrer à plusieurs dizaines de milliers d'emplois les emplois créés sur la Région parisienne par cette économie circulaire, à moyen terme.

Tout d'abord, dans le recyclage. Je vais vous citer trois domaines. Tout d'abord, dans le recyclage, effectivement, nous avons aujourd'hui à peu près 50 % de nos poubelles, celles qui sont incinérées et qui sont enfouies, qui sont composées de produits qui trouveraient leur place dans des filières de recyclage. Donc cela veut dire que nous avons à augmenter nos efforts de tri, Monsieur WEHRLING, nous avons à informer très largement les Parisiennes et les Parisiens pour améliorer cette qualité du recyclage. Mais ces 500.000 tonnes de produits recyclés qui pourront aller alimenter des filières de recyclage créeront de l'emploi, et l'économie circulaire, en ce sens, va être créatrice d'emplois.

Un deuxième sujet, ce sont tous ces métiers que nous avons oubliés. Les métiers de la réparation, par exemple, ce sont des métiers que notre société du jetable a tout simplement fait disparaître aujourd'hui de Paris. Et donc, nous pouvons aujourd'hui leur proposer de revenir, et c'est ce que font par exemple ces réseaux de recyclerie et de ressourcerie par le biais de la revalorisation. C'est le deuxième aspect.

Je vous donne un troisième exemple d'innovation en matière d'emploi, et Mme Pénélope KOMITÈS ne me contredira pas : c'est l'émergence des agriculteurs urbains, de ce nouveau métier qu'est l'agriculture urbaine.

Je vous donne simplement trois exemples. Oui, il y a matière à créer de l'emploi et l'économie circulaire pourra nous y aider. Donc je suis tout à fait volontaire pour participer et pour être entendue par cette mission "Fabriquer à Paris".

Enfin, je terminerai sur un point dont les uns et les autres, vous avez fait état. C'est la question de la ville exemplaire. Alors oui, nous nous engageons dans l'économie circulaire par ces Etats généraux, en engageant l'ensemble des acteurs et, en premier lieu, les agents de la Ville. Nous nous engageons dans cette ville exemplaire et je vous citerai trois éléments.

Tout d'abord, par un appel à idées et à pratiques innovantes que nous lançons, là aussi, le 11 mars, en même temps que les Etats généraux, avec mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE. C'est donc un appel à idées et pratiques innovantes auprès des agents et au plus proche du terrain. Et nous choisirons dix de ces pratiques pour pouvoir être mises en place à l'issue des 14, 15 et 16.

Mme LA MAIRE DE PARIS.- Il va falloir conclure, Madame GUHL.

Mme Antoinette GUHL, adjointe.- Je termine avec deux points. C'est la mise en place d'une mission exemplarité de la Ville, mais je crois qu'Yves CONTASSOT a déjà été cité à plusieurs reprises. Je terminerai par la commande publique qui, elle aussi, doit être éco-conditionnée.

Enfin, je me permets, pour conclure, de vous donner rendez-vous au prochain Conseil de Paris pour une action particulièrement circulaire. Nous recevons ici, parmi nos spectateurs, les fondateurs d'une association qui s'appelle "La Cravate Solidaire" qui a pour objectif de collecter des habits pour en faire don aux personnes qui sont en insertion et qui recherchent un emploi, mais qui n'ont pas les moyens nécessairement de s'offrir des costumes et des vêtements pour leurs entretiens d'embauche.

Je vous propose donc, lors du prochain Conseil de Paris, de ramener un costume, une veste, une cravate, un foulard, ce que vous voudrez pour pouvoir le transmettre à des personnes qui sont en recherche d'emploi, qui n'ont pas les moyens de les avoir, et cela évitera que ces habits terminent à la poubelle. Ils seront bien mieux dans les mains de ces chercheurs d'emplois qui en ont besoin.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Antoinette.

D'ailleurs, je remets dès aujourd'hui une écharpe qui m'est chère, qui renvoie à un moment heureux de ma vie, et donc je la remettrai à ces chercheurs d'emploi pour qu'elle leur porte autant bonheur qu'à moi.

Merci beaucoup pour vos réponses, merci pour ce débat.

Permettez-moi de vous dire que la méthode que nous employons, je l'ai dit tout à l'heure, est celle que nous avons adoptée lors de l'élaboration du premier plan Climat de la Ville de Paris. C'est un plan Climat qui a été revu, que Célia BLAUEL porte aujourd'hui, et qui fait référence dans les villes, bien sûr en France, mais aussi à l'international, parce que c'est un plan qui nous a permis d'avancer de façon très importante, par exemple, sur la rénovation thermique des bâtiments et sur beaucoup de sujets.

La méthode, je me souviens à l'époque, avait été plus ou moins critiquée sur le thème : Comment ? Vous allez d'abord donner la parole aux Parisiens pour ensuite venir prendre les décisions au niveau de la représentation politique ! Oui, et cette méthode-là est féconde parce que, sur un sujet comme l'économie circulaire, nous devons avoir une implication citoyenne très forte.

D'ailleurs, lorsque nous avons lancé cette démarche avec le Plan Climat, nous avons aussi impliqué des entreprises du secteur privé. Elles sont venues, elles font partie de ces groupes de partenaires, et je pense que nous y arriverons aussi.

Enfin, je pense que l'idée de faire se rejoindre la mission d'information, qui a été proposée par le groupe Communiste, sur l'activité, le travail industriel dans ces nouvelles formes à Paris et l'économie circulaire, c'est totalement lié. Vous l'avez rappelé l'un et l'autre, mais je tenais à vous dire mon engagement pour que ces travaux fassent de notre ville cette ville exemplaire et résiliente.

Nous allons, à présent, passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DEVE 52 - DASES.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DEVE 52 - DASES).

Je vous remercie.

Compte rendu de la 3e Commission.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons aux travaux de la 3e Commission, et donc je donne la parole au Président de la 3e Commission, M. Claude DARGENT, pour 3 minutes.

M. Claude DARGENT. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, chers collègues, lors de sa séance du 2 février dernier, la 3e Commission a d'abord entendu une communication de Célia BLAUDEL présentant le nouveau contrat d'objectifs du service public de l'eau à Paris.

Elle a notamment signalé à cette occasion l'existence d'un effet de ciseau, la consommation d'eau à Paris baisse tandis que les coûts de production augmentent, ce qui évidemment, si cela se confirme, posera un problème financier à terme. Cette communication a indiqué d'autre part que l'eau sera un des sujets majeurs de la future métropole. Il y a en effet actuellement une surproduction en Ile-de-France et il faudra donc réfléchir collectivement à la gestion de cette ressource. Elle a enfin signalé l'importance du projet de délibération DEVE 14 qui organise la subvention à AIRPARIF, dont nous saluons tous l'activité.

Dans un deuxième temps, Colombe BROSSEL est notamment revenue sur le projet de délibération DU 42, qui porte sur un G.P.R.U., le G.P.R.U. Résidence Michelet dans le 19e arrondissement, et elle a signalé combien la Ville de Paris est attachée à ces dispositifs.

De son côté, Pénélope KOMITÈS a ensuite mentionné plusieurs projets de délibération sur différents sujets, notamment une convention concernant le Jardin botanique de Paris, l'octroi de concession perpétuelle à titre gracieux pour les victimes de l'attentat "Charlie Hebdo" dans le projet de délibération DEVE 49, l'apposition d'une stèle en mémoire de déportés au Père-Lachaise en particulier.

Christophe NAJDOVSKI a ensuite fait une présentation de la communication de la Maire et du projet de délibération DVD 106 sur le plan d'action contre la pollution atmosphérique que nous avons examinée hier.

La Commission a entendu l'avis du Conseil parisien de la jeunesse, qui lui a été présenté par deux de ses membres, et qui se trouve annexé à la délibération que nous avons votée.

Christophe NAJDOVSKI a notamment repris la parole pour souligner que l'investissement dans les transports, qui est prévu au cours de la mandature à hauteur de 1,7 milliard d'euros, concerne également évidemment la lutte contre la pollution.

Enfin, Mao PENINOÙ a signalé le projet de délibération DPE 27 sur la formation des agents destinés à prévoir les risques d'agression.

Voilà, chers collègues, les points marquants de cette 3e Commission qui a précédé notre Conseil.

Je vous remercie.

(Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

2015 DPE 45 - DFA - Nouveau contrat d'objectifs du service public de l'eau de Paris.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous allons examiner maintenant le projet de délibération DPE 45 - DFA : nouveau contrat d'objectifs du service public de l'eau de Paris.

La parole est, pour commencer, à M. Jérôme GLEIZES, pour 5 minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, nous avons vécu depuis trente ans dans une ambiance néolibérale où l'on pensait que le privé, par définition, fonctionnait mieux que le public.

La remunicipalisation de l'eau à Paris où la régie, entrée en service en 2010, a été un électrochoc pour beaucoup d'élus qui n'auraient jamais imaginé qu'un tel scénario soit réalisable. Il y a dix ans, la régie avait un côté

ringard, associée à une gestion à la petite semaine dans les zones rurales. Aujourd'hui, la question d'une gestion directe est d'actualité dans toutes les grandes agglomérations.

Cette délibération marque donc une date importante pour Eau de Paris. C'est l'acte 2 de la remunicipalisation de l'eau à Paris. La première phase entre 2010 et 2014 a été une étape importante pour la gestion de l'eau à Paris avec ce passage à un régime municipal après avoir été pendant plusieurs décennies sous la gestion d'entreprises privées.

Au-delà du débat idéologique qui intéresse peu les Parisiennes et les Parisiens, c'est l'efficacité d'un mode de gestion des biens communs. Pour rappel, 92 % des usagers, soit 3 millions à Paris, sont satisfaits - et au-delà puisqu'il n'y a pas que Paris - de l'eau à Paris et du service public de l'eau. Une gestion municipale est plus efficace qu'une gestion privée, car elle récupère la rente que s'accaparent les entreprises privées pour rémunérer leurs actionnaires.

Les secteurs économiques en réseau comme l'eau sont très peu concurrentiels, car les économies d'échelle sont telles que les positions de monopole sont fréquentes.

Mais l'eau n'est pas un bien comme un autre. C'est un bien commun, c'est un bien essentiel à la vie, c'est un bien qui se raréfie avec les changements climatiques. Le passage en régie de la gestion a été un succès en cinq ans. Il n'est jamais facile de reprendre la production et la distribution d'un bien à des entreprises privées qui n'ont pas apprécié la fin de la délégation de service public.

Malgré cela, Eau de Paris a les coûts de production les plus faibles de la métropole, avec moins de 1 euro le mètre cube. La qualité de l'eau s'est améliorée. Les pertes en eau sur le circuit ne sont que de 8 %, résultat bien meilleur que dans beaucoup d'autres réseaux de distribution et de production.

Le circuit de l'eau, datant du XIXe siècle, séparant l'eau potable de l'eau non potable, a été préservé et remis en état. La consommation a diminué pour mieux protéger la ressource. Il est facile de comprendre qu'une entreprise privée pousse toujours à la consommation.

Au contraire, Eau de Paris a fait un énorme travail pour préserver la ressource en amont en achetant des terres agricoles.

Elle a dégagé en moyenne 50 millions d'euros lui permettant de maintenir un niveau élevé d'investissement et un faible endettement.

Aujourd'hui, il faut passer à la deuxième phase : la pérennisation et la consolidation du modèle économique et social de la régie Eau de Paris. Ce deuxième contrat d'objectifs pour les années 2015 à 2020 poursuivra la logique du premier contrat. Ce deuxième acte continue également d'innover pour faire d'Eau de Paris un acteur doté d'une ambition sociale et environnementale forte.

Ambition sociale : la Municipalité affirme déjà depuis plusieurs années cette ambition puisque, dès 2008, la Ville de Paris a pris l'engagement de garantir un plein accès à l'eau à un prix modéré pour toutes les Parisiennes et tous les Parisiens. En décembre dernier, nous avons voté le lancement d'une expérimentation en vue de favoriser l'accès à l'eau et de mettre en œuvre une tarification sociale de l'eau, comme le permet la loi BROTTE. Ceci permettra à terme à la Municipalité de se doter d'une tarification qui soit la plus juste socialement et la plus équitable au regard des usages.

Ambition environnementale : en cohérence avec les politiques initiées par la Ville de Paris, ce contrat place le développement soutenable comme un axe central du développement de la régie. Ainsi, Eau de Paris a adhéré à la stratégie nationale de biodiversité. Elle a présenté un projet pour la mise en œuvre d'une trame verte et bleue qui a été retenue par le Ministère de l'Ecologie et a reçu à ce titre une subvention.

La régie continuera à développer sa politique de protection des ressources, à diversifier la diversité de l'approvisionnement de la Capitale en eau potable.

Cette politique se déploiera sur trois niveaux d'intervention : le niveau réglementaire avec la protection des captages ; le niveau incitatif vient des partenariats actifs pour limiter le recours aux pesticides et aux nitrates ; enfin, le niveau de l'accompagnement au changement en invitant des partenaires à passer à la gestion écologique des espaces verts ou à l'agriculture biologique.

Par exemple, le bassin des sources de la vallée de la Vanne est devenu site pilote national en bio en favorisant le développement de l'agriculture biologique. 23 agriculteurs sur une surface de 1.600 hectares sont engagés dans cette zone en agriculture biologique.

De plus, Paris va continuer à développer son double réseau d'eau potable et non potable. C'est un avantage essentiel dans un contexte de gestion maîtrisée des ressources. Le Conseil de Paris a voté à l'unanimité le maintien de ce réseau unique au monde et l'optimisation de son fonctionnement en mars 2012. L'usage de l'eau non potable sera valorisé et développé grâce à un schéma directeur piloté de la Ville de Paris.

En conclusion, les résultats et perspectives d'Eau de Paris confortent le modèle parisien de la gestion de l'eau, modèle de service public attentif à l'accès pour toutes et tous à un bien commun, à la préservation des ressources naturelles, mais aussi attentif à une gestion performante dans le présent et le futur pour assurer le développement d'une ville résiliente.

En votant ce contrat, nous montrons que la Ville de Paris continue sa politique de modernisation des services publics au bénéfice de tous ses citoyennes et citoyens.

Merci.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est maintenant à M. Eric AZIÈRE, pour cinq minutes maximum.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

Il ne s'agit pas pour le groupe UDI-MODEM de revenir sur le passé et le principe de la municipalisation du service de l'eau. Eau de Paris existe, Eau de Paris travaille bien, Eau de Paris est ainsi sorti des fonts baptismaux - si j'ose dire - de l'autonomie. C'était un choix politique de municipalisation du service de l'eau à Paris. Très bien.

Et ce premier bilan est plutôt positif, en cela qu'il garantit aux Parisiens un approvisionnement respectueux durablement des ressources, un contrôle sanitaire rigoureux, une distribution maîtrisée au moins techniquement. Financièrement, attendons un peu plus de bilan pour voir. Tout ceci dans l'esprit du service public.

Mais ce qui nous intéresse plus particulièrement, c'est de parler de l'avenir de la distribution de l'eau à Paris. C'est de l'avenir qu'il s'agit donc dans ce nouveau contrat d'objectifs et l'avenir de Paris, pour nous, c'est le Grand Paris. Et il faut attendre l'avant-dernier paragraphe de la quatrième et dernière page du projet de délibération, pour y trouver l'évocation de la construction métropolitaine du Grand Paris en une ligne.

Les aménagements du Grand Paris, comme tout schéma d'urbanisation nouveau, vont modifier le cycle local de l'eau, vont nécessairement globaliser la ressource, vont développer des interconnexions entre les différents opérateurs. Ils vont mutualiser, si possible, autant que possible, les moyens. Alors, il va falloir que nous débattions un jour sur les différentes visions métropolitaines que nous avons quant à l'avenir d'Eau de Paris.

Je note avec intérêt, d'ailleurs sur ce sujet, qu'il y a plus d'orientations éclairantes sur la distribution de l'eau dans le Grand Paris dans la tribune de Célia BLAUDEL, la présidente d'Eau de Paris, publiée par "Les Echos" - une excellente référence - que dans votre projet de délibération de ce matin.

Le débat est donc ouvert si j'ai bien compris entre gestion publique, et gestion privée - quelle horreur - par délégation. C'est donc un enjeu idéologique. Je comprends mieux. D'ailleurs, l'orateur précédent l'a parfaitement assumé.

Je trouve simplement dommage d'avoir une vision aussi réductrice de ce débat aujourd'hui et, encore une fois, à la veille des enjeux que nous allons prendre en main dans la construction du Grand Paris.

Je pensais que les véritables enjeux étaient la préservation des ressources, l'impact du changement climatique. Dans la zone centre de l'agglomération parisienne, les acteurs de la production et de la distribution d'eau potable sont relativement peu nombreux. C'est un fait. Profitons-en. Cette situation peut devenir un atout considérable en termes de gouvernance pour la connaissance partagée de la ressource en eau et en milieu aquatique, dans des situations de tension sur la ressource qui impliqueraient de mettre en œuvre des secours mutuels, ou encore pour examiner en commun les choix réalisés à l'échelle de l'agglomération.

L'eau n'est pas meilleure sous prétexte qu'elle serait publique ou privée. C'est l'idéologie qui me paraît de trop dans ce débat et de nature à troubler la clarté de l'eau.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur AZIÈRE.

La parole est maintenant à M. Jean-Didier BERTHAULT, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Madame la Maire.

Compte tenu du processus d'élaboration de ce contrat d'objectifs, cela aurait presque mérité un débat organisé, mais puisque nous sommes limités en temps de parole sur un sujet qui est aussi complexe, je vais me limiter également à ce contrat d'objectifs qui est au cœur de ce projet de délibération, car le premier contrat d'objectifs couvrait la période 2010-2014, soit les premières années du retour en régie de la distribution d'eau à Paris.

J'avais eu l'occasion à l'époque, pour y avoir contribué aussi sous la précédente mandature, de regretter le manque de pertinence de certains indicateurs et, surtout, leur utilité, car comment les rendre contraignants et, surtout, quid en cas d'absence d'atteinte de ces objectifs ? Aucun système incitatif, et cela n'est pas très motivant pour obtenir les résultats escomptés.

Alors, ce nouveau contrat d'objectifs marque des inflexions notables dans les missions de la régie et les objectifs du service. Certains l'ont rappelé : aux forceps, la Mairie de Paris avait baissé le prix de l'eau de 8 % au 1er juillet 2011. Cette baisse est passée relativement inaperçue aux yeux des Parisiens : 70 centimes par habitant et par mois.

En novembre dernier, la Chambre régionale des comptes est venue confirmer ce que nous dénoncions depuis 2011 : le prix de l'eau ne pourra pas rester à ce niveau sans mettre en danger la santé financière d'Eau de Paris. La régie subit en effet un effet ciseaux. Les recettes de la régie subissent le recul de la consommation en eau à Paris de l'ordre de 3 % par an, alors que la formule d'indexation conduit à n'augmenter que de 2 % par an, la part du prix revenant à Eau de Paris.

Si l'exposé des motifs précise que le niveau du prix de l'eau devra demeurer à un niveau sensiblement identique, le contrat permet à la régie d'augmenter le prix de l'eau dans la limite de 2 % par an.

Si l'on regarde les données et indicateurs de ce nouveau contrat d'objectifs, dans les 10 objectif principaux du service, on note deux changements. Tout d'abord, "assurer une gestion rigoureuse et transparente" devient "assurer une gestion rigoureuse et équilibrée". Puis, "maintenir un haut niveau d'entretien et de valorisation du patrimoine" devient "assurer la pérennité et un niveau d'entretien optimal du patrimoine".

Dans ce contrat, entre 2009 et 2012, il y avait 39 indicateurs, dont un seul sensible. 2014, 2 indicateurs ont été supprimés, 13 ont été ajoutés. Le nouveau contrat comporte 50 indicateurs, dont 4 n'ont pas de cible en 2015 et 41 en période intermédiaire.

Sur les 34 indicateurs, vos nouveaux indicateurs qui ont une cible 2014 et une cible de 2015 sur le nouveau contrat, 18 subissent une baisse du niveau cible entre 2014 et 2015, notamment sur des indicateurs clés de gestion, 7 ont un niveau égal sans ambition de progrès et 9 présentent une amélioration notamment en innovation sociale et en développement durable.

Ce contrat, aujourd'hui, a deux effets et deux évolutions les plus notables, notamment l'objectif de protection de 100 % de la ressource en eau différé à 2020, contre 2014 auparavant, 80 % aujourd'hui.

La durée d'extinction de la dette, qui ne doit pas dépasser 7 ans, contre 5 ans aujourd'hui sous réserve.

Des décisions à venir aussi concernant la tarification, je l'ai déjà exposé, et la plupart de ces indicateurs sont simplement reconduits, notamment sur le niveau d'entretien optimal du patrimoine.

À noter dans les missions de la régie une possibilité de développer des activités annexes, et notamment l'autorisation de vente d'un volume global maximal de 100.000 m³/jour, ce qui accrédite l'hypothèse plusieurs fois soulevée d'une surcapacité de production avérée.

Pour conclure et compte tenu des difficultés rencontrées par le modèle économique de la régie, je souhaite souligner l'évolution du contenu financier du rapport annuel, actuellement très pauvre et en constante réduction d'année en année, qui doit être notablement enrichi afin de fournir tous les éléments nécessaires pour l'évaluation du rapport qualité/prix du service. C'est un des points faibles en comparaison des anciens états financiers de l'ex-SAGEP.

Le chapitre intitulé "Une gestion équilibrée et performante" prescrivait dans le précédent contrat la stabilité du prix de l'eau. Comme je le soulignais précédemment, la porte est désormais ouverte à une augmentation de 2 % du prix de l'eau par an, comme je l'ai souvent prédit depuis l'origine de nos débats et de ce passage en régie.

Par ailleurs, cette gestion équilibrée doit intégrer l'exigence d'une tarification sociale dans le cadre de l'accès à l'eau des usagers les plus fragiles. Alors, nous en avons déjà débattu mais il convient d'être vigilant sur le risque d'une augmentation masquée du prix lors de la mise en place de la nouvelle structure tarifaire.

Une inquiétude sur le chapitre "gestion financière rigoureuse", car un nouvel objectif de maîtrise des charges à Paris est sous la forme d'un plafond d'évolution annuelle : 2 % sur le personnel, 1 % sur les charges générales, mais seulement en moyenne annuelle sur les 6 ans du contrat, ce qui exige d'attendre 2020 pour juger de l'atteinte de l'objectif et rend illusoire le suivi annuel de ces indicateurs stratégiques.

Un dernier point sur le volet environnemental qui est stratégique pour une régie de cette nature. Au-delà des déclarations d'intention, Eau de Paris ne prévoit plus d'appliquer la nouvelle norme ISO 26000 sur la responsabilité sociétale des entreprises. Pourquoi ?

Toutes ces remarques me conduisent à déplorer dans de nombreux domaines la réduction des ambitions des précédents objectifs, le manque de clarté de certains indicateurs et de possibilité de suivi réel et régulier de ces indicateurs.

Bref, il me semble que ces objectifs ont plus été élaborés pour s'adapter à la situation déjà dégradée de la régie que pour en optimiser la gestion.

Pour toutes ces raisons, le groupe UMP réaffirme, preuves à l'appui, que ce modèle économique conduit inexorablement à une hausse du prix de l'eau des Parisiens et s'abstiendra donc de valider ce nouveau contrat d'objectifs. Ce sera bien entendu la position que je défendrai au prochain Conseil d'administration d'"Eau de Paris" vendredi.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur BERTHAULT.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 5 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vous remercie.

Mes chers collègues, la régie publique de l'eau est notre fierté collective à toutes et tous. Oui, une fierté que notre ville ait fait cette démonstration que le retour en régie publique est bien plus conforme à l'intérêt général que lorsque l'eau est gérée par des intérêts privés.

Ah ! si seulement l'Exécutif municipal pouvait suivre cette propre expérience, qu'il a pu faire, dans l'ensemble des autres domaines municipaux, on pourrait engager une remunicipalisation de tant de secteurs qui ont été cédés au privé !

Le retour en régie publique de l'eau a permis de diminuer de 8 % pour l'usager la part eau dans la facture, et son coût est le moins cher de la métropole.

Si nous gérons la collecte et le traitement de nos déchets en régie publique, nous pourrions certainement aussi en diminuer les coûts, et il en va pour beaucoup d'autres domaines.

Le retour en régie publique par une action volontariste a permis également de contribuer à diminuer les consommations d'eau car l'eau, bien commun universel, est à préserver, comme toutes nos ressources naturelles, parce que nos ressources naturelles, comme on l'a dit précédemment, sont dans un monde fini donc elle se raréfient.

Jamais une entreprise privée n'aurait atteint le même objectif alors que pour la régie, protéger les ressources en eau est une mission essentielle. Une entreprise privée qui cherche un profit et qui plus est, un profit maximum, ne peut, en cohérence, se fixer pour objectifs la sobriété et la diminution de ses gains.

Il en va de même d'ailleurs pour les déchets, autre bien commun. Nous devons contribuer à réduire nos déchets, à sortir de la logique du tout-incinération.

Mais laisser à une entreprise privée comme "Suez Environnement" la responsabilité de construire et d'exploiter une nouvelle usine d'incinération, c'est une aberration, comme c'était pour nous une aberration de laisser une entreprise privée gérer l'eau car elle n'aurait pas voulu en diminuer les consommations.

Je tiens par ailleurs à soutenir la volonté de poursuivre le double réseau d'eau potable et non potable, et l'enjeu en ce sens de défendre par exemple nos réservoirs comme les réservoirs de Grenelle.

Je partage dans le projet de délibération qui nous est présenté l'axe très important de prise en compte de l'exigence écologique et des actions engagées, notamment dans tout ce qui touche au secteur de l'agriculture.

Par ailleurs, je regrette que dans le projet de délibération, vous n'insistiez pas sur l'enjeu, dans les années à venir, de convaincre l'ensemble des collectivités limitrophes de s'engager dans la démarche de remunicipalisation, de régie publique, de retour en régie publique de l'eau, parce que cette bataille doit être menée et doit être assumée.

Eh oui, Monsieur AZIÈRE, eh oui ! Mesdames et Messieurs les Conseillers de Paris de l'UMP et de l'UDI, oui, ne vous en déplaise, nous assumons et nous devons assumer cette bataille idéologique ; le mot n'est pas moche : c'est une bataille idéologique et il faut la mener avec fierté, et on doit la revendiquer.

Car, seul le cadre public peut répondre aux impératifs écologiques et sociaux quand la gestion privée cherche à dégager du profit.

Donc, oui, c'est idéologie contre idéologie, avec du concret derrière et de la démonstration, faits à la clé.

Vous critiquez un recours à l'idéologie mais qu'est-ce que vous faites si ce n'est de l'idéologie bien libérale en fonction des intérêts de celles et ceux que vous représentez, à savoir, pas l'ensemble des Parisiennes et des Parisiens mais bien plus ceux qui peuvent être représentés par exemple dans le syndicat patronal et les actionnaires du CAC40.

Cela n'a rien à voir.

Concernant l'accès à l'eau, là, par contre, nous avons toujours un vrai désaccord. On a déjà eu le débat. J'estime, comme nombre d'associations et d'acteurs engagés pour défendre l'eau comme bien commun, que la gratuité des premiers mètres cubes indispensables à la vie aurait dû être instaurée pour toutes et tous.

Bien sûr, cette audace radicale et concrète n'aurait pas été si simple à mettre en place, mais le retour en régie publique n'était pas si simple, et tout le monde nous disait que l'on allait se planter, et on ne s'est pas planté.

Hélas, vous avez privilégié une tarification sociale. Combien de foyers vraiment vont demander à en bénéficier ? C'est le cas pour beaucoup d'aides sociales, vous avez de nombreuses personnes qui sont éligibles à des aides sociales et qui ne font pas les démarches, parce que c'est très compliqué, parce que bien souvent elles sont aussi les plus éloignées de l'ensemble des codes et des informations.

Moi, vous pouvez me faire confiance, je n'abandonnerai pas ce contre-modèle qui consiste à distinguer les tarifs en fonction des usages domestiques ou professionnels, en fonction également des surconsommations. Et la gratuité, je continuerai à la défendre et je pense qu'elle doit passer notamment par la question des abonnements, comme première étape, qui seraient faciles à instaurer.

Pour finir, je trouve que, dans ce contrat d'objectifs, il manque une dimension démocratique : nous devons faire évoluer la régie pour contribuer à une réelle implication des citoyens usagers et des salariés. Et je souhaiterais vraiment, au niveau de la régie publique d'"Eau de Paris", qu'on réfléchisse à la création d'un comité de pilotage associant l'ensemble des citoyens usagers d'"Eau de Paris" et l'ensemble des salariés dans l'évaluation et le pilotage et la définition des missions de la régie publique "Eau de Paris".

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci, Madame SIMONNET.

Je vous demande à tous encore un peu de concentration.

M. Jean-Noël AQUA pour 5 minutes.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Madame la Maire.

Il est effectivement un peu curieux d'entendre M. AZIÈRE, un élu, se plaindre d'avoir des débats politiques. Faisons-nous une gestion comptable ici ou discutons-nous de choix politiques ? C'est précisément à force de ne pas assumer ses choix politiques que l'on contribue à la dépolitisation de notre société. Il me semble que c'est loin d'être la responsabilité que l'on est en droit d'attendre de la part d'un élu parisien.

Alors, Madame la Maire, ce nouveau contrat d'objectifs avec la régie publique "Eau de Paris" marque un nouveau point d'étape dans la jeune histoire du service public de l'eau.

C'est d'abord l'occasion de faire un bilan des avancées permises par ce choix de la gauche parisienne, un choix politique, celui de s'émanciper des grandes entreprises de distribution et de traiter cette ressource vitale autrement que comme une simple marchandise. C'est une avancée notable, le résultat d'un combat de longue haleine, porté notamment par les communistes parisiens depuis l'ère CHIRAC.

Force est de constater que le bilan est largement positif et que les résultats sont là. La mise en place d'un nouveau service public, que la droite d'ailleurs disait il y a cinq ans infaisable, se traduit par une eau moins chère et de meilleure qualité. Une eau plus accessible grâce au développement des fontaines publiques, mais aussi grâce aux aides curatives pour les factures d'eau du Fonds solidarité logement.

La régie "Eau de Paris" dispose ainsi d'un bilan financier positif et des marges de manœuvre permettant d'envisager aujourd'hui des investissements pour l'entretien et le développement du réseau.

Au-delà de ces aspects comptables, la gestion en régie nous a permis de réaliser un vrai projet politique, un projet qui transforme l'existant pour satisfaire les besoins humains, tout en prenant en compte la qualité de l'environnement. En nous affranchissant des logiques de rentabilité immédiate, nous faisons mieux qu'auparavant, tant en termes d'efficacité que d'objectifs.

Ce nouveau contrat d'objectifs pour les années 2015-2020, appelé Acte II de la gestion publique de l'eau, aura pour but de consolider ces avancées, en s'assurant notamment, pour nous, que le coût de l'eau n'augmente pas sur cette période.

Garder ces acquis et développer une nouvelle ambition politique pour notre régie est aujourd'hui à notre portée.

Il s'agit en particulier d'engager de nouvelles mesures pour la préservation des ressources et la préservation de l'environnement. Cela passe par le développement du réseau d'eau potable... du réseau d'eau non potable - évidemment, du réseau d'eau potable aussi ! - et le soutien à l'agro-écologie.

Il s'agit aussi de mettre en place une tarification sociale de l'eau : un projet que nous souhaitons depuis la création de la régie et qui est aujourd'hui possible grâce à la loi Brottes et à ses expérimentations.

Nous sommes attendus sur ce projet qui faisait partie des grandes thématiques de notre campagne et notamment pour les communistes parisiens.

Je réaffirme au nom de notre groupe la nécessité d'associer largement les citoyens quant aux modalités d'application de l'expérimentation que nous voulons mettre en place. Un vrai débat public est indispensable, un débat décentralisé, notamment dans l'ensemble des mairies d'arrondissement. Ce débat devra aborder l'ensemble des scénarios permis par la loi Brottes : comment mettons-nous en place une tarification sociale, comment promouvoir la gratuité des premiers mètres cubes d'eau et avec quel mode de financement.

Vous le savez, nous sommes attachés à promouvoir la gratuité des premiers mètres cubes d'eau pour tous, qui nous permettrait de rentrer pleinement dans le cadre d'une eau "bien commun de l'Humanité".

Alors, bien évidemment, la question des modes de financement doit être questionnée. Est-il souhaitable de rester sur la logique de "l'eau paie l'eau" ? Au vu de certains enjeux de société, sur les enjeux écologiques comme sur les enjeux sociaux, est-ce à l'utilisateur ou au contribuable de payer ?

L'utilisateur finance aujourd'hui le service d'eau, la production, distribution, épuration, mais aussi la qualité de la ressource et les enjeux environnementaux. Cela concerne la préservation et la diversification de la ressource, notamment en accompagnant les agriculteurs vers l'agro-écologie, ou le développement du réseau d'eau non potable ou, enfin, la gestion des eaux non pluviales.

Est-ce seulement à l'utilisateur de payer sur l'ensemble de ces enjeux ? Ne faudrait-il pas repenser le système de financement en séparant ce qui relève de la consommation d'eau de ce qui relève des enjeux et des défis environnementaux ou sociaux ?

Le groupe Communiste - Front de Gauche votera donc favorablement le contrat d'objectifs.

Alors que les libéraux de tous poils veulent réduire les services publics, notamment dans le domaine de l'énergie, montrer qu'un service public fait mieux pour moins cher que les grands groupes est une véritable bouffée d'air. Nous le répétons, le service public est plus efficace. Il permet aussi de fixer des objectifs politiques ambitieux permettant de mettre l'humain au centre de nos choix, en promouvant justice sociale et préservation de l'environnement. La construction d'un service public innovant et ambitieux, qui révolutionne l'existant et promeut de nouvelles pratiques comme la gratuité, est à notre portée.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur AQUA.

Pour vous répondre, Célia BLAUDEL, pour 5 minutes.

Mme Célia BLAUDEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Avant toute chose, parce que je sais que les intervenants sont de fins connaisseurs du dossier de l'eau, je souhaiterais quand même remettre le débat qui nous occupe en perspective pour l'ensemble des membres de cette Assemblée.

"Eau de Paris" aujourd'hui, c'est la plus grande entreprise publique de l'eau en France. Ce sont, il faut le savoir, 950 personnes qui travaillent chaque jour pour produire, transporter, distribuer les 500.000 mètres cubes d'eau qui arrivent à vos robinets et dans les fontaines de la Ville.

C'est aussi un modèle de gestion publique qui, depuis quatre ans, n'en déplaît à certains, a fait la preuve de toute son efficacité sur les plans industriel, économique, environnemental et social, mais aussi au service des usagers.

Je vais le rappeler encore une fois : "Eau de Paris" distribue aujourd'hui l'eau la moins chère de la métropole, à raison de 1 euro environ le mètre cube. C'est un modèle qui est salué nationalement et internationalement, ainsi que par deux rapports de la Chambre régionale des comptes, et qui a inspiré de nombreuses collectivités. On voit de plus en plus de villes passer en gestion publique. Je pense que ce n'est pas un hasard et cela méritait d'être souligné.

Ce contrat d'objectifs qui nous occupe aujourd'hui est vraiment le document opérationnel qui fixe les objectifs et les indicateurs de suivi pour l'action de la régie pour les six années à venir.

Je reviendrai, pour ma part, sur quatre domaines d'actions majeurs qui ont été soulevés dans les interventions, pour répondre aux différentes questions qui ont été posées.

D'abord, ce contrat d'objectifs, il nous engage à consolider le modèle de la régie, et ce, dans ses missions premières qui sont celles de la production et de la distribution d'eau.

Dans ce contexte, effectivement, il va falloir nous apporter une réponse à un enjeu majeur qui est celui de l'effet ciseau qui, je le rappelle, là aussi, touche tous les opérateurs, qu'ils soient publics comme privés.

Dans ce cadre, nous avons une réflexion globale qui est menée au sein notamment du conseil d'administration, qui concerne tant les sujets des ventes d'eau, du tarif, des activités annexes que vous avez citées, Monsieur BERTHAULT. Et je tiens à rappeler que ce contrat d'objectifs remet en grande responsabilité ces sujets dans les mains du Conseil d'administration. C'est d'ailleurs ce qu'avaient souhaité les administrateurs. C'est sur ce grand nombre de sujets que nous allons travailler dans les mois qui viennent.

Dans la grande tradition de gouvernance de la régie, vous aurez tous les éléments dans les mains pour en débattre et avancer avec nous sur ces questions.

Je pense que votre demi-procès en manque de transparence me semble quelque peu surjoué sur ces questions.

Deuxième grand sujet, qui nous intéressera dans les six ans qui viennent : c'est effectivement le renforcement de la démarche sociale engagée par la régie pour favoriser l'accès à tous de l'eau, avec notamment la mise en œuvre de la tarification sociale dans le cadre de la loi Brottes, comme nous l'avons adoptée au sein de ce Conseil.

C'est vrai, Madame SIMONNET, que nous continuons à avoir un désaccord sur ce sujet, mais je n'y reviendrai pas aujourd'hui.

Au cours des six prochaines années, nous allons aussi porter une ambition encore plus forte en matière environnementale, un volet d'actions qui recouvre beaucoup d'actions différentes mais je pense notamment à la démarche partenariale avec les communes de la métropole mais aussi avec les agriculteurs, pour baisser les niveaux de pollution qui pèsent sur l'eau à nos sources.

Je crois que l'actualité du jour, ce rapport de la Cour des comptes, qui dénonce les pollutions agricoles et l'absence de l'application du principe pollueur-payeur, ne fait que nous donner raison dans cette démarche initiée.

Et puis, un dernier grand sujet extrêmement important. Monsieur AZIÈRE, vous parliez de l'avenir, moi, ce sera effectivement de la métropole. On voit que nous avons à "Eau de Paris" une démarche environnementale qui préfigure déjà une approche métropolitaine avec une logique partenariale qu'il va falloir renforcer dans les années à venir.

Effectivement, dans un contexte de dérèglement climatique et de raréfaction de la ressource, il est plus que nécessaire d'aborder ces questions à une échelle de réflexion plus vaste. C'est une démarche dans laquelle nous

sommes engagés. Nous allons de plus en plus nous y engager en tissant des liens encore plus forts avec les communes limitrophes de Paris et au-delà, pour partager les atouts de notre gestion publique et notre expertise.

Et c'est vrai que votre enthousiasme à attaquer le modèle de la gestion publique me laisse à penser que, oui, cela reste un débat d'importance dans les années qui viennent et je ne doute pas que nous continuerons à en discuter, tant dans les conseils d'administration que par tribune interposée.

J'en terminerai pour dire, Monsieur BERTHAULT et Monsieur AZIÈRE, que je respecte les positions qui sont les vôtres mais je m'étonne quand même d'entendre des critiques d'autant plus précises sur ce contrat d'objectifs alors qu'il vous a été transmis très en amont du Conseil de Paris en tant que membres du Conseil d'administration, et que, là encore, dans la bonne tradition de "Eau de Paris", j'étais totalement ouverte à en discuter avec vous et à aller vers certaines évolutions.

Donc, j'en suis un peu étonnée, mais on continuera et je vous invite à venir au Conseil d'administration pour discuter bien en détail du pluriannuel des six ans qui viennent, puisque nous mettons tout sur la table ce vendredi.

J'en profite, du coup, pour remercier l'ensemble des membres, des agents de "Eau de Paris" et de la DPE qui ont contribué à ce document, les administrateurs de "Eau de Paris" mais aussi les membres de l'Observatoire parisien de l'eau qui ont contribué à ce document.

Ce qui me permet de terminer mon intervention en répondant à Danielle SIMONNET : ces organes de gouvernance, de partage et de démocratie participative sur la question de l'eau existent d'ores et déjà, notamment à travers l'Observatoire parisien de l'eau.

Si, on en a déjà parlé et je serai ravie de vous envoyer l'invitation à notre prochaine réunion. En tout cas, c'est un lieu où nous débattons de tous les grands enjeux, notamment de la tarification.

Je vous remercie.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Célia BLAUUEL.

Je mets donc aux voix maintenant, à main levée, le projet de délibération DPE 45 - DFA.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DPE 45 - DFA).

2015 DVD 77 - Parc de Port-aux-Perches à Silly-la-Poterie (Aisne). Convention d'occupation du domaine public fluvial relative à des activités de croisières fluviales et de restauration.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Nous allons examiner maintenant le projet de délibération DVD 77 et l'amendement technique qui s'y rattache : il s'agit de la convention d'occupation du domaine public fluvial, pour ce qui concerne le parc de Port-aux-Perches dans l'Aisne.

La parole est à Mme BLAUUEL, pour 3 minutes.

Mme Célia BLAUUEL, adjointe. - Il s'agit simplement d'un amendement technique pour corriger le nom de l'entreprise concernée par ce marché des services des canaux.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Merci pour votre brièveté, Madame BLAUUEL.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement technique n° 75 A.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 77 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

Le projet de délibération amendé est donc adopté à l'unanimité également. (2015, DVD 77).

Dépôt de questions d'actualité.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Je vous informe que des questions d'actualité ont été déposées.

La première question du groupe Socialiste et Apparentés est relative aux jardins dans les écoles et à la participation des enfants.

La deuxième question du groupe Ecologiste de Paris, à Mme la Maire de Paris, est relative au projet de candidature des Jeux olympiques 2024 à Paris.

La troisième question du groupe Communiste - Front de Gauche, à Mme la Maire de Paris, est relative aux conditions d'une réussite des Jeux olympiques à Paris en 2024.

La quatrième question du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, à Mme la Maire de Paris, est relative au service civique universel et à la réserve citoyenne.

La cinquième question du groupe UMP à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police est relative aux risques liés aux comportements prosélytes et fanatiques au sein des services municipaux.

La sixième question du groupe UDI-MODEM est relative à la nuit à Paris.

Enfin, la dernière question d'actualité de M. Dominique TIBERI est relative à l'ouverture des équipements sportifs en fin de soirée.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe, présidente. - Il est désormais temps d'aller déjeuner : la reprise est fixée à 14 heures 45 pour les questions d'actualité.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures cinq minutes, est reprise à quatorze heures cinquante minutes, sous la présidence de Mme la Maire de Paris).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, les négociations sont finies. Monsieur CHERKI, vous pouvez regagner votre place.

I - Question d'actualité posée par le groupe Socialiste et Apparentés relative aux jardins dans les écoles et à la participation des enfants.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous allons aborder les questions d'actualité, conformément à la Conférence d'organisation.

La première question est déposée par Catherine BARATTI-ELBAZ et les élus du groupe Socialiste et Apparentés.

Madame Catherine BARATTI-ELBAZ, vous avez la parole.

Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, maire du 12^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Depuis son ouverture, la plateforme en ligne permettant le recueil des propositions des Parisiens sur le budget participatif rencontre un succès remarquable. Pour assurer toute sa crédibilité à cette démarche de participation citoyenne, il nous appartient collectivement de mettre en œuvre concrètement le budget participatif 2015.

En décembre dernier, notre Conseil a adopté neuf projets retenus par le vote des Parisiennes et des Parisiens dans le cadre du premier budget participatif de Paris. Ils ont été nombreux à se saisir d'une opportunité à la fois nouvelle et ambitieuse, celle d'influer directement sur le choix de projets concrets qui vont façonner notre ville.

Parmi les projets retenus, celui intitulé "cultiver dans nos écoles" a recueilli plus de 20.000 votants, le classant à la deuxième place, juste après la végétalisation des murs. Destinés aux enfants de 3 à 12 ans, les jardins de l'école constituent des outils d'éveil remarquables, qui permettent de sensibiliser les enfants à de multiples préoccupations : apprendre la patience, respecter l'environnement et le travail des autres, comprendre le climat, maîtriser la gestion raisonnée de l'eau, autant d'apprentissages cruciaux pour nos enfants, petits Parisiens, qu'ils abordent par l'intermédiaire de ces projets.

Les jardins pédagogiques sont présents dans déjà la moitié des écoles maternelles et élémentaires de la Capitale. Ils doivent donc aujourd'hui être étendus aux autres établissements. Outre les enfants, le projet associe l'ensemble de la communauté éducative et les associations sur le temps scolaire, mais aussi périscolaire et extrascolaire. La présence d'un jardin pédagogique permet donc de fédérer l'ensemble des composantes de la communauté éducative, ce qui nous semble particulièrement intéressant. Cette action s'inscrit donc au cœur de la politique municipale en matière d'éducation à l'environnement et au développement durable dans les établissements scolaires.

A quelque mois de l'organisation de la COP21 dans notre Capitale, cette sensibilisation rejoint à juste titre une préoccupation grandissante de notre société. Je ne doute pas que tous mes collègues maires d'arrondissement ont répondu comme moi à la sollicitation de vos deux adjoints, Bruno JULLIARD et Pauline VÉRON, pour que les neuf projets retenus par les Parisiens se déclinent concrètement dans chacun de nos arrondissements.

Aussi, Madame la Maire, au nom de mon groupe, je souhaiterais connaître l'avancée de ces projets de potagers dans nos écoles, importants pour nos enfants. Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Catherine BARATTI.

C'est très, très désagréable d'avoir un bruit de fond, des mouvements.

Nous avons une classe, dans les tribunes. Je les salue d'ailleurs. C'est une classe de première. Je crois que c'est le lycée Saint-Lambert. C'est cela ? Très bien. Bienvenue. J'aimerais donc qu'on leur montre quand même que l'on travaille sérieusement, en s'écoutant les uns les autres. C'est comme cela qu'une assemblée doit fonctionner.

Merci, Madame Catherine BARATTI-ELBAZ.

Je vais donner la parole successivement aux deux adjointes qui portent ce projet concernant les potagers et les jardins... Non ? Donc à une seule adjointe, à vous - d'accord, très bien - Pénélope KOMITÈS. Et je salue le travail d'Alexandra CORDEBARD, qui est à vos côtés.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je voudrais remercier mes collègues Alexandra CORDEBARD et Pauline VÉRON, avec qui nous travaillons en lien étroit à la réussite de ces projets. A ce jour, sur 662 écoles parisiennes, il y en a 406 qui disposent d'un jardin pédagogique, et comme vous l'avez souligné, Madame BARATTI-ELBAZ, le projet "Cultiver dans nos écoles" a été adopté largement par les Parisiens dans le cadre du premier budget participatif. Et cela va nous permettre de généraliser ces espaces à toutes les écoles de Paris en 2015, en effet. Partout où cela est possible, nous mettrons en place des espaces cultivés en pleine terre. Quand il y aura des contraintes d'espace, nous travaillerons également à une offre de bacs susceptibles d'être facilement déployés et les équipements fournis intégreront de la terre, des semences et des outils adaptés aux enfants, ainsi que des lombrics composteurs qui permettront aussi de sensibiliser les élèves à la pratique d'un jardinage respectueux de l'environnement.

Nous souhaiterions aussi, avec Alexandra CORDEBARD, que nous puissions examiner le déploiement de keyholes, comme celui qui a été installé à l'initiative de Pierre RABHI dans le 15^e arrondissement. Outre l'aspect matériel, il est très important que ces projets de jardinage deviennent aussi le projet des animateurs, des enseignants, des directeurs d'école qui le souhaitent. Et bien évidemment, pour accompagner cette appropriation, des kits pédagogiques sont en cours d'élaboration par les équipes de la DEVE et de la DASCO, ainsi que des formations destinées aux enseignants et aux animateurs, qui seront proposées par l'Agence d'écologie urbaine.

Nous avons commencé à planter des arbres fruitiers et des vergers dans les écoles au mois de novembre. Six vergers ont été plantés dans les écoles parisiennes et de nouvelles vagues de plantations auront lieu au printemps, puis à l'automne 2015. Nous travaillons parallèlement à la création de fermes pédagogiques à Paris. Après le succès de celle que nous avons déployée en décembre dernier place des Vosges, nous travaillons à développer des fermes

pédagogiques dans les espaces verts, mais aussi à la création d'une ferme mobile qui pourra répondre aux demandes qui pourraient être faites par les écoles.

C'est donc une stratégie globale que nous déployons afin d'offrir aux jeunes Parisiens une pédagogie de la citoyenneté et de la nature dans la ville, et comme je l'ai dit, c'est une ambition transversale que nous portons avec Alexandra CORDEBARD, Pauline VÉRON ainsi que tous les agents de la DEVE et de la DASCO.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, et donc, une belle démarche qui va nous conduire à avoir des jardins, des potagers dans les écoles, des jardins partout, de l'agriculture urbaine. Je sais que vous êtes très engagés, mais je veux dire aussi dans les projets de budgets participatifs qui remontent, il y a énormément de propositions sur ce sujet-là également.

Je vous remercie.

II - Question d'actualité posée par le groupe Ecologiste de Paris à Mme la Maire de Paris relative au projet de candidature des Jeux olympiques 2024 à Paris.

III - Question d'actualité déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche à Mme la Maire de Paris relative aux conditions d'une réussite des Jeux olympiques à Paris en 2024.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons deux questions d'actualité de deux groupes différents mais qui portent sur le même sujet ; je ne suis pas sûre qu'ils en tirent la même conclusion !

Il s'agit du projet de candidature aux J.O. 2024 à Paris : première question posée par le groupe Ecologiste de Paris et la deuxième question, sur ce même sujet, posée par le groupe Communiste - Front de Gauche.

Il y aura une réponse commune, en revanche, à ces deux questions d'actualité.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, le jeudi 12 février, le mouvement sportif est convié à l'Hôtel de Ville pour vous remettre l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une éventuelle candidature parisienne pour les Jeux olympiques d'été de 2024.

Suite à cela, comme vous l'avez déjà d'ores et déjà évoqué dans des débats que nous avons eus au Conseil de Paris concernant cette question, une période de concertation et d'échanges s'ouvrira pour permettre à chacun de présenter ses attentes ou ses objections sur le sujet. C'est d'ailleurs certainement dans cet esprit-là qu'est inscrite dans votre agenda une réunion avec les maires de la métropole dès le lendemain de la remise de l'étude.

Les grands événements sportifs ne sont jamais des moments anodins dans la vie d'une municipalité, d'une région ou même d'un pays.

Les écologistes, vous le savez, sont particulièrement opposés à un grand nombre d'éléments liés à l'organisation des Jeux olympiques et nous savons aussi que cela éveille en vous de nombreuses réserves, comme vous l'avez exprimé publiquement.

La promotion du sport business, les problèmes économiques des villes organisatrices à la suite de l'événement, ou encore les échecs répétés des candidatures de Paris sont autant d'exemples de doute que nous partageons et qui sont totalement légitimes.

N'oublions pas non plus qu'une candidature représente déjà un engagement financier important. Cela ne peut se faire à la légère et sans l'adhésion du plus grand nombre.

Madame la Maire, des personnalités au plus haut sommet de l'Etat, le Président de la République lui-même, tentent de bousculer le calendrier et d'enlever à Paris son droit à la concertation.

Pour nous, aucune pression ne doit venir soustraire aux Parisiennes et aux Parisiens le délai de réflexion nécessaire pour se faire un avis sur cette hypothétique candidature. En effet, les sondages, aussi favorables soient-ils, ne peuvent se substituer à une réelle expression des attentes citoyennes, dans une connaissance objective des avantages et des désavantages de l'organisation de ce type d'événement.

Cet avis doit se faire grâce à une réelle concertation pour que chacun ait accès à toutes les informations nécessaires à cette prise de décision, de voir Paris candidater ou non à l'organisation de ces Jeux olympiques.

C'est pourquoi nous vous demandons, Madame la Maire, de réaffirmer le respect du calendrier annoncé initialement, avec une période de concertation courant jusqu'en juin, afin que chacun puisse prendre connaissance des impacts économiques, environnementaux et sociaux que représenteraient une candidature parisienne pour les J.O. de 2024.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, David BELLARD.

Je donne la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Je m'inscris dans ce que vient de dire David BELLARD mais avec une note plus optimiste.

Je pense que l'avis des Parisiens est globalement favorable à l'organisation des J.O. Il n'empêche que les critiques sont vives sur les conditions de sélection des villes hôtes. Le parfum sulfureux qui entoure tel ou tel choix amène souvent à penser que les raisons économiques, et je dirais plutôt spéculatives ou géostratégiques, priment sur le projet sportif.

Sotchi a atteint des sommets en la matière ! Pourtant, pour nous, l'alternative ne se situe pas entre une approbation sans critique et un refus sans nuance. Si Paris candidait, Madame la Maire, vous auriez l'opportunité de lancer ici à Paris des Jeux d'un nouveau type : des Jeux économes, des Jeux respectueux de l'environnement, des Jeux qui pensent l'aménagement du territoire, des Jeux qui associent l'ensemble de la population de notre métropole, des Jeux qui mobilisent des milliers de bénévoles sportifs, des Jeux qui respirent la fête et qui ne sont entachés d'aucune dérive.

Ce que nous vous proposons, Madame le Maire, est de bousculer l'agenda, de mobiliser d'ores et déjà les Parisiens sur quel type de Jeux ils souhaiteraient.

L'expérience de démocratie participative, qu'a initiée notre Ville, pourrait s'élargir à ce débat essentiel.

Nous vous incitons donc à porter ce vaste débat citoyen qui pourrait aboutir à un nouvel appel de Paris, qui recentrerait les Jeux olympiques autour des valeurs d'éducation, des droits de l'Homme et de la paix. Notre ville a toute légitimité pour le faire dans l'émotion mondiale qu'ont suscitée les récents événements. Ils ont démontré combien Paris restait, pour l'immense majorité des citoyens du monde, une terre attachée aux droits de l'Homme, à la tolérance, à la liberté.

Bien entendu, si Paris était retenue, il conviendrait que l'Etat s'engage dans un vaste plan de développement du sport et des équipements de proximité, car il convient que le legs des Jeux ne soit pas que quelques éléphants blancs mais bien plus : que fleurissent des gymnases, des stades, des piscines partout où ces équipements font cruellement défaut. Paris et la Seine-Saint-Denis en sont des exemples flagrants.

Je conclurai en vous disant qu'une loi olympique pourrait parfaire la description de notre mobilisation sur la place du sport en France, les conditions de son exercice et de son financement.

Alors, êtes-vous, Madame la Maire, prête à relever ce défi ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à tous les deux parce que je trouve que votre approche et vos suggestions, même si elles n'aboutissent pas à la même conclusion, sont assez intéressantes du point de vue de la méthode.

Je vais donner la parole à Jean-François MARTINS, puis je prolongerai ce propos.

Jean-François MARTINS, mon adjoint au sport ?

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Messieurs les Présidents de groupe, laissez-moi partager avec vous d'abord l'amour du sport qui est celui de Paris et des Parisiens et, au-delà de cela, évidemment, la vocation qui est celle de Paris d'accueillir le monde : d'accueillir le monde en général mais le monde sportif en particulier. Depuis 100 ans... en fait, cela fera 100 ans en 2024 que Paris n'a pas eu les Jeux mais, pourtant, Paris continue évidemment d'accueillir de grandes compétitions sportives : nous avons tous en tête l'Euro 2016 qui arrive, le Mondial de handball, le Championnat du monde de hockey, d'escalade, la Ryder Cup. Paris a vocation à accueillir le monde et est fidèle à cette vocation.

Considérant la question strictement olympique, la Maire l'a rappelé le 7 novembre lors d'une conférence de presse extrêmement précise, rien ni personne ne pourra faire changer le calendrier et la méthode choisis par la Maire de Paris et par Paris. Cette méthode, ce calendrier, sont primordiaux parce que ce sont ces éléments de méthode et de calendrier qui sont les éléments d'un succès potentiel.

Cette méthode, je la rappelle rapidement : c'est d'abord de laisser le monde sportif travailler. C'est le monde sportif, c'est au monde sportif de porter une éventuelle candidature, de proposer aux élus, aux politiques et aux citoyens une manière d'exprimer le projet olympique tel que Paris pourrait le voir.

C'est cette première phase qui se conclut ce jeudi avec la remise à l'Hôtel de Ville, par Bernard LAPASSET, de ce rapport sur l'étude d'opportunité et de faisabilité d'une candidature olympique.

Pour autant, ce souci, Monsieur BELLIARD, que vous avez noté sur la méthode, nous le conservons.

Et nous conserverons, après cette phase du 12, ce souci du dialogue, de la concertation et d'un certain nombre de principes édictés le 7 novembre, que je me permets de renoter ici : des Jeux à Paris ne peuvent être que sobres, écologiquement et budgétairement ; des Jeux à Paris devront et ne pourront être qu'éthiques ; des Jeux à Paris devront être évidemment métropolitains et intégrer l'ensemble de ce qui fait notre capitale aujourd'hui.

Deux-trois éléments pour vous dire que la Maire de Paris, vous le savez, a invité les maires de la métropole dès le 13 à partager ce rapport et les groupes du Conseil de Paris l'après-midi même, pour que vous puissiez dès à présent être partie prenante de cette exploration et de cette réflexion.

J'ajoute, enfin, quelques principes que je nous invite tous à suivre dans les mois à venir :

- le premier, c'est la lucidité sur nos forces réelles, sur nos faiblesses, sur la mobilisation réelle des uns et des autres, sur les enseignements du passé comme des candidatures précédentes.

- l'humilité, deuxième principe, nécessaire vis-à-vis de l'olympisme.

Cher Nicolas BONNET, évidemment, Paris a une histoire toute particulière vis-à-vis de l'olympisme et du sport international : la présence de Coubertin. Et pourtant !

Et pourtant, nous devons comprendre, ressentir et analyser les aspirations du monde sportif international. Ils aiment Paris, ils attendent Paris, mais ils n'attendent pas de Paris tout et n'importe quoi ; ils attendent que nous soyons fidèles à ce qu'ils sont et pas simplement à ce que nous sommes.

- la sobriété budgétaire : j'en ai parlé.

- le dialogue avec toutes les parties prenantes.

- enfin, un dernier mot : la passion. Evidemment, c'est le moteur du sport, c'est le moteur des Jeux olympiques.

Chers collègues, je nous invite à rester passionnés par cette question avec la prudence qu'impose une décision de cette nature et la responsabilité qu'exige le fait d'être regardé par le monde entier sur cette question.

Ce sont, en tout cas, les méthodes et le principe qui conduiront notre méthode d'exploration et d'étude dans les mois à venir.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Jean-François MARTINS, pour ces précisions.

J'ai posé des conditions, lorsque j'ai vu qu'il y avait, effectivement, une volonté peut-être de nous pousser à une déclaration de candidature, alors que l'on n'en avait pas fait le tour, notamment quant aux forces ou faiblesses d'une candidature parisienne aux Jeux.

Forts de l'expérience, parce que Paris a quand même, certes, organisé les Jeux en 2024... non, en 1924 !

C'est un lapsus !

Mais ensuite, elle a perdu trois fois : une fois pour les Jeux de 1992, une fois pour les Jeux de 2008 et une fois pour les Jeux de 2012.

Donc, nous devons tirer des enseignements de tout cela.

Bien sûr que la question des jeux se pose d'abord sur le terrain éthique et sur la transparence. Ce sont les conditions que j'ai posées le 7 novembre.

J'ai observé que le C.I.O. a fait un certain nombre d'avancées sur ces sujets, notamment dans son agenda 2020.

J'ai posé des conditions en termes notamment de modèle économique, parce que c'est la Ville qui porte une candidature aux jeux, mais quand on sait ce que coûte une candidature, à la fois pour la préparer mais aussi pour la réaliser, cela ne peut pas être simplement à une ville comme la nôtre de porter ce type de candidature.

J'ai posé aussi des conditions en termes notamment d'empreinte écologique des jeux, parce que l'on pourrait citer le cas d'Athènes ou d'autres villes qui ont laissé un certain nombre d'éléphants blancs sans usage et sans utilisation. Ce n'est pas quelque chose que nous pouvons cautionner.

J'ai posé ces conditions. Le mouvement sportif avait un calendrier. Ce calendrier-là, je l'ai respecté, et il aboutit à la présentation de leur rapport sur les forces et faiblesses d'une candidature.

J'ai souhaité que cette présentation se fasse de façon large, vous l'avez souligné les uns et les autres. Les présidents des groupes politiques du Conseil de Paris, pour le 12 après-midi, auront cette présentation.

Ensuite, parce qu'il y a Paris et la métropole du Grand Paris, j'ai souhaité que le lendemain nous puissions aussi nous retrouver avec nos collègues maires des villes autour de Paris.

Nous verrons vers quoi nous nous orienterons. Je pense qu'il faudra travailler vraisemblablement pour approfondir cette piste de candidature sur la question du modèle économique. Le modèle économique est un sujet qui, pour l'instant, n'est pas, je crois, allé au terme des travaux que nous pourrions avoir.

Bien sûr, sur le message, quel message envoie-t-on au monde quand on porte une candidature ? Le message de Paris est universel, cela pourrait être simple, mais il faut que l'on travaille à cela si nous nous engageons sur cette piste.

Enfin, je l'ai dit, si l'on s'engage, c'est pour gagner. Il ne peut pas y avoir de candidature de témoignage. Le temps que nous prenons n'est pas du temps perdu, c'est du temps que le mouvement sportif lui-même réclame pour pouvoir approfondir le bien-fondé de cette candidature.

A un moment donné, il faudra aussi demander aux Parisiens quel est leur avis. En tout cas, nous étudierions toutes les formes qui nous permettraient de recueillir cet avis, parce qu'il me semble que, sur un projet de cette nature, c'est quelque chose qui, soit engage tout le monde et les chances de réussite peuvent être au rendez-vous, soit n'engage pas tout le monde, auquel cas les chances d'échec sont vraiment au rendez-vous.

Voilà la méthode, le calendrier. Nous sommes à un moment très important, puisque c'est cette semaine que nous aurons le résultat des groupes de travail organisés, notamment par le mouvement sportif. Nous continuerons bien sûr à en parler, à y travailler, mais de façon objective, sans rien retirer à la passion. Moi aussi, j'aime le sport, j'aime la compétition sportive, et c'est quelque chose qui fait partie aussi de ce qu'est notre ville, mais si l'on y va, c'est pour gagner.

Nous passons à la question suivante.

Mais, pardon, vous avez le droit de réagir.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Il est de tradition que l'on réagisse à la réponse de l'Exécutif. D'abord je vous remercie puisque vous nous associez à ce processus.

Le sens de ma question, quand je dis qu'il faut inverser l'agenda et le calendrier, j'entends que vous voulez consulter les Parisiennes et les Parisiens. Moi, je souhaite les associer à la construction des jeux qu'ils souhaiteraient avoir demain. Je souhaiterais que les jeunes qui sont ici dans l'hémicycle puissent donner leur avis et dire : voilà les jeux que l'on veut demain. Ce n'est pas seulement une consultation pour savoir s'ils veulent les jeux ou pas en fonction du cahier des charges. C'est transformer aussi les jeux.

Ce que nous dit votre adjoint, Jean-François MARTINS, il nous dit : il faut être prudent parce qu'il y a aussi ce que veut le C.I.O., sauf qu'on ne va pas se vendre à tout prix. Je pense qu'à un moment donné, bien sûr il faut répondre au cahier des charges, mais en même temps il faut porter un message sur les valeurs et sur l'éthique qui soit fort.

Dernier point, Madame la Maire, vous avez évoqué le modèle économique. Je voudrais simplement rappeler des sommes que l'on a en tête. Il semblerait que l'on irait vers un coût entre 3 milliards, et peut-être plus car après on ne maîtrise jamais, sauf que permettez-moi de vous rappeler que nous sommes aujourd'hui dans l'actualité d'une affaire où l'on annonce entre 50 et 80 milliards d'évasion fiscale.

Quand je parle d'une loi olympique, quand je dis qu'il faut absolument que l'Etat s'en mêle financièrement, c'est aussi relancer l'équipement sportif et aller chercher l'argent là où il est.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Vous avez repris la parole, David. Très bien.

Nous allons pouvoir poursuivre ces discussions dès cette semaine. C'est très important, ce sont des décisions très lourdes qu'il faut peser et c'est pour cela que la méthode que je propose, qui ne retire rien à la passion du sport, est une méthode qui se veut objective. On ne parle pas des fantasmes mais de la réalité.

IV - Question d'actualité posée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants à Mme la Maire de Paris relative au service civique universel et à la réserve citoyenne.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - M. Jean-Bernard BROS, président du groupe...Non ?

D'accord, c'est M. Buon Huang TAN qui a la parole pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Buon Huang TAN. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, les attentats qui ont touché la France en ce début d'année questionnent l'ensemble des citoyens. Comment éviter que de tels drames se reproduisent ? Comment éviter que des enfants de la République arrivent à de telles dérives ?

L'affirmation de nos valeurs républicaines fait partie des réponses que nous pouvons apporter. Elles doivent être mieux transmises, notamment aux plus jeunes. L'école est évidemment essentielle, mais d'autres opportunités doivent être développées pour permettre au plus grand nombre d'expérimenter, de vivre un engagement citoyen au service des autres.

Les annonces faites le 5 février par le président de la République vont dans ce sens et c'est une bonne nouvelle pour notre pays.

Tout d'abord un service civique universel sera mis en place à compter du 1er juin pour que tous les candidats volontaires puissent y accéder. Je vous rappelle qu'aujourd'hui seule une demande sur cinq est acceptée.

Ce projet est très ambitieux et il faut que Paris y prenne toute sa part. Les associations désireuses de s'engager dans ce dispositif, mais qui ont des moyens limités, devront être aussi aidées. La création d'une nouvelle réserve citoyenne va également impacter notre collectivité. Il s'agira de faire appel à des volontaires qualifiés pour intervenir dans les écoles et évoquer la citoyenneté. Si ce type d'intervention existe déjà, l'objectif est bien de les systématiser. Le Gouvernement avance déjà à grands pas sur le dispositif avec la création notamment d'un site dédié, permettant de capter les personnes volontaires pour s'engager.

Ainsi le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants souhaite savoir quelles mesures seront prises par l'Exécutif pour accompagner la montée en charge du dispositif de service civique universel dans son administration mais aussi en direction des associations. Et comment également est envisagé le déploiement de la réserve citoyenne et l'articulation entre l'action du Gouvernement et de la Ville ?

Nous souhaitons une vraie ambition pour la Ville pour la mise en place de ce dispositif auquel nous croyons beaucoup.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur Buon Huang TAN.

La parole est à Mme Pauline VÉRON pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, mes chers collègues, merci à Buon Huang TAN pour sa question qui nous permet d'aborder la question du service civique.

Face à ce que les événements dramatiques de janvier ont révélé, l'existence d'un fossé qui s'est creusé entre certains de nos concitoyens profondément attachés à la laïcité et à ce qu'elle implique, et ceux d'autre part qui ne se reconnaissent pas dans ce contrat social pourtant issu de conquêtes politiques et sociales émancipatrices, et dont les paroles de certains de leurs enfants et adolescents ont révélé l'ampleur, face à cela, oui, Paris fait le choix plus que jamais du renforcement de la citoyenneté et de l'engagement, car ils sont porteurs de valeurs qui favorisent la

compréhension de l'autre, donc la tolérance, donc le vivre ensemble. Cela est d'autant plus important de le favoriser pour les jeunes citoyens en devenir qui feront la société de demain.

Alors, vous l'avez annoncé, Madame la Maire, lors de vos vœux et suite aux attentats, en s'appuyant sur les annonces récentes très positives du président de la République, la Ville va fédérer et favoriser ces énergies positives, notamment au service des jeunes Parisiens qui en ont le plus besoin.

Concernant la réserve citoyenne et la proposition du président de la République de l'élargir à des missions en dehors du champ de la défense, nous nous mobilisons déjà, notamment avec mes collègues Alexandra CORDEBARD et Catherine VIEU-CHARIER.

Concernant le service civique universel, l'objectif est de le rendre accessible au plus grand nombre. Aujourd'hui, au niveau national, seule une demande sur cinq peut aboutir. Vous le savez, mes chers collègues, la Ville soutient fortement le service civique depuis sa création. Ainsi, depuis 2007, ce sont plus de 1.000 jeunes qui ont pu effectuer une mission au sein de notre collectivité. En 2014, il y a eu 950 missions de service civique proposées à Paris, secteur associatif, Ville et établissements publics confondus, dont 20 % proposés par notre seule collectivité.

Mais nous pouvons aller plus loin car c'est un merveilleux levier d'émancipation pour les jeunes et de construction d'une société plus inclusive. Vous l'avez annoncé, Madame la Maire, lors de vos vœux, nous allons doubler le nombre de jeunes en service civique au sein de la Ville et passer dès le mois de septembre prochain à 300 jeunes accueillis pour aller jusqu'à 400.

Je travaille actuellement avec mes collègues à l'identification de grandes missions pour lesquelles nous allons faire appel à cet engagement de la jeunesse parisienne : la lutte contre la grande exclusion, la COP21 et la sensibilisation aux enjeux environnementaux, le tourisme pour mieux accueillir les visiteurs ainsi que les questions de participation citoyenne et d'accès à la citoyenneté - 15 jeunes sont actuellement en service civique pour le budget participatif par exemple.

Comme vous le soulignez, chers collègues, l'enjeu se trouve aussi dans les associations, qui représentent 80 % des missions actuellement proposées en service civique. Le mouvement associatif qui fédère les grandes associations nationales a fait connaître son intention d'accompagner ce nouvel élan. Je vais réunir prochainement les principaux réseaux associatifs impliqués sur le sujet afin d'identifier des leviers de développement du service civique à Paris.

Nous voulons aussi qu'un moment de rassemblement annuel ait lieu à l'Hôtel de Ville pour valoriser ces jeunes engagés. Il y en a déjà eu, mais nous allons les systématiser. Enfin, nous fêterons les cinq ans du service civique en juin prochain, à Paris, avec l'Agence nationale du service civique.

Vous le voyez, mes chers collègues, notre volonté est grande de mobiliser le désir d'engagement des Parisiens, et en particulier des jeunes, pour lutter contre le fossé qui se creuse et se remobiliser collectivement pour préserver les fondements de notre République.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Pauline VÉRON, et merci aux adjoints qui travaillent sur le service civique et sur l'augmentation importante que nous voulons offrir aux jeunes.

Nous devons travailler aussi, et je pense à Bernard JOMIER, avec l'A.P.-H.P., qui elle-même accueille des jeunes en service civique. Nous avons eu l'occasion de les saluer récemment, le 31 décembre, lorsque nous les avons rencontrés sur les Champs-Élysées mais notre collectivité et les organismes autour de nous sont tout à fait à même de pouvoir offrir des opportunités aux jeunes.

Merci à vous.

V - Question d'actualité posée par le groupe UMP à Mme la Maire de Paris et à M. le Préfet de police relative aux risques liés aux comportements prosélytes et fanatiques au sein des services municipaux.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous avons à présent la question d'actualité du groupe UMP.

Elle est posée par M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Face aux attentats qui ont endeuillé la France les 7, 8 et 9 janvier, les Parisiens ont réagi avec courage et retenue sans se livrer à des amalgames ni céder à la psychose.

Toutefois, les faits qui se sont produits ont eu une conséquence visible : la réduction des effectifs pour assurer la sécurité aux entrées et sorties des écoles, ce qui suscite encore l'inquiétude légitime des parents.

En outre, les interrogations qui s'étaient manifestées au sujet du personnel en contact avec les enfants lors des activités périscolaires ont resurgi ces derniers temps. Rappelons qu'aux animateurs de la Ville s'ajoutent ceux de nombreuses associations œuvrant au titre de l'A.R.E. dans les écoles.

Madame la Maire, nous l'avions déjà demandé à votre prédécesseur ; nous le demandons aujourd'hui car l'actualité commande de le savoir : comment sont recrutés et encadrés les animateurs ?

Néanmoins, il ne suffit pas à la Ville de recruter en direct pour se prémunir d'individus douteux comme l'a révélé la presse le 10 janvier dernier en expliquant comment l'un des frères Kouachi avait été recruté à la Ville de Paris comme ambassadeur du tri auprès des habitants et des gardiens d'immeuble, comment le comportement de cet individu, qualifié d'ingérable par plusieurs agents, avait posé de multiples problèmes et à quel point il était déjà endoctriné et se dirigeait vers un certain intégrisme.

Son cas ne semble malheureusement pas isolé, et l'article précité évoquait le cas inquiétant de personnes refusant de serrer la main des femmes ou imposant d'interrompre le service pour faire prier dans les ateliers.

Les faits se sont produits entre 2007 et 2009. À cette époque, la Ville semble avoir été dépassée par les événements puisque l'article évoque un sujet tabou auquel la hiérarchie avait du mal à apporter des réponses. La réponse de la Ville à cette situation se limita à afficher une charte de la laïcité dans les ateliers et à prodiguer un stage de soutien aux encadrants.

Aujourd'hui, en tant qu'élus de Paris, de tels faits ne peuvent que nous rappeler à notre devoir de vigilance. S'il est difficile d'empêcher l'embauche de personnes qui portent en elles des germes du fanatisme religieux, nous devons en revanche préserver les structures municipales des comportements déviants et alerter autant que possible les autorités compétentes de tout risque existant pour les enfants, le personnel et plus généralement les Parisiens.

C'est pourquoi nous souhaitons savoir quels sont les moyens utilisés par la Ville et la Préfecture de police afin de connaître les antécédents des personnes travaillant en contact avec les enfants, notamment à travers les associations partenaires de la Ville pour les activités périscolaires.

Quelles sont les consignes données aux cadres de la Ville face aux individus qui s'adonneraient à du prosélytisme ou qui présenteraient des signes de fanatisme religieux dans les services municipaux gérés en direct ou sous-traités ? Ces cas sont-ils transmis à la Préfecture de police et au Parquet ? Enfin, quels sont les enseignements tirés du cas de Saïd Kouachi pour mieux former et accompagner nos agents de maîtrise et nos cadres dans la détection et la gestion de situations de radicalisation ?

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je vais donner la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, mais je voudrais d'abord vous dire qu'il faut se méfier des amalgames, y compris en prenant des faits à une période, en les resituant à une autre, en faisant des suppositions que les services de police et la justice eux-mêmes ne font pas.

Deuxièmement, je veux assurer l'ensemble des personnels de la Ville du soutien de l'Exécutif municipal, des présidents de groupe de ma majorité parce que dans la période que nous venons de vivre, s'il y avait une question à poser, elle relèverait plutôt du remerciement aux équipes municipales, qui ont répondu présent dans un moment de crise et de difficultés très importantes.

Je dis, et je vais donner la parole à Emmanuel GRÉGOIRE, aux agents de la Ville de Paris que je suis fier de l'attitude qu'ils ont eue pendant toute cette période et que je leur fais confiance pour porter ce que sont les valeurs du service public municipal parisien.

Emmanuel, vous pouvez répondre.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire, chers collègues, Monsieur BOULARD.

Le rapport, puisque nous avons été interpellés sur ce sujet, il faut quand même bien convenir que dans la formulation de la question d'actualité, c'est une question d'ordre général s'inquiétant sur le prosélytisme et le fanatisme à la Ville. Soyez sincère avec vous-même, s'il y avait un sujet de fanatisme et de prosélytisme généralisé à la Ville de Paris, cela se saurait, tout le monde le saurait, et convenez que nous puissions trouver que dans la formulation de la question que vous proposez, il y a une exagération...

Mme la MAIRE DE PARIS. - On n'interrompt pas un orateur, Madame KUSTER !

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - ... qui est caractéristique du climat que vous voulez instituer.

Je vais, au-delà de l'envie de répondre à la polémique par la polémique, essayer de me concentrer sur les faits et sur des sujets qui sont effectivement importants, et peut-être encore plus importants suite aux événements tragiques que nous venons de connaître.

La Ville a sur ces questions, depuis de nombreuses années, une politique extrêmement volontariste qui consiste à articuler, évidemment, d'abord, le respect du principe de laïcité et au-delà, et cela n'a rien à voir, la prévention de tout comportement de prosélytisme, voire de fanatisme - j'y reviens dans un instant.

La Ville de Paris est une grande organisation. Elle n'a aucune raison d'être ni plus ni moins exposée aux errements de notre temps que les autres organisations, donc nous traitons ce sujet avec sérieux.

Le premier volet est le volet préventif. Je vous rappelle que tout recrutement à la Ville est soumis à un contrôle de casier judiciaire : l'inscription B2 pour les titulaires, les contractuels, notamment les emplois aidés et les vacataires. C'est bien de le rappeler puisque manifestement vous l'ignorez lorsque vous formulez la question. Pour les apprentis, un extrait B3.

Vous soulignez également le sujet des associations. La Ville travaille avec énormément d'associations. Je trouve là aussi un peu indélicat de jeter la suspicion généralisée sur les associations avec lesquelles nous travaillons. Nous avons des conventions de travail fixées, y compris par les délibérations de financement de ces associations. Elles ont les mêmes obligations de contrôle sur les salariés que toutes les organisations qui emploient des agents.

Deuxième aspect : l'information et le dialogue. C'est important. Vous balayez cela d'un revers de main, mais l'information des agents est d'abord un prérequis. La Secrétaire générale, en 2012, avait publié une note très précise sur ces sujets et, via la charte de la laïcité et via des formations, nous contribuons à populariser premièrement, le respect du principe de laïcité et deuxièmement, l'accompagnement de l'encadrement intermédiaire dans la façon d'agir face à ces situations.

Je rappelle que depuis 2012, 3.194 agents ont été formés à la lutte contre les discriminations et à la gestion du fait religieux, notamment dans nos équipements et nos services déconcentrés.

Troisième aspect : ce sont les mesures curatives. Je vous rappelle qu'avant avoir commis une faute, quelqu'un est innocent et que préjuger de la culpabilité sur la base de rumeurs, de croyances, me paraît tout à fait malvenu. Les obligations qui sont celles de la Ville sont celles qui s'imposent à tous. Je rappelle l'article 40 du Code pénal selon lequel toute autorité constituée de tout officier public ou fonctionnaire qui, dans l'exercice de ses fonctions, acquiert la connaissance d'un crime ou d'un délit, est tenu d'en informer sans délai le Procureur de la République. Cela s'impose à tous.

Deuxièmement, la Ville dispose, là aussi, de façon très précise, très rigoureuse, d'un arsenal de mesures disciplinaires qui ont pu être mobilisées par le passé sur des cas précis. Il s'agit, par exemple, de la mise en place de fin de stage lorsque des comportements ne correspondent pas à ce que nous attendons d'un agent. C'est le cas en l'espèce qui avait été retenu pour M. Kouachi. Je veux bien que pour M. Kouachi il y ait une responsabilité collective sur ce qui s'est passé, mais concernant le rôle de la Ville en tant qu'employeur, elle a fait son travail de façon exemplaire puisqu'il a été mis fin aux fonctions de M. Kouachi.

Monsieur BOULARD ? Que signaler au parquet ? Signaler au parquet les gens qui sont informés de faits qui relèvent d'une infraction pénale. Ce n'était pas le cas en l'espèce. Il a été mis fin à ses fonctions pour des manquements à ses obligations en tant que stagiaire dans le cadre d'un emploi aidé.

Il y a eu à la Ville des procédures disciplinaires avec, en fonction de la gravité des faits et dans le respect des procédures et des instances qui sont prévues à cet effet, les CAP disciplinaires, le Conseil supérieur des administrations parisiennes en formation disciplinaire, par exemple, des exclusions temporaires ou, de façon plus radicale, des révocations.

Je peux vous dire que nous sommes extrêmement vigilants sur ces sujets, que nous continuerons à l'être. Je laisse M. le Préfet de police compléter, s'il le souhaite, puisqu'il a été également interpellé.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur Emmanuel GRÉGOIRE.

Monsieur le Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE PRÉFET DE POLICE. - Madame la Maire, Mesdames et Messieurs les Conseillers, Monsieur le Conseiller, ces événements dramatiques du mois de janvier ont suscité, bien sûr, une vigilance accrue à l'égard de tous les phénomènes de radicalisation que l'on peut constater dans une frange de la population et, par conséquent, ont suscité une attention croissante à l'égard de tous les signaux faibles qui peuvent laisser penser à des phénomènes en cours de radicalisation.

Bien évidemment, comme cela a été rappelé, la lutte contre les phénomènes de radicalisation au sein du service public est d'abord du ressort de l'employeur concerné. M. l'adjoint à la Maire chargé de ces questions a fait une présentation très complète du dispositif qui existe à Paris.

Je vais, pour ma part, vous présenter l'action plus générale de la Préfecture de police pour lutter contre ces risques, dispositif général qui associe d'ailleurs la Ville de Paris.

Dès le mois d'avril dernier, à l'occasion de l'annonce du plan gouvernemental élaboré à ce sujet, bien avant les attentats de janvier, la Préfecture a mis en œuvre un plan d'action spécifique.

Je veux d'abord rappeler le rôle de la Direction du Renseignement à la Préfecture de police qui, vous le savez, à Paris, a parmi ses missions la lutte contre le terrorisme, en liaison avec la Direction générale de la Sécurité intérieure. Elle suit à cet égard, d'ailleurs, dans Paris même, quelques dizaines de personnes pouvant représenter des risques. C'est le travail classique des services de renseignement en matière de lutte contre le terrorisme. Elle est aussi très attentive à tous les signaux faibles qui peuvent indiquer des processus de radicalisation en cours.

La Direction du Renseignement participe au dispositif mis en place depuis avril 2014 par le Gouvernement pour lutter contre le basculement de jeunes dans l'engagement radical violent, en lien avec les filières terroristes syriennes. Ce plan est tout à fait opérationnel. La Direction du Renseignement s'appuie sur les signalements du Centre national d'assistance et de prévention de la radicalisation qui a été mis en place par le Ministre de l'Intérieur. Un numéro vert est bien connu des Français maintenant. Ils en font un bon usage.

Pour Paris, cela s'est traduit par le signalement d'une soixantaine d'individus depuis avril dernier. Ces signalements étaient évalués, filtrés par la Direction du Renseignement, par mes collaborateurs au cabinet. Deux types de réponse sont alors envisagés.

D'abord, une réponse sécuritaire pour les signalements qui seraient inquiétants, notamment avec l'objectif d'empêcher le départ vers la Syrie. Ce traitement est assuré par la Direction du Renseignement, mais aussi par la Direction de la Police judiciaire pour les dossiers qui le justifient. La judiciarisation nécessite que soient réunis un certain nombre d'éléments qui vont conduire le Procureur de la République à Paris, à saisir la section anti-terroriste de la Brigade criminelle pour judiciariser le cas.

L'autre réponse possible est une réponse préventive et sociale. Celle-ci relève de la cellule de prévention et d'accompagnement des familles, que j'ai mise en place et qui est animée par un membre de mon cabinet. Elle se réunit mensuellement. A cette cellule de prévention et d'accompagnement des familles, participent la Ville de Paris avec la Préfecture de Région, avec le Parquet et avec le Rectorat.

Par ailleurs, la Direction du Renseignement organise chaque mois une réunion dite des référents qui rassemble divers services publics concernés par la radicalisation, voire parfois de leurs agents. Il y a un certain nombre d'organismes sous la tutelle de la Ville de Paris qui participent à cette réunion de référents. Ce n'est pas une réunion d'échanges nominatifs sur des situations individuelles, mais l'objet est plutôt d'échanger sur les situations rencontrées, sans les personnaliser, sur l'évolution du climat dans ces services publics, dans ces entreprises publiques, aussi bien parmi les personnels qu'auprès du public accueilli.

C'est donc une rencontre qui permet d'échanger sur les bonnes pratiques qui sont mises en place dans tel ou tel service en matière de ressources humaines et aussi sur la façon de former les gens à gérer ces situations. D'ailleurs, nous constatons une évolution substantielle depuis janvier en la matière, car des services, qui pouvaient être parfois embarrassés pour aborder ces sujets, cherchent désormais à être mieux formés pour comprendre les ressorts d'un tel phénomène.

Encore une fois, la Ville de Paris peut participer à tout moment à cette réunion, et nous sommes prêts - je tiens à le redire - à intervenir auprès de ces directions et de ces services pour mener toutes les formations qui apparaîtront nécessaires pour permettre une bonne sensibilisation des personnels à la détection des risques.

Voilà, Madame la Maire, Mesdames et Messieurs, ce que je pouvais vous dire sur ce dispositif, qui est aussi à la disposition de la Ville de Paris et qui est déjà mis en œuvre avec le concours de la Ville de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Préfet. Voilà un travail sérieux, de fond, auquel participe d'ailleurs Colombe BROSSEL aussi. Je crois que c'est comme cela qu'il faut prendre les problèmes, sans cacher la difficulté des réalités. J'ai souhaité d'ailleurs - je l'ai dit ce matin -, sur ces questions post-attentats, sur les mesures que nous avons prises, associer l'ensemble des présidents de groupes, de la majorité et de l'opposition, et des maires d'arrondissement, parce que j'estime que ces sujets sont trop graves et trop sérieux pour qu'on les appréhende de façon politicienne.

La méthode que j'ai proposée, y compris bien sûr avec la participation et la présence de M. le Préfet de police, est une méthode que je vais poursuivre. Je pense qu'il n'y a pas place pour des débats de nature politicienne, mais bien pour un travail sérieux, comme on a souhaité le faire, depuis notamment ces attentats et la réactivation de ce travail que vous avez rappelé, Emmanuel GRÉGOIRE et M. le Préfet de police.

Vous voulez reprendre la parole Monsieur ? Très bien, allez-y, reprenez la parole.

M. Geoffroy BOULARD. - Madame la Maire, Monsieur le Préfet, merci pour ces éléments. L'esprit d'unité nationale ne doit pas se limiter à des mots, mais exige une contribution de chacun sur ces questions fondamentales. Nous ne faisons qu'accomplir notre rôle d'élus d'une opposition vigilante et constructive, et relayer les inquiétudes légitimes de nos administrés.

Nous regrettons que vous n'ayez pas pris la mesure de ce qui s'est passé, car vous n'annoncez rien de nouveau par rapport à l'existant. Tout irait bien dans le meilleur des mondes. Ce n'est pas notre avis, ni celui des agents. Il ne s'agit pas d'une charte à proprement parler, mais d'un document interne comportant des déclarations d'ordre général sur l'interdiction du prosélytisme et des signes religieux. Fournissez-nous, même de manière confidentielle, un état des lieux des mesures prises pour traiter ce phénomène qui nous préoccupe tous sur l'ensemble de ces bancs.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur.

VII - Question d'actualité posée par M. Dominique TIBERI relative à l'ouverture des équipements sportifs en fin de soirée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - On continue : question d'actualité de Dominique TIBERI.

M. Dominique TIBERI. - Merci, Madame la Maire. Ma question portera également sur ces questions de sécurité, à travers le sport.

Mon projet d'intervention pour cette question d'actualité portait initialement sur la généralisation des zones dans Paris où la vitesse est limitée à 30 km à l'heure et les conséquences de cette généralisation. J'aurais l'occasion d'en reparler lors d'une prochaine séance en présence de M. le Préfet de police, que je salue, mais la dramatique actualité de Charlie Hebdo, de l'Hyper Cacher de la Porte de Vincennes, de la policière municipale et des tentatives à Nice, enfin, de tout ce que nous connaissons, m'a conduit à changer de sujet.

Je remercie Mme la Maire de Paris de nous avoir réunis dans cette salle et sur le parvis de l'Hôtel de Ville pour rendre hommage aux victimes de ces attentats horribles, et je voudrais rendre hommage également aux fonctionnaires chargés de notre sécurité, la police, l'armée, la gendarmerie et bien sûr, les agents de la Ville de Paris. Je partage d'ailleurs ce que vient de dire Mme HIDALGO sur l'hommage que nous rendons aux fonctionnaires de la Ville de Paris, mais partageant ce souhait, cet hommage, je comprends, j'accepte d'autant moins le maintien de l'ouverture tardive des gymnases, sans aucun personnel de la Ville de Paris.

Je m'étais exprimé avec les plus grandes réserves, en désaccord avec la majorité, mais aussi avec beaucoup d'élus de l'opposition - d'ailleurs, j'étais un peu seul -, en disant que cette ouverture tardive présentait sûrement des avantages, mais m'inquiétait en terme de sécurité. Laisser les associations, même si je sais qu'elles ont été "briefées", sélectionnées, cela m'inquiète beaucoup. Je peux vous dire que cette inquiétude est partagée : elle est partagée par les gestionnaires d'établissements, elle est partagée par les syndicalistes et les fonctionnaires de la Ville de Paris, les mêmes que vous avez félicités, et encore une fois, félicitations que je partage. Et si je sais que le maximum de précautions sont prises, rien ne remplace la présence humaine.

Je voudrais, au moins tant que le plan Vigipirate est à son niveau extrême, que l'on réfléchisse au maintien de cette disposition et de cette ouverture tardive sans personnel de la Ville de Paris. Cela inquiète beaucoup de monde, alors peut-être pas les élus de droite ou de gauche, mais chez les fonctionnaires, cela en inquiète beaucoup.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur TIBERI.

Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Monsieur TIBERI, de votre question.

Un point initial tout d'abord sur les équipements publics sportifs et le plan Vigipirate relevé à son niveau "attentat" : les équipements publics sportifs, en l'occurrence, nos 400 équipements publics sportifs, nos piscines, gymnases, dojos et autres T.E.P., ne sont pas concernés par le plan Vigipirate élevé au niveau "attentat". Evidemment, un certain nombre de précautions, que les élus que vous êtes connaissez, et notamment les maires d'arrondissement, sur les sorties scolaires ont été prises, mais spécifiquement, il n'y a pas eu de restriction d'accès à ces équipements publics. Les équipements concernés dans le cadre du Vigipirate "attentat" - et je parle évidemment sous le contrôle de M. le Préfet de police et de ma collègue Colombe BROSSEL - sont les gares, les lieux de flux, les grands lieux touristiques, mais les équipements publics sportifs ne sont pas concernés par ce relèvement du plan.

La question de l'expérimentation des créneaux tardifs dans nos gymnases avec la gestion par les associations de ce dernier créneau en soirée est extrêmement d'actualité, Monsieur TIBERI, puisque j'ai reçu à l'Hôtel de Ville vendredi dernier les 15 associations expérimentales, ainsi que les adjoints aux sports des arrondissements concernés, les groupes au Conseil de Paris et les organisations syndicales, pour un premier bilan de cette expérimentation. Ce que nous apprend cette première expérimentation, c'est que c'est un succès, avec un certain nombre d'associations. Je pense par exemple à Roc14 dans le 14^e arrondissement, association d'escalade qui compte désormais plus de 80 personnes le soir sur son mur d'escalade, le vendredi après 22 heures 30, démontrant ainsi que l'on a un vrai besoin de pratiques loisirs à ces horaires tardifs, et que les associations sont tout à fait capables de gérer ces créneaux.

Ces 15 associations, en lien avec l'ensemble des chefs d'équipements, nous ont même signalé une amélioration de leur qualité de relation avec les agents de la Ville, parce que désormais, ils se sentaient co-responsables de ces équipements publics sur le créneau qui était le leur, et que le moment de tension que pouvait être celui où les agents leur demandent de quitter le gymnase, ce moment n'existe plus et la qualité de la relation s'en trouve donc renforcée.

Sur les quatre circonscriptions sportives de la Ville de Paris où ces bilans et ces réunions d'évaluation ont eu lieu, le même sentiment très largement partagé que cette expérimentation est un succès, y compris sur la sécurité. En effet, le Directeur de la Prévention et de la Protection, à qui je veux rendre hommage, ainsi qu'à l'ensemble de ses services, puisqu'ils ont accompagné cette expérimentation sous le magistère de Colombe BROSSEL, nous a signalé que depuis le début de cette expérimentation, aucun de ces créneaux n'avaient fait l'objet d'un signalement, d'une alerte au Centre de veille opérationnelle ou de besoins d'intervention de la DDP, preuve que la question de la sécurité que nous voulions évaluer dans le cadre de cette expérimentation, visiblement, ne pose pas de problème. Et j'aurai l'occasion de revenir devant vous sur les conséquences à tirer de cette première expérimentation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Jean-François MARTINS.

Oui, un mot, Monsieur TIBERI ?

M. Dominique TIBERI. - Un mot, Madame la Maire, merci.

Dire qu'il n'y a pas eu de problème, cela veut donc dire qu'il n'y en aura pas... Je suis un peu, enfin, très inquiet. Et vous parliez de la DDP : les mêmes responsables syndicaux m'ont raconté une anecdote de ces fonctionnaires de la DPP qui s'était rendus pour une visite de contrôle dans un gymnase, et l'association, pour des raisons de sécurité, s'était enfermée. Vous confirmerez, mais les agents n'ont pas pu entrer tellement il y avait un problème de communication, parce que les agents de la DPP n'ont pas les clés, visiblement, des gymnases, donc c'est très compliqué. Je vous maintiens et j'affirmerai toujours que la présence du personnel est irremplaçable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

VI - Question d'actualité posée par le groupe UDI-MODEM relative à la nuit à Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Dernière question d'actualité, posée par le groupe UDI-MODEM.

Monsieur Eric HÉLARD, vous avez la parole.

M. Eric HÉLARD. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, un peu de détente : je vais vous parler de la nuit parisienne. Non, il ne s'agit pas du prochain film de Woody Allen, mais d'une pièce tragi-comique qui se joue à coup de rediffusion depuis des années à Paris. Le "casting" n'a pas bougé et l'intrigue n'avance guère.

Ce soir, des associations de riverains, réunis dans le collectif "Vivre Paris", organisent une réunion publique sur le thème des nuisances nocturnes, afin de faire pression sur le Conseil de la nuit récemment constitué.

Face à eux, de manière physique, le maire de la nuit, Clément LÉON, a prévu d'organiser non sans malice un "apéro" festif. Un énième face-à-face qui n'aboutira à aucune solution concrète, sauf peut-être à des tensions supplémentaires.

Cela a été dit lors de la mise en place du Conseil de la nuit en décembre dernier, auquel ma collègue Fadila MÉHAL a pu assister, nous sommes tous tour à tour fêtards et dormeurs. La méthode de ce Conseil de la nuit, que Christian SAINT-ETIENNE avait d'ailleurs suggérée lors d'un vœu présenté ici en mai 2014, est intéressante par son approche pluri-thématique qui permet d'embrasser l'ensemble de la nuit parisienne : sécurité, transports, santé, commerces ; c'est essentiel pour sortir de la simple confrontation fêtards et dormeurs.

Cependant, nous nous permettons un conseil. Ne recommencez pas les erreurs des Etats généraux de la nuit parisienne de 2010, ne laissez pas ce chantier monopolisé par divers groupes d'influence qui, s'ils ont toute leur légitimité et des arguments à faire valoir, ne doivent pas supplanter l'opinion de l'ensemble des Parisiens.

Les Etats généraux de la nuit parisienne ont été un échec pour une raison simple : l'absence du tiers état. Allons-nous prendre la peine d'interroger les acteurs principaux ? A savoir les gens qui sont potentiellement la source des problèmes.

Pourquoi une telle concentration de fêtards dans des zones de tension, comme la rue Jean-Pierre-Timbaud ou le canal Saint-Martin ? Y vont-ils par choix, par défaut ? Et s'il est plus difficile de réunir l'avis des citoyens non représentés dans un collectif clairement identifiable, autre que celui de Bacchus, nous estimons nécessaire d'élargir ces débats autour d'une véritable dimension participative. Nous devons nous attaquer aux causes plutôt qu'aux conséquences, non en traitant les responsables des nuisances comme des enfants que l'on gronde à coup de clowns et de mimes, mais comme des acteurs à part entière de cette politique avec leurs attentes et leurs problèmes.

Chaque Parisien doit prendre sa part dans ce débat. Créons des panels de fêtards, allons les chercher directement dans ces rues, qu'ils soient Parisiens ou de banlieue, les étudiants, les jeunes actifs, les plus âgés, lançons des sondages en ligne sur des questions ou propositions qui seraient émises par le Conseil de la nuit.

Bref, ouvrons les portes et les fenêtres de ce Conseil qui prend encore ses marques, ce sera selon nous la garantie de son succès.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur HÉLARD.

Frédéric HOCQUARD pour vous répondre.

M. Frédéric HOCQUARD. - Je ne sais pas si nous sommes dans une pièce de théâtre, je n'étais pas là aux actes précédents. Je me propose de surgir au troisième acte. Je ne sais pas si je trouverai la solution, mais en tout cas je vais répondre à votre question.

Vous avez souligné effectivement que la question de la nuit était une question importante. C'est un enjeu fort pour cette ville, c'est un enjeu de mandature. Cela a été un enjeu aussi pendant la campagne. Effectivement, nous avons lancé, au mois de décembre dernier, le Conseil de la nuit. Ce Conseil de la nuit a pour objectif de réunir autour de la table l'ensemble des usagers de la nuit, qui ne sont pas simplement les fêtards mais qui sont aussi l'ensemble des acteurs qui peuvent être présents la nuit.

Plusieurs choses à cet endroit. La première chose - Anne HIDALGO, au moment de l'ouverture du Conseil de la nuit, l'a rappelé - est que la question de la médiation doit être la question du mot d'ordre et le maître mot de ce Conseil de la nuit : médiation évidemment sur la question des nuisances, médiation aussi sur la question de l'utilisation de l'espace public le soir.

Mais si la question des nuisances nocturnes doit être traitée comme il se doit, je pense que, de ce point de vue-là, nous avons déjà organisé et mis en place un certain nombre de choses, que ce soit à travers les questions de médiation, que ce soit aussi à travers - nous l'avons fait l'année dernière sur le canal Saint-Martin - l'expérimentation de dispositifs particuliers de patrouilles entre les agents de la DPP et la Préfecture de police qui permet à la fois d'allier une approche de prévention mais aussi une approche de sanction.

Je pense que, sur un certain nombre de quartiers ciblés dans lesquels effectivement il peut y avoir des problèmes de sur-dynamisme de la vie nocturne, l'extension de ces expérimentations pourra aussi se faire.

En deuxième chose, je ne voudrais pas que ces questions de nuisances nocturnes soient l'arbre qui cache la forêt, d'autres questions sont posées au niveau du Conseil de la nuit et il y a sept groupes de travail. Je voudrais en souligner un, parce que c'est un sujet qui est important, c'est notamment la question du transport.

Mme la Maire a rappelé ce matin sur les ondes qu'une des propositions, et un des sujets qui était un engagement de campagne, était justement que nous puissions pouvoir étendre l'horaire des transports dans le métro. C'est une question sur laquelle nous avons déjà commencé à avancer, puisqu'il y a eu déjà un vœu voté dans ce Conseil et le S.T.I.F. a adopté un vœu à l'unanimité au mois d'octobre pour commencer à travailler sur l'expérimentation et regarder quelles étaient les possibilités sur ces questions.

Il y a d'autres sujets sur ce thème : le dynamisme de la ville, la question de trouver des espaces qui soient des espaces festifs et aussi la question de la valorisation sur le plan touristique du dynamisme de la vie parisienne.

Tout cela pour vous dire que la vision que nous portons du point de vue de la Ville sur la nuit, c'est la question du partage, c'est la question de la convivialité. Ce n'est pas l'idée de dire que la ville, le jour et la nuit, c'est la même chose. Nous ne sommes pas pour une ville qui fonctionnerait 24 heures sur 24, où tout serait ouvert de la même manière et où on pourrait aller chez le coiffeur ou acheter du parfum à 2 heures du matin, ce n'est pas le principe.

La nuit doit être un temps dynamique, festif, partagé, culturel, aussi un temps où l'on crée un lien social et c'est dans cet esprit que le Conseil de la nuit doit travailler. Les premières réunions du groupe de travail commencent dès demain, puisque nous avons un groupe de travail sur la question des nuisances nocturnes. Ensuite, nous continuerons tout le mois de février et de mars avec les différents groupes de travail. Un Conseil de la nuit aura lieu au mois de juin pour regrouper un peu tout cela.

Dernière chose, je voudrais quand même rendre "à César ce qui est à César" et ne pas vous laisser dire ce que vous dites. Sur la question de l'échec des Etats généraux de la nuit, je ne suis pas d'accord. Je pense que les Etats généraux de la nuit ont, au contraire, lancé une dynamique sur ce sujet, ont posé un certain nombre de discussions. Il y a eu aussi d'ailleurs des expérimentations de la Ville suite à ces Etats généraux qui ont eu lieu en 2010.

C'est dans cette continuité - même si je n'étais pas là au moment des Etats généraux de la nuit, en tout cas pas élu - que nous plaçons notre travail. Je crois qu'à cet endroit les questions d'esprit d'ouverture et de dynamique sont effectivement présentes sur ce point.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Monsieur HÉLARD ?

M. Eric HÉLARD. - Juste un mot. Ma question était plus une contribution qu'une question, et donc le fait que ce soir il y a encore des problèmes prouve que les problèmes ne sont pas réglés. Laisser se cristalliser camp contre camp, comme on le fait aujourd'hui, ne me semble pas la meilleure méthode.

Pour nous, il fallait ouvrir et c'est le sens de l'intervention que nous avons voulu faire. Mais nous participerons - ma collègue Fadila MÉHAL est inscrite au Conseil de la nuit comme représentante - et nous apporterons notre pierre à l'édifice.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci. Je crois que c'est important.

D'abord, je reprends ce qu'a dit Frédéric HOCQUARD : les Etats généraux de la nuit ont eu plus que le mérite d'exister. Ils ont quand même permis une méthode de travail, de faire une cartographie de la nuit à Paris et des nuits dans les grandes villes européennes, avec des comparaisons qui ont donné des outils pour pouvoir mieux travailler sur la question de la nuit.

La question de la médiation est un sujet central et il faut reprendre la médiation tous les jours parce que les quartiers évoluent, les pratiques évoluent aussi. Mais j'ai bien entendu votre intervention, en effet comme une intervention proposant aussi d'aller écouter et auditionner les fêtards, ceux qui sont présents sur un certain nombre de sites. Je pense que c'est important de les impliquer.

En tout cas, participez comme vous allez le faire au Conseil parisien de la nuit et travaillons aussi sur ces pistes pour trouver les solutions.

Mais vous savez, c'est un sujet sur lequel toutes les nuits, pas tous les jours mais toutes les nuits, il faudra innover et inventer de nouvelles solutions, parce que les Parisiens sont extrêmement créatifs en tout, y compris la nuit.

Merci pour votre contribution.

C'est la fin des questions d'actualité.

2015 PCF-FG 1 - Femmes victimes de violences : hébergement et accès au logement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, nous avons prévu dans le Règlement intérieur du Conseil un débat organisé autour de propositions de délibérations. C'est une innovation, c'est le premier débat organisé sur une proposition de délibération présentée par un groupe politique du Conseil de Paris.

Il revient au groupe Communiste et Front de Gauche de présenter cette première proposition de délibération très importante qui concerne notamment les femmes victimes de violence.

Je veux, avant de donner la parole à Nicolas BONNET-OULALDJ qui va nous faire une présentation de cette proposition de délibération, puis aux orateurs qui sont inscrits, et enfin à Hélène BIDARD pour les réponses, je veux vous dire que c'est d'abord une initiative heureuse, et je suis vraiment très contente que nous puissions examiner pour la première fois ce type de délibération en Conseil de Paris.

Deuxièmement, le sujet est particulièrement important. La question des femmes victimes de violence est un sujet de société majeur.

Je me souviens qu'avant 2001, et même au tout début de 2001, lorsque j'ai eu à m'occuper de ces sujets-là, en étant adjointe chargée de l'égalité entre les femmes et les hommes, certains m'avaient dit : "Ce sont des sujets de bonne femme, ce sont des sujets qui n'ont pas leur place dans le débat politique."

En fait, on a prouvé le contraire. On a prouvé que c'étaient des sujets de société, que c'étaient des sujets qui renvoyaient à la situation des femmes et des hommes, et que le fait de les poser dans un hémicycle politique comme le nôtre permettait d'apporter des solutions.

Il y a eu beaucoup de solutions apportées ces dernières années.

Je voudrais remercier aussi M. le Préfet de police parce que les commissariats, l'ensemble des services de la prévention, les services sociaux jusqu'à la répression, et également le Procureur, tous se sont mobilisés sur ce sujet, mais il y a encore, bien sûr, à agir et à poser des actes.

C'est ce que propose cette proposition de délibération.

Je voulais vous en remercier.

Je vous donne tout de suite la parole, Monsieur Nicolas BONNET, Président du groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, mes chers collègues, je voudrais, bien sûr, m'inscrire dans les propos de Mme la Maire et je tiens aussi à saluer le travail exemplaire des associations qui viennent en aide aux femmes victimes de violence.

Nous avons eu l'occasion de rencontrer un grand nombre d'entre elles, d'apprécier leur professionnalisme et leur engagement total en faveur de cette cause.

Je remercie, bien évidemment, Hélène BIDARD et Ian BROSSAT pour leur accompagnement et leur aide précieuse, ainsi que le cabinet de Mme la Maire.

Je remercie tous les groupes politiques pour leur contribution à l'aboutissement de cette proposition de délibération.

Je remercie particulièrement Jean-Bernard BROS qui m'a permis d'avancer le calendrier et de présenter cette proposition de délibération.

Je remercie Philippe GOUJON qui a contribué activement et je sais qu'il a des amendements à proposer.

Pour ma part, j'y suis favorable mais l'Exécutif donnera son avis.

La proposition de délibération que nous vous proposons est un plan inédit d'hébergement et d'accès au logement pour les femmes victimes de violences conjugales.

Personnellement, de 2008 à 2014, j'étais adjoint à la maire du 12e arrondissement, Michèle BLUMENTHAL, en charge de l'égalité femmes/hommes. Pendant mes permanences, j'ai souvent reçu des femmes victimes de violence et des associations. Leurs histoires m'ont souvent touché et je me suis senti impuissant et ai même ressenti une certaine frustration, car nos politiques se limitaient à l'aide aux associations, à la communication et à la sensibilisation du problème.

Cependant, quand on regarde les chiffres, les chiffres nous font froid dans le dos : en France, chaque année, 216.000 femmes sont victimes de violences physiques ou sexuelles de la part de leur ancien ou actuel compagnon.

En 2013, 129 ont été tuées sous les coups de leur compagnon ou ex-compagnon et, à Paris, ce sont 10 femmes qui ont été assassinées entre 2010 et 2013.

On estime que 70 % des femmes handicapées sont victimes de violence. A Paris, seulement 8 % des femmes franchissent la porte du commissariat pour dénoncer de telles violences.

En Ile-de-France comme au niveau national, les élus communistes se sont toujours mobilisés aux côtés des associations féministes. Il y a plus de dix ans, le Conseil général de la Seine-Saint-Denis a créé l'Observatoire des violences envers les femmes.

Il était évident pour moi et pour notre groupe que notre première proposition de délibération porte sur ce sujet. Que ce soit une question d'urgence, d'insertion mais aussi de logement, le parcours des femmes est un véritable chemin semé d'embûches. De fait, la femme, souvent avec ses enfants, 70 % des femmes qui sont concernées ont au moins un enfant, est condamnée à une errance programmée, prévisible, d'abord en hôtel ou en centre d'hébergement d'urgence et, ensuite, en CHRS, s'il y a une place.

Nous sommes partis du constat du nombre insuffisant de places mais aussi d'un manque de fluidité entre les sorties des structures d'urgence et les entrées dans le parc de logement social. Ce constat très lourd nous a interpellés et a renforcé notre volonté d'aller plus loin, d'assumer le point de vue d'une femme victime de violence et de prendre en compte la pratique quotidienne des associations et des services municipaux.

Grâce à une enquête menée par Mara FAVIA, que je remercie, qui nous a accompagnés dans cette proposition de délibération, auprès des centres d'hébergement et des associations qui font un accueil spécifique pour les femmes victimes de violences, nous avons une photographie des dispositifs existants à Paris : seulement 37 places en urgence dédiées aux femmes victimes de violences et 88 places en insertion pour les femmes, 36 places pour les enfants. Aucune place n'existe à ce jour pour l'accueil spécifique des femmes handicapées.

Oui, avouons-le, Paris est en retard !

Toutes les associations spécialisées dans l'accueil des femmes victimes de violences se sont trouvées dans l'obligation de refuser d'accueillir des femmes, faute de place. La conséquence de ces refus est que les femmes sont renvoyées vers des structures ne disposant pas d'accueil spécialisé.

Les femmes victimes de violences ne sont pas des femmes à la rue mais des femmes victimes et en danger chez elles, au sein de leur foyer. Elles ont des besoins spécifiques.

Enfin, quand les femmes ont développé le projet de vie autonome qui les rend prêtes à rentrer dans le dispositif de droit commun, là, le parcours devient encore plus difficile, presque utopique.

Il faut plus de places mais les réponses doivent être en cohérence avec les situations spécifiques et les ressources des femmes.

C'est pour cela que notre proposition de délibération demande la création a minima de 60 places en C.H.R.S. et 60 places en résidences sociales, ainsi que la mobilisation de 50 logements pour que chaque femme puisse trouver une réponse conforme à ses attentes et à son droit à la réparation.

Mais nous ne nous sommes pas arrêtés là : dans le cadre de la prochaine charte des mutations, nous demandons la prise en compte de la situation des femmes victimes de violence au titre des mutations, même si le conjoint conserve le logement.

Dans le cadre de la cotation, actuellement, le document à fournir pour obtenir la surpondération est le dépôt de plainte ou la mesure de protection ordonnée par un juge. Nous demandons que cette procédure soit étendue à l'enregistrement de main courante et donc doubler les points du scoring de 6 à 12.

Dans le cadre de la négociation du prochain accord collectif départemental, nous demandons une prise en compte renforcée de la situation des femmes victimes de violences, soit une réduction du délai minimum d'inscription au fichier des demandeurs de logements sociaux.

Dans l'attribution de logements, la femme victime de violences conjugales fait souvent l'objet, à tort, d'une représentation stigmatisante. Comme l'ont démontré les expériences dans d'autres départements, on peut faire totalement confiance à ces femmes.

Notre proposition de délibération, Madame la Maire, n'a pas pour but de préempter ou définir les fonctions de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes, dont nous espérons la création concrète le plus rapidement possible, mais d'affirmer quels engagements la Ville, pour sa part, souhaite assumer pendant sa mandature.

Le groupe Communiste continuera d'exiger de la part de l'Etat qu'il prenne sa part de responsabilité pour réduire les manques criants de places.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Nicolas BONNET.

Je rectifie mon propos mais pas mon enthousiasme sur le sujet : ce n'est pas la première proposition de délibération, il y en a eu une de mon groupe le mois dernier, et ce n'est pas un débat organisé mais bien une inscription des groupes.

Pour que ce soit clair en termes de procédure !

Mais cela n'enlève rien à mon enthousiasme sur le fond.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, pour le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les violences faites aux femmes sont un véritable enjeu de société qui nous concerne tous. Ce phénomène intolérable touche malheureusement des femmes de tout âge, de toute catégorie sociale et de toute origine.

Ces violences furent pendant longtemps ignorées, minorées, notamment en ce qui concerne les violences conjugales qui se passent à l'intérieur des murs du domicile, et relevaient, disait-on, de la sphère privée. Il aura fallu malheureusement du temps pour voir un changement des mentalités se faire. Il aura fallu du temps pour créer les conditions qui permettent de connaître ce phénomène et que des réponses publiques juridiques puissent voir le jour.

Ces changements progressifs ont permis de faire de la lutte contre ces violences un véritable objet de prise en charge de la puissance publique.

Ainsi, les membres du groupe RGCI souhaitaient tout d'abord rendre hommage à toutes les associations, à tous les agents publics des collectivités, de la justice, des services de police et des services sociaux qui ont milité contre les violences faites aux femmes et ont permis la reconnaissance de la spécificité de ces violences.

La Ville de Paris a pris toute sa part dans cette lutte, et ce, depuis de nombreuses années. Elle soutient des associations d'accueil et d'aide aux victimes mais aussi celles qui font un travail de prévention. De nombreux agents d'accueil de notre administration ont été formés, afin de mieux repérer ces situations et d'orienter au mieux les victimes. La coordination entre les services concernés est aussi un travail de l'ombre nécessaire, que la Ville a su mener.

Beaucoup de choses ont été faites, mais beaucoup reste encore à faire.

D'ailleurs, nous déposons le mois dernier un vœu sur la question de la maltraitance des personnes âgées, approuvé par notre Conseil, afin de sensibiliser le public et les professionnels.

La démarche du groupe Communiste nous donne l'occasion de nous rappeler également à cette réalité. Le nombre de places d'hébergement ou de relogement est encore largement insuffisant au vu de l'ampleur du phénomène.

L'éviction du conjoint violent du domicile, si elle est possible, reste compliquée. La variété des situations rend également complexe la réponse à apporter par la collectivité. Le développement d'une étude dédiée à ces problématiques nous paraît donc nécessaire pour mieux comprendre et répondre aux besoins des victimes de violences conjugales. Il est vrai que cette proposition prendra du temps.

Pour répondre à l'urgence actuelle, nous saluons également les mesures pour une meilleure prise en compte de cette situation dans le système de cotation du logement social, mais aussi pour la réservation de places spécifiques au sein des résidences sociales.

Ainsi, pour toutes ces raisons, nous voterons pour la proposition de délibération qui nous est proposée.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur le Président.

La parole est à M. Philippe GOUJON, pour le groupe UMP.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Madame la Maire, ce fléau trop souvent silencieux et trop souvent dénié nécessite effectivement toute notre mobilisation.

Cette proposition de délibération appelle la Ville à se mobiliser pleinement pour favoriser l'accès au logement des femmes victimes de violence, comme le prescrit d'ailleurs la loi, puisque j'ai eu l'honneur de faire compléter en 2009, par voie d'amendement, l'article L. 441-1 du Code de la construction et de l'habitation pour faire des personnes mariées, pacsées ou vivant en concubinage et victimes de violence, des publics prioritaires pour l'attribution d'un logement social.

La loi du 9 juillet 2010, adoptée à l'unanimité, dont il faut souligner qu'elle résulte d'une initiative parlementaire UMP-PC à l'époque, a prescrit ensuite la passation de conventions avec les bailleurs pour réserver des logements d'urgence aux femmes victimes de violence dans chaque département.

La Ville se doit donc de faciliter l'attribution d'un logement ou le relogement des femmes victimes au sein du parc social de la Ville et d'augmenter le nombre de places d'hébergement permettant de les accueillir. D'ailleurs, dans le 15^e arrondissement, notre action commune - si je puis dire - a permis de disposer de deux résidences, bientôt trois.

La répression des agresseurs est évidemment la première des dissuasions. Ayant porté également dans la loi du 4 avril 2006 l'introduction, dans le Code pénal, du respect entre époux, du délit de viol conjugal et de l'aggravation des peines pour violences commises au sein du couple, j'appelle également la Préfecture de police et la justice à renforcer les sanctions contre les auteurs de violences.

Le Contrat parisien de prévention et de sécurité devra encourager le traitement immédiat des plaintes et mains courantes ainsi que la prise en charge des victimes dans tous les commissariats, ainsi que la mise en œuvre d'une procédure judiciaire accélérée et systématique en matière d'éloignement du conjoint violent et d'obligation de soins, y compris si le conjoint est locataire du parc social.

Parce que plus de 70 % des victimes sont mères, la loi du 9 juillet 2010 permet de retirer l'autorité parentale aux parents violents et impose de mener des actions de sensibilisation tout au long de la scolarité. C'est la raison pour laquelle nous vous proposons un amendement visant à mieux partager les informations nominatives entre l'académie et les instances municipales, dès lors qu'une situation de violence familiale a été identifiée, pour permettre l'engagement des actions de protection des enfants et de leur parent victime.

Enfin, la Ville se doit d'être exemplaire vis-à-vis de ses agents. La mission "urgences sociales" doit pouvoir reloger et faciliter la mise à l'abri des victimes. La Ville doit également faciliter leur mobilité professionnelle en interne ou par voie de détachement, afin de les protéger de leur agresseur qui connaît, bien sûr, leur lieu de travail.

Elle doit également leur permettre de continuer à bénéficier des services publics dont elles disposaient auparavant, telle une place en crèche, une dérogation scolaire pour rescolariser leurs enfants dans un autre établissement, permettant de les soustraire au parent violent.

Par le vote de cette proposition de délibération, amendée si possible - nous avons déposé deux amendements - nous aurons tous ensemble fait avancer très concrètement une cause qui mérite l'engagement de tous les élus.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Maire.

Madame Olga JOHNSON, vous avez la parole, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Olga JOHNSON. - Merci.

Madame la Maire, chers collègues, les chiffres parlent d'eux-mêmes. Les violences faites aux femmes, les violences domestiques, celles qui se voient, celles qui ne se voient pas, constituent un scandale insupportable et notre réponse actuelle à Paris n'est pas à la hauteur.

Personne n'est à l'abri de ce phénomène, quel que soit son statut social. Le plus souvent, effectivement, il s'agit de violences répétées. Il y a des circonstances aggravantes - vous l'avez dit tout à l'heure - car certaines femmes sont encore plus vulnérables que d'autres, car elles sont en situation de handicap.

Je ne reviendrai pas sur les violences faites dans l'espace public, car nous en avons parlé le mois dernier.

Madame la Maire, chers collègues, alors que demain, 11 février, nous allons commémorer les 10 ans de la loi pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, n'oublions pas le long chemin qu'il nous reste à parcourir pour cette égalité.

Bien sûr, pour faire face à la détresse immédiate, la question de l'hébergement est prioritaire. Mais la lutte contre la violence faite aux femmes nécessite des politiques transversales jointes à l'accueil et à l'hébergement. Sur ce point, la réponse étant insuffisante, car il existe seulement 37 places à Paris, en place d'urgence, et une petite quinzaine en suite d'urgence.

Après, c'est le système D, avec des places en hôtels et en centres d'hébergements d'urgence généralistes, ce qui ne me semble pas suffisant pour l'accueil spécifique des femmes handicapées.

Vous le voyez : il faut faire plus vite, plus fort, mais il faut également proposer un accompagnement social et psychologique qui permette à la victime de se libérer de son bourreau domestique. Seules 10 % des femmes qui se déclarent victimes, déposent plainte.

Bien sûr, il y a les traces visibles, les coups, les personnes tuées, mais n'oublions pas la violence psychologique, celle qui ne saute pas aux yeux et qui peut provoquer autant de dégâts.

Il faut une politique transversale qui doit mieux mobiliser les acteurs publics parisiens, la Préfecture de police, la justice, l'Assistance publique et les associations spécialisées.

Reconnaissons que nous pouvons faire mieux. Un rapport remis à Marisol TOURAINE, en novembre dernier, préconise de privilégier l'unité de lieux de la prise en charge et de créer un parcours continu pour les victimes afin d'éviter les errances.

Plusieurs expériences organisent le déplacement des ressources policières dans les lieux de soins : dans les Hauts-de-Seine et à Bordeaux, le CAUVA, le centre d'accueil en urgence de victimes d'agressions, les prend en charge sur le plan judiciaire, médical, social et psychologique. Cela a un avantage : cela favorise les dépôts de plainte et fait augmenter les statistiques de femmes qui ont le courage de prendre en main leur destin et de porter plainte, ce qui n'est pas facile.

De plus, si la victime ne souhaite pas porter plainte dans le cas du CAUVA, un dossier conservatoire est constitué. Le CAUVA a été reconnu comme une structure pilote par la Commission européenne en 2004 dans le cadre du programme DAPHNE.

Je pense vraiment que ces expériences pourraient trouver un terrain de mise en œuvre à Paris. Des centres similaires se sont déjà ouverts dans certaines capitales européennes, donc si l'ensemble de ces mesures volontaristes proposées par le groupe Communiste peuvent recueillir le soutien enthousiaste du groupe UDI-MODEM, on a juste un petit souci - mais peut-être que cela pourra faire l'objet d'un amendement - sur la majoration de la cotation, problématique à nos yeux car elle met en concurrence des publics prioritaires supposés, par exemple, les mineurs isolés. Il y aura un vœu sur ce sujet tout à l'heure.

Si les mots ont un sens, mes chers collègues, ce n'est pas juste un vœu que nous devons voter aujourd'hui. C'est bien plus qu'une priorisation. C'est un plan d'ampleur de production d'hébergements d'urgence qui devra être exigé. Sécuriser les victimes et les accompagner dans leur libération est une nécessité absolue. Leur détresse ne peut pas attendre.

Merci.

J'ai été un peu longue, pardon.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Madame Marinette BACHE, vous avez la parole.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, cher Nicolas BONNET-OULALDJ, au nom du groupe Socialiste et Apparentés et en mon nom propre, je veux dire combien je suis particulièrement sensible à cette proposition de délibération déposée par nos collègues du groupe Communiste - Front de Gauche.

Je suis, par ailleurs, élue d'un arrondissement, le 20e, qui, sous l'impulsion de sa maire, accorde une grande importance à la lutte contre les violences faites aux femmes, facteur essentiel de la lutte pour l'égalité des sexes, pour l'égalité des droits.

Les chiffres, rappelés par Nicolas BONNET-OULALDJ, sont déshonorants pour notre démocratie et révélateurs de l'ampleur de l'atteinte à leur dignité et des violations de leurs droits fondamentaux que les femmes subissent. Ils nous font un devoir d'agir.

Les lois de juillet 2010 et d'août 2014, le plan interministériel 2014-2016 ont, certes, permis des avancées légales et, donc, mis des outils nouveaux à disposition. Il nous reste à passer de ces avancées de la loi à leur réalisation concrète.

Pour cela, il nous faut donner aux femmes victimes de violences les moyens d'agir efficacement, car, aujourd'hui, le bilan de la mise en application n'est pas satisfaisant : 8 % des femmes concernées osent faire la démarche de porter plainte.

Les raisons qui freinent cette démarche sont multiples : méconnaissance du droit, méconnaissance des moyens, conviction de l'inutilité et même crainte de rendre la situation plus difficile encore, volonté de protéger avant tout les enfants, accueil inadapté dans les commissariats, malgré une évidente et notable amélioration, et puis inquiétude devant un avenir incertain.

Je veux également souligner que la notion d'éviction du conjoint violent reste encore bien souvent théorique et les places en logement d'urgence limitées, inexistantes même pour les femmes handicapées qui sont, à 70 %, victimes de violences.

Notre responsabilité d'élus est donc de permettre et de rendre identifiables des solutions. À cet effet, l'idée d'une unité de lieu de prise en charge serait sans doute une avancée efficace.

Pour passer, donc, de notre volonté commune à la concrétisation, je me réjouis, bien sûr, de la feuille de route confiée par la Maire de Paris à Hélène BIDARD, adjointe en charge. Je me réjouis tout aussi également des actions décentralisées auxquelles nous travaillons.

Je n'en veux, encore une fois, pour exemple que le Point d'Accès au Droit (P.A.D.) du 20e qui s'est vu confier cette spécificité d'accueil des femmes victimes de violences conjugales. Là aussi, les chiffres sont impitoyables : en moyenne, il ne passe pas un jour sans qu'une femme au moins y soit reçue.

Toutes ces raisons me motivent à soutenir fortement et à vous appeler à voter cette proposition de délibération qui permettra d'amplifier les moyens nécessaires à la mise à l'abri de ces femmes, de leurs enfants, afin de leur permettre de commencer à envisager un nouvel avenir.

Là encore, le logement, l'accès au logement sont des éléments déterminants.

Oui à l'augmentation proposée des places en C.H.R.S. et en résidences sociales, aux 50 logements par an pour le relogement effectif mais également à la forte priorité accordée à travers la charte des mutations, la nouvelle cotation et la réduction du délai d'inscription pour la demande de logement social.

A travers le vote de cette proposition de délibération, que j'espère unanime, et de certains vœux intéressants, quelquefois judicieux, notre Conseil donnera un signe fort de sa volonté d'être efficace en la matière.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Marinette BACHE.

Madame Fatoumata KONÉ, vous avez la parole pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Fatoumata KONÉ. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, il s'agit là d'un sujet de consensus. En effet, nous sommes tous d'accord : la lutte contre les violences faites aux femmes doit être une priorité dans notre société.

Je remercie donc le groupe Communiste - Front de Gauche d'avoir porté une proposition de délibération sur le sujet à ce Conseil de Paris.

Cette proposition de délibération propose donc plusieurs mesures relatives à l'hébergement et l'accès au logement des femmes victimes de violences.

Ainsi, nous nous réjouissons que les propositions faites prennent en compte dans le dispositif l'accessibilité des hébergements pour les femmes en situation de handicap. En effet, ce public très vulnérable, qui a un risque plus élevé d'être victime de violences, était jusqu'ici absent du dispositif actuel.

La mise en place d'une étude sur la prise en charge des femmes victimes de violence en matière d'hébergement nous semble être également une bonne initiative. En effet, cette étude pourrait nous donner des indications sur la manière dont la Ville pourrait mieux répondre au besoin, à travers la mise en place d'un dispositif global, de mise à l'abri de ces femmes.

Je me permets toutefois d'émettre une interrogation sur l'objectif de création de 60 places d'hébergement dans des centres d'hébergement et de réinsertion sociale, déjà fixé, avant même la mise en place de l'étude proposée pour déterminer le nombre de places nécessaires dans le dispositif. Il est vrai que la proposition de délibération précise que le nombre de places pourra évoluer suivant les résultats de l'étude, mais la démarche n'en demeure pas moins surprenante.

Ma remarque est d'ailleurs identique pour l'objectif de mobilisation de 50 logements par an.

Il est également proposé la mise en place d'une surpondération dans les critères de cotation de la demande de logement social. Ainsi, les détentrices de justificatifs de type dépôt de plainte, protection ordonnée par un juge ou dépôt de main courante obtiendront 12 points supplémentaires, au lieu de 6 actuellement, sur leur dossier de demande de logement.

Concernant cette proposition, il y a un risque que les femmes très fragiles, pas encore prête au dépôt de plainte ou de main courante, soient défavorisées par ce dispositif. Il nous faudra alors apporter une attention particulière à l'accompagnement de ces femmes vers le dépôt de plainte.

Pour terminer, je dirai que les violences faites aux femmes doivent être reconnues comme un problème de société et de santé publique. Il est indispensable de poursuivre et de renforcer les actions et les moyens dédiés pour la prévention et l'accompagnement des femmes, ainsi que le soutien aux associations engagées dans la lutte contre ces violences. En effet, les dispositifs actuels de protection et d'accompagnement de ces femmes ont été renforcés par l'Etat mais restent toujours trop insuffisants. Il est donc urgent de les améliorer à tous les niveaux, que ce soit dans le parcours d'accompagnement, le soutien et la mise en réseau des professionnels du secteur ou encore au niveau de la prise en charge des femmes.

A cette occasion, je souhaitais rappeler qu'un "Point Femmes" a été ouvert le 12 janvier 2015 au sein de la mairie du 19e arrondissement.

L'association "Libres Terres des femmes" y tient une permanence hebdomadaire d'accueil, d'écoute, d'orientation et d'accompagnement des femmes victimes de violences conjugales et intrafamiliales. Ce lieu créé sur l'initiative d'Andrea FUCHS, conseillère du 19e arrondissement, déléguée chargée de l'égalité femmes/hommes, est gratuit et respecte l'anonymat des personnes se présentant. Celles-ci ont, de plus, la possibilité de confier leurs enfants à la halte-jeux de la mairie. Il s'agit d'une alternative aux autres endroits dédiés aux victimes de violences, un lieu d'accueil discret et facile d'accès pour rompre l'isolement, les accompagner dans toutes leurs démarches juridiques, administratives et sociales.

Ce projet étant un premier test à Paris, nous espérons qu'il sera une réussite et à l'origine de l'ouverture de nombreux lieux du même type dans les autres arrondissements de la ville.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Madame Danielle SIMONNET ?

Mme Danielle SIMONNET. - Beaucoup déjà a été dit et tant, en même temps, reste à dire !

Je voudrais, tout d'abord, saluer le travail d'Hélène BIDARD qui, dès novembre dernier, a lancé la préfiguration de l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes. Son rôle de coordonner les actions de protection et d'accompagnement des victimes, de sensibiliser la population, de créer des plans de formation pour les professionnels, d'établir des diagnostics territorialisés, tout cela est essentiel.

Dès le premier Conseil de Paris de cette mandature, j'avais présenté un vœu, que vous aviez bien voulu adopter, en faveur de la création de cet observatoire qui s'inspire de l'expérience du Conseil général du 93.

Comme le rappellent tous les chiffres, cités d'ailleurs par la proposition de délibération et re-cités par un certain nombre d'entre vous, les violences faites aux femmes sont un enjeu essentiel de notre société, révélant la domination patriarcale toujours à l'œuvre. Oui, c'est l'expression ultime de multiples formes de domination masculine.

Et le propre d'une domination, c'est qu'elle s'intériorise.

Combien de femmes osent dire qu'elles ont été victimes ou qu'elles sont victimes de violences ? Il n'y aurait que 8 % des femmes victimes de violences qui oseraient franchir la porte d'un commissariat.

Mesdames les Conseillères, il est probable que, parmi nous, nous soyons certaines à avoir été concernées, sans avoir osé en parler.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, nous avons toutes et tous, parmi nos connaissances proches, des femmes victimes qui n'osent en parler. Les violences faites aux femmes touchent tous les milieux, sans aucune distinction sociale. Leur parole est souvent niée, minimisée, quand elles ne subissent pas un redoublement des violences, voire des violences institutionnelles lors du dépôt de plainte.

Le travail engagé de formation et de dispositifs particuliers adaptés au niveau de la Préfecture de police et des commissariats est essentiel, mais il est à poursuivre.

Il faut encourager les femmes à parler et à dénoncer les violences, mais il faut aussi et surtout qu'il y ait des solutions concrètes qui soient offertes aux femmes pour sortir de la situation de violences. Quel intérêt de porter plainte si c'est pour retourner le soir au domicile partagé avec le conjoint violent ?

Les standards européens en termes d'hébergement d'urgence pour les femmes victimes de violences établissent la nécessité d'une place pour 10.000 habitants.

Autant dire qu'à Paris, nous en sommes loin, très loin ! Très, très, très loin !

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Il va falloir conclure !

Mme Danielle SIMONNET. - Ce n'est pas 5 minutes, l'intervention ?

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Vous avez très dépassé, très, très dépassé !

Mme Danielle SIMONNET. - Je croyais que c'était 5 minutes, Madame la Maire.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Non, 1 minute.

Mme Danielle SIMONNET. - Je pense que ce sujet aurait mérité, comme tout projet de délibération, 5 minutes d'intervention.

Je terminerai, Madame la Maire, pour dire qu'il faut, bien sûr, que la Ville mette tous les moyens et que je suis, par ailleurs, inquiète par rapport au budget voté en décembre parce que je pense que les moyens ne seront pas à la hauteur. Mais, surtout, il faut interpeller l'Etat, le Gouvernement parce que c'est de leur responsabilité de mettre les moyens à la hauteur.

Surtout, il faut prendre conscience...

Je termine par-là, Madame la Maire.

Pour pouvoir émanciper les femmes des violences dont elles sont victimes, il faut leur permettre d'accéder à l'égalité sociale et à l'égalité des droits. Cela, c'est incompatible avec l'ensemble des politiques d'austérité.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Hélène BIDARD, pour répondre à l'ensemble des orateurs et oratrices.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vais laisser quelques minutes à la fin de mon intervention pour Ian BROSSAT pour répondre plus particulièrement, dans le cadre des violences faites aux femmes, aux questions concernant le logement.

Je voudrais remercier les sept orateurs, et surtout le groupe Communiste d'avoir utilisé sa niche de délibération pour aborder ce sujet.

Vous l'avez vu, il y a une diversité parmi les femmes victimes de violences, toutes et tous le constatent, et il y a néanmoins une unité du phénomène des violences, quels que soient les milieux sociaux, quels que soient les lieux de vie.

Les auteurs sont à 90 % des hommes, qui utilisent différents types de violences pour maintenir un contrôle et pour maintenir ces femmes sous une dépendance.

Si ce sujet semble être un sujet de consensus, il mérite que l'on y mette des moyens et que l'on avance rapidement. C'est pour cela qu'il me semblait important que cette proposition de délibération ait lieu en ce début de mandat.

Ces violences ne sont pas un problème d'ordre privé, et c'est donc une action que nous voulons mettre au cœur de l'action municipale. Au-delà du fait de révéler l'ampleur du phénomène, il s'agit de comprendre tous ensemble le symptôme terrible d'une société où perdurent des comportements sexistes.

Je vais revenir peut-être juste en quelques secondes sur la nécessité de la transversalité qui a été exprimée par toutes et tous les orateurs. C'est bien pour travailler en transversalité que nous voulons créer l'Observatoire parisien des violences faites aux femmes...

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je demande vraiment que l'on écoute, que l'on redescende tous d'un ton et que ceux qui sont debout aillent s'asseoir.

Monsieur l'adjoint chargé du Conseil de Paris, merci !

Qu'Hélène BIDARD puisse poursuivre !

Allez-y, Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Cet Observatoire parisien contre les violences faites aux femmes nous permet d'associer les professionnels des CHRS ou encore des points d'accès au droit, mais également les représentants des institutions comme M. le Préfet de police, que je remercie également, Mme la Préfète BROCAS et le Procureur notamment et les associations, qui font un travail très important sur le sujet.

Cet observatoire nous permettra de partager les chiffres, mener les études et nous pourrions révéler l'ampleur du phénomène en travaillant tous ensemble. Nous savons que nous voyons là seulement le haut de l'iceberg des violences, car seuls 8 % des victimes portent plainte estime-t-on. Il s'agit donc bien de révéler l'ampleur inédite de ce phénomène.

Cette question du logement est primordiale me confirment l'ensemble des maires d'arrondissement que j'ai rencontrés, mais aussi des élus d'arrondissement qui reçoivent en permanence beaucoup de femmes victimes de violences. Ces femmes viennent souvent d'abord solliciter l' élu pour un problème de logement et on découvre en discutant très souvent les violences qui se cachent derrière ces demandes de logement. Cette question du logement est vraiment double car à la violence du conjoint s'ajoute la violence de ne pas pouvoir partir parce qu'il y a des difficultés de logement.

Au quotidien, cela fait peser sur tout le monde une crainte, la crainte d'accueillir une femme victime de violences qui veut s'en sortir, et de ne pas pouvoir l'aider ou de lui trouver une solution, même transitoire, a fortiori pérenne.

Il s'agit donc là pour nous d'une proposition de délibération très importante qui doit nous permettre de désengorger le système d'hébergement d'urgence et les CHRS mais aussi de trouver des logements pérennes pour répondre aussi aux femmes qui n'ont pas forcément besoin de passer un temps important dans des lieux d'accompagnement social.

Le travail des équipes professionnelles est donc vraiment à saluer mais aujourd'hui, malheureusement, il s'en trouve dénaturé du fait de ce manque d'hébergement d'urgence et encore plus pérenne.

Je veux donc remercier le monde associatif, dont l'ARFOG, le FIT, HAFB, FNSF, le SIAO, Suzanne Képès et Aurore. Il ne faut pas commencer une liste car on prend toujours le risque d'en oublier. Je les remercie tous pour le travail qu'ils effectuent dans des conditions difficiles, submergés qu'ils sont par les demandes. Évidemment, c'est à chaque fois un déchirement de ne pouvoir répondre aux femmes victimes de violences qui souhaitent porter plainte et donc pour s'en sortir ont besoin de solution de logement.

Je laisse la parole à Ian sur la suite de la proposition de délibération.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Hélène BIDARD. Merci pour ce travail et le travail autour de l'Observatoire des femmes victimes de violences.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - J'ai oublié de répondre sur les deux amendements de l'UMP.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Après.

Ian BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

J'ajouterai simplement quelques mots à ce que vient de dire Hélène BIDARD.

Le logement est évidemment pour les femmes victimes de violences un enjeu capital. Mettre fin à la communauté de vie de la victime et du bourreau sous un même toit est un préalable indispensable : c'est la toute première étape vers un avenir meilleur.

Ce que propose cette proposition de délibération, et évidemment nous la soutenons, c'est un arsenal de mesures en matière de logement qui permettront qu'aucune femme victime de violences ne puisse se retrouver sans solution de logement. C'est d'ailleurs un engagement que nous avons pris lors de la campagne des élections municipales lorsque nous avons visité ensemble, Madame la Maire, l'association "FIT", et c'est un engagement que nous allons tenir.

Il passe par deux mesures fondamentales.

La première est que nous allons revoir les critères de la cotation en attribuant un nombre de points supplémentaires aux femmes victimes de violences, ce qui permettra qu'une proposition de logement social puisse leur être faite dans les plus brefs délais.

Et deuxièmement, dans les situations les plus urgentes, lorsque nous serons confrontés à des femmes en très grand danger, nous mobiliserons 50 places en logement social, ce qui nous permettra de proposer rapidement un certain nombre de solutions.

Je pense donc que cette proposition de délibération est particulièrement bienvenue parce qu'elle nous permet d'avancer et de faire en sorte que des solutions de logement puissent être proposées à ces femmes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Ian BROSSAT.

Nous allons procéder au vote des deux amendements, puis de la proposition de délibération.

Sur l'amendement n° 157 du groupe UMP, Madame BIDARD, quel est l'avis de l'Exécutif ?

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Nous proposons de retenir cet amendement et nous allons associer l'Education nationale notamment au travail de l'Observatoire parisien contre les violences à l'encontre des femmes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, l'amendement n° 157 du groupe UMP, avec un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

L'amendement est adopté à l'unanimité.

Sur l'amendement n° 158 du groupe UMP, votre avis, Madame BIDARD ?

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Nous proposons à M. GOUJON de le retirer. Il s'agit de très justes intentions mais ces dispositifs existent déjà.

Par contre, ils méritent d'être plus connus, donc nous allons en faire la publicité dans un prochain magazine de la DRH. Je veux le remercier à nouveau de ces amendements.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Monsieur GOUJON ?

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Il est vrai que l'action de la mission "urgences sociales" n'est pas suffisamment connue. Donc, à partir du moment où l'Exécutif nous indique son souhait de vouloir davantage informer, je retire mon amendement en demandant aussi d'aller un peu plus loin dans l'examen des difficultés concernant notamment les problèmes de mutation, les problèmes de détachement, etc.

Je retire mon amendement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci pour le retrait de cet amendement.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de délibération PCF-FG 1 amendée.

Qui est pour ?

Qui est contre ?

Qui s'abstient ?

La proposition de délibération amendée est adoptée à l'unanimité. (2015, PCF-FG 1).

Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au concours d'agents de surveillance.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous revenons à la 3^e Commission et nous passons à l'examen du vœu référencé n° 76, relatif au concours d'agents de surveillance, qui est déposé, j'imagine, par le groupe Communiste et Front de Gauche.

Je donne la parole à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Préfet, par le biais du vœu déposé, le groupe Communiste et Front de Gauche alerte le Conseil de Paris sur une situation qui à nos yeux est anormale et préoccupante.

En mars 2012, un concours a été organisé par la Préfecture de police pour recruter des agents de surveillance de Paris. Or, la plupart des 120 lauréats au concours attendent encore, à ce jour, leur intégration au corps de la Préfecture de police de Paris qui leur a pourtant été annoncée en décembre 2012.

Une grande partie des personnes reçues à ce concours ont, suite aux sollicitations de la Préfecture de police, abandonné leur emploi pour être intégrées dans les effectifs de la Préfecture et pour beaucoup, l'attente les a mis dans une situation de grande précarité.

Les moyens sont pourtant bien là. La subvention de la Mairie de Paris à la Préfecture de police pour le fonctionnement du service des agents de surveillance prévoit un objectif de 2.150 employés. Or, il fonctionnerait aujourd'hui avec un effectif aux alentours de 1.700 équivalents temps plein. Les moyens alloués à la sécurité, à la prévention et à la tranquillité des Parisiennes et des Parisiens doivent être pleinement utilisés si nous voulons créer les conditions d'un meilleur vivre ensemble.

C'est pourquoi nous demandons que ces personnes soient intégrées dans les plus brefs délais afin de répondre aux exigences fixées par la subvention de la Mairie et soulager les membres d'un service qui souffre d'un sous-effectif nuisible à leurs conditions de vie et de travail.

Je vous remercie.

(Mme Pauline VÉRON, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci, cher Didier LE RESTE, pour votre interpellation. C'est un sujet plus global, la question des A.S.P. sur laquelle nous avons déjà eu l'occasion d'échanger dans ce Conseil. Vous étiez d'ailleurs intervenu, lors de l'examen de notre budget et du budget spécial de la Préfecture de police, sur la question des A.S.P, même si, à l'époque, votre intervention ne portait pas spécifiquement sur l'intégration de ces lauréats du concours 2012.

C'est une question importante et je vous remercie de l'avoir soulevée.

En effet, les représentants de ces lauréats du concours 2012 sollicitent les uns et les autres l'attention, et à juste titre, sur leur situation.

Avant de répondre plus spécifiquement à votre vœu, vous le savez, nous travaillons avec la Préfecture de police sur un contrat d'objectifs et de performance. Nous sommes en train d'avancer à bon rythme sur ce contrat d'objectifs et de performance qui permettra de lier Préfecture de police et Ville sur des objectifs partagés, et sur des moyens partagés d'y arriver. Bien entendu, la question des A.S.P. fait partie du travail de partenariat sur lequel nous sommes en train d'avancer et sur lequel j'aurais évidemment l'occasion de revenir devant vous.

Pour revenir à la question qui vous anime et qui vous préoccupe, à juste titre je le redis, j'aurais, Monsieur LE RESTE, éventuellement une proposition d'amendement oral à vous proposer, parce que je sais aussi les difficultés que peut représenter pour une administration ce type de situation.

Je vous proposerais, si vous l'acceptez, que nous puissions amender de la manière suivante : la Mairie de Paris demande solennellement à la Préfecture de police de Paris d'étudier l'intégration des lauréats au concours d'agent de surveillance de Paris, à leurs effectifs, dans un délai raisonnable. Si vous acceptiez cet amendement, il me semble que nous pourrions tous ensemble le voter.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je vais donner la parole à M. le Représentant du Préfet de police. Ensuite, Monsieur LE RESTE, je vous donnerai la parole, ainsi qu'à M. GOUJON pour une explication de vote.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller, Mesdames et Messieurs, effectivement un concours a été réalisé en mars 2012 dans le cadre du recrutement éventuel d'agents de surveillance de Paris. Toutefois, compte tenu des contraintes budgétaires pesant sur le budget spécial, il n'a pas été possible de procéder à la nomination des lauréats de ce concours.

Le budget 2015 en effet ne permet pas de procéder à de tels recrutements. Le Préfet de police s'est engagé à tenir ce budget et, par ailleurs, il participe aux travaux aux côtés de Ville sur la contractualisation pluriannuelle du budget spécial.

Cette décision du non-recrutement est conforme aux règles qui régissent les concours administratifs, et notamment à la jurisprudence du Conseil d'Etat du 6 novembre 1913, dite Anisset, selon laquelle l'administration n'a pas l'obligation de procéder à la nomination de lauréats à un concours.

Le Préfet de police est particulièrement attentif à cette situation. Ainsi, chacun des lauréats a été informé de cette situation par courrier. Par ailleurs, le bureau du recrutement de la Préfecture de police se tient à leur disposition pour leur prêter assistance et conseil, afin de les orienter vers d'autres concours correspondant à leurs compétences. Dans ce cadre, ce bureau pourra étudier les dossiers qui lui seront soumis.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donc demander à M. Didier LE RESTE s'il accepte la proposition de modification de son vœu proposée par l'Exécutif.

M. Didier LE RESTE. - Si la volonté est réaffirmée d'étudier sérieusement la situation d'un certain nombre de lauréats, puisque tout le monde maintenant n'est plus dans le coup, je suis d'accord avec la nouvelle formulation qui est proposée par l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur GOUJON, vous avez la parole pour une explication de vote sur le vœu amendé.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Nous allons être d'accord une deuxième fois avec le groupe Communiste, mais cela ne deviendra pas une habitude, je pense ! Même avec l'amendement, mais c'est vrai que j'attire l'attention de Mme BROSSEL sur le fait que le délai raisonnable, c'est vraiment le sujet. Parler d'étude, c'est bien, mais il ne faut pas que l'étude dure trop longtemps, étant donné que les agents en question par exemple ont passé leur concours, il faut s'en souvenir, en mars 2012, cela fait trois ans !

Que se passe-t-il avec ce corps des A.S.P. ? C'est que ni totalement agents de la Ville, bien que rémunérés par elle, ni totalement agents de la Préfecture de police, bien que placés sous l'autorité du Préfet, ils se sentent, il faut bien le dire, abandonnés autant par l'une que par l'autre. Pour preuve, c'est vraiment le témoignage de ce que je dis, ces 120 lauréats qui ont passé le concours et qui, pour des raisons budgétaires, n'ont jamais été recrutés depuis trois ans !

J'ajouterai une deuxième chose, peut-être un peu éloignée du sujet mais, c'est qu'avec la loi Métropole, la dépénalisation du stationnement va faire qu'il ne sera plus nécessaire que ce soit des agents placés sous l'autorité du Préfet de police qui verbalisent, puisque ce ne sera plus une verbalisation mais simplement un contrôle d'un ticket de stationnement. La spécificité des A.S.P. va donc disparaître...

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GOUJON... excusez-moi.

M. Philippe GOUJON, maire du 15^e arrondissement. - Je termine.

La spécificité des A.S.P. va donc disparaître et je pense qu'ils pourraient être opportunément placés sous l'autorité du Maire de Paris. Rien juridiquement ne pourra s'y opposer. Cela reste un vaste sujet que l'on ne va pas peut-être traiter maintenant.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Non, surtout que vous avez dépassé le temps de parole.

Merci beaucoup.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste et Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2015, V. 26).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la qualité de vie dans le quartier Porte Montmartre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 77, déposé par le groupe UMP, relatif à la qualité de vie dans le quartier Porte Montmartre.

La parole est à M. HONORÉ.

M. Christian HONORÉ. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, les quartiers populaires cumulent tous les handicaps : faible pouvoir d'achat, cadre de vie dégradé par les trafics de drogue, les vendeurs à la sauvette, les comportements agressifs, le proxénétisme, les rues sales et mal entretenues.

Nous sommes aujourd'hui dans une période où, semble-t-il, un appel à la prise de conscience se fait jour. Oui, toute une partie de nos concitoyens ont le sentiment de ne pas être entendus, et les habitants des portes, et singulièrement ceux de la Porte Montmartre, en sont un bon exemple.

Il est plus que temps de prendre les mesures nécessaires pour donner aux habitants de la Porte Montmartre une meilleure qualité de vie. C'est l'objet de ce vœu et toutes les déclarations de principe n'y feront rien, il faut agir, ce à quoi nous nous engageons, et en finir avec les dénis qui désespèrent nos concitoyens.

Le vœu donc, signé par Pierre BOURNAZEL et moi-même avec les élus du groupe UMP, demande à la Maire de Paris de prendre les mesures nécessaires au rétablissement de la sécurité, de la tranquillité et de la propreté du quartier, afin d'assurer à tous les habitants une meilleure qualité de vie.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour répondre la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur HONORÉ, pour ce vœu. Les quartiers populaires, dites-vous, cumulent tous les handicaps. Ils cumulent aussi beaucoup d'atouts, beaucoup d'énergie, beaucoup d'envie d'avancer, beaucoup d'habitants, beaucoup d'associations, beaucoup de bonne volonté, beaucoup d'envie d'inventer. Et c'est aussi pour cela que nous nous battons à leur côté.

En effet, la situation à la Porte Montmartre n'est pas toujours facile et vous avez raison de le pointer. Pour autant, et je le regrette parce que votre vœu en a une lecture vraiment partielle, votre vœu est rédigé de telle sorte que l'on a l'impression qu'il ne se passe rien en termes d'intervention publique, en termes de présence des services publics à la Porte Montmartre.

Je crois, je suis sûre d'ailleurs, que ce parti-pris de rédaction de votre vœu n'est pas le reflet de la réalité. Il n'est pas le reflet sur les questions de propreté. Mao PENINOÛ a envoyé, il y a de cela quelques jours seulement, un long courrier à Pierre-Yves BOURNAZEL sur l'état de la propreté du secteur de la Porte Montmartre. J'ai déjà eu pour ma part l'occasion de vous dire ce qui a été fait, notamment par les services de la DPP en termes de surveillance au niveau du Carré des biffins.

Je n'ai pas besoin de vous le rappeler : il y a une forte présence associative à la Porte Montmartre et nous avons, avec le maire du 18e, inauguré avec plaisir le centre social de la Maison Bleue, avec Myriam EL KHOMRI, il y a de cela à peine deux mois.

Alors, oui, il reste encore des difficultés. Oui, d'ailleurs, nous y sommes présents, les uns et les autres, régulièrement pour essayer de dénouer ces difficultés les unes après les autres. Je pourrais vous égrener, car je l'ai devant les yeux, la liste des réunions organisées, animées auxquelles étaient présents les élus et le maire du 18e sur le quartier de la Porte Montmartre mais je pense que ce serait un peu superfétatoire.

En résumé, Monsieur HONORÉ, je regrette que vous ne preniez pas part à ce mouvement qui permet de se poser ensemble pour aplanir les difficultés et les résoudre, mais que vous soyez uniquement dans une dénonciation de principe. Les habitants sont aussi au cœur de la résolution des difficultés de la Porte Montmartre.

C'est bien pour cela que les élus du 18e, et nous-mêmes au titre de l'Exécutif, nous y sommes présents et nous y sommes présents par une action plus intense encore qu'ailleurs. C'est la raison pour laquelle, avant de laisser la parole à M. le Représentant du Préfet de police, j'appellerai à voter contre votre vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller, les services de police du 18e arrondissement sont particulièrement attentifs à la situation sur le secteur de la Porte Montmartre.

Ainsi, chaque fin de semaine, un dispositif de sécurité est mis en place sur ce secteur par le commissariat central avec le renfort de la Garde républicaine, notamment pour lutter contre les ventes à la sauvette.

Ce dispositif couvre notamment le mail René Binet qui connaît depuis plusieurs mois, grâce à cette action une certaine amélioration. Des actions de sécurisation doivent être poursuivies afin de dissuader sur le long terme les vendeurs à la sauvette de toute installation nouvelle.

S'agissant des troubles liés à la prostitution, les services de police locaux n'ont pas constaté de véritables points de fixation sur ce secteur. Par ailleurs, la Brigade de répression du proxénétisme de la D.R.P.J. est également

mobilisée sur ce sujet. Elle établit chaque mois des physionomies de la prostitution de voie publique par secteurs prostitutionnels et les informations qui sont recueillies dans ce cadre ne tendent pas à démontrer une recrudescence des activités prostitutionnelles dans ce quartier.

Enfin, concernant le trafic de stupéfiants, les patrouilles régulières des policiers ces derniers mois n'ont pas permis d'établir la réalité d'un trafic. Au total, soyez convaincu que ce quartier fait l'objet d'une attention particulière de la part de la Préfecture de police.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à M. Eric LEJOINDRE.

M. Eric LEJOINDRE, maire du 18^e arrondissement. - Merci, Madame la Maire. Quelques mots. Vous comprendrez que je serai rapide puisque ce sujet a déjà été longuement évoqué au Conseil du 18^e arrondissement.

Ce sont des vœux qui sont présentés en Conseil d'arrondissement auxquels nous apportons une réponse importante et qui sont déposés au Conseil de Paris pour recevoir exactement la même réponse. J'imagine que l'effet de répétition a son intérêt.

Je voulais à mon tour dire que, bien sûr, la porte Montmartre, comme d'autres quartiers du 18^e connaît des difficultés mais que ce sont aussi des quartiers qui sont plein d'atouts et qui bénéficient d'un attachement très fort des habitants à leur quartier et d'une mobilisation de ces mêmes habitants avec nous.

Madame la Maire, notamment pour ce qui est des budgets participatifs dans ce quartier, les citoyens se sont saisis de ce nouvel objet pour permettre des améliorations de leur quartier. Je pourrais parler aussi de l'engagement extrêmement fort de l'association des commerçants à laquelle j'étais avec Annick LEPETIT pendant une soirée entière, il y a quelques semaines. Nous avons vu le dynamisme, l'envie de vivre dans ce quartier, d'y vivre bien sûr mieux, mais l'envie d'y rester.

Puisque M. HONORÉ est présent à toutes les inaugurations que nous faisons dans ce quartier, il sait l'investissement public qui a eu lieu, il sait les travaux en cours pour le tramway. Il est bien placé pour le savoir parce que quand il s'agit d'inaugurer quelque chose, là, pour le coup, il y est et il se réjouit avec nous - il a bien raison - de l'ensemble de l'intervention publique dans ces lieux.

Voilà pourquoi je crois que ce vœu n'a pas beaucoup d'intérêt puisque l'action de la Municipalité, elle y est, l'action de la Préfecture, elle y est et que moi-même je travaille avec le commissaire tous les mois, notamment sur ce sujet. Notre attention sur ce quartier est donc totale et, d'ailleurs, je n'ai pas entendu d'habitant nous dire que nous y étions absents. Beaucoup nous disent qu'il y a beaucoup à faire mais personne ne nous dit que l'action publique n'est pas là, personne ne nous dit que la mairie n'est pas là. C'est sans doute que l'on doit y être de temps en temps.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à M. Pascal JULIEN.

M. Pascal JULIEN. - Oui, voilà un vœu, un vœu "Fox News" comme régulièrement la Droite en dépose dans le 18^e arrondissement, traçant un tableau absolument noir de nos quartiers. Il n'y a pas si longtemps que cela, c'était la Goutte d'Or, aujourd'hui c'est la porte Montmartre. Appelons-les des vœux "Fox News" parce que c'est à peu près du même acabit. Je n'ai rien à retirer de ce qui a été dit, aussi bien par Colombe BROSSEL que par le maire du 18^e.

Je voudrais simplement rappeler, en 20 secondes, qu'une des difficultés dont souffre effectivement la porte Montmartre trouverait peut-être une solution si la Mairie de Paris, enfin, acceptait de prendre à bras le corps le fait de créer d'autres espaces d'échange, de troc de marchandises.

Nous avons fait un Carré des biffins qui fonctionne dans le 18^e : sans reproduire exactement ce modèle mais en s'en inspirant, il y aurait besoin d'autres espaces de vente de ce type dans Paris et dans la région francilienne. Cela soulagerait les pressions que l'on subit effectivement à la porte Montmartre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif au renforcement du plan de vidéoprotection du 16e.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 78, déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM, relatif au renforcement de plan de vidéoprotection du 6e arrondissement.

La parole est à M. AURIACOMBE.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Madame la Maire, c'est pour le 16e arrondissement et non pour le 6e, même si nous pouvons tout à fait l'étendre au 6e et même au 15e. Nous croyons dans le succès du plan de vidéoprotection que nous avons voté ensemble dans ce Conseil.

Nous souhaitons étendre cette vidéoprotection et ce vœu fait suite aux dramatiques événements de janvier et à la mise en place du plan Vigipirate.

Nous avons, dans de nombreux arrondissements mais notamment dans le 16e arrondissement, des communautés particulièrement sensibles et des lieux particulièrement sensibles. Nous avons notamment dans le 16e de nombreuses synagogues, nous avons notamment de nombreuses écoles confessionnelles juives et aujourd'hui les parents d'élèves, les responsables de ces lieux sont particulièrement inquiets et demandent, devant ces lieux, l'extension de la vidéoprotection qui a fait ses preuves.

Nous vous demandons, Madame la Maire, de mettre en place pour le 16e arrondissement, sans délai, en y réfléchissant ensemble, un renforcement de ce plan de vidéoprotection.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire, merci, Monsieur AURIACOMBE, d'avoir présenté le vœu porté par les élus du 16e.

La Maire de Paris a eu l'occasion, avant son élection et depuis son élection, de rappeler quels étaient, pour elle, les secteurs dans lesquels, en effet, il était nécessaire d'ajuster le plan dit de vidéoprotection.

D'abord en ajustement dans les quartiers dans lesquels un certain nombre de caméras de vidéoprotection ont été implantées : au bout de quelques années, il y a nécessité de modifier ou de compléter des implantations.

Deuxième priorité les nouveaux quartiers, car la Ville de Paris a bien changé depuis la mise en place de ce plan de vidéoprotection.

Et, dernier point : la circulation routière et la prévention d'un certain nombre d'accidents mortels avec une volonté de lutter contre l'insécurité routière.

J'ai eu l'occasion de le redire régulièrement dans cet hémicycle et la Maire a eu l'occasion de rééchanger sur ce sujet avec les 20 maires d'arrondissement lors d'une dernière réunion de travail avec le Préfet de police, le Procureur, le Recteur et la Préfète de Paris sur le Contrat de prévention et de sécurité parisien, auquel les maires d'arrondissement ont été associés.

C'est la raison pour laquelle j'ai eu un échange avec M. GOASGUEN, le maire du 16e, sur le fait qu'il me semblait plus pertinent qu'il accepte de retirer son vœu. Nous sommes en effet en train de travailler sur cette question-là avec des données qui sont claires. Je le répète devant vous comme je l'ai déjà répété : un recensement a été effectué, notamment par les commissaires d'arrondissement en lien avec les maires d'arrondissement. Ce recensement est évidemment la base la plus large sur laquelle nous allons maintenant travailler selon les trois critères de priorité que je vous ai donnés.

Il me semble donc que ce vœu n'arrive pas au bon moment. C'est pourquoi je suggérais à M. GOASGUEN, qui était d'accord a priori, de bien vouloir retirer ce vœu. Nous allons continuer le travail et les maires d'arrondissement seront évidemment au cœur de ce dispositif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller, l'implantation de caméras dans le 16^e arrondissement remonte, au titre du P.V.P.P. à 2009. La Préfecture de police avait ainsi présenté le projet des implantations de caméras lors d'une réunion de concertation dans le cadre du comité de sécurité et de prévention de la délinquance d'arrondissement. Aujourd'hui, dans cet arrondissement, il y a 76 caméras en fonctionnement et au cours de l'année 2014, comme l'a indiqué Mme BROSSEL, les services de la Préfecture de police ont effectué un recensement technique des besoins complémentaires en matière de vidéoprotection pour les arrondissements parisiens.

Par ailleurs, à la suite des attentats terroristes des 7, 8 et 9 janvier, le Préfet de police a demandé à ses services un réexamen des sites concernés à la lumière des derniers événements, ainsi qu'une modernisation des caméras déjà installées, et également la recherche d'interconnexions avec les systèmes vidéo des sites sensibles. Ce travail fait l'objet actuellement d'une concertation avec la Ville de Paris et dès que possible, des nouveaux sites feront l'objet d'une discussion avec les maires d'arrondissement.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Monsieur AURIACOMBE, retirez-vous votre vœu ?

M. Pierre AURIACOMBE. - Manifestement, depuis que ce vœu a été déposé et voté en Conseil d'arrondissement, le projet a avancé positivement. On voit bien qu'il y a un souci commun de revoir la vidéoprotection, donc bien évidemment, dans ces conditions, je retire le vœu. Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien, merci beaucoup. Le vœu est retiré.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif aux moyens consacrés à la B.S.P.P.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 79, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif aux moyens consacrés à la B.S.P.P.

La parole est à Mme Anne TACHÈNE, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Anne TACHÈNE. - Je vous remercie, Madame la Maire.

A l'occasion de catastrophes naturelles, bien évidemment, mais surtout à l'occasion d'événements dramatiques comme les terribles attentats terroristes que nous venons de vivre, nous avons salué le très grand professionnalisme de tous les acteurs des services de sécurité, d'incendie et de secours. Unité d'élite, la B.S.P.P. intervient, et je veux le rappeler ici, dans toute l'agglomération parisienne, c'est-à-dire à Paris, mais également dans les trois départements limitrophes. Et on a vu combien l'excellente coopération au niveau de toute l'agglomération était indispensable en la matière.

Pendant toutes les opérations et dès la fin de l'assaut, les soldats du feu ont rempli auprès du commandant des opérations de polices des missions courantes ou spéciales avec, comme toujours, un extrême professionnalisme. Aussi, dans la suite des propos que nous avons tenus lors du dernier Conseil de Paris de décembre dernier, notamment par l'intermédiaire de ma collègue Olga JOHNSON, nous considérons que la contraction budgétaire opérée aura des conséquences néfastes sur le parfait fonctionnement de la B.S.P.P.

Aussi, considérant donc que dans le contexte d'un risque accru d'atteintes à la sécurité publique et des risques environnementaux majeurs tels que ceux soulignés par le plan P.A.P.I., nous réitérons notre demande d'abonder le budget de la B.S.P.P. des 4,64 millions d'euros qui lui manquent.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci, Madame la Maire. Merci, Madame TACHÈNE.

Deux points sur le vœu que vous présentez avec les élus de votre groupe.

D'abord, un point de méthode. En effet, le mois de décembre est assez classiquement dans notre Assemblée le mois dévolu à l'examen, aux débats, puis au vote du budget. Et donc, revenir au mois de février sur des arbitrages qui ont été pris au moment du vote du budget me paraît un peu particulier. Nous avons d'ailleurs, à l'occasion du vote du budget spécial de la Préfecture de police, acté le fait que sur le budget de la B.S.P.P., mais sur un sujet que vous

n'évoquez pas du tout dans votre vœu, nous aurions certainement besoin de revenir, notamment au moment du budget supplémentaire, conférer les questions indemnitaires qui ont animé un certain nombre d'entre nous. Donc, je ne vois pas très bien pourquoi ce vœu arrive à ce stade-là de nos débats.

Et puis, deuxième remarque, là aussi de méthode : vous faites état d'éléments qui seraient des éléments nouveaux dans votre appréciation de la situation, mais le P.L.U. de Paris comprend en annexe un plan de prévention du risque inondation. Le P.A.P.I. est déjà en place, j'y siége et j'y représente la Ville de Paris. Et donc, aucun de ces éléments n'est un élément nouveau dans notre appréciation sur la façon dont nous devons participer à la gestion de ces risques.

Je dois donc vous avouer que je ne comprends pas très bien pourquoi déposer ce vœu à ce moment-là. C'est la raison pour laquelle je vous en demanderai soit le retrait, soit j'appellerai à voter contre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire, Madame le Conseiller.

Je vais répondre très brièvement. D'abord, je tenais à vous rassurer sur le fait que la capacité opérationnelle de la B.S.P.P. est bien maintenue. C'était le point central de la construction du budget primitif, tel qu'il a été conçu par le Préfet de police. D'autre part, comme le disait Mme BROSSEL, ce sujet ne relève pas de notre Conseil, mais plutôt, le cas échéant, du Conseil qui se penchera sur le budget supplémentaire en juin prochain.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Avant peut-être de passer aux explications de votes, est-ce que, Madame TACHÈNE, vous retirez votre vœu ?

Mme Anne TACHÈNE. - Ce vœu était l'occasion de rappeler que pour la première fois, le budget de la B.S.P.P. avait été diminué, donc dans la configuration actuelle de notre Conseil, je veux bien le retirer, mais j'indique que nous reviendrons sur cette discussion lors de l'examen du budget complémentaire.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien. Donc, le vœu est retiré et donc, il n'est pas soumis au vote et il n'y a pas d'explication de vote.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à l'intégrité de la Petite Ceinture.

Vœu déposé par l'Exécutif.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous abordons maintenant les vœux référencés n^{os} 80 et 80 bis, déposés par le groupe Ecologiste de Paris et l'Exécutif, relatifs à l'intégrité de la Petite Ceinture.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour le Groupe des Ecologistes de Paris.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, Paris, qui compte 22.000 habitants au kilomètre carré, est la capitale la plus dense d'Europe. La Petite Ceinture, ouvrage du XIX^e siècle, offre à cet égard un espace de tranquillité et de respiration qu'il faut préserver. Elle est devenue au fil du temps un espace riche en biodiversité, un corridor écologique. Elle représente une occasion unique d'augmenter la part d'espaces verts à Paris.

La Petite Ceinture rend déjà de multiples services à la Ville. Elle représente une oasis de fraîcheur, dont l'importance ira croissante avec le changement climatique. Comme le reconnaît le Schéma régional de cohérence écologique d'Ile-de-France, elle est indispensable à la vitalité de la biodiversité parisienne, et elle est l'un des derniers grands espaces libres de notre territoire, de près de 50 hectares. Nous portons l'ambition qu'elle devienne à la fois un espace innovant, de calme, de loisirs, de nature et de promenades.

Reconnue par l'A.P.U.R. comme un site patrimonial et identitaire, les Parisiens ne s'y sont pas trompés. Leur engouement pour la Petite Ceinture est visible et réel, que ce soit lors de la concertation entreprise par la Mairie de Paris et R.F.F. fin 2012, mais aussi lors de l'ouverture de l'aménagement du tronçon du 15^e. Mais la Petite Ceinture a également un potentiel touristique : l'aménagement de la "High Line" de New-York, inspirée de la Coulée verte René-Dumont, en est un bon exemple.

Au vu de ce potentiel unique et fragile, il est de notre responsabilité de faire preuve de vigilance dans les choix politiques sur son devenir. C'est pourquoi le Groupe Ecologiste a souhaité dans ce vœu que la Ville de Paris confirme la non-constructibilité totale de cette ancienne voie ferrée, dans son intégralité, y compris les sur-largeurs. Nous souhaitons également réaffirmer par ce vœu l'importance qu'elle devienne une réserve pour espaces verts dans le futur P.L.U.

Pour finir, je veux insister sur l'enjeu d'égalité entre les quartiers de l'ouverture, que nous espérons proche, des promenades vertes sur la Petite Ceinture du nord au sud de Paris.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Je vous remercie de votre vœu qui va nous permettre de clarifier le statut que nous souhaitons pour la Petite Ceinture, sujet qui avait été déjà évoqué dans un vœu de l'Exécutif en juin dernier. L'ouverture de nouveaux espaces de la petite ceinture ferroviaire s'inscrit dans un engagement fort de la Maire de Paris et de la majorité de rendre accessible aux Parisiens des lieux qui, comme vous l'avez dit, sont uniques et atypiques dans la capitale, et cela fait notamment écho aussi à la mobilisation des citoyens lors de la phase de consultation qui avait été initiée fin 2012.

En ce sens, la Ville de Paris, et en lien avec mon collègue Jean-Louis MISSIKA, a engagé des discussions avec la S.N.C.F. pour élaborer un nouveau protocole cadre, puisque le dernier va devenir caduc, pour travailler sur l'accessibilité de plusieurs tronçons de la Petite ceinture qui vont concerner un certain nombre d'arrondissements, à commencer par le 13e, comme la Maire l'a annoncé en janvier dernier, et qui verra l'ouverture de la section de la gare de Rungis en 2015.

Je souhaite rappeler que les conditions d'ouverture doivent s'entendre dans un seul et même ensemble. Comme vous l'avez fait remarquer, la petite ceinture a d'abord une valeur patrimoniale ferroviaire qui est certaine, qui doit, selon les prescriptions du schéma directeur de la Région Île-de-France, conserver une réversibilité à long terme. Cet impératif s'impose d'autant plus à nous parce que nous ne sommes pas propriétaires de la petite ceinture.

Simultanément, nous ne pouvons pas ignorer le fort potentiel écologique de cette dernière. C'est un corridor écologique qui présente un intérêt majeur pour la biodiversité parisienne et qui sera mis en valeur dans la révision prochaine du plan biodiversité que je vais relancer.

Entre ces différents paramètres, la Ville de Paris et la S.N.C.F. sont aujourd'hui dans une démarche partenariale pour assurer la plus large ouverture de cette petite ceinture aux Parisiens, avec une volonté qui doit pouvoir déboucher sur des aménagements qui permettront, je l'espère, aussi bien des activités de promenades que des activités culturelles sportives ou encore liées à l'agriculture urbaine ou aux jardins partagés. Tout cela en gardant en tête la notion de réversibilité.

La reconquête de la petite ceinture d'ici 2020 doit donc s'entendre à travers l'accroissement de ces nouveaux espaces de respiration. Je vous le dis dans la réaffirmation très claire et invariable de la non-constructibilité de la petite ceinture, tout particulièrement sur ces surlargeurs. J'espère que je vous ai rassuré.

Je vous proposerai donc de retirer ce vœu au profit du vœu de l'Exécutif qui a été distribué.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour une explication de vote sur le vœu de l'Exécutif, Monsieur LE RESTE, vous avez la parole, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Madame la Maire.

Sans surprise, j'acte les efforts de l'Exécutif pour nous rassurer, mais je considère que certains attendus du vœu de l'Exécutif nous préoccupent quant à leur finalité prévisible. Quand on évoque le nouveau protocole cadre et l'idée d'un plan programme, je pense que cela peut déboucher à terme sur des décisions qui interdiraient l'utilisation de cette infrastructure ferroviaire à des fins de désaturation des axes routiers et d'amélioration de la qualité de la vie.

Je note aussi quelques contradictions dans cet hémicycle entre les intentions et les propositions évoquées ici pour lutter contre les émissions de gaz à effet de serre, en réduisant la place des voitures et des camions sur nos axes routiers, et la volonté plus ou moins affirmée de sacrifier à terme un outil ferroviaire qui pourrait rendre de précieux services en matière de transport, en considérant, entre autres, que le T3 est déjà saturé, et ce que vivent au quotidien les riverains du périurbain.

A ce titre, notre groupe s'abstiendra sur ce vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Est-ce que le groupe Ecologiste de Paris, retire son vœu n° 80 au profit du vœu de l'Exécutif ?

Très bien, donc il est retiré.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Abstention du groupe Communiste - Front de Gauche.

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 27).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux horaires d'ouverture du square de l'ancienne école polytechnique.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous abordons maintenant le vœu référencé n° 81, déposé par le groupe UMP, relatif aux horaires d'ouverture du square de l'ancienne école polytechnique.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, pour le groupe UMP.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Mes chers collègues, la Ville a passé avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, deux conventions afférentes aux locaux de l'ancienne école polytechnique.

L'une concerne la piscine qui est mise à disposition. C'est une convention pour deux ans qui est renouvelable par tacite reconduction. Une autre convention, qui est l'objet de mon vœu, concerne l'usage du square de l'ancienne école polytechnique.

Je rappelle que le square de l'ancienne école polytechnique est géré, tout le moins l'entretien du jardin est à la charge de la Ville de Paris. Jusqu'en 2000, le jardin de l'ancienne école polytechnique était ouvert et accessible depuis le square Paul Langevin tous les jours de la semaine, aux horaires habituels d'ouverture des squares.

Cet espace vert fait plus de 6.000 mètres carrés. C'est un attrait pour les riverains, mais, en plus, son usage, son ouverture, permet d'éviter un contournement des locaux du site Descartes, qui est un contournement extrêmement important et pénible, notamment pour les personnes à mobilité réduite.

Je souhaiterais donc que l'on puisse réétudier le principe demandé par tous les riverains de la réouverture de ce square qui est ouvert au public uniquement le week-end et certains jours fériés et que, à cet effet, Mme l'adjointe à la Maire de Paris en charge des espaces verts, puisse organiser une réunion avec les représentants du ministère de la Recherche et que l'on puisse s'acheminer vers un élargissement des jours d'ouverture du jardin au public.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Madame BERTHOUT, votre vœu porte sur l'ouverture au public pendant la semaine du square de l'ancienne école polytechnique qui, vous l'avez rappelé, a une superficie extrêmement importante, qui a été ouvert au public de 1993 à 2001.

Toutefois, suite à un renforcement du plan Vigipirate en 2001, cet espace vert a été fermé au public. Une nouvelle convention a permis sa réouverture en 2007, mais il reste fermé au public en semaine, en raison de contraintes de sécurité, liées à la proximité du Ministère de l'Enseignement supérieur et de la recherche, des risques d'intrusion potentielle dans les bâtiments et de la circulation fréquente des véhicules de livraison.

En 2011, les termes de la convention ont été reconduits et, jusqu'à aujourd'hui, les modalités de fonctionnement du jardin sont inchangées. Il est possible que les contraintes de sécurité qui ont conduit à limiter l'accès du jardin ces dernières années, soient malheureusement toujours d'actualité. Néanmoins, je suis favorable à ce que nous recherchions avec le ministère des solutions qui permettraient de concilier impératif de sécurité et élargissement des horaires d'ouverture pendant la semaine.

Je vous proposerai donc d'organiser une réunion pour avancer sur ce sujet avec le Ministère et avec ma collègue Marie-Christine LEMARDELEY. Je crois que cela correspond à notre souhait d'adapter les espaces verts parisiens aux nouveaux espaces et, surtout, de travailler à l'ouverture de jardins, qui aujourd'hui sont la propriété d'un certain nombre de propriétaires fonciers différents, que je souhaiterais voir ouvrir au public.

C'est donc un avis favorable de l'Exécutif sur ce vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2015, V. 28).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'augmentation du nombre de points de collecte de sapins de Noël.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 82, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif à l'augmentation du nombre de points de collecte de sapins de Noël.

La parole est à Mme Anne TACHÈNE, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Anne TACHÈNE. - Madame la Maire, mes chers collègues, c'est un vœu tout simple et de saison que nous vous présentons.

L'initiative qui avait été prise il y a quelques années de récupérer les sapins de Noël, rencontre un succès croissant. Nous pouvons tous, ici, nous en féliciter. Pourtant, il reste un énorme potentiel de sapins abandonnés sur les trottoirs, souvent pour des raisons de proximité avec un point de collecte.

C'est la raison pour laquelle nous souhaitons par ce vœu une augmentation significative du nombre des points de collecte des sapins de Noël.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mme Pénélope KOMITÈS.

Mme Pénélope KOMITÈS, adjointe. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu sur les points de collecte des sapins montre à quel point ce dispositif a pris de l'importance et à quel point les Parisiens sont intéressés depuis son lancement en 2007-2008.

Cette année, 93 points de collecte ont été déployés dans 84 parcs et jardins de la Capitale. Cela a permis la récupération de près de 54.000 sapins, soit 7 % de plus par rapport à l'année dernière, donc autant de déchets en moins, ce qui nous intéresse tous ici, et la fabrication de près de 870 mètres cubes de broyats utilisés par nos jardiniers. C'est une excellente alternative aux désherbants.

A l'occasion de cette campagne de collecte 2014-2015, la Direction de l'Environnement a mis en place une logique plus ambitieuse, puisque nous avons pu broyer les sapins directement sur les lieux de dépôt, ce qui a réduit les déplacements de véhicules et permis d'améliorer le bilan carbone de notre opération. Et puis, cela a surtout aussi permis d'éviter la saturation d'un certain nombre de points de collecte, avec un broyeur mobile qui passait dès que les sites aussi étaient remplis, au minimum une fois par semaine.

A l'occasion de la prochaine campagne de collecte, je souhaite poursuivre l'amélioration de ce service en renforçant le nombre de points de dépôt et en examinant peut-être d'autres modalités avec les sapins qui sont sur la voie publique.

Je souhaite également que l'on puisse passer des partenariats avec d'autres acteurs parisiens, tels que les grands parcs qui ne sont pas forcément sous gestion municipale. Je crois que nous pourrions aussi faire appel à des gestionnaires de grands ensembles immobiliers, comme les bailleurs sociaux ou copropriétés, qui sont dotés d'espaces verts.

C'est donc un avis favorable que l'Exécutif donne sur ce vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2015, V. 29).

2015 DVD 6 G - Extension du Tramway T3 à la Porte Maillot. Convention de financement avec la RIF, l'Etat et le S.T.I.F. pour le dossier d'orientations principales et la concertation préalable.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons à présent le projet de délibération DVD 6 G relatif à l'extension du tramway T3 à la porte Maillot, convention de financement avec la Région Ile-de-France, l'Etat et le S.T.I.F.

La parole est à Mme Joëlle MOREL, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Joëlle MOREL. - Merci, Madame la Maire.

Depuis 2001, grâce aux élus écologistes, la Ville de Paris s'est pleinement engagée dans une politique de développement des transports en commun, de réduction de la circulation automobile, de promotion des déplacements doux. C'est ainsi que le tramway a fait son retour dans la capitale sur les Maréchaux Sud en décembre 2006 : le T3a au sud, le T3b à l'est et au nord est en service depuis décembre 2012.

Ce choix fut le bon. Pour preuve : après chacune de ces mises en service, les fréquentations ont nettement dépassé les prévisions.

Ainsi, par exemple, après deux ans d'exploitation, la fréquentation du T3b, mesurée à 244.000 voyageurs par jour en moyenne sur l'année 2014, se situe bien au-dessus des prévisions qui étaient de 165.000 voyageurs.

L'effet sur la réduction de la circulation automobile est également notable. Le trafic a diminué d'un quart sur les Maréchaux et les voies adjacentes. Le tramway est donc bien un des instruments à privilégier pour développer l'usage des transports en commun, réduire la pollution automobile et garantir un droit à la mobilité pour les habitants des quartiers les plus défavorisés. C'est un mode de déplacement fiable, accessible aux handicapés, silencieux et convivial. Il permet de voyager en surface, à l'air libre, ce que beaucoup d'usagers apprécient.

Mais le tramway n'est pas qu'un mode de déplacement, c'est aussi un levier de requalification urbaine pour dynamiser la vie sociale et économique des quartiers traversés. Les trottoirs sont rénovés, mis en accessibilité et élargis. Des pistes cyclables sont systématiquement créées et le paysage urbain est embelli avec des plantations d'arbres et du mobilier urbain de qualité. Les traversées piétonnes sécurisées sont ainsi multipliées sur les boulevards, à la faveur de la requalification et surtout du comblement des mini-tunnels routiers, comme ceux qui existaient porte Dorée ou porte de la Chapelle, véritable coupure urbaine qui enclavait les quartiers riverains.

Paris fait donc le bon choix en continuant à investir massivement sur le tramway, avec le chantier de prolongement de la porte de la Chapelle à la porte d'Asnières, qui a démarré depuis le printemps dernier.

Ce nouveau tronçon de 4 kilomètres va désenclaver les quartiers périphériques de Paris parmi les plus mal desservis, comme la porte des Poissonniers ou la porte de Montmartre.

Dans le même temps, les études pour d'autres extensions se poursuivent avec cette nouvelle extension du T3 pilotée par le S.T.I.F. vers l'ouest, au moins jusqu'à la porte Maillot dans un premier temps, et à l'est avec le prolongement vers la place de la Nation.

La Ville de Paris lance aussi, parallèlement, de nouveaux projets de bus électriques en site propre intramuros. C'est le projet de rocade des gares et celui des quais hauts rive droite, qui traversera tout Paris et reliera Maisons-Alfort à Boulogne-Billancourt.

Nous pouvons nous réjouir que le projet de Contrat de plan Etat-Région 2015-2020, qui sera examiné par le Conseil régional dans quelques jours, ait prévu de mettre à l'agenda ces projets, afin de favoriser et de stabiliser leur financement et leur calendrier.

Développement des transports en commun, développement d'une réelle politique cyclable, diminution du trafic des voitures et poids lourds sont autant de leviers concrets qui doivent accompagner le Plan antipollution de la Ville de Paris, pour nous permettre de retrouver un air respirable à Paris et dans l'agglomération, tout en permettant à chacun de mieux se déplacer.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à Mme Brigitte KUSTER, pour le groupe UMP.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Sujet important, ô combien, que ce prolongement du tramway, particulièrement dans le 17e arrondissement. Je viens d'entendre le panégyrique du tramway. Lorsque le prolongement avait été prévu sur la porte d'Asnières, déjà nous demandions, au niveau du 17e, son prolongement jusqu'à la porte Maillot qui était, pour nous, une évidence, ne serait-ce que pour le point d'interconnexion que cela représente.

C'était d'autant plus évident aussi de passer par la porte de Champerret.

La Ville de Paris a choisi de s'arrêter porte d'Asnières. Nous avions demandé, à l'époque, des études complémentaires. Elles ne sont jamais arrivées.

Il semblerait que nous soyons maintenant entendus et nous ne pouvons que nous en réjouir.

A ce stade, je souhaiterais ici me faire le porte-parole de tous les élus du 17e, pour que nous ayons les études, qui sont à l'heure actuelle en possession de la Direction de la Voirie, sur deux tracés qui sont possibles pour arriver porte Maillot.

C'est ma première demande. Ce n'est pas la première fois que je demande qu'en tant que maire d'arrondissement, je sois destinataire des études. J'espère un jour que nous serons entendus.

Au-delà de la réjouissance que j'ai de voir arriver ce tramway en 2020 porte Maillot... pour plusieurs raisons, d'ailleurs, car cette porte Maillot, vous le savez, va faire l'objet d'une requalification et d'un réaménagement importants. Deux projets innovants seront d'ailleurs aux abords, donc 2020 est une échéance importante, non seulement au niveau de la desserte en transports en commun, mais évidemment dans la requalification urbanistique.

Mais il y a aussi une autre logique et permettez-moi de revenir sur un sujet qui a été abordé lors de la communication sur la pollution atmosphérique et où je n'ai eu aucune réponse.

Lorsque je parle d'interconnexion porte Maillot, je pense évidemment à l'arrivée du RER E-Eole, prévu également en 2020 ; RER E-Eole d'autant plus attendu que la ligne A du RER et la ligne 1 sont à saturation.

Ce RER E, ce cher Eole tant attendu, avec sa gare porte Maillot, qui est déjà intégrée dans le projet d'aménagement, semblerait connaître, à ce stade, un désintérêt de la Ville de Paris. J'ai entendu quelques propos lors de réunions internes, que je ne peux évidemment prendre pour argent comptant.

Je souhaite donc ici que soit enfin dite, dans cet hémicycle, la position de la Mairie de Paris pour que ce fameux tramway T3, qui arrivera en 2020 porte Maillot, arrive bien en même temps que le RER E tel que nous l'avons tous dit, annoncé, et sur lequel nous nous sommes tous engagés, avec d'ailleurs, entre autres, la S.N.C.F., la Région Ile-de-France et le S.T.I.F.

Je ne souhaiterais pas que le RER E connaisse le même sort que la ligne 14 où nous apprenions un retard de manière, j'allais dire, presque anodine, car, évidemment, les enjeux sont considérables. Ils l'étaient pour la ligne 14, ils le sont d'autant pour la ligne RER E tel que je viens de l'évoquer.

Alors, oui ou non, Madame la Maire, Monsieur le Maire, vous engagez-vous à ce que le tramway T3 qui arrivera en 2020 porte Maillot connaisse bien l'interconnexion avec le RER E-Eole et avec la gare qui est prévue à l'heure actuelle ?

Je demande un engagement précis et de savoir aussi si la Ville sera au rendez-vous du financement tant attendu par la Région Ile-de-France, par l'Etat.

RER E dont je rappelle également qu'il fait l'objet d'une inscription au Contrat de plan Etat-Région pour un budget de 1,7 milliard, quand ce budget, au total, devra faire plus de 3 milliards.

Donc, Monsieur le Maire, merci de nous répondre.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Aujourd'hui, avec ce projet de délibération et cette convention entre la Ville et le Syndicat des transports d'Ile-de-France pour les études du prolongement du T3 de la porte d'Asnières à la porte Maillot, c'est une nouvelle étape qui est franchie dans le développement du tramway à Paris, mais aussi du bouclage du tramway des Maréchaux, et je crois que c'est une date importante aujourd'hui, et c'est un projet de délibération important, comme l'ont souligné les deux oratrices, ce dont je les remercie.

Je voudrais remercier tout d'abord Joëlle MOREL, qui a aussi insisté sur l'importance que peut avoir le tramway aujourd'hui - on ne le souligne peut-être pas assez -, à savoir que systématiquement, la fréquentation dépasse les prévisions qui avaient été faites au départ. Vous avez souligné à juste titre qu'aujourd'hui, ce sont près de 250.000 voyageurs par jour qui utilisent le tramway à Paris. Cela a permis aussi de réduire de manière très sensible la circulation automobile sur les boulevards des Maréchaux. Il suffit de voir ce qu'étaient les boulevards des Maréchaux avant le tramway et de voir ce qu'ils sont devenus aujourd'hui pour se rendre compte à quel point cela a transformé littéralement ces boulevards. Là où il y avait des coupures urbaines, le tramway a fait de la couture urbaine.

Autre élément que l'on peut aussi signaler, vous avez aussi insisté sur la notion de convivialité. Effectivement, le tramway, c'est aussi un moyen de déplacement convivial notamment accessible aux personnes à mobilité réduite, et on voit d'ailleurs peu ou pas de dégradations dans le tramway. C'est aussi le témoignage et le signe d'un aménagement de qualité. On voit que lorsqu'un aménagement est réussi et lorsqu'on investit pour des projets de qualité, ils sont respectés par ses usagers.

Nous allons poursuivre désormais, avec cette nouvelle étape, le tramway à l'Ouest de Paris avec cette convention qui porte sur le prolongement à la porte Maillot.

Une première phase d'études a été réalisée par la Ville en 2013-2014. C'est désormais le S.T.I.F. qui va prendre le pilotage de cette nouvelle phase d'études qui va nous permettre ensuite de soumettre le projet à la concertation devant les habitants.

Madame KUSTER, vous m'avez demandé des études sur la question de l'insertion du tramway à la porte Maillot. Si la Ville de Paris a ses études, je vous les transmettrai. Vous pouviez déjà me les transmettre auparavant par un coup de téléphone ou un mail et bien évidemment, il n'y a pas de souci par rapport à ces questions.

Je voudrais également préciser que si cette phase concerne principalement le prolongement du T3 de la porte d'Asnières à la porte Maillot, elle concerne aussi des études complémentaires que nous avons demandées. Nous avons d'ailleurs fait inscrire, nous, Ville de Paris, la question du prolongement à la place de la Nation au contrat de plan État-Région qui est actuellement en cours de discussion entre les différentes parties, à savoir l'Etat, la Région Ile-de-France et la Ville de Paris et qui sera soumis au vote du Conseil régional d'ici la fin de la semaine.

Par ailleurs, cet effort sur le tramway s'inscrit aussi dans le cadre des investissements extrêmement importants qui ont été annoncés lors du plan d'investissement de la mandature, puisque ce sont plus de 800 millions d'euros qui seront investis dans cette mandature sur les transports collectifs avec d'autres projets, notamment de liaison à haut niveau de service dans Paris.

On peut dire que chaque euro investi dans le tramway fait aussi partie du plan antipollution dont nous avons discuté hier dans cet hémicycle.

Voilà ce que je peux dire à ce stade. Le contrat de plan Etat-Région 2015-2020, lui, sera soumis au vote du Conseil régional à la fin de la semaine. Il a retenu ces différents projets de prolongement du T3. Il retient également, Madame KUSTER, vous le savez, la question du RER E Éole. Aujourd'hui, à ce stade, je ne peux pas me prononcer plus avant sur ce qui sera finalement décidé dans le cadre du plan Etat-Région. Toujours est-il que cette convention avec le S.T.I.F. qu'il nous est proposé aujourd'hui d'approuver va permettre de définir à la fois le contenu des études réalisées conjointement ou successivement pour le S.T.I.F. et par la Ville et aussi de faire en sorte que l'on puisse très rapidement lancer l'enquête publique, je l'espère dès 2016, de manière à ce que les travaux soient lancés dans les plus brefs délais et pour que l'on puisse faire en sorte de les achever en 2020.

En tout cas, ce projet de convention entre la Ville et le S.T.I.F. pour les études du prolongement du T3 à la porte Maillot et les études complémentaires concernant Nation et le bouclage à l'Ouest, du tramway des Maréchaux, sont à la fois une bonne nouvelle pour les habitants du Nord-Ouest de Paris, mais pas qu'eux, parce que, évidemment, il y a aussi beaucoup de Franciliens qui empruntent le tramway. L'interconnexion avec la porte Maillot est évidemment essentielle, et nous aurons l'occasion de pouvoir rediscuter de toutes ces questions dans d'autres circonstances en ce qui concerne d'autres projets de délibération avec vous, Madame la Maire du 17e.

En tout cas, je crois que notre Assemblée pourra accueillir avec beaucoup de plaisir ce vote et cette convention pour le prolongement du tramway.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Après cette réponse très complète, je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DVD 6 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DVD 6 G).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 83, déposé par le groupe SOCA, est relatif aux places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite.

La parole est à M. Christophe GIRARD.

M. Christophe GIRARD, maire du 4e arrondissement. - Considérant les efforts importants réalisés par la Ville de Paris pour créer des places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite à Paris ;

Considérant la gratuité du stationnement pour les personnes à mobilité réduite votée par l'Assemblée nationale le 26 novembre 2014 ;

Considérant la nécessité de préserver ces places de stationnement pour les seules personnes à mobilité réduite ;

Considérant le nombre important de véhicules, dont des 4x4, qui utilisent de fausses cartes de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite en particulier dans le 4e arrondissement ;

Considérant que ce délit est passible d'une peine de cinq ans de prison et 75.000 euros d'amende pour faux et usage de faux ;

Considérant le travail effectué par la Préfecture de police pour lutter contre ces délits, notamment dans le cadre de journées de contrôle inopinés ;

Le Conseil de Paris, sur proposition de moi-même et des élus du groupe Socialiste et Apparentés, émet le vœu que la Préfecture de police de Paris informe le Conseil de Paris de l'état d'avancement de la création de cartes de stationnement pour personnes à mobilité réduite infalsifiables et du fichier national des cartes en service auquel les forces de l'ordre pourraient avoir accès.

Que la Préfecture de police effectue des contrôles réguliers et stricts afin de lutter efficacement contre ce phénomène qui empêche les personnes à mobilité réduite d'avoir accès aux places de stationnement qui leur sont réservées.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Il me semble que c'est un vœu adressé à M. le Préfet de police. Avis favorable de l'Exécutif, bien sûr.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - La carte de stationnement pour personnes handicapées remplace depuis le 1er janvier 2011 les cartes GIC et GIG, conformément au décret du 30 décembre 2005.

C'est actuellement la seule carte valable pour stationner sur les emplacements réservés aux personnes handicapées. Elle doit être apposée de manière visible sur le pare-brise du véhicule.

Cette carte peut être attribuée à toute personne atteinte d'un handicap qui réduit de manière importante et durable sa capacité et son autonomie de déplacement à pied.

Document nominatif de couleur bleu-clair, cette carte est entièrement plastifiée. Elle est fabriquée par l'Imprimerie nationale. Elle dispose d'éléments spécifiques de sécurité tels que l'encre à effet variable et le recours à un fond imprimé de guilloches entrelacées afin de parer aux falsifications et toute autre fraude.

Le non-respect des dispositions relatives à l'emploi de cette carte est susceptible d'entraîner des sanctions : contraventions de la quatrième classe en cas d'utilisation abusive des emplacements réservés, contravention de la cinquième en cas d'usage frauduleux de cette carte, peine de cinq ans d'emprisonnement et de 75.000 euros d'amende en cas de fabrication et usage de fausse carte, en application de l'article 441-2 du Code pénal.

Les instructions sont régulièrement transmises aux effectifs de police afin qu'ils répriment sévèrement les infractions commises. Entre le 1er janvier et le 31 décembre 2014, 20.287 procès-verbaux de contraventions ont été relevés à l'encontre de véhicules en stationnement illicite sur des emplacements réservés aux personnes handicapées.

En revanche, les procédures à l'encontre de personnes coupables de fabrication ou d'usage de fausses cartes de stationnement sont plus difficiles à établir. Cette dernière infraction est difficile à constater. Pour être répréhensible, l'auteur doit, en plus de détenir une fausse carte, être stationné sur un emplacement réservé et être présent au moment des faits.

Cependant, le Préfet de police a renouvelé des consignes de vigilance aux forces de police sur le respect des places de stationnement réservées aux personnes handicapées, et notamment dans le 4e arrondissement.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe SOCA, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2015, V. 30).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la sensibilisation et la verbalisation des comportements dangereux des 2 roues.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 84 déposé par le groupe SOCA, relatif à la sensibilisation et à la verbalisation des comportements dangereux des deux-roues.

Pour le présenter, la parole est à M. Etienne MERCIER, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

M. Etienne MERCIER. - Merci, Madame la Maire.

C'est un vœu qui porte sur l'augmentation du nombre de deux-roues motorisés et non-motorisés, et des conflits de circulation qu'ils provoquent, avec deux considérants principaux.

Le premier concerne la complexification des usages et des modes de vie multipliant les conflits d'usage, circulation de deux-roues cycles et motorisés sur les trottoirs, circulation des vélos à contresens non-autorisée, non-respect des passages pour piétons, stationnement sauvage des scooters sur les trottoirs.

Un second considérant est la nécessité de partager l'espace public dans le respect de tous et de dépasser ces conflits d'usage afin de faire cohabiter au mieux les différents publics et usagers en toute sécurité et toute sûreté sur la voie publique.

Le vœu propose que la Maire de Paris lance une large campagne de communication à l'échelle parisienne, ciblée auprès des usagers de deux-roues, afin de les sensibiliser sur le partage de l'espace public, et que le Préfet de police lance une campagne de verbalisation auprès des utilisateurs de deux-roues cycle et motorisés ayant des comportements dangereux et inadaptés.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Vous avez raison, Monsieur MERCIER, d'insister avec Carine PETIT et les élus du groupe Socialiste sur la nécessaire communication et sensibilisation que nous devons faire de manière incessante, pour faire en sorte que l'espace public puisse être bien partagé.

Il est vrai, ces dernières années, que l'augmentation très importante du nombre d'usagers de deux-roues cyclistes ou motorisés fait qu'il peut y avoir des conflits d'usage, notamment avec les piétons. Les piétons sont aussi les personnes qui sont les plus vulnérables sur l'espace public et nous devons systématiquement faire en sorte qu'ils soient protégés par rapport aux autres usagers. Il est donc nécessaire de sensibiliser les usagers des deux-roues au partage de l'espace public et au bon usage de celui-ci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre également, la parole est à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller, la Préfecture de police partage les préoccupations que vous exprimez dans votre vœu et elle entend poursuivre sa politique ferme à l'égard des contrevenants, tout en faisant preuve de pédagogie. Votre vœu fait ressortir deux types de problèmes : d'une part, pour les vélos, il s'agit essentiellement du non-respect des règles du Code de la route en matière de circulation ; d'autre part, pour les deux-roues motorisés, la question du stationnement sur les trottoirs.

Dans les deux cas, la Préfecture de police applique une politique ferme, tout en recherchant le meilleur partage possible de l'espace public. Ainsi, s'agissant des vélos, le nombre d'infractions constatées par la D.O.P.C. à l'égard des cyclistes a augmenté de 41 % en un an, entre 2013 et 2014, passant de 3.776 infractions à 5.492. Parmi les infractions relevées, il y a notamment le fait pour un cycliste de rouler sur un trottoir, qui est puni, selon l'article du Code de la route, par une amende de quatrième classe de 135 euros.

Cette augmentation de la verbalisation des cyclistes doit être toutefois mise au regard du développement très important de la pratique du vélo à Paris, politique soutenue par la Ville de Paris et par la Préfecture de police.

De même s'agissant des deux-roues motorisés stationnés illégalement, le nombre de mises en fourrière des véhicules de ce type, dès lors qu'ils constituent une gêne manifeste pour les piétons, a augmenté de 57 % entre 2013 et 2014, passant de 5.314 à 8.326.

Au-delà de cette action répressive, la Préfecture de police met en œuvre une action pédagogique. Ainsi des actions de sensibilisation ont été menées dans les collèges et les lycées. Il faut citer également quatre opérations d'alternative à la sanction destinées aux cyclistes qui ont été organisées en 2014. Dans ce cadre, il s'agit d'offrir, à des cyclistes qui ont été verbalisés par les forces de police, la possibilité de choisir de participer à des stages de sensibilisation en échange de l'abandon des poursuites engagées. Près de 433 cyclistes ont participé à ce type d'actions en 2014. Au total, la Préfecture de police est favorable à l'organisation de toute campagne de communication et elle s'y associera naturellement.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole pour une explication de vote est à M. Franck LEFEVRE pour le groupe UMP.

M. Franck LEFEVRE. - Merci.

Nous partageons le constat des élus socialistes qui, à travers le premier considérant, soulignent un problème de congestion du trafic à Paris. Je rajouterai : ceci malgré la baisse de 25 % du trafic, dont Mme la Maire s'est prévalu hier lors du débat relatif à la lutte contre la pollution. De la même manière, je suppose que la majorité socialiste s'attribue également la paternité de cette congestion du trafic.

Nous condamnons évidemment, comme vous, les comportements irrespectueux des différents usagers et une large campagne de sensibilisation, comme cela est mentionné dans le vœu, nous semble justifiée.

Cependant, ce vœu ouvre également la porte à la verbalisation et nous craignons une verbalisation excessive et sans discernement des deux-roues stationnés sur les trottoirs, alors qu'il y a un défaut patent de places de stationnement pour les deux-roues motorisés.

Par conséquent, notre groupe s'abstiendra sur ce vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe SOCA, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 31).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au développement de la pratique du vélo.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 85, déposé par le groupe UMP, relatif au développement de la pratique du vélo.

La parole est à Mme Julie BOILLOT, pour le groupe UMP.

Mme Julie BOILLOT. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, nous souhaitons tous que le vélo trouve une meilleure place dans la chaîne parisienne des transports. Il est un mode de déplacements doux qui se concilie parfaitement avec le rythme de vie des urbains.

Et pourtant, à Paris, le déplacement à vélo ne représente que 5 % des trajets. Les raisons de ce faible engouement sont multiples, mais peuvent se résumer en un seul mot : la sécurité. Les rues de Paris sont assez inhospitalières. Les cyclistes évoluent dans des voies partagées, que cela soit dans des contresens cyclistes qui sont des grands moments de courage, car lorsqu'un véhicule arrive de face à 30 km/h, on trouve cela toujours trop rapide. Les cyclistes partagent aussi les voies avec les autobus et les taxis.

C'est là plutôt le théâtre de jetés de regard noirs et d'échanges d'amabilité, car clairement encore beaucoup de professionnels des transports ont du mal à accepter de partager leur couloir de circulation. Mais je n'oublie pas toutefois que beaucoup de cyclistes ont de gros progrès à faire en matière de respect du Code de la route et qu'il faut faire des efforts de pédagogie avec les acteurs associatifs pour que le cycliste soit le premier acteur de sa sécurité.

A Paris, sur 730 kilomètres de linéaire cyclable, seuls 200 km sont en site propre. C'est principalement ce ratio défavorable aux pistes protégées qui explique la faible progression du vélo comme mode de déplacements intra-muros.

Le déploiement du Vélib', qui est un succès incontestable depuis 2007, a masqué l'absence de politique volontariste de la Ville en matière de création de linéaires protégés. C'est là le principal défi à relever.

Nous vous proposons donc par ce vœu de créer des itinéraires protégés pour permettre notamment la traversée de Paris d'Est en Ouest et du Nord au Sud, ou de nous lancer dans la reconquête de la petite ceinture, en créant une boucle cyclable.

Voilà un projet structurant, enthousiasmant, qui concurrencera Londres et sa "skyline" au milieu de la City.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

En vous écoutant, Madame BOILLLOT, j'ai comme le sentiment que vous ignorez qu'il y a un Plan Vélo qui va être présenté et débattu au Conseil de mars prochain. À moins que votre vœu ne soit présenté de manière délibérée, peut-être pour préempter le débat.

Par ailleurs, je voudrais vous signaler que votre vœu fait totalement abstraction, mais alors totalement, de la démarche de concertation qui a été organisée depuis plusieurs mois et qui a été menée depuis juin dernier.

En juin 2014, je réunissais un premier comité vélo avec l'ensemble des représentants des usagers du vélo à Paris. Entre septembre et janvier est intervenue la phase d'échange avec chaque mairie d'arrondissement et j'ai écrit à l'ensemble des vingt maires d'arrondissement pour recueillir les priorités locales. D'ailleurs, vous qui êtes élue du 16e arrondissement, je crois savoir, sauf erreur de ma part, que le maire du 16e arrondissement n'a pas répondu à ce courrier. J'aurais préféré, plutôt que vous déposiez un vœu, que la mairie du 16e arrondissement fasse état de ses propositions en matière de priorité vélo dans le 16e, comme l'on fait beaucoup d'autres mairies d'arrondissement, quelle que soit leur couleur politique.

Par ailleurs, il y a eu ensuite une large consultation sur Internet, puisqu'il y a plus de 7.000 internautes qui ont participé à la consultation sur Internet qui s'est déroulée en décembre et en janvier. Et, comme je le rappelais, des comités locaux vélo et des comités de déplacement se sont réunis et ont permis aux habitants de venir échanger en direct sur ces enjeux.

Je regrette que votre vœu ignore totalement cette démarche citoyenne qui a été celle que nous avons proposée et nous vous proposons, plutôt que de déposer un vœu, de faire en sorte que votre participation puisse être celle d'une contribution. D'ailleurs, j'ai proposé à l'ensemble des groupes politiques du Conseil de Paris qu'il y ait une contribution des groupes politiques, qui pourra être versée au débat que nous aurons le mois prochain sur le Plan Vélo.

Dans ces conditions, vous comprendrez, bien entendu, que je vous demande de retirer votre vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Madame BOILLLOT, retirez-vous votre vœu ?

Mme Julie BOILLLOT. - Nous ferons une contribution, mais nous maintenons le vœu.

Quant au courrier, il doit y avoir un problème pour La Poste entre le 4e et le 16e arrondissement.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux chaises publiques.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 86, déposé par le groupe UMP, relatif aux chaises publiques.

La parole est à Mme Brigitte KUSTER.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Madame la Maire, merci.

Je dois dire qu'en tant que maire d'arrondissement, je ne me lasse pas de voir les incongruités des règlements et autres choses au quotidien qui nous sont imposées, c'est-à-dire que l'on veut mettre des chaises sur l'espace public. Or, un maire d'arrondissement ne le peut pas. Il faut passer par le catalogue du mobilier urbain et là, malheur, les chaises publiques ne sont pas dans le catalogue.

Alors, comment vous dire que, pour nous, cela peut être une solution. Lorsque tout élu qui se respecte a eu un jour quelqu'un qui lui a dit : "Ce serait mieux s'il n'y avait pas de banc ou un banc", parfois, la ou les chaises peuvent être une solution au problème du banc.

Donc, j'avais vu, de manière très intéressante, conviviale, avec un design intéressant, des chaises publiques sur le parvis de la gare Saint-Lazare et cela m'a fait très envie. J'ai donc demandé à ce que ce soit éventuellement possible. Mais depuis, j'apprends qu'il en existe ailleurs dans Paris. Alors je me dis, photo à l'appui, chez mon collègue et néanmoins ami Jean-François LEGARET, il y a des chaises.

Alors, peut-on m'expliquer que ce qui est possible dans le 1er ou ailleurs, ne l'est pas dans le 17e, sous prétexte que ces chaises ne sont pas au catalogue du mobilier urbain ? C'est une question de fond qui me gêne particulièrement au quotidien pour améliorer l'espace public du 17e.

Mon vœu, c'est que les chaises publiques soient au catalogue du mobilier urbain et, surtout, que l'on m'autorise à faire ce qui existe dans d'autres arrondissements. Je n'ai toujours pas compris à ce jour pourquoi on me le refusait.

Merci beaucoup.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je pense que Christophe NAJDOVSKI va vous éclairer sur cette question.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - En propos liminaire, je dirai, là encore, à Mme KUSTER, qu'en termes de méthode, un courrier ou un coup de fil n'empêche pas le dialogue.

Réguler franchement toutes les questions par le biais de vœux au Conseil de Paris, n'est pas forcément...

Appelez-moi ! On en discute et on essaie de régler les choses !

Je vais vous donner mon numéro de téléphone. Ne vous inquiétez pas.

Je vous donnerai ma ligne directe.

Votre vœu, Madame la Maire, demande que des chaises publiques soient ajoutées au catalogue du mobilier urbain. Je suis au regret de vous dire que cette demande est en quelque sorte sans objet, parce que cela fait des années que le choix du mobilier urbain n'est pas uniquement tributaire du contenu de ce catalogue.

Vous l'avez mentionné : des chaises publiques sont installées et mises à la disposition du public dans de nombreux lieux. Vous citez le parvis de la gare Saint-Lazare : c'est la S.N.C.F. qui les a installées sur son domaine. On peut citer aussi les chaises mobiles place de la République, les chaises fixes à l'angle des rues Didot et Alésia, ou sur la place qui fait l'angle des rues du Louvre et Jean-Jacques Rousseau. Il y en a aussi dans de nombreux parcs et jardins municipaux.

La conception des espaces publics est ainsi réalisée en fonction des spécificités de chaque espace. Si l'introduction de chaises peut être envisagée, la Ville en fait l'acquisition, sans pour autant que cela figure au catalogue du mobilier urbain.

Par ailleurs, la pose de chaises dans l'espace public ne doit pas nécessairement être systématisée. Une expérimentation de nouveaux types de mobiliers urbains a été menée sur les grands boulevards au cours du premier semestre. Si certains modèles de chaises ont été très appréciés, nous avons aussi eu des retours et des critiques sur le fait que les chaises mettent en valeur plutôt une dimension individualiste de l'espace public et cela induit aussi, parfois, un manque de convivialité.

Par ailleurs, je suis aussi au regret de dire que dans votre vœu il y a un considérant qui pose problème et qui, je dois le dire, équivaut à une stigmatisation concernant les personnes sans-domicile fixe, que nous n'acceptons pas.

Comme tout le monde, je préférerais qu'il n'y ait pas de sans-domicile fixe, mais je préfère encore les voir sur les bancs que par terre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour une explication de vote, la parole est à M. Hervé BÉGUÉ du groupe Communiste - Front de Gauche sur cette question des chaises publiques qui a l'air de réveiller un peu notre Assemblée.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, une nouvelle fois, nos collègues de l'UMP se distinguent par leur mépris des plus pauvres, je dirais même la haine des plus démunis.

J'ai été estomaqué à la lecture du vœu. Je lis, ce n'est pas moi qui l'ai écrit, c'est vous : "Considérant que l'usage des bancs publics est parfois dévoyé par des personnes qui s'y installent et troublent l'ordre public". J'ai pensé immédiatement...

Je vous ai écouté avec beaucoup de patience, y compris ce matin dans vos interventions, ou en début d'après-midi lorsque vous avez posé les questions d'actualité. Je vous demande d'en faire autant.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - La parole est à M. BÉGUÉ. Merci.

M. Hervé BÉGUÉ. - J'ai pensé immédiatement aux cages autour des bancs publics installées par la mairie d'Angoulême le jour de Noël.

Je comprends que la mairie du 17e n'ait pas osé demander l'achat de ces mêmes cages grillagées qui doivent pourtant lui faire envie, mais je ne me fais aucune illusion sur la finalité de ce vœu.

Ne vous en déplaît, Madame KUSTER, il ne suffit pas de fermer les yeux pour que la misère disparaisse.

Quant à moi, les bancs publics, je préfère les voir avec Georges Brassens pour les réserver aux bécots des amoureux.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Madame KUSTER, je vous donne la parole pour une minute maximum.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Je veux bien, dans la vie, entendre beaucoup de choses.

D'abord, Monsieur NAJDOVSKI, vous me direz où vous avez trouvé le mot "sans-domicile fixe" dans mon vœu. Merci.

Deuxièmement, Monsieur - dont je ne connais pas le nom, là-bas, au bout de l'hémicycle...

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - M. BÉGUÉ.

Mme Brigitte KUSTER, maire du 17e arrondissement. - Monsieur, avant de caricaturer les propos et de faire ce genre de procès d'intention, si vous étiez élu, vous sauriez quand même que, au quotidien, on essaie d'arranger les choses. Mettre des chaises publiques, en l'occurrence, n'est pas un danger. Cela ne s'appelle pas "un danger" et l'on ne pointe pas du doigt certaines personnes.

Si cela vous met dans un état second que de mettre des chaises qui n'ont pour vocation que d'être conviviales, rehausser l'espace public et, encore une fois, mettre un peu de créativité, je pense que vous avez un vrai problème de comportement personnel, mais c'est votre problème.

En l'occurrence, je maintiens ce vœu et je maintiens qu'il n'y a pas écrit le mot "sans-domicile fixe" juste parce que, parfois, l'utilisation des bancs peut être dévoyée. Ceux qui n'ont pas eu encore de courrier sur ce sujet par leurs habitants, c'est qu'ils ne doivent pas avoir beaucoup de relations de proximité avec leurs propres habitants.

Merci beaucoup.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Après ces explications de vote sur la question des chaises publiques, je vais mettre aux voix le vœu n° 86, avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je crois que tout le monde a pu répondre aux différents éléments.

Nous allons passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Très posément, très calmement, il est profondément anormal qu'un adjoint, en répondant à un vœu, utilise des notions et des termes qui ne figurent pas dans ce vœu.

Ce vœu ne mentionne nulle part les personnes sans domicile fixe et il a fait sa réponse sur ce point.

Quant à l'intervention qui a été faite, elle porte uniquement sur ce même point. Je trouve que c'est profondément anormal et c'est outrager la vérité et les intentions des auteurs des vœux.

Pour protester, je demande une suspension de séance.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Mme KUSTER a pu répondre, je lui ai laissé la parole.

Je vous accorde cette suspension de séance parce qu'elle est de droit, mais Mme KUSTER a pu répondre, donc je crois que tout le monde a pu développer ses arguments.

Suspension pour une minute.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à dix-sept heures cinquante-six minutes, est reprise à dix-sept heures cinquante-sept minutes, sous la présidence de Mme Pauline VÉRON, adjointe).

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à la modulation des tarifs de stationnement en fonction de la composition du foyer.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous allons reprendre la séance et nous allons examiner les vœux n° 87 et n° 88 qui sont relatifs à la modulation des tarifs de stationnement.

Pour le vœu n° 87, la parole est à Mme Julie BOILLLOT.

Mme Julie BOILLLOT. - Merci, Madame la Maire.

Je rouvre la parenthèse sur mon vœu précédent sur la contribution vélo...

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Excusez-moi, vous présentez les deux vœux en même temps, peut-être ?

Mme Julie BOILLLOT. - Oui, en même temps.

Pour information, Monsieur NAJDOVSKI, le 17e n'a pas non plus reçu un courrier de consultation sur votre plan vélo, donc cela fait déjà au moins deux grands arrondissements de l'Ouest.

Pour revenir sur le vœu n° 87, 120 millions d'euros, c'est ce que vous récolterez en cette année 2015 en faisant les poches des automobilistes. Vous vous étiez engagée à ne pas augmenter les impôts. Ainsi soit-il ! Ce sera la hausse des tarifs de stationnement qui remplira les caisses de la Ville.

Et quelle hausse ! Vous avez multiplié par deux le stationnement rotatif et par trois le résidentiel. Pour que chacun d'entre nous réalise, le tarif résidentiel est passé de 169 euros par an à 513 euros. C'est autant de pouvoir d'achat en moins pour ces 43 % de Parisiens, détenteurs d'un véhicule individuel. A Paris, ce sont en particulier les familles.

Car qui possède encore une voiture individuelle à Paris, tant l'offre de transports collectifs est foisonnante ? Eh bien, ce sont ceux qui n'ont pas d'autre choix.

Et lorsque vous êtes une famille avec plusieurs enfants en bas âge, vous n'avez pas le choix, à moins de considérer que Paris ne se résume à votre quartier.

Nous le savons tous, prendre les transports en commun avec une poussette est une vraie expédition. Cela devient un véritable exploit lorsque l'on a plusieurs enfants en bas âge. Et je ne parle là que des transports de surface, car le métro est définitivement une "no-go zone" pour les familles !

Je vous invite, par ailleurs, mes chers collègues, à tenter d'installer un siège auto dans une Autolib'. C'est juste un grand moment de solitude !

C'est un fait, en termes de mobilité à Paris, être parents de plusieurs enfants en bas âge vous oblige à revenir à un mode de déplacement individuel et souple, c'est-à-dire la voiture.

Aussi, Monsieur NAJDOVSKI, puisqu'il est possible de moduler les tarifs de stationnement en fonction de considérations environnementales, je vous demande d'être pragmatique, de vous rappeler le bon vieux temps où vous étiez adjoint au maire à la petite enfance et d'accepter une modulation en fonction des considérations sociales, en créant un tarif de stationnement famille.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Ce vœu arrive un peu comme un cheveu sur la soupe, alors que nous avons eu un débat déjà sur la question des tarifs du stationnement en décembre dernier.

Ce que vous nous proposez, au-delà des considérants et de vos propos qui ne faisaient pas dans le consensus, vous proposez donc d'introduire, je dirais, de la complexité et également d'introduire, je dirais aussi, une discrimination entre les familles, parce que pourquoi celles qui auraient un enfant n'auraient pas le droit à des réductions et que ce serait uniquement limité à des familles qui auraient deux enfants ou plus ? Donc, je ne vois pas très bien la raison pour laquelle on devrait limiter cette possibilité uniquement aux familles qui ont deux enfants.

Par ailleurs, comme vous l'avez dit, nous travaillons notamment à la question des caractéristiques environnementales des véhicules pour la tarification. Il nous paraît plus juste de réduire le tarif des véhicules qui sont peu émetteurs de polluants plutôt que d'accorder un avantage à des personnes qui pourraient avoir un très gros véhicule polluant et bénéficieraient de réductions tarifaires parce qu'elles auraient au moins deux enfants.

C'est la raison pour laquelle, donc, nous donnerons un avis défavorable à ce vœu.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien.

Je vais mettre aux voix les vœux n° 87 et n° 88, avec un avis, pour le n° 87, défavorable et pour le n° 88... Vous le maintenez ?

Je ne vous entends pas.

Il n'est pas présenté ? Tout à l'heure, je vous ai demandé si vous présentiez les deux en même temps.

Mme Julie BOILLLOT. - Maintenant, je vais faire le n° 88.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Vous m'avez dit : "Oui, je présente les deux". Bon, d'accord !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes UMP et UDI - MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à la modulation des tarifs de stationnement pour les véhicules des professionnels.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Maintenant, nous passons à l'examen du vœu référencé n° 88 déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM, relatif à la modulation des tarifs de stationnement pour les véhicules des professionnels.

Madame BOILLOT ?

Mme Julie BOILLOT. - Encore une fois sur les tarifs de stationnement : ce n'est pas une obsession pour moi, c'est juste le fait que je sers de relais pour un certain nombre de Parisiens grognons.

Donc, depuis le 1er janvier, les automobilistes doivent donc s'acquitter de la taxe de stationnement le samedi. Cette extension a de graves conséquences pour une catégorie de Parisiens, ceux qui disposent d'une voiture professionnelle, et ils sont nombreux.

Si M. JULLIARD était encore là, il pourrait en être témoin, puisque cette semaine, il a assisté à une remise de décoration où un ancien conseiller de Paris l'a publiquement pris à partie sur ce sujet.

Comme ils sont privés de carte résidentielle, depuis le 1er janvier, concrètement, ces travailleurs doivent se rendre toutes les deux heures, de 9 heures à 20 heures, à l'horodateur parce que, quoi que nous en pensions, le paiement à distance est encore loin d'être une pratique connue et, lorsque c'est le cas, encore faut-il disposer d'un smartphone.

Il faut bien voir qu'il n'y a pas que les dirigeants ou les cadres qui disposent d'une voiture professionnelle, il y a aussi des agents commerciaux, des techniciens, des ouvriers, de nombreux salariés du secteur tertiaire et du B.T.P. Une voiture professionnelle, ce peut être une berline à usage privé ou un utilitaire citoyen.

Quoi qu'il en soit, grâce à vous, depuis le 1er janvier, il en coûte, pour le stationnement du samedi, 2.288 euros par an pour un travailleur habitant dans un arrondissement central et 1.372 euros pour celui résidant dans un arrondissement périphérique. Belle perte de pouvoir d'achat pour ces Parisiens !

Et ne pensez pas que cela incitera les entreprises, à la différence de la zone à basse émission, à remplacer leur flotte par des véhicules propres parce que, tout simplement, ces entreprises ne sont aucunement impactées par cette hausse de tarifs de stationnement. Ce coût pèse uniquement sur le travailleur résidant à Paris. C'est une dépense domestique.

C'est pourquoi je vous demande de faire, encore là, preuve de pragmatisme et de trouver une solution pour maintenir le pouvoir d'achat de ces Parisiens disposant d'une voiture professionnelle le samedi.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre sur le vœu n° 88, la parole est à M. Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Sur cette question, nous travaillons sur une offre de stationnement dédiée aux titulaires d'une voiture de fonction et nous vous proposerons d'ailleurs, à l'ensemble des élus du Conseil de Paris, de délibérer sur cette question au prochain Conseil de Paris, donc en mars, dans quelques semaines seulement.

C'est une question qui mérite, évidemment, un examen et qui nécessite notamment à ce que l'on regarde différentes hypothèses.

D'ailleurs, la question de l'alignement sur le régime du stationnement résidentiel, tel que vous le proposez, n'est pas la seule option possible. Il y a d'autres options qui sont possibles et qui sont actuellement en train d'être étudiées.

Je vous proposerai plutôt que nous revoyions cette question au prochain Conseil de Paris, puisque nous aurons un projet de délibération qui nous permettra de nous prononcer plus spécifiquement sur ce sujet.

Vous me permettrez, malgré tout, de faire une remarque sur l'un de vos considérants, puisque c'est un vœu qui a été déposé dans le 16e arrondissement : vous évoquez la question de la hausse du stationnement rotatif. Vous dites que le tarif a doublé. Il se trouve que, dans le 16e arrondissement, il n'a pas bougé.

Voilà, c'était simplement une remarque que je voulais faire concernant un vœu qui a été adopté dans le 16^e arrondissement.

Je vous demanderai le retrait ; sinon, je serai amené à donner un avis défavorable mais cela étant, la question du stationnement des véhicules professionnels mérite d'être examinée évidemment avec la plus grande attention, et c'est la raison pour laquelle c'est actuellement en cours d'examen, et nous aurons à nous prononcer sur cette question dans quelques semaines.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Madame BOILLOT, est-ce que vous retirez votre vœu ?

Mme Julie BOILLOT. - Je retire le vœu, et juste pour information, dans le 16^e, on est passé de 1,20 à 2,40 l'heure de stationnement, voilà !

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Le retirez-vous ?

Mme Julie BOILLOT. - Oui.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Très bien, merci.

Le vœu n° 88 est donc retiré.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au changement du montant nominal de crédit de stationnement sur les cartes prépayées.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 89, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif au changement du montant nominal de crédit de stationnement sur les cartes prépayées.

La parole est à Mme GATEL, pour le groupe UDI-MODEM.

Mme Maud GATEL. - Merci, Madame la Maire.

L'objet de ce vœu initié par mon collègue Yves POZZO di BORGO n'est pas de revenir sur l'augmentation du tarif résidentiel, mais simplement d'adapter les dispositifs existants en la matière.

Aujourd'hui, les cartes prépayées ont une valeur de 15 ou de 40 euros. Nous proposons simplement d'actualiser leur montant afin qu'elles aient une valeur nominale qui soit tout simplement un multiple de 9.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci pour votre esprit synthétique.

La réponse vous est apportée par Christophe NAJDOVSKI.

M. Christophe NAJDOVSKI, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

La Paris Carte est destinée à la fois aux visiteurs et aux résidents. Elle doit permettre pour les visiteurs de régler quelques heures de stationnement au tarif visiteur et dans ce cas, on va dire que la valeur faciale de la carte à 15 euros est tout à fait adaptée.

Elle doit aussi permettre aux résidents de régler le stationnement à la semaine, mais la valeur hebdomadaire des 9 euros ne doit pas être utilisée pour définir la valeur faciale des Paris Cartes.

En effet, dans tous les cas où la semaine comporte par exemple un jour férié, la valeur payée est de 7,50 euros, et non de 9 euros. Dans ce cas, une carte à 36 euros serait inadaptée.

Par ailleurs, les horodateurs sont tous dotés d'une fonction relais qui permet de vider une Paris Carte et enchaîner un paiement, soit à l'aide d'une Paris Carte, soit à l'aide d'une carte bancaire et dès lors, l'actuelle valeur faciale des cartes à 40 euros n'a aucune raison d'être modifiée.

On peut aussi mentionner le fait qu'il est par ailleurs possible de payer son stationnement avec une carte bleue et en 2015, on aura aussi la généralisation du paiement par téléphone portable.

Aussi est-ce la raison pour laquelle il ne nous semble pas judicieux d'avoir une carte dont la valeur faciale serait de 36 euros.

Je suis donc malheureusement amené à vous donner un avis défavorable.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Je mets aux voix le vœu 89, avec un avis...

Pardon, Monsieur POZZO di BORGO ?

M. Yves POZZO di BORGO. - Sérieusement, c'est un problème de simplicité. Vous avez raison, Monsieur l'Adjoint, de dire qu'il y a d'autres méthodes mais franchement, vous prenez la carte et si vous l'utilisez trois ou quatre fois, je crois, 9 euros, à chaque fois, tous les mois, vous avez 4 euros qui sont perdus.

Je dis cela, alors évidemment, cela ne vous fait rien, vous : vous avez une voiture de fonction. Cela ne vous fait rien. Vous n'avez pas à la garer puisque vos chauffeurs la prennent.

Mais pour les résidents qui subissent maintenant une augmentation de 300 % du stationnement résidentiel, il n'y a pas que la carte bleue, il y a tout un jeu. Faites-y attention. Vous ne vous occupez que de vous.

Je le regrette, on maintient le vœu, il sera battu mais...

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - L'ensemble des arguments a été développé. On va pouvoir passer au vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux éboueurs de l'entreprise SITA.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 90, déposé par Mme SIMONNET, relatif aux éboueurs de l'entreprise SITA.

La parole est donc à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, on pourrait penser que ce vœu est totalement hors actualité puisque la grève des travailleurs de l'entreprise SITA a bien eu gain de cause, mais je souhaitais néanmoins le maintenir et vous le présenter parce que j'estime que cette mobilisation, qui a duré plus de 40 jours, est instructive.

D'abord, nous avons été un certain nombre d'élus - je pense à Nicolas BONNET-OULALDJ et à Didier LE RESTE - à être allés les soutenir. Cette grève, qui a duré plus d'un mois, était importante car vous savez, les éboueurs de l'entreprise SITA s'occupent de la collecte du verre sur un certain nombre d'arrondissements dans le cadre d'un marché public avec la Ville, et il y avait une dégradation extrêmement grave de leurs conditions de travail puisqu'il y avait un seul ripeur à l'arrière. Quand on voit le nombre considérable de litres de verre ramassés, des problèmes de santé publique, des problèmes extrêmement graves qui s'ensuivaient.

Et il y avait un refus total de l'entreprise d'accepter les discussions, les négociations, par rapport à ce problème de sous-effectif, sachant qu'il y avait aussi un problème de précarité et en plus, il y a eu une volonté à un moment donné, de la part de cette entreprise, qui est une filiale par ailleurs de Suez Environnement, de criminaliser la contestation sociale.

Donc, évidemment, maintenant que cette grève a fort heureusement gagné, on pourrait croire qu'il faudrait retirer ce vœu, mais je souhaite au moins en profiter pour alerter l'Exécutif sur la réalité quand on délègue au privé.

Et sur le fait qu'il faut absolument que l'on approfondisse le travail en amont, quand hélas les élus comme moi qui défendons la remunicipalisation échouent à vous convaincre, qu'au moins, lors des marchés d'appel d'offres, des clauses sociales soient définies avec les organisations syndicales de manière beaucoup plus rigoureuse, parce que dans le cadre de la collecte des déchets, ce doit être dans les clauses sociales que l'on ne doit pas avoir recours aux précaires, cela doit être dans les clauses sociales s'il doit y avoir au moins deux ripeurs à l'arrière, et il faut être bien plus précis et donc je pense que vraiment, les organisations syndicales parisiennes, les unions départementales, sont les mieux placées pour travailler avec elles à définir ces clauses.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Pour vous répondre, la parole est à Mao PENINOÙ.

M. Mao PENINOÙ, adjoint. - Danielle SIMONNET, vous avez parlé de la grève des salariés de la SITA qui a touché la collecte à Paris pendant cinq à six semaines entre la fin de l'année 2014 et le début de l'année 2015. J'ai moi-même été saisi par la Confédération générale du travail de Paris et celle du 94, par les élus du Groupe communiste, et notamment Didier LE RESTE, qui m'a saisi à de nombreuses reprises sur ce sujet, et par vous à travers ce vœu.

Depuis, en effet, la grève a pris fin, les salariés ont à la fois gagné sur leurs revendications, gagné au tribunal, d'ailleurs, et sur leur conflit avec cette entreprise.

Je n'ai pas moi-même reçu la délégation des salariés qui m'avaient demandé de les recevoir parce que, comme représentant de l'Exécutif, je suis en contrat avec cette entreprise SITA. Nous sommes d'ailleurs régulièrement dans des renouvellements de contrats, sur la collecte, avec cette entreprise comme avec d'autres et il ne m'est donc pas possible de rencontrer de manière individuelle les représentants du personnel et d'intervenir dans un conflit interne à cette entreprise.

Cela dit, je crois qu'il y a un vœu du groupe qui revient justement sur la question des clauses sociales dans les marchés de la Ville.

C'est un sujet que nous avons d'ailleurs abordé avec le groupe "Vert" à quelques reprises depuis le début de cette mandature. À chaque fois qu'on peut avancer, on le fait. Il ne s'agit évidemment pas de déstabiliser les marchés par leurs coûts, mais avancer sur de meilleures clauses sociales est quelque chose que nous faisons régulièrement, que ce soit en discussion avec la direction ou bien sûr avec les organisations syndicales représentées dans l'ensemble des instances paritaires de la DPE.

Bien sûr, j'avancerai sur ce point et je continuerai à le faire, comme je pense l'ensemble de l'Exécutif.

Je vous propose de retirer votre vœu puisqu'il n'a plus d'objet, et nous allons pouvoir continuer cette discussion avec le groupe Communiste dans un vœu qui sera discuté avec mon collègue Emmanuel GRÉGOIRE un peu plus tard lors de cette séance.

Merci.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Madame SIMONNET, vous retirez votre vœu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, je retire mon vœu, et je suis ravie que ce débat puisse avancer, même si évidemment, pour moi, la meilleure réponse est encore la remunicipalisation.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci de ce retrait.

Compte rendu de la 4e Commission.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous allons maintenant examiner les dossiers qui relèvent de la 4e Commission et conformément au Règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à Léa FILOCHE, la présidente de la 4e Commission.

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Je vais être aussi brève que l'a été la 4e Commission puisque nous avons été efficaces lundi dernier lorsque nous nous sommes retrouvés avec les membres de la Commission. Nous avons passé en revue les 30 projets de délibération et les 12 vœux qui ont été produits pour cette Commission.

Très rapidement, cela a surtout été le moment que Dominique VERSINI a choisi pour nous faire un point d'étape sur le pacte parisien de la grande exclusion, dont nous aurons, je crois, des éléments plus saillants dans le courant du mois de février.

Elle est aussi revenue assez précisément sur un descriptif des mesures qui ont été prises dans le cadre du dispositif parisien d'hébergement hivernal qui est, comme vous vous en doutez, d'actualité.

Concernant les vœux, je ne vais pas être beaucoup plus longue, nous avons surtout eu un échange, mais je pense que nous l'aurons à nouveau en séance autour des quelques vœux qui ont été présentés sur la question des jeunes isolés étrangers. Voilà, mais nous avons été encore une fois assez efficaces pendant cette commission. Et

d'ailleurs, j'en profite pour à nouveau remercier les membres de la Commission, et aussi en particulier les services de la Ville, qui nous aident beaucoup pour que cette Commission se tienne bien.

Merci beaucoup.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Elisa Lemonnier.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci pour cette efficacité, alors, et pour commencer cette 4e Commission, nous allons examiner le vœu référencé n° 91, non rattaché, déposé par le groupe SOCA, relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Elisa Lemonnier.

La parole est à Mme Véronique LEVIEUX, pour le groupe Socialiste et Apparentés.

Mme Véronique LEVIEUX. - Merci, Madame la Maire.

Effectivement, ce vœu présenté par Pierre AIDENBAUM et le groupe Socialiste et Apparentés concerne Elisa Lemonnier, qui est connue comme étant l'une des initiatrices de la formation professionnelle pour les jeunes femmes en France.

Engagée pour le progrès social et l'égalité des sexes, militante saint-simonienne, elle comprend assez vite que l'égalité des sexes passe aussi par l'accès au travail pour les jeunes femmes. Elle disait assez justement : "n'attendez pas que les hommes agissent pour vous, agissez pour vous-mêmes et quand ils vous verront au travail, ils commenceront à vous prendre au sérieux". Mais pour accéder au travail, encore faut-il avoir une formation et une éducation, et c'était une des difficultés qui s'est révélée, notamment lorsque des femmes, 200, ont rencontré de grosses difficultés dans un atelier en 1848. Ainsi, l'éducation devrait amener les femmes au travail et les sauver de la déchéance.

En 1856, la société de protection maternelle conduit quelques femmes en formation près de Francfort. En 1862, Elisa Lemonnier fonde la Société pour l'enseignement professionnel des femmes, école libre non religieuse. Les écoles Elisa Lemonnier rassemblent, en 1865, 300 élèves et certaines d'entre elles, dans les 18e et 12e arrondissements, où d'ailleurs un établissement prendra son nom. Et ces établissements seront repris par la municipalité, signe de leur succès.

Une rue, d'ailleurs, du 12e arrondissement porte son nom. Mais considérant que la première Société de protection maternelle à Paris a été créée dans le 3e, le vœu vise à apposer une plaque dont l'énoncé est le suivant : "Elisa Lemonnier, 1805-1865, saint-simonienne, fondatrice de la Société de protection maternelle, a ouvert ici le 1er octobre 1862 la première école d'enseignement professionnel pour femmes", afin que cette plaque soit apposée sur l'immeuble situé 9 rue de la Perle dans le 3e.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Hélène BIDARD.

Mme Hélène BIDARD, adjointe. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Madame LEVIEUX, chers collègues, je tiens, pour commencer, à remercier vivement Pierre AIDENBAUM et les élus du Conseil du 3e arrondissement. Par ce vœu, vous proposez d'inscrire de manière visible et publique l'apport d'une femme dans l'histoire du 3e arrondissement et de Paris. Elisa Lemonnier créa, en mai 1862, la Société pour l'enseignement professionnel des femmes, préfigurant ainsi l'enseignement public et laïc que nous connaissons aujourd'hui.

Evidemment, cela fait écho à une actualité vibrante de ce début d'année. Cela n'est pas anodin et permettra à toutes les générations de croiser tous les jours, ou de tomber par hasard, sur le nom de cette femme, qui participera à la construction de notre mémoire collective sur le rôle des femmes dans la construction de Paris et de la société, et sur cet engagement pour l'éducation des femmes publique et laïque.

Je vous remercie donc de nous permettre à ce Conseil d'aborder la question de la visibilité des femmes dans l'histoire de France et de la lutte pour l'émancipation des femmes, et par là même, de toute la société.

Je vous invite à adopter ce vœu.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2015, V. 32).

Je vous remercie.

2015 DASES 133 G - Participation (750.000 euros) et convention avec l'association Mission Locale de Paris pour la gestion comptable et financière du Fonds d'Aide aux Jeunes Parisiens.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DASES 133 G relatif à une participation et convention avec l'association "Mission locale de Paris" pour la gestion comptable et financière du fonds d'aide aux jeunes Parisiens.

La parole est à Mme Marie ATALLAH.

Mme Marie ATALLAH. - Merci, Madame la Maire.

Vous nous proposez d'approuver la signature d'une convention avec l'association "Mission locale de Paris" pour la gestion du fonds d'aide aux jeunes. Il s'agit d'un fonds de 750.000 euros, destiné aux jeunes en difficulté âgés de 18 à 25 ans, en vue de favoriser leur insertion sociale et professionnelle, en leur apportant un secours ponctuel.

Ce projet nous donne l'occasion de revenir sur la politique de notre collectivité en faveur de l'insertion et de l'accès à l'autonomie des jeunes. La montée de la précarité chez les jeunes n'est plus à démontrer et elle est confirmée dans le texte du présent projet, en nous disant que les années 2013 et 2014 ont été marquées par le nombre croissant de demandes d'aides accordées aux jeunes Parisiens de plus en plus touchés par la précarité. 2.000 aides ont été accordées pour des besoins essentiels de la vie quotidienne, pour se nourrir, se vêtir ou encore, se déplacer.

Rappelons ici qu'à Paris, il n'y a pas qu'un seul dispositif d'aide pour les jeunes. Notre collectivité multiplie les mesures et actions de soutien aux jeunes. L'allocation "Paris jeunes solidarité", les aides au logement, le développement de tous les types de contrats aidés et bien d'autres dispositifs, que nous ne pouvons détailler ici faute de temps. C'est en toute légitimité que nous nous félicitons de tout ce qui se fait en faveur des jeunes depuis 2001.

Cependant, il nous semble important aujourd'hui de nous interroger sur l'adaptation de notre système d'aide et de sa cohérence en vue de favoriser l'insertion des jeunes Parisiens les plus précaires. Ne faut-il pas penser à évaluer le caractère ponctuel des aides financières et leur pertinence pour répondre aux besoins quotidiens des jeunes de moins de 25 ans, qui sont les premières victimes du chômage massif installé dans notre pays depuis de nombreuses années ? Paris compte 8.000 jeunes de moins de 25 ans au chômage.

D'autre part, ne faut-il pas essayer de repenser le dispositif d'accueil et d'accompagnement des jeunes en situation de pauvreté et de précarité, en prenant en compte la complexité de la problématique dans toutes ses facettes, dont les racines sont ancrées dans un parcours personnel ? Les profils sont divers et les situations hétérogènes et complexes.

A titre d'exemple, et selon une étude publiée par l'A.P.U.R. en 2012, 1.300 jeunes Parisiens de moins de 25 ans vivent seuls avec un ou plusieurs enfants à charge. Parmi eux, 37 % ne sont ni en cours d'études, ni en cours d'emploi. Ces jeunes sont généralement les victimes d'un parcours personnel et nous rappellent le phénomène de pauvreté qui frappe de nombreuses familles vivant dans notre pays.

Les statistiques nous rappellent et nous disent que 8 % des enfants de moins de 16 ans vivent sous le seuil de pauvreté et subissent les conséquences des inégalités sociales. Santé plus fragile, moins de réussite scolaire et plus

de risques d'inadaptation sociale. Et malheureusement, ces inégalités ont tendance à se poursuivre à l'adolescence, voire parfois à l'âge adulte.

A Paris, près de 5.000 élèves parisiens sont en échec scolaire, et toujours selon l'étude de l'A.P.U.R., Paris compte 320.000 jeunes de 16 à 25 ans, et parmi eux, 18.000 sont sans diplôme ni qualification.

Pour mieux comprendre la complexité de la problématique et la diversité des situations de précarité chez les jeunes de moins de 25 ans, nous comptons beaucoup sur le pacte de lutte contre la grande exclusion pour intégrer toutes les dimensions de la problématique des jeunes, afin d'aboutir à une meilleure adaptation et une meilleure cohérence de notre système d'accueil, d'accompagnement et d'aide à l'autonomie des jeunes vivant en grande précarité.

Et pour terminer, nous ne pouvons nous empêcher de plaider ici pour un modèle unique en faveur de la protection et de l'autonomie des jeunes, avec un engagement ambitieux qui serait de garantir qu'aucun jeune Parisien ne doit rester sans aucun revenu, ni sans accompagnement personnalisé.

Je vous remercie.

Mme Pauline VÉRON, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Colombe BROSSEL.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame ATALLAH. Merci d'avoir mis en lumière ce projet de délibération.

Ce projet de délibération, en effet, est important, important par le volume financier que la collectivité consacre aux fonds d'aide aux jeunes Parisiens, 750.000 euros, mais importante aussi et surtout parce que ce fonds d'aide aux jeunes répond à des besoins, des besoins des jeunes.

Vous l'avez dit : plus de 2.000 d'entre eux ont été accompagnés en 2013. On n'a pas la finalisation des statistiques 2014 et donc, je ne pourrai vous donner que des chiffres définitifs pour 2013, mais enfin, l'étiage est le même pour 2014. Des aides qui globalement se répartissent entre 80 % pour les aides dites à la vie quotidienne, et 20 % pour les aides à la formation. Ce sont des prescripteurs multiples qui peuvent permettre à des jeunes de déposer ces dossiers auprès du Fonds d'aide aux jeunes : bien entendu, la mission locale mais, au-delà de la mission locale, les clubs de prévention spécialisés, les C.H.R.S., les services sociaux ou des associations de proximité. Je crois que ce maillage territorial est aussi l'un des éléments qui permet au Fonds d'aide aux jeunes de répondre aux besoins là où ils existent.

Vous posez dans votre intervention deux questions qui me paraissent, en effet, être des questions qui se posent à nous et qui sont les chantiers pour les mois et les années qui viennent.

La première, c'est la question de la cohérence.

En effet, il peut y avoir une multiplicité d'aides ou de dispositifs d'accompagnement ou de portes d'entrée. Lorsque cette multiplicité garantit que nous sommes en capacité de répondre à tous les besoins, alors elle est bonne. Lorsque nous ne sommes pas totalement sûrs que cette multiplicité permette de répondre à tous les besoins, alors il faut réinterroger la multiplicité. Et je crois que c'est l'un des chantiers qui est devant nous, en lien, évidemment, avec Dominique VERSINI ; et je pense évidemment aux services sociaux, C.A.S.-V.P., etc.

Le deuxième sujet, c'est évidemment la montée de la précarité, et vous l'avez exprimé, notamment en redonnant un certain nombre de statistiques édifiantes, inquiétantes mais qui sont, en même temps, le reflet de la réalité sur la situation d'un certain nombre de jeunes Parisiens.

La semaine prochaine, chère Dominique, nous serons réunies autour de la Maire de Paris dans le cadre de la grande cause. Évidemment, cette question sera un des sujets de travail à l'issue de tous les groupes de travail, tous les ateliers participatifs qui ont été tenus dans le cadre de la grande cause.

Donc, je souscris à vos deux interrogations. Je pense, en effet, qu'elles sont devant nous et je compte bien sur la mobilisation de toutes et tous pour que nous arrivions, au-delà de l'aspect quantitatif, à faire en sorte que, qualitativement, nous soyons bien dans la bonne réponse aux bonnes interrogations.

Je le redis, le Fonds d'aide aux jeunes, c'est 2.000 jeunes qui ont pu être accompagnés, l'année dernière encore, sur des projets importants. Donc, je crois que nous pouvons nous féliciter du fait que notre collectivité s'engage aux côtés des jeunes Parisiens.

Merci encore de votre intervention.

(M. Mao PENINOÛ, adjoint, remplace Mme Pauline VÉRON au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Merci, Madame la Maire.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 133 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 133 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à l'accompagnement sociolinguistique des adultes.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 92 G, non rattaché, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, relatif à l'accompagnement sociolinguistique des adultes.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour 2 minutes maximum.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, nous avons été alertés par plusieurs associations humanitaires et sociales sur une évolution inquiétante de l'accompagnement sociolinguistique des adultes dont le financement serait réservé au bénéfice des publics primo-arrivants. Cette orientation est contraire au travail engagé depuis toujours par les associations qui œuvrent à l'apprentissage du français auprès des populations qui sont engagées dans un processus volontaire et personnel d'intégration.

Dans une période où le vivre-ensemble est essentiel, instaurer une ligne de partage en fonction du temps de présence sur le territoire national est incompréhensible, à moins que seuls les facteurs d'économie budgétaire en soient la réelle clef de compréhension.

Nous savons tous qu'une meilleure maîtrise du français et des codes de notre société sont des facteurs premiers de l'intégration des adultes, souvent parents, et, par-là, facilitant l'accompagnement des enfants dans les institutions de notre République.

Pourquoi sanctionner cette volonté ?

D'autre part, c'est une fois de plus les femmes qui vont être les plus pénalisées. Souvent, gardiennes du foyer, elles ne peuvent s'engager dans une formation que lorsque les enfants ont un certain âge. De ce fait, elles seraient exclues de toute formation puisqu'elles ne sont pas primo-arrivantes.

Le seul critère qui doit nous servir de boussole est celui de la volonté d'une personne de s'inscrire dans une démarche d'apprentissage et de formation, qui est un passeport pour son statut de citoyen actif dans la construction d'une société plus juste et plus égalitaire.

C'est pourquoi nous souhaitons que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement afin que le financement par l'Etat d'actions d'accompagnement sociolinguistiques conserve sa portée générale et n'intègre pas de critère de durée minimum de présence sur le territoire national.

M. Mao PENINOÛ, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Colombe BROSSEL pour vous répondre.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe. - Merci beaucoup, Madame PREMEL.

L'avis sur ce vœu est très favorable.

C'est un sujet sur lequel nous travaillons ensemble, avec les groupes et avec les élus d'arrondissement, depuis de nombreux mois déjà. C'est un sujet sur lequel nous partageons les inquiétudes.

Nous partageons, évidemment, les inquiétudes des acteurs qui sont sur le terrain. J'échangeais encore la semaine dernière avec la Fédération des centres sociaux qui, à son niveau mais également d'un point de vue national, est dans un travail de conviction du Gouvernement sur le fait que nous avons besoin que les A.S.L. puissent continuer à répondre à l'ensemble des besoins des populations sur nos territoires.

Donc, évidemment, l'avis sur ce vœu est très positif.

Nous aurons besoin de continuer, dans les semaines et les mois qui viennent, à expliquer pourquoi, à Paris, dans nos quartiers, il y a par ailleurs des situations qui sont aussi le reflet de ce qu'est notre ville, cette ville monde, cette ville refuge, cette ville dans laquelle les uns et les autres arrivent. Donc dans laquelle, évidemment, le seul critère de durée de présence sur le territoire national n'a pas nécessairement de sens, n'a pas nécessairement de lien avec la réalité dans nos quartiers.

Oui, les A.S.L. peuvent et sont bien souvent aussi des outils d'émancipation d'un certain nombre d'habitants de nos quartiers.

Vous parliez très justement des femmes : oui, nous avons des inquiétudes aussi sur la pérennité du dispositif "Ecole ouverte" ; oui, nous avons besoin que les parents puissent rentrer dans l'école pour apprendre la langue parce que pouvoir être en interaction avec l'ensemble des acteurs de l'éducation, avec l'ensemble des acteurs de l'école, eh bien, c'est aussi permettre aux familles de pouvoir apprendre la langue.

Alors, bien entendu, nous ne devons pas baisser la garde ; nous devons continuer à faire valoir la spécificité de nos territoires.

C'est donc un avis très favorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 1 G).

2015 DFPE 9 G - Dotation (122.477 euros) et convention pour le fonctionnement du C.P.E.F. du G.O.S.B.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFPE 9 G relatif à la dotation et convention pour le fonctionnement du C.P.E.F. du G.O.S.B.

La parole est à M. Hervé BÉGUÉ.

M. Hervé BÉGUÉ. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, les Centres de planification et d'éducation familiale assurent les consultations de contraception, ainsi que des actions de prévention portant sur la sexualité :

- d'écouter et d'orienter pour une demande d'interruption volontaire de grossesse, médicamenteuse ou non, et donc de privilégier une maternité choisie ;
- de lutter contre le Sida et les infections sexuellement transmissibles ;
- et aussi de prévenir les comportements sexistes.

Les mineurs qui souhaitent garder le secret de leur vie intime peuvent obtenir, gratuitement et sans autorisation de leurs parents, une consultation médicale, la prescription de moyens contraceptifs, la contraception d'urgence, ainsi que les bilans et suivis nécessaires.

Toute personne sans couverture sociale personnelle peut aussi bénéficier de ces prestations gratuitement.

Dans ces centres, tous les sujets peuvent être abordés, sans tabou. L'anonymat et le secret sont respectés. Ce sont des structures qui ont des missions de service public.

Le premier objectif du Planning familial fut d'obtenir le droit à la contraception qui a été interdite jusqu'en 1967. Il est donc indispensable de renforcer ces structures qui sont un pilier essentiel à la société que nous voulons défendre : celle de l'égalité pour toutes et tous.

L'égalité des femmes et des hommes passe par la liberté des femmes à disposer de leur corps et de vivre leur sexualité comme elles l'entendent, et quel que soit leur milieu social.

Ces centres de planification sont des lieux gratuits, ouvert à toutes et tous, et dans lesquels chacun bénéficie d'une écoute en toute confidentialité.

Je tiens à vous rappeler que le 17 janvier 2015, nous fêtons le quarantième anniversaire de la loi sur le droit à l'avortement.

Le droit à l'avortement a été le fruit de longues luttes des associations féministes, des personnels de santé et de personnalités.

Ce quarantième anniversaire nous rappelle le chemin parcouru pour assurer l'accès à l'I.V.G. à toutes les femmes. Il a fallu se battre pour le remboursement à 100 %, l'accès anonyme aux mineurs, l'allongement du délai légal d'avortement passé de 10 à 12 semaines et pour supprimer de la loi la clause de détresse.

En France, la loi Bachelot sur l'hôpital en 2009, dite loi "Hôpital, Patients, Santé, Territoires", a entraîné la fermeture de nombreuses maternités où sont pratiquées les I.V.G. Au total, ce sont plus de 130 centres qui ont fermé depuis une dizaine d'années.

Il est urgent de garantir l'accès à l'I.V.G. à toutes sur le territoire, que ce soit en termes d'ouvertures de structures de proximité, comme le Planning familial, de renforcement des effectifs, de réduction du délai d'attente, de formation des professionnels, mais aussi en termes d'informations données aux femmes pour qu'elles puissent faire librement leur choix entre les différentes méthodes d'avortement.

A l'heure où le droit à l'avortement est ouvertement mis en cause par les mouvements réactionnaires, comme nous avons pu le voir devant l'hôpital Tenon, il est nécessaire de rester mobilisé face à l'obscurantisme. Le droit des femmes à disposer de leur corps est un pilier fondamental de la liberté et de notre République que nous devons renforcer.

Accorder cette subvention à l'association du Groupe d'œuvres sociales de Belleville, qui se situe rue de Belleville dans un quartier populaire où résident un nombre important de familles en difficulté et de jeunes, est donc naturel et indispensable si nous voulons un Paris égalitaire entre toutes et tous, mais aussi entre nos quartiers.

Le Planning familial est une structure indispensable qui défend que toute personne a droit à une information globale qui lui permet de s'approprier la démarche contraceptive et de choisir la méthode qui lui convient le mieux en fonction de sa situation personnelle, sociale et relationnelle, pour vivre une sexualité épanouie.

Je terminerai en rendant hommage, justement, à Simone Iff, décédée le 29 décembre 2014, à l'âge de 90 ans. Elle était l'initiatrice du manifeste des 343 et présidente du Planning familial de 1973 à 1981 et pionnière du combat pour la légalisation de l'I.V.G. et son remboursement.

Je citerai pour terminer les quelques mots de Carine FAVIER et Véronique SEHIER, co-présidentes du Planning familial, qui disaient : "Simone, merci pour ce que tu as été, pour ce que tu as fait pour les femmes et les hommes".

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Avant de donner la parole à Bernard JOMIER, mes chers collègues, nous avons pris beaucoup de retard tout au long de la séance, ce qui nous amène, si nous continuons ainsi, à terminer assez tard demain soir.

Je souhaiterais, premièrement, vous en prévenir ; deuxièmement, vous indiquer que nous allons continuer ce soir jusqu'à la fin des dossiers logement de Ian BROSSAT de la 5e Commission, ce qui devrait nous amener vers 21 heures ; troisièmement, vous inviter à la concentration et au silence, parce que plus il y a de brouhaha, plus on prend de retard, les orateurs ayant du mal à faire leur conclusion.

Cela dit, Bernard JOMIER, vous avez la parole.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - J'ai bien pris note de l'invitation à la concision, Monsieur le Maire.

Je ne peux qu'approuver vraiment l'ensemble des propos d'Hervé BÉGUÉ que je veux remercier.

Oui, il faut renforcer les Centres de planification familiale. Ce projet de délibération acte notre soutien à la création d'un nouveau centre dans le 20^e arrondissement, comme vous l'avez soulevé, le G.O.S.B. Il sera suivi dans quelques mois, à la fin de cette année, de la création d'un autre centre dans le 5^e arrondissement, le centre Quatrefoies, qui témoigne bien de l'engagement de notre Municipalité dans le soutien et dans la création de centres de planification familiale.

Le montant général des subventions en leur faveur était, en 2014, d'un peu plus de 1,3 million d'euros et il passera à 1,45 million d'euros l'année prochaine. Vous voyez que c'est un effort qui est significatif.

Je peux vous assurer aussi que les grands axes sur lesquels nous travaillons visent à répondre à vos justes préoccupations. L'extension de la pratique des I.V.G. médicamenteuse, notamment dans les centres de planification familiale, mais aussi dans les centres de santé de la Ville. Nous financerons également l'achat de nouveau échographes pour accélérer les délais de prise en charge.

Une réflexion sur l'amélioration de la prise en charge des jeunes de moins de 25 ans, autour des questions de la santé sexuelle, réflexion que nous menons avec la santé scolaire et avec l'Agence régionale de santé. L'amélioration et la coordination des intervenants en prévention santé autour des questions, là encore, de santé sexuelle et d'I.V.G.

Enfin, je voulais vous signaler qu'avec l'Agence régionale de santé et avec l'A.P.-H.P., nous travaillons à améliorer la prise en charge des femmes en demande d'I.V.G., notamment en travaillant sur l'ensemble des difficultés qui sont repérées.

Vous voyez qu'une politique très volontariste est menée en la matière et que le taux actuel, un indicateur, d'I.V.G. médicamenteuses pratiquées dans le Département de Paris, qui est le plus faible de France, est une situation dont je ne me satisfais absolument pas et à laquelle nous comptons remédier par l'ensemble de ces actions.

Je vous remercie vraiment, sincèrement et profondément de votre intervention.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFPE 9 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFPE 9 G).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif aux Ateliers Santé Ville.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 93 G, déposé par le groupe Socialiste et Apparentés, est relatif aux Ateliers Santé Ville.

La parole est à Mme Marinette BACHE, pour deux minutes maximum.

Mme Marinette BACHE. - Merci, Monsieur le Maire.

Depuis de nombreuses années, nous travaillons dans le 20^e, comme à Paris, à la réduction des inégalités d'accès aux soins. Les habitants des zones urbaines sensibles sont souvent fort éloignés des parcours de soins, de prévention. Les besoins de santé dans ces territoires sont évidents. C'est ce que confirme d'ailleurs un récent rapport d'études de l'A.R.S., qui constate les criants manques de moyens dans notre arrondissement.

Aujourd'hui, nous disposons d'une réponse de proximité : les Ateliers Santé Ville. La mise en place d'un Atelier Santé Ville, depuis maintenant cinq ans dans le 20^e, nous a permis d'améliorer la cohérence et la pertinence des actions destinées aux populations prioritaires des territoires "politique de la ville".

L'A.S.V. s'appuie sur des dynamiques et des réseaux d'acteurs locaux, renforce leurs compétences, l'information en matière sociale et en matière de santé publique, développe le partenariat local entre les différents acteurs publics et associatifs autour des questions de santé.

Cette démarche permet aux acteurs de l'insertion sociale et professionnelle d'intégrer la problématique santé dans l'accompagnement des habitants. Les moyens d'intervention sont diversifiés et adaptés aux publics concernés, permettant de développer la participation active des habitants dans la réalisation des projets de santé.

Ainsi, des actions de proximité multiples autour de la santé des jeunes, des femmes, de la prévention des comportements à risques, des campagnes de dépistage, de la nutrition, etc., ont pu avoir lieu.

Enfin, l'A.S.V. est un atout d'expertise locale pour notre territoire, car il favorise la pratique d'évaluation des actions.

Vous l'aurez compris aujourd'hui : la prise en compte des questions autour de la santé doit rester un levier de lutte contre les inégalités sociales et territoriales. L'A.S.V. en est le meilleur outil de proximité. C'est la raison de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bernard JOMIER, pour deux minutes.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Mes chers collègues, le rôle et le travail des A.S.V. s'inscrit pleinement dans la réduction des inégalités sociales et territoriales de santé qui infusent notre politique.

Je vous rappelle que nous finançons à hauteur de 30.000 euros chaque association porteuse d'un A.S.V. à Paris. Comme vous le soulignez, le travail partenarial est très important. Comme vous le menez dans le 20e, il est nécessaire de le développer encore, de renforcer les liens par exemple, en créant un Conseil local de santé qui est une bonne échelle pour renforcer ces dynamiques et développer ces politiques.

Je rappelle qu'un vœu, qui était porté par les élus du 10e arrondissement, a été adopté par notre Conseil au mois d'octobre, relatif à la pérennisation des Ateliers Santé Ville. Suite à l'adoption de ce vœu, j'ai demandé qu'un travail soit engagé par la DASES pour réfléchir aux différentes options pour consolider le portage des A.S.V. qui sont, vous le savez, en grande difficulté.

Ce travail est mené évidemment en partenariat avec ma collègue Colombe BROSSEL, chargée de la politique de la ville. Nous allons réunir très bientôt le Comité départemental de coordination des A.S.V. Cela fait aussi suite à la redéfinition des quartiers "politique de la ville". C'est donc ce dispositif que nous devons repenser.

Dans ce cadre, je partage tout à fait le souci que vous exprimez dans ce vœu que le local de l'A.S.V. du 20e soit localisé dans le quartier ou à proximité immédiate du territoire sur lequel l'A.S.V. intervient. D'ailleurs, une proposition en ce sens a été faite récemment.

Compte tenu de ces éléments, évidemment j'apporte un avis favorable à votre vœu.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Pour une explication du vote du groupe Ecologiste de Paris, la parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, juste pour dire que d'abord nous souhaitons souligner à quel point sont importants pour nous les Ateliers Santé Ville. Il s'agit tout simplement, dans de nombreux quartiers et pour un certain nombre de populations, du premier maillon d'une politique locale de santé. Ils permettent, comme l'a très bien dit Bernard JOMIER, de faire le lien entre les différents acteurs institutionnels ou non autour de personnes et de familles particulièrement précaires.

C'est pour cela que la pérennisation de ce dispositif nous semble primordiale. Nous sommes particulièrement inquiets, c'est pourquoi nous soutenons ce vœu, de la fragilité actuelle du tissu associatif qui abrite ces dispositifs. Combattre cette fragilité et renforcer ces Ateliers Santé Ville pose donc la question, comme Bernard JOMIER l'a dit, du portage des Ateliers.

Comme évoqué dans un vœu déposé conjointement par le groupe Ecologiste de Paris et le groupe PCF - Front de Gauche à la séance d'octobre 2014 de ce Conseil, nous pensons que la municipalisation de ce dispositif doit être envisagée et donc sérieusement étudiée.

Cette proposition doit prendre sa place dans la perspective des Assises de la santé de 2016. C'est pour reconnaître l'importance des Ateliers Santé Ville et accompagner leur pérennité et leur nécessaire évolution que nous soutenons ce vœu.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Socialiste et Apparentés, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 2 G).

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif au futur hôpital Lariboisière-Fernand Widal.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n° 94 G et n° 94 G bis, déposés par le groupe Communiste - Front de Gauche et l'Exécutif, relatifs au futur hôpital Lariboisière-Fernand Widal.

La parole est à M. Didier LE RESTE, pour 2 minutes maximum.

M. Didier LE RESTE. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous avons aujourd'hui souhaité saisir de nouveau le Conseil de Paris de l'avenir des services de l'hôpital Fernand Widal du 10e arrondissement.

Vous le savez, la direction de l'A.P.-H.P. prévoit depuis plusieurs années la fermeture de cet hôpital. Un consensus avait été entériné avec la Ville autour d'un projet de santé incluant le transfert de l'ensemble des activités de Fernand Widal sur le site de l'actuel hôpital Lariboisière.

Dans ce cadre, le Conseil de Paris des 6 et 7 février 2012 avait modifié le Plan local d'urbanisme pour prévoir le regroupement des activités hospitalières sur le site de Lariboisière.

Nous avons dans le 10e arrondissement défendu ce projet lors de la campagne des municipales de mars dernier. Aujourd'hui, le regroupement de tous les services de Fernand Widal dans le nouvel hôpital Lariboisière est pourtant remis en cause.

Dans le journal "Le Parisien" du 10 décembre 2014, le directeur général de l'A.P.-H.P. a confirmé publiquement nos craintes. Pour lui, concernant en particulier les services de gériatrie de Fernand Widal, il y a deux hypothèses à l'étude : soit Lariboisière, soit Bichat-Claude Bernard dans le 18e.

Nous souhaitons aujourd'hui que le Conseil de Paris se positionne face à cette question. Il ne s'agit pas ici d'opposer les arrondissements entre eux et de tenter de tirer la couverture à soi. Les services de gériatrie doivent à notre sens s'intégrer dans le nouvel hôpital Lariboisière-Fernand Widal afin de permettre un réel maillage du territoire et ce, afin de garantir la meilleure garantie de soins possible dans la proximité pour l'ensemble des Parisiens.

Notre inquiétude est grande concernant le devenir de l'hôpital Bichat-Claude Bernard et sur sa capacité à pouvoir accueillir dans des conditions optimales les lits de gériatrie. Dans un communiqué du 2 décembre 2014, la Ville de Paris et l'A.P.-H.P. ont dit partager le constat d'inadaptation des structures actuelles des hôpitaux Bichat et Beaujon à une prise en charge efficace, garantissant pleinement et dans la durée qualité et sécurité des soins, même si ce n'est pas l'objet principal de ce vœu, nous savons également que le projet de l'A.P.-H.P. de vendre jusqu'à un tiers du site de Lariboisière fait partie, avec le coût, d'un des éléments allant contre l'intégration des lits de gériatrie de Fernand Widal vers Lariboisière.

Une telle vente pourrait remettre en cause bien plus que le service de gériatrie de Fernand Widal. Nous sommes notamment inquiets pour le devenir de la maternité.

Face au questionnement en cours à l'A.P.-H.P. énoncé clairement par voie de presse, entre une localisation des services de gériatrie à l'hôpital Bichat ou à Lariboisière, et face aux incertitudes pesant sur l'avenir de l'hôpital Bichat, nous proposons aujourd'hui au Conseil de Paris de réaffirmer sa volonté déjà affichée en 2012 de voir les services de gériatrie de Fernand Widal intégrés au sein du nouvel hôpital Lariboisière-Fernand Widal.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Cher collègue, comme vous le rappelez, il y a de nombreux lits de gériatrie sur Fernand Widal, très exactement 138 lits de gériatrie actuellement, et le projet du nouveau Lariboisière est un projet qui est structurant pour l'offre de soins sur la partie nord-est de Paris.

Je crois qu'il faut que l'on analyse l'offre de soins de gériatrie en termes de parcours des personnes âgées sur un territoire, et ce territoire n'est pas limité à un arrondissement parisien. Comme vous l'avez dit vous-même, il ne s'agit pas d'opposer les arrondissements les uns aux autres, mais de raisonner en termes de bassin de vie.

Actuellement, environ 25 % des patients, qui sont à Fernand Widal, viennent du 10^e arrondissement et 75 % de ces patients viennent des arrondissements qui sont immédiatement limitrophes, les quatre arrondissements qui sont autour.

En matière de gériatrie, comme souvent dans l'offre de soins, l'objectif doit être celui d'un maintien des capacités sur la partie nord de Paris, avec une amélioration des conditions d'accueil et une préservation d'une bonne accessibilité pour les patients et pour leurs familles.

Je vous rappelle que, lors d'une réunion récente, l'Agence régionale de santé a confirmé cet objectif d'un maintien du nombre de lits de SLD et a fait état d'un constat que nous partageons d'un déficit de lits de SSR gériatriques sur la partie nord de Paris. Il n'est donc pas question de réduire cette offre de lits. Cependant, il est question de l'analyser, et je rappelle à un horizon de dix ans, en fonction d'un territoire et pas des limites d'un arrondissement.

Je crois que le statu quo n'est pas une bonne politique, n'est pas une bonne ligne de conduite, mais plutôt on doit s'engager pour anticiper les besoins de santé et pour offrir une offre de soins qui corresponde à ces besoins de santé.

C'est la raison pour laquelle nous présentons le vœu de l'Exécutif qui consiste à réaffirmer la nécessité de maintenir et développer l'offre de lits de gériatrie sur la partie nord de Paris, mais pas sur un arrondissement en particulier.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

J'ai trois demandes d'explication de vote : François HAAB pour le groupe UDI-MODEM, Anne SOUYRIS pour le groupe Ecologiste de Paris et Déborah PAWLIK pour le groupe UMP.

Monsieur François HAAB ?

M. François HAAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Effectivement, dans cette discussion qui est très importante, il y a vraiment deux aspects à prendre en compte.

Le premier aspect, et nous l'avons rappelé à plusieurs reprises déjà dans cet hémicycle, c'est de maintenir coûte que coûte l'offre de soins gériatriques, et je ne dirais même pas maintenir mais développer l'offre de soins gériatriques, pour permettre aux seniors de rester hospitalisés, soit dans une structure DEGU, soit dans des structures de plus longue durée, au sein de la Capitale. C'est un objectif absolument prioritaire. Je rejoins dans ce sens ce que vient de dire l'adjoint de la Maire sur cette question.

En ce qui concerne l'hôpital Lariboisière, il faut se reporter au projet médical de l'hôpital Lariboisière, avec un projet très ambitieux de développement d'un grand centre de neurosciences et d'un grand centre de chirurgie. Aujourd'hui, la constitution de ces pôles d'excellence probablement rend difficile l'accueil des activités de gériatrie, tel que cela avait pu être envisagé.

Il nous semble que la solution proposée à l'heure actuelle d'essayer d'avoir un regroupement de structures gériatriques sur le site de l'hôpital Bichat, et nous aurons l'occasion d'ailleurs de rediscuter de l'avenir de l'hôpital Bichat dans cette enceinte, nous paraît adaptée.

C'est la raison pour laquelle nous voterons le vœu bis présenté par l'Exécutif et pour laquelle nous ne pourrions pas voter le vœu présenté par le Front de Gauche.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Anne SOUYRIS.

Mme Anne SOUYRIS. - Je dirais que le groupe Ecologiste est très attaché à deux points. Le premier, c'est le fait qu'il y ait une vraie concertation avec les professionnels et différents acteurs, ce que nous avons déjà voté et demandé dans cette instance, et la deuxième chose, c'est que les lits de gériatrie soient préservés dans le nord parisien intramuros, ce qui nous a été confirmé à plusieurs reprises, et donc nous serons vigilants sur ce point. Mais l'idée de laisser exclusivement dans le 10e alors que la plupart des patients ne sont pas du 10e, forcément, à Lariboisière, ne nous semble pas le choix, en tout cas, maintenant, le plus opportun, en tout cas nécessaire.

Je vous remercie, donc nous voterons contre ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme PAWLIK.

Mme Déborah PAWLIK. - Monsieur le Maire, chers collègues, nous voterons pour ce vœu car ce qu'il réclame est la simple mise en œuvre du projet du nouveau Lariboisière, sur lequel tout le monde était tombé d'accord, et qui comprenait notamment le transfert des lits de gériatrie de Fernand-Widal à Lariboisière. Alors pourquoi reviendrait-on sur un projet qui était accepté par tous ?

Contrairement au projet du grand hôpital dans le nord parisien ou à la restructuration de Bichat, qui doivent être précisés, le projet Lariboisière est un projet beaucoup plus abouti.

Pourtant, Monsieur JOMIER, vous aviez indiqué en 4e Commission que s'il était exclu de réduire le nombre de lits de gériatrie à Paris intramuros, leur répartition pourrait en revanche être retravaillée et que l'hypothèse la plus probable était effectivement qu'ils soient transférés à Bichat. Cela revient donc in fine à détricoter le projet Lariboisière pour construire le projet Bichat. À part opposer les parties prenantes, nous ne comprenons pas la stratégie envisagée ici pour ces grands projets d'avenir de l'A.P.-H.P.

Je conclurai simplement en rappelant que M. le Maire du 10e arrondissement s'est engagé, lors de la dernière séance du Conseil, d'organiser prochainement une réunion avec l'ensemble des élus du 10e, et il me semble que cette réunion devient véritablement urgente.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Enfin, la parole est à M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci.

Le projet du nouveau Lariboisière concerne le 10e mais il ne concerne pas que le 10e. Il concerne l'offre et l'organisation hospitalière dans l'ensemble du nord-est parisien.

C'est un projet piloté par l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris qui est actuellement à l'étude.

Je ne partage pas la façon d'aborder le sujet du groupe communiste, et je veux remercier Bernard JOMIER de la façon dont il pilote aussi le travail de la Ville sur ce dossier qui est compliqué, qui est sensible, qui est très important pour l'avenir.

Je partage ce qui a été exprimé par Anne SOUYRIS au nom du groupe des Verts et par M. HAAB au nom du groupe UDI-MODEM, qui me semble une façon raisonnable d'aborder ce dossier et justement, d'avoir des rapports de travail étroits et aussi pressants avec l'A.P.-H.P. pour organiser au mieux l'offre hospitalière gériatrique dans le nord-est parisien, sans avoir un esprit arrondissementier trop étroit.

En la matière, le mieux pourrait être l'ennemi du bien et ce qu'il nous faut, c'est que le projet du nouveau Lariboisière débouche. En ce sens, je pense que le vœu de l'Exécutif est nettement plus raisonnable, et je remercie Bernard JOMIER de son travail.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Le vœu n° 94 G est-il maintenu ?

M. Didier LE RESTE. - Il est maintenu d'autant plus que nous sommes sérieux, respectueux, et respectueux des engagements que nous avons pris devant les Parisiennes et les Parisiens. Je n'ai rien inventé de révolutionnaire que de demander de réaffirmer ici des engagements qui ont déjà été pris et présentés devant les Parisiennes et les Parisiens, donc nous maintenons notre vœu.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée...

D'ici, c'est assez net. Si vous voulez, on refait le sketch d'hier, mais je vous assure que c'est assez net...

Monsieur le Président du groupe communiste ?

M. Nicolas BOULET-OULALDJ. - Je demande à ce que les voix soient comptées à main levée.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Très bien.

Qui est pour ?

Contre ?

25 à 37, et je vous remercie de votre confiance.

Absentions ?

Merci. Elle est donc repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 3 G).

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création de centres d'accueil sur les infections au VIH.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 95 G, déposé par le groupe UMP, relatif à la création de centres d'accueil sur les infections au VIH.

La parole est à M. HONORÉ, pour deux minutes.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Considérant que l'infection au VIH perdure et qu'elle fait toujours de trop nombreuses victimes ;

Considérant l'importance de faciliter l'information du plus large public possible ;

Considérant l'utilité du réseau associatif dans l'information et la prévention ;

Considérant le rôle de l'Assistance publique-Hôpitaux de Paris ;

Bernard DEBRÉ, Dominique STOPPA-LYONNET, Pierre-Yves BOURNAZEL, moi-même et les élus du groupe UMP demandent la création de centres individualisés dans les hôpitaux de l'Assistance publique ayant pour mission le conseil et l'information sur les infections au VIH.

Quatre hôpitaux pourraient accueillir ces centres qui seraient animés par des professionnels de santé et des associations, en accord avec les structures extrahospitalières qui existent déjà.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Monsieur le Conseiller, d'abord, je veux saluer votre intérêt pour l'épidémie sur laquelle la Ville de Paris est mobilisée et engagée depuis de longues années et qui a notamment abouti à l'appel de Paris du 1er décembre dernier.

Je vous rappelle que l'A.P.-H.P. compte déjà six CDAG/CIDDIST, donc des structures qui sont dédiées au dépistage et à la prise en charge de l'infection par le VIH.

C'est la raison pour laquelle je crois que la question n'est pas de créer, au sein de l'A.P.-H.P., de nouveaux centres mais, comme la réglementation prévoit que ces CDAG/CIDDIST soient transformés en un nouveau type unique de centre sur l'information sur le dépistage du VIH, il me paraît plus souhaitable d'engager une démarche d'agrément de ces centres de l'A.P.-H.P. vers le nouveau type de centre, et non pas une création qui ne correspondrait pas réellement à un besoin au regard de l'évolution de l'épidémie.

C'est la raison pour laquelle j'ai proposé d'amender votre vœu en ce sens et si vous l'acceptez, j'émettrai alors un avis favorable.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Il y a un amendement, l'acceptez-vous ? Merci.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 4 G).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'attribution d'une dénomination Jean Loygue.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 96, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif à l'attribution d'une dénomination Jean Loygue.

La parole est à M. François HAAB, pour deux minutes, je pense que je n'ai pas bien prononcé...

M. François HAAB. - Merci, Monsieur le Maire, mais c'est bien de Jean Loygue dont nous allons parler, qui était une des grandes figures de la chirurgie, j'allais dire parisienne mais au-delà, française, voire même internationale, puisqu'il a créé la plus grande école de chirurgie digestive, initialement au sein de l'hôpital Rothschild, donc un enfant du 12e arrondissement, puis au sein de l'hôpital Saint-Antoine en sachant allier les structures de réanimation aux structures de chirurgie.

Jean Loygue a donc été un chirurgien reconnu dans le monde entier pour sa technique chirurgicale.

Au-delà de cela, il a eu un engagement universitaire majeur puisqu'il a été doyen à deux reprises de la faculté Saint-Antoine.

Il a par ailleurs eu une activité citoyenne importante puisqu'il a été membre de cette Assemblée à deux reprises, a été l'adjoint de Jacques CHIRAC chargé des questions de santé et à ce titre, président délégué du conseil d'administration de l'Assistance Publique et enfin, a été très actif lors de la Libération de Paris et a été honoré à ce titre.

Il me semble donc qu'il est temps d'honorer la mémoire de Jean Loygue, qui nous a quittés il y a maintenant quelques années, et de trouver un emplacement à proximité de l'hôpital Saint-Antoine pour donner le nom de ce chirurgien, à une rue, une place du 12^e arrondissement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Chers collègues, je vous rappelle que notre Conseil est saisi, pour donner un avis sur l'instruction de ce dossier, par la commission ad hoc, non pas pour décider directement l'attribution mais, au vu du parcours que François HAAB a rappelé, d'un médecin éminent dont la carrière, dont le parcours personnel et médical est effectivement de premier niveau, je crois que, effectivement, nous pouvons donner un avis favorable à la demande d'instruction, à la transmission à la commission d'instruction d'une dénomination en faveur de Jean Loygue.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien. En ce sens, c'est un avis favorable au vœu n° 96.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 33).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à l'attribution d'une dénomination René Küss.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 97, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif à l'attribution d'une dénomination René Küss.

La parole est à M. François HAAB, pour 2 minutes à nouveau.

M. François HAAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Je suis désolé, je vous promets que, la prochaine fois, je trouverai une femme chirurgien, pour que nous trouvions une dénomination de rue, mais les faits sont têtus et, aujourd'hui, nous allons parler d'un autre grand chirurgien de l'Assistance Publique, puisqu'il s'agit de René Küss qui a fondé, en quelque sorte, l'école de chirurgie urologique de l'hôpital de la Pitié Salpêtrière. Au-delà de cela, il a été vraiment le pionnier mondial en matière de transplantation rénale, puisque, dès les années 1950, il a imaginé cette chirurgie. Il a été finalement le premier à avoir un succès en matière de transplantation rénale dans les années 1960 à partir de deux donneurs et receveurs non apparentés.

Il est connu mondialement pour ses faits de chirurgie.

René Küss a également eu une part très importante sur le plan, là aussi, citoyen et notamment dans la Libération de Paris. Il a été cité à ce titre, notamment pour des faits qui lui sont attribués concernant la libération de l'école militaire.

Pour toutes ces raisons, il me semble également important que nous puissions honorer la mémoire de René Küss.

Nous souhaitons, avec Edith GALLOIS, que nous puissions trouver un emplacement, là aussi, à proximité idéalement de la Pitié Salpêtrière dans le 13^e arrondissement, pour sa mémoire.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Bernard JOMIER, très compétent en école militaire !

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Très brièvement, même avis !

Ce que François HAAB rapporte au sujet de la carrière de René Küss est tout à fait juste. Effectivement, son rôle notamment dans la mise au point des techniques de greffe des reins qui sauvent maintenant de nombreuses vies est fondamental et donc mérite d'être reconnu.

Comme il a anticipé, en plus, la réflexion que je voulais lui soumettre, sur la nécessaire présence des femmes dans les dénominations, je ne doute pas qu'à un prochain Conseil, il aura trouvé d'éminentes chirurgiennes, car elles ne manquent pas non plus.

Donc, c'est un avis favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI - MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 34).

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et UMP relatif à la création d'une maison du polyhandicap et de l'autisme.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le vœu référencé n° 98 G, déposé par les groupes UDI-MODEM et UMP, relatif à la création d'une maison du polyhandicap et de l'autisme.

La parole est à M. François HAAB, à nouveau.

M. François HAAB. - C'est un sujet qui me tient particulièrement à cœur et nous présentons ce vœu avec Valérie MONTANDON sur les moyens de développer la manière dont nous pouvons accompagner les familles qui ont des enfants atteints de polyhandicap et d'autisme.

Aujourd'hui, malgré tous les efforts qui sont faits, et il y en a, en matière d'associations qui s'occupent de ces questions, les efforts qui ont été faits par la Ville, la situation reste inacceptable.

Sachez, sachons que, tous les ans, de jeunes Parisiens atteints d'autisme doivent aller en Belgique pour trouver des structures de répit, pour trouver des structures de prise en charge. Cette situation n'est pas acceptable.

Il nous semble important et utile de pouvoir créer un lieu dédié à cette prise en charge où pourraient se rassembler, où pourraient se retrouver les associations qui s'occupent de ces questions absolument cruciales, où les familles qui ont besoin d'écoute, qui ont besoin d'aide, qui ont besoin de répit pourraient se rendre et où, également, des structures d'évaluation, d'accompagnement des fonctions neurosensorielles de ces enfants seraient également développées.

C'est pour cette raison, donc, que je présente, avec Valérie MONTANDON, ce vœu. Nous avons évoqué la possibilité d'installer une telle maison sur une emprise foncière que nous connaissons dans le 12^e arrondissement, qui est sur l'emplacement de la caserne de Reuilly.

Pourquoi cet emplacement ? Parce qu'il y a une réserve foncière, même si je sais qu'il y a un projet immobilier à cet endroit, qu'il y a la proximité de l'hôpital Trousseau avec des centres très pointus en matière de prise en charge des enfants atteints de polyhandicap et que l'on pourrait imaginer des synergies et des complémentarités.

Voilà l'objet de ce vœu.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Bernard JOMIER.

M. Bernard JOMIER, adjoint. - Cher collègue, vous soulevez dans ce vœu plusieurs questions qui sont très importantes : la question des structures de polyhandicap, des structures d'autisme et la question d'un lieu pour accompagner, pour aider et pour élaborer, on va dire, des projets de vie.

Je voudrais vous rappeler qu'en ce qui concerne les aidants, Paris dispose du Centre de Ressources Autisme Ile-de-France, qui avait été installé dans le 12^e arrondissement quand ma collègue Pénélope KOMITÈS était en charge du handicap, et que ce centre permet d'apporter une aide, une écoute, un soutien aux familles, même s'il peut encore s'améliorer, il doit encore se développer pour aller vers un ensemble de prestations plus larges, tel que vous paraissez l'indiquer dans votre vœu.

J'ajouterai que la politique parisienne sur le handicap, vous le savez, en termes de structures, cette fois-ci, est guidée par le schéma départemental. Oui, sur l'autisme, la situation n'est pas satisfaisante mais la programmation des prochaines années nous amènera à augmenter, à multiplier presque par quatre le nombre de places pour personnes autistes. J'espère bien et je veux qu'en 2020, il n'y ait plus de personnes qui soient contraintes d'aller en Belgique parce qu'il n'y a pas de places dans des structures plus proches.

C'est un ensemble d'axes que nous travaillons actuellement, parmi lesquels je veux citer notamment la création de structures interdépartementales, avec les autres départements d'Ile-de-France parce que ce n'est pas qu'une question de foncier mais vous savez que l'autisme, pour sa prise en charge dans des structures adaptées, nécessite des espaces ouverts, notamment des espaces verts, pour que les patients puissent vivre dans de bonnes conditions et que ce n'est pas toujours possible sur le territoire parisien.

Sur le polyhandicap, pareil, il y a une programmation qui est en cours et qui va être discutée parce que nous allons, à partir de l'automne, entamer la discussion sur le nouveau schéma départemental. En prévision de cette discussion, j'ai réuni, par exemple il y a 15 jours, les associations concernées par l'autisme, ayant des structures, ou les associations de parents d'enfants autistes. Nous avons convenu de travailler l'ensemble de ces questions dans le cadre du prochain schéma départemental.

Donc, les questions que vous soulevez sont justes mais il est difficile d'y apporter une réponse dès aujourd'hui.

Moi, je vous demanderai volontiers, pour le moment, de retirer votre vœu, en prenant l'engagement que cette question soit portée à l'ordre du jour de la préparation du prochain schéma, pour que nous y apportions les bonnes réponses et, bien sûr, en lien avec vous.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur HAAB, acceptez-vous ?

M. François HAAB. - Je pense que, sur cette question, il est important d'avoir une attitude consensuelle et que ce serait un signal dévastateur que d'envoyer un vote contradictoire entre différents courants de sensibilité.

Donc, je retiens ce que me dit Bernard JOMIER.

Je serai d'une grande vigilance et je sais qu'il le sera aussi sur cette question.

Nous aurons l'occasion d'en reparler, donc je prends acte de la réponse.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

2015 DASES 3 G - Approbation du principe et des modalités de passation d'un marché à prix unitaires pour la fourniture et la livraison de produits frais pour les EDASE.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DASES 3 G relatif à l'approbation du principe et des modalités de passation d'un marché pour la fourniture et la livraison de produits frais.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour 5 minutes maximum.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération nous propose de voter sur des marchés alimentaires de produits frais pour alimenter les établissements départementaux gérés par la DASES. Ces établissements accueillent des nourrissons, des enfants, des adolescents, des mères avec leurs jeunes enfants.

Le groupe Ecologiste souhaite, sur ces marchés alimentaires, souligner l'évolution positive que nous actons aujourd'hui. En effet, avec ce marché, c'est un passage de 5 à 30 % de produits issus de l'agriculture biologique pour ces établissements à très forte utilité sociale. C'est un effort considérable qu'il nous fallait mettre en œuvre, tant il s'agit là de mettre en cohérence nos politiques en la matière.

En inscrivant ces établissements dans le nouveau Plan alimentation durable de la mandature, ce sont des mesures importantes que nous prenons.

D'abord, ce sont des mesures pour un accès à une alimentation de qualité, exempte de pesticides pour les enfants qui sont confiés à nos services de l'Aide Sociale à l'Enfance.

Et ce sont, comme toutes les mesures prises vers une alimentation durable, pour nous, élus, de vrais leviers de développement durable de nos territoires, par exemple en relocalisant nos achats ou encore en favorisant une agriculture génératrice d'emplois et respectueuse des sols.

Pour l'avenir et dans le souci d'inscrire ces établissements dans les objectifs fixés par le Plan alimentation durable de la mandature, nous ne pouvons que souhaiter que nous allions encore plus loin. Nous ne pouvons qu'encourager à se fixer comme objectif les 50 % d'alimentation durable pour la fin de mandature. C'est une question de cohérence et c'est une question d'égalité entre tous les enfants de Paris.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci et merci de votre concision.

La parole est à Mme Nawel OUMER.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ferai une observation très courte et je remercie notre collègue d'avoir souligné les efforts de la Municipalité sur cet objectif. Effectivement, vous l'avez relevé, on est à plus 25 points, c'est-à-dire qu'on part de 5 % pour viser 30 %. Je rejoins effectivement vos souhaits de poursuivre et de s'inscrire dans l'objectif de 50 %, et ce sera le cas précisément pour cette direction et pour les établissements de l'aide sociale à l'enfance.

Vous aurez noté que compte tenu de l'énorme pas que représente déjà ce passage de 5 % à 30 % dans la durée qui est celle du marché, puisque c'est un an renouvelable à trois reprises maximum, nous visons bien évidemment l'objectif de 50 % pour la deuxième partie de la mandature, en tout cas, pour arriver jusqu'à 2020, et donc, nous aurons sûrement l'occasion de souligner à nouveau ce cap dans trois ans, à partir de 2017, quand on va renouveler le prochain marché.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 3 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 3 G).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 99, déposé par le groupe UMP, est relatif à l'accueil et à l'accompagnement des enfants en situation de handicap.

La parole est à Delphine BÜRKL, pour deux minutes.

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Aujourd'hui encore, on connaît mal la réalité de l'accueil des enfants handicapés au sein des structures collectives de la petite enfance. Les acteurs du secteur reconnaissent que les actions déployées pour favoriser l'intégration des enfants en situation de handicap ou en cours de diagnostic au sein des structures de la petite enfance, ont des résultats plus ou moins mitigés.

Plusieurs enquêtes départementales indiqueraient que l'accueil des enfants en situation de handicap ne représenterait que 1 % du volume de fréquentation des établissements de la petite enfance. Il existe peu d'actions de soutien aux familles ayant un enfant handicapé, pour éviter les ruptures et les situations d'exclusion pouvant résulter de l'isolement de ces familles face aux problématiques que soulève le handicap. Les professionnels de la petite enfance sont peu sensibilisés, formés et outillés durant leur cursus de formation initiale pour accueillir ces enfants, et la mise en lien est souvent difficile, faute de temps, entre les différents partenaires et intervenants sur ce secteur, entraînant régulièrement des ruptures de prises en charge.

Fort de ce constat et à travers ce vœu, je souhaite soutenir la création à Paris d'un projet d'unité mobile pour enfants en situation de handicap, pour tous types de handicap, afin de favoriser l'accueil et l'accompagnement de ces jeunes enfants et de leur famille. Je ne veux pas nier les progrès qui ont été réels ces dernières années à Paris dans l'accueil des enfants en situation de handicap, et ce vœu vise précisément à amplifier ces progrès, à les renforcer et à les démultiplier, parce qu'il y a encore trop d'a priori et trop de lourdeurs dans ce domaine. La création de cette unité mobile permettrait de banaliser, finalement, l'accueil des tout petits enfants en situation de handicap dans les structures municipales existantes, grâce à un soutien à la parentalité et à la dispense d'une formation en continu des équipes.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Nawel OUMER pour vous répondre.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, je pense que nous partageons les objectifs, mais nous avons une divergence sur le moyen, et notamment le moyen que vous proposez à travers ce vœu, car vous le savez, et je vais le rappeler néanmoins, la Ville de Paris est très engagée. Je vous remercie d'ailleurs de mettre la lumière sur cet engagement et sur ce sujet sur lequel nous sommes très mobilisés, parce qu'effectivement, l'accueil, la prise en charge, l'orientation et l'accompagnement des enfants et des parents des enfants en situation de handicap, notamment dans les établissements de la petite enfance, est un sujet qui est très investi dans la mesure où nous travaillons à la fois et nous disposons de beaucoup de réponses et de dispositifs pour offrir un accueil adapté aux besoins de chaque enfant dans nos établissements, et également pour offrir des projets et construire des projets spécifiques autour de l'accueil de ces enfants, du type notamment de l'établissement du quai de la Charente, que vous visez dans les considérants de votre vœu, que vous n'avez pas évoqué, mais que je rappelle oralement.

Et précisément, l'ensemble de ces dispositifs, je voudrais quand même les citer. Vous savez que le service de la P.M.I. contribue au repérage du handicap dès le plus jeune âge, notamment par l'organisation de consultations, de bilans visuels, auditifs, psychomoteurs auprès de 50.000 enfants suivis par les 60 centres de quartiers. Donc, l'ensemble des enfants sont concernés. Tout le service de la P.M.I. est mobilisé pour cette première étape de repérage et d'accompagnement. Ils participent aussi à la mise en place d'activités d'éveil pour les petits et d'ateliers de psychomotricité pour les plus grands. Le service de la P.M.I. dispose d'une équipe ressource pour la surdité.

Concernant la prise en charge, les centres d'action médico-sociale précoce, que vous évoquez également dans le corps de votre vœu, assurent la prise en charge globale des enfants en situation de handicap de 0 à 6 ans. Ils disposent d'une équipe pluridisciplinaire. Nous avons également, pour vous donner un chiffre, parce que là, je ne suis pas d'accord, en plus, sur le chiffre...

J'ai dépassé mes deux minutes ? D'accord.

Voilà, nous avons quand même 60 % des établissements de petite enfance à Paris qui accueillent au moins un enfant en situation de handicap, donc nous déployons beaucoup de moyens. C'est pour cela que je vous proposerai de retirer, compte tenu de l'ensemble de ces moyens, votre vœu, dans la mesure où nous allons au-delà de ce qui est proposé, et à défaut, je donnerai un avis défavorable pour la solution que vous proposez aujourd'hui.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame BÜRKLİ, acceptez-vous de le retirer ?

Mme Delphine BÜRKLİ, maire du 9e arrondissement. - Sur un sujet aussi sensible que les enfants porteurs de handicap, je ne veux absolument pas de vote négatif, donc je retire ce vœu, mais je souhaite que l'on puisse en

parler en dehors de cet hémicycle pour envisager peut-être la création de cette unité mobile, au moins que nous puissions en parler, puisque c'est une revendication de beaucoup de représentants du secteur, beaucoup de professionnels.

Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup...

Je suis sûr que c'était pour dire oui ?

Mme Nawel OUMER. - C'était pour dire oui et sous contrôle de la présidente de la 4e Commission, on pourra l'évoquer également en 4e Commission.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif à la halte-garderie du Ranelagh.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons donc à l'examen du vœu référencé n° 100, déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM, relatif à la halte-garderie du Ranelagh.

La parole est à M. Pierre AURIACOMBE, pour deux minutes.

M. Pierre AURIACOMBE. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pense que c'est un vœu assez consensuel qui a été voté à l'unanimité des élus du 16e arrondissement. Nous avons, dans le 16e, une halte-garderie de plein air située dans les jardins du Ranelagh, une halte-garderie qui nous donne toute satisfaction et qui accueille 32 enfants, soient à peu près 180 familles par semaine, et nous en sommes très contents.

La décision a été prise, et à juste titre, bien évidemment, dans le cadre de Vigipirate, s'agissant d'une halte-garderie de plein air, de fermer cette halte-garderie. Alors, depuis que le vœu a été fait en conseil d'arrondissement, la halte-garderie a pu rouvrir, mais il y a eu 15 jours de fermeture. Ces 15 jours de fermeture ont entraîné des conséquences financières assez lourdes pour l'association l'U.D.A.F., qui gère la halte-garderie. Elle n'a pas reçu les prestations familiales versées par les familles. Elle n'a pas reçu la prestation de service unique, la P.S.U. donnée par la C.A.F., autant de rentrées en moins qui n'ont pas été compensées par des sorties en moins.

Alors, ce que l'on vous demande aujourd'hui, Madame la Maire, c'est un effort financier, de voir avec vous comment on peut aider l'association l'U.D.A.F. qui gère ce site. Merci.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Nawel OUMER pour vous répondre.

Mme Nawel OUMER. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je voulais vous dire deux choses sur cette demande : la première, au vu des considérations de votre vœu, rappeler que cette fermeture, dans les circonstances que tout le monde connaît, résulte de l'application du plan Vigipirate. Cette fermeture a été décidée conjointement par la Ville et par la Préfecture pour protéger les enfants, nous sommes parfaitement d'accord, et donc dans des circonstances qui sont à la fois indépendantes de la Ville de Paris, mais dont la fermeture a été voulue effectivement par la Ville de Paris dans un but de protection. C'est la première chose.

La seconde, c'est que contrairement à ce qui est écrit dans l'un des considérants, il n'y aura pas une baisse automatique de la subvention, puisque cela ne fonctionne pas... C'est une crèche associative qui est subventionnée par la Ville. Nous ne sommes pas en subvention qui est donnée en fonction d'un jour de présence, en fonction de la fréquentation.

Le troisième élément que je voulais rappeler également, c'est que cette fermeture a eu lieu pendant 12 jours, puisque la halte-garderie a rouvert le 27 janvier, et donc, au vu de ces éléments, il n'y a pas de compensation. Compte tenu de ces trois éléments croisés, il n'y a pas de compensation qui est offerte par la Ville de Paris et, sauf erreur de ma part, il n'y en a pas non plus pour d'autres établissements qui auraient pu être dans la même situation.

Compte tenu des circonstances et compte tenu du faible délai et de l'indication relative à la subvention, puisqu'elle est étudiée à n-2 concernant la Ville de Paris, je vous proposerai de retirer ce vœu.

Si ce n'est pas le cas, je proposerai un avis défavorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Le vœu est-il maintenu ?

M. Pierre AURIACOMBE. - Je vais maintenir le vœu, car il y a vraiment une perte financière, notamment au niveau des entrées des participations familiales. Je n'arrive pas à trouver un consensus.

Je suis désolé que M. LAURET, qui a voté le vœu, ne soit pas là aujourd'hui.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Cela arrive à beaucoup de gens sur ces bancs.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par les groupes UMP et UDI - MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2015 DASES 38 G - Marchés à bons de commandes pour l'accompagnement d'allocataires parisiens du Revenu de Solidarité Active (R.S.A.), en vue de leur insertion socio-professionnelle (article 30).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASES 38 G relatif aux marchés à bons de commandes pour l'accompagnement d'allocataires parisiens du R.S.A.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour cinq minutes maximum.

Mme Dominique VERSINI lui répondra.

Mme Danièle PREMEL. - Monsieur le Maire, chers collègues, l'accompagnement des allocataires est une mission qui relève classiquement des Conseils généraux. La démarche proposée par le Département de Paris est intéressante et pertinente, dans la mesure où l'appel d'offres concerne l'accompagnement différencié des catégories de publics, au lieu d'appeler à un accompagnement de l'allocataire, quelle que soit sa problématique particulière et son histoire de vie.

La plus-value de ce choix, c'est de proposer un accompagnement à la fois individualisé, ce qui est mis en avant par tout le monde, et personnalisé, c'est-à-dire de différencier les modes de prise en charge pour mettre en place des parcours d'insertion permettant de répondre par des actions adaptées aux difficultés spécifiques rencontrées suivant les catégories d'allocataires, comme le public éloigné de l'emploi, les familles monoparentales, les publics rencontrant des problèmes d'addiction ou psychologiques, les publics sans domicile stable ou désocialisés.

Cette démarche présente plusieurs avantages : obliger les organismes candidats à préciser et à justifier leur méthodologie de l'accompagnement et leur référentiel par rapport aux publics qu'ils se proposent d'accompagner. Ce n'est pas vrai que l'on accompagne de la même façon un allocataire de plus de 45 ans et depuis plus de 3 ans dans le dispositif, et une personne sans domicile stable et désocialisée.

Permettre une capitalisation du savoir-faire d'une structure travaillant plus particulièrement sur une même catégorie d'allocataires ayant développé et fidélisé son réseau d'employeurs : c'est cela la solution.

Enfin, je voudrais souligner que la construction de ces quatre catégories résulte d'une réflexion et de l'analyse des évaluations des marchés précédents, ce qui signifie que la démarche proposée n'est pas un processus de simple reconduction, mais une approche réfléchie. Je voulais en féliciter la direction et le service.

Dans le développement et le renforcement d'un accompagnement d'allocataires R.S.A. adapté à des publics spécifiques, nous aurons peut-être un jour la possibilité d'en faire bénéficier d'autres catégories, comme les travailleurs indépendants.

Avant de conclure, cette action relevant du P.D.I.E., c'est l'occasion pour nous de poser le problème de l'intérêt de revisiter le P.D.I.E., dont vous n'êtes pas sans savoir qu'un certain nombre d'associations et de S.I.A.E. souhaitent une refonte pour gagner dans la transparence.

Dans ce contexte, il nous paraît important de mettre en avant le besoin de la lisibilité de la politique d'insertion de Paris, afin de conforter la mobilisation et l'engagement de tous les acteurs qui y participent.

Bien entendu, nous voterons le lancement de la consultation et l'approbation du cahier des charges, mais nous espérons avoir une réponse positive à notre demande.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Dominique VERSINI pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, je vous remercie de votre intervention sur un sujet important puisqu'il a pour finalité le renouvellement des marchés publics à bons de commandes pour accompagner 9.000 allocataires parisiens du Revenu de Solidarité Active en vue de leur insertion socioprofessionnelle.

Si nous avons proposé ce projet de délibération, c'est parce que les marchés actuels arrivent à échéance fin décembre 2015 et qu'il est indispensable que les nouveaux contrats prennent effet au 1er janvier 2016, afin qu'il n'y ait pas de rupture d'accompagnement des allocataires concernés.

Evidemment, c'est l'occasion aussi de faire le bilan et d'améliorer la prise en charge proposée aux allocataires du R.S.A., même si le bilan a été très positif pour les marchés 2012 et 2015. Toutefois, c'est l'occasion de faire évoluer le dispositif en se centrant plus sur les personnes éloignées de l'emploi de plus de 45 ans, également en regroupant les personnes ayant des problèmes d'addiction et des problèmes psychologiques, puisque ce sont des problèmes extrêmement proches, et en travaillant beaucoup plus sur l'accompagnement des publics sans domicile fixe dans la logique de la grande cause parisienne de lutte contre la grande exclusion.

Bien évidemment, dans ce cadre, nous devons travailler sur la refonte et une nouvelle réflexion du P.D.I.E. Cela fait partie des travaux à venir dans le cadre de la grande cause. Notre réponse est donc positive. Je pense que tout ceci nous permettra d'être à la hauteur des enjeux que nous rencontrons.

J'en profite pour saluer tous les travailleurs sociaux, les services sociaux de la Ville, les associations qui s'impliquent auprès des personnes qu'il nous faut accompagner pour retrouver le chemin de l'insertion.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 38 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 38 G).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la situation de la place de la Chapelle.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux non rattachés, à commencer par le vœu référencé n° 101, déposé par le groupe SOCA, relatif à la situation de la place de la Chapelle.

La parole est à Mme Afaf GABELOTAUD.

Mme Afaf GABELOTAUD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mesdames et Messieurs les Conseillers, ce vœu est relatif à la situation de la place de la Chapelle dans le 18^e arrondissement.

En effet, deux phénomènes d'occupation problématique de l'espace public, qui sont des phénomènes distincts, se fixent sur ce secteur.

Le premier phénomène est identifié depuis le printemps dernier. Il s'agit des migrants originaires de la corne de l'Afrique, Erythrée et Soudan, qui campent sous le métro aérien de la ligne 2 au niveau du 39, boulevard de la Chapelle.

Cette situation est la conséquence directe de l'afflux de migrants arrivant à Lampedusa en Italie, via la Libye. Les migrants des communautés érythréennes et soudanaises se donnent rendez-vous boulevard de la Chapelle, afin de poursuivre leur chemin vers l'Angleterre où ils souhaitent demander l'asile politique.

Le maire du 18e a alerté, dès le mois de juin, les autorités compétentes de la Mairie de Paris et de la Préfecture de police. Un certain nombre de dispositifs sociétaux ont été mis en place. La police des frontières a engagé des enquêtes pour s'attaquer au réseau de passeurs. Enfin, les services de la propreté de la Ville de Paris, avec l'aide de la DPP et de la police, effectuent un nettoyage hebdomadaire de ce site.

Malgré toutes ces actions, le nombre de migrants occupant cet espace ne diminue pas et il n'est pas acceptable, tant pour les riverains que pour les migrants, que ce campement s'installe durablement sur l'espace public.

Les maires du 18e et du 10e arrondissement ont, par ailleurs, inscrit dans leur programme de mandature la requalification urbaine des dessous du métro aérien entre Barbès et Stalingrad. Un groupe de travail vient d'être lancé par le Secrétariat général de la Ville et des travaux d'aménagement sont à prévoir dans les années qui viennent sur ce site.

Le deuxième phénomène, qui s'observe depuis la rentrée de septembre, est l'installation en nombre des vendeurs à la sauvette les mercredis et samedis face à ce campement, sur le pont des voies de la gare du Nord. Cette situation est la conséquence des dispositifs policiers mis en place à l'abord du marché Lariboisière, à Barbès, dans le cadre de la Z.S.P.

Depuis quelques semaines, ce marché à la sauvette s'est de nouveau déplacé sous le métro aérien à l'angle du boulevard de la Chapelle et de la rue Philippe-de-Girard. Ces phénomènes de ventes à la sauvette se développent en nombre dans tout le Nord-Est parisien. Ce n'est pas au niveau d'un seul quartier ou arrondissement que nous pourrions les endiguer.

En réponse aux vœux du conseil de quartier Chapelle/Marx-Dormoy et sur proposition d'Eric LEJOINDRE et des élus socialistes et apparentés, le Conseil de Paris émet le vœu que le Préfet de Région, Préfet de Paris coordonne les actions des services de l'Etat en collaboration avec la Ville de Paris pour permettre à ces migrants de rentrer dans le droit commun de l'hébergement d'urgence et du droit d'asile. Et que la Maire de Paris organise des Etats généraux de la sauvette à Paris avec l'ensemble des services de l'Etat de la Région et de la Ville, concernés par ces questions.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Dominique VERSINI pour vous répondre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère de Paris, je voudrais tout d'abord excuser Colombe BROSSEL qui devait vous répondre, mais qui a dû se rendre dans le 18e arrondissement pour une réunion avec M. le Préfet de police sur la Z.S.P. de votre arrondissement.

En ce qui concerne le vœu, tout d'abord, s'agissant du diagnostic, il y a - comme vous l'avez dit - actuellement environ 70 à 80 tentes occupées par une ou deux personnes, qui sont recensées boulevard de la Chapelle, sous le métro aérien, sur le site dit Eurovia. Il s'agit presque exclusivement d'hommes adultes d'origine soudanaise et érythréenne. La plupart de ces personnes sont en transit pour Calais avec une rotation sur place importante. Certains occupants disposent d'un récépissé de demandeur d'asile, et même plus rarement du statut de réfugié. Face à ce constat et sur le premier considérant de votre vœu, qui interpelle les services de l'Etat afin de - je cite - permettre à ces migrants de rentrer dans le droit commun de l'hébergement d'urgence et du droit d'asile - fin de citation -, je laisserai le représentant de l'Etat s'exprimer.

Si l'Exécutif partage cette demande, je tiens à rappeler toute la complexité du dossier. Il s'agit en effet de personnes qui ne sont ni régularisables rapidement, ni réalistement expulsables. Une réunion est d'ailleurs prévue

avec les services de l'Etat demain, en présence des maires des 10e, 12e, 18e et 19e arrondissements, et nous ne manquerons pas de relayer ce point.

S'agissant du deuxième point et des Etats généraux de la sauvette à Paris, je suis favorable à cette demande, afin que la problématique soit examinée, au regard de l'ensemble du territoire parisien, et dépasse le seul critère de l'arrondissement. Aujourd'hui, les moyens mis en œuvre de façon concertée avec les services de la Préfecture, que je remercie, au niveau de la Porte de Montreuil, portent leurs fruits. La situation sur le secteur Belleville demeure fragile, mais stabilisée. Néanmoins, l'effet dit de report sur le 18e arrondissement est réel.

Il nous faut donc ensemble, maires d'arrondissement, Préfecture, Mairie centrale, poursuivre les efforts engagés depuis l'adoption du vœu de l'Exécutif en juin dernier sur le sujet, et qui visait à intensifier le travail d'investigation mis en œuvre pour démanteler les réseaux mafieux et les filières d'approvisionnement des vendeurs à la sauvette, ce qui revient bien sûr à la Préfecture de police ; pérenniser des effectifs de police en tenue sur les secteurs confrontés à une présence accrue de vendeurs à la sauvette : ce point est réalisé ; et enfin, et j'en termine, intégrer dans le prochain Contrat parisien de prévention et de sécurité un dispositif sur les ventes à la sauvette. Ceci est prévu. Nous en discuterons au prochain Conseil de Paris.

Pour conclure, j'émetts un avis favorable à ce vœu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Conseillère, votre vœu évoque deux sujets sur le secteur du boulevard de la Chapelle : d'une part, l'installation de migrants originaires de la corne d'Afrique et d'autre part, les ventes à la sauvette.

S'agissant du premier point, la Préfecture de police partage vos préoccupations ainsi que votre analyse. En effet, depuis le printemps dernier, la France connaît un afflux de migrants originaires de cette partie d'Afrique. En règle générale, ces migrants ne sont que de passage sur notre territoire, leur but étant de rejoindre des pays d'Europe du Nord, et notamment le Royaume-Uni.

Face à cette situation, le Ministère de l'Intérieur a adopté une stratégie de renforcement des contrôles, notamment pour lutter contre les filières d'acheminement dont les premières victimes sont les migrants eux-mêmes.

La Préfecture de police prend toute sa part dans cet effort. Il s'agit notamment de ne pas rendre attractive la voie passant par Paris. Ainsi, de nombreuses opérations coordonnées de contrôle ont été conduites depuis le début de l'été par les effectifs de la Préfecture de police, principalement en gare du Nord, afin de dissuader les passages et désorganiser les filières d'acheminement.

Des contrôles plus occasionnels sont également réalisés en gare de Lyon à la descente des trains en provenance d'Italie.

Au total, au cours du seul second semestre 2014, 360 procédures concernant 250 Érythréens et 109 Soudanais ont été mises en œuvre. Elles ont donné lieu à 327 mesures d'éloignement et 313 placements en rétention.

Ces résultats sont obtenus malgré les incertitudes pesant sur la réadmission de ces ressortissants en Italie et malgré les difficultés à obtenir des laissez-passer consulaires auprès des autorités de leur pays d'origine.

En dépit de ces efforts, un regroupement composé essentiellement de migrants originaires de l'Afrique de l'Est s'est constitué sous le métro aérien de la ligne 2, au niveau du 39, boulevard de la Chapelle.

La physionomie du secteur fait apparaître la présence d'environ 80 tentes dans lesquelles les migrants s'installent pour la nuit. Les effectifs de police assurent des passages réguliers pour maintenir la sécurité des lieux. Il convient de noter que ce phénomène ne s'est pas accompagné d'une hausse des demandes d'asile de ces populations, ce qui tend à confirmer leur souhait de simple transit.

Ainsi, au cours du dernier semestre 2014, seules quatre notices d'asile, trois autorisations provisoires de séjour de demandeur d'asile et six cartes de résident pour des demandeurs reconnus ou réfugiés, ont été délivrées, ce qui est très faible au regard du nombre de personnes présentes sur le site.

La Préfecture de police est prête à examiner les demandes dans le cadre des procédures existantes.

Sur le sujet des ventes à la sauvette, cette action constitue une priorité de la Préfecture de police, avec les trois principes suivant : d'abord, une mobilisation policière accrue, ensuite, des actions coordonnées avec la Ville et les autres services de l'Etat et, enfin, grâce au Procureur de la République, un traitement judiciaire adapté avec l'application de procédures simplifiées de constatation et de destruction des marchandises.

S'agissant du marché clandestin situé dans le secteur du métro Barbès, les actions menées par les services de police en matière de vente à la sauvette ont permis la réappropriation du carrefour Barbès et du secteur du marché Lariboisière. Appuyés par des effectifs de C.R.S. et en lien avec les services de la Ville de Paris, tel que la DPE, les policiers locaux sont constamment mobilisés afin d'éviter une réinstallation de ces vendeurs à la sauvette.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

J'ai deux demandes d'explication de vote.

M. HONORÉ pour l'UMP et M. GLEIZES pour les "Verts".

Monsieur HONORÉ ?

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, Mesdames et Messieurs.

En fait, il s'agissait d'un vœu du conseil de quartier Chapelle/Marx Dormoy qui demandait que les autorités répondent à la demande des habitants pour que la place de la Chapelle et ses alentours retrouvent une existence paisible et normale, mais aussi que des migrants soient mis à l'abri et pris en charge socialement.

Or, ce que nous constatons, c'est que la majorité du 18e s'est appropriée ce vœu pour faire de la communication. Vous ne parlez pas des problèmes des habitants, de leur mal-vivre, de leur souhait de vivre dans un quartier calme et bien entretenu. Votre préoccupation, ce n'est pas les habitants mais de justifier votre absence de résultat.

Vous parlez de droit d'asile, certes. Vous parlez de faire des Etats généraux de la sauvette, certes. Mais d'abord j'aimerais, nous aimerions que vous parliez des habitants et de ceux qui souffrent.

C'est la raison pour laquelle nous allons nous abstenir, bien que nous aurions voté, bien évidemment, le vœu tel qu'il avait été présenté par le conseil de quartier Marx Dormoy/La Chapelle.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci de votre intervention, ô combien constructive.

Monsieur GLEIZES, vous avez la parole.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous allons voter ce vœu mais nous regrettons que dans la réponse n'ait évoquée que la partie sécuritaire de la réponse à la situation. Notamment la confusion est alimentée entre les marchés à la sauvette et les biffins dans les quartiers qui ont été cités.

Nous rappelons que, sur le vœu de juin qui a été voté et qui a été cité, il n'y avait pas que le volet sécuritaire mais aussi un volet qui devait être pris en charge par M. MISSIKA. Nous attendons toujours cette partie qui doit être mise en œuvre par M. MISSIKA pour trouver des lieux où on ne fait pas de la vente à la sauvette mais où on fait de la biffe.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe SOCA, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 35).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la situation des lycéens sans-papiers.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la mise à l'abri des lycéens sans domicile fixe.

Vœu déposé par les Groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche relatif à la mise à l'abri des jeunes isolés étrangers.

Vœu déposé par Mme SIMONNET et le groupe Ecologiste de Paris relatif aux jeunes mineurs isolés.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen des vœux référencés n° 102 G, n° 103 G, n° 104 G, n° 105 G et n° 105 G bis tous relatifs aux jeunes mineurs isolés.

Je vais donner la parole successivement à Léa FILOCHE, Marinette BACHE, Aurélie SOLANS, Nicolas BONNET, Danielle SIMONNET et Jérôme GLEIZES, pour 2 minutes chacun maximum.

Du coup, je serai un peu plus coulant avec Dominique VERSINI.

Léa FILOCHE ?

Mme Léa FILOCHE. - Merci beaucoup.

Effectivement, en 2 minutes, essayer de résumer cette question-là, c'est un peu compliqué mais, comme je crois qu'il est prévu d'en reparler au prochain Conseil. En ce qui concerne le 19e arrondissement, on a voté un vœu qui revenait sur l'alerte que nous avons déjà faite en mai dernier concernant la précarité de nombreux lycéens étrangers isolés, affectés en particulier au lycée Hector Guimard dans notre arrondissement.

La mairie du 19e a pris l'initiative d'une table ronde à ce moment-là qui a réuni, dès septembre 2014, les différents partenaires institutionnels et associatifs qui interviennent dans l'accompagnement des jeunes. A la suite de cette table ronde, une démarche expérimentale de protection des lycées sans papiers, avec hébergement et accompagnement social adapté à leur scolarité, a été engagée, avec l'idée, l'objectif d'une mise en œuvre et d'un suivi individuel en lien avec les associations et la mairie du 19e.

Mais, considérant la mobilisation des capacités d'accueil du plan hivernal et la recherche de solutions temporaires d'hébergement d'urgence, qui ont permis, certes, de mettre à l'abri des jeunes, mais dans des conditions qui ne sont pas vraiment adaptées à leur situation d'élèves, et considérant que les solutions d'hébergement d'urgence ne sont pas pérennes et ne permettent pas forcément d'avoir une scolarité sereine, nous souhaitons un dispositif d'hébergement redimensionné à la proportion des situations existantes et que ce soient des solutions d'hébergement durables, dans des conditions compatibles avec la poursuite d'une scolarité et que ce travail s'appuie sur les critères ouvrant l'accès au dispositif à tous, s'agissant notamment de l'insertion dans un parcours professionnel.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Marinette BACHE.

Mme Marinette BACHE. - Deux établissements du 20e, le lycée Etienne Dolet et le l'EREA Edith Piaf, accueillent dans leurs classes d'insertion et de scolarisation une part non négligeable de mineurs et de jeunes majeurs isolés étrangers. La mairie du 20e est constamment alertée par les équipes éducatives des lycées, par les associations telles que R.E.S.F. ou la L.D.H. sur les conditions de vie et d'étude de certains de ces jeunes qui, voyant leur minorité contestée ou ayant atteint la majorité, ne bénéficient plus d'aucune prise en charge de l'Aide sociale à l'enfance.

Scolarisés et souvent très impliqués dans leur formation, ces jeunes peuvent se retrouver du jour au lendemain sans hébergement ou aide alimentaire. Les températures hivernales aggravent encore ces situations déjà précaires et les mettent en danger. Des solutions de mise à l'abri et d'hébergement temporaire d'urgence ont été trouvées en lien avec les services de la Ville pour une majorité de ces jeunes en difficulté, mais pas toujours par une réponse

suffisamment adéquate et rapide. Ces solutions demeurent insuffisantes face à ce drame humain auquel notre population du 20^e est, à juste titre, très sensible.

Le rapport du Défenseur des droits, ainsi que les nombreux échanges avec les associations doivent permettre d'améliorer les dispositifs en place, notamment la plateforme d'accueil et d'orientation des mineurs isolés étrangers gérée par France Terre d'Asile.

Ce travail d'amélioration et de renforcement des procédures, nous le savons, est entamé depuis plusieurs mois par Dominique VERSINI, Nawel OUMER et leur cabinet, dans le cadre notamment de la "grande cause".

Je sais que l'Exécutif parisien travaille à le poursuivre, à l'accélérer et que des solutions devraient être apportées au Conseil de Paris de mars. Et directement concernés que nous sommes dans le 20^e, nous nous en réjouissons.

Mais dès maintenant, nous devons tout faire pour que ces lycéens, mineurs ou majeurs, puissent poursuivre leur formation dans des conditions acceptables et humaines, afin de favoriser leur intégration sur le sol français.

Et, à l'heure de nos grands discours sur l'unité nationale, cette question ne peut évidemment recevoir qu'un avis positif de l'ensemble de notre Assemblée.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, la situation des jeunes étrangers isolés a déjà régulièrement donné lieu à des débats dans notre Assemblée. Nous nous sommes accordés sur la nécessité de réformer le dispositif d'accueil et de mise à l'abri de ces jeunes migrants.

Cela fait déjà plusieurs années qu'arrivent à Paris ces jeunes, pour un grand nombre d'entre eux mineurs, sans famille, sans ressources. Ils viennent d'Afghanistan, d'Ethiopie, d'Iran, d'Afrique de l'Ouest.

Ce sont aujourd'hui environ 2.000 jeunes étrangers isolés, mineurs et jeunes majeurs, pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance de Paris. Notre dispositif, notamment la permanence d'accueil et d'évaluation, la P.A.O.M.I.E., que notre département délègue à une association France Terre d'asile, peine à jouer son rôle : délais d'attente trop longs et, en dehors du délai des cinq jours accordé par la circulaire ; évaluation sociale dont la méthode est contestée, avec le recours aux tests osseux pour définir un âge physiologique dont la fiabilité est scientifiquement contestée ; mise à l'abri non systématique des jeunes se présentant comme mineurs. La liste est longue et je m'arrêterai là. Le rapport du défenseur des droits le souligne : notre dispositif n'est pas conforme à la Convention des droits de l'enfant.

En réponse à ce constat alarmant, notre Ville se mobilise donc et la réforme est annoncée pour ce printemps. Les conseils d'arrondissement des 19^e, 13^e et 20^e se sont mobilisés avec les votes en janvier de vœux en faveur de la mise à l'abri des jeunes mineurs, mais aussi jeunes majeurs scolarisés.

Ici, Mme VERSINI et son équipe travaillent à la remise à plat du dispositif. Les places d'hébergement de type hôtelier distribuées chaque soir pour la mise à l'abri de nouveaux arrivants ont été augmentées pour arriver à une quarantaine. Et pour répondre à l'urgence de l'hiver, un gymnase a été ouvert le 31 décembre pour les compléter, ce qui a permis que tous les jeunes en attente de leur prise en charge par l'A.S.E. soient enfin au chaud.

Cependant, ce dispositif laisse chaque soir des jeunes à la rue. Il y a urgence à l'améliorer. Il nous faut, pendant la période de l'hiver en particulier, ne laisser personne dehors dans le froid.

En conséquence, nous proposons dans ce vœu qu'un bâtiment public vide du domaine intercalaire de la Ville, de l'Etat ou de la Région, soit ouvert afin de répondre à cette urgence.

Il s'agit d'une solution à court terme...

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Il faut conclure !

Mme Aurélie SOLANS. - Il s'agit bien sûr d'une solution à court terme, dans l'attente de logements pérennes pour les jeunes scolarisés, à court terme dans l'attente d'hébergements adaptés avec suivi socioéducatif avant la prise en charge des jeunes et leur scolarisation.

Il s'agit du respect de la convention internationale des droits de l'enfant, bien sûr, mais c'est avant tout une question d'humanité.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour 2 minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - J'ai l'avantage que beaucoup de choses ont déjà été dites et je vais pouvoir raccourcir.

Nous sommes face à plusieurs problèmes.

Premier problème : on a des jeunes mineurs isolés étrangers qui, quand ils attendent de voir leur situation étudiée pour une éventuelle prise en charge par l'Aide sociale à l'enfance, se retrouvent à la rue, sans hébergement. C'est quand même, il faut le rappeler, parce qu'il y a une mobilisation devant la P.A.O.M.I.E., une mobilisation associative, citoyenne, qu'un gymnase a été ouvert.

Ce gymnase, il faut absolument qu'il continue d'être ouvert. Je rappelle que cela fait trois nuits de suite que ce gymnase n'est pas chauffé, que les jeunes dorment dans un gymnase sans chauffage. Il faut absolument que ces questions techniques soient réglées, parce que tous les jours : on me dit que c'est réglé, et j'apprends le lendemain matin que le chauffage n'est toujours pas remis.

Donc, dans l'urgence, il faut poursuivre, mais il faut se rendre compte qu'un autre dispositif doit être mis en place - je sais que les services y travaillent - mais le marché des appels d'offres qui a été lancé, au niveau des capacités d'accueil, à mon niveau, ne peut pas y répondre.

Deuxième chose : il faut absolument abandonner les tests osseux lors de l'étude des dossiers des jeunes. Il faut arrêter la suspicion systématique sur le mensonge sur la minorité des jeunes. Il faut appliquer les recommandations du Défenseur des droits et prendre en compte les papiers administratifs.

Troisième chose : quand les jeunes sont pris en charge par l'Aide sociale à l'enfance, lorsque ces jeunes sont en situation de scolarité, préparent un diplôme, une fois qu'ils ont leur majorité, si leur situation le nécessite, il faut engager des contrats jeune majeur. J'alerte sur le fait qu'il y a des contrats jeune majeur qui sont rompus avant l'obtention du diplôme - on a des cas notamment dans un lycée du 20e - et ce n'est pas possible, il faut poursuivre.

Il y a vraiment, et je terminerai sur ce point, tout un dispositif à améliorer, à remettre à plat pour que le département respecte ses obligations légales, parce qu'on en est là, qu'ils respectent les obligations d'un département.

Attention, pour l'ensemble des jeunes mineurs, qu'ils soient français ou étrangers, il faut respecter nos obligations et, attention, on laisse en ce moment des situations de jeunes lycéens à la rue, c'est tout aussi choquant, il faut aussi avec le Rectorat et avec le ministère de l'Education nationale travailler au développement des internats dans les lycées, notamment les lycées professionnels.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Heureusement que beaucoup de choses avaient été dites !

Je donne la parole à Mme Dominique VERSINI pour vous répondre.

Trois ou quatre minutes ? Quatre.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Mesdames les Conseillères de Paris, je vais répondre à cette question aux quatre vœux ensemble puisqu'ils traitent des mêmes sujets, même s'il y a parfois des approches différentes, mais cela concerne la question des mineurs étrangers isolés qui se présentent pour faire valoir leur minorité et pour lesquels une évaluation est mise en place. Ensuite, cela concerne la question de jeunes qui sont majeurs et qui se trouvent être également lycéens.

Donc, deux sujets : l'un qui relève vraiment à 100 % des obligations légales du département, et l'autre qui est une question plus complexe, qui relève des compétences de l'Etat, mais sur lesquelles, comme je l'ai dit à de nombreuses reprises, nous sommes favorables à participer à un dispositif dont l'Etat serait le leader.

Je dois vous dire que, comme vous le savez, nous sommes parfaitement volontaires pour travailler sur cette question, puisqu'un vœu de l'Exécutif dès septembre 2014 a affirmé notre volonté à mettre tout à plat et à présenter un nouveau dispositif pour les mineurs étrangers isolés.

Nous avons dit que ce serait à la fin du premier trimestre 2015 et donc, au prochain Conseil de Paris, je présenterai le nouveau plan d'organisation d'amélioration de la situation des mineurs étrangers isolés.

Je voudrais dire tout d'abord que, sur les mineurs étrangers isolés, nous avons mis en place plusieurs éléments d'amélioration, comme vous le savez puisque nous travaillons ensemble et nous vous tenons informés régulièrement.

Tout d'abord, nous avons renforcé la P.A.O.M.I.E., qui réalise l'évaluation de la minorité des jeunes pour le Département, sachant que c'est le Département qui est responsable. Nous l'avons renforcée, afin qu'elle puisse donner une réponse plus rapide à tous les jeunes en attente d'évaluation.

Nous avons également pris la décision à Noël d'ouvrir un gymnase pour que tous les jeunes en attente d'évaluation puissent être hébergés pendant cette période, et je suis désolée s'il y a eu un problème de chauffage mais on me dit qu'il est réparé.

Donc, Madame SIMONNET, j'espère que nous pourrons être rassurés dès ce soir.

Ensuite, nous avons également travaillé sur la question des jeunes majeurs avec l'Etat. Nous avons rencontré à de nombreuses reprises la Préfète de Paris, tout d'abord, qui a, dans un premier temps, pris en charge un certain nombre de jeunes lycéens, une cinquantaine, qui ont été hébergés, peut-être pas dans des conditions optimales pour des jeunes lycéens, tout le monde en convient, mais cela marque la volonté de l'Etat de prendre en charge ses responsabilités sur la question des jeunes majeurs lycéens.

Nous sommes en train de travailler avec eux et nous pourrons annoncer, je l'espère, ce dispositif lors du Conseil de Paris de mars, donc le prochain Conseil de Paris. J'espère que nous pourrons aboutir, mais j'en suis sûre d'ailleurs, à un dispositif qui satisfera tout le monde, qui sera travaillé en lien avec l'Etat, donc la Préfecture de Paris, l'Education nationale, la Région, pour inventer, en fait, un dispositif nouveau pour les jeunes majeurs lycéens, du fait qu'ils sont lycéens.

Nous avons une méthode. Nous avons déjà beaucoup contribué à améliorer les choses, je le reconnais, peut-être parfois pas aussi rapidement qu'en tout cas les associations qui sont au quotidien auprès de ces jeunes le souhaiteraient, mais je pense que l'on doit reconnaître qu'il y a une vraie volonté et de véritables avancées.

Je voudrais juste préciser quand même, sur les expertises d'âge osseux, pour qu'il n'y ait pas de confusion, que le Département de Paris et la P.A.O.M.I.E. ne demandent aucune expertise d'âge osseux ; cela ne relève pas de nos compétences, c'est le juge qui le fait. Nous faisons l'évaluation des jeunes et nous transmettons les dossiers au Parquet qui, à son tour, examine le dossier d'évaluation et demande éventuellement une expertise d'âge osseux ou une vérification des documents d'identité, au regard de la fraude documentaire.

C'est pour dire qu'il n'y ait pas d'ambiguïté : ce n'est pas le Département qui le demande.

Je m'en tiendrai là et je vous présenterai le dispositif au mois de mars.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci beaucoup.

J'ai deux demandes d'explication de vote, pour le groupe Communiste, Hervé BÉGUÉ et Jérôme GLEIZES pour le groupe Ecologiste, sur les vœux des autres.

M. Hervé BÉGUÉ. - Chers collègues, le groupe Communiste - Front de Gauche continue à s'inscrire dans le travail et le calendrier proposés par Dominique VERSINI et Nawel OUMER, ainsi que dans la volonté de la Majorité parisienne de mettre à plat le dossier concernant l'accueil des mineurs isolés étrangers.

Nous voterons les deux vœux :

- le vœu que nous cosignons avec le groupe Ecologiste de Paris qui reprend les axes essentiels quant à la remise à l'abri des jeunes isolés étrangers

- et le vœu de l'Exécutif : les premières mesures quant à la prise en charge des jeunes migrants seront bientôt rendues et le groupe Communiste - Front de Gauche est disponible pour travailler à ce plan.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci.

Les élus du 20e sont très impliqués dans cet arrondissement, comme l'a rappelé Marinette BACHE. Lors du dernier Conseil d'arrondissement, l'ensemble des forces de Gauche a voté deux vœux complémentaires. Par cohérence à la fois dans nos votes mais aussi dans nos engagements militants, nous avons redéposé les vœux.

Ici, je porte le vœu cosigné n° 105 qui, en plus de ce qui vient d'être dit, insiste sur l'interdiction des tests osseux.

Les deux députées du 20e, Cécile DUFLOT et Fanélie CARREY-CONTE ont interpellé la Ministre de la Justice à ce sujet.

Par ailleurs, ce vœu insiste sur les jeunes scolarisés et non sur les jeunes en instance d'évaluation de la P.A.O.M.I.E.

C'est pour cela que nous maintenons ce vœu qui a été voté par le PS, le Parti Communiste Français, le Parti de Gauche et EELV.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Très bien. Cela vous permet de répondre à la question avant que je vous la pose, c'est parfait !

D'abord, si vous permettez, Léa FILOCHE, maintenez-vous le vœu n° 102 G ? Non.

Marinette BACHE, maintenez-vous le vœu n° 103 ? Merci.

Aurélie SOLANS, maintenez-vous le vœu n° 104 G ?

Mme Aurélie SOLANS. - Oui.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Enfin, Danielle SIMONNET, maintenez-vous le vœu n° 105 G ?

Mme Danielle SIMONNET. - Oui et j'espère que le groupe Communiste, qui l'a voté en arrondissement le votera également et je remercie le groupe Ecologiste d'avoir bien voulu le cosigner.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je vous le demande, à vous, c'est tout. Merci.

Il y a donc deux vœux qui sont maintenus : le vœu n° 104 G et le vœu n° 105 G, les deux avec un avis défavorable de l'Exécutif.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 104 G, déposée par les groupes Ecologiste de Paris et Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 105 G, déposée par Mme SIMONNET et le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Mme Danielle SIMONNET. - J'aimerais que l'on compte !

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous assure que, vu d'ici, c'est très, très clair. On peut refaire le sketch à chaque fois, mais c'est très, très clair.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 105 G bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 5 G).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création d'une maraude d'intervention sociale dans le 5e.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 106 G, déposé par le groupe UMP, relatif à la création d'une maraude d'intervention sociale dans le 5e arrondissement.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT, pour 2 minutes maximum.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, le 5e arrondissement est l'un des derniers arrondissements à ne pas bénéficier des services d'une maraude d'intervention sociale. Je dis bien "d'une maraude d'intervention sociale", c'est-à-dire avec la présence d'un travailleur social. Autrement dit, nous faisons partie des rares arrondissements qui sont dans ce que l'on appelle dans le jargon social "une zone blanche".

Il y a, bien évidemment, des associations formidables, dont je salue le travail remarquable sur le terrain, qui font des maraudes : l'association Cœur du 5, Emmaüs, les Enfants du Canal. Il y a évidemment des équipes professionnelles.

Mais il y a des moments dans la semaine où les territoires ne sont pas couverts et, surtout, nous manquons cruellement de remontée d'informations cohérentes pour agir efficacement et coordonner toutes les actions sur le terrain. C'est absolument majeur pour repérer et accompagner les personnes qui sont à la rue.

Les équipes elles-mêmes, aujourd'hui, qui sont sur le terrain, sont en demande d'avoir cette maraude sociale.

J'ajoute que l'action des maraudes bénévoles, bien que nécessaire et souvent très efficace, ne suffit pas pour mener, et c'est bien là qu'il y a un manque cruel, un accompagnement social, dans la durée, des personnes que l'on rencontre dans la rue.

C'est la raison pour laquelle, considérant que, par ailleurs, j'ai bien noté, Madame la Maire, que, dans la préparation de l'élaboration du Pacte parisien contre la grande exclusion, vous notiez que les maraudes d'intervention sociale étaient un axe de travail très important, que je dépose ce vœu, en ne doutant pas que vous l'accepterez.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame Dominique VERSINI ?

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, effectivement, le vœu que vous présentez pointe le problème des zones dites des "zones blanches" en matière de maraude d'intervention sociale.

En fait, à Paris, il y a toute une couverture par des maraudes, mais un certain nombre de territoires ne sont pas couverts, au sens où ils ne sont pas couverts par des maraudes spécifiques d'intervention sociale, ce qui ne veut pas dire pour autant que l'Unité d'aide aux sans-abris de la Ville de Paris ne passe pas, ce qui ne veut pas dire autant que le Samusocial ou la B.A.P.S.A. ne passent pas.

Mais, pour autant, vous avez raison, ce besoin est vraiment apparu durant les travaux relatifs à la grande cause de lutte contre la grande exclusion, dont nous signerons le pacte avec la Maire et le Préfet de Région, avec tous les acteurs associatifs, le 18 février prochain. Donc, c'est la semaine prochaine. Donc, sera actée dans le pacte une mesure relative à la création de maraudes dans les zones, entre guillemets, "blanches" dans lesquelles il n'y a pas encore de maraudes spécifiques attirées.

Je donne donc un avis favorable à votre vœu, avec quelques amendements rédactionnels qui visent à préciser certains considérants et à rappeler le cadre de travail que constitue le pacte.

Sous cette réserve, c'est, bien sûr, un avis favorable.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Acceptez-vous l'amendement de réserve ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Il s'agit simplement de remplacer le dernier alinéa, donc tout cela me va fort bien, à partir du moment où mon vœu est accepté.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Très bien.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 6 G).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au choix du lieu du déjeuner réveillon annuel.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 107, déposé par le groupe UMP, est relatif au choix du déjeuner du réveillon annuel du Centre d'action sociale de la Ville de Paris.

La parole est à Mme Delphine BÜRKLI, pour 2 minutes.

Mme Delphine BÜRKLI, maire du 9e arrondissement. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

En janvier dernier, se sont tenus comme chaque année les fameux déjeuners "réveillon" en faveur de nos aînés parisiens. Le choix des lieux pour cet événement avait été laissé à l'appréciation de l'administration centrale, sans que les maires d'arrondissement que nous sommes ne puissent donner leur avis : un restaurant dans le 8e, un dans le Bois de Boulogne, un autre en Essonne ont ainsi été retenus, et contrairement aux années précédentes, cette opération, qui doit être toujours un moment de convivialité pour nos aînés, n'a pas reçu une appréciation favorable. Beaucoup de seniors invités nous ont fait part de leur déception sur le choix des lieux retenus, trop éloignés de leur domicile et difficiles d'accès, sans parler de la qualité du service et du repas, qui ne valait pas les prestations des années précédentes.

Alors, avec ma collègue Brigitte KUSTER, qui a aussi reçu ces avis négatifs cette année, nous souhaitons, pour éviter que cette situation, situation regrettable, ne se reproduise l'an prochain, nous souhaitons que le choix du lieu de ce fameux déjeuner "réveillon" annuel de chaque section d'arrondissement du Centre d'action sociale soit laissé à la libre convenance de son comité de gestion.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Madame la Maire, concernant la question du déjeuner de réveillon, en fait, comme chacun le sait, tous les ans, aux mois de décembre et janvier, des repas de fête sont organisés par le Centre d'action sociale de la Ville de Paris à l'intention d'environ 3.000 Parisiens retraités.

En fait, l'organisation est la suivante : ces repas font l'objet d'un marché public qui est lancé chaque année, et ce marché comprend trois lots, permettant de proposer aux Parisiens différentes prestations : des repas de fête dans un restaurant parisien, suivis d'une animation dansante, le lot n° 1 ; des repas de fête dans un cabaret parisien,

suivis d'un spectacle de cabaret, le lot n° 2 ; et des repas de fête dans un restaurant-auberge ou château, situé à proximité de la capitale, et c'est le lot n° 3.

Et en fait, compte tenu du montant de la dépense, qui est de 217.600 euros en 2014, le Code des marchés publics impose que le Centre d'action sociale de la Ville de Paris passe par la voie du marché public, et le marché est attribué par la commission d'appel d'offres. C'est la raison pour laquelle le choix des lieux des déjeuners "réveillon" ne peut être laissé à la libre convenance des comités de gestion.

Il importe toutefois de préciser que parmi les trois lots que comprend le marché, le lieu du déjeuner réveillon est laissé à la libre appréciation de chaque section du Centre d'action sociale de la Ville de Paris. Et il faut dire aussi que la priorité et la gratuité sont privilégiées pour les personnes ayant les plus faibles ressources. C'est 85 % des participants, les autres personnes participant de façon assez modeste.

Alors, les déjeuners "réveillon" de la 17e section du Centre d'action sociale de la Ville se sont déroulés au restaurant Le chalet du lac dans le 12e, et effectivement, 28 désistements ont été recensés. Je ne sais pas quelle en a été la raison. C'est assez juridique et technique, le pourquoi du comment.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la création de structures d'aide aux aidants.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 108 G, déposé par le groupe UDI-MODEM, est relatif à la création de structures d'aide aux aidants.

La parole est à M. François HAAB, pour deux minutes.

M. François HAAB. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous le savons tous, la prise en charge des patients atteints de pathologie chronique et dégénérative est véritablement un des enjeux de la médecine du XXIe siècle, et je dirais, au-delà de cela, les différents plans successifs qui se sont succédés, que ce soit le plan A.V.C., le plan Alzheimer ou le plan "autisme", ont pointé l'intérêt qu'il y avait à mettre en place des structures de soutien aux familles qui ont des patients atteints de ces pathologies chroniques et dégénératives.

On le sait, de ce point de vue, les besoins sont absolument immenses. Ils ne sont malheureusement pas encore couverts, loin s'en faut, par les structures existantes, et finalement, de quoi a-t-on besoin ? On a besoin aujourd'hui de structures d'accueil de jour, où justement ces patients puissent être pris en charge, et que les aidants puissent séjourner là, avoir un peu de répit. Nous avons besoin de structures de semaine, là aussi pour permettre le répit des familles, mais aussi pour accompagner les patients dans leurs soins. Et nous avons probablement aussi besoin de la mise en place de groupes d'entraide, de mutualisation des moyens et d'efforts.

Voilà, c'est le sens de ce vœu. Je crois que véritablement, nous sommes face à un défi absolument majeur. Nous pensons à ces patients, mais nous devons penser également aux familles qui accompagnent ces patients et qui permettent, dans la majorité des cas, le maintien à domicile. C'est pour cela que nous souhaitons que ce vœu soit voté si possible à l'unanimité par ce Conseil.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à Mme Dominique VERSINI.

Mme Dominique VERSINI, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller de Paris, chers collègues. Vous avez raison, l'aide aux aidants est vraiment une priorité. Paris est très engagée dans la possibilité offerte aux personnes âgées de se maintenir à leur domicile, ce qui est un choix pour beaucoup d'entre elles, mais les aidants, qui sont souvent très nombreux et très dévoués, ont besoin

d'être aidés, parce qu'on s'aperçoit que parfois, l'aidant est lui-même âgé et qu'il y a une très grande fatigue chez les aidants. C'est la raison pour laquelle, bien évidemment, je donnerai de toute façon un avis tout à fait favorable à votre vœu.

Et je voudrais préciser que nous avons encore beaucoup à progresser. C'est une priorité. Pour l'instant, à Paris, nous avons mis en place des aides à travers les équipes spécialisées d'Alzheimer, qui interviennent au domicile du malade et qui aident les aidants à accompagner la personne avec qui ils vivent ou qu'ils accompagnent.

Il y a également les C.L.I.C. de Paris Emeraude, qui évaluent les besoins, qui les aident et qui les orientent vers des actions de prévention, des groupes de parole, des cafés des aidants, des plateformes de répit.

Egalement des centres d'accueil de jour : c'est une priorité pour cette mandature. Il y a actuellement 374 places à Paris, et nous allons en ouvrir encore cette année et d'ici fin 2016, 110 places seront ouvertes. Mais nous poursuivrons cette priorité.

Nous poursuivons également l'accueil temporaire en établissements, qui permettent justement à l'aidant de pouvoir prendre quelque repos, quelque répit, en sachant que la personne qu'il accompagne est prise en charge dans de bonnes conditions.

Voilà pourquoi donc j'é mets un avis tout à fait favorable, qui nous engage tous et qui, je pense, ne peut que mobiliser tous nos collègues dans cet hémicycle.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2015, V. 7 G).

2015 DASES 202 G - Objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements sociaux et médico-sociaux pour l'exercice 2015.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous passons au projet de délibération DASES 202 G portant sur un objectif annuel d'évolution des dépenses des établissements sociaux et médico-sociaux pour l'exercice 2015.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Non, je m'étais désinscrite.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Parfait, je vous en remercie.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DASES 202 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASES 202 G).

Compte rendu de la 5e Commission.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Mes chers collègues, nous attaquons les travaux de la 5e Commission, et je donne la parole à Mme Galla BRIDIER, sa présidente, pour trois minutes maximum.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

La 5e Commission s'est donc tenue, comme toutes les autres, à l'exception de la 1ère, le 2 février dernier. Outre le projet de délibération concernant la modification du P.L.H., dont nous avons parlé longuement hier lors du débat organisé, et auquel étaient rattachés 17 amendements et 5 vœux, il est à noter deux projets de délibération, dont nous allons parler ce soir - en tout cas, au moins un - et qui ont d'ailleurs suscité quelques inscriptions : d'une part, un projet de délibération DLH lié à la majoration de la cotisation de taxe d'habitation des logements meublés non affectés à l'habitation principale, et d'autre part, un projet de délibération, dont nous parlerons demain, je pense, de la Direction de l'Urbanisme sur la restructuration de l'ensemble immobilier Gaîté-Vandamme, dans le 14e arrondissement.

Il nous reste donc trois vœux rattachés et 15 non rattachés à examiner, parmi lesquels je citerai, pour l'ensemble des groupes, un vœu relatif à la consultation des citoyens sur les projets d'aménagement, à l'hôpital du Val-de-Grâce, à la prévention des incendies dans les immeubles d'habitation ou encore, un dernier vœu relatif au grand projet inutile d'"Europa City".

Je vous souhaite un bon débat.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Et nous vous le souhaitons aussi. Merci, Madame la Présidente.

2015 DFA 22 - DLH - Majoration de la cotisation de taxe d'habitation des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DFA 22 - DLH relatif à la majoration de la cotisation de taxe d'habitation des logements meublés non affectés à l'habitation principale.

Je vais donner la parole successivement à Rémi FÉRAUD, Galla BRIDIER, Yves POZZO di BORGO et Nicolas BONNET-LOULALDJ, pour cinq minutes maximum chacun.

Rémi FÉRAUD ?

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je pense qu'à ce stade du débat, il faut essayer d'être bref, donc je ferai beaucoup plus court.

Je voulais saluer ce projet de délibération important, saluer aussi le Gouvernement et le Parlement qui l'ont rendu possible et nous ont entendus. Ce projet de délibération est le fruit d'un raisonnement cohérent : d'abord, une priorité absolue, le logement des Parisiens ; ensuite, une nécessité, des ressources nouvelles pour notre Ville ; et enfin une répartition juste en fonction des capacités contributives de chacun.

En tenant compte de nos engagements de campagne, nous ne jouons pas sur les mots. Nous avons dit que nous n'augmenterions pas la fiscalité locale sur les Parisiens et il s'agit des résidences secondaires. On peut supposer que ceux qui possèdent une résidence secondaire à Paris ne sont pas parmi les plus mal lotis. C'est donc un engagement de campagne et c'est une politique de gauche et une politique nécessaire pour la Ville.

Ensuite, je voudrais donner un contre-exemple qu'aurait été une politique de droite en la matière. Je pense que l'on peut la trouver à Nice chez M. ESTROSI, du même parti que notre opposition municipale. Il n'a pas voulu appliquer cette taxe. En échange, il a augmenté les impôts locaux des Niçois, la taxe d'habitation, de plus de 5 %. C'est peut-être ce qu'aurait fait la droite parisienne si elle avait remporté les élections.

En tout cas, ce n'est pas notre option. Nous avons protégé les Parisiens d'une hausse d'impôt et trouvé des contributions nouvelles justement réparties. Encore une fois, cette nouveauté, cette innovation cette année, est un fait important pour le logement des Parisiens pour les ressources de la Ville et pour préserver les Parisiens de hausses d'impôts locaux.

Merci à vous.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président-Maire.

La parole est à Mme Galla BRIDIER.

Mme Galla BRIDIER. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, vous nous proposez donc de voter aujourd'hui la majoration de 20 % de cette taxe.

A l'instar de mon collègue Rémi FÉRAUD, nous vous en félicitons.

En effet, cette augmentation a été introduite dans le projet de loi de finances pour 2015 par une modification du Code général des impôts et va donc potentiellement concerner 1.150 communes situées en zones tendues.

Nous ne pouvons que nous en réjouir.

Nous voterons donc évidemment cette augmentation.

Permettez-moi ce rapprochement, même s'il peut être facile. On estime qu'il y a aujourd'hui 174.000 résidences secondaires à Paris et quasiment autant de familles en attente d'un logement social.

Certaines sont utiles pour leurs propriétaires qui vivent entre deux villes, pour des raisons professionnelles par exemple. Ceux-là ne seront pas concernés. Les autres cas sont des appartements vides la majeure partie de l'année ou loués à des touristes. Dans certains arrondissements, souvent ceux où il manque le plus de logements sociaux, les meublés touristiques représentent jusqu'à 20 % des appartements.

Augmenter la fiscalité sur ces logements constitue donc une mesure de justice sociale qui devrait inciter certains propriétaires - en tout cas on l'espère - à les remettre sur le marché pour qu'ils bénéficient d'abord, et avant tout, à ceux qui en ont besoin : les Parisiennes et les Parisiens.

En ce sens, ce projet de délibération s'inscrit dans la même logique que l'encadrement plus strict des changements d'usage des locaux d'habitation que nous avons voté le mois dernier. Il permettra de récolter jusqu'à 15 millions d'euros par an à partir de 2016.

Cet argent supplémentaire nous sera bien utile pour participer à la mise en œuvre de la politique ambitieuse que nous souhaitons mener pour répondre à la crise du logement et que nous avons détaillée hier lors de nos débats sur le P.L.H.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Yves POZZO di BORGO.

M. Yves POZZO di BORGO. - Monsieur le Maire, mes chers collègues.

Ce projet de délibération ne fait qu'entériner une disposition législative que le groupe UDI-MODEM a déjà eu l'occasion de critiquer, pas de contester puisqu'elle est votée.

Car cette majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires est en effet critiquable à bien des égards, tant au regard des motivations qui la sous-tendent qu'en raison des effets néfastes à l'égard des investisseurs privés et des signaux désincitatifs qui leur sont ainsi envoyés.

L'objectif annoncé paraît louable et à tout le moins séduisant, puisqu'il s'agirait d'inciter les propriétaires à remettre sur le marché locatif des logements actuellement sous-occupés et d'éviter ainsi que Paris ne devienne, à l'instar de Venise, une ville musée ou encore un terrain de jeu pour spéculateurs de tous ordres, laissant sur le palier des familles dans l'incapacité de se loger.

Cependant, il est difficile de passer sous silence le véritable motif de cette mesure, à savoir la nécessaire progression des recettes fiscales souhaitées par la Maire de Paris afin de renflouer son budget et les dépenses de la mandature précédente.

En effet, l'hypothèse de majoration de la taxe d'habitation pour les résidences secondaires a été prise en compte dans l'élaboration du budget primitif pour 2015, comme autant de ressources supplémentaires contribuant à reboucher le trou de 400 millions d'euros.

Or, la Ville estime que cette majoration ne devrait lui rapporter que quelque 15 millions d'euros. Au vu du produit global espéré, on peut en déduire que ce dispositif sera bien peu incitatif à l'égard des 92.000 résidences secondaires concernées à Paris, représentant 6,7 % du parc total de logements. M. BROSSAT pourrait les préempter, d'ailleurs.

C'est d'ailleurs l'analyse qu'a fait la Direction des Finances et des achats de la collectivité parisienne. Le calcul révèle que cette surtaxe devrait représenter en moyenne 142 euros par logement.

142 euros annuels, c'est bien peu pour pousser un propriétaire à louer son meublé. En revanche, c'est un séisme fiscal supplémentaire par l'impact psychologique qu'il a dans la tectonique de l'insécurité juridique qui rend l'avenir des investisseurs tellement imprévisible, que ceux-ci fuient Paris.

C'est notamment ce que révèle l'agent immobilier résidentiel haut de gamme BARNES, qui souligne le risque de destruction de valeur pour la France, mettant en évidence l'exode des Européens qui cessent d'investir dans la pierre parisienne, transformant Paris en petite ville de province.

Les ménages à revenus moyens ne sont pas davantage épargnés. Ce sont eux qui investissent dans l'immobilier locatif ancien en vue de préparer leur retraite ou de se constituer un petit capital. Ce sont eux que vous pénalisez à force de réformes fiscales, de nouvelles taxes illisibles, de taux additionnels d'impôts masqués de la loi ALUR.

Le nombre de particuliers qui ont acheté pour louer a ainsi chuté de 7 % en 2013.

L'immobilier neuf est également concerné. Alors que le nombre d'investisseurs a chuté de 4 % sur le troisième trimestre 2013 et que l'investissement par des particuliers ne représentait que 38 % des ventes des promoteurs, contre 57 % en 2011.

Ce phénomène n'est pas circonscrit à l'immobilier haut de gamme. Car aux dispositifs fiscaux versatiles se greffe une augmentation de la fiscalité indirecte, à laquelle vous n'êtes pas sans contribuer, Madame la Maire, sans pour autant le reconnaître.

Vous jouez avec la sémantique à grands renforts de majoration et de prétendue modernisation de taxes et autres impositions qui n'impacteraient pas les Parisiens dans ce cas précis, puisque seuls les détenteurs de résidences secondaires à Paris sont concernés.

Mais c'est oublier le climat économique et social délétère qui se traduit par le gel du barème de l'impôt sur le revenu, l'introduction d'une nouvelle tranche marginale d'imposition, le plafonnement des niches fiscales, l'augmentation des taux du barème des droits de succession, et j'en passe.

Sans compter le nouvel impôt que vous introduisez, Madame la Maire, malgré vos promesses, avec la taxe additionnelle à la taxe de séjour, dont j'aurai l'occasion de parler plus tard.

Monsieur le Maire, c'est un fait : cette majoration de la taxe d'habitation est inefficace, inutile, et nuit à la stabilité du contexte fiscal tellement nécessaire au marché de la pierre et à l'attractivité de Paris. C'est de plus un coup de canif porté à votre promesse de ne pas augmenter les impôts.

C'est d'autant plus contestable que d'autres mesures destinées à fluidifier le marché locatif sont bien plus susceptibles de recueillir le soutien du groupe UDI-MODEM, telles que la transformation de bureaux obsolètes en logements, la limitation des locations de courte durée touristiques, le développement de l'offre de logements intermédiaires ou même le dispositif "Multiloc" qui permet de capter le logement privé pour développer une offre intermédiaire à destination des classes moyennes et des jeunes actifs, tout en sécurisant la situation des propriétaires qui acceptent de louer à un loyer modéré.

Monsieur le Maire, taxer davantage ne saurait constituer une réponse efficace ou tolérable à la pénurie de logements. Vous auriez pu refuser de saisir l'opportunité que la loi de finances rectificative vous a offerte.

Si le levier de la hausse fiscale est socialement et économiquement injuste, il existe en revanche des solutions alternatives qui vous seront proposées.

Je pense notamment à la préconisation de déduction fiscale sur la taxe foncière soutenue par le groupe UMP et Florence BERTHOUT, en échange de l'engagement de propriétaires privés à louer des biens immobiliers pour un loyer inférieur au prix du marché.

Voilà, mes chers amis, encore quelque chose.

Merci de m'applaudir.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ pour un autre son.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Complètement à l'opposé de M. POZZO di BORGIO, c'est avec une très grande satisfaction, mes chers collègues, que je salue ce projet de délibération qui vise à majorer la taxe d'habitation pour les résidences secondaires.

Vous le savez, cette proposition est portée par les élus communistes depuis plusieurs années. Comme l'a rappelé Rémi FÉRAUD, c'est un engagement de campagne, c'est la continuité d'un vœu que j'ai porté en novembre, qui avait été adopté par le Conseil de Paris et qui a été repris ensuite par le Gouvernement dans le cadre de la loi de finances.

Je voudrais aussi rappeler que mes camarades Ian BROSSAT et Jacques BAUDRIER, aujourd'hui adjoints à la Maire et conseillers délégués, avaient préconisé dans leur livre "Paris n'est pas à vendre" la mise en place de cette taxe pour lutter efficacement contre les pied-à-terre parisiens qui entraînent la désertification de certains quartiers parisiens et participent au renchérissement des coûts sur le marché de l'immobilier.

Quand on regarde certaines enquêtes sociologiques, mais aussi des articles de presse qui ont été publiés, la cartographie des arrondissements montre bien qu'il s'agit du Centre et de l'hyper-centre de Paris, que cela concerne 6 % du parc immobilier de notre ville, et que cela concerne principalement des pied-à-terre inutilisés pendant de longs mois, certains utilisés quelques semaines, des meublés touristiques, aussi, sur lesquels certains se font de l'argent et louent, et je ne pense pas que ce soit pour compléter leur retraite.

Monsieur POZZO di BORGO, si vous êtes vraiment attaché à la question des retraites et des salaires, eh bien nous attendons vos interventions au Parlement, au Sénat pour augmenter les retraites, les salaires, et peut-être que certaines personnes n'auraient pas besoin d'investir dans des logements ensuite à louer.

Je ne vous cacherais pas que notre satisfaction reste contenue. Je m'en explique.

Avec le taux finalement retenu par le Gouvernement, nous craignons que cette taxe ne puisse produire les effets escomptés. Pour le groupe Communiste - Front de Gauche, cette taxe n'est pas une rustine qui permettrait de boucler le budget. Non, pour nous, cette taxe doit être un outil au service de la politique intelligente de lutte contre la spéculation immobilière.

Le taux appliqué doit être assez significatif pour réellement inciter les propriétaires de ces biens à les vendre ou à les louer.

Vous comprendrez mieux mes craintes si je vous donne l'exemple d'un heureux propriétaire d'un pied-à-terre sur l'île Saint-Louis acquis pour la modique somme de 1 million d'euros pour y passer une semaine de vacances par an.

Avec cette taxe, cet heureux propriétaire devra s'acquitter simplement de 142 euros supplémentaires par rapport à l'année passée.

Avec un tel taux, permettez-moi de douter que ce propriétaire se rendra compte, ne serait-ce qu'une seconde, de l'augmentation d'impôt.

Voilà pourquoi, nous les communistes parisiens, nous poursuivrons nos efforts pour que la taxe sur les résidences secondaires à Paris soit élevée à des niveaux bien supérieurs et puisse contribuer aux efforts consentis par la Ville en matière de logement.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT, pour vous répondre.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais remercier l'ensemble des orateurs qui ont pris la parole dans ce débat, évidemment les orateurs de la majorité qui ont apporté leur soutien à cette mesure qui vise effectivement à majorer la taxe d'habitation sur les résidences secondaires à Paris.

Il s'agit en réalité de partir d'un constat très pragmatique : nous avons 92.000 résidences secondaires dans la Capitale, bien plus, et Galla BRIDIER l'a dit, si l'on ajoute l'ensemble des logements occasionnels et oui, cela pose un réel problème d'avoir 92.000 résidences secondaires à Paris, parfois occupée une semaine par an par leur propriétaire, alors même que nous avons 180.000 demandeurs de logement social dans la Capitale.

Et personne ne pourrait comprendre que nous nous contentions de regarder cette situation sans proposer la moindre solution pour y remédier.

C'est donc une mesure que nous assumons parfaitement et qui nous paraît tout à fait juste au regard de la situation de logement dans laquelle se trouve Paris.

Il ne s'agit pas d'ailleurs de taxer les résidences secondaires dans le Cantal, où le problème du logement ne se pose sans doute pas de la même manière, mais oui, à Paris, qui est une zone tendue dans laquelle on manque de logements. Le fait d'avoir des appartements inoccupés les trois quarts de l'année est une véritable provocation qui n'est absolument pas acceptable.

Par ailleurs, et cela a été très justement dit par Rémi FÉRAUD comme par Nicolas BONNET-OULALDJ et Galla BRIDIER, ce phénomène galopant de développement des résidences secondaires engendre une forme de désertification d'un certain nombre de quartiers.

Quand, dans certains arrondissements, on a quasiment un logement sur cinq qui est une résidence secondaire, cela pose un réel problème.

Il se trouve que l'INSEE a publié les évolutions démographiques de Paris. Paris gagne des habitants dans quasiment tous les arrondissements, sauf les arrondissements du Centre, dans lesquels se développent les résidences secondaires. C'est sans doute qu'il y a un lien entre les deux et cela a enfin un certain nombre de conséquences sur le petit commerce, notamment le commerce de bouche. Ce sont les petits commerçants qui nous parlent du développement de ce phénomène qui fait que tout simplement, dans un certain nombre de micro-quartiers concernés par le développement galopant des résidences secondaires, il n'y a plus de clients tout simplement, parce que ces appartements sont vides les trois quarts de l'année.

Donc, oui, il est temps d'agir, il est temps de prendre des mesures.

Alors, j'ai bien entendu le développement de M. POZZO di BORGIO. Excusez-moi de vous le dire, mais il est bourré de contradictions, votre raisonnement, parce que vous ne pouvez pas dire d'un côté que cette taxe est trop faible pour avoir des effets et inciter les propriétaires à les remettre sur le marché, et nous dire de l'autre que cela va les mettre sur la paille et que cela constitue un séisme fiscal.

Donc, la réalité, c'est que oui, c'est une mesure incitative, c'est un signal, un signal positif que nous assumons parfaitement, et les propriétaires concernés auront effectivement le choix. Soit ils feront le choix de remettre ces logements dans le circuit locatif, et c'est tant mieux parce que ce seront des logements supplémentaires pour les Parisiens ; soit ils paieront cette taxe.

Et pour être tout à fait franc et tout à fait sincère, je ne pleurerai pas sur le sort du riche propriétaire qui possède un 100 mètres carrés sur l'île Saint-Louis et qui effectivement, verra sa taxe d'habitation augmenter légèrement.

Que voulez-vous que je vous dise, ce sera aussi un moyen d'alimenter les recettes de la Ville, de mener des politiques de développement du service public, et je crois que chacun devrait s'en réjouir parce que nous avons besoin de services publics dans notre ville.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 22 - DLH.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 22 - DLH).

2015 DLH 14 - Location de l'immeuble 3, rue Collette (17e) à la R.I.V.P. - Bail emphytéotique.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du projet de délibération DLH 14 relatif à la location de l'immeuble 3, rue Collette, dans le 17e, à la R.I.V.P., par bail emphytéotique.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD, pour 5 minutes maximum.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, l'immeuble du 3, rue Collette correspond à un ancien hôtel de voyageurs converti en petits appartements.

Il ne comporte que 16 % de logements inoccupés et se situe en dehors de la zone de déficit en logements sociaux du P.L.U.

Il s'agit donc d'une opération qui, d'une part, ne va pas créer de logements nouveaux puisqu'il s'agit seulement d'acheter un immeuble de logements occupés. Ce projet ne contribuera nullement à résoudre la crise du logement.

D'autre part, cela n'améliorera pas la mixité sociale puisqu'elle est située dans un quartier qui est déjà mixte et qui n'est pas référencé au P.L.U. comme en déficit de logements sociaux.

C'est donc une dépense de plusieurs millions d'euros uniquement pour un affichage politicien, afin de faire du chiffre et d'apparaître comme le bon élève de la politique du logement social.

Le seul coût de préemption de cet immeuble excède les 2 millions d'euros. Cette somme aurait été mieux employée à construire de nouveaux logements plutôt qu'à être gaspillée dans ce tour de passe-passe.

Cette opération ne contribuera pas à résoudre le problème des 140.000 foyers demandeurs d'un logement social. S'il y a un tel record de demandeurs, ce n'est pas un hasard ou un mystère, mais le choix délibéré de l'idéologie et de l'aveuglement de votre politique inefficace depuis 14 ans.

Pour toutes ces raisons, nous voterons contre ce projet de délibération.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci.

Je ne sais plus quel responsable de l'UMP - je crois que c'est Alain JUPPÉ - disait il y a quelques jours qu'à l'UMP, il y a un certain nombre de réflexes pavloviens. Manifestement, cela vaut aussi lorsqu'il est question de logement social, à écouter l'intervention de M. BOULARD.

Comme d'habitude, il s'agit d'une préemption afin de développer le logement social dans un arrondissement déficitaire en matière de logement social.

Comme d'habitude, vous vous y opposez.

La réalité, c'est que cela permet de développer le parc social dans notre ville, notamment dans le 17^e arrondissement. C'est d'ailleurs la raison pour laquelle la Maire de Paris a décidé d'abonder le compte foncier qui nous permet de préempter des logements, des immeubles dans les arrondissements déficitaires en logement social et rue Collette comme ailleurs, je l'assume.

D'ailleurs, ce que je vous propose, Monsieur BOULARD, c'est une proposition que je vous fais, c'est que nous puissions organiser ensemble, avec les habitants de cet immeuble, puisque cet immeuble est en partie occupé, avec le bailleur social qui sera titré dans les jours qui viennent - je crois d'ailleurs que ce sera la R.I.V.P. - je vous propose que nous organisions tout simplement une rencontre avec les locataires, qui s'apercevront, pour la grande majorité d'entre eux, que cela se traduira par une baisse de loyer s'ils sont en dessous des plafonds de ressources, ce qui est probable puisque nous avons décidé de préempter cet immeuble et ce sera, vous le verrez, une bonne nouvelle pour eux, et je suis persuadé que vous en serez convaincu également.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DLH 14.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DLH 14).

Et pour mémoire, puisque le premier adjoint n'était pas dans l'hémicycle à ce moment-là, je précise que nous allons jusqu'au bout des dossiers de Ian BROSSAT, ce qui devrait nous amener vers 21 heures.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à la taxe annuelle sur les loyers élevés des logements de petite surface.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés. Le vœu référencé n° 109, déposé par le groupe Ecologiste de Paris, est relatif à la taxe annuelle sur les loyers élevés des logements de petite surface.

La parole est à Mme Galla BRIDIER, 2 minutes maximum.

Mme Galla BRIDIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous continuons dans la même veine.

Je vous propose, au nom du groupe Ecologiste de Paris, ce vœu relatif à la taxe annuelle sur les loyers élevés des logements de petite surface.

Cette taxe a été mise en place par M. Benoît APPARU lorsqu'il était Ministre du Logement et elle n'est manifestement pas mise en place au jour d'aujourd'hui, compte tenu du faible montant qu'elle rapporte à l'Etat.

Je vous rappelle le principe de cette taxe : il est question de taxer les logements de moins de 14 mètres carrés dont le loyer au mètre carré dépasse 41,37 euros, pour être très exacte.

Il nous semblerait donc raisonnable que l'Etat se mette à appliquer et à percevoir cette taxe, qui concerne notamment beaucoup de logements dans notre Capitale.

Nous émettons donc le vœu que le Conseil de Paris interpelle l'Etat et que la Ville de Paris mette en place une campagne de communication à destination des propriétaires, pour leur permettre de mieux connaître leurs droits et obligations.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Je me félicite de ce vœu déposé par Galla BRIDIER et le groupe des Ecologistes de Paris et j'émettrai donc un avis favorable.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 36).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mise en œuvre d'un bail de solidarité active.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Les vœux référencés n° 110 et n° 110 bis, déposés par le groupe UMP et l'Exécutif, ont trait à la mise en œuvre d'un bail de solidarité active.

La parole est à Mme Florence BERTHOUT.

Je crois que le sujet a été un peu dévoilé tout à l'heure.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Le sujet a été un peu dévoilé ? Eh bien, comme beaucoup de sujets au Conseil de Paris !

Lors du 68e Congrès de l'immobilier, je l'ai rappelé tout à l'heure au moment du débat du P.L.H. - non, hier, pardonnez-moi ! - le Premier Ministre a proposé, devant la pénurie de logements sociaux, en particulier dans les

grandes métropoles, d'explorer la piste, je le cite : "des locations dans le parc privé avec des baux qui seraient beaucoup moins chers".

D'ailleurs, vous ne répondez pas tout à fait à cela, Monsieur BROSSAT, en proposant "Multiloc", mais je vous accorde que l'idée y est un peu, à travers la garantie que la Ville se proposerait, si j'ai bien compris, d'accorder à des baux privés.

Mais il y a, on l'a rappelé à plusieurs reprises dans cet hémicycle, 120.000 logements vacants.

C'est pour cela que, moi, je propose, avec beaucoup de pragmatisme, que l'on multiplie les pistes et qu'en particulier, on mette en place un système qui permette à des propriétaires privés de louer des biens immobiliers pour un loyer qui serait inférieur au prix du marché, en échange d'une déduction fiscale sur la taxe foncière, par exemple, et/ou d'une prime ; cela, c'est à l'Exécutif, évidemment, de voir ce qui peut être fait.

Les ménages aux revenus intermédiaires, mais pas qu'eux, mais surtout les ménages aux revenus intermédiaires, dont je dis toujours qu'ils sont trop pauvres pour accéder au parc privé et trop riches pour accéder aux parcs sociaux, en particulier les familles auxquelles vous avez fait référence hier, Monsieur BROSSAT, pourraient bénéficier de ce dispositif.

Pour être attrayants, je pense que les loyers devraient se situer entre moins 20 et moins 10 % en dessous du prix du marché et on pourrait imaginer que les locataires devraient répondre aux conditions de ressources correspondant aux dispositifs qui existent pour le prêt locatif intermédiaire ou pour le prêt locatif social. Je pense sincèrement que cela coûterait beaucoup moins cher à la Ville.

Voilà ce que je vous propose très concrètement.

Comme, Monsieur BROSSAT, vous n'avez aucun réflexe pavlovien, comme moi, je suis sûr que vous allez vous engager sur la voie du bail de solidarité active.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous en avons tous, des réflexes pavloviens, vous savez !

Ian BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame la Maire du 5e arrondissement.

Il s'agit effectivement d'un vœu dont nous partageons l'objectif : celui de lutter contre les logements vacants et de mobiliser le parc de logements existants pour loger des familles de la classe moyenne.

Nous nous rejoignons en ce sens parfaitement sur l'objectif.

Personne ne peut accepter que l'on ait autant de logements vacants aujourd'hui dans Paris, alors même que nous avons un besoin énorme de logements pour les familles de la classe moyenne parisienne.

Nous cherchons tous des dispositifs qui nous permettent de réaliser cet objectif-là et de mobiliser ces logements.

Dans votre vœu, vous nous demandez, par ailleurs, de nous inspirer du bail solidaire proposé par la F.N.A.I.M. C'est un dispositif que nous connaissons fort bien, puisque nous travaillons en lien étroit avec Gilles RICOUR de BOURGIES, président de la F.N.A.I.M. Ile-de-France. J'ai encore eu l'occasion de le rencontrer la semaine dernière, lors d'un débat en présence d'un membre de votre groupe, Jérôme DUBUS.

D'ailleurs, Gilles RICOUR de BOURGIES a copiloté l'un des ateliers "priorité logements" que nous avons organisé à l'automne dernier, qui concernait justement la captation du parc vacant.

Nous ne pouvons, en revanche, retenir votre option pour une raison toute simple, et je vous le dis de manière très franche et très net : c'est que ce dispositif d'incitation fiscale à l'investissement locatif est fondé sur une déduction fiscale sur la taxe foncière qui est du ressort de l'Etat et non de la Ville. Il est possible que l'Etat évolue dans le sens que vous évoquez mais, pour l'instant, ce n'est pas le cas.

Il nous revient donc, par conséquent, sans attendre les décisions de l'Etat, d'inventer nous-mêmes un dispositif qui nous permette d'avancer dans ce sens.

C'est la raison pour laquelle nous travaillons, conformément aux engagements de campagne de la Maire, sur le dispositif "Multiloc", une agence public-privé ; "Multiloc" sur laquelle, d'ailleurs, nous travaillons, y compris avec la F.N.A.I.M. et ce dispositif sera présenté dès le Conseil de Paris du mois de mars.

Je suis persuadé que nous voterons, par conséquent, à l'unanimité la mise en place de ce dispositif.

Rendez-vous donc au Conseil de Paris du mois de mars, mais nous avançons bien dans ce sens qui nous est cher, aux uns et aux autres.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame BERTHOUT ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je comprends tout à fait, d'ailleurs, ce que me dit Ian BROSSAT pour la déduction fiscale mais, pour la prime, Monsieur BROSSAT, cela ne dépend pas de l'Etat ? Si vous substituez à une déduction fiscale une prime, par exemple ? Qui n'est d'ailleurs pas forte.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Mais vous verrez que notre dispositif "Multiloc" est bien conçu et qu'il va dans ce sens-là.

Ce que je vous propose, c'est que vous retiriez votre vœu et que nous nous donnions rendez-vous au mois de mars. Vous verrez que notre dispositif est bien conçu.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - C'est bientôt, le mois de mars.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - D'accord.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci, Madame BERTHOUT.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 37).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la mobilité dans le parc locatif social.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 111, déposé par le groupe UMP, est relatif à la mobilité dans le parc locatif social.

La parole est à Mme Valérie MONTANDON, pour 2 minutes.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, la mobilité dans le parc locatif social à Paris était seulement de 4,6 % en 2012, contre un taux national de 10 %. Et lorsqu'on se penche plus précisément sur le contingent de la Ville de Paris, il est seulement de 2,9 % cette même année.

Il est important de rappeler que, sur les 170.000 demandeurs de logements sociaux, plus de 20 % sont locataires du parc social parisien. Les faibles mutations au sein du parc social sont la conséquence de l'absence de gestion du parcours résidentiel. En effet, la Municipalité ne prend pas en compte l'évolution de la taille des familles mais aussi l'évolution de leurs conditions financières et de leur aspiration.

Nous avons tous en tête des exemples, des dizaines d'exemples de familles nombreuses qui sont à l'étroit dans un F2 ou encore des personnes âgées vivant seules dans des appartements devenus trop grands pour elles.

Le Plan Local d'Habitat, voté hier, n'a pas une approche de la gestion de ce parcours résidentiel. C'est pour cela que nous avons déposé ce vœu, en vous proposant des mesures concrètes pour favoriser la rotation des logements. Ce vœu avait pour vocation d'enrichir le débat sur le P.L.H. et je déplore qu'il n'ait pas été rattaché au débat d'hier. Ainsi, à travers ce vœu, nous proposons que des bailleurs sociaux encouragent le parcours résidentiel avec la promotion de différents dispositifs relatifs à l'accession à la propriété, en développant aussi l'accession à la propriété au sein du parc social, ainsi que par une aide personnalisée auprès des locataires.

Nous souhaitons aussi que les bailleurs encouragent la mobilité à l'intérieur du parc social, notamment par le maintien du prix du loyer au mètre carré dans le logement d'origine ou encore par le transfert du dépôt de garantie, afin de faciliter la libération des grandes surfaces.

Il est nécessaire aussi que les bailleurs procèdent au traitement des demandes de mutations qui apparaissent légitimes et justifiées comme prioritaires, en faisant eux-mêmes des propositions de mutation à la direction du logement et de l'habitat. Ce traitement est nécessaire, car il est évident que le scoring ne pourra pas le faire.

Enfin, Monsieur BROSSAT, vous avez mis en place le comité interbailleurs et nous souhaiterions une présentation aux Conseillers de Paris d'un état précis du dispositif acté par le comité interbailleur, afin de mieux répondre aux demandes de mutation.

Merci.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Madame MONTANDON. C'est un sujet que nous avons déjà eu l'occasion d'aborder ensemble.

Il est effectivement nécessaire d'améliorer le fonctionnement des mutations dans le parc social qui n'est pas satisfaisant actuellement. C'est la raison pour laquelle j'ai demandé à ce que soit engagée une modification de la charte des mutations qui précise le fonctionnement des mutations, et cette charte des mutations sera présentée au mois d'avril.

Vous voyez, il se trouve que nous travaillons. Il y aura Multiloc en mars, il y aura la charte des mutations en avril. Donc, pour toutes ces raisons, je vous propose de retirer ce vœu. Nous aurons assurément un beau débat et des avancées concrètes pour les locataires au mois d'avril.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Madame MONTANDON, Ian BROSSAT vous promet des innovations à chaque Conseil, acceptez-vous ?

Mme Valérie MONTANDON. - Je veux bien retirer le vœu à condition que M. BROSSAT s'engage auprès de la 5e Commission de déjà nous donner le dispositif mis en place sur le Comité interbailleur car, pour l'instant, on n'a aucune information à ce sujet.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je le vois, il agrée.

Mme Valérie MONTANDON. - D'accord.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Parfait, merci.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au dispositif "Louez solidaire".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons au vœu référencé n° 112, déposé par le groupe UMP, relatif au dispositif "Louez solidaire".

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, le dispositif "Louez solidaire" mis en œuvre par la Ville de Paris en partenariat avec une association conventionnée, proposant dans le parc privé des logements autonomes à des personnes vivant en situation précaire, logées à l'hôtel ou travailleurs à bas revenus, est un dispositif utile mais qui a occasionné des troubles à certains habitants de l'immeuble du 152 rue Legendre, en raison d'une occupation non conforme de certaines familles bénéficiant de ce type de relogement.

Nous émettons le vœu que, pour tout immeuble comportant au moins un logement entrant dans le cadre du dispositif "Louez solidaires", la Mairie de Paris, en accord avec l'association gestionnaire, désigne un correspondant unique dont les coordonnées seront transmises au syndic, au conseil syndical de l'immeuble concerné et dont la mission consistera à répondre aux interrogations et aux doléances des habitants copropriétaires et gestionnaires de l'immeuble considéré, mais également à établir des échanges d'informations avec eux dans le cadre d'un suivi social des personnes hébergées.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Ian BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire. Merci Geoffroy BOULARD.

Le dépôt de ce vœu me donne avant l'occasion de souligner le succès du dispositif d'intermédiation locative "Louez solidaire". Vous le savez, il s'agit, par "Louez solidaire", de permettre à des familles qui vivent bien souvent à l'hôtel, souvent prises en charge par l'A.S.E., d'enfin en sortir et de disposer d'un véritable logement.

C'est d'ailleurs un peu sur le même modèle que ce dont nous parlions avant, de la captation de logements privés qui profitent à des ménages qui sans cela ne pourraient pas vivre dans le parc privé.

Si ce dispositif est très largement un succès, il est vrai qu'il peut y avoir des difficultés dans un certain nombre de cas. Je tiens néanmoins à les relativiser. Il y a seulement 28 ménages environ sur 2.000 qui ont dû, par exemple, faire l'objet de jugements d'expulsion par troubles de voisinage. Le nombre de problèmes, auxquels nous sommes confrontés, est extrêmement minoritaire par rapport au grand succès de "Louez solidaire". Il y a d'ailleurs une multitude de communes qui regardent ce que nous faisons à Paris et qui aimeraient beaucoup s'en inspirer.

Vous nous proposez, en revanche, un dispositif un peu particulier qui consisterait à avertir le syndic de l'arrivée dans l'immeuble d'une famille prise en charge par "Louez solidaire". Je vous le dis très nettement, il n'en est pas question, et je trouve même cela assez indigne d'aller expliquer au syndic et aux gens qui vivent dans l'immeuble : vous voyez, il y a des pauvres qui vont venir habiter près de chez vous ! Je vous le dis très nettement, nous ne sommes pas favorables à ce vœu et j'émetts par conséquent un avis défavorable.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la prévention des incendies dans les immeubles d'habitation.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 113, déposé par le groupe UDI-MODEM, est relatif à la prévention des incendies dans les immeubles d'habitation.

La parole est à Mme Maud GATEL, pour 2 minutes maximum.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, toutes les 2 minutes, en France, un feu se déclenche dans une habitation. Chaque année, les incendies domestiques tuent 800 personnes et en blessent 10.000. Ces dix derniers jours, trois Parisiens ont trouvé la mort à leur domicile à cause d'un départ de feu. Des études estiment qu'un Français sur trois sera au cours de sa vie victime d'un incendie. C'est dire combien ce sujet nous concerne tous.

À partir du 8 mars prochain, l'installation de détecteurs de fumée individuels sera obligatoire dans chaque logement. C'est une excellente chose qui devrait permettre de sauver des vies. Car si la majorité des départs de feu ont lieu en journée, c'est la nuit que l'on dénombre le plus d'incendies mortels, les habitants, surpris dans leur sommeil, étant intoxiqués par les fumées avant de pouvoir réagir.

Au Québec, où ce dispositif est obligatoire depuis 30 ans, on estime que les détecteurs ont permis de diminuer des deux tiers le nombre de victimes d'incendie.

Par ce vœu, nous proposons que la Ville, en collaboration avec la Préfecture de police et la brigade des sapeurs-pompiers de Paris, saisisse l'occasion de cette obligation d'installation de détecteurs de fumée individuels pour procéder à un large travail de sensibilisation et de prévention des incendies.

Nous souhaitons ainsi la mise en œuvre d'une campagne d'information à destination des Parisiens pour les informer sur les conduites à adopter en cas de sinistre ainsi que les gestes qui sauvent.

Nous pensons également que la question de l'installation d'extincteurs dans les parties communes des immeubles d'habitation doit faire l'objet d'une discussion avec les bailleurs sociaux, les syndicats et les propriétaires.

Enfin, nous demandons que l'obligation d'affichage quant aux consignes à tenir en cas d'incendie soit réaffirmée et mieux contrôlée afin que l'information aux Parisiens soit améliorée.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Ian BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Ce vœu est tout à fait juste et pertinent, et j'émet par conséquent un avis tout à fait favorable.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Monsieur le représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Madame la Conseillère, sur ce sujet, effectivement, l'arrêté du 5 février 2013 rend obligatoire l'installation de détecteur de fumée. Il permet notamment le réveil de la personne si le feu se déclare durant son sommeil.

Le Préfet de police et la B.S.P.P. sont tout à fait favorables à participer à des actions de communication destinées à informer le public de la mise en œuvre de cet arrêté qui rendra obligatoire, à partir du 8 mars prochain, l'installation de ces équipements.

Cependant, s'agissant de l'installation d'extincteurs dans les parties communes des immeubles, la législation actuelle ne prévoit pas de tels équipements au-delà des exigences fixées par l'arrêté du 31 janvier 1986 relatif au parc de stationnement et à l'arrêté de juin 78 relatif aux chaufferies.

En outre, la brigade des sapeurs-pompiers de Paris souligne que l'installation de tels extincteurs supplémentaires pourrait poser différents types de problème, en particulier les coûts d'équipement et de maintenance, le risque de dégradation et également, un doute sur la capacité des résidents à utiliser de façon optimale et efficace ce type d'extincteur en cas d'incendie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI - MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 38).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à un seuil-plancher intangible du nombre de logements du parc locatif intermédiaire.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 114, déposé par le groupe UDI-MODEM, est relatif à un seuil-plancher intangible du nombre de logements du parc locatif intermédiaire.

Voici un vœu défendu par le Président Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Oui, merci beaucoup.

Je vais être très court parce que j'ai déjà tout dit hier pratiquement.

Simplement, ce vœu était là pour vérifier que la priorité annoncée dans le P.L.H...

D'ailleurs, je ne comprends pas pourquoi le vœu n'a pas été rattaché au P.L.H. !

La priorité donnée au logement intermédiaire et aux classes moyennes vers le logement intermédiaire était une véritable priorité. L'idée était de demander un engagement de l'Exécutif sur l'intangibilité, le gel, en quelque sorte,

que plus un seul logement P.L.I. ne soit conventionné sans que soit il soit immédiatement compensé par un programme, par une production de nouveaux P.L.I.

Parce que j'ai très peur, au bout du compte, que, pour atteindre les objectifs fixés en termes de logements sociaux, on procède de nouveau au conventionnement de P.L.I. ou alors au nom du rééquilibrage entre zones déficitaires et zones excédentaires.

Voilà l'esprit de ce vœu, mais il me semble que le cadre du débat était plutôt celui d'hier que celui de ce soir.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Ian BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je rejoins Eric AZIÈRE dans son vœu de développer le logement pour les classes moyennes. Le P.L.H. pour la période 2011-2016 précisait d'ailleurs cette volonté et la modification que nous avons proposée à ce Conseil de Paris va plus loin encore dans ce sens. En effet, la situation des Parisiens de la classe moyenne nécessite que nous mettions en œuvre des mesures qui leur permettent de faciliter leurs conditions de logement. Nous souhaitons donc développer une offre de logements qui correspond aux ressources des jeunes actifs, des familles et des classes moyennes.

Il ne faudrait pas, cependant, opposer le logement intermédiaire et le logement social. Il faut rendre l'ensemble des logements plus accessibles et favoriser la mixité sociale dans chacun des quartiers.

Dans la zone de déficit en logement social, par exemple, nous souhaitons maintenir un effort très important en faveur du logement social.

En revanche, dans les quartiers, dans les arrondissements qui comptent déjà un nombre important de logements sociaux - je pense au 13e, je pense au 19e, je pense au 20e - nous souhaitons développer le logement intermédiaire, afin d'introduire une forme de mixité sociale.

C'est la raison pour laquelle, dans la rédaction que vous nous présentez, telle qu'elle est présentée actuellement, je ne suis pas favorable à votre vœu mais soyez assuré que nous sommes déterminés à développer le logement à destination des classes moyennes.

D'une certaine manière, le vœu de l'Exécutif que j'ai présenté hier dans le cadre du P.L.H., en réponse à un vœu rattaché de Mme BERTHOUT, répondait, je crois, à cette exigence de développement de logements à destination des classes moyennes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Vous maintenez votre vœu, j'imagine, Monsieur AZIÈRE ?

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif aux droits des locataires en cas de congé pour vente.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Nous passons à l'examen des vœux référencés n^{os} 116 et 116 bis déposés par Mme SIMONNET et l'Exécutif relatifs aux droits des locataires en cas de congé pour vente.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Sous la précédente mandature, le groupe PCF-PFG, dans lequel j'étais avec M. Ian BROSSAT, s'était opposé aux dispositions de la loi ALUR concernant le logement intermédiaire, puisque l'on

estimait, à l'époque, qu'il y avait un danger de filialisation des bailleurs sociaux, de marchandisation du logement social.

Depuis, la Fondation Abbé Pierre, d'ailleurs, a dénoncé dans son rapport l'inadéquation de ces logements intermédiaires, comme des P.L.S., qui sont beaucoup plus adaptés aux revenus aisés, notamment aux familles ayant, par exemple, des revenus de 7.000 euros par mois, alors que l'on est dans une situation de crise du logement bien plus conséquente pour les personnes qui font partie des classes populaires ou classes moyennes, pour reprendre ce terme qui est cher à certains ici mais qui recouvre des réalités, au niveau salarial, très diverses.

Il faut savoir que l'on a quand même presque 8 % de demandeurs de logements sociaux depuis plus de dix ans, que, dedans, il y en a moins de 10 % qui sont supérieurs au plafond PLUS, donc il y a une urgence à adapter l'offre de logements à ceux qui en ont besoin.

Je sais que l'argument de la Ville, c'est de dire que, quand on prend du logement intermédiaire, on le fait à des endroits à la place du logement privé. Donc, finalement, c'est vachement bien !

Sauf que l'on pourrait aussi avoir plus d'ambition sur le logement social, si on assumait un recours à l'emprunt.

Mais l'enjeu de ce vœu, c'est aussi de dénoncer le cadre de la loi Macron, l'article 25 de la loi Macron, car cette loi ne traite pas simplement du travail du dimanche mais cette loi prévoit la promotion du logement intermédiaire au nom, justement, de ces classes moyennes et de procéder, en plus, pour ce faire, par ordonnance.

Donc, je conclurai en demandant, à travers ce vœu, que la Maire de Paris rappelle à la fois son engagement pour le respect des D.A.L.O. dans la capitale, la priorité au logement social et son opposition à cette logique de recours par ordonnance, et ce recours à cette loi Macron est la volonté vraiment qu'on défende le logement social et qu'on ne laisse pas cette dérive vers la marchandisation du logement social.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Ian BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - J'ai effectivement souhaité que ces deux vœux puissent être associés. Il faut dire la vérité, c'est que ces deux vœux mélangent énormément de choses, avec des considérations qui nous renvoient, y compris à des expériences dans un certain nombre de pays étrangers. Enfin, bref, il est assez difficile de se retrouver dans ces vœux.

Ce qui est certain, Madame SIMONNET, parce que je crois qu'au fond, c'est le cœur de votre intervention, s'il y a quelqu'un qui a des contradictions dans cette Assemblée, ce n'est pas moi. Et en l'occurrence, Madame SIMONNET, vous aviez voté pour un P.L.H. en 2011, lorsque vous étiez membre du groupe que je présidais, qui prévoyait 4.000 logements sociaux, et vous vous êtes abstenue hier sur un Programme Local de l'Habitat qui prévoit 7.000 logements sociaux par an. Donc, en matière de contradiction, je crois que je n'ai aucune leçon à recevoir.

Par ailleurs, vous vous êtes opposée à un budget qui prévoit 3 milliards d'euros d'investissements pour le logement pour les six ans qui viennent.

Excusez-moi de vous le dire, mais jamais Paris n'a autant investi en matière de logement social. Je crois donc que, pour ce qui concerne le développement du logement social, les réponses, pour les familles modestes comme pour les classes moyennes, nous pouvons compter sur cette majorité municipale.

Et puis, par ailleurs, puisque vous évoquez les ventes à la découpe, il se trouve que j'ai encore en tête le visage des locataires du quai de Jemmapes que nous avons sauvés de ventes à la découpe, parce que nous avons fait le choix de racheter les logements des locataires qui étaient menacés, et cela, je crois qu'on peut le mettre au compte aussi de notre Majorité municipale.

Et puis, enfin, vous avez évoqué un certain nombre de remarques de la Fondation Abbé Pierre. Il se trouve que j'étais la semaine dernière avec la Maire de Paris devant la Fondation Abbé Pierre et devant son délégué général, M. Christophe ROBERT, qui expliquait que la politique de la Ville de Paris en matière de développement du logement social et d'accès au logement pour les plus fragiles est une référence à l'échelle du pays.

Donc, je veux bien toutes les leçons du monde, mais je crois qu'en l'occurrence, on a une majorité municipale qui fait tout pour le logement des classes moyennes et des familles modestes. Et je crois que cela nous honore.

C'est d'ailleurs ce que précise le vœu de l'Exécutif qui est présenté et qui vous répond point par point.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 116, déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu référencé n° 116 bis déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 39).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'ex hôtel des Balladins (14e).

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 117 - vous allez avoir à nouveau la parole, Madame SIMONNET, ne vous inquiétez pas - est relatif à l'ex-hôtel des Balladins. Vous avez 2 minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Et vous souhaitez vraiment que je prenne la parole ? Je suis sûre que vous pourrez trouver encore une autre petite ruse.

Bien, surtout que celui-là va peut-être être adopté, alors, reprenez le sourire !

Mais, visiblement, cette loi Macron vous sied et sied à M. Ian BROSSAT, y compris dans ses dispositions sur le logement. J'en suis surprise. Bien !

Alors, ce vœu est relatif au devenir de l'ex-hôtel des Balladins, qui est situé au 35 rue Maurice Ripoche dans le 14e. Il faut savoir que cet immeuble, qui est un ancien hôtel dans le 14e, est fermé depuis plus de cinq ans. Il y a un collectif, qui s'appelle le S.A.F.E., Squat Artiste Féministe et Ecologiste, pacifique, qui l'occupe, qui s'est intégré dans la vie de quartier avec une A.M.A.P., avec des réunions associatives. Ses jeunes occupants, au contact avec la mairie du 14e, sont très favorables à la solution d'un achat et d'un conventionnement de ce lieu, comme dans l'histoire d'un certain nombre d'occupations ; je pense notamment à celles menées auparavant par "Jeudi noir".

Il y a une véritable volonté, à travers ces occupations, de faire avancer la question de la préemption et du logement social.

Considérant que ces propriétaires ne sont pas à même de terminer les travaux qu'ils avaient effectués de façon totalement épisodique, mais considérant que ces chambres sont équipées de toilettes et de kitchenettes, ce qui ne nécessite absolument aucun travail de finition.

D'ailleurs, je suis déjà allée visiter ce squat qui organise des activités et des initiatives citoyennes fort intéressantes. Cet ancien hôtel serait particulièrement adapté pour un achat, puis un conventionnement résidence sociale, pension de famille ou résidence pour étudiants.

Voilà pourquoi ce vœu propose que la Maire de Paris se porte acquéreur de l'immeuble au 35, rue Maurice Ripoche.

Comme il reste 20 secondes, je voudrais vous alerter, par ailleurs, sur une information que je viens d'avoir, qu'il y aurait 40 personnes dans le 20e arrondissement qui dormiraient en ce moment dans un square près de la Bidassoa.

Je sais, Monsieur le Maire adjoint, que vous n'allez pas pouvoir me répondre sur ce sujet, mais je souhaite vous alerter publiquement et alerter publiquement et symboliquement Mme la Maire sur le fait que, pour des raisons humanitaires, il faudrait que nous ouvrons un nouveau gymnase, si l'on souhaite que ces 40 personnes n'aient pas leur vie en danger.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - La parole est à M. Ian BROSSAT.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

L'hôtel des Baladins, rue Maurice Ripoché, dans le 14^e, est un sujet que nous traitons depuis maintenant plusieurs mois. Nous avons d'ailleurs des contacts réguliers avec les propriétaires puisque nous souhaitons que cet hôtel, aujourd'hui désaffecté, puisse être transformé en logements sociaux. C'est d'ailleurs une volonté partagée par Carine PETIT, maire du 14^e arrondissement.

Il reste, Madame SIMONNET, et cela n'a sans doute pas dû vous échapper, que pour acheter un immeuble, encore faut-il qu'il soit mis en vente. Nous sommes en contact avec le propriétaire pour obtenir qu'il accepte de nous le vendre.

Par ailleurs, il y aura prochainement une modification du P.L.U. qui interviendra d'ici la fin de l'année et nous envisageons la possibilité de mettre une réserve logement social à cet emplacement. J'émet donc un avis favorable à ce vœu, même si nous traitons d'ores et déjà ce sujet.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 40).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au relogement des locataires du 73, rue du Faubourg Saint-Antoine.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Les vœux référencés n^{os} 118 et 118 bis, déposés par Mme SIMONNET et l'Exécutif, ont trait au relogement des locataires du 73, rue du Faubourg-Saint-Antoine.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Je sais que ce sujet préoccupe bon nombre d'élus et que la Ville suit attentivement ce dossier. Je souhaitais réinterpeller notre Assemblée sur la situation des locataires du 73 rue du Faubourg-Saint-Antoine.

Il y a une mobilisation importante qui se continue, à juste titre, puisqu'il s'agit, en termes de locataires, de ceux que l'on appelle les "chibanis", c'est-à-dire nos aînés. Cela veut dire "les cheveux blancs". Ce sont ces travailleurs migrants qui ont, pour une grande partie d'entre eux, participé notamment à construire nos bâtiments et qui se retrouvent à la retraite avec des pensions de retraite extrêmement faibles, des difficultés très conséquentes pour pouvoir se loger dans le parc locatif privé.

Ces chibanis se retrouvent dans une situation inextricable, menacés d'expulsion, puisqu'il y avait une décision du propriétaire d'expulser ses locataires.

Une émotion légitime a été suscitée par cette possible expulsion locative. Il y a eu en même temps une situation un peu compliquée concernant des clauses de sécurité qui habilitaient la Préfecture de police à procéder à une évacuation des lieux.

Néanmoins, concernant ces clauses de sécurité, elles seraient liées à l'absence d'un gardien. Les locataires seraient aujourd'hui déclarés prêts à se mettre en conformité avec les prescriptions de l'arrêté préfectoral concerné, notamment en recrutant un gardien diplômé en matière de sécurité incendie. Ces problèmes devraient être levés.

Parallèlement, il y a eu un certain nombre de discussions. Le D.A.L. et d'autres collectifs, d'associations comme le CLAC 12^e, sont aux côtés des locataires. Ils avaient d'ailleurs fait une manifestation, à laquelle j'avais participé, le 17 janvier dernier. Des discussions ont suivi avec la Ville pour essayer de trouver des solutions de relogement.

Il y aurait des engagements d'ici fin juin. D'autres solutions leur avaient été proposées de façon intermédiaire entre maintenant et fin juin. Pour eux, c'était compliqué de déménager plusieurs fois.

Nous sollicitons ce vœu pour qu'il n'y ait aucune évacuation effective sans un relogement pérenne de ces locataires et que l'arrêté d'évacuation soit annulé en prenant en compte le recrutement du gardien.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Ian BROSSAT ?

M. Ian BROSSAT, adjoint. - Merci Monsieur le Maire.

C'est un dossier que nous suivons avec attention, que la Préfecture suit également. Je suis allé sur place au 73 rue du Faubourg-Saint-Antoine avec François VAUGLIN, maire du 11e arrondissement. La réalité, c'est que ces hommes, ces chibanis, vivent dans un taudis.

Si notre seule ambition est qu'ils ne soient pas évacués et qu'ils continuent à vivre dans un taudis, Madame SIMONNET, j'aurais honte. Mon souhait, qui est partagé par le maire du 11e arrondissement, est que ces gens qui ont produit des richesses en France, qui ont été ouvriers dans des entreprises françaises, puissent un jour accéder à un logement pérenne. C'est quand même pour cela que l'on se bat.

D'ailleurs, nous nous sommes engagés par écrit, avec Mme la Préfète Sophie BROCAS, à trouver une solution de logement pérenne à chacun d'entre eux. Nous souhaitons qu'ils aient accès au logement social. On n'a pas vocation à vivre dans un hôtel indigne, et c'est justement l'engagement que nous prenons. D'ici le mois de juin, chacun des locataires de l'hôtel Voltaire aura une solution de logement et pourra enfin vivre dignement.

C'est le combat que nous menons. C'est un combat partagé par l'État et je crois que tout le monde devrait se réjouir de cela.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Monsieur le représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire. Madame le Conseiller.

Par ordonnance du Tribunal de grande instance de juillet dernier, le juge a ordonné l'expulsion locative de la société gérante de l'hôtel Voltaire-Bastille. Il est occupé par environ 31 personnes, dont 12 sont âgées de plus de 65 ans.

Le 4 décembre dernier, l'architecte de sécurité de la Préfecture de police a constaté qu'à la suite de cette procédure d'expulsion, l'hôtel a été abandonné par la gérante, qu'il demeurait sans surveillance et ne faisait l'objet d'aucun suivi sur le plan de la sécurité incendie.

Compte tenu des risques très élevés encourus par les occupants, le Préfet de police a pris ses responsabilités. Il a été amené à prendre le 15 décembre un arrêté d'interdiction temporaire d'habiter. En effet, le défaut de surveillance de ce local présentait un risque très, très important pour ses occupants.

De nouveaux contrôles ont été organisés le 18 décembre, le 29 janvier et ils concluent tous à l'existence d'un risque très élevé.

Compte tenu de cette situation difficile, la Ville de Paris et l'État se sont mobilisés pour offrir des solutions de relogement. En attendant ce relogement, il est prévu d'offrir dans un premier temps, à titre provisoire, un hébergement dans un immeuble géré par l'association Aurore situé dans le 13e arrondissement, rue du Loiret, en vue, dès que les procédures requises auront été accomplies, de proposer à chacun d'entre eux un logement social à Paris.

En tout état de cause, comme l'a rappelé M. BROSSAT, un engagement a été pris par l'État et par la Ville pour que chaque occupant se voie proposer un logement social à Paris au plus tard le 30 juin 2015.

À ce jour, déjà neuf personnes ont été positionnées en commission d'attribution préfectorale, et quatre personnes en commission d'attribution Ville de Paris.

Au total, sur ce dossier, le Préfet de police a demandé tout particulièrement à ses services de prendre toutes les dispositions nécessaires pour accompagner dignement la situation de ces personnes, dont certaines sont âgées.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci beaucoup.

Le vœu n° 118 est-il maintenu ?

Mme Danielle SIMONNET. - Si M. l'adjoint au Maire confirme bien que ces personnes seront relogées et qu'elles ne risquent donc pas d'être baladées d'ici leur relogement, je le retire. Cela veut dire qu'il n'a pas lieu d'être, mais il n'a pas été ci clair que cela, à part son mépris, comme si je souhaitais que les personnes restent dans un taudis.

M. Ian BROSSAT, adjoint. - C'est un sujet sur lequel nous travaillons. Je veux vous en assurer en permanence, et nous nous engageons... d'ailleurs, je l'ai dit aux locataires ; c'est quand même plus intéressant que de le dire à vous puisque ce sont les premiers concernés : ils seront logés dans des logements sociaux dans Paris d'ici la fin du premier semestre. C'est un engagement ferme qui ne peut souffrir d'aucune espèce de contestation.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 41).

Mes chers collègues, nous finissons cette journée de séance. Nous reprendrons demain à 9 heures avec les dossiers rapportés par Jean-Louis MISSIKA.

Pour finir cette journée sur une note transpartisane, vous me permettrez, à titre tout à fait personnel, de faire part de ma solidarité à M. TIKI.

À demain.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue le mardi 10 février 2015 à vingt-et-une heures quinze minutes, est reprise le mercredi 11 février 2015 à neuf heures cinq minutes, sous la présidence de M. Bernard JOMIER, adjoint).

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Chers collègues, nous allons reprendre la séance.

2015 DU 41 - Vente d'un garage dans l'immeuble 16, rue Visconti (6e).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création d'un local à vélos.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DU 41 relatif à la vente d'un garage dans l'immeuble situé 16, rue Visconti (6e), sur lequel le groupe UMP a déposé le vœu référencé n° 119.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ, pour trois minutes.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

J'interviendrai de façon technique, j'allais dire, et non politique sur ce projet de délibération qui concerne l'ex-domaine privé, en l'occurrence la vente d'un garage dans l'immeuble 16, rue Visconti, à Paris 6e.

Je voulais rappeler que la rue Visconti est une des rues les plus étroites de Paris - ce n'est pas la plus étroite, mais c'est une des plus étroites. Elle est bordée d'immeubles des XVIe et XVIIe siècles. Racine y vécut il y a un certain temps, ainsi que d'autres personnages illustres, et peut-être que certains d'entre vous auront le plaisir d'y vivre dans quelques années.

Ce que je souhaiterais dans cette affaire, on nous propose la vente d'un garage, lot n° 4, au prix d'appel de 80.000 euros, c'est qu'on prenne en compte la réalité des choses.

Il s'agit d'un immeuble très ancien, peu profond. En réalité, il n'y avait pas de passage de fiacre.

C'est donc en réalité un local qui n'a jamais été un garage et où, à mon avis, seule une voiture de toute petite taille et devant beaucoup manœuvrer à partir de la porte cochère pourrait s'y installer.

Ce que je demande, et c'est une demande tout à fait mesurée, c'est qu'on diffère cette affaire le temps que l'on puisse regarder avec la copropriété, puisque c'est un immeuble qui a été mis en copropriété progressivement, si elle pouvait éventuellement le racheter ou le louer sur une longue durée pour en faire un garage à vélos.

Pourquoi un garage à vélos ? Parce que nous sommes dans les quartiers nord du 6e arrondissement. Beaucoup de gens se mettent au vélo, ce qui ne devrait pas déplaire à l'Exécutif actuel, et on a la possibilité vraisemblablement d'y loger des vélos.

J'ajoute que cette demande m'a été faite par une association environnementaliste proche du mouvement écologiste, et je trouvais que c'était une bonne idée. À partir du moment où il y a de bonnes idées portant sur des sujets de cette nature, je crois que l'on peut se retrouver.

Enfin, c'est un immeuble qui a toute une histoire. Il abrite d'ailleurs une des dernières permanences politiques de Paris qui a d'ailleurs une histoire tout à fait intéressante. Pour ceux qui ne la connaîtraient pas, je donnerai des explications hors séance.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Bien, avec grand plaisir.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire du 6e arrondissement, cher Jean-Pierre LECOQ, ce lot de copropriété, effectivement, n'est pas très grand. Il y a une petite différence entre ce que vous avez dit à l'oral et ce qui était formulé dans le vœu parce que vous parliez de mise à disposition dans le vœu et là, vous parlez de transaction.

Je pense qu'il n'y a aucun problème : on peut défendre aussi bien l'intérêt des Parisiens que ceux de la copropriété à travers une adjudication.

Si ce que vous dites est vrai, à savoir qu'il est impossible de garer une voiture dans ce parking et que ce ne peut être qu'un garage à vélos pour la copropriété, les copropriétaires peuvent très bien se positionner lors de cette adjudication et emporter ce bien.

Donc, j'émettrai, à moins que vous le retiriez, un avis défavorable à votre vœu. Il n'y a aucun problème pour la copropriété en ce qui concerne le rachat de ce bien.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je mets donc aux voix le vœu n° 119, avec un avis...

Monsieur LECOQ, vous voulez le retirer ?

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - J'ai compris la position de l'Exécutif, que je regrette un petit peu.

Je souhaite à tout le moins que l'administration ne le mette pas trop rapidement en vente pour qu'on puisse voir si la copropriété... parce que ce n'est pas évident, la copropriété en tant que telle, est-ce qu'elle peut rassembler les 80.000 euros, ou est-ce un copropriétaire ? Bref, vous savez que ce n'est jamais évident.

Donc, que l'on gagne un peu de temps avant de le mettre en adjudication.

Le 6e arrondissement a suffisamment contribué au compte foncier ces dernières années pour que l'on puisse attendre quelques semaines supplémentaires.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Monsieur MISSIKA ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - En réponse, je pense que laisser du temps au temps est une spécialité de la Ville de Paris.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Monsieur LECOQ, vous maintenez votre vœu n° 119 ? Oui.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je mets maintenant aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 41.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DU 41).

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif au projet "Europa City".

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 120, déposé par le Groupe Ecologiste de Paris, est relatif au projet "Europa City".

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour deux minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Monsieur le Maire.

Le vote de ce vœu ne devrait pas poser de problème contre l'installation d'"Europa City". Il a déjà été voté par le Conseil général du 93, par de nombreuses villes gérées par des maires de droite ou des maires de gauche, du PS, du PC, de l'UDI ou de l'UMP.

Ce n'est pas qu'une question du Val-d'Oise puisque de nombreux élus de Seine-Saint-Denis, du Conseil régional se sont opposés à ce projet.

Pour celles et ceux qui ne connaissent pas encore ce projet, c'est la plus grande installation d'une zone commerciale en Ile-de-France, avec en plus une piste de ski.

Il y a de nombreuses raisons à s'opposer à ce projet, bien sûr tout d'abord écologiques.

Comment détruire des zones agricoles maraîchères alors que nous sommes en manque de terres en Ile-de-France pour faire de l'agriculture biologique et répondre à la demande des consommateurs franciliens et aussi parisiens ?

Il y a bien sûr cette piste de ski, qui est une aberration. Comment vouloir installer une piste de ski qui va demander énormément d'énergie pour quelques personnes, alors que l'on peut aller faire du ski pas très loin dans les Alpes ?

Comment augmenter aussi les surfaces commerciales, alors que déjà de nombreuses zones commerciales sont en difficulté économique actuellement en Ile-de-France ? Par exemple, la zone du Millénaire à nos portes, à la porte d'Aubervilliers, est déjà en difficulté.

Il faut voir aussi, dans l'argumentaire économique, qu'il est cité spécialement la Ville de Paris disant que la zone d'"Europa City" est à 20 minutes de Paris.

Nous voyons que ce programme va déstabiliser les ventes commerciales en Ile-de-France, va être totalement anti-écologique et, à la veille de la COP21, ce serait un mauvais signe que la Ville de Paris apporte son soutien à "Europa City".

Donc, je vous appelle à faire comme de nombreux élus d'Ile-de-France, à voter contre "Europa City", donc à voter ce vœu.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à M. Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je remercie Jérôme GLEIZES pour ce vœu relatif au projet "Europa City".

Je sais que c'est un projet controversé et qu'il ne suscite pas l'enthousiasme d'un certain nombre d'élus directement concernés. J'émettrai cependant un avis défavorable pour le simple argument qu'il n'est pas du ressort de la Mairie de Paris de condamner des projets de développement qui se situent hors du territoire de la Ville.

Ce projet se situe à Gonesse dans le Val-d'Oise. Il fait débat au sein des territoires environnants et du territoire sur lequel il se situe. Cependant, je voudrais juste dire que la situation de la Ville de Paris n'est pas exactement la même que celle des autres départements de la petite couronne.

A un an de la création de la métropole, après un travail de plusieurs années de restauration de la confiance avec les territoires environnants, je ne crois pas qu'il est de notre intérêt de nous immiscer dans ces débats. Ce n'est pas la conception de la Maire de Paris d'un dialogue équilibré avec nos partenaires.

Nous avons, certes, à nous prononcer lorsqu'un projet, hors de notre territoire, impacte directement notre territoire, lorsque nos voisins nous posent la question, lorsque du foncier de la Ville est mobilisé. Dans le cas d'"Europa City", aucun de ces critères n'est rempli.

Donc, je ne peux que suggérer aux formations politiques de prendre position au sein d'assemblées dont le périmètre territorial inclut ce projet, qu'il s'agisse du Conseil régional ou du Conseil départemental du Val-d'Oise.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je crois que c'est défavorable, Monsieur.

Monsieur LEGARET, Jean-Louis MISSIKA l'a dit dès le début de son intervention.

En revanche, nous attendons l'explication de vote du groupe UMP. J'ai une demande d'explication de vote du groupe UMP pour une minute.

M. Jean-Didier BERTHAULT. - Merci, Monsieur le Maire.

Une fois n'est pas coutume, et les propos de Jean-Louis MISSIKA sont assez sages sur l'explication de ce vœu, simplement les problèmes soulevés par ce vœu existent et les collectivités alentours ont pu exprimer, avec un certain nombre de collectifs et d'associations, la problématique. On a encore très peu d'études d'impact finalement sur ce projet. On a très peu de visibilité.

Pour la raison que ce n'est également pas un sujet purement parisien et que, pour nous, le lien direct est tout de même difficile à établir, avec le manque de visibilité que l'on a sur ce projet, on appellera à s'abstenir sur ce vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Monsieur AZIÈRE ?

M. Eric AZIÈRE. - Juste une mise au point et une explication de vote pour relayer ce qu'ont dit Jean-Didier BERTHAULT et Jean-Louis MISSIKA. Oui, en effet, ce n'est pas le sujet encore au cœur des préoccupations des Parisiens.

Simplement, pour être franc et pour dégager toute hypocrisie dans le positionnement qui sera celui du groupe UDI-MODEM et qui sera de s'abstenir sur ce vœu, jusqu'à présent ce n'est pas un projet parisien mais, dans ce qui va nous occuper dans les années qui viennent, c'est-à-dire la conscience que nous construisons une agglomération et un mode de gouvernance de cette agglomération à l'échelle du Grand Paris, il faudra bien un jour avoir un avis sur tous les grands projets d'urbanisme de cette taille-là.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif au pôle de compétitivité mondial "Finance Innovation".

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 121, déposé par le groupe UMP, relatif au pôle de compétitivité mondial "Finance Innovation".

La parole est à M. VESPERINI, pour 2 minutes.

M. Alexandre VESPERINI. - Merci, Monsieur le Maire.

C'est un vœu que j'ai cosigné avec M. DUBUS et que je vais donc porter.

Plusieurs éléments pour commenter ce vœu.

Tout d'abord, une chose, c'est que Paris a perdu beaucoup de terrain depuis la crise financière de 2008, notamment dans le domaine des services financiers. La France avait une véritable occasion de regagner du terrain par rapport à la place financière de Londres, puisque cette place financière a beaucoup souffert de la crise financière et de la chute de "Lehman Brothers", et malheureusement nous n'avons pas profité de cette opportunité qui nous était donnée pour renforcer nos services financiers. C'est le premier élément que je voulais donner.

Le deuxième élément qui est dans ce vœu, c'est que, malgré ce retrait de la place financière de Paris par rapport à ses concurrentes européennes et mondiales, ce secteur représente quand même 10 % de l'emploi parisien.

Et troisième élément, la France, en particulier le débat public à Paris mais aussi ailleurs, souffre de cette dichotomie, de ce décalage qu'il y a entre économie réelle et économie financière. Il faudrait que l'on s'arrête à un moment donné de voir toujours la bonne finance qui finance les entreprises et les P.M.E. et, de l'autre, la mauvaise finance et les "golden boys". Parfois, il y a aussi des services et des marchés financiers qui aident le financement de l'économie réelle.

Je crois que c'est toujours sain de rappeler que l'économie réelle et l'économie financière, cette dichotomie-là, est très politique et pas très pertinente quand on regarde les choses de plus près.

Quatrième élément qui concerne plus précisément la Ville de Paris dans le domaine du soutien à l'économie financière, c'est donc cette subvention au pôle de compétitivité "Finance Innovation".

Premièrement, nous ne comprenons pas au groupe UMP que cette subvention n'ait pas été reconduite en 2014. Pouvez-vous nous en donner les raisons ? Deuxièmement, nous demandons tout simplement que cette attribution soit rétablie car, là encore, je le répète, la place financière de Paris doit être renforcée et la Ville de Paris doit être à ses côtés. Je vous renvoie d'ailleurs à la réflexion qui avait été lancée par Michel SAPIN sur le renforcement de "Paris Europlace".

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Pour répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Je vous remercie, Monsieur VESPERINI, pour ce vœu.

Je vais émettre un avis favorable à ce vœu, tout simplement parce que vous demandez deux choses : ce sont des explications, et je vais vous en donner, et que nous réexaminions notre subvention en 2015 et le réexamen est en cours.

Cela ne veut pas dire que la subvention sera accordée, cela veut dire simplement qu'il y a un réexamen. Mais je vais d'abord vous donner les raisons pour lesquelles nous avons suspendu cette subvention en 2014.

Vous le savez, nous avons toujours eu à cœur de défendre les acteurs de l'innovation et à leur apporter notre soutien, dès lors que cette innovation va dans le sens des valeurs et des priorités défendues par la Ville, notamment la responsabilité, l'amélioration du savoir collectif et la durabilité.

Il est tout à fait normal que, dans un contexte de réduction budgétaire, nous soyons plus que jamais attentifs à considérer les demandes de subventions, projet par projet, année par année, sous le prisme de ces priorités, et que nous privilégions les actions qui s'inscrivent dans ce cadre. C'est ce que j'ai fait en 2014 pour les subventions relevant de ma délégation, à la demande d'Anne HIDALGO, la Maire de Paris.

En ce qui concerne le pôle "Finance Innovation", je vous rejoins complètement lorsque vous rappelez l'importance de l'industrie financière dans le paysage économique parisien. C'est le deuxième employeur de Paris, un peu plus de 10 % des emplois, et qui continue à générer des emplois.

Ce que nous avons toujours demandé à ce pôle de compétitivité, c'est que le soutien de la Ville de Paris ait comme contrepartie une orientation des actions de ce pôle, que ce soient les colloques, les manifestations, les séminaires, mais également les projets de recherche développement financés dans le cadre du Fonds unique interministériel (F.U.I.).

Ce que nous leur avons toujours demandé, c'est que ces actions aillent vers une finance responsable, solidaire et participative, et notamment en ce qui concerne les nouvelles technologies vers le crowdfunding.

Malgré un soutien de longue date, nous n'avons pas abouti l'an dernier à une complète satisfaction. Cela a renforcé, et j'en viens maintenant à l'année 2015, notre volonté de travailler avec "Finance Innovation" afin que le programme d'action de 2015 soit en accord avec les priorités de la Ville. Je peux vous dire que, si ce travail aboutit de manière satisfaisante, nous reconsidérerons bien entendu la possibilité de rétablir une subvention en 2015.

C'est pourquoi j'émet un avis favorable.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci.

Une explication de vote du groupe Communiste - Front de Gauche. La parole est à M. AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous ne comprenons pas bien le sens de l'avis sur ce vœu. L'association "Finance Innovation" rassemble plusieurs acteurs de la finance orthodoxe, celle qui est responsable de la crise de 2008 qui s'est répercutée sur les finances publiques, celle qui est responsable des plans d'austérité que nous connaissons et qui nous oblige aujourd'hui à couper dans certaines actions sociales.

Mais la lecture de la liste des membres de cette association peut laisser songeur plus d'un et, je pense, même sur les bancs de l'UMP. On retrouve dans la liste des membres de "Finance Innovation", HSBC et UBS. Vous savez, ces banques qui sont mises en examen à Paris pour blanchiment aggravé de fraude fiscale.

Elles innoveront probablement sans cesse afin de raffiner leur façon de faire. Nous parlons aujourd'hui de valeurs républicaines, de vivre ensemble. Nous devons combattre la finance qui couvre l'argent des escrocs, mais aussi celle qui couvre l'argent de la drogue, de la prostitution, des armes et, on l'apprend aussi, du terrorisme.

Non seulement nous voterons contre ce vœu, mais nous demanderons à l'avenir un audit de l'ensemble des institutions que nous pourrions ainsi soutenir, afin de s'assurer qu'aucun lien n'existe entre notre collectivité et les institutions de la finance des escrocs.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur AQUA.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 42).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'hôpital du Val-de-Grâce.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 122, déposé par le groupe UMP, relatif à l'hôpital du Val-de-Grâce.

La parole est à Mme BERTHOUT, pour deux minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Monsieur le Maire, j'ai déposé un vœu pour que l'on puisse préserver dans le Plan Local d'Urbanisme, dont on a lancé la modification ici en juillet dernier, la vocation hospitalière du site de l'hôpital du Val-de-Grâce. J'aimerais bien que l'Exécutif parisien prenne enfin ses responsabilités sur ce sujet qui est très sensible.

Je note, Monsieur JOMIER, que vous présidez, donc j'imagine que vous ne pourrez pas vous exprimer sur le fond du dossier, qui relève accessoirement un peu de votre délégation, et que la Maire de Paris, qui est présidente de l'A.P.-H.P., n'est pas dans l'hémicycle.

Ce qui est en jeu, chers amis, ce n'est pas la suppression de l'un des fleurons, ou c'est moins la suppression de l'un des fleurons de la médecine militaire hospitalière, que le système parisien de santé publique pour au moins deux raisons. J'aimerais vous en convaincre.

C'est le seul hôpital ouvert à tous les Parisiens qui est entièrement conventionné en secteur 1. 85 % des patients de l'hôpital du Val-de-Grâce sont des civils qui ne viennent pas exclusivement, très loin s'en faut, du 5e arrondissement où il est, comme chacun sait, mais de Paris et de toute l'Ile-de-France. Donc, c'est un sujet qui est absolument majeur. C'est une question de politique de santé publique majeure.

Vous rappeliez, d'ailleurs, lors de la séance d'octobre dernier, ici, votre attachement au développement et à la modernisation du service public hospitalier sur le territoire parisien.

La Maire de Paris avait déposé un vœu - j'imagine en réponse au mien - qui disait que le service de santé des armées en lien avec l'A.P.-H.P., qu'elle préside, doit veiller à la continuité de la capacité de l'offre de soins hospitaliers publics sur le territoire parisien.

Donc, pour toutes ces raisons, il me paraît absolument indispensable que l'on puisse préserver la vocation hospitalière de la parcelle, avec ou sans un hôpital d'instruction des armées ce que l'on peut, à la limite, comprendre, même si les chiffres qui ont été avancés pour sa fermeture sont totalement faux. J'ai eu l'occasion de le redire plusieurs fois et d'en apporter les preuves dans la presse.

Donc, je rappelle que le règlement du P.L.U. permet tout à fait d'inscrire, sur le site, une servitude de cet ordre-là.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame BERTHOUT.

Pour vous répondre, Jean-Louis MISSIKA a toutes les qualifications requises, je vous rassure.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Madame la Maire, chère Florence BERTHOUT, j'avoue que votre description du Val-de-Grâce comme l'hôpital le plus démocratique de Paris et de l'Ile-de-France m'a laissé un peu perplexe.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - C'est vrai ou c'est faux ?

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Madame BERTHOUT, laissez Jean-Louis MISSIKA vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - C'est cela le dialogue.

Je voudrais préciser que je suis un Parisien de très longue date et que ce n'est pas l'image que j'avais de l'hôpital du Val-de-Grâce, mais les images sont des images. Vous avez une image du Val-de-Grâce, moi j'en ai une autre, mais ce n'est pas grave.

De toute façon, je vais expliquer pourquoi je vais émettre un avis défavorable à votre vœu.

Vous demandez que la vocation hospitalière soit protégée au titre des servitudes prévues à l'annexe 4 du règlement du P.L.U., à savoir la constitution d'un périmètre de localisation.

En réalité, le site de Val-de-Grâce est aujourd'hui classé en zone U.G.S.U., à savoir une zone de grands services urbains, comme tous les autres hôpitaux, notamment ceux de l'A.P.-H.P. C'est un zonage très protecteur de toute évolution de l'ensemble d'une parcelle, qui permet au Conseil de Paris d'intervenir au moment où une demande de déclassement est énoncée.

Jusqu'à présent, la Ville n'a été saisie d'aucune demande de ce genre. C'est un zonage qui s'applique, par exemple, aux hôpitaux de l'A.P.-H.P. ou aux emprises ferroviaires et, donc, votre demande de la préservation de la vocation hospitalière ne nécessitant pas d'évolution du zonage actuel dans le futur P.L.U., j'émettrai un avis défavorable à votre vœu parce qu'il n'est pas pertinent.

Je vous recommande même de le retirer.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Madame BERTHOUT, je suppose que vous maintenez votre vœu ?

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je crois que Dominique TIBERI veut parler.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Vous faites l'explication de vote du groupe UMP sur le vœu que vous présentez, si j'ai bien compris.

Monsieur TIBERI, vous avez la parole pour une minute.

M. Dominique TIBERI. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous dire ma déception et, cette fois-ci, elle concerne aussi bien les deux côtés de cet hémicycle devant l'abandon du Val-de-Grâce. Les parlementaires se sont exprimés et n'ont jamais pris une position ferme pour défendre le Val-de-Grâce.

Là, je vois que même si j'ai défendu l'action co-menée avec Florence BERTHOUT, cette fois-ci, on parle plus de vocation hospitalière, qui est un terme plus vague et juridiquement moins défini que le maintien et la sauvegarde de l'hôpital.

Je voulais juste dire ma grosse déception. Je ne sais pas encore ce que je voudrais voter, mais c'est une grosse déception.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - C'était une explication de vote, Monsieur TIBERI.

Madame BERTHOUT, vous avez la parole pour une minute.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Je sais à peu près ce que je vais voter.

Je voudrais dire que je n'ai jamais dit que le Val-de-Grâce... D'ailleurs, je ne sais pas comment vous savez qu'il est le plus démocratique ou le pas démocratique. Je ne sais pas sur quelles statistiques vous vous appuyez. J'aime bien les chiffres, rien que les chiffres. J'ai dit qu'à 85 %, ce n'étaient pas des militaires et que c'était un hôpital entièrement en secteur 1.

Cela veut donc dire que tout le monde peut y aller, Monsieur MISSIKA.

J'ajoute juste une chose pour que votre information soit complète. C'est que Pierre et Marie Curie doivent effectuer d'énormes travaux. Ils cherchent un lieu pour faire ces travaux et, peut-être, pour s'étendre. C'est aussi une piste.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous poursuivons les explications de vote.

J'ai entendu que vous maintenez votre vœu avec Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - J'aurais aimé que Mme Roselyne BACHELOT, lorsqu'elle était Ministre de la Santé, mette autant de volonté pour défendre l'hôpital public. Je pense que cela aurait aidé plus d'un hôpital.

Maintenant, je vais me prononcer sur ce texte. Le texte de ce vœu demande que la Maire de Paris préserve la vocation hospitalière de la parcelle accueillant l'hôpital du Val-de-Grâce dans le règlement du prochain P.L.U. de la Ville de Paris.

Sur la base de ces trois lignes, je suis d'accord avec elles. Je voterai donc ce vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 122, déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée...

Nous allons compter si vous aimez compter.

Je vais vous demander de voter. Nous allons revoter et compter la proposition de vœu n° 122.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

21 voix pour, 21 voix contre et les abstentions, donc elle n'est pas adoptée.

Madame BERTHOUT, calmez-vous ! Le décompte est à une stricte égalité, la démocratie.

Nous allons donc voter une dernière fois. Nous allons voter une dernière fois pour qu'il n'y ait pas d'ambiguïté.

Je remets aux voix la proposition de vœu référencée n° 122.

Qui est pour ?

24 pour.

Contre ?

28 contre.

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à une autorisation tacite de changement de destination d'une surface de bureaux.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 123, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif à une autorisation tacite de changement de destination d'une surface de bureaux.

La parole est à M. AZIÈRE, pour une durée de 2 minutes. Je vous remercie.

M. Eric AZIÈRE. - Cela va être d'autant plus rapide que ce vœu avait été déposé plutôt pour être rattaché à la communication sur le P.L.H.

Donc, il est très simple, il vise simplement à être un facilitateur ou un accélérateur de mutation, de destination d'immobiliers de bureaux en logements, à partir du moment où c'est un particulier qui en fait la demande, et à partir du moment où ils ne dépassent pas 150 mètres carrés de surface.

Ce vœu, au fond, cherchait à faire confirmer à l'Exécutif que cette volonté de transformation de 200.000 mètres carrés de bureaux en logements était une volonté farouche.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Oui, cher Eric AZIÈRE, je vais vous donner des explications techniques qui, je crois, vont vous amener à retirer votre vœu, parce que votre vœu n'est pas un accélérateur, mais au contraire un ralentisseur, puisqu'en réalité, dans le dispositif actuel, le délai est d'un mois et que vous proposez de porter ce délai à deux mois.

Alors quelques explications : nous partageons bien sûr les mêmes objectifs de transformation de bureaux en logements et d'accélération des procédures. Je voudrais rappeler le droit en la matière. Les changements de destination sont régis par la stricte application du Code de l'urbanisme. Il ne s'agit pas d'une disposition municipale, mais bien réglementaire.

En fait, il y a deux cas de figure, concrètement :

Soit la demande modifie la structure porteuse ou la façade : elle doit faire alors l'objet d'un permis de construire. Le délai d'instruction dépend du projet et de la nécessité de disposer d'avis extérieurs imposés par le Code de l'urbanisme, notamment les A.B.F.

Soit la demande ne provoque pas de modification des structures ou de la façade : c'est le cas le plus fréquent. Alors, une déclaration préalable suffit, la durée d'instruction est réduite à un mois. Une décision de tacite non-opposition intervient donc à l'issue de ce délai. Les refus sont très rares et quand ils interviennent, cela tient à des questions de salubrité du futur logement.

Ce qui fait qu'aujourd'hui, le délai est d'un mois, alors que vous proposez deux mois, et ce quelles que soient les surfaces de transformation. C'est pour cela que je vous propose de retirer votre vœu. Et sinon, ce sera un avis défavorable.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Monsieur AZIÈRE, est-ce que vous retirez votre vœu ?

M. Eric AZIÈRE. - Oui, je le retire.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Bien.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la consultation des citoyens sur les projets d'aménagement.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 124, déposé par Mme SIMONNET, relatif à la consultation des citoyens sur les projets d'aménagement.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Chers collègues, c'est le cinquième vœu que je présente relatif à des dispositions particulières de la loi Macron, qui vont impacter les Parisiennes et les Parisiens.

Je tiens particulièrement à attirer l'attention des élus socialistes qui pourraient s'identifier aux frondeurs, aux élus communistes et écologistes, vos sensibilités pour les uns, vos partis pour les autres, sont pleinement engagés contre la loi Macron, parce qu'ils ont conscience de la cohérence totalement libérale de cette loi, qui ferait régresser les droits des salariés, aggraver les dérégulations, non seulement sur le droit du travail, mais aussi en matière de droit au logement, de prise en compte de l'exigence écologique et des droits démocratiques. Il faut s'y opposer ! Nous devons en responsabilité nous servir, y compris de cette Assemblée, pour contribuer au rapport de force pour mettre en échec cette loi.

Au travers ce vœu, j'attire votre attention sur l'article 42, à travers lequel le Gouvernement prévoit de réformer les dispositions du Code de l'environnement par ordonnance, afin de simplifier et d'accélérer les enquêtes publiques. Il s'agit d'une attaque contre le droit des citoyens au contrôle, contre les grands projets inutiles imposés, tel que le projet "Europa City", dont Jérôme GLEIZES parlait tout à l'heure, ou bien la tour Triangle, qui nous préoccupe beaucoup sur Paris, ou ailleurs le barrage de Sivens ou Notre-Dame-des-Landes.

Oui, la loi Macron pourrait nuire aux Parisiennes et aux Parisiens de bien d'autres manières. Elle est contraire au plan de lutte contre la pollution en favorisant les cars contre les trains, comme je le dénonçais dans un vœu que l'Exécutif a décidé de noyer dans le débat sur la pollution. Elle facilitera les licenciements. Elle vise à étendre le travail du dimanche, et on en a parlé hier. Et je ne comprends pas d'ailleurs que les groupes Écologiste et Communiste, qui avaient voté mon vœu en arrondissement, aient voté contre au Conseil de Paris.

Savez-vous qu'ils sont même en train, en ce moment, de remettre en place le secret des affaires sous une autre forme, en supprimant l'obligation aux entreprises de rendre leurs comptes publics.

Toutes ces dispositions de la loi Macron ne visent qu'à appliquer la feuille de route de Bruxelles, qui exige toujours plus d'austérité, des réformes structurelles en contrepartie des délais accordés pour atteindre les 3 %.

Alors, oui, pour conclure, pour répondre à M. Ian BROSSAT, hier, qui jugeait bon de me railler sur les allusions internationales, oui, en Grèce, eh bien, Syriza a montré le poids de leur courage politique, alors mettez-vous à leur école ! Votez mes deux derniers vœux contre la loi Macron !

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-Louis MISSIKA.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Bien. Madame la Conseillère, je vous remercie pour votre vœu, qui effectivement fait partie d'une longue litanie de vœux demandant le retrait de la loi Macron. Je ne suis pas sûr qu'Emmanuel Macron ait la taille pour endosser les habits du grand Satan, mais enfin bon, peut-être que vous arriverez à convaincre un certain nombre de gens. Je n'en sais rien.

L'accélération des procédures urbanistiques et environnementales, qui est l'un des objectifs des articles 26 à 28 du projet de loi, ne représente pas, quand on regarde attentivement ce texte, quand on le regarde objectivement, un amoindrissement des exigences environnementales ou une négligence de la consultation du public. Il s'agit simplement d'articuler les multiples procédures qui, aujourd'hui, se superposent pour un même projet, et donc de supprimer les redondances, avec un objectif simple qui est celui de gagner du temps. Et je pense qu'effectivement, gagner du temps n'est pas une mauvaise chose pour pouvoir par exemple construire du logement social, ou du logement tout court : un temps précieux pour répondre aux besoins de nos concitoyens, créer des équipements publics, des espaces verts, permettre aux salariés du B.T.P. d'avoir de l'activité.

C'est aussi l'occasion pour les acteurs économiques de pouvoir disposer d'un processus qui leur permet d'avoir un interlocuteur unique, un engagement de l'administration sur les procédures nécessaires et les délais d'instruction, et une sécurité juridique. Il est notamment prévu pour l'Ile-de-France de tester une expérimentation dite du certificat de projet, prévue à l'article 27 de la loi, qui va favoriser l'émergence des projets du Grand Paris.

Au-delà de la construction institutionnelle, je crois que c'est important pour le Grand Paris d'avoir des projets structurants et qu'ils puissent sortir de terre rapidement. C'est par l'adhésion, l'implication locale que le Grand Paris proposera du concret à nos concitoyens.

Et en matière de participation du public, le projet de loi prévoit un certain nombre de démarches positives, de modernisation, de simplification, de garanties en matière de conformité constitutionnelle et de transparence.

Par ailleurs, le travail parlementaire n'est pas terminé. Il a permis que le développement de l'outil Internet pour la concertation avec le public soit inscrit dans la loi, que le respect des principes fondamentaux du Code de l'environnement soit par ailleurs confirmé.

Dans ce contexte, bien sûr, c'est un avis défavorable que j'émettrai.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2015 DU 43 - GPRU Joseph Bédier - Porte d'Ivry (13e). Avenant de clôture à la convention financière avec l'ANRU.

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la rénovation urbaine du secteur Joseph Bédier (13e).

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 43 relatif au G.P.R.U. Joseph Bédier - Porte d'Ivry, un avenant de clôture à la convention financière avec l'A.N.R.U., sur lequel le groupe SOCA et l'Exécutif ont déposé les vœux référencés n^{os} 125 et 125 bis.

La parole est à M. Jérôme COUMET, pour 3 minutes.

M. Jérôme COUMET, maire du 13e arrondissement. - Merci, Monsieur le Maire.

Je vais limiter mes propos à la présentation du vœu.

La Ville de Paris avait déposé trois projets dans le cadre de l'élaboration du nouveau Plan national de renouvellement urbain (P.N.R.U.). L'un concernait le secteur Joseph Bédier élargi au secteur Oudiné-Chevaleret dans le 13e, et ce, dans une logique cohérente de renouvellement urbain.

Finalement, un seul quartier parisien, situé dans le 20e arrondissement, a été retenu au niveau des secteurs de première priorité.

Une seconde liste doit être décidée dans les mois prochains pour les quartiers dits "d'intérêt régional", et ce, pour les années à venir.

Donc, nous pensons que nous avons des arguments à faire valoir pour bénéficier de ces aides financières de l'Etat et de la Région. Le Conseil du 13e a adopté un vœu pour demander que la Ville de Paris engage les démarches nécessaires.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur COUTET.

Pour répondre, la parole est à Jacques BAUDRIER et Colombe BROUSSE, me semble-t-il.

Monsieur Jacques BAUDRIER ?

M. Jacques BAUDRIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, Monsieur le Maire du 13e, du vœu qui a été présenté dans le 13e arrondissement qui me permet de vous répondre et donc de proposer un vœu de l'Exécutif qui élargit encore cette demande mais qui, bien entendu, inclut entièrement la revendication que vous portez de façon tout à fait légitime.

Cela me permet déjà de rappeler le bilan considérable du Grand Projet de Renouvellement Urbain au cours des dernières années dans Paris qui concerne 11 sites dans 7 arrondissements (17e, 12e, 13e, 14e, 18e, 19e et 20e), avec plus de 130 équipements publics financés, 70 locaux associatifs et des interventions sur plus de 24.000 logements dont 6.700 constructions neuves, 7.800 logements rénovés et 171.000 mètres carrés d'immobilier d'entreprise livrés, dans le sens du rééquilibrage habitat/emploi vers l'Est, le Nord et le Sud de Paris et de l'Ile-de-France.

Ces projets de GPRU, un certain nombre d'entre eux ont déjà bénéficié de l'A.N.R.U. dit 1, suivant la liste qui avait été élaborée en 2003. C'est le cas du G.P.R.U. Joseph Bédier - Porte d'Ivry sur sa première phase. Il y a eu des investissements importants en particulier dans le secteur de la Goutte-d'Or à l'échelle parisienne.

Bien entendu, la Ville de Paris entend continuer cette action dans le cadre du G.P.R.U. et pour le renouvellement urbain dans les secteurs surtout de la couronne de Paris qui n'ont pas encore bénéficié ou qui n'ont bénéficié que d'une première phase d'intervention en termes de renouvellement urbain.

Cela concerne en particulier les 17e, 18e, 19e et 20e arrondissements, pour lesquels la Ville de Paris s'est positionnée auprès de l'Agence nationale de renouvellement urbain pour bénéficier de crédits au titre du nouveau programme national de renouvellement urbain dit A.N.R.U. 2, ce deuxième rendez-vous majeur après le premier de 2003.

Il faut savoir qu'il y a 1.300 quartiers qui ont été définis courant décembre comme relevant de quartiers "politique de la ville" et que le Gouvernement a décidé que 200 d'entre eux feraient l'objet d'intervention de l'A.N.R.U. au titre d'opérations d'intérêt national et 200 autres au titre d'opérations d'intérêt régional, de moindre ampleur, les enveloppes de crédit de l'A.N.R.U. étant de 20 à 30 millions d'euros pour la première série et de 5 à 10 pour les deuxièmes.

Dans ce cadre, la Ville de Paris a identifié trois secteurs parisiens pouvant bénéficier d'opérations au niveau national, dont le secteur Python-Duvernois, porte de Bagnolet et porte de Montreuil dans le 20e, porte de Clignancourt et porte des Poissonniers dans le 18e, et le quartier du 13e que vous évoquiez à juste titre Bédier-Chevaleret-Oudiné.

Ces trois secteurs sont les trois grands secteurs à proximité immédiate du périphérique, qui n'ont pas fait l'objet encore de transformations urbaines abouties et où il y a besoin... c'est la ville du périphérique, pourrait-on dire, qui reste encore à Paris et qu'il nous reste à transformer. Certains autres quartiers, comme porte Montmartre, porte des Lilas ou porte de Vanves, ont déjà fait l'objet d'interventions importantes, mais il nous reste à intervenir sur ces secteurs.

La mobilisation a été forte, de l'Exécutif parisien. Avec Colombe BROSSEL, adjointe en charge de la politique de la ville, nous avons eu l'occasion de rencontrer à de nombreuses reprises les différents partenaires et acteurs de l'Etat, au niveau gouvernemental comme au niveau technique de l'A.N.R.U., de la DRIHL.

Le résultat était que seul un quartier, pour l'instant, a été retenu au niveau national, ce qui est plutôt un succès, mais, bien entendu, en vue de la sélection des quartiers d'intérêt régional, nous continuons à porter les deux candidatures nationales, donc dans le 18^e arrondissement et le secteur Bédier-Chevaleret-Oudiné dans le 13^e. Nous portons également trois candidatures au niveau régional sur le quartier des Orgues de Flandre dans le 19^e, le quartier de la Goutte-d'Or dans le 18^e et le quartier Saint-Blaise dans le 20^e.

Le vœu que nous vous proposons est : "Sur la proposition de l'Exécutif, le Conseil de Paris forme le vœu que les cinq quartiers proposés par la Ville de Paris dans le cadre du N.P.N.R.U. au titre de quartiers d'intérêt régional soient retenus par la Préfecture de Région et inscrits dans le Contrat de plan Etat-Région."

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Bien, merci.

L'Exécutif a déposé un vœu n° 125 bis en réponse à votre vœu.

Monsieur COUMET, maintenez-vous votre vœu ?

M. Jérôme COUMET, maire du 13^e arrondissement. - Bien sûr, je le retire. Ce vœu de l'Exécutif me convient parfaitement.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Bien.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté. (2015, V. 43).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 43.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DU 43).

2015 DU 44 - Restructuration de l'ensemble immobilier Gaîté-Vandamme (14e) - Protocole d'accord relatif aux modalités foncières et réglementaires de mise en œuvre du projet.

Vœu déposé par le Groupe Ecologiste de Paris relatif à des principes d'aménagement.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DU 44 relatif à la restructuration de l'ensemble immobilier Gaîté-Vandamme (14e), sur lequel le de groupe Ecologiste de Paris a déposé le vœu référencé n° 126.

Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT, pour une durée maximum de 5 minutes.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

Cela va être très simple et très court. Je vais me contenter de présenter notre vœu qui propose un certain nombre de choses.

D'abord, vu l'impact que cette opération aura sur le quartier, on souhaite évidemment qu'il y ait une requalification de l'avenue du Maine et notamment un comblement partiel de la trémie parce que cette trémie représente aujourd'hui une réelle coupure urbaine entre les deux côtés de l'avenue du Maine. Donc, il nous semble qu'il faut aller beaucoup plus loin que ce qui était envisagé en la matière et profiter de son comblement pour y créer une vélo-station de grande capacité notamment.

Deuxième point : on souhaite qu'il y ait de la concertation, évidemment, autour de ce projet qui est, encore une fois, très important.

Qu'il y ait aussi un intérêt fort porté à l'économie sociale et solidaire : il y a assez peu d'espace qui est prévu, puisque, aujourd'hui, seuls 100 mètres carrés sont dédiés à l'économie sociale et solidaire pour plusieurs dizaines de milliers de mètres carrés. Cela ne nous semble pas tout à fait conforme à l'esprit qui a été annoncé plusieurs fois dans cette enceinte.

Le dernier point, c'est que, évidemment, toute cette réalisation immobilière soit faite avec les meilleures normes énergétiques possibles.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

La parole est à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, pour la même durée.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Maire.

Ce projet de délibération contribue à la mise en œuvre d'un projet très attendu : celui de la restructuration de l'ensemble Gaîté-Vandamme.

En principe, cette vaste restructuration devrait permettre d'améliorer le cadre de vie des habitants à travers un programme général renouvelé : bureaux, commerces, équipements ... Je ne détaille pas.

J'approuve le schéma d'ensemble.

Néanmoins, dans la mesure où il s'agit, dans ce projet de délibération, d'approuver la signature d'un protocole d'accord et notamment de définir certains aspects du programme, je voudrais faire part de plusieurs réserves ou interrogations qui, je trouve, pourraient utilement être prises en compte par la suite.

Ces réserves et interrogations, je le précise, proviennent notamment de discussions et de saisine des habitants et en particulier ceux de copropriétés de la rue Vercingétorix qui réunissent plus de 300 logements et qui m'ont alertée sur certains points.

Le principal, c'est le problème des nuisances qui sont liées à de multiples mouvements, mouvements multiples et quotidiens de camions de livraison pour l'hôtel, de jour et de nuit. En fait, ces camions de livraison ne peuvent pas stationner sur des aires adaptées, donc ils empêchent la fluidité du trafic et les nuisances sont nombreuses. Comme la rue Vercingétorix est plus étroite que la rue du Commandant Mouchotte ou que l'avenue du Maine, elle concentre une part importante de ces nuisances.

Du coup, je voudrais remarquer que le sujet des livraisons, qui mérite, en fait, au regard de ces problèmes, une nette inflexion, n'est pas suffisamment pris en compte dans l'exposé des motifs du projet de délibération et notamment que l'on a l'air de sous-estimer le dimensionnement des aires, au vu de camions de 12 mètres de long, qui risquent donc de ne pas pouvoir y stationner et de faire les va-et-vient que j'évoquais.

Enfin, je voudrais souligner, c'est un sujet différent de celui des livraisons, le problème des conséquences liées à l'élévation de la dalle Gaîté entre le gymnase et l'hôtel. Pourquoi ? Parce que cela va obstruer la lumière de cinq étages de l'immeuble du 5 de la rue Vercingétorix, immeuble qui est seulement à 11 mètres de l'hôtel.

Voilà, pour conclure, Monsieur MISSIKA, vous déclariez récemment vouloir humaniser la rue du Commandant Mouchotte et l'avenue du Maine, ce qui est une bonne chose, mais forte des constats que je viens d'évoquer, il ne faudrait pas que la rue Vercingétorix, elle, se trouve, non pas déshumanisée, mais qu'elle devienne l'arrière-cour du projet commercial et donc, le parent pauvre du projet.

Nous soutenons globalement l'ensemble de ce projet mais nous souhaitons que des améliorations réelles puissent être adoptées en ce sens.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame KOSCIUSKO-MORIZET.

La parole est à M. AZIÈRE.

M. Éric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Le groupe UDI-MODEM, lui aussi, votera ce projet de délibération parce que c'est la première pièce d'un puzzle qui, avec la gare Montparnasse, la tour Montparnasse, sera sans doute un des futurs chantiers d'urbanisme le plus important, et peut-être le plus central à Paris.

Aussi, dans cette phase de définition des objectifs à atteindre, il me paraît utile de donner la priorité au groupe de travail mis en place, rassemblant les partenaires publics institutionnels pour anticiper, coordonner, concerter, communiquer et diffuser l'information.

À ce titre, je crois utile de dire qu'il me semblerait pourtant indispensable de désenclaver la réflexion au-delà des acteurs du premier cercle au moyen d'une communication sans doute totalement renouvelée - moyen lourd - vers les riverains et habitants du 14e et les autres usagers du quartier Maine-Vandamme.

Alors, je sais bien que ce n'est pas le rôle de l'Atelier Montparnasse, peut-être, en tout premier lieu, qui est plus celui de la concertation des partenaires publics et privés, mais il me semble qu'il y a là une initiative à prendre.

Je le dis d'autant plus que j'habite ce quartier et je peux témoigner qu'aucune information, peut-être en dehors des copropriétaires qui sont directement impactés par le projet, aucune information sur les différents projets privés, qu'il s'agisse de l'îlot Gaîté, de l'extension du centre commercial, de la rénovation de l'hôtel de la rue du Commandant-Mouchotte et des deux bâtiments, tout ce qui appartient à Unibail-Rodamco, et de la relocalisation de la bibliothèque municipale Vandamme, aucune information, ni sur l'ampleur de ces travaux, leur nature, le calendrier n'est connu des habitants du 14e et qui plus est, de ceux des quartiers concernés, c'est-à-dire Maine, Plaisance, Petit-Montrouge, Pernety, Montparnasse, Gaîté.

On peut pourtant imaginer, étant donné l'ampleur et la longueur des travaux - le calendrier prévu l'est au moins sur quatre ans, de 2016 à 2020 - que les conséquences vont être multiples.

Elles vont être aussi importantes sur un axe de circulation majeur qui est l'avenue du Maine, une des principales voies de pénétration dans Paris, au sud.

Le transfert de la bibliothèque pendant la période intérimaire, cela ne va pas être rien non plus pour ses usagers.

La mise à disposition d'une emprise du domaine public pour la création d'un accès pour le parking qui va avoir lieu de nouveau avenue du Maine.

Bref, il serait temps, pas seulement pour la mairie du 14e, dont les moyens sont limités, mais de la part de la Mairie de Paris ou de vous, Monsieur MISSIKA, ou de la Direction de l'Urbanisme, de mettre en place un véritable plan de communication pour à mon avis, dès maintenant, dès 2015, assurer une bonne information des riverains et plus largement, des habitants du 14e.

Aujourd'hui, il n'y a pas de maquette, pas de visuel. Quelles suites seront données à cette première phase de travaux ? Je pense qu'au XXIe siècle, on peut sortir de la communication de l'âge des cavernes, des peintures rupestres et des nuages de fumée.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Surtout des nuages de fumée, Monsieur AZIÈRE : c'est très mauvais pour la santé.

La parole est à Jean-Louis MISSIKA pour vous répondre.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je remercie l'ensemble des orateurs : Yves CONTASSOT, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Éric AZIÈRE, pour leur intervention sur ce projet qui est effectivement un projet important et qui s'inscrit dans une transformation presque complète de ce quartier Montparnasse.

Comme vous le savez, la gare Montparnasse fait l'objet d'une restructuration liée à l'arrivée des nouveaux TGV et au fait qu'elle va avoir un surcroît de voyageurs dans les deux ou trois années qui viennent, à l'initiative de Gares & Connexions.

La copropriété de la tour Montparnasse a elle-même envisagé une transformation profonde de la tour et du centre commercial qui est situé devant.

De la même façon, la Ville de Paris souhaite transformer un certain nombre d'espaces publics dans le cadre de cette modification profonde du paysage urbain dans le quartier Montparnasse.

C'est la raison pour laquelle la Maire de Paris m'a demandé de lancer cet Atelier Montparnasse qui rassemble toutes les parties prenantes, publiques et privées et les maires d'arrondissement, et qui réfléchit aux évolutions du quartier Montparnasse dans son ensemble, et pas seulement au projet porté par le groupe Unibail-Rodamco.

Je vais répondre à la fois au vœu porté par le groupe des écologistes et aux deux interventions.

D'abord, les demandes du vœu rejoignent nos orientations, et c'est la raison pour laquelle j'émettrai un avis favorable sur ce vœu, avec deux modifications détaillées sur la fiche qui est transmise aux membres du Conseil.

Votre première demande concerne le protocole d'accord passé entre la Ville de Paris et Unibail. Vous souhaitez qu'y figure le principe de requalification de l'avenue du Maine. Le projet de délibération prévoit la signature, à la fin du premier semestre 2015, d'un plan urbain partenarial entre la Ville et Unibail à hauteur de 3,4 millions d'euros dans lequel seront détaillés les aménagements résultant du projet de restructuration. L'avenue du Maine, directement impactée par ce projet, fera de toute évidence partie de ces aménagements et sa requalification peut donc être retenue dès maintenant.

Vous demandez également le comblement partiel de la trémie de l'avenue du Maine afin d'y installer une vélo-station et un espace logistique.

Je vous propose que cet aménagement soit étudié avant d'être retenu comme un principe. L'impact en matière de circulation est considérable et mérite d'être étudié en profondeur, en concertation avec la Préfecture de police.

Madame KOSCIUSKO-MORIZET, vous évoquez la question des services de livraison. Je voudrais vous signaler qu'une des premières démarches que nous avons faite auprès du groupe Unibail-Rodamco a été de réclamer des espaces logistiques plus importants et mutualisés. Nous travaillons actuellement avec les trois acteurs qui gèrent des centres commerciaux dans le quartier Montparnasse, justement pour voir comment mutualiser les espaces de livraison. L'intervention qui sera faite sur la trémie aura également pour objectif d'agrandir l'espace de livraison et donc, d'alléger la situation des riverains de la rue Vercingétorix.

En ce qui concerne la concertation, d'abord, il faut savoir qu'Unibail a déjà concerté avec les parties prenantes, que ce soient les comités de quartier ou les riverains.

La création d'un comité de concertation et de suivi du projet me paraît redondante avec l'Atelier Montparnasse que nous avons lancé. Il me semble plus logique que nous ayons un travail collectif dans le cadre de cet Atelier Montparnasse, mais je suis sensible au fait qu'il va falloir informer davantage les riverains et les habitants des trois arrondissements concernés : 15e, 14e et 6e.

J'ai une proposition concrète à faire. Aujourd'hui, la plate-forme que nous avons créée pour débattre du P.L.U., "imaginons.Paris", pourrait servir à créer un outil sur les grands thèmes de restructuration, que ce soit Montparnasse, la porte Maillot ou les Z.A.C. que nous allons créer et je vous propose de créer cet outil de façon à ce que les habitants et les riverains puissent être informés, et si possible informés en temps réel, de la transformation de ce quartier.

Le quatrième élément du vœu concerne la mise en œuvre d'une politique tarifaire de location différenciée à destination des entreprises de l'économie sociale et solidaire, avec une augmentation au-delà des 100 mètres carrés prévus.

Il est tout à fait envisageable de négocier cela.

En ce qui concerne l'étude pour l'amélioration de l'efficacité énergétique, compte tenu de l'envergure du projet, il est évident que seront lancées de telles études sous diverses formes : une étude d'impact, une étude sur le potentiel d'utilisation de la géothermie notamment, afin que le projet porté par Unibail soit exemplaire.

Si vous acceptez les deux modifications que j'ai proposées à votre vœu, j'é mets un avis favorable.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Monsieur CONTASOT, vous acceptez donc les amendements à votre vœu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 44).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DU 44.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DU 44).

2015 DDCT 29 - Création d'une mission d'information et d'évaluation sur le thème "Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux : quelles filières industrielles d'avenir ?"

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDCT 29 relatif à la création d'une Mission d'Information et d'Evaluation sur le thème : "Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux : quelles filières industrielles d'avenir ?".

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour une durée maximum de 5 minutes.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Merci, Monsieur le Maire.

Quelques explications du pourquoi cette proposition de créer une Mission d'Information et d'Evaluation sur "Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux : quelles filières industrielles d'avenir ?".

D'abord, le constat.

Je souhaite rappeler que Paris a été longtemps un pôle industriel puissant. D'ailleurs notre ville en porte toujours la mémoire, je pense notamment aux usines Citroën de Javel dans le 15e arrondissement, à la Manufacture des Gobelins ou aux Grands Moulins, autres lieux phares du 13e arrondissement. Cette tradition résonne encore à l'écoute des noms de certains lieux, le Café de l'Industrie, le Mécano Bar, l'Usine de Charonne.

Le tissu économique parisien a bien évolué depuis cette époque, et bien des bouleversements ont changé le visage de notre ville. Il y a dix ans, le Conseil économique et social de la Région Ile-de-France, dans un rapport consacré à l'industrie, nous alertait sur la perte de vitesse de l'activité industrielle en Région Ile-de-France.

Selon ce rapport, entre 1994 et 2004, Paris a connu l'un des plus forts reculs industriels d'Ile-de-France, une perte de 45.800 emplois industriels, soit moins 34 % en dix ans. Dans l'ouvrage "Sociologie de Paris", Monique PINÇON-CHARLOT note clairement le recul des ouvriers et employés habitant Paris. Entre 1954 et 2010, ils sont passés de 65 % à 28 % de la population totale. Alors que dans le même temps, les chefs d'entreprise et les professions intermédiaires et libérales augmentent de 34 % à 71 %.

Sur cette période, le secteur industriel à Paris s'est tassé au profit du secteur tertiaire. Les usines ont fui la ville depuis longtemps et la part de l'industrie dans l'économie parisienne est désormais de 3 %, soit 63.764 emplois. Les ouvriers ne représentent plus que 5 % de la population. La désindustrialisation est très marquée. Le monde ouvrier est donc moins présent, car les emplois sont rares et les logements inaccessibles.

Autre constat : Paris enregistre un taux de 8 % de chômage au troisième trimestre 2014. C'est certes moins que la moyenne nationale mais, en y regardant de plus près, on constate que les emplois les moins qualifiés, notamment les ouvriers et les employés de P.M.E.-P.M.I., sont les plus touchés par le chômage, et notamment les jeunes des quartiers populaires.

Il s'agira donc au travers de cette mission d'information et d'évaluation, dont nous rendrons les conclusions en août 2015, d'évaluer les dispositifs actuels, d'établir un état de lieux précis de la situation de l'industrie parisienne et des politiques publiques qui l'accompagnent.

Il s'agira également d'identifier les filières industrielles d'avenir et leurs possibilités d'implantation à Paris, au regard des engagements de la Ville dans le cadre du plan Climat énergie. Je pense que nous pouvons notamment travailler sur le développement des énergies renouvelables et le stockage d'énergie, la sortie du diesel, le transport ferré et fluvial ou par véhicules décarbonés.

La logistique urbaine ou le recyclage des déchets sont autant d'enjeux environnementaux auxquels nous voulons répondre. Ce sont autant de possibilités de relance de la fabrication à Paris, et les Etats généraux de l'économie circulaire seront aussi un atout dans cette optique.

Je voudrais aussi dire que, pour nous, c'est un regard que l'on doit avoir sur les P.M.E., l'artisanat, mais aussi sur le foncier, l'aménagement du territoire, et notamment ce que Jean-Louis MISSIKA porte à travers le terme de l'Arc de l'innovation. Comment articuler à la fois recherche, innovation, aménagement du territoire ?

Je voudrais bien sûr noter que notre groupe intervient souvent aussi sur les questions de financements, notamment au travers des financements pour les incubateurs, les start-up, les pôles de compétitivité.

Bien sûr, cette M.I.E. évaluera l'ensemble de ces dispositifs et de ces aides financières et leur conditionnalité.

Enfin, je voudrais terminer en disant que, sans investir dans la recherche, sans investir dans l'industrie performante, il n'y a pas d'industrie car, sans la base matérielle nécessaire à la recherche scientifique, il n'y a pas de recherche.

La séparation entre services innovants d'un côté et industrie de l'autre n'a aucun sens. L'industrie de notre temps a besoin de services publics forts. C'est autour de pôles de services publics forts que nous pouvons engager la renaissance industrielle. Je pense notamment aux transports publics, à la logistique urbaine, à l'énergie ou à la santé.

Nous faisons le choix de l'industrie contre celui de la finance. Un nouveau développement industriel est indispensable pour la transformation écologique de notre société. Industrie et écologie sont solidaires, l'un ne progressera pas sans l'autre. Voilà le sens de notre choix pour cette M.I.E.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur BONNET-OULALDJ.

La parole est à Mme Sandrine MÉES pour la même durée.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

"Fabriquer à Paris", comme vient de nous le rappeler M. Nicolas BONNET-OULALDJ, ce n'est pas nouveau. L'intérêt de disposer d'ateliers ou de manufactures et d'autres lieux de production au plus près de la clientèle, cela a toujours existé. Il a parlé de la Manufacture des Gobelins, elle est encore en activité et on peut parler aussi de quelque chose que l'on voit couramment, c'est l'industrie de la mode.

Aujourd'hui l'impératif de limiter l'exploitation des ressources naturelles, impératif auquel nous ne nous soumettons toujours pas malgré l'urgence, a fait naître la notion de relocalisation de l'économie.

Cependant, fabriquer à Paris, ce n'est pas toujours facile. Que penser des conditions de travail dans les lieux exigus ou avec un respect aléatoire du droit du travail ? Que penser des trajets domicile-travail dans une région où le travail se concentre à Paris.

Nous savons, avec ce qui vient d'être dit, que ces questions de foncier, de transport, de conditions de travail seront évoquées par la M.I.E.

Mais fabriquer à Paris en développant des filières industrielles, cela ne peut se faire sans s'appuyer sur la commande publique et les besoins d'une ville vraiment durable, comme la rénovation thermique, la construction écologique, la construction de bâtiments à énergie positive et la production d'énergie alternative.

Mais pour les écologistes, la priorité n'est pas de produire plus, mais plutôt d'envisager un présent et un avenir libérés de la croissance. Et les sommes données à la recherche croissanciste sont remises régulièrement en cause

ici, par les écologistes. C'est de produire moins, en gaspillant moins, et de mieux répartir les richesses et l'activité car, on le voit bien, les uns travaillent trop, les autres n'ont pas de travail rémunéré.

Car promouvoir des filières industrielles même dites d'avenir à Paris, est-ce possible ? Et est-ce souhaitable ? Alors que nous remettons complètement en cause les notions de travail à la chaîne, le geste répété qui était inventé pour produire plus et gagner plus, et séparer le travail de la main du travail intellectuel et ce faisant, retirer le sens du travail.

Alors qu'une perspective plus riche que celle de la réindustrialisation est sans doute une économie du partage sans carbone, qui cesse de compartimenter les tâches et de piller le bien commun.

Cependant, sur ce point aussi, nous sommes un peu rassurés que la notion de filière industrielle évoquée dans le projet de délibération recouvre les filières durables et inclut évidemment l'innovation sociale.

Enfin, nous voulons insister sur le fait que fabriquer à Paris, cela se fait avec les habitants, pour les habitants, en s'appuyant sur l'économie circulaire et la démocratie participative.

Produire notre énergie, nos matériaux, de l'alimentation à travers l'agriculture urbaine, c'est ce à quoi aspirent les citoyens au vu de l'engagement convaincu de nombre d'entre eux dans le recyclage et la récupération, comme nous l'avons vu dans les votes sur le budget participatif.

Témoin, toutes les initiatives comme les cafés Réparations, les FabLabs, les espaces de travail partagés qui fabriquent des prototypes et tous les processus de fabrication collaboratif.

Enfin et surtout, nous voudrions insister sur un aspect crucial dans la perspective d'une ville en transition, ce sont les liens entre ceux qui consomment et ceux qui produisent.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame MÉES.

La parole est à Mme FANFANT, pour 5 minutes.

Mme Nathalie FANFANT. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous participerons évidemment activement à la M.I.E. sur le thème "Fabriquer à Paris" que le groupe Communiste propose à notre Assemblée.

Nous le ferons avec enthousiasme puisque, pour notre part, pendant la campagne, nous avons émis l'idée de créer une dynamique et un label "Fabriqué dans Paris", eu égard à la mise en place du Grand Paris et à notre souhait de revaloriser le savoir-faire matériel, métier d'arts, artisans, etc. et immatériel, comme la création artistique, littéraire mais aussi les start-up.

Et nous apporterons évidemment notre pierre à l'édifice de cette M.I.E., en l'éclairant d'un jour un peu différent du vôtre. Ma culture de droite m'y oblige, pardon. Plutôt que simplement relever les défis sociaux et environnementaux, les relever prioritairement en termes d'emploi et d'économie.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame FANFANT.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Je soutiens et salue cette très bonne initiative. Il est temps de repenser le mode de développement de notre ville. Y implanter des activités industrielles est une nécessité.

En effet, année après année, Paris perd des milliers d'emplois industriels et chasse ses ouvriers. Rien qu'entre 2006 et 2011, c'est plus de 7.000 emplois dans l'industrie qui ont disparu au profit du tertiaire.

Cependant, la réindustrialisation de Paris doit être réfléchie. L'impératif du changement climatique, le nouveau paradigme écologique de la conscience des conséquences que peuvent avoir les activités humaines sur l'écosystème, nous obligent à appréhender différemment notre développement.

En premier lieu, nous devons davantage le réfléchir collectivement. Plutôt que la concurrence et la course au profit, c'est la démocratie, la sauvegarde de notre écosystème et le bien-être collectif qui doivent s'imposer dans les décisions économiques.

A ce titre, plusieurs éléments me semblent indispensables si nous voulons, au travers de la réimplantation d'activités industrielles, faire de notre ville une pionnière du monde de demain, comme nous en parlions hier sur l'économie circulaire.

Nous devons d'abord prendre conscience que nos ressources naturelles sont finies et que l'on doit s'imposer cette règle verte stricte : ne pas exploiter plus de ressources naturelles que la nature n'est capable de recréer chaque année.

Assumons que certaines activités, de ce fait, doivent décroître. Le développement du secteur industriel doit tenir compte de cette règle comme d'un absolu, car nous dépendons non pas de l'environnement et de la nature en soi, mais des conditions mêmes de notre survie dans l'écosystème.

Prenons également conscience que le déménagement permanent du monde est un danger pour la planète. Relocalisons.

Nous devons arrêter de privilégier un modèle économique qui, à cause de sa cupidité, génère d'inraisemblables transports des hommes et des marchandises. A ce titre, une réindustrialisation de Paris ne fait sens que dans la perspective d'un rapprochement des lieux de travail et des lieux d'habitation, des travailleurs et des lieux de consommation et de service public.

Ce sont les besoins des Parisiennes et des Parisiens qui sont décisifs aussi dans le choix d'implanter telle ou telle activité productive dans le respect de cette règle verte.

La logique d'attractivité du territoire, comme tous les dogmes libéraux, n'a donc que peu de sens et ils appartiennent au vieux monde absurde qui devra bientôt faire place à un autre. Cette logique, en vérité, part des besoins des patrons et des actionnaires.

Il est temps de partir des besoins humains et poser la question de la pertinence des emplois parisiens.

La structure des emplois, telle que la gouvernance libérale de notre aire urbaine l'a formée, entraîne de très nombreux déplacements. Nous devons réduire les distances domicile-travail pour moins de pollution et moins de stress. Il faut donc aussi prendre conscience dans cet aménagement du territoire qu'il faut plus d'emplois, surtout dans le 93 et le 77, et qu'il faut plus de logements à Paris.

Nous devons également penser : des emplois pour qui ? Pour ceux qui n'en ont pas, les pas ou peu qualifiés. Il faut donc que nous pensions le développement industriel, la politique de l'habitat et du peuplement, et celle des transports, non pas comme transfert étanche, mais comme un tout d'une politique de développement d'un genre nouveau.

Au niveau de leur contenu, ces activités industrielles devront donc non seulement respecter notre écosystème, mais aussi nous aider à changer de modèle pour une économie moins gaspilleuse, plus sobre, et donc plus intelligente. Les activités de recyclage des déchets, ainsi que la réparation, devront être privilégiées.

Sortons d'un modèle qui ne produit que des objets énergivores qui n'apportent que l'insatisfaction d'une consommation sans fin et du dogme de l'obsolescence programmée.

Nous voulons de l'emploi autrement : des coopératives, des ateliers partagés - comme ma collègue en a parlé tout à l'heure - des "FabLabs".

Ces exigences sont des absolus impératifs si nous voulons réussir l'immense défi qui est posé à notre génération, réussir une bifurcation afin de préserver notre seul écosystème et construire une société harmonieuse.

L'organisation libérale de l'entreprise est totalement incapable, aveuglée par son unique objectif de rentabilité indécente, d'accomplir cette immense mission.

C'est pourquoi, si notre Ville veut être à la hauteur, l'industrie à Paris ne peut pas se faire dans ce modèle. Heureusement, les alternatives existent. Elles se déploient tous les jours devant nos yeux grâce à l'ingéniosité, à l'engagement et à l'altruisme d'anonymes qui inventent un autre modèle, souvent à partir de luttes extrêmement dures, de grèves qui vont jusqu'au bout.

Ces alternatives sont l'économie sociale et solidaire, les sociétés coopératives ouvrières de production, les sociétés coopératives de consommation, et tant d'autres choses. Elles mettent l'humain et la démocratie au centre des activités productives. Ce modèle que je viens d'énoncer, nous l'appelons "éco-socialisme". Il doit devenir notre horizon.

Pour ce qui me concerne ici, j'estime que ce modèle-là pourrait bien guider la Mission d'Information et d'Evaluation.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à Mme GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, le groupe Communiste - Front de Gauche a souhaité proposer la création d'une dixième Mission d'Information et d'Evaluation sur le thème "fabriquer à Paris".

Le groupe UDI-MODEM votera en faveur de cette initiative et participera activement aux travaux de cette future M.I.E. Le produire à Paris, comme le produire en France, est non seulement un élément qui tient à cœur au groupe centriste, mais il est aussi - et c'est sans doute le plus important - particulièrement attendu par nos concitoyens.

Paris a souffert - cela a été dit - davantage encore que la banlieue et la province de la baisse de l'emploi industriel. Depuis 1990, l'emploi industriel à Paris a baissé de 64 %, contre uniquement 14 % dans les Yvelines sur la même période. En 2010, l'emploi industriel concernait moins de 70.000 salariés à Paris, 5 % de l'effectif total parisien, soit le pourcentage le plus bas de la Région Ile-de-France.

Chaque jour, des emplois industriels disparaissent. La filière textile, qui prédominait à Paris, diminue dramatiquement. Les artisans quittent en nombre la Capitale et de nombreux sièges traversent le périphérique.

Il faut mettre fin à cette spirale, celle d'une ville où l'on produit plus, une ville avec des emplois uniquement tertiaires, une ville-dortoir, une ville musée.

Certaines raisons de la situation actuelle sont malheureusement connues : coût du foncier et des loyers, difficultés à se loger, à se déplacer. Pour autant, une étude fine de la situation industrielle parisienne permettra d'évaluer l'ensemble des freins existants. Elle autorisera également à travailler à l'identification et à l'émergence des filières industrielles d'avenir, notamment en valorisant nos savoir-faire.

Nous souhaitons également saisir l'occasion de cette M.I.E. pour mener un véritable travail de réflexion prospective sur la ville que nous souhaitons pour demain. Quel visage pour notre Capitale à 10, 20 ou 30 ans ? Faut-il séparer les activités ou, au contraire, lutter contre la fracture actuelle des emplois et des logements ? Comment rapprocher les emplois des domiciles ? Favoriser la véritable mixité ? Autant de sujets que notre groupe portera dans cette M.I.E.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame GATEL.

Je mets donc aux voix le projet DDCT 29...

Jean-Louis MISSIKA ? Sa parole nous manquerait.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint. - J'ai senti que le président de séance était tenté de zapper.

Je voudrais d'abord me féliciter de la qualité des interventions des différents orateurs et de l'initiative de Nicolas BONNET-OULALDJ et de son groupe politique pour la création de cette M.I.E.

Je partage beaucoup des choses qui ont été exprimées et, donc, je n'y reviendrai pas. Je pense simplement qu'une ville globale, une grande ville, n'existe véritablement que parce qu'elle est portée par une dimension industrielle.

Nicolas BONNET-OULALDJ l'a rappelé : la Ville de Paris a toujours été une ville industrielle, à partir du XVIII^e siècle et de la Manufacture des Gobelins, et pendant tout le XIX^e siècle et le XX^e siècle. Il ne faut pas oublier que les dernières fermetures sont extrêmement récentes. Bien sûr, Renault Séguin ne se trouve pas sur le territoire parisien stricto sensu, mais l'usine de Boulogne-Billancourt a fermé en 1989 et les Moulins de Paris ont fermé en 1996. Les premiers "FabLabs" ont ouvert il y a de cela cinq ou six ans.

Voyez que la période de temps, en quelque sorte, entre la deuxième et la troisième révolution industrielle où la Ville de Paris a été considérée comme une ville 100 % tertiaire, ce qui n'était pas tout à fait le cas d'ailleurs, a été extrêmement courte.

Alors, pourquoi cette mission est-elle bienvenue ? C'est tout simplement parce que nous vivons un changement de paradigme économique qui crée les conditions d'une réindustrialisation de Paris, en tout cas de la métropole du Grand Paris.

Je voudrais insister sur quatre ou cinq facteurs, brièvement.

D'abord, la question de la transition énergétique se pose de plus en plus pour une ville comme Paris. La question de la production énergétique locale est une forme de réindustrialisation, qu'il s'agisse de l'exploitation de la géothermie ou de la récupération d'énergie, notamment de la récupération de chaleur.

Bien évidemment, l'économie circulaire - comme cela a été abondamment montré hier par Antoinette GUHL et par le débat que nous avons eu - et tout ce qui relève de la récupération des matériaux et du réemploi, fait que les déchets des uns sont les ressources des autres. C'est particulièrement vrai dans un secteur très important pour une ville comme Paris, qui est le secteur du bâtiment et des travaux publics.

Bien évidemment, également, chacun a cette idée en tête, la révolution numérique avec les imprimantes 3D et ce que l'on appelle les "technologies additives". Ces technologies permettent la création d'usines compactes et propres, parce que "zéro déchet", vu que c'est en ajoutant de la matière et non pas en en soustrayant que l'on fabrique les objets. Cette révolution des imprimantes 3D, nous n'en sommes qu'aux prémices et nous savons bien que cela va avoir un effet de relocalisation des emplois, tout simplement parce que, dans la production industrielle de ce type, il est impossible de séparer la conception de la production, donc il faut que conception et production se situent au même endroit. Bien évidemment, cela est porteur d'excellentes nouvelles pour la relocalisation d'emplois industriels dans la métropole du Grand Paris.

Il y a, bien sûr, tout ce qui relève des métiers d'art et du design, même si c'est quelque chose qui existe déjà à Paris.

Tout ce qui relève de l'agriculture urbaine, qui est une forme d'activité industrielle.

Et, bien sûr, la logistique urbaine, la logistique urbaine de proximité et la logistique périurbaine, qui a toujours existé, bien sûr, dans les grandes villes mais qui, aujourd'hui, devient une activité industrielle à part entière, intégrant pas seulement la route mais également le rail et le fleuve.

C'est l'ensemble de ces éléments qui forme le changement de paradigme économique que nous sommes en train de vivre, avec l'apparition, comme cela a été dit également, de cette économie du partage et de cette économie collaborative qui se traduit par les ateliers partagés, par les "FabLabs" et par les espaces de "co-working".

Tout cela doit être pensé, mais je sais que Nicolas BONNET l'a en-tête.

Tout cela doit être pensé à l'échelle métropolitaine parce que c'est à l'échelle métropolitaine que cette révolution industrielle doit être appréhendée.

Donc, je me félicite vraiment de cette initiative parce que c'est un sujet de très chaude actualité pour la Ville de Paris.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur MISSIKA.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 29.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DDCT 29).

Compte rendu de la 6e Commission.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous allons maintenant examiner les dossiers de la 6e Commission.

Je donne, pour commencer, la parole à sa présidente, Mme Annick OLIVIER.

Mme Annick OLIVIER. - Merci beaucoup.

La 6e Commission a été quelque peu impactée par un conflit d'agendas avec la réunion du Conseil départemental de l'Education nationale. Cependant, tous les vœux liés à la Commission et tous les projets de délibération ont, comme il se doit, été présentés.

Mme LEMARDELEY a également rendu compte synthétiquement de la visite organisée le 30 janvier à l'E.S.P.C.I. qui a permis aux participants à la fois de découvrir les travaux sur les cellules molles et la supraconductivité mais surtout de prendre la mesure des recherches effectuées au sein de cet établissement, mais aussi du décalage entre le niveau d'excellence de la recherche fondamentale et appliquée et l'âge des bâtiments, leur agencement qui complique la logistique et le fonctionnement des 17 labos.

Le projet de délibération voté en 2e Commission devra y remédier.

Par ailleurs, je voudrais donner l'information que l'audition qui était prévue du directeur du C.R.O.U.S. a été reportée à une date ultérieure, la plus proche possible.

Voilà, Monsieur le Maire.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame OLIVIER.

2015 DASCO 6 G - Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2015-2016.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous allons donc commencer avec l'examen du projet de délibération DASCO 6 G relatif aux modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2015-2016, sur lequel l'amendement n° 127 G a été déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche

La parole est à Mme Anne-Christine LANG, pour une durée maximum de 5 minutes.

Mme Anne-Christine LANG. - Je vous remercie, Monsieur le Président.

Ce projet de délibération porte, en effet, sur la modification des secteurs de recrutement des collèges publics pour l'année 2015-2016, la délimitation de ces périmètres étant, comme vous le savez, une prérogative des départements depuis 2004.

Cet exercice, en apparence assez technique, qui pourrait consister à compter les élèves de CM2 de chaque école et à les répartir dans les collèges environnants, s'avère en réalité assez délicat et périlleux, dans un contexte de compétition scolaire exacerbée sur fond d'angoisse des parents, par ailleurs légitime, sur la réussite et le climat scolaire.

L'angoisse est parfois si forte que, dans certains quartiers, les agences immobilières indiquent couramment sur leurs annonces le nom du collège de secteur dont dépendent leurs biens et que les cas sont encore forts nombreux de familles qui utilisent tous les stratagèmes possibles et imaginables pour disposer d'une adresse dans le secteur d'un collège de bonne réputation.

Des chercheurs de renom, Julien GRENET et Gabrielle FACK, pour les nommer, y ont même consacré, il y a quelques années, toute une étude intitulée "Carte scolaire et prix de l'immobilier à Paris" où ils montrent comment le prix du mètre carré est corrélé au collège de secteur.

La question des périmètres et de la carte scolaire est donc très sensible dans une ville comme Paris et les débats sont toujours très vifs entre les partisans d'une carte scolaire très rigide, qui serait la garantie absolue de la mixité scolaire et sociale des établissements, et ses détracteurs qui n'y voient qu'un frein à la liberté de choix des familles.

La carte scolaire a incontestablement un certain nombre de vertus. Les études ont récemment montré que la décision du Gouvernement de Nicolas SARKOZY d'assouplir la carte scolaire en 2007 avait sensiblement renforcé l'évitement et la ségrégation de certains établissements. Néanmoins, il ne faudrait pas non plus lui prêter des pouvoirs et des vertus qu'elle n'a pas. La définition des périmètres ne suffit pas à elle seule à créer de la mixité et on arrive très à la limite de l'exercice.

Quand un collège est, de façon homogène, très défavorisé et qu'il cumule les difficultés parce qu'il est dans un environnement difficile, il est quasiment impossible de créer une réelle mixité sociale et scolaire et on ne peut reprocher aux quelques familles plus favorisées, que l'on inclurait dans le périmètre et qui auraient la responsabilité de porter à elles seules toute la politique de mixité de la Ville, de montrer quelques réticences.

Si on veut vraiment être efficace, il faut donc élargir considérablement les périmètres de recrutement et, comme le propose la Ministre de l'Education nationale qui a pris la question du collège, de la carte scolaire et de la mixité à bras le corps, proposer à chaque élève non plus un seul mais plusieurs collèges de secteur, de façon à rendre le recrutement le plus hétérogène possible.

Cela suppose, bien sûr, que nous cessions de considérer le collège comme un équipement de proximité, comme une crèche, et que nous acceptions que les collégiens parisiens, comme c'est le cas partout ailleurs, et partout ailleurs en région, fassent quelques minutes de marche ou de transports en commun pour rejoindre leur collège.

Les règles du jeu actuel sont également faussées par le fait que, si le Département définit les périmètres, il n'y a aucun moyen réel de réguler les mille et une stratégies mise en œuvre par les uns et par les autres, surtout à Paris, pour échapper à son collège de secteur. Comment atteindre notre objectif, qui est d'ailleurs d'avoir des collèges mixtes rassemblant, comme c'est souvent le cas, l'école primaire des élèves de tous niveaux et de toutes origines, si l'on permet à certains de choisir son collège en fonction de la langue rare que l'on y enseigne ?

La question de l'offre scolaire et, plus particulièrement, de l'inégalité de l'offre scolaire entre les collèges est donc tout à fait essentielle et un véritable obstacle à la mixité des établissements. C'est une spécificité française, et peut-être même parisienne, qui n'existe nulle part ailleurs en Europe et sans doute faudra-t-il réfléchir à rendre l'offre scolaire plus homogène, si l'on veut mettre un terme aux centaines de dérogations qui sont accordées sous des prétextes divers chaque année et qui permettent d'échapper à son collège de secteur.

Ce travail de modification des périmètres, qui doit, bien sûr, donner lieu à une très large concertation avec l'ensemble des partenaires concernés, doit pouvoir se faire de façon rigoureuse, à partir d'un état des lieux précis de la composition sociale et scolaire des collèges au sein d'un même quartier ou d'un même bassin.

Si l'on souhaite rompre avec la logique technocratique qui prévaut actuellement et faire en sorte que les citoyens s'approprient cette question et en deviennent acteurs, il me semble essentiel que l'ensemble des acteurs, chefs d'établissement, élus, parents, profs, etc. puissent disposer de toutes les données et s'entendre sur un diagnostic partagé. Or, ces données sont parcellaires ou inexistantes ou, en tout cas, ne sont jamais partagées entre la Ville et les autorités académiques qui, pourtant, doivent disposer d'un certain nombre de chiffres.

Enfin, il faudrait évidemment que tout ce travail inclue les établissements privés, qui sont à l'heure actuelle exclus de toute contrainte de carte scolaire, au détriment, bien sûr, des collèges environnants.

Prendre toutes ces dispositions pour favoriser une réelle mixité sociale et scolaire dans les collèges et non pas simplement une mixité de façade, c'est refuser que certains élèves soient relégués, écartés, mis à l'écart à partir de l'âge de 11 ans, dans des établissements qui cumulent les difficultés et qui renforcent chez ces élèves un sentiment d'exclusion dont on a vu les conséquences récemment ; c'est réaffirmer le type de société dans laquelle nous souhaitons vivre ensemble et pas seulement côte à côte ; c'est refuser l'entre-soi qui est une tentation forte de notre société, surtout à l'école ; c'est un enjeu majeur auquel les parents devaient être associés beaucoup plus largement, dans une démarche citoyenne et participative.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie.

La parole est à Mme Aurélie SOLANS, pour une durée maximum de 5 minutes.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, ce projet de délibération nous propose une nouvelle sectorisation pour les collèges parisiens.

Je voudrais au préalable rappeler le contexte dans lequel nous délibérons.

En effet, le CDEN du lundi 2 février s'est exprimé de manière très mitigée sur cette nouvelle sectorisation.

C'est donc dans un contexte de dissensus à Paris que nous adoptons cette nouvelle sectorisation. Cela me semble important de le noter pour exprimer notre écoute et notre attention vis-à-vis des désaccords exprimés par des représentants des parents, des enseignants que nous entendons.

Trois modifications principales attirent notre attention.

Tout d'abord, la fusion des deux secteurs des collèges Delacroix et Janson-de-Sailly, dans le 16e, pose question. Il s'agit là, sans le détailler, du point de départ de la création d'un nouveau collège, fusion des deux collèges existants. Je laisserai ma collègue Sandrine MÉES compléter, pour notre groupe, les réticences et doutes pour l'année scolaire 2015-2016 que nous avons sur ce projet.

Ensuite, la création de deux nouveaux secteurs de recrutement pour deux nouveaux collèges est à noter pour nous positivement.

Le collège Saussure va répondre aux nouveaux besoins du 17e avec la Z.A.C. "Clichy-Batignolles" et dans le 10e, l'annexe du collège Valmy va devenir un collège autonome, le collège Françoise-Seligmann.

Enfin, sur certaines zones, nous tenons à souligner une meilleure répartition des effectifs.

Ce projet de délibération est l'occasion pour nous, écologistes, de rappeler trois points importants et complémentaires.

En premier lieu, ce travail de répartition des enfants par secteur de recrutement de collège est un outil des plus importants de mixité sociale et scolaire qu'il convient de mener aussi loin que possible dans la concertation de tous les acteurs.

En deuxième lieu, ce travail de sectorisation doit s'accompagner d'une ambition pour ces établissements. La capacité de nos collèges publics à accueillir et accompagner vers la réussite scolaire est au cœur de cet enjeu de mixité sociale. Ce travail fin sur la sectorisation n'empêchera pas le phénomène d'évitement de certaines familles de nos établissements. Cela a été tout le débat sur les nouveaux réseaux d'éducation prioritaire cet automne.

Nos collèges parisiens doivent avoir des moyens adaptés aux besoins des enfants accueillis. Notre ambition pour ces établissements doit être à la hauteur des enjeux posés par le déficit de mixité sociale et scolaire dans certains quartiers.

Et en dernier lieu, nous souhaitons réaffirmer ici la pertinence des petites structures, qui sont des viviers d'expérimentation pédagogique. Elles permettent une proximité, des souplesses et une valorisation de la continuité éducative entre les différents niveaux qui sont autant de réponses vers la réussite scolaire.

Au-delà même des apprentissages théoriques, la dimension humaine d'un établissement est pour nous un facteur favorable à la socialisation et à la construction du citoyen de demain.

Pour que nos collèges publics répondent à l'exigence de justice sociale et d'égalité, nous devons porter à Paris des projets d'innovation pédagogique.

Pour conclure et sur ces remarques, et je laisserai donc ma collègue Sandrine MÉES compléter, le groupe Écologiste de Paris votera ce projet de délibération ainsi que l'amendement n° 127 G proposant le report du projet de fusion des collèges Janson-de-Sailly et Eugène-Delacroix pour l'année scolaire 2015-2016.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SOLANS.

La parole est à Mme LECOUTURIER.

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Vous nous proposez aujourd'hui la modification de la carte scolaire à Paris concernant les collèges, et je m'exprimerai aujourd'hui sur la refonte du périmètre scolaire du 16e arrondissement puisque je suis élue de cet arrondissement.

Comme le rappelle le projet de délibération, ce projet a deux objectifs.

Le premier est de préparer dans de bonnes conditions la prochaine rentrée scolaire.

Le second est d'informer précocement les familles du collège dont dépendent les enfants.

Nous avons la chance, dans le 16e arrondissement, d'avoir des établissements scolaires de grande valeur, voire d'excellence, qui obtiennent, je le rappelle, tous, entre 90 et 100 % de résultats de réussite au bac.

Cette excellence tient à l'exigence des professeurs qui y enseignent, aux familles qui adhèrent aux projets éducatifs et aux élèves qui comprennent la cohérence entre cette communauté éducative parents et professeurs.

La carte scolaire de la rentrée 2015-2016 s'est réalisée, je veux le souligner, dans la plus grande concertation avec les chefs d'établissements concernés, les associations de parents d'élèves, le rectorat de Paris, la Mairie de Paris et notre député-maire du 16e arrondissement, Claude GOASGUEN.

Je veux rappeler également que tous les acteurs des communautés éducatives comme des partenaires institutionnels ont approuvé cette nouvelle carte scolaire, et je les remercie d'avoir trouvé ce consensus.

De nombreuses rencontres et réunions de travail ont eu lieu entre ces différents acteurs afin d'affiner et d'ajuster au mieux ce projet, d'y apporter les modifications nécessaires afin de rassurer les inquiétudes qui pouvaient naître de ce changement, et je pense tout particulièrement au rapprochement entre Janson-de-Sailly et Eugène-Delacroix.

C'est pourquoi la traversée des élèves et des professeurs entre les collèges Janson et Delacroix sera sécurisée. Toutes les options seront maintenues entre les différents établissements, l'accueil des élèves handicapés restera le même et le rapprochement des fratries respecté.

À la lumière de tous ces aménagements, je ne peux imaginer que la défense de certains intérêts corporatistes l'emporte sur l'intérêt général que représente l'Éducation nationale.

Cette nouvelle carte scolaire dans le 16e arrondissement répond à la fois à des exigences de rééquilibrage d'effectifs, de rééquilibrage géographique et d'intérêt général.

Un rééquilibrage d'effectifs tout d'abord.

Depuis plusieurs années, l'hyper-attractivité de la prestigieuse cité scolaire Janson-de-Sailly amenait une situation d'évitement de recrutement du collège Eugène-Delacroix qui est situé, pour ceux qui ne le savent pas, à quelques dizaines de mètres de Janson.

Face à ce constat, il est proposé dans ce projet une fusion de recrutement des deux établissements.

Ainsi, les élèves de 6e-5e seront scolarisés à Eugène-Delacroix et les élèves de 4e-3e seront hébergés dans les locaux de Janson.

À l'intérêt d'équilibrage géographique s'ajoute un intérêt pédagogique puisque les plus jeunes élèves arrivant de CM2 seront préservés par rapport aux élèves les plus âgés.

Enfin, les effectifs des classes passeront de 31 élèves actuellement à 28 par classe à la prochaine rentrée.

Un rééquilibrage géographique, ensuite.

Le 16e arrondissement est un arrondissement qui est tout en longueur, et il est proposé de rééquilibrer le nombre des élèves des établissements du nord vers celui du sud.

Cette nouvelle carte scolaire s'inscrit enfin dans un souci d'intérêt général et d'adaptation des équipements publics à l'évolution de la population et des familles de l'arrondissement. En effet, la construction de nouveaux logements impose une vision responsable et anticipative des équipements publics comme les crèches, les écoles, les collèges et les lycées.

La configuration de cette nouvelle sectorisation répond donc aux évolutions que va connaître notre arrondissement dans les prochaines années.

C'est pourquoi les groupes UDI-MODEM et UMP voteront pour ce projet de délibération, Monsieur le Maire, pour défendre un projet qui, je le rappelle encore une fois, a reçu l'adhésion de toutes les parties concernées, notamment la Mairie de Paris, avec Mme CORDEBARD, M. François WEIL, recteur d'académie et tous les chefs d'établissement concernés, ainsi que la mairie du 16e.

Cette unanimité est suffisamment rare pour être soulignée.

Cette nouvelle carte scolaire a été approuvée également par l'ensemble des associations de parents d'élèves au dernier CDEN de février.

C'est donc pour conclure un projet de bon sens, cohérent, qui va dans le sens du rééquilibrage des établissements du secteur public pour accueillir de façon égale tous les enfants de l'arrondissement, pour équilibrer les effectifs des classes nécessaires au bien-être de nos élèves.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame LECOUTURIER.

La parole est à Mme BOUGERET.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Monsieur le Maire.

Un mot également sur le projet de sectorisation des collèges qui est soumis au vote du Conseil, projet, nous l'entendons, qui n'est jamais sans conséquences sur la vie des arrondissements, celle de la communauté scolaire et sur le fonctionnement même des établissements.

Je m'arrêterai pour ma part dans mon intervention sur le 17e, particulièrement impacté par ce projet, impacté en premier lieu par la création d'un nouveau collège, le collège dit Saussure, implanté en bordure de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles", et qui ouvrira ses portes en septembre 2015.

Cette ouverture est donc l'occasion de créer un nouveau secteur mais aussi de revoir les secteurs des autres établissements dans un souci d'équilibre des effectifs au vu des capacités des locaux, comme à Malraux, Mallarmé ou encore Carnot, mais aussi de mixité sociale, notamment concernant les collèges Boris-Vian et Honoré-de-Balzac.

Bien sûr, ces mesures emportent pour la plupart un consensus et sont de bon sens, mais tout n'est pas parfait. Comme c'est souvent le cas en matière de sectorisation, il faut bien mettre la ligne quelque part, et ce projet de délibération ne doit être qu'une étape.

Nous devons rapidement nous remettre autour de la table pour affiner, adapter ces secteurs même si nous le savons, il faut plusieurs années pour qu'une nouvelle sectorisation prenne ses marques et soit en harmonie avec la sociologie d'un arrondissement et ses besoins.

Il faudra veiller autant que possible à rapprocher davantage les élèves de l'établissement le plus proche, point parfois, nous l'entendons en effet, contesté par les parents d'élèves, même si fort heureusement cela reste à la marge.

Il faudra également adapter cette sectorisation à l'avancement de l'aménagement de la Z.A.C. "Clichy-Batignolles". En 2016-2017, les passerelles reliant le quartier Pereire-Saussure au futur éco-quartier permettront des rapprochements et des rééquilibrages aujourd'hui matériellement impossibles, à la faveur notamment du collège Honoré de Balzac. Rattaché à la Cité internationale Balzac, la perception d'ailleurs de ce collège est parfois un peu faussée et mérite pourtant toute notre attention.

Nous serons donc, pour notre part, à la mairie du 17e, particulièrement vigilants à ces évolutions nécessaires, et en attendant, nous adopterons la carte qui est proposée.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame BOUGERET.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, je voterai contre les modifications de cette carte scolaire des collèges parisiens. Il est en effet à la fois très surprenant et très désagréable pour moi, dans une période où nombreux sont celles et ceux, particulièrement dans votre Gouvernement, Madame, Messieurs les élus, qui font de grands discours sur l'école républicaine, que l'on puisse concevoir et voter un projet pareil.

Ce que vous nous présentez aujourd'hui n'est pas en mesure de lutter contre l'évitement scolaire que connaissent aujourd'hui bien des établissements parisiens. Ce n'est pas en mesure de favoriser la mixité dont nos collèges publics ont besoin, c'est même le contraire.

Ce projet ne va pas non plus dans le sens de la réforme écoles-collèges, ni des dernières recommandations de Mme la Ministre de l'Education nationale, dans le cadre de la mobilisation de l'école pour les principes de la République. C'est pour cela d'ailleurs que les syndicats enseignants et les parents d'élèves n'arrêtent pas de vous alerter, et j'ai été très surprise des propos que j'ai entendus précédemment, comme quoi les parents d'élèves auraient tous été favorables. Eh bien non, nous n'avons absolument pas les mêmes échos.

Parents et enseignants semblent avoir encore à cœur une certaine idée de l'école publique, que d'autres visiblement n'ont plus. On va prendre plusieurs exemples : le projet de fusion des secteurs de recrutement des collèges Janson-de-Sailly et Delacroix dans le 16e arrondissement - mes collègues d'Europe écologie les verts l'ont abordé tout à l'heure - a provoqué avec raison beaucoup d'indignations.

Ainsi, visiblement, Madame la Maire adjointe, vous réalisez le rêve de la droite locale depuis des années : en finir avec les collèges autonomes à taille humaine dans le 16e arrondissement, et créer par cette fusion une cité

scolaire monstre de plus de près de 4.000 élèves. Ces conditions ne sont pas, comme une majorité d'enseignants, dont 85 % de grévistes, et les parents d'élèves l'ont pointé, des conditions idéales pour l'apprentissage de collégiens. Bien au contraire ! Et cela entraîne des modifications en cascade, jusque dans le sud du 16e, dans la réorganisation de la carte scolaire.

Cette grotesque fusion conduira par exemple certains collégiens à faire plus de 30 minutes de trajet, non pas pour améliorer la mixité scolaire et la mixité sociale, non, mais pour, à la limite, l'aggraver. Donc, c'est un projet d'attaque contre la mixité des collèges publics et qui aggrave cette ségrégation, dans un arrondissement qui est quand même déjà extrêmement ségrégué.

Rappelons que les collèges autonomes ont été créés précisément dans une démarche de démocratisation de l'enseignement, et précisons également que jusqu'en 1937, d'ailleurs, les petits lycées scolarisaient quelques élèves favorisés, dès l'âge de 6 ans, pendant que les enfants des classes populaires étaient inscrits à l'école municipale. La création des collèges à taille humaine avait pour fonction de créer les conditions de la réussite pour tous.

Ces fusions actuelles de collèges, donnant naissance à des groupes scolaires mastodontes, sont donc à rebours de l'histoire et de l'esprit républicain de l'école publique au service de la réussite pour tous, et c'est la conseillère d'orientation psychologue, vraiment attachée à l'identité de son métier, qui peut vous le dire. Et moi, j'aurais envie de vous rappeler pour une fois une étude de l'O.C.D.E. de novembre 2014, qui déclarait précisément qu'un établissement de taille moyenne est celui qui favorise le mieux la réussite, même si évidemment, ce ne sera pas le seul facteur.

Plus concrètement, comment organiser le travail de liaison avec le primaire et créer un conseil école-collège qui ait du sens, quand on a douze 6èmes et huit écoles, et tout autant de différences dans les matériels pédagogiques, les logiciels, les notes utilisées. A un moment donné, regardez le réel, tout simplement le réel !

Autre exemple : dans un arrondissement très différent, le 19e, là encore, parents d'élèves et enseignants ont interpellé un certain nombre d'élus que nous sommes, et moi par exemple, au sujet de la situation des collèges Chappe, Bergson et Pailleron, et des projets de modification des sectorisations qui les concernent. Là aussi, au prétexte contestable des effectifs, le projet de modification de la carte scolaire va... Et c'est depuis plusieurs années, parce que chaque année, c'est peu d'élèves qui sont concernés, puis l'année d'après, c'est encore peu d'élèves, peu d'élèves, et puis d'année en année, les choses évoluent, me dit-on, dans le sens d'un renforcement de l'établissement le moins mixte de sa spécialisation sociale. Les efforts de la majorité municipale semblent entièrement dirigés - en tout cas, c'est ressenti comme tel par les parents d'élèves, donc j'ai besoin, moi, de vous entendre - vers le collège Chappe, alors que les collèges Bergson et Pailleron réalisent un travail important pour conserver leur mixité sociale et lutter contre l'évitement scolaire.

Ces établissements mériteraient d'être encouragés et renforcés au nom de l'égalité républicaine, mais au lieu de cela, on tente de les transformer, et ils se vivent ainsi : transformés en ghettos, réduisant chaque année leur périmètre d'affectation. La mixité sociale à l'école est la meilleure articulation possible avec les écoles primaires sont - toutes les études le montrent, Madame la Maire - un des meilleurs moyens de favoriser la réussite de tous les élèves : apprendre par la preuve concrète de son fonctionnement l'égalité absolue entre les citoyens. Les logiques de ségrégation et d'évitement scolaire sont une gangrène pour l'école publique parisienne. Il faut lutter sans relâche contre elles.

Je l'ai fait en étant aux côtés des enseignants mobilisés contre la nouvelle carte R.E.P., je le fais aussi ici en m'opposant à ce que notre argent public ne finance des établissements privés et les subventions facultatives. Et je termine : nous devons le faire aujourd'hui ensemble également : prenons la décision collective de réétudier cette carte scolaire.

Chers collègues, revoyez votre copie, je vous en remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

La parole est à M. TINTI.

M. Sergio TINTI. - Merci, Monsieur le Maire.

Accueillant aujourd'hui 940 élèves au sein de la plus grande cité scolaire de Paris, le collège Janson-de-Sailly dans le 16e arrondissement fait l'objet d'un projet de regroupement avec le collège Eugène-Delacroix, qui aujourd'hui accueille 600 élèves. Avec cette fusion, ce projet, le collège Delacroix assurerait l'accueil des 6es et des 5es, et Janson-de-Sailly, les classes de 4es et 3es. Cela en fera tout d'abord le collège le plus important de Paris, qui regrouperait plus de 1.500 élèves.

Or, l'avis unanime des pédagogues, des chefs d'établissement, des enseignants, des experts de l'éducation a depuis quelques années conduit les politiques à privilégier des créations d'établissements scolaires à taille humaine. Les équipes éducatives alertent sur les conséquences néfastes de cette nouvelle structure en termes de qualité d'enseignement et de suivi éducatif des élèves.

Cette nouvelle structure ne réglera en rien la situation d'évitement, mais au contraire, pérennisera le phénomène d'attraction censé être corrigé par cette nouvelle carte scolaire dans l'intérêt général. C'est pourquoi nous pensons que la mise en place de ce projet, mené sans concertation, occasionnera une dégradation de la qualité du service public de l'éducation dans ces deux collèges.

Ce projet est contesté par les enseignants des deux établissements et par de nombreux parents d'élèves. On les a eus lundi à l'entrée de notre Conseil. Ce projet fait également partie des raisons du rejet de la carte scolaire lors du dernier conseil départemental de l'Education nationale, le 2 février, et fait l'objet d'un référé déposé au parquet de Paris.

C'est pourquoi nous déposons cet amendement au projet de délibération, demandant que la carte scolaire n'intègre pas le projet de regroupement des collèges Janson-de-Sailly et Eugène-Delacroix pour l'année scolaire 2015-2016.

Merci, Messieurs-Dames.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur TINTI.

La parole est à Mme Sandrine MÉES.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Monsieur le Maire.

Nous pensons que le projet de fusion entre le collège Janson-de-Sailly et le collège Delacroix a des faiblesses. En effet, nous nous demandons si la véritable raison du projet de fusion est l'amélioration de l'existant, notamment dans un but pédagogique, ou si ce n'est pas plutôt tout simplement d'empêcher la ruée vers Janson-de-Sailly, qui s'exerce au détriment de Delacroix, et donc si ce n'est pas juste un subterfuge pour éviter l'évitement scolaire.

Alors, l'amendement déposé par le Groupe Communiste - Front de Gauche demande qu'il n'y ait pas de fusion sur l'année prochaine, ce qui donne du temps à la concertation pour qu'un projet mieux partagé et mieux concerté puisse émerger.

En votant cet amendement, le Groupe Ecologiste exprime des craintes par rapport à la taille du futur établissement potentiel, et exprime des craintes aussi par rapport au fait que nous ne voudrions pas que la seule solution proposée, devant ces problèmes d'évitement scolaire, soit à chaque fois des fusions, sans traiter le problème de fond qui est en réalité, comme nous en parlons depuis plusieurs minutes, l'évitement scolaire.

Nous tenons à vous informer que le projet de fusion, s'il se fait, dans ce cadre, notre groupe sera attentif au point suivant : le maintien des sections spécifiques, la réalisation des aménagements nécessaires au regroupement d'un grand nombre de divisions de même niveau pour préserver les conditions de travail des élèves et les conditions de travail des professeurs, notamment le nombre de salles, l'aménagement des salles, les salles spécifiques en fonction des matières enseignées.

Nous serons vigilants aussi à l'accompagnement des équipes pédagogiques pour la mise en place des projets éducatifs sur plusieurs niveaux, malgré la séparation géographique qui risque d'avoir lieu. Là, il y aura toute une coordination à créer.

Nous serons attentifs au maintien des effectifs, c'est-à-dire que l'on n'en profite pas pour mettre encore plus d'élèves dans les collèges ainsi configurés.

Et aussi nous serons attentifs au respect du caractère volontaire des détachements des enseignants dans l'établissement auquel ils ne sont pas officiellement affectés. Ainsi, pour nous, les conditions de travail des professeurs reposent concrètement sur l'aménagement des espaces et restent très importantes pour le bien-être de tous.

Nous serons attentifs aussi aux aménagements urbains nécessaires pour sécuriser les passages entre les sites. C'est par exemple l'installation de nouveaux feux tricolores pour favoriser la traversée de l'avenue.

Ainsi, le système d'évitement, dont sont victimes certains établissements, est difficile à résoudre, certes, et nous ne doutons pas de la volonté de la Maire de freiner cet évitement scolaire et la forme de ségrégation dont sont

victimes certains établissements, mais nous pensons que la concertation doit être plus approfondie et des situations différentes trouvées.

Merci.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame MÉES.

Pour répondre, je donne la parole à Mme Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire.

Merci, mes chers collègues, de toute l'attention que vous avez bien voulu porter au 16e arrondissement, dans la préparation de cette évolution de la sectorisation des collèges.

Je veux d'abord, et pour commencer, me féliciter du très grand travail qui a été effectué par l'ensemble des professionnels, notamment des équipes éducatives et des élus d'arrondissement, des parents d'élèves dans tous les arrondissements, pour aboutir à une proposition qui, globalement, - je l'ai constaté après une très vaste et très longue concertation - a pu aboutir à une proposition qui, à une exception notable près, fait à peu près consensus.

Je m'étonne, et je le dis à ce stade, que mes collègues les plus à gauche de cet hémicycle aient pu ainsi se concentrer avec tant d'ardeur sur le 16e arrondissement et sur les problèmes de Janson-de-Sailly, mais je ne m'en désole pas et m'en étonne simplement.

Je dirai aussi, et je le dis en toute amitié, que dans vos propos, j'ai entendu que consultation il n'y avait pas eue, qu'il n'y avait pas eu suffisamment l'occasion pour les uns et les autres de s'exprimer. Je vais vous le dire, encore une fois en toute amitié, j'ai pour ma part, et contrairement à vous, je le constate, reçu l'ensemble des parties prenantes sur notamment ce sujet du 16e arrondissement, et j'ai pu entendre l'ensemble des points de vue, et pas seulement le point de vue des minoritaires opposants à ce projet.

Donc, j'ai entendu que vous refusez le projet de sectorisation du 16e. Je vais essayer de répondre point par point et le plus clairement possible, afin que vous compreniez pourquoi j'ai souscrit à la proposition de l'Académie de Paris, des principaux et proviseurs des établissements concernés dès le démarrage du processus.

Ces deux établissements, très proches géographiquement, rencontrent tout d'abord des problématiques très différentes : l'un est surpeuplé, je ne vous apprendrai rien, du fait de son attractivité, et l'autre a perdu depuis plusieurs années près de 80 élèves. Ainsi, et contrairement à ce que vous affirmez, c'est le collège Eugène Delacroix qui accueille aujourd'hui le plus d'élèves en dérogation, permettant de maintenir artificiellement ses effectifs et pompant ainsi d'autres collèges, considérés par certains comme moins attractifs. A titre de comparaison, si on retire les dérogations accordées au titre de la section internationale et de la section pour enfants précoces de Janson-de-Sailly, ce sont seulement quatre dérogations pour Janson-de-Sailly qui ont été accordées cette année contre 27 à Eugène Delacroix.

D'autre part, il ne s'agit pas d'une fusion. C'est un projet de sectorisation, qui ne concerne pas que le rapprochement de ces deux établissements. D'ailleurs, un certain nombre d'élèves seront également répartis sur les autres établissements de l'arrondissement, pour anticiper, et c'est important, la prochaine livraison de logements sociaux dans le 16e arrondissement. Ce dont, je pense, vous vous réjouissez avec moi.

S'agissant de la taille du nouvel établissement, j'ai vu sur Twitter "le monstre", "l'hyper monstre", etc., mais je veux revenir à la réalité.

Avec ce projet, l'effectif total de Janson-de-Sailly et de Eugène-Delacroix passerait de 1.540 élèves à 1.400 élèves. Il y aura donc au final moins d'élèves et ces derniers seront mieux répartis entre les deux sites.

Je vous le rappelle, en parlant de monstre, Janson-de-Sailly accueille aujourd'hui plus de 2.400 élèves de la 6e aux classes prépas, âgés de 9 à 22 ans. La répartition, des 6e et 5e sur le site Eugène Delacroix et des 4e et 3e sur le site Janson-de-Sailly, permettra un accueil plus serein des collégiens, et encore une fois une baisse des effectifs de Janson-de-Sailly, tous niveaux confondus.

Puis pour parler de concertation, j'ai entendu que les professeurs de Janson-de-Sailly et de Eugène-Delacroix seraient contre le projet. J'ai reçu une délégation d'une partie des professeurs de Janson-de-Sailly qui m'a fait part de son désaccord. Je me suis également entretenu avec l'ensemble des équipes de direction. Puis le conseil d'administration de Eugène Delacroix l'a montré, les professeurs de Delacroix, ainsi que les parents d'élèves sont majoritairement pour ce projet.

Si ce projet était un non-sens pédagogique, je ne vois pas pourquoi la contestation ne serait reprise que par l'un des deux établissements, et seulement par un des deux groupes de professeurs. Regardons les choses dans leur ensemble.

Et pour conclure, c'est vrai que cette fusion est un projet - d'ailleurs ce n'est pas une fusion mais un rapprochement avec deux établissements autonomes - un peu innovant. Il suscite des interrogations, voire des inquiétudes. C'est pourquoi il me semble en effet nécessaire de continuer à dialoguer.

Pour toutes ces raisons, je vous demande de retirer cet amendement, chère collègue, dans le cas contraire, si je ne vous avais pas convaincue, j'émets un avis défavorable.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Je vous remercie, Madame CORDEBARD.

Le groupe Communiste maintient son amendement.

Donc, je donne la parole pour une explication de vote au groupe UDI-MODEM.

Madame LECOUTURIER ?

Mme Béatrice LECOUTURIER. - Merci, Monsieur le Maire.

Evidemment nous voterons contre cet amendement. La grande différence qui nous sépare, c'est que nous pensons aux familles et aux élèves et, vous, vous pensez aux syndicats. Evidemment, on ne va pas pouvoir trouver un point de rapprochement. Je sais que cela ne vous fait pas plaisir d'entendre cela, mais c'est la réalité. En étant élue de terrain, c'est exactement ce que je ressens.

Je voulais dire que renoncer à ce projet - d'ailleurs je m'étonne, comme Mme CORDEBARD, que Janson-de-Sailly, 16^e arrondissement, ait cristallisé toutes vos haines et vos réflexions, mais c'est habituel -, renoncer au rapprochement entre les deux collèges Janson-de-Sailly et Eugène Delacroix, c'est renoncer à l'ensemble de la carte scolaire du 16^e arrondissement et, cela, nous ne pouvons pas l'accepter.

Comme je l'ai dit, de toute façon, ce projet a été entièrement fait dans la concertation et soutenu par tous les acteurs, donc nous voterons évidemment contre cet amendement.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame LECOUTURIER.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 127 G déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 127 G est repoussée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 6 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASCO 6 G).

2015 DASCO 36 G - Réévaluation du forfait d'externat personnel TOS versé aux collèges privés sous contrat d'association.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants relatif à la mise en place d'espaces pour les associations.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 36 G relatif à la réévaluation du forfait d'externat personnel TOS versé aux collèges privés sous contrat d'association, sur lequel le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants a déposé le vœu référencé n° 128 G.

La parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Rapidement, au nom du groupe Radical de gauche, Centre et Indépendants, pour un mot sur le vœu déposé qui est plus large que le projet de délibération et porte sur la question des collèges et établissements scolaires privés sous contrat.

Considérant la volonté affichée par la Maire de Paris d'ouvrir dans les établissements scolaires publics de la Ville de Paris des espaces, des lieux, des terrains de sport plus largement aux associations de quartier, aux riverains, à des pratiques au-delà du temps scolaire, le sens de ce vœu est que l'ensemble des collèges et des lycées privés sous contrat soient imposés à la même obligation de mettre à disposition des espaces, afin d'accueillir en dehors du temps scolaire des associations, des citoyens, des manifestations, et que les associations de quartier puissent être associées à ce travail.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Monsieur MARTINS.

La parole est à Alexandra CORDEBARD pour vous répondre.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Cher Jean-François MARTINS, chers collègues, dans le contexte que nous connaissons, la Maire de Paris a exprimé la nécessité d'ouvrir aux citoyens désirant s'engager au service de tous, et plus encore aujourd'hui, les établissements publics, mais également ceux qui reçoivent des fonds publics.

Voilà pourquoi l'Exécutif soutient votre vœu s'agissant des locaux des écoles privées sous contrat avec l'Etat. Il conviendra toutefois, puisque votre vœu concerne des établissements privés, de fixer avec chacun des gestionnaires d'établissement, les conditions de cet accueil.

Par conséquent, je vous propose, chers collègues, de voter en faveur de ce vœu.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame CORDEBARD.

J'ai été saisi d'une demande d'explication de vote du groupe UMP.

La parole est à M. LECOQ.

Oui ? Peut-être ?

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Je reste muet.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Vous restez muet, donc on ne saura pas. On verra au moment du vote.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 8 G).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 36 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASCO 36 G).

2015 DASCO 37 G - Subventions (110.000 euros) avec conventions avec 3 organismes gestionnaires d'établissements scolaires privés sous contrat du second degré.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DASCO 37 G relatif à l'attribution de subventions avec conventions avec trois organismes gestionnaires d'établissements scolaires privés sous contrat du second degré.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Encore un projet de délibération où vous souhaitez offrir une subvention de 110.000 euros à trois collèges privés confessionnels parisiens.

Je vous le rappelle une fois encore : toute subvention d'établissement privé est facultative. C'est d'ailleurs mentionné dans le projet de délibération : facultatif. Qu'est-ce que "facultatif" veut bien vouloir dire ? Cela veut dire que la loi ne vous oblige pas à l'accorder. C'est donc un choix politique de l'accorder ou pas. C'est un choix parce qu'avec les mêmes fonds, vous pourriez décider d'aider davantage les collèges publics.

Les trois établissements concernés confessionnels pratiquent des tarifs d'inscription qui varient entre 1.000 et 2.000 euros l'année. Ils ont donc parfaitement les moyens de prendre leurs responsabilités et de financer sur leurs fonds propres leurs travaux de mise en conformité avec la loi, qu'il s'agisse de l'accessibilité comme de la sécurité.

La somme allouée est d'ailleurs impressionnante : 110.000 euros. Dans une situation où tous les collèges publics manquent cruellement de moyens, c'est totalement inacceptable. Il y a un principe fondamental en matière de financement des établissements scolaires qui doit être le suivant : l'argent public à l'école publique, chers collègues. Notre objectif doit être d'encourager l'universalité de l'école publique, creuset de la République, et non de favoriser les subventions, la concurrence déloyale que lui livre le privé.

Je vais vous rappeler d'ailleurs que seulement 63 % des élèves parisiens sont scolarisés dans le second degré public, contre 79 % au niveau national. Cela veut dire que Paris se classe juste derrière la Bretagne et est la troisième académie où l'enseignement public est le moins fréquenté, derrière les académies de Rennes et de Nantes.

En votant ces subventions, que faites-vous ? Vous encouragez, de fait, la concurrence déloyale que le privé livre au public et nuit à la fréquentation et à la l'universalité de celui-ci. En plus, ce projet de délibération arrive juste après la carte scolaire. Franchement, réalisez-vous dans quelle logique vous faites évoluer la situation scolaire parisienne ?

Qu'ont donc exprimé les enseignants et les parents d'élèves durant les mobilisations de novembre dernier contre la carte relative à l'éducation prioritaire ? Qu'ils manquaient de moyens. Qu'ont-ils de nouveau exprimé lors de la manifestation de mardi de la semaine dernière ? Qu'ils manquaient de moyens.

Bien sûr, ce sont d'abord les moyens en termes d'effectifs. Ce sont aussi les moyens en termes salariaux parce que, franchement, être enseignant ou être l'un des acteurs de l'Education nationale, avec le gel du point d'indice, il faut vraiment en faire un métier de passion, vu la façon dont ce corps de fonctionnaires est traité par les gouvernements successifs.

Mais c'est aussi un manque de moyens concernant les sorties - on parlera tout à l'heure des cars - un manque de moyens sur les matériels pédagogiques, un manque de moyens en termes de soutien sur les projets divers et variés.

Alors que de l'innovation, de l'inventivité, de la volonté, il y en a parmi nos hussards de la République. Côté investissements également, les idées ne manqueraient pas pour bien investir ces 110.000 euros qui s'ajoutent au 230.000 euros accordés lors du Conseil de Paris d'octobre.

Nous en sommes donc à 340.000 euros donnés aux établissements privés.

Mes chers collègues, je terminerai sur ce point avant la fin de mon horaire. C'est extraordinaire ! Pour moi, ces 340.000 euros sont 340.000 euros volés au public. Pour toutes ces raisons, je voterai contre ces subventions.

J'invite toutes celles et ceux ici qui sont attachés à la laïcité et à ce principe, à service public fonds publics, à voter contre ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Pour répondre, la parole est à Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Chère Madame SIMONNET, sur ce sujet, je pense que nous avons un certain nombre d'avis et de perspectives en commun. Simplement, l'excès dans vos propos va m'amener à répondre un peu différemment.

Madame SIMONNET, sur ce projet de délibération en particulier, il y a la loi qui nous engage, que nous ne sommes pas en mesure de faire changer dans cet hémicycle. Nous n'en avons pas la compétence.

Ensuite, il y a sur cette queue de comète de financements de travaux dans les établissements privés sous contrat, un engagement que la Ville de Paris avait pris avant notre arrivée et pour le début de ce mandat et qui doit être, comme tout engagement, honoré.

Je vais sans doute vous faire plaisir en vous annonçant que, pour l'avenir, nous cesserons les financements des travaux dans les établissements privés sous contrat, ceci en accord avec les représentants de l'enseignement privé. Nous en avons débattu ensemble et nous avons convenu que ces modes de financement devaient cesser. Vous ne les verrez donc plus devant ce Conseil.

Nous continuerons cependant à honorer nos obligations légales et, donc, à faire en sorte que les élèves qui sont scolarisés dans les établissements privés sous contrat bénéficient de ce à quoi ils ont droit, c'est-à-dire à des dotations pour fonctionnement, qu'ils soient au collège ou en élémentaire.

Je vous remercie.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Merci, Madame CORDEBARD, pour vos explications.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DASCO 37 G.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DASCO 37 G).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'agrandissement de l'école Saint-Germain l'Auxerrois.

M. Bernard JOMIER, adjoint, président. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 129, déposé par le groupe UMP, est relatif à l'agrandissement de l'école Saint-Germain l'Auxerrois.

Je donne la parole à M. Jean-François LEGARET, pour une durée maximum de 2 minutes.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, je ne vais pas vous donner lecture de ce vœu qui se suffit à lui-même.

Je voudrais simplement rappeler que l'agrandissement de l'école Saint-Germain l'Auxerrois est indispensable, soutenu et demandé par toute la collectivité et notamment par les enseignants et les parents, que ce projet est soutenu par les services académiques et par Mme Alexandra CORDEBARD elle-même, lors de sa visite à l'école maternelle Saint-Germain l'Auxerrois le 26 mai 2014.

Curieusement, cette opération n'a pas donné lieu à une inscription budgétaire et on a, pour ne pas la retenir, utilisé des arguments qui ne me paraissent pas absolument sincères : on a comparé cela avec un agrandissement d'école dans le 10e arrondissement. Renseignement pris auprès de M. Rémi FÉRAUD : dans le 10e arrondissement,

on n'imputait pas sur le budget de l'opération la charge foncière que l'on impute pour l'opération du 1er arrondissement, donc cela me paraît être légèrement déséquilibré.

J'ajoute qu'il y a une nouvelle procédure qui nous est proposée par M. Mao PENINO : c'est de répondre aux vœux des arrondissements dans des délais accélérés. Je ne peux que m'en féliciter !

Mais on nous explique à la phrase suivante que, pour désengorger le Conseil de Paris, à l'avenir, "nous n'examinerons en Conseil de Paris que des vœux concernant la totalité du territoire parisien".

Je vous dis d'emblée qu'il est hors de question de se conformer à cette proposition, d'abord parce qu'il y a d'innombrables vœux qui ne concernent en rien les prérogatives du Conseil de Paris ni, a fortiori, son territoire. On en a de très nombreux exemples.

Donc, quand il s'agit d'un sujet qui concerne un arrondissement, voire plusieurs arrondissements de Paris, j'entends bien que nous continuerons à déposer des vœux et à les défendre au Conseil de Paris, ce qui est le cas aujourd'hui.

J'espère que Mme CORDEBARD nous confirmera dans sa réponse la position qu'elle avait déjà arbitrée sur place lors de sa visite.

Je vous remercie.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace M. Bernard JOMIER, adjoint, au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LEGARET.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Alexandra CORDEBARD, pour 2 minutes maximum.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Comme j'ai déjà eu l'occasion de le faire à de nombreuses reprises, au cours d'échanges avec vous, cher Jean-François LEGARET, y compris dans cette enceinte, je vous confirme que l'Exécutif parisien est attentif à l'accueil des enfants dans les écoles et à ce qu'ils puissent être accueillis partout.

Cependant, et je me permets de vous le dire à cette occasion, pour que mes propos ne soient pas uniquement rapportés et puissent être pleinement assumés, que j'ai visité, en effet, cette école. Je vous remercie de m'y avoir accueillie, et j'ai constaté qu'elle recevait trop d'enfants.

Je vous propose, ainsi qu'aux autres maires du Centre de Paris, pour ne pas engager des dépenses qui ne seraient pas raisonnables au regard de la feuille de route que nous a donné la Maire dans ce domaine, une sectorisation du Centre de Paris qui permettrait, car certaines écoles sont à moitié vides juste à côté, d'accueillir l'ensemble des enfants des 1er, 2e, 3e et 4e, sans engager des dépenses très importantes pour ce qui est du 1er, au-delà de 6 millions d'euros alors que ce serait inutile.

Je vous redis publiquement, et vous pourrez le citer autant que vous le souhaitez, que je ne pense pas pouvoir donner une suite favorable à votre demande relative à l'école Saint-Germain l'Auxerrois mais que je vous proposerai, et que je souhaite que ce soit en concertation avec les autres maires du Centre de Paris, une sectorisation qui permette l'accueil de tous les enfants du 1er arrondissement, du 2e arrondissement, du 3e arrondissement et du 4e arrondissement dans des écoles déjà construites.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donc mettre aux voix le vœu n° 129...

Pardon, Monsieur LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Chère Alexandra CORDEBARD, vous savez très bien que revoir la sectorisation pour des enfants de maternelle, c'est extrêmement compliqué.

Moi, je suis tout à fait naturellement ouvert à toute discussion avec les maires voisins, avec lesquels j'ai des relations de bonne qualité, mais la sectorisation pour amener des enfants de maternelle tous les jours, vous savez que cela ne se décrète pas.

Donc, je maintiens, bien entendu, ce vœu et on continuera, je dirais, à se battre avec les parents d'élèves et les enseignants, pour que l'on tienne compte de la situation. Non seulement cette école est saturée mais vous savez très

bien que les perspectives sont parfaitement claires : il va y avoir une augmentation forte de la fréquentation de cette école dans les années à venir.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LEGARET.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'installation de visiophones dans certaines écoles publiques.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 130, déposé par le groupe UMP, est relatif à l'installation de visiophones dans certaines écoles publiques.

La parole est à Mme BOUGERET, pour 2 minutes maximum.

Mme Alix BOUGERET. - Merci, Madame la Maire.

Ce vœu relaie une demande légitime et récurrente de la communauté scolaire dans certains établissements du 17^e : l'installation de visiophones à l'entrée des écoles.

Je dis bien "certaines écoles", notamment celles où une seule gardienne assure la surveillance de deux entrées, souvent la maternelle et l'élémentaire, celles également où aucune visibilité n'est assurée vers l'extérieur.

Ce vœu n'est pas un vœu de circonstance, car, je le rappelle, ces demandes ne sont pas nouvelles. Pour autant, on ne peut pas ignorer le contexte actuel qui suscite des craintes et des attentes en matière de sécurité dans les écoles et à leurs abords.

Ces installations ont un coût et les budgets d'arrondissement ne sont pas suffisants pour prendre en charge la totalité de ces équipements dans le contexte d'urgence actuelle.

Ce vœu demande donc à la Mairie de Paris de débloquer les crédits d'urgence pour aider la mairie d'arrondissement, en l'occurrence celle du 17^e, à financer rapidement l'installation dans certaines écoles de visiophones.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BOUGERET.

Pour vous répondre, la parole est à Alexandra CORDEBARD.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Merci, Madame BOUGERET, pour cette interpellation.

Chers collègues, l'Exécutif parisien mais tous les élus parisiens sont, comme par le passé d'ailleurs, particulièrement attentifs à la sécurité dans les écoles et à la sécurité des écoles. Naturellement, les attentats du mois de janvier, les mesures "Vigipirate" qui ont été mises en place, nous incitent, nous amènent à une vigilance encore accrue.

Pour répondre à votre interpellation, cependant, la diversité des bâtiments scolaires, leurs différentes configurations n'impliquent pas pour tous une solution unique que pourrait constituer l'installation de visiophones dans les écoles. Un travail d'analyse de ces situations est en cours et, d'ailleurs, pour une part, déjà terminé avec la collaboration des commissariats de police, de la DPP et de l'Education nationale, naturellement, pour identifier l'ensemble des besoins nécessitant la programmation de travaux plus conséquents.

Votre demande d'un fonds d'urgence me semble donc assez prématurée.

Sachez cependant, et vous le savez, naturellement, que les services déconcentrés de la DASCO sont mobilisés et accompagneront les maires d'arrondissement qui le souhaitent dans la priorisation des travaux de sécurité indispensables et pour leur réalisation rapide.

Par conséquent, et vous l'avez compris, j'émetts un avis défavorable à votre vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la création d'une section internationale de langue russe au collège Raymond Queneau (5e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 131, déposé par le groupe UMP, est relatif à la création d'une section internationale de langue russe au collège Raymond Queneau (5e).

La parole est à Mme BERTHOUT, pour 2 minutes.

Mme Florence BERTHOUT, maire du 5e arrondissement. - Madame la Maire, c'est vraiment un vœu au sens littéral du terme, puisque la création d'une section internationale, je le sais, ne dépend pas de la Ville.

Néanmoins, j'aimerais que Mme CORDEBARD, vous puissiez nous épauler, et c'est l'objet de ce vœu, auprès du Ministère de l'Education nationale, pour que l'on avance sur ce sujet.

Le collège Raymond Queneau, qui est un excellent collège parisien installé dans le 5e, dispense un enseignement de langue russe depuis une bonne trentaine d'années. J'ajouterai qu'il le dispense d'autant plus volontiers que la communauté russophone est très importante ; elle l'est à Paris et elle est l'est aussi et surtout dans le 5e arrondissement.

Pour que l'on puisse créer une section internationale, il faut avoir une convention entre le Ministère de l'Education nationale français et le Ministère de l'Education et de la Science de la Fédération de Russie. Je crois savoir que la Ministre de l'Education nationale, d'ailleurs à qui j'ai écrit, se rend prochainement en Russie.

Je souhaiterais que l'on puisse nous épauler et épauler le collège pour faciliter la création de cette section internationale, qui conforterait en plus, et ce n'est pas un petit sujet, les effectifs du collège.

Merci beaucoup.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame BERTHOUT.

Je donne la parole à Mme Alexandra CORDEBARD, pour vous répondre.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Mes chers collègues, chère Florence BERTHOUT, je ne vous fais pas l'affront de vous rappeler le contexte international et géopolitique qui cadre aujourd'hui nos relations avec la Russie, mais bon !

Vous le savez, la création des sections internationales repose sur un cadre de coopération avec le ou les pays concernés. En l'occurrence, il existe déjà avec les villes de Strasbourg, de Versailles, de Bordeaux et de Nice, qui disposent d'une section internationale en langue russe.

Ceci dit, il me semble important de rappeler qu'une délégation du Rectorat a été reçue par l'Ambassade de Russie il y a quel mois et qu'à cette occasion, l'Ambassade de Russie a clairement indiqué son refus d'ouvrir une nouvelle section internationale à Paris, et donc d'y détacher des enseignants.

Sans cet accord, l'Académie de Paris, qu'on l'épaula ou pas, n'est pas en mesure d'ouvrir cette section.

Par ailleurs, je tiens à vous rappeler qu'il y a très peu de demandes pour l'enseignement du russe, à la différence par exemple du chinois, puisque les sections dites européennes, les classes bilangues et les options russe ouvertes dans l'Académie de Paris ne font pas le plein à ce jour.

Ainsi, pour ces deux raisons, et peut-être aussi un peu compte tenu du contexte géopolitique, il ne me semble pas opportun, Madame la Maire, d'appuyer votre demande.

C'est pourquoi je vous demande de retirer ce vœu et dans le cas contraire, j'émettrai un avis défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame CORDEBARD.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'inscription dans les centres de loisirs parisiens.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu référencé n° 132, déposé par le groupe UMP, est relatif à l'inscription dans les centres de loisirs parisiens.

La parole est à Mme Gypsie BLOCH.

Mme Gypsie BLOCH. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, l'objet de ce vœu vise à rationaliser et à améliorer le fonctionnement des centres de loisirs parisiens en faisant notamment évoluer le mode d'inscription.

Aujourd'hui, les préinscriptions proposées aux familles via Facil'Familles sont certes encouragées mais elles restent facultatives et sont peu pratiquées par les parents. Ce système s'apparente plus à un sondage qu'à une véritable inscription.

À travers ce vœu, nous proposons que les familles souhaitant bénéficier de ce service s'inscrivent au préalable et valident leur inscription par le versement d'une partie du prix du repas.

Afin de tout de même garantir souplesse et flexibilité de ce service vis-à-vis des familles parisiennes, l'inscription le jour même restera possible mais demeurera l'exception et non la règle, comme c'est le cas aujourd'hui pour près de 80 % des enfants qui se présentent dans nos centres.

Faire évoluer ce système est une proposition que nous soutenons et que nous défendons depuis le mois de juillet pour différentes raisons ?

Le premier avantage : l'amélioration de la qualité de l'accueil des enfants grâce à une meilleure programmation des activités sur la semaine en connaissance du nombre d'enfants présents et de leur âge. Le programme d'activité proposé sur site ou à l'extérieur pourra ainsi être davantage anticipé.

Ensuite, garantir une meilleure sécurité, grâce notamment à des listes précisant quels enfants sont avec quels animateurs. Nous avons pu constater cet été, lors de l'incident grave survenu dans un centre de loisirs du 9e arrondissement, que retracer le parcours des enfants relevait de la prouesse.

Troisième point : améliorer les conditions de travail des animateurs grâce à une meilleure anticipation des besoins. Aujourd'hui, certains animateurs ne savent parfois pas le matin même dans quel centre ils vont travailler ni avec quel groupe d'enfants.

Et enfin et surtout, cela aidera à lutter contre le gaspillage alimentaire en préparant les repas au plus juste. Rien que dans le 9e arrondissement, ce furent 3.000 repas de trop préparés sur l'été 2014.

Pour toutes ces raisons, nous proposons cette évolution du mode d'inscription et nous pensons que cette mesure est une mesure de bon sens qui devrait faire consensus, tant l'analyse et la proposition sont partagées par de nombreux arrondissements.

Merci.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame CORDEBARD, vous avez la parole.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Chers collègues, chère Gypsie BLOCH, je ne sais pas si je dois me féliciter ou m'inquiéter que la droite parisienne adhère avec tant d'enthousiasme à certaines des propositions que j'ai pu faire en 6e Commission et ceci, dès la fin de l'année 2014. Cela me laisse même penser que l'indispensable concertation sur le sujet de la préinscription aux centres de loisirs s'ouvrira dans ces travées dans un esprit de grand consensus.

Je suis également heureuse de voir qu'au-delà de la préinscription, les élus de l'UMP ont intégré la nécessité de réformer le fonctionnement et l'organisation de la restauration scolaire. Je m'en félicite, mais bon, un sujet à la fois !

Alors, oui, la préinscription obligatoire doit aujourd'hui être mise en œuvre pour améliorer la qualité du service rendu aux Parisiens. Il ne me viendrait donc pas à l'idée, un instant, de qualifier ce vœu de coucou, mais je tenais tout de même à vous rappeler que d'autres scénarii que celui que vous proposez existent et qu'ils doivent faire l'objet de discussions approfondies, notamment avec les organisations syndicales d'animateurs et avec les fédérations de parents d'élèves.

Aussi, compte tenu de l'importance du sujet et de la nécessité d'organiser un débat serein, je vous propose de retirer ce vœu qui avance des solutions sans concertation ou dans le cas contraire, j'émettrai un avis défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Est-il retiré ce vœu, Madame BLOCH ?

Mme Gypsie BLOCH. - Je me réjouis d'apprendre ces choses-là. Il y a peut-être eu un déficit de communication.

Je maintiens le vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la sécurisation des collèges par la vidéo-protection.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu référencé n° 133, déposé par le groupe UMP, est relatif à la sécurisation des collèges par la vidéo-protection.

La parole est à M. Daniel-Georges COURTOIS.

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Merci, Madame la Maire.

Malheureusement, nous constatons qu'un certain nombre de troubles surviennent régulièrement aux abords des établissements scolaires municipaux du second degré, et en particulier dans le 15e arrondissement.

Nous appuyons les propositions que nous faisons dans ce vœu sur les diagnostics locaux de sécurité qui sont établis dans les collèges relevant du Département et qui ont démontré leur utilité en permettant un constat partagé sur les questions de sécurité.

Nous avons également pris appui sur un certain nombre d'observations produites par les représentants de la Préfecture de police lors des visites de sécurité, notamment à l'annexe du collège Citroën.

Nous constatons tous une forme d'efficacité, même si cela peut parfois être contesté, mais en tout cas, c'est notre constat à nous, l'efficacité du dispositif de vidéo-protection parisien.

En particulier, nous avons considéré et nous avons constaté que l'implantation de caméras posées aux entrées de collèges dans certaines cités scolaires, à l'exemple de Camille Sée, installées à l'initiative de la Région Ile-de-France, ont parfaitement fonctionné. Au demeurant, la plupart des chefs d'établissement se déclarent satisfaits lorsque c'est le cas.

Je crois que nous serons tous d'accord pour dire que la sécurité de nos enfants est une priorité à laquelle nous devons veiller et que cela nécessite vraiment une forme de consensus autour de cet objectif.

C'est pourquoi nous souhaitons renforcer la sécurité des collèges, mettre en place un plan de vidéo protection, notamment aux abords des établissements qui le nécessitent, que ces mesures soient prises en concertation étroite avec la Préfecture de police, les maires d'arrondissement, le Rectorat et les établissements et que, bien sûr, ces mesures s'appliquent aux collèges mais aussi à tous les établissements du second degré relevant de la collectivité parisienne qui le nécessitent.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme Alexandra CORDEBARD, puis M. le Représentant du Préfet de police.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Je laisserai M. le Préfet de police répondre sur l'essentiel de ce vœu ; quelques éléments tout de même.

La prévention et la lutte contre les infractions commises dans et aux abords des établissements scolaires existe déjà bel et bien dans la politique menée par la Ville de Paris.

La "fiche action" qui lui est spécifiquement consacrée dans le cadre de l'élaboration du prochain Contrat parisien de prévention et de sécurité 2015-2020, qui est construit et mené par Colombe BROSSEL, en témoigne.

Ses objectifs répondent de façon cohérente et structurée aux problématiques de prévention et de sécurisation dans les établissements et aux abords des établissements.

De fait, le travail partenarial que vous demandez entre la Ville de Paris, le Rectorat, la Préfecture de police et le Parquet existe déjà et permet de traiter beaucoup de ces situations.

Il se traduit également par un certain nombre de choses, celles que vous connaissez : la mise en place de patrouilles de police, un travail entre les chefs d'établissement et les commissaires centraux, l'équipe mobile académique de sécurité de Paris, les équipes de correspondants de nuit ou les clubs de prévention.

Enfin, pour la vidéoprotection, l'étude d'un renforcement de ce dispositif existe et fait partie des discussions que la Ville mène actuellement avec la Préfecture de police.

Les commissariats ont ainsi fait remonter, en lien avec les mairies d'arrondissement, les demandes d'installation de nouvelles caméras. J'espère que vous vous êtes vous-mêmes saisis de cette occasion pour faire valoir vos demandes.

Pour finir, je terminerai par les contrats d'objectifs tripartites que nous signerons avec le Rectorat et les chefs d'établissement dès 2016. La question de la sécurisation des établissements sera une question incontournable et à laquelle nous apporterons une réponse adaptée et concertée.

Je vous remercie de retirer ce vœu.

Dans le cas contraire, j'émets un avis défavorable.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame CORDEBARD.

Monsieur le Représentant du Préfet de police, vous avez la parole.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Madame la Maire.

Monsieur le Conseiller, la sécurisation des établissements scolaires parisiens fait l'objet d'une vigilance toute particulière de la part de la Préfecture de police, et notamment de la Direction territoriale de la sécurité de proximité

de Paris. Elle se traduit tant par des actions de terrain que par des mesures de prévention. A l'initiative des maires d'arrondissement ou à la demande des chefs d'établissement, des dispositifs de surveillance et des patrouilles sont mis en place en fonction des signalements recueillis, relatifs à la réitération d'actes délictueux commis aux abords des établissements.

Par ailleurs, à chaque début d'année, les commissaires centraux réunissent l'ensemble des chefs d'établissement de leur arrondissement pour faire un tour d'horizon, et notamment pour leur rappeler les enjeux de la convention de 2007 signée entre le Préfet de police, le Procureur et le Recteur, relatifs au signalement des infractions dans ou aux abords des établissements scolaires. A l'occasion de ces réunions sont présentées des actions de sécurisation et de prévention mises à leur disposition. Ainsi, pour les années 2013 et 2014, 493 opérations de sécurisation ont été menées aux abords des 680 établissements scolaires. Ces opérations ont mobilisé 1.540 policiers. Elles ont conduit à l'interpellation de 169 individus, parmi lesquels 68 ont fait l'objet d'une mesure de garde à vue.

S'agissant de la prévention situationnelle, la circulaire interministérielle du 24 mars 2009 impose à tous les établissements scolaires un diagnostic de sécurité, en collaboration avec un policier faisant fonction de correspondant sécurité. Actuellement, 180 établissements ont réalisé ce diagnostic. Le policier référent sûreté au sein de chaque commissariat central peut apporter au chef d'établissement des éléments techniques ou juridiques complétant les diagnostics de sécurité.

Enfin, s'agissant de la vidéoprotection, une partie des caméras du plan de vidéoprotection pour Paris est orientée sur les axes desservant les établissements scolaires. La Ville, comme l'a indiqué Mme CORDEBARD, et la Préfecture de police ont engagé des travaux visant à compléter le dispositif actuel, notamment par des caméras supplémentaires. Les 58 caméras du P.V.P.P. dans le 15e sont opérationnelles et fonctionnent, et les maires d'arrondissement seront consultés en temps voulu sur ces projets complémentaires.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Donc, je suppose, Monsieur Daniel-Georges COURTOIS, que vous maintenez ce vœu ?

M. Daniel-Georges COURTOIS. - Madame la Maire, je maintiens ce vœu, bien sûr, parce qu'en plus, j'ai cru comprendre qu'il n'y avait pas de désaccord sur le fond concernant la mise en place de la vidéoprotection devant les écoles.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la participation des élus à l'animation des débats sur la citoyenneté dans des écoles.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le vœu référencé n° 134, déposé par le groupe UDI-MODEM, est relatif à la participation des élus à l'animation des débats sur la citoyenneté dans les écoles.

Madame Ann-Katrin JÉGO, du groupe UDI-MODEM, vous avez la parole.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, il y a un mois, la Ville de Paris était frappée en plein cœur par des terroristes décidés à répandre le sang au nom d'un extrémisme religieux barbare et réactionnaire. Le monde entier s'est ému tellement cette attaque frappait le sein même de notre modèle de société, en cherchant par la force à restreindre la liberté d'expression. On parle désormais d'esprit du 11 janvier pour évoquer ce flot humain venu dire combien nous étions attachés à nos libertés, qu'aucune religion ne peut restreindre.

A travers ce vœu, je souhaite que cet esprit du 11 janvier ne reste pas qu'un moment d'émotion, mais se prolonge par une mobilisation de tous auprès des jeunes générations, qui ont besoin de comprendre et d'apprendre. Le Gouvernement a engagé une grande mobilisation de l'école pour les valeurs de la République, en considérant à juste titre que la citoyenneté s'acquiert à l'école et qu'il faut donner aux enseignants les moyens de lutter à armes égales contre toutes les sources de désinformation qui viennent remettre en cause le pacte républicain. La Mairie de Paris a annoncé son souhait d'être partie prenante de cette mobilisation, en lançant un grand appel à projets dans le cadre des rythmes scolaires sur la question des discriminations, du racisme et de l'antisémitisme.

Dans cette logique, je propose que les 163 Conseillers de Paris, renforcés éventuellement par les 364 conseillers d'arrondissement, puissent intervenir dans les écoles de la Ville de Paris afin d'apporter leur témoignage sur ce qu'est la République, sur ce que sont ses valeurs. Ce vœu s'inscrit dans la droite ligne de ce qu'a proposé le Président de la République à travers l'idée de réserve citoyenne.

Un mois après, à l'heure où le chagrin remplace l'émotion, il est indispensable que chacun apporte sa part à la mobilisation. Cela nous concerne tous, tant ceux qui veulent s'en prendre à notre modèle de société sont devenus dangereux, en particulier auprès des plus fragiles de notre société.

Etre élu, ce n'est pas seulement faire campagne à l'occasion des élections, s'impliquer dans la gestion des affaires municipales, c'être aussi être utile à son pays et être capable de mobiliser son temps et son énergie au service d'une cause qui nous dépasse tous.

En acceptant un vœu issu de votre opposition sur ce thème, vous pourrez aussi démontrer que sur ces questions vitales, l'unité républicaine n'est pas un vain mot, qu'elle est le rempart contre la barbarie, la terreur et la peur que cherchent à insinuer ceux qui ont abandonné toute humanité au profit d'une idéologie de la haine. A travers ce vœu, il s'agit juste de proposer que les élus fassent leur devoir.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Madame JÉGO.

Madame CORDEBARD, vous avez la parole.

Mme Alexandra CORDEBARD, adjointe. - Chers collègues, chère Madame JÉGO, les événements des 7 et 9 janvier, la mobilisation du 11 ont montré l'attachement des Parisiens et au-delà, de tous les Français aux valeurs de notre République. Madame la Maire, vous avez eu l'occasion, tout au long du mois de janvier, de rappeler l'attachement de Paris à ces valeurs, et vous avez présenté un ensemble de mesures destinées à conforter le "vivre ensemble", touchant notamment à l'éducation, la citoyenneté, l'emploi et la formation professionnelle.

Et naturellement, nous sommes d'accord, Madame JÉGO : il faut en effet que Paris prenne toute sa part dans la mobilisation collective. Vous avez parlé de l'appel à projets A.R.E. 2015-2016 pour ce qui concerne les activités périscolaires. Il mettra un fort accent sur l'organisation d'ateliers permettant aux petits Parisiens de bénéficier d'interventions d'associations en pointe sur les questions de lutte contre les discriminations, le racisme et l'antisémitisme. Mais cet appel à projet n'est bien entendu pas exclusif d'autres interventions relatives à la citoyenneté, au sein ou en dehors des écoles, pendant le temps scolaire, périscolaire ou d'autres temps.

La participation des élus est bien entendu - je pense que c'est un consensus - la bienvenue. Il serait en effet totalement paradoxal que nous nous mettions en retrait au moment même où nous cherchons à conforter la démocratie et les principes présidant à la vie en communauté. Aussi, je partage le sens de votre vœu. Il me semble cependant que cette intervention des élus auprès des plus jeunes ne doit pas se limiter d'ailleurs aux seuls temps péri ou extrascolaires. Voilà pourquoi je vous propose d'amender le dernier considérant. Vous avez vu les modifications que je vous propose, et si vous voulez bien adopter ces petites modifications, je proposerai de voter en faveur de ce vœu ainsi amendé.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Madame JÉGO ?

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Oui, bien entendu, et je vous remercie de cet avis.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup à vous.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2015, V. 45).

2015 DDEES 43 - DU - Cité internationale universitaire de Paris (14e) - Approbation du principe de déclassement du domaine public routier d'un terrain pour l'opération d'aménagement paysager.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DDEES 43 - DU concernant la Cité internationale universitaire de Paris dans le 14e. Il s'agit de l'approbation du principe de déclassement du domaine public routier d'un terrain pour une opération d'aménagement paysager.

Monsieur Didier GUILLOT, vous avez la parole.

M. Didier GUILLOT. - Merci, Madame la Maire.

Avec 50.000 chercheurs, 335.000 étudiants inscrits dans ces établissements d'enseignement supérieur, dont 60.000 étudiants étrangers, soit un étudiant pour 7 habitants, Paris s'impose comme une des "Villes Monde universitaires" parmi les plus attractives.

Cette forte présence d'étudiants est un atout pour notre ville, c'est aussi une responsabilité, en particulier celle d'offrir aux étudiants un logement en toute autonomie. Ainsi, il faut se rappeler que pas moins de 7.800 logements étudiants ont été financés entre 2001 et 2014, contre seulement 321 nouveaux logements financés entre 1995 et 2001, année où Paris ne comptait d'ailleurs que 1.950 logements étudiants C.R.O.U.S. au total, dont la majeure partie était vétuste.

De son côté, la Cité internationale universitaire de Paris n'avait pas vu la moindre construction sur son site depuis 1969. Ainsi, après treize ans de volontarisme, l'objectif de la présente mandature est d'accélérer cet effort en créant 6.000 nouveaux logements étudiants, soit un rythme de 1.000 logements par an.

Dans ce cadre, le présent projet de délibération nous conduit à porter un regard particulier sur la contribution de la Cité internationale universitaire de Paris, C.I.U.P., déjà forte de 5.800 logements étudiants actuellement tournés d'abord vers l'accueil des étudiants étrangers.

C'est un élément essentiel de l'attractivité de Paris et ce lieu compte d'ailleurs pour beaucoup dans le résultat de l'enquête qui porte Paris en tête des meilleures villes étudiantes au monde depuis près de trois ans.

Ce projet de délibération nous appelle à approuver le principe de déclassement d'une emprise de voirie de 2.870 mètres carrés, ainsi que le principe d'une incorporation de ce terrain déclassé dans le périmètre mis à disposition de la C.I.U.P.

Ainsi pourrait être mise en route la réalisation du Plan d'aménagement de la C.I.U.P. approuvé par notre Conseil de mars 2013, après l'accord foncier signé en 2011, en tant que grand projet urbain qui porte la construction de 1.800 nouveaux logements étudiants et chercheurs, mais aussi l'amplification et la requalification du parc de la Cité internationale, de sorte de mettre en valeur sa structure paysagère.

Pour une cité qui n'avait pas connu d'accroissement de sa capacité d'accueil depuis 1969, ces objectifs sont ambitieux. Ils vont au-delà de la seule question de l'accroissement de l'offre d'hébergement, puisqu'ils cherchent à maintenir, voire à amplifier ce qui fait la spécificité de ce site : permettre aux étudiants et aux chercheurs hébergés à la Cité, mais aussi aux Parisiens et visiteurs occasionnels de bénéficier de lieux propices au travail et aux rencontres dans un cadre paysager et architectural d'exception.

A l'issue de l'appel d'offres, c'est le groupement Bruno Fortier/TNT+ qui a été désigné par la Cité internationale comme étant le maître d'œuvre de cette opération.

Concrètement, pour permettre à la C.I.U.P. le démarrage de ces travaux d'aménagement, et notamment la réalisation de la parcelle devant raccorder les deux parcs de la Cité, l'est et l'ouest, le terrain propriété de la Ville de Paris, anciennement occupé par la brigade de la voirie et actuellement libéré, doit être mis à la disposition de la Cité internationale universitaire de Paris.

C'est l'objet de ce projet de délibération et je vous invite à le voter.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci, Monsieur GUILLOT.

La parole est à Mme Marie-Christine LEMARDELEY pour vous répondre.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, adjointe. - Madame la Maire, cher Didier GUILLOT, merci pour cette présentation très équilibrée de ce projet de délibération qui aurait pu paraître un peu rébarbatif et très technique, mais il est vrai que faire de la France et de Paris en particulier une terre d'accueil pour les étudiants et chercheurs internationaux est, on le sait aujourd'hui, plus que jamais une absolue nécessité.

La vocation de la Cité internationale universitaire de Paris, dès sa construction, a été d'ouvrir les frontières, d'accueillir la richesse du monde et de faire dialoguer les cultures pour construire la paix. Évidemment aujourd'hui, elle prend une importance fondamentale.

C'est pourquoi ce projet de délibération est important puisque, comme vous l'avez rappelé, Didier, depuis 1969, il n'y avait eu aucune construction nouvelle et cet accord foncier, signé récemment encore le 12 janvier 2015, permet le commencement de ces travaux.

C'est un moment fort, puisqu'après plusieurs années de discussions, vous l'avez rappelé, au moins treize ans, l'Etat représenté par le recteur-chancelier des universités, la C.I.U.P., la Ville de Paris et le Conseil régional ont concrétisé leur mobilisation autour d'un objectif commun pour créer de nouveaux lieux de vie et faire davantage encore de Paris une ville monde, accueillante pour les étudiants et les chercheurs de tous les pays.

Il s'agit de la réalisation d'un grand projet urbain, la construction prochaine de près de 1.800 nouveaux logements étudiants et chercheurs, mais aussi l'amplification et la requalification du parc de la Cité, comme vous l'avez rappelé.

Je tiens à remercier l'ensemble des services de la Ville qui se sont mobilisés pour accompagner la C.I.U.P. dans ces projets de développement, et j'associe aussi à mon propos mes collègues adjoints, Ian BROSSAT et Jean-Louis MISSIKA, et bien sûr la maire du 14e, Carine PETIT, qui suit de près tous ces dossiers.

Pour résumer, la Ville a donc en projet une transformation et deux constructions nouvelles.

La transformation concerne une partie des logements du pavillon Victor Lyon rénové qui pourra être réservée aux chercheurs de l'Institut d'études avancées de Paris. L'ambition au cœur de ce bâtiment historique est de créer un lieu d'échanges entre chercheurs internationaux.

Puis ce sont deux constructions nouvelles, financées par la Ville de Paris, qui permettront d'accueillir de nouveaux étudiants : une résidence de 190 logements au 156 rue Paul-Vaillant-Couturier, qui constituera un trait d'union entre Paris et Gentilly dans le cadre du Grand Paris ; une autre résidence d'une centaine de logements dans le parc Est, à côté de la Maison des arts et métiers.

Madame la Maire, vous avez souvent rappelé, et vous le rappelez encore, que l'attractivité internationale et le logement sont des priorités de la Ville, et ce projet de délibération, pour modeste qu'il est, permettra de mener à bien ces travaux et cette ambition. Par ce projet de délibération, nous réaffirmons notre engagement commun de faire de Paris une ville accueillante, bienveillante et ouverte sur le monde.

Je vous invite donc à le voter sans réserve.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Et sans réserve, je le soumets au vote.

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEEES 43 - DU.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DDEEES 43 - DU).

Sans réserve, il est adopté à l'unanimité !

2015 DGRI 3 - Subvention (140.000 euros) et convention avec l'Institut Français (15e).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à la 7e Commission.

Nous examinons le projet de délibération DGRI 3 relatif à l'attribution d'une subvention de 140.000 euros et une convention avec l'Institut français (15e), sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 135 A.

La parole est à Patrick KLUGMAN pour présenter le projet de délibération DGRI 3, mais surtout l'amendement technique.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Madame la Maire, je cherche dans mon dossier l'amendement technique qui n'est pas devant moi. Naturellement, je sou mets au vote, comme c'est la règle, à défaut de pouvoir le présenter plus complètement.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mais c'est technique...

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - C'est un amendement technique et je regrette profondément cet impondérable technique.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Le fond est très bien, parce que c'est l'Institut français et c'est vrai qu'il fait un travail remarquable à travers le monde. Il travaille beaucoup avec nous dans le cadre de la coopération, et notamment de la francophonie.

Donc, je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 135 A déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 135 A est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 3 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DGRI 3).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'hébergement d'urgence de Mohammed Abdalnabe Allagabo Omer.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le vœu non rattaché référencé n° 135, déposé par le groupe UMP, relatif à l'hébergement d'urgence de Mohammed Abdalnabe Allagabo OMER.

C'est Mme BÜRKLİ qui a la parole, pour 2 minutes.

Mme Delphine BÜRKLİ, maire du 9e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Nous souhaitons en effet, avec Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Jean-Didier BERTHAULT, vous interpeller sur la situation très difficile de l'avocat soudanais, Mohammed Abdalnabe Allagabo OMER, menacé de mort par le régime d'EL-BECHIR pour s'être battu avec dignité, courage et détermination pour le droit des femmes et ceux de Meriam YESHAG accusée d'adultère pour s'être mariée à un chrétien.

Ce jeune avocat de 29 ans est arrivé sur notre territoire début décembre, grâce à l'aide décisive du collectif "Urgence Darfour" et des équipes de Jacky MAMOU qui ont réussi, non sans péril, à le faire sortir du Soudan. Il doit obtenir son statut de réfugié politique le 27 février prochain.

Depuis son arrivée en France, il est logé dans des hôtels grâce au soutien de l'association "Avocats sans frontières" et au soutien du collectif "Urgence Darfour". C'est bien sûr une situation précaire et nous formons le vœu que, fidèle à sa tradition d'accueil, la Ville de Paris puisse accueillir, à partir de fin février, donc du 27 février, Mohammed OMER, dans un de ses hébergements d'urgence, pour soutenir celui-ci qui a su se battre contre la barbarie islamiste radicale dans un pays, on le sait tous, qui est dirigé par l'un des régimes dictatoriaux les plus féroces de la planète.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

Monsieur KLUGMAN, vous avez la parole.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Madame BÜRKL, d'attirer notre attention sur la situation de ce jeune avocat Mohammed OMER, qui est effectivement arrivé en France dans des conditions dramatiques, menacé de mort pour avoir exercé sa mission de conseil. Je voudrais prendre un instant pour vous parler de cette affaire qu'il a remportée avant d'être menacé de mort et de devoir quitter son pays.

C'est l'affaire de Meriam, cette jeune Soudanaise qui a été accusée d'apostasie et d'adultère. Je veux rappeler ici que nous avons à l'unanimité adopté un vœu, les 16 et 17 juin, à la séance du mois de juin 2014, pour lui apporter notre soutien. Je crois que ce soutien, une semaine avant le procès en appel où elle a été finalement relaxée, a été décisif. C'est une peine supplémentaire de voir que le combat judiciaire victorieux a amené à la menace de l'avocat.

Evidemment, depuis son arrivée à Paris, nous suivons la situation de Mohamed Mohammed OMER. Nous la suivons évidemment en contact étroit avec le Barreau de Paris, avec "Avocats sans frontières" et avec "Urgence Darfour" et l'équipe de Jacky MAMOU dont vous avez souligné le rôle.

Pour le moment, Mohammed OMER est logé dans une congrégation religieuse, je crois chez des Jésuites. Nous avons une solution qui a été trouvée pour prendre la suite avec des nuitées d'hôtel qui seront prises en charge par le barreau de Paris. Nous travaillons sur des solutions plus pérennes. Nous le faisons avec nos moyens, avec notre rôle. Nous ne pouvons pas nous substituer à l'Etat et nous ne souhaitons pas le faire.

Je pense, et je suis très confiant, et je veux m'engager ici, sur le fait que nous trouverons, y compris avec des collectivités avoisinantes, une solution pérenne pour Mohammed OMER. En tout cas, je suis prêt à en prendre l'engagement.

Je ne veux pas adopter ce vœu, non pas parce que nous aurions des divergences, mais parce que ce que vous nous demandez n'est pas possible dans un délai réaliste et pourrait donc ne pas conduire à l'amélioration du sort de Mohammed OMER.

Je veux bien prendre un engagement, que l'on suive ensemble sa situation et, compte tenu de ce que nous avons déjà fait sur le sujet, que nous regardions cette situation ensemble.

Je vous demanderai donc de bien vouloir retirer ce vœu.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je pense que l'on peut, en reprenant ce que vient de dire Patrick KLUGMAN, amender votre vœu avec le propos qu'il vient de tenir, et s'engager ensemble. C'est vrai que la demande d'hébergement d'urgence, telle que formulée, on ne peut pas y accéder ainsi. Donc, s'engager sur quelque chose dont on sait que ce n'est pas possible en l'état, ce n'est pas la peine. Ce serait un artifice et je ne nous encourage pas à emprunter cette voie.

En revanche, à partir de la réponse et de l'engagement donné par l'Exécutif, on peut l'amender, si vous en êtes d'accord, et l'adopter dans ces conditions.

Patrick KLUGMAN ?

Mme Delphine BÜRKL, maire du 9e arrondissement. - Je suis tout à fait d'accord avec vous, Madame la Maire, pour amender ce vœu et envoyer un signal positif à cet avocat, puisque vous vous êtes engagée et que nous sommes tous engagés pour trouver une solution au sort de ce jeune avocat.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - La parole est à M. Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Je vous propose donc d'adopter un vœu amendé où le Conseil de Paris prendrait acte de la situation de Mohammed OMER et ferait un suivi de sa situation jusqu'à ce qu'une solution pérenne soit trouvée.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée à l'unanimité. (2015, V. 46).

Je pense qu'il sera encore plus utile comme cela. Merci.

2015 DDEES 3 - Subvention (6.640.000 euros) et convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DDEES 3 relatif à l'attribution d'une subvention et d'une convention avec l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.

Je donne la parole à Mme Sandrine MÉES, du groupe Ecologiste de Paris.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, ce projet de délibération nous propose de renouveler le soutien apporté par la Municipalité aux actions d'information, d'accueil, de promotion de Paris et d'animation du réseau de professionnels du tourisme, menées par l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris.

La convention qui nous est proposée indique les grands objectifs poursuivis par l'Office du Tourisme et des Congrès de Paris en 2015 et prévoit une subvention d'un montant identique à celui de 2014. Dans l'exposé des motifs, on parle d'une année délicate en 2013, en précisant que cela ira mieux en 2014.

Cela nous mène à rappeler une demande que les écologistes avaient formulée précédemment. En effet, l'un de nos vœux de 2012 demandait déjà une meilleure synergie entre deux organismes : l'Office du tourisme et des congrès de Paris ainsi que le Comité régional du tourisme. Car nous pensons que leur travail en commun est la meilleure chose pour mettre en place un réel schéma touristique, un développement durable du tourisme et une mutualisation des moyens qui sont alloués à ces deux organismes.

D'autre part, la droite demande qu'une partie de la taxe de séjour soit affectée pour augmenter la subvention de l'Office du Tourisme et des congrès de Paris, à notre grande surprise puisqu'ils sont opposés à cette taxe. On ne voit pas tellement le sens de vouloir profiter de cette taxe pour cette action-là. Comme indiqué plus haut, l'aide et le soutien à l'Office du Tourisme n'est évidemment pas la seule façon d'intervenir dans ce domaine pour aider le secteur du tourisme à Paris.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous.

La parole est à M. Jean-François MARTINS pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire. Merci, Madame MÉES, au nom de votre groupe, de signaler ce projet de délibération pour l'Office du Tourisme.

L'Office du Tourisme est une association primordiale pour la Ville de Paris puisqu'elle est à la fois un lieu où adhèrent près de 1.200 professionnels du tourisme parisien, se rassemblent, travaillent à élaborer la stratégie d'accueil et de promotion de Paris, mais c'est aussi une association dans laquelle la Ville a toute sa place, avec laquelle elle a un dialogue et un partenariat récurrents pour assurer cette attractivité touristique.

Comme vous le rappelez le montant de la subvention est maintenu pour cette année à 6,64 millions d'euros, en stabilité par rapport à 2014. C'est un engagement que nous avons pris auprès des professionnels du tourisme parisien, de maintenir cet engagement fort. Cet engagement fort va vers trois missions : l'accueil, l'information des touristes et des visiteurs à Paris, et la facilitation de leur séjour, qu'ils soient touristes de loisirs ou touristes d'affaires.

Que l'Office du Tourisme puisse maintenir son ambition en matière de promotion de la destination Paris. C'étaient, par exemple, ces comités Paris qui traversent le monde. En 2014, ils sont allés en Russie, en Chine, au Japon ou en Corée.

Mener des missions de rencontres des tours opérateurs, des journalistes, des corps consulaires, pour promouvoir les atouts de la capitale, son patrimoine exceptionnel, ses produits touristiques traditionnels, mais aussi

les nouvelles formes de visites touristiques de Paris, la richesse culturelle - cher Bruno JULLIARD - de Paris, que ce soit la fondation Vuitton, le musée Picasso, l'ensemble des nouveaux établissements culturels qui ouvrent à Paris et qui montrent que nous sommes une destination vivante et dynamique, prête à offrir de nouvelles expériences et des occasions de revisites à Paris.

La troisième de leurs missions est celle d'être l'intermédiaire entre la Ville et les professionnels. C'est important pour parler de sujets compliqués, comme la taxe de séjour ou le plan hôtelier, mais aussi la voirie, les autocars de tourisme. Par exemple, l'Office du Tourisme a été un partenaire important pour trouver les voies d'avancée sur la question de la réduction du trafic des autocars de tourisme dans Paris.

Ainsi, pour cette année, la subvention va nous permettre et va permettre à l'Office du Tourisme d'engager un mouvement majeur à la gare du Nord, avec l'ouverture d'un point d'accueil extrêmement innovant, extrêmement ambitieux en termes d'hospitalité au pied des trains qui arrivent par le Thalys et l'Eurostar, notamment du nord de l'Europe, et de pouvoir leur offrir un accueil de grande qualité.

La modernisation de cet accueil s'accompagnera de la création d'un accueil de l'Office du Tourisme à Paris Rendez-vous, rue de Rivoli, que vous connaissez bien. L'Office du Tourisme sera également un opérateur important - je sais que vous y êtes sensible, Madame MÉES - lors de la COP21, afin que l'ensemble des délégations officielles, mais aussi des associations, des militants hors délégation qui participeraient à cette COP21, puissent être très bien accueillis à Paris. Car la Maire l'a souhaité : Paris doit rester la ville qui accueille le plus, mais aussi la ville qui accueille le mieux au monde.

De ce point de vue, l'Office du Tourisme prévoit dans son plan 2015 la création du City pass, un passe unique dans lequel les transports et les produits touristiques, la Tour Eiffel, le bateau-bus, les musées, seront intégrés dans un support unique sans contact.

Enfin, le dernier élément tient à cœur à mon collègue Bernard JOMIER. L'office de tourisme mènera, dès 2015, un groupe de travail sur le handicap et le tourisme, et comment faire en sorte que l'ensemble de l'expérience touristique puisse être accessible à tous.

Concernant votre question avec le C.R.T., des opérations communes de promotion ont désormais lieu entre la région et l'Office du Tourisme. Nous réfléchissons plus qu'à une fusion, plutôt à une spécialisation des tâches et des marchés lointains, de sorte que les efforts puissent être concentrés au bon endroit.

J'en profite, Madame la Maire, pour saluer l'élection du nouveau président de l'Office du Tourisme et des congrès, l'excellent et sémillant Pierre SCHAPIRA qui, du haut de son expérience parisienne et internationale, pourra nous faire jouir de tous ses talents à la tête de cet Office du Tourisme.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup d'avoir rappelé ce dernier élément qui est très important. C'est vrai que Pierre SCHAPIRA, avec la connaissance qu'il a de la Ville, des réseaux internationaux de villes dans lesquelles il a beaucoup œuvré, va pouvoir nous aider à la tête de cet organisme important pour nous.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 3.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDEES 3).

Vœu déposé par le groupe Socialiste et Apparentés relatif à la dénomination de la salle de boxe du stade Jules Noël.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Mes chers collègues, je vous informe que le vœu référencé n° 136, déposé par le groupe SOCA, relatif à la dénomination de la salle de boxe du stade Jules Noël, est retiré.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux installations sportives Descartes.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 137, déposé par le groupe UMP, relatif aux installations sportives Descartes.

Je donne la parole à M. LECOQ.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Je vais rapporter à la place de Florence BERTHOUT sur le vœu qu'elle a présenté, le vœu n° 137 relatif aux installations sportives Descartes, les installations sportives qui ont été aménagées il y a plusieurs années par les élus du 5e arrondissement de l'époque, Jean TIBERI, dans les anciens locaux de l'Ecole Polytechnique. Ce vœu évoque la nécessaire mise en accessibilité de ce complexe sportif qui fait l'objet d'une convention du 1er septembre 2008, avec la Ville de Paris.

Notre collègue, effectivement, évoque le fait que la prolongation de cette convention ne permettra peut-être pas, compte tenu du fait que les aménagements à réaliser n'ont pas encore été programmés par la DJS, de les réaliser avant la date fatidique de septembre 2015.

Donc, elle émet le vœu que vous autorisiez un audit technique des équipements et que, deuxièmement, une réunion regroupant, à la mairie du 5e arrondissement, l'adjoint au Maire de Paris ainsi que les services de la DJS et elle-même, donc la mairie du 5e arrondissement et ses différents élus concernés, puisse permettre de définir au plus vite les objectifs, les contraintes et puis un calendrier d'élaboration et, éventuellement, de réalisation de cette accessibilité.

(Mme Colombe BROSSEL, adjointe, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur LECOQ.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS, pour 2 minutes maximum.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur LECOQ et, à travers vous, Mme BERTHOUT, pour ce vœu qui me surprend un petit peu puisque Mme BERTHOUT l'avait déposé et l'avait retiré finalement, suite aux précisions que je lui avais apportées.

Les équipements Descartes sont des équipements importants en plein Centre de Paris où nous savons que la densité réduit le nombre d'équipements sportifs disponibles. Donc, la Ville a été extrêmement volontaire dans le travail avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, pour permettre à la Ville de continuer à avoir un accès tout particulier à cet équipement.

J'ai ainsi écrit à Mme BERTHOUT en novembre 2014, lui rappelant l'ensemble des éléments de travaux sur cet équipement Descartes qui répondent aux questions, donc, dudit vœu, lui indiquant que nous avons renouvelé la convention pour deux ans avec le Ministère de l'Enseignement supérieur et de la Recherche, permettant de continuer les conditions d'exploitation par la Ville de cet équipement et, dans le même temps, de prendre les deux ans d'audit et d'analyse des travaux qui permettront de déterminer le montant des investissements nécessaires, notamment pour la mise en accessibilité.

La Direction du Patrimoine et de l'Architecture va lancer mi-2015 un marché en vue de l'audit complet de ces équipements non accessibles, pour établir cet agenda d'accessibilité.

La première demande du vœu est donc déjà remplie.

La deuxième, liée à une réunion de ma part avec la mairie du 5e - moi, je fais des réunions autant que de besoin avec la maire du 5e -, d'autant plus que celle-ci est déjà programmée, comme avec l'ensemble des maires d'arrondissement, c'est la réunion de programmation des travaux qui a lieu dans chaque arrondissement avec moi-même et la Direction de la Jeunesse et des Sports. Elle aura lieu d'ici la fin du trimestre dans le 5e et évoquera notamment la question du calendrier de travaux éventuels à Descartes et des fermetures et de la meilleure stratégie d'intervention de travaux pour que les fermetures soient les moins nuisibles aux usagers.

L'ensemble des vœux étant plutôt nuls et non avendus pour le moment, puisque j'y ai largement répondu, je vous demanderai de le retirer ; sans quoi, je devrais émettre un avis défavorable.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Est-ce que le vœu est retiré, Monsieur LECOQ ?

Vous avez une lourde responsabilité !

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Je crois qu'il y a une demande, non ?

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - D'abord, dites-nous s'il est retiré ou pas ?

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Compte tenu des éléments qui m'ont été communiqués, qui sont plutôt favorables, je pense qu'il peut être retiré.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - D'accord, donc il est retiré, donc il n'y a pas d'explications de vote, donc nous ne votons pas.

Monsieur TIBERI, dans ma grande mansuétude et uniquement parce que Mao PENINOÙ n'est pas dans l'hémicycle, si vous voulez intervenir 1 minute, je vous en prie !

Sinon, après, je me fais gronder !

M. Dominique TIBERI. - Merci beaucoup.

C'était pour préciser que cet établissement a un statut très complexe puisque... cela ne figurait pas dans le vœu mais les locaux appartiennent au Ministère et l'utilisation est faite, grâce à la Ville de Paris, par les associations, essentiellement du 5e arrondissement.

Il a failli fermer, cet établissement, il y a quelques années et c'est grâce à la bonne volonté de Jean VUILLERMOZ qu'on a pu le sauver.

C'est sensible parce que la Ville dit "nous, on l'utilise mais on n'est pas propriétaire, on ne veut pas trop dépenser" et le Ministère dit "attendez, nous, on ne s'en sert pas". Donc, il faut marcher sur des œufs avec ce local.

C'est dommage que cela n'apparaisse pas mais cela apparaît souvent comme cela, lorsque l'on fait rapporter des vœux par des élus, quelle que soit leur qualité d'ailleurs, qui ne connaissent pas l'arrondissement.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Pour cet échange d'amabilités, je vous remercie.

Vœu déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM relatif aux travaux dans les équipements sportifs.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu référencé n° 138, déposé par les groupes UMP et UDI-MODEM, est relatif aux travaux dans les équipements sportifs.

Je vais donc donner la parole à M. Pierre GABORIAU.

Monsieur GABORIAU, je vous en prie ! Excellent élu du 16e arrondissement.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Madame la Maire.

Madame la Maire, mes chers collègues, ce vœu concerne la réalisation des travaux et le respect des calendriers.

Les travaux d'investissement dans les équipements sportifs du 16e, engagés dans le cadre de nos accords de compensation entre la Ville de Paris et la mairie du 16, pour permettre l'extension du stade de Roland Garros, notamment les travaux de couverture des terrains de tennis des stades Niox et Jean-Pierre Wimille, qui doivent également permettre le relogement des activités de l'association "Nicolaites de Chaillot" pendant la durée de construction d'un nouvel équipement, ont été budgétés depuis plusieurs mois ou années et programmés avec des délais précis pour permettre le relogement sans rupture des activités scolaires et associatives.

Ces projets font l'objet de demandes régulières de la mairie du 16e quant au suivi de leurs phases préparatoires comme du déroulement des travaux.

Nous venons d'apprendre que la date de livraison récemment indiquée par la Ville de Paris, à quelques semaines de la livraison initialement prévue, est reportée d'une année pleine pour le projet des couvertures des stades Jean-Pierre Wimille et Niox, et à au moins quatre mois pour le stade Hébert.

Or, les services de la Ville de Paris font état, pour justifier ces retards, des multiples procédures de conception, de négociation, de notification du marché par la Direction des Achats, obligatoires avant que les permis de construire correspondants ne puissent être déposés. Ces travaux concernent pourtant des terrains déjà existants situés au sein même de stades de la Ville de Paris et qu'il s'agit bien, aussi bien pour Jean-Pierre Wimille que pour le stade Hébert, de priorités identifiées, négociées et approuvées par la Ville avec des délais précis.

Il est à noter que ces retards dans la livraison des travaux d'investissement sur les équipements sportifs sont maintenant quasi systématiques, en particulier depuis la réforme de la Direction des Achats, qui allonge systématiquement de plusieurs mois les délais, et qu'ils mettent en péril jusqu'à l'existence même de certaines associations.

Aussi, notre député-maire Claude GOASGUEN et les Conseillers de Paris du 16e UMP, UDI et MODEM émettent le vœu que la Maire de Paris mette en place, dès que possible, une réflexion ad hoc concernant les aspects de délais de réalisation des investissements programmés dans les équipements sportifs de proximité et que la Maire de Paris prenne en compte les priorités motivées, en coordination avec la mairie du 16e, dans la réalisation des travaux.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci, Monsieur GABORIAU.

Tout d'abord, je ne peux que, comme vous, regretter le retard de travaux sur ces opérations Wimille et Niox. Ce sont des opérations importantes, liées à l'ensemble des compensations, telles qu'on les appelle, des équipements sportifs liés au projet de modernisation de Roland Garros. Je suis comme vous, je le regrette.

Je souhaite, et c'est l'un des engagements que je peux prendre auprès de vous et auprès du Maire du 16e, que nous ayons un dialogue constant sur les relocalisations éventuelles d'associations sportives pour qu'elles puissent trouver les conditions de continuité de leurs pratiques sportives, malgré ces retards de travaux.

Ces retards de travaux, à la fois je les regrette et, en même temps, je constate qu'il faut évidemment respecter les procédures légales qui s'imposent à l'ensemble des constructions de bâtiments publics et au Code des marchés publics, que des temps de négociation sont nécessaires dans la conception-réalisation, vous le savez, évidemment, et que, dans le même temps, les décalages de calendrier existent et existent au-delà de la simple Direction de la Jeunesse et des Sports.

Vous informer, Monsieur GABORIAU, que, évidemment, nous sommes très soucieux de pouvoir réduire les délais, tous les adjoints que nous sommes, évidemment.

Le vœu demande la réflexion ad hoc sur les retards de travaux. Elle ne concerne pas spécifiquement les sports et je peux vous dire aujourd'hui qu'il y a un travail mené par les services, et en particulier une réflexion commune par la DFA et la DAJ pour accélérer les opérations de travaux sur l'ensemble des directions de la Ville. Donc, ce travail est déjà mené.

Sur l'information et la priorité... les priorités de la mairie du 16e et la manière dont nous pouvons les intégrer, d'abord, vous dire que le 16e arrondissement est probablement l'un des arrondissements où l'investissement sportif de la Ville est le plus important. Pelouse d'Auteuil, Suchet, Géo André, Hébert, un certain nombre de travaux de rénovation à Wimille, le gymnase Montherlant, les travaux au stade de la Muette : nous investissons massivement sur les équipements sportifs du 16e arrondissement. Nous continuerons à le faire et nous continuerons, évidemment, à le faire avec la mairie du 16e arrondissement.

Sur la programmation du coût des travaux, la même réponse que Mme BERTHOUT : la réunion de programmation des travaux annuelle qui a lieu entre la Direction de la Jeunesse et des Sports, moi-même et la mairie du 16e, se tiendra au premier trimestre 2015, où nous aurons, évidemment, l'occasion de discuter ensemble de cette planification de travaux.

Je vous invite donc à retirer ce vœu, Monsieur GABORIAU.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Le vœu est retiré, Monsieur GABORIAU ?

M. Pierre GABORIAU. - Compte tenu de ce que vient de dire M. le Maire, bien entendu, je prends en compte ce qu'il a dit. Je comprends que, finalement, il accompagne mes vœux de réalisation dans les délais et que, donc, à partir de ce moment-là et de la commission ad hoc, je retire mon vœu tout en disant qu'il n'y a vraiment aucun reproche à nous faire d'avoir autant d'installations sportives dans le 16e car c'est historique : cela ne date pas juste de cette mandature. Nous avons en effet la chance d'avoir beaucoup d'établissements sportifs.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la publicité dans les stades.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons donc à l'examen du vœu référencé n° 139, déposé par Mme SIMONNET, relatif à la publicité dans les stades.

Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci, Madame la Maire.

Écoutez, c'est le dernier vœu que je présente contre la loi Macron ! Hein ! Alors vous avez donc une dernière occasion de vous prononcer : je réessaie !

Il s'agit toujours d'un vœu contre la loi Macron par rapport à ses conséquences sur les Parisiennes et les Parisiens. Cette loi prévoit à son article 62 que les dispositifs publicitaires, lumineux ou non, implantés sur l'emprise des équipements sportifs ayant une capacité d'accueil d'au moins 30.000 places assises peuvent déroger aux dispositions prévues par le premier alinéa de l'article L. 581-9 en matière d'emplacement, de surface et de hauteur dans des conditions fixées par décret au Conseil d'État.

Qu'est-ce que tout cela veut dire ? Eh bien, cela veut dire par exemple que le Parc des Princes, propriété de la Ville de Paris, avec sa capacité actuelle de 48.527 places, est concerné par la loi Macron.

Le sport, j'estime, peut et doit être un vecteur d'émancipation, et non un spectacle. Son spectacle, c'est une fête populaire appartenant avant tout aux aficionados, et non une grande messe consumériste au profit des profiteurs du sport business.

Si les personnes dans les travées pouvaient faire un peu moins d'écho, Madame la Maire, cela m'aiderait.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vais donc prier Rémi FÉRAUD et Jérôme COUMET de bien vouloir parler un tout petit peu plus bas pour que Danielle SIMONNET puisse s'entendre.

Mme Danielle SIMONNET. - Merci ! Et que M. VAILLANT, aussi, écoute, parce que je suis persuadée que cela va peut-être le convaincre !

La Ville de Paris a déjà exprimé son attachement à la lutte contre l'envahissement de l'espace public par les intérêts privés, notamment la publicité, notamment tous les débats que nous avons eus sur le Règlement local de publicité, même si nous ne sommes pas toujours d'accord sur l'interprétation de la bataille à mener contre cet envahissement.

L'expérience de la ville de Grenoble, selon moi... vous voyez, je ne vais pas citer Syriza, exceptionnellement, je vais citer la Ville de Grenoble comme exemple. Elle vient de décider dernièrement de ne pas renouveler ses contrats en matière de panneaux d'affichage publicitaire avec l'entreprise J.-C. DECAUX et de remplacer la publicité par de l'affichage d'expression citoyenne.

Pour avoir rencontré M. J.C. DECAUX à la fête annuelle des kiosques et lui avoir dit toute ma grande satisfaction de cette décision de la Ville de Grenoble et en ayant vu le visage de l'héritier, ma fois, se décomposer, je vois bien qu'on touche là un point extrêmement sensible de la bataille contre les intérêts privés.

Par ailleurs, la loi Macron n'a bien sûr pas que des mesures concernant la publicité, mais je ne vais pas vous le redire : c'est une loi de droite ; c'est une loi libérale qui ne vise qu'une chose, c'est à déréguler, à casser toutes les réglementations - droit du travail, environnement, contrôle démocratique citoyen - pour satisfaire les exigences de Bruxelles sur le report de la date pour atteindre la règle des 3 %.

Pour toutes ces raisons, je souhaiterais qu'à travers ce vœu, la Maire de Paris interpelle le Gouvernement sur la nécessité, au contraire, de lutter contre l'envahissement publicitaire pour promouvoir un autre modèle sportif au lieu de courir vers l'envahissement publicitaire à coups de déréglementation du Code de l'environnement ou bien en procédant par ordonnance et oui, je pense que la Maire de Paris devrait demander au Gouvernement le retrait de la loi Macron.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je vais donner la parole à Jean-François MARTINS pour vous répondre.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire. Merci, Madame SIMONNET.

Le Conseil de Paris n'ayant pas vocation à se substituer à la représentation nationale, je vous invite tous à demander votre position sur la loi Macron auprès des groupes politiques représentés à l'Assemblée nationale et donc, j'émet un avis défavorable sur ce vœu.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2015 DDCT 5 - Subvention Fonds du Maire (3.000 euros) à l'association "Web 7 Média" (7e).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DDCT 5 relatif à l'attribution d'une subvention des fonds du Maire de 3.000 euros à l'association "Web 7 Média" (7e).

La parole est à M. Thierry HODENT, pour cinq minutes, maximum.

M. Thierry HODENT. - Merci, Madame le Maire ; "la" Maire, pardon !

"Web 7 Média" est une association sur laquelle on s'est investi, moi en tant qu'adjoint de Rachida DATI à la culture et elle en tant que maire du 7e.

C'est un projet qui lui tenait à cœur parce que c'est un projet qui a pour objectif de permettre aux jeunes du 7e de s'exprimer.

On a créé "Web 7 Radio" il y a maintenant plus de trois ans, avec des sponsors qui nous ont permis d'installer une salle. Pour l'instant, c'est "Web 7 Média" mais ça se simplifie à "Web 7 Radio" pour le moment.

On a pu installer grâce à des sponsors que je ne citerai pas pour ne pas faire de publicité au cours de ce Conseil. On a pu l'installer dans un des lycées du 7e, le lycée Albert-de-Mun. Dans ce lycée, on a donc pu installer un studio radio qui permet à tous les jeunes du 7e en âge de s'exprimer à la radio, et donc surtout les lycéens, de pouvoir s'exprimer et de pouvoir créer une animation, une vraie radio avec au départ, l'aide d'un animateur radio connu et ensuite, de se débrouiller tout seuls, ce qui leur a permis aujourd'hui d'organiser pratiquement une radio sur toute la semaine, une programmation qui leur permet de recevoir des personnalités politiques, de jeunes musiciens ou autres et de créer cette animation qui leur permet, et qui a déjà permis à deux ou trois d'entre eux d'intégrer au niveau de leur travail post-étudiant des radios françaises, dont NRJ, pour ne pas la citer.

C'est donc un projet sur lequel on travaille depuis plusieurs années. Nous espérons pouvoir bientôt mettre en place un studio télévision pour créer "Web 7 TV", ce qui est beaucoup plus complexe que la radio, comme vous pouvez l'imaginer, mais c'est quand même aussi dans le projet de cette association.

"Web 7 Média" a besoin d'aides publiques et privées pour continuer à se développer. C'est donc dans ce cadre-là que nous avons souhaité faire cette subvention sur les fonds du Maire.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur HODENT.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Comme vous l'avez rappelé, Monsieur le Conseiller, c'est une subvention au titre des fonds du Maire, c'est-à-dire sur proposition de la maire du 7e arrondissement.

Je vous propose de venir visiter avec vous cette association dans le 7e arrondissement puisqu'elle travaille avec des jeunes, et on pourrait voir comment on peut aider le développement de cette "web radio".

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDCT 5.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DDCT 5).

Je vous en remercie.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'affichage associatif.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 140, déposé par le groupe UMP, est relatif à l'affichage associatif.

C'est Mme KOSCIUSKO-MORIZET qui le présente, en deux minutes, maximum.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame la Maire, ce sera plus rapide que deux minutes.

On a sur le territoire parisien seulement 289 emplacements d'affichage. C'est beaucoup moins que ce qui est prévu dans la loi puisque ce genre de choses est prévu dans la loi. Je précise qu'il s'agit d'affichage pour les activités des associations à but non lucratif.

Du coup, certaines associations se plaignent de ne pas pouvoir faire connaître leurs activités. D'autres sont conduites à faire de l'affichage sauvage, ce qui n'est pas mieux.

La proposition que nous faisons là est de développer un peu de ce nouveau support d'affichage de libre expression et de le faire avec une enveloppe globale que l'on pourrait répartir au prorata de la dimension des différents arrondissements, évidemment en associant les maires d'arrondissement pour le choix des nouveaux emplacements. Eux-mêmes savent le mieux où ce sera le plus vu et où cela permettra le mieux d'éviter l'affichage sauvage.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Pour vous répondre, la parole est à Pauline VÉRON, pour deux minutes maximum.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Madame la Maire, chers collègues, l'affichage associatif a déjà fait l'objet de plusieurs discussions à l'occasion de plusieurs Conseils de Paris depuis le début de la mandature.

Nous avons effectivement constaté qu'il n'y a pas suffisamment d'affichage associatif et de libre expression à Paris au regard de la loi. C'est pourquoi, au Conseil de Paris du mois d'octobre, nous avons voté un vœu de l'Exécutif qui a pour objectif de faire un état des lieux de ce qui existe déjà, de faire une étude comparative de ce qui se fait ailleurs pour voir un peu les affichages innovants qui ont pu déjà être développés dans certaines villes françaises ou européennes, et de lancer un certain nombre d'expérimentations pour développer cet affichage à Paris.

Suite à ce vœu, un amendement budgétaire proposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants, qui prévoit une enveloppe de 80.000 euros pour développer cet affichage associatif, a été adopté au budget primitif, ce qui va nous permettre de lancer des études et un appel à projets pour le développement d'affichage associatif et de libre expression innovant dans Paris.

Un groupe de travail est en train d'y travailler. Ce que je vous propose, c'est de présenter les conclusions, les pistes qui vont être proposées pour le développement de cet affichage associatif en 7e Commission, par exemple, aux Conseillers de la 7e Commission. Bien sûr, les maires d'arrondissement seront ensuite associés à l'emplacement exact des panneaux d'affichage dans les arrondissements. Cela me paraît aller de soi, comme sur l'ensemble des dossiers que je mène en lien avec les maires d'arrondissement.

Quant au prorata en fonction de la population des arrondissements, c'est un des critères, mais je pense que le nombre d'associations dans l'arrondissement, la vitalité associative, le nombre d'associations inscrites à la maison des associations, doivent aussi faire partie des critères qui doivent être pris en compte.

Donc, ce que je vous propose, c'est comme nous sommes en train d'avancer sur le sujet, suite au vœu qui a été adopté au mois d'octobre et à l'amendement budgétaire, et que je viens de vous présenter les pistes de travail à l'occasion de la Commission, c'est de retirer votre vœu et que vous soyez associés prochainement.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Est-ce que le vœu est retiré ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Oui, merci. Les propositions nous semblent intéressantes et satisfaisantes. Le vœu est retiré.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Je vous remercie.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au lancement d'une application permettant la consultation participative des Parisiens.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous passons donc à l'examen du vœu référencé n° 141, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif au lancement d'une application permettant la consultation participative des Parisiens.

La parole est à M. AZIÈRE, pour deux minutes maximum.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Madame la Maire.

L'idée est simple et je la lance en pâture au Conseil de Paris et à l'Exécutif : compte tenu des différentes initiatives prises ici ou là de numériser le dialogue participatif, le dialogue démocratique entre la Ville de Paris, ses élus et ses habitants - je prends à titre de référence Paris.fr, la plateforme numérique "Madame la Maire, j'ai une idée", le renforcement du dispositif de pétitions et d'e-pétitions -, il me semblait qu'il y avait une utilité démocratique à avoir au fond peut-être la promotion, la création d'une application "Ville de Paris", une application iPhone qui pourrait à ce moment-là décliner l'ensemble de ces innovations, et peut-être réserver une quatrième part à ce qui pourrait être une consultation participative, puisque la démocratie participative imprègne les orientations de cette mandature ; eh bien, qu'il serait utile d'avoir une application spéciale, peut-être déclenchée par un vote en Conseil de Paris, pour que quelques grandes questions, quelques grands dossiers, je pense en particulier aux grands dossiers d'urbanisme ou aux dossiers sur le Grand Paris... Nous avons quelques grandes décisions à prendre qui pourraient être ainsi testées et auxquelles les Parisiens auraient accès pour faire connaître leur avis.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Monsieur AZIÈRE.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Pauline VÉRON, pour deux minutes.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Oui, merci, Madame la Maire.

Chers collègues, je suis heureuse de voir l'importance qu'attache Eric AZIÈRE et les membres du groupe UDI-MODEM à la participation citoyenne, à la concertation et à la relation entre les Parisiens de notre collectivité. Ces sujets nous mobilisent beaucoup et je pense que vous vous rappelez tous de la volonté de la Maire de Paris, dès le Conseil de Paris du mois de mai dernier, de déposer un vœu de l'Exécutif relatif à la démocratie locale et à la participation citoyenne.

Alors, ce vœu me donne l'opportunité, Monsieur AZIÈRE, de rappeler l'ensemble des dispositifs d'interpellation et de participation qui existent déjà, et ce que vous appelez de vos vœux, en réalité, existe déjà, que ce soit sur le site Internet de la Ville ou sur des applications mobiles également.

Il existe premièrement des dispositifs permettant aux Parisiens de poser une question à la Ville. Tous les Parisiens peuvent en effet poser une question, qu'il s'agisse d'un sujet personnel ou d'ordre général, par l'intermédiaire de la page du site Paris.fr qui s'appelle "Je discute avec ma ville". Il y a une équipe de sept personnes qui répond aux usagers, aux Parisiens en 72 heures pour les questions simples, ou oriente les demandes vers les services experts dans les Directions de la Ville. Il y a également le 3975, qui est désormais bien connu des Parisiens. Depuis quelques mois, il y a également la possibilité de poser une question par l'intermédiaire de Twitter et du compte "Paris j'écoute", @Paris j'écoute, dont les temps de réponses sont inférieurs à 24 heures en moyenne, week-end compris. Je salue le travail des équipes de la Ville, qui se mobilisent pour répondre dans ces délais.

Deuxièmement, il y a des dispositifs par lesquels la Ville pose une question aux Parisiens, et c'est ce que vous évoquiez plus particulièrement. Je pense que vous avez noté le lancement de la plateforme "Madame la Maire, j'ai une idée", qui accueille depuis le 14 janvier les propositions dans le cadre du budget participatif. Cette plateforme est vouée à accueillir différentes campagnes, et pas que le budget participatif, permettant à la Ville d'interroger les Parisiens sur divers sujets. C'est cette plateforme numérique "Madame la Maire, j'ai une idée" qui va accueillir l'ensemble des dispositifs. Par exemple, les prochaines campagnes porteront sur la métropole du Grand Paris, en mai 2015, et les Etats généraux de l'économie circulaire.

S'agissant ensuite de l'appel à projets innovants sur l'urbanisme, il y a, dans la consultation et les revirements de cet appel à projets, la possibilité pour les Parisiens également de participer. Donc comme vous le voyez, l'ensemble des dispositifs existent pour permettre aux Parisiens de participer à l'ensemble des projets importants de la Ville. Nous avons mis un accent très fort sur la participation citoyenne, donc je pense que l'ensemble des demandes de votre vœu étant d'ores et déjà satisfaites, je vous invite à le retirer, et nous pourrions continuer cette discussion si vous le souhaitez.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Le vœu est-il retiré, Monsieur AZIÈRE ?

M. Eric AZIÈRE. - Non, il n'est pas retiré, parce que l'on ne s'est pas compris. Il s'agit de faire une seule application et donc, d'agréger toutes ces initiatives en une seule, et d'y ajouter enfin la consultation participative.

Ce n'est pas grave, j'y reviendrai.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - D'accord. Merci beaucoup, Monsieur AZIÈRE.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2015 DFA 21 - Mise en œuvre des évolutions législatives de la taxe de séjour à compter du 1er mars 2015.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons examiner maintenant le projet de délibération DFA 21 relatif à la mise en œuvre des évolutions législatives de la taxe de séjour à compter du 1er mars 2015, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement technique n° 161 A.

Et je vais donc successivement donner la parole à Mme Marinette BACHE, M. Jérôme GLEIZES, M. Jean-François LEGARET, Mme Danielle SIMONNET, Mme Fanny GAILLANNE, M. Jean-Pierre LECOQ et M. POZZO di BORGIO, chacun d'entre vous pour cinq minutes, grand maximum.

Madame BACHE ?

Mme Marinette BACHE. - Merci, Madame la Maire.

Je tenais en effet à saluer ce projet de délibération permettant l'augmentation de la taxe de séjour, et à le faire en insistant sur le fait que cette taxe est juste, et ce à double titre.

Premièrement, elle permet de faire contribuer davantage les hôteliers et désormais, les locations meublées aux finances de notre Ville. C'est juste, puisque cette activité bénéficie directement de notre politique d'attractivité touristique, budgétée à hauteur de 250 millions d'euros.

Cette activité bénéficie également indirectement du choix assumé par notre majorité et porté par la Maire de Paris d'une politique anti-austérité, se traduisant notamment par un très fort taux d'investissement depuis plus de deux mandatures. Ces établissements bénéficient aujourd'hui indirectement de l'embellissement de notre ville et demain, des 10 milliards d'investissements que nous effectuerons durant la mandature. Exiger d'eux une contribution pour que l'ensemble de l'effort ne repose pas uniquement sur les Parisiennes et les Parisiens ne me paraît donc non seulement pas porter atteinte au tourisme, mais être une utile contribution à l'effort d'attractivité global de la Capitale.

Secondement, cette mesure est juste, puisque cette taxe concernera désormais l'ensemble des lieux d'hébergement de tourisme. En effet, elle sera étendue aux meublés touristiques, qui bénéficient également de l'ensemble de nos investissements. Eh oui, un meublé le long du tramway se loue plus cher qu'auparavant. Il est donc juste là aussi de les faire contribuer.

Alors, oui, je rejoins Mme BÜRKLI s'exprimant sur le site de la mairie du 9e : oui, dans la série des cadeaux de Noël faits aux Parisiens, il y a bien celui de la hausse de la taxe de séjour, puisque cela nous permet de répartir l'effort à leur avantage.

D'ailleurs, cette somme reste modique, comme je l'avais signalé lors de notre débat sur les orientations budgétaires : 4 euros pour une suite au Meurice à 2.900 euros la nuit, soit 0,14 %, ne mettront sur la paille ni son propriétaire, le sultan de Brunei, qui par parenthèses, vient d'installer la charia dans son pays, ni ses très riches clients qui, contrairement aux salariés parisiens, n'ont cessé de s'enrichir durant la crise.

Quant aux trois-étoiles dont Mme BÜRKLI se fait le porte-parole, peu de Parisiens ont les moyens d'y vivre à 160 euros par nuit, et ceux qui le peuvent pourront aussi payer 50 centimes de plus.

Il n'y a décidément que la droite parisienne, championne de la mauvaise foi, pour s'opposer à cette mesure de bon sens. Nous, nous la voterons avec enthousiasme.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup, Madame BACHE.

La parole est à M. Jérôme GLEIZES, pour cinq minutes maximum.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Ce projet de délibération, comme cela vient d'être dit, est la mise en application de ce qui a été voté lors de la dernière loi de finances de cet automne. C'est une mesure de justice sociale et un effort de solidarité demandé que le groupe Ecologiste a toujours soutenu depuis le début. Cette taxe forfaitaire est aujourd'hui perçue sur près de 2.000 établissements, pour une recette annuelle de 40 millions. Elle prévoit notamment la création d'une catégorie palace pour laquelle - cela a déjà été dit plusieurs fois dans cette Assemblée - cela correspond à un café dans un palace, pour un montant uniquement de 4 euros.

Il y a aussi l'instauration pour les meublés et les chambres d'hôtel d'un régime de taxe de séjour au réel. Cela garantira une meilleure concurrence entre les établissements hôteliers et ce type de meublés.

Cependant, on peut regretter que le relèvement des barèmes n'ait pas été plus fort. 40 millions, ce n'est pas beaucoup. Pour les 4 étoiles, les 5 étoiles et les palaces, cela correspond au maximum à 4 euros, ce qui n'est pas beaucoup. On aurait pu aller beaucoup plus loin.

Enfin, pour contrer les arguments de la droite au sujet du fait que cela risque de pénaliser Paris comme capitale touristique, tout cela est totalement faux. Quand on regarde le nombre de personnes qui viennent visiter Paris, on voit bien que cet argument n'est pas l'argument essentiel. Si Paris est visitée, c'est parce que c'est une belle capitale et qu'il y a des services publics qui fonctionnent bien et, surtout, il y a beaucoup de choses à visiter.

C'est pour cela que nous voterons ce projet de délibération. Nous appelons tout le monde à le voter.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à M. LEGARET, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Madame la Maire, à l'inverse de ce que viennent de dire Mme BACHE et M. GLEIZES, je veux dire que ce projet de délibération est à la fois inéquitable, inopportun et illégal dans son application.

Inéquitable parce que : qu'est-ce que l'activité du tourisme à Paris ? C'est une activité très fortement créatrice d'emplois. Pour le seul premier arrondissement, de très loin, le plus gros créateur d'emplois, c'est l'ensemble des hôtels et des activités liées au tourisme. J'en ai, naturellement, l'expérience. Ce que vous mettez en place pénalise donc très directement l'un des secteurs les plus fortement créateurs d'emplois dans la Capitale.

Inopportun parce que vous ne pouvez pas ignorer que les événements dramatiques qui se sont produits à Paris en début d'année ont eu un impact sur les réservations dans ces grands établissements. Je discute, j'ai des échos. Cela vous fait rire ? Ce sont les événements dramatiques qui vous font rire ? C'est consternant ! Renseignez-vous,

mais vous n'aurez pas de mal à entendre confirmer qu'il y a des annulations importantes dans ce genre d'établissement.

Vous écoutez ce que je dis ? J'ai dit "inopportun". J'ai parlé des événements dramatiques qui s'étaient produits à Paris en début d'année. C'est ce qui vous fait rire : je trouve cela très inattendu.

Troisièmement, illégale dans son application. Pourquoi ? La loi indique de manière très nette que le produit de la taxe de séjour est affecté, je cite : "aux dépenses destinées à favoriser la fréquentation touristique de la commune". On a vu que sur les 40 millions qui ont été récoltés, nous avons voté tout à l'heure une subvention à l'office du tourisme de 6 millions et demi. On est très loin de voir que l'emploi de cette recette est tourné vers les activités de l'office du tourisme.

Quand on regarde de plus près le budget de la Ville, on découvre que cette taxe, en revanche, a servi pendant l'année 2014 à la rénovation d'éclairages de la rue d'Avron dans le 20e arrondissement, qu'il y a une mystérieuse ligne budgétaire "investissement art dans la ville", qu'il y a une contribution de 11 millions au budget spécial de la Préfecture de police et à la brigade des sapeurs-pompiers. C'est bien.

On sait que l'on manque d'argent, mais considérer que ces dépenses sont directement liées aux activités touristiques de la capitale, vous conviendrez que c'est plus que fortement tiré par les cheveux.

Jean-Pierre LECOQ reviendra sur les arguments qui militent en faveur de notre vote négatif, défavorable. Je le répète : inéquitable, inopportune, illégale dans son application. Retirez ce projet de délibération.

Je sais qu'il y a l'amendement qui vient de tomber et qui propose des étalements dans le temps, mais qui n'enlève rien au fait que vous êtes en train de taxer et de pénaliser une activité qui fait l'honneur de la capitale de la France, qui est absolument indispensable à la croissance économique à Paris. C'est vraiment totalement contreproductif et je dirai même "incompréhensible".

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci.

La parole est à Mme Danielle SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, chers collègues, je voterai ce projet de délibération DFA 21 relatif à l'application de la hausse de la taxe de séjour, comme j'ai voté d'ailleurs le projet de délibération DFA 22 qui portait sur la majoration de la taxe sur les résidences secondaires.

Que la crise du logement frappe de plein fouet les plus modestes, il est bien évidemment juste que celles et ceux qui peuvent largement contribuer plus - notamment dans le domaine du luxe qui ne s'est jamais, hélas, aussi bien porté qu'en période de crise - soient davantage mis à contribution.

Concernant la taxe de séjour, sa hausse est légitime mais reste d'ailleurs trop faible lorsque l'on considère que cette hausse s'applique à des établissements de catégories 4 étoiles, 5 étoiles, et désormais pour la catégorie palace. Cette taxe est bien inférieure aux autres capitales européennes, et même deux fois inférieure à celle appliquée, par exemple, à Venise et Florence pour un établissement de type 4 étoiles. 2,25 euros à Paris contre 5 euros ailleurs.

Monsieur LEGARET, que l'on ne se méprenne pas par rapport à mon sourire, tout à l'heure, par rapport à vos propos. Ce n'était pas relatif aux événements tragiques du mois de janvier. Mais votre intervention laissait prétendre que c'était à cause de cette petite taxe qui reste, hélas, bien modeste, que, tout d'un coup, des touristes fortunés auraient renoncé. Or, il n'en est rien.

Madame la Maire, mes chers collègues, n'ayez pas la main qui tremble et d'autant moins dans cette période, pour mettre à contribution celles et ceux qui le peuvent largement. N'en déplaise à la droite, à qui il reste encore à démontrer que les touristes du monde entier et les établissements touristiques se délocaliseraient en fonction du montant d'une taxe de 4 euros sur les palaces.

Concernant la majoration de 20 % revenant à la commune de la cotisation sur la taxe d'habitation des logements meublés - dont on parlait hier - non affectés à l'habitat principal, il s'agissait également d'une bonne décision.

Mais, Madame la Maire, mes chers collègues, ces mesures sont destinées à trouver quelques recettes supplémentaires. Alors que la Ville de Paris se soumet aux politiques d'austérité imposées par Bruxelles et

appliquées par le gouvernement, elles ne sauraient être ni suffisantes, ni répondre à l'urgence sociale et aux exigences de justice fiscale.

Considérant que Paris est une ville où les impôts locaux sont les plus bas de France, c'est bien une réforme globale de la fiscalité locale qu'il faut engager, avec pour objectif une meilleure prise en compte de l'ensemble des revenus du capital et du patrimoine pour une fiscalité adéquate aux réalités socio-économiques des Parisiennes et des Parisiens.

Alors que la nécessité d'une véritable révolution fiscale se fait de plus en plus grande, quand auront lieu - ce que vous annonciez il y a quelques mois - l'organisation d'assises de la fiscalité locale ? Qu'en est-il ? Pourrait-on avoir plus de précisions à ce sujet ? En effet, plus que jamais ces assises sont nécessaires pour engager un débat citoyen sur ce qu'est le cœur de la souveraineté du peuple.

Rappelons, mes chers collègues, que la Révolution française de 1789 a éclaté dans un contexte de crise financière. La question de l'impôt y avait joué une place centrale. Qui paie l'impôt ? Qui en est dispensé ? Qui décide de son montant et de son utilisation ? Pour que cesse un matraquage du peuple affamé au profit du roi et des aristocrates, le peuple avait pris la rue pour arracher sa souveraineté.

Les privilèges avaient été en partie abolis et l'égalité devant l'impôt, établie. Oui, le roi avait des dettes également. Oui, il y avait des privilèges qui usurpaient le peuple, de la même manière qu'aujourd'hui il y a des dettes illégitimes, de la même manière qu'aujourd'hui il y a une finance qui accroît ses privilèges.

Je vois que cela vous réveille, la République et la Révolution française, comme Robespierre ! Je vais vous en donner du Robespierre !

C'est lui qui fit voter le premier l'impôt progressif. Je vous cite ce qu'il déclara quand il présenta la version de 1793 de la déclaration des droits de l'homme et du citoyen : "Les citoyens dont les revenus n'excèdent point ce qui est nécessaire à leur subsistance, doivent être dispensés de contribuer aux dépenses publiques. Les autres doivent les supporter progressivement, selon l'étendue de leur fortune".

L'idée majeure des républicains révolutionnaires était que les modalités de la collecte, comme de l'utilisation de l'impôt, devaient procéder de la souveraineté du peuple. C'est ce qui se fait dans ce projet de délibération.

J'estime aujourd'hui qu'il faut aller bien plus loin, qu'il est grand temps d'organiser le débat autour de l'injustice fiscale que représentent les impôts locaux, les taxes sur le stationnement, comme les taxes de balayage. Qui paie quoi à Paris et pour faire quoi ?

Voilà un débat central essentiel que nous ne devons pas exclure du débat sur le débat du budget participatif.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup Madame SIMONNET.

La parole est à Mme Fanny GAILLANNE, pour cinq minutes maximum.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci, Madame la Maire.

Chers collègues, nous nous félicitons aujourd'hui de l'adoption de ces deux projets de délibération relatifs à la taxe de séjour.

Nous le savons, les élus parisiens de la majorité de gauche ont pesé de tout leur poids lors des débats parlementaires pour que cette taxe de séjour soit modernisée et ajustée à des niveaux comparables à ceux pratiqués dans les grandes villes touristiques telles que Berlin ou Rome.

Au-delà de l'harmonisation de nos pratiques avec nos voisins européens, thème très cher à la droite lorsque cela implique de niveler vers le bas les acquis sociaux, cette taxe est déterminante car c'est une mesure de justice sociale.

D'abord, sur le principe même, Paris est la ville la plus touristique du monde. C'est une des forces de notre ville que nous ne manquons pas de rappeler et de renforcer. Est-ce pour cela que l'activité touristique ne doit pas contribuer au financement des grands équipements et aux politiques municipales ?

Nous sommes convaincus que l'attractivité de Paris vient aussi de la qualité de ses infrastructures de transports, de ses espaces publics et de ses services publics. Il est donc tout naturel que nous mettions à contribution l'activité touristique pour participer au financement de ces grands équipements urbains.

Il est d'autant plus naturel d'encourager cette contribution du secteur hôtelier que cette revalorisation des taux ne va toucher que l'hôtellerie de luxe, celle qui s'adresse à des personnes dont les revenus sont des plus confortables.

Mes collègues de droite sont peut-être choqués d'apprendre que les clients du Bristol paieront quelques euros de taxe supplémentaires. Moi, ce qui me choque, c'est que des centaines de personnes puissent dépenser 2.000 euros dans une chambre d'hôtel pendant que plusieurs centaines de milliers de Parisiens et Parisiennes n'arrivent pas à se loger.

Il est urgent de s'attaquer au problème de la concentration des richesses et de renforcer l'impôt dans sa fonction de redistribution des richesses. Cette décision va dans le bon sens et nous la soutiendrons.

Nous pensons cependant que l'augmentation prévue par la loi n'est pas suffisante et peut encore aller plus loin. Nous continuerons donc à nous mobiliser durant cette année 2015 pour que la taxe de séjour puisse être revalorisée dans la loi de finance rectificative ou dans la loi de finance pour 2016.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Madame GAILLANNE.

La parole est à M. Jean-Pierre LECOQ, pour cinq minutes maximum.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, j'interviendrai...

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - M. BARGETON est malade, Monsieur LEGARET, il vous prie de l'excuser. Il est dans son lit, il est malade, il vous prie de l'excuser et il sera répondu par d'autres collègues.

Monsieur LEGARET, on s'égare.

Monsieur LECOQ, vous êtes seul à avoir la parole.

Voilà, je crois que nous nous égarons.

Allez-y, Monsieur LECOQ, vous êtes le seul à avoir la parole.

M. Jean-Pierre LECOQ, maire du 6e arrondissement. - Je ne suis pas malade, je suis là et je vais essayer d'intervenir plus lentement et moins longtemps que notre collègue Danielle SIMONNET qui nous a offert un condensé de Fouquier-Tinville et de Saint-Just à l'occasion de ce projet de délibération.

Je voulais surtout intervenir sur le projet de délibération DFA 9 G qui institue une taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour. Cela veut dire que vous ne vous lassez pas de ce qui avait été instauré par Bertrand DELANOË en 2008, si je me rappelle bien, qui s'était rappelé que notre Conseil étant à la fois Conseil municipal et Conseil général, alors que ce sont les mêmes fonctionnaires, c'est la même Assemblée, ce sont les mêmes élus qui assurent cette fonction, eh bien il n'avait pas résisté à la tentation de créer une taxe foncière départementale. Il est vrai qu'à l'époque effectivement la Ville en avait grand besoin pour renflouer des finances en assez grande difficulté.

Vous nous refaites le coup, cette fois-ci, alors qu'il y a plusieurs mois, lors du débat qui avait eu lieu au Parlement, ainsi que dans cette instance, il n'avait pas du tout été question de cette taxe additionnelle. Certes, ce n'est pas un montant énorme, mais cela s'ajoute effectivement à la taxe de séjour pour un secteur qui, comme cela a été rappelé tout à l'heure, est touché effectivement et est un secteur volatile.

On le voit actuellement : les tragiques attentats et les tragiques événements du début de l'année ont des influences, à partir du moment où nous vivons maintenant dans un village planétaire, sur la fréquentation touristique de la Capitale. Cette taxe s'ajoute à un moment où le secteur touristique doit également faire face aux obligations de la loi de 2005 qui les conduit, avant le 1er juillet 2015, à rendre accessibles une grande partie de leurs établissements.

C'est donc à un moment où beaucoup d'hôtels de la Capitale, qui ne sont pas tous des hôtels 5 étoiles, doivent mettre aux normes leurs établissements, souvent dans des conditions difficiles et à grands frais, que vous avez décidé d'ajouter cette taxe additionnelle.

Nous ne la voterons pas et nous désapprouvons bien évidemment cette politique.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur LECOQ.

Le dernier intervenant est M. POZZO di BORGO, pour 5 minutes maximum.

M. Yves POZZO di BORGO. - Madame la Maire, mes chers collègues, le groupe UDI-MODEM a déjà eu l'occasion d'intervenir pour dénoncer l'augmentation de la taxe de séjour.

Annoncée comme une modernisation, cette réforme a pour ambition essentielle de dégager une fois de plus, à l'instar de la majoration de la taxe d'habitation sur les résidences secondaires que nous avons traitée hier, des recettes supplémentaires.

Certes, l'extension de l'assiette de cette taxe de séjour aux meublés touristiques permettra d'acquérir une connaissance plus fine et rigoureuse de l'offre d'hébergement touristique non conventionnel, tout en tentant d'en réguler le développement erratique. C'est d'ailleurs un aspect qu'avait soulevé et soutenu Mme Ann-Katrin JÉGO au nom du groupe UDI-MODEM.

Néanmoins, cet élargissement du périmètre d'application s'est accompagné d'une hausse des barèmes de l'hébergement en hôtel dès la classification de titre trois étoiles, alors même que cette catégorie d'établissements représente 39 % de l'offre et 35 % des chambres.

Cela apparaît un peu comme une double peine, non seulement Paris connaît une pénurie de l'offre d'hôtellerie économique, comprise entre zéro et une étoile, qui représente seulement 9 % des établissements, mais, en plus, le niveau des prix pratiqués dans l'hôtellerie située Paris au 5e rang européen, juste derrière Genève, Moscou, Londres et Zurich.

Aussi ce parc onéreux insuffisamment diversifié s'accompagne-t-il d'une taxation accrue, dont le plan hôtelier annoncé par la Maire de Paris, suscitant la création de 7.000 chambres supplémentaires d'ici à 2020, ne parviendra pas à atténuer la symbolique désastreuse.

Quand bien même la création d'une taxe spécifique aux palaces de 4 euros par tête et par nuitée, évidemment ce n'est pas grand-chose, cela ne va pas faire pleurer Mme SIMONNET, mais l'augmentation de 50 %, appliquée aux hôtels 3 et 4 étoiles et la hausse de 100 % pour les 5 étoiles, constitue un signal délétère pour une industrie du tourisme qui représente à elle seule 600.000 emplois non délocalisables en Ile-de-France.

L'instabilité fiscale liée à la force du symbole n'est pas très positive. C'est cet effet cumulatif des réformes fiscales, de nouvelles taxes illisibles, de taux additionnels, d'impôts masqués qui devient insupportable pour nos compatriotes et pour l'ensemble des Parisiens, et surtout pour l'image de Paris.

Ainsi à défaut d'avoir pu obtenir gain de cause, au regard de l'effort de péréquation de la collectivité parisienne et de la baisse des dotations de l'Etat, et en dépit du souhait d'une augmentation générale de la taxe de séjour dans des proportions plus importantes, la Maire de Paris a-t-elle obtenu de renflouer les caisses de la Ville, grappillant là encore quelques millions d'euros supplémentaires, 40 pour être exact, soit une recette annuelle attendue de 80 millions d'euros.

Car c'est bien cela qui est en jeu, l'aptitude de l'Exécutif parisien à bloquer son budget. Évidemment, vous arrivez à des résultats d'une mandature qui s'est comportée comme la cigale, mais ce sont les Parisiens qui trinquent.

Nécessité fait loi et l'entêtement de la Mairie de Paris à combler ces 400 millions manquants aura eu raison de dissensions fugaces qui ont prévalu au sein des rangs socialistes. La proposition de la députée Monique RABIN de l'amendement visant à exonérer les jeunes de moins de 18 ans du paiement de la taxe de séjour appliquée aux meublés touristiques, a ici été enterrée aussi vite qu'elle était née.

De plus, les arguments, qui ont servi pour justifier cette nouvelle salve d'augmentations, ont du mal à tenir la longueur. La conversion du régime au forfait obligeant l'hôtelier à s'acquitter de la taxe, au régime au réel, par lequel le client devient contributeur direct, était presque parvenue à étancher le mécontentement de la profession, mais c'était sans compter le décret d'application qui se fait attendre sans rétroactivité possible.

A ces dysfonctionnements s'ajoute un tour de passe-passe sorti tout droit de votre sac à malice, Madame la Maire. Vous instaurez de la sorte, au détour d'une autre délibération, une taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour qui correspond à 10 % du tarif de cette dernière.

Vous semblez vouloir vous donner bonne conscience en arguant de l'uniformité et de l'invariabilité de ce taux fixé par la loi. Mais vous aviez le choix de ne pas l'appliquer, tout comme l'ont refusé soixante autres départements français. D'une main, vous faites mine de distribuer des mauvais points au Gouvernement en dénonçant le "grand

big-bang" de la fiscalité locale initié par Bercy, tout en dénonçant le projet de révision des bases locatives dans une lettre adressée à Michel SAPIN. De l'autre, vous soumettez à l'approbation du Conseil de Paris une nouvelle fiscalité.

Voilà qui est paradoxal ! Il est grand temps de lever le pied, de cesser de considérer la fiscalité comme l'unique vecteur de la politique municipale et seul moyen d'action décorrélé de tout service rendu et de toute légitimité redistributive. Car votre fiscalité est négative surtout pour l'attractivité de Paris et pour l'image de Paris.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, en 5 minutes, la parole est à Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire.

Merci à tous pour vos interventions.

En préambule, je voulais préciser deux ou trois choses.

Madame SIMONNET, je suis très heureux de votre soutien à notre projet de délibération. Je dois modérer votre ardeur cependant : ce n'est pas une grande révolution fiscale qui va couper des têtes et réinstaurer un climat qui ne saurait être celui de cette délibération.

Je voulais aussi rassurer M. POZZO di BORGO qui évoque le fait que nous allons piocher une fois de plus l'argent dans les poches des Parisiens. Les Parisiens ne vont que très rarement à l'hôtel à Paris et évitent de l'avouer, en général, puisque, normalement, ils n'en ont pas besoin puisqu'ils y habitent !

Plus précisément sur ce projet de délibération, ce projet de délibération s'inscrit dans le prolongement de plusieurs débats qui ont eu lieu dans ce Conseil de Paris mais aussi et surtout à l'Assemblée nationale et au Sénat. C'est le législateur qui a décidé, pour la France entière, de relever les plafonds de ses tarifs de taxe de séjours. Ces tarifs peuvent aller de 20 centimes à 4 euros et vont demeurer très modérés, eu égard à la situation de la taxe de séjour dans d'autres grandes villes : 3 euros à Rome, 5 euros à Florence et à Venise, 8,75 euros à Bruxelles, 5 % du prix de la chambre à Berlin ou même, dans ce pays soviétique, les Etats-Unis, où elle est de près de 14 %, c'est-à-dire bien plus élevée que nous, à Los Angeles !

Cette modernisation répond à l'objectif d'un financement pérenne de notre attractivité touristique et de notre capacité à mener des politiques d'attractivité.

Monsieur LEGARET, je suis d'accord avec vous, Paris s'honore de son attractivité touristique, Paris s'honore de recevoir 50 millions de touristes par an sur la grande destination Paris, mais cet honneur, Monsieur LEGARET, il faut que nous en soyons à la hauteur et notamment en investissant lourdement pour l'attractivité. Chaque année, c'est près de 250 millions d'euros que nous mettons de manière directe ou indirecte dans tout ce qui fonde l'attractivité touristique de Paris.

Parce que, évidemment, il y a la subvention à l'Office du tourisme, Monsieur LEGARET, mais vous ne résumez pas l'ensemble de la stratégie touristique de la Ville à 6,6 millions d'euros à l'Office du Tourisme.

La stratégie touristique à Paris, c'est l'animation culturelle ; c'est la reconquête des voies sur berges ; c'est les grands événements, c'est la sécurité des touristes ; c'est la sécurité des touristes sur les grands sites sur lesquels nous menons, avec la Préfecture de police et la DPP, des investissements massifs ; c'est la rénovation des musées parisiens qui sont une occasion ; c'est le Parc des Expositions, Monsieur LEGARET : 43 % des visiteurs à Paris sont des visiteurs d'affaires, ce sont des gens qui viennent faire des séminaires, des congrès, des salons. Notre investissement sur le sujet participe de l'attractivité touristique de Paris.

Donc, cet investissement doit être à la hauteur de la première destination touristique mondiale.

J'en profite pour faire une parenthèse, avec la même gravité que vous, Monsieur LEGARET, sur les conséquences, évidemment, des attentats en matière de fréquentation touristique. Il y a eu, pour dire vrai, peu d'annulations sur la semaine qui a suivi mais on a un report de commandes, il est vrai, sur un certain nombre d'établissements, que nous suivons à la lettre et qui est un phénomène comparable à ce que Londres, Madrid ou même Boston ont pu connaître récemment, suite à des vagues d'attentats.

L'Office du tourisme suit cela avec, évidemment, beaucoup de vigilance et nous apportons toute l'écoute et la bienveillance possible au secteur hôtelier, pour les accompagner dans cette période. Il n'y a pas de quoi s'inquiéter mais la vigilance est de mise.

Ainsi, cette contribution des touristes, et c'est important parce que c'est une modernisation, et l'amendement au projet de délibération le confirme. C'est une modernisation parce qu'elle ne pèsera plus, cette taxe de séjour, sur les hôteliers. En passant au réel, aujourd'hui, c'est une taxe au forfait qui pèse sur le bilan des entreprises hôtelières, demain et à partir du 1er juillet 2015, elles passeront au réel. Cela veut dire qu'elles pourront être hors bilan, ces taxes de séjour. Les hôteliers ne paieront plus la taxe de séjour, ils la collecteront.

C'est ainsi, à vrai dire, 40 millions d'euros de baisse de charges pour les hôteliers que représente cette modernisation.

Cette hausse du barème, je le rappelle - je ne veux pas non plus monter sur mes grands chevaux -, elle n'a pas été touchée depuis près de vingt ans.

Sur les trois-étoiles qui concernent - vous avez raison, Monsieur POZZO di BORGIO - la plus grande proportion des hôtels parisiens, ce n'est que 50 centimes de hausse. Sur les palaces et les hôtels, le groupe communiste, Marinette BACHE notamment, relevaient à quel point cette hausse à 4 euros était relativement faible, eu égard aux prix des chambres.

Et puis, je veux vous rassurer enfin, dans les 30 secondes qui me restent, Madame la Maire, sur la discussion concertée que nous avons avec les grands opérateurs hôteliers, les syndicats hôteliers que je reçois demain après-midi, sur les modalités d'application.

Je les ai vus trois fois avant, Monsieur LEGARET.

Je leur avais annoncé très largement...

Monsieur GOASGUEN, la taxe de séjour, en passant au réel, c'est 40 millions de baisse de charges. Le prix de la chambre pourra être affiché hors taxe de séjour. Donc, en fait, vous libérez de la marge pour les hôteliers qui pourront donc embaucher et créer des emplois parce que, par ailleurs, nous continuerons à conduire une stratégie d'attractivité massive en faveur du tourisme : un plan d'investissement ambitieux, la modernisation de l'accueil à la Tour Eiffel, la petite ceinture et la ceinture verte, de nouveaux équipements, des baignades ouvertes. Nous continuerons à rester attractifs et c'est pourquoi les touristes continueront de venir et de contribuer aux services publics parisiens. Ils en seront fiers.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 161 A déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 161 A est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 21 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DFA 21).

2015 DGRI 7 - DDEEES - Accord de coopération avec la Ville de Mexico et projet de coopération dans le domaine du tourisme et de l'innovation.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, je vous propose que nous examinions encore deux projets de délibération avant de s'interrompre pour le déjeuner.

Nous allons commencer par le projet de délibération DGRI 7 - DDEEES relatif à un accord de coopération entre la Ville de Mexico et la Ville de Paris et projet de coopération dans le domaine du tourisme et de l'innovation.

La parole est à Jérôme GLEIZES, pour 5 minutes maximum, puis à Mme JÉGO.

M. Jérôme GLEIZES. - Merci, Madame la Maire.

Connaissant le désir de transparence de M. KLUGMAN, j'aurais des questions à poser sur ce projet de délibération.

La première question, c'est le fait que ce projet de délibération est rétroactif.

Il nous est proposé à ce Conseil de février de voter une convention qui a été signée le 27 mai 2014, lors du déplacement du Maire de Mexico à Paris. Quelle est la valeur de l'accord du Conseil de Paris, si ce n'est de pure forme, vu que les événements ont déjà eu lieu ?

Pour rappel : les accords de coopération avec les villes de Séoul et de Kinshasa que l'on a votés au mois de décembre, pour des accords signés le 23 septembre 2014 pour Séoul et le 5 novembre 2014 pour Kinshasa.

Deuxième question : le coût total est de 55.430 euros, 27.250 euros pour la Ville, une autre partie par le Ministère français des Affaires étrangères, il reste 13.670 euros ?

Troisième question : le projet de délibération concerne principalement le thème du tourisme et de valorisation des centres historiques, avec le soutien du Ministère français des Affaires étrangères. Il y a notamment l'évocation d'un incubateur de jeunes entreprises innovantes dans le domaine du tourisme. Peut-on avoir le détail de l'affectation des sommes ?

Par ailleurs, dans le document de coopération signé, qui est joint au projet de délibération, il est mentionné qu'un groupe de travail sera formé et qu'il devra rendre ses conclusions dans un délai de six mois maximum, soit novembre 2014, et tout cela est déjà passé. Qu'en est-il ?

Si je fais un parallèle avec les éléments demandés aux O.N.G. pour leur action et leur financement, nous pouvons améliorer la transparence pour les projets de délibération concernant ces sommes pour l'étranger.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci, Monsieur GLEIZES.

La parole est à Mme JÉGO.

Mme Ann-Katrin JÉGO. - Merci, Madame le Maire.

Je ferai court.

La reconduite de l'accord de coopération avec la ville de Mexico est une bonne chose au moment où le Mexique entre dans le club fermé des nouveaux pays émergents. Il y a, de ce fait, dans le développement des relations entre nos deux Villes, matière à satisfaction.

Pour ma part, je souhaiterais que l'accent soit mis de façon prioritaire sur la question du tourisme qui devrait être au cœur des préoccupations de la Ville de Paris, tant son développement est porteur de croissance et d'emploi. Faut-il rappeler qu'il y a un milliard de touristes aujourd'hui sur la planète et que toutes les projections démontrent que, dans 15 ans, ce chiffre aura doublé ? Faut-il rappeler aussi que le tourisme représente 600.000 emplois non délocalisables en Ile-de-France ?

La mise en perspective de ces deux chiffres prouve, à elle seule, l'intérêt majeur de ce secteur pour l'emploi des générations actuelles et à venir.

Aussi, en approuvant ce projet de délibération, le groupe UDI-MODEM souhaite que le développement touristique soit au cœur de ce protocole et que l'on soit capable de mesurer de façon concrète l'impact croisé des dépenses occasionnées par ces partenariats. En effet, trop souvent, ce type d'accord repose sur des catalogues très larges d'ambitions malheureusement trop peu suivies d'effet.

L'amitié entre Paris et les grandes métropoles du monde est un levier fort qui doit avoir des retombées économiques réelles.

C'est pourquoi je vous demande, lors d'une prochaine séance du Conseil de Paris, de bien vouloir nous présenter un bilan de toutes nos actions en cours, en évaluant leurs retombées prévisionnelles en matière économique.

A l'heure où des économies drastiques sont demandées à nos compatriotes, qui voient leurs impôts augmenter, il ne faudrait pas que ce type d'accord apparaisse comme futile, voire inutile. Il nous faut donc démontrer aux

Parisiens que l'action internationale de la Mairie repose sur une stratégie de croissance clairement définie et sincèrement évaluée.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci Beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à Patrick KLUGMAN.

M. Patrick KLUGMAN, adjoint. - Merci, Madame la Maire et surtout, merci aux deux intervenants.

Trop souvent, nous nous plaignons que nos accords d'amitié, de coopération passent pratiquement inaperçus, notamment auprès des élus parisiens et parfois d'ailleurs ceux de l'opposition particulièrement.

En l'occurrence, vous avez souhaité lourdement attirer l'attention de notre Conseil sur l'accord de coopération que nous avons signé avec la Ville de Mexico.

Le Gouverneur de Mexico, Miguel MANCERA, est un des premiers gouverneurs, maires - on dit gouverneur -, qui nous a rendu visite le 27 mai. C'est à cette occasion que les deux villes ont réaffirmé leur souhait d'entretenir des relations de haut niveau. C'était aussi l'illustration de la reprise de bonnes relations diplomatiques entre la France et le Mexique. La Maire de Paris et le Gouverneur de Mexico ont tous les deux rejoint le Haut Conseil des relations franco-mexicaines.

Deuxième chose, et c'est l'infléchissement des relations internationales souhaité par la Maire de Paris, c'est que les accords d'amitié que nous souscrivons avec d'autres villes ont maintenant des modalités concrètes. Ces modalités concrètes ont un versant économique.

J'aurais aimé que vous le souligniez et que vous vous en félicitez, comme je m'apprête à le faire.

D'ailleurs, Madame JÉGO, puisque vous attirez notre attention sur ce projet de délibération, il eût été plaisant que vous la lisiez intégralement. Vous auriez vu qu'au cœur de notre lien avec Mexico...

Ben oui ! Franchement !

Au cœur de notre lien avec Mexico, il y a le tourisme, Madame, et notamment le tourisme et les jeunes entreprises innovantes, notamment dans les domaines de la culture et du tourisme.

La chose qui a le plus intéressé la Ville de Mexico, c'est notre incubateur du tourisme, et je parle en présence de Jean-François MARTINS. Ils voudraient dupliquer à Mexico, et c'est en cela que nous sommes en train de les aider, le Paris Welcome City Lab.

C'est exactement une coopération qui est axée sur les jeunes entreprises innovantes et sur le tourisme. Je crois vraiment que nous sommes dans l'épure et dans le cœur de ce que vous souhaitez et probablement, vous ne vous en étiez peut-être pas suffisamment rendu compte.

Monsieur GLEIZES, vous avez raison sur une chose : ce projet de délibération vient peut-être trop tard. Cela a une raison simple, ou pas, en tout cas technique, c'est que l'objet de ce projet de délibération sur lequel nous votons aujourd'hui est d'autoriser la Maire à émettre un titre de recette. Quel est ce titre de recette ?

Cela correspond aux 13.000 et quelques euros que nous recevrons, dans le cadre de ce projet de coopération, du Ministère des Affaires étrangères. Nous ne pouvions donc pas soumettre ce projet avant que l'accord du Ministère soit là et que la recette soit existante. Nous sommes donc dans le cœur d'un domaine qui nous passionne tous, qui sont les finances publiques. Voilà la raison de ce projet de délibération qui vient tardivement pour un accord sur lequel nous avons déjà beaucoup travaillé.

J'aurais aimé, cher Jérôme GLEIZES, que vous regardiez un aspect de cette coopération qui, je suis sûr, vous intéressera comme moi. C'est notamment que nous allons mettre en valeur, au-delà de l'aspect économique sur lequel je me suis déjà étendu, le côté de Paris et Mexico comme des villes refuges dans le passé et dans le présent. Ce sera un aspect culturel fort de notre lien avec Mexico au long de cette année. Je sais que c'est un thème qui vous tient à cœur et je me permets, même si cela ne fait pas l'objet de votre interpellation, de le souligner.

Sur l'emploi des sommes, pour le souci d'économies du contribuable parisien, la Ville de Paris financera ce projet de 55.000 euros à hauteur de la moitié. Dans cette moitié, il y a 4.250 euros qui correspondent à la valorisation de notre expertise. C'est donc bien que nous mettons en avant notre expertise sans que cela coûte des deniers aux

contribuables parisiens. Je pense que c'est aussi un exemple de bonne gestion dans le cadre de nos coopérations internationales.

L'emploi de ces sommes permet l'envoi de cinq missions d'expertise croisées : deux qui sont venues à Paris, et trois qui vont se déplacer à Mexico pour nourrir ces coopérations. Ces voyages sont le cœur même de la coopération. C'est cela, concrètement, que nous finançons pour que les réalisations que nous attendons puissent être satisfaisantes des deux côtés.

Voilà donc ce projet de coopération qui est je crois emblématique d'une zone sur laquelle nous souhaitons investir, qui est un continent émergent, une grande ville avec laquelle nous entretenons des liens et dans cette coopération, il y a effectivement l'économie, il y a le tourisme, il y a la culture, il y a également le rôle symbolique de nos deux villes en tant que villes refuges.

J'espère avoir été complet et je vous remercie de voter ce projet de délibération.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Rassurez-vous, très complet. Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DGRI 7 - DDEEES.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DGRI 7 - DDEEES).

2015 DJS 179 - Transport en autocar des enfants scolarisés dans les 8e, 9e, 10e, 12e, 18e et 19e arrondissements dans le cadre des activités sportives, scolaires et périscolaires.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Nous allons donc examiner le dernier projet de délibération de la matinée avant de pouvoir nous interrompre.

C'est le projet de délibération DJS 179 relatif au transport en autocar des enfants scolarisés dans les 8e, 9e, 10e, 12e, 18e et 19e arrondissements dans le cadre des activités sportives scolaires et périscolaires.

Je donne la parole à Mme Sandrine MÉES, pour cinq minutes maximum.

Mme Sandrine MÉES. - Merci, Madame la Maire.

Le lancement d'un nouveau marché objet du présent projet de délibération concerne le transport en autocar d'enfants scolarisés dans les 8e, 9e, 10e, 12e, 18e et 19e arrondissements dans le cadre des activités sportives scolaires et périscolaires organisées par la DJS.

Nous remarquons avec satisfaction que le critère n° 3 d'attribution du marché, qualité environnementale, a été renforcé, notamment sur la base de la part des véhicules respectueux de l'environnement destinés à l'exécution des prestations.

Une grande partie de ces transports sont affectés aux trajets vers les piscines. Entre parenthèses, nous remarquons que les promesses des entreprises ne sont pas toujours tenues car les moteurs tournent parfois pendant que les enfants montent dans les cars.

Mais nous tenons à travers cette intervention à rappeler notre attachement à la possibilité pour les enseignantes et les enseignants d'organiser des sorties. Nous avons conscience que le transport en car plutôt qu'à pied ou en transports en commun est pour certains projets beaucoup plus simple pour les élèves et les enseignants en terme d'organisation et pour se conformer à l'emploi du temps serré des élèves.

Dans le contexte actuel, les sorties sont souvent remises en question à cause d'impératifs de sécurité liés à la période d'attentats ou liés à la lutte contre la pollution.

Mais tous ces éléments ne doivent pas, selon nous, servir de prétextes à des coupes budgétaires qui aboutiraient à faire sortir moins les enfants, car des solutions non polluantes existent si on en a la volonté.

En effet, habiter Paris peut être une chance ; encore faut-il que nos jeunes puissent continuer à bénéficier des équipements culturels et sportifs parisiens en toutes circonstances et même à découvrir l'Ile-de-France en empruntant non seulement les transports en commun mais, quand c'est nécessaire, d'autres moyens, pourquoi pas le bus électrique ? Comme cela se fait déjà sur quelques lignes parisiennes.

Nous pensons notamment que la sortie à Fontainebleau d'enfants du Nord-Est parisien, qui est hypothéquée, pour cette sortie, on pourrait trouver des solutions qui seraient travaillées dans le respect de l'environnement car découvrir ce qui se passe près de chez soi, la richesse du lieu où l'on habite, c'est du développement durable, cela encourage à prendre soin de sa ville et de sa région. C'est donc le point de départ d'une prise conscience de la nécessité de préserver son environnement.

Merci.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

La parole est à Mme SIMONNET, pour cinq minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Cela nous rappelle le débat que nous avons eu en décembre dernier sur le budget puisqu'il me semble, mais l'Exécutif le précisera si jamais ma mémoire des chiffres faisait défaut, qu'une baisse était prévue initialement dans le budget de 600.000 euros de moins sur les transports scolaires, qu'après tous les débats et les amendements des groupes, il me semble que certes, cette baisse de 600.000 euros s'était réduite. Néanmoins, une baisse de 450.000 euros, c'est-à-dire qu'il n'y a que 150.000 euros qui, à mon souvenir, avaient été sauvés.

Moi, ce qui m'étonne, c'est qu'on est néanmoins dans ce marché, sur une enveloppe de 550.000 euros alors qu'il devrait y avoir au moins une enveloppe globale de 750.000 euros à disposition. Je veux bien des précisions sur ce point. Est-ce que cette enveloppe, cette ligne dans le budget recouvre d'autres choses que ce projet de délibération ? Cela est tout à fait possible : je voudrais avoir des précisions à ce sujet.

Et réaffirmer, comme a pu le dire ma collègue précédemment, c'est essentiel pour contribuer à l'émancipation des enfants de pouvoir leur permettre de faire un certain nombre de sorties pédagogiques. Sortir de son quartier, pas simplement aller à la piscine avec des bus mais aussi aller plus loin, aller dans différents lieux ressources de la Région Ile-de-France me semble être une nécessité pédagogique, et les équipes enseignantes souffrent énormément de devoir annuler des projets, de ne pas pouvoir les mettre à exécution parce qu'à un moment donné, il n'y a pas les moyens matériels pour pouvoir les réaliser.

Alors, vu que tout à l'heure je vous ai fait économiser 340.000 euros minimum, avec la décision de Mme CORDEBARD de ne plus renouveler les subventions facultatives... Je sais, on va me dire que ce sont des subventions facultatives d'investissement. Elles ne pourront pas aller dans le fonctionnement.

Néanmoins, on voit bien le cœur du problème. Si l'on arrête de financer les structures facultatives privées, on devrait trouver de quoi répondre plus aux besoins des enfants de l'école publique. C'est notre rôle.

J'insiste. Ne cherchons pas des prétextes. Je partage ce qui a été dit précédemment par ma collègue sur le fait que l'on peut tout à fait satisfaire des impératifs écologiques et, en même temps, permettre ces sorties-là. En effet, attention, la question de l'éducation à l'intérêt général écologique est essentielle.

Si l'on veut que ce principe, que j'appelle le "principe de la règle verte" - c'est le principe de la nécessité de préserver notre écosystème - puisse être transmis aux générations, il faut permettre que les enseignants dans l'école publique ait accès à tous les outils pédagogiques et notamment les sorties.

Je vous remercie.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Pour vous répondre, la parole est à M. Jean-François MARTINS.

M. Jean-François MARTINS, adjoint. - Merci, Madame la Maire, merci Mme MÉES et Mme SIMONNET pour vos interventions.

C'est un projet de délibération peut-être moins fondamental que les propos que vous avez tenus l'une et l'autre. Il s'agit du renouvellement des 13 lots de transport pour les activités sportives scolaires et périscolaires, puisque ce marché de trois ans était notifié pour un montant maximal de 348.800 euros et que pour le lot qui concerne les 8e, 9e, 10e, 12e, 18e et 19e arrondissements, nous sommes sur la période - alors que nous n'avons pas encore abouti aux trois ans - au-delà du montant maximal du marché et que nous devons donc repasser un marché pour aller

jusqu'à 2016, qui est la date de fin de l'ensemble des lots à l'occasion de laquelle il y aura un nouvel appel d'offres pour l'ensemble des lots.

L'occasion qui nous est donnée de rouvrir un marché pour finir cette période, nous permet deux choses. D'abord, d'améliorer les critères environnementaux du marché sans attendre le grand renouvellement de 2016. Ainsi, les critères environnementaux de cet appel d'offres nous permettront d'avoir des réponses avec une offre de bus qui sera avec des Euro 5 et Euro 6, c'est-à-dire les normes environnementales les plus favorables, là où ce marché préexistant, qui est un marché qui date de 2012 était plutôt fondé sur les normes Euro 3 et Euro 4.

C'est un projet de délibération qui va nous permettre, y compris sur le transport scolaire, d'aller dans le sens du plan antipollution que nous avons voté lundi.

J'ajoute, Madame SIMONNET, qu'il y a des activités facultatives que nous finançons. Par exemple, les mercredis du sport ou les écoles municipales des sports dont le transport des enfants est financé. C'est facultatif, mais nous l'assumons.

Le gros de ce marché est l'obligatoire. C'est l'apprentissage de la natation pour conduire les enfants à la piscine dans le cadre de l'enseignement aquatique scolaire. De ce point de vue, nous tentons de faire converger trois impératifs :

- l'impératif réglementaire et obligatoire qui est de conduire les enfants à la piscine,
- l'impératif environnemental en réduisant le nombre de trajets à faire en bus pour y préférer des solutions piétonnes.

C'est désormais la solution qui a été prise de favoriser le transport piéton quand les écoles sont à moins d'un kilomètre du lieu de piscine. C'est un avantage environnemental, mais c'est, cher Bernard JOMIER, aussi un avantage pour la santé puisque cela favorise l'activité physique et la marche des petites Parisiennes et des petits Parisiens.

C'est pourquoi je crois que ce 13e lot qui est renouvelé, parce que nous sommes allés au montant maximum, nous montre le chemin de ce que devra être l'appel d'offres de l'ensemble des lots en 2016, quelque chose qui permet aux enfants de faire des sorties scolaires, périscolaires au-delà de Paris, en Ile-de-France, mais par ailleurs de réfléchir à la manière dont nous faisons se déplacer les petits Parisiens à pied, à la fois pour leur environnement et pour leur santé.

C'est la voie que nous suivrons jusqu'à 2016.

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Merci beaucoup.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DJS 179.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DJS 179).

Mme Colombe BROSSEL, adjointe, présidente. - Mes chers collègues, bon appétit.

Nous reprendrons nos travaux à 14 heures 30.

Suspension et reprise de la séance.

(La séance, suspendue à treize heures quinze minutes, est reprise à quatorze heures trente-cinq minutes, sous la présidence de M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint).

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Mes chers collègues, notre Assemblée étant pratiquement au complet, je vous propose de reprendre cette séance.

Compte rendu de la 1ère Commission.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous sommes dans la 1ère Commission et, conformément au règlement intérieur du Conseil de Paris, je donne la parole à M. le Président de la 1ère Commission, M. Pierre GABORIAU.

M. Pierre GABORIAU. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, notre 1ère Commission s'est réunie mardi 3 février. Depuis notre dernier Conseil de Paris réuni en décembre dernier, la commission d'élus des concessions emblématiques a été installée le 8 janvier et a consacré son ordre du jour à l'étude du principe de consultation pour un marché de conception, maintenance et exploitation publicitaire de kiosques de presse et de gestion des kiosquiers. La prochaine séance est prévue jeudi prochain 12 février, avec le renouvellement de plusieurs concessions.

Comme à chaque séance, notre collègue Adjoint au Maire Julien BARGETON a présenté l'ensemble des tableaux d'ordre financier arrêtés au 31 décembre 2014.

Plusieurs sujets, dans notre Commission, ont fait l'objet d'une discussion des membres, en particulier :

- la création de la M.I.E. "Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux : quelles filières industrielles d'avenir ?" ;

- l'octroi de la protection fonctionnelle à une ancienne maire d'arrondissement ;

- la subvention et convention avec le comité des Champs-Élysées, pour les festivités du Nouvel An, avec la question posée sur le pourquoi d'une aide financière a posteriori ;

- la mise en œuvre des évolutions législatives de la taxe de séjour à compter du 1er mars 2015 ;

- la question posée sur la possibilité d'octroyer une augmentation de subvention annuelle à l'Office du tourisme et des Congrès de Paris qui participe activement à la promotion et au rayonnement de notre Capitale en matière de tourisme, même s'il a été répondu, lors de cette réunion, que de nombreux budgets de la Ville y concouraient, comme la culture, la voirie, l'éclairage, les musées. Je regrette qu'il n'y ait pas eu d'étude d'impact particulièrement en matière d'emploi.

- enfin, la majoration de la cotisation de la taxe d'habitation des logements meublés non affectés à l'habitation principale ;

- le rapport sur la gestion des Blancs-Manteaux, avec le vœu concernant la mise en œuvre des clauses d'insertion dans les marchés publics.

La présentation aux membres de la 1ère Commission, mais aussi de la 2e, 5e et 7e, du rapport de la M.I.E. sur le travail dominical et nocturne à Paris, par le président Bernard GAUDILLÈRE et le rapporteur Jean-Baptiste de FROMENT, a été effectuée dans la foulée de notre réunion de 1ère Commission.

Je terminerai mon intervention mensuelle de président de la Commission, pour être le porte-parole de très nombreux collègues en exprimant à nouveau le vœu qu'à l'avenir, la réunion de bureau de la Mission de préfiguration de la Métropole du Grand Paris n'empiète pas sur le déroulé de notre séance.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

Je signale que notre collègue Julien BARGETON étant souffrant, il sera remplacé, mais brillamment, j'en suis sûr, pour les réponses de l'Exécutif par M. Emmanuel GRÉGOIRE.

2015 DFA 44 - Groupement de commandes pour l'acquisition et la livraison de fournitures de consommables d'impression - Modalités de passation.

2015 DFA 48 - Graphisme des éditions Paris-Plages 2015 à 2017 pour la DICOM et animations sportives des éditions Paris-Plages 2015 à 2018 pour la DJS (article 30) - Marchés de services - Modalités de passation.

2015 DFA 49 - Lancement et signature d'un accord-cadre relatif à l'impression papier pour les besoins de communication et d'information de la Ville de Paris, en six lots.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à un bilan de la mise en oeuvre des clauses d'insertion.

2015 DFA 50 - Marché à bons de commande pour la mise à disposition et maintenance de fontaines de nettoyage pour les ateliers et garages de la ville - Marché de service - Modalités de passation et d'attribution.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons les projets de délibération DFA 44, 48, 49, 50, les amendements n° 142, n° 143, ainsi que le vœu référencé n° 144 relatifs au groupement de commandes pour l'acquisition et la livraison de fourniture de consommables d'impression, modalités de passation et différents marchés de service.

Je donne la parole à M. Yves CONTASSOT.

M. Yves CONTASSOT. - Merci, Monsieur le Maire.

D'abord, une petite remarque pour M. GABORIAU : Paris n'est pas seule à la Mission de préfiguration et je pense que l'ensemble des élus de la banlieue apprécieraient assez peu qu'on leur dise que les travaux de la Mission doivent être calés sur nos horaires propres parisiens.

Si, quand vous dites que vous ne voulez pas que la Mission empiète sur le débat du Conseil de Paris, je suis désolé !

Ce n'est pas comme ça que cela se passe et vous le savez bien, mais ce n'est pas grave.

Le deuxième point, c'est : concernant les projets de délibération DFA 44 et 49, nous avons déposé deux amendements, un sur chaque projet de délibération, qui visent à répondre à ce qui nous a été présenté très, très largement au cours des dernières séances et encore au cours de celle-ci, à savoir réduire l'empreinte environnementale de la Ville de Paris à tous les stades, faire en sorte que l'économie circulaire soit effectivement mise en œuvre, réellement, lorsque nous passons des marchés et c'est le sens de ces amendements.

Je vais les présenter très rapidement. De quoi s'agit-il ?

D'abord, de donner plus de poids aux clauses sociales et environnementales.

D'abord, faire en sorte qu'il y ait systématiquement des clauses sociales, sauf impossibilité totale mais c'est rarement le cas ; il faut faire preuve d'un peu d'imagination quelquefois.

Deuxièmement, que, lorsqu'il y a des clauses environnementales, elles pèsent réellement et qu'elles ne soient pas totalement marginales, comme c'est le cas sur au moins un des deux marchés puisqu'on nous propose qu'elles ne pèsent qu'à hauteur de 4 % des critères de choix.

Donc, il faut renforcer le poids des clauses environnementales.

Nous l'avons dit lors de discussions : nous aimerions aussi qu'il y ait plus d'éléments dans les dossiers nous permettant de mieux comprendre comment s'effectue la pondération à l'intérieur des offres... entre les offres plutôt, notamment sur la question du prix, car, on le sait bien, selon la technique qui est utilisée, même si le poids du critère prix est ramené à 20 ou 30 ou 40 %, il peut s'avérer totalement déterminant sur la méthode utilisée.

Nous aimerions avoir plus d'éléments d'information.

Le deuxième point que je voudrais évoquer, c'est la mise en cohérence, là aussi, avec ce qui a été évoqué lundi matin lors du débat sur la lutte contre la pollution atmosphérique, c'est faire en sorte que, lorsque nous passons des marchés, seuls les véhicules aux meilleures normes soient retenus systématiquement et que l'on n'ait pas des possibilités qui se révéleraient, d'ailleurs, un peu compliquées à mettre en œuvre lorsqu'on autorise, par exemple, des véhicules aux normes Euro 4 à répondre au marché, alors que, bientôt, ils vont être interdits de circuler dans Paris.

Le dernier point, c'est sur le projet de délibération DFA 49 : nous aimerions que, dans l'ensemble des points qui nous sont proposés, il y ait davantage de prise en considération de la localisation. Cette question est un peu

complexe parce que, juridiquement, il nous est interdit de définir un périmètre pour les entreprises qui répondent à nos appels d'offres.

Néanmoins, il est possible, dans les cahiers des charges, non pas d'en faire des critères de choix mais des critères techniques à respecter, à savoir pouvoir vérifier la localisation, aller sur place dans des délais et des niveaux d'émission de CO₂ qui soient tout à fait respectables, si j'ose dire.

Et puis, de la même manière, nous aimerions que, systématiquement, lorsqu'il y a recours à des textiles, on privilégie le bio ; lorsqu'il y a recours à des papiers, ce soit systématiquement du recyclé et non pas du partiellement recyclé potentiellement, donc être plus exigeants sur ces questions environnementales.

Voilà le sens de nos amendements, en espérant qu'à l'avenir, évidemment, systématiquement, ces éléments soient intégrés dans tous les cahiers des charges.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur CONTASSOT.

Je donne la parole à Mme Danièle PREMEL.

Elle n'est pas là. Quelqu'un la remplace ? Non.

Pour répondre, je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Il s'agit donc de plusieurs projets de délibération portant sur des passations de marché. Effectivement, plusieurs amendements techniques ont été proposés, dont M. CONTASSOT vient, assez précisément, de présenter les grandes lignes. Est également attaché le vœu n° 144, que j'aurai le plaisir de présenter très rapidement afin d'y répondre.

Sur les amendements techniques, vous rappelez fort justement l'importance, dans les marchés, de retenir des critères sociaux, environnementaux et notamment des critères d'attribution rigoureux, toute la difficulté étant de pouvoir répondre à ces objectifs, sans lancer des marchés contraires au Code des marchés publics ou sans prendre de risques trop grands de voir les marchés déclarés infructueux pour des raisons d'impossibilité des prestataires d'y répondre de façon satisfaisante.

Aussi, et très sensible aux amendements qui nous ont été proposés, je souhaiterais présenter des amendements oraux, que je vais reprendre de façon assez précise pour être rigoureux, de façon que nous puissions concilier à la fois l'ambition de ces critères qui nous rassemblent et le fait de pouvoir les décliner de façon pratique dans nos marchés publics.

Tout d'abord, sur l'amendement n° 142, relatif au projet de délibération DFA 44, parmi les trois grandes lignes que vous proposez, sur les critères sociaux tout d'abord, nous pensons que ce que vous proposez est très exigeant. C'est louable mais cela met en danger les marchés d'être déclarés infructueux. Aussi, je propose l'amendement oral suivant, et je me fais le porte-voix de Julien BARGETON sur ce point.

Nous proposons d'introduire une clause incitative qui est la suivante, je cite : "Cette consultation n'inclut pas de clause d'insertion au sens de l'article 14 du Code des marchés publics. Le titulaire est néanmoins invité à mener une réflexion approfondie quant au recrutement éventuel de personnes en insertion sociale et doit présenter une démarche de progression dans ce domaine, notamment s'agissant des partenariats qu'il pourrait mettre en œuvre afin de donner accès, par le biais de différentes modalités, aux structures de l'insertion par l'activité économique et du secteur protégé."

Concernant les clauses environnementales, il y en a qui sont déjà prévues, mais nous souhaitons effectivement les élargir.

Non seulement il y a la priorité accordée aux cartouches réutilisables et que le niveau d'encre disponible soit paramétrable ; d'autre part, et vous l'avez dit, nous allons modifier l'amendement que vous proposez afin de bien prendre en compte le fait que nous exigeons au minimum le respect de la norme Euro 5 pour le transport via les véhicules de livraison. Ces points seront inclus au cahier des clauses administratives particulières.

Enfin, c'est un point essentiel aussi que vous avez souligné, concernant les critères d'attribution, et donc les clés selon lesquelles le jury est amené à se prononcer sur les propositions formulées par les prestataires, nous proposons de répondre en partie positivement à votre demande, en introduisant les pondérations suivantes : que le critère de prix soit à 50 %, que le critère de valeur technique soit à 30 % et que le critère de démarche environnementale soit reconnu comme tel et explicité comme tel à hauteur de 20 %.

Voilà pour ce qui concernait l'amendement n° 142.

On vote d'abord sur ce point, Monsieur le Maire ?

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je crois parce que Mme PREMEL étant arrivée, nous allons examiner le vœu n° 144 après son intervention.

Acceptez-vous les amendements ?

Les amendements sont acceptés, donc avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 142, déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 142 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 44 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DFA 44).

Et je mets aux voix l'amendement n° 143 ?

Ou peut-être après, donc nous allons passer tout de suite à Mme PREMEL qui va présenter le vœu n° 144.

Mme Danièle PREMEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, Paris a fait le choix d'une politique d'insertion ambitieuse en mobilisant l'ensemble des dispositifs des programmes, qui permettent de mettre en œuvre cet axe au bénéfice des Parisiens et Parisiennes qui sont écartés du monde du travail.

Le Code des marchés public fait de la clause sociale une obligation pour les collectivités.

Pour Paris, cette exigence donne à notre Ville des outils pour s'engager et participer à cette grande cause de l'insertion, et ainsi être un acteur premier et exemplaire sur ce champ, en s'appuyant sur un ou plusieurs des articles concernant la clause sociale.

A l'examen d'un certain nombre de projets de délibération, force est de constater que, dans le cahier des clauses administratives particulières des marchés, parfois la clause est absente et parfois elle est présente.

Je prendrai pour exemple deux cas : celui des trois marchés de la Direction des Finances et des Achats, projets de délibération DFA 48, 49 et 50 qui concernent "Paris-Plage", l'impression de papier pour les besoins de communication et d'information de Paris, et la mise à disposition et la maintenance de fontaines de nettoyage, où la clause sociale, pourtant obligatoire dans les marchés publics, est absente ou notée sans objet.

Je noterai, à l'inverse, celui des marchés de la Direction des Déplacements et de la Voirie, projet de délibération 2015 DVD 63 qui concerne les entretiens des plantations et espaces verts du service des canaux, marché des services, dans lequel la clause est présente et est très bien développée.

Si la clause sociale est obligatoire pour tous les marchés, elle est déclinée en plusieurs articles que les directions et services ont la possibilité de choisir, en fonction de la nature du marché, de son secteur et de différents publics. Cette diversification de l'utilisation des clauses sociales dans les marchés de prestations intellectuelles peut contribuer aussi à développer une offre d'insertion adaptée à l'accès à l'emploi des jeunes diplômés, Bac, B.T.S., I.U.T., licence professionnelle, master, au chômage.

Il nous faut dépasser la situation actuelle, en cernant les difficultés rencontrées, identifier les bonnes pratiques et imaginer les préconisations, voire même penser à un guichet unique territorial, pour faire en sorte que la Ville de Paris puisse développer encore plus, et qualitativement, le levier de la clause d'insertion pour œuvrer pour l'emploi.

C'est à cet effet que nous émettons le vœu qu'un bilan soit tiré des pratiques des directions et des bailleurs de la Ville en matière de clauses sociales, que ce bilan soit présenté et débattu aux conseillers de Paris de la 1ère Commission en vue de l'élaboration de recommandations que la DFA sera chargée de faire appliquer.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Monsieur GRÉGOIRE ?

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Donc, je répondrai à deux éléments.

D'abord, l'amendement n° 143 que M. CONTASSOT a présenté tout à l'heure et, ensuite, au vœu n° 144 que Mme PREMEL vient de présenter.

Sur l'amendement n° 143, là aussi, dans le sens de ce que j'ai dit avant, une proposition d'amendement oral.

Tout d'abord, d'introduire sur les critères sociaux la longue phrase que j'ai citée, que j'économise à présent, sur le fait d'essayer de maximiser la prise en compte des critères sociaux sans prendre le risque d'avoir un marché infructueux mais plus précisément, sur cet amendement, quelques éléments complémentaires.

Seule la norme Euro 4 était retenue dans la version initiale du projet de délibération que nous proposons et donc, là aussi, nous proposons de retenir la norme Euro 5 pour les transports.

S'agissant des vérifications sur pièce de la qualité des papiers écologiques qui sont fournis, que vous avez évoquées, c'est déjà un élément qui est présent dans le C.C.A.P. proposé.

Enfin, et c'est vrai que c'est dommage mais vous l'avez souligné vous-même, il ne nous est pas possible, au regard du Code des marchés publics, d'introduire des critères géographiques de proximité du fournisseur, donc on ne peut pas inclure un critère, comme vous l'évoquiez, sur la distance en heures de train ou équivalent CO2 dans le marché. En l'état du droit, nous ne le pouvons pas.

Enfin, là aussi pour répondre le plus loin possible à votre demande sur les critères d'attribution, nous proposons que le critère prix soit retenu à 40 %, que le critère qualité des prestations le soit à 50 % et, là aussi, d'introduire un critère démarche environnementale spécifique à hauteur de 10 %.

J'espère que cette proposition d'amendement oral sera acceptée.

J'en viens maintenant au vœu n° 144, en remerciant Mme PREMEL pour la présentation de ce vœu sur ce sujet très important et à la fois l'assurer de notre soutien sur les objectifs et sur l'ensemble des considérants qui sont présentés.

Cependant, nous avons quelques difficultés sur le détail du vœu.

C'est un moyen de prolonger et d'enrichir les échanges que nous avons eus hier, ma voisine Antoinette GUHL en étant l'adjointe en responsabilité.

Je donnerai évidemment un avis favorable à ce vœu, en rappelant que beaucoup de celui-ci est déjà mis en œuvre, notamment en matière de bilan des clauses sociales et environnementales dans nos marchés, et aussi des bailleurs, mais qu'il est bien évident que l'on doit reconnaître qu'il est encore possible de mieux le faire connaître.

Notre collègue Antoinette GUHL s'y emploie avec conviction et détermination et elle trouvera évidemment tout le soutien de l'Exécutif pour y parvenir dès cette année.

Ainsi, en application de la loi "Economie sociale et solidaire" qui a été adoptée à l'été dernier, nous verrons en 2015 la mise en place d'un schéma de promotion des achats socialement responsables.

Donc, c'est un avis favorable.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur GRÉGOIRE.

Vous acceptez l'amendement ? Oui. Donc avec avis favorable de l'Exécutif.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 143 déposée par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 143 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu référencée n° 144, déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 47).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 48.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DFA 48).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 49 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté à l'unanimité. (2015, DFA 49).

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DFA 50.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DFA 50).

2015 SG 17 - Communication - Rapport d'observations définitives et sa réponse sur la gestion de l'espace d'animation des Blancs-Manteaux.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous passons maintenant à l'examen du projet de délibération SG 17 concernant une communication, rapport d'observation définitive et réponse sur la gestion de l'espace d'animation des Blancs-Manteaux.

Je donne la parole à Mme Maud GATEL, pour cinq minutes.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Maire, mes chers collègues, nous aurons à nous prononcer à la fois sur la demande d'octroi de protection fonctionnelle à une ancienne maire d'arrondissement, mais également sur le rapport de la Chambre régionale des comptes, relatif à l'espace d'animation des Blancs-Manteaux dans le 4e arrondissement.

Il ne nous revient naturellement pas de nous prononcer sur le fond du dossier. Une instruction étant en cours. Il relève en revanche de notre responsabilité de prendre la mesure du caractère édifiant du rapport de la C.R.C., un rapport qui révèle à tout le moins une inertie coupable de la Ville de Paris, ainsi qu'une inefficacité prégnante de certaines de ses procédures, une mauvaise gestion manifeste, doublée de lacunes dans le contrôle, dont ont pâti en premier lieu les Parisiens.

Le rapport de la C.R.C. révèle des pratiques en marge de la loi, ayant perduré pendant dix ans. De 2003 à 2012, les règles en vigueur concernant la location de l'espace des Blancs-Manteaux n'ont pas été respectées. A travers des dispositifs que le rapport qualifie successivement de mécénat forcé ou d'obligation de don de la part des personnes et organisations souhaitant louer l'espace, des sommes ont été dégagées pour financer d'autres politiques.

Cette affaire révèle de très graves dysfonctionnements, une inertie dans l'action et des défaillances dans le contrôle interne, qui ont porté préjudice aux contribuables parisiens. Tout d'abord, une mauvaise gestion de la part de la Ville de Paris de ses équipements et une légèreté coupable dans la gestion des finances publiques. Comment qualifier autrement le fait de ne pas réévaluer pendant 34 ans le montant de location des espaces de la Ville ? En ne tenant pas compte de l'évolution du prix du marché concernant la location d'espaces, la Ville a ainsi privé les Parisiens de ressources complémentaires pendant plus de trois décennies.

Comme le souligne la C.R.C., sans l'inertie tarifaire de plus de 34 années, l'instauration d'une gestion irrégulière n'aurait pas été à ce point facilitée, pointant la responsabilité de la Ville dans ces dysfonctionnements.

Une absence de procédure de contrôle efficace dans les services, ainsi qu'entre les Services centraux et les mairies d'arrondissement et les équipements d'autre part. Faut-il rappeler qu'il a fallu attendre la saisine directe de l'Inspection générale de la Ville de Paris pour que les pratiques dénoncées soient révélées ? S'il faut attendre qu'elles soient découvertes pour que l'on enquête, cela pose effectivement la question de l'efficacité du contrôle.

Bien plus que la polémique "Fox News", dont nous aurons l'occasion de débattre dans quelques instants, les dysfonctionnements révélés par le rapport de la C.R.C. abîment profondément l'image de notre Ville, et font le jeu de la désaffection du politique et celui des extrêmes.

Il est dès lors urgent de comprendre comment de telles pratiques ont pu perdurer pendant dix ans, sans que personne, à quelque niveau que ce soit, ne s'en émeuve. C'est en identifiant ce qui s'est passé, en tirant des leçons du passé que l'on améliorera les procédures et que l'on sera en mesure de prévenir de futurs dysfonctionnements. C'est notre responsabilité de veiller à ce que toute la lumière soit faite sur ce qui a permis l'existence de telles pratiques, et que soient prises les mesures qui s'imposent pour prévenir ce type de dysfonctionnements.

Ce n'est pas fini. Excusez-moi, ce n'est pas fini. J'attendais juste le silence.

Nous partageons naturellement les deux recommandations de la C.R.C. Ce sont des mesures de bon sens, dont on peut s'étonner qu'elles n'aient pas été mises en œuvre plus tôt. Réévaluer régulièrement les tarifs des salles municipales, afin que leurs montants correspondent au prix du marché, constitue une règle de bonne gestion pour les finances publiques et évitera tout manque à gagner pour la Ville. Renforcer le dispositif de contrôle interne constitue à l'évidence une nécessité.

Afin de s'assurer que la situation révélée dans l'espace des Blancs-Manteaux n'ait pas cours ailleurs, nous proposons également qu'une information aux organisateurs de manifestations soit largement diffusée, sous la forme par exemple d'un cahier des charges à l'ensemble des utilisateurs des salles de la Ville.

Enfin, dans sa réponse aux observations de la Cour et afin d'expliquer le dispositif mis en place, l'ancienne maire du 4e arrondissement évoque son ambition pour la politique d'animation locale de son arrondissement. Cela pose la question de la loi P.L.M. Nous le répétons : le périmètre et les moyens des maires d'arrondissement et de la Mairie centrale doivent être revus selon les principes de subsidiarité et d'efficacité, afin de donner aux maires d'arrondissement les moyens de leur politique.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Je voudrais rappeler à nos collègues que deux scrutins sont ouverts dans la salle de travail : celui sur la mission d'information et d'évaluation sur le thème "Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et

environnementaux : quelles filières industrielles d'avenir ?" ; et celui sur le jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la rénovation partielle du musée Carnavalet. Scrutin ouvert jusqu'à 16 heures.

Monsieur Jean-François LEGARET, vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, Maud GATEL vient de dire en des termes excellents à quel point ce rapport de la Chambre régionale est précis, lourd, accablant, consternant, ce qui nous amène à poser évidemment quelques questions, mais je dirai que le rapport se suffit à lui-même. Les faits qui sont établis et qui sont dénoncés : on verra bien quelle suite la Chambre régionale donnera. Et nous aurons tout à l'heure un autre projet de délibération sur la protection juridique à apporter, mais il y a un climat très lourd, un climat dans lequel on croit discerner quelques aspérités antagonistes entre l'actuel maire du 4e arrondissement et celle qui le précédait dans les mêmes fonctions, aspérités dont nous avons pu voir quelques manifestations ici même.

Mais on ne peut pas s'exonérer de sa responsabilité personnelle en chargeant quelqu'un d'autre. Dans cette affaire, c'est ce qui est troublant, et c'est ce qui est gênant, c'est qu'il y a des accusations portées par des personnes qui ont elles-mêmes été dans le dispositif, et qui sont aujourd'hui au service du maire du 4e arrondissement. Il y a donc quelque chose de profondément troublant.

Parmi les éléments troublants, cela fait beaucoup. Il y en a un qui est de pure forme, mais c'est écrit dans le rapport : les observations définitives de la Chambre régionale ont été communiquées à Mme la Maire de Paris le 18 novembre, transmises officiellement le 26 novembre. Je rappelle que la loi fait obligation à la Maire de Paris de soumettre au débat du Conseil de Paris dès la plus proche séance du Conseil de Paris, donc je vois mal l'explication qui amène à ce que nous débattions de ce rapport aujourd'hui, alors que l'on aurait pu le faire plus tôt.

Derrière tout cela, que révèle-t-on ? En des termes - je dirais - pudiques, mais précis, la Chambre régionale a établi trois dispositifs irréguliers qui durent - tenez-vous bien - entre 2003 et 2012. Il fallait quand même beaucoup d'aveuglement pour ne pas se rendre compte de ces trois dispositifs irréguliers sur une période aussi longue.

J'ajoute que l'on est sur un domaine où on va naturellement maintenant entrer dans la recherche des responsabilités personnelles. Et il est assez clair que Mme BERTINOTTI est clairement visée. C'est une façon - je dirais - assez réduite de lire le rapport de la Chambre régionale des comptes.

Comme la Chambre régionale l'explique très bien, la Mairie de Paris ne peut pas s'exonérer de ses responsabilités. Elle ne peut pas ne pas s'être rendu compte. Et c'est écrit noir sur blanc dans le rapport : la Ville de Paris a incontestablement fait preuve d'une très grande irresponsabilité, absence totale de procédure de contrôle interne de gestion. Et je lis la phrase : "cette administration irrégulière d'un équipement appartenant au domaine public n'aurait pu persister sur une telle durée, neuf ans, si, entre les services centraux de la Ville de Paris et la mairie d'arrondissement, il avait existé des procédures efficaces permettant d'estimer le risque de détecter de telles irrégularités et de leur apporter des solutions appropriées. Une telle lacune, s'ajoutant à l'inertie précitée au regard des enjeux financiers de la gestion des biens, a constitué sans conteste un risque pour le contrôle interne de la Ville de Paris". C'est cela qui est écrit et c'est bien sur ce point qu'il va falloir que la Ville réponde.

Les réponses ne figurent absolument pas dans la réponse que Mme la Maire de Paris a fait parvenir à la chambre régionale des comptes.

On verra bien les suites qui en seront données. Des faits accablants, des faits d'une très grande gravité, des faits qui mettent en cause l'absence totale de contrôle de la Ville de Paris alors que, manifestement, des pratiques très irrégulières s'étaient instituées et ne pouvaient pas être ignorées.

Ayant depuis des années constaté que, de l'autre côté de l'hémicycle, on n'est pas avare de leçons de morale. On vous a souvent vu donner des leçons de morale et vous voir revêtir la tenue du chevalier blanc.

Je vous rappellerai à nouveau qu'il n'y a rien de plus salissant que le costume du chevalier blanc.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Je donne la parole à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Mes chers collègues, à la lecture du rapport, on ne peut qu'être surpris par un tel bidouillage. C'est l'expression la plus "soft" que j'ai réussi à trouver sur la gestion de cet espace.

D'abord, je voudrais féliciter l'actuel maire du 4e, Christophe GIRARD, parce que si je comprends bien la lecture du rapport, c'est dès sa prise de fonction qu'il a voulu mettre de l'ordre et c'est grâce à lui que l'on a accès à

ce rapport. Je pense que c'est très honnête et très responsable quand on est maire, quels qu'aient été les responsables en fonction auparavant, de vouloir que les choses soient claires.

Je pense que ce sont des décisions, en termes d'honnêteté, qui ne sont pas forcément simples à prendre parce qu'il faut s'émanciper des liens avec celle ou celui qui pouvait gérer avant.

Mais ce dossier pose vraiment beaucoup d'interrogations. L'instruction étant en cours, je ne me prononcerai que sur le rapport.

Oui, Madame BERTINOTTI est visée, sans doute pas seulement parce que la mairie de Paris est seule de plein exercice. Les mairies d'arrondissement ne sont pas des mairies de plein exercice.

D'abord, sur la forme. Comment est-ce possible que pendant tant d'années, neuf ans, la mairie du 4e ait pu ainsi gérer cet espace avec autant d'irrégularités ? Comment est-ce possible qu'il y ait eu une telle inertie, que pendant 34 années il n'y ait pas eu de réévaluation de tarifs, qu'une administration locale ait fermé les yeux sur ces bidouillages, une inspection qui au début s'est contentée des réponses de la mairie d'arrondissement à un questionnaire et une défaillance de contrôle de la mairie centrale ?

Et surtout, quand je lis : "Le comité des fêtes mettait l'espace des Blancs-Manteaux à la disposition d'un organisateur de manifestations moyennant le paiement d'une somme d'argent supérieure à la redevance d'occupation. Avec l'argent ainsi collecté, le comité des fêtes finançait des manifestations d'animation locale". Quel drôle de système !

Que faisait le comité des fêtes réellement avec cet argent ? A-t-on, dans le rapport, des éléments précis sur comment était dépensé l'argent ? Qui présidait le comité des fêtes ? Quels étaient les liens avec l'équipe municipale, en clair aussi avec leur parti ? Quels étaient ensuite les liens et que faisait l'association la Ruche du 4 avec l'argent collecté ? N'aurait-on pas accès au moins à des comptes précis ?

D'ailleurs, quels étaient les liens ensuite entre la Ruche du 4, les membres de son bureau et le parti de la maire ? D'ailleurs, est-ce que le parti de la maire de l'époque avait pu avoir accès et réserver la salle et à quel tarif ? Toutes ces questions se posent.

Après, sur le fond, je suis tout autant stupéfaite des préconisations. Je pense qu'il est inacceptable que la réponse à toutes ces irrégularités soit l'alignement des tarifs sur les prix du marché. Fermez le ban : c'est la réponse du libéralisme qui est forcément la solution à l'ensemble des problèmes soulevés !

J'ai des questions à poser parce qu'oralement, on m'avait donné des éléments, mais j'aimerais que ce soit précisé. Peut-être n'ai-je pas étudié avec précision toutes les pages du rapport ? Le Conseil de Paris était, pour moi, assez chargé - vous le reconnaîtrez - mais il y a quand même une nécessité de distinguer des publics qui réservent. On ne doit pas faire le même tarif de location de cet équipement, l'espace des Blancs-Manteaux, comme de tout équipement public municipal : s'il s'agit d'associations, de partis, de syndicats, on doit mettre en place des tarifs autres que les tarifs du prix du marché.

On est quand même, ici, élus de la République garant du fonctionnement démocratique. On souhaite donc que les outils essentiels à la vie démocratique, que sont les associations, les syndicats, les partis politiques, puissent organiser des réunions internes et publiques.

Ensuite, bien sûr que l'on aligne sur les prix du marché pour les manifestations privées, d'autant plus si c'est lucratif. Mais j'estime que les équipements du public n'ont pas à servir à des manifestations lucratives. Mais surtout, on sait très bien qu'à Paris, c'est terrible d'avoir accès à une salle abordable.

Je me souviens qu'avec Madame la Maire du 20e, Frédérique CALANDRA, en 2008, on se posait la question suivante : comment faire pour les personnes privées qui veulent faire leurs fêtes familiales ? Il n'y a pas d'accès à des salles à des tarifs abordables.

Je terminerai avec les deux recommandations.

La première me semble complètement libérale : on court derrière la spéculation du tarif des salles.

Pour la deuxième, il faut surtout mettre en place un contrôle démocratique citoyen dans le pilotage des équipements contre toutes ces irrégularités, contre toutes les dérives de corruptions possibles, tout ce qui gangrène notre fonctionnement démocratique.

Du fait de collusions possibles entre des intérêts privés et publics, la meilleure garantie de la transparence est un contrôle citoyen, des comités de pilotage, pour que les citoyens du 4e, comme d'ailleurs, puissent s'impliquer pleinement dans la gestion de leurs équipements publics.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci Madame.

Pour répondre, je donne la parole à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame GATEL, il ne s'agit pas d'un vote puisqu'il s'agit d'une communication de ce rapport de la Chambre régionale des Comptes sur les observations sur la gestion de l'espace d'animation des Blancs-Manteaux.

Nous ne sommes amenés à nous prononcer que sur la protection fonctionnelle. Mais je vais revenir sur un certain nombre d'éléments, de questions, d'interrogations qui ont été soulevées dans les trois interventions.

Premier élément : ce rapport n'est inscrit à l'ordre du jour que de ce Conseil, car le rapport définitif de la C.R.C. incluant les réponses n'a été transmis officiellement à la Ville qu'en janvier. Nous respectons la procédure : il a été immédiatement inscrit à l'ordre du jour de notre séance.

Deuxième élément : un élément, non pas d'explication, mais sur pourquoi les tarifs n'ont pas augmenté sur les 34 années. En fait, ils ont augmenté puisque le projet de délibération de 1978 prévoyait une augmentation des prix sur les indices de la construction. En réalité, les tarifs ont augmenté, mais seulement de 350 % entre 1978 et les années concernées par la mission. Certes, cela aurait pu augmenter plus, mais pour rétablir un point précis, les tarifs augmentaient moins que le marché.

Je ne vais moi non plus pas me prononcer sur le fond.

Madame SIMONNET, vous avez soulevé un certain nombre d'interrogations, M. LEGARET également. Il reviendra au procureur financier de faire l'instruction. Ce n'est pas notre rôle et j'imagine que nous aurons l'occasion d'y revenir à d'autres occasions.

Pour revenir sur pourquoi la Ville n'aurait rien fait ou supposé rien fait pendant toutes ces années, c'est vrai, force est de constater que les irrégularités ont duré de 2003 à 2012 et que c'est une période qui est anormalement longue pour corriger des problèmes dans la gestion de cet équipement. Mais pourquoi ?

La première chose, c'est qu'il s'agit d'un équipement de proximité. Il n'y a aucune raison légale que des actes de gestion de cet établissement remontent au Conseil de Paris. De ce point de vue, les procédures de contrôle n'ont pas fonctionné correctement, mais il était difficile qu'elles le fassent.

D'ailleurs, la Direction régionale des finances publiques - ce n'est pas la Ville - a fait deux audits sur cet établissement en 2007 et en 2010 et n'a observé aucune anomalie. Si, effectivement, on peut convenir que c'est un délai trop long, c'est un tort qui est largement partagé, y compris par la tutelle de Bercy sur ces aspects.

Ensuite, et sans vouloir en quoi que ce soit dédouaner la Ville, dès lors que des anomalies ont été signalées et, là aussi, il a été rendu hommage à qui de droit, immédiatement la Ville a déclenché une inspection générale. Les faits identifiés ont semblé effectivement relever d'anomalies d'actes de gestion susceptibles d'être qualifiés de gestion de fait. Immédiatement, il a été fait transmission à la Chambre régionale des comptes du dossier avec copie au Procureur afin qu'il revienne aux autorités compétentes de faire leur travail et d'instruire sur ce cas.

Le rapport souligne effectivement un certain nombre de dérives. Il reviendra aux autorités compétentes d'en qualifier la nature exacte et nous suivrons cela attentivement. Mais dès que ces faits ont été signalés - vous le savez mieux que moi pour beaucoup d'entre vous puisque vous étiez élus de cette Assemblée lorsqu'a été votée la réforme des tarifs et des équipements -, immédiatement une réforme d'ampleur a été engagée afin d'éviter que ce type de problème ne se reproduise.

Je vous invite à vous replonger sur cette procédure qui maintenant préside sur la gestion de ce type d'équipements qui permet d'anticiper et de répondre aux problèmes qui avaient été soulevés lors de la gestion de l'espace des Blancs Manteaux, c'est-à-dire un contrôle et des procédures extrêmement strictes avec un guide d'utilisation d'exploitation de ces établissements.

C'est également, pour organiser la fixation de la grille des tarifs, le maintien de la liberté de tarifs spécifiques. Je reviens sur ce qu'évoquait Mme SIMONNET : il ne s'agit pas du tout, en aucun cas, d'aligner le prix des équipements sur le marché, mais effectivement d'adapter les tarifs en fonction de la typologie des utilisateurs.

Je remarque au passage que la loi n'a autorisé la mise à disposition gratuite de ce type d'équipements que depuis 2009, donc nous étions là aussi un peu bloqués pour le faire avant.

Cette nouvelle procédure permet incontestablement d'éviter que ce type d'errements se reproduise. Je ne répondrai pas aux autres questions ou insinuations. Il reviendra au Procureur financier d'instruire son dossier librement.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci.

Comme il s'agit d'une communication, il n'y a pas de vote.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif aux conditions de travail chez les délégataires de service public.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Donc, nous passons à l'examen de vœux non rattachés.

Le vœu référencé n° 145, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, est relatif aux conditions de travail chez les délégataires de service public.

Je donne la parole à M. Didier LE RESTE.

M. Didier LE RESTE. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, ce vœu a été déposé à la suite du conflit social qui a mobilisé les agents de la Sita, société chargée de l'enlèvement du verre, dans le Sud de Paris pendant plus de quarante jours.

Ce conflit social a été marqué d'une grande dureté. Je laisse à chacun le soin de juger de l'effort déployé par ces salariés qui ont renoncé à plus de quarante jours de salaire guère plus élevé que le Smic pour faire entendre leurs revendications.

Confrontés à l'enlisement du conflit, ces salariés se sont logiquement tournés vers les élus du Conseil de Paris pour exiger la relance des négociations avec leur employeur.

Les élus Communiste - Front de Gauche ont répondu à leur appel. Nous sommes intervenus, sur le terrain d'ailleurs, mais aussi auprès de la Maire de Paris, auprès de l'employeur.

La lutte a porté ses fruits et les salariés ont aujourd'hui obtenu satisfaction sur la plupart des demandes formulées dès le début du conflit. Loin d'être un cas isolé, ce conflit a mis en lumière la réalité des conditions de travail chez les titulaires de nos marchés publics et autres délégataires de service public.

Pour notre part, nous sommes convaincus qu'un certain nombre de ces missions pourraient utilement être municipalisées, tant par souci des conditions de travail que par la conviction profonde que le service rendu sera de meilleure qualité, pour un coût bien moindre, et en tout cas utilisé à bon escient.

Cependant, cela ne nous empêche pas de vous proposer dès maintenant ce vœu qui vise à renforcer les moyens de contrôle de la Ville sur les conditions de travail des agents employés par les opérateurs publics et privés.

La formulation initiale va malheureusement bien au-delà de ce que nous permettent à ce jour le Code des marchés publics et le droit européen. Mais il nous paraît des plus nécessaires d'agir en la matière pour lutter contre ces dérives et garantir la qualité du service public.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE RESTE.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur Didier LE RESTE, merci beaucoup pour ce vœu. Je dois dire que nous partageons totalement les considérants que vous avez présentés dans ce vœu.

Simplement, comme vous l'avez laissé entendre à la fin de votre intervention, le Code des marchés publics est ainsi fait qu'il ne permet pas d'adopter en l'état les vœux que vous exprimez. Donc, je vous propose un amendement oral, de façon à ce que nous puissions remplir le plus efficacement possible les objectifs que vous définissez dans vos considérants.

Il s'agit donc bien d'essayer de peser sur une modification du Code des marchés publics. Donc, nous vous proposons la rédaction suivante :

"Premièrement, que la Maire de Paris interpelle le Gouvernement afin de faire évoluer le Code des marchés publics pour permettre aux collectivités locales : d'intégrer de hautes exigences en matière de politique sociale dans les conditions d'exécution des marchés, d'intégrer cette exigence dans les critères de sélection des offres, mais également qu'un bilan social soit annexé au rapport annuel des délégations de service public".

Je sais que ce sera une voie longue mais c'est, il nous semble, la voie la plus efficace pour y parvenir.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur GRÉGOIRE.

Monsieur LE RESTE, vous acceptez cet amendement de votre vœu ?

M. Didier LE RESTE. - Après réflexion, tout à fait, nous l'acceptons.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - D'accord.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 48).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux structures du 12e habilitées à percevoir des fonds de la taxe d'apprentissage.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 146, déposé par le groupe UMP, a trait aux structures du 12e habilitées à percevoir des fonds de la taxe d'apprentissage.

Je donne la parole à Mme Valérie MONTANDON.

Mme Valérie MONTANDON. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, pour une grande majorité d'entreprises, notamment les T.P.E., le paiement de la taxe d'apprentissage le 1er mars de chaque année est une simple formalité administrative obligatoire effectuée sans objet précis. D'ailleurs, de nombreuses entreprises n'ont pas de bénéficiaires pré-identifiés.

D'un autre côté, les établissements de formation et associations habilités à percevoir la taxe d'apprentissage ont de plus en plus de mal à trouver des fonds, en raison de la crise, en raison aussi des baisses de subventions publiques, et ne savent pas attirer l'attention des entreprises donatrices.

Il est important de préciser que ces structures, souvent à caractère social, ont souvent des vocations d'insertion des jeunes ou de personnes en situation de handicap.

Il nous apparaîtrait opportun qu'à titre expérimental, la mairie du 12e arrondissement joue un rôle de mise en relation entre les entreprises du 12e arrondissement et les structures du 12e qui sont habilitées à percevoir la taxe d'apprentissage.

De plus, la mise en relation entre entreprises et structures proches localement peut créer du lien, des synergies, pouvant ainsi déboucher sur des partenariats.

En effet, il est beaucoup plus valorisant et motivant pour une entreprise du 12e arrondissement de savoir que le versement de la taxe d'apprentissage ira et aidera à une association proche géographiquement et au service des habitants du quartier.

C'est pour cela que nous vous proposons que la mairie du 12e fasse procéder, en lien avec les services concernés, à un recensement des établissements du 12e qui sont habilités à recevoir la taxe d'apprentissage et qu'ensuite, dans un deuxième temps, elle fasse une campagne d'information auprès des entreprises du 12e, afin de les sensibiliser sur la possibilité de verser cette taxe d'apprentissage aux établissements, structures et organismes du 12e qui sont habilités ainsi recensés.

Par une opération, soit de mailing mais aussi auprès des entreprises, et par une publication sur le site Internet de la mairie du 12e, ainsi que sur le journal trimestriel de la mairie du 12e.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Madame MONTANDON, si je puis me permettre en tant qu' élu du 12e, il me semble que c'est un sujet qui relève davantage du Conseil du 12e arrondissement que du Conseil de Paris, mais cela tombe bien, la personne qui va vous répondre est également un élu du 12e, donc elle va pouvoir vous répondre avec pertinence.

C'est une affaire entre élus du 12e arrondissement !

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Un petit moment intimiste !

C'est un vœu qui aurait pu être présenté au nom de l'ensemble des arrondissements. Le sujet l'aurait mérité.

Pour répondre sur le fond, et en essayant de m'éloigner deux secondes de cet arrondissement qui m'est si cher, la taxe d'apprentissage est un outil important et qui permet le financement de la formation par les entreprises.

La collecte de cette taxe et le processus de versements sont organisés exclusivement par des organismes collecteurs qui sont autorisés par l'Etat à cet effet.

Il n'y a que 45 % de la taxe qui est répartie librement par l'entreprise, ce n'est donc pas l'ensemble de la taxe de l'apprentissage qui est librement fléchi. En effet, une majorité de cette taxe est versée aux écoles dans le cadre de contrats d'apprentissage et du soutien à des formations professionnelles en lien avec les objectifs de l'entreprise.

Une approche territoriale de cette taxe prend sens lorsque l'objectif est d'encourager les filières qui sont pénuriques dans les territoires fragiles, peu diversifiées et mono-métiers. Ce n'est pas le cas à Paris où une logique territoriale n'est pas appropriée.

En effet, les écoles parisiennes, au-delà des besoins territoriaux, forment des étudiants prêts à se professionnaliser dans d'autres régions ou même dans d'autres pays. C'est notamment le cas pour des écoles très prestigieuses du 12e arrondissement.

Les écoles perçoivent la taxe d'apprentissage d'entreprises quel que soit le lieu d'installation des entreprises et réciproquement, le 12e bénéficie de l'apport de taxes professionnelles d'autres lieux géographiques, et l'inverse est heureusement également vrai.

La logique de versement est une logique d'encouragement de filières et de métiers qui s'organisent à d'autres échelles plus pertinentes, par exemple la Région, ou au moins le niveau départemental, c'est-à-dire toute la Ville de Paris.

L'échelle de l'arrondissement ne peut pas être considérée comme une échelle pertinente pour une politique vraiment spécifique en faveur d'une collecte de la taxe d'apprentissage.

Quant à l'information auprès des écoles et des entreprises, c'est un travail qui existe déjà et qui est mené par des organismes spécialement compétents à cet effet. Notamment c'est l'un des rôles des Chambres de commerce et de d'industrie.

Pour toutes ces raisons, je proposerai que le vœu soit retiré. Sinon, je serai contraint d'émettre un avis défavorable.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur GRÉGOIRE.

Madame MONTANDON, vous maintenez votre vœu ?

Mme Valérie MONTANDON. - Je le maintiens. Je pense que ce n'est pas simplement une échelle territoriale et que la Mairie peut faire le lien entre les différents acteurs de son arrondissement.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - C'est le rôle de la Chambre de Commerce.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

2015 DAJ 10 - Octroi de la protection fonctionnelle à une ancienne maire d'arrondissement.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DAJ 10 relatif à l'octroi de la protection fonctionnelle à une ancienne maire d'arrondissement, dont nous venons de parler.

Je donne la parole à M. David BELLIARD.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, si les faits pointés par l'Inspection générale de la Ville et le rapport de la Chambre régionale des comptes sont avérés, il s'agirait de faits graves qui marqueraient d'importants dysfonctionnements.

Mais il n'est pas pour nous lieu et place aujourd'hui de nous prononcer sur le fond de l'affaire : le Conseil de Paris n'est pas juge.

Mon propos concernera avant tout la procédure d'octroi de la protection fonctionnelle. Cette dernière est un droit, pour les maires et anciens maires d'arrondissement, prévu par le Code général des collectivités territoriales pour les fautes non détachables de leur fonction.

Nous saluons d'ailleurs la volonté de la Maire de Paris, dès le printemps dernier, qui a décidé que l'octroi de la protection fonctionnelle aux élus relèverait dorénavant de notre Assemblée. Cette décision est un élément d'une plus grande transparence dans la gouvernance de la Ville et nous ne pouvons que saluer cette volonté.

Toutefois, pour ce point tout particulier, notre groupe s'interroge cependant sur plusieurs points et difficultés.

Ce régime obligatoire repose sur un principe fondamental en responsabilité administrative : celui de la faute détachable ou non du service.

Si la faute est détachable, la protection ne serait pas due.

Dans le cas contraire, la protection est due.

Or, ce principe de faute détachable n'est pas aisé à définir car il résulte d'une analyse jurisprudentielle, et on peut ainsi légitimement se demander si ce sont aux élus du Conseil de Paris d'en décider.

Il semble également que la Ville de Paris devrait pouvoir être remboursée des frais engagés si la personne mise en cause gagne la procédure judiciaire engagée. Dans quelle mesure cela est-il possible et si oui, est-ce envisagé dans ce cas précis ?

Il y a pour finir, sans doute, nécessité de définir des critères plus précis pour permettre aux élus du Conseil de Paris de prendre leur décision en connaissance de cause.

Aussi, notre groupe souhaite à cette occasion faire la proposition qu'un groupe de travail réunissant l'ensemble des présidents de groupe de notre Assemblée soit très rapidement constitué afin de définir les critères et modalités d'attribution de la protection fonctionnelle.

En outre, notre Conseil a adopté en octobre 2014 un Code de déontologie des Conseillers de Paris destiné à définir les grands principes qui consacrent la responsabilité déontologique des élus.

Ce projet de délibération prévoit : "La création d'une autorité, un déontologue et une Commission de déontologie composée notamment de personnalités qualifiées et indépendantes désignées après consultation de

tous les présidents de groupe du Conseil de Paris. Cette commission aura la charge de la gestion des déclarations d'intérêt et pourra se prononcer sur la situation des Conseillers de Paris au regard de tous sujets susceptibles de porter conflit d'intérêts ou sur tout avantage matériel incompatible avec la situation d'élu selon des modalités de saisine et de fonctionnement que je soumettrai à notre Assemblée".

Il nous semblerait souhaitable que lorsque cette commission sera en place, elle soit saisie également de la question des protections fonctionnelles afin de donner un avis et de participer à la définition du processus et d'élaboration des critères pour l'octroi de cette protection fonctionnelle.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur BELLARD.

La parole est à Mme Maud GATEL.

Mme Maud GATEL. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, je serai très brève ; le groupe UDI-MODEM votera en faveur de ce projet de délibération, tout simplement parce qu'il s'agit là d'une disposition prévue par la loi. Le Code général des collectivités locales mentionne explicitement que le cas présent entre dans le champ d'application de la loi.

Cela est donc dû et nous voterons en faveur de ce projet de délibération.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame, pour votre concision.

Monsieur Jean-François LEGARET ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Une simple question : pourquoi faire un projet de délibération ? La loi suffit ! Le Code général des collectivités territoriales dit très clairement, dans son article L. 2123-34 et dans son article L. 2123-35 que cette protection juridique est due.

Alors, certes on avait bien eu en début de mandature un projet de délibération qui prévoyait - c'est le SGCP 2014-1002 - que l'on puisse faire un projet de délibération en quelque sorte superfétatoire, mais ce que je fais remarquer, c'est que le cas présent ne répond pas à ce projet de délibération, puisque le projet de délibération prévoyait de laisser le Conseil de Paris délibérer sur les demandes présentées par les membres du Conseil, dont moi-même, ou par les élus d'arrondissement éligibles à cette protection.

Je fais remarquer que Mme BERTINOTTI, concernée, n'est plus élue parisienne, donc ce projet de délibération ne s'applique pas. Donc voilà. Je fais remarquer que l'on veut, en quelque sorte, parfaire le dispositif. Il suffirait d'appliquer la loi. Nous considérons que la protection juridique est manifestement due, donc nous ne soulevons pas d'objection, mais pourquoi faire ce projet de délibération ? Il y a peut-être des intentions cachées, que je ne veux pas décrypter, je laisse chacun en juger, mais en tout cas, ce projet de délibération ne s'impose absolument pas et il ne répond pas strictement à la délibération-cadre qui avait été adoptée au début de la mandature.

Pour toutes ces raisons, s'agissant d'un projet de délibération qui ne rime à rien et qui ne sert à rien, nous nous abstiendrons. Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

Madame Danielle SIMONNET, vous avez la parole.

Mme Danielle SIMONNET. - Ecoutez, évidemment qu'il y a de toute façon, dans toute démarche, une présomption d'innocence, et le propre de ce projet de délibération n'est pas de se prononcer sur le cœur du dossier. Mais en même temps, si c'est parce qu'une élue ou une ancienne élue demande l'octroi de la protection fonctionnelle parce que les faits impliquaient sa prise de responsabilité en tant qu'élue, se pose, comme l'a dit précédemment le président du groupe Ecologiste de Paris, une nécessité de rembourser si une culpabilité ou une faute est avérée en conclusion de la procédure. Sinon, c'est quand même plus qu'étrange !

Mais moi, je me pose une vraie question : est-ce que c'est aux élus d'établir les critères de son octroi, de cette aide de protection fonctionnelle ? Est-ce que c'est aux élus d'ailleurs de décider l'octroi de cette protection fonctionnelle, concernant une autre élue en fonction ou qui a été en fonction ? J'estime que pousser forcément à la solidarité entre les élus, cela donne quoi ? Cela donne que forcément, entre élus, il faut être solidaire, quel que soit

ce que font les uns et les autres ? Moi, je ne suis pas d'accord avec ce principe-là. Moi, je pense qu'il faudrait au contraire que la commission de déontologie, la prochaine fois, puisqu'on l'affecte, elle donne son avis.

Il devrait y avoir d'ailleurs un avis citoyen, un contrôle citoyen. Je pense vraiment qu'il y a besoin dans la crise démocratique qu'on traverse... Et ne fanfaronnez pas, parce qu'avec toutes les affaires qu'il y a en ce moment, je pense que vous êtes mal placés pour fanfaronner ! Parce que l'ambiance de pourriture au sommet de la vie politique, elle est réelle ! Oui, elle est réelle ! Et on sait, cette crise démocratique, à quoi est-ce qu'elle peut amener ! Donc on a une responsabilité sur un tel sujet, de prendre sérieusement les choses.

Donc oui, moi, je suis attachée à un contrôle citoyen. Je vois bien que cela vous fait hurler, que vous, en tant qu'élus... Voilà, donc moi, je vous le dis, ce projet de délibération, je ne souhaite pas le voter. Je préfère m'abstenir.

Je vous remercie.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Monsieur Nicolas BONNET-OULALDJ, vous avez la parole.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Après les applaudissements sur les bancs de l'UMP de l'intervention de Mme SIMONNET, je voudrais répondre à sa question et m'inscrire totalement en faux dans ce qu'elle vient de dire. D'ailleurs, Madame SIMONNET je note qu'il y a d'autres personnes qui ont été au sommet du pouvoir avant nous, dont certains que vous connaissez très bien, donc il ne faut pas cracher dans la soupe, à certains moments.

Je parlerai sous le contrôle éminent de nombre de juristes qui nous entourent, mais il me semble justement que ce genre de décision dépend du bon vouloir du Maire ou de la Maire, en l'occurrence, alors que désormais, cette décision de la juridiction administrative est amenée à une modification des textes, nous oblige à le voter, et du fait, à le rendre transparent devant les citoyens dans cet hémicycle. Et permettez-moi de vous dire que si l'on siège ici, c'est bien dans la représentation citoyenne, et ce n'est pas en tant qu'élus que l'on se juge ou pas. Il me semble que cette nouvelle possibilité est de bon sens et qu'elle atténue un peu les scories du pouvoir régalien, très attachées à l'image et à la fonction de maire, et nous le savons, encore très présentes dans les consciences.

Mais du coup, nous sommes confrontés à une décision politique, alors qu'elle est d'un principe de droit et de défense de la personne. A partir du moment où le délit éventuel est attaché à la fonction, et non pas à ses activités privées, nous sommes dans ce cas de figure, même s'il s'agit d'une élue qui n'est pas en fonction. Les faits reprochés se sont déroulés au moment où elle était en fonction. Nous accordons donc nos suffrages à ce projet de délibération, à condition que nous soyons bien face à une doctrine, c'est-à-dire qu'elle s'appliquera désormais à tout élu de notre Conseil, à partir du moment, comme je l'ai dit à l'instant, où il s'agit bien de faits de même nature.

Ce vote ne présume en rien des suites judiciaires et du degré d'implication de l'élus dans cette affaire. La justice est saisie, la justice passera, laissons faire la justice.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur BONNET.

Pour vous répondre, la parole est à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Effectivement, comme cela a été dit par plusieurs intervenants, le droit à la protection fonctionnelle pour les élus a été reconnu par la jurisprudence dès 1971. Il a été intégré par la loi aux articles 2123-34 et 2123-35 du Code général des collectivités territoriales. Cela étant dit, la protection fonctionnelle n'est pas strictement automatique et doit répondre à un certain nombre de critères, et lorsque les critères sont réunis, il est proposé l'octroi d'une protection fonctionnelle, depuis juin comme cela a été dit, par l'administration lorsque cela concerne un fonctionnaire, et par ce Conseil lorsque cela concerne un élu.

Peut-être tout d'abord rappeler quel est l'intérêt pour la Ville d'accorder cette protection fonctionnelle et de le faire le plus tôt possible : la première chose, c'est que dès lors que nous accordons la protection fonctionnelle à un élu, cela se fait dans les conditions tarifaires négociées par la Ville de Paris pour ce type de procédure. C'est un moyen de protéger les intérêts financiers des Parisiens.

Deuxième élément : préciser que la protection fonctionnelle est spécifique à chaque procédure et à chaque niveau de jugement. Dès lors, tout nouveau fait, toute nouvelle instruction qui serait engagée, dans ce cas comme dans un autre, devrait faire l'objet d'une nouvelle saisine de demande d'octroi de protection fonctionnelle.

Troisième élément concernant la notion de faute détachable : l'idéal, il est vrai, est de pouvoir définir le critère de faute détachable dès en amont de l'octroi de la protection fonctionnelle. Il y a des cas où c'est simple, où il est

évident que les faits reprochés n'auraient aucun lien avec la fonction. Il y a des cas - et cela a été dit notamment par le président du groupe Ecologiste - où c'est plus compliqué, et parfois, c'est à l'issue de la procédure, y compris lorsque les autorités compétentes ont pris des décisions, que l'on peut s'en rendre compte.

Dans ce cas, effectivement, la Ville pourra et demandera le remboursement des frais de justice engagés si la caractérisation de la faute détachable de service est matérialisée, matérialisable et reconnue comme telle.

Dernier point concernant l'intérêt de la protection fonctionnelle : c'est dans le cas où le requérant obtiendrait gain de cause en justice et que, si la justice décidait le remboursement des frais de justice, cela se ferait au bénéfice exclusif de la Ville, qui donc, en ce cas, serait intégralement remboursée des frais de procédure engagés. Mais je retiens des interventions qui ont été faites, et y compris des réflexions qui m'animent sur ce sujet, qu'il serait intéressant effectivement de répondre positivement à la proposition formulée par le groupe Ecologiste de Paris, de mettre en place un groupe de travail des présidents de groupe de cette Assemblée, afin de clarifier, un, quels sont les critères d'octroi d'une protection fonctionnelle et, deuxièmement, la doctrine juridique que nous adopterions ultérieurement sur ce genre de cas.

Je crois qu'effectivement, il est dommage qu'à l'occasion de la matérialisation d'un droit reconnu comme tel par le C.G.C.T., on donne parfois une image assez désagréable des élus. Et il ne faut surtout pas accréditer que c'est l'occasion pour les élus de se protéger eux-mêmes, cela n'a rien à voir, il s'agit d'un point de droit.

Donc, trouvons le moyen tous ensemble de clarifier cette ambiguïté, s'il devait y en avoir une.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Maire.

Je mets aux voix le projet DAJ...

Ah ! Mme KOSCIUSKO-MORIZET ?

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Monsieur le Maire.

Je voudrais juste saisir au vol la proposition qui est faite par Emmanuel GRÉGOIRE ; nous l'accueillons avec intérêt.

Son intervention montre bien que le régime actuel est mal ajusté.

Nous aimerions qu'une suite soit donnée à ce qui ressemble à une proposition pour la suite.

Ceci dit, son intervention nous semble, par ailleurs, justifier pleinement notre abstention sur ce projet de délibération-là.

Merci.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Merci, Madame.

Pas d'autre intervention ?

Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 10.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAJ 10).

2015 DAJ 16 - Délibération requérant l'engagement par la Maire de Paris, au nom et pour le compte de la Commune de Paris, d'une plainte avec constitution de partie civile contre X du chef de diffamation publique à l'égard d'un corps constitué suite aux propos tenus les 8, 9 et 10 janvier 2015 sur le site internet "<http://www.foxnews.com/>" associés à des images représentant une carte de Paris classant huit quartiers (cerclés de rouge et de blanc) qualifiés de "no-go zones" c'est-à-dire de "zones interdites".

Vœu déposé par le groupe UMP relatif aux allégations mensongères de Fox News.

M. Jean-Louis MISSIKA, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération DAJ 16 requérant l'engagement par la Maire de Paris, au nom et pour le compte de la Commune de Paris, d'une plainte avec constitution de partie civile contre X du chef de diffamation publique, sur lequel le groupe UMP a déposé le vœu référencé n° 147.

Je donne la parole à M. Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Je regrette que Mme la Maire ne soit pas là pour un projet de délibération qui prend autant d'importance dans l'écho médiatique qu'il reçoit.

Monsieur le Maire, Madame la Maire, mes chers collègues, je ne sais pas comment vous dire que je ne vois pas le bénéfice pour Paris de la procédure que vous souhaitez engager.

De quoi s'agit-il ?

Pour quiconque est allé aux Etats-Unis en dehors de New-York, qui est sans doute la ville des Etats-Unis la moins américaine, il y a, quand on évoque l'Europe, puis la France et dans le meilleur des cas, les grandes villes françaises, quelquefois de grands moments de solitude !

En réalité, la plupart des Américains - je parle des Américains de l'Amérique profonde, ceux de l'Iowa, du Montana, ceux de l'Idaho, je ne suis pas sûr que beaucoup de gens ici savent que l'Idaho est un état américain...

Ces Américains ne connaissent souvent rien ou ne savent rien à propos de la France ou de l'Europe : de la France, de son histoire, de sa culture, de sa réalité.

Vous me faites perdre du temps ! Je récupérerai ce temps sur la suite.

Et les médias américains les ont habitués à des approximations ou à l'énoncé de totales contrevérités, telles que celles que nous avons entendues sur Fox News. Je cite Emily MILLER du "Washington Times" qui a déclaré que "les pays où les armes sont interdites, comme la France, sont attractifs pour les terroristes" ; en ajoutant que, "même là-bas, les policiers ne sont pas armés".

Je vous rappelle aussi que CNN commentant les émeutes urbaines de 2005, dont vous vous souvenez, parlait "d'émeutes musulmanes".

Les infographies, dont ces chaînes d'informations américaines raffolent, multiplient les erreurs géographiques, plaçant Cannes au nord du Portugal ou Bruxelles à la place de Saint-Malo.

Plus grave : le Los Angeles Times a fait disparaître la France de la carte du monde sur une infographie, avant de s'excuser de cette coquille.

T'as le bonjour de la coquille !

Mais nous ne sommes pas les seuls à subir ces inepties. Pour Fox News, je cite : "Il y a à Londres des policiers musulmans qui battent les personnes qui ne s'habillent pas selon les codes musulmans".

Quant à Birmingham, il s'agit, selon la même chaîne, d'une "ville totalement musulmane, à laquelle les habitants d'autres religions n'ont plus accès".

En retour, le Premier ministre britannique, David CAMERON, a traité le commentateur de Fox News de parfait idiot. C'était sans doute la meilleure réponse !

Dois-je citer le P.D.G. de Titan, Maurice TAYLOR, qui écrivait dans une lettre à Arnaud MONTEBOURG, à l'époque Ministre, qu'en France, les salariés français touchent des salaires élevés mais ne travaillent que trois heures par jour, ou encore qu'en France, bientôt tout le monde sera assis dans des cafés à boire du vin rouge mais on ne gagnera plus d'argent.

Vivement demain !

Alors, certes, pendant les tragiques attentats que Paris et Montrouge ont subis, Fox News, sur une carte de Paris, indiquait d'un trait rouge doublé de blanc comme des "no-go zones" les quartiers de la Goutte-d'Or, de Ménilmontant...

Mais oui, Madame !

Si j'osais !

... de la Fontaine-au-Roi ou les quartiers de la porte Saint-Martin ou de la porte Saint-Denis.

Dans les mêmes jours, le Wall Street Journal parle de la France, je cite : "comme un pays à l'économie moribonde et ses minorités musulmanes non intégrées".

La veille, le lundi 6 janvier, sur le site américain de Newsweek, un titre sur la France : "Comment le pays du coq est devenu une autruche". A en croire l'article, la France est un pays où le litre de lait coûte 6 euros et où les couches pour bébés sont gratuites.

Si je cite toutes ces âneries, ces clichés, ces mensonges, qui sont autant d'approximations ignorantes, c'est pour vous montrer que nous sommes là devant un phénomène qui est différent de la diffamation de Paris ou de la France que vous voulez dénoncer et poursuivre. Il s'agit, en fait, d'une forme de journalisme sensationnaliste américain dont le but est, avant tout, de faire de l'audience ou du tirage, sous couvert d'un droit inoxydable aux USA : à la liberté d'expression.

Ce particularisme excessif est renforcé par un "french bashing" connu, culturel, épisodique, régulier de la couverture médiatique anglo-saxonne de l'actualité française, dont on se souvient du pic en 2003 durant la guerre d'Irak, quand la France refusait de rejoindre la Coalition internationale. Il était même question de débarrasser la frite américaine de sa "french appellation" pour la renommer la "Freedom fries".

Ces dramaturgies faussement apocalyptiques passionnent les Américains qui, pour 22 % d'entre eux, pensent qu'ils feront l'expérience de la fin du monde de leur vivant, selon un sondage Ipsos/Reuters réalisé en mai 2012.

Si j'osais, je dirais qu'à mon sens, de tout cela, dans une formulation bien française, il n'y a pas de quoi en faire un fromage !

C'est la raison pour laquelle nous sommes, au groupe UDI-MODEM, contre votre obstination judiciaire, car il ne sert à rien de poursuivre en diffamation un véritable bêtisier audiovisuel qui n'est ni le premier ni le dernier, qui ne nous a ni bouleversés, ni émus, ni fait rire car le moment était porté à un autre niveau de conscience.

Fox News s'est excusée trois fois et ils ne l'auraient pas fait, cela n'aurait d'ailleurs rien changé à notre position.

Vu de Montmartre ou de la Goutte-d'Or, il va falloir un petit peu de temps pour que le concept de "no-go zone" fasse sens. Phonétiquement, on est entre le pulvérisateur nasal ou un mouvement culturel underground.

Cependant, pour ne pas vous gêner dans cette démarche, Madame la Maire, médiatiquement hasardeuse, nous nous abstiendrons afin qu'un vote contre ne soit pas récupéré, interprété par ces clowns de l'information "chewing-gum" mais, in fine, j'ai bien peur que ce vaudeville dans lequel vous entrez au deuxième acte ne se termine en farce pour Paris.

Madame la Maire, mais que diable allez-vous faire dans cette galère ?

Je vous remercie.

(Mme la Maire de Paris reprend place au fauteuil de la présidence).

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Sauver l'honneur de Paris, Monsieur AZIÈRE.

La parole est à M. Jean-Bernard BROS, Président du groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants.

M. Jean-Bernard BROS. - Madame la Maire, la chaîne américaine Fox News, dont la ligne éditoriale est, je vous le rappelle, ultraconservatrice, qui pourrait peut-être faire passer notre propre Front National comme d'ultragauchistes, est une habituée des raccourcis trompeurs, des approximations hasardeuses et des mensonges éhontés, pour justifier l'idéologie qu'elle revendique chaque jour sur son antenne.

Nous avons affaire ici à une chaîne d'information qui mène une ligne éditoriale partisane et n'a pas la rigueur journalistique de vérifier les faits. Fox News ne s'encombre que très rarement de ce minimum de rationalité et de sérieux.

Durant ce mois de janvier, ce fut au tour de notre ville de faire l'objet de mensonges de Fox News et de ses soi-disant experts, dont on se demandait s'ils avaient jamais mis les pieds à Paris !

La présentation des zones interdites, les désormais célèbres "no-go zones", totalement fantasmées, dans lesquelles la loi française ne serait pas appliquée, où les services publics se verraient refuser l'entrée est scandaleuse et offre l'image d'un Paris dans lequel aucun élu de ce Conseil ne se reconnaît.

Ce n'est d'ailleurs pas la première fois. Rappelez-vous en 2005, suite aux émeutes urbaines que connaissaient certaines villes françaises, les chaînes américaines indiquaient à l'unisson que Paris était une ville dans laquelle il ne fallait plus se rendre.

Que l'on critique Paris est une chose, que l'on raconte n'importe quoi en est une autre. La Maire de Paris est donc pleinement dans son rôle lorsqu'elle monte au créneau pour ne pas laisser passer une telle désinformation qui porte du tort à notre histoire, à notre attractivité, à notre tourisme et à notre image.

C'est pour toutes ces raisons que le groupe RGCI soutient pleinement la démarche de la Maire de Paris dans son dépôt de plainte.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Monsieur le Président.

La parole est à Mme KOSCIUSKO-MORIZET, pour le groupe UMP.

Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET. - Merci, Madame la Maire.

Le reportage de Fox News, mes chers collègues, était scandaleux. Il était malveillant et il était, pour tout dire, un peu ridicule. On s'est demandé si le journaliste était dans un "bad trip" et on aurait pu le croire tant il était entraîné par un fantasme sombre et, par ailleurs, sans rapport avec la réalité.

Ceci dit, il semble qu'ils soient souvent dans un "bad trip" chez Fox News. Notre collègue Eric AZIÈRE l'a signalé avec beaucoup d'humour : ils sont coutumiers du fait. Paris n'est que la énième à se retrouver ainsi épinglée et défigurée par un reportage absurde.

Dès lors, la question est bien : comment réagir au mieux dans l'intérêt de Paris ? A cet égard, nous sommes dubitatifs sur la proposition qui nous est faite, par ailleurs abondamment relayée par les médias. Pour nous, elle ressemble plus à une opération de communication personnelle qu'à un projet utile pour Paris et les Parisiens.

En plus d'être inefficace, cela risque de coûter très cher puisque la justice américaine est chère. Nous pensons que nous avons mieux à faire de l'argent des contribuables.

Et pour finir sur ce projet de délibération sur lequel nous nous abstenons, nous avons une contre-proposition. Ce serait beaucoup moins cher de payer à ces journalistes un séjour à Paris. Au groupe UMP, nous sommes prêts à les emmener pour une virée nocturne pour découvrir les quartiers les plus populaires et, ainsi, nous les ferons changer d'avis.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci.

La parole est à Mme SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Madame la Maire, vous proposez ce projet de délibération que je soutiendrai et que je voterai parce que, oui, je trouve qu'il est tout à fait inacceptable que la chaîne Fox News ait pu tenir des propos aussi stupéfiants qu'inacceptables sur l'existence de prétendues "no go zones" à Paris, quartiers de la

Capitale qui seraient interdits d'accès aux personnes qui ne sont pas de confession musulmane et où les lois de la République ne s'appliqueraient pas.

Je soutiens donc totalement cette décision et je voterai ce projet de délibération. On ne peut pas tolérer cela. On ne peut pas le tolérer une fois, deux fois. On ne le tolérera pas trois fois. Ce n'est pas avec de jolis voyages offerts aux journalistes que l'on doit traiter cela. Je pense que c'est le rôle de la Maire de Paris d'être très claire et très ferme, et montrer que l'on n'insulte pas la capitale de la République française.

Je trouve que cette position est extrêmement digne et représente vraiment les Parisiennes et les Parisiens.

Je voudrais néanmoins... Ce n'est pas un "mais". C'est une invitation à l'interrogation et une invitation à la réflexion. Je voudrais quand même que tous, collectivement, on s'interroge aussi sur le traitement des médias français des quartiers populaires parce que l'on est tous là, scandalisés, et à juste titre, du traitement de Fox News. J'ai entendu des élus qui rappelaient que lors des émeutes urbaines, on était aussi scandalisé par le traitement des médias internationaux.

Allumez de temps en temps, le soir après vos réunions, la télévision et quelle que chaîne que ce soit pour voir un certain nombre d'émissions qui vous montrent "attention, catastrophe dans tel quartier populaire". Souvent, ce n'est pas Paris, mais la banlieue. C'est inacceptable : on doit être tout autant choqué par le traitement des médias dominants des quartiers populaires.

Je vous invite à lire des articles très intéressants qui sont sur le site de l'association "Acrimed" qui parle énormément du traitement des médias dans les quartiers populaires et montre à quel point, au mieux, les habitants y sont invisibles. Au pire, on les stigmatise avec des bonnes adéquations aux relents xénophobes, avec ces assimilations banlieue immigration délinquance.

Mes chers collègues, je pense qu'il est important que l'on exprime aussi notre indignation quand les médias français traitent de quartiers qui ne sont pas forcément à l'intérieur du périphérique, que l'on soit tout aussi scandalisé, et que l'on continue un travail qui se fait, notamment dans les établissements scolaires, sur l'analyse et la réflexion sur le traitement des médias.

Je pense que c'est un devoir important parce qu'on sait très bien que les médias dominants essaient de véhiculer - et, hélas, y arrivent bien souvent - une idéologie dominante.

Madame la Maire, vous avez non seulement tout mon soutien, mais je pense que cela doit nous encourager à aller au-delà dans la réflexion critique sur le rôle des médias dominants dans la transmission d'une idéologie dominante.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci à vous, Madame SIMONNET.

La parole est à M. Nicolas BONNET-OULALDJ, pour le groupe Communiste - Front de Gauche.

M. Nicolas BONNET-OULALDJ. - Madame la Maire, mes chers collègues, on pourrait en rire tant le trait est grossier. On pourrait en pleurer tant la bêtise et l'inculture sont navrantes, surtout dans un média aussi écouté.

Malheureusement, pour les Américains, il s'agit d'une répétition de l'histoire. Rappelons-nous quand même que certains pays étaient des "no go zones". Je pense aux pays communistes, comme Cuba, l'URSS, la Chine. Rappelons-nous aussi que pour les communistes, pendant longtemps, de longues années - cela fait réagir les bancs de l'UMP, c'est assez rigolo et c'est même assez navrant - les Etats-Unis étaient pour les communistes une "no coco zone".

La volonté de désinformer et de faire peur est manifeste. Elle ne s'appuie que sur des on-dit, des rumeurs, des fantasmes de journalistes en mal de scoops. Elle me fait penser à ces journalistes qui commentent les guerres depuis les terrasses des hôtels, à mille et mille lieues des zones de combat.

Mais Fox News n'en est pas à son coup d'essai. Déjà, en d'autres occasions, les cartes présentées de l'Europe étaient proprement fantaisistes. Berlin est à Paris, Paris est à Rome et Rome probablement à Athènes.

Madame la Maire, on peut vous reprocher d'avoir fait un coup de "pub". On peut dire que dans ce genre de procédure, la partie américaine aura beau jeu de s'abriter derrière le premier amendement de leur constitution.

Vous avez raison. Nous avons raison parce que nous considérons avoir été offensés au nom de tous les Parisiennes et Parisiens qui vivent dans ces quartiers. Raison, parce que vous savez aussi que bon nombre

d'Américains à Paris ne se contentent pas de descendre aux Champs-Élysées ou de monter à la Tour Eiffel. Ils arpentent tous nos quartiers et sont même friands de ce Paris métissé qui fait notre richesse.

Dans l'histoire des arts et lettres américaines, beaucoup de beaux tableaux ont été peints, des romans ont été écrits, des morceaux de musique composés dans des quartiers cosmopolites, comme l'on disait à l'époque. Ces Américains-là n'avaient pas peur, pas plus que désormais les grands du "street art" ou du rap qui connaissent leurs homologues de ce côté de l'Atlantique.

C'est cette Amérique-là que nous aimons tous, celle qui a su s'ouvrir au monde, celle qui a, dans les années 1950, trouvé le refuge sur notre sol, alors que déjà l'obscurantisme et le maccarthysme les poussaient à fuir les Etats-Unis.

Fox News, vous l'avez compris, est du côté noir de l'histoire. Cette chaîne est ce que les Etats-Unis produisent de plus laid et de plus médiocre.

Vous n'ignorez pas, Madame la Maire, que bon nombre de quartiers de banlieues sont régulièrement caricaturés par une presse ou des médias bien français. Des citoyens pour lesquels la France entière s'est mobilisée contre des présentations schématiques et caricaturales de leur lieu de vie et de résidence par une presse en chasse de sensationnel, ce qui a poussé, il y a peu, des élus à se réunir et à créer l'Académie des banlieues. Je cite ces motifs : "Elle porte son soutien et offre son label à toutes les initiatives ayant comme ambition de faire reculer le mépris et les idées reçues sur la banlieue".

Il me semble que ce serait de bonne convivialité métropolitaine que vous vous associiez à la démarche de mes collègues d'Allonnes - je pense à Gilles LEPROUST, mon camarade - du conseil général du Val-de-Marne, de Gennevilliers, de Gentilly, de Limeil, de Montataire, de Tremblay-en-France, de Valenton, de Villeneuve-Saint-Georges.

Si Paris et sa banlieue font métropole, Paris est aussi banlieue du monde. Nous aurions pu amender le projet de délibération en ce sens, mais nous proposons de laisser le temps à la réflexion sur l'opportunité de l'adhésion de la Ville à Paris à cette association.

Sans attendre, n'hésitez pas à vous montrer solidaires avec nos collègues, Madame la Maire, qui agissent de la même manière que vous pour que la réputation de leur ville et de leurs habitants ne soit pas travestie.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Monsieur le Président.

La parole est à M. David BELLIARD, pour le groupe Ecologiste de Paris.

M. David BELLIARD. - Madame la Maire, mes chers collègues, face aux mensonges proférés par Fox News, chaîne particulièrement partisane et si peu soucieuse de rigueur journalistique, il faut être clair et le réaffirmer : il n'y a pas de "no-go zones" à Paris. Il est inadmissible pour nous, en tant qu'élus, mais avant tout en tant que Parisiennes et Parisiens, de laisser ces mensonges sans réponse.

Aussi, nous soutenons la décision de déposer plainte contre cette chaîne pour que l'image entachée de Paris puisse être lavée et pour tourner cette page. Cette démarche est d'autant plus nécessaire que la carte reprenait une partie des zones urbaines sensibles, stigmatisant injustement des quartiers populaires de notre ville déjà, comme l'a rappelé notre collègue Danielle SIMONNET, si maltraités par les médias.

Mais ce que nous retiendrons surtout de cet épisode, c'est la réaction des Parisiennes et des Parisiens. En quelques heures, l'information et l'image de cette carte de Paris loufoque se sont répandues sur la toile comme une traînée de poudre.

En se saisissant du sujet "Le Petit Journal", émission très regardée de Canal +, a accéléré les choses, obtenant rapidement les excuses de la chaîne. D'autres ont choisi d'autres formes d'action, comme ce Parisien qui a lancé ces jours-ci un site pour mettre en relation des habitants des zones supposées dangereuses et des touristes désireux de les découvrir.

Retenons donc de cet épisode l'image d'une ville qui ne se laisse pas faire et qui réagit aux mensonges par l'humour et par l'accueil.

Je vous remercie.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, David BELLARD. Je vais donner la parole... comme Mme KUSTER n'est pas là, c'était pour présenter un vœu qu'elle a déposé, mais M. LEGARET me dit qu'il est défendu, c'est cela ? D'accord.

Je vais donc donner la parole à Emmanuel GRÉGOIRE pour répondre à l'ensemble des orateurs et oratrices.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Madame la Maire.

Effectivement, ce sujet a été maintes fois abordé depuis plusieurs jours, plusieurs semaines et il est vrai, Monsieur AZIÈRE, qu'il aurait été plus facile d'en rire, de peur de ne devoir en pleurer.

J'attire simplement votre attention, Monsieur AZIÈRE, sur la date à laquelle interviennent ces déclarations sur la chaîne Fox News : le 8 janvier 2015 ; nous sommes au lendemain de l'attentat dans les locaux de Charlie Hebdo et à la veille des attentats Porte de Vincennes dans l'Hyper Cacher.

Je crois que le contexte particulier dans lequel ces mots d'une exceptionnelle gravité ont été prononcés... alors, oui, c'est coutumier, et je partage votre analyse sur cette tendance, cette dérive, et je peux aussi partager certaines remarques formulées par Danielle SIMONNET sur le risque que nos propres médias nationaux portent aussi sur ces questions, mais j'ai une pensée vraiment très particulière pour les habitants de ces quartiers, et encore plus dans le contexte dans lequel tout cela intervient. Je pense qu'à un moment donné, il faut pouvoir poser les limites de la dénonciation, de la stigmatisation et de l'insulte.

En l'espèce, l'exposé des motifs du projet de délibération le détaille - je n'y reviens pas plus longuement -, expose les contrevérités absolument incroyables qui ont été énoncées par ce média. Le fait qu'il ne soit pas le seul, que ce ne soit pas la première fois dans l'histoire ne constitue en rien une excuse et ne délégitime en rien l'initiative qui a été proposée par la Maire de Paris sur ces questions.

Je ne me suis pas senti offensé par les déclarations de Fox News, et il m'arrive parfois de ricaner de leur bêtise, mais j'ai pensé aux habitants de ces quartiers, au risque d'amalgame qui pesait sur eux, et je pense très sincèrement qu'il est temps de rappeler qu'ici, c'est la loi de la République française qui s'applique et que nous ne pouvons pas tolérer plus longtemps qu'à force de connivences, chacun s'autorise à déclarer ce qu'il souhaite et n'ait plus de limite à l'indécence et au mensonge.

Je pense vraiment que pour les habitants de ces quartiers, il faut voter ce projet de délibération. C'est d'ailleurs, et je suis un peu étonné de la position du groupe UMP, exactement l'objet du vœu qui a été présenté par Mme KUSTER et voté par l'ensemble des élus du 17^e arrondissement. Qu'est-ce qu'elle nous dit, Mme KUSTER, et l'ensemble des élus du 17^e ? Que les habitants du quartier des Épinettes du 17^e ont été profondément choqués, meurtris par ces déclarations, et c'est donc bien volontiers que je propose un avis favorable sur ce vœu présenté par la maire du 17^e et l'ensemble des élus de l'arrondissement.

En cohérence avec le vœu que présente une maire d'arrondissement que nous soutenons, je ne comprends pas que vous ne souteniez pas cette démarche.

Je veux bien que l'on rigole, que l'on invite les journalistes de Fox News à aller faire des virées nocturnes dans les bars sympas qui ne manquent pas, effectivement, dans ces quartiers et si un jour ils ont l'occasion d'y aller - je ne les accompagnerai pas -, ils s'en rendront compte. Mais je ne comprends pas que sur une question aussi grave, on puisse prendre des positions aussi désinvoltes, franchement. Il est question de la défense de l'image des Parisiens. Le président BROS a précisé les risques que cela fait peser sur notre tourisme, sur l'attractivité de notre capitale.

Alors, je sais très bien que tous les Américains, fort heureusement, ne pensent pas cela. J'en profite, Monsieur AZIÈRE, pour envoyer un témoignage d'amitié aux habitants de l'Idaho, et je suis sûr que tous les membres du Conseil savent où se trouve ce très bel État américain, il ne faudrait pas que nous-mêmes nous fassions le même genre d'erreurs.

Mais je vous invite sincèrement à marquer d'un acte fort la dérive inacceptable de certains médias, et singulièrement de Fox News, lors de cette journée très particulière dans l'histoire de notre pays en votant ce projet de délibération qui permettra à Mme la Maire de porter plainte.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Merci beaucoup, Emmanuel GRÉGOIRE.

D'abord pour la gravité du propos ; c'est grave de se faire insulter comme nous l'avons été. Ce n'est pas une affaire personnelle : je suis Maire de Paris. Il se trouve que je porte les intérêts des Parisiens ! Et que c'est en tant que Maire de Paris que je sollicite notre Assemblée, avec l'ensemble des représentants des Parisiens, de tous les groupes politiques confondus, pour porter cette affaire, non pas devant la justice américaine - je rassure celles et ceux qui auraient peur des dépenses engendrées, même si j'ai reçu des propositions d'avocats américains prêts à

porter gratuitement cette affaire devant les tribunaux américains contre Fox News - mais devant la justice de notre pays, devant les lois de notre pays. Cette affaire sera portée à Paris et j'espère qu'elle prospérera.

Ce qui est en cause ici, ce n'est pas de l'amusement ou des choses qui relèveraient de la dérision ou d'un humour qui pourrait être très mal placé, pas du tout, c'est le mensonge. Il y a un mensonge qui fait passer les habitants des quartiers visés par Fox News comme des "no-go zones" pour des personnes qui ne sont pas les citoyens de Paris que nous connaissons et pour lesquels nous nous battons, voilà ! Et lorsqu'il y a un mensonge de cette nature et que notre Ville est attaquée dans son image, et l'image de Paris, c'est quelque chose d'important à l'échelle internationale parce que c'est de l'attractivité en moins, c'est une caricature qui ne peut pas être acceptée par nous.

En tant qu'élus responsables, et en tant que Maire de Paris, c'est ce que nous portons ici : c'est l'intérêt des habitants de nos quartiers qui ont été insultés par quelque chose qui s'appelle un mensonge.

Je peux vous dire - je vous ai dit que j'avais reçu des propositions d'avocats américains prêts à porter le projet gratuitement -, mais j'ai reçu beaucoup d'encouragements d'Américains pour que ce type de manœuvre grossière cesse. Moi, je ne m'en amuse pas, et je n'irai pas faire les bars de nuit avec les journalistes de Fox News, même les plus sympas !

En revanche, j'irai devant le tribunal, et j'espère qu'ils y seront et que nous pourrons nous expliquer et nous exprimer en toute courtoisie, mais je n'accepte pas qu'on insulte notre ville et ses habitants, et c'est mon rôle d'incarner aussi cette dimension-là de ce que nous sommes ensemble. Donc je remercie celles et ceux qui vont dans un instant voter pour ce projet de délibération.

D'abord, cela ne marche pas comme cela : vous n'avez pas assisté aux débats ! Là, maintenant, on va passer au vote, d'abord sur le vœu du groupe UMP. J'ai une demande d'explication de vote du groupe UDI sur le vœu n° 147.

Madame, vous avez la parole pour deux minutes.

Mme Valérie NAHMIAS. - Je vais prendre 30 secondes.

C'est juste pour ajouter une précision en tant qu'élue du 17^e arrondissement. Dans le vœu déposé par Brigitte KUSTER au nom du groupe UMP surtout, ce n'est pas un vote pour la procédure, c'est une vigilance qui a été apportée, si vous lisez bien le vœu qui a été proposé par les élus du 17^e, c'est une vigilance apportée aux propos qui ont été néfastes contre les Épinettes, et non pas un accord sur la procédure.

Cela va dans le sens qu'avait proposé l'UMP de s'abstenir et l'UDI également.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Je ne suis pas sûre que l'on ait tous compris les subtilités. Quand j'ai écouté Mme KUSTER, y compris sur les ondes, évoquer ce vœu que je soutiens, c'était dans le même sens que la démarche que je porte à Paris. Je constate qu'elle n'est pas suivie par son groupe. Cela arrive mais, en tout cas, je soutiens son vœu.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 49).

Je mets à présent aux voix, à main levée, le projet de délibération DAJ 16.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DAJ 16).

Mes chers collègues, nous porterons ensemble la parole et l'honneur des Parisiens.

2015 DILT 2 - Fourniture d'articles vestimentaires destinés aux agents de la Ville de Paris, en 4 lots distincts - Marché de fournitures - Modalités de passation - Autorisation.

Mme LA MAIRE DE PARIS. - Nous examinons le projet de délibération DILT 2 relatif à la fourniture d'articles vestimentaires destinés aux agents de la Ville de Paris en quatre lots distincts : marché de fournitures, modalités de passation et autorisations, sur lequel le groupe Ecologiste de Paris a déposé l'amendement n° 148.

Je donne d'abord la parole à Mme Aurélie SOLANS, pour le groupe Ecologiste de Paris.

Mme Aurélie SOLANS. - Merci, Madame la Maire.

Mes chers collègues, cet amendement, comme ceux présentés tout à l'heure par mon collègue Yves CONTASSOT, a un objectif clair : que la commande publique soit plus vertueuse, que nos exigences en matière de mieux-être social et environnemental soient concrètement traduites dans les cahiers des clauses administratives, les règlements de consultation et plus généralement tous les documents encadrant les marchés que nous passons.

Madame la Maire, vous l'avez plusieurs fois évoqué, la commande publique peut être un formidable levier pour favoriser la transition écologique de notre économie. Notre vigilance reste constante sur cet enjeu. M. CONTASSOT l'a souligné avant moi, je ne reviens pas sur tout ce qui a été dit. Mais je terminerai sur une proposition importante pour nous, les écologistes.

Nous nous apprêtons à adopter, je l'espère, cet amendement qui, notamment, exige que le coton utilisé dans la confection des vêtements de travail soit certifié biologique dès que cela est possible. En faisant ainsi la promotion du coton issu de l'agriculture biologique, c'est dans le cercle vertueux d'une agriculture respectueuse des sols, des ressources en eau, de la santé bien sûr, et sans OGM que l'on s'inscrit.

En effet l'agriculture du coton est l'une des plus polluantes au monde. Elle recourt aux OGM depuis plusieurs années. Le poids de l'industrie semencière depuis cinquante ans cherche à standardiser les semences pour les adapter partout aux mêmes engrais et pesticides chimiques qu'eux-mêmes produisent. Dans la plupart des pays du monde, y compris la France, de nouvelles lois semencières sont introduites, imposant l'inscription de variétés semencières dans les catalogues nationaux, induisant par là même l'impossibilité pour les agriculteurs de cultiver leur propre diversité et les rendant captifs d'un marché mis en place par les multinationales de la semence.

La disparition de notre biodiversité et de la souveraineté de nos semences est en train de générer une crise majeure dans l'agriculture et dans la sécurité alimentaire de la planète entière. La commande publique peut et doit être exemplaire. La responsabilité sociale et environnementale de notre ville est en jeu. Cet amendement propose que, sur ce marché d'articles vestimentaires pour nos agents, nous démarrions ce processus.

Je vous remercie.

(M. Ian BROSSAT, adjoint, remplace Mme la Maire de Paris au fauteuil de la présidence).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Aurélie SOLANS.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Un sujet plus léger mais très important, il s'agit effectivement d'un amendement sur un projet de délibération relatif à la fourniture d'articles vestimentaires, et nous retrouvons ici les thématiques qui avaient été détaillées dans des amendements sur des marchés précédents par Yves CONTASSOT.

Il s'agit d'introduire dans le marché un certain nombre de dispositions. Nous proposons de retenir un certain nombre de points de l'amendement, mais de le modifier là encore, je le rappelle, pour ne pas risquer premièrement de se trouver en contradiction avec le Code des marchés publics, ou deuxièmement dans un risque trop grand de voir nos appels d'offres être déclarés infructueux.

Je vous propose cet amendement oral - je suis désolé d'être un peu long - de remplacer : "Le candidat doit prévoir 10 % des recrutements en insertion" par "cette consultation - je ne reproduis pas la phrase entière, je l'ai déjà dite tout à l'heure - pour l'intégrer dans le règlement de consultation".

Et ensuite, à la page 6 et 7, que la pondération des critères au point 3.2 "examen des offres" soit la suivante : "pour la valeur technique et le critère n° 1, que l'on retienne le principe de 35 %, pour le critère n° 2 qui est celui du

prix 30 %, pour le critère n° 3, délais de livraison, 15 % et enfin 20 % pour le critère de valeur environnementale". Si vous acceptiez cette proposition d'amendement à l'amendement, j'en serais ravi.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Emmanuel GRÉGOIRE.

Je présume que ces propositions de modifications vous agréent.

Je mets par conséquent aux voix, à main levée, la proposition d'amendement n° 148 déposé par le groupe Ecologiste de Paris, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition d'amendement n° 148 est adoptée.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DILT 2 ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, DILT 2).

2015 DSTI 12 - Association "APRIL". - Adhésion et cotisation (10.000 euros).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DSTI 12 relatif à l'adhésion et une cotisation de 10.000 euros avec l'association "APRIL".

Je donne la parole à Jérôme GLEIZES, pour 5 minutes.

M. Jérôme GLEIZES. - C'était pour saluer l'efficacité du travail de la DSTI puisque nous avons voté le principe de l'adhésion en décembre et que le Conseil de Paris qui suit, la Ville de Paris va adhérer à "APRIL".

Pour information, je pense que M. GRÉGOIRE en dira plus sur ces projets de délibération, "APRIL" est le principal organisme, association qui regroupe l'ensemble des acteurs du logiciel libre, l'ensemble de ceux qui mettent en place des solutions libres dans leur administration, dans leur entreprise et c'est très important que Paris puisse s'appuyer sur cette association pour pouvoir améliorer le fonctionnement de la Ville et en plus pour pouvoir faire des économies tout en étant dans ce mode coopératif qui est celui du libre.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Jérôme GLEIZES.

Pour vous répondre, la parole est à Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci, Monsieur le Maire.

Je ne peux que m'associer aux remerciements de M. GLEIZES à l'endroit de la DSTI qui a effectivement instruit très rapidement suite au vœu que nous avons voté en décembre pour l'adhésion et la cotisation à l'association "APRIL".

C'est bien évidemment parce que nous avons voté ce vœu mais aussi parce que c'est un élément important pour la Ville de Paris, de façon à enrichir son arsenal partenarial dans le domaine du logiciel libre.

Comme Jérôme GLEIZES l'a rappelé, cette association "APRIL" est l'une des plus importantes de promotion du logiciel libre. C'est un champ de travail important du Schéma directeur de la ville numérique pour la Ville de Paris, pour des raisons de philosophie de communauté d'utilisation du logiciel libre et aussi pour des raisons financières puisque nous espérons ainsi réduire un certain nombre de coûts d'exploitation ou d'investissement dans des systèmes d'information.

Je nous félicite et vous invite à voter ce projet de délibération qui sera important.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Emmanuel GRÉGOIRE.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DSTI 12.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté. (2015, DSTI 12).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la prévention et la lutte contre le fanatisme religieux dans les services de la Ville.

Vœu déposé par l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen de vœux non rattachés : les vœux référencés n° 149 et n° 149 bis, déposés par le groupe UMP et l'Exécutif, sont relatifs à la prévention et à la lutte contre le fanatisme religieux dans les services de la Ville.

Je donne la parole à M. Jean-François LEGARET, pour 2 minutes, au nom du groupe UMP.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Merci, mais Geoffroy BOULARD et Frédéric PÉCHENARD étant absents, j'irai très vite.

Le vœu s'adresse à la Maire de Paris et souhaite que la Maire de Paris informe le Conseil de Paris sur le nombre de cas relevant du fanatisme religieux au sein des personnes travaillant dans ou pour les services de la Ville, signalés chaque année dans l'administration parisienne depuis 2009 et communiqués, à ce titre, à la Préfecture de police, ainsi que sur le nombre de ruptures contractuelles anticipées à l'initiative de la Mairie de Paris.

Qu'elle communique également sur les dispositions prises pour prévenir et lutter contre le fanatisme religieux au sein du personnel travaillant dans les équipements municipaux et départementaux.

Qu'elle communique enfin plus précisément sur les mesures prises pour prévenir ce type de situation tant au niveau du processus de recrutement que dans l'emploi des agents contractuels, vacataires et en particulier des animateurs du domaine périscolaire.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, et merci d'avoir tenu votre temps de parole. Pour vous répondre, je donne la parole à M. Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Monsieur LEGARET, encore une fois et comme hier lors de la question d'actualité, je regrette que l'intérêt des questions de fond qui sont soulevées à l'occasion de la question et du vœu soit inutilement gâché par un ton polémique, suspicieux.

Franchement, nous pourrions faire l'économie de ce genre d'échange. Non, ce n'est pas le vôtre et je sais que, là, vous n'êtes que le rapporteur de ce vœu mais je ne peux pas imaginer que vous en soyez l'auteur. Pendant un moment d'égarement, je me suis demandé s'il n'avait pas été rédigé par un journaliste de Fox News.

Mais quand même pour vous dire que comme j'ai un esprit constructif aujourd'hui, je souhaite proposer un vœu bis de l'Exécutif, qui j'espère nous réunira sur les objectifs du vœu qui est déposé, à savoir, garantir le libre exercice des religions des agents, évidemment, mais le respect strict de la laïcité dans tous les services publics de la Ville, dans tous les équipements de la Ville ; que, deuxième chose, un "vade-mecum" soit rédigé pour l'encadrement de proximité et les encadrants de terrain pour permettre de gérer ces situations, des situations qui sont manifestement contraires aux principes de laïcité ; et enfin, que l'observatoire de la laïcité - et je dis cela sous le contrôle vigilant du président BROS - soit associé à la réalisation de ces documents, afin qu'ils soient vraiment efficaces dans la mise en œuvre des politiques publiques à Paris.

Et donc voilà : je proposerai un retrait du vœu au profit du vœu de l'Exécutif.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Monsieur LEGARET, vous qui avez un état d'esprit constructif, j'imagine que vous êtes d'accord avec la proposition ?

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Oui, je suis d'accord avec la proposition. Le vœu n°149 bis me paraît tout à fait acceptable et dans ces conditions, je vais dans le sens souhaité par l'adjoint : nous retirons notre vœu et nous allons adopter le vœu n° 149 bis.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, le projet de vœu déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de vœu est adopté à l'unanimité. (2015, V. 50).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à la carte du citoyen de Paris.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 150, déposé par Mme SIMONNET, relatif à la carte du citoyen de Paris.

C'est un vœu qui est présenté par Danielle SIMONNET, qui a deux minutes.

Mme Danielle SIMONNET. - Oui, Monsieur le Maire, mes chers collègues, après les assassinats à Charlie Hebdo, à Montrouge et à la Porte de Vincennes, après les cérémonies de recueils et d'hommages, la Maire de Paris a réagi avec volontarisme en proposant une série de mesures, et parmi ces mesures, la Maire de Paris a annoncé la création d'une carte du citoyen de Paris, délivrée à tous les Parisiennes et les Parisiens résidant à Paris, y compris aux enfants scolarisés à partir de la classes de C.P. Et l'objectif, de ce que j'en ai compris, c'est que cette carte puisse permettre de se sentir Parisien, et aussi renforcer ce sentiment d'appartenance commune à la Ville de Paris, à la commune de Paris, à la capitale de la République française, et donc, de renforcer le "vivre ensemble".

Je sais que c'est à l'occasion d'une rencontre entre la Maire de Paris et le Maire de New York, Bill de BLASIO, qui avait d'ailleurs instauré une carte du citoyen de New York, que Mme la Maire a eu cette idée. Alors, précisément, pendant la campagne municipale, lorsque le Maire de New York avait proposé cette carte du citoyen de New York, c'était justement pour montrer un engagement symbolique fort sur l'égalité des droits qu'il souhaitait dans sa ville entre les résidents new yorkais de nationalité américaine et les résidents new yorkais sans papiers. Et d'ailleurs, je n'étais pas la seule à avoir réagi et à avoir voulu que l'on présente ce même projet à l'échelle de la Capitale, puisqu'il me semble que Christophe NAJDOVSKI, à l'époque candidat d'Europe Ecologie - Les Verts, avait également en parallèle fait cette même proposition.

Puis, par la suite de la campagne, lors d'un débat au centre Inter-L.G.B.T., où tous les candidats devaient émettre un certain nombre de propositions, se posait la question pour moi de savoir comment la Ville pourrait contribuer plus fortement à l'égalité des droits et l'accès aux droits des personnes trans, qui mènent un combat pour moi essentiel pour le droit au changement d'état civil automatique en fonction du choix de la personne, à l'état civil, alors que les personnes continuent à être victimes de tout un processus discriminant.

Et donc, je conclus, car je m'emballe dans l'heure : je souhaiterais à travers ce vœu que dans la carte du citoyen parisien, on puisse prendre en compte ces deux aspects pour vraiment faire de Paris, de cette carte-là, un message en faveur de l'égalité et le libre choix.

Je terminerai, Monsieur le Maire : le libre choix pour les personnes trans de pouvoir choisir leur identité de genre dans cette carte serait un premier pas pour marquer la bataille et l'interpellation, derrière laquelle on peut se retrouver, du Gouvernement, pour que les changements législatifs promis en 2012 puissent enfin un jour voir le jour.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Danielle SIMONNET.

Pour vous répondre, Emmanuel GRÉGOIRE.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, adjoint. - Merci beaucoup, Monsieur le Maire.

Madame SIMONNET, je dois vous dire que j'étais un petit peu surpris par votre vœu au départ, parce que je ne voyais pas le lien évident entre la carte citoyenne, la carte de citoyen de Paris, y compris dans sa comparaison avec IDNYC, carte citoyenne à New York, mais quand même, comme je ne veux pas donner l'impression de ne pas être en accord avec vous sur le contenu, à la fois les considérants et les vœux formulés, j'émettrai un avis favorable sur ce vœu, sur des sujets qui évidemment nous rassemblent très largement.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme Danielle SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 51).

2015 DDEES 53 - Subvention (250.000 euros) et convention avec le Comité des Champs-Élysées pour les festivités du Nouvel An (8e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons le projet de délibération DDEES 53 relatif à l'attribution d'une subvention de 250.000 euros et de la convention avec le Comité des Champs-Élysées pour les festivités du Nouvel An.

Je donne la parole à David BELLIARD, pour cinq minutes.

M. David BELLIARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, je vais aller beaucoup plus vite que cinq minutes.

L'association "Comité des Champs-Élysées" a pour objet de promouvoir essentiellement la commercialité de l'avenue des Champs-Élysées autour du luxe, tant sur le plan national qu'international, et à cette fin, le comité organise depuis 1980 un événement festif : les illuminations des fêtes de fin d'année, dont le succès auprès de tous les publics se confirme chaque année.

En plus du renouvellement de ce dispositif lumineux, le "Comité des Champs-Élysées" a organisé cette année un spectacle son et lumière sur l'Arc de Triomphe le soir du 31 décembre 2014, ainsi qu'une parade le lendemain sur l'avenue des Champs-Élysées. Ce furent deux spectacles de qualité appréciés par celles et ceux qui se sont rendus sur place. Toutefois, je m'étonne que nous votions cette subvention après que ces spectacles aient eu lieu. Le passage de 2014 à 2015 pouvait être largement anticipé au 1er janvier.

Si nous voterons bien sûr cette subvention, il me semblerait bien plus démocratique et normal que nous votions cet engagement avant que ces spectacles aient eu lieu, plutôt que de les entériner après coup. Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, David BELLIARD.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Très bien. Comme vous l'avez dit, chers collègues, Paris est une capitale phare, tant au niveau culturel que touristique, et effectivement, jusqu'à présent, il manquait une manifestation, pour le soir du 31 décembre, ce 31 qui brille de ses 1.000 feux au niveau international. C'est ce qu'avait d'ailleurs déploré à un moment donné le journal "Le Parisien" en 2012, et c'est aujourd'hui réparé. La Maire de Paris, ainsi que la Maire d'ailleurs du 8e arrondissement, ont souhaité que ce vide soit comblé et le Comité des Champs-Élysées a souhaité effectivement s'associer à cette ambition pour Paris et il a proposé d'y répondre par un spectacle lumineux sur l'Arc de Triomphe le soir du 31 décembre, puis par une parade le 1er janvier.

Après avoir élaboré son projet... Mais si jamais ma réponse intéresse, en fait... Le Comité des Champs-Élysées a donc confirmé, par un courrier en date du 15 décembre dernier, sa volonté de s'engager dans cette manifestation. Donc comme vous pouvez l'imaginer, quand c'est un courrier du 15 décembre, c'est compliqué de pouvoir y répondre en amont.

Par ailleurs, je vous informe aussi que comme toutes les subventions que nous accordons aux associations de commerçants, nous les faisons sur services faits, et donc, cette proposition de subvention se fait à l'identique des autres subventions accordées aux associations de commerçants.

En tout cas, je vous remercie de vous être associés aux remerciements, on va dire, au fait que cet événement était un bel événement, et nous continuerons en ce sens. Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Olivia POLSKI.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération DDEES 53.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération est adopté à l'unanimité. (2015, DDEEES 53).

2015 DDEEES 60 - Principe de consultation pour un marché de conception, fourniture, entretien, maintenance, exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage et de gestion des kiosquiers.

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif au cahier des charges.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous examinons à présent le projet de délibération DDEEES 60 concernant le principe de consultation pour un marché de conception, de fourniture, d'entretien, de maintenance, d'exploitation publicitaire de kiosques de presse et quelques kiosques à autre usage, et de gestion des kiosquiers, sur lequel Mme SIMONNET a déposé le vœu référencé n° 151.

Plusieurs inscrits sur ce débat et je commence par donner la parole à M. Patrick BLOCHE.

M. Patrick BLOCHE. - Merci, Monsieur le Maire, de me donner la parole.

Nous parlons et nous allons donc parler - c'est une bonne chose, en cette fin de séance du Conseil de Paris - des kiosquiers, auxquels nous attachons toute l'importance que nous savons. Je pense que celles et ceux qui vont intervenir auront, comme nous toutes et nous tous ici, à l'esprit la vision réjouissante, dans une période si sombre que nous avons eue collectivement, de voir les kiosques parisiens assaillis au petit matin par toutes celles et tous ceux qui, attachés à la démocratie, attachés à la liberté de la presse et à la liberté d'expression, qui en est son pilier, faisaient parfois de longues queues d'attente pour pouvoir acheter Charlie Hebdo, en solidarité, évidemment, avec celles et ceux qui avaient rédigé ce numéro après les événements terribles que nous avons connus.

Paris aime ses kiosques, c'est connu ; elle le prouve d'ailleurs régulièrement à travers un certain nombre d'événements. Et nous aimons les kiosquiers.

Mais, comme toujours en amour, rien ne vaut mieux que les preuves d'amour.

C'est ce que porte notamment le projet de délibération dont nous débattons aujourd'hui.

Alors, s'il s'agit de preuves d'amour, la Ville de Paris a eu l'occasion, à plusieurs reprises, de témoigner de son attachement aux kiosquiers et au rôle essentiel qu'ils jouent, non seulement, je viens de le rappeler, au nom de la liberté de la presse, par la diffusion de la presse papier qui est leur rôle central, si j'ose ainsi m'exprimer, mais également parce que le fait d'avoir, sur le territoire parisien, plus de 400 kiosques répartis sur le territoire de la Capitale amène à ce que les kiosques jouent un rôle d'animation dans les quartiers tout à fait déterminant.

On mesure, je pense, chacune et chacun, la réaction qui peut être celle de nos concitoyennes et de nos concitoyens quand un kiosque est fermé pour une raison temporaire ou définitive.

Je me souviens, d'ailleurs, lors du premier mandat de Bertrand DELANOË, j'étais alors président du groupe au nom duquel je m'exprime aujourd'hui, d'avoir pris, à l'époque, la mesure du problème et avec le Maire de Paris, d'avoir déjà apporté une note déterminante aux kiosquiers pour notamment améliorer leurs conditions sociales et matérielles.

La Ville de Paris est intervenue encore récemment, en 2011 et en 2013, en mobilisant des subventions exceptionnelles à hauteur de 200.000 euros et la réactivité de la Ville n'est jamais prise en défaut. Par exemple, dans le 4e arrondissement, qui m'est naturellement cher, lorsque le point de vente de presse le plus important de France a brutalement fermé, la Ville de Paris a eu la réactivité d'installer immédiatement un kiosque de presse.

Je voudrais tout particulièrement rendre hommage à Olivia POLSKI qui, au nom de la Maire de Paris, s'est saisie de cette question et a notamment engagé un dialogue fructueux entre la Ville de Paris et la profession, non seulement en organisant une table ronde dès le mois de juillet dernier mais également en mettant en place quatre groupes de travail qui ont toutes et tous, de par les thèmes qu'ils abordent, un objectif commun : celui d'améliorer les conditions de travail et financières des kiosquiers.

Sachant, bien sûr, que les kiosques à Paris vont mal, que les kiosquiers vivent mal, pour une raison principale d'ailleurs, qui est évidemment liée au fait qu'ils sont le dernier maillon de la distribution de la presse papier qui vit une crise évidente et visible depuis déjà longtemps. La transition au numérique amène inévitablement à ce que les kiosquiers, en bout de chaîne, en soient, évidemment, les victimes.

Il s'agit, à travers ce projet de délibération, d'anticiper sur un moment important, qui sera la fin de cette année, le 31 décembre 2015, terme et expiration des deux conventions existant actuellement, conventions de concession-délégation de service public, avec le fait de profiter de ce renouvellement pour tout remettre à plat et, du coup, avoir un marché intégré et un contrat unique.

C'est tout l'objet de ce projet de délibération.

Je me réjouis, et j'en terminerai par-là, qu'à cette occasion, la commission d'élus, qui a été créée en décembre dernier, se soit saisie pour la première fois d'un projet de délibération de cette importance et a fait un certain nombre de recommandations qui se retrouvent dans ce projet de délibération.

Donc, rendez-vous prochainement pour évoquer, évidemment, le moment où le Conseil de Paris donnera son accord et votera sur ce nouveau marché.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Patrick BLOCHE.

M. David BELLARD est inscrit également.

M. David BELLARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Mes chers collègues, les kiosques sont un emblème de notre ville et constituent un patrimoine qui participe au rayonnement de la Capitale.

Comme vous, nous y tenons et nous souhaitons les développer dans un contexte difficile. Ils sont frappés depuis des années de plein fouet par la crise complexe que traverse la presse. Concurrencées par le numérique, les ventes de journaux papier chutent et ne suffisent malheureusement plus à faire vivre celles et ceux qui les vendent.

Pour assurer la pérennité des kiosques de la Capitale, nous partageons votre volonté d'investir pour trouver de nouvelles ressources pour les kiosquiers, et ce, afin de conserver aussi les kiosques comme des points de distribution de la presse ; investir aussi pour faire de ces kiosques des lieux d'échanges offrant des services et des produits utiles aux Parisiens ; investir, enfin, pour que les kiosques soient exemplaires sur le plan environnemental et permettent aux kiosquiers de travailler dans de meilleures conditions.

Mais les kiosques sont aussi une jolie manne financière qui génère entre 16 et 18 millions d'euros de chiffre d'affaires à Médiakiosk, filiale détenue à plus de 80 % par l'omniprésent Decaux qui les gère depuis 2005.

Le contrat liant Médiakiosk à Paris prend fin le 31 décembre 2015. Cet horizon nous donne l'opportunité de réfléchir à un nouveau modèle pour la gestion des kiosques parisiens.

Malheureusement, le projet qui nous est proposé prévoit de confier une nouvelle fois cette gestion pour 15 ans à un opérateur privé qui, à n'en pas douter, sera une nouvelle fois Médiakiosk, seule entreprise aujourd'hui en position sérieuse d'obtenir ce marché, avec une base simple : en échange d'une redevance annuelle très modérée sur les revenus publicitaires, de 3,5 millions d'euros, la société bénéficiaire du contrat devra investir au minimum 20 millions d'euros sur les cinq premières années du contrat pour le développement de nouvelles sources de revenus pour les kiosques.

Pourtant, d'autres modèles sont possibles, qui pourraient combiner efficacité de la politique publique, développement des kiosques et meilleure rentabilité financière. Par exemple, la reprise en régie pourrait être une option.

Imaginons un instant : une telle décision nous permettrait d'augmenter au moins à 9 millions d'euros par an la redevance liée à la publicité et ainsi d'investir pour le développement des kiosques, ce que nous souhaitons tous.

Evidemment, il y aurait pour la Ville un coût d'entrée pour acquérir certaines compétences et mettre en place une structure dédiée.

Toutefois, au regard de sa taille, Paris bénéficierait, à n'en pas douter, d'effets de synergie avec ses différents services et pourrait redéployer du matériel qu'elle possède déjà, pour assurer la gestion quotidienne des kiosques.

Enfin, cette option permettrait à Paris de ne pas, une fois encore, se retrouver pieds et mains liés pendant 15 ans à Decaux, déjà en situation de quasi-monopole sur la capitale. Aucune entreprise privée n'accepterait, si elle en a le choix, d'être aussi dépendante de la sorte d'un prestataire ou d'un partenaire.

Mais allons encore un peu plus loin !

On pourrait, en effet, tout à fait imaginer la création d'une coopérative qui réunirait les kiosquiers, la Mairie de Paris et d'autres acteurs institutionnels et privés intéressés par le développement des kiosques, une société coopérative d'intérêt collectif ou S.C.I.C.. Ce type de structure de l'économie sociale et solidaire est déjà largement expérimenté partout en France sur des activités diverses.

Bien évidemment, cette option relevant d'une petite révolution des pratiques, il serait essentiel d'en faire la promotion et la pédagogie, afin qu'elle devienne, si elle s'avère efficace, une option collectivement souhaitée.

Pour résumer, sortons de la paresse de l'idéologie qui veut refaire en l'état ce qui a déjà été fait. Les kiosques de Paris méritent que soit menée une véritable réflexion sur la manière dont va être assurée leur gestion dans les prochaines années, pour garantir leur pérennité et leur développement et permettre une gestion de l'espace public qui respecte au plus près l'intérêt général.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je donne à présent la parole à M. Eric AZIÈRE.

M. Eric AZIÈRE. - Merci, Monsieur le Maire.

Tout d'abord, à mon tour, je voudrais remercier Olivia POLSKI pour sa disponibilité, pour son souci de l'information des membres de la Commission, mais ma première remarque va porter évidemment sur la méthode, c'est-à-dire qu'en effet, comme le disait Patrick BLOCHE au mois de décembre, nous avons créé une commission des élus chargée d'examiner les conditions de passation de contrat sur les contrats d'occupation du domaine public.

Le premier dossier que nous avons eu à examiner était celui des kiosques.

Si j'ai bien noté, la prochaine réunion de cette Commission, toujours sur le sujet des kiosques, aura lieu jeudi prochain, c'est-à-dire demain, et nous sommes aujourd'hui, évidemment, pris dans un effet de ciseau avec cette communication qui acte au moins quelques éléments sur lesquels la Commission avait vocation à rendre un avis ; je parle au moins du marché intégré, c'est-à-dire celui de lier le marché sur la publicité, l'exploitation et la gestion des kiosques dans un même contrat, et celui qui engage la durée.

Donc, déjà, sur le point de la méthode, c'est quand même assez curieux que les premiers pas de cette Commission fassent en sorte que tous les débats que nous avons eus et que nous aurons n'aient pas d'effet direct sur cette communication.

Deuxièmement, sur la durée, étant donné, éventuellement, si on examine aujourd'hui l'environnement économique du monde de la presse, des groupes de presse, un contrat sur la durée de 15 ans nous paraît largement anticiper sur l'avenir de cette profession.

Sur le fond, toujours en ce qui concerne l'ensemble des contrats d'occupation du domaine public, mais c'est une tendance générale et je vais essayer d'aller vite sur ce point, il semblerait que l'espace public à Paris devienne un peu la vache à lait de l'Exécutif, où on voit, au fond, sur le trottoir, de redevance en redevance, que sur le bitume parisien, tout s'achète, tout se vend. Affichage hier, le marché de Noël hier, demain les kiosques, après-demain les "food trucks" : tout ceci est une tendance sur laquelle j'engage tout le monde à réfléchir.

Il me semblerait que, là aussi, et je pense que cela fera partie des débats de notre Commission, il serait bon de charger la réflexion d'une certaine forme d'éthique qui respecte la commerciabilité ou la notion de commerciabilité du trottoir parisien.

Nous avons, au centre de cette étude sur l'avenir des kiosques une préoccupation majeure, qui est la situation économique et sociale des kiosquiers. D'ailleurs, je signale au passage qu'entre la communication qui évoque les 404 kiosques à Paris et le site de la Ville qui ne fait état que de 340 kiosques, il y a là des marges d'appréciation et des marges d'erreur qu'il s'agirait de corriger.

Le premier principe, évidemment, est que les kiosques font partie de Paris. On parlait encore hier de l'émotion qu'a suscité l'attentat contre Charlie Hebdo, mais, finalement, cet attachement que les Parisiens ont développé

autour de ce journal n'était-il pas fait de cet affichage, que les kiosques assurent de façon exclusive et unique à Paris, des manchettes parisiennes.

Le deuxième principe est celui du remplacement de la moitié de ces kiosques, avec des fonctionnalités nouvelles. Sur quels nouveaux objectifs ? Je n'en sais rien. Fixés par quelle étude de marché ? Tout ceci reste à définir. Quelle étude de commerciabilité ? Quelles concertations ? Quels produits nouveaux ?

Je trouve dommage, encore une fois, que cette communication anticipe sur cette réflexion qui aurait dû amener à une visibilité plus large sur l'avenir des kiosques.

Enfin, le troisième principe est celui de la réalité de la précarité économique des kiosquiers. Vous savez que la moyenne reversée par les messageries aux kiosquiers est de 11.000 euros par an, auxquels s'ajoutent les subventions de la Ville qui, au niveau de l'information auquel je suis, n'ont pas prévu d'augmenter. Là aussi, nous sommes sur un seuil minimum qui ne me paraît pas garantir une réflexion ou un socle de réflexion pouvant engager l'avenir.

Troisième chose : l'environnement réglementaire. Vous savez que la loi BICHET est très contraignante. J'ai entendu notre ministre de la Culture, Fleur PELLERIN, annoncer que le gouvernement, dans les trois mois qui viennent, prendrait une initiative à ce sujet. Si une initiative est prise sur ce plan pour alléger un peu le dispositif de la loi BICHET, cela change tout. C'est encore une fois un paramètre qui aurait pu être pris en compte.

Tout ceci fait que sur tous ces points évolutifs, nous considérons que nous n'avons pas terminé de travailler, que nous ne pouvons pas prendre une décision en l'état. C'est la raison pour laquelle nous ne voterons pas ce projet de délibération.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur le Président.

M. Jean-François LEGARET est également inscrit dans ce débat.

Vous avez la parole.

M. Jean-François LEGARET, maire du 1er arrondissement. - Mes chers collègues, Monsieur le Maire, j'ai l'impression qu'il y a un peu de confusion sur ce sur quoi nous prenons des décisions ou nous nous exprimons cet après-midi.

Il s'agit d'une communication, qui n'est donc pas assortie d'un vote. Ce n'est pas un projet de délibération. Et il y a, par ailleurs, le vœu de Mme SIMONNET, dont je dirai un mot.

Premièrement, de quoi s'agit-il ? Il s'agit des kiosques et des kiosquiers : 404 en activité aujourd'hui, qui font un métier irremplaçable, indispensable, lourd, difficile, pénible, et je crois que notre Assemblée doit se montrer parfaitement unanime pour dire que nous les soutenons, que nous les défendons d'ailleurs.

Vous savez que la Ville de Paris va au-delà de ses prérogatives puisqu'elle tient la commission professionnelle des kiosquiers qui est aujourd'hui présidée par M. BLOCHE. Cette commission fonctionne de manière incontestable. Elle établit les rotations des postes de kiosquiers. La Ville le fait - elle a raison de le faire - mais elle ne se désintéresse pas du sort des kiosquiers.

Je tiens à dire tout de suite que cette modalité est, de très loin, préférable à des propositions un peu bricolées ou hâtives, que Mme SIMONNET nous propose aujourd'hui.

Coopérative, nous dit-on : c'est mal connaître l'indépendance des kiosquiers qui sont des travailleurs indépendants, qui ne veulent pas se laisser caporaliser, qui n'ont qu'un seul but dans leur carrière, c'est de se voir attribuer des postes meilleurs.

C'est vrai qu'il y a des compétitions, de l'émulation, de la concurrence. C'est une saine concurrence. Il appartient à la commission professionnelle des kiosquiers d'arbitrer, ce qu'elle fait, je crois, d'une manière incontestable et, jusqu'à ce jour, totalement incontestée, non sans avoir pris préalablement aux séances de la C.P.K. l'attache des kiosquiers, recueilli leurs propositions et leurs avis.

On peut toujours améliorer un système, mais c'est mal connaître le système actuel que de considérer qu'il serait à jeter et que l'on ne devrait rien en retenir.

Par ailleurs, il y a la question importante de savoir si, en matière de kiosque, nous avons un contrat qui lie la publicité sur les kiosques et l'activité des kiosquiers.

Soyons clair : ce sont deux activités différentes, mais elles sont aujourd'hui économiquement indissociables. Que constate-t-on ? L'état des kiosques, leur obsolescence, leur état de vétusté, est préoccupant. Les recettes publicitaires permettent de faire ce renouvellement. Si vous coupez les recettes publicitaires, comment modernisez-vous, comment renouvez-vous les mobiliers des kiosques à Paris ? Telle est la question posée.

C'est la raison pour laquelle la communication, aujourd'hui, se borne à faire l'état de la question. Une commission a été mise en place. Nous avons tous salué cette nouvelle modalité. Nous l'avons souhaité depuis un certain temps. Ce sont Julien BARGETON et Olivia POLSKI qui représentent l'Exécutif. Les réponses qui nous ont été apportées sont très complètes, très détaillées.

Les membres de cette commission ont vraiment les moyens de travailler. Pour l'instant, il s'agit de mettre sur la table sans a priori et sans préjugés différents scénarios entre lesquels il appartiendra à la commission de remettre un avis qui sera finalement arbitré. Nous aurons, in fine, une délibération qui permettra à tous les membres de notre Conseil de se prononcer en connaissance de cause.

Aujourd'hui, je veux dire que la réflexion est ouverte. Elle est ouverte sur des bases qui me paraissent parfaitement saines. Je n'ai pas constaté à ce stade que l'on veuille nous imposer une décision ou, en tout cas, un montage totalement ficelé. Ce n'est pas l'impression que cela me donne. J'ai en tout cas l'intention de poser des questions, de demander que l'on apporte des réponses précises à ces questions.

Il y a un modèle économique qui, aujourd'hui, est celui qui lie l'activité des kiosques, qui sont évidemment non rentables, avec la publicité qui l'est. C'est le seul moyen d'assurer, non pas la survie, mais l'évolution et la transformation des métiers des kiosquiers. Il faut naturellement les défendre.

C'est tout de même assez extraordinaire que les 404 kiosquiers aient pu résister à la situation de crise de la presse écrite qui a durement frappé toute la presse en France.

Regardez ce qui s'est passé dans des villes de province. Beaucoup de kiosques ont disparu. A Paris, on a pu les sauver parce que la Ville s'est investie, qu'elle a effectivement délibéré en faisant des efforts financiers, nous avons tous soutenu ces efforts de manière unanime.

Réfléchissons, travaillons ensemble, mettons-nous en communs, défendons les kiosquiers, défendons un modèle économique.

Soyons clairs, Madame SIMONNET : nous voterons contre votre vœu parce qu'il n'est pas sérieux. Dire qu'aujourd'hui on va imposer une convention de deux ans, comment voulez-vous qu'en deux ans on puisse financer et amortir le renouvellement des kiosques ?

Vous savez pertinemment que votre proposition n'est pas sérieuse.

On est sur un sujet un peu grave, sérieux, sur lequel j'estime qu'il n'est pas trop que de demander et de souhaiter la solidarité des élus parisiens, qui doivent être à la hauteur de cet enjeu. Aujourd'hui, la réflexion est ouverte. Travaillons, travaillons encore jusqu'à ce que nous puissions tous aboutir, j'espère, à l'unanimité, à une bonne proposition.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur LEGARET.

La parole est à M. Geoffroy BOULARD.

M. Geoffroy BOULARD. - Merci, Monsieur le Maire.

Cette communication porte sur le principe de consultation pour un marché global pour la conception fourniture, entretien, maintenance, exploitation publicitaire et gestion des kiosques parisiens.

Elle est scindée en deux marchés distincts. Nous passerions à un seul.

Nous sommes attachés à l'avenir des kiosquiers, comme le rappelait Jean-François LEGARET, et je veux évidemment leur rendre hommage.

Les kiosquiers sont, dans nos quartiers, des commerçants de proximité, des acteurs du lien social, des vigies citoyennes de l'espace public et des diffuseurs de la presse écrite de notre pays.

Nous restons tout de même perplexes sur les objectifs à ce stade - au stade de la réflexion - puisque c'est une communication particulièrement imprécise de cette prochaine consultation. Faut-il rappeler ces kiosques fantômes, 18 mois après l'annonce de leur création dans nos quartiers ?

Que dire de cette distribution de journaux gratuits au sein des équipements de la Ville, contraire à la charte parisienne qu'elle a signée en 2010 avec les organisations syndicales ?

Plus globalement, c'est la coordination entre la Ville, son délégataire et les mairies d'arrondissement qu'il conviendrait d'améliorer tant on s'y perd parfois pour obtenir des informations claires sur le réel pouvoir de décision ou d'attribution d'un kiosque.

Faut-il rappeler la situation actuelle du 17^e arrondissement, qui connaît 31 kiosques implantés, dont 9 sont aujourd'hui fermés ? Une situation préoccupante qui ne doit pas être occultée.

Communiquer sur le nombre de kiosquiers implantés à Paris est largement insuffisant. Leur pérennité est un enjeu qui devrait mobiliser plus fortement la Ville plutôt que de chercher à appliquer une politique du chiffre.

Quand la Ville s'attaquera-t-elle aux raisons de la fermeture permanente de nombreux kiosques ? Quand décidera-t-elle enfin d'organiser une formation annuelle, personnalisée pour chaque kiosquier ?

Recycler des kiosques historiques de presse en des kiosques à thèmes alimentaires ou floraux ne peut voir le jour qu'avec des équipements remaniés, transformés à cet effet.

Enfin, plutôt que de créer de nouvelles commissions, constituons sans tarder des groupes locaux d'arrondissement se réunissant régulièrement pour ajuster l'offre de kiosques à la demande locale : création, reprise, vente, diversification, fermeture.

Enfin, côté création, et pour revenir au 17^e arrondissement, nous réitérons notre demande d'un kiosque innovant sur la ZAC des Batignolles en respectant la notion d'éco-quartier avec panneaux photovoltaïques, toiture végétalisée ou éolienne.

Nous voterons évidemment contre le vœu de Mme SIMONNET.

Je vous remercie de votre attention.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Geoffroy BOULARD.

La parole est à présent à Mme Danielle SIMONNET.

Mme Danielle SIMONNET. - Non mais franchement, en quoi, chers collègues... regardez la réalité en face et pensez-y demain quand vous irez acheter votre journal en kiosque, en quoi ce bout de papier-là va changer quoi que ce soit à la situation des kiosquiers ?! Vous les avez rencontrés, vous avez discuté avec eux !!! Il se passe quoi ? Il se passe quoi ? Les kiosquiers sont en train de crever, excusez-moi le terme mais c'est la vérité !

Ils travaillent en moyenne 6 jours sur 7 par semaine, 12 heures par jour, et qu'est-ce qu'ils nous disent ? Qu'ils gagnent à peine 3 euros de l'heure ! 3 euros de l'heure à Paris, capitale de la République au XXI^e siècle ! Vous trouvez cela normal ?! Il faudrait dire, je ne sais plus si c'est M. LEGARET ou l'intervenant précédent : "Oh ! Mais c'est extraordinaire que les kiosquiers aient résisté !"

Ben, ouais, ils ne sont pas tous morts ! Il y en a beaucoup qui ont fermé, beaucoup qui ont arrêté et certains survivent, excusez-moi !

Après, il y a des réalités différentes. Évidemment, un kiosque en plein quartier touristique avec le hors presse, il arrive un peu à s'en sortir. Mais allez voir le kiosque en bas de chez moi, à Télégraphe, vous croyez qu'il en vend beaucoup des porte-clés pour essayer d'arrondir ses fins de mois ?! On sait pertinemment que les marges faites sur la presse ne suffisent pas et ne suffiront pas, et ce n'est pas la petite parenthèse de la foule qui est venue acheter le numéro Charlie Hebdo après les événements qui va, hélas, durablement changer la situation.

Alors il faut repenser un peu les choses. Or, là, vous restez toujours dans votre même schéma. C'est quoi ça ? C'est un contrat unique ! C'est un contrat unique pour 15 ans ! On dit aux kiosquiers : "Pendant 15 ans, vous allez être surexploités par Médiakiosk ou un équivalent". 15 ans de misère encore, c'est une honte !

Ce dossier sur les kiosquiers montre toute l'aberration du statut des travailleurs indépendants, parce que pendant ce temps, des milliards, il y en a qui sont accumulés, on le sait pertinemment.

Vous savez, quand il y a eu la petite fête annuelle... il se souvient, M. Patrick BLOCHE, parce qu'il a eu un cadeau des kiosquiers, un joli tee-shirt marqué dessus : "3 euros de l'heure, ça suffit !", parce qu'ils n'en peuvent plus. Et leur slogan, c'était : "Qu'ils partagent ou qu'ils dégagent", parce qu'ils savent pertinemment que Médiakiosk, cette filiale de JCDecaux, encaisse tous les bénéfices de la publicité, qu'il n'y a aucune redistribution des richesses dans cette entreprise. Et qu'aujourd'hui, dans ce système-là, il n'y a rien qui vous dit que l'argent de la publicité sera redistribué pour les kiosquiers. Par contre, là où vous êtes sûrs, c'est que les kiosquiers n'auront pas plus de droits, pas plus de contrôle sur ce qui se passe.

Et d'ailleurs, est-ce qu'ils ont un contrôle aujourd'hui ? Est-ce que ce projet de délibération-là leur a été présenté ? Non, que dalle ! Pourtant...

Ce n'est pas un projet de délibération ? Excusez-moi.

Ce principe de consultation... parce que c'est pire, parce que nous, on ne vote même pas ! On avait voté un vœu en mai, on avait voté à ma demande. J'avais présenté un vœu et je vous remercie, vous l'aviez tous adopté, pour qu'on prenne enfin la situation des kiosquiers. Il y avait eu des groupes de travail, et je remercie Olivia POLSKI de les avoir organisés, mais à quoi bon tous ces groupes de travail ? Parce qu'ils ont abouti à quoi ? Ils ont abouti à ça ! Ça, ça se fait dans leur dos ; c'est ça votre conception de la démocratie sociale ? ! On écoute tout le monde, hein, et après on fait comme avant, comme avant, dans le vieux monde, et Médiakiosk va pouvoir se frotter les mains parce qu'il avait une DSP qui était déficitaire, mais il s'en mettait plein les poches avec une convention d'occupation du domaine public. On met les deux dans le même paquet, un marché public, il n'aura pas à rendre de comptes pour autant de combien il se fait de bénéfices, et il pourra continuer sa surexploitation. Voilà la réalité. Eh bien cela, ce n'est pas possible, c'est lamentable !

Pourquoi je dis deux ans ? Et je terminerai.

Je comprends bien que pour décembre prochain, d'ici fin décembre, ce n'est pas évident d'inventer autre chose, d'inventer un monde nouveau. Et pourtant, inventer un monde nouveau... on n'arrête pas de parler d'économie sociale et solidaire, ben oui, ce serait peut-être le moment de voir avec d'autres structures comment on peut les accompagner s'ils le souhaitent, je dis bien s'ils le souhaitent.

Mettre en place une coopérative s'ils le souhaitent, et peut-être qu'ils ne le souhaiteront pas mais qu'on réfléchisse avec eux.

C'est pourquoi j'avais proposé une véritable enquête de terrain pour les faire parler. Quelles sont leurs revendications, qu'est-ce qu'ils veulent ?

Qu'on fasse émerger cette parole des kiosquiers, parce que quand vous bossez 6 jours sur 7, 12 heures par jour, comment vous vous coordonnez ?

Sauf que tout cela n'a pas été fait, parce que cela, on s'en moque ! Ça ne rentre pas dans les petits boulots habituels d'une administration. C'était à une structure spécialisée de faire ce travail-là.

Donc, oui, au moins, soit on reporte la décision, soit au moins ce que je demande, c'est que si on passe à nouveau ce marché unique, qu'on ne le passe que pour deux ans pour prendre le temps avec les kiosquiers de réfléchir à une alternative.

Et je terminerai par un exemple.

Il y a environ une dizaine d'années, les deux portes avant des kiosquiers, la publicité qui y figurait, c'étaient les kiosquiers qui l'encaissaient. Et puis, visiblement, il y a eu un changement d'accord. C'est Médiakiosk qui maintenant la récupère.

On n'arrête pas de dire... on pourrait voir s'ils pourraient récupérer cet argent-là. J'entends tout le monde dire : "Ah ! Je reconnais que les kiosquiers font un véritable travail d'information utile à tous les intérêts des Parisiennes et des Parisiens". Eh bien, tout travail mérite salaire !

Plutôt que de faire des subventions, on pourrait donc considérer qu'une partie de leur travail, c'est de l'information.

Il y a plein d'idées à inventer : la régie publique...

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Madame SIMONNET, je vous demanderai de conclure.

Mme Danielle SIMONNET. - ... une coopérative et reconnaître les droits.

Mais en l'état actuel, je présente ce vœu parce que je trouve que vraiment, vous n'êtes pas à la hauteur. Et vous n'arrêtez pas de dire : "J'aime mon kiosque". Eh bien, moi, j'aurais préféré entendre dans le texte : "J'aime les kiosquiers" !

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Madame SIMONNET.

Je donne à présent la parole à M. Jean-Noël AQUA.

M. Jean-Noël AQUA. - Merci, Monsieur le Maire, mes chers collègues.

J'introduirai mes propos en rappelant le contenu de l'ordonnance de 44. Ce texte encadre encore de nos jours l'activité de la presse française.

Cette ordonnance de 44 est issue du travail mené à l'époque par le Conseil national de la résistance. Il cherche, je cite : "à concilier deux éléments en tension pour préserver l'indépendance de la presse en résistant tout à la fois à la mainmise des puissances de l'argent et au contrôle de l'État".

Le système qui a alors été mis en place était un compromis entre l'objectif de pluralisme et le besoin impérieux de produire une information indépendante.

Je tenais à rappeler cela pour réaffirmer tout l'attachement du groupe communiste - Front de gauche à l'indépendance de la presse et, pour ce qui nous intéresse aujourd'hui, des diffuseurs de presse que sont les kiosquiers parisiens.

Je tiens également à rappeler cette histoire, car nous travaillons aujourd'hui sur cette communication qui aborde un sujet plus complexe qu'il n'y paraît.

Complexe d'abord quand on voit les conditions dans lesquelles les kiosquiers travaillent. La rémunération des kiosquiers, comme Danièle vient de le rappeler, est clairement problématique. Certains ont un salaire horaire de 3 euros, bien en dessous du SMIC.

De même, l'amplitude d'ouverture - 6 jours sur 7, 12 heures par jour - est à proprement parler démentielle.

Les raisons, nous les connaissons : la crise de la presse papier est profonde et touche depuis plusieurs années l'ensemble des métiers du livre, des titres de publication aux imprimeurs, se terminant au bout de chaîne par les diffuseurs.

D'autres sont peut-être moins évidentes. Comment devons-nous analyser l'ouverture, par le délégataire, de 85 kiosques depuis 2005, alors que le secteur peine réellement à trouver sa clientèle ? Est-ce la manne publicitaire qui attire le délégataire et le convainc d'ouvrir autant de nouveaux kiosques ?

Dans le même temps, je note les arguments de Danielle en faveur d'une municipalisation d'une partie des rémunérations des kiosquiers.

Comme je l'ai déjà exposé, une telle décision nous paraît poser sérieusement question au regard de la nécessaire indépendance des diffuseurs de presse.

De plus, est-ce à l'impôt de pallier la baisse d'activité commerciale, alors même que les kiosques captent une manne financière importante au regard de l'exploitation publicitaire ?

Vous l'aurez compris, nous voulons agir pour aider les kiosquiers à exercer leur activité tout en restant conscients des limites de notre pouvoir et de nos compétences, y compris en étant fermes sur une stricte séparation du pouvoir politique et de la presse.

Nous voulons donc acter un certain nombre de pistes de travail pour le futur dialogue compétitif.

D'abord, l'amélioration des conditions de travail des kiosquiers.

Plusieurs propositions figurent dans cette communication et dans la proposition de dialogue compétitif. Le groupe Communiste a exprimé le souhait que soit intégrée au nouveau marché l'obligation systématique d'étudier l'implantation dans les kiosques de sanitaires, de points d'eau et toilettes, afin d'assurer le respect minimum des règles d'hygiène. Il nous paraît indispensable de penser le kiosque de demain, en partant de considérations certes très terre-à-terre.

Il faut aussi clarifier au plus vite le processus d'attribution d'aide à l'activité, tant lorsqu'elle provient du titulaire du marché que de la collectivité. Sur ce sujet, comme sur bien d'autres, la transparence doit être de mise pour garantir l'égalité de traitement la plus totale.

Enfin, il nous semble important d'inclure des clauses sociales exigeantes dans le futur contrat qui pourra être conclu, tant en termes salariaux qu'en termes de formation des personnels. Une façon pour la puissance publique d'imposer des règles contraignantes sur l'activité économique.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, et merci d'avoir tenu votre temps de parole sans avoir besoin d'être rappelé à l'ordre.

Pour vous répondre à tous, je donne la parole à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur, le Maire, mes chers collègues.

Cela a été souligné, il y a quelques éléments de confusion. Je vais aborder rapidement certains points qui ont été évoqués et je vous prie de m'excuser par avance pour certains micropoints que je ne pourrai pas aborder en l'espace de 5 minutes, mais je resterai bien évidemment à la disposition de chacun.

La présente communication, puisque c'est une communication et pas un projet de délibération, touche à la question fondamentale de la place de la presse dans l'espace public parisien, à laquelle la Ville porte un attachement ancien et profond - cela a déjà été rappelé par Jean-François LEGARET d'ailleurs et Patrick BLOCHE - et qui prend effectivement un relief tout particulier dans le contexte tragique des dernières semaines, après l'attentat contre "Charlie Hebdo".

La consultation qui s'ouvre va donc permettre à la Ville de se doter d'un outil rénové pour sa politique en faveur de la presse et des kiosquiers parisiens. Il s'agit d'une volonté forte, affirmée, de la Maire de Paris qui peut apparaître comme un choix contra-cyclique, et c'est ce qui fait probablement nos débats aujourd'hui puisqu'effectivement, depuis plusieurs années, la vente de presse papier baisse, mais que nous assumons justement en raison du besoin d'un engagement fort pour le secteur de la presse.

Une table ronde puis quatre groupes de travail réunis à l'automne ont donc permis d'évaluer les différents besoins ressentis par les kiosques. Quatre groupes de travail sur la gestion du kiosque, le dialogue avec les Messageries, l'évolution de la réglementation de la tenue des kiosques à journaux et l'avenir du kiosque de presse.

Je vous rappelle d'ailleurs que chacun des présidents de groupe y a été invité et que nous n'y avons pas vu tout le monde.

En est ressorti l'impératif d'améliorer les conditions de travail et financières des kiosquiers, avec d'ailleurs plusieurs propositions concrètes.

Les services de la Ville ont beaucoup travaillé, et je tiens à remercier le Secrétariat général, la DDEES, la DAJ, la DFA et la DDCT puisqu'elle vient aussi de nous remettre une étude comme vous nous l'aviez demandé, Madame SIMONNET, portant sur les usages et les attentes des Parisiens et des touristes à l'égard des kiosques, afin d'ailleurs de consolider leur activité de presse et hors presse.

Cette étude relève notamment qu'en faisant du kiosque un lieu d'accueil et d'échanges proposant des services complémentaires à la distribution de presse, on permettra au kiosquier de générer des revenus complémentaires sans s'éloigner de leur mission première, puisque cela reste notre objectif de réaffirmer la vente de la presse sur l'espace public.

C'est donc sur la base de toutes ces réflexions que nous avons proposé de recourir à un marché global. C'est d'ailleurs une des questions qu'a pu aborder la commission d'élus, cela a été évoqué, pour sa toute première séance de travail, et dont je me réjouis qu'elle ait pu examiner ce futur contrat malgré le calendrier serré de son examen.

Petite parenthèse, Monsieur AZIÈRE, la commission d'élus de demain ne porte pas sur le sujet, c'est un autre thème. En l'occurrence, cela n'a jamais été évoqué. La méthode, vous la connaissez, je vous en ai parlé en commission d'élus, je vous l'ai dit hier encore. Nous avons pris le train en marche, puisque c'était le premier - d'ailleurs vous l'avez déploré -, c'était la première fois effectivement, et nous avons évoqué le fait que, comme la délibération de la commission d'élus a été votée en novembre, nous avons dit que nous trouvions cela mieux en termes démocratiques de pouvoir exposer des choses en toute transparence, ce que nous avons fait.

Pour votre information, nous sommes tenus par une contrainte juridique majeure. La délégation de service public ne pouvant être prolongée par avenant du fait du nouveau cadre jurisprudentiel, nous avons l'obligation impérieuse d'aboutir à l'attribution du nouveau marché d'ici l'automne prochain. Faute de quoi, nous n'aurions plus de cadre d'exploitation pour les kiosques de presse à Paris.

Nous avons longuement pris le temps d'envisager les différentes options s'offrant à nous : reprise en régie de l'ensemble des missions ou de la seule mission des kiosquiers, allotissement des différentes fonctions au contrat global.

C'est pourquoi je m'étonne de votre vœu, Madame SIMONNET, qui fait peu de cas du travail mené jusqu'à présent et qui a été d'ailleurs scrupuleusement présenté aux élus siégeant en commission d'élus. Apparemment, ce n'est jamais suffisant, jamais assez.

La D.S.P. n'étant plus juridiquement possible, la régie ne paraissant toujours pas réalisable, j'y reviendrai, et les schémas coopératifs semblant peu adaptés aux investissements en projet, nous avons donc opté pour le marché global.

La Municipalité entend améliorer, par des investissements très importants, les conditions de travail de nos kiosquiers, notamment en renouvelant une très grande partie du parc de kiosques devenus inadaptés à l'exercice de leur métier.

Deux cents mobiliers devront a minima être renouvelés sur les cinq années d'exécution du nouveau contrat. Et dans cette optique, une nouvelle gamme de kiosques devra être proposée afin de répondre aux exigences en termes de conditions de travail - cela a été souligné effectivement par le groupe Communiste -, d'ergonomie, d'innovation et de développement durable.

Cette question m'amène au vœu présenté par Mme SIMONNET qui repose, je crois, sur la même volonté que nous d'améliorer les conditions de travail des kiosquiers, mais dont je crois que les différentes alternatives proposées ne sont pas de nature à améliorer cette situation.

Madame SIMONNET, vous demandez en premier lieu le retrait du projet de délibération de l'ordre du jour pour le retravailler avec les kiosquiers. Il ne s'agit donc pas d'un projet de délibération mais d'une communication d'information suite à la tenue de la commission d'élus dans un souci de transparence et sur laquelle il n'y a pas de vote.

Ensuite, comme je vous l'ai rappelé, plusieurs réunions de travail préparatoires ont été menées dès l'été dernier avec les représentants des kiosquiers. Je les ai aussi rencontrés moi-même à plusieurs reprises.

Les conclusions de ces échanges seront également intégrées au cahier des charges, comme vous le demandez d'ailleurs dans votre second point.

Vous nous demandez ensuite d'imposer la garantie par le délégataire d'un revenu horaire égal au moins au Smic par les kiosquiers, mais ils sont des travailleurs indépendants.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Il faudrait conclure !

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Mais ni la Ville ni les délégataires n'entretiennent avec eux des rapports de salariat.

Je vous rappelle d'ailleurs que nous versons une subvention de soutien à l'activité des kiosquiers de plusieurs millions d'euros.

J'entends également votre proposition de signer un marché unique d'une durée limitée de deux ans pour nous laisser le temps, mais je crains que cela revienne à retarder d'autant les investissements impossibles à faire sur une période si courte, et donc la rénovation d'au moins les 200 kiosques les plus obsolètes.

J'ai tant de choses à vous dire sur la question de la coopérative, mais je ne l'évoquerai pas. Je voudrais juste, pour le groupe des Verts, rappeler ce que disait Olivier PAGÈS, qui était en l'occurrence le président de la C.P.K., quand il avait été décidé le passage à ce système de D.S.P. Le passage à une D.S.P. ne signifie pas un désengagement de la Ville. Celle-ci continuera à peser parce qu'elle garde la maîtrise du processus décisionnel et il ajoutait : quoi que certains pourront dire, cette délégation a été pensée pour servir au mieux les intérêts des kiosquiers. Je crois que ces mots sont toujours d'actualité.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Dans la mesure où il s'agit d'une communication et non d'un projet de délibération, il n'est pas soumis au vote. Il nous revient en revanche de voter sur le vœu n° 151 avec un avis défavorable de l'Exécutif, si j'ai bien compris les explications d'Olivia POLSKI.

Qui est pour ?

Franchement, quand il y a des vœux qui sont rattachés, on fait l'explication de vote dans le cadre des interventions. Vous êtes tous intervenus au moins 5 minutes, je pense que vous avez eu largement l'occasion de vous exprimer sur les différents vœux.

Je vous propose, par conséquent, de passer au vote sur le vœu n° 151.

Je mets donc aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la création de halle alimentaire.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à présent à l'examen du vœu référencé n° 152, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, relatif à la création d'une halle alimentaire.

Je donne la parole à Mme Fanny GAILLANNE, pour 2 minutes.

Mme Fanny GAILLANNE. - Merci.

Monsieur le Maire, chers collègues, ce vœu a pour intention de lancer une réflexion approfondie sur le développement d'une offre alimentaire saine pour le consommateur, juste pour le producteur et accessible au plus grand nombre de Parisiens et de Parisiennes.

Le sujet est pour nous déterminant. Nous nous devons de réunir les conditions adéquates pour faire en sorte que tout un chacun puisse vivre et travailler dans Paris.

C'est ce que les élus Communiste - Front de Gauche portent au travers de la politique du logement, c'est ce que nous allons défendre également tout au long de la mission d'information et d'évaluation pour réimplanter les activités de fabrication et de réparation dans Paris.

Se loger, travailler, se nourrir : ce sont bien à ces besoins élémentaires qu'il nous faut répondre, si nous voulons que Paris reste une ville pour toutes et tous.

L'alimentation se situe à la croisée d'enjeux déterminants pour notre avenir. Il s'agit d'abord de développer les circuits courts et les filières agricoles, biologiques et raisonnées, afin de réduire l'impact environnemental. L'enjeu de santé publique n'est pas négligeable. Nombre d'études pointent la corrélation entre le type d'alimentation, la prévalence d'obésité et certaines pathologies, telles que le diabète.

Enfin, notre réflexion ne doit pas passer à côté de la question sociale. Là encore, plusieurs études établissent un lien entre alimentation, état de santé et niveau de revenus, qui sont des plus préoccupantes.

L'accès à l'alimentation est caractérisé à Paris, comme dans le reste de la France, par une inégalité sociale très forte. L'alimentation participe de la paupérisation des populations déjà modestes et renforce les inégalités sociales et territoriales déjà constatées. L'alimentation est un sujet crucial, à la fois un enjeu économique et social, un enjeu de santé publique et un enjeu écologique. Il ne s'agit ni de créer des épiceries solidaires ni d'aider l'installation de structures et d'associations, telles que les A.M.A.P. qui fleurissent déjà dans Paris et s'en sortent bien mais qui s'adressent à une clientèle homogène, d'un point de vue social et économique.

Ce que nous proposons avec ces halles alimentaires, c'est de garantir la qualité des produits, leur traçabilité, la proximité de leur production et la transparence des prix : autrement dit, reconstruire un pont entre les consommateurs, quelle que soit leur catégorie socioprofessionnelle, et le monde agricole.

Nous souhaitons donc que la Ville se penche sur cette question, en s'inspirant des pratiques de recherche-action, ce qui reviendrait à expérimenter concrètement ce type de projet, tout en menant en parallèle une étude qui permettrait d'élargir nos horizons et d'évaluer en temps réel la pertinence de notre expérimentation.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Fanny GAILLANNE.

Pour vous répondre, la parole est à Mme Olivia POLSKI.

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, Madame la Conseillère, mes chers collègues, effectivement, la dernière enquête d'ailleurs de l'UFC-Que Choisir, qui a été publiée dans "Le Parisien" de lundi, révèle que les supermarchés parisiens affichent des prix plus élevés que la moyenne nationale.

C'est donc une véritable préoccupation pour nous, élus parisiens, que de pouvoir se pencher sur l'accès pour tous à une alimentation saine et durable.

Nous partageons donc votre préoccupation, pour pouvoir nous mobiliser afin d'offrir aux Parisiens une alimentation de proximité et à un prix abordable.

Donc, nous appelons à voter votre vœu, à la seule condition que vous puissiez accepter un amendement qui pourrait permettre de lancer des expérimentations au préalable, sans attendre, on va dire, la fin de l'étude, si jamais il y a des opportunités qui se profilent.

Je voudrais, d'ailleurs, en profiter aussi pour dire un dernier élément : c'est que ces halles alimentaires pourraient aussi d'ailleurs être l'expression d'un débouché pour les projets d'agriculture urbaine que nous avons... et que Pénélope KOMITÈS développe de son côté et qui pourrait aussi faire se rencontrer ces deux besoins.

Merci.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, amendée par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu amendée est adoptée à l'unanimité. (2015, V. 52).

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à une charte qualité avenue de Clichy.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 153, déposé par le groupe UMP, relatif à une charte qualité avenue de Clichy.

Je donne la parole à M. HONORÉ, pour 2 minutes de temps de parole.

M. Christian HONORÉ. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, la Mairie de Paris a décidé la rénovation de l'avenue de Clichy sur sa portion comprise entre la place de Clichy et la station de métro La Fourche. Elle ne saurait limiter son action aux seuls travaux de voirie, si importants que soient les problèmes de circulation automobile et des piétons, de livraisons, de stationnement sauvage, d'éclairage, de mobilier urbain.

Considérant la nécessité d'améliorer l'offre commerciale pour les habitants du quartier et d'améliorer l'esthétique des devantures de nombreux commerces et la mettre en adéquation avec la qualité architecturale des immeubles, beaucoup d'habitants considèrent que les travaux de rénovation livrés en septembre 2013 sont une réussite et que, par conséquent, la charte de qualité est d'autant plus nécessaire.

Les habitants de ce quartier sont informés depuis des années de ce projet de charte de qualité, en particulier par l'association de quartier, et s'étonnent qu'elle n'ait toujours pas vu le jour.

L'application d'une charte de qualité, annoncée mais toujours pas élaborée, doit constituer un enjeu majeur de la rénovation de cette avenue qui est aussi un axe fréquenté par les touristes des hôtels du secteur.

Avec Pierre-Yves BOURNAZEL et les élus du groupe UMP, nous demandons à la Maire de Paris :

- de créer une commission de travail chargée de l'élaboration d'une charte de qualité, annoncée et toujours pas écrite ;

- de nommer dans cette commission des représentants de la Mairie de Paris, des mairies d'arrondissement du 17e et du 18e arrondissements, des commerçants de l'avenue - ce peut être l'occasion, d'ailleurs, de les inciter à fonder enfin une association de commerçants qui manque tant avenue de Clichy -, des riverains et des habitants du quartier et leurs associations, des représentants des copropriétés des immeubles de l'avenue, des architectes des Bâtiments de France, des étudiants en arts appliqués et leur contribution, dans le cadre de leurs études, charte de couleurs, des différents services dont la police nationale ;

- de préciser les axes de travail de la charte de qualité : stationnement sauvage, stationnement des deux-roues motorisés sur le trottoir, parfois des trois-roues, horaires des livraisons, étalages, esthétique des devantures, l'étude du code de couleurs, harmonie entre les magasins et avec les façades des immeubles et matériaux utilisés, type de fermetures ;

- de faire en sorte de respecter la charte de qualité et la création d'un Label Qualité avenue de Clichy avec un cahier de charges rigoureux.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur HONORÉ.

Madame Olivia POLSKI ?

Mme Olivia POLSKI, adjointe. - Monsieur le Maire, chers collègues, Monsieur le Conseiller, vous attirez mon attention sur la mise en place de la charte de qualité de l'avenue de Clichy. Comme vous le savez, l'élaboration de cette charte a été impulsée par la Mairie de Paris, effectivement, et plus particulièrement par Annick LEPETIT lorsqu'elle était, sous la précédente mandature, adjointe, pour accompagner positivement la rénovation de la place de Clichy, que vous avez effectivement évoquée, qui a eu lieu en 2010, et celle de l'avenue de Clichy jusqu'à la station de métro La Fourche en 2013.

La charte que vous évoquez a été élaborée en concertation avec les mairies du 18e et du 17e, les commerçants et l'association du quartier qui s'appelle "déCLIC 17/18" avec, comme objectif, effectivement, d'inciter les commerçants à améliorer le paysage urbain et à renforcer le vivre-ensemble.

Un travail, effectivement, sera ainsi mené en termes d'insertion des devantures des commerces dans l'architecture des immeubles, d'esthétique et de sobriété des enseignes, du respect des règles d'occupation de l'espace public, de la gestion des livraisons, très important, et l'amélioration de l'accessibilité des commerces aux personnes à mobilité réduite, très important aussi.

Il est apparu, lors d'une réunion, d'ailleurs, de mon cabinet avec l'association "déCLIC 17/18", que nous avons rencontrée, mais aussi suite à l'intervention du Maire du 18e et d'Annick LEPETIT, la nécessité de mettre en œuvre concrètement cette charte.

Donc, je vous confirme que, suite à cette réunion, nous avons demandé au Directeur de l'Urbanisme de la Ville de prendre attache avec l'ensemble des parties prenantes, afin de mettre en place le groupe de suivi qui était prévu par la charte en mars 2015. Celui-ci permettra de réunir une à deux fois par an l'ensemble des partenaires de cette charte.

Donc, compte tenu de ces éléments, je vous propose de retirer votre vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Le vœu est-il retiré, Monsieur HONORÉ ?

M. Christian HONORÉ. - Nous ne retirons pas le vœu.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, j'ai ma réponse.

Je mets donc aux voix le vœu n° 153...

C'est une réponse par "oui" ou par "non" et j'ai ma réponse : c'est "non" !

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UMP, assortie d'un avis défavorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est repoussée.

Vœu déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche relatif à la situation des coiffeurs et manucures 57, boulevard de Strasbourg (10e).

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 154 G, déposé par le groupe Communiste - Front de Gauche, est relatif à la situation des coiffeurs et manucures du 57, boulevard de Strasbourg dans le 10e arrondissement.

Je donne la parole à M. Didier LE RESTE, pour 2 minutes de temps de parole.

M. Didier LE RESTE. - Monsieur le Maire, Monsieur le Préfet, ce vœu que je présente avec Nicolas BONNET, au nom du groupe Communiste - Front de Gauche, n'est pas nouveau dans son contenu, puisque le Conseil de Paris a été saisi le 1er octobre 2014 de la situation inacceptable que vivent des femmes et des hommes coiffeurs et manucures au salon du 57, boulevard de Strasbourg, dans le 10e arrondissement, des hommes et des femmes qui ont eu le courage de dénoncer l'exploitation dont ils sont victimes depuis de longs mois.

Après huit mois de grève et d'occupation des locaux, avec une couverture médiatique qui s'élargit de semaine en semaine, des initiatives diverses et variées - comme le 26 janvier dernier avec un rassemblement à Matignon où des élus de ce Conseil étaient présents comme Rémi FÉRAUD, maire du 10e - une interpellation d'Anne HIDALGO, la Maire de Paris, auprès du Gouvernement, rien ne bouge. Je pose la question : où sont les blocages ?

Alors qu'une plainte a été déposée le 6 août dernier pour traite d'êtres humains, le 9 octobre 2014, l'inspection du travail a fait savoir par courrier qu'elle a relevé nombre d'infractions qui, à son sens, pourraient permettre de caractériser le délit de traite d'êtres humains. Le Conseil de Paris a demandé à M. le Préfet de police de prendre des mesures urgentes, à commencer par la régularisation pour assurer la protection de ces travailleuses et travailleurs.

Aujourd'hui, 14 salariés et leurs familles sont dans une situation de grande détresse, de grande vulnérabilité. La procédure en cours au pénal peut durer de nombreux mois, voire des années. Dans ce laps de temps, ces hommes et ces femmes en situation de grande vulnérabilité devraient être protégés par l'Etat.

Pour tous ces motifs, nous demandons que le Conseil de Paris réitère auprès de la Préfecture de police la demande d'engager la régularisation des travailleurs de ce salon situé au 57, boulevard de Strasbourg et demande aussi au Premier Ministre et au Ministre de l'Intérieur de recevoir une délégation de représentants des soutiens de ces coiffeurs et manucures, composée entre autres d'élus parisiens.

J'en termine aussi pour signaler que cet après-midi à 15 heures, au 57, boulevard de Strasbourg, à l'occasion de la visite de soutien de la fille de Malcolm X, un nouveau rassemblement a eu lieu où, d'ailleurs, mes camarades Hélène BIDARD et Raphaëlle PRIMET étaient présentes.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Monsieur LE RESTE.

J'y étais également.

La parole est à Mme Pauline VÉRON pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Monsieur le Maire, mes chers collègues, cher Didier LE RESTE, vous appelez une nouvelle fois notre attention sur la situation inacceptable qui est celle des 18 travailleurs du salon de coiffure manucure du 57, boulevard de Strasbourg, dans le 10e arrondissement.

Vous l'avez dit : les conditions de travail sont indignes. Il faut le répéter et le dénoncer toujours plus fort. Nous sommes dans un système organisé d'exploitation.

Menaces sur les personnes qui ont eu le courage de s'élever contre ce système et sur les syndicalistes qui les accompagnent dans ce combat.

Vulnérabilité extrême de 14 de ces salariés qui sont sans papiers et n'ont toujours pas obtenu leur régularisation.

Notre Assemblée s'est effectivement déjà saisie du sujet dans sa séance de septembre dernier, par un vœu présenté par Rémi FÉRAUD au nom de la majorité du Conseil municipal du 10e. La Maire de Paris a depuis, comme vous l'avez rappelé, écrit au Premier Ministre, à la Garde des Sceaux et au Préfet de police.

Je tiens à saluer ici le soutien unanime de la majorité du 10e arrondissement et du maire du 10e arrondissement qui a d'ailleurs organisé un parrainage républicain des enfants des grévistes en fin d'année dernière.

En tout état de cause, comme j'avais déjà eu l'occasion de le dire et comme nous le dit souvent le GISTI : "Sans-papiers, mais pas sans droits". Les salariés sans-papiers ont heureusement droit au respect de certains droits fondamentaux, comme le droit au respect de la dignité.

Selon le Code du travail, ils sont assimilés à compter de la date de leur embauche à des salariés régulièrement engagés, au regard des obligations de l'employeur.

Les salons du quartier Château d'Eau doivent donc sortir de cette situation de non-droit. Force est de constater que seul un accompagnement des salariés osant dénoncer ces pratiques, le permettra.

Pour l'ensemble de ces raisons, je donne au nom de l'Exécutif un avis favorable à ce vœu pour que nous appuyions une nouvelle fois la demande de régularisation auprès de la Préfecture et pour que le Gouvernement reçoive une délégation composée de soutiens et d'élus à ces travailleurs du 57.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci, Pauline VÉRON.

Je donne à présent la parole à M. le Représentant du Préfet de police.

M. LE REPRÉSENTANT DU PRÉFET DE POLICE. - Merci, Monsieur le Maire.

Monsieur le Conseiller, le salon de coiffure situé au 57, boulevard de Strasbourg fait l'objet d'une grève de salariés avec occupation du local, car ces salariés dénoncent les conditions de travail et ils sollicitent une admission au séjour.

L'union départementale de la CGT soutient les grévistes et demande la régularisation de leur situation administrative.

Ce dossier est particulièrement connu et suivi par la Préfecture de police. Il a fait l'objet de nombreux échanges, notamment avec la CGT.

S'agissant, tout d'abord, de la délivrance de cartes de séjour au titre de l'aide apportée aux forces de l'ordre à démanteler un réseau de traite des êtres humains, il revient au Parquet de se prononcer sur la réalité du délit. A ce stade, selon nos informations, cette voie n'a pas pu encore aboutir, car le délit de traite des êtres humains n'est pas suffisamment caractérisé.

Cependant, après analyse attentive au cas par cas des 18 dossiers qui ont été soumis, dans le cadre du droit en vigueur et dans le respect de la circulaire du 28 novembre 2012, le Préfet de police a proposé la délivrance de récépissés permettant de travailler à cinq personnes, car ces dossiers présentaient une certaine ancienneté au séjour sur le territoire national.

Une lettre en ce sens a été adressée par le Préfet de police aux élus, notamment ceux du 10e, qui l'avaient saisi de cette question.

A ce stade, seules deux personnes se sont présentées pour retirer ce récépissé.

Aucun contrat de travail, qui est nécessaire à l'admission au séjour, n'a pu être présenté. La proposition est donc toujours valable. Le Préfet de police est disposé à recevoir les autres personnes pour leur délivrer le récépissé leur permettant de travailler.

Enfin, le Préfet de police a donné des instructions à ses services pour intensifier les contrôles conduits dans le cadre de la lutte contre le travail illégal, notamment sous forme d'opérations coordonnées de type C.O.D.A.F. Ces contrôles ont conduit en 2014 à 37 dossiers de fermeture administrative de salons de coiffure, dont 17 ont été prononcés.

En complément, sur le plan judiciaire, des condamnations, parfois très lourdes, ont été prononcées par le juge. Ainsi, des gérants de fait et de droit, ainsi que des personnes morales de trois salons, ont été condamnés à des

amendes allant de 700 à 10.000 euros. Deux gérants ont été, en outre, condamnés à de la prison ferme, respectivement 6 mois et 10 mois.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je suis saisi d'une demande d'explication de vote du président FÉRAUD.

M. Rémi FÉRAUD, maire du 10e arrondissement. - D'ailleurs, plutôt pour intervenir comme maire de l'arrondissement.

Didier LE RESTE a présenté un vœu que nous avons adopté ensemble au Conseil du 10e arrondissement. Je veux dire à quel point cette question est importante.

Je remercie la Préfecture de police, les services de l'Etat, de se mobiliser pour faire respecter la loi dans les quartiers, comme encore ces derniers jours avec des contrôles C.O.D.A.F. C'était indispensable. Nous devons beaucoup aux grévistes du 57.

Je n'accepte pas l'idée que, pour des représailles du système d'exploitation de Château d'Eau, ils ne puissent plus avoir de contrats de travail et ne puissent plus rentrer dans la circulaire de 2012.

Nous ne pouvons donc pas accepter, comme élus, mais je pense que l'Etat ne doit pas accepter que les exploiters organisent l'impossibilité de leur régularisation. Elles et ils sont 18. C'est un nombre faible, restreint.

S'il y a des incompréhensions avec la CGT qui les soutient, qui les défend, je souhaite qu'il y ait à nouveau un rendez-vous rapide. Pour nous, cette question est importante. C'est une question de justice et, en même temps, de message envoyé à l'ensemble des salons de coiffure qui recourent au travail illégal.

C'est pour cela, d'ailleurs, que la mobilisation politique et médiatique ne retombe pas. Je sais qu'elle ne retombera pas. Le fait que cette demande de régularisation n'ait pas eu de suite, est largement compris dans le 10e arrondissement parce que leur combat a permis de bien avancer vers la fin d'un système illégal.

Nous leur devons bien cela.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe Communiste - Front de Gauche, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 9 G).

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif au Service civique volontaire parisien.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Nous passons à l'examen du vœu référencé n° 155 G, déposé par le groupe UDI-MODEM, relatif au Service civique volontaire parisien.

Il est présenté par Mme Leïla DIRI qui a deux minutes de temps de parole.

Mme Leïla DIRI. - Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, depuis près de cinq ans, il est proposé à nos jeunes concitoyens de 16 à 25 ans de s'engager via le Service civique pour acquérir une expérience, des compétences, réaliser un projet spécifique pour une collectivité, pour une association, pour une bonne cause, etc.

Dispositif intéressant, tant sur la forme que le fond, mais trop peu plébiscité par notre jeunesse. De 35.000 à 40.000 jeunes environ en bénéficient chaque année au niveau national, loin des objectifs fixés par les deux derniers gouvernements.

Sa déclinaison parisienne - le service civique parisien - va dans le même sens, mais il souffre du même manque de succès : environ 170 bénéficiaires par an dans la Capitale.

Je pense que nous serons unanimes sur le fait que cette forme d'engagement doit être promue et valorisée auprès de nos jeunes Parisiens.

Je vous propose, via ce vœu, d'impulser une dynamique supplémentaire en faisant en sorte que d'une part, on rabaisse l'âge du Service civique parisien à 16 ans, au lieu de 18 ans, pour le faire coïncider avec celui du service civique national ; d'autre part, qu'on renforce le dispositif en accroissant l'accueil de volontaires, à la fois au sein des services de la Ville et dans les associations en communiquant davantage dans les établissements scolaires, les CFA, les centres sociaux, les associations et tout autre type de structure accueillant des jeunes, et en récompensant, en valorisant cet engagement via une cérémonie annuelle en mairie.

Je vous remercie.

M. Ian BROSSAT, adjoint, président. - Merci à vous.

Pour vous répondre, je donne la parole à Mme Pauline VÉRON.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Merci, Madame DIRI, pour votre soutien au Service civique parisien.

J'ai eu l'occasion hier, en répondant à la question d'actualité du groupe des Radicaux de Gauche, Centre et Indépendants, d'apporter un certain nombre d'éléments que vous soulevez dans votre intervention.

Je vais y revenir rapidement avec plaisir, car le service civique porte en soi une véritable ambition pour la jeunesse, une vision de la société plus solidaire et inclusive et se veut une expérience valorisante dans un parcours professionnel en construction.

Nous y sommes attachés et soutenons ce dispositif depuis longtemps, depuis sa création en 2007, et les événements tragiques du début de l'année ont renforcé notre soutien.

Le service civique a été au cœur de l'actualité récente. Le Président de la République a pris des engagements forts, jeudi dernier, pour le développer encore plus.

On est aujourd'hui à 35.000 jeunes en France et 1.000 jeunes en mission à Paris, et non pas 170. On est à 1.000 sur le territoire parisien, 1.000 jeunes en service civique. Sur ces 1.000 jeunes, nous en accueillons ici, à la Ville, 20 %.

Nous leur confions des missions qui ont du sens pour les Parisiennes et les Parisiens. Je pense notamment à l'opération "portage" montée avec les bibliothèques parisiennes, qui consiste à apporter à leur domicile des livres aux personnes âgées qui ne peuvent plus se déplacer. Les jeunes en service civique passent ensuite un moment de convivialité avec elles. Il y a beaucoup d'autres actions de ce type, et je remercie les directions de la Ville pour l'accueil qu'elles réservent aux jeunes.

Mais nous voulons aller plus loin. Nous avons commencé par améliorer l'indemnisation des jeunes. C'était une délibération de septembre dernier que nous avons présentée avec Emmanuel GRÉGOIRE.

Nous voulons aller plus loin - la Maire de Paris l'a annoncé dans ses vœux. Nous allons doubler le nombre de jeunes accueillis en service civique à la Ville. Dès la rentrée prochaine, nous passerons à 300 jeunes dans les services.

Le service civique est ouvert à tous les jeunes de 16 à 25 ans. Nous n'avions pas l'habitude, à la Ville, d'accueillir des mineurs, mais vous proposez dans votre vœu que cela soit désormais possible. Rien ne l'empêche, donc d'accord pour cet élargissement qui concernera peu de jeunes, moins de 3 % au niveau national, mais cela peut être néanmoins une expérience intéressante, notamment pour les jeunes décrocheurs.

Aller plus loin, c'est aussi trouver des missions motivantes dans différents services de la Ville. Nous y travaillons, et je l'ai expliqué hier dans ma réponse aux questions.

Pour aller plus loin, c'est aussi mobiliser le tissu associatif. Nous aurons une réunion avec les grandes associations, notamment de l'éducation populaire, pour mobiliser le tissu associatif pour qu'il prenne des jeunes en service civique, et à l'A.P.-H.P. aussi, par exemple.

Nous allons fêter les cinq ans du service civique en juin prochain ici, à Paris. Ce sera un grand moment de mobilisation autour du service civique et nous accueillerons chaque année les jeunes Parisiens en service civique à l'occasion d'une fête dans les salons de l'Hôtel de Ville. Nous l'avons déjà fait occasionnellement ; nous proposons de le faire annuellement de façon systématique.

C'est pourquoi j'émets un avis favorable sur votre vœu.

(M. Mao PENINOU, adjoint, remplace M. Ian BROSSAT au fauteuil de la présidence).

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par le groupe UDI-MODEM, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 10 G).

Vœu déposé par Mme SIMONNET relatif à l'ordonnance de transposition de la directive européenne "marchés publics".

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Le vœu référencé n° 156, déposé par Mme SIMONNET, est relatif à l'ordonnance de transposition de la directive européenne "marchés publics".

La parole est donc à Mme Danielle SIMONNET, pour deux minutes maximum.

Mme Danielle SIMONNET. - Je vais parler calmement et pas fort, pour une fois, pour terminer ce Conseil.

Écoutez, depuis 2010, j'interviens régulièrement au sein du Conseil de Paris sur les dangers des transpositions des directives libérales européennes concernant les associations et là, on est face à un cas concret, hélas.

Après une circulaire en 2010 qui a été présentée par Nicolas SARKOZY, nous voilà avec une ordonnance de transposition de la directive européenne "marchés publics". Chacun fera le parallèle qu'il voudra, et je voudrais vous alerter sur ce projet d'ordonnance "marchés publics" parce qu'il ferait basculer un nombre important d'associations dans la catégorie des acheteurs publics.

Ce basculement obligerait ces associations à passer elles-mêmes par des marchés publics pour leurs achats. Il faut prendre conscience que la complexification administrative qu'une telle mesure constituerait pour des structures qui ne sont absolument pas préparées relève juste de l'aberration la plus totale.

Ce projet d'ordonnance cherche par ailleurs à imposer les mécanismes concurrentiels de marché à des structures dont ce n'est pas du tout la philosophie. On voit donc bien la logique, comme en 2010, où on veut considérer les associations comme des activités économiques comme d'autres alors que cela n'a rien à voir.

L'attachement de la Ville de Paris au tissu associatif et à la grande richesse que ce tissu associatif constitue pour les Parisiens et les Parisiennes exige de nous qu'on prenne position. Je ne vous fais pas la lecture de l'extrait du projet d'ordonnance que j'ai mis dans le vœu parce qu'il est assez imbitable à lire à l'oral, mais je vous conseille de le lire...

Ça se dit, excusez-moi !

Donc, je souhaite émettre, à travers ce vœu, que la Mairie de Paris interpelle le Ministre de l'Economie sur le danger que fait peser ce projet d'ordonnance sur le milieu associatif.

Je vous remercie.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Merci.

Madame Pauline VÉRON ?

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Merci, Monsieur le Maire. Chers collègues.

Danielle SIMONNET, vous attirez notre attention sur cette directive européenne marchés publics et sur un beau point de droit, comme je les aime moi, et je trouve cela très clair ! Mais je vais essayer d'être la plus claire possible.

Effectivement, le projet d'ordonnance de transposition de la directive européenne sur les marchés publics étend aux personnes privées assimilés à des personnes publiques et qualifiées de "pouvoir adjudicateur" les obligations relatives à la mise en concurrence de leurs prestataires, telles que définies dans le Code des marchés publics. Ces obligations existent déjà depuis l'ordonnance du 6 juin 2005 pour les associations considérées comme "pouvoir adjudicateur" au sens du droit communautaire, car financées à plus de 50 % par une autorité publique ou dont l'autorité publique exerce un contrôle de la gestion de l'activité.

L'ordonnance en cours d'adoption, en cours d'élaboration entérine une vision beaucoup plus extensive de la notion de "pouvoir adjudicateur" qui aurait des conséquences lourdes pour les associations. Cela les soumettrait, effectivement, à des obligations de mise en concurrence de leurs prestataires, donc à des obligations administratives très lourdes, peu propices à l'activité associative.

Je donne donc un avis favorable à votre vœu qui propose d'interpeller le Ministre de l'Economie sur ces risques qui pèsent, avec ce projet d'ordonnance, sur le milieu associatif et sur son dynamisme.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, la proposition de vœu déposée par Mme SIMONNET, assortie d'un avis favorable de l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

La proposition de vœu est adoptée. (2015, V. 53).

2015 SG 1 G - Délégation de gestion des crédits du volet inclusion sociale du Fonds social européen au titre du Programme opérationnel national de 2014-2020.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Nous examinons maintenant le projet de délibération SG 1 G concernant la délégation de gestion des crédits du volet inclusion sociale du Fonds social européen au titre du Programme opérationnel national de 2014-2020, sur lequel l'Exécutif a déposé l'amendement n° 160 A G qui y est rattaché.

La parole est à Mme Danièle PREMEL, pour 5 minutes maximum.

Mme Dominique VERSINI lui répondra.

Mme Danièle PREMEL. - J'essaierai d'être plus brève.

Merci, Monsieur le Maire.

Chers collègues, accepter de devenir gestionnaire de l'enveloppe du volet inclusion active du FSE 2014-2020 est une grande responsabilité vis-à-vis de l'insertion.

Si nous acceptons cette nouvelle responsabilité, c'est bien parce que nous sommes persuadés que Paris pourra répondre à l'objectif de la communauté européenne qui définit l'inclusion sociale comme un processus permettant :

- aux personnes exposées au risque de pauvreté et d'exclusion sociale de disposer des possibilités de ressources nécessaires pour participer activement à la vie économique, sociale et culturelle ;

- aux groupes et aux personnes vulnérables, d'une part, de participer davantage aux processus décisionnels qui affectent leur existence et, d'autre part, de pouvoir exercer leurs droits fondamentaux.

Pour la collectivité, accepter la gestion du volet "inclusion active", c'est aussi prendre une position de chef de file de l'insertion sur son territoire, en assurant la coordination de l'action sociale et de l'offre d'insertion des personnes très éloignées de l'emploi, en fixant les priorités et orientations stratégiques sur le territoire, et articuler les différents programmes et dispositifs d'insertion, en optimisant les interventions publiques pour plus d'efficacité et d'efficience, et de coordonner les interventions par une meilleure gouvernance territoriale de l'offre d'insertion.

Pour terminer, je voudrais souligner que pour répondre au mieux aux exigences et contraintes des fonds sociaux européens, il faudra renforcer les services de la Ville. En effet, cette autorisation donnée à la Mairie engage Paris dans la responsabilité financière associée à la fonction d'organisme intermédiaire, assurant le dispositif d'animation, de suivi, de contrôle de gestion et la mise en paiement du F.S.E.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

La parole est à Mme Pauline VÉRON, pour vous répondre.

Mme Pauline VÉRON, adjointe. - Merci, Danièle PREMEL.

Effectivement, c'est quand même une décision importante, puisqu'avec ce projet de délibération, le Département de Paris va devenir gestionnaire du Fonds social européen pour ce qui relève de la partie "inclusion sociale". Cette décision, je m'en félicite, parce que c'est un plus pour notre collectivité, pour les Parisiens, pour trois raisons principalement : tout d'abord, c'est une enveloppe financière nouvelle et plus importante que lors de la précédente programmation. L'enveloppe parisienne totale s'élève à 37,1 millions d'euros, qui sera partagée entre une enveloppe gérée par le Département à hauteur de 27,6 millions, et une enveloppe gérée par le P.L.I. à hauteur de 10 millions, soit une augmentation de ces fonds F.S.E. de plus de 13 millions, puisque c'est 13,6 millions pour la période 2007-2015. Donc, c'est plus d'argent pour les associations parisiennes.

Deuxième bonne nouvelle, bonne raison : c'est une maîtrise totale du pilotage politique de ces fonds, qui restent pleinement dans le champ de compétence du Département, l'inclusion sociale et professionnelle, domaine que nous partageons avec Dominique VERSINI et Antoinette GUHL et qui seront des priorités très fortes pour notre majorité, que ce soit pour financer l'initiative emploi ou la grande cause de lutte contre la grande exclusion.

Enfin, troisième bonne raison, bonne nouvelle de cette décision : une plus grande lisibilité et simplicité pour les partenaires, puisque la plupart des fonds seront reversés à des associations et qu'elles n'auront à aller frapper qu'à une seule porte, celle du Département, la nôtre. Cela simplifiera grandement les démarches.

Alors, vous appelez l'attention sur les moyens nécessaires pour gérer ces fonds. Alors, il se trouve que... J'en profite pour présenter un amendement technique, car nous avons reçu une réponse de l'Etat suite à l'introduction du projet de délibération relatif au Fonds social européen, puisqu'une lettre du Préfet nous confirme qu'il y aurait une enveloppe de 675 millions en crédits d'assistance technique, permettant justement de pouvoir faire face au surplus de coût que cela implique pour le Département de gérer le Fonds social européen, inclusion sociale.

Donc, vous voyez : nous avons les moyens, nous avons plus d'argent à distribuer, nous allons pouvoir mieux le distribuer, avec plus de cohérence politique et plus de visibilité pour les partenaires associatifs.

Je crois que pour finir ce Conseil, nous avons là un beau projet de délibération à voter.

Je vous remercie.

M. Mao PENINO, adjoint, président. - Merci.

Je mets aux voix, à main levée, le projet d'amendement n° 160 A G déposé par l'Exécutif.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet d'amendement n° 160 A G est adopté.

Je mets aux voix, à main levée, le projet de délibération SG 1 G ainsi amendé.

Qui est pour ?

Contre ?

Abstentions ?

Le projet de délibération amendé est adopté. (2015, SG 1 G).

Désignation de représentants du Conseil de Paris dans divers organismes.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose à présent de procéder à la désignation de représentants du Conseil de Paris dans les organismes suivants :

Paris et Compagnie (R. 1) :

Assemblée générale :

- M. Didier GUILLOT ;
- M. Hermano SANCHES-RUIVO ;
- Mme Antoinette GUHL ;
- Mme Michèle ASSOULINE ;
- Mme Anne TACHÈNE.

Conseil d'administration :

- M. Didier GUILLOT ;
- M. Hermano SANCHES RUIVO ;
- Mme Antoinette GUHL ;
- Mme Michèle ASSOULINE ;
- Mme Anne TACHÈNE.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "Maison des Métallos" (R. 2) :

(Conseil d'administration)

- 1 personnalité qualifiée, en remplacement de Mme Joëlle MOREL, désignée les 12 et 13 novembre 2013.

Personnalité qualifiée :

- Mme Michèle HUSSON-RIFFLET.

Conférence de territoire de santé de Paris (R. 3) :

Titulaires :

- M. Hervé BÉGUÉ ;
- M. François HAAB.

Suppléants :

- Mme Danièle PREMEL ;
- Mme Béatrice LECOUTURIER.

Etablissement public local à caractère industriel et commercial "Eau de Paris" (R. 4) :

Conseil d'administration

- 1 titulaire, en remplacement de Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire

Titulaire :

- M. Patrick TRÉMÈGE.

Commission supérieure de contrôle de l'électricité (R. 5) :

- 1 titulaire, en remplacement de Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, désignée les 19 et 20 mai 2014, démissionnaire

Titulaire :

- M. Pierre AURIACOMBE.

Fondation Josette Day-Solvay (R. 6) :

Conseil d'administration

Titulaire :

- Mme Dominique VERSINI.

Communauté d'universités et d'établissements "Université Sorbonne Paris Cité" (R. 7) :

Titulaire :

- M. Hermano SANCHES RUIVO.

Les candidatures proposées sont adoptées. (2015, R. 1 à R. 7).

Paris et Compagnie (R. 1 G) :

Assemblée générale :

- Mme Léa FILOCHE ;

- M. Emmanuel GRÉGOIRE ;

- Mme Marie-Christine LEMARDELEY ;

- M. Jean-François MARTINS ;

- M. Geoffroy BOULARD

- Mme Agnès EVREN.

Conseil d'administration :

- Mme Léa FILOCHE ;

- M. Emmanuel GRÉGOIRE ;

- M. Jean-François MARTINS ;

- M. Geoffroy BOULARD ;

- Mme Agnès EVREN.

Etablissement public de coopération culturelle à caractère industriel et commercial "Maison des Métallos" (R. 2 G) :

(Conseil d'administration)

- 1 personnalité qualifiée, en remplacement de Mme Joëlle MOREL, désignée le 12 novembre 2013.

Personnalité qualifiée :

- Mme Michèle HUSSON-RIFFLET.

Conférence de territoire de santé de Paris (R. 3 G) :

Titulaires :

- M. Thomas LAURET ;

- Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

Suppléants :

- M. Philippe DUCLOUX ;

- M. Bernard DEBRÉ.

Les candidatures proposées sont adoptées. (R. 1 G à R. 3 G).

Mission d'information et d'évaluation sur le thème "Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux : quelles filières industrielles d'avenir ?" (R. 8) :

Titulaires :

- Mme Véronique LEVIEUX ;

- M. Christophe GIRARD ;

- Mme Marinette BACHE ;

- M. Didier GUILLOT ;

- M. Philippe DUCLOUX ;

- Mme Annick OLIVIER ;

- M. Jérôme GLEIZES ;

- M. Nicolas BONNET-OULADJ ;

- M. Jean-Bernard BROS ;

- M. Pierre AURIACOMBE ;

- Mme Catherine DUMAS ;

- Mme Nathalie FANFANT ;

- M. Thierry HODENT ;

- M. Jean-Pierre LECOQ ;

- Mme Ann-Katrin JÉGO.

Suppléants :

- M. Claude DARGENT ;

- Mme Sandrine MÉES ;

- M. Jean-Noël AQUA ;

- M. Buon-Huong TAN ;

- Mme Edith GALLOIS.

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la rénovation et restructuration partielle du musée Carnavalet 23, rue de Sévigné à Paris 3e (R. 9) :

Titulaires :

- M. Pierre AIDENBAUM ;
- Mme Karen TAÏEB ;
- Mme Sandrine MÉES ;
- Mme Marie-Laure HAREL ;
- M. François-David CRAVENNE.

Suppléants :

- M. Christophe GIRARD ;
- Mme Galla BRIDIER ;
- Mme Laurence GOLDGRAB ;
- M. Thierry HODENT ;
- Mme Nathalie FANFANT.

Les scrutins sont ouverts, puis clos.

Après dépouillement, les résultats sont annoncés ci-après :

Mission d'information et d'évaluation sur le thème "Fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux : quelles filières industrielles d'avenir ?" (R. 8) :

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 40

Non participation au vote : 123

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

Pour : 40

Jury appelé à procéder à la sélection du maître d'œuvre qui sera chargé de la rénovation et restructuration partielle du musée Carnavalet 23, rue de Sévigné à Paris 3e (R. 9):

Nombre d'inscrits : 163

Nombre de votants : 40

Non participation au vote : 123

Bulletins blancs ou nuls : 0

Suffrages exprimés : 40

Majorité absolue : 21

Pour : 40

Les candidatures proposées sont adoptées. (2015, R. 8 et R. 9).

Adoption, par un vote global d'approbation de l'Assemblée, des projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - Mes chers collègues, je vous propose maintenant de vous prononcer, à main levée, par un vote global d'approbation sur les rares projets de délibération n'ayant pas fait l'objet d'une inscription.

Ces projets de délibération sont adoptés et leur liste sera, selon l'usage, annexée au procès-verbal de la présente séance.

Clôture de la séance.

M. Mao PENINOU, adjoint, président. - L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Le prochain Conseil de Paris se tiendra les 16, 17 et 18 mars prochains.

Je vous remercie tous pour ces trois jours de présence, de débats. On remercie l'ensemble des personnels du Secrétariat général du Conseil de Paris. On remercie évidemment les élus en séance à cette heure-ci au bout de trois jours, et l'ensemble des collaborateurs des groupes.

Je n'ose pas vous dire bonnes vacances, mais bon travail.

(La séance est levée le mercredi 11 février 2015 à dix-sept heures quarante-cinq minutes).

Liste des questions posées à Mme la Maire de Paris.

Questions du groupe UMP.

QE 2015-1 Question de Mme Julie BOILLOT et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative à la consultation préalable au plan vélo 2015-2020.

Libellé de la question :

"Durant un mois, les Parisiens ont été invités à soumettre leurs propositions pour l'élaboration du plan vélo qui sera débattu au mois de mars 2015. Ce sont au total 7.000 contributions qui ont été enregistrées.

Aussi, Mme Julie BOILLOT et les élus du groupe UMP souhaiteraient disposer d'un résumé de ces contributions afin d'éclairer le débat à venir au Conseil de Paris."

Réponse non parvenue.

QE 2015-2 Question de Mme Brigitte KUSTER, M. Geoffroy BOULARD et des élus du groupe UMP à Mme la Maire de Paris relative aux dénominations.

Libellé de la question :

"Lors de chaque séance du Conseil de Paris, des vœux demandant l'attribution de dénominations de lieux ou d'équipements de la Capitale sont votés. Or, il semblerait qu'il y ait davantage de demandes de dénomination que de possibilités d'attributions de noms.

Aussi, Mme Brigitte KUSTER, M. Geoffroy BOULARD et les élus du groupe UMP demandent à Mme la Maire de Paris la liste des demandes de dénomination n'ayant pas donné lieu à décision d'affectation à un lieu ou à un équipement de Paris."

Réponse non parvenue.

Réponse à une question écrite posée à M. le Préfet de police.

Séance des 17, 18 et 19 novembre 2014

QE 2014-29 Question de Mmes Marie ATALLAH, Galla BRIDIER et des élu-e-s du Groupe Ecologiste de Paris à M. le Préfet de police relative aux expulsions locatives.

Réponse (M. le Préfet de police) :

"La loi ALUR a prolongé de 15 jours la trêve hivernale. Désormais la période d'expulsion s'étend du 1er avril au 30 octobre.

Durant toute l'année, conformément aux directives du Gouvernement, les services de la Préfecture s'efforcent de tout mettre en œuvre pour trouver des solutions alternatives à l'expulsion, quand cela est possible, tant dans l'intérêt du propriétaire que du locataire.

Le partenariat entre la Préfecture de police, la Préfecture de Région Ile-de-France et les services sociaux du Département de Paris (Direction de l'Action Sociale, de l'Enfance et de la Santé) permet d'enregistrer des résultats dans la prévention des expulsions.

La Préfecture de police participe au partenariat à travers la mobilisation du Fonds de solidarité pour le logement, la mise en œuvre des demandes de logement en commission départementale d'accords collectifs ou encore la commission de prévention des expulsions. Elle est également disponible pour accélérer l'actualisation de la Charte départementale pour tenir compte de la loi ALUR.

Pour l'année écoulée, 1.868 jugements d'expulsion ont été reçus à la Préfecture de Région Ile-de-France.

Les deux principaux motifs d'expulsion sont les loyers dus à 70 % et les occupations sans droit ni titre à 14 %.

Par ailleurs, les autres motifs sont, par ordre d'importance : les congés pour reprise personnelle, les congés vente et les troubles de jouissance.

En chiffre, sur les 4.000 réquisitions du concours de la force publique déposées à la Préfecture de police par les huissiers, seule la moitié a fait l'objet d'une autorisation de concours de la force publique, et au total, seulement 26 % des expulsions ont été effectivement conduites.

Pour autant, la prévention des expulsions locatives ne saurait conduire à un renoncement pur et simple au principe de l'expulsion, puisque dans certains cas, le juge peut être amené à rappeler à l'Etat que l'application d'une décision d'expulsion se fonde sur le droit de propriété, qui fait l'objet d'une protection de nature constitutionnelle."

Votes spécifiques.

Mme Célia BLAUDEL ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DEVE 14-DASES.

Mme Florence BERTHOUT, MM. Patrick BLOCHE, François DAGNAUD, Bruno JULLIARD, Eric LEJOINDRE et Mme Karen TAÏEB ATTIAS ne prennent pas part au vote sur le vœu n° 68.

Mmes Marie ATALLAH, Alix BOUGERET, Céline BOULAY-ESPERONNIER, Claudine BOUYGUES, Sylvie CEYRAC, MM. Philippe DUCLOUX, Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, M. François HAAB, Mmes Pénélope KOMITÈS, Béatrice LECOUTURIER, Nawel OUMER, M. Atanase PERIFAN, Mmes Danièle PREMEL, Karen TAÏEB ATTIAS et Dominique VERSINI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 26.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY ne prend pas part au vote sur les projets de délibération DDEEES 43-DU et DDEEES 46-DU-DVD.

Mme Anne SOUYRIS ne prend pas part au vote sur le vœu n° 94 G.

Mme Mercedes ZUNIGA ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 23.

Mmes Emmanuelle BECKER, Sandrine CHARNOZ, MM. Jean-Jacques GIANNESINI, Frédéric HOCQUARD et Mme Sandrine MÉES ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DASES 133 G.

M. David ASSOULINE, Mme Catherine DUMAS, M. Pierre GABORIAU, Mmes Jeanne d'HAUTESERRE, Ann-Katrin JÉGO, M. Bernard JOMIER, Mme Véronique LEVIEUX, MM. Jean-Louis MISSIKA et Buon Huang TAN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DDEEES 3.

Mmes Florence BERTHOUT, Galla BRIDIER, MM. Ian BROSSAT, Pascal CHERKI, Roger MADEC et Mme Annick OLIVIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DFPE 329 et DLH 1.

Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. François-David CRAVENNE, Mme Afaf GABELOTAUD, MM. Bernard GAUDILLÈRE, Christophe GIRARD, Bruno JULLIARD, Mmes Sandrine MÉES, Fadila MÉHAL et Catherine VIEU-CHARIER ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DAC 91, DFA 45 et sur le vœu n° 69.

MM. Pierre AIDENBAUM, Eric AZIÈRE, Nicolas BONNET-OULALDJ, Ian BROSSAT, Mmes Frédérique CALANDRA, Myriam EL KHOMRI, MM. Christian HONORÉ, Bruno JULLIARD, Jean-Pierre LECOQ, Mmes Carine PETIT, Aurélie SOLANS et Pauline VÉRON ne prennent pas part au vote sur les projets de délibération DLH 12, DLH 14 et DDEEES 46-DU-DVD.

M. Pierre AIDENBAUM, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, MM. Geoffroy BOULARD, Philippe DUCLOUX, Mmes Afaf GABELOTAUD, Laurence GOLDGRAB, Valérie MONTANDON, Joëlle MOREL et Olivia POLSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DFA 52.

MM. Jacques BAUDRIER, Pierre-Yves BOURNAZEL, Mme Claudine BOUYGUES, MM. François DAGNAUD, Jérôme DUBUS, Bernard JOMIER, Eric LEJOINDRE, Nicolas NORDMAN, Mme Anne-Constance ONGHENA et M. Yann WEHRLING ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 24.

Mme Claudine BOUYGUES, M. Ian BROSSAT, Mmes Sylvie CEYRAC, Sandrine CHARNOZ, MM. Jérôme DUBUS, Jean-Jacques GIANNESINI, Jérôme GLEIZES, Mme Véronique LEVIEUX et M. François VAUGLIN ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DU 40.

MM. Julien BARGETON, Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLLOT, MM. Jean-Louis MISSIKA et Christophe NAJDOVSKI ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DVD 6 G.

M. Julien BARGETON, Mmes Emmanuelle BECKER, Alexandra CORDEBARD, M. François-David CRAVENNE, Mme Danièle GIAZZI, MM. Christophe GIRARD, Patrick KLUGMAN, Jean-François LEGARET, Eric LEJOINDRE, Mmes Fadila MÉHAL et Anne SOUYRIS ne prennent pas part au vote sur le projet de délibération DPA 28.

Votes spécifiés.

Mme Anne TACHÈNE ne prend pas part au vote sur le projet de délibération DLH 19.

M. Eric AZIÈRE, Mmes Maud GATEL, Ann-Katrin JÉGO, M. Eric HELARD, Mmes Fadila MÉHAL, Valérie NAHMIAS et M. Yann WEHRLING votent contre le projet de délibération DLH 19.

Projets de délibération adoptés par un vote d'ensemble de l'Assemblée.

Les projets de délibération adoptés, par un vote d'ensemble, de l'Assemblée sont les suivants :

2015 DAJ 5 Signature des marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres le 27 janvier 2015.

2015 DAJ 5-G Signature du marché à conclure avec l'attributaire désigné par la commission d'appel d'offres le 27 janvier 2015.

2015 DFA 3 Marché à bons de commande de prestations de conseil juridique relatif aux contrats complexes de la Ville de Paris – Marchés de service – Autorisation de lancement.

2015 DFA 26 Convention de Groupement de commandes - Achats de fournitures et de services transverses avec le Centre d'Action Sociale de la Ville de Paris (CASVP).

2015 DFA 27 Enlèvement, nettoyage et repose des rideaux pour les établissements scolaires municipaux - Marché de services - Modalités de passation.

2015 DFA 10-G Groupement de commandes pour l'acquisition et la livraison de fournitures de consommables d'impression - Modalités de passation.

2015 DFA 45 Vérification des équipements de travail et protection individuelle de la ville de Paris et l'EP-Musée par un bureau de contrôle accrédité - Marché de services - Modalités de passation.

2015 DFA 46 Groupement de commandes - Fournitures pour travaux manuels et d'arts plastiques au bénéfice de la Ville et du Département de Paris - Marchés de fourniture - Modalités de passation.

2015 DFA 11-G Fournitures pour travaux manuels et d'arts plastiques au bénéfice de la Ville et du Département de Paris.

2015 DFA 47 Convention d'occupation du domaine public non routier par des réseaux de communications électroniques ouverts au public au profit de MY STREAM.

2015 DFA 51 Prestation de collecte de transports de fonds - Convention de groupement de commandes - Avenant n° 1.

2015 DFA 12-G Prestation de collecte de transports de fonds - Convention de groupement de commandes - Avenant n° 1.

2015 DFA 52 Agrément des représentants de la Ville de Paris au conseil d'administration de la SEMAEST pour l'entrée d'Est Ensemble au capital de la société.

M. Julien BARGETON, rapporteur.

2015 DU 42 GPRU Résidence Michelet (19e). Avenant de clôture à la convention financière avec l'ANRU.

M. Jacques BAUDRIER, Mme Colombe BROSEL, rapporteurs.

2015 DEVE 40 Exploitation d'une installation de production de béton par la société Dodin Campenon Bernard, quai Gambetta à Aubervilliers (93).

2015 DEVE 41 Exploitation d'une centrale frigorifique par dispersion d'eau dans un flux d'air par la société Climespace au sein de la Bibliothèque Nationale de France.

2015 DVD 63 Entretien des plantations et des espaces verts du service des canaux - Marché de services.

Mme Célia BLAUDEL, rapporteure.

2015 DLH 1 Location de l'immeuble 85, avenue Emile Zola (15e) à Paris Habitat-OPH - Bail emphytéotique.

2015 DLH 12 Location de l'immeuble 38, rue de Gergovie/1, rue Decrès (14e) à la RIVP - Bail emphytéotique.

2015 DLH 20 Convention de transfert de gestion de locaux situés 28 rue André Brechet (17e) à la Préfecture de Police de Paris (Brigade des sapeurs - pompiers de Paris).

2015 DLH 32 13 rue des Barres (4e) – Restauration couvertures et charpentes - Autorisation au titre des monuments historiques.

2015 DLH 33 8 avenue César Caire (8e) – Démolition d'une surface de plancher et création d'un escalier - Autorisations d'urbanisme.

M. Ian BROSSAT, rapporteur.

2015 DLH 23 Avenant au bail emphytéotique HSF au 87, rue de la Jonquière (17e) et vente d'un terrain et de locaux au 89, rue de la Jonquière (17e).

M. Ian BROSSAT et M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2015 PP 1 BSPP - Prestations de support et d'assistance pour les systèmes informatiques exploitant des produits Microsoft.

2015 PP 2 LCPP - Télémanipulateurs de déminage.

2015 PP 3 Convention de groupement de commandes avec les services de l'Etat de la préfecture de police pour l'émission et la gestion de titres de paiement préfinancés.

2015 PP 4 Autorisation de signer les marchés à conclure avec les attributaires désignés par la commission d'appel d'offres de la ville de Paris.

2015 PP 5 Règlement amiable d'affaires mettant en cause la responsabilité de la commune de Paris.

2015 PP 6 BSPP - Maîtrise d'œuvre pour la base de vie sur le site de Limeil-Brévannes (94450).

Mme Colombe BROSSEL, rapporteure.

2015 DASCO 2 Indemnisation amiable du Cabinet Arago Gestion en réparation du préjudice subi suite à un incident dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2015 DASCO 4 Subvention (190.000 euros) avec convention annuelle d'objectifs avec l'association "Office Central de Coopération à l'Ecole de Paris" (15e).

2015 DASCO 12 Collège Jean-François Oeben (12e) - Renouvellement de la convention de répartition des charges de deux logements de fonction situés 17, rue de Reuilly (12e).

2015 DASCO 14 Ecole maternelle 59 bis rue de Romainville (19e) - Convention d'occupation précaire et révocable du domaine public.

2015 DASCO 2-G Collèges publics - Dotations (200.000 euros) pour travaux d'entretien courant.

2015 DASCO 4-G Subventions (74.396 euros) à divers collèges publics parisiens.

2015 DASCO 5-G Dotations (48.268 euros) à divers collèges publics parisiens.

2015 DASCO 7-G Collèges publics - Dotations complémentaires - 1ère tranche (46.141 euros).

2015 DASCO 8-G Collèges publics - Subventions (193.900 euros) d'équipement (1ère tranche).

2015 DASCO 16-G Création par le Préfet de la Région d'Ile-de-France, Préfet de Paris, d'un nouveau collège sous le statut d'établissement public local d'enseignement.

2015 DASCO 17-G Collèges publics en cité scolaire - Actualisation des tarifs de restauration.

Mme Alexandra CORDEBARD, rapporteure.

2015 DAJ 1 Subvention (296.750 euros) et avenant à la convention avec l'Ordre des Avocats au Barreau de Paris et la Caisse des Règlements Pécuniaires des Avocats de Paris.

2015 DAJ 7 Approbation du contrat de cession de la marque EAULIB'.

2015 DDCT 2 Abrogation de la reconnaissance légale de la congrégation Communauté des sœurs de la Visitation Sainte Marie.

2015 DDCT 3 Demande de reconnaissance légale formulée par la Congrégation "Province de France de la congrégation des religieuses de Marie Immaculée".

2015 DRH 1 Fixation nature des épreuves et du programme des concours externe et interne pour l'accès au corps des personnels de maîtrise d'administrations parisiennes grade agent de maîtrise spécialité bâtiment.

2015 DRH 2 Fixation nature épreuves et programme des concours ext et int pour l'accès au corps des TSO de la Commune de Paris grade technicien de classe normale dans la spécialité installations sportives.

2015 DRH 3 Fixation nature épreuves et programme des concours ext et int pour l'accès au corps personnels de maîtrise d'adm parisiennes grade d'agent de maîtrise spé environnement, propreté et assainissement.

2015 DRH 20 Fixation nature épreuves et règlement examen professionnel pour l'accès au corps des conseillers des activités physiques et sportives et de l'animation, spécialité gestion des équipements sportifs.

2015 DRH 26 Modification d'une convention relative à la mission de protection et de sécurité de la Maire de Paris.

2015 DSTI 1 Fourniture et mise en production des solutions pour l'accès internet et prestations associées - Modalités - Autorisation - Signature.

2015 DSTI 6 Convention de groupement de commandes pour la fourniture de services de télécommunications.

2015 DSTI 3-G Convention de groupement de commandes pour la fourniture de services de télécommunications.

M. Emmanuel GRÉGOIRE, rapporteur.

2015 DDEES 1-G Subvention (20.000 euros) et convention avec l'association Coorace Ile-de-France (11e).

Mme Antoinette GUHL, rapporteure.

2015 DASES 7-G Subvention (11.000 euros) et convention avec l'association l'EPOC (19e).

2015 DASES 87-G Subvention (15.000 euros) et convention avec l'association Parcours d'Exil (11e).

2015 DASES 238-G Association Turbulences - Convention d'habilitation l'aide sociale pour son foyer d'hébergement (15e).

2015 DASES 282-G Subvention (30.000 euros) et convention avec l'association Club House France (20e).

2015 DASES 285-G Conventions d'habilitation à l'aide sociale avec l'association Protection Sociale de Vaugirard, fonds Marie-José Chérioux, pour ses 3 établissements.

2015 DASES 286-G Sainte Germaine - Convention avec l'association Benoit Menni pour l'habilitation à l'aide sociale de son Foyer d'Accueil Médicalisé (15e) d'une capacité de 30 places.

M. Bernard JOMIER, rapporteur.

2015 DAC 1 Maintenance des pianos des conservatoires municipaux d'arrondissement, du conservatoire à rayonnement régional, des écoles élémentaires et des bibliothèques de la Ville de Paris – Marché de services.

2015 DAC 2 Fourniture de pianos neufs destinés aux conservatoires municipaux d'arrondissement et au conservatoire à rayonnement régional de Paris - Marchés de fournitures - Modalités de passation et d'attribution.

2015 DAC 4 Subvention (10.000 euros) à l'association Fêtart (20e).

2015 DAC 6 Marché de fourniture de vidéogrammes aux établissements du réseau des bibliothèques et aux services habilités de la Ville de Paris.

2015 DAC 9 Avenant au bail emphytéotique administratif - Concession de travaux publics pour la rénovation et l'exploitation du Théâtre Marigny (8e).

2015 DAC 24 Consommables et matériels antivols électromagnétiques pour les établissements du réseau des bibliothèques et les services habilités de la Ville de Paris-Marchés de fourniture-Modalités de passation

2015 DAC 33 Subvention (11.000 euros) à l'association Petits Oiseaux Production (P.O.P) (20e).

2015 DAC 57 Acquisition de documents anciens, rares ou précieux pour l'enrichissement des collections des bibliothèques de la Ville de Paris.

2015 DAC 71 Renouvellement à la SAS Des Mots et des Arts de la convention d'occupation temporaire du domaine public.

2015 DDCT 1 Versement de la cotisation 2015 de la Ville de Paris au Forum pour la Gestion des Villes et des Collectivités territoriales. Montant : 8 216.52 euros.

2015 DPA 18 Réhabilitation et extension du cinéma Le Louxor (10e) - Indemnisation d'un particulier.

2015 DPA 19 Réhabilitation et extension du cinéma Le Louxor (10e) - Indemnisation d'un particulier.

2015 DDCT 1-G Versement de la cotisation 2015 de la Ville de Paris à l'Union des Conseillers Généraux de France. Montant : 10.739 euros.

M. Bruno JULLIARD, rapporteur.

2015 DAC 69 Subvention (5.000 euros) à l'association La Fabrique des petits hasards (13e).

2015 DAC 70 Subvention (4.500 euros) à l'association Clair-Obscur (7e).

M. Bruno JULLIARD, M. Bernard JOMIER, rapporteurs.

2015 DGRI 1 Acompte de subvention (1.300.000 euros) et avenant à convention avec l'Association Internationale des Maires Francophones (AIMF).

2015 DGRI 9 Subvention (2.000 euros) à l'association Paris Jazz Club (1er) pour le festival French Quarter à New York.

M. Patrick KLUGMAN, rapporteur.

2015 DEVE 1 Indemnisation amiable en réparation de dommages dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris.

2015 DEVE 2 Jardin des Deux Moulins et jardin de l'Îlot B10 - Modification des clôtures, des portails et des murets – Autorisations d'urbanisme.

2015 DEVE 6 Jardin Botanique de Paris – Convention avec l'Arboretum des Barres.

2015 DEVE 18 Parc Luther King, Clichy Batignolles (17e) - Protocole d'indemnisation du groupement de maîtrise d'œuvre.

2015 DEVE 49 Cimetières parisiens - Octroi à titre gracieux des conversions en concessions perpétuelles des concessions acquises pour les inhumations des victimes de l'attentat contre le journal Charlie Hebdo.

Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteure.

2015 DDEES 46 - DU - DVD Cité internationale universitaire de Paris (14e) - Désaffectation et déclassement du domaine public routier d'un terrain et mise à disposition de la RIVP pour l'opération Parcelle B.

Mme Marie-Christine LEMARDELEY, M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteurs.

2015 DJS 150 Indemnisations de tiers.

M. Jean-François MARTINS, rapporteur.

2015 DFA 9-G Institution de la taxe départementale additionnelle à la taxe de séjour et la taxe de séjour forfaitaire à compter du 1er mars 2015.

M. Jean-François MARTINS, M. Julien BARGETON, rapporteurs.

2015 DU 18 Vente d'un garage dans l'immeuble 3 quai Malaquais (6e).

2015 DU 24 ZAC Réunion - Suppression de la ZAC - Reddition des comptes et quitus à la SEMAVIP.

2015 DU 30 Délimitation d'une parcelle appartenant au domaine privé communal 82 à 84 boulevard Voltaire (11e).

2015 DU 38 Ensemble immobilier à Mers-les-Bains (80) - Protocole transactionnel relatif à la cession de 1985 - Acquisition.

2015 DU 40 Acquisition auprès de la SOREQA de la parcelle 21bis/Z rue Pajol (18e).

M. Jean-Louis MISSIKA, rapporteur.

2015 DVD 2 Indemnisation amiable de différents tiers, en réparation de dommages accidentels dont la responsabilité incombe à la Ville de Paris pour un montant total de 137.031,03 euros.

2015 DVD 9 Relevé de l'offre de stationnement – Marché de services.

2015 DVD 12 Hébergement du système de gestion centralisée des horodateurs – Marché de services

2015 DVD 28 Contrôle technique relatif aux installations électriques d'éclairage public et de signalisation lumineuse-Marché de service-Modalités de passation

2015 DVD 73 Extension du Tramway à la Porte d'Asnières (17e). Convention de financement avec la Préfecture de police pour l'accès nord de la caserne Bessières.

M. Christophe NAJDOVSKI, rapporteur.

2015 DASES 8 Locaux du 117-121 rue de Ménilmontant et 301-303 rue des Pyrénées (20e) : avenant à la convention d'occupation du domaine public - évacuation d'une sortie de secours au bénéfice de la crèche voisine.

2015 DFPE 315 Subvention (912.919 euros) et conventions avec l'association Envoludia pour sa structure multi accueil Bambini (14e).

2015 DFPE 316 Subvention (253.273 euros) et convention avec l'association ABC Puériculture pour sa structure multi accueil 14e Ours (14e).

2015 DFPE 329 Crèche et logement de fonction sis 241-243 avenue Gambetta (20e) – Convention de gestion avec Paris Habitat OPH.

2015 DPA 11 Crèche collective 14-16 rue Bourdan (12e) - construction - approbation du principe de l'opération - marché de maîtrise d'oeuvre - modalité de passation et demande d'urbanisme.

2015 DASES 203-G Subvention (1.700 euros) à l'association des anciens élèves de Le Nôtre (13e).

Mme Nawel OUMER, rapporteure.

2015 DPE 1 Maintenance des systèmes informatiques industriels et des automatismes du réseau d'assainissement parisien - Marché de fournitures et services - Modalités de passation.

2015 DPE 27 Formations à la prévention des risques d'agression des agents du service technique de la propreté de Paris - Marché de services (art 30) - Modalités de passation.

2015 DPE 29 Réhabilitation du Collecteur de Clichy - Contrats de transaction.

M. Mao PENINOU, rapporteur.

2015 DPE 2 - DEVE-G Insertion socioprofessionnelle des habitants de plusieurs arrondissements parisiens par des actions d'entretien de l'espace public - Marchés de services (art 30) - Modalités de passation.

M. Mao PENINOU et Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Antoinette GUHL, rapporteurs.

2015 DDCT 4 Subvention Fonds du maire du 6e (2.400 euros) à l'association Union des institutions sociales du 6e.

2015 DDCT 6 Subvention Fonds de la maire du 20e (3.000 euros) à l'association Jeunesse éducation.

2015 DDCT 7 Subventions Fonds du maire du 19e (3.950 euros) à trois associations.

2015 DDCT 8 Subventions Fonds du maire (2.000 euros) à deux associations du 16e.

2015 DDCT 9 Subventions Fonds du maire (2.000 euros) à deux associations du 15e.

2015 DDCT 10 Subventions Fonds du maire (1.540 euros) à deux associations du 12e.

2015 DDCT 11 Subvention Fonds de la maire du 9e (1.000 euros) à l'Association pour la défense des intérêts des commerçants et artisans du 2e arrondissement et des Grands Boulevards.

2015 DDEEES 2-G Subvention (70.000 euros) et convention avec l'association FACE Paris (20e).

2015 DDEEES 47-G Contribution financière (90.000 euros) et convention avec l'association pour le Développement d'une Dynamique de l'Économie Locale (ADDEL).

Mme Pauline VÉRON, rapporteure.

2015 DDEEES 4-G Subvention (38.500 euros) et convention triennale avec l'Association d'Accompagnement Global contre l'Exclusion (18e).

Mme Pauline VÉRON, Mme Colombe BROSSEL, rapporteures.

2015 DPA 9 Restructuration du centre Daviel (13e) - Avenant au marché de maîtrise d'oeuvre.

Mme Pauline VÉRON, M. Bruno JULLIARD, rapporteurs.

2015 DASES 6 Fixation des redevances annuelles (200 euros) dues par les associations Emmaüs Solidarité et CASP pour l'occupation temporaire de locaux dans le cadre du plan hivernal.

2015 DASES 33-G Locaux 8, rue de Santeuil (5e) – Avenant à la convention de mise à disposition des locaux au profit de l'association Aurore.

2015 DASES 36-G Convention d'habilitation totale à l'aide sociale et convention pluriannuelle tripartite avec l'association "Centre d'orientation sociale" (COS) pour l'EHPAD Alix Guy (19e).

2015 DASES 204-G Participation (240.000 euros) et convention avec le Centre Français de Protection de l'Enfance - Etablissements (Ivry-sur-Seine) pour son service CAP Alésia.

2015 DASES 258-G Convention tripartite et convention d'habilitation à l'aide sociale avec l'association Notre Dame de bon secours pour l'EHPAD Saint Augustin (14e).

2015 DASES 273-G Subvention (7.000 euros) à l'association Comité d'action sociale et d'animation du 14e arrondissement (CASA 14).

2015 DDCT 2-G Legs - vente du bien immobilier sis 45 avenue de Villeneuve Saint Georges à Choisy-le-Roi (Val-de-Marne).

Mme Dominique VERSINI, rapporteurs.

2015 DAC 75 Plaque commémorative en hommage à Joseph Taupin 4 rue Saint-Amand (15e).

2015 DAC 89 Plaque commémorative en hommage à Nelly Martyl 129/131 rue de Belleville (19e).

2015 DAC 94 Subvention (32.775 euros) et avenant à convention avec l'association des Cinq Communes Compagnon de la Libération (4e).

2015 DAC 96 Subvention (15.000 euros) à l'Union d'Associations La Flamme sous l'Arc de Triomphe (7e).

2015 DAC 97 Subvention (10.000 euros) à l'association Maison des Anciens Combattants de la 2e D.B. (14e).

2015 DAC 113 Plaque commémorative en hommage à Joseph Epstein 29 rue Hippolyte Maindron (14e).

2015 DAC 114 Plaque commémorative en hommage à Rémy Dumoncel 17 rue Rémy Dumoncel (14e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, rapporteure.

2015 DAC 74 - DEVE Stèle à la mémoire des déportés du camp de Rawa-Ruska, cimetière du Père Lachaise (20e).

Mme Catherine VIEU-CHARIER, Mme Pénélope KOMITÈS, rapporteures.

En outre, l'Assemblée a pris connaissance de la communication suivante :

2015 SG 15 Communication - Rapport d'observations définitives et sa réponse sur les comptes de liquidation du Centre de Recherche, d'Expertise, et de Contrôle des Eaux de Paris (CRECEP).

M. Julien BARGETON, rapporteur.

Comptes rendus des Commissions.

1ère COMMISSION

Réunion du mardi 3 février 2015

Présent-e-s :

Mmes Catherine BARATTI-ELBAZ, Antoinette GUHL, Olivia POLSKI, Danièle PREMEL et Pauline VÉRON.

MM. Julien BARGETON, Nicolas BONNET-OULALDJ, Rémi FÉRAUD, Jean-Baptiste de FROMENT, Pierre GABORIAU, Jérôme GLEIZES, Emmanuel GRÉGOIRE, Jean-François LEGARET, Yves POZZO di BORGO et Christian SAINT-ETIENNE.

Absent-e-s :

Mmes Rachida DATI, Marie-Pierre de LA GONTRIE, Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET et Danielle SIMONNET.

MM. David BELLARD, Jean-Bernard BROS, Jérôme COUMET, Claude GOASGUEN, Jean-François LAMOUR, Daniel VAILLANT et François VAUGLIN.

Excusé-e-s :

MM. Geoffroy BOULARD et Jean-Jacques GIANNESINI.

M. GABORIAU ouvre la séance à 10 heures.

Présentation : M. BARGETON présente les tableaux de bord financiers.

Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 50 à son ordre du jour (dont 12 au Conseil général) :

DDCT 29 : création d'une MIE "fabriquer à Paris pour relever les défis sociaux et environnementaux : quelles filières industrielles d'avenir ?" : intervention de M. BONNET.

Ressources humaines, services publics et modernisation de l'administration

DAJ 10 Octroi de la protection fonctionnelle à une ancienne maire d'arrondissement : interventions de M. de FROMENT et M. FÉRAUD.

Commerce, artisanat, professions libérales et indépendantes

DDEES 53 Subvention et convention avec le comité des Champs-Élysées pour les festivités du nouvel an : intervention de M. LEGARET.

Emploi

SG 1G Délégation de gestion de crédits du volet inclusion sociale du FSE au titre du programme opérationnel national 2014-2020 : intervention de Mme PREMEL

Finances, suivi des SEM, marchés publics, concessions et politique d'achats

DFA 21 Mise en œuvre des évolutions législatives de la taxe de séjour à compter du 1er mars 2015 : interventions de MM. LEGARET, BONNET et GABORIAU.

DFA 22 Majoration de la cotisation de taxe d'habitation des logements meublés non affectés à l'habitation principale : intervention de M. LEGARET.

DFA 48, 49 et 50 Marchés publics : intervention de Mme PREMEL, qui présente sur ces délibérations un vœu du groupe PC-FG relatif à la mise en œuvre des clauses d'insertion.

SG 17 Rapport sur la gestion des Blancs-Manteaux : interventions de MM. de FROMENT et POZZO di BORGO.

Vœux et amendements :

43 vœux, dont 21 sont rattachés au rapport de la MIE sur le travail dominical et nocturne à Paris (2015 DDCT 24), et 3 amendements ont été déposés.

Séance levée à 10 heures 45.

Le 3 février 2015, à 12 heures, les membres de la 1ère Commission, ainsi que ceux des 2e, 5e et 7e Commissions, sont invités à assister à la présentation du rapport de la MIE sur le travail dominical et nocturne à Paris, par M. Bernard GAUDILLÈRE, Président, et M. Jean-Baptiste de FROMENT, rapporteur.

Prochaine Commission le 10 mars 2015 à 10 heures.

2e COMMISSION

Réunion du lundi 2 février 2015

Présent-e-s :

Mmes Catherine DUMAS, Nathalie FANFANT, Laurence GOLDGRAB, Caroline MECARY, Catherine VIEU-CHARIER, MM. François-David CRAVENNE, Philippe DUCLOUX, Christophe GIRARD, Frédéric HOCQUARD, Thierry HODENT, Bruno JULLIARD.

Excusée :

Mme Fadila MÉHAL.

Absent-e-s :

Mmes Yamina BENGUIGUI, Cécile BOULAY-ESPERONNIER, Afaf GABELOTAUD, Danièle GIAZZI, Nathalie MAQUOI, Raphaëlle PRIMET, Marielle de SARNEZ, Anne SOUYRIS, MM. Pierre AIDENBAUM, Stéphane CAPLIEZ, Grégoire CHERTOK, Bernard GAUDILLÈRE, Bernard JOMIER.

M. Philippe DUCLOUX ouvre la séance à 12 heures, en lieu et place de Mme. Fadila MÉHAL.

Présentation :

Distribution du programme des événements culturels qui se dérouleront à Paris en février 2015.

Le 3 février 2015, à 12 heures, les membres de la 1ère Commission, ainsi que ceux des 2e, 5e et 7e Commissions, sont invités à assister à la présentation du rapport de la MIE sur le travail dominical et nocturne à Paris, par M. Bernard GAUDILLÈRE, Président, et M. Jean-Baptiste de FROMENT, rapporteur.

Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 38 à l'ordre du jour (dont 1 au Conseil général):

Culture, patrimoine, métiers d'art, relations avec les arrondissements, nuit, entreprises culturelles.

2015 DAC 02 : Fourniture de pianos neufs destinés aux conservatoires municipaux d'arrondissement et au conservatoire à rayonnement régional de Paris - Marchés de fournitures - Modalités de passation et d'attribution.

Interventions de MM. HODENT, GIRARD et DUCLOUX.

Mémoire, anciens combattants, correspondant défense.

M. DUCLOUX remercie Mme VIEU-CHARIER pour la cérémonie en hommage aux déportés survivants de la Shoah, à l'occasion du 70e anniversaire de la Libération des camps.

Vœux et amendements :

1 amendement, 1 vœu rattaché et 8 vœux non rattachés ont été déposés.

M. CRAVENNE a présenté le vœu des groupes UMP et UDI-MODEM relatif au mécénat et aux financements participatifs dans la culture.

M. HODENT a présenté le vœu des groupes UMP et UDI-MODEM relatif aux recommandations de la Cour des comptes sur la Philharmonie/Cité de la Musique.

Mme FANFANT a présenté le vœu des groupes UMP et UDI-MODEM relatif à l'expérimentation par Paris Musées d'une tarification par une contribution volontaire.

Mme FANFANT a présenté le vœu des groupes UMP et UDI-MODEM, rattaché à la délibération DAC 72, relatif aux contenus des plaques commémoratives. Vœu qui sera transformé en amendement et déposé en séance.

Mme VIEU-CHARIER a présenté le vœu déposé par le groupe Communiste -Front de Gauche relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Léon Zyguel.

Mme FANFANT a présenté le vœu du groupe UMP relatif à l'apposition d'une plaque sur la façade des locaux occupés par l'UGIF (Paris 8e) pendant la Seconde Guerre mondiale.

Amendement et vœux déposés et non présentés.

Amendement déposé par le groupe UDI-MODEM rattaché à la délibération 2015 DICOM 2 : Spectacle pyrotechnique du 14 juillet 2015 de la Ville de Paris (article 30) et assurance annulation du spectacle (article 27-III) Marchés de service Modalités de passation.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la formation du personnel des bibliothèques de la Ville de Paris à l'éducation à l'image.

Deux vœux déposés par Mme SIMONNET relatifs à la laïcité.

Projets de la commission :

M. DUCLOUX souhaite savoir si une nouvelle visite de la Philharmonie est envisagée.

Séance levée à 12 heures 36.

Prochaine séance le lundi 9 mars à 12 heures.

3e COMMISSION

Réunion du lundi 2 février 2015

Présent-e-s :

Mmes Célia BLAUDEL, Julie BOILLOT, Colombe BROUSSEL, Virginie DASPET, Édith GALLOIS, Maud GATEL, Jeanne d'HAUTESERRE, Pénélope KOMITÈS, MM. François DAGNAUD, Claude DARGENT, Pascal JULIEN, Didier LE RESTE, Christophe NAJDOVSKI, Mao PENINOU, Dominique TIBERI, Yann WEHRLING.

Excusée :

Mme Joëlle MOREL.

Absent-e-s :

Mmes Fanny GAILLANNE, Antoinette GUHL, Marie-Laure HAREL, Halima JEMNI, Olga JOHNSON, Brigitte KUSTER, Anne-Constance ONGHENA, Déborah PAWLIK, Carine PETIT, MM. Pierre CHARON, Philippe GOUJON, Éric HÉLARD, Thomas LAURET, Franck LEFÈVRE, Frédéric PÉCHENARD, Patrick TRÉMÈGE.

Séance ouverte à 10 heures 34.

Présentation :

Nouveau contrat d'objectifs du service public de l'eau de Paris (2015 DPE 45 - DFA) - Mme BLAUDEL.

Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 36 à l'ordre du jour (dont 3 au Conseil général) :

Transports, voirie, déplacements, espace public - M. NAJDOVSKI, rapporteur / Environnement, développement durable, eau, Plan climat - Mme BLAUDEL, rapporteure :

2015 SG 19 Communication - Lutte contre la pollution atmosphérique liée au trafic routier / 2015 DVD 106 Plan d'actions contre la pollution atmosphérique - Mesures d'accompagnement :

Avis du Conseil Parisien de la Jeunesse présenté par Mmes Justine COLLART et Nadia MOURID, membres du C.P.J.

Intervention de M. WEHRLING.

Vœux et amendements :

2 amendements (dont 1 technique), 16 vœux rattachés et 16 vœux non rattachés ont été déposés.

M. DARGENT a cité pour mémoire les amendements et vœux rattachés aux projets de délibération 2015 SG 19 et 2015 DVD 106 des groupes PS et RG-CI.

Mme BOILLOT a présenté les 4 vœux du groupe UMP rattachés au projet de délibération 2015 SG 19, relatifs au périmètre de la zone à basses émissions, à l'exemplarité de la Ville de Paris, à la mise en œuvre de l'écotaxe sur le périphérique, et à l'interdiction permanente des véhicules les plus polluants - Réponse de M. NAJDOVSKI.

M. WEHRLING a présenté le vœu du groupe UDI-MODEM rattaché au projet de délibération 2015 SG 19, relatif à l'étude d'une aide municipale pour l'achat de véhicules propres pour les particuliers - Réponse de M. NAJDOVSKI.

Mme GALLOIS a présenté les 2 vœux du groupe UDI-MODEM rattachés au projet de délibération 2015 SG 19, relatifs à l'organisation d'un Grenelle de l'air métropolitain, et à l'autorisation pour les cyclomoteurs électriques d'emprunter les couloirs de bus, et le vœu du groupe UDI-MODEM rattaché au projet de délibération 2015 DVD 106, relatif à l'étude d'une tarification du stationnement en fonction de la pollution des véhicules - Réponse de M. NAJDOVSKI.

M. DARGENT a présenté le vœu du groupe PS rattaché au projet de délibération 2015 DU 43, relatif à la rénovation urbaine du secteur Joseph Bédier (13e) - Intervention de Mme GALLOIS et réponse de M. NAJDOVSKI.

M. DARGENT a présenté le vœu du groupe PS relatif à une meilleure protection des places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite, et celui relatif à la sensibilisation et la verbalisation des comportements dangereux des 2 roues.

M. LE RESTE a présenté le vœu du groupe PC-FG relatif à la situation des coiffeurs et manucures 57 boulevard de Strasbourg (10e), celui relatif à l'accompagnement sociolinguistique des adultes, et celui relatif aux agents de surveillance - Réponse de Mme BROSEL.

Mme BOILLOT a présenté le vœu du groupe UMP relatif au renforcement du plan de vidéoprotection du 16e, celui relatif à la modulation des tarifs de stationnement en fonction de la composition du foyer, celui relatif à la modulation des tarifs de stationnement pour les véhicules des professionnels, et celui relatif au développement de la pratique du vélo - Réponse de M. NAJDOVSKI.

Séance levée à 11 heures 41.

Prochaine Commission le lundi 9 mars 2015 à 10 heures 30.

4e COMMISSION

Réunion du lundi 2 février 2015

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Florence BERTHOUT, Claudine BOUYGUES, Colombe BROSEL, Sylvie CEYRAC, Léa FILOCHE, Fatoumata KONÉ, Nawel OUMER et Dominique VERSINI.

MM. Hervé BÉGUÉ, Christian HONORÉ, Bernard JOMIER et Atanase PÉRIFAN.

Excusée :

Mme Hélène BIDARD.

Absent-e-s :

Mmes Emmanuelle DAUVERGNE, Leïla DIRI, Myriam EL KHOMRI, Dominique STOPPA-LYONNET, Karen TAÏEB et Mercedes ZUNIGA.

MM. Bernard DEBRÉ et François HAAB.

Mme FILOCHE ouvre la séance à 9 heures.

Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 30 à son ordre du jour (dont 19 au Conseil général) et autres sujets :

Prévention spécialisée, intégration

DASES 133G Participation et convention avec la Mission locale de Paris pour la gestion du Fonds d'aide aux jeunes parisiens : intervention de Mme CEYRAC.

Solidarité, familles, petite enfance, protection de l'enfance, lutte contre les exclusions et personnes âgées

Mme VERSINI fait un point d'étape sur les avancées du groupe de travail devant aboutir au Pacte parisien contre la grande exclusion. Celui-ci devrait être présenté en mars. Intervention de Mme ATALLAH.

Mme VERSINI présente ensuite les mesures prises dans le cadre du dispositif parisien d'hébergement hivernal des personnes sans-abri. Intervention de Mme ATALLAH.

Revenant sur une demande faite lors d'une précédente commission, Mme CEYRAC demande quand sera distribuée une fiche explicative sur les modalités de calcul des subventions accordées aux crèches. Mme OUMER lui annonce que cela sera transmis en mars.

Vœux et amendements :

12 vœux ont été déposés.

Vœu SOCA relatif à la situation porte de la Chapelle : interventions de M. HONORÉ et Mme BOUYGUES. Mme VERSINI annonce qu'une réunion sur le sujet doit se tenir mi-février avec l'Etat.

M. BÉGUÉ et Mme SOLANS présentent le vœu GEP/PC-FG relatif à la mise à l'abri des jeunes isolés étrangers. Intervention de Mme CEYRAC. Mme VERSINI indique que le nouveau dispositif pour les mineurs isolés étrangers sera présenté en mars au Conseil de Paris.

M. BÉGUÉ présente le vœu PC-FG relatif au futur hôpital Lariboisière-Fernand Widal.

Mme BERTHOUT présente le vœu UMP relatif à la création d'une maraude d'intervention sociale dans le 5e arrondissement.

Mme CEYRAC présente le vœu UMP relatif au Comité de suivi des places d'accueil des jeunes enfants.

Mme CEYRAC présente le vœu UMP relatif au choix du lieu du "déjeuner réveillon" annuel de chaque section d'arrondissement du Centre d'Action Sociale. Intervention de Mme FILOCHE.

Séance levée à 10 heures 15.

Prochaine Commission le 9 mars 2015 à 9 heures.

5e COMMISSION

Réunion du lundi 2 février 2015

Présent-e-s :

Mmes Galla BRIDIER, Valérie MONTANDON, MM. David ASSOULINE, Éric AZIÈRE, Pierre-Yves BOURNAZEL, Ian BROSSAT, Yves CONTASSOT, Didier GUILLOT, Roger MADEC, Jean-Louis MISSIKA, Alexandre VESPERINI.

Excusé-e-s :

Mmes Frédérique CALANDRA, Claire de CLERMONT-TONNERRE, Annick LEPETIT, MM. Jacques BAUDRIER, Daniel-Georges COURTOIS, Buon Huong TAN.

Absent-e-s :

Mmes Michèle ASSOULINE, Delphine BÜRKLI, Agnès EVREN, Valérie NAHMIAS, Anne TACHÈNE, MM. Patrick BLOCHE, Jérôme DUBUS, Jean-Marie LE GUEN, Éric LEJOINDRE, Christophe NAJDOVSKI.

Séance ouverte à 14 heures 06.

Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 23 à l'ordre du jour (aucune au Conseil général) :

Urbanisme, architecture, projet du grand Paris, développement économique et attractivité - M. MISSIKA, rapporteur :

2015 DU 44 Restructuration de l'ensemble immobilier Gaîté-Vandamme (14e) - Protocole d'accord relatif aux modalités foncières et réglementaires de mise en œuvre du projet :

Intervention de Mme BRIDIER.

Logement, hébergement d'urgence - M. BROSSAT, rapporteur :

2015 DLH 19 Adoption du Programme Local de l'Habitat modifié :

Interventions de MM. CONTASSOT et VESPERINI.

Vœux et amendements :

18 amendements, 6 vœux rattachés et 17 vœux non rattachés ont été déposés, parmi lesquels 17 amendements et 5 vœux rattachés concernent le projet de délibération 2015 DLH 19 Adoption du Programme Local de l'Habitat modifié.

Séance levée à 14 heures 28.

Le 3 février 2015, à 12 heures, les membres de la 5e Commission, ainsi que ceux des 1ère, 2e et 7e Commissions, sont invités à assister à la présentation du rapport de la MIE sur le travail dominical et nocturne à Paris, par M. Bernard GAUDILLÈRE, Président, et M. Jean-Baptiste de FROMENT, rapporteur.

Prochaine Commission le lundi 9 mars 2015 à 14 heures.

6e COMMISSION

Réunion du lundi 2 février 2014

Présent(e)s :

Mmes Gypsie BLOCH, Catherine LECUYER, Marie-Christine LEMARDELEY, Sandrine MÉES, Annick OLIVIER, Aurélie SOLANS, M. Jean-Pierre LECOQ.

Excusées :

Mmes Alix BOUGERET, Alexandra CORDEBARD, Béatrice LECOUTURIER.

Absent(e)s :

Mmes Emmanuelle BECKER, Anne-Christine LANG, MM. Jean-Noël AQUA, Pascal CHERKI, Jean-Baptiste MENGUY, Etienne MERCIER, Nicolas NORDMAN.

Mme OLIVIER ouvre la séance à 15 heures 30.

Délibérations ayant fait l'objet d'une discussion parmi les 17 à l'ordre du jour (dont 10 au Conseil général) :

Affaires scolaires, réussite éducative, rythmes éducatifs

Projets rapportés par Mme LEMARDELEY, en lieu et place de Mme. CORDEBARD :

2015 DASCO 6 G - Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics Parisiens pour l'année scolaire 2015-2016.

Intervention de Mme LECUYER.

2015 DASCO 17 G Collèges en cité scolaire-actualisation des tarifs de restauration.

Intervention de M. LECOQ.

2015 DASCO 36 G Réévaluation du forfait d'externat part personnel Technique, Ouvrier et de Service (TOS) versé aux collèges privés parisiens sous contrat d'association.

Intervention de M. LECOQ.

2015 DASCO 37 G Subventions (110.000 euros) avec conventions avec 3 organismes gestionnaires d'établissements scolaires privés sous contrat du second degré.

Intervention de M. LECOQ.

Université, vie étudiante, recherche

Mme LEMARDELEY évoque la visite du 30 janvier à l'ESCPI.

Vœux et amendements :

1 amendement, 2 vœux rattachés et 6 vœux non rattachés ont été déposés.

Mme LECUYER a présenté le vœu du groupe UMP relatif à l'agrandissement de l'école Saint-Germain l'Auxerrois.

Mme LECUYER a présenté le vœu du groupe UMP relatif à la création d'une section internationale de langue russe au collège Raymond Queneau (5e).

Mme BLOCH a présenté le vœu du groupe UMP relatif à l'inscription dans les centres de loisirs parisiens.

Amendement et vœux déposés et non présentés.

Amendement déposé par le groupe Communiste, Front de Gauche rattaché à la délibération 2015 DASCO 6 G : Modifications des secteurs de recrutement des collèges publics parisiens pour l'année scolaire 2015-2016.

Vœu déposé par le groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendants rattaché à la délibération 2015 DASCO 36 G : Réévaluation du forfait d'externat part personnel Technique, Ouvrier et de Service (TOS) versé aux collèges privés parisiens sous contrat d'association.

Vœu déposé par les groupes UDI-MODEM et UMP rattaché à la délibération 2015 DPA 1 - ESPCI (5e) : Restructuration et extension - principe de l'opération - marché de maîtrise d'œuvre - modalités de passation des marchés de prestations intellectuelles.

Vœu déposé par le groupe UDI-MODEM relatif à la participation des élus parisiens à l'animation des débats relatifs à la citoyenneté au sein des écoles.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à l'installation de visiophones dans certaines écoles publiques.

Vœu déposé par le groupe UMP relatif à la sécurisation des collèges et leurs abords et à un plan de vidéo-protection. Ce vœu relève de la compétence de la 3e Commission.

Projets de la Commission

Mme OLIVIER indique que l'audition du Directeur du CROUS qui devait avoir lieu lors de cette commission sera reprogrammée.

Séance levée à 16 heures 17.

Prochaine Commission le 9 mars 2015 à 15 heures 30.

7e COMMISSION

Réunion du lundi 2 février 2015

Présent-e-s :

Mmes Marie ATALLAH, Marinette BACHE, Célia BLAUDEL, Ann-Katrin JÉGO, Pauline VÉRON, MM. Pierre AURIACOMBE, Sergio TINTI.

Excusé-e-s :

Mmes Sandrine CHARNOZ, Véronique LEVIEUX, MM. Jean-Didier BERTHAULT, Patrick KLUGMAN, Jean-François MARTINS, Hermano SANCHES RUIVO.

Absent-e-s :

Mmes Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Anne-Charlotte BUFFETEAU, MM. Jacques BOUTAULT, Pierre LELLOUCHE.

Séance ouverte à 17 heures 03.

Aucune délibération n'a fait l'objet d'une discussion, parmi les 20 à l'ordre du jour (dont 1 au Conseil général).

NB - le projet de délibération 2015 DGRI 4 - Subvention (240.000 euros) à l'association Maison de l'Europe - est retiré de l'ordre du jour.

Vœux et amendements :

9 vœux ont été déposés.

Mme JÉGO a présenté le vœu du groupe UDI-MODEM relatif au Service Civique Volontaire Parisien - Réponse de Mme VÉRON.

Mme JÉGO a présenté le vœu du groupe UDI-MODEM relatif au lancement d'une application permettant la consultation participative des Parisiens - Réponse de Mme VÉRON.

M. AURIACOMBE a présenté le vœu du groupe UMP relatif à l'affichage associatif - Réponse de Mme VÉRON.

M. AURIACOMBE a présenté le vœu des groupes UMP et UDI-MODEM relatif aux retards dans la mise en œuvre des travaux dans les équipements sportifs.

M. AURIACOMBE a présenté le vœu du groupe UMP relatif aux installations sportives Descartes.

Mme VÉRON a présenté le vœu du groupe PS relatif à la dénomination de la salle de boxe du stade Jules Noël.

M. AURIACOMBE a présenté le vœu du groupe UMP relatif à l'hébergement d'urgence de Mohammed Abdalnabe Allagabo Omer.

Séance levée à 17 heures 24.

Le 3 février 2015, à 12 heures, les membres de la 7e Commission, ainsi que ceux des 1ère, 2e et 5e Commissions, sont invités à assister à la présentation du rapport de la MIE sur le travail dominical et nocturne à Paris, par M. Bernard GAUDILLÈRE, Président, et M. Jean-Baptiste de FROMENT, rapporteur.

Prochaine Commission le lundi 9 mars 2015 à 17 heures.

Listes des membres présents.

Lundi 9 février - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, Mme Michèle ASSOULINE, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OUALALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Hong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

Excusées au sens du règlement :

Mme Carine PETIT, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

Mme Myriam EL KHOMRI, M. Jean-Baptiste MENGUY.

Absent :

M. Pierre CHARON.

Lundi 9 février - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale

BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGIO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Hong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

Excusées au sens du règlement :

Mme Carine PETIT, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, M. Jean-Baptiste MENGUY.

Absent :

M. Pierre CHARON.

Mardi 10 février - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M.

Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIA, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Hong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

Excusées au sens du règlement :

Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Carine PETIT, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusées :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI.

Absents :

M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK.

Mardi 10 février - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLLOT, M. Nicolas BONNET-OUALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Rachida DATI, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, Mme Marielle de SARNEZ, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Thomas LAURET, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Baptiste MENGUY, M. Etienne MERCIER, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIA, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Nawel OUMER, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao

PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Hong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHLING.

Excusées au sens du règlement :

Mme Carine PETIT, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusées :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Myriam EL KHOMRI.

Absents :

M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK.

Mercredi 11 février - Matin

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Michèle ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, M. Jacques BAUDRIER, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, Mme Julie BOILLOT, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKL, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Grégoire CHERTOK, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Christophe NAJDOVSKI, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINO, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Buon-Hong TAN, M. Dominique TIBERI, M. Sergio TINTI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHLING.

Excusés au sens du règlement :

M. Julien BARGETON, Mme Célia BLAUDEL, M. Etienne MERCIER, Mme Nawel OUMER, Mme Carine PETIT, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, Mme Myriam EL KHOMRI, M. Thomas LAURET, M. Jean-Baptiste MENGUY, Mme Dominique STOPPA-LYONNET.

Absent :

M. Pierre CHARON.

Mercredi 11 février - Après-midi

M. Pierre AIDENBAUM, M. Jean-Noël AQUA, M. David ASSOULINE, Mme Marie ATALLAH, M. Pierre AURIACOMBE, M. Eric AZIÈRE, Mme Marinette BACHE, Mme Catherine BARATTI-ELBAZ, Mme Emmanuelle BECKER, M. Hervé BÉGUÉ, M. David BELLARD, Mme Yamina BENGUIGUI, M. Jean-Didier BERTHAULT, Mme Florence BERTHOUT, Mme Hélène BIDARD, Mme Pascale BLADIER-CHASSAIGNE, Mme Célia BLAUDEL, Mme Gypsie BLOCH, M. Patrick BLOCHE, M. Nicolas BONNET-OULALDJ, Mme Alix BOUGERET, M. Geoffroy BOULARD, Mme Céline BOULAY-ESPERONNIER, M. Pierre-Yves BOURNAZEL, M. Jacques BOUTAULT, Mme Claudine BOUYGUES, Mme Galla BRIDIER, M. Jean-Bernard BROS, M. Ian BROSSAT, Mme Colombe BROSSEL, Mme Anne-Charlotte BUFFETEAU, Mme Delphine BÜRKLI, Mme Frédérique CALANDRA, M. Stéphane CAPLIEZ, Mme Sylvie CEYRAC, Mme Sandrine CHARNOZ, M. Pascal CHERKI, M. Yves CONTASSOT, Mme Alexandra CORDEBARD, M. Jérôme COUMET, M. Daniel-Georges COURTOIS, M. François-David CRAVENNE, Mme Jeanne d'HAUTESERRE, M. François DAGNAUD, M. Claude DARGENT, Mme Virginie DASPET, Mme Claire de CLERMONT-TONNERRE, M. Jean-Baptiste de FROMENT, Mme Marie-Pierre de LA GONTRIE, M. Bernard DEBRÉ, Mme Leïla DIRI, M. Jérôme DUBUS, M. Philippe DUCLOUX, Mme Catherine DUMAS, Mme Myriam EL KHOMRI, Mme Agnès EVREN, Mme Nathalie FANFANT, M. Rémi FÉRAUD, Mme Léa FILOCHE, Mme Afaf GABELOTAUD, M. Pierre GABORIAU, Mme Fanny GAILLANNE, Mme Edith GALLOIS, Mme Maud GATEL, M. Bernard GAUDILLÈRE, M. Jean-Jacques GIANNESINI, Mme Danièle GIAZZI, M. Christophe GIRARD, M. Jérôme GLEIZES, M. Claude GOASGUEN, Mme Laurence GOLDGRAB, M. Philippe GOUJON, M. Emmanuel GRÉGOIRE, Mme Antoinette GUHL, M. Didier GUILLOT, M. François HAAB, Mme Marie-Laure HAREL, M. Eric HÉLARD, Mme Anne HIDALGO, M. Frédéric HOCQUARD, M. Thierry HODENT, M. Christian HONORÉ, Mme Ann-Katrin JÉGO, Mme Halima JEMNI, Mme Olga JOHNSON, M. Bernard JOMIER, M. Pascal JULIEN, M. Bruno JULLIARD, M. Patrick KLUGMAN, Mme Pénélope KOMITÈS, Mme Fatoumata KONÉ, Mme Nathalie KOSCIUSKO-MORIZET, Mme Brigitte KUSTER, M. Jean-François LAMOUR, Mme Anne-Christine LANG, M. Jean-Marie LE GUEN, M. Didier LE RESTE, M. Jean-Pierre LECOQ, Mme Béatrice LECOUTURIER, Mme Catherine LECUYER, M. Franck LEFEVRE, M. Jean-François LEGARET, M. Eric LEJOINDRE, M. Pierre LELLOUCHE, Mme Marie-Christine LEMARDELEY, Mme Annick LEPETIT, Mme Véronique LEVIEUX, M. Roger MADEC, Mme Nathalie MAQUOI, M. Jean-François MARTINS, Mme Caroline MECARY, Mme Sandrine MÉES, Mme Fadila MÉHAL, M. Jean-Louis MISSIKA, Mme Valérie MONTANDON, Mme Joëlle MOREL, Mme Valérie NAHMIAS, M. Nicolas NORDMAN, Mme Annick OLIVIER, Mme Anne-Constance ONGHENA, Mme Deborah PAWLIK, M. Frédéric PÉCHENARD, M. Mao PENINOU, M. Atanase PÉRIFAN, Mme Olivia POLSKI, M. Yves POZZO di BORGO, Mme Danièle PREMEL, Mme Raphaëlle PRIMET, M. Christian SAINT-ETIENNE, M. Hermano SANCHES RUIVO, Mme Danielle SIMONNET, Mme Aurélie SOLANS, Mme Anne SOUYRIS, Mme Anne TACHÈNE, Mme Karen TAÏEB, M. Dominique TIBERI, M. Patrick TRÉMÈGE, M. Daniel VAILLANT, M. François VAUGLIN, Mme Pauline VÉRON, Mme Dominique VERSINI, M. Alexandre VESPERINI, Mme Catherine VIEU-CHARIER, M. Yann WEHRLING.

Excusés au sens du règlement :

M. Julien BARGETON, M. Jacques BAUDRIER, Mme Julie BOILLOT, Mme Emmanuelle DAUVERGNE, M. Etienne MERCIER, M. Christophe NAJDOVSKI, Mme Nawel OUMER, Mme Carine PETIT, Mme Mercedes ZUNIGA.

Excusés :

Mme Michèle ASSOULINE, Mme Rachida DATI, Mme Marielle de SARNEZ, M. Thomas LAURET, M. Jean-Baptiste MENGUY, Mme Dominique STOPPA-LYONNET, M. Buon-Hong TAN, M. Sergio TINTI.

Absents :

M. Pierre CHARON, M. Grégoire CHERTOK.

Annexe n° 1 - Détail des votes des scrutins.

Scrutin public concernant le vœu n° 26 relatif à l'extension de la zone Faubourg St-Honoré-Champs Elysées (1er et 8e) déposé par le groupe RG-CI.

Resultats:

Votants: 161

Pour: 74

Contre: 83

Abstention: 1

Nppv: 3

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Contre	M. BELLIARD David	
23	Contre	M. BOUTAULT Jacques	M. CONTASSOT Yves
22	Contre	M. CONTASSOT Yves	
67	Contre	M. GLEIZES Jerome	
32	Contre	M. JOMIER Bernard	
88	Contre	M. JULIEN Pascal	
13	Contre	M. NAJDOVSKI Christophe	
21	Contre	Mme ATALLAH Marie	
55	Contre	Mme BLAUEL Celia	Mme SOUYRIS Anne
45	Contre	Mme BRIDIER Galla	
56	Contre	Mme GUHL Antoinette	
65	Contre	Mme KONE Fatoumata	
89	Contre	Mme MEES Sandrine	
46	Contre	Mme MOREL Joelle	
66	Contre	Mme SOLANS Aurelie	
2	Contre	Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
44	Contre	M. AQUA Jean-Noel	
51	Contre	M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre	M. BEGUE Herve	
1	Contre	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre	M. BROSSAT Ian	
20	Contre	M. LE RESTE Didier	
18	Contre	M. TINTI Sergio	
43	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	
50	Contre	Mme BIDARD Helene	
17	Contre	Mme GAILLANNE Fanny	
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
19	Contre	Mme PRIMET Raphaelle	
30	Contre	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
148	Pour	M. TIBERI Dominique	
87	Contre	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Contre	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Contre	M. ASSOULINE David	
10	Contre	M. BARGETON Julien	
96	Contre	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
93	Contre	M. CHERKI Pascal	Mme POLSKI Olivia
47	Nppv	M. COUMET Jerome	
49	Contre	M. DAGNAUD Francois	
140	Contre	M. DARGENT Claude	
119	Contre	M. DUCLOUX Philippe	
5	Contre	M. FERAUD Remi	
97	Contre	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Nppv	M. GIRARD Christophe	
57	Contre	M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Contre	M. GUILLOT Didier	Mme GABELOTAUD Afaf
74	Contre	M. HOCQUARD Frederic	
9	Contre	M. JULLIARD Bruno	
54	Contre	M. KLUGMAN Patrick	
113	Contre	M. LAURET Thomas	Mme LEVIEUX Veronique
90	Nppv	M. LE GUEN Jean-Marie	M. COUMET Jerome
71	Contre	M. LEJOINDRE Eric	
95	Contre	M. MADEC Roger	
111	Contre	M. MERCIER Etienne	
11	Contre	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Contre	M. NORDMAN Nicolas	
6	Contre	M. PENINOU Mao	
53	Contre	M. SANCHES RUIVO Hermano	M. LEJOINDRE Eric
94	Contre	M. VAILLANT Daniel	
69	Contre	M. VAUGLIN Francois	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
120	Contre	Mme BACHE Marinette	
48	Contre	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Contre	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre	Mme BROUSSEL Colombe	
24	Contre	Mme CALANDRA Frederique	
115	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Contre	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Contre	Mme DASPET Virginie	
68	Contre	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Contre	Mme EL KHOMRI Myriam	
92	Contre	Mme FILOCHE Lea	
138	Contre	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Contre	Mme HIDALGO Anne	
136	Contre	Mme JEMNI Halima	
7	Contre	Mme KOMITES Penelope	
91	Pour	Mme LANG Anne-Christine	
31	Contre	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Contre	Mme LEPETIT Annick	
114	Contre	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Contre	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Contre	Mme MECARY Caroline	
112	Contre	Mme OLIVIER Annick	
52	Contre	Mme OUMER Nawel	
72	Contre	Mme PETIT Carine	M. DAGNAUD Francois
33	Contre	Mme POLSKI Olivia	
121	Abst	Mme TAIEB Karen	
26	Contre	Mme VERON Pauline	
141	Contre	Mme ZUNIGA Mercedes	Mme MAQUOI Nathalie

(Votants: 56 / 56)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
104	Pour	M. AURIACOMBE Pierre	
81	Pour	M. BERTHAULT Jean-Didier	
129	Pour	M. BOULARD Geoffroy	
60	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
151	Pour	M. CAPLIEZ Stephane	M. TREMEGE Patrick
38	Pour	M. CHARON Pierre	Mme KUSTER Brigitte
134	Pour	M. CHERTOK Gregoire	
84	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	
107	Pour	M. CRAVENNE Francois-David	
83	Pour	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
126	Pour	M. DUBUS Jerome	
16	Pour	M. GABORIAU Pierre	
109	Pour	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
35	Pour	M. GOASGUEN Claude	M. AURIACOMBE Pierre
34	Pour	M. GOUJON Philippe	
160	Pour	M. HODENT Thierry	
161	Pour	M. HONORE Christian	
36	Pour	M. LAMOUR Jean-Francois	M. GOUJON Philippe
40	Pour	M. LECOQ Jean-Pierre	
149	Pour	M. LEFEVRE Franck	M. GABORIAU Pierre
59	Pour	M. LEGARET Jean-Francois	
64	Pour	M. LELLOUCHE Pierre	
106	Pour	M. MENGUY Jean-Baptiste	
85	Pour	M. PECHENARD Frederic	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
133	Pour	M. PERIFAN Atanase	
110	Pour	M. TREMEGE Patrick	
155	Pour	M. VESPERINI Alexandre	
154	Pour	Mme ASSOULINE Michele	
15	Pour	Mme BERTHOUT Florence	
150	Pour	Mme BLADIER-CHASSAGNE Pascale	
153	Pour	Mme BLOCH Gypsie	
152	Pour	Mme BOILLOT Julie	
130	Pour	Mme BOUGERET Alix	
105	Pour	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
127	Pour	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Pour	Mme BURKLI Delphine	
132	Pour	Mme CEYRAC Sylvie	
39	Pour	Mme DATI Rachida	M. CAPLIEZ Stephane
128	Pour	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	
86	Pour	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
62	Pour	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
63	Pour	Mme DUMAS Catherine	
80	Pour	Mme EVREN Agnes	
156	Pour	Mme FANFANT Nathalie	
79	Pour	Mme GIAZZI Daniele	M. LECOQ Jean-Pierre
82	Pour	Mme HAREL Marie-Laure	
58	Pour	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Pour	Mme KUSTER Brigitte	
131	Pour	Mme LECUYER Catherine	
103	Pour	Mme MONTANDON Valerie	
108	Pour	Mme ONGHENA Anne-Constance	
102	Pour	Mme PAWLIK Deborah	
162	Pour	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 53 / 54)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Pour	M. AZIERE Eric	
122	Pour	M. HAAB Francois	
78	Pour	M. HELARD Eric	
101	Pour	M. POZZO DI BORGO Yves	
98	Pour	M. SAINT-ETIENNE Christian	
99	Pour	M. WEHLING Yann	
77	Pour	Mme de SARNEZ Marielle	
124	Pour	Mme DIRI Leila	
125	Pour	Mme GALLOIS Edith	
75	Pour	Mme GATEL Maud	
147	Pour	Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Pour	Mme JOHNSON Olga	
146	Pour	Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Pour	Mme MEHAL Fadila	
144	Pour	Mme NAHMIAS Valerie	
123	Pour	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
4	Pour	M. BROS Jean-Bernard	
27	Contre	M. MARTINS Jean-Francois	
142	Pour	M. TAN Buon Huong	
73	Pour	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Contre	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Scrutin public concernant le vœu n° 27 relatif à l'extension de la zone de la rue des Francs-Bourgeois (3e et 4e) déposé par le groupe RG-CI.

Resultats:

Votants: 161

Pour: 75

Contre: 82

Abstention: 2

Nppv: 2

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Contre	M. BELLIARD David	
23	Contre	M. BOUTAULT Jacques	M. CONTASSOT Yves
22	Contre	M. CONTASSOT Yves	
67	Contre	M. GLEIZES Jerome	
32	Contre	M. JOMIER Bernard	
88	Contre	M. JULIEN Pascal	
13	Contre	M. NAJDOVSKI Christophe	
21	Contre	Mme ATALLAH Marie	
55	Contre	Mme BLAUEL Celia	Mme SOUYRIS Anne
45	Contre	Mme BRIDIER Galla	
56	Contre	Mme GUHL Antoinette	
65	Contre	Mme KONE Fatoumata	
89	Contre	Mme MEES Sandrine	
46	Contre	Mme MOREL Joelle	
66	Contre	Mme SOLANS Aurelie	
2	Contre	Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
44	Contre	M. AQUA Jean-Noel	
51	Contre	M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre	M. BEGUE Herve	
1	Contre	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre	M. BROSSAT Ian	
20	Contre	M. LE RESTE Didier	
18	Contre	M. TINTI Sergio	
43	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	
50	Contre	Mme BIDARD Helene	
17	Contre	Mme GAILLANNE Fanny	
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
19	Contre	Mme PRIMET Raphaelle	
30	Contre	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
148	Pour	M. TIBERI Dominique	
87	Contre	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Abst	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Contre	M. ASSOULINE David	
10	Contre	M. BARGETON Julien	
96	Contre	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
93	Contre	M. CHERKI Pascal	Mme POLSKI Olivia
47	Nppv	M. COUMET Jerome	
49	Contre	M. DAGNAUD Francois	
140	Contre	M. DARGENT Claude	
119	Contre	M. DUCLOUX Philippe	
5	Contre	M. FERAUD Remi	
97	Contre	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Pour	M. GIRARD Christophe	
57	Contre	M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Contre	M. GUILLOT Didier	Mme GABELOTAUD Afaf
74	Contre	M. HOCQUARD Frederic	
9	Contre	M. JULLIARD Bruno	
54	Contre	M. KLUGMAN Patrick	
113	Contre	M. LAURET Thomas	Mme LEVIEUX Veronique
90	Nppv	M. LE GUEN Jean-Marie	M. COUMET Jerome
71	Contre	M. LEJOINDRE Eric	
95	Contre	M. MADEC Roger	
111	Contre	M. MERCIER Etienne	
11	Contre	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Contre	M. NORDMAN Nicolas	
6	Contre	M. PENINOU Mao	
53	Contre	M. SANCHES RUIVO Hermano	M. LEJOINDRE Eric
94	Contre	M. VAILLANT Daniel	
69	Contre	M. VAUGLIN Francois	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
120	Contre	Mme BACHE Marinette	
48	Contre	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Contre	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre	Mme BROSSEL Colombe	
24	Contre	Mme CALANDRA Frederique	
115	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Contre	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Contre	Mme DASPET Virginie	
68	Contre	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Contre	Mme EL KHOMRI Myriam	
92	Contre	Mme FILOCHE Lea	
138	Contre	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Contre	Mme HIDALGO Anne	
136	Contre	Mme JEMNI Halima	
7	Contre	Mme KOMITES Penelope	
91	Pour	Mme LANG Anne-Christine	
31	Contre	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Contre	Mme LEPETIT Annick	
114	Contre	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Contre	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Contre	Mme MECARY Caroline	
112	Contre	Mme OLIVIER Annick	
52	Contre	Mme OUMER Nawel	
72	Contre	Mme PETIT Carine	M. DAGNAUD Francois
33	Contre	Mme POLSKI Olivia	
121	Abst	Mme TAIEB Karen	
26	Contre	Mme VERON Pauline	
141	Contre	Mme ZUNIGA Mercedes	Mme MAQUOI Nathalie

(Votants: 56 / 56)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
104	Pour	M. AURIACOMBE Pierre	
81	Pour	M. BERTHAULT Jean-Didier	
129	Pour	M. BOULARD Geoffroy	
60	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
151	Pour	M. CAPLIEZ Stephane	M. TREMEGE Patrick
38	Pour	M. CHARON Pierre	Mme KUSTER Brigitte
134	Pour	M. CHERTOK Gregoire	
84	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	
107	Pour	M. CRAVENNE Francois-David	
83	Pour	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
126	Pour	M. DUBUS Jerome	
16	Pour	M. GABORIAU Pierre	
109	Pour	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
35	Pour	M. GOASGUEN Claude	M. AURIACOMBE Pierre
34	Pour	M. GOUJON Philippe	
160	Pour	M. HODENT Thierry	
161	Pour	M. HONORE Christian	
36	Pour	M. LAMOUR Jean-Francois	M. GOUJON Philippe
40	Pour	M. LECOQ Jean-Pierre	
149	Pour	M. LEFEVRE Franck	M. GABORIAU Pierre
59	Pour	M. LEGARET Jean-Francois	
64	Pour	M. LELLOUCHE Pierre	
106	Pour	M. MENGUY Jean-Baptiste	
85	Pour	M. PECHENARD Frederic	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
133	Pour	M. PERIFAN Atanase	
110	Pour	M. TREMEGE Patrick	
155	Pour	M. VESPERINI Alexandre	
154	Pour	Mme ASSOULINE Michele	
15	Pour	Mme BERTHOUT Florence	
150	Pour	Mme BLADIER-CHASSAGNE Pascale	
153	Pour	Mme BLOCH Gypsie	
152	Pour	Mme BOILLLOT Julie	
130	Pour	Mme BOUGERET Alix	
105	Pour	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
127	Pour	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Pour	Mme BURKLI Delphine	
132	Pour	Mme CEYRAC Sylvie	
39	Pour	Mme DATI Rachida	M. CAPLIEZ Stephane
128	Pour	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	
86	Pour	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
62	Pour	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
63	Pour	Mme DUMAS Catherine	
80	Pour	Mme EVREN Agnes	
156	Pour	Mme FANFANT Nathalie	
79	Pour	Mme GIAZZI Daniele	M. LECOQ Jean-Pierre
82	Pour	Mme HAREL Marie-Laure	
58	Pour	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Pour	Mme KUSTER Brigitte	
131	Pour	Mme LECUYER Catherine	
103	Pour	Mme MONTANDON Valerie	
108	Pour	Mme ONGHENA Anne-Constance	
102	Pour	Mme PAWLIK Deborah	
162	Pour	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 53 / 54)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Pour	M. AZIERE Eric	
122	Pour	M. HAAB Francois	
78	Pour	M. HELARD Eric	
101	Pour	M. POZZO DI BORGO Yves	
98	Pour	M. SAINT-ETIENNE Christian	
99	Pour	M. WEHLING Yann	
77	Pour	Mme de SARNEZ Marielle	
124	Pour	Mme DIRI Leila	
125	Pour	Mme GALLOIS Edith	
75	Pour	Mme GATEL Maud	
147	Pour	Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Pour	Mme JOHNSON Olga	
146	Pour	Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Pour	Mme MEHAL Fadila	
144	Pour	Mme NAHMIAS Valerie	
123	Pour	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
4	Pour	M. BROS Jean-Bernard	
27	Contre	M. MARTINS Jean-Francois	
142	Pour	M. TAN Buon Huong	
73	Pour	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Contre	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Scrutin public concernant le vœu n° 28 relatif à la suppression de la zone du Viaduc des Arts (12e) déposé par le groupe RG-CI.

Resultats:

Votants: 160

Pour: 14

Contre: 140

Abstention: 2

Nppv: 4

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Contre	M. BELLIARD David	
23	Pour	M. BOUTAULT Jacques	M. CONTASSOT Yves
22	Contre	M. CONTASSOT Yves	
67	Pour	M. GLEIZES Jerome	
32	Contre	M. JOMIER Bernard	
88	Pour	M. JULIEN Pascal	
13	Contre	M. NAJDOVSKI Christophe	
21	Contre	Mme ATALLAH Marie	
55	Contre	Mme BLAUEL Celia	Mme SOUYRIS Anne
45	Contre	Mme BRIDIER Galla	
56	Contre	Mme GUHL Antoinette	
65	Pour	Mme KONE Fatoumata	
89	Pour	Mme MEES Sandrine	
46	Contre	Mme MOREL Joelle	
66	Pour	Mme SOLANS Aurelie	
2	Contre	Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
44	Contre	M. AQUA Jean-Noel	
51	Contre	M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre	M. BEGUE Herve	
1	Contre	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre	M. BROSSAT Ian	
20	Contre	M. LE RESTE Didier	
18	Contre	M. TINTI Sergio	
43	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	
50	Contre	Mme BIDARD Helene	
17	Contre	Mme GAILLANNE Fanny	
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
19	Contre	Mme PRIMET Raphaelle	
30	Contre	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
148	Contre	M. TIBERI Dominique	
87	Pour	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Contre	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Contre	M. ASSOULINE David	
10	Contre	M. BARGETON Julien	
96	Contre	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
93	Contre	M. CHERKI Pascal	Mme POLSKI Olivia
47	Nppv	M. COUMET Jerome	
49	Contre	M. DAGNAUD Francois	
140	Contre	M. DARGENT Claude	
119	Contre	M. DUCLOUX Philippe	
5	Contre	M. FERAUD Remi	
97	Contre	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Contre	M. GIRARD Christophe	
57	Contre	M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Contre	M. GUILLOT Didier	Mme GABELOTAUD Afaf
74	Contre	M. HOCQUARD Frederic	
9	Contre	M. JULLIARD Bruno	
54	Contre	M. KLUGMAN Patrick	
113	Contre	M. LAURET Thomas	Mme LEVIEUX Veronique
90	Nppv	M. LE GUEN Jean-Marie	M. COUMET Jerome
71	Contre	M. LEJOINDRE Eric	
95	Contre	M. MADEC Roger	
111	Contre	M. MERCIER Etienne	
11	Contre	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Contre	M. NORDMAN Nicolas	
6	Contre	M. PENINOU Mao	
53	Contre	M. SANCHES RUIVO Hermano	M. LEJOINDRE Eric
94	Contre	M. VAILLANT Daniel	
69	Contre	M. VAUGLIN Francois	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
120	Contre	Mme BACHE Marinette	
48	Contre	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Contre	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre	Mme BROSSEL Colombe	
24	Contre	Mme CALANDRA Frederique	
115	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Contre	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Contre	Mme DASPET Virginie	
68	Contre	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Contre	Mme EL KHOMRI Myriam	
92	Contre	Mme FILOCHE Lea	
138	Contre	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Contre	Mme HIDALGO Anne	
136	Contre	Mme JEMNI Halima	
7	Contre	Mme KOMITES Penelope	
91	Nppv	Mme LANG Anne-Christine	
31	Contre	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Contre	Mme LEPETIT Annick	
114	Contre	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Contre	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Contre	Mme MECARY Caroline	
112	Contre	Mme OLIVIER Annick	
52	Contre	Mme OUMER Nawel	
72	Contre	Mme PETIT Carine	M. DAGNAUD Francois
33	Contre	Mme POLSKI Olivia	
121	Contre	Mme TAIEB Karen	
26	Contre	Mme VERON Pauline	
141	Contre	Mme ZUNIGA Mercedes	Mme MAQUOI Nathalie

(Votants: 56 / 56)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
104	Pour	M. AURIACOMBE Pierre	
81	Contre	M. BERTHAULT Jean-Didier	
129	Contre	M. BOULARD Geoffroy	
60	Contre	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
151	Abst	M. CAPLIEZ Stephane	M. TREMEGE Patrick
38	Contre	M. CHARON Pierre	Mme KUSTER Brigitte
134	Contre	M. CHERTOK Gregoire	M. VESPERINI Alexandre
84	Contre	M. COURTOIS Daniel-Georges	
107	Contre	M. CRAVENNE Francois-David	
83	Contre	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
126	Contre	M. DUBUS Jerome	
16	Contre	M. GABORIAU Pierre	
109	Pour	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
35	Pour	M. GOASGUEN Claude	M. AURIACOMBE Pierre
34	Contre	M. GOUJON Philippe	
160	Contre	M. HODENT Thierry	
161	Contre	M. HONORE Christian	
36	Contre	M. LAMOUR Jean-Francois	M. GOUJON Philippe
40	Contre	M. LECOQ Jean-Pierre	
149	Contre	M. LEFEVRE Franck	M. GABORIAU Pierre
59	Contre	M. LEGARET Jean-Francois	
64	Contre	M. LELLOUCHE Pierre	
106	Contre	M. MENGUY Jean-Baptiste	M. CRAVENNE Francois-David
85	Contre	M. PECHENARD Frederic	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
133	Contre	M. PERIFAN Atanase	
110	Abst	M. TREMEGE Patrick	
155	Contre	M. VESPERINI Alexandre	
154	Pour	Mme ASSOULINE Michele	Mme FANFANT Nathalie
15	Contre	Mme BERTHOUT Florence	
150	Nppv	Mme BLADIER-CHASSAGNE Pascale	
153	Contre	Mme BLOCH Gypsie	
152	Contre	Mme BOILLOT Julie	
130	Contre	Mme BOUGERET Alix	
105	Contre	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
127	Contre	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Contre	Mme BURKLI Delphine	
132	Contre	Mme CEYRAC Sylvie	
39	Contre	Mme DATI Rachida	M. CAPLIEZ Stephane
128	Contre	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	
86	Contre	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
62	Contre	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
63	Contre	Mme DUMAS Catherine	
80	Contre	Mme EVREN Agnes	
79	Contre	Mme GIAZZI Daniele	M. LECOQ Jean-Pierre
82	Contre	Mme HAREL Marie-Laure	
58	Contre	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Contre	Mme KUSTER Brigitte	
131	Contre	Mme LECUYER Catherine	Mme CEYRAC Sylvie
103	Contre	Mme MONTANDON Valerie	
108	Contre	Mme ONGHENA Anne-Constance	M. GIANNESINI Jean-Jacques
102	Contre	Mme PAWLIK Deborah	
162	Contre	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 52 / 54)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Contre	M. AZIERE Eric	
122	Contre	M. HAAB Francois	
78	Contre	M. HELARD Eric	
101	Contre	M. POZZO DI BORGO Yves	
98	Contre	M. SAINT-ETIENNE Christian	
99	Contre	M. WEHRLING Yann	
77	Contre	Mme de SARNEZ Marielle	
124	Contre	Mme DIRI Leila	
125	Contre	Mme GALLOIS Edith	
75	Contre	Mme GATEL Maud	
147	Contre	Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Contre	Mme JOHNSON Olga	
146	Contre	Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Contre	Mme MEHAL Fadila	
144	Contre	Mme NAHMIAS Valerie	
123	Contre	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
4	Pour	M. BROS Jean-Bernard	
27	Contre	M. MARTINS Jean-Francois	
142	Pour	M. TAN Buon Huong	
73	Pour	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Contre	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Scrutin public concernant le vœu n° 29 relatif à l'extension de la zone touristique dans le 1^{er} déposé par le groupe UMP.

Resultats:

Votants: 157

Pour: 69

Contre: 86

Abstention: 2

Nppv: 0

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Contre	M. BELLIARD David	
23	Contre	M. BOUTAULT Jacques	
22	Contre	M. CONTASSOT Yves	M. CONTASSOT Yves
67	Contre	M. GLEIZES Jerome	
32	Contre	M. JOMIER Bernard	
88	Contre	M. JULIEN Pascal	
13	Contre	M. NAJDOVSKI Christophe	
21	Contre	Mme ATALLAH Marie	
45	Contre	Mme BRIDIER Galla	
56	Contre	Mme GUHL Antoinette	
65	Contre	Mme KONE Fatoumata	
89	Contre	Mme MEES Sandrine	
46	Contre	Mme MOREL Joelle	
66	Contre	Mme SOLANS Aurelie	

(Votants: 14 / 16)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
44	Contre	M. AQUA Jean-Noel	
51	Contre	M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre	M. BEGUE Herve	
1	Contre	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre	M. BROSSAT Ian	
20	Contre	M. LE RESTE Didier	
18	Contre	M. TINTI Sergio	
43	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	
50	Contre	Mme BIDARD Helene	
17	Contre	Mme GAILLANNE Fanny	
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
19	Contre	Mme PRIMET Raphaelle	
30	Contre	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
148	Pour	M. TIBERI Dominique	
87	Contre	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vota	Nom	Procuration
70	Contre	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Contre	M. ASSOULINE David	
10	Contre	M. BARGETON Julien	
96	Contre	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
93	Contre	M. CHERKI Pascal	Mme POLSKI Olivia
49	Contre	M. DAGNAUD Francois	
140	Contre	M. DARGENT Claude	
119	Contre	M. DUCLOUX Philippe	
5	Contre	M. FERAUD Remi	
97	Contre	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Contre	M. GIRARD Christophe	
57	Contre	M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Contre	M. GUILLOT Didier	Mme GABELOTAUD Afaf
74	Contre	M. HOCQUARD Frederic	
9	Contre	M. JULLIARD Bruno	
54	Contre	M. KLUGMAN Patrick	
113	Contre	M. LAURET Thomas	Mme LEVIEUX Veronique
71	Contre	M. LEJOINDRE Eric	
95	Contre	M. MADEC Roger	
111	Contre	M. MERCIER Etienne	
11	Contre	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Contre	M. NORDMAN Nicolas	
6	Contre	M. PENINOU Mao	
53	Contre	M. SANCHES RUIVO Hermano	M. LEJOINDRE Eric
94	Contre	M. VAILLANT Daniel	
69	Contre	M. VAUGLIN Francois	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
120	Contre	Mme BACHE Marinette	
48	Contre	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Contre	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre	Mme BROSSEL Colombe	
24	Contre	Mme CALANDRA Frederique	
115	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Contre	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Contre	Mme DASPET Virginie	
68	Contre	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Contre	Mme EL KHOMRI Myriam	
92	Contre	Mme FILOCHE Lea	
138	Contre	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Contre	Mme HIDALGO Anne	
136	Contre	Mme JEMNI Halima	
7	Contre	Mme KOMITES Penelope	
91	Abst	Mme LANG Anne-Christine	
31	Contre	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Contre	Mme LEPETIT Annick	
114	Contre	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Contre	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Contre	Mme MECARY Caroline	
112	Contre	Mme OLIVIER Annick	
52	Contre	Mme OUMER Nawel	
72	Contre	Mme PETIT Carine	M. DAGNAUD Francois
33	Contre	Mme POLSKI Olivia	
121	Contre	Mme TAIEB Karen	
26	Contre	Mme VERON Pauline	
141	Contre	Mme ZUNIGA Mercedes	Mme MAQUOI Nathalie

(Votants: 54 / 56)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
104	Pour	M. AURIACOMBE Pierre	
81	Pour	M. BERTHAULT Jean-Didier	
129	Pour	M. BOULARD Geoffroy	
60	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
151	Pour	M. CAPLIEZ Stephane	M. TREMEGE Patrick
38	Pour	M. CHARON Pierre	Mme KUSTER Brigitte
134	Pour	M. CHERTOK Gregoire	M. VESPERINI Alexandre
84	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. de FROMENT Jean-Baptiste
107	Pour	M. CRAVENNE Francois-David	
83	Pour	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
126	Pour	M. DUBUS Jerome	
16	Pour	M. GABORIAU Pierre	
109	Pour	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
35	Pour	M. GOASGUEN Claude	M. AURIACOMBE Pierre
34	Pour	M. GOUJON Philippe	
160	Pour	M. HODENT Thierry	
161	Pour	M. HONORE Christian	
36	Pour	M. LAMOUR Jean-Francois	M. GOUJON Philippe
40	Pour	M. LECOQ Jean-Pierre	
149	Pour	M. LEFEVRE Franck	M. GABORIAU Pierre
59	Pour	M. LEGARET Jean-Francois	
64	Pour	M. LELLOUCHE Pierre	
106	Pour	M. MENGUY Jean-Baptiste	M. CRAVENNE Francois-David
85	Pour	M. PECHENARD Frederic	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
133	Pour	M. PERIFAN Atanase	
110	Pour	M. TREMEGE Patrick	
155	Pour	M. VESPERINI Alexandre	
154	Pour	Mme ASSOULINE Michele	Mme FANFANT Nathalie
15	Pour	Mme BERTHOUT Florence	
150	Abst	Mme BLADIER-CHASSAGNE Pascale	
153	Pour	Mme BLOCH Gypsie	
152	Pour	Mme BOILLOT Julie	
130	Pour	Mme BOUGERET Alix	M. BOULARD Geoffroy
105	Pour	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
127	Pour	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Pour	Mme BURKLI Delphine	
132	Pour	Mme CEYRAC Sylvie	
39	Pour	Mme DATI Rachida	M. CAPLIEZ Stephane
128	Pour	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	
86	Pour	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
62	Pour	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
63	Pour	Mme DUMAS Catherine	
80	Pour	Mme EVREN Agnes	
156	Pour	Mme FANFANT Nathalie	
79	Pour	Mme GIAZZI Daniele	M. LECOQ Jean-Pierre
82	Pour	Mme HAREL Marie-Laure	
58	Pour	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Pour	Mme KUSTER Brigitte	
131	Pour	Mme LECUYER Catherine	Mme CEYRAC Sylvie
103	Pour	Mme MONTANDON Valerie	
108	Pour	Mme ONGHENA Anne-Constance	M. GIANNESINI Jean-Jacques
102	Pour	Mme PAWLIK Deborah	
162	Pour	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 53 / 54)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Pour	M. AZIERE Eric	
122	Pour	M. HAAB Francois	
78	Pour	M. HELARD Eric	
101	Pour	M. POZZO DI BORGO Yves	
98	Pour	M. SAINT-ETIENNE Christian	
99	Pour	M. WEHRLING Yann	
77	Pour	Mme de SARNEZ Marielle	
124	Pour	Mme DIRI Leila	
125	Pour	Mme GALLOIS Edith	
75	Pour	Mme GATEL Maud	
147	Pour	Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Pour	Mme JOHNSON Olga	
146	Pour	Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Pour	Mme MEHAL Fadila	
144	Pour	Mme NAHMIAS Valerie	
123	Pour	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
4	Contre	M. BROS Jean-Bernard	
27	Contre	M. MARTINS Jean-Francois	
142	Contre	M. TAN Buon Huong	
73	Contre	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Contre	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Scrutin public concernant le vœu n° 30 relatif à la qualification en zone touristique d'une partie du 13^e déposé par le groupe UMP.

Resultats:

Votants: 152

Pour: 75

Contre: 77

Abstention: 0

Nppv: 0

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Contre	M. BELLIARD David	
23	Contre	M. BOUTAULT Jacques	
22	Contre	M. CONTASSOT Yves	M. CONTASSOT Yves
67	Contre	M. GLEIZES Jerome	
32	Contre	M. JOMIER Bernard	
88	Contre	M. JULIEN Pascal	
13	Contre	M. NAJDOVSKI Christophe	
21	Contre	Mme ATALLAH Marie	
45	Contre	Mme BRIDIER Galla	
56	Contre	Mme GUHL Antoinette	
65	Contre	Mme KONE Fatoumata	
89	Contre	Mme MEES Sandrine	
46	Contre	Mme MOREL Joelle	

(Votants: 13 / 16)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
44	Contre	M. AQUA Jean-Noel	
51	Contre	M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre	M. BEGUE Herve	
1	Contre	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre	M. BROSSAT Ian	
20	Contre	M. LE RESTE Didier	
18	Contre	M. TINTI Sergio	
43	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	
50	Contre	Mme BIDARD Helene	
17	Contre	Mme GAILLANNE Fanny	
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
19	Contre	Mme PRIMET Raphaelle	
30	Contre	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
148	Pour	M. TIBERI Dominique	

(Votants: 1 / 3)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Contre	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Contre	M. ASSOULINE David	
10	Contre	M. BARGETON Julien	
96	Contre	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
93	Contre	M. CHERKI Pascal	Mme POLSKI Olivia
47	Pour	M. COUMET Jerome	
49	Contre	M. DAGNAUD Francois	
140	Contre	M. DARGENT Claude	
119	Contre	M. DUCLOUX Philippe	
5	Contre	M. FERAUD Remi	
97	Contre	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Contre	M. GIRARD Christophe	
57	Contre	M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Contre	M. GUILLOT Didier	Mme GABELOTAUD Afaf
74	Contre	M. HOCQUARD Frederic	
9	Contre	M. JULLIARD Bruno	
54	Contre	M. KLUGMAN Patrick	
113	Contre	M. LAURET Thomas	Mme LEVIEUX Veronique
90	Pour	M. LE GUEN Jean-Marie	M. COUMET Jerome
71	Contre	M. LEJOINDRE Eric	
111	Contre	M. MERCIER Etienne	
11	Contre	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Contre	M. NORDMAN Nicolas	
6	Contre	M. PENINOU Mao	
53	Contre	M. SANCHES RUIVO Hermano	M. LEJOINDRE Eric
94	Contre	M. VAILLANT Daniel	
69	Contre	M. VAUGLIN Francois	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
120	Contre	Mme BACHE Marinette	
48	Contre	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Contre	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre	Mme BROSSEL Colombe	
115	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Contre	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Contre	Mme DASPET Virginie	
68	Pour	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Contre	Mme EL KHOMRI Myriam	
92	Contre	Mme FILOCHE Lea	
138	Contre	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Contre	Mme HIDALGO Anne	
7	Contre	Mme KOMITES Penelope	
91	Pour	Mme LANG Anne-Christine	
31	Contre	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Contre	Mme LEPETIT Annick	
114	Contre	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Contre	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Contre	Mme MECARY Caroline	
112	Contre	Mme OLIVIER Annick	
52	Contre	Mme OUMER Nawel	
72	Contre	Mme PETIT Carine	M. DAGNAUD Francois
33	Contre	Mme POLSKI Olivia	
121	Contre	Mme TAIEB Karen	
26	Contre	Mme VERON Pauline	
141	Contre	Mme ZUNIGA Mercedes	Mme MAQUOI Nathalie

(Votants: 53 / 56)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
104	Pour	M. AURIACOMBE Pierre	
81	Pour	M. BERTHAULT Jean-Didier	
129	Pour	M. BOULARD Geoffroy	
60	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
151	Pour	M. CAPLIEZ Stephane	M. TREMEGE Patrick
38	Pour	M. CHARON Pierre	Mme KUSTER Brigitte
134	Pour	M. CHERTOK Gregoire	M. VESPERINI Alexandre
84	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. de FROMENT Jean-Baptiste
107	Pour	M. CRAVENNE Francois-David	
83	Pour	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
126	Pour	M. DUBUS Jerome	
16	Pour	M. GABORIAU Pierre	
109	Pour	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
35	Pour	M. GOASGUEN Claude	M. AURIACOMBE Pierre
34	Pour	M. GOUJON Philippe	
160	Pour	M. HODENT Thierry	
161	Pour	M. HONORE Christian	
36	Pour	M. LAMOUR Jean-Francois	M. GOUJON Philippe
40	Pour	M. LECOQ Jean-Pierre	
149	Pour	M. LEFEVRE Franck	M. GABORIAU Pierre
59	Pour	M. LEGARET Jean-Francois	
64	Pour	M. LELLOUCHE Pierre	
106	Pour	M. MENGUY Jean-Baptiste	M. CRAVENNE Francois-David
85	Pour	M. PECHENARD Frederic	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
133	Pour	M. PERIFAN Atanase	
110	Pour	M. TREMEGE Patrick	
155	Pour	M. VESPERINI Alexandre	
154	Pour	Mme ASSOULINE Michele	Mme FANFANT Nathalie
15	Pour	Mme BERTHOUT Florence	
150	Pour	Mme BLADIER-CHASSAGNE Pascale	
153	Pour	Mme BLOCH Gypsie	
152	Pour	Mme BOILLOT Julie	
130	Pour	Mme BOUGERET Alix	M. BOULARD Geoffroy
105	Pour	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
127	Pour	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Pour	Mme BURKLI Delphine	
132	Pour	Mme CEYRAC Sylvie	
39	Pour	Mme DATI Rachida	M. CAPLIEZ Stephane
128	Pour	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	
86	Pour	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
62	Pour	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
63	Pour	Mme DUMAS Catherine	
80	Pour	Mme EVREN Agnes	
156	Pour	Mme FANFANT Nathalie	
79	Pour	Mme GIAZZI Daniele	M. LECOQ Jean-Pierre
82	Pour	Mme HAREL Marie-Laure	
58	Pour	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Pour	Mme KUSTER Brigitte	
131	Pour	Mme LECUYER Catherine	Mme CEYRAC Sylvie
103	Pour	Mme MONTANDON Valerie	
108	Pour	Mme ONGHENA Anne-Constance	M. GIANNESINI Jean-Jacques
102	Pour	Mme PAWLIK Deborah	
162	Pour	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 53 / 54)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Pour	M. AZIERE Eric	
122	Pour	M. HAAB Francois	
101	Pour	M. POZZO DI BORGO Yves	
98	Pour	M. SAINT-ETIENNE Christian	
99	Pour	M. WEHLING Yann	
124	Pour	Mme DIRI Leila	
125	Pour	Mme GALLOIS Edith	
75	Pour	Mme GATEL Maud	
147	Pour	Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Pour	Mme JOHNSON Olga	
146	Pour	Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Pour	Mme MEHAL Fadila	
144	Pour	Mme NAHMIAS Valerie	
123	Pour	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 14 / 16)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
4	Pour	M. BROS Jean-Bernard	
27	Contre	M. MARTINS Jean-Francois	
142	Pour	M. TAN Buon Huong	
73	Pour	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Contre	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Scrutin public concernant le vœu n° 31 relatif à la qualification en zone touristique du secteur BHV déposé par le groupe UMP.

Resultats:

Votants: 158

Pour: 70

Contre: 86

Abstention: 2

Nppv: 0

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Contre	M. BELLIARD David	
23	Contre	M. BOUTAULT Jacques	
22	Contre	M. CONTASSOT Yves	M. CONTASSOT Yves
67	Contre	M. GLEIZES Jerome	
32	Contre	M. JOMIER Bernard	
88	Contre	M. JULIEN Pascal	
13	Contre	M. NAJDOVSKI Christophe	
21	Contre	Mme ATALLAH Marie	
55	Contre	Mme BLAUDEL Celia	Mme SOUYRIS Anne
45	Contre	Mme BRIDIER Galla	
56	Contre	Mme GUHL Antoinette	
65	Contre	Mme KONE Fatoumata	
89	Contre	Mme MEES Sandrine	
46	Contre	Mme MOREL Joelle	
66	Contre	Mme SOLANS Aurelie	
2	Contre	Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
44	Contre	M. AQUA Jean-Noel	
51	Contre	M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre	M. BEGUE Herve	
1	Contre	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre	M. BROSSAT Ian	
20	Contre	M. LE RESTE Didier	
18	Contre	M. TINTI Sergio	
43	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	
50	Contre	Mme BIDARD Helene	
17	Contre	Mme GAILLANNE Fanny	
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
19	Contre	Mme PRIMET Raphaelle	
30	Contre	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
148	Pour	M. TIBERI Dominique	
87	Contre	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Contre	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Contre	M. ASSOULINE David	
10	Contre	M. BARGETON Julien	
96	Contre	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
93	Contre	M. CHERKI Pascal	Mme POLSKI Olivia
47	Contre	M. COUMET Jerome	
49	Contre	M. DAGNAUD Francois	
140	Contre	M. DARGENT Claude	
119	Contre	M. DUCLOUX Philippe	
5	Contre	M. FERAUD Remi	
97	Contre	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Abst	M. GIRARD Christophe	
57	Contre	M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Contre	M. GUILLOT Didier	Mme GABELOTAUD Afaf
74	Contre	M. HOCQUARD Frederic	
9	Contre	M. JULLIARD Bruno	
54	Contre	M. KLUGMAN Patrick	
113	Contre	M. LAURET Thomas	Mme LEVIEUX Veronique
90	Contre	M. LE GUEN Jean-Marie	M. COUMET Jerome
71	Contre	M. LEJOINDRE Eric	
95	Contre	M. MADEC Roger	
111	Contre	M. MERCIER Etienne	
11	Contre	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Contre	M. NORDMAN Nicolas	
6	Contre	M. PENINOU Mao	
53	Contre	M. SANCHES RUIVO Hermano	M. LEJOINDRE Eric
94	Contre	M. VAILLANT Daniel	
69	Contre	M. VAUGLIN Francois	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
120	Contre	Mme BACHE Marinette	
48	Contre	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Contre	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre	Mme BROSSEL Colombe	
24	Contre	Mme CALANDRA Frederique	
115	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Contre	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Contre	Mme DASPET Virginie	
68	Contre	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Contre	Mme EL KHOMRI Myriam	
92	Contre	Mme FILOCHE Lea	
138	Contre	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Contre	Mme HIDALGO Anne	
136	Contre	Mme JEMNI Halima	
7	Contre	Mme KOMITES Penelope	
31	Contre	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Contre	Mme LEPETIT Annick	
114	Contre	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Contre	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Contre	Mme MECARY Caroline	
112	Contre	Mme OLIVIER Annick	
52	Contre	Mme OUMER Nawel	
72	Contre	Mme PETIT Carine	M. DAGNAUD Francois
33	Contre	Mme POLSKI Olivia	
121	Abst	Mme TAIEB Karen	
26	Contre	Mme VERON Pauline	
141	Contre	Mme ZUNIGA Mercedes	Mme MAQUOI Nathalie

(Votants: 55 / 56)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
104	Pour	M. AURIACOMBE Pierre	
81	Pour	M. BERTHAULT Jean-Didier	
129	Pour	M. BOULARD Geoffroy	Mme BOUGERET Alix
60	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
151	Pour	M. CAPLIEZ Stephane	M. TREMEGE Patrick
38	Pour	M. CHARON Pierre	Mme KUSTER Brigitte
134	Pour	M. CHERTOK Gregoire	M. VESPERINI Alexandre
84	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. de FROMENT Jean-Baptiste
107	Pour	M. CRAVENNE Francois-David	
83	Pour	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
126	Pour	M. DUBUS Jerome	
16	Pour	M. GABORIAU Pierre	
109	Pour	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
35	Pour	M. GOASGUEN Claude	M. AURIACOMBE Pierre
34	Pour	M. GOUJON Philippe	
160	Pour	M. HODENT Thierry	
161	Pour	M. HONORE Christian	
36	Pour	M. LAMOUR Jean-Francois	M. GOUJON Philippe
40	Pour	M. LECOQ Jean-Pierre	
149	Pour	M. LEFEVRE Franck	M. GABORIAU Pierre
59	Pour	M. LEGARET Jean-Francois	
64	Pour	M. LELLOUCHE Pierre	Mme DUMAS Catherine
106	Pour	M. MENGUY Jean-Baptiste	M. CRAVENNE Francois-David
85	Pour	M. PECHENARD Frederic	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
133	Pour	M. PERIFAN Atanase	
110	Pour	M. TREMEGE Patrick	
155	Pour	M. VESPERINI Alexandre	
154	Pour	Mme ASSOULINE Michele	Mme FANFANT Nathalie
15	Pour	Mme BERTHOUT Florence	
150	Pour	Mme BLADIER-CHASSAGNE Pascale	
153	Pour	Mme BLOCH Gypsie	
152	Pour	Mme BOILLOT Julie	
130	Pour	Mme BOUGERET Alix	
105	Pour	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
127	Pour	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Pour	Mme BURKLI Delphine	
132	Pour	Mme CEYRAC Sylvie	
39	Pour	Mme DATI Rachida	M. CAPLIEZ Stephane
128	Pour	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	
86	Pour	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
62	Pour	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
63	Pour	Mme DUMAS Catherine	
80	Pour	Mme EVREN Agnes	
156	Pour	Mme FANFANT Nathalie	
82	Pour	Mme HAREL Marie-Laure	
58	Pour	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Pour	Mme KUSTER Brigitte	
131	Pour	Mme LECUYER Catherine	Mme CEYRAC Sylvie
103	Pour	Mme MONTANDON Valerie	
108	Pour	Mme ONGHENA Anne-Constance	M. GIANNESINI Jean-Jacques
102	Pour	Mme PAWLIK Deborah	
162	Pour	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 52 / 54)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Pour	M. AZIERE Eric	
122	Pour	M. HAAB Francois	
78	Pour	M. HELARD Eric	
101	Pour	M. POZZO DI BORGO Yves	
98	Pour	M. SAINT-ETIENNE Christian	
77	Pour	Mme de SARNEZ Marielle	
124	Pour	Mme DIRI Leila	
125	Pour	Mme GALLOIS Edith	
75	Pour	Mme GATEL Maud	
147	Pour	Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Pour	Mme JOHNSON Olga	
146	Pour	Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Pour	Mme MEHAL Fadila	
144	Pour	Mme NAHMIAS Valerie	
123	Pour	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 15 / 16)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
4	Pour	M. BROS Jean-Bernard	
27	Contre	M. MARTINS Jean-Francois	
142	Contre	M. TAN Buon Huong	
73	Pour	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Contre	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Scrutin public concernant le vœu n° 32 relatif à la qualification en zone touristique du secteur Saint-Lazare-Haussmann-Richelieu-Drouot déposé par le groupe UMP.

Resultats:

Votants: 156

Pour: 70

Contre: 85

Abstention: 1

Nppv: 0

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Contre	M. BELLIARD David	
23	Contre	M. BOUTAULT Jacques	
22	Contre	M. CONTASSOT Yves	M. CONTASSOT Yves
67	Contre	M. GLEIZES Jerome	
32	Contre	M. JOMIER Bernard	
88	Contre	M. JULIEN Pascal	
13	Contre	M. NAJDOVSKI Christophe	
21	Contre	Mme ATALLAH Marie	
55	Contre	Mme BLAUDEL Celia	Mme SOUYRIS Anne
45	Contre	Mme BRIDIER Galla	
56	Contre	Mme GUHL Antoinette	
65	Contre	Mme KONE Fatoumata	
89	Contre	Mme MEES Sandrine	
46	Contre	Mme MOREL Joelle	
66	Contre	Mme SOLANS Aurelie	
2	Contre	Mme SOUYRIS Anne	Mme BRIDIER Galla

(Votants: 16 / 16)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
44	Contre	M. AQUA Jean-Noel	
51	Contre	M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre	M. BEGUE Herve	
1	Contre	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre	M. BROSSAT Ian	
20	Contre	M. LE RESTE Didier	
18	Contre	M. TINTI Sergio	
43	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	
50	Contre	Mme BIDARD Helene	
17	Contre	Mme GAILLANNE Fanny	
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
19	Contre	Mme PRIMET Raphaelle	
30	Contre	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
148	Pour	M. TIBERI Dominique	
87	Contre	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Contre	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Contre	M. ASSOULINE David	
10	Contre	M. BARGETON Julien	
96	Contre	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
93	Contre	M. CHERKI Pascal	Mme POLSKI Olivia
49	Contre	M. DAGNAUD Francois	
140	Contre	M. DARGENT Claude	
119	Contre	M. DUCLOUX Philippe	
5	Contre	M. FERAUD Remi	
97	Contre	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Contre	M. GIRARD Christophe	
57	Contre	M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Contre	M. GUILLOT Didier	Mme GABELOTAUD Afaf
74	Contre	M. HOCQUARD Frederic	
9	Contre	M. JULLIARD Bruno	
54	Contre	M. KLUGMAN Patrick	
113	Contre	M. LAURET Thomas	Mme LEVIEUX Veronique
71	Contre	M. LEJOINDRE Eric	
95	Contre	M. MADEC Roger	
111	Contre	M. MERCIER Etienne	
11	Contre	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Contre	M. NORDMAN Nicolas	
6	Contre	M. PENINOU Mao	
53	Contre	M. SANCHES RUIVO Hermano	M. LEJOINDRE Eric
94	Contre	M. VAILLANT Daniel	
69	Contre	M. VAUGLIN Francois	Mme. BARATTI-ELBAZ Catherine
120	Contre	Mme BACHE Marinette	
48	Contre	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Contre	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre	Mme BROSSEL Colombe	
24	Contre	Mme CALANDRA Frederique	
115	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Contre	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Contre	Mme DASPET Virginie	
68	Contre	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Contre	Mme EL KHOMRI Myriam	
92	Contre	Mme FILOCHE Lea	
138	Contre	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Contre	Mme HIDALGO Anne	
7	Contre	Mme KOMITES Penelope	
91	Abst	Mme LANG Anne-Christine	
31	Contre	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Contre	Mme LEPETIT Annick	
114	Contre	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Contre	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Contre	Mme MECARY Caroline	
112	Contre	Mme OLIVIER Annick	
52	Contre	Mme OUMER Nawel	
72	Contre	Mme PETIT Carine	M. DAGNAUD Francois
33	Contre	Mme POLSKI Olivia	
26	Contre	Mme VERON Pauline	
141	Contre	Mme ZUNIGA Mercedes	Mme MAQUOI Nathalie

(Votants: 52 / 56)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
104	Pour	M. AURIACOMBE Pierre	
81	Pour	M. BERTHAULT Jean-Didier	
129	Pour	M. BOULARD Geoffroy	
60	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
151	Pour	M. CAPLIEZ Stephane	M. TREMEGE Patrick
38	Pour	M. CHARON Pierre	Mme KUSTER Brigitte
134	Pour	M. CHERTOK Gregoire	M. VESPERINI Alexandre
84	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. de FROMENT Jean-Baptiste
107	Pour	M. CRAVENNE Francois-David	
83	Pour	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
126	Pour	M. DUBUS Jerome	
16	Pour	M. GABORIAU Pierre	
109	Pour	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
35	Pour	M. GOASGUEN Claude	M. AURIACOMBE Pierre
34	Pour	M. GOUJON Philippe	
160	Pour	M. HODENT Thierry	
161	Pour	M. HONORE Christian	
36	Pour	M. LAMOUR Jean-Francois	M. GOUJON Philippe
40	Pour	M. LECOQ Jean-Pierre	
149	Pour	M. LEFEVRE Franck	M. GABORIAU Pierre
59	Pour	M. LEGARET Jean-Francois	
64	Pour	M. LELLOUCHE Pierre	Mme DUMAS Catherine
106	Pour	M. MENGUY Jean-Baptiste	M. CRAVENNE Francois-David
85	Pour	M. PECHENARD Frederic	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
133	Pour	M. PERIFAN Atanase	
110	Pour	M. TREMEGE Patrick	
155	Pour	M. VESPERINI Alexandre	
154	Pour	Mme ASSOULINE Michele	Mme FANFANT Nathalie
15	Pour	Mme BERTHOUT Florence	
150	Pour	Mme BLADIER-CHASSAGNE Pascale	
153	Pour	Mme BLOCH Gypsie	
152	Pour	Mme BOILLOT Julie	
105	Pour	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
127	Pour	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Pour	Mme BURKLI Delphine	
132	Pour	Mme CEYRAC Sylvie	
39	Pour	Mme DATI Rachida	M. CAPLIEZ Stephane
128	Pour	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	
86	Pour	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
62	Pour	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
63	Pour	Mme DUMAS Catherine	
80	Pour	Mme EVREN Agnes	
156	Pour	Mme FANFANT Nathalie	
79	Pour	Mme GIAZZI Daniele	M. LECOQ Jean-Pierre
82	Pour	Mme HAREL Marie-Laure	
58	Pour	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Pour	Mme KUSTER Brigitte	
131	Pour	Mme LECUYER Catherine	Mme CEYRAC Sylvie
103	Pour	Mme MONTANDON Valerie	
108	Pour	Mme ONGHENA Anne-Constance	M. GIANNESINI Jean-Jacques
102	Pour	Mme PAWLIK Deborah	
162	Pour	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 52 / 54)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Pour	M. AZIERE Eric	
122	Pour	M. HAAB Francois	
78	Pour	M. HELARD Eric	
101	Pour	M. POZZO DI BORGO Yves	
98	Pour	M. SAINT-ETIENNE Christian	
99	Pour	M. WEHLING Yann	
77	Pour	Mme de SARNEZ Marielle	
124	Pour	Mme DIRI Leila	
125	Pour	Mme GALLOIS Edith	
75	Pour	Mme GATEL Maud	
147	Pour	Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Pour	Mme JOHNSON Olga	
146	Pour	Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Pour	Mme MEHAL Fadila	
144	Pour	Mme NAHMIAS Valerie	
123	Pour	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
4	Pour	M. BROS Jean-Bernard	
27	Contre	M. MARTINS Jean-Francois	
142	Contre	M. TAN Buon Huong	
73	Contre	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Contre	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Scrutin public concernant le vœu n° 33 relatif à la reconnaissance de Paris comme "Commune d'intérêt touristique" déposé par les groupes UMP, UDI-MODEM.

Resultats:

Votants: 157

Pour: 68

Contre: 87

Abstention: 2

Nppv: 0

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Contre	M. BELLIARD David	
23	Contre	M. BOUTAULT Jacques	M. CONTASSOT Yves
22	Contre	M. CONTASSOT Yves	
67	Contre	M. GLEIZES Jerome	
32	Contre	M. JOMIER Bernard	
88	Contre	M. JULIEN Pascal	
13	Contre	M. NAJDOVSKI Christophe	
21	Contre	Mme ATALLAH Marie	
55	Contre	Mme BLAUEL Celia	Mme SOUYRIS Anne
45	Contre	Mme BRIDIER Galla	
56	Contre	Mme GUHL Antoinette	
65	Contre	Mme KONE Fatoumata	
89	Contre	Mme MEES Sandrine	
46	Contre	Mme MOREL Joelle	
66	Contre	Mme SOLANS Aurelie	
2	Contre	Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
44	Contre	M. AQUA Jean-Noel	
51	Contre	M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre	M. BEGUE Herve	
12	Contre	M. BROSSAT Ian	
20	Contre	M. LE RESTE Didier	
18	Contre	M. TINTI Sergio	
43	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	
50	Contre	Mme BIDARD Helene	
17	Contre	Mme GAILLANNE Fanny	
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
19	Contre	Mme PRIMET Raphaelle	
30	Contre	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 12 / 13)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
148	Pour	M. TIBERI Dominique	
87	Contre	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Contre	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Contre	M. ASSOULINE David	
10	Contre	M. BARGETON Julien	
96	Contre	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
93	Contre	M. CHERKI Pascal	Mme POLSKI Olivia
49	Contre	M. DAGNAUD Francois	
140	Contre	M. DARGENT Claude	
119	Contre	M. DUCLOUX Philippe	
5	Contre	M. FERAUD Remi	
97	Contre	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Contre	M. GIRARD Christophe	
57	Contre	M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Contre	M. GUILLOT Didier	Mme GABELOTAUD Afaf
74	Contre	M. HOCQUARD Frederic	
9	Contre	M. JULLIARD Bruno	
54	Contre	M. KLUGMAN Patrick	
113	Contre	M. LAURET Thomas	Mme LEVIEUX Veronique
71	Contre	M. LEJOINDRE Eric	
95	Contre	M. MADEC Roger	
111	Contre	M. MERCIER Etienne	
11	Contre	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Contre	M. NORDMAN Nicolas	
6	Contre	M. PENINOU Mao	
53	Contre	M. SANCHES RUIVO Hermano	M. LEJOINDRE Eric
94	Contre	M. VAILLANT Daniel	
69	Contre	M. VAUGLIN Francois	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
120	Contre	Mme BACHE Marinette	
48	Contre	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Contre	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre	Mme BROSSEL Colombe	
24	Contre	Mme CALANDRA Frederique	
115	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Contre	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Contre	Mme DASPET Virginie	
68	Contre	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Contre	Mme EL KHOMRI Myriam.	
92	Contre	Mme FILOCHE Lea	
138	Contre	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Contre	Mme HIDALGO Anne	
136	Contre	Mme JEMNI Halima	
7	Contre	Mme KOMITES Penelope	
91	Abst	Mme LANG Anne-Christine	
31	Contre	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Contre	Mme LEPETIT Annick	
114	Contre	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Contre	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Contre	Mme MECARY Caroline	
112	Contre	Mme OLIVIER Annick	
52	Contre	Mme OUMER Nawel	
72	Contre	Mme PETIT Carine	M. DAGNAUD Francois
33	Contre	Mme POLSKI Olivia	
121	Contre	Mme TAIEB Karen	
26	Contre	Mme VERON Pauline	
141	Contre	Mme ZUNIGA Mercedes	Mme MAQUOI Nathalie

(Votants: 54 / 56)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
104	Pour	M. AURIACOMBE Pierre	
81	Pour	M. BERTHAULT Jean-Didier	
129	Pour	M. BOULARD Geoffroy	Mme BOUGERET Alix
60	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
151	Pour	M. CAPLIEZ Stephane	M. TREMEGE Patrick
38	Pour	M. CHARON Pierre	Mme KUSTER Brigitte
134	Pour	M. CHERTOK Gregoire	M. VESPERINI Alexandre
84	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. de FROMENT Jean-Baptiste
107	Pour	M. CRAVENNE Francois-David	
83	Pour	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
126	Pour	M. DUBUS Jerome	
16	Pour	M. GABORIAU Pierre	
109	Pour	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
35	Pour	M. GOASGUEN Claude	M. AURIACOMBE Pierre
34	Pour	M. GOUJON Philippe	
160	Pour	M. HODENT Thierry	
161	Pour	M. HONORE Christian	
36	Pour	M. LAMOUR Jean-Francois	M. GOUJON Philippe
40	Pour	M. LECOQ Jean-Pierre	
149	Pour	M. LEFEVRE Franck	M. GABORIAU Pierre
59	Pour	M. LEGARET Jean-Francois	
64	Pour	M. LELLOUCHE Pierre	Mme DUMAS Catherine
106	Pour	M. MENGUY Jean-Baptiste	M. CRAVENNE Francois-David
85	Pour	M. PECHENARD Frederic	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
133	Pour	M. PERIFAN Atanase	
110	Pour	M. TREMEGE Patrick	
155	Pour	M. VESPERINI Alexandre	
154	Pour	Mme ASSOULINE Michele	Mme FANFANT Nathalie
15	Pour	Mme BERTHOUT Florence	
150	Pour	Mme BLADIER-CHASSAGNE Pascale	
153	Pour	Mme BLOCH Gypsie	
152	Pour	Mme BOILLOT Julie	
130	Pour	Mme BOUGERET Alix	
105	Pour	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
127	Pour	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Pour	Mme BURKLI Delphine	
132	Pour	Mme CEYRAC Sylvie	
39	Pour	Mme DATI Rachida	M. CAPLIEZ Stephane
128	Pour	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	
86	Pour	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
63	Pour	Mme DUMAS Catherine	
80	Pour	Mme EVREN Agnes	
156	Pour	Mme FANFANT Nathalie	
79	Pour	Mme GIAZZI Daniele	M. LECOQ Jean-Pierre
82	Pour	Mme HAREL Marie-Laure	
58	Pour	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Pour	Mme KUSTER Brigitte	
131	Pour	Mme LECUYER Catherine	Mme CEYRAC Sylvie
103	Pour	Mme MONTANDON Valerie	
108	Pour	Mme ONGHENA Anne-Constance	M. GIANNESINI Jean-Jacques
102	Pour	Mme PAWLIK Deborah	
162	Pour	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 52 / 54)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Pour	M. AZIERE Eric	
122	Pour	M. HAAB Francois	
78	Pour	M. HELARD Eric	
101	Pour	M. POZZO DI BORGO Yves	
98	Pour	M. SAINT-ETIENNE Christian	
99	Contre	M. WEHLING Yann	
77	Pour	Mme de SARNEZ Marielle	
124	Pour	Mme DIRI Leila	
125	Pour	Mme GALLOIS Edith	
75	Abst	Mme GATEL Maud	
147	Pour	Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Pour	Mme JOHNSON Olga	
146	Pour	Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Pour	Mme MEHAL Fadila	
144	Pour	Mme NAHMIA Valerie	
123	Pour	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
4	Pour	M. BROS Jean-Bernard	
27	Contre	M. MARTINS Jean-Francois	
142	Contre	M. TAN Buon Huong	
73	Contre	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Contre	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Scrutin public concernant le vœu n° 34 relatif à la qualification en zone touristique du secteur Ternes - Porte Maillot déposé par les groupes UMP, UDI – MODEM.

Resultats:

Votants: 157

Pour: 69

Contre: 86

Abstention: 2

Nppv: 0

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Contre	M. BELLIARD David	
23	Contre	M. BOUTAULT Jacques	M. CONTASSOT Yves
22	Contre	M. CONTASSOT Yves	
67	Contre	M. GLEIZES Jerome	
32	Contre	M. JOMIER Bernard	
88	Contre	M. JULIEN Pascal	
13	Contre	M. NAJDOVSKI Christophe	
21	Contre	Mme ATALLAH Marie	
55	Contre	Mme BLAUEL Celia	Mme SOUYRIS Anne
45	Contre	Mme BRIDIER Galla	
56	Contre	Mme GUHL Antoinette	
65	Contre	Mme KONE Fatoumata	
89	Contre	Mme MEES Sandrine	
46	Contre	Mme MOREL Joelle	
66	Contre	Mme SOLANS Aurelie	
2	Contre	Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
44	Contre	M. AQUA Jean-Noel	
51	Contre	M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre	M. BEGUE Herve	
1	Contre	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre	M. BROSSAT Ian	
20	Contre	M. LE RESTE Didier	
18	Contre	M. TINTI Sergio	
43	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	
50	Contre	Mme BIDARD Helene	
17	Contre	Mme GAILLANNE Fanny	
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
19	Contre	Mme PRIMET Raphaelle	
30	Contre	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
148	Pour	M. TIBERI Dominique	
87	Contre	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Contre	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Contre	M. ASSOULINE David	
10	Contre	M. BARGETON Julien	
96	Contre	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
93	Contre	M. CHERKI Pascal	Mme POLSKI Olivia
49	Contre	M. DAGNAUD Francois	
140	Contre	M. DARGENT Claude	
119	Contre	M. DUCLOUX Philippe	
5	Contre	M. FERAUD Remi	
97	Contre	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Contre	M. GIRARD Christophe	
57	Contre	M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Contre	M. GUILLOT Didier	Mme GABELOTAUD Afaf
74	Contre	M. HOCQUARD Frederic	
9	Contre	M. JULLIARD Bruno	
54	Contre	M. KLUGMAN Patrick	
113	Contre	M. LAURET Thomas	Mme LEVIEUX Veronique
71	Contre	M. LEJOINDRE Eric	
95	Contre	M. MADEC Roger	
111	Contre	M. MERCIER Etienne	
11	Contre	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Contre	M. NORDMAN Nicolas	
6	Contre	M. PENINOU Mao	
53	Contre	M. SANCHES RUIVO Hermano	M. LEJOINDRE Eric
94	Contre	M. VAILLANT Daniel	
69	Contre	M. VAUGLIN Francois	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
120	Contre	Mme BACHE Marinette	
48	Contre	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Contre	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre	Mme BROSSEL Colombe	
24	Contre	Mme CALANDRA Frederique	
115	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Contre	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Contre	Mme DASPET Virginie	
68	Contre	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Contre	Mme EL KHOMRI Myriam	
92	Contre	Mme FILOCHE Lea	
138	Contre	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Contre	Mme HIDALGO Anne	
136	Contre	Mme JEMNI Halima	
7	Contre	Mme KOMITES Penelope	
91	Abst	Mme LANG Anne-Christine	
31	Contre	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Contre	Mme LEPETIT Annick	
114	Contre	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Contre	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Contre	Mme MECARY Caroline	
112	Contre	Mme OLIVIER Annick	
52	Contre	Mme OUMER Nawel	
72	Contre	Mme PETIT Carine	M. DAGNAUD Francois
33	Contre	Mme POLSKI Olivia	
121	Contre	Mme TAIEB Karen	
26	Contre	Mme VERON Pauline	
141	Contre	Mme ZUNIGA Mercedes	Mme MAQUOI Nathalie

(Votants: 54 / 56)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
104	Pour	M. AURIACOMBE Pierre	
81	Pour	M. BERTHAULT Jean-Didier	
129	Contre	M. BOULARD Geoffroy	
60	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
151	Pour	M. CAPLIEZ Stephane	M. TREMEGE Patrick
38	Pour	M. CHARON Pierre	Mme KUSTER Brigitte
134	Pour	M. CHERTOK Gregoire	M. VESPERINI Alexandre
84	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. de FROMENT Jean-Baptiste
107	Pour	M. CRAVENNE Francois-David	
83	Pour	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
126	Pour	M. DUBUS Jerome	
16	Pour	M. GABORIAU Pierre	
109	Pour	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
35	Pour	M. GOASGUEN Claude	M. AURIACOMBE Pierre
34	Pour	M. GOUJON Philippe	
160	Pour	M. HODENT Thierry	
161	Pour	M. HONORE Christian	
36	Pour	M. LAMOUR Jean-Francois	M. GOUJON Philippe
40	Pour	M. LECOQ Jean-Pierre	
149	Pour	M. LEFEVRE Franck	M. GABORIAU Pierre
59	Pour	M. LEGARET Jean-Francois	
64	Pour	M. LELLOUCHE Pierre	Mme DUMAS Catherine
106	Pour	M. MENGUY Jean-Baptiste	M. CRAVENNE Francois-David
85	Pour	M. PECHENARD Frederic	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
133	Pour	M. PERIFAN Atanase	
110	Pour	M. TREMEGE Patrick	
155	Pour	M. VESPERINI Alexandre	
154	Pour	Mme ASSOULINE Michele	Mme FANFANT Nathalie
15	Pour	Mme BERTHOUT Florence	
150	Pour	Mme BLADIER-CHASSAGNE Pascale	
153	Pour	Mme BLOCH Gypsie	
152	Pour	Mme BOILLOT Julie	
130	Pour	Mme BOUGERET Alix	
105	Pour	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
127	Pour	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Pour	Mme BURKLI Delphine	
132	Pour	Mme CEYRAC Sylvie	
39	Pour	Mme DATI Rachida	M. CAPLIEZ Stephane
128	Pour	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	
86	Pour	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
62	Pour	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
63	Pour	Mme DUMAS Catherine	
80	Pour	Mme EVREN Agnes	
156	Pour	Mme FANFANT Nathalie	
79	Pour	Mme GIAZZI Daniele	M. LECOQ Jean-Pierre
82	Pour	Mme HAREL Marie-Laure	
58	Pour	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Pour	Mme KUSTER Brigitte	
131	Pour	Mme LECUYER Catherine	Mme CEYRAC Sylvie
103	Pour	Mme MONTANDON Valerie	
108	Pour	Mme ONGHENA Anne-Constance	M. GIANNESINI Jean-Jacques
102	Pour	Mme PAWLIK Deborah	
162	Pour	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 53 / 54)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Pour	M. AZIERE Eric	
122	Pour	M. HAAB Francois	
78	Pour	M. HELARD Eric	
101	Pour	M. POZZO DI BORGO Yves	
98	Pour	M. SAINT-ETIENNE Christian	
99	Pour	M. WEHRLING Yann	
77	Pour	Mme de SARNEZ Marielle	
124	Pour	Mme DIRI Leila	
125	Pour	Mme GALLOIS Edith	
75	Abst	Mme GATEL Maud	
147	Pour	Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Pour	Mme JOHNSON Olga	
146	Pour	Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Pour	Mme MEHAL Fadila	
144	Pour	Mme NAHMIA Valerie	
123	Pour	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupe Radical de Gauche, Centre et Indépendant

	Vote	Nom	Procuration
4	Pour	M. BROS Jean-Bernard	
73	Contre	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Contre	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 3 / 5)

Scrutin public concernant le vœu n° 35 relatif à l'extension de la zone touristique du secteur Saint-Germain-des-Pré déposé par les groupes UMP, UDI – MODEM.

Resultats:

Votants: 156

Pour: 68

Contre: 87

Abstention: 1

Nppv: 0

Groupe Ecologie Paris

Vote	Nom	Procuration
3	Contre M. BELLIARD David	
23	Contre M. BOUTAULT Jacques	
22	Contre M. CONTASSOT Yves	M. CONTASSOT Yves
67	Contre M. GLEIZES Jerome	
32	Contre M. JOMIER Bernard	
88	Contre M. JULIEN Pascal	
13	Contre M. NAJDOVSKI Christophe	
21	Contre Mme ATALLAH Marie	
55	Contre Mme BLAUDEL Celia	Mme SOUYRIS Anne
45	Contre Mme BRIDIER Galla	
56	Contre Mme GUHL Antoinette	
65	Contre Mme KONE Fatoumata	
89	Contre Mme MEES Sandrine	
46	Contre Mme MOREL Joelle	
66	Contre Mme SOLANS Aurelie	
2	Contre Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupe Communiste et Front de gauche

Vote	Nom	Procuration
44	Contre M. AQUA Jean-Noel	
51	Contre M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre M. BEGUE Herve	
1	Contre M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre M. BROSSAT Ian	
20	Contre M. LE RESTE Didier	
18	Contre M. TINTI Sergio	
43	Contre Mme BECKER Emmanuelle	
50	Contre Mme BIDARD Helene	
17	Contre Mme GAILLANNE Fanny	
41	Contre Mme PREMEL Daniele	
19	Contre Mme PRIMET Raphaelle	
30	Contre Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Non-Inscrit

Vote	Nom	Procuration
148	Pour M. TIBERI Dominique	
87	Contre Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Contre	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Contre	M. ASSOULINE David	
10	Contre	M. BARGETON Julien	
96	Contre	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
93	Contre	M. CHERKI Pascal	Mme POLSKI Olivia
49	Contre	M. DAGNAUD Francois	
140	Contre	M. DARGENT Claude	
119	Contre	M. DUCLOUX Philippe	
5	Contre	M. FERAUD Remi	
97	Contre	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Contre	M. GIRARD Christophe	
57	Contre	M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Contre	M. GUILLOT Didier	Mme GABELOTAUD Afaf
74	Contre	M. HOCQUARD Frederic	
9	Contre	M. JULLIARD Bruno	
54	Contre	M. KLUGMAN Patrick	
113	Contre	M. LAURET Thomas	Mme LEVIEUX Veronique
71	Contre	M. LEJOINDRE Eric	
95	Contre	M. MADEC Roger	
111	Contre	M. MERCIER Etienne	
11	Contre	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Contre	M. NORDMAN Nicolas	
6	Contre	M. PENINOU Mao	
53	Contre	M. SANCHES RUIVO Hermano	M. LEJOINDRE Eric
94	Contre	M. VAILLANT Daniel	
69	Contre	M. VAUGLIN Francois	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
120	Contre	Mme BACHE Marinette	
48	Contre	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Contre	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre	Mme BROSSEL Colombe	
24	Contre	Mme CALANDRA Frederique	
115	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Contre	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Contre	Mme DASPET Virginie	
68	Contre	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Contre	Mme EL KHOMRI Myriam	
92	Contre	Mme FILOCHE Lea	
138	Contre	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Contre	Mme HIDALGO Anne	
136	Contre	Mme JEMNI Halima	
7	Contre	Mme KOMITES Penelope	
91	Abst	Mme LANG Anne-Christine	
31	Contre	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Contre	Mme LEPETIT Annick	
114	Contre	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Contre	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Contre	Mme MECARY Caroline	
112	Contre	Mme OLIVIER Annick	
52	Contre	Mme OUMER Nawel	
72	Contre	Mme PETIT Carine	M. DAGNAUD Francois
33	Contre	Mme POLSKI Olivia	
121	Contre	Mme TAIEB Karen	
26	Contre	Mme VERON Pauline	
141	Contre	Mme ZUNIGA Mercedes	Mme MAQUOI Nathalie

(Votants: 54 / 56)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
104	Pour	M. AURIACOMBE Pierre	
81	Pour	M. BERTHAULT Jean-Didier	
129	Pour	M. BOULARD Geoffroy	
60	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
151	Pour	M. CAPLIEZ Stephane	M. TREMEGE Patrick
38	Pour	M. CHARON Pierre	Mme KUSTER Brigitte
134	Pour	M. CHERTOK Gregoire	M. VESPERINI Alexandre
84	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. de FROMENT Jean-Baptiste
107	Pour	M. CRAVENNE Francois-David	
83	Pour	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
126	Pour	M. DUBUS Jerome	
16	Pour	M. GABORIAU Pierre	
109	Pour	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
35	Pour	M. GOASGUEN Claude	M. AURIACOMBE Pierre
34	Pour	M. GOUJON Philippe	
160	Contre	M. HODENT Thierry	
161	Pour	M. HONORE Christian	
36	Pour	M. LAMOUR Jean-Francois	M. GOUJON Philippe
40	Pour	M. LECOQ Jean-Pierre	
149	Pour	M. LEFEVRE Franck	M. GABORIAU Pierre
59	Pour	M. LEGARET Jean-Francois	
64	Pour	M. LELLOUCHE Pierre	Mme DUMAS Catherine
106	Pour	M. MENGUY Jean-Baptiste	M. CRAVENNE Francois-David
85	Pour	M. PECHENARD Frederic	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
133	Pour	M. PERIFAN Atanase	
110	Pour	M. TREMEGE Patrick	
155	Pour	M. VESPERINI Alexandre	
154	Pour	Mme ASSOULINE Michele	Mme FANFANT Nathalie
15	Pour	Mme BERTHOUT Florence	
150	Pour	Mme BLADIER-CHASSAGNE Pascale	
153	Pour	Mme BLOCH Gypsie	
152	Pour	Mme BOILLOT Julie	
130	Pour	Mme BOUGERET Alix	M. BOULARD Geoffroy
105	Pour	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
127	Pour	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Pour	Mme BURKLI Delphine	
132	Pour	Mme CEYRAC Sylvie	
128	Pour	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	
86	Pour	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
62	Pour	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
63	Pour	Mme DUMAS Catherine	
80	Pour	Mme EVREN Agnes	
156	Pour	Mme FANFANT Nathalie	
79	Pour	Mme GIAZZI Daniele	M. LECOQ Jean-Pierre
82	Pour	Mme HAREL Marie-Laure	
58	Pour	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Pour	Mme KUSTER Brigitte	
131	Pour	Mme LECUYER Catherine	Mme CEYRAC Sylvie
103	Pour	Mme MONTANDON Valerie	
108	Pour	Mme ONGHENA Anne-Constance	M. GIANNESINI Jean-Jacques
102	Pour	Mme PAWLIK Deborah	
162	Pour	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 52 / 54)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Pour	M. AZIERE Eric	
122	Pour	M. HAAB Francois	
78	Pour	M. HELARD Eric	
101	Pour	M. POZZO DI BORGO Yves	
98	Pour	M. SAINT-ETIENNE Christian	
77	Pour	Mme de SARNEZ Marielle	
124	Pour	Mme DIRI Leila	
125	Pour	Mme GALLOIS Edith	
75	Pour	Mme GATEL Maud	
147	Pour	Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Pour	Mme JOHNSON Olga	
146	Pour	Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Pour	Mme MEHAL Fadila	
144	Pour	Mme NAHMIA Valérie	
123	Pour	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 15 / 16)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
4	Pour	M. BROS Jean-Bernard	
27	Contre	M. MARTINS Jean-Francois	
73	Contre	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Contre	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 4 / 5)

Scrutin public concernant le vœu n° 36 relatif à l'ouverture des commerces le dimanche à Bercy village déposé par les groupes UMP, UDI – MODEM.

Resultats:

Votants: 155

Pour: 70

Contre: 83

Abstention: 1

Nppv: 1

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Contre	M. BELLIARD David	
23	Contre	M. BOUTAULT Jacques	
22	Contre	M. CONTASSOT Yves	M. CONTASSOT Yves
67	Contre	M. GLEIZES Jerome	
32	Contre	M. JOMIER Bernard	
88	Contre	M. JULIEN Pascal	
13	Contre	M. NAJDOVSKI Christophe	
21	Contre	Mme ATALLAH Marie	
55	Contre	Mme BLAUDEL Celia	Mme SOUYRIS Anne
45	Contre	Mme BRIDIER Galla	
56	Contre	Mme GUHL Antoinette	
65	Contre	Mme KONE Fatoumata	
89	Contre	Mme MEES Sandrine	
46	Contre	Mme MOREL Joelle	
66	Contre	Mme SOLANS Aurelie	
2	Contre	Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
44	Contre	M. AQUA Jean-Noel	
51	Contre	M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre	M. BEGUE Herve	
1	Contre	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre	M. BROSSAT Ian	
20	Contre	M. LE RESTE Didier	
18	Contre	M. TINTI Sergio	
43	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	
50	Contre	Mme BIDARD Helene	
17	Contre	Mme GAILLANNE Fanny	
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
19	Contre	Mme PRIMET Raphaelle	
30	Contre	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
148	Pour	M. TIBERI Dominique	
87	Contre	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Contre	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Contre	M. ASSOULINE David	
10	Contre	M. BARGETON Julien	
96	Contre	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
93	Contre	M. CHERKI Pascal	Mme POLSKI Olivia
49	Contre	M. DAGNAUD Francois	
140	Contre	M. DARGENT Claude	
119	Contre	M. DUCLOUX Philippe	
5	Contre	M. FERAUD Remi	
97	Contre	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Abst	M. GIRARD Christophe	
57	Contre	M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Contre	M. GUILLOT Didier	Mme GABELOTAUD Afaf
74	Contre	M. HOCQUARD Frederic	
9	Contre	M. JULLIARD Bruno	
54	Contre	M. KLUGMAN Patrick	
113	Contre	M. LAURET Thomas	Mme LEVIEUX Veronique
71	Contre	M. LEJOINDRE Eric	
95	Contre	M. MADEC Roger	
111	Contre	M. MERCIER Etienne	
11	Nppv	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Contre	M. NORDMAN Nicolas	
6	Contre	M. PENINOU Mao	
53	Contre	M. SANCHES RUIVO Hermano	M. LEJOINDRE Eric
94	Contre	M. VAILLANT Daniel	
69	Contre	M. VAUGLIN Francois	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
120	Contre	Mme BACHE Marinette	
48	Contre	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Contre	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre	Mme BROSSEL Colombe	
24	Contre	Mme CALANDRA Frederique	
115	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Contre	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Contre	Mme DASPET Virginie	
68	Contre	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Contre	Mme EL KHOMRI Myriam	
92	Contre	Mme FILOCHE Lea	
138	Contre	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Contre	Mme HIDALGO Anne	
136	Contre	Mme JEMNI Halima	
7	Contre	Mme KOMITES Penelope	
91	Pour	Mme LANG Anne-Christine	
31	Contre	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Contre	Mme LEPETIT Annick	
114	Contre	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Contre	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Contre	Mme MECARY Caroline	
112	Contre	Mme OLIVIER Annick	
52	Contre	Mme OUMER Nawel	
72	Contre	Mme PETIT Carine	M. DAGNAUD Francois
33	Contre	Mme POLSKI Olivia	
26	Contre	Mme VERON Pauline	
141	Contre	Mme ZUNIGA Mercedes	Mme MAQUOI Nathalie

(Votants: 53 / 56)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
104	Pour	M. AURIACOMBE Pierre	
81	Pour	M. BERTHAULT Jean-Didier	
129	Pour	M. BOULARD Geoffroy	
60	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
151	Pour	M. CAPLIEZ Stephane	M. TREMEGE Patrick
38	Pour	M. CHARON Pierre	Mme KUSTER Brigitte
134	Pour	M. CHERTOK Gregoire	M. VESPERINI Alexandre
84	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. de FROMENT Jean-Baptiste
83	Pour	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
126	Pour	M. DUBUS Jerome	
16	Pour	M. GABORIAU Pierre	
109	Pour	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
35	Pour	M. GOASGUEN Claude	M. AURIACOMBE Pierre
34	Pour	M. GOUJON Philippe	
160	Pour	M. HODENT Thierry	
161	Pour	M. HONORE Christian	
36	Pour	M. LAMOUR Jean-Francois	M. GOUJON Philippe
40	Pour	M. LECOQ Jean-Pierre	
149	Pour	M. LEFEVRE Franck	M. GABORIAU Pierre
59	Pour	M. LEGARET Jean-Francois	
64	Pour	M. LELLOUCHE Pierre	Mme DUMAS Catherine
106	Pour	M. MENGUY Jean-Baptiste	M. CRAVENNE Francois-David
85	Pour	M. PECHENARD Frederic	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
133	Pour	M. PERIFAN Atanase	
110	Pour	M. TREMEGE Patrick	
155	Pour	M. VESPERINI Alexandre	
154	Pour	Mme ASSOULINE Michele	Mme FANFANT Nathalie
15	Pour	Mme BERTHOUT Florence	
153	Pour	Mme BLOCH Gypsie	
152	Pour	Mme BOILLOT Julie	
130	Pour	Mme BOUGERET Alix	M. BOULARD Geoffroy
105	Pour	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
127	Pour	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Pour	Mme BURKLI Delphine	
132	Pour	Mme CEYRAC Sylvie	
39	Pour	Mme DATI Rachida	M. CAPLIEZ Stephane
128	Pour	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	
86	Pour	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
63	Pour	Mme DUMAS Catherine	
80	Pour	Mme EVREN Agnes	
156	Pour	Mme FANFANT Nathalie	
79	Pour	Mme GIAZZI Daniele	M. LECOQ Jean-Pierre
82	Pour	Mme HAREL Marie-Laure	
58	Pour	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Pour	Mme KUSTER Brigitte	
131	Pour	Mme LECUYER Catherine	Mme CEYRAC Sylvie
103	Pour	Mme MONTANDON Valerie	
108	Pour	Mme ONGHENA Anne-Constance	M. GIANNESINI Jean-Jacques
102	Pour	Mme PAWLIK Deborah	
162	Pour	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 50 / 54)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Pour	M. AZIERE Eric	
122	Pour	M. HAAB Francois	
78	Pour	M. HELARD Eric	
101	Pour	M. POZZO DI BORGO Yves	
98	Pour	M. SAINT-ETIENNE Christian	
99	Pour	M. WEHLING Yann	
77	Pour	Mme de SARNEZ Marielle	
124	Pour	Mme DIRI Leila	
125	Pour	Mme GALLOIS Edith	
75	Pour	Mme GATEL Maud	
147	Pour	Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Pour	Mme JOHNSON Olga	
146	Pour	Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Pour	Mme MEHAL Fadila	
144	Pour	Mme NAHMIAS Valerie	
123	Pour	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
4	Contre	M. BROS Jean-Bernard	
27	Contre	M. MARTINS Jean-Francois	
142	Pour	M. TAN Buon Huong	
73	Pour	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Contre	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Scrutin public concernant le vœu n° 37 relatif à l'extension de la zone touristique Montmartre déposé par les groupes UMP, UDI – MODEM.

Resultats:

Votants: 157

Pour: 73

Contre: 84

Abstention: 0

Nppv: 0

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Contre	M. BELLIARD David	
23	Contre	M. BOUTAULT Jacques	M. CONTASSOT Yves
22	Contre	M. CONTASSOT Yves	
67	Contre	M. GLEIZES Jerome	
32	Contre	M. JOMIER Bernard	
88	Contre	M. JULIEN Pascal	
13	Contre	M. NAJDOVSKI Christophe	
21	Contre	Mme ATALLAH Marie	
55	Contre	Mme BLAUEL Celia	Mme SOUYRIS Anne
45	Contre	Mme BRIDIER Galla	
56	Contre	Mme GUHL Antoinette	
65	Contre	Mme KONE Fatoumata	
89	Contre	Mme MEES Sandrine	
46	Contre	Mme MOREL Joelle	
66	Contre	Mme SOLANS Aurelie	
2	Contre	Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
44	Contre	M. AQUA Jean-Noel	
51	Contre	M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre	M. BEGUE Herve	
1	Contre	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre	M. BROSSAT Ian	
20	Contre	M. LE RESTE Didier	
18	Contre	M. TINTI Sergio	
43	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	
50	Contre	Mme BIDARD Helene	
17	Contre	Mme GAILLANNE Fanny	
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
19	Contre	Mme PRIMET Raphaelle	
30	Contre	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
148	Pour	M. TIBERI Dominique	
87	Contre	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Contre	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Contre	M. ASSOULINE David	
10	Contre	M. BARGETON Julien	
96	Contre	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
93	Contre	M. CHERKI Pascal	Mme POLSKI Olivia
49	Contre	M. DAGNAUD Francois	
140	Contre	M. DARGENT Claude	
119	Contre	M. DUCLOUX Philippe	
5	Contre	M. FERAUD Remi	
97	Contre	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Contre	M. GIRARD Christophe	
57	Contre	M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Contre	M. GUILLOT Didier	Mme GABELOTAUD Afaf
74	Contre	M. HOCQUARD Frederic	
9	Contre	M. JULLIARD Bruno	
54	Contre	M. KLUGMAN Patrick	
113	Contre	M. LAURET Thomas	Mme LEVIEUX Veronique
71	Contre	M. LEJOINDRE Eric	
95	Contre	M. MADEC Roger	
111	Contre	M. MERCIER Etienne	
11	Contre	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Contre	M. NORDMAN Nicolas	
6	Contre	M. PENINOU Mao	
53	Contre	M. SANCHES RUIVO Hermano	M. LEJOINDRE Eric
94	Contre	M. VAILLANT Daniel	
69	Contre	M. VAUGLIN Francois	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
120	Contre	Mme BACHE Marinette	
48	Contre	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Contre	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre	Mme BROSSEL Colombe	
24	Contre	Mme CALANDRA Frederique	
115	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Contre	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Contre	Mme DASPET Virginie	
68	Contre	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Contre	Mme EL KHOMRI Myriam	
92	Contre	Mme FILOCHE Lea	
138	Contre	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Contre	Mme HIDALGO Anne	
136	Contre	Mme JEMNI Halima	
7	Contre	Mme KOMITES Penelope	
91	Pour	Mme LANG Anne-Christine	
31	Contre	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
114	Contre	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Contre	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Contre	Mme MECARY Caroline	
112	Contre	Mme OLIVIER Annick	
52	Contre	Mme OUMER Nawel	
72	Contre	Mme PETIT Carine	M. DAGNAUD Francois
33	Contre	Mme POLSKI Olivia	
26	Contre	Mme VERON Pauline	
141	Contre	Mme ZUNIGA Mercedes	Mme MAQUOI Nathalie

(Votants: 52 / 56)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
104	Pour	M. AURIACOMBE Pierre	
81	Pour	M. BERTHAULT Jean-Didier	
129	Pour	M. BOULARD Geoffroy	
60	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
151	Pour	M. CAPLIEZ Stephane	M. TREMEGE Patrick
38	Pour	M. CHARON Pierre	Mme KUSTER Brigitte
134	Pour	M. CHERTOK Gregoire	M. VESPERINI Alexandre
84	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. de FROMENT Jean-Baptiste
107	Pour	M. CRAVENNE Francois-David	
83	Pour	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
126	Pour	M. DUBUS Jerome	
16	Pour	M. GABORIAU Pierre	
109	Pour	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
35	Pour	M. GOASGUEN Claude	M. AURIACOMBE Pierre
34	Pour	M. GOUJON Philippe	
160	Pour	M. HODENT Thierry	
161	Pour	M. HONORE Christian	
36	Pour	M. LAMOUR Jean-Francois	M. GOUJON Philippe
40	Pour	M. LECOQ Jean-Pierre	
149	Pour	M. LEFEVRE Franck	M. GABORIAU Pierre
59	Pour	M. LEGARET Jean-Francois	
64	Pour	M. LELLOUCHE Pierre	Mme DUMAS Catherine
106	Pour	M. MENGUY Jean-Baptiste	M. CRAVENNE Francois-David
85	Pour	M. PECHENARD Frederic	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
133	Pour	M. PERIFAN Atanase	
110	Pour	M. TREMEGE Patrick	
155	Pour	M. VESPERINI Alexandre	
154	Pour	Mme ASSOULINE Michele	Mme FANFANT Nathalie
15	Pour	Mme BERTHOUT Florence	
150	Pour	Mme BLADIER-CHASSAGNE Pascale	
153	Pour	Mme BLOCH Gypsie	
152	Pour	Mme BOILLLOT Julie	
130	Pour	Mme BOUGERET Alix	M. BOULARD Geoffroy
105	Pour	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
127	Pour	Mme BUFFETEAT Anne-Charlotte	
14	Pour	Mme BURKLI Delphine	
132	Pour	Mme CEYRAC Sylvie	
39	Pour	Mme DATI Rachida	M. CAPLIEZ Stephane
128	Pour	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	
86	Pour	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
62	Pour	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
63	Pour	Mme DUMAS Catherine	
80	Pour	Mme EVREN Agnes	
156	Pour	Mme FANFANT Nathalie	
79	Pour	Mme GIAZZI Daniele	M. LECOQ Jean-Pierre
82	Pour	Mme HAREL Marie-Laure	
58	Pour	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Pour	Mme KUSTER Brigitte	
131	Pour	Mme LECUYER Catherine	Mme CEYRAC Sylvie
103	Pour	Mme MONTANDON Valerie	
108	Pour	Mme ONGHENA Anne-Constance	M. GIANNESINI Jean-Jacques
102	Pour	Mme PAWLIK Deborah	
162	Pour	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 53 / 54)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Pour	M. AZIERE Eric	
122	Pour	M. HAAB Francois	
78	Pour	M. HELARD Eric	
101	Pour	M. POZZO DI BORGO Yves	
98	Pour	M. SAINT-ETIENNE Christian	
99	Pour	M. WEHLING Yann	
77	Pour	Mme de SARNEZ Marielle	
124	Pour	Mme DIRI Leila	
125	Pour	Mme GALLOIS Edith	
75	Pour	Mme GATEL Maud	
147	Pour	Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Pour	Mme JOHNSON Olga	
146	Pour	Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Pour	Mme MEHAL Fadila	
144	Pour	Mme NAHMIAS Valerie	
123	Pour	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
4	Pour	M. BROS Jean-Bernard	
27	Contre	M. MARTINS Jean-Francois	
142	Contre	M. TAN Buon Huong	
73	Pour	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Contre	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Scrutin public concernant le vœu n° 38 relatif à l'ouverture des commerces le dimanche dans le secteur Grands magasins-Haussmann déposé par le groupe UDI- MODEM.

Votants: 154

Pour: 69

Contre: 85

Abstention: 0

Nppv: 0

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Contre	M. BELLIARD David	
23	Contre	M. BOUTAULT Jacques	M. CONTASSOT Yves
22	Contre	M. CONTASSOT Yves	
67	Contre	M. GLEIZES Jerome	
32	Contre	M. JOMIER Bernard	
88	Contre	M. JULIEN Pascal	
13	Contre	M. NAJDOVSKI Christophe	
21	Contre	Mme ATALLAH Marie	
55	Contre	Mme BLAUDEL Celia	Mme SOUYRIS Anne
45	Contre	Mme BRIDIER Galla	
56	Contre	Mme GUHL Antoinette	
65	Contre	Mme KONE Fatoumata	
89	Contre	Mme MEES Sandrine	
46	Contre	Mme MOREL Joelle	
66	Contre	Mme SOLANS Aurelie	
2	Contre	Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
44	Contre	M. AQUA Jean-Noel	
51	Contre	M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre	M. BEGUE Herve	
1	Contre	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre	M. BROSSAT Ian	
20	Contre	M. LE RESTE Didier	
18	Contre	M. TINTI Sergio	
43	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	
50	Contre	Mme BIDARD Helene	
17	Contre	Mme GAILLANNE Fanny	
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
19	Contre	Mme PRIMET Raphaelle	
30	Contre	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
148	Pour	M. TIBERI Dominique	
87	Contre	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Contre	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Contre	M. ASSOULINE David	
10	Contre	M. BARGETON Julien	
96	Contre	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
93	Contre	M. CHERKI Pascal	Mme POLSKI Olivia
49	Contre	M. DAGNAUD Francois	
140	Contre	M. DARGENT Claude	
119	Contre	M. DUCLOUX Philippe	
5	Contre	M. FERAUD Remi	
97	Contre	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Contre	M. GIRARD Christophe	
57	Contre	M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Contre	M. GUILLOT Didier	Mme GABELOTAUD Afaf
74	Contre	M. HOCQUARD Frederic	
9	Contre	M. JULLIARD Bruno	
54	Contre	M. KLUGMAN Patrick	
113	Contre	M. LAURET Thomas	Mme LEVIEUX Veronique
71	Contre	M. LEJOINDRE Eric	
95	Contre	M. MADEC Roger	
111	Contre	M. MERCIER Etienne	
11	Contre	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Contre	M. NORDMAN Nicolas	
6	Contre	M. PENINOU Mao	
53	Contre	M. SANCHES RUIVO Hermano	M. LEJOINDRE Eric
94	Contre	M. VAILLANT Daniel	
69	Contre	M. VAUGLIN Francois	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
120	Contre	Mme BACHE Marinette	
48	Contre	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Contre	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre	Mme BROSSEL Colombe	
24	Contre	Mme CALANDRA Frederique	
115	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Contre	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Contre	Mme DASPET Virginie	
68	Contre	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
92	Contre	Mme FILOCHE Lea	
138	Contre	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Contre	Mme HIDALGO Anne	
136	Contre	Mme JEMNI Halima	
7	Contre	Mme KOMITES Penelope	
91	Pour	Mme LANG Anne-Christine	
31	Contre	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
114	Contre	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Contre	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Contre	Mme MECARY Caroline	
112	Contre	Mme OLIVIER Annick	
52	Contre	Mme OUMER Nawel	
72	Contre	Mme PETIT Carine	M. DAGNAUD Francois
33	Contre	Mme POLSKI Olivia	
26	Contre	Mme VERON Pauline	
141	Contre	Mme ZUNIGA Mercedes	Mme MAQUOI Nathalie

(Votants: 51 / 56)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
104	Pour	M. AURIACOMBE Pierre	
81	Pour	M. BERTHAULT Jean-Didier	
129	Pour	M. BOULARD Geoffroy	
60	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
151	Pour	M. CAPLIEZ Stephane	M. TREMEGE Patrick
38	Contre	M. CHARON Pierre	Mme KUSTER Brigitte
134	Pour	M. CHERTOK Gregoire	M. VESPERINI Alexandre
84	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. de FROMENT Jean-Baptiste
107	Pour	M. CRAVENNE Francois-David	
83	Pour	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
126	Pour	M. DUBUS Jerome	
16	Pour	M. GABORIAU Pierre	
109	Pour	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
35	Pour	M. GOASGUEN Claude	M. AURIACOMBE Pierre
34	Pour	M. GOUJON Philippe	
160	Pour	M. HODENT Thierry	
161	Pour	M. HONORE Christian	
36	Pour	M. LAMOUR Jean-Francois	M. GOUJON Philippe
40	Pour	M. LECOQ Jean-Pierre	
149	Pour	M. LEFEVRE Franck	M. GABORIAU Pierre
59	Pour	M. LEGARET Jean-Francois	
64	Pour	M. LELLOUCHE Pierre	Mme DUMAS Catherine
106	Pour	M. MENGUY Jean-Baptiste	M. CRAVENNE Francois-David
85	Pour	M. PECHENARD Frederic	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie.
133	Pour	M. PERIFAN Atanase	
110	Pour	M. TREMEGE Patrick	
155	Pour	M. VESPERINI Alexandre	
154	Pour	Mme ASSOULINE Michele	Mme FANFANT Nathalie
15	Pour	Mme BERTHOUT Florence	
150	Pour	Mme BLADIER-CHASSAGNE Pascale	
153	Pour	Mme BLOCH Gypsie	
152	Pour	Mme BOILLLOT Julie	
130	Pour	Mme BOUGERET Alix	M. BOULARD Geoffroy
105	Pour	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
127	Pour	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Pour	Mme BURKLI Delphine	
132	Pour	Mme CEYRAC Sylvie	
39	Pour	Mme DATI Rachida	M. CAPLIEZ Stephane
128	Pour	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	
86	Pour	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
63	Pour	Mme DUMAS Catherine	
80	Pour	Mme EVREN Agnes	
156	Pour	Mme FANFANT Nathalie	
79	Pour	Mme GIAZZI Daniele	M. LECOQ Jean-Pierre
82	Pour	Mme HAREL Marie-Laure	
58	Pour	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Pour	Mme KUSTER Brigitte	
131	Pour	Mme LECUYER Catherine	Mme CEYRAC Sylvie
103	Pour	Mme MONTANDON Valerie	
108	Pour	Mme ONGHENA Anne-Constance	M. GIANNESINI Jean-Jacques
102	Pour	Mme PAWLIK Deborah	
162	Pour	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 52 / 54)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Pour	M. AZIERE Eric	
122	Pour	M. HAAB Francois	
78	Pour	M. HELARD Eric	
101	Pour	M. POZZO DI BORGO Yves	
98	Pour	M. SAINT-ETIENNE Christian	
77	Pour	Mme de SARNEZ Marielle	
124	Pour	Mme DIRI Leila	
125	Pour	Mme GALLOIS Edith	
75	Pour	Mme GATEL Maud	
147	Pour	Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Pour	Mme JOHNSON Olga	
146	Pour	Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Pour	Mme MEHAL Fadila	
144	Pour	Mme NAHMIAS Valerie	
123	Pour	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 15 / 16)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
4	Pour	M. BROS Jean-Bernard	
27	Contre	M. MARTINS Jean-Francois	
142	Contre	M. TAN Buon Huong	
73	Contre	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Contre	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Scrutin public concernant le vœu n° 39 relatif à l'ouverture des commerces le dimanche d'une partie du 13^e déposé par le groupe UDI - MODEM.

Resultats:

Votants: 156

Pour: 73

Contre: 83

Abstention: 0

Nppv: 0

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Contre	M. BELLIARD David	
23	Contre	M. BOUTAULT Jacques	
22	Contre	M. CONTASSOT Yves	M. CONTASSOT Yves
67	Contre	M. GLEIZES Jerome	
32	Contre	M. JOMIER Bernard	
88	Contre	M. JULIEN Pascal	
13	Contre	M. NAJDOVSKI Christophe	
21	Contre	Mme ATALLAH Marie	
55	Contre	Mme BLAUEL Celia	Mme SOUYRIS Anne
45	Contre	Mme BRIDIER Galla	
56	Contre	Mme GUHL Antoinette	
65	Contre	Mme KONE Fatoumata	
89	Contre	Mme MEES Sandrine	
46	Contre	Mme MOREL Joelle	
66	Contre	Mme SOLANS Aurelie	
2	Contre	Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
44	Contre	M. AQUA Jean-Noel	
51	Contre	M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre	M. BEGUE Herve	
1	Contre	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Contre	M. BROSSAT Ian	
20	Contre	M. LE RESTE Didier	
18	Contre	M. TINTI Sergio	
43	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	
50	Contre	Mme BIDARD Helene	
17	Contre	Mme GAILLANNE Fanny	
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
19	Contre	Mme PRIMET Raphaelle	
30	Contre	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
148	Pour	M. TIBERI Dominique	
87	Contre	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Contre	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Contre	M. ASSOULINE David	
10	Contre	M. BARGETON Julien	
96	Contre	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
93	Contre	M. CHERKI Pascal	Mme POLSKI Olivia
49	Contre	M. DAGNAUD Francois	
140	Contre	M. DARGENT Claude	
119	Contre	M. DUCLOUX Philippe	
5	Contre	M. FERAUD Remi	
97	Contre	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Contre	M. GIRARD Christophe	
57	Contre	M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Contre	M. GUILLOT Didier	Mme GABELOTAUD Afaf
74	Contre	M. HOCQUARD Frederic	
9	Contre	M. JULLIARD Bruno	
54	Contre	M. KLUGMAN Patrick	
113	Contre	M. LAURET Thomas	Mme LEVIEUX Veronique
71	Contre	M. LEJOINDRE Eric	
95	Contre	M. MADEC Roger	
111	Contre	M. MERCIER Etienne	
11	Contre	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Contre	M. NORDMAN Nicolas	
6	Contre	M. PENINOU Mao	
53	Contre	M. SANCHES RUIVO Hermano	M. LEJOINDRE Eric
94	Contre	M. VAILLANT Daniel	
69	Contre	M. VAUGLIN Francois	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
120	Contre	Mme BACHE Marinette	
48	Contre	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Contre	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre	Mme BROSSEL Colombe	
24	Contre	Mme CALANDRA Frederique	
115	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Contre	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Contre	Mme DASPET Virginie	
68	Contre	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Contre	Mme EL KHOMRI Myriam	
92	Contre	Mme FILOCHE Lea	
138	Contre	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Contre	Mme HIDALGO Anne	
136	Contre	Mme JEMNI Halima	
7	Contre	Mme KOMITES Penelope	
91	Pour	Mme LANG Anne-Christine	
31	Contre	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
114	Contre	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Contre	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Contre	Mme MECARY Caroline	
112	Contre	Mme OLIVIER Annick	
52	Contre	Mme OUMER Nawel	
72	Contre	Mme PETIT Carine	M. DAGNAUD Francois
33	Contre	Mme POLSKI Olivia	
26	Contre	Mme VERON Pauline	
141	Contre	Mme ZUNIGA Mercedes	Mme MAQUOI Nathalie

(Votants: 52 / 56)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
104	Pour	M. AURIACOMBE Pierre	
81	Pour	M. BERTHAULT Jean-Didier	
129	Pour	M. BOULARD Geoffroy	
60	Pour	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
151	Pour	M. CAPLIEZ Stephane	M. TREMEGE Patrick
38	Pour	M. CHARON Pierre	Mme KUSTER Brigitte
134	Pour	M. CHERTOK Gregoire	M. VESPERINI Alexandre
84	Pour	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. de FROMENT Jean-Baptiste
107	Pour	M. CRAVENNE Francois-David	
83	Pour	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
126	Pour	M. DUBUS Jerome	
16	Pour	M. GABORIAU Pierre	
109	Pour	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
35	Pour	M. GOASGUEN Claude	M. AURIACOMBE Pierre
34	Pour	M. GOUJON Philippe	
160	Pour	M. HODENT Thierry	
161	Pour	M. HONORE Christian	
36	Pour	M. LAMOUR Jean-Francois	M. GOUJON Philippe
40	Pour	M. LECOQ Jean-Pierre	
149	Pour	M. LEFEVRE Franck	M. GABORIAU Pierre
59	Pour	M. LEGARET Jean-Francois	
64	Pour	M. LELLOUCHE Pierre	Mme DUMAS Catherine
106	Pour	M. MENGUY Jean-Baptiste	M. CRAVENNE Francois-David
85	Pour	M. PECHENARD Frederic	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
133	Pour	M. PERIFAN Atanase	
110	Pour	M. TREMEGE Patrick	
155	Pour	M. VESPERINI Alexandre	
154	Pour	Mme ASSOULINE Michele	Mme FANFANT Nathalie
15	Pour	Mme BERTHOUT Florence	
150	Pour	Mme BLADIER-CHASSAGNE Pascale	
153	Pour	Mme BLOCH Gypsie	
152	Pour	Mme BOILLOT Julie	
130	Pour	Mme BOUGERET Alix	M. BOULARD Geoffroy
105	Pour	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
127	Pour	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Pour	Mme BURKLI Delphine	
132	Pour	Mme CEYRAC Sylvie	
39	Pour	Mme DATI Rachida	M. CAPLIEZ Stephane
128	Pour	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	
86	Pour	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
62	Pour	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
63	Pour	Mme DUMAS Catherine	
80	Pour	Mme EVREN Agnes	
156	Pour	Mme FANFANT Nathalie	
79	Pour	Mme GIAZZI Daniele	M. LECOQ Jean-Pierre
82	Pour	Mme HAREL Marie-Laure	
58	Pour	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Pour	Mme KUSTER Brigitte	
131	Pour	Mme LECUYER Catherine	Mme CEYRAC Sylvie
103	Pour	Mme MONTANDON Valerie	
108	Pour	Mme ONGHENA Anne-Constance	
102	Pour	Mme PAWLIK Deborah	M. GIANNESINI Jean-Jacques
162	Pour	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 53 / 54)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Pour	M. AZIERE Eric	
122	Pour	M. HAAB Francois	
78	Pour	M. HELARD Eric	
101	Pour	M. POZZO DI BORGO Yves	
98	Pour	M. SAINT-ETIENNE Christian	
77	Pour	Mme de SARNEZ Marielle	
124	Pour	Mme DIRI Leila	
125	Pour	Mme GALLOIS Edith	
75	Pour	Mme GATEL Maud	
147	Pour	Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Pour	Mme JOHNSON Olga	
146	Pour	Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Pour	Mme MEHAL Fadila	
144	Pour	Mme NAHMIAS Valerie	
123	Pour	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 15 / 16)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
4	Pour	M. BROS Jean-Bernard	
27	Contre	M. MARTINS Jean-Francois	
142	Pour	M. TAN Buon Huong	
73	Pour	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Contre	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Scrutin public concernant le vœu n° 40 relatif au travail dominical et nocturne déposé par Mme Simonnet.

Resultats:

Votants: 152

Pour: 2

Contre: 145

Abstention: 5

Nppv: 0

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Contre	M. BELLIARD David	
23	Contre	M. BOUTAULT Jacques	M. CONTASSOT Yves
22	Contre	M. CONTASSOT Yves	
67	Contre	M. GLEIZES Jerome	
32	Contre	M. JOMIER Bernard	
88	Contre	M. JULIEN Pascal	
13	Contre	M. NAJDOVSKI Christophe	
21	Contre	Mme ATALLAH Marie	
55	Contre	Mme BLAUEL Celia	Mme SOUYRIS Anne
45	Contre	Mme BRIDIER Galla	
56	Contre	Mme GUHL Antoinette	
65	Contre	Mme KONE Fatoumata	
89	Contre	Mme MEES Sandrine	
46	Contre	Mme MOREL Joelle	
2	Contre	Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 15 / 16)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
51	Contre	M. BAUDRIER Jacques	
42	Contre	M. BEGUE Herve	
12	Contre	M. BROSSAT Ian	
20	Contre	M. LE RESTE Didier	
18	Contre	M. TINTI Sergio	
43	Contre	Mme BECKER Emmanuelle	
50	Contre	Mme BIDARD Helene	
17	Contre	Mme GAILLANNE Fanny	
41	Contre	Mme PREMEL Daniele	
19	Contre	Mme PRIMET Raphaelle	
30	Abst	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 11 / 13)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
148	Contre	M. TIBERI Dominique	
87	Pour	Mme SIMONNET Danielle	

(Votants: 2 / 3)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Contre	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Contre	M. ASSOULINE David	
10	Contre	M. BARGETON Julien	
96	Contre	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
93	Contre	M. CHERKI Pascal	Mme POLSKI Olivia
49	Contre	M. DAGNAUD Francois	
140	Contre	M. DARGENT Claude	
119	Contre	M. DUCLOUX Philippe	
5	Contre	M. FERAUD Remi	
97	Contre	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Contre	M. GIRARD Christophe	
57	Contre	M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Contre	M. GUILLOT Didier	Mme GABELOTAUD Afaf
74	Contre	M. HOCQUARD Frederic	
9	Contre	M. JULLIARD Bruno	
54	Contre	M. KLUGMAN Patrick	
113	Contre	M. LAURET Thomas	Mme LEVIEUX Veronique
71	Contre	M. LEJOINDRE Eric	
95	Contre	M. MADEC Roger	
111	Contre	M. MERCIER Etienne	
11	Contre	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Contre	M. NORDMAN Nicolas	
53	Contre	M. SANCHES RUIVO Hermano	M. LEJOINDRE Eric
94	Contre	M. VAILLANT Daniel	
69	Contre	M. VAUGLIN Francois	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
48	Contre	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Contre	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Contre	Mme BROSSEL Colombe	
24	Contre	Mme CALANDRA Frederique	
115	Contre	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Contre	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Contre	Mme DASPET Virginie	
68	Contre	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
116	Contre	Mme EL KHOMRI Myriam	
92	Abst	Mme FILOCHE Lea	
138	Contre	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Contre	Mme HIDALGO Anne	
136	Contre	Mme JEMNI Halima	
7	Contre	Mme KOMITES Penelope	
91	Contre	Mme LANG Anne-Christine	
31	Contre	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Contre	Mme LEPETIT Annick	
114	Contre	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Contre	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Contre	Mme MECARY Caroline	
112	Contre	Mme OLIVIER Annick	
52	Contre	Mme OUMER Nawel	
72	Contre	Mme PETIT Carine	M. DAGNAUD Francois
33	Contre	Mme POLSKI Olivia	
121	Contre	Mme TAIEB Karen	
26	Contre	Mme VERON Pauline	
141	Contre	Mme ZUNIGA Mercedes	Mme MAQUOI Nathalie

(Votants: 52 / 56)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
104	Contre	M. AURIACOMBE Pierre	
81	Contre	M. BERTHAULT Jean-Didier	
129	Contre	M. BOULARD Geoffroy	
60	Contre	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
151	Abst	M. CAPLIEZ Stephane	M. TREMEGE Patrick
38	Contre	M. CHARON Pierre	Mme KUSTER Brigitte
84	Contre	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. de FROMENT Jean-Baptiste
107	Contre	M. CRAVENNE Francois-David	
83	Contre	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
126	Contre	M. DUBUS Jerome	
16	Contre	M. GABORIAU Pierre	
109	Contre	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
35	Contre	M. GOASGUEN Claude	M. AURIACOMBE Pierre
34	Contre	M. GOUJON Philippe	
160	Contre	M. HODENT Thierry	
161	Contre	M. HONORE Christian	
36	Contre	M. LAMOUR Jean-Francois	M. GOUJON Philippe
40	Contre	M. LECOQ Jean-Pierre	
149	Contre	M. LEFEVRE Franck	M. GABORIAU Pierre
59	Contre	M. LEGARET Jean-Francois	
64	Contre	M. LELLOUCHE Pierre	Mme DUMAS Catherine
106	Contre	M. MENGUY Jean-Baptiste	M. CRAVENNE Francois-David
85	Contre	M. PECHENARD Frederic	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
133	Contre	M. PERIFAN Atanase	
110	Abst	M. TREMEGE Patrick	
155	Contre	M. VESPERINI Alexandre	
154	Contre	Mme ASSOULINE Michele	Mme FANFANT Nathalie
15	Contre	Mme BERTHOUT Florence	
150	Contre	Mme BLADIER-CHASSAGNE Pascale	
153	Contre	Mme BLOCH Gypsie	
152	Contre	Mme BOILLOT Julie	
130	Contre	Mme BOUGERET Alix	M. BOULARD Geoffroy
105	Contre	Mme BOULAY-ESPERONNIER Celine	
127	Contre	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Contre	Mme BURKLI Delphine	
132	Contre	Mme CEYRAC Sylvie	
39	Abst	Mme DATI Rachida	M. CAPLIEZ Stephane
128	Contre	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	
86	Contre	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
63	Contre	Mme DUMAS Catherine	
80	Contre	Mme EVREN Agnes	
156	Contre	Mme FANFANT Nathalie	
79	Contre	Mme GIAZZI Daniela	M. LECOQ Jean-Pierre
82	Contre	Mme HAREL Marie-Laure	
58	Contre	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Contre	Mme KUSTER Brigitte	
131	Contre	Mme LECUYER Catherine	Mme CEYRAC Sylvie
103	Contre	Mme MONTANDON Valerie	
108	Contre	Mme ONGHENA Anne-Constance	M. GIANNESINI Jean-Jacques
102	Contre	Mme PAWLIK Deborah	
162	Contre	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 51 / 54)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Contre	M. AZIERE Eric	
122	Contre	M. HAAB Francois	
78	Contre	M. HELARD Eric	
101	Contre	M. POZZO DI BORGO Yves	
98	Contre	M. SAINT-ETIENNE Christian	
99	Contre	M. WEHLING Yann	
77	Contre	Mme de SARNEZ Marielle	
124	Contre	Mme DIRI Leila	
125	Contre	Mme GALLOIS Edith	
75	Contre	Mme GATEL Maud	
147	Contre	Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Contre	Mme JOHNSON Olga	
146	Contre	Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Contre	Mme MEHAL Fadila	
144	Contre	Mme NAHMIAS Valerie	
123	Contre	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
4	Pour	M. BROS Jean-Bernard	
27	Contre	M. MARTINS Jean-Francois	
142	Contre	M. TAN Buon Huong	
73	Contre	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Contre	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

**Scrutin public concernant le vœu n° 40 bis déposé par
l'Exécutif.**

Resultats:

Votants: 153

Pour: 83

Contre: 67

Abstention: 3

Nppv: 0

Groupe Ecologie Paris

	Vote	Nom	Procuration
3	Pour	M. BELLIARD David	
23	Pour	M. BOUTAULT Jacques	M. CONTASSOT Yves
22	Pour	M. CONTASSOT Yves	
32	Pour	M. JOMIER Bernard	
88	Contre	M. JULIEN Pascal	
13	Pour	M. NAJDOVSKI Christophe	
21	Pour	Mme ATALLAH Marie	
55	Pour	Mme BLAUDEL Celia	Mme SOUYRIS Anne
45	Pour	Mme BRIDIER Galla	
56	Pour	Mme GUHL Antoinette	
65	Pour	Mme KONE Fatoumata	
46	Pour	Mme MOREL Joelle	
66	Pour	Mme SOLANS Aurelie	
2	Pour	Mme SOUYRIS Anne	

(Votants: 14 / 16)

Groupe Communiste et Front de gauche

	Vote	Nom	Procuration
44	Pour	M. AQUA Jean-Noel	
51	Pour	M. BAUDRIER Jacques	
42	Pour	M. BEGUE Herve	
1	Pour	M. BONNET OULALDJ Nicolas	
12	Pour	M. BROSSAT Ian	
20	Pour	M. LE RESTE Didier	
18	Pour	M. TINTI Sergio	
43	Pour	Mme BECKER Emmanuelle	
50	Pour	Mme BIDARD Helene	
17	Pour	Mme GAILLANNE Fanny	
41	Pour	Mme PREMEL Daniele	
19	Pour	Mme PRIMET Raphaelle	
30	Pour	Mme VIEU-CHARIER Catherine	

(Votants: 13 / 13)

Non-Inscrit

	Vote	Nom	Procuration
148	Contre	M. TIBERI Dominique	

(Votants: 1 / 3)

Groupe Socialiste et Apparentés

	Vote	Nom	Procuration
70	Pour	M. AIDENBAUM Pierre	
118	Pour	M. ASSOULINE David	
10	Pour	M. BARGETON Julien	
96	Pour	M. BLOCHE Patrick	M. DUCLOUX Philippe
93	Pour	M. CHERKI Pascal	Mme POLSKI Olivia
47	Pour	M. COUMET Jerome	
49	Pour	M. DAGNAUD Francois	
140	Pour	M. DARGENT Claude	
119	Pour	M. DUCLOUX Philippe	
5	Pour	M. FERAUD Remi	
97	Pour	M. GAUDILLERE Bernard	
25	Pour	M. GIRARD Christophe	
57	Pour	M. GREGOIRE Emmanuel	
139	Pour	M. GUILLOT Didier	Mme GABELOTAUD Afaf
74	Pour	M. HOCQUARD Frederic	
9	Pour	M. JULLIARD Bruno	
54	Pour	M. KLUGMAN Patrick	
113	Pour	M. LAURET Thomas	Mme LEVIEUX Veronique
90	Pour	M. LE GUEN Jean-Marie	M. COUMET Jerome
71	Pour	M. LEJOINDRE Eric	
95	Pour	M. MADEC Roger	
111	Pour	M. MERCIER Etienne	
11	Pour	M. MISSIKA Jean-Louis	
135	Pour	M. NORDMAN Nicolas	
6	Pour	M. PENINOU Mao	
53	Pour	M. SANCHES RUIVO Hermano	M. LEJOINDRE Eric
94	Pour	M. VAILLANT Daniel	
69	Pour	M. VAUGLIN Francois	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine
120	Pour	Mme BACHE Marinette	
48	Pour	Mme BARATTI-ELBAZ Catherine	
137	Pour	Mme BOUYGUES Claudine	
8	Pour	Mme BROSSEL Colombe	
24	Pour	Mme CALANDRA Frederique	
115	Pour	Mme CHARNOZ Sandrine	
28	Pour	Mme CORDEBARD Alexandra	
159	Pour	Mme DASPET Virginie	
68	Pour	Mme de LA GONTRIE Marie-Pierre	
92	Pour	Mme FILOCHE Lea	
138	Pour	Mme GABELOTAUD Afaf	
163	Pour	Mme HIDALGO Anne	
136	Pour	Mme JEMNI Halima	
7	Pour	Mme KOMITES Penelope	
31	Pour	Mme LEMARDELEY Marie-Christine	
117	Pour	Mme LEPETIT Annick	
114	Pour	Mme LEVIEUX Veronique	
158	Pour	Mme MAQUOI Nathalie	
157	Pour	Mme MECARY Caroline	
112	Pour	Mme OLIVIER Annick	
52	Pour	Mme OUMER Nawel	
72	Pour	Mme PETIT Carine	M. DAGNAUD Francois
33	Pour	Mme POLSKI Olivia	
121	Pour	Mme TAIEB Karen	
26	Pour	Mme VERON Pauline	
141	Pour	Mme ZUNIGA Mercedes	Mme MAQUOI Nathalie

(Votants: 54 / 56)

Groupe UMP

	Vote	Nom	Procuration
104	Contre	M. AURIACOMBE Pierre	
81	Contre	M. BERTHAULT Jean-Didier	
129	Contre	M. BOULARD Geoffroy	
60	Contre	M. BOURNAZEL Pierre-Yves	
151	Contre	M. CAPLIEZ Stephane	M. TREMEGE Patrick
38	Pour	M. CHARON Pierre	Mme KUSTER Brigitte
134	Contre	M. CHERTOK Gregoire	M. VESPERINI Alexandre
84	Contre	M. COURTOIS Daniel-Georges	M. de FROMENT Jean-Baptiste
107	Contre	M. CRAVENNE Francois-David	
83	Contre	M. de FROMENT Jean-Baptiste	
126	Contre	M. DUBUS Jerome	
109	Contre	M. GIANNESINI Jean-Jacques	
35	Contre	M. GOASGUEN Claude	M. AURIACOMBE Pierre
34	Contre	M. GOUJON Philippe	
160	Contre	M. HODENT Thierry	
161	Contre	M. HONORE Christian	
36	Contre	M. LAMOUR Jean-Francois	M. GOUJON Philippe
40	Contre	M. LECOQ Jean-Pierre	
59	Contre	M. LEGARET Jean-Francois	
64	Contre	M. LELLOUCHE Pierre	Mme DUMAS Catherine
106	Contre	M. MENGUY Jean-Baptiste	M. CRAVENNE Francois-David
85	Contre	M. PECHENARD Frederic	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie
133	Contre	M. PERIFAN Atanase	
110	Contre	M. TREMEGE Patrick	
155	Contre	M. VESPERINI Alexandre	
154	Contre	Mme ASSOULINE Michele	Mme FANFANT Nathalie
15	Contre	Mme BERTHOUT Florence	
150	Contre	Mme BLADIER-CHASSAGNE Pascale	
153	Contre	Mme BLOCH Gypsie	
152	Contre	Mme BOILLOT Julie	
130	Contre	Mme BOUGERET Alix	M. BOULARD Geoffroy
127	Contre	Mme BUFFETEAU Anne-Charlotte	
14	Contre	Mme BURKLI Delphine	
132	Contre	Mme CEYRAC Sylvie	
39	Contre	Mme DATI Rachida	M. CAPLIEZ Stephane
128	Contre	Mme DAUVERGNE Emmanuelle	
86	Contre	Mme de CLERMONT-TONNERRE Claire	
62	Contre	Mme d'HAUTESERRE Jeanne	
63	Contre	Mme DUMAS Catherine	
80	Contre	Mme EVREN Agnes	
156	Contre	Mme FANFANT Nathalie	
79	Contre	Mme GIAZZI Daniele	M. LECOQ Jean-Pierre
82	Contre	Mme HAREL Marie-Laure	
58	Contre	Mme KOSCIUSKO-MORIZET Nathalie	
37	Contre	Mme KUSTER Brigitte	
131	Contre	Mme LECUYER Catherine	Mme CEYRAC Sylvie
103	Contre	Mme MONTANDON Valerie	
108	Contre	Mme ONGHENA Anne-Constance	M. GIANNESINI Jean-Jacques
102	Contre	Mme PAWLIK Deborah	
162	Contre	Mme STOPPA-LYONNET Dominique	

(Votants: 50 / 54)

Groupe UDI-MODEM

	Vote	Nom	Procuration
76	Contre	M. AZIERE Eric	
122	Contre	M. HAAB Francois	
78	Contre	M. HELARD Eric	
101	Contre	M. POZZO DI BORGIO Yves	
98	Contre	M. SAINT-ETIENNE Christian	
99	Contre	M. WEHRLING Yann	
77	Contre	Mme de SARNEZ Marielle	
124	Contre	Mme DIRI Leila	
125	Contre	Mme GALLOIS Edith	
75	Contre	Mme GATEL Maud	
147	Contre	Mme JEGO Ann-Katrin	
145	Contre	Mme JOHNSON Olga	
146	Contre	Mme LECOUTURIER Beatrice	
100	Contre	Mme MEHAL Fadila	
144	Contre	Mme NAHMIA Valerie	
123	Contre	Mme TACHENE Anne	

(Votants: 16 / 16)

Groupe Radical de Gauche, Centre et indépendant

	Vote	Nom	Procuration
4	Abst	M. BROS Jean-Bernard	
27	Pour	M. MARTINS Jean-Francois	
142	Abst	M. TAN Buon Huong	
73	Abst	Mme GOLDGRAB Laurence	
29	Pour	Mme VERSINI Dominique	

(Votants: 5 / 5)

Tableau des vœux et amendements déposés en Commission.

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
3	3	1		SOCA	GIRARD	V	2015 SG 19	relatif à la création d'une zone à trafic limité dans le 4e.	NAJDOVSKI	Retiré	09-févr-15
1	3	2	1	GEP	SOUYRIS, BELLIARD, MEES, SOLANS, CONTASSOT, BRIDIER	V	2015 SG 19	relatif aux pics de pollution de l'air liés au trafic routier.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	09-févr-15
3	3	3	2	RG-CI	BROS, TAN	V	2015 SG 19	relatif à une nouvelle charte des bonnes pratiques des 2 roues motorisés.	NAJDOVSKI	Adopté	09-févr-15
3	3	4		RG-CI	BROS, TAN	V	2015 SG 19	relatif à une aide à l'achat pour les VTC.	NAJDOVSKI	Rejeté	09-févr-15
3	3	5	3	RG-CI	BROS, TAN	V	2015 SG 19	relatif aux véhicules de tourisme avec chauffeurs.	NAJDOVSKI	Adopté	09-févr-15
3	3	6	4	RG-CI	BROS, TAN	V	2015 SG 19	relatif à une campagne d'information.	NAJDOVSKI	Adopté	09-févr-15
3	3	7	5	RG-CI	BROS, TAN	V	2015 SG 19	relatif à la mise en place de scooters électriques en libre service.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	09-févr-15
3	3	8		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	V	2015 SG 19	relatif au périmètre de la zone à basses émissions.	NAJDOVSKI	Rejeté	09-févr-15
3	3	9		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	V	2015 SG 19	relatif à la flotte municipale.	NAJDOVSKI	Rejeté	09-févr-15
3	3	10		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	V	2015 SG 19	relatif à la mise en oeuvre de l'écotaxe sur le périphérique.	NAJDOVSKI	Rejeté	09-févr-15
3	3	11		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	V	2015 SG 19	relatif à l'interdiction permanente des véhicules les plus polluants.	NAJDOVSKI	Rejeté	09-févr-15
		11 bis	6	Exécutif		V			NAJDOVSKI	Adopté	09-févr-15
3	3	12	7	UDI - MODEM	WEHRLING, de SARNEZ, GALLOIS, GATEL	V	2015 SG 19	relatif à l'organisation d'un Grenelle de l'air métropolitain.	NAJDOVSKI, BLAUDEL	Adopté (amendé)	09-févr-15

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
3	3	13	8	UDI - MODEM	GALLOIS	V	2015 SG 19	relatif à l'autorisation pour les cyclomoteurs électriques d'emprunter les couloirs de bus.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	09-févr-15
3	3	14		UDI - MODEM	GALLOIS, WEHRLING, de SARNEZ, GATEL	V	2015 SG 19	relatif à l'étude d'une aide municipale pour l'achat de véhicules propres.	NAJDOVSKI	Rejeté	09-févr-15
3	3	15		NI	SIMONNET	V	2015 SG 19	relatif à la gratuité des transports en commun et à différentes aides aux particuliers.	NAJDOVSKI	Rejeté	09-févr-15
3	3	16		NI	SIMONNET	V	2015 SG 19	relatif à l'impact écologique du transport par autocar.	NAJDOVSKI	Rejeté	09-févr-15
3	3	17		Exécutif		A	2015 DVD 106	Amendement technique	NAJDOVSKI	Adopté	09-févr-15
		17a				A	2015 DVD 106	Amendement technique.		Adopté	09-févr-15
3	3	18		RG-CI	BROS, TAN	A	2015 DVD 106	relatif à l'abonnement gratuit à Autolib' pour les jeunes conducteurs.	NAJDOVSKI	Adopté	09-févr-15
3	3	19	9	UDI - MODEM	GALLOIS, WEHRLING, de SARNEZ, GATEL	V	2015 DVD 106	relatif à une tarification du stationnement en fonction de la pollution des véhicules.	NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	09-févr-15
1	1, 2, 7	20		PCF-FG	LE RESTE, PREMEL, BONNET- OULALDJ	V	2015 DDCT 24	relatif à l'ouverture dominicale du BHV.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Retiré	09-févr-15
1	1, 2, 7	21		PCF-FG	LE RESTE, PREMEL, BONNET- OULALDJ	V	2015 DDCT 24	relatif au pouvoir de la Mairie sur les dates et périmètres d'ouverture.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Retiré	09-févr-15
1	1, 2, 7	22		RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DDCT 24	relatif à la création d'une puce exceptionnelle sur le périmètre du quartier dit asiatique du 13e.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	1, 2, 7	23		RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DDCT 24	relatif à la création d'une puce sur le périmètre de "Bercy Village".	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15
1	1, 2, 7	24		RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DDCT 24	relatif à l'ouverture dominicale et nocturne des commerces parisiens.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Retiré	09-févr-15
1	1, 2, 7	25		RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DDCT 24	relatif à l'extension de la zone de la rue d'Arcole (4e).	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15
1	1, 2, 7	26		RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DDCT 24	relatif à l'extension de la zone Faubourg St-Honore-Champs Elysees (1er et 8e).	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15
1	1, 2, 7	27		RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DDCT 24	relatif à l'extension de la zone de la rue des Francs-Bourgeois (3e et 4e).	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15
1	1, 2, 7	28		RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DDCT 24	relatif à la suppression de la zone du Viaduc des Arts (12e).	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15
1	1, 2, 7	29		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, LEGARET	V	2015 DDCT 24	relatif à l'extension de la zone touristique dans le 1er.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15
1	1, 2, 7	30		UMP	TRÉMÈGE	V	2015 DDCT 24	relatif à la qualification en zone touristique d'une partie du 13e.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15
1	1, 2, 7	31		UMP	LEGARET	V	2015 DDCT 24	relatif à la qualification en zone touristique du secteur BHV.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	1, 2, 7	32		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	V	2015 DDCT 24	relatif à la qualification en zone touristique du secteur Saint-Lazare-Haussmann-Richelieu-Drouot.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15
1	1, 2, 7	33		UMP, UDI - MODEM	de FROMENT, TACHÈNE, BERTHOUT, BOULARD, MONTANDON, VESPERINI	V	2015 DDCT 24	relatif à la reconnaissance de Paris comme "Commune d'intérêt touristique".	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15
1	1, 2, 7	34		UMP, UDI - MODEM	KUSTER, BOULARD, NAHMIA	V	2015 DDCT 24	relatif à la qualification en zone touristique du secteur Ternes - Porte Maillot.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15
1	1, 2, 7	35		UMP, UDI - MODEM	LECOQ, VESPERINI, de SARNEZ	V	2015 DDCT 24	relatif à l'extension de la zone touristique du secteur Saint-Germain-des-Prés.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15
1	1, 2, 7	36		UMP, UDI - MODEM	MONTANDON, HAAB	V	2015 DDCT 24	relatif à l'ouverture des commerces le dimanche à Bercy village.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15
1	1, 2, 7	37		UMP, UDI - MODEM	BOURNAZEL, HONORE, MEHAL	V	2015 DDCT 24	relatif à l'extension de la zone touristique Montmartre.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15
1	1, 2, 7	38		UDI - MODEM	TACHÈNE	V	2015 DDCT 24	relatif à l'ouverture des commerces le dimanche dans le secteur Grands magasins-Haussmann.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15
1	1, 2, 7	39		UDI - MODEM	GALLOIS, TACHÈNE	V	2015 DDCT 24	relatif à l'ouverture des commerces le dimanche d'une partie du 13e.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	1, 2, 7	40		NI	SIMONNET	V	2015 DDCT 24	relatif au travail dominical et nocturne.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15
		40 bis	10	Exécutif		V	2015 DDCT 24			Adopté	09-févr-15
5	5	41		SOCA	DAGNAUD, CALANDRA	A	2015 DLH 19	relatif aux contraintes géographiques de relogement.	BROSSAT	Adopté	09-févr-15
5	5	42		GEP	BRIDIER, CONTASSOT, BELLIARD, SOUYRIS, SOLANS	A	2015 DLH 19	relatif à la typologie des logements sociaux financés.	BROSSAT	Retiré	09-févr-15
5	5	43		GEP	BRIDIER, CONTASSOT, BELLIARD, SOUYRIS, MEES, SOLANS	A	2015 DLH 19	relatif à la localisation et à la typologie des logements sociaux conventionnes.	BROSSAT	Retiré	09-févr-15
5	5	44		GEP	BRIDIER, CONTASSOT, BELLIARD, SOUYRIS, MEES	A	2015 DLH 19	relatif à la transformation de bureaux en logements.	BROSSAT	Adopté (amendé)	09-févr-15
5	5	45		GEP	KONE, SOLANS, ATALLAH, GLEIZES, BELLIARD, SOUYRIS	A	2015 DLH 19	relatif aux foyers de travailleurs migrants.	BROSSAT	Adopté (amendé)	09-févr-15
5	5	46		GEP	KONE, SOLANS, ATALLAH, GLEIZES, BELLIARD, SOUYRIS	A	2015 DLH 19	relatif aux espaces communs dans les foyers de travailleurs migrants.	BROSSAT	Adopté (amendé)	09-févr-15
5	5	47		GEP	BRIDIER, SOLANS, BELLIARD, SOUYRIS	A	2015 DLH 19	relatif au développement de la végétalisation dans le parc social neuf.	BROSSAT	Adopté	09-févr-15
5	5	48		GEP	BRIDIER, SOLANS, BELLIARD, SOUYRIS	A	2015 DLH 19	relatif au développement de la végétalisation dans les opérations de réhabilitation.	BROSSAT	Adopté	09-févr-15
5	5	49		GEP	BRIDIER, CONTASSOT, BELLIARD, SOLANS, MEES	A	2015 DLH 19	relatif à la prise en compte de la précarité énergétique dans la rénovation thermique.	BROSSAT	Adopté	09-févr-15
5	5	50		GEP	BRIDIER, SOLANS, BELLIARD, SOUYRIS	A	2015 DLH 19	relatif au développement des énergies renouvelables dans le parc social à réhabiliter.	BROSSAT	Adopté	09-févr-15

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
5	5	51		GEP	BELLIARD, SOUYRIS, CONTASSOT, SOLANS	A	2015 DLH 19	relatif au supplément de loyer de solidarité.	BROSSAT	Rejeté	09-févr-15
5	5	52		GEP	BRIDIER, CONTASSOT, BELLIARD, SOUYRIS	A	2015 DLH 19	relatif à la mise en place d'une politique métropolitaine.	BROSSAT	Adopté (amendé)	09-févr-15
5	5	53		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	A	2015 DLH 19	relatif au type de logements dans le 9e.	BROSSAT	Rejeté	09-févr-15
5	5	54		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	A	2015 DLH 19	relatif à la diversité de l'offre de logements dans le 9e.	BROSSAT	Rejeté	09-févr-15
5	5	55		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	A	2015 DLH 19	relatif à la production de logements sociaux pour les familles dans le 9e.	BROSSAT	Adopté	09-févr-15
5	5	56		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET LEGARET, BERTHOUT, LECOQ, d'HAUTESERRE, BURKLI, GOIJON, GOASGUEN, KUSTER, CHARON, DEBRÉ, LAMOUR, LELOUCHE, ASSOULINE, BOURNAZEL, COURTOIS, de CLERMONT-TONNERRE, DUBUS, EVREN, MONTANDON, VESPERINI	A	2015 DLH 19	relatif aux taux de PLAI, PLUS et PLS.	BROSSAT	Rejeté	09-févr-15
5	5	57		NI	SIMONNET	A	2015 DLH 19	relatif aux taux de PLAI, PLUS et PLS.	BROSSAT	Rejeté	09-févr-15
		57 bis	11	Exécutif		V				Adopté	09-févr-15
5	5	58	12	SOCA	AIDENBAUM	V	2015 DLH 19	relatif à une expérimentation de l'extension (DPUR) dans le 3e.	BROSSAT	Adopté (amendé)	09-févr-15
5	5	59	13	GEP	BRIDIER, SOLANS, CONTASSOT, BELLIARD, SOUYRIS	V	2015 DLH 19	relatif au plan 1000 immeubles.	BROSSAT	Adopté	09-févr-15
5	5	60	14	GEP	BRIDIER, CONTASSOT, BELLIARD, SOUYRIS, SOLANS	V	2015 DLH 19	relatif aux audits énergétiques dans le cadre du plan 1000 immeubles.	BROSSAT	Adopté (amendé)	09-févr-15

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
5	5	61		GEP	BRIDIER, CONTASSOT, BELLARD, SOUYRIS, SOLANS	V	2015 DLH 19	relatif à la baisse des coûts de constructions.	BROSSAT	Retiré	09-févr-15
		61bis	15	Exécutif		V				Adopté	09-févr-15
5	5	62		UMP	BERTHOUT	V	2015 DLH 19	relatif à un baromètre du logement social.	BROSSAT	Retiré	09-févr-15
		62bis	16	Exécutif		V				Adopté	09-févr-15
5	5	63		UMP	BERTHOUT	V	2015 DLH 19	relatif au logement intermédiaire.	BROSSAT	Rejeté	09-févr-15
		63bis	17	Exécutif		V				Adopté	09-févr-15
1	2	64		UDI - MODEM, UMP	MEHAL, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, HODENT, GIAZZI	V	2015 DAJ 9	relatif aux financements participatifs.	JULLIARD	Rejeté	09-févr-15
		64-1		UDI - MODEM, UMP	MEHAL, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, HODENT, GIAZZI	A	2015 DAJ 9			Adopté	09-févr-15
		64-2		UDI - MODEM, UMP	MEHAL, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, HODENT, GIAZZI	A	2015 DAJ 9			Rejeté	09-févr-15

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
		64-3		UDI - MODEM, UMP	MEHAL, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, HODENT, GIAZZI	A	2015 DAJ 9			Adopté	09-févr-15
		64-4		UDI - MODEM, UMP	MEHAL, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, HODENT, GIAZZI	A	2015 DAJ 9			Adopté	09-févr-15
		64-5		UDI - MODEM, UMP	MEHAL, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, HODENT, GIAZZI	A	2015 DAJ 9			Adopté	09-févr-15
		64-6		UDI - MODEM, UMP	MEHAL, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, HODENT, GIAZZI	A	2015 DAJ 9			Rejeté	09-févr-15
		64-7		UDI - MODEM, UMP	MEHAL, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, HODENT, GIAZZI	A	2015 DAJ 9			Adopté	09-févr-15
2	2	65		UDI - MODEM	JEGO	A	2015 DICOM 2	Modification de l'article 5.3 du règlement de consultation.	JULLIARD	Retiré	09-févr-15
		65 bis	18	Exécutif		V	2015 DICOM 2			Adopté	09-févr-15
6	2	66		UDI - MODEM, UMP	LECOUTURIER, BERTHOUT	V	2015 DPA 1	relatif à la destination de la réserve foncière (ESPCI).	JULLIARD	Rejeté	09-févr-15

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
		66 bis	19	Exécutif		V	2015 DPA 1			Adopté	09-févr-15
1	2	67	20	UMP	KUSTER	VNR		relatif à l'information du public concernant les travaux.	JULLIARD	Adopté	09-févr-15
2	2	68		UDI - MODEM, UMP	MEHAL, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, HODENT, GIAZZI	VNR		relatif aux recommandations de la Cour des Comptes sur la Philharmonie/Cité de la Musique.	JULLIARD	Retiré	09-févr-15
2	2	69	21	UDI - MODEM, UMP	MEHAL, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, HODENT, GIAZZI	VNR		relatif à l'expérimentation par Paris Musées d'une tarification par une contribution volontaire.	JULLIARD	Adopté	09-févr-15
2	2	70	22	UDI - MODEM	MEHAL	VNR		relatif à la formation du personnel des bibliothèques à l'éducation à l'image.	JULLIARD	Adopté	09-févr-15
2	2	71		NI	SIMONNET	VNR		relatif au renforcement de l'action de la Ville en faveur des associations laïques.	JULLIARD	Rejeté	09-févr-15
2	2	72		NI	SIMONNET	VNR		relatif au respect de la laïcité dans les financements octroyés.	JULLIARD	Rejeté	09-févr-15
2	2	73	23	PCF-FG	BONNET-LOULALDI, VIEU- CHARIER	VNR		relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Léon Zyguel.	VIEU-CHARIER	Adopté	09-févr-15
2	2	74	24	UMP	d'HAUTESERRE, LECUYER	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque (8e).	VIEU-CHARIER	Adopté	09-févr-15
5	2	75	25	UDI - MODEM, UMP	POZZO DI BORGO, AZIERE, de SARNEZ, BERTHOUT	VNR		relatif à la dénomination d'une place Jacques Duhamet dans le 5e.	VIEU-CHARIER	Adopté	09-févr-15
	3	75 a		Exécutif		A	2015 DVD 77	Amendement technique.	VIEU-CHARIER	Adopté	10-févr-15

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
3	3	76	26	PCF-FG	LE RESTE, BONNET-OUALDJ	VNR		relatif au concours d'agents de surveillance.	BROSSEL	Adopté (amendé)	10-févr-15
3	3	77		UMP	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à la qualité de vie dans le quartier Porte Montmartre.	BROSSEL	Rejeté	10-févr-15
3	3	78		UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	VNR		relatif au renforcement du plan de vidéoprotection du 16e.	BROSSEL	Retiré	10-févr-15
1	3	79		UDI - MODEM	TACHÈNE	VNR		relatif aux moyens consacrés à la BSPP.	BROSSEL	Retiré	10-févr-15
1	3	80		GEP	SOLANS, GLEIZES, CONTASSOT, JULIEN	VNR		relatif à l'intégrité de la Petite Ceinture.	KOMITES	Retiré	10-févr-15
		80 bis	27	Exécutif		VNR		relatif à l'intégrité de la Petite Ceinture.		Adopté	10-févr-15
3	3	81	28	UMP	BERTHOUT	VNR		relatif aux horaires d'ouverture du square de l'ancienne école polytechnique.	KOMITES	Adopté	10-févr-15
3	3	82	29	UDI - MODEM	TACHÈNE	VNR		relatif à l'augmentation du nombre de points de collecte de sapins de Noël.	KOMITES	Adopté	10-févr-15
3	3	83	30	SOCA	GIRARD	VNR		relatif aux places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite.	NAJDOVSKI	Adopté	10-févr-15
3	3	84	31	SOCA	PETIT	VNR		relatif à la sensibilisation et la verbalisation des comportements dangereux des 2 roues.	NAJDOVSKI	Adopté	10-févr-15
3	3	85		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, BOILLOT	VNR		relatif au développement de la pratique du vélo.	NAJDOVSKI	Rejeté	10-févr-15
3	3	86		UMP	KUSTER	VNR		relatif aux chaises publiques.	NAJDOVSKI	Rejeté	10-févr-15

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
3	3	87		UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	VNR		relatif à la modulation des tarifs de stationnement en fonction de la composition du foyer.	NAJDOVSKI	Rejeté	10-févr-15
3	3	88		UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	VNR		relatif à la modulation des tarifs de stationnement pour les véhicules des professionnels.	NAJDOVSKI	Retiré	10-févr-15
1	3	89		UDI - MODEM	POZZO DI BORGO	VNR		relatif au changement du montant nominal de crédit de stationnement sur les cartes prépayées.	NAJDOVSKI	Rejeté	10-févr-15
3	3	90		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux éboueurs de l'entreprise SITA.	PENINO	Retiré	10-févr-15
4	4	91	32	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Elisa Lemonnier.	BIDARD	Adopté	10-févr-15
3	4	92-G	1-G	PCF-FG	PREMEL, GAILLANNE, BONNET- OULALDJ	VNR		relatif à l'accompagnement sociolinguistique des adultes.	BROSSEL	Adopté	10-févr-15
4	4	93-G	2-G	SOCA	CALANDRA	VNR		relatif aux Ateliers Santé Ville.	JOMIER	Adopté	10-févr-15
4	4	94-G		PCF-FG	LE RESTE, BONNET-OULALDJ	VNR		relatif au futur hôpital Lariboisière-Fernand Widal.	JOMIER	Rejeté	10-févr-15
		94 bis G	3-G	Exécutif		VNR		relatif au futur hôpital Lariboisière-Fernand Widal.		Adopté	10-févr-15
1	4	95-G	4-G	UMP	DEBRÉ, HONORE, STOPPA- LYONNET, BOURNAZEL	VNR		relatif à la création de centres d'accueil sur les infections au VIH.	JOMIER	Adopté (amendé)	10-févr-15

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
5	4	96	33	UDI - MODEM	HAAB	VNR		relatif à l'attribution d'une dénomination Jean Loygue.	JOMIER	Adopté	10-févr-15
5	4	97	34	UDI - MODEM	HAAB, GALLOIS	VNR		relatif à l'attribution d'une dénomination René Küss.	JOMIER	Adopté	10-févr-15
1	4	98-G		UDI - MODEM, UMP	HAAB, MONTANDON	VNR		relatif à la création d'une maison du polyhandicap et de l'autisme.	JOMIER	Retiré	10-févr-15
4	4	99		UMP	BÜRKLİ, BLOCH, de FROMENT	VNR		relatif à l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap.	OUMER	Retiré	10-févr-15
4	4	100		UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	VNR		relatif a la halte-garderie du Ranelagh.	OUMER	Rejete	10-févr-15
4	4	101	35	SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif à la situation de la place de la Chapelle.	VERSINI	Adopté	10-févr-15
1	4	102-G		SOCA	DAGNAUD	VNR		relatif à la situation des lycéens sans-papiers.	VERSINI	Retiré	10-févr-15
1	4	103-G		SOCA	CALANDRA	VNR		relatif à la mise à l'abri des lycéens sans domicile fixe.	VERSINI	Retiré	10-févr-15
4	4	104-G		GEP, PCF-FG	SOLANS, BELLİARD, SOUYRIS, ATALLAH, GLEIZES, KONE, BONNET-OUALALDJ, GAILLANNE, BEGUE	VNR		relatif à la mise à l'abri des jeunes isolés étrangers.	VERSINI	Rejeté	10-févr-15
4	4	105-G		NI, GEP	SIMONNET, GLEIZES	VNR		relatif aux jeunes mineurs isolés.	VERSINI	Rejeté	10-févr-15
		105 bis G	5-G	Exécutif		VNR				Adopté	10-févr-15
4	4	106-G	6-G	UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à la création d'une maraude d'intervention sociale dans le 5e.	VERSINI	Adopté (amendé)	10-févr-15

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
4	4	107		UMP	KUSTER, BURKLI	VNR		relatif au choix du lieu du déjeuner réveillon annuel.	VERSINI	Rejeté	10-févr-15
1	4	108-G	7-G	UDI - MODEM	HAAB	VNR		relatif à la création de structures d'aide aux aidants.	JOMIER, VERSINI	Adopté	10-févr-15
5	5	109	36	GEP	BRIDIER, CONTASSOT	VNR		relatif à la taxe annuelle sur les loyers élevés des logements de petite surface.	BROSSAT	Adopté	10-févr-15
5	5	110		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à la mise en œuvre d'un bail de solidarité active.	BROSSAT	Retiré	10-févr-15
		110 bis	37	Exécutif		VNR				Adopté	10-févr-15
5	5	111		UMP	MONTANDON	VNR		relatif à la mobilité dans le parc locatif social.	BROSSAT	Retiré	10-févr-15
5	5	112		UMP	KUSTER, BOULARD, DUBUS	VNR		relatif au dispositif "Louez solidaire".	BROSSAT	Rejeté	10-févr-15
5	5	113	38	UDI - MODEM	GATEL, TACHÈNE, WEHLING	VNR		relatif à la prévention des incendies dans les immeubles d'habitation.	BROSSAT	Adopté	10-févr-15
1	5	114		UDI - MODEM	AZIERE	VNR		relatif à un seuil-plancher intangible du nombre de logements du parc locatif intermédiaire.	BROSSAT	Rejeté	10-févr-15
5	5	115		NI	SIMONNET	VNR		relatif au logement intermédiaire.	BROSSAT	Rejeté	10-févr-15
5	5	116		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux droits des locataires en cas de congé pour vente.	BROSSAT	Rejeté	10-févr-15
		116 bis	39	Exécutif		VNR				Adopté	10-févr-15
5	5	117	40	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'ex hôtel des Balladins (14e).	BROSSAT	Adopté	10-févr-15
5	5	118		NI	SIMONNET	VNR		relatif au relogement des locataires du 73, rue du Faubourg Saint-Antoine.	BROSSAT	Retiré	10-févr-15

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
		118 bis	41	Exécutif		VNR		relatif au relogement des locataires du 73, rue du Faubourg Saint-Antoine.		Adopté	10-févr-15
5	5	119		UMP	LECOQ	V	2015 DU 41	relatif à la création d'un local à vélos.	MISSIKA	Rejeté	11-févr-15
5	5	120		GEP	GLEIZES, CONTASSOT, BRIDIER, MEES	VNR		relatif au projet Europa City.	MISSIKA	Rejeté	11-févr-15
5	5	121	42	UMP	DUBUS, VESPERINI	VNR		relatif au pôle de compétitivité mondial Finance Innovation.	MISSIKA	Adopté	11-févr-15
5	5	122		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à l'hôpital du Val-de-Grâce.	MISSIKA	Rejeté	11-févr-15
1	5	123		UDI - MODEM	AZIERE	VNR		relatif à une autorisation tacite de changement de destination d'une surface de bureaux.	MISSIKA	Retire	11-févr-15
5	5	124		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la consultation des citoyens sur les projets d'aménagement.	MISSIKA	Rejeté	11-févr-15
3	5, 3	125		SOCA	COUMET	V	2015 DU 43	relatif à la rénovation urbaine du secteur Joseph Bédier (13e).	BAUDRIER, BROSEL	Retiré	11-févr-15
		125 bis	43	Exécutif		V	2015 DU 43			Adopté	11-févr-15
1	5, 3	126	44	GEP	BRIDIER, CONTASSOT, BLAUDEL	V	2015 DU 44	relatif à des principes d'aménagement.	MISSIKA, NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	11-févr-15
6	6	127-G		PCF-FG	BONNET-OLALDI, TINTI	A	2015 DASCO 6-G	relatif à la fusion des collèges Janson de Sailly et Eugène Delacroix.	CORDEBARD	Rejeté	11-févr-15
6	6	128-G	8-G	RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DASCO 36-G	relatif à la mise en place d'espaces pour les associations.	CORDEBARD	Adopté	11-févr-15
6	6	129		UMP	LEGARET	VNR		relatif à l'agrandissement de l'école Saint-Germain l'Auxerrois.	CORDEBARD	Rejeté	11-févr-15
6	6	130		UMP	KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif à l'installation de visiophones dans certaines écoles publiques.	CORDEBARD	Rejeté	11-févr-15

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
6	6	131		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à la création d'une section internationale de langue russe au collège Raymond Queneau (5e).	CORDEBARD	Rejeté	11-févr-15
6	6	132		UMP	BURKLI, LECOQ, d'HAUTESERRE, KUSTER, BLOCH, de FROMENT, LECUYER, BOUGERET, MENGUY	VNR		relatif à l'inscription dans les centres de loisirs parisiens.	CORDEBARD	Rejeté	11-févr-15
6	6	133		UMP	GOUJON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, MENGUY, COURTOIS	VNR		relatif à la sécurisation des collèges par la vidéo-protection.	CORDEBARD	Rejeté	11-févr-15
6	6	134	45	UDI - MODEM	JEGO, JOHNSON, LECOUTURIER	VNR		relatif à la participation des élus à l'animation des débats sur la citoyenneté dans des écoles.	CORDEBARD	Adopté (amendé)	11-févr-15
7	7	135	46	UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, BERTHAULT	VNR		relatif à l'hébergement d'urgence de Mohammed Abdalnabe Allagabo Omer.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	11-févr-15
		135 a		Exécutif		A	2015 DGRI 3	Amendement technique. Subvention (140.000 euros) et convention avec l'Institut Français (15e).		Adopté	11-févr-15
7	7	136		SOCA	PETIT	VNR		relatif à la dénomination de la salle de boxe du stade Jules Noël.	MARTINS	Retiré (non présenté)	11-févr-15
7	7	137		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif aux installations sportives Descartes.	MARTINS	Retiré	11-févr-15
7	7	138		UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLLOT, CAPLIEZ, JEGO	VNR		relatif aux travaux dans les équipements sportifs.	MARTINS	Retiré	11-févr-15

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
7	7	139		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la publicité dans les stades.	MARTINS	Rejeté	11-févr-15
7	7	140		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, BERTHAULT	VNR		relatif à l'affichage associatif.	VERON	Retiré	11-févr-15
7	7	141		UDI - MODEM	AZIERE, JEGO	VNR		relatif au lancement d'une application permettant la consultation participative des Parisiens.	VERON	Rejeté	11-févr-15
1	1	142		GEP	CONTASSOT, JULIEN, MEES	A	2015 DFA 44	relatif aux modifications dans les différentes pièces du marché.	BARGETON	Adopté (amendé)	11-févr-15
1	1	143		GEP	CONTASSOT, JULIEN	A	2015 DFA 49	relatif aux modifications dans les différentes pièces du marché.	BARGETON	Adopté (amendé)	11-févr-15
1	1	144	47	PCF-FG	PREMEL, BONNET-OUALDJ	V	2015 DFA 49	relatif à un bilan de la mise en oeuvre des clauses d'insertion.	BARGETON	Adopté	11-févr-15
1	1	145	48	PCF-FG	LE RESTE, PRIMET, BONNET- OUALDJ	VNR		relatif aux conditions de travail chez les délégataires de service public.	BARGETON	Adopté (amendé)	11-févr-15
1	1	146		UMP	MONTANDON	VNR		relatif aux structures du 12e habilitées à percevoir des fonds de la taxe d'apprentissage.	BARGETON	Rejeté	11-févr-15
3	1	147	49	UMP	KUSTER, DUBUS	V	2015 DAJ 16	relatif aux allégations mensongères de Fox News.	GREGOIRE	Adopté	11-févr-15
1	1	148		GEP	SOLANS, CONTASSOT, JULIEN	A	2015 DILT 2	relatif aux modifications des pièces du marché.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	11-févr-15
1	1	149		UMP	BOULARD, PECHENARD	VNR		relatif à la prévention et la lutte contre le fanatisme religieux dans les services de la Ville.	GREGOIRE	Retiré	11-févr-15
		149 bis	50	Exécutif		VNR		relatif au respect du principe de laïcité.		Adopté	11-févr-15
4	1	150	51	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la Carte du citoyen de Paris.	GREGOIRE	Adopté	11-févr-15
1	1	151		NI	SIMONNET	V	2015 DDEES 60	relatif au cahier des charges.	POLSKI	Rejeté	11-févr-15

N° Commis sion de dépôt	N° Commis sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjts rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE
1	1	152	52	PCF-FG	GAILLANNE, BONNET-OUALDJ	VNR		relatif à la création de halle alimentaire.	POLSKI	Adopté (amendé)	11-févr-15
1	1	153		UMP	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à une charte qualité avenue de Clichy.	POLSKI	Rejeté	11-févr-15
3	1	154-G	9-G	PCF-FG	LE RESTE, BONNET-OUALDJ	VNR		relatif à la situation des coiffeurs et manucures 57 boulevard de Strasbourg (10e).	VERON	Adopté	11-févr-15
1	1	155-G	10-G	UDI - MODEM	DIRI, JEGO, JOHNSON, MEHAL, LECOUTURIER	VNR		relatif au Service civique volontaire parisien.	VERON	Adopté	11-févr-15
7	1	156	53	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'ordonnance de transposition de la directive européenne "marchés publics".	VERON	Adopté	11-févr-15
		157		UMP		A	2015 PCF/FG 1	Femmes victimes de violence : hébergement et accès au logement.		Adopté	10-févr-15
		158		UMP		A	2015 PCF/FG 1	Femmes victimes de violence : hébergement et accès au logement.		Retiré	10-févr-15
		159 a	54			VNR		Hommage aux victimes des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015.		Adopté	10-févr-15
	1	160a G		Exécutif		A	2015 SG 1 G	Amendement technique.		Adopté	11-févr-15
	7	161 a				A	2015 DFA 21	Amendement technique.		Adopté	11-févr-15

Tableau des votes des groupes politiques.

N° Commis- sion de dépôt	N° Commis- sion ODF	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elu	A, V, Vn, LR	N° délib	Objet	Adja rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITÉ
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
3	3	1		SOCA	GIRARD	V	2015 SG 19	relatif à la création d'une zone à trafic limité dans le 4e.	NAIDOVSKI	Retiré	09-févr-15													
1	3	2	1	GEP	SOUYRIS, BELLARD, MEES, SOLANS, CONTASSOT, BRIDIER	V	2015 SG 19	relatif aux pics de pollution de l'air liés au trafic routier.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	09-févr-15													X
3	3	3	2	RG-CI	BROS, TAN	V	2015 SG 19	relatif à une nouvelle charte des bonnes pratiques des 2 roues motorisés.	NAIDOVSKI	Adopté	09-févr-15													X
3	3	4		RG-CI	BROS, TAN	V	2015 SG 19	relatif à une aide à l'achat pour les VTC.	NAIDOVSKI	Rejeté	09-févr-15	X		X			X							
3	3	5	3	RG-CI	BROS, TAN	V	2015 SG 19	relatif aux véhicules de tourisme avec chauffeurs.	NAIDOVSKI	Adopté	09-févr-15													X
3	3	6	4	RG-CI	BROS, TAN	V	2015 SG 19	relatif à une campagne d'information.	NAIDOVSKI	Adopté	09-févr-15													X
3	3	7	5	RG-CI	BROS, TAN	V	2015 SG 19	relatif à la mise en place de scooters électriques en libre service.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	09-févr-15													X
3	3	8		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	V	2015 SG 19	relatif au périmètre de la zone à basses émissions.	NAIDOVSKI	Rejeté	09-févr-15	X		X		X		X						
3	3	9		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	V	2015 SG 19	relatif à la flotte municipale.	NAIDOVSKI	Rejeté	09-févr-15	X		X		X		X						
3	3	10		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	V	2015 SG 19	relatif à la mise en oeuvre de l'écotaxe sur le périmètre.	NAIDOVSKI	Rejeté	09-févr-15	X		X		X		X						
3	3	11		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET	V	2015 SG 19	relatif à l'interdiction permanente des véhicules les plus polluants.	NAIDOVSKI	Rejeté	09-févr-15	X		X		X		X						
		11 bis	6	Exécutif		V			NAIDOVSKI	Adopté	09-févr-15													X
3	3	12	7	UDI - MODEM	WEHRLING, de SARNEZ, GALLOIS, GATEL	V	2015 SG 19	relatif à l'organisation d'un Grenelle de l'air métropolitain.	NAIDOVSKI, BLAUDEL	Adopté (amendé)	09-févr-15													X
3	3	13	8	UDI - MODEM	GALLOIS	V	2015 SG 19	relatif à l'autorisation pour les cyclomoteurs électriques d'emprunter les couloirs de bus.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	09-févr-15													X
3	3	14		UDI - MODEM	GALLOIS, WEHRLING, de SARNEZ, GATEL	V	2015 SG 19	relatif à l'étude d'une aide municipale pour l'achat de véhicules propres.	NAIDOVSKI	Rejeté	09-févr-15	X		X		X		X						
3	3	15		NI	SIMONNET	V	2015 SG 19	relatif à la gratuité des transports en commun et à différentes aides aux particuliers.	NAIDOVSKI	Rejeté	09-févr-15	X		X		X		X		X		X		
3	3	16		NI	SIMONNET	V	2015 SG 19	relatif à l'impact écologique du transport par autocar.	NAIDOVSKI	Rejeté	09-févr-15	X		X		X		X		X		X		
3	3	17		Exécutif		A	2015 DVD 106	Amendement technique.	NAIDOVSKI	Adopté	09-févr-15													X
		17a				A	2015 DVD 106	Amendement technique.	NAIDOVSKI	Adopté	09-févr-15													X
3	3	18		RG-CI	BROS, TAN	A	2013 DVD 106	relatif à l'abonnement gratuit à Autolib' pour les jeunes conducteurs.	NAIDOVSKI	Adopté	09-févr-15													X
3	3	19	9	UDI - MODEM	GALLOIS, WEHRLING, de SARNEZ, GATEL	V	2015 DVD 106	relatif à une tarification du stationnement en fonction de la pollution des véhicules.	NAIDOVSKI	Adopté (amendé)	09-févr-15													X
							2015 DVD 106		NAIDOVSKI	Adopté	09-févr-15												X	
							2015 DEVE 14-DASES		NAIDOVSKI	Adopté	09-févr-15													X
							2015 DDCT 24	Rapport de la ME sur le travail dominical et nocturne à Paris	NAIDOVSKI	Adopté	09-févr-15	DÉBAT ORGANISÉ - PAS DE VOTE												
1	1, 2, 7	20		PCF-FG	LE RESTE, PREMEL, BONNET-OUALDI	V	2015 DDCT 24	relatif à l'ouverture dominicale du BHV.	POLSKI, VIRON, HOCQUARD, MARTINS	Retiré	09-févr-15													

N° Commis- sion de dépôt	N° Commis- sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LP	N° délib.	Objet	Adjs. rapporteur	VOTÉ	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITÉ
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
1	1, 2, 7	21		PCF-FG	LE RESTE, PREMEL, BONNET-OUALDI	V	2015 DDCT 24	relatif au pouvoir de la Mairie sur les dates et périmètres d'ouverture.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Retiré	09-févr-15													
1	1, 2, 7	22		RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DDCT 24	relatif à la création d'une puce exceptionnelle sur le périmètre du quartier d'it asiatique du 13e.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15			X				X						
1	1, 2, 7	23		RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DDCT 24	relatif à la création d'une puce sur le périmètre de "Bercy Village".	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15	X		X				X						
1	1, 2, 7	24		RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DDCT 24	relatif à l'ouverture dominicale et nocturne des commerces parisiens.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Retiré	09-févr-15													
1	1, 2, 7	25		RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DDCT 24	relatif à l'extension de la zone de la rue d'Arcole (4e).	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15	X		X				X						
SCRUTIN PUBLIC																								
1	1, 2, 7	26		RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DDCT 24	relatif à l'extension de la zone Faubourg St-Honoré-Champs Elysées (1er et 8e).	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15			X				X						
1	1, 2, 7	27		RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DDCT 24	relatif à l'extension de la zone de la rue des Francs-Bourgeois (3e et 4e).	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15			X				X						
1	1, 2, 7	28		RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DDCT 24	relatif à la suppression de la zone du Viaduc des Arts (12e).	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15							X						
1	1, 2, 7	29		UMP	KOSCIUSKO-MONIZET, LEGARET	V	2015 DDCT 24	relatif à l'extension de la zone touristique dans le 1er.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15			X				X						
1	1, 2, 7	30		UMP	TRÉMÈGE	V	2015 DDCT 24	relatif à la qualification en zone touristique d'une partie du 13e.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15			X				X						
1	1, 2, 7	31		UMP	LEGARET	V	2015 DDCT 24	relatif à la qualification en zone touristique du secteur BNV.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15			X				X						
1	1, 2, 7	32		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	V	2015 DDCT 24	relatif à la qualification en zone touristique du secteur Saint-Lazare-Haussmann-Richelieu-Drouot.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15			X				X						
1	1, 2, 7	33		UMP, UDI - MODEM	de FROMENT, TACHÈNE, BERTHOUT, BOULARD, MONTANDON, VESPERINI	V	2015 DDCT 24	relatif à la reconnaissance de Paris comme "Commune d'intérêt touristique".	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15			X				X						
1	1, 2, 7	34		UMP, UDI - MODEM	KUSTER, BOULARD, NAHMIA	V	2015 DDCT 24	relatif à la qualification en zone touristique du secteur Terres - Porte Maillot.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15			X				X						
1	1, 2, 7	35		UMP, UDI - MODEM	LECOQ, VESPERINI, de SARNEZ	V	2015 DDCT 24	relatif à l'extension de la zone touristique du secteur Saint-Germain-des-Prés.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15			X				X						
1	1, 2, 7	36		UMP, UDI - MODEM	MONTANDON, HAAB	V	2015 DDCT 24	relatif à l'ouverture des commerces le dimanche à Bercy village.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15			X				X						

N° Commis- sion de dépôt	N° Commis- sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° débats	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communisme Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITE
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
1	1, 2, 7	37		UMP, UDI - MODEM	BOURNAZEL, HONORE, MEHAL	V	2015 DDCT 24	relatif à l'extension de la zone touristique Montmartre.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15			X				X						
1	1, 2, 7	38		UDI - MODEM	TACHÈNE	V	2015 DDCT 24	relatif à l'ouverture des commerces le dimanche dans le secteur Grands magasins-Hausmann.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15			X				X						
1	1, 2, 7	39		UDI - MODEM	GALLOIS, TACHÈNE	V	2015 DDCT 24	relatif à l'ouverture des commerces le dimanche d'une part du 13e.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15			X				X						
1	1, 2, 7	40		NI	SIMONNET	V	2015 DDCT 24	relatif au travail dominical et nocturne.	POLSKI, VERON, HOCQUARD, MARTINS	Rejeté	09-févr-15			X				X		X		X		
		40 bis	10	Exécutif		V	2015 DDCT 24			Adopté	09-févr-15									X		X		
5	5	41		SOCA	DAGNAUD, CALANDRA	A	2015 DLH 19	relatif aux contraintes géographiques de relogement.	BROSSAT	Adopté	09-févr-15											X		
5	5	42		GEP	BRIDIER, CONTASSOT, BELLIARD, SOUYRIS, SOLANS	A	2015 DLH 19	relatif à la typologie des logements sociaux financés.	BROSSAT	Retiré	09-févr-15													
5	5	43		GEP	BRIDIER, CONTASSOT, BELLIARD, SOUYRIS, MEES, SOLANS	A	2015 DLH 19	relatif à la localisation et à la typologie des logements sociaux conventionnés.	BROSSAT	Retiré	09-févr-15													
5	5	44		GEP	BRIDIER, CONTASSOT, BELLIARD, SOUYRIS, MEES	A	2015 DLH 19	relatif à la transformation de bureaux en logements.	BROSSAT	Adopté (amendé)	09-févr-15									X				
5	5	45		GEP	KONE, SOLANS, ATALLAH, GLEIZES, BELLIARD, SOUYRIS	A	2015 DLH 19	relatif aux foyers de travailleurs migrants.	BROSSAT	Adopté (amendé)	09-févr-15													X
5	5	46		GEP	KONE, SOLANS, ATALLAH, GLEIZES, BELLIARD, SOUYRIS	A	2015 DLH 19	relatif aux espaces communs dans les foyers de travailleurs migrants.	BROSSAT	Adopté (amendé)	09-févr-15													X
5	5	47		GEP	BRIDIER, SOLANS, BELLIARD, SOUYRIS	A	2015 DLH 19	relatif au développement de la végétalisation dans le parc social neuf.	BROSSAT	Adopté	09-févr-15											X		
5	5	48		GEP	BRIDIER, SOLANS, BELLIARD, SOUYRIS	A	2015 DLH 19	relatif au développement de la végétalisation dans les opérations de réhabilitation.	BROSSAT	Adopté	09-févr-15									X		X		
5	5	49		GEP	BRIDIER, CONTASSOT, BELLIARD, SOLANS, MEES	A	2015 DLH 19	relatif à la prise en compte de la précarité énergétique dans la rénovation thermique.	BROSSAT	Adopté	09-févr-15													X
5	5	50		GEP	BRIDIER, SOLANS, BELLIARD, SOUYRIS	A	2015 DLH 19	relatif au développement des énergies renouvelables dans le parc social à réhabiliter.	BROSSAT	Adopté	09-févr-15													X
5	5	51		GEP	BELLIARD, SOUYRIS, CONTASSOT, SOLANS	A	2015 DLH 19	relatif au supplément de loyer de solidarité.	BROSSAT	Rejeté	09-févr-15	X				X		X		X		X		
5	5	52		GEP	BRIDIER, CONTASSOT, BELLIARD, SOUYRIS	A	2015 DLH 19	relatif à la mise en place d'une politique métropolitaine.	BROSSAT	Adopté (amendé)	09-févr-15									X		X		
5	5	53		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	A	2015 DLH 19	relatif au type de logements dans le 9e.	BROSSAT	Rejeté	09-févr-15	X		X		X		X						
5	5	54		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	A	2015 DLH 19	relatif à la diversité de l'offre de logements dans le 9e.	BROSSAT	Rejeté	09-févr-15	X		X		X		X						
5	5	55		UMP	BURKLI, de FROMENT, BLOCH	A	2015 DLH 19	relatif à la production de logements sociaux pour les familles dans le 9e.	BROSSAT	Adopté	09-févr-15													X
5	5	56		UMP	KOSCIUSKO-MORZET, LEGARET, BERTHOUD, LECOQ, D'AUTESSERRE, BURKLI, GOUJON, GOAGUEN, KUSTER, CHARON, DEBRE, LAMOUR, LELLOUCHE, ASSOLINE, BOURNAZEL, COURTOIS, de CLERMONT- TONNERRE, DUBUS, EVREN, MONTANDON, VESPERINI	A	2015 DLH 19	relatif aux taux de PLAI, PLUS et PLS.	BROSSAT	Rejeté	09-févr-15	X		X		X		X						
5	5	57		NI	SIMONNET	A	2015 DLH 19	relatif aux taux de PLAI, PLUS et PLS.	BROSSAT	Rejeté	09-févr-15	X		X		X		X		X		X		

N° Commis- sion de dépôt	N° Commis- sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vm, JA	N° délib	Objet	Auteurs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communisme Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITÉ
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
		57 bis	11	Exécutif		V				Adopté	09-févr-15										X	X		
5	5	58	12	SOCA	AIDENBAUM	V	2015 DLH 19	relatif à une expérimentation de l'extension (DPUR) dans le 3e.	BROSSAT	Adopté (amendé)	09-févr-15									X		X		
5	5	59	13	GEP	BRIDIER, SOLANS, CONTASSOT, BELLIARD, SOUYRIS	V	2015 DLH 19	relatif au plan 1000 immeubles.	BROSSAT	Adopté	09-févr-15													X
5	5	60	14	GEP	BRIDIER, CONTASSOT, BELLIARD, SOUYRIS, SOLANS	V	2015 DLH 19	relatif aux audits énergétiques dans le cadre du plan 1000 Immeubles.	BROSSAT	Adopté (amendé)	09-févr-15													X
5	5	61		GEP	BRIDIER, CONTASSOT, BELLIARD, SOUYRIS, SOLANS	V	2015 DLH 19	relatif à la baisse des coûts de constructions.	BROSSAT	Retiré	09-févr-15													
		61bis	15	Exécutif		V				Adopté	09-févr-15									X		X		
5	5	62		UMP	BERTHOUT	V	2015 DLH 19	relatif à un baromètre du logement social.	BROSSAT	Retiré	09-févr-15													
		62bis	16	Exécutif		V				Adopté	09-févr-15													X
5	5	63		UMP	BERTHOUT	V	2015 DLH 19	relatif au logement intermédiaire.	BROSSAT	Rejeté	09-févr-15	X		X		X		X						
		63bis	17	Exécutif		V				Adopté	09-févr-15											X		
							2015 DLH 19			Adopté	09-févr-15									X		X		
							2015 SG 18			Adopté	09-févr-15													
							2015 DEVE 52			Adopté	09-févr-15													X
							2015 DAC 56			Adopté	09-févr-15													X
							2015 DAC 87			Adopté	09-févr-15													X
							2015 DAC 91			Adopté	09-févr-15													X
1	2	64		UDI - MODEM, UMP	MEHAL, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, HODENT, GIAZZI	V	2015 DAJ 9	relatif aux financements participatifs.	JULLIARD	Rejeté	09-févr-15	X		X		X		X						
		64-1		UDI - MODEM, UMP	MEHAL, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, HODENT, GIAZZI	A	2015 DAJ 9			Adopté	09-févr-15													
		64-2		UDI - MODEM, UMP	MEHAL, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, HODENT, GIAZZI	A	2015 DAJ 9			Rejeté	09-févr-15	X		X		X		X						
		64-3		UDI - MODEM, UMP	MEHAL, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, HODENT, GIAZZI	A	2015 DAJ 9			Adopté	09-févr-15													
		64-4		UDI - MODEM, UMP	MEHAL, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, HODENT, GIAZZI	A	2015 DAJ 9			Adopté	09-févr-15													
		64-5		UDI - MODEM, UMP	MEHAL, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, HODENT, GIAZZI	A	2015 DAJ 9			Adopté	09-févr-15													
		64-6		UDI - MODEM, UMP	MEHAL, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, HODENT, GIAZZI	A	2015 DAJ 9			Rejeté	09-févr-15	X		X		X		X						
		64-7		UDI - MODEM, UMP	MEHAL, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, HODENT, GIAZZI	A	2015 DAJ 9			Adopté	09-févr-15													
							2015 DAJ 9			Adopté	09-févr-15													
							2015 DCOM 2			Adopté	09-févr-15													X
2	2	65		UDI - MODEM	JEGO	A	2015 DCOM 2	Modification de l'article 5.3 du règlement de consultation.	JULLIARD	Retiré	09-févr-15													
		65 bis	18	Exécutif		V	2016 DCOM 2			Adopté	09-févr-15													X

N° Cotis- sion de dépôt	N° Cotis- sion ODJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Eks	A, V, Ver, IR	N° délib	Objet	Adpte rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITÉ
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
6	2	66		UDI - MODEM, UMP	LECOUTURIER, BERTHOUD	V	2015 DPA 1	relatif à la destination de la réserve fondère (ESPCI).	JULLIARD	Rejeté	09-févr-15	X		X		X		X						
		66 bis	19	Exécutif		V	2015 DPA 1			Adopté	09-févr-15									X		X		
							2015 DPA 1			Adopté	09-févr-15													
							2015 DPA 12			Adopté	09-févr-15													
							2015 DPA 28			Adopté	09-févr-15													
1	2	67	20	UMP	KUSTER	VNR		relatif à l'information du public concernant les travaux.	JULLIARD	Adopté	09-févr-15													
2	2	68		UDI - MODEM, UMP	MEHAL, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, HODENT, GIAZZI	VNR		relatif aux recommandations de la Cour des Comptes sur la Philharmonie/Cité de la Musique.	JULLIARD	Retiré	09-févr-15													
2	2	69	21	UDI - MODEM, UMP	MEHAL, BOULAY ESPERONNIER, CAPLIEZ, CHERTOK, CRAVENNE, DUMAS, FANFANT, HODENT, GIAZZI	VNR		relatif à l'expérimentation par Paris Musées d'une tarification par une contribution volontaire.	JULLIARD	Adopté	09-févr-15													
2	2	70	22	UDI - MODEM	MEHAL	VNR		relatif à la formation du personnel des bibliothèques à l'éducation à l'image.	JULLIARD	Adopté	09-févr-15													
2	2	71		NI	SIMONNET	VNR		relatif au renforcement de l'action de la Ville en faveur des associations laïques.	JULLIARD	Rejeté	09-févr-15	X		X		X		X		X			X	
2	2	72		NI	SIMONNET	VNR		relatif au respect de la laïcité dans les financements octroyés.	JULLIARD	Rejeté	09-févr-15	X		X		X		X		X		X		
							2015 DAC 72			Adopté	09-févr-15													
							2015 DAC 98			Adopté	09-févr-15													X
							2015 DAC 112			Adopté	09-févr-15													X
2	2	73	23	PCF-FG	BONNET-GUALDI, VIEU-CHARIER	VNR		relatif à la dénomination d'un lieu en hommage à Léon Zyguel.	VIEU-CHARIER	Adopté	09-févr-15													X
2	2	74	24	UMP	d'HAUTESERRE, LECUYER	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque (Re).	VIEU-CHARIER	Adopté	09-févr-15													X
5	2	75	25	UDI - MODEM, UMP	POZZO DI BORGO, AZIERE, de SARNEZ, BERTHOUD	VNR		relatif à la dénomination d'une place Jacques Duhamel dans le 5e.	VIEU-CHARIER	Adopté	09-févr-15													
	3	75 a		Exécutif		A	2015 DVD 77	Amendement technique.	VIEU-CHARIER	Adopté	10-févr-15													X
							2015 DAC 83			Adopté	10-févr-15													X
							2015 DPE 45-DFA			Adopté	10-févr-15											X		
							2015 DVD 77			Adopté	10-févr-15													X
3	3	76	26	PCF-FG	LE RESTE, BONNET-GUALDI	VNR		relatif au concours d'agents de surveillance.	BROSSEL	Adopté [amendé]	10-févr-15													X
3	3	77		UMP	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à la qualité de vie dans le quartier Porte Montmartre.	BROSSEL	Rejeté	10-févr-15	X		X		X		X						
3	3	78		UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLIEZ, JEGO	VNR		relatif au renforcement du plan de protection du 15e.	BROSSEL	Retiré	10-févr-15													
1	3	79		UDI - MODEM	TACHÈNE	VNR		relatif aux moyens consacrés à la BSPP.	BROSSEL	Retiré	10-févr-15													
1	3	80		GEP	SOLANS, GLEIZES, CONTASSOT, JULIEN	VNR		relatif à l'intégrité de la Petite Ceinture.	KOMITES	Retiré	10-févr-15													

N° Circula- tion de dépt	N° Commis- sion ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ad- Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste front de Gauche		Écologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITÉ
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
		80 bis	27	Exécutif		VNR		relatif à l'intégrité de la Petite Ceinture.		Adopté	10-févr-15		X											
3	3	81	28	UMP	BERTHOUT	VNR		relatif aux horaires d'ouverture du square de l'ancienne école polytechnique.	KOMITES	Adopté	10-févr-15													X
3	3	82	29	UDI - MODEM	TACHÈNE	VNR		relatif à l'augmentation du nombre de points de collecte de sapins de Noël.	KOMITES	Adopté	10-févr-15													X
							2015 DVD 6 G			Adopté	10-févr-15													X
3	3	83	30	SOCA	GIRARD	VNR		relatif aux places de stationnement réservées aux personnes à mobilité réduite.	NAIDOVSKI	Adopté	10-févr-15													X
3	3	84	31	SOCA	PETIT	VNR		relatif à la sensibilisation et la verbalisation des comportements dangereux des 2 roues.	NAIDOVSKI	Adopté	10-févr-15												X	
3	3	85		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, BOILLOT	VNR		relatif au développement de la pratique du vélo.	NAIDOVSKI	Rejeté	10-févr-15	X		X		X		X						
3	3	86		UMP	KUSTER	VNR		relatif aux chaises publiques.	NAIDOVSKI	Rejeté	10-févr-15	X		X		X		X						
3	3	87		UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLUEZ, JEGO	VNR		relatif à la modulation des tarifs de stationnement en fonction de la composition du foyer.	NAIDOVSKI	Rejeté	10-févr-15	X		X		X		X						
3	3	88		UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLOT, CAPLUEZ, JEGO	VNR		relatif à la modulation des tarifs de stationnement pour les véhicules des professionnels.	NAIDOVSKI	Retiré	10-févr-15													
1	3	89		UDI - MODEM	POZZO DI BORGIO	VNR		relatif au changement du montant nominal de crédits de stationnement sur les cartes prépayées.	NAIDOVSKI	Rejeté	10-févr-15	X		X		X		X						
3	3	90		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux éboueurs de l'entreprise SITA.	PENINOU	Retiré	10-févr-15													
4	4	91	32	SOCA	AIDENBAUM	VNR		relatif à l'apposition d'une plaque en hommage à Elisa Lemonnier.	BIDARD	Adopté	10-févr-15													X
							2015 DASES 133 G			Adopté	10-févr-15													
3	4	92-G	1-G	PCF-FG	PREMEL, GAILLANNE, BONNET-GUALADI	VNR		relatif à l'accompagnement sociologique des adultes.	BROSSEL	Adopté	10-févr-15												X	
							2015 DIFE 9 G			Adopté	10-févr-15													
4	4	93-G	2-G	SOCA	CALANDRA	VNR		relatif aux Ateliers Santé Ville.	JOMIER	Adopté	10-févr-15													
4	4	94-G		PCF-FG	LE RESTE, BONNET-GUALADI	VNR		relatif au futur hôpital Lariboisière-Fernand Vidal.	JOMIER	Rejeté	10-févr-15			X		X		X		X				
		94 bis G	3-G	Exécutif		VNR		relatif au futur hôpital Lariboisière-Fernand Vidal.		Adopté	10-févr-15												X	
1	4	95-G	4-G	UMP	DEBRÉ, MONORE, STOPPA-LYONNET, BOURNAZEL	VNR		relatif à la création de centres d'accueil sur les infections au VIH.	JOMIER	Adopté (amendé)	10-févr-15													
5	4	96	33	UDI - MODEM	HAAB	VNR		relatif à l'attribution d'une dénomination Jean Longue.	JOMIER	Adopté	10-févr-15													
5	4	97	34	UDI - MODEM	HAAB, GALLOIS	VNR		relatif à l'attribution d'une dénomination René Kéris.	JOMIER	Adopté	10-févr-15													
1	4	98-G		UDI - MODEM, UMP	HAAB, MONTANDON	VNR		relatif à la création d'une maison du polyhandicap et de l'autisme.	JOMIER	Retiré	10-févr-15													
							2015 DASES 3 G			Adopté	10-févr-15													
4	4	99		UMP	BURKEL, BLOCH, de FROMENT	VNR		relatif à l'accueil et l'accompagnement des enfants en situation de handicap.	OUMER	Retiré	10-févr-15													

N° Commis- sion de dépôt	N° Commis- sion OIE	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A. V. Ver, LR	N° d'élis	Objet	Adits rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITÉ
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
4	4	100		UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOUTURIER, CHERTOK, BOILLLOT, CAPUEZ, JEGO	VNR		relatif à la halte-garderie du Ranelagh.	OUMER	Rejeté	10-févr-15	X		X		X		X						
							2015 DASES 38 G			Adopté	10-févr-15													
4	4	101	35	SOCA	LEJOINDRE	VNR		relatif à la situation de la place de la Chapelle.	VERSINI	Adopté	10-févr-15												X	
1	4	102-G		SOCA	DAGNAUD	VNR		relatif à la situation des lycéens sans-papiers.	VERSINI	Retiré	10-févr-15													
1	4	103-G		SOCA	CALANDRA	VNR		relatif à la mise à l'abri des lycéens sans domicile fixe.	VERSINI	Retiré	10-févr-15													
4	4	104-G		GEP, PCF-FG	SOLANS, BELLARD, SOUYRIS, ATALLAH, GLEIZES, KONE, BONNET-OUALDI, GAILLANNE, REGUE	VNR		relatif à la mise à l'abri des jeunes isolés étrangers.	VERSINI	Rejeté	10-févr-15				X		X						X	
4	4	105-G		NI, GEP	SIMONNET, GLEIZES	VNR		relatif aux jeunes mineurs isolés.	VERSINI	Rejeté	10-févr-15				X		X			X		X		
		105 bis G	5-G	Exécutif		VNR				Adopté	10-févr-15												X	
4	4	106-G	6-G	UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à la création d'une marionnette d'intervention sociale dans le 5e.	VERSINI	Adopté (amendé)	10-févr-15													X
4	4	107		UMP	KUSTER, BURKLI	VNR		relatif au choix du lieu du déjeuner réveillon annuel.	VERSINI	Rejeté	10-févr-15	X		X		X		X						
1	4	108-G	7-G	UDI - MODEM	HAAB	VNR		relatif à la création de structures d'aide aux aidants.	JOMIER, VERSINI	Adopté	10-févr-15													X
							2015 DFA 23-DUH			Adopté	10-févr-15									X		X		
							2015 DUH 14			Adopté	10-févr-15											X		
5	5	109	36	GEP	BRIDIER, CONTASSOT	VNR		relatif à la taxe annuelle sur les loyers élevés des logements de petite surface.	BROSSAT	Adopté	10-févr-15									X		X		
5	5	110		UMP	BERTHOUT	VNR		relatif à la mise en œuvre d'un bail de solidarité active.	BROSSAT	Retiré	10-févr-15													
		110 bis	37	Exécutif		VNR				Adopté	10-févr-15													X
5	5	111		UMP	MONTANDON	VNR		relatif à la mobilité dans le parc locatif social.	BROSSAT	Retiré	10-févr-15													
5	5	112		UMP	KUSTER, BOULARD, DUBUS	VNR		relatif au dispositif "Louez solidaire".	BROSSAT	Rejeté	10-févr-15	X		X		X		X		X				
5	5	113	38	UDI - MODEM	GATEL, TACHÈNE, WIEHLING	VNR		relatif à la prévention des incendies dans les immeubles d'habitation.	BROSSAT	Adopté	10-févr-15													X
1	5	114		UDI - MODEM	AZIERE	VNR		relatif à un seuil-plancher intangible du nombre de logements du parc locatif intermédiaire.	BROSSAT	Rejeté	10-févr-15	X		X		X		X						
5	5	115		NI	SIMONNET	VNR		relatif au logement intermédiaire.	BROSSAT	Rejeté	10-févr-15	X		X		X		X		X		X		
5	5	116		NI	SIMONNET	VNR		relatif aux droits des locataires en cas de congé pour vente.	BROSSAT	Rejeté	10-févr-15	X		X		X		X		X		X		
		116 bis	39	Exécutif		VNR				Adopté	10-févr-15									X		X		
5	5	117	40	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'ex hôtel des Balthazars (14e).	BROSSAT	Adopté	10-févr-15									X		X		
5	5	118		NI	SIMONNET	VNR		relatif au logement des locataires du 73, rue du Faubourg Saint-Antoine.	BROSSAT	Retiré	10-févr-15											X		
		118 bis	41	Exécutif		VNR		relatif au logement des locataires du 73, rue du Faubourg Saint-Antoine.		Adopté	10-févr-15											X		
5	5	119		UMP	LECOQ	V	2015 DU 41	relatif à la création d'un local à vélos.	MISSKA	Rejeté	11-févr-15	X		X		X		X						

N° Commission dépôt	N° Commission ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Etat	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITÉ
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
							2015 DU 41			Adopté	11-févr-15												X	
5	5	120		GEP	GLEIZES, CONTASSOT, BRIDIER, MEES	VNR		relatif au projet Europa City.	MISSIKA	Rejeté	11-févr-15		X			X		X			X		X	
5	5	121	42	UMP	DUBUS, VESPERINI	VNR		relatif au pôle de compétitivité mondial Finance Innovation.	MISSIKA	Adopté	11-févr-15	X		X										
5	5	122		UMP	BERTHOUD	VNR		relatif à l'hôpital du Val-de-Grâce.	MISSIKA	Rejeté	11-févr-15		X	X		X		X						
1	5	123		UDI - MODEM	AZIERE	VNR		relatif à une autorisation tacite de changement de destination d'une surface de bureaux.	MISSIKA	Retiré	11-févr-15													
5	5	124		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la consultation des citoyens sur les projets d'aménagement.	MISSIKA	Rejeté	11-févr-15	X		X		X		X		X		X		
3	5, 3	125		SOCA	COUMET	V	2015 DU 43	relatif à la rénovation urbaine du secteur Joseph Bédier (13e).	BAUDRIER, BROSEL	Retiré	11-févr-15													
		125 bis	43	Exécutif		V	2015 DU 43			Adopté	11-févr-15													X
							2015 DU 43			Adopté	11-févr-15													X
1	5, 3	126	44	GEP	BRIDIER, CONTASSOT, BLAUDEL	V	2015 DU 44	relatif à des principes d'aménagement.	MISSIKA, NAJDOVSKI	Adopté (amendé)	11-févr-15								X		X			
							2015 DU 44			Adopté	11-févr-15													X
							2015 DUCF 43			Adopté	11-févr-15													X
6	6	127-G		PCF-FG	BONNET-DUALDI, TINTI	A	2015 DASCO 6-G	relatif à la fusion des collèges Janson de Sailly et Eugène Delacroix.	CORDEBARD	Rejeté	11-févr-15					X		X		X		X		
							2015 DASCO 6-G			Adopté	11-févr-15													
6	6	128-G	8-G	RG-CI	BROS, TAN	V	2015 DASCO 36-G	relatif à la mise en place d'espaces pour les associations.	CORDEBARD	Adopté	11-févr-15											X		
							2015 DASCO 36-G			Adopté	11-févr-15													
							2015 DASCO 37-G			Adopté	11-févr-15	X												
6	6	129		UMP	LEGARET	VNR		relatif à l'agrandissement de l'école Saint-Germain l'Auxerrois.	CORDEBARD	Rejeté	11-févr-15	X		X		X		X						
6	6	130		UMP	KUSTER, BOUGERET	VNR		relatif à l'installation de visiophones dans certaines écoles publiques.	CORDEBARD	Rejeté	11-févr-15	X		X		X		X						
6	6	131		UMP	BERTHOUD	VNR		relatif à la création d'une section internationale de langue russe au collège Raymond Quenau (5e).	CORDEBARD	Rejeté	11-févr-15	X		X		X		X						
6	6	132		UMP	BURKLI, LECOQ, d'HAUTESERRE, KUSTER, BLOCH, de FROMENT, LECUYER, BOUGERET, MENGUY	VNR		relatif à l'inscription dans les centres de loisirs parisiens.	CORDEBARD	Rejeté	11-févr-15	X		X		X		X						
6	6	133		UMP	GOUDON, LAMOUR, de CLERMONT-TONNERRE, MENGUY, COURTOIS	VNR		relatif à la sécurisation des collèges par la vidéo-protection.	CORDEBARD	Rejeté	11-févr-15	X		X		X		X						
6	6	134	45	UDI - MODEM	JEGO, JOHNSON, LECOUTURIER	VNR		relatif à la participation des élus à l'animation des débats sur la citoyenneté dans des écoles.	CORDEBARD	Adopté (amendé)	11-févr-15													X
							2015 ODEEE5 43			Adopté	11-févr-15													
7	7	135	46	UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, BERTHAULT	VNR		relatif à l'hébergement d'urgence de Mohammed Abdalnabé Aliagabé Omer.	KLUGMAN	Adopté (amendé)	11-févr-15													X

												Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITÉ
N° Commis- sion de dépôt	N° Commis- sion DDJ	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Elus	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adjs rapporteur	VOTE	DATE DE VOTE	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
		135 a		Exécutif		A	2015 DGR1 3	Amendement technique. Subvention (140.000 euros) et convention avec l'Institut Français (15a)		Adopté	11-févr-15													X
							2015 DGR1 3			Adopté	11-févr-15													X
							2015 DDEES 3			Adopté	11-févr-15													X
7	7	136		SOCA	PÉTIT	VNR		relatif à la dénomination de la salle de boxe du stade Jules Noël.	MARTINS	Retiré (non présenté)	11-févr-15													
7	7	137		UMP	BERTHOUD	VNR		relatif aux installations sportives Descartes.	MARTINS	Retiré	11-févr-15													
7	7	138		UMP, UDI - MODEM	GOASGUEN, GIAZZI, GABORIAU, BOULAY ESPERONNIER, HÉLARD, ASSOULINE, AURIACOMBE, LECOULTURIER, CHERTOK, BOILLLOT, CAPLIEZ, JEGO	VNR		relatif aux travaux dans les équipements sportifs.	MARTINS	Retiré	11-févr-15													
7	7	139		NI	SIMONNET	VNR		relatif à la publicité dans les stades.	MARTINS	Rejeté	11-févr-15	X		X		X		X		X		X		
							2015 DDCT 5			Adopté	11-févr-15													X
7	7	140		UMP	KOSCIUSKO-MORIZET, BERTHAULT	VNR		relatif à l'affichage associatif.	VERON	Retiré	11-févr-15													
7	7	141		UDI - MODEM	AZIERE, JEGO	VNR		relatif au lancement d'une application permettant la consultation participative des Parisiens.	VERON	Rejeté	11-févr-15	X		X		X		X						
1	1	142		GEP	CONTASSOT, JULIEN, MEES	A	2015 DFA 44	relatif aux modifications dans les différentes pièces du marché.	BARGETON	Adopté (amendé)	11-févr-15									X		X		
							2015 DFA 44			Adopté (amendé)	11-févr-15									X		X		
1	1	143		GEP	CONTASSOT, JULIEN	A	2015 DFA 49	relatif aux modifications dans les différentes pièces du marché.	BARGETON	Adopté (amendé)	11-févr-15									X		X		
							2015 DFA 48			Adopté	11-févr-15													X
1	1	144	47	PCF-FG	PREMEL, BONNET-OUALDI	V	2015 DFA 49	relatif à un bilan de la mise en oeuvre des clauses d'insertion.	BARGETON	Adopté	11-févr-15													X
							2015 DFA 49			Adopté	11-févr-15													X
							2015 DFA 50			Adopté	11-févr-15													X
							2015 SG 17			Adopté	11-févr-15	COMMUNICATION - PAS DE VOTE												
1	1	145	48	PCF-FG	LE RESTE, PRIMET, BONNET-OUALDI	VNR		relatif aux conditions de travail chez les délégués de service public.	BARGETON	Adopté (amendé)	11-févr-15									X		X		
1	1	146		UMP	MONTANDON	VNR		relatif aux structures du 12e habilitées à percevoir des fonds de la taxe d'apprentissage.	BARGETON	Rejeté	11-févr-15	X		X		X		X						
							2015 DAJ 10			Adopté	11-févr-15												X	
3	1	147	49	UMP	KUSTER, DUBUS	V	2015 DAJ 16	relatif aux allégations mensongères de Fox News.	GREGOIRE	Adopté	11-févr-15												X	
							2015 DAJ 16			Adopté	11-févr-15												X	
1	1	148		GEP	SOLANS, CONTASSOT, JULIEN	A	2015 DILT 2	relatif aux modifications des pièces du marché.	GREGOIRE	Adopté (amendé)	11-févr-15													X
							2015 DILT 2			Adopté	11-févr-15													X
							2015 DSTI 12			Adopté	11-févr-15													
1	1	149		UMP	BOULARD, PECHENARD	VNR		relatif à la prévention et la lutte contre le fanatisme religieux dans les services de la Ville.	GREGOIRE	Retiré	11-févr-15													

N° Commis- sion de dépôt	N° Commis- sion ODI	N° d'ordre	N° Adopté	Groupes ou Exécutif	Eks	A, V, Vnr, LR	N° délib	Objet	Adu reporteur	VOTE	DATE DE VOTE	Communiste Front de Gauche		Ecologiste de Paris		Radical de Gauche, Centre et Indépendants		Socialiste et Apparentés		UDI - Modem		UMP		UNANIMITÉ
												CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	CONTRE	ABST	
		149 bis	50	Exécutif		VNR		relatif au respect du principe de l'égalité.		Adopté	11-févr-15													X
4	1	150	51	NI	SIMONNET	VNR		relatif à la Carte du Citoyen de Paris.	GREGOIRE	Adopté	11-févr-15									X		X		
							2015 DDEES 53			Adopté	11-févr-15													X
1	1	151		NI	SIMONNET	V	2015 DDEES 60	relatif au cahier des charges.	POLSKI	Rejeté	11-févr-15							X				X		
							2015 DDEES 60			Adopté	11-févr-15	COMMUNICATION - PAS DE VOTE												
1	1	152	52	PCF-FG	GAILLANE, BONNET-GULALDI	VNR		relatif à la création de haie alimentaire.	POLSKI	Adopté (amendé)	11-févr-15													X
1	1	153		UMP	BOURNAZEL, HONORE	VNR		relatif à une charte qualité avenue de Clichy.	POLSKI	Rejeté	11-févr-15	X		X		X		X			X			
3	1	154-G	9-G	PCF-FG	LE RESTE, BONNET-GULALDI	VNR		relatif à la situation des coiffeurs et manucures 57 boulevard de Strasbourg (106).	VERON	Adopté	11-févr-15												X	
1	1	155-G	10-G	UDI - MODEM	DIRI, JEGO, JOHNSON, MEHAL, LECOUTURIER	VNR		relatif au Service civique volontaire parisien.	VERON	Adopté	11-févr-15													
7	1	156	53	NI	SIMONNET	VNR		relatif à l'ordonnance de transposition de la directive européenne "marchés publics".	VERON	Adopté	11-févr-15													
							2015 SG 1G			Adopté	11-févr-15													
							2015 PCF-FG 1			Adopté	11-févr-15													X
		157		UMP		A	2015 PCF-FG 1	Femmes victimes de violence : hébergement et accès au logement.		Adopté	10-févr-15													X
		158		UMP		A	2016 PCF-FG 1	Femmes victimes de violence : hébergement et accès au logement.		Retiré	10-févr-15													
		159 a	54			VNR		Hommage aux victimes des attentats des 7, 8 et 9 janvier 2015.		Adopté	10-févr-15													X
	1	160 a		Exécutif		A	2015 SG 1 a	Amendement technique.		Adopté	11-févr-15													
	7	161 a				A	2015 DFA 21	Amendement technique.		Adopté	11-févr-15									X		X		
							2015 DFA 21			Adopté	11-févr-15													
							2015 DGRI 17 - DDEES			Adopté	11-févr-15													X
							2015 DIS 179			Adopté	11-févr-15													X